www.e-rara.ch

Histoire universelle depuis le commencement du monde jusqu'à présent

L' histoire de Naples et de Sicile, de Férrare et de Modène, de Mantoue, des républiques de Pise, Lucques, Sienne et St. Marin, et le commencement de l'histoire de Savoie, de Piémont et de Sardaigne

Arkstée & Merkus.

A Amsterdam, MDCCLXXVI [1776]

ETH-Bibliothek Zürich

Shelf Mark: Rar 6906: 37

Persistent Link: https://doi.org/10.3931/e-rara-27586

www.e-rara.ch
Die Plattform e-rara.ch macht die in Schweizer Bibliotheken vorhandenen Drucke online verfügbar. Das Spektrum reicht von Büchern über Karten bis zu illustrierten Materialien – von den Anfängen des Buchdrucks bis ins 20. Jahrhundert.

e-rara.ch provides online access to rare books available in Swiss libraries. The holdings extend from books and maps to illustrated material – from the beginnings of printing to the 20th century.

e-rara.ch met en ligne des reproductions numériques d'imprimés conservés dans les bibliothèques de Suisse. L'éventail va des livres aux documents iconographiques en passant par les cartes – des débuts de l'imprimerie jusqu'au 20e siècle.

e-rara.ch mette a disposizione in rete le edizioni antiche conservate nelle biblioteche svizzere. La collezione comprende libri, carte geografiche e materiale illustrato che risalgono agli inizi della tipografia fino ad arrivare al XX secolo.

Nutzungsbedingungen Dieses Digitalisat kann kostenfrei heruntergeladen werden. Die Lizenzierungsart und die Nutzungsbedingungen sind individuell zu jedem Dokument in den Titelinformationen angegeben. Für weitere Informationen siehe auch [Link]

Terms of Use This digital copy can be downloaded free of charge. The type of licensing and the terms of use are indicated in the title information for each document individually. For further information please refer to the terms of use on [Link]

Conditions d'utilisation Ce document numérique peut être téléchargé gratuitement. Son statut juridique et ses conditions d'utilisation sont précisés dans sa notice détaillée. Pour de plus amples informations, voir [Link]

Condizioni di utilizzo Questo documento può essere scaricato gratuitamente. Il tipo di licenza e le condizioni di utilizzo sono indicate nella notizia bibliografica del singolo documento. Per ulteriori informazioni vedi anche [Link]

Visual Library

~~Bücher 01.37 (Rar)~~
Rar 6906:37

ETH-BIBLIOTHEK
ZÜRICH

HISTOIRE UNIVERSELLE,

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES, &c.

TOMES

XXXVII & XXXVIII.

AVERTISSEMENT

DES

LIBRAIRES.

Il y a une année que ces Volumes auroient du paroître, & que nous en avons été empêchés, principalement par ce que nos Imprimeries toutes & entierement occupées, à une nouvelle verſion des Pſeaumes pour les Egliſes Hollandoiſes de ces Provinces-Unies, il n'y eut pas moyen, faute d'ouvriers tant pour l'impreſſion que la papeterie, d'y faire travailler comme nous le voudrions. Enfin cela eſt fini, & nous comptons bien, ne plus faire tant attendre le Public, la continuation d'un ouvrage qui a l'avantage de lui plaire & de l'intéreſſer. Le Tome XXXIX. eſt déjà ſous preſſe, comprénant l'Hiſtoire des Cantons Suiſſes *& le commencement de l'*Hiſtoire de l'Allemagne, *que l'on continuera dans le Volume ſuivant, & d'où l'on partira pour les autres pays du nord de l'Europe; toujours en ne ſuivant Mrs. les Auteurs Anglois, qu'autant qu'au jugement des Gens de Lettres les plus eſtimés, on le peut faire avec les ameliorations néceſſaires; ajoutant ce qu'ils ont omis, ſupprimant les répétions, les inutilités, & faiſant travailler tout de nouveau ce dont il n'y a rien de bon à faire.*

AVIS AU RELIEUR.

A la Table des Chapitres ou (**) Tom. XXXVII. qui doit être placé immédiatement après ſon titre, ſe trouve attaché la fin ou (v) du Tom. XXXVIII.

L'Hiſtoire de Genève qui commence par un nouvel alphabeth ſigné (a) &c. ſe place après la feuille Fff du dit Tom. XXXVIII. dont on coupera le blanc.

HISTOIRE UNIVERSELLE,

DEPUIS

LE COMMENCEMENT DU MONDE

JUSQU'À PRÉSENT.

D'APRÈS L'ANGLOIS

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES, &c.

TOME TRENTE-SEPTIEME.

CONTENANT

L'HISTOIRE DE NAPLES ET DE SICILE, DE FERRARE ET DE MODENE, DE MANTOUE, DES RÉPUBLIQUES DE PISE, LUCQUES, SIENNE ET ST. MARIN, ET LE COMMENCEMENT DE L'HISTOIRE DE SAVOIE, DE PIEMONT ET DE SARDAIGNE.

ENRICHIE DES CARTES NÉCESSAIRES.

A AMSTERDAM ET A LEIPZIG,

Chez ARKSTÉE & MERKUS,

MDCCLXXVI.

Avec Privilège.

HISTOIRE
UNIVERSELLE,

DEPUIS

LE COMMENCEMENT DU MONDE

JUSQU'A PRESENT.

PAR UNE SOCIETE DE GENS DE LETTRES, &c.

TOME TRENTE-SEPTIEME.

Bücher 01:37

Sto. Kat.

*54-55

TABLE
DE CE TRENTE-SEPTIEME
VOLUME.

AVANT-PROPOS POUR L'HISTOIRE DE NAPLES ET DE SICILE, OU ABREGÉ D'UNE DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE DE CES PAÏS. Pag. (5)

LIVRE VINGT-QUATRIEME.

HISTOIRE GÉNÉRALE D'ITALIE ET DES PRINCIPAUX ETATS QUI S'Y TROUVENT.

CHAPITRE IX.

HISTOIRE DES ROYAUMES DE NAPLES ET DE SICILE.

SECTION I. Introduction: Hiſtoire abrégée de *Naples* & de *Sicile* depuis le démembrement de l'Empire Romain, juſqu'au couronnement du Ier. Roi Normand *Roger II.* du nom, en 1130. Pag. 1

SECTION II. Depuis le couronnement du premier Roi de Sicile, *Roger II.* en 1130, juſqu'à la fin de la domination des Rois Normands deſcendans de Roger, & juſqu'au détronement de *Guillaume III.* dernier Roi de cette race, en 1195, par l'Empereur *Henri V.* ſixieme Roi des Romains de ce nom. . . . 33

SECTION III. Domination des Princes de la Maiſon de Suabe, à commencer depuis l'Empereur Henri, en 1195, juſqu'à l'extinction totale de cette Maiſon, en la perſonne du Roi *Conradin*, en 1269. 85

SECTION IV. Hiſtoire des deux *Siciles* ſous *Charles I. d'Anjou*, depuis la mort de *Conradin* en 1269, juſqu'à l'aliénation de la *Sicile* en 1282. Hiſtoire du Royaume de *Naples* depuis cette époque, ſous les Rois de la I & II. Maiſon d'*Anjou*, juſqu'à la réunion des deux Royaumes, en 1442, ſous *Alphonſe I. Roi de Naples & de Sicile, & V. du nom, Roi d'Arragon.* . . 136

SECTION V. Hiſtoire de *Sicile* depuis l'année 1282, où cette Iſle forma un Royaume particulier & fut ſoumiſe aux Rois de la Maiſon *d'Arragon*, juſqu'à la réunion des deux Etats de *Naples* & de *Sicile* en 1442 ſous *Alphonſe I.* 213

SECTION VI. Hiſtoire de *Naples* & de *Sicile* depuis la réunion des deux Royaumes en 1442, ſous la domination des Rois de la Maiſon *d'Arragon*, & des Princes de la ſeconde Maiſon *d'Anjou*, juſqu'à la nouvelle réunion des deux Etats en 1506. par *Ferdinand le Catholique*. 245

SECTION VII. Hiſtoire des deux *Siciles* ſous la domination des Rois d'*Eſpagne*, & le gouvernement des Vicerois Eſpagnols depuis 1506, juſqu'à l'avenement de *Philippe V.* à la Couronne en 1700. 274

SECTION VIII. Hiſtoire des deux *Siciles* depuis l'avenement de *Philippe V.* à la couronne en 1700 juſqu'à nos jours; contenant le gouvernement de *Philippe V.* ſur les deux Siciles; celui de l'Empereur *Charles VI.* ſur le Royaume de *Naples*, puis ſur la *Sicile*; celui de *Victor Amedée* Duc de Savoie ſur la *Sicile*; & celui de l'Infant *D. Carlos* de la troiſieme Maiſon d'*Anjou* ſur les deux *Siciles*, depuis la réunion de ces deux Royaumes en 1736; juſqu'en 1759, où ce Prince fut appellé à la Couronne d'Eſpagne & céda celle de *Naples* & de *Sicile* à ſon fils *Ferdinand IV.* 314

CHAPITRE X.

HISTOIRE DES DUCHÉS DE FERRARE & DE MODENE.

SECTION I. Deſcription du Ferrarois & du Modénois. Pag. 346

SECTION II. Hiſtoire de Modene & de Ferrare, Maiſon *d'Eſte*. 354

CHAPITRE XI.

HISTOIRE DU DUCHÉ DE MANTOUE.

SECTION I. Deſcription de Mantoue, Hiſtoire de la famille des *Gonzagues* Ducs de Mantoue, juſqu'à leur extinction. Pag. 367

SECTION II. Des principales branches de la Maiſon des *Gonzagues*. 385

CHAPITRE XII.

HISTOIRE DES REPUBLIQUES DE PISE, LUCQUES, SIENNE ET SAINT-MARIN.

Introduction. . . . . . Pag. 390

SECTION I. Hiſtoire de *Piſe*, depuis les tems les plus reculés, juſqu'à nos jours. 391

SECTION II. Hiſtoire de *Lucques*, depuis les tems les plus reculés, juſqu'à nos jours. 423

SECTION III. Hiſtoire de la République de *Sienne*. . 444

SECTION IV. De la République de St. *Marin*. . 460

CHAPITRE XIII.

HISTOIRE DES DUCHÉS DE SAVOIE ET DE PIEMONT ET DU ROYAUME DE SARDAIGNE.

SECTION I. Hiſtoire générale de *Savoie*, de *Piemont* & de *Sardaigne*, depuis les premiers tems de la République Romaine, juſqu'à l'année 1000 de notre Ere. . . . Pag. 465

SECTION II. Hiſtoire de la *Savoie* depuis l'an 1000 juſques à l'année 1391. . . . 475

1 Grotte de Pausilype.
2 Tombeau de Virgile.
3 Mergillina.
4 Eglise de S.te Marie.
5 Vallée & Bois d'Astruna.
6 Monte Secco.
7 Bains de S.te Germain.
8 Grotte du Chien.
9 Ruines d'Amphitheatre.
10 Eglise de S.t Janvier.
11 Ruï Temples de Diane.
12 nes de S.t de Neptune.
13 Eglise de S.te François
14 Monte Barbaro.
15 Monte Nuovo.
16 Grotte Trachonaria.
17 Theatre de Misene.
18 Ruines de la Maison de plaisance de Luculle.
19 Mare Morte.
20 Cento Camerelle.
21 Fontaine Singuliere.
22 Ruï Temples de Venus
23 nes de Diane &
24 de du Soleil.
25 Etuves de Tritole.
26 Ruines de la Maison de plaisance de Pompée.
27 dito de Cesar
28 Tombeau d'Agrippine.
29 Cirque de Baulis.
30 Ruines de la Maison de plaisance de Vitias.
31 Lac Colluccio.
32 Lac d'Averne.
33 Grotte de la Sibylée
34 Maison del Cumes.
35 Arco Felice.
36 Mont Prochyta.
37 Chemin de Pouzzol.
38 Colonne.
39 Port de Nisida.
40 S. Salvator.
41 Pont de Caligula.
42 Mont Pausilype.

A. *Gaëta.* B. *Nola.* C. *Castel Nuovo.* D. *Via Appia.*

Tom. XXXVII. Antt Propos.

AVANT-PROPOS,

POUR L'HISTOIRE DES ROYAUMES DE NAPLES ET DE SICILE; ou *Abregé d'une Deſcription Géographique de ces Païs.*

Sans trop embrouiller les matieres, nous n'avons pu placer dans l'Hiſtoire des deux Siciles, le petit Tableau que nous avons coutume de donner, des païs dont nous racontons les évenemens; nous nous flattons donc que nos Lecteurs ne ſeront point fâchés, du parti que nous prenons de le faire par cet Avant-propos.

Le Royaume de Naples, nommé auſſi Sicile en déça du Phare, occupe toute la partie méridionale de l'Italie, & eſt d'une aſſez grande étendue. Il eſt borné au nord-oueſt par l'Etat Eccléſiaſtique & de tous les autres côtés par la mer. Les géographes lui donnent une longueur de 100 lieues ſur 27 de large.

C'eſt un païs tres délicieux, tant par ſa beauté, la bonté de ſon air & du ſol, que pour ſon abondance en excellentes productions, vins, grains, huiles, fruits, ſoyes &c. On a donc eu raiſon de le nommer *le Paradis de l'Italie*, mais apparemment n'eſt-ce que par la jalouſie des voiſins, par quelque jeu de mots, ou à cauſe de ſes fréquentes révolutions, que quelqus uns ont ajouté qu'il eſt *habité par des Démons*. Il eſt vrai qu'on y trouve des habitans qui paſſent pour inconſtans, pareſſeux, fourbes, & diſſimulés; mais où eſt-ce que l'on n'en trouve pas, & où eſt-ce que plus ou moins de perſonnes ne croyent, que c'eſt être ſingulier, & malentendre ſes intérêts, que de ne pas ſuivre l'exemple quelquefois trop dominant? Quoiqu'il en ſoit, ils ſont généreux, bienfaiſans & les meilleures gens du monde, lorſqu'on ſait s'accommoder à leurs manieres.

Mais ſi la ſituation de cette contrée eſt des plus heureuſes, elle n'eſt pas exempte d'incomodités aſſez éffroyables: les vomiſſemens affreux du Mont Véſuve, les tremblemens de terre &c. y ont eu quelquefois, de ces terribles effets, dont on voit un veſtige fatal dans la Herculée, ville entiere, qui a eté abymée entre Naples & le dit Mont l'an 63. de J. C. tandis que Bénévent en 1703, & plus récemment Meſſine, ont penſé éprouver le meme ſort.

Le Royaume de Naples eſt diviſé en quatre grandes provinces, ſavoir *la Terre de Labour*, *l'Abruzze*, la *Pouille* & *la Calabre*; & ces provinces ſe ſubdiviſent chacune en trois parties.

La TERRE DE LABOUR ſe diſtingue 1. en *Terre de Labour proprement dite*. 2. *La Principauté citérieure*. & 3. *L'Ultérieure*.

La premiere de ces parties, autrefois connue ſous le nom de *Campanie* s'appelle encore la *Campagne heureuſe* & comprend la Ville & Archevêché de *Naples*, capitale du Royaume de ce nom, c'eſt une des premieres villes de l'Europe, en beauté, grandeur, & nombre d'habitans; & elle ne le cede qu'à Paris & à Londres: il y a une Univerſité & quantité d'Egliſes & de Palais magnifiques. L'ancien port de Naples ſi grand & ſi ſûr du tems des Romains, s'eſt tant comblé, qu'on y a bâti de ſolides maiſons; & le nouveau port, formé par le mole, ne fait que menacer auſſi de ſe remplir de ſable. On y voit trois forts châteaux; celui de St. Elme qui ſe trouve ſur une petite montagne & commande la ville & la mer; le château de l'Oeuf qui prend ſon nom de la figure ovale de l'iſle où il eſt bâti: & le Château-Neuf, proche duquel ſe trouve le Palais du Roi, dont il n'eſt ſéparé que par un foſſé, ayant par deſſous une galérie de communication: il y en a un quatrieme, mais d'un ſeul baſtion. L'agréable ſituation de Naples au fond d'un beau golfe, ſur le penchant d'une colline; la bonté du climat, la fertilité des terres voiſines &c. y attirent tant de nobleſſe qu'on dit *Naples la noble*. A l'entrée du golfe on voit l'Iſle d'Iſchia; & la petite Iſle de *Caprée* ſi célebre par la retraite & les débauches de Tibére, eſt vis à-vis de Naples, comme pour lui ſervir de mole. *Pouzzol* (*a*) où l'on voit pluſieurs antiquités, eſt à l'occident, & vis-à-vis les ruines de *Bayes*, lieu de délices des anciens Romains. L'Archevêché de *Capoue*, qui ſauva dit-on Rome, par l'effet de ſes délices ſur les ſoldats d'Annibal, eſt auſſi une ville de cette partie de la Terre de Labour, & à deux lieues de l'ancienne. Puis il y a l'Evêché de *Nola* au ſud-eſt de Capoue; & *Gaete* Evêché, place aſſez forte avec un port, ayant au nord le Mont-Caſſin &c.

Dans la *Principauté citérieure*, on remarque *Salerne*, Archévêché ayant un port & une Univerſité; ſon Ecole de Medecine étoit autre fois tres célebre. *Amalfi* Archevêché mais ville tres pauvre en eſt auſſi.

Les villes remarquables de *la Principauté Ultérieure*, ſont 1. *Bénévent*, Archevêché, ci devant au pouvoir du Pape, & depuis 1768 réuni aux deux Siciles: 2. la petite ville de *Monte-Fuſcolo* réſidence du Gouverneur de la Province: & 3. l'Evêché d'*Avelino* ayant titre de Principauté; c'eſt entre cette ville & Benévent, que ſe trouvent les Fourches Caudines ſi fameuſes dans l'Hiſtoire Romaine.

L'ABRUZZE ſeconde Province du R. de Naples, ſe diviſe en 1 l'*Abruzze citérieure*, 2 l'*Abruzze ultérieure*, & 3 *le Comté de Moliſe*. *Chieti* ou *Theate* & *Lanciano*, Archevêchés ſont les principales des villes renfermées dans la premiere: & *Aquila* Evêché & place forte, celle de la ſeconde de ces diviſions; comme *Moliſe*, ville peu conſi-

(*a*) Nous croyons faire plaiſir au Lecteur, par le Plan ci-joint des Environs de Naples du coté de Pouzzol, d'autant qu'on ne le trouve point dans les ouvrages où d'autres plans ne manquent pas & pour la même raiſon nous joignons la vue de Gaeta, Nola &c. Voyez Richard. Deſcript. d'Italie. Voyage de M. de la Lande & Voyage de Miſſon Tom. 2. Lettre 23.

dérable, dans le milieu de cette province, & où le Gouverneur réside, l'eſt du Comté de ce nom.

La Pouille comprend 1. *La Capatinate* où l'on trouve entr'autres *Manfredonia*; Archevêché, ayant un port; & *Lucéra* Evêché, réſidence du Gouverneur. 2. La *Terre de Bari*, où il y a la ville archiépiſcopale & forte du même nom; & entr'autres *Trani* auſſi un Archevêché, où le Gouverneur réſide, & qui a un port. 3. *La Terre d'Otrante* ſujette à être ravagée par des ſauterelles, chaſſées & mangées par une eſpece d'oiſeaux qu'on ne voit que dans ce païs: elle a pour villes remarquables *Lecce* Evêché, l'une des meilleures villes, réſidence du Gouverneur; *Brindes* Archevêché, ville ancienne où Virgile mourut; elle a une forteresſe & un port: enſuite *Otrante* Archévêché, bon port, avec un château bâti ſur un rocher: & *Tarente* Archevêché ſur le golfe de ce nom, port de mer, où l'on fait grand commerce de laines.

La Calabre, Province à l'extrêmité méridionale, renferme 1. *La Baſilicate* autrefois appellée *Lucanie*; il y a *Cirenza* ou *Acerenza* Archevêché, ville preſque ruinée. 2. La *Calabre citérieure* où l'on compte l'Archevêché de *Coſenza*, ville conſidérable avec un château; & *Roſſano* ci devant *Ruſſianum*, auſſi Archevêché. 3. La *Calabre ultérieure*, dans laquelle ſe fait remarquer *Rhegio*, Archevêché, ville ancienne & aſſez conſidérable.

Vis-à-vis la partie méridionale de l'Italie, ſe trouve la grande Iſle de Sicile nom que l'on dit lui être donné par les Phéniciens, ou plutôt dériver du mot *Scicaloul* de leur langage & qui ſignifie parfait. Elle a été appellée auſſi *Trinacrie* à cauſe de ſes trois caps ou promontoires *Faro*, *Paſſaro*, & *di Beco*. Cette Iſle a la figure d'un triangle; elle eſt voiſine de la Calabre & n'en eſt ſéparée que par un detroit large de près d'une lieue, qu'on nomme la *Phare de Meſſine*, aſſez fameuſe par ſes deux écueils *Scylla* & *Carybde*. L'air de Sicile quoique très-chaud, eſt aſſez ſain; ſon terroir eſt ſi fertile qu'on l'a appellé *Le Grenier du Peuple Romain*. On y recueille du bled, du vin, des fruits, de l'huile, du ſaffran, pluſieurs ſimples, de la ſoie, du coton, du miel & de la cire, on y trouve des agathes, des émeraudes, même des mines d'or & d'argent, & on y pêche vers la côte occidentale du très-beau corail: mais les flammes du *Mont-Gibel* ou *Ethna* y font de tems à autre de terribles ravages, & les tremblemens de terre y ſont également funeſtes. Cette Iſle a environ 60 lieues de long ſur 40 de large; ſes habitans ſont gens d'eſprit & induſtrieux, mais ils paſſent pour peu conſtans. On la diviſe en trois vallées: celle de *Mazara* à l'occident, celle de *Démona* au nord-eſt & celle de *Noto* au midi.

Dans la vallée de Mazara ſe diſtingue *Palerme* autrefois *Panormus*, Archevêché, place forte, avec un très-bon port; c'eſt la capitale de toute la Sicile, où réſide le Viceroi & où une bonne partie de la nobleſſe fait ſon ſéjour; la ville eſt grande & belle, & les édifices publics, les places, les fontaines, les égliſes &c. y ſont très magnifiques. *Montreal* Archevêché au ſud eſt de Palerme; & *Maza-*

ra, Evêché, port, place forte sur la côte occidentale, qui a donné son nom à cette vallée, s'y trouvent aussi; de même que *Girgenti* autrefois *Agrigenti*, au milieu de la côte du sud, célebre par le Taureau d'airain de Phalaris son Tyran.

La vallée de Démona fait remarquer l'Archevêché de *Messine*, ancienne ville, grande, belle, riche & très marchande, son port est un des meilleurs d'Italie, elle a un château bien fortifié & un arsenal bien fourni. On y trouve en outre *Milazzo* Evêché & port à l'ouest de Messine: *Catania* Evêché au milieu de la côte orientale, ville fort ancienne, dans un terroir très fertile: & *Taormina* ancienne & jolie ville, ayant un port & etant bâtie sur un rocher.

La vallée de Noto renferme 1. l'Evêché de *Saragoça* ou *Syracuse*, ayant un port, à l'orient; cette ville autre fois si célebre & capitale d'une fameuse République, est aujourd'hui peu considérable; le tems, les guerres & les tremblemens de terre l'ayant presque ruinée. 2. *Augusta* anciennement *Xiphonia*, port au nord de Saragoça. & 3. *Noto* vers le sud, donnant son nom à la vallée: l'ancienne ville ayant été ruinée par le tremblement de terre de 1693, qui submergea aussi presqu'entierement Augusta, les habitans en ont bâti une nouvelle aux environs.

Les Isles de Lipari sont aussi de ce Royaume & on les trouve au nord de la Sicile; elles sont fameuses dans la Mythologie, Eole dit-on y tenoit les vents renfermés & Vulcain y avoit une de ses forges; *Lipari* en est la capitale, ville très ancienne & forte, son évêché est suffragant de Messine.

CARTE
Nouvelle & exacte,
des
ROYAUMES DE NAPLES & SICILE,
dressée d'apres les meilleures
Cartes &
des Observat. Astronom.
Par Em. Bowen,
pour servir
à l'Hist. Universelle.

Milles Italiennes & Anglois &c dans un Degré.

5 10 20 30 40 50 60

MER MEDITERRANÉE

ADRIATIQUE

ROYAUME DE NAPLES

ABRUZZO ULT.

ABRUZZO CIT.

PRO. DE BARI

MANFREDONIA

LAVORA

MOLISE

PRIN. ULT.

PRIN. CIT.

BASILICATA

CALABRIA ULTRA

CALABRIA CIT.

PRO. D'OTRANTO

G. DE TARANTE

G. DE SQUILLACI

VALDI DEMONA

VALDI MAZARA

VALDI NOTO

SICILE

ETAT DE L'EGLISE

DALMATIE

LESNIA I.

ISLES LIPARI

Ancona
Loretto
Fermo
R. Tronto
Aquila
Chieti
Pescara
Ortona
Lanciano
Torino
Rome
Velletri
Civita Vecchia
Civita d'Penna
Teramo
Atri
Perugia
Todi
Torni
Orvieto
Otricoli
Rieti
Albi
Celano
Sulmone
Aversa
Pescina
Isernia
Termoli
Tiferno R.
Larina
Molise
Manfredonia
Candelaro R.
Barletta
Bari
Polignano
Monopoli
Capua
Benevento
Naples
Gaeta
Volturno R.
Mont Cercello
Terracina
Palmeria
I. de Ponce
la Boute
I. de Ischia
Salerno
Acerenza
Matera
Metola
Taranto
Brindisi
Otranto
Lecce
Gallipoli
Rosiano
Bisignano
Cosenza
Belmonte
Amantea
Belcastro
Squillaci
Catanzaro
Cotrone
C. Della Colonne
C. Rizzuto
Stromboli
Panarie
Salinos
Alicudi
Felicudi
Lipari
Vulcano
Ustica I.
Patti
Milazzo
Oliveri
Meslina
Faro
Palermo
Trapano
Marsala
Mazara
Sciacca
Girgenti
Terranova
Augusta
Syracusa
Noto
Falconara
Scalea
Maratea
Policastro
Sapri
Agropoli
Amalfi
Sorrento
Castellamare
Gaeta
Ischia
Capri I.
Ponza
Lipari
Rhodes
Cerigo
Zante
Cephalonia
Corfu
Sapienza
Modon
Navarin
Coron
Cabo Matapan
Cerigotto
Candia
Cabo Spada
Cabo Salomon
Cabo Grec
Cabo Bianco
Cabo Passaro
Cabo Spartivento
Capo dell'Armi
Cabo Palinuro
Cabo de Policastro
Cabo de Salerno
Cabo Mare d'Brucca
Cabo Licosa
Cabo Sardeno
Cabo Mardo
Cabo Otranto
Cabo Leuca
Cabo Santa Maria
Cabo Della Colonne
Cabo Rizzuto
Cabo Spartivento
Cabo Passaro
Cabo Mazarelle
Cabo Falconera
Cabo Marza
Cabo Faro
Cabo Molina
Cabo de Catania
Cabo delli
Cabo Tindaro
Cabo Milazzo
Cabo d'Orlando
Cabo Gallo
Cabo di Gallo
Cabo Mele
Cabo Blanco
Cabo Buono
Cabo Boco
Cabo Scalambri
Cabo Scaro
Cabo Scaro
Cabo Scaro

HISTOIRE UNIVERSELLE,

DEPUIS

LE COMMENCEMENT DU MONDE

JUSQU'À PRÉSENT.

LIVRE VINGT-QUATRIEME.

HISTOIRE GÉNÉRALE D'ITALIE ET DES PRINCIPAUX ETATS QUI S'Y TROUVENT.

CHAPITRE IX.

Hiſtoire des Royaumes de NAPLES & de SICILE.

SECTION I.

Introduction: Hiſtoire abrégée de Naples *&* Sicile, *depuis le démembrement de l'Empire Romain, juſqu'au couronnement du I. Roi Normand, Roger II. du nom, en* 1130.

Sect. I. *Hiſtoire de* Naples *& de* Sicile *juſqu'en* 1130.

Introduction.

De toutes les nations modernes, il y en a fort peu dont l'Hiſtoire paroiſſe auſſi confuſe & auſſi épineuſe dans ſes commencemens, que celle du Royaume des deux Siciles; ſoit à cauſe des fréquentes révolutions qu'il a eſſuyées, ſoit parceque, longtems diviſé en deux Etats particuliers, juſqu'à leur réunion permanente en 1506, ſous Ferdinand le Catholique, Roi d'Eſpagne, de Naples & de Sicile: ce Gouvernement n'a point eu d'unité dans ſa conſtitution, quoiqu'à beaucoup d'égards il ait eu le même régime, de maniere que l'hiſtoire de ces deux Royaumes ſe trouvant continuellement mêlée, ne peut-être diviſée, ni écrite ſéparément, par le rapport continuel qu'ils eurent toujours entr'eux, quoique ſoumis à différens maîtres, avant le ſeizieme ſiecle. Mais ſi cette tâche eſt pénible, c'eſt principalement dans les premiers tems qui ſuivirent le démembrement de l'Empire Ro-

SECT. I. *Hiſtoire de Naples & de Sicile juſqu'en 1130.*

main, juſques vers le commencement du onzieme ſiecle. Les faits & les événemens qui ſe ſuccéderent alors, ſont ſi obſcurs, ſi compliqués, par la quantité de Principautés & d'Etats particuliers qui ſe formerent dans la Pouille, l'Abruzze & ailleurs; ces faits & ces révolutions ſont tellement mêlés avec l'Hiſtoire-Générale de l'Italie, celle des Papes, de l'Empire d'Orient & de celui d'Occident, ou d'Allemagne, qu'ils forment comme un cahos inexplicable; c'eſt un dédale d'où il eſt preſque impoſſible de ſortir, auſſi n'avons-nous eu garde de nous engager dans cette multiplicité de routes particulieres qui ne pourroient que nous égarer, & nous avons ſuivi le ſeul ſentier que nous avons cru capable de nous conduire hors de ce Labyrinthe. Ce ſentier eſt d'abord l'Hiſtoire abrégée du Duché de Naples, depuis longtems la Capitale du Royaume; l'Hiſtoire, également abrégée, des Duchés de Pouille & de Calabre ſous les Princes Normands; & enſuite celle du Royaume de Sicile, pris ſéparément, depuis ſa fondation par ces Princes. La Sicile mérite une attention particuliere; car on ſait quel rang diſtingué cette iſle occupa ſous la domination des trois premieres maiſons qui régnerent ſur elle. Ainſi, ne nous arrêtant point aux difficultés que nous pourrions rencontrer en ſuivant un autre plan, & ſupprimant tout ce qui pourroit devenir diffus, ou nous mener trop loin, nous paſſerons ſous ſilence, comme autant d'épiſodes inutiles, l'Hiſtoire particuliere de toutes les autres Villes des deux Royaumes de Naples & Sicile, tant qu'elles furent des Souverainetés particulieres, ou de petits Etats libres & indépendans: ces eſpeces d'épiſodes ne pouvant que nous embarraſſer inutilement & fatiguer le Lecteur; nous ne parlerons de ces petits Etats que par occaſion, & nous ne nous attacherons à l'Hiſtoire de ces Villes, que lorſque nous ſerons parvenus au tems où elles furent ſoumiſes & réunies au Royaume de Naples & de Sicile. C'eſt là ſuivant nous, le moyen le plus ſûr de ſe conduire dans cette route, d'ailleurs ſi peu certaine, & d'écrire avec exactitude une Hiſtoire-Générale, moderne, intelligible & ſuivie, de ces deux Royaumes.

Plan & diviſion de cette Hiſtoire.

Dans cette vue, nous commencerons cette hiſtoire à l'époque de l'arrivée & de l'établiſſement des Normands en Italie; nous choiſiſſons cette époque avec d'autant plus de raiſon, que c'eſt là que remonte l'origine & la fondation du Royaume des deux Siciles; & que c'eſt ainſi qu'en ont uſé avant nous preſque tous les Hiſtoriens modernes, qui n'ont trouvé, ni certitude, ni clarté, ni authenticité dans les faits antérieurs. Il vaut en effet beaucoup mieux avouer une ignorance, dont nos Prédéceſſeurs ſont la cauſe, que rebuter ſes Lecteurs par des diſſertations conjecturales, ou les tromper par des fables abſurdes, ou par l'inſipidité d'une Hiſtoire Romanesque. Afin d'éviter ces défauts, nous avons cru devoir diviſer l'Hiſtoire de Naples & de Sicile, en autant de ſections, que ce Royaume a changé de fois de ſouverains, & qu'il y a eu de Maiſons différentes qui y ont régné. Après avoir tracé rapidement l'Hiſtoire du Duché de Naples & des autres Provinces qui compoſent ce Royaume, des changemens de maîtres & des révolutions diverſes qu'elles ont eſſuyé; après avoir expoſé auſſi rapidement que nous le pourrons, ſans nuire à l'intelligence des faits, quel fut leur deſtin & leur état ſous les Loix des Romains, des Empereurs d'Occident & d'Orient, des Viſigoths, des Oſtrogoths, & des Lombards, qui les poſſéderent alternative-

ment, jusqu'à l'arrivée des Normands en Italie, nous dirons comment ces braves aventuriers s'y fonderent un nouvel Etat sur les débris de tous les autres. Ce sera la matiere de la premiere Section, qui servant d'Introduction, nous conduira jusqu'à l'année 1130, époque du couronnement du premier Roi Normand, Roger II.

Sect. I. *Histoire de* Naples & *de* Sicile *jusqu'en* 1130.

La seconde Section, comprendra l'histoire du regne de ce Roi & de ses Successeurs de la même Maison, jusqu'à la fin de sa domination, & au détrônement du dernier Roi Normand Guilleaume III, en 1195.

La troisieme Section contiendra l'Histoire des Rois de la Maison de Suabe, depuis l'année 1195, jusqu'à l'extinction totale de cette Maison, dans la personne de Conradin, en 1269.

La quatrieme Section, celle des Rois de la premiere & de la seconde Maison d'Anjou, des Maisons de Hongrie & de Duraz, pour le Royaume de Naples, depuis l'année 1269, jusqu'à la réunion des Royaumes de Naples & de Sicile, par Alfonze V, Roi d'Aragon, en 1442.

La cinquieme, celle du Royaume de Sicile sous les Rois de la Maison d'Aragon, depuis la séparation de ce Royaume, en 1282, jusqu'à sa réunion au Royaume de Naples, en 1442.

La sixieme, l'histoire des deux Royaumes sous les Rois de la Maison d'Aragon, & les Princes de la seconde Maison d'Anjou, depuis 1442, jusqu'en 1506, où ils furent de nouveau réunis par Ferdinand le Catholique, Roi d'Espagne.

La septieme Section s'étendra depuis 1506, sous la domination des Rois d'Espagne, jusqu'à l'avénement de Philippe V à la Couronne, en 1700.

La huitieme & derniere, comprendra tout ce qui s'est passé depuis cette époque, sous la domination de Philippe V, de la troisieme Maison d'Anjou, & sous les Loix de l'Empereur Charles VI, depuis 1707 jusqu'en 1736, quant au Royaume de Naples; & sous le regne du Duc de Savoie sur la Sicile, depuis 1713, jusqu'en 1727, jusqu'à la nouvelle réunion des deux Royaumes en 1736, par l'Infant D. Carlos, de la Maison d'Anjou; depuis cette réunion jusqu'en 1759, où ce Prince fut appellé à la Monarchie d'Espagne, par la mort de son pere Charles II, & céda la Couronne des deux Siciles à son fils, Ferdinand IV. Tel est le plan que nous nous sommes proposés de suivre.

Suivant l'usage observé dans cette entreprise, avant que d'en venir à l'Histoire moderne de ce Royaume, nous jetterons un coup d'œil sûr les principaux événemens antérieurs à l'époque que nous avons annoncée, c'est-à-dire, à l'arrivée & à l'établissement des Normands en Italie. Au reste, ce n'est qu'afin d'éviter des recherches fatigantes & des discussions inutiles, que nous commençons dès ce moment à nous servir ici, par une espece d'anachronisme, du nom général de Royaume de Naples, pour qualifier les Provinces qui le composent; attendu que ce ne fut, comme personne ne l'ignore, que lorsque les Princes Normands se furent fondé un nouvel Empire dans cette partie de l'Italie, qu'elle fut comprise avec la Sicile, sous le titre de Royaume. De même, quoique cet Etat n'ait été divisé en deux Royaumes, qu'en 1282, sous le regne de Charles I d'Anjou, nous nous servirons quelquefois, pour éviter les circonlocutions du nom de Royaume de Naples, afin de dé-

Division & Gouvernement des Provinces du Royaume de Naples, sous les Romains & autres.

SECT. I. *Hiſtoire de Naples & de Sicile juſqu'en 1130.*

ſigner d'un ſeul mot les Provinces ſituées en deçà du Phare, & pour les diſtinguer de la Sicile proprement dite.

Dans le tems que cette étendue de pays, celle à-peu-près qui forme aujourd'hui le Royaume de Naples, étoit ſoumiſe aux Romains, elle fut diviſée ſous l'Empereur Adrien, en quatre grandes Provinces, appellées la Campanie, la Calabre & la Pouille; la Lucanie & le Pays des Brutiens; & le Samnium. (1) La premiere de ces Provinces étoit gouvernée par des Conſulaires; la Calabre & la Lucanie par des Correcteurs; & la quatrieme par des Préſidens. La même diviſion, cette dénomination, & la même forme de Gouvernement leur furent conſervées, après la diviſion de l'Empire, ſous les Empereurs d'Occident; & quand les Oſtrogoths s'emparerent de l'Empire Romain d'Occident, vers l'an 476, (2) après la mort de Théodore, ſurnommé le Grand, & qu'ils inonderent ces belles Provinces. Elles reſterent, ainſi que la Sicile, ſous la puiſſance des Goths, pendant l'eſpace de ſoixante-quatre ans, & elles leur furent ſucceſſivement enlevées ſous leurs Rois Théodat, Totilia & Teia, (3) par Bélisaire & Narſès, Généraux de l'Empereur Juſtinien. Les Empereurs Grecs, ou d'Orient, les poſſéderent pendant quelque tems, & en furent dépouillés à leur tour par les Lombards, qui s'en emparerent vers l'an 571, (4) à la réſerve de l'Exarchat de Ravenne, des Duchés de Rome & autres, qui demeurerent d'abord ſous la domination de l'Empire d'Orient, mais qui enſuite, profitant auſſi de l'éloignement & de la foibleſſe de ſes Princes, ſe rendirent, de tentative en tentative, Souverains indépendans. Les quatres Provinces firent alors partie du vaſte Royaume que les Lombards fonderent en Italie. Pavie en étoit la Capitale, & ce Royaume s'étendoit depuis le pied de l'Apennin & la frontiere du pays appellé de leur nom *Lombardie*, *Longobardia*, juſqu'à l'extrémité du continent de l'Italie. Cette puiſſante Monarchie dura pendant 203 années, c'eſt-à-dire, juſqu'en 774, tems auquel Charlemagne y mit fin par la défaite de Didier, dernier Roi des Lombards, qu'il détrôna & fit priſonnier dans ſa Capitale, ſous le Pontificat d'Adrien I. (5) La deſtruction du Royaume des Lombards avoit été préparée en 775, par les avantages que Pepin-le-Bref, Roi de France, pere de Charlemagne, avoit remportés ſur Aiſtulf, ou Aſtolfe, pere de Didier. Pepin étant paſſé en Italie à la priere du Pape Etienne III, qui avoit imploré ſon ſecours contre Aſtolfe, avoit vaincu ce Prince en pluſieurs combats, & l'avoit dépouillé de la plus grande partie de ſes Etats. (6) Charlemagne acheva l'ouvrage de Pepin. Vainqueur des Lombards, il rétablit l'Empire Romain d'Occident, éteint depuis 324 années, & en fut couronné Empereur à Rome l'an 800, par le Pape Leon III. (7) Telle eſt l'origine du titre d'Empereur, ou Roi des Romains & d'Italie, que

(1) Introd. à l'*Hiſt. Univerſ. Tom.* II. *Liv.* II. *ch.* III. *p.* 87. *& ſuiv.*
(2) *Anecd. Ital. p.* 3. ann. 476.
(3) *Hiſt. Civ. du Roy de Naples*; par Giannone. *Trad. Françoiſe*, Edit. *en* 4 *vol. in*-4. La Haye *Tom.* I. *Liv.* I. IV.
(4) *Anecd. Ital.* ann. 571.
(5) *Anecd. Ital.* ann. 774.
(6) *Hiſt. des Rois des deux Siciles.* Par Mr. d'Egly, *en* 4 *vol. in*-12. Paris 1741 *p.* 31. *& ſuiv.*
(7) *Anecd. Ital.* ann. 800.

prennent encore de nos jours les Empereurs d'Allemagne, qui se disent Successeurs de Charlemagne, & héritiers de ses droits sur tous les Etats d'Italie, Etats sur lesquels ils ont longtems formés des prétentions. Le nouvel Empereur d'Occident fut reconnu sans difficulté par Iréne, Impératrice d'Orient. Bien éloignée de songer à lutter contre ce Concurrent redoutable, Iréne lui envoya des Ambassadeurs pour lui demander son alliance, & par les conseils de la sage politique qui l'éclairoit sur sa foiblesse, elle ne négligea rien pour se concilier l'amitié de ce Prince, & vivre avec lui en bonne intelligence. On prétend même qu'elle avoit d'abord formé le projet d'épouser Charlemagne; mais bientôt allarmée pour son autorité, l'ambitieuse Iréne, après avoir longtems amusé les Ambassadeurs de ce Prince, & traîné cette négociation en longueur, refusa de lui donner sa main, dans la crainte de se donner un maître, ainsi qu'à l'Empire Grec, & de ne pouvoir plus conserver avec un tel époux qu'un vain titre d'Impératrice. Les circonstances où elle se trouvoit, la contraignant de partager en quelque sorte avec lui les honneurs de son rang, elle le reconnut authentiquement pour Empereur d'Occident & son Collégue en Italie. Eblouis par la gloire de Charlemagne, les Grecs craignirent la réunion des deux Empires, dans la personne de ce Prince, & ils ne virent point que c'étoit là ce qui pouvoit leur arriver de plus heureux, parce qu'il étoit en état par son courage, ses forces & sa puissance, de les défendre contre les incursions des Barbares, & de rendre à l'Empire Romain son ancienne splendeur. Mais trop peu éclairés sur leurs vrais intérêts, les Grecs ne songerent alors qu'à profiter des victoires de Charlemagne, pour recouvrer une partie de ce qui leur avoit été enlevé en Italie par les Lombards. D'après ces vues, assez maladroitement combinées, il fut conclu un traité entre ce Prince & Nicéphore, Successeur d'Iréne, par lequel il fut convenu que les Etats de l'Eglise & de Venise, serviroient de Barrieres & de limites aux deux Empires. (1) Quelques auteurs disent, qu'au lieu des Etats de l'Eglise & de Venise, ce fut la Principauté de Bénévent. (2) Par ce moyen la Sicile, proprement dite au-delà du Phare, & cette partie de l'Italie qu'on nommoit autrefois la Sicile en deça du Phare, c'est-à-dire, le Duché de Naples, & les Provinces situées a l'extrémité de ce Royaume & du continent de l'Italie, rentrerent sous la domination des Empereurs Grecs, à la réserve de quelques places, telles que Salerne, Capoue, Bénévent, Teano, & les Terres en dépendantes, dont plusieurs Princes Lombards s'étoient formé des Souverainetés particulieres, sous le nom de Duchés.

Sect. I. *Histoire de Naples & de Sicile jusqu'en* 1130.

Les Grecs ne furent pas longtems en possession de leurs nouvelles acquisitions. Les Sarasins d'Afrique, Arabes d'origine, faisoient depuis longtems des tentatives sur la Sicile & sur les Places maritimes de l'Italie, en deça du Phare, déja même ils s'étoient rendus maîtres de plusieurs isles de la Mediterranée, de la Corse, de la Sardaigne, de Majorque, &c. de succès en succès ils parvinrent enfin, en 828, à s'emparer par surprise de toute la Sici-

228. 273. *Conquête de la Sicile par les Sarasins.*

(1) *Hist. des Rois de Sic. Tom.* I. *p.* 4.
(2) Giannone *Liv.* VI. *ch.* V. *p.* 512.

SECT. I. *Hiſtoire de Naples & de Sicile juſqu'en 1130.*

le. (1) il n'y eut que les Villes de Syracuſe & de Tauromine, erigées en Républiques, pendant les révolutions de l'Empire Grec, qui réſiſterent longtems & très courageuſement aux effets de ces Barbares. Cependant elles ſuccomberent à la force, & furent obligées de ſe ſoumettre à leur joug, en 878. Alors les Saraſins, maîtres de toute l'iſle, en chaſſerent les Grecs, y réduiſirent les habitans dans le plus rude eſclavage, & y établirent la Réligion Mahométane. La poſſeſſion de cette iſle, ſa proximité du continent de l'Italie, & ſur-tout de l'autre Sicile, ou des Provinces ſituées en-deçà du Phare, leur inſpirerent le deſſein, & leur fournirent les moyens de faire des incurſions continuelles ſur toutes les Côtes voiſines, & de s'emparer de différentes Places de la Calabre, entr'autres de Reggio & de Coſence. (2) Depuis 122 ans la Pouille & la Terre de Labour étoient en proie à leurs ravages; ils faiſoient perpétuellement des tentatives, tantôt ſur Tarente, & tantôt ſur d'autres Places. Deja ils menaçoient d'envahir ſucceſſivement toutes ces Provinces, & ils ſe diſpoſoient à faire le Siege de Salerne, lorſqu'un heureux haſard y conduiſit quelques Gentils-hommes Normands, qui, revenant du pélérinage de la Terre-Sainte, fort à la mode alors, ſur-tout chez les François, vinrent débarquer dans le Port de cette Ville. C'eſt à cette époque que nous commencerons l'hiſtoire moderne des deux Royaumes; mais, avant que d'aller plus loin, revenons un inſtant ſur nos pas; &, jettons un coup d'œil ſur Naples, & ſur les autres Villes & Provinces de ce Royaume, depuis le tems où elles furent ſoumiſes aux Romains, leurs plus anciens maîtres connus, aux Empereurs Latins & Grecs, juſqu'à celui où elles paſſerent ſous les Loix des Princes Normands; ainſi que ſur le Duché de Naples, & ſur le deſtin & le Gouvernement de cette Ville, conſidérée d'abord comme République, & finalement, comme Capitale du Duché de ce nom.

Leurs ravages & progrès dans le continent de l'Italie.

Deſcription abrégée de Naples, de ſon ancien Gouvernement, &c.

Naples, nommée en latin *Neapolis*, ou *Parthenopæa*, c'eſt-à-dire, *Ville jeune*, ou *Ville Vierge*, eſt très-ancienne; célebre, longtems avant que d'avoir été célébrée par les vers de Virgile; elle fut fondée par les Grecs, & forma pendant pluſieurs ſiecles une République floriſſante: ſa puiſſance & ſon antiquité ſont atteſtées par les titres d'Archontes & de Démarques, que ſes Magiſtrats portoient encore du tems d'Adrien, par la quantité d'inſcriptions grecques qu'on y trouvoit autrefois, & par beaucoup de monumens hiſtoriques. (3) Naples n'a point ceſſé d'être la Capitale du Royaume des deux Siciles, depuis que le Roi Charles I d'Anjou, y établit ſa réſidence, en 1266. Cette ville, l'une des plus belles, des plus grandes & des plus magnifiques de l'Europe; juſtement renommée d'ailleurs pour la beauté de ſon Ciel & de ſon Port, eſt ſituée dans la Campanie, ou Terre de Labour, à 60 Lieues N. N. E. de Palerme, Capitale de la Sicile; au 31e. d. 39'. 20". de Long. & au 40e d. 50'. 12". de Lat. Dans les premiers tems de la République, Naples fut alliée de Rome, mais dans la ſuite elle devint une Colonie de cette dangereuſe alliée, ſi funeſte pour ſes voiſins & pour ſes amis. Cependant Naples étoit reſtée fort longtems en poſſeſſion de quantité de pri-

(1) *Hiſt. des Rois de S. Tom.* I. *p.* 5. *& ſuiv. Hiſt. de Sicile.* Par Mr. de Burigny, en 2 *vol. in-4.* La Haye, 1745. *Tom.* I. *p.* 11. *Liv.* II. *p.* 364-372.
(2) Introd. à l'*Hiſt. Univ. Tom.* II. *Liv.* II. *ch.* III. *p.* 88.
(3) Giannone *Tom.* I. *Liv.* I. *ch.* IV. Sect. II. *p.* 25.

vileges, &, entr'autres du beau droit de ſe gouverner par elle-même, ſuivant ſes Loix, ſes uſages, par ſes propres Magiſtrats, & ſur-tout de ne recevoir aucun Préteur, ou Gouverneur Romain; avantage, que n'eurent pas toutes les autres villes de ces Provinces, & que Cumes & Capoue, cette République ſi fameuſe du tems d'Annibal, partageoient ſeules avec Naples. Peu-à-peu celle-ci s'accoutuma à donner des noms Romains, ou Latins à ſes Magiſtrats, tels que ceux d'Ediles, de Queſteurs, &c. Les Magiſtrats même & le peuple ſe nommerent, à l'exemple de ceux de Rome, *Le Sénat & le Peuple de Naples*, nom qu'ils déſignerent par les Lettres initiales, S. P. Q. N. que l'on voit encore dans les anciennes inſcriptions échappées aux outrages du tems. (1) Naples n'étoit plus alors une République entiérement libre & indépendante; les Romains s'étoient arrogé le droit de juger les différens qu'elle avoit avec ſes voiſins. Toutefois elle jouiſſoit encore de pluſieurs grandes prérogatives, qu'elle devoit à la politique de ſes maîtres. Elle étoit exempte de tout tribut, regardée comme une terre libre, comme un aſyle aſſuré & toujours reſpecté, même au milieu des horreurs des guerres civiles. Enfin, elle fut l'objet de l'affection d'Auguſte & de la plûpart de ſes ſucceſſeurs; & ce ne fut que ſous Titus, ou Veſpaſien, qu'elle devint entiérement Colonie Romaine, peut-être en punition de quelque ſoulèvement.

Sect. I. *Hiſtoire de* Naples & *de* Sicile *juſqu'en* 1130.

Pour donner une idée de l'ancienne Géographie de cette partie de l'Italie qu'on nomme aujourd'hui le Royaume de Naples, ou la Sicile en deçà du Phare, pendant qu'elle étoit ſoumiſe aux Romains, nous obſerverons, avec Giannone, (2) qu'elle étoit partagée en *Régions*, qui prenoient leur nom des différens Peuples qui les occupoient, ou qui donnoient leur nom à leurs habitans. Cette étendue du pays comprenoit les Campaniens, les Marruccins, les Pélignes, les Veſtins, les Prétuliens, les Marſes, les Samnites, les Hirpins, les Picentins, les Lucaniens, les Brutiens, les Salentins, les Japyges, & les Apuliens. Ce ne fut que ſous l'Empereur Adrien que toutes ces Contrées ou Régions, furent réduites & partagées en quatre grandes Provinces, ainſi qu'on l'a dit plus haut. Ces mêmes Contrées ſe partagent encore aujourd'hui en quatre Provinces générales; ſavoir, la Pouille, la Calabre, la Terre de Labour & l'Abruzze, qui ſe ſubdiviſent en 12 Provinces particulieres; & c'eſt ainſi qu'elles ſont indiquées ſur les Cartes (3): 1. La Terre de Labour, où Naples eſt ſituée. 2. La Principauté Citérieure. 3. La Principauté Ultérieure. 4. La Baſilicate. 5. La Calabre Citérieure. 6. La Calabre Ultérieure. 7. La Terre d'Otrante. 8. La Terre de Bari. 9. La Capitanate. 10. Le Comté de Moliſe. 11. L'Abruzze Citérieure. 12. L'Abruzze Ultérieure.

Diviſion ancienne & moderne des Provinces du Royaume.

Après avoir fait voir quel fut le deſtin de Naples ſous les Romains & ſous les Empereurs, on ajoutera que la plûpart des anciennes Villes, contenues aujourd'hui dans ce Royaume, étoient, ainſi que Naples, des Républiques particulieres, ſous la protection des Romains. De ce nombre étoient Tarente, Locres, Reggio, Crotone; Villes originairement Grecques, ainſi que

Anciennes Villes & Républiques de ces Provinces: Leur Gouvernement ſous les Romains.

(1) Giannone *ibid.*
(2) *Tom.* I. *Liv.* I. *ch.* IV.
(3) Giannone *Hiſt. des Rois de Sic.* Par Mr. d'Egly *Tom.* I. *p.* 2.

SECT. I. *Hiſtoire de Naples & de Sicile juſqu'en 1130.*

Naples; & Cumes, Capoue, Bénévent, Prénefte, Trivoli, Nole, Siponte, Luceria, & autres. Elles devinrent ſucceſſivement Villes alliées, Villes Municipales, & enfin Colonies Romaines. Dix d'entr'elles étoient gouvernées par des Préfets, élus par le Peuple Romain, & les autres par des Préfets que le Préteur de Rome y envoyoit. Toutefois cela n'empêcha point qu'elles ne conſervaſſent encore longtems la plus grande partie de leurs privileges, & quelqu'apparence de liberté; mais lorſqu'Adrien eût changé la diviſion de ces Provinces & la forme de leur Gouvernement, toutes ces Villes perdirent peu-à-peu de leurs droits & leurs prérogatives, ſous les Conſulaires, Correcteurs ou Préſidens, qui furent envoyés pour les gouverner, & qui, abuſant à la longue de leur autorité, s'érigerent inſenſiblement, chacun dans ſa Province, en maîtres deſpotiques.

Etat des Provinces d'Italie, ſous les Empereurs d'Orient, & d'Occident, ſous les Rois Goths, & autres.

La tranſlation de l'Empire Romain d'Italie en Orient, par Conſtantin, qu'on a ſurnommé *le Grand*, porta, comme l'on ſait, le coup le plus funeſte à cet Empire, ainſi qu'à la liberté de toutes les Villes dont il étoit le ſoutien, & dont Rome étoit comme le centre. L'Italie fut alors diviſée en deux Vicariats, celui de Rome, & celui d'Italie. Les quatre anciennes Provinces du Royaume de Naples furent compriſes dans le premier Vicariat, ainſi que ſix autres Provinces, nommées pour *Suburbicaires*, des deux mots *Sub Urbe*. C'eſt ce qui formoit alors le Dioceſe de l'Evêque de Rome, proprement dit, qui n'avoit aucune autorité ailleurs. Cependant l'impoſture a dit & l'imbécillité a cru, pendant les ſiecles de ſuperſtition & d'ignorance, que Conſtantin avoit donné en 324, toute l'Italie, & ſpécialement toute cette étendue de pays qui forme aujourd'hui le Royaume de Naples, en toute ſouveraineté, à l'Evêque de Rome, Silveſtre I. C'eſt même cette prétention erronée juſqu'à l'abſurdité, qui a été la cauſe de toutes les inveſtitures que les Papes ont données & prétendu ſi longtems accorder, comme Seigneurs Suzerains d'Italie. Ce qu'il y a de plus certain, eſt que les Provinces Suburbicaires, ainſi nommées, parce qu'elles relevoient de Rome & qu'elles étoient dépendantes de l'Empire d'occident, ſe virent abandonnées, par l'éloignement des Empereurs dont la réſidence étoit au-delà des mers, à la merci de leurs Gouverneurs, des Conſulaires, Correcteurs & Préſidens, que les Empereurs continuerent à y envoyer. Ces Magiſtrats ſuprêmes y exercerent impunément leur tyrannie, dans leurs départemens, les ſurchargerent d'impôts, traiterent leurs habitans en eſclaves, & y commirent toute ſorte de vexations, d'excès & de déſordres, dans la certitude que leurs plaintes ne parviendroient point à la Cour, trop éloignée pour les entendre, ou trop occupée pour remédier à ce déſordre, & ſonger à réprimer ces abus & cette oppreſſion; enſorte que ces Provinces continuerent à être fondées, par ce qu'on peut appeller un véritable Gouvernement militaire, & deſpotique. Auſſi ne faut-il pas s'étonner ſi les Goths & quelques autres Peuples du nord, plus Barbares de nom que d'effet, trouverent tant de facilité à envahir & aſſervir ces Provinces. Leurs habitans, découragés & abruttis par l'eſclavage, préférerent la domination des Goths à celle des Tirans, que la Cour de Conſtantinople leur envoyoit ſous le nom de Préfets de Prétoire, ou de Vicaires de l'Empire en Italie; oppreſſeurs accrédités, dont toute l'habileté conſiſtoit à profiter des troubles qui agitoient la Cour & l'Empire, pour ſe rendre

dre comme indépendans dans leurs Gouvernemens, & fouler, à leur aiſe, les Peuples. Cette vexation fut cauſe que ceux-ci ne firent preſque aucune réſiſtance, ne voulant pas combattre pour le choix de leurs tyrans; & ſe flattant que leur ſort ſeroit plus heureux, ou du moins qu'il ne ſeroit pas plus déplorable ſous les Loix de ces étrangers, que ſous celles de leurs anciens maîtres. Il faut convenir que leur attente ne fut point trompée, & qu'ils ſe trouverent bien de cette nouvelle forme de gouvernement. Ce fut ſous le regne d'Honorius, en 402, que les Veſtrogoths, Viſigoths par corruption, vinrent les premiers envahir l'Italie. Ils avoient été contenus juſqu'alors par la prudente politique & les ſages meſures de Théodore, ſurnommé le *Grand*; mais après la mort de ce Prince, & la diviſion qui fut faite de l'Empire en deux Etats particuliers, celui d'Orient & celui d'Occident, le dernier deſquels eut Honorius pour maître; ces Conquerans inonderent l'Italie, ſous la conduite de leur Roi Alaric, prirent Rome qu'ils mirent au pillage, ſe répandirent dans les Provinces du Royaume de Naples, & y exercerent les plus cruels ravages. Leur retraite hors de l'Italie, lui rendit pour quelque tems la tranquillité, & Honorius en reſta paiſible poſſeſſeur.

Les troubles qui agiterent l'Empire après la mort de Valentinien III, expoſerent de nouveau l'Italie aux malheurs & aux déſaſtres les plus irréparables. Enfin, l'Empire d'Occident, s'étant éteint en 476, avec le titre d'Empereur, en la perſonne d'Auguſtule, qui, détrôné par Odoacre, Roi, ou Général des Hérules, fut envoyé à Naples, où il fut enfermé dans le Château de Luculle, appellé maintenant le Château de l'œuf; le Royaume d'Italie & les Provinces Suburbicaires, paſſerent ſous la domination d'Odoacre. (1) Ce Prince, après avoir régné pendant quatorze ans, fut vaincu à ſon tour, pris & mis à mort, en 489, par Théodoric, l'un des plus grands Princes qui aient illuſtré la nation des Goths; (2) lorſque, du conſentement de Zénon, Empereur d'Orient, Théodoric avoit pris le titre de Roi des Goths & des Romains, il avoit établi ſon ſiege Royal à Ravenne, qui avoit été la réſidence des derniers Empereurs d'Occident, & il fut regardé quoique Conquérant de l'Italie, comme ſon Libérateur. En effet, il la gouverna ſagement; y conſerva les Loix Romaines, l'ancienne diviſion des Provinces, & la forme du Gouvernement établie par les Empereurs. Ce Prince affectionna beaucoup la ville de Naples: il lui donna, ainſi qu'à Rome, Ravenne, Syracuſe, & pluſieurs autres villes de ſon Royaume, un Gouverneur, avec titre de Comte du premier rang. Le fameux Caſſiodore, Miniſtre de Théodoric, nous a conſervé les patentes qu'il fit expédier au Gouverneur de Naples; ainſi que les Lettres de recommandation qu'il lui donna pour les habitans de cette Ville; elles ſont pleines des plus vifs témoignages de ſa prédilection pour elle. Ce ſage Roi mourut en 526, Athalaric, ſon fils, lui ſuccéda ſous la tutelle d'Amalaſonte ſa mere, qui laiſſa ſubſiſter les choſes, dans les Provinces ſoumiſes à ſon empire, ſur le même pied où elles étoient lors de la mort du Roi ſon époux, & où celui-ci les avoit trouvées, lorſ-

(1) *Anecd. Ital.* ann, 476 489.

(2) Giannone *Liv.* III. *ch.* II. Sect. II. Introd. à l'*Hiſt. Univ. Tom.* II. *Liv,* II *ch.* II. *p.* 49. 50.

SECT. I. *Histoire de Naples & de Sicile jusqu'en 1130.*

qu'il fit la conquête de ce Pays. Amalasonte ayant été mise à mort par la perfidie du Roi Théodat, qu'elle avoit placé sur le trône, l'Empereur Justinien saisit cette occasion de faire passer des Troupes en Italie, sous la conduite du fameux Général Bélisaire, soit pour venger la mort d'Amalasonte, son alliée, soit pour recouvrer ces belles Provinces enlevées depuis longtems à l'Empire d'Orient. Les succès de Bélisaire furent aussi brillans, que rapides; les sujets de Théodat méprisant son incapacité, lui ôterent la Couronne & la vie, voulant se donner un Roi plus capable de les commander dans des tems si orageux. Vitigès, qu'ils élurent à sa place, fut assiégé & fait prisonnier dans Ravenne, en 539, par Bélisaire, qui l'envoya à l'Empereur. (1) Peu de tems après, ce Général étant devenu suspect à Justinien, fut rappellé & remplacé par deux Généraux, qui n'avoient ni ses talens, ni sa capacité. Leur inexpérience & leurs fautes, ranimerent les Goths; ils commencerent à respirer, à reprendre l'ascendant, & se donnerent successivement & en très-peu de tems, trois nouveaux Rois, Théobalde, Eraric & Totila. Lorsque ce dernier monta sur le trône des Goths & d'Italie, en 541, (2) Bélisaire avoit déjà remporté quantité d'avantages sur sa nation, & lui avoit repris une partie des Provinces & des Villes qu'elle avoit envahies, telles étoient Rome, Naples, & les Provinces voisines, qui se soumirent à Justinien; mais ce fut principalement sous le regne de Totila, que les Grecs porterent le coup le plus funeste à la Monarchie des Goths, & qu'ils recouvrerent presque tout l'Empire d'Occident, qui avoit été perdu pour eux, depuis sa séparation d'avec celui d'Orient. A la suite de beaucoup de succès de part & d'autre, Totila, Prince aussi brave qu'humain & généreux, dans la seconde victoire, se rendit maître de Rome & de Naples, mais ce vaillant Roi, qui avoit résisté longtems aux efforts de Bélisaire, fut enfin vaincu, en bataille rangée, en 552, par l'Eunuque Narsès, autre Général de Justinien, & il mourut d'une blessure qu'il reçut dans ce combat. Les Goths s'empresserent de lui donner pour successeur Teïa, Capitaine renommé par sa bravoure, & qui fut le dernier de leurs Rois. Il continua la guerre contre Narsès dans la Campanie, fut défait en 553; & périt dans la bataille qui se donna au bord du Sarno, dans une plaine située aux pieds du mont Vesuve. Les Goths, rebutés par tant de pertes & de revers, traiterent avec Narsès, promirent de sortir de l'Italie, & exécuterent ce Traité de bonne foi. Ils remirent toutes leurs Places entre les mains des Commissaires de l'Empereur, & sortirent de l'Italie l'an 553, après y avoir resté 64 ans, à compter depuis Théodoric, leur premier Roi, jusqu'à Teïa, le dernier de leurs Princes. (3).

Ainsi finit la Monarchie des Ostrogoths; & toutes ces belles Provinces rentrerent sous la domination des Empereurs d'Orient. Elles leur furent bientôt enlevées par les Lombards, autre Nation du Nord, qui descendoit des Goths (4), & étoit probablement nommée *Longobardi*, à cause de leurs longues barbes, ou cheveux. Justinien fut lui-même la cause de leur inva-

(1) Introd. à l'*Hist. Univ.* ibid. *p.* 50-51.
(2) *Anecd. Ital.* ann. 526, 534, 539, 541, 552, 553.
(3) Giannone *Liv.* III. *ch.* IV. *p.* 262-265.
(4) *Liv.* IV. *p.* 302.

Sect. I. *Hiſtoire de* Naples & *de* Sicile *juſqu'en* 1130.

ſion. Il eut l'imprudence de prendre dans ſes armées, comme troupes auxiliaires, ces Barbares, qui, venus des triſtes Contrées du Nord, trouverent le climat de l'Italie ſi beau, & ſon territoire ſi fertile, qu'ils reſolurent de s'y établir, & d'en faire la conquête pour eux-mêmes, ce qu'ils exécuterent en 568, ſous Albouin, qui fut leur premier Roi en Italie. (1) Juſtin II, poſſeſſeur alors du trône d'Orient, avoit ſoumis toute l'Italie au Gouvernement d'un Exarque, ou Gouverneur-Général, qui réſidoit à Ravenne, à l'exemple de l'Exarque d'Afrique. Un Exarchat étoit chez les Grecs un Gouvernement compoſé de pluſieurs Provinces. Juſtin donna auſſi aux principales Villes d'Italie, telles que Rome, Bénévent, Naples, &c. des Gouverneurs, qui, ſous le nom de *Ducs*, dépendoient de l'Exarque d'Italie. On verra par la ſuite que la plûpart de ces Ducs vinrent à bout d'ériger leurs Gouvernemens en Souverainetés particulieres, pendant les troubles qui agiterent l'Empire d'Orient. Ainſi l'Empereur Juſtin II détruiſit l'ouvrage de ſes prédéceſſeurs, & fit ce que les Goths eux-mêmes n'avoient pas fait, il changea totalement la forme du Gouvernement des Provinces & des Villes d'Italie, & cauſa les malheurs de ces Contrées, en donnant lieu à l'érection ſucceſſive de la plûpart de ces Duchés, en autant d'Etats indépendans de l'Empire d'Orient, & à quantité de guerres fomentées par l'ambition de leurs Princes, & par le deſir qu'ils avoient d'agrandir leur territoire aux dépens de leurs voiſins. C'eſt de là que prirent naiſſance les Duchés de Naples, de Surrante, d'Amalfi, de Gaëtte, de Bari, &c. toujours poſſédés par des Princes Grecs, pendant le tems de la domination des Lombards en Italie; ainſi que quantité d'autres Duchés, qui furent ſous les Loix des Princes Lombards, tels que Bénévent, Spolète, Frioul, Salerne, Capoue & Téano; ces trois dernieres conſerverent le titre de Principautés, longtems même après que la Monarchie des Lombards eût été détruite par Charlemagne (2).

Principautés fondées ſur les débris de l'Empire d'Occident, dans le Royaume de Naples.

C'eſt ainſi que le nom de Duché fut donné à la partie du Royaume de Naples, où cette Capitale eſt ſituée. On a déjà remarqué qu'en 568, les Lombards envahirent preſque toute l'Italie, dont Albouin, leur Chef, prit ſolemnellement le titre de Roi en 570. (3) Le Duché de Naples fut, pour ainſi dire, le ſeul dont les Lombards ne purent entiérement s'emparer. Nous croyons devoir abandonner ici l'Hiſtoire Générale de l'Italie & des Provinces du Royaume actuel de Naples, pour en venir à l'hiſtoire particuliere du Duché de ce nom; nous penſons avoir ſuffiſamment établi la ſucceſſion de ſes différens maîtres: nous avons dit auſſi comment cette Ville paſſa de la domination des Romains, de l'Empire d'Occident, de celui d'Orient & des Goths, ſous celle de Ducs particuliers, quoique longtems tributaires, ou feudataires de l'Empereur Grec. On a dit que Charlemagne, ayant renverſé le Royaume des Lombards, en 774, fut le Reſtaurateur de l'Empire d'Occident, & qu'il laiſſa à celui d'Occident la Sicile, ainſi que les Provinces ſituées à l'extrémité de l'Italie, qui lui demeurerent ſoumiſes, à l'exception des Principautés de Bénévent, Salerne, Capoue, Téano & autres, qui formoient alors autant de Souverainetés particulieres, poſſédées par des Princes Lom-

Naples *érigée enſuite en République.*

(1) Introd. à l'*Hiſt Univerſ. Tom.* II. *Liv.* II. *ch.* II. *p.* 53.
(2) Ibidem *ch.* III. *p.* 88. Giannone *Liv.* IV. *ch.* I-IV. *Liv.* V. VI. VII.
(3) *Anecd. Ital.* ann. 568-71.

SECT. I. *Hiſtoire de Naples & de Sicile juſqu'en 1130.*

bards. Depuis cette époque le Duché de Naples reſta toujours ſous la domination immédiate, & ſous la protection des Empereurs d'Orient, dont ſes Ducs furent d'abord tributaires, ou feudataires, juſques vers le milieu du onzieme ſiecle; tems auquel cette ville ſe rendit indépendante, & s'érigea en une eſpece de République, dont ces Princes furent Chefs, ſous le nom de Ducs & de Conſuls. (1) Quoique ce Duché eût toujours réſiſté heureuſement aux efforts des Lombards, il n'avoit pu s'empêcher de devenir tributaire en 818, de Sicon IV, Prince de Bénévent (2).

Cette Principauté, qui portoit antérieurement le nom de Duché, que les Princes Lombards avoient trouvé le moyen de changer contre le premier, étoit alors un Etat très-conſidérable; où le reſte des Lombards, échappé à la deſtruction de cette nation, s'étoit retiré. Voiſin dangereux du Duché de Naples, il menaçoit ſans ceſſe de l'aſſervir; enſorte que ces deux Etats furent preſque continuellement en guerre, l'un pour ſa défenſe, & l'autre pour l'opprimer.

Le Duché de Naples, d'abord reſſerré dans les limites étroites de ſa Capitale, de ſes dépendances maritimes & de ſon territoire, devint par la ſuite beaucoup plus étendu, & fut conſidérablement augmenté par l'Empereur Maurice, qui y joignit les iſles d'Iſchia, de Nicida & de Procida; les Villes de Cumes, de Stabia, de Surrante & d'Amalfi. Ce Duché fut nommé alors *la Campanie*; nom qui lui vint probablement de ſa campagne agréable & fertile. Tandis qu'il s'accroiſſoit du côté du midi, la Principauté de Bénévent, qui le reſſerroit ſans ceſſe, l'empêchoit de s'étendre du côté de l'Occident, du Nord & de l'Orient. Pendant les guerres continuelles qui avoient diviſé les Napolitains & les Bénéventins, les Sarraſins d'Afrique, ennemis plus dangereux que ces derniers, s'étoient approchés peu-à-peu des Provinces occupées par les Grecs. Ils avoient commencé, ainſi que nous l'avons déjà dit, par s'emparer de la Sicile, en 828 & 878, & ils avoient profité du voiſinage, pour faire quantité d'incurſions & de ravages ſur les Côtes Napolitaines. (3) Le malheur public fut encore augmenté par la méſintelligence qui ſe mit entre les Capitaines Grecs & les principaux Officiers de l'Empire d'Orient, qui, cherchant auſſi à profiter de ſon naufrage pour s'enrichir de ſes débris, rechercherent ſouvent l'alliance des Sarraſins, dans le deſſein de ſe former par leurs ſecours de petits Etats indépendans. Dans cette vue, ils appellerent & introduiſirent eux-mêmes ces Barbares dans ces malheureuſes Provinces, & ne tarderent pas à s'en repentir. En effet, ſous prétexte de ſecourir ces Chefs, armés les uns contre les autres, les Sarraſins ravagerent la Terre de Labour, la Calabre & la Pouille, pendant plus de cent années, s'emparerent de pluſieurs Places conſidérables, entr'autres, de Coſence, Tarente & Reggio, où ils s'établirent & ſe fortifierent tellement, qu'il fallut bien du tems & des peines pour les en chaſſer. Enfin, ils ſe préparoient à former le ſiege de Salerne, lorſqu'une troupe de Normands, qui revenoient de la Terre-Sainte, débarqua dans cette Ville, vers l'an 1002, ou 1005,

828.
878.

Irruptions & ravages des Sarraſins en Calabre & autres Provinces.

1002. ou 1005.

(1) Giannone *Tom.* I. *Liv.* IV. *ch.* IV. *Tom.* II. *Liv.* XI. *ch.* III. Sect. I.
(2) Introd. à l'*Hiſt. Univ. Tom.* II. *Liv.* II. *ch.* III. *p.* 88.
(3) *Hiſt. de Sic.* par Mr. de B. *Tom.* I. *Liv.* II. *ch.* ou Sect. IV. *p.* 372 *& ſuiv. Hiſt. des R. des deux Siciles* par Mr. d'E. *Tom.* I *p.* 455.

Sect. I. *Hiſtoire de Naples & de Sicile juſqu'en 1130.*

suivant d'autres, Salerne étoit alors une Principauté particuliere, ſoumiſe à Guimar ou Gaïmar III, Prince Lombard. (1) Gaïmar fit l'accueil le plus gracieux à ces étrangers, & ſpécialement à Drogon, Gentil-homme Normand, leur Chef, qu'il ſembloit que ſa bonne fortune lui eût envoyé exprès pour le défendre contre les entrepriſes des Sarraſins. Ces braves avanturiers eurent bientôt occaſion de témoigner leur reconnoiſſance à leur hôte. Peu de jours après leur arrivée, les Sarraſins vinrent mettre le ſiege devant Salerne, & Gaïmar étant determiné d'offrir une ſomme conſidérable à ces barbares pour les engager à s'éloigner, les Normands s'oppoſerent à ce honteux marché, & offrirent leurs ſervices à ce Prince, pour le délivrer de ces terribles ennemis. Gaïmar accepta leurs offres; ils prirent les armes, & fondirent ſi ſoudainement ſur ces brigands, enſevelis dans le ſommeil & dans le vin, qu'ils en taillerent la plus grande partie en pieces, & obligerent le reſte de ſe ſauver promptement & en déſordre dans les Vaiſſeaux qui les avoient apportés. (2) Les Vainqueurs firent un butin conſidérable, & s'en retournerent peu de tems après dans leur Patrie, comblés de gloire, de richeſſes, & chargés des préſens de Gaïmar, qui fit, ainſique le reſte des habitans de Salerne, les plus grands efforts pour retenir ces étrangers, & les engager à ſe fixer dans ce Pays. Ils refuſerent. Gaïmar leur donna des Vaiſſeaux pour retourner dans leurs pays, & les y fit accompagner par des Députés.

1002 ou 1005. *Arrivée des Normands en Italie. Service important qu'ils rendent à Gaïmar, Prince de Salerne.*

C'eſt à ce premier exploit des Normands en Italie, que tous les Hiſtoriens rapportent unanimement l'origine des conquêtes & de l'établiſſement de cette nation dans les Provinces du Phare (3).

Les avanturiers Normands, de retour dans leur patrie, dirent tant de bien du pays d'où ils venoient, que quantité de leurs Compatriotes s'empreſſerent d'aller s'y établir. L'idée avantageuſe qu'on y avoit de la valeur de leur nation, dans ces Siecles de barbarie, où la valeur étoit ſeule eſtimée, leur y aſſuroit un accueil diſtingué. D'ailleurs les promeſſes magnifiques que faiſoient, au nom du Prince de Salerne, les Envoyés de Gaïmar, à tous ceux qui voudroient aller s'établir dans ſon Etat; les richeſſes, ſoit de luxe, ou propres aux climats de l'Italie, & totalement inconnues aux Normands, que ces Députés étalerent à leurs yeux pour les tenter; en déterminerent pluſieurs à s'expatrier, pour aller vivre ſous un ſi beau Ciel. La plus remarquable, ou la plus connue de ces émigrations, eſt celle de Giſlebert Batteric, ou, ſelon d'autres, Oſmond Drengot ou Drango, Gentil-homme Normand, qui, rigoureuſement pourſuivi par Robert, Duc de Normandie, en préſence duquel il avoit tué à la chaſſe, un autre Gentil-homme, ſon ennemi, crut devoir profiter des offres des Envoyés de Salerne, pour chercher un aſyle dans ce pays lointain, contre le reſſentiment de ſon Prince. Il paſſa d'abord en Italie avec ſes quatre fils, & ſon frere nommé Rainulfe: il étoit accompagné par 300 Normands, qui ſuivirent ſon ſort. On prétend que ce furent

Premiere émigration des Normands, ſous la conduite d'Oſmond Drengot.

(1) Il eſt inutile de remarquer que les Normands, ainſi que leur nom l'indique aſſez, deſcendoient des Peuples du Nord, ſoit Danois ou autres, qui avoient autrefois conquis cette Province, & lui avoient donné leur nom.

(2) Giannone *Tom.* II. *Liv.* IX. introd. *p.* 8. *& ſuiv.*

(3) *Hiſt. de l'origine du Roy de Sic. & de Naples.* In-12, *Paris*, 1701, chez Aniſſon. *p.* 7-14, *Liv.* I.

SECT. I. *Hiſtoire de Naples & de Sicile juſqu'en 1130.*

ces premiers émigrants qui bâtirent la ville d'Averſe, la plus ancienne des Colonies Normandes dans le Royaume de Naples. (1) Voici comme on rapporte qu'ils fonderent cette nouvelle Ville, longtems appellée de leur nom, *Averſe-la-Normande.* Etablis d'abord à Capoue, vers l'an 1016, ils s'engagerent à ſeconder les projets d'un Capitaine Lombard, nommé Melo, que les habitans de Bari, impatiens de ſe ſouſtraire à la domination des Grecs, avoient choiſi pour leur chef; mais Melo s'étant vu depuis trahi & abandonné, s'étoit retiré à Capoue, auprès du Duc Pandolfe IV, pour lui demander du ſecours contre les Grecs, leurs communs ennemis. Melo ayant raſſemblé des Troupes, vainquit pluſieurs fois les Grecs, ſecondé par les Normands qu'il avoit dans ſon Armée. Leur valeur n'empêcha pourtant point qu'il ne fut enſuite défait, & contraint de céder à la ſupériorité du nombre. La mort de ce Capitaine, qui périt quelque tems après en Allemagne, où il étoit allé ſolliciter l'Empereur Henri II, de marcher en Italie contre les Grecs, délivra les Normands de leurs engagemens, & les laiſſa ſans guerres & ſans Général. Ces guerriers, accoutumés à trafiquer de leur ſang & de leur épée, & à vendre leurs ſervices aux plus offrants, ſe trouvant ſans occupations conformes à leur humeur martiale, & ſans occaſion de faire fortune, ſe diviſerent, afin de ſe procurer plus aiſément de l'emploi. Les uns chercherent à ſe rendre néceſſaires à l'Abbaye du Mont-Caſtin, dont ils ſe chargerent de garder les Terres; Adinolfe, frere de Pandolfe, Duc de Capoue, étoit alors Abbé de ce fameux Monaſtere: les autres offrirent leurs ſervices au Pape Benoit VIII, & furent chargés de la garde de la Tour du Gariglia-no, riviere ſituée dans le Royaume de Naples. Ils étoient commandés par Dato, frere de Melo. Cette Tour ayant été priſe par les Grecs, malgré la vigoureuſe défenſe que firent ſes défenſeurs, il furent faits priſonniers, & remis peu de tems après en liberté, à la priere de l'Abbé Adinolfe (2).

Les Normands bâtiſſent Averſe.

Leurs exploits en Italie, au ſervice de différens Princes, contre les Grecs.

Quelque tems après, les Normands furent chargés par l'Empereur Henri II, de pourſuivre le cours de ſes expéditions contre les Grecs, & principalement de venger la mort de Dato, leur Capitaine, que les Grecs avoient fait indignement mourir. Henri II, à ſon départ d'Italie, recommanda les Normands aux Princes Lombards, de Bénévent, Salerne, Capoue, & Téano ſes alliés, comme des hommes dont la valeur extraordinaire pouvoit leur être d'un très-grand ſecours dans leurs guerres contre les Grecs. En effet, les Normands leur rendirent de grands ſervices; mais ſoit que ces Princes fuſſent jaloux de leurs ſuccès, ſoit qu'ils craigniſſent leur voiſinage, & leur valeur; ou enfin, que ces Avanturieurs formaſſent des prétentions trop onéreuſes; ils ne tarderent pas à ſe brouiller avec ces Princes, qui leur donnerent des ſujets trop réels de ſe plaindre de leur ingratitude, quelques-uns d'entr'eux leur ayant refuſé la ſolde qu'ils leur avoient promiſe.

Ingratitude des Princes Lombards à leur égard.

Pour ſe venger de Pandolfe, Prince de Téano, les Normands remirent le Duc de Capoue, en poſſeſſion de ſa Capitale, dont ſon ennemi l'avoit chaſſé; mais celui-ci ne fut pas plus reconnoiſſant que les autres Princes; ce qui irrita ſi vivement les Normands contre tous les Lombards en général, que

Vengeance que les Normands en tirent.

(1) *Hiſt. des R. deux Siciles. Tom.* I. *p.* 5-7.
(2) Introd. à l'*Hiſt. Univ. Tom.* II. *Liv.* II. *ch.* III. *p.* 89 *& ſuiv.*

Sect. I. *Hiſtoire de Naples & de Sicile juſqu'en 1130.*

fatigués de leur mauvaiſe foi, & de combattre pour des ingrats, qui ne leur en avoient aucune obligation; de mener une vie errante & vagabonde comme des brigands, & d'être à la merci de Princes parjures, ils reſolurent enfin d'employer leur valeur pour eux-mêmes, & de ſe procurer un établiſſement par la voie des armes. Rainolfe, ou Rainulfe, probablement frere d'Oſmont Drengot, premier Chef de ces avanturiers, étoit alors à leur tête. Ce fut dans cette conjoncture qu'ils bâtirent la ville d'Averſe. (1) Quelques ſervices qu'ils eurent le bonheur de rendre à Sergio, Duc de Naples, contre Pandolfe IV, Duc de Capoue, ſon ennemi, engagerent ce Prince, Chef du Duché & de la République de Naples, ou Prince feudataire de la cour de Conſtantinople, à leur accorder tout le territoire qui étoit autour de leur nouvelle ville. Il épouſa même une parente de Rainolfe, & lui donna le titre de Comte. Ce titre lui fut confirmé dans la ſuite par l'Empereur Conrad, qui lui donna l'inveſtiture du nouveau Comté d'Averſe, à l'inſtigation de Gaïmar IV, Souverain de Salerne, Prince plus reconnoiſſant que ſon prédéceſſeur envers les Normands, auxquels il avoit déja beaucoup d'obligations, indépendamment de celle qu'il leur eut encore dans la ſuite. Ainſi, la Ville & le Comté d'Averſe furent donnés en toute propriété, comme fief héréditaire à Rainolfe & à ſes ſucceſſeurs. Tel fut le premier établiſſement ſolide des Normands en Italie (2).

Averſe eſt érigé en Comté pour les Normands.

Cependant leurs ſuccès & le bruit de leurs exploits avoient excité l'émulation de leurs Compatriotes, & les avoient engagés à ſe tranſplanter auſſi dans cette belle Contrée, pour y partager leur gloire. Il ſe fit environ dans le même tems différentes autres émigrations. En 1018, Raoul, Gentil-homme Normand, célebre par ſa valeur, alla offrir ſes ſervices à Rome, au Pape Benoit VIII, qui l'employa avec ſuccès contre les Grecs, dont le Catapan, ou Gouverneur, s'étoit emparé, ſous l'Empereur Baſile, d'une partie de la Province de Bénévent, annexée au domaine de l'Egliſe, depuis que les Lombards en avoient été chaſſés. Raoul ſe mit à la tête des Troupes du Pape, & remporta pluſieurs avantages ſur les Grecs. (3) D'un autre côté les fils d'un premier lit, de Tancrede, Seigneur de Hauteville, près de Coûtance, paſſerent dans le même tems en Italie, ſoit pour s'y faire auſſi un établiſſement, ſoit, comme quelques Hiſtoriens le rapportent, à l'inſtigation de leur Compatriote Rainolfe, Comte d'Averſe. Ces braves avanturiers étoient au nombre de trois; Guillaume, ſurnommé *Bras-de-fer*, Drogon & Humfroi; on ignore s'ils étoient de la famille de ce Drogon, qui etoit revenu de Salerne, en 1005. (4) Quoiqu'il en ſoit, ces trois guerriers arriverent en Italie, vers l'an 1035, & offrirent leurs ſervices au Prince de Capoue contre Gaïmar IV, Prince de Salerne. L'ingratitude dont le Prince de Capoue paya leurs ſervices, les détermina à paſſer du côté de ſon ennemi, & ils fixerent la victoire ſous ſes drapeaux. Gaïmar ſe montra d'abord liberal & reconnoiſſant; mais peu-à-peu, la valeur extrême de ces étrangers commençant à lui faire ombrage, il ne chercha plus qu'à ſe débarraſſer d'hôtes ſi dan-

Différentes autres émigrations des Normands en Italie.

1035. *Les Fils de Tancrede de Hauteville paſſent en Italie.*

(1) *Hiſt. de l'origine du R. de S. & de N. p.* 15-32.
(2) Giannone *Tom.* II. *Liv.* IX. *ch.* I.
(3) *Hiſt. des Rois des deux Siciles* Par Mr. d'E. *Tom.* I. *p.* 7-8.
(4) *Hiſt. de l'origine du R. des deux Siciles. p.* 32-38.

SECT. I. *Hiſtoire de* Naples & de Sicile *juſqu'en* 1130.

gereux. Il cherchoit un prétexte honnête pour les éloigner de ſon Etat, lorſqu'il trouva dans l'entrepriſe de Michel Paphlagonien, Empereur d'Orient, ſur la Sicile, l'occaſion qu'il deſiroit, & qu'il ſaiſit avec empreſſement. L'Empereur Michel ayant projetté de recouvrer la Sicile, dont les Sarraſins s'étoient emparés, & qu'ils occupoient depuis plus de deux cens ans, chargea de cette expédition Manaſſès, ou Maniace, Général des Grecs & Gouverneur de la partie de la Pouille & de la Calabre qui leur étoit encore ſoumiſe; Maniace avoit déjà raſſemblé des Troupes nombreuſes & s'étoit ménagé beaucoup d'intelligence dans l'iſle, pour s'en faciliter la conquête, quand l'Empereur ſon maître, inſtruit de la valeur & des exploits des Normands, que Gaïmar avoit à ſon ſervice, & ſachant de quelle utilité ils pouvoient lui être dans l'expédition qu'il méditoit, pria le Prince de Salerne de lui envoyer ces guerriers. Gaïmar, qui ne demandoit pas mieux, réuſſit ſans peine à les engager à ſe rendre en Sicile, leur exagérant les avantages qu'ils retireroient de cette guerre, & les bienfaits qu'ils devoient attendre de la reconnoiſſance de l'Empereur, s'ils avoient du ſuccès. Il n'en falloit pas davantage pour déterminer des guerriers avides de gloire, de conquêtes & d'établiſſemens. C'eſt à cette occaſion que l'on rapporte le commencement de la fortune des fils de Tancrede. Ils ſe rendirent auprès de Maniace, à la tête de trois cens hommes, & ils ſervirent avec tant d'habileté de zele & de valeur dans cette expédition, qu'il s'empara de Meſſine, de Syracuſe, ainſi que de pluſieurs autres Places importantes; conquêtes dont il fut ſur-tout redevable à la valeur des Normands, qui ſe ſignalerent dans cette guerre par les plus héroïques exploits; on rapporte que Guillaume Bras-de-fer tua d'un coup de lance Arcadius, Gouverneur de Syracuſe; & que dévancant l'Armée des Grecs, il attaqua & mit en fuite avec ſa petite Troupe une Armée conſidérable de Sarraſins, qui, fuyant devant les Vainqueurs, s'étoit raſſemblée près de Troïne. (1) Les Normands juſqu'alors fort mal recompenſés des ſervices qu'ils avoient rendus, furent encore payés d'ingratitude par les Grecs, comme ils l'avoient été par les Lombards. On recherchoit, on eſtimoit leur valeur; on en ſentoit le prix, on la combloit d'eloges, mais on ne vouloit ni reconnoître, ni recompenſer leurs victoires; on les fruſtroit par tout du fruit de leur ſang & de leurs travaux. Tandis qu'ils étoient à la pourſuite des Sarraſins, qui avoient abandonné leur Camp, les Grecs y entrerent & s'emparerent de tout le butin qu'ils y trouverent, ſans ſe mettre en peine de le partager avec ceux, à la valeur deſquels ils étoient redevables de tant d'avantages. Ceux-ci de retour dans le Camp, furent vivement irrités de cet excès d'injuſtice: ils furent encore plus ulcérés du refus que le Général Grec fit de ne leur donner aucune ſatisfaction à cet égard, mais ce qui acheva d'enflammer leur colere, fut le traitement ignominieux que le Général Grec fit ſubir à un nommé Ardouin, Italien ou Lombard, qui s'étoit chargé de lui porter leurs plaintes, & de lui remontrer l'indignité de ce procédé envers eux. Ils en auroient tiré une vengeance ſignalée, ſi cet Ardouin, homme profondement diſſimulé, ne les eût engagés à ſuſpendre les effets de leur reſſentiment, juſqu'à ce qu'ils fuſſent de retour en Italie, où ils pourroient alors

Services qu'ils rendent aux Princes de Capoue & de Salerne.

1038. *Ils aident les Grecs à chaſſer les Sarraſins de la Sicile.*

(1) *Ibid p.* 38-41.

alors le laiſſer éclater & ſe venger facilement. Ils ſuivirent ce conſeil, & partirent dès la nuit même pour repaſſer en Italie, ſans que les Grecs euſſent le moindre ſoupçon de ce qu'ils méditoient (1).

Sect. I. *Hiſtoire de Naples & de Sicile juſqu'en 1130.*

Il n'eſt pas ſurprenant que des hommes naturellement braves, généreux, & ſenſibles, fuſſent aigris de tant de mauvais procédés de la part des Grecs & des Lombards; & il l'eſt encore moins qu'ils cherchaſſent à s'en venger, en les dépouillant de leurs poſſeſſions. A peine les Normands furent arrivés dans la Calabre, qu'ils ravagerent la partie de cette Province qui obéiſſoit à l'Empereur Grec. Ils furent ſecondés dans cette incurſion par Rainolfe, Comte d'Averſe, leur Compatriote, qui épouſa leur reſſentiment, ainſi que leurs projets de vengeance & de conquêtes. Les Normands ayant raſſemblé tous ceux de leur Nation qui étoient alors en Italie, ils étendirent leurs ravages juſques dans la Pouille, où ils combattoient & défirent les Grecs en pluſieurs batailles rangées; enfin, ils y firent la guerre avec tant de ſuccès, pendant pluſieurs années, qu'ils réuſſirent à ſe rendre maîtres de ces deux grandes Provinces, à la reſerve toutefois, d'Otrante, Bari, Brindes & Tarente, quatre Places Maritimes, qui demeurerent encore ſoumiſes aux Grecs pendant quelques années, ſuivant les conventions faites entre les Conquérans avant cette expédition, les Places conquiſes furent partagées entre les Chefs de la nation & les fils de Tancrede, qui reconnurent Guillaume Bras-de-fer leur aîné, pour leur Chef & leur Souverain; Guillaume prit le titre de Comte de la Pouille (2). Dès-lors, l'établiſſement des Normands dans cette partie de l'Italie, devenant plus ſolide, annonça de nouveaux maîtres, & la fondation d'un nouvel Empire.

1041. *Leurs conquêtes dans la Pouille & dans la Calabre.*

Leurs victoires ſur les Grecs.

1043 & *ſuiv.* *Guillaume Bras-de-fer, premier Comte de la Pouille.*

Juſqu'alors les Normands, craignant de donner trop de jalouſie aux Princes Lombards, dont les Etats environnoient de toutes parts leurs nouvelles poſſeſſions, avoient choiſi, par politique, l'un d'entre ces Princes pour leur Chef, c'étoit Adinolfe, frere de Pandolfe, Prince de Bénévent. (3) Mécontens d'Adinolfe, ils ne tarderent pas à ſe choiſir un autre Prince; Argire, fils de Melo, Seigneur Grec, mécontent de la Cour de Conſtantinople, & ſous lequel ils tenterent vainement de s'emparer de Tarente; mais s'ils ne réuſſirent point dans cette entrepriſe, du moins ils défirent pluſieurs fois les Grecs, & étendirent beaucoup leur domination. Ce fut alors, que dégoutés d'être ſoumis à un Prince étranger, les principaux de la nation convinrent de reconnoître Guillaume Bras-de-fer, le plus illuſtre d'entr'eux par ſes exploits, pour leur Chef ſuprême, & de faire entr'eux le partage de leurs conquêtes. Quoiqu'ils euſſent déféré le titre de Comte de la Pouille à Guillaume, ce Prince ne regnoit point en Maître abſolu ſur toute cette Province, diviſée en égales portions entre les principaux Seigneurs Normands; ceux-ci formoient tous enſemble une eſpece de Ligue fédérative, un Corps Ariſtocratique; & Guillaume, revêtu d'un titre honorifique, n'étoit en quelque façon, que comme le premier entre ſes égaux. Dans une diete tenue à Melfi par ces Conquérans; voici comme ils avoient partagé entr'eux les Places

Partage que les Normands font de leurs conquêtes.

(1) *Ibid. p.* 41-44-48-54. Introd. à l'*Hiſt. Univ. ibid. p.* 90 91. *Hiſt. de Sicile.* Par Mr. de B. *Tom.* I. II. Partie. *Liv.* III. Sect. I.

(2) *Hiſt. des Rois des deux Siciles; Tom.* I *p.* 10-12.

(3) Introd. à l'*Hiſt. Univerſ.* ibidem.

SECT. I. *Hiſtoire de Naples & de Sicile juſqu'en 1130.*

dont ils étoient en poſſeſſion. (1) La ville de Siponto avec le Mont-Gargan, ou Saint-Ange, & toutes les Terres qui en dépendoient, furent données en propre à Rainolfe, Comte d'Averſe, en reconnoiſſance des ſervices qu'il avoit rendus à ſes Compatriotes dans leurs différentes expéditions. Guillaume, ſurnommé Bras-de-fer, eut pour ſon partage les Villes d'Aſcoli, avec la confirmation du titre de Comte. Drogon eut pour ſa part Venoſe; Arnolin, la ville de Lavello; Hugues, celle de Monopoli; Pierre, celle de Trani; Gautier, celle de Civita; Rodolfe, celle de Cannes; Triſtan, celle de Montepiloſo; Hervé, celle de Trigento; Aſclittin, celle d'Acerenza; Rainfroid, celle de Minervino. Tous eurent la part qui leur avoit été promiſe, ainſi que Hardouin, Moteur, en quelque façon de toutes ces conquêtes. La ville de Melfi dans la Pouille demeura en commun, & fut deſtinée à ſervir de Lieu d'aſſemblée, ou de diete générale, pour les délibérations qu'il y auroit à prendre concernant les affaires de la Nation. Ce plan de conſtitution prouve que le Gouvernement de la République Ariſtocratique des Normands, avoit beaucoup de rapport à la conſtitution actuelle du Royaume de Pologne, diviſé en Palatinats, il eſt aiſé d'en faire le parallele à bien des égards.

Mort de Rainolfe, Comte d'Averſe, & de Guillaume bras-de-fer, Ier Comte.

Drogon II Comte de la Pouille.

Les Normands firent, en 1046, deux pertes bien ſenſibles; la mort leur enleva Guillaume bras-de-fer, & Rainolfe, Comte d'Averſe, deux de leurs plus fameux Capitaines. Drogon, frere de Guillaume, lui ſuccéda au titre de Comte de la Pouille, & continua, comme lui, d'étendre la puiſſance de ſa Nation, & de ſe maintenir dans ſes poſſeſſions. (2) Rainolfe, mort ſans enfans, eut pour ſucceſſeur Aſclittin, qui mourut l'année ſuivante. Le Comté d'Averſe fut uſurpé ſur ſes enfans par Rodolfe, que les habitans dépoſerent pour mettre à ſa place un autre Rodolfe, ſurnommé Frinclinotte. Après la mort de celui-ci, qui arriva peu de tems après, Richard, l'un des fils d'Aſclittin, qui avoit été contraint de paſſer dans la Pouille au ſervice de Drogon, dont il avoit epouſé une ſœur, rentra en poſſeſſion de l'héritage de ſon pere.

Comme l'on n'écrit pas ici l'Hiſtoire des Comtes d'Averſe, mais ſeulement celle des Princes Normands de la Maiſon de Hauteville, l'on obſervera ſeulement en paſſant, que ce Richard fit en 1059 la conquête de Capoue, & s'empara de la Principauté de ce nom, qu'il laiſſa à ſes héritiers. Au reſte, il eſt eſſentiel de ne pas confondre les Princes Normands, Comtes d'Averſe, Princes de Capoue, avec les autres Princes Normands de la Pouille ou de la Calabre; car les premiers deſcendent d'Aſclittin, & les autres des fils du ſecond lit de Tancrede, Comte de Hauteville; ce qui forme deux différentes familles, ainſi que deux différens établiſſemens de Normands, de différentes émigrations (3).

On a vu que ce furent les trois fils du premier lit de Tancrede, qui firent la conquête de la Pouille. Ce même Tancrede eut encore ſept fils d'un ſecond mariage. Auſſi-tot qu'ils furent en âge de porter les armes, excités par les exploits & les glorieux ſuccès de leurs freres, ils furent tellement

(1) Introd. à l'*Hiſt. Univerſ. Tom.* II. *Liv.* II. *ch.* III. *p.* 89-90 *& ſuiv.* Giannone. *Hiſt. civ. du Roy de Naples Tom.* II. *Liv.* IX. *ch.* II. *S.* I.
(2) *Hiſt. de l'origine du Roi des deux Siciles. p.* 67 *& ſuiv.*
(3) Introd. à l'*Hiſt. Univ.* ibid.

embrasés du desir de partager leur gloire, que leur pere eut beaucoup de peine à engager deux de ses enfans à rester auprès de lui dans leur patrie, pour y soutenir son nom & sa famille. (1) Cinq de ses généreux fils passèrent les mers avec plusieurs autres Gentils-hommes de leur Nation, & allerent joindre leurs Aînés, pour participer à leurs travaux & à leur fortune; Robert, surnommé Guiscard, ou Guischard, l'aîné; & Roger, le plus jeune de ces cinq nouveaux émigrants, se signalerent par leur courage & leurs grandes qualités; ils se rendoient plus fameux que leurs freres & que tous ceux qui les avoient dévancés en Italie; ils pousserent plus loin leurs conquêtes; aussi sont-ils regardés, principalement le Comte Roger, comme les véritables fondateurs de la Monarchie Normande en Italie.

Sect. I. *Histoire de* Naples & *de* Sicile *jusqu'en* 1130.

Nouvelle émigration des fils de Tancrede de Hauteville.

Comme la puissance naissante, le voisinage & l'accroissement de cette Nation donnoient beaucoup d'inquiétude aux Grecs & aux Romains, tous ceux qui venoient, ou, pour mieux dire, qui abordoient alors par essains en Italie, étoient obligés de prendre la précaution de se déguiser en Pélerins & de feindre qu'ils alloient visiter le Mont-Cassin, ou quelqu'autre église fameuse, afin de tromper la vigilance de leurs ennemis, & de rompre les mesures que ceux-ci prenoient pour les empêcher de s'introduire en Italie, & de là passer dans la Pouille. (2) Cependant le nombre de ces étrangers s'accroissoit de jour en jour; & il étoit d'autant plus important que ce nombre s'accrut, que celui de leurs ennemis augmentoit, ainsi que leur puissance. Aussi-tôt que Robert fut arrivé auprès de Drogon avec ses freres, il se signala par de mémorables exploits contre les Grecs; ce qui engagea Drogon à lui donner la garde du Château Saint-Marc, dont il avoit fait la conquête. En même tems Drogon, qui se voyoit entouré d'ennemis prêts à fondre sur lui, voulut prévenir l'orage, & assurer la succession de son Etat à Humfroi, son frere du premier lit. Dans cette vue, il le fit créer Comte, & obtint l'investiture du Comté de la Pouille, pour lui & ses héritiers, de l'Empereur Henri II, vers l'an 1047. (3) Ce Prince très content des conquêtes que les Normands faisoient dans ces Provinces, & desirant qu'ils relevassent de lui, à l'exemple des Princes Lombards, leurs Prédécesseurs, leur accorda, comme Roi d'Italie & Seigneur Suzerain de toutes ces Provinces, qu'il prétendoit relever de l'Empire, non-seulement l'investiture de tout ce qu'ils possedoient, mais encore celle du territoire de Bénévent, qu'ils conquirent successivement sur les Papes.

1047. *Drogon reçoit l'investiture du Comté de Pouille de l'Empereur Henri II.*

Ces Normands avoient été fort heureux jusqu'alors, & ils l'étoient trop pour qu'ils n'essuyassent pas aussi quelques revers passagers. Autant leurs exploits plaisoient à l'Empereur d'Occident, autant celui d'Orient, qui étoit alors Constantin Monomaque, étoit irrité de leurs rapides conquêtes & de leurs usurpations sur son domaine, d'où il s'efforçoit de les chasser. Argire, qui avoit été précédemment leur Prince, fut celui que Constantin choisit pour le leur opposer. Argire ne pouvant supporter que les Normands se fussent soustraits à ses Loix, pour se donner un Prince de leur Nation, & sur-tout qu'ils n'eussent fait aucune mention de lui dans le partage de leurs conquêtes,

Guerres des Normands avec Argire & les Grecs.

(1) *Hist. de l'orig.* &c. *p.* 68 *& suiv.*
(2) Introd. à l'*Hist. Univ.* ibid. *p.* 91.
(3) Giannone *Tom.* II. *Liv.* IX. *ch.* II. Art. III. *Les précédens.*

SECT. I. *Histoire de Naples & de Sicile jusqu'en 1130.*

s'étoit reconcilié avec la Cour de Constantinople, & avoit si bien fait, par ses intrigues, que l'Empereur, espérant de recouvrer par son moyen les Places que les Normands lui avoient enlevées, lui avoit donné la principauté de Bari, avec le titre de Duc de la Pouille. Ainsi, cette Province se trouvoit partagée entre lui & les Normands. Ces derniers avoient donc un dangereux voisin dans la personne de ce Prince, leur plus implacable ennemi, & qui cherchoit toutes les occasions de leur nuire. Il n'avoit pu les engager à évacuer le pays, encore moins à prendre les armes pour le service de l'Empereur son maître contre les Persans, quelqu'éblouissantes qu'eussent été les promesses qu'il leur avoit faites. Le perfide Grec irrité de leur résistance, & voyant qu'il ne pouvoit réussir par l'artifice avec des ennemis aussi rusés que lui, eut recours, pour s'en défaire, aux complots les plus noirs. Il trama, avec une partie des habitans de la Pouille, une conspiration, qui avoit pour but de faire périr tous les Normands qui étoient dans cette Province; une horreur pareille n'eut lieu que près de deux siecles après, en 1282, lors du fameux massacre des François en Sicile. La conjuration d'Argire ne réussit qu'en partie; le Comte Drogon fut assassiné, avec un très-grand nombre de ses Compatriotes; mais le Comte Humfroi son frere, qui avoit échappé au danger, s'empressa de venir en force, pour venger la mort de Drogon & pour recueillir sa succession. Il arriva assez à tems avec ses Troupes, pour empêcher que ce triste évènement n'eût des suites funestes. Il fit périr les assassins dans les supplices, battit Argire, & l'obligea de fuir honteusement. (1) Ainsi Humfroi, le troisieme des trois fils aînés de Tancrede de Hauteville, qui avoient passé en Italie en 1035, succéda à ses freres & fut le troisieme Comte de la Pouille. Délivré d'une partie de ses inquiétudes par la défaite & la retraite d'Argire, il ne songea plus qu'à se venger des Grecs, & qu'à poursuivre ses conquêtes, dans cette partie de la Pouille qui leur obéissoit encore. Il eut plusieurs guerres à soutenir contre les Papes à cet égard, ainsi qu'au sujet de la Principauté de Bénévent & des autres Terres du Domaine de l'Eglise, dont l'Empereur avoit donné l'investiture à sa Maison; entr'autres contre Leon IX, sur lequel il remporta, & sur les Allemands ses alliés en 1053, une éclatante victoire. (2) Ce grand succès facilita aux Normands de nouvelles conquêtes dans la Pouille; ils eurent peu de peine à s'emparer d'une partie de la Calabre, qu'ils soumirent entierement dans la suite, après treize ans de guerre, & malgré les efforts que le Pape Etienne IX fit pour s'opposer à leurs progrès.

Drogon est assassiné: Humfroi venge sa mort & lui succede. Il defait les Grecs & les Allemands.

Humfroi III. *Comte de la Pouille.*

1053. *Il s'empare du reste de la Pouille & d'une partie de la Calabre.*

Humfroi étant mort dans cette intervalle, Robert Guischard son frere, s'empara de la succession, au préjudice de Bacelard son neveu, & fils d'Humfroi. (3) Bacelard, jeune Prince, étant à peine sorti de l'enfance, étoit incapable de régner dans des tems aussi difficiles, que ceux d'un Empire qui commence à s'élever, mais qu'un revers peut renverser; & qui, de toutes parts entouré d'ennemis, demande un maître en état de le défendre par son courage, ses talens & ses armes. Il falloit un guerrier tel que Robert pour l'affermir, ou plutôt, pour le fonder. Ce fut sous lui que ses Compatriotes

Il meurt; Robert Guischard lui succede.

(1) *Hist. de l'orig. du Roy. des deux Sic. Liv.* I. *p.* 71-74.
(2) *Anecd. Ital. ann.* 1053. *p.* 285-287.
(3) *Hist. de de l'orig. du Roy. des deux Sicil. p.* 100 *& suiv. Liv.* II.

chaſſerent les Grecs de la Pouille & de preſque toute la Calabre; ce fut auſſi par lui que ſa famille s'éleva au plus haut degré d'illuſtration. Robert, ſecondé par le Comte Roger ſon jeune frere, ſe rendit maître, à la faveur des troubles qui agitoient alors Rome & la Cour de Conſtantinople, des principales villes de la Calabre, principalement de Reggio, Capitale de cette Province, & s'y fit ſolemnellement couronner Duc de Pouille & de Calabre, en 1054. (1)

Sect. I. *Hiſtoire de* Naples & *de* Sicile *juſqu'en* 1130.

1054. Robert Guiſchard *ſe fait couronner Duc de Pouille & de Calabre.*

Telle eſt la principale époque de la Souveraineté des Normands dans les Provinces d'en deçà du Phare. On peut voir par quelle gradation rapide leur puiſſance s'y étoit élevée. Arrivés dans les premieres années du onzieme ſiecle en Italie, où ils avoient paru, non pas conquérans, à la vérité, mais ſans argent, ſans troupes, & comme des avanturiers qui n'ont que leur bras & leur épée, ils y avoient déja conquis, cinquante ans après, le Comté d'Averſe, les Principautés de Capoue & de Bénévent, & les Duchés de Pouille & de Calabre, dont ils ſe voyoient en poſſeſſion; & y joignirent peu de tems après la Sicile, ainſi qu'on le verra bientôt.

Il projette de s'emparer de la Sicile. Sa politique: il ſe reconcilie avec l'Egliſe de Rome.

Robert ne s'en tint pas à ces premiers ſuccès. Avide d'étendre ſon domaine & de faire des conquêtes, il tourna ſes vues ſur cette iſle, d'où il forma le projet de chaſſer les Saraſins & les Grecs, dans l'eſpérance de profiter de la foibleſſe, de la décadence actuelle de l'Empire Grec, & ſur-tout des diſſentions inteſtines de ſes Princes, pour ſe rendre lui-même Souverain de la Sicile. Avant que d'entreprendre cette importante expédition, il ſentit que la politique demandoit qu'il ſe concilia, du moins en apparence, l'amitié de la Cour de Rome, avec laquelle il étoit, ainſi que ſes Prédéceſſeurs, continuellement en conteſtation, au ſujet des Terres qu'ils avoient ſucceſſivement conquiſes ſur le domaine de l'Egliſe. Robert avoit ſur-tout de violens démêlés avec le Pape Nicolas II, au ſujet de la ville de Troja, qu'il avoit enlevée aux Grecs, & que le Pontife Romain prétendoit appartenir au S. Siege. Robert ayant refuſé de la lui reſtituer, fut excommunié ſolemnellement, ainſi que tous les Normands: excommunication, dont ils tinrent peu de compte à la vérité; car ce n'étoit pas la premiere fois qu'ils voyoient, ſans trembler, ces foudres ſpirituels, lancés ſur eux pour des affaires purement temporelles. (2) ils perſiſterent à garder leur conquête. Cette querelle, entre des Prêtres & des guerriers, auroit pu s'envenimer encore & dégénérer même en une rupture ouverte, ſi l'intérêt & l'ambition, ces deux ſuprêmes mobiles des actions des hommes, ainſi qu'ils ſont leurs plus puiſſans liens, n'euſſent raproché Robert de Nicolas. Le Pape avoit beſoin de Robert pour lui ſervir d'appui contre les Empereurs d'Occident; Robert, recherché par ces mêmes Empereurs, & ayant lui-même beſoin d'un appui contr'eux, ainſi que contre ceux d'Orient, au ſujet des conquêtes qu'il avoit faites & de celles qu'il feroit encore, préféra la protection des Papes, comme moins éloignée, plus ſolide, & parce qu'ils réuniſſoient à la fois l'autorité temporelle & la ſpirituelle; autorité ſi puiſſante ſur l'eſprit des Peuples, & ſi propre à couvrir & protéger les uſurpations. Ce fut là le motif qui porta ce-

(1) Giannone *Tom.* II. *Liv.* IX. *ch.* IV. Sect. I. *Hiſt. des Rois des deux Sic.* Par Mr. d'E. *Tom.* I. *p.* 14.

(2) Introd. à l'*Hiſt. Univ. Tom.* II. *Liv.* II. *ch.* III. *p.* 94. *& ſuiv.*

SECT. I. *Hiſtoire de Naples & de Sicile juſqu'en 1130.*

Prince à une démarche qu'il crut ſans conſéquence, & qu'on peut néanmoins regarder comme ſi imprudente & ſi funeſte pour ſes Succeſſeurs, ſoit à cauſe des prétentions des Papes ſur la Sicile & ſur Naples, dont elle fut la ſource, ſoit par les troubles continuels auxquels ces prétentions donnerent lieu pendant pluſieurs ſiecles de ſuite. Cette démarche peu réfléchie, eſt au reſte la ſeule faute qu'on puiſſe reprocher à Robert Guiſchard. On ne conçoit pas comment un tel Conquérant, put conſentir auſſi légérement à ſe rendre volontairement, & à ſe déclarer lui-même Vaſſal du S. Siege, pour toutes ſes poſſeſſions préſentes & futures. Ce fut la principale clauſe du traité d'accommodement, qu'il propoſa au Pape Nicolas II, qui, comme on peut le croire, accepta ſes offres avec empreſſement. Et en effet, le Pape ne pouvoit conclure un marché plus avantageux, ni plus inattendu dans les circonſtances où étoit alors l'Egliſe de Rome. Preſque toutes ſes poſſeſſions étoient près de lui échapper; & lorſqu'il y penſa le moins, un guerrier redoutable, le Chef d'une Nation puiſſante, & par ſa valeur & ſes forces, en état de ſoumettre l'Italie entiere à ſes Loix, conſent à lui rendre tout ce qu'il lui a pris, à devenir ſon feudataire, ſon homme lige; à lui rendre hommage, à recevoir de lui l'inveſtiture, tant de ce qu'il poſſédoit, que de ce qu'il ſe propoſoit encore de conquérir; & par conſéquent, à ne faire, en quelque façon, des conquêtes, que pour donner de nouveaux Etats à l'Egliſe. Richard, Comte d'Averſe, fut auſſi compris dans ce Traité, aux mêmes conditions, pour la Principauté de Capoue, qu'il avoit enlevée aux Lombards. (1) Ainſi, Robert Guiſchard, s'impoſa ſans réflexion, à lui & à ſes Succeſſeurs, un joug auſſi peſant qu'ignominieux. On peut dire, il eſt vrai, pour juſtifier cette faute, que ſon deſſein n'étoit pas de reconnoître réellement le Pape pour ſon Seigneur Suzerain, ni de lui donner aucun droit ſur ſes poſſeſſions; mais ſeulement de faire, par des vues de politique & par ſimple formalité, une démarche de pure civilité, ou de piété, fort ordinaire en ces tems-là, & qui ne pouvoit lui faire perdre en aucune façon la Souveraineté, ni la propriété réelle de ſes conquêtes; mais cette démarche étoit toujours d'autant plus imprudente & d'autant plus dangereuſe, qu'il devoit ſavoir combien l'Egliſe, en général, eſt portée à abuſer de tout ce qu'on fait en ſa faveur; & que par cela même cet Acte de vaſſalité, de quelque côté qu'il pût l'enviſager lui-même, ouvroit la porte aux projets de l'ambition de cette redoutable ennemie des Puiſſances Séculieres, & à quantité de différens entre elle & ſes Succeſſeurs. D'ailleurs, il eſt conſtant que les conquêtes de Robert, ainſi que celles de tous les Conquérans, étoient autant d'uſurpations; & peut-être que ce Prince ſentant lui-même leur illégitimité, croyoit avoir beſoin d'être raſſuré à cet égard, d'être délivré de ſes ſcrupules (ſi toutefois un Conquérant a des ſcrupules) & d'être autoriſé dans leur poſſeſſion par le Chef de l'Egliſe, c'eſt-à-dire, par celui qu'on croyoit alors en droit de diſpoſer à ſon gré des Royaumes, & de légitimer les uſurpations.

1059. *Il ſe rend feudataire & Vaſſal du ſiege de Rome.*

1059. Nicolas II *ſe rend à Melfi & y tient un Concile.*

Nicolas, invité à venir dans la Pouille, pour y recevoir l'hommage de Robert, ſe rendit à Melfi, où il vint tenir en même-tems un Concile, pour

(1) *Hiſt. des R. des deux Sic.* par Mr. d'E. *Tom.* I. *p.* 14.

régler plusieurs affaires concernant la discipline Ecclésiastique. (1) Les Normands y remirent solemnellement au Pape toutes les Terres qui avoient, dit-on, originairement appartenues à l'Eglise. Ensuite Robert & Richard lui prêterent serment de fidélité, pour les Etats qu'ils possédoient, & qu'ils reconnurent relever immédiatement du S. Siege. De son côté Nicolas confirma ces deux Princes; l'un dans la possession de la Principauté de Capoue, & l'autre dans celle des Duchés de Pouille & de Calabre, dont il leur donna l'investiture; & ce qui flatta d'autant plus l'ambition de Guischard, c'est que c'avoit été le motif secret de ce honteux traité, Nicolas lui fit d'avance la donation de la Sicile, & de toutes les conquêtes qu'il se proposoit de faire: donation qui ne coutoit rien au Pape, qui lui auroit volontiers donné le monde entier à ce prix. En vertu de cet arrangemeut, le Pontise-Romain leva l'excommunication qu'il avoit lancée sur les Normands. Ce fut par deux Actes authentiques que Robert consentit de se reconnoître à l'avenir Vassal du S. Siege. (2) Par le premier, il s'obligea *de lui payer chaque année, le jour de pâques, une redevance de douze deniers, monnoie de Pavie, pour chaque joug ou paire de bœufs.* On n'a point l'acte d'investiture accordé par Nicolas II, aux deux Princes. Quantité d'auteurs & de savans Critiques ont traité de fable toute l'Histoire de cette prétendue investiture, avec d'autant plus de fondement, que la conduite qu'on attribue à Robert Guischard dans cette occasion, est invraisemblable & fort peu concevable dans un Conquérant. Cependant l'inconséquence est si naturelle à l'homme, que celle qu'on remarque dans cette négociation, ne prouve point du tout qu'elle n'ait pas eu lieu.

Sect. I. *Histoire de Naples & de Sicile jusqu'en 1130.*

Il donne à Robert l'investiture des Duchés de Pouille & de Calabre &c.

Robert content de l'approbation du Pape, pour l'expédition qu'il méditoit en Sicile, crut pouvoir en entreprendre la conquête en toute sûreté, pour le repos de sa conscience. Nous ne dirons rien ici des troubles excités par Bacelard & Herman, neveux de Robert, sur qui ce Prince ambitieux, avoit usurpé l'héritage du Comte Humfroi leur pere, prétendant avec quelque raison qu'il devoit succéder à son frere, comme celui-ci avoit succédé à Drogon, & Drogon à Guillaume. Ces troubles ne tarderent point à être appaisés par la vigilance & la supériorité des forces de Robert, qui reprit d'abord les Places dont ses neveux s'étoient emparés, & parvint à étouffer ces mouvemens dès leur naissance (3), néanmoins Bacelard, après avoir causé les plus vifs chagrins à son oncle, soit avant, soit après la conquête de la Sicile, ne voulut pas se soumettre à lui, & aima mieux se retirer en Grece, en 1078, à la Cour de l'Empereur Alexis-Commène, où il fut bien reçu & où il mourut. Ces troubles cependant quelqu'allarmans qu'ils fussent, ne purent surprendre un instant l'exécution des vastes projets de Guischard. Entierement occupé de son expédition sur la Sicile, dont il se regardoit déjà comme le maître, par la donation que le Pape lui avoit faite de cette isle, il

Guerres du Duc Robert avec ses neveux Bacelard & Herman.

(1) *Hist. des R. des deux S. Tom.* I. *p.* 13. *Hist. de l'orig. du R. des deux Sic. Liv.* II. *p.* 101-105. Giannone *Tom.* II. *Liv. X.* introd.

(2) On les trouve dans différens Historiens modernes: entr'autres, dans l'*Histoire des Rois des deux Siciles.* Par Mr. d'Egly. *Tom.* I. *p.* 15.

(3) *Hist. de l'orig. du Roy. des deux Siciles. Liv.* II. *p.* 107 *& suiv. Liv.* IV. *p.* 9-14.

SECT. I. *Hiſtoire de Naples & de Sicile juſqu'en 1130.*

y paſſa en 1061, avec ſon jeune frere le Comte Roger, ſuivi de Troupes nombreuſes, & d'une flotte conſidérable, après avoir réduit, par l'ordre de Nicolas, quelques Villes de la dépendance du S. Siege, qui s'étoient ſoulevées. (1) On n'entrera point ici dans le détail de cette expédition, qui ſe trouve amplement rapportée dans l'Hiſtoire de Sicile, par Mr. de Burigny, (2) & dans d'autres Hiſtoriens modernes; nous ne parlerons pas non plus des exploits de Guiſchard, du Comte Roger, & de Serlon, neveu de ces Princes, ni de tous les combats que les Normands furent obligés de livrer contre les Sarraſins, qui alors occupoient la Sicile. Ces Barbares ayant été vaincus & chaſſés de preſque toutes les Places qu'ils poſſédoient, par Maniace, Général des Grecs, lors de cette fameuſe expédition, où les Normands s'étoient ſi fort ſignalés, & après laquelle ils avoient été ſi mal recompenſés, s'étoient peu-à-peu rendus encore maîtres de cette iſle, par la lâcheté des Grecs, qu'ils en avoient entiérement chaſſés en 1058. La vigoureuſe défenſe des Sarraſins fit que la conquête de la Sicile coûta plus de dix ans de combats à leurs Vainqueurs, ſur tout au Comte Roger, qui y contribua le plus par ſa valeur.

1061 1072 & *ſuiv.* *Robert & Roger font la conquête de la Sicile.*

La réduction de Palerme, en 1071, & en Janvier 1072, ſuivant d'autres, rendit enfin les deux freres preſque entiérement maîtres de l'iſle, à l'exception de quelques Places maritimes, où les Sarraſins, trop foibles pour tenir déſormais la Campagne, ſe retirerent & ſe maintinrent encore pendant quelque tems; mais elles leur furent ſucceſſivement enlevées dans la ſuite, & ils furent obligés de ſe ſoumettre aux Loix du Comte Roger & ſur-tout de Roger II ſon fils, enſorte qu'ils furent mis au nombre de ſes ſujets, après avoir obtenu la permiſſion d'exercer librement leur Religion.

Partage que les deux freres font de leurs conquêtes. Roger eſt fait Comte de Sicile.

Les deux freres ſe partagerent leurs conquêtes: Robert eut pour ſa part Palerme, la moitié de la ville de Meſſine, & de la Vallée de Demona, il ſe reſerva auſſi la Souveraineté ſur le reſte de l'iſle, dont il céda la propriété à Roger, avec le titre de Comte de Sicile. (3) ce fut ce Roger le plus jeune des fils de Tancrede de Hauteville, qui fut le pere des Rois Normands, dont la Monarchie commença dans la perſonne de Roger II ſon fils, & neveu de Robert Guiſchard. Quelques Ecrivains rapportent différemment ce partage de Sicile; (4) ils diſent, que Syracuſe fut donnée avec titre de Comté à Tancrede, neveu de Robert & de Roger, que celui-ci eut la moitié de l'iſle pour ſa part, avec titre de Comté, & que l'autre moitié fut partagée entre Serlon, neveu de ces Princes, vaillant guerrier, qui fut tué par les Sarraſins, en 1071, & Ariſgon, leur parent, l'un & l'autte ayant contribué beaucoup à la conquête de cette iſle.

Hiſtoire abrégée de la Sicile avant cette conquête.

Nous penſons qu'il convient de tracer ici l'Hiſtoire abrégée des différentes révolutions que ce Royaume (car la Sicile en avoit porté le titre longtems auparavant) eſſuya avant que de paſſer ſous les Loix des Princes Normands; de

(1) *Hiſt. des Rois des deux Siciles.* Par Mr. d'Egly, *Tom.* I. *p.* 17.
(2) *Tom.* I. *Liv.* III. Sect. I. *Hiſt. de l'orig. du Roy. des deux Siciles. Liv.* III. *p.* 142-233. *Liv.* IV. *p.* 28-50.
(3) Introd. à l'*Hiſt. Univerſ. Tom.* II. *Liv.* II. *ch.* III. *p.* 95.
(4) *Hiſt. de Sic.* Par Mr. de B. *Tom.* I. *Liv.* III. *p.* 397. II. P.

de nommer les différens maîtres à qui cette iſle féconde avoit antérieurement appartenu, & les différens Peuples qui l'avoient ſucceſſivement habitée(1) Si l'on remonte vers les tems de la plus haute antiquité, on trouve que les Phéniciens, les Troyens, les Grecs, les Carthaginois, firent en Sicile différens établiſſemens. Entr'autres Villes Grecques, Syracuſe fut fondée par les Corinthiens, & l'on ſait que Syracuſe fut longtems, ainſi qu'Agrigente & Meſſine, une fameuſe République. La Sicile fut opprimée trop ſouvent par pluſieurs tyrans, tels que les Phalaris, Agathocle, les deux Denys, &c. elle eut différens Rois de la race de Gélon & d'Hiéron. Les Carthaginois firent beaucoup de tentatives ſur cette iſle, & y formerent pluſieurs établiſſemens conſidérables. La Sicile fut une des principales cauſes des guerres qui s'éleverent entr'eux & les Romains, qui les en chaſſerent enfin totalement, vainquirent leur allié le Roi Hiéron, qui fut après l'Allié fidele des Romains. Après ſa mort, ils s'emparerent entiérement de cette iſle. La priſe de Syracuſe par le Conſul Marcellus, après un ſiege très-fameux dans l'Hiſtoire Romaine, acheva la réduction de la Sicile, qui devint alors une Province Romaine, & fut gouvernée par des Proconſuls, des Préteurs, & des Queſteurs, que Rome y envoyoit. Elle étoit fort chérie des Romains, qui la regardoient, avec raiſon, comme le grenier de leur République: ils la retinrent conſtamment ſous leurs Loix; enſuite elle paſſa ſous celles des Empereurs Romains, de ceux d'Orient, ſous ceux d'Occident, après la diviſion de l'Empire; & revint, vers l'an 800, ſous la domination des Empereurs de Conſtantinople, auxquels elle fut enlevée, en 828, par les Sarraſins, qui la poſſéderent pendant plus de deux cens ans; il eſt vrai qu'ils la perdirent en 1038, ſous le Général Maniace, mais ils la reprirent ſur les Grecs, qu'ils en chaſſerent en 1058, & en furent à leur tour dépoſſédés irrévocablement, en 1072, par Robert Guiſchard & le Comte Roger, dont les Succeſſeurs y regnent encore de nos jours. Depuis, les Rois de Sicile établirent leur réſidence à Palerme, qui devint la Capitale de tout le Royaume, c'eſt-à-dire de la Sicile, & des Provinces en deçà du Phare, tant que ces Souverains y demeurerent; mais depuis que Charles I d'Anjou, & les Rois de la Maiſon d'Aragon eurent tranſporté leur réſidence à Naples, aujourd'hui la Capitale du Royaume des deux Siciles, Palerme n'eſt plus regardée que comme la Capitale de la Sicile, nom même que Meſſine lui diſpute. Palerme eſt à 60 Lieues de Naples, au 3e. d 15'. long & 38d. 10' Latit.

C'eſt ainſi que deux valeureux freres ſe rendirent maîtres de ce Royaume. Au reſte, nous avons omis de rapporter que l'ambition & la jalouſie inſéparables des conquêtes, les diviſerent pendant quelque tems, & qu'ils ſe firent la guerre à différentes repriſes, en 1057 & en 1062, avec beaucoup d'acharnement. Comme nous n'avons pour but que d'ecrire l'Hiſtoire de la fondation du Royaume des deux Siciles par les Princes Normands, nous avons cru ne devoir faire aucune mention de cette guerre, antérieure à l'expédition de Sicile; guerre qui nous paroit totalement étrangere au ſujet que nous traitons. Nous renvoyons à cet égard, à l'*Hiſtoire de l'origine du Royaume de*

Différens que Robert & Roger ont entr'eux: leur reconciliation.

(1) Voyez l'*Hiſtoire de la Sicile.* (*Hiſtoire ancienne*) Par Mr. de Burigny; *Tom.* I. Ed. *in*-4o. de la Haye. 2. *vol.* 1745.

SECT. I. *Hiſtoire de* Naples & de Sicile *juſqu'un* 1130.

Naples & de Sicile. (1) où les conquêtes, les exploits des Princes Normands, & les brouilleries de Robert & de Roger ſe trouvent amplement racontés. Roger eut la gloire, en 1062, de ſauver ſon frere, contre qui il étoit alors en guerre, du plus grand danger que ce Prince téméraire eut jamais couru, s'étant jetté tout ſeul, comme autrefois Alexandre chez les Oxydraques, dans Geraſto, Place qu'il aſſiégeoit, où, ayant été trahi & découvert, il ſe vit en butte à la fureur d'une multitude aveugle, qui l'auroit maſſacré, ſi Roger ne l'eût tiré de leurs mains. Ce ſervice toucha ſenſiblement Guiſchard; & depuis cette époque, ces deux Conquérans ſe reconcilierent ſincérement, & vécurent en bons & véritables freres.

1074 & *ſuiv.*

Robert s'empare des Principautés de Salerne, Bénevent & autres.

Robert étoit le plus ambitieux, & le moins ſcrupuleux des hommes, ſur les moyens qu'il mettoit en uſage pour ſatisfaire ſon ambition, & accroître ſon domaine. Il dépoſſéda, en 1074, Giſulphe II, fils de Gaïmar IV, Prince de Salerne, dont il avoit épouſé la fille, Sigelgaire, ou Sigelgaïte. (2) il s'empara ſucceſſivement de Salerne, d'Amalfi & de pluſieurs autres Places, ainſi que de la Principauté de Bénévent, dont il ſe rendit maître en plus grande partie, en 1077, malgré les vaines réclamations du Pape Grégoire VII. Quelques années auparavant, en 1067, il avoit chaſſé les Grecs du peu de Places qu'ils poſſédoient encore dans l'ancienne Calabre, & leur avoit enlevé le Duché de Bari, Otrante & beaucoup d'autres Places. Tant de bonheur & de ſuccès l'enhardit à porter ſes vues juſques ſur le trône de l'Orient, dont ce Gentil-Homme Normand, Souverain en Europe par ſa valeur & par ſes uſurpations, ſe flatta de ſe rendre maître auſſi facilement, qu'il s'étoit emparé des autres Etats qu'il poſſédoit. L'ambition & les deſirs de Robert, ſemblables à la ſoif de l'Hydropique, que rien ne peut éteindre, ſembloient croître avec ſa puiſſance. Jaloux de placer une de ſes filles ſur le trône des Grecs, il en avoit marié une, nommée Hélene, à Conſtantin Porphyrogenete, fils & héritier préſomptif de l'Empereur Michel Parapinace. Une nouvelle révolution arrivée à la Cour de Conſtantinople, inſpira à Robert l'eſpoir & le deſſein de s'élever lui-même à l'Empire. Le pere de ſon gendre ayant été détrôné & renfermé dans un couvent, en 1078, par Nicéfore Botoniate, qui le ſupplanta & qui fut bientôt dépoſſédé lui-même à ſon tour par Alexis Comnène; un nouvel événement vint enflammer les deſirs ambitieux du Prince Normand. Il parut en 1080, en Italie, un inconnu, qui ſe diſoit l'Empereur Michel, ſoit qu'il le fût réellement & qu'il ſe fut ſauvé de ſa priſon, ou que ce fût un impoſteur, qui, au moyen de quelque reſſemblance avec ce Prince, ſe fit paſſer pour lui. (3) C'eſt ce que Robert ne ſe donna pas la peine d'examiner. Cet heureux incident ſervoit trop le deſſein ſecret qu'il avoit de déclarer la guerre à l'uſurpateur Alexis, & de s'emparer de l'Empire, ſous prétexte de venger ſon Gendre, & de remettre la Couronne ſur la tête de Michel, qui reclamoit hautement ſon ſecours & celui des Princes Normands. Robert feignit de croire que cet avanturier étoit le véritable Empereur détrôné; & adoptant avidement une opinion ſi favorable à ſes vues, il embraſſa la quérelle du prétendu Michel,

Ses projets ambitieux.

(1) *Liv.* II. & III. *p.* 125-127. 173-176.
(2) Introd. à l'*Hiſt. Univ.* ibid *p.* 95. Giannone *Tom.* II. *Liv.* X. *ch.* 3.
(3) *Hiſt. des Rois des deux Siciles.* Par M. d'E. *Tom.* I. *p.* 18 & *ſuiv.*

avec d'autant plus de chaleur, que celui-ci ayant répandu le bruit que le jeune Conſtantin ſon fils, & Gendre de Robert, avoit été fait Eunuque par l'ordre de ſon ennemi, il ſe flattoit de travailler pour lui-même, en établiſſant Michel, qui étoit ſans eſpoir de poſtérité.

Sect. I. *Hiſtoire de Naples & de Sicile juſqu'en 1130.*

Il ſe diſpoſoit à partir pour cette nouvelle expédition, lorſque le Pape Grégoire VII, qui l'avoit excommunié quelque tems auparavant, en 1077, ainſi que tous les Normands, pour quelques nouveaux ſujets de mécontentement qu'il avoit contre eux, concernant leurs uſurpations ſur les Terres de Bénévent, chercha à ſe reconcilier avec ce Prince, & lui demanda une entrevue. (1) Ce Pape alors avoit beſoin des Normands pour reſiſter aux entrepriſes d'Henri IV, Roi des Romains ou d'Italie en Allemagne, & depuis Empereur, ſon implacable ennemi, qui lui avoit donné un Concurrent dans la perſonne de l'Antipape Clément III. Le Duc de Calabre n'avoit pas moins beſoin de l'appui & de l'approbation du S. Siege, qu'il étoit toujours bien aiſe de ſe ménager, pour faire légitimer les conquêtes qu'il méditoit. Il conſentit d'avoir à Salerne, la conférence que Grégoire VII demandoit; Jourdan, Comte d'Averſe & Prince de Capoue, par la mort de Richard Aſclittin ſon pere, & pluſieurs autres Seigneurs Normands, s'y trouverent. Les deux Princes y rénouvellerent à Grégoire le ſerment de fidélité qui avoit été prêté, en 1059, au Pape Nicolas II, ainſi que l'acte de féodalité qu'ils avoient fait alors. Afin de ſe le rendre encore plus favorable, ils s'engagerent ſolemnellement de prendre les armes pour la défenſe du Pape contre tous ſes ennemis, ainſi que pour celle des droits du S. Siege, & de procurer l'élection canonique des Papes ſes ſucceſſeurs. De ſon côté, Grégoire leva les Cenſures que Robert & Richard avoient encourues, confirma toutes les conceſſions que ſes prédéceſſeurs leur avoient faites, & leur accorda un nouvel acte d'inveſtiture des Terres qui leur avoient été accordées par Nicolas II. Celle de Robert qui nous a été conſervée, eſt conçue à-peu-près en ces terres: *Moi, Grégoire, Pape, je vous inveſtis, vous, Duc Robert, de la Terre que Nicolas & Alexandre, mes Prédéceſſeurs de ſainte mémoire, ont accordée;* &c. (2) Comme le Pape avoit beſoin de Robert & des Normands, il n'inſiſta pas dans cette entrevue, ſur la reſtitution de Salerne, d'Amalfi, de la Marche Firmane, ni des autres Terres dont ils s'étoient nouvellement emparées, de crainte de les aliéner mal-à-propos; il laiſſa cette affaire indéciſe, & s'en remit, à ce ſujet, à leur équité & à leur conſcience; mais il ne leur en donna pas l'inveſtiture.

1077. 1080. *Robert reçoit une nouvelle inveſtiture du Pape Grégoire VII.*

Les inquiétudes de ce Pape ayant été pour le moment diſſipées, par la nouvelle qu'il reçut qu'Henri étoit retenu & fort occupé dans ſes Etats, par ſa guerre avec les Saxons, il laiſſa Robert le maître de pourſuivre en liberté ſes vaſtes projets contre Alexis Comnène. Cette expédition eſt étrangere à notre Hiſtoire, & nous n'entrerons dans aucun détail à ce ſujet, Robert remporta de grands avantages ſur les Grecs & ſur les Vénitiens leurs alliés.

(1) *Hiſt. de l'orig. du Royaume des deux Sic. Liv.* IV. *p.* 16. *& Liv.* V. *p.* 52. *& ſuiv.*

(2) *Hiſt. des Rois des deux Siciles.* Par Mr. d'Egly. *Tom.* I. *p.* 16-19. Cette inveſtiture & ce ſerment de Robert ſe trouvent tout entiers dans l'*Hiſt. de Sicile* de Mr. de Burigny. *Tom.* I. *p.* II. *Liv.* III. *p.* 400.

SECT. I. *Hiſtoire de Naples & de Sicile juſqu'en 1130.*

liés; il faiſoit les plus rapides progrès dans l'Orient, lorſqu'il fut tout d'un coup rappellé en Italie, en 1084, ſur l'avis qu'il reçut que le Roi Henri aſſiégeoit Grégoire dans le Château S. Ange. Robert ſe hâta d'accourir au ſecours du Pape, & laiſſa ſon fils Boëmond avec une partie de ſes Troupes, pour continuer la guerre en Grece. A ſon arrivée en Italie, il trouva Grégoire délivré: au ſeul bruit de ſa marche, Henri avoit levé le ſiege du Château S. Ange, pour ſe retirer en Lombardie. Tandis qu'en Grece, Boëmond Vainqueur, recueilloit les fruits de ſes avantages & de ceux de Robert, & qu'il ſe frayoit une route au trône d'Orient, ſon glorieux pere remit quelques Villes rebelles ſous l'obéiſſance du S. Siege. (1)

1081. 1084. *Expédition de Robert contre les Grecs.*

Robert ne ſurvêcut pas longtems à ces deniers exploits. Il mourut le 17 Juillet de l'année ſuivante, 1085, dans une ville d'Albanie, ou, ſelon d'autres, dans le Château de Caſapoli, ſur le promontoire de l'iſle de Corfou, (2) dans le voyage qu'il avoit entrepris pour rejoindre ſon fils. Il étoit âgé de plus de 60 ans, & en avoit régné 25, avec le titre de Duc de Pouille & de Calabre. Débarqué en Italie comme ſimple Gentil-homme, en 1047, il fut un exemple éclatant de la haute fortune où un guerrier peut s'élever par ſon courage & ſa valeur; à l'exception d'une ambition outrée, qui lui fit faire beaucoup d'injuſtices & d'uſurpations, (défaut commun à tous les Conquérans) Robert Guiſchard, fut un Héros, ſuivant l'acception ordinaire de ce nom, il fut un des plus fameux Généraux de ſon ſiecle, & un des plus grands Princes de ſa Maiſon. On le regarde avec raiſon comme un des principaux fondateurs de la Monarchie Normande en Italie. Il y avoit environ trente-neuf ans qu'il y étoit arrivé, & il étoit à ſa mort, Duc de Calabre & de Pouille; Prince de Salerne, d'Amalfi, de Bari, de Sorrente & de Bénévent, & Souverain d'une partie de la Sicile, que les Normands poſſedoient alors preſque toute entiere; ainſi que la Principauté de Capoue & le Duché de Gaëte, poſſédés par Jourdan, fils de Richard; il n'eſt pas inutile de remarquer, & de ſuivre pas à pas les progrès rapides de leur puiſſance. Il ne leur manquoit plus que le Duché de Naples, pour poſſéder preſque tout ce qui forme aujourd'hui le Royaume des deux Siciles.

Le Duc Robert laiſſa deux fils: Boëmond, qu'il avoit eu du premier lit, & Roger, ſurnommé *Burſa*, (peut-être pour le diſtinguer du Comte Roger, avec lequel il faut bien ſe garder de le confondre,) né de ſon mariage avec Sigelgaire, fille de Gaïmar IV, Prince de Salerne. Boëmond, comme l'aîné des fils de Robert, devoit naturellement lui ſuccéder dans tous ſes Etats; quoique quelques auteurs aient prétendu que ſon pere avoit fait un teſtament, par lequel il laiſſoit toutes ſes conquêtes en Orient à Boëmond, tous ſes Etats d'Italie à Roger, ſon ſecond fils; & toute la Sicile au Comte Roger ſon frere. Vraies ou non; ces dernieres diſpoſitions furent ſeules ſuivies, au préjudice des droits d'aîneſſe de Boëmond. Le Comte de Sicile ſon oncle, s'étant déclaré pour Roger Burſa ſon frere, & l'ayant ſoutenu contre toutes les entrepriſes de Boëmond, celui-ci fut obligé de lui céder la vaſte ſucceſſion de Robert, & de ſe contenter de la Principauté de Salerne, qui

Roger Burſa II, *Duc de la Pouille & de la Calabre.*

(1) Introd. à l'*Hiſt. Univerſ. Tom.* II. *Liv.* II. *ch.* III. *p.* 96.
(1) *Hiſt. des Rois des deux Sic.* Par Mr. d'E. *Tom.* I. *p.* 20-21.

lui fut donnée en appanage. (1) Très-mécontent de se voir ainsi déchu de ses espérances, Boëmond se croisa, en 1097, & emmena avec lui en Palestine, la plus grande partie des Troupes des deux Rogers. Il s'y distingua par ses exploits, & eut pour sa part des conquêtes que les Chrétiens firent en Syrie, la Principauté d'Antioche. Il mourut dans sa Capitale, en 1110, & eut pour successeur son fils, nommé aussi Boëmond, qui mourut sans enfans mâles. Et en qui s'éteignit la branche aînée des fils de Robert Guischard. (2).

Sect. I. *Histoire de Naples & de Sicile jusqu'en 1130.*

Boëmond, fils aîné de Robert, Prince de Salerne & d'Antioche. Extinction de cette branche.

La branche cadette eut bientôt le même sort: telle est peut-être la juste punition des Conquérans; des Alexandres, des Césars; de ceux qui ont dévasté la Terre, de ne laisser aucun héritier de leur nom & de leur grandeur; aucune trace de leur existence: il vaudroit mieux encore que leur nom funeste fut à jamais banni de la mémoire des hommes. Roger Bursa vécut toujours dans la plus grande intimité avec le Comte de Sicile son oncle, auquel il donna la moitié de la ville de Salerne, détachée probablement de la Principauté de ce nom, qu'il avoit cédé à son frere Boëmond, & où le Comte fit bâtir un Château. Roger Bursa soutint constamment les intérêts du S. Siege, & mourut en 1112. Guillaume, son fils unique, lui succéda. Il eut le même attachement pour l'Eglise, ainsi que pour son oncle, le Comte Roger, & mourut en 1127, sans laisser d'enfans. Ainsi s'éteignit la race masculine de Robert Guischard; ainsi finit la postérité de tous les fils de Tancrede de Hauteville, qui avoient passé en Italie, à la reserve toutefois de la race du Comte Roger, le plus jeune d'entr'eux, qu'on doit regarder comme le véritable fondateur de la Monarchie de Sicile, & duquel descendent en droite ligne les Rois Normands, dont nous allons écrire l'Histoire dans cette Section & la suivante. (3)

1112. Mort du Duc Roger Bursa.

Guillaume III. Duc son fils, lui succede: Sa mort. 1127.

Ce Roger regna longtems, il vécut avec beaucoup de gloire, content du simple titre de Comte, que Roger II son fils, plus fier, ou plus heureux, suivant les différentes idées des hommes, changea contre celui de Roi. Sans l'être toutefois; son pere, qui en mérita le titre, ne le prit pas, & n'en fut pas moins compté par l'Europe entiere, au rang des plus grands Rois de son tems. Il étoit si fort estimé, si généralement considéré, qu'on l'appelloit par distinction le *Grand Comte*; & que les plus puissans Princes rechercherent son alliance; tel fut Philippe I, Roi de France, qui demanda en mariage sa fille aînée; tel fut Conrad, fils de l'Empereur Henri III, qui l'épousa; tel fut enfin le Roi de Hongrie, qui demanda la seconde fille du Grand-Comte, pour son fils nommé Alleman. Roger ajouta un nouvel éclat à sa gloire, en rétablissant, en 1095, dans la Principauté de Capoue, Richard II, fils de Jourdan, qui avoit été chassé de sa Capitale par les habitans, & qui avoit imploré son secours pour y rentrer, aux conditions de se déclarer son homme-lige, de lui rendre hommage de ses Etats. Le valeureux Roger accepta ces offres, mit Richard II, en possession

Le Comte Roger remet Richard II, en possession de la Principauté de Capoue.

(1) *Hist. de l'orig. du R. des deux Sic. Liv.* V. *p.* 105-112. *Liv.* VI. *p.* 174-177.
(2) Introd. à l'*Hist. Univers.* ibid. *p.* 98.
(3) *Hist. de Sicile.* Par Mr. de B. *Tom.* I. *Liv.* III. & IV. II. P. *p.* 405-417.

Sect. 1. *Hiſtoire de Naples & de Sicile juſqu'en 1130.*

de l'héritage de ſes peres, & reçut ſon ſerment de fidélité. (1) On ajoutera ici, pour écrire de ſuite l'hiſtoire de ces Princes, que Richard étant mort ſans enfans, en 1106, eut pour ſucceſſeur ſon frere Robert II. Celui-ci étant auſſi mort peu d'années après, ſans laiſſer d'héritiers, la Principauté de Capoue fut dévolue au Comte Roger II, fils & ſucceſſeur du Grand Roger, qui réunit en ſa perſonne, la poſſeſſion de preſque tous les Etats conquis par les Normands. Ainſi la race des Aſclittins, Comtes d'Averſe & Princes de Capoue, fut éteinte, de même que celle de Robert Guiſchard; & il ne reſta plus, de tous les Princes Normands qui avoient paſſé en Italie, que le Grand Comte Roger, dont les deſcendans regnerent ſur la Sicile, & y perpétuerent, moins par l'illuſtration de leur naiſſance, que par l'éclat de leurs actions, la mémoire de ſes vertus & de ſes grandes qualités. (2)

Extinction de la Maiſon des Aſclittins, Princes de Capoue &c.

Ce grand Roi ſe ſignala ſur-tout par les ſervices qu'il rendit dans cette iſle à l'Egliſe: il y rétablit totalement la Religion Chrétienne, fit rebâtir toutes les Egliſes que les Sarraſins avoient changées en Moſquées, & remit ſous la Domination du Siege de Rome, tous les Evêchés qui en avoient été aliénés & diſtraits par les Grecs; ces ſervices furent ſi importans, que le Pape Urbain II le nomma, ainſi que tous ſes ſucceſſeurs, Légat né du S. Siege en Sicile; droit ſingulier, & qui a donné lieu à bien des différens entre les Souverains de cette Monarchie & la Cour de Rome, toutes les fois que cette derniere voulut l'enfreindre, ou l'anéantir. (3) Telle eſt auſſi l'origine du droit de légation, qu'ont les Rois de Sicile dans cet Etat; droit, qui les rend maîtres abſolus, tant pour le ſpirituel que pour le temporel; telle eſt auſſi l'origine de l'établiſſement du fameux Tribunal érigé en Sicile; tribunal, qui, mettant les plus fortes entraves au pouvoir des Papes & de leurs repréſentans, juge en derniers reſſorts toutes les affaires de compétence eccléſiaſtique, & fait jouir le Monarque de la prérogative d'être abſolument indépendant de la domination de la Cour de Rome. Il ſeroit à ſouhaiter que tous les Princes euſſent ce beau droit, ou qu'ils euſſent le courage de ſe l'attribuer. Roger en avoit déjà joui dès 1093, par une commiſſion particuliere du même Pape, qui, touché du zele de ce Prince pour les affaires eccléſiaſtiques, lui permit de transférer, l'Evêché de Troïne à Meſſine; & de l'ériger en Archevêché, ainſi que celui de Montréal; de nommer des Evêques, de fixer les limites & l'étendue des Diocèſes; en un mot, de régler tout ce qui étoit du reſſort de l'Egliſe dans ſes Etats. Mais cette commiſſion n'étoit encore que verbale, au lieu qu'en 1098, elle lui fut confirmée par une Bulle, (5) de la maniere la plus authentique, à l'occaſion de quelques différens qu'Urbain avoit eu avec lui, au ſujet de la légation de Sicile. Ce Pape y ayant nommé quelque tems après l'Evêque de Troïne, Roger en fut vivement offenſé; il refuſa de reconnoître le nouveau Légat, & s'en plaignit amérement au Pape, qui fut obligé,

1093. 1098. *Origine du droit de Légation qu'ont les Rois de Sicile.*

Fameuſe Bulle d'Urbain II, en faveur du Comte Roger. (4)

(1) Giannone *Tom.* II. *Liv.* X. *ch.* 7. Introd. à l'*Hiſt. Univ.* ibid. *p.* 98.
(2) Giannone *idem. ch.* VIII.
(3) Sur-tout en 1728. V. Section VIII, de cette *Hiſtoire.*
(4) Cette Bulle ſe trouve auſſi toute entiere dans l'*Hiſtoire de l'origine du Royaume des deux Siciles. Liv.* IV. *p.* 109-192. & dans l'*Hiſtoire de Sicile*; Par Mr. de Burigny. *Tom.* I. *p.* 411-412. Ce qui nous diſpenſera de la transcrire ici.
(5) On la trouve dans les *Annales de Baronius.* id. *Hiſtoire des Rois des deux Siciles.* Par Mr. d'Egly. *Tom.* I. *p.* 23.

pour satisfaire un Prince dont il pouvoit avoir besoin, de révoquer la commission qu'il avoit donné à son Légat, de renoncer pour jamais, pour lui & pour les Papes ses successeurs, au droit de légation en Sicile; & de donner à Roger, ainsi qu'à tous ses successeurs & héritiers légitimes, le droit de légation héréditaire dans cette isle; ce qu'il fit par un diplôme, daté de Salerne, où il étoit alors, le 5 des Nones de Juillet, indiction VII, l'an XIe de son Pontificat, & de l'Ere Chrétienne, 1098. Dans ce Diplôme, ou Bulle adressée à ce Prince; le Pape déclare que dans les cas où l'on assembleroit un Concile, Roger & ses Successeurs y enverront tels Evêques, ou Abbés qu'ils jugeront à propos, & retiendront les autres pour le service des Eglises de leurs Etats. Ce privilege, le plus grand que Rome ait jamais accordé contre elle, & dont les Rois de Sicile sont seuls en possession, est aussi singulier dans son espece, que l'Acte de Vassalité & de féodalité que Robert Guischard fit aux Papes Nicolas II & Grégoire VII. On est surpris de voir un Pape & un Conquérant se relâcher volontairement de la plus précieuse portion de leur puissance & de leurs droits. Celui-ci, dont les Rois de Sicile sont si jaloux, qu'ils le regardent comme inaliénable dans leur couronne, est exercé par le tribunal appellé *de la Monarchie de Sicile*, dont il a été parlé plus haut. (1)

Sect. I. *Histoire de Naples & de Sicile jusqu'en 1130.*

Roger mourut trois ans après, en 1101, comblé de gloire & d'années, à Melito, ou Milet, ville de la Calabre, & y fut inhumé dans la grande Eglise qu'il avoit fait bâtir. Il étoit âgé de soixante-dix ans. Il laissa trois fils & trois filles, de sa femme Adelaïde; savoir: Simon, qui ne lui survêcut pas longtems; Godefroi, surnommé *Raguze*, dont l'Histoire ne nous dit rien, & dont l'existence paroît même fort douteuse; & Roger II, qui succéda à Simon & fut Roi; Mathilde, Mariée à Rainolfe, Comte d'Averse & d'Avellino; Emme, qui épousa Rodolfe Maccabée, Comte de Montescaglioso; & Violante, qui fut l'épouse de Conrad, fils de l'Empereur Henri IV. (2) Simon, l'aîné des trois fils de Roger, lui succéda, & mourut un an après lui. Roger II, son frere, se vit par cette mort, possesseur de la Sicile. Il soutint, augmenta même la gloire de son pere, & réunit en sa personne toutes les possessions des Princes Normands en Italie. Héritier des Duchés de Calabre & de la Pouille, & de la Principauté de Salerne, par la mort du Duc Guillaume, dernier Prince de la postérité masculine de Robert Guischard, en 1127; il joignit encore quelque tems après la Principauté de Capoue à ses autres Etats, par la mort de Robert II, dernier Prince de la Maison d'Asclittin. Dès-lors Roger quitta le titre de Comte, pour y substituer celui de Duc, qui lui appartenoit de droit; & comme l'ambition va toujours croissant, Roger II, dont l'orgueil s'enfloit avec la fortune, resolut de prendre le titre de Roi, qui sembloit convenir aux vastes Etats soumis à ses Loix. Cependant, quelque desir qu'il eût d'ériger son Duché en Royaume, ce ne fut que deux ans après qu'il y put parvenir, à la faveur du Schisme qui s'éleva dans l'Eglise, après la mort d'Honorius II.

1101. *Mort du Comte Roger. Sa Postérité.*

Simon, *son fils aîné lui succede Sa mort.* 1102.

Roger II. *troisieme Comte de Sicile: quatrieme Duc de Calabre & de Pouille.* 1127 & *suiv.*

Roger II succede au Duc de Calabre, ainsi qu'aux Princes de Salerne & de Capoue.

(1) Giannone *Tom.* II. *Liv.* X. *ch.* VIII.
(2) Introd. à l'*Hist. Univers. Tom.* II. *Liv.* II. *ch.* III *p.* 97. L'*Hist. de Sic.* Par Mr. de B. *Tom.* I. *p.* 408-409 *& suiv.* entre dans le plus grand détail, au sujet des femmes & des enfans de ce Prince, & lui en donne beaucoup plus que les Historiens dont nous avons adopté le recit.

Sect. I. *Hiſtoire de Naples & de Sicile juſqu'en 1130.*

il avoit eû quelque tems auparavant, quelques démêlés avec ce Pape; voici à quel ſujet. (1)

Ses différens avec le Pape Honorius II.

Tous les Prédéceſſeurs de Roger, au Duché de Pouille & de Calabre, avoient renouvellé à leur avénement, le ſerment de fidélité & l'hommage au S. Siege, & en avoient obtenu l'inveſtiture. Auſſi-tot que le dernier Duc Guillaume fut mort, Roger s'étoit haté de partir de Meſſine, où il étoit alors, pour aller recueillir ſa ſucceſſion. Arrivé à Salerne, il s'y fit ſacrer par l'Archevêque Alfane, & paſſa de là à Reggio, où il fut unanimement reconnu pour Souverain. Enſuite, ayant pris le titre de Duc, il envoya des ambaſſadeurs à Honorius, pour lui demander qu'il l'en inveſtit, par la Tradition de l'étendart, ainſi qu'il étoit d'uſage alors. Le Pontiſe, irrité de ce que ce Prince avoit pris poſſeſſion de ſes nouveaux Etats, & de ce qu'il étoit retourné en Sicile, ſans lui prêter ſerment de fidélité; avant que de lui en demander l'inveſtiture; refuſa de lui accorder ſa demande, & ſe ligua même contre lui avec Robert II, Prince de Capoue, dont le frere, Richard II, s'étoit rendu homme-lige du Duc Roger Burſa. Il faut dire auſſi que Roger II, lors de ſa priſe de poſſeſſion de la Calabre, avoit profité de l'occaſion pour faire une entrepriſe ſur Bénévent, ville appartenante au S. Siege, quoique le territoire & la Principauté dependoient du Duc de Calabre. Cette entrepriſe avoit fort indiſpoſé le Pape contre lui. D'ailleurs, Honorius étoit jaloux de la grande Puiſſance de Roger, maître de tant d'Etats, & voiſin très-redoutable. A l'inſtigation du Pape, Robert refuſa de rendre hommage au nouveau Duc, & prit les armes contre lui. Secondé par pluſieurs Seigneurs, vaſſaux du S. Siege, il fit une irruption ſur le territoire de Bénévent. A cette nouvelle, Roger repaſſa dans la Pouille, ſuivi d'une armée & dans la vue de marcher contre les forces réunies du Prince de Capoue & du Pape, qui s'y trouvoit en perſonne. Au lieu de combattre, le prudent Roger énerva leurs forces en temporiſant; & ſe tenant continuellement ſur la défenſive; de ſorte que les grandes chaleurs qui ſurvinrent, & la diſette de vivres, obligerent Robert de s'en retourner dans ſa Principauté avec ſes Troupes, ſans avoir pu rien entreprendre. Le Pape abandonné de ſon allié,

1128. *Son accommodement avec le Pape.*

chercha à faire ſon accommodement avec Roger, & lui fit propoſer une entrevue à Bénévent, avec promeſſe de lui conférer le titre de Duc. Roger ayant accepté l'entrevue, ſe rendit auprès de Bénévent, où il ne voulut pas entrer par méfiance; ce qui obligea le Pape, à qui cet accommodement importoit le plus, d'aller le trouver. Roger lui prêta ſerment de fidélité, & jura ſolemnellement, pour lui & ſes Succeſſeurs, de ne plus jamais faire aucune entrepriſe ſur la ville de Bénévent. De ſon côté, le Pape reconnut ce Prince Duc de Calabre & de Pouille, & lui donna l'inveſtiture de cet Etat, aux mêmes conditions que ſes Prédéceſſeurs l'avoient obtenue. (2)

1130. *Roger obtint le titre de Roi, du Pape Anaclet II.*

Le Schiſme qui ſurvint peu de tems après, dans l'Egliſe, ſervit les ambitieux projets de Roger. Honorius étant mort, une partie des Cardinaux lui donna pour ſucceſſeur Innocent II; tandis que d'autres s'étant aſſemblés ailleurs pour procéder à l'élection d'un Pape de leur faction, donnerent un Concurrent à Innocent, dans la perſonne de Pierre de Léon, qui prit le nom d'Ana-

(1) *Hiſt. des Rois des deux Siciles.* Par Mr. d'E. *Tom.* I. *p.* 27-29.
(2) *Anecd. Ital.* ann. 1130. *p.* 319.

d'Anaclet II. Une partie de l'Europe Chrétienne se déclara pour ce dernier: Roger fut du nombre de ses adhérens & profita de la circonstance, pour obtenir d'un Pape qui avoit besoin de son appui, un titre qu'il ambitionnoit depuis longtems. Anaclet s'étant rendu maître de Rome, & ayant obligé son Compétiteur de se retirer en France, vint ensuite à Bénévent, & de là à Avellino, où il eut une conférence avec le Duc Roger. Par un traité qui fut conclu entr'eux, ce Prince convint d'épouser la sœur du Pape, duquel il obtint le titre de Roi, & la permission de se faire couronner par les Archevêques de son Royaume. En même tems ce Pape donnant à Roger une investiture plus vaste qu'aucune de celles que ses Prédécesseurs avoient accordées; y comprit, outre la Sicile, la Pouille & la Calabre, la Principauté de Capoue, & le Duché de Naples, quoique ce Duché fut encore à conquérir; à charge toujours de lui faire hommage, & de lui payer tous les ans 600 Schifates, espece de monnonie d'or, qui portoit l'empreinte, ou qui avoit la figure d'une gondole. L'acte, ou la Bulle qu'Anaclet fit expédier à Roger, est datée de Bénévent, du 27 de Septembre 1130. (1) Quelques Auteurs prétendent cependant que ce Prince avoit pris le nom de Roi de sa propre autorité, dès l'année d'auparavant, & qu'Anaclet, par cette Bulle, ne fit que le lui confirmer. Quoiqu'il en soit, il est constant que Roger ne fut couronné qu'en 1130. Le jour de Noël de la même année, la cérémonie de son couronnement se fit à Palerme, (qu'il avoit choisi pour la Capitale de son nouveau Royaume,) par le Cardinal Conti, qu'Anaclet y envoya pour cet effet. (2) Le Cardinal fut assisté par les Archevêques de Palerme, de Bénévent, de Capoue & de Salerne, qui couronnerent Roger, Roi de Sicile, de Pouille & de Calabre, en présence des Evêques, Abbés, Barons, ou Seigneurs du Royaume & d'une foule considérable de Peuple. Ainsi, Roger II recueillit tous les fruits de près d'un siecle de travaux, & fut le premier Roi des Provinces conquises par la valeur de son pere & des autres Princes Normands.

Sect. I. *Histoire de* Naples & *de* Sicile *jusqu'en* 1130.

Il est couronné à Palerme.

SECTION II.

Sect. II. *Histoire de* Sicile *sous la domination des Rois Normands.* 1130-1195.

Depuis le Couronnement du premier Roi de Sicile, Roger II, en 1130, *jusqu'à la fin de la domination des Rois Normands, descendans de Roger, & jusqu'au détrônement de Guillaume III, dernier Roi de cette race, en* 1195, *par l'Empereur Henri V, sixieme Roi des Romains de ce nom.*

On a vu par quelle gradation, depuis environ cent ans, que les Conquérans Normands avoient abordé en Italie, le petit-fils de Tancrede de Hauteville parvint à former une nouvelle Monarchie, & à s'asseoir parmi les Rois de l'Europe. Comblé par la possession d'un titre, qui étoit depuis si longtems l'objet de son ambition, Roger ne songea plus qu'à soutenir son

1130 & *suiv.* Roger II, *premier Roi de Sicile, de Pouille, Calabre, &*

(1) *Hist. des R. des deux Sic.* Par Mr. d'Egly *Tom.* I. *p.* 29-30. Introd. à l'*Hist. Univers. Tom.* II. *Liv.* I. *ch.* III. *p.* 98.

(2) *Hist. de Sicile.* Par Mr. d'Egly de B. *Tom.* I. *p.* 423-424.

SECT. II. *Hiſtoire de Sicile ſous la domination des Rois Normands.* 1130-1195.

rang, & à transmettre ſa Couronne à ſes deſcendans. Il eut d'abord bien de la peine à l'affermir ſur ſa tête. Sa puiſſance & ſon bonheur lui ſuſcitérent des ennemis formidables; qui remplirent les premieres années de ſon rêgne de troubles, de guerres, de revers, & s'efforcerent de renverſer ſon trône encore mal aſſuré. S'ils ne purent y parvenir, du moins ils lui donnerent de violentes ſecouſſes, & il fallut toute l'intrépidité de Roger, pour réſiſter à cet orage, pour lutter contre tant d'ennemis conjurés contre lui, pour échapper aux trames, aux complots, aux dangers ſans ceſſe renaiſſans, & qui le menaçoient de tous côtés.

Guerre de Roger avec l'Empereur Lothaire, le Pape Innocent II, &c.

Le parti d'Anaclet s'affoibliſſoit de jour en jour; & Roger étoit en Italie le ſeul Prince qui le ſoutînt encore. Son attachement pour cet Antipape, cauſa tous ſes malheurs, & fournit un prétexte pour lui nuire à ceux auxquels ſon Empire naiſſant faiſoit ombrage. Innocent II ayant été reconnu ſeul & unique Pape légitime, par le Concile de Virtzbourg, en 1131, l'Empereur Lothaire ſe déclara ouvertement pour lui, & réſolut de le rétablir dans ſon ſiege. Dans cette vue, il le ramena comme en triomphe à Rome, en 1133, & le mit en poſſeſſion de l'Egliſe de St. Jean de Latran, qui étoit alors l'Egliſe Métropolitaine, ou Patriarchale des Evêques de Rome. (1)

L'année ſuivante, Lothaire, ſecondé par pluſieurs Barons, ou Seigneurs de la Pouille, qui, mécontens de Roger, ſe ſouleverent contre lui, [ainſi que par Robert, dernier Prince de Capoue, Sergio VII, Chef, ou Duc de la République de Naples; & par Rainolfe ou Rainulfe, Comte d'Averſe, & beau-frere de Roger] fondit ſur les Etats de ce Prince, réſolu de le dépouiller de la Calabre & de la Pouille. Il avoit été fortement excité à cette expédition par Bernard, Abbé de Clairvaux, que Rome a mis depuis au nombre de ſes Saints, en reconnoiſſance des ſervices qu'il avoit rendus aux Papes & à l'Egliſe. C'étoit Bernard qui l'avoit engagé à paſſer en Italie, pour mettre fin au ſchiſme. Les premiers ſuccès de Lothaire ne furent pas de longue durée; au bruit de ſes ravages, Roger ſe hâta de paſſer dans la Pouille, combattit ce Prince avec ſuccès, & l'obligea de repaſſer en Allemagne. (2) Sa retraite laiſſant le champ libre à Roger, il ſe prépara à punir les Barons qui s'étoient ſoulevés contre lui, s'empara de la Principauté de Capoue, ainſi que de cette Ville, & forma à différentes repriſes le ſiege de Naples, mais toujours ſans ſuccès. (3) Tandis qu'il faiſoit les plus grands préparatifs en Sicile, l'Empereur rentra en Italie, en 1134, à la tête d'une armée formidable, & fondit une ſeconde fois ſur les Etats de Roger. Aidé par une flotte Piſane, il l'obligea de lever le Siege de Naples, & ſe rendit maître de la Pouille, d'Amalfi & de Salerne, tandis que le Pape, marchant lui-même à la tête d'une partie des Troupes de Lothaire, s'empara de Capoue & de pluſieurs autres Places voiſines. Ainſi Roger ſe vit dépouillé de preſque tous ſes Etats en decà du Phare; & ſes ennemis ſongeant à en faire entr'eux le partage, Lothaire commença par donner, de concert avec le Pape, l'inveſtiture du Duché de Pouille à Rainolfe, Comte d'Averſe, ou Avellino, qui avoit épouſé Mathilde, ſœur du Roi Roger, & l'avoit con-

Succès de cette guerre.

Succès de Lothaire, qui s'empare de preſque tous les Etats de Roger.

(1) *Hiſt. des Rois des deux Siciles.* Par Mr. d'E. *Tom.* I. *p.* 30.
(2) Introd. à l'*Hiſt. Univ. Tom.* II. *Liv.* II. *ch.* III. *p.* 99.
(3) Robert Guiſchard & Richard, Prince de Capoue, avoient déja tenté inutilement de s'emparer de cette Ville, en 1074, pendant la guerre qu'ils firent au Pape Grégoire VII. *Voy. l'origine du Royaume*, &c. *Liv.* IV. *p.* 16 & 18.

Sect II. *Hiſtoire de Sicile ſous la domination des Rois Normands.* 1130-1195.

traînte par ſes mauvais traitemens, de ſe refugier auprès de ſon frere. (1) Comme le Pape & l'Empereur prétendoient également au droit de donner cette inveſtiture, on eut recours pour les accommoder, à un expédient aſſez ſingulier; ce fut qu'ils tiendroient tous les deux l'étendard, dont on ſe ſervoit alors pour cette cérémonie. Quelques différens que Lothaire eut enſuite avec le Pape au ſujet de leurs conquêtes, ayant jetté de la méſintelligence entr'eux, ce Prince retourna en Allemagne, & laiſſa le commandement de ſon armée au Comte Rainolfe. Le départ de l'Empereur rendit l'eſpoir & le courage à Roger; il ramena encore une fois la fortune ſous ſes drapeaux. Il repaſſa promptement dans la Pouille, à la tête d'une armée conſidérable, recouvra une partie de ce que l'Empereur lui avoit enlevé, & ne ſongea plus qu'à ſe venger des Barons de cette Province, qui avoient abandonné ſa cauſe pour embraſſer celle de ſon ennemi. Roger victorieux, mit la Pouille à feu & à ſang, reprit Salerne & Capoue, chaſſa le Comte Rainolfe de toutes les Places qu'il y occupoit, s'empara de Bénévent, & força cette Ville à reconnoître Anaclet pour le ſeul & véritable Pape. Les ſuccès les plus éclatans, ſont très-ſouvent ſuivis des plus grands revers. Roger vainqueur, couvert de gloire, fut vaincu preſque au ſein de la victoire, par l'armée de Rainolfe, fort inférieure en forces. (2) Cette défaite, arrivée en 1137, n'eut cependant aucunes ſuites bien funeſtes pour lui. Mais tandis qu'il faiſoit de nouveaux préparatifs, dans le deſſein de continuer la guerre avec vigueur & de recouvrer la Pouille, il feignit d'écouter les propoſitions de paix qu'Innocent lui fit faire par l'Abbé Bernard, nommé par le Pontife, Médiateur entre les deux Concurrens au Duché de la Pouille. Il s'agiſſoit de ſavoir quel étoit le Pape légitimement élu, & ce qui s'étoit paſſé lors de l'élection des deux compétiteurs au Pontificat. Comme Roger s'obſtinoit à vouloir être éclairé à ce ſujet, afin de ſe déclarer en faveur de celui dont l'election ſeroit reconnue la plus canonique, Innocent lui envoya à Salerne où il étoit, Bernard avec deux Cardinaux, tandis qu'Anaclet lui en députa trois de ſon parti. (3) Roger qui ne cherchoit qu'à gagner du tems, pour ſe mettre en état de continuer la guerre, amuſa autant qu'il lui fut poſſible les uns & les autres; mais, après bien des conteſtations & des conférences infructueuſes, rien ne fut décidé, parce que ce Prince ne voulut en aucune maniere conſentir à reſtituer les Terres qu'il avoit uſurpées ſur le prétendu domaine de l'Egliſe, premiere condition exigée pour un accommodement entre le Pape & lui. Pendant cette apparente négociation, l'Antipape Anaclet mourut, en 1138; les Cardinaux de ſon parti élurent à ſa place Grégoire, Prêtre-Cardinal, qui prit le nom de Victor IV, & qui renonça peu de tems après à la Thiare, après avoir porté le vain titre de Pape pendant près de deux mois. Son abdication rendit enfin la paix à l'Egliſe.

L'Empereur retourne en Allemagne. 1137.

1139. *Avantages remportés par Roger ſur ſes ennemis.*

Il eſt défait par le Comte Rainolfe.

Politique de Roger: accommodement ſimulé & rompu.

Cependant la fin du ſchiſme ne termina point les différens de Roger avec Innocent; parce que le premier continua de protéger les reſtes du parti ſchiſmatique; ce qui le fit excommunier ſolemnellement, avec tous ſes adhérens, dans le ſecond Concile de Latran, que ce Pape tint à Rome, dès

1139. *Il eſt excommunié par Innocent II.*

(1) *Hiſt. de Sicile*, Par Mr. de Burigny. *Tom.* I. *p.* 427 *& ſuiv.*
(2) *Hiſt. des Rois des deux Siciles*, Par Mr. d'Egly. *Tom.* I. *p.* 31.
(3) Introd. à l'*Hiſt. Univerſ. Tom.* II. *Liv.* II. *ch.* III. *p.* 100.

SECT. II. *Hiſtoire de Sicile ſous la domination des Rois Normands.* 1130-1195.

qu'il y fut rentré. (1) La mort de Rainolfe, ſurvenue peu de tems après, délivra le Roi de Sicile d'un Concurrent dangereux, & lui donna la facilité de rentrer en poſſeſſion de la Pouille. Irrité de l'excommunication fulminée contre lui, Roger paſſa dans cette Province, qu'il recouvra d'abord preſque en entier. Mais s'étant inconſidérément avancé juſques dans la Terre de Labour, il fut defait par l'armée du Pape, auprès du Mont-Caſſin, & obligé de ſe renfermer dans San Germano, où il fut inveſti. Bientôt pourtant il fut dégagé par Guillaume, Duc de Calabre, ſon ſecond fils, qui accourant à ſon ſecours à la tête de mille chevaux, battit à ſon tour ſes ennemis, prit le Pape lui-même avec tous ſes équipages, & les Cardinaux qui l'accompagnoient. (2) Roger uſa bien de la victoire, il traita le Pontife avec autant d'égards, que ſes prédéceſſeurs en avoient uſé en pareil cas, en 1053, avec le Pape Léon IX, leur priſonnier. (3) Il lui offrit même la paix, que le Pontife ſe hâta d'autant plus d'accepter, qu'il ne s'attendoit pas à tant de modération de la part d'un vainqueur irrité, & que d'ailleurs il ſe voyoit ſans aucune reſſource pour continuer la guerre; il ſe ſeroit cru trop heureux qu'on eût voulu lui accorder la paix aux conditions les plus onéreuſes. Mais par une biſarrerie qui de nos jours paroîtroit fort inconcevable, ce fut le Pape qui impoſa des conditions à Roger: car tel étoit alors le reſpect qu'on avoit pour le Chef de l'Egliſe, regardé même comme Prince ſéculier & Guerrier, que ce fut le vaincu qui dicta les Loix, & que le Roi demanda plutôt humblement la paix à ſon priſonnier, qu'il ne la lui offrit. Les conditions furent. „ Que Roger ſeroit reconnu Roi de Sicile, & obtiendroit la confirmation „ du titre & de l'inveſtiture qu'il avoit reçus de l'Antipape Anaclet; Que „ Roger, ſon fils aîné, auroit le Duché de la Pouille; Guillaume, celui de „ Calabre; & Amphuſe, ſon troiſieme fils, la Principauté de Capoue; Qu'il „ ſeroit abſous de l'excommunication lancée contre lui; qu'il reconnoîtroit „ Innocent II pour Pape légitime, & lui prêteroit ſerment de fidélité; enfin, qu'il ſe reconnoîtroit pour ſon homme-lige, rendroit la ville de Bénévent & ſon territoire à l'Egliſe, & s'engageroit à ne plus faire aucune „ entrepriſe ſur cette partie de ſon domaine „. (4) Ce Traité, conclu le 25 Juillet 1139, fut exécuté de bonne foi. Roger fut abſous des cenſures, prêta au Pape ſerment de fidélité, & reçut de lui, par l'étendard, l'inveſtiture du Royaume de Sicile, des Duchés de Pouille & de Calabre, & de la Principauté de Capoue, dont la conceſſion & la propriété lui furent confirmées, pour lui & pour ſes Succeſſeurs; à charge de l'hommage lige & de la redevance annuelle de ſix cens ſchifates. Il ne fut fait aucune mention dans cet Acte de la Principauté de Salerne, ainſi que de quelques autres Terres poſſédées par Roger, parce que le St. Siege prétendoit toujours qu'elles lui appartenoient, ainſi que la Principauté de Bénévent, dont il ne poſſédoit que la Ville Capitale & ſon territoire. Au reſte, le titre de Royaume ne fut confirmé qu'à la Sicile, par la Bulle d'Innocent II.

Succeſſivement vaincu & vainqueur, il fait le Pape priſonnier.

Roger fait la paix avec Innocent II, & reçoit de lui une nouvelle inveſtiture du Royaume de Sicile.

(1) *Hiſt. de Sicile*, Par M. de B. *Tom.* I. *p.* 436 *& ſuiv.*
(2) Les Précédens: ibidem. Giannone *Tom.* II. *Liv.* XI. *ch.* III.
(3) *Anecd. Ital.* ann. 1053.
(4) Giannone *Liv.* XI. *ch.* III. *Hiſt. de Sic.* Par Mr. de B. *Tom.* I. *p.* 437.

Sect. II. *Hiſtoire de Sicile ſous la domination des Rois Normands.* 1130-1195.

Nous avons remarqué qu'il ne manquoit au Comte Roger, pere du Roi, dont nous écrivons l'hiſtoire, que le Duché de Naples, pour poſſéder à-peu-près tout ce qui compoſe aujourd'hui le Royaume de ce nom, ou de Sicile en deçà du Phare. Le Duché de Naples ne comprenoit plus gueres alors que la Ville de ce nom, quelques iſles, & un territoire très-reſſerré du côté de la Mer. Depuis que Naples avoit ſecoué le joug des Empereurs d'Orient, & s'étoit érigé en une eſpece de République, époque qu'il n'eſt pas poſſible de fixer avec certitude, elle avoit été gouvernée par des Chefs, qui avoient conſervé le nom de Ducs. (1) Il paroit que l'autorité de ces Princes, qui commandoient les Troupes de l'Etat en tems de guerre, étoit bornée, quant au Civil, par celle de la Nobleſſe & du Peuple, qui formant les deux principaux ordres, ou Corps de l'Etat, participoient à l'adminiſtration publique, conjointement avec le Duc; eſpece de Gouvernement mixte, ſemblable à celui d'Angleterre & de pluſieurs autres Etats. Quoiqu'il en ſoit, après la mort de ſon dernier Duc, Sergio VIII, cette Ville éblouie par la valeur & les exploits du Roi Roger, peut-être auſſi craignant de ſe voir tôt ou tard forcée de paſſer ſous la domination de ce redoutable voiſin, ſe ſoumit volontairement à lui, en 1139. (2) Ses habitans lui envoyerent des députés à Bénévent, & lui demanderent Roger, ſon fils aîné, pour Duc. Roger accepta leurs offres, & ſe tranſporta lui-même à Naples, (3) où il fit une magnifique entrée, & reçut le ſerment de fidélité de ſes nouveaux Sujets. Il confirma leurs anciens privileges, & même, comme le remarque Giannone, il leur laiſſa le droit de ſe créer des Magiſtrats ſous le nom de Ducs, ainſi qu'ils firent après la mort du Duc ſon fils. Il fit quelque réforme dans le Gouvernement de leur Ville; laiſſa le ſoin de la police aux *Elus* du peuple, & ſe réſerva le droit de rendre la juſtice; ce qu'il fit par un Juge Royal qu'il conſtitua à cet effet; établiſſement qui fut probablement poſtérieur à l'abrogation de la dignité de Duc.

1139. *Naples ſe ſoumet volontairement, au Roi Roger.*

Lorſque Roger ſe fut reconcilié avec le Pape, ceux même de ſes ennemis, qu'un zele outré pour les intérêts de la réligion, avoit animés contre lui avec le plus de chaleur, tels que Pierre le Vénérable, l'Abbé Bernard & autres, furent les premiers à faire retentir l'Italie de ſes louanges, & à le mettre au rang des plus religieux Princes de ſon tems. (4) Cependant il eut encore quelques démêlés avec Innocent II, ainſi qu'avec les Succeſſeurs de ce Pontife, mort le 24 Septembre 1143, mais ſur-tout avec Celeſtin II, Luce II & Eugene III; & il étoit d'autant plus impoſſible qu'il n'en eut pas avec eux, que le voiſinage de leurs Etats & les uſurpations continuelles des Normands, donnoient tous les jours naiſſance à de nouvelles querelles. (5) D'ailleurs, ces Papes étoient ſans ceſſe excités par les Romains, ainſi que par l'Empereur Conrad, tous également mécontens de l'accommodement

1140. 1148. *Nouveaux différens de ce Prince avec les Papes.*

(1) De là eſt peut-être venu le nom de *Doge*, Dux en latin, que prirent par la ſuite & que portent encore aujourd'hui les Chefs des deux plus conſidérables Républiques d'Italie.

(2) Giannone ibid. Sect. I.

(3) *Hiſt. de Sic.* par Mr. de B. *Tom.* I. *p.* 437. introd. à l'*Hiſt. Univ.* ibid. *p.* 101.

(4) *Hiſt. de Sicile.* Par Mr. de B. *Tom.* I. *p.* 430-440.

(5) *Hiſt. des Rois de S.* Par Mr. d'E. *Tom.* I. *p.* 49. *& ſuiv.*

SECT. II. *Hiſtoire de Sicile ſous la domination des Rois Normands.* 1130-1195.

qu'Innocent II avoit fait, en 1139, avec le Roi Roger. Mais ces brouilleries n'eurent jamais de ſuites, & ſoit par la piété, ſoit par la prudence de ce Prince, elles furent toujours accommodées à l'amiable. La bonne intelligence régna même entre lui & la Cour de Rome, principalement pendant le Pontificat de Luce, qui reconnut Roger pour Roi de Sicile, & le gratifia de pluſieurs privileges; entr'autres, de la prérogative ſinguliere de ſe ſervir du bâton, ou de la Croſſe, de l'anneau paſtoral, de la dalmatique, de la mître & des ſandales, tous meubles propres à un Evêque, & fort peu à un Roi. Les Papes croyoient probablement alors, accorder une faveur toute particuliere à un Souverain, que de lui permettre de ſe revêtir des ornemens Epiſcopaux; les choſes ont bien changées depuis, & il eſt douteux que les Souverains vouluſſent accepter aujourd'hui une pareille faveur, où qu'ils fuſſent ambitieux d'une ſemblable diſtinction. Quoiqu'il en ſoit, on trouve encore des monnoies de Guillaume I, fils & Succeſſeur de Roger II, où ce Prince eſt repréſenté équipé en Evêque. (1) D'autres diſent que ce fut Innocent II, qui accorda en 1140, cette abſurde prérogative au Roi Roger. (2)

Prérogatives accordées à Roger, par le Pape Luce II.

1140. 1146 & ſuiv. *Expéditions & ſuccès de Roger en Afrique.*

Nous paſſerons ſous ſilence quantité d'expéditions que ce Prince fit, ou fit faire en Italie par les Princes ſes fils; tantôt ſur les Terres de l'Egliſe, pour obliger les Papes à le reconnoître, & à confirmer ce qu'Innocent avoit fait en ſa faveur; & tantôt dans ſes propres Etats, pour réduire ſes Sujets trop remuans & portés aux ſoulevemens. Lorſque le Roi Roger n'eut plus d'ennemis à combattre en Italie, le plus dangereux de tous, Conrad, Roi des Romains, ou Empereur non couronné à Rome, étant retenu en Allemagne par la guerre qu'il avoit à ſoutenir contre Henri le *Superbe*, Duc de Baviere, au frere duquel, Welf, Eſt, ou Welfon, l'on prétend (3) que Roger avoit envoyé de groſſes ſommes, pour l'engager à faire cette diverſion en ſa faveur. Lors, diſons-nous, que ce Prince eut dépouillé ſes ennemis du dedans de leurs Terres & poſſeſſions, & forcé les mal-intentionnés contre ſon Gouvernement, à demeurer tranquilles, où à ſe retirer ailleurs; la valeur & l'eſprit de conquêtes, héréditaires dans ſa famille & dans la race des Princes Normands, ne lui permettant pas de demeurer oiſif, il ſongea à tourner ſes armes contre les Sarraſins d'Afrique, & à y faire des conquêtes ſur eux, ainſi que ſon pere & ſon oncle avoient fait en Sicile. D'ailleurs, pour excuſer la valeur inquiete de Roger, il ne faut que réfléchir, qu'il avoit néceſſairement, en fait de religion, les préjugés de ſon ſiecle, tems où l'on regardoit une Croiſade, c'eſt-à-dire, une guerre contre les Sarraſins, comme une entrepriſe ſainte, évidemment approuvée du Ciel. Il faut avouer néanmoins, qu'en vengeant la religion outragée, qu'en combattant pour ſa quérelle & pour ſes intérêts; on travailloit auſſi pour ſoi-même, on envahiſſoit des Etats, on eſperoit étendre ſes conquêtes; & cet appât, auſſi puiſſant que le fanatiſme, contribua beaucoup à faire paſſer en Syrie & en Afrique cette foule de Grands-Seigneurs de tous Pays, qui abondonnant leur Patrie, leur état & leurs familles, s'exilerent volontairement, pour aller chercher des avantures dans ces Contrées éloignées, y moiſſonner des lau-

(1) *Hiſt. de Sic.* Par Mr. de B. *Tom. I. p.* 440.
(2) Giannone *Tom.* II. *Liv.* XI. *ch.* VII.
(3) *Hiſt. de Sicile ut ſup. p.* 437. *& ſuiv.*

riers, & y acquérir des Royaumes & des Principautés, à l'exemple séducteur des Bouillon, des Lusignan, & des Boëmond, Princes d'Antioche de Juffa, &c. Mais dans l'expédition de Roger en Afrique, il est très-assuré, qu'outre le motif d'acquérir de la gloire & d'exterminer les ennemis du nom Chrétien, l'intérêt personnel, & cette ambition insatiable qui distingue les Conquérans, & ce desir d'ajouter de nouveaux Etats à ses domaines, entrerent pour beaucoup dans cette brillante entreprise. Combattre, vaincre, & subjuguer des Peuples, furent les vrais motifs de cette expédition; & l'intérêt de la Religion n'en fut que le prétexte. Quelques années auparavant, en 1140, deux des fils de Roger; Roger, Duc de la Pouille, & Amphuse, Prince de Capoue, étoient entrés à main armée, par son ordre, dans l'Abruzze Ultérieure, dont ils s'étoient emparés, après y avoir commis les plus grands désordres; & cette incursion avoit pensé brouiller le Roi de Sicile avec la Cour de Rome, parce que la Province envahie étoit frontiere de l'Etat Ecclésiastique. (1) Mais si l'on examinoit les titres de la plûpart des possessions des Princes, on n'en trouveroit gueres qui eussent des droits mieux fondés, ni d'origine plus respectable.

Sect. II. *Histoire de Sicile sous la domination des Rois Normands.* 1130-1195.

Toutefois, peu content des acquisitions que ses armes & le droit du plus fort lui faisoient en Italie, Roger résolut d'étendre ses conquêtes en Afrique, ou, comme le disent plusieurs Historiens, de venger les outrages que les Chrétiens reçevoient depuis longtems des Mahométans. Dans ce pieux dessein, il mit à la voile, en 1146, avec une flotte nombreuse, débarqua près de Tripoli, forma le siege de cette Ville, & la prit d'assaut. Rien n'échappa à la férocité du Vainqueur dans le sac de cette Ville, le sexe, que la foiblesse déroba au courage, fut mis dans les fers & conduit en Sicile. Au retour de cette glorieuse & sanglante conquête, Roger donna à Richard de Lindeut, Gentil-homme Normand, qui l'y avoit utilement servi, le Comté d'Andros, que ce Prince avoit enlevé à l'Empire d'Orient; (2) car tandis qu'il augmentoit son domaine aux dépens des Papes, & qu'il faisoit la guerre avec succès aux Sarrasins d'Afrique, le belliqueux Roger en venoit aussi aux mains avec les Grecs, & remportoit de grands avantages sur l'Empereur de Constantinople, ainsi que nous aurons bientôt occasion de le dire.

1146. 1153. *Conquêtes de Roger en Afrique.*

Le succès de sa premiere entreprise avoit été trop heureux, pour qu'il n'en formât pas une seconde. Ce fut sur l'isle de Gerbe, dont il s'empara en 1147. La même année, il prit également & pilla aussi la Ville, jadis nommée *Aphrodisium*, & depuis *Mahadia*, du nom de Mahadi, premier Calife des Bathimites, son Conquérant. Roger y fit un butin considérable, & sa valeur inspira tant de terreur aux Princes Arabes de ces Contrées, qu'ils se rendirent ses tributaires. Il fit encore, en 1153, sur la fin de sa vie, une entreprise contre les Maures d'Afrique; il y envoya une flotte de 250 voiles, sous la conduite de l'Amiral Georges d'Antioche, qui se rendit maître de Tunis & d'Hippone. (3)

Revenons sur nos pas, & parlons de la guerre que Roger eut à soutenir, ou plutôt, qu'il entreprit contre l'Empereur Emanuel. La premiere

(1) *Hist. de Sic.* Par Mr. de B. *Tom.* I. *p.* 439.
(2) Ibidem *p.* 441.
(3) Giannone *Liv.* XI. *ch.* 7. *Hist. des Rois de Sic.* Par Mr. d'E. *Tom.* I. *p.* 50.

SECT. II. *Hiſtoire de Sicile ſous la domination des Rois Normands.* 1130-1195.

cauſe de cette guerre, fut la perfidie atroce des Grecs à l'égard des Croiſés; & la ſeconde, l'outrage que Roger reçut en la perſonne de ſes Ambaſſadeurs, qui avoient été mis en priſon à Conſtantinople, où ils avoient été ſolliciter la concluſion d'un traité de paix & d'alliance, ſuivant lequel Roger devoit traiter d'égal à égal l'Empereur Grec. Peut-être auſſi le refus que le Roi de Sicile eſſuya, au ſujet d'une Princeſſe qu'il demandoit en mariage pour ſon fils Roger, (1) contribua plus que tout autre choſe à allumer ſon reſſentiment contre Emanuel. Quoiqu'il en ſoit, indigné de tant d'outrages, il déclara la guerre aux Grecs, en 1148: mais comme depuis quelque tems il ne marchoit plus lui-même à la tête de ſes Troupes, à cauſe des fatigues qu'il avoit eſſuyées dans des campagnes antérieures, il ne fit cette guerre que par ſes Lieutenans, ainſi que l'aſſurent la plûpart des Hiſtoriens Contemporains. Mais quoi qu'abſent, cette guerre ne fut, ni moins glorieuſe, ni moins avantageuſe pour lui; la fortune, qui depuis longtems ne ceſſoit d'accompagner ſes armes, ſe déclara encore pour lui dans ſes premieres expéditions contre les Grecs. Sa flotte, commandée par ſon Grand-Amiral George d'Antioche, tranſporta une Armée conſidérable dans la Grece, où elle s'empara rapidement des principales Places, & y fit un butin immenſe, qui fut conduit en Sicile avec une foule de captifs de tout âge & de tout ſexe; il y avoit ſur-tout parmi ces priſonniers, quantité d'ouvriers en ſoie; ce qui donna occaſion à l'établiſſement de pluſieurs Manufactures de ce genre à Palerme; & ce ſont les premieres que l'on ait vues en Europe; c'étoient ces Ouvriers qui porterent cette importante branche de commerce d'Orient en Occident. (2) Cependant la ſuite de cet te guerre ne répondit pas à ces heureux commencemens; elle ſe fit depuis avec une alternative continuelle de bons & de mauvais ſuccès. L'Empereur Grec reprit Corcyre ſur les Siciliens, malgré la vigoureuſe réſiſtance de ceux-ci. D'un autre côté, la flotte impériale, combinée avec celle des Vénitiens, défit, en 1149, la flotte de Roger, qui ſe vengea bientôt de cette défaite, par la victoire ſignalée qu'il remporta peu de tems après ſur les forces navales de ſes ennemis, commandées par Conſtantin, ſurnommé l'Ange; qui fut fait priſonnier dans cette action. A-peu-près dans le même tems, l'Empereur Emanuel, dans la vue de faire une diverſion dans les Etats de Roger, envoya Michel Paléologue en Italie, pour ſeconder la revolte & les projets du Comte Alexandre, qui, banni de la Pouille, y avoit excité un ſoulevement, remporté pluſieurs avantages ſur les Troupes de Roger, & s'étoit emparé de pluſieurs Places. Mais peu content encore, Emanuel, qui méditoit le projet d'accabler ſon redoutable ennemi, équipa une flotte conſidérable, & ſe préparoit à faire lui-même une deſcente en Sicile, tandis qu'à ſon inſtigation, Conrad, Roi des Romains, éternel ennemi de Roger ſe diſpoſoit à faire une irruption dans la Pouille, & prenoit, de concert avec l'Empereur Grec, des meſures pour ruiner la puiſſance du Roi de Sicile. Le bonheur ordinaire de ce dernier, le délivra de ces dangers. Conrad mourut, en 1151, (3) lorſqu'il étoit ſur le point de partir pour ſe mettre en campagne, & pour aller recevoir

1148. 1152. *Guerre & ſuccès de Roger contre les Grecs.*

Succès alternatifs.

(1) Giannone ibid. introd. à l'*Hiſt. Univ.* ibid. *p.* 102.
(2) Les précédens ibid. *Hiſt. des Rois de Sic.* Par Mr. d'E. *Tom.* I. *p.* 51.
(3) *Anecd. Ital.* ann. 1151.

voir la couronne impériale à Rome; les ennemis de Roger répandirent le bruit, fondé ou non fondé, qu'il avoit fait empoisonner l'Empereur. (1) Quoiqu'il en soit, une tempête affreuse écarta la flotte Grecque de Sicile, fit périr la plus grande partie des vaisseaux d'Emanuel, mit ce Prince lui-même en grand danger, & l'obligea de renoncer à ses desseins sur la Sicile.

Sect. II. *Histoire de* Sicile *sous la domination des Rois Normands.* 1130-1195.

Trop convaincu de l'impuissance où il étoit de nuire à Roger, Emanuel eut recours à la ruse & à la perfidie, ressources ordinaires des Grecs, & il trompa son ennemi par des propositions de paix. Roger, fatigué de la guerre, écouta volontiers ces propositions ensorte que la paix fut bientôt conclue: mais elle ne fut pas de longue durée. Le Roi de Sicile instruit que ce calme n'étoit qu'un piege qu'on lui tendoit pour mieux le surprendre & l'endormir, tandis qu'on lui susciteroit de nouveaux ennemis au dedans & au dehors de son Etat, fit aussi-tôt partir une flotte de quarante voiles, sous les ordres de l'Amiral Maïon, avec ordre de faire tous ses efforts pour s'emparer par surprise de Constantinople, ou au moins, s'il ne pouvoit réussir, d'insulter cette Capitale. Les Siciliens s'en approcherent de si près, qu'ils en mirent les Fauxbourgs au pillage; on prétend même que plusieurs d'entr'eux pénétrerent jusques dans le palais d'Emanuel, & qu'ils en enleverent tout ce qu'ils purent emporter; ils se rembarquerent aussi-tôt, mais comme leur flotte s'en retournoit elle rencontra celle des Grecs & des Vénitiens leurs alliés, & contrainte d'en venir à une bataille, celle des Siciliens n'y fut rien moins qu'heureuse, puisqu'après un combat sanglant elle fut entierement défaite & y perdit 19 vaisseaux. Cependant au milieu de leurs revers, les Troupes de Roger eurent la gloire, pendant cette même action, de dégager le Roi de France, Louis le jeune, qui se trouvant obligé de passer au milieu de la flotte des Grecs, à son retour de son expédition de la Terre-Sainte, eut été contraint de se rendre à eux, si l'Amiral de Roger, Georges d'Antioche, ne fut venu à son secours, & ne l'eût délivré. (1) Quoique la plûpart des Historiens François ne fassent aucune mention de ce fait, rapporté par presque tous les Historiens contemporains, & quoique ces mêmes Historiens, ne s'accordent pas exactement sur les circonstances; les uns attribuant la délivrance du Roi de France à l'Amiral Sicilien, & les autres au Roi Roger lui-même; Il n'est pas moins démontré que quant au fond, ce fait est exactement vrai, & que la flotte Sicilienne tira le Roi de France de ce pressant danger. Les mêmes Ecrivains ajoutent, que Louis débarqua à Potenzia, ou Potenza en Italie, pour y témoigner à Roger sa reconnoissance de cet important service. Ils ne nous apprennent pas si la guerre fut terminée entre Roger & l'Empereur d'Orient; ils n'en font plus aucune mention: elle ne fut probablement qu'assoupie jusqu'en 1154, où elle se ralluma avec plus de chaleur qu'auparavant.

Paix de courte durée avec Emanuel.

Défaite de la flotte Sicilienne par les Grecs & les Vénitiens.

Les Siciliens dégagent le Roi Louis le jeune des mains des Grecs.

Roger passa tranquillement à Palerme, loin des troubles de la guerre, les dernieres années d'une vie qui avoit été fort agitée, & s'y reposa de tous ses travaux. Il ne s'occupa plus pendant cette intervalle, qu'à l'em- 1152. 1154.

(1) *Hist. de Sic.* Par Mr. de B. *Tom.* I. *p.* 414.
(2) *Hist. de Sic.* Par Mr. de Burigny. *Tom.* I. II. part. *Liv.* IV. *p.* 445, & les Auteurs qu'il cite pour garants de ce fait.

SECT. II. *Hiſtoire de Sicile ſous la domination des Rois Normands.* 1130-1195.

bellissement de cette Ville, qu'il affectionnoit beaucoup & qu'il avoit choisie pour sa résidence. Il fit encore cependant, en 1153, ainsi qu'on l'a dit plus haut, une nouvelle expédition sur les côtes de l'Afrique; ce fut la derniere de sa vie. Il mourut l'année suivante, vers la fin de Février 1154, âgé de 56 ans; après un regne de 24 ans. Il fut enterré dans la Cathédrale de Palerme, où l'on voit encore son tombeau. (1) Environ trois ans avant sa mort, il avoit fait sacrer & reconnoître Roi de Sicile, le Prince Guillaume, le seul de ses fils légitimes qui lui restât. Guillaume, avoit régné près de trois ans, conjointement avec son pere, lorsqu'à la mort de ce dernier, il fut seul possesseur du trône. Roger avoit eu le malheur, au milieu de ses prospérités, de survivre à presque toute sa famille, & de se voir successivement mourir, dans presque tous ceux d'entre ses enfans qui pouvoient soutenir son nom & sa gloire. Le Duc Roger, Duc de la Pouille, son fils aîné, étoit mort en 1149, sans laisser d'héritiers légitimes; il mourut d'épuisement, (2) disent les Historiens, pour avoir voulu donner trop de preuves de son amour à la fille de Robert, Comte de Lech, Dame d'une très-illustre naissance, avec laquelle on prétend qu'il contracta un mariage clandestin: ce fait est contesté par plusieurs Auteurs, qui ont voulu faire passer cette union pour illégitime, & les enfans que Guillaume en eut, pour bâtards; les partisans de Tancrede prétendirent, au contraire, qu'il les avoit légitimés avant sa mort: c'est ce dont nous parlerons plus amplement, au sujet de l'avènement de ce Prince à la couronne. Quoiqu'il en soit, cette Maîtresse lui donna deux fils, dont l'un, nommé Guillaume, mourut à l'âge de 20 ans; & l'autre, Tancrede, qui étoit l'aîné, fut le quatrieme Roi de Sicile. On assure que le Roi Roger fut si chagrin de voir s'éteindre, dans la personne de son fils aîné, une partie de l'espoir de la propagation de sa race, qu'il obligea le Comte de Lech de sortir de ses Etats, & qu'il lui auroit fait éprouver de plus cruels effets de son ressentiment, si le Duc Roger n'eût, en mourant, intercédé pour lui, auprès de son pere. Les autres fils légitimes de Roger II lui avoient été enlevés précédemment l'un après l'autre. Tancrede, en 1139; Amphuse & Henri, vers l'année 1144. Roger laissa encore en mourant trois autres enfans légitimes, qu'il avoit eus de différentes Maîtresses; un fils, nommé Simon, & deux filles, dont l'une fut mariée à Hugues, Comte de Molise, & l'autre qui épousa Henri, frere bâtard de Marguérite, épouse de Guillaume I, successeur de Roger II. (3) Ce Prince étoit si jaloux de laisser des Héritiers & des soutiens de sa Maison, que, chagrin de ne la voir étayée que par un fils unique, il épousa encore, peu de tems avant sa mort, Béatrix, fille de Gauthier, Comte de Rhétel, qu'il laissa enceinte en mourant, de Constance sa fille posthume, qui devint par la suite Reine de Sicile & épouse de l'Empereur Henri VI. Roger donna par son testament la Principauté de Tarente à Si-

Mort du Roi Roger II.

Femmes & enfans de Roger: leur destin.

(1) Giannone *Tom.* II. *Liv.* IX *ch.* VIII.

(2) Guillaume I, fut soupçonné d'avoir fait périr Roger, son frere aîné, par un poison lent qui occasionna la langueur dont il mourut, afin de s'emparer du trône par ce crime; plus probable & plus vraisemblable, relativement au caractere de Guillaume, que réellement prouvé.

(3) *Hist. de Sic.* Par Mr. de B, *Tom.* I. *p.* 446-448.

mon, son fils bâtard; mais elle lui fut ôtée par le Roi Guillaume, qui lui céda en échange le Comté de Policastro. Quant à Tancrede, il fut presque toujours persécuté & traité durement par son oncle Guillaume, qui naturellement défiant & ombrageux, le tint toujours comme empriſonné dans son Palais, & l'obligea ensuite de quitter la Sicile, où il ne revint qu'après sa mort.

Sect. II. *Hiſtoire de Sicile ſous la domination des Rois Normands.* 1130-1195.

Roger eut cinq femmes; la premiere qu'il épousa étant encore fort jeune, & qu'il aima toujours très-tendrement, fut Elvire, fille d'Alfonze VI, Roi de Castille, & de Leon. Il en eut les quatre fils légitimes que nous avons nommé plus haut, & une Princesse, dont on ignore le nom & le sort; Guillaume, son successeur, fut l'un des fils d'Elvire. Cette Princesse étant morte, en 1134, Roger épousa la sœur de l'Antipape Anaclet, & elle mourut sans lui donner d'enfans, ainsi que la Comtesse Airolde, de la Maison des Comtes Marses, & Sybille, fille d'Hugues II, Duc de Bourgogne, qu'il épousa en troisieme & quatrieme nôces. Enfin, il contracta, quoique fort vieux, un cinquieme mariage, ainsi qu'on le vient de dire, avec Béatrix de Rhétel, qui fut mere de Constance, qu'elle mit au monde après la mort de son époux.

Qualités de Roger.

Quant aux qualités de Roger, ce que l'on peut en connoître, d'après les Hiſtoriens Contemporains, (1) est qu'il fut brave, magnanime, ambitieux de gloire; propre à former de grands projets & capable de les exécuter; sage, prudent, ami de la justice, pieux, & poussant le zele jusques à une sévérité souvent fort outrée. On lui reproche aussi d'avoir été trop ambitieux, trop avide de guerres & de conquêtes, trop intéressé, trop attaché à l'argent, & d'ailleurs, d'avoir été vindicatif, cruel & implacable dans ses vengeances. Nous ne rapporterons que les traits suivans, qui sont au reste si fort analogues à l'esprit de son siecle, qu'on ne peut lui reprocher que de l'avoir trop adopté. On assure qu'il fit déterrer & traîner par les rues le Corps de Bruno, Archevêque de Cologne, qui avoit été un de ses plus grands ennemis; & qu'il donna les mêmes ordres à l'égard du Cadavre du Comte Rainulfe, ou Rainolfe, son beau-frere, avec lequel il avoit été si longtems en guerre; mais que le Duc Roger, son fils, plus généreux que lui, détourna son pere de prendre cette vengeance honteuse, sur les restes inanimés de son ennemi. Sous prétexte de punir une violation du droit des Gens, faite par Jaquin, Prince de Bari, qu'il n'aimoit pas, il le fit pendre par ses Conseillers, & par représailles fit crever les yeux & couper les oreilles à quelques-uns d'entr'eux. Il fit aussi périr dans les plus cruels supplices, un de ses favoris; l'Eunuque Philippe, qu'il avoit fait Grand-Maître de sa maison & Amiral, en récompense des services qu'il lui avoit rendus dans sa derniere expédition d'Afrique; ce malheureux ne périt que pour avoir été, dit-on, convaincu d'être encore attaché aux pratiques extérieures de la Religion Mahométane, & de manger gras les jours maigres, &c. (2) D'ailleurs, Roger se vengea toujours impitoyablement de ses ennemis; les fit périr, ou les dépouilla de leurs Terres; il laissa constamment commettre les plus grands désordres, sui-

(1) Giannone *Liv.* XI. *ch.* VII.
(2) *Hiſt de Sic.* par Mr. de B. *Tom.* I. *Liv.* IV. Sect. IV. & VII.

SECT. II. *Hiſtoire de Sicile ſous la domination des Rois Normands.* 1130-1195.

re les plus grands ravages à ſes Troupes, dans les endroits où elles paſſoient. Enfin il fut, comme la plûpart des Princes, trop prodigue du ſang de ſes Sujets & trop avide de leurs Biens; il auroit exterminé, comme on l'a dit, le Comte de Lech & toute ſa famille, parce que ſa fille avoit été trop aimée du Duc Roger, ſon fils aîné, ſi ce Prince n'eût intercédé pour le pere de ſa Maîtreſſe. Mais c'eſt trop s'appéſantir ſur les défauts du premier Roi de Sicile, d'un Prince, qui, à ces défauts près, fut un des plus grands Rois que cette iſle ait jamais eue. Il fut comme le véritable fondateur de cette Monarchie. Lorſque ſon pere mourut, il ne lui laiſſa qu'une partie de la Sicile; mais peu à-peu, Roger vint à bout de la ſoumettre entiérement à ſa domination, outre une partie de l'Afrique qu'il ſoumit par les armes. Il ſera toujours compté au nombre des Conquérans & des Grands Princes. Il s'occupa conſtamment du ſoin de donner de ſages Loix à ſon Royaume: il y fit fleurir la juſtice & le commerce. Il donna ſur-tout toute ſon attention à la décoration de Palerme, qu'il embellit & fortifia: ſous ſon regne cette Ville fut déclarée Métropole, par le Pape Adrien IV, ſous le Pontificat de l'Archevêque Hugues. Ce fut Roger qui inſtitua les Charges de Grands-Officiers de la Couronne, qui ſubſiſtent encore aujourd'hui; telles ſont celles de Grand-Connétable, Grand-Amiral, Grand-Juſticier ou Préſident, Grand-Chancelier, Grand-Chambellan, Grand-Protonotaire & de Grand-Sénéchal: à l'imitation de celles qui étoient alors établies en France, (1) dont Roger introduiſit beaucoup de Loix & d'uſages dans ſon nouveau Royaume. Les fonctions de ces charges ſe trouvent expliquées dans différens auteurs, & ſont à-peu-près la forme du Gouvernement encore exiſtante en Sicile. Auſſi affable & doux dans ſon particulier, qu'il paroiſſoit dur, ſévere, & hautain en public, il aima, accueillit les Gens-de-Lettres, & attira avec empreſſement dans ſon Royaume tous les étrangers, militaires & artiſtes, qui avoient la réputation d'exceller dans leur genre. On rapporte qu'il aimoit ſur-tout beaucoup les François. Ce Prince étoit grand, bien fait, quoique gros, très-bien proportionné. Sa diviſe: *Appullus & Calabre, Siculus mihi ſervit & afer.* Il l'avoit, dit-on, faire graver ſur ſon épée. (2)

Guillaume I. *Surnommé le mauvais, Roi de Sicile.* 1154-1158.

Il n'y a pas à beaucoup près, autant de bien à dire de ſon Succeſſeur; qui fit regretter ſon pere, & oublier ſes mauvaiſes qualités, par l'excès où il les porta lui-même; & qui ne juſtifia que trop la maxime, malheureuſement trop vraie à l'égard de la Monarchie héréditaire, *qu'un bon, un Grand Prince, eſt preſque toujours ſuivi d'un héritier qui dégénere; d'un fils indigne de lui.* C'eſt ce que déſigne aſſez le ſurnom de *mauvais*, que ſon Siecle & ſon Peuple lui donnerent d'un concert unanime; (3) ſurnom toujours bien plus mérité, bien plus vrai, que ceux de *Grand*, de *Pere du Peuple*; la flatterie prodigue ſouvent ceux-ci, ſouvent le menſonge les conſacre; mais l'autre reſſemble comme un aveu ſincere, arraché par la force de la vérité. Mais rempliſſons notre tâche, & tracons le portrait du regne odieux de Guillaume I; puiſqu'enfin l'Hiſtoire de ſes pareils ſert à l'inſtruction des hommes, comme

(1) *Hiſtoire de Naples*, de Giannone. *Tom.* II. *p.* 242 *& ſuiv. Hiſt. des Rois des deux Siciles.* Par Mr. d'Egly. *Tom.* I. *p.* 35-44.

(2) *Hiſt. de Sicile.* Par Mr. de Burigny. *Tom.* I. *p.* 448.

(3) On lui donna d'abord le ſurnom de *Grand*, lors de ſes ſuccès dans la Pouille contre les Grecs & ſes autres ennemis; mais il le perdit bientôt, & mérita mieux le dernier, qui lui fut donné depuis & qui lui eſt ſeul reſté. *idem. p.* 447.

celle des bons Princes; & puiſqu'immortaliſer les actions des méchans, c'eſt les punir de la façon la plus juſte & la plus éclatante, & peut-être intimider & retenir ceux qui voudroient leur reſſembler.

Sect. II. *Hiſtoire de* Sicile *ſous la domination des Rois Normands.* 1140-1195.

Guillaume I, ſacré Roi en 1152, par Hugues, Archevêque de Palerme, (1) ayant régné deux ans & dix mois, conjointement avec ſon pere, ſe trouva, par ſa mort en 1154, ſeul & unique poſſeſſeur de la Couronne de Sicile. Il ſe fit ſacrer & couronner une ſeconde fois, d'une maniere plus ſolemnelle, aux fêtes de Pâques, par le même Archevêque Hugues. A ſon avènement au trône, il eut à lutter contre deux ennemis bien redoutables: l'un étoit l'Empereur Emanuel, & l'autre l'Empereur d'Occident, le fameux Fréderic Barberouſſe; ils traitoient tous deux les Princes Normands d'uſurpateurs, & ne négligeoient rien, ſe ſervoient de toutes ſortes de prétextes pour les dépouiller des Provinces qu'ils diſoient avoir été injuſtement uſurpées ſur les deux Empires. L'un & l'autre de ces Monarques avoient des prétentions ſur la Sicile & ſur toute l'Italie; l'un, comme deſcendant des Empereurs qui avoient tranſplanté le Siege de l'Empire Romain à Conſtantinople; & l'autre comme ſe diſant héritier de l'Empire Romain, & ſucceſſeur de Charlemagne; ces raiſons ne ſurprennent point quand on ſonge qu'il ne s'agiſſoit pas encore de partager leurs conquêtes, ou de décider à qui l'objet de leurs communes prétentions appartiendroit; les deux Princes, animés par le même intérêt, ſe liguerent contre l'héritier de Roger, dans le deſſein de lui enlever toutes ſes poſſeſſions. Vainement Guillaume, Prince moins belliqueux que ſes prédéceſſeurs, s'efforça de détourner l'orage qui le menaçoit; vainement il envoya une Ambaſſade à Conſtantinople, pour y faire des propoſitions de paix: Emanuel, qui attribua cette démarche à la crainte ou à la foibleſſe, rejetta fiérement ces propoſitions, ſe flattant que, ſecondé par Fréderic, il lui ſeroit auſſi facile d'écraſer le fils, qu'il lui avoit été difficile de lutter contre le pere. Ainſi, tandis qu'il envoyoit des Ambaſſadeurs à l'Empereur d'Allemagne, pour lui offrir des ſecours d'hommes & d'argent, & pour le preſſer d'agir contre Guillaume, il armoit une flotte conſidérable, pour faire une tentative ſur la Sicile. Conſtantin l'Ange, ſon oncle, fut chargé de cette expédition; mais, peu de tems après, Conſtantin ayant attaqué une flotte Sicilienne, bien inférieure en forces à la ſienne; qui revenoit chargée de butin de la ville d'Acre, que les Siciliens avoient pillée; cet Amiral fut vaincu & fait priſonnier, quoiqu'il eut près de 140 voiles. (2) Cet échec ne déconcerta pas Emanuel. D'un autre côté, Fréderic, qui aimoit l'argent, & penſoit avec raiſon qu'en ſe liguant avec ce Prince contre Guillaume, il travailleroit pour lui-même, ne balança pas à entrer dans ſon alliance & dans ſes projets contre Guillaume, ſoit qu'il voulut le ſeconder de bonne foi, pour en retirer tous les fruits en cas de ſuccès, ou qu'il n'eût deſſein que d'amuſer l'Empereur Grec, pour tirer de lui le plus d'argent qu'il pourroit. Quoiqu'il en ſoit, il parut s'appliquer avec beaucoup d'ardeur à faire réuſſir leur commune entrepriſe; comme les occupations que ſon ambition lui donnoit alors en Allemagne & en Italie, ne lui permettoient pas de

Continuation de la guerre avec l'Empereur Emanuel.

Défaite de la flotte Grecque par la Sicilienne

(1) Introd. à l'*Hiſt. Univerſ.* ibid. *p.* 102.
(2) *Hiſt. des deux Sic.* Par Mr. de B. *Tom.* I. *p.* 450. *Liv.* V.

SECT. II. *Hiſtoire de Sicile ſous la domination des Rois Normands.* 1130-1195.

tourner ſes forces contre la Sicile, il engagea, par l'eſpoir du butin & de quantité d'avantages, Piſe & Gênes, deux Républiques fort conſidérées alors, à cauſe de leur puiſſante marine, à entrer dans cette Ligue, & à faire de grands armemens pour l'expédition qu'il méditoit ſur la Sicile, aux dépens d'Emanuel, & de ſes alliés, auſſi avides que crédules. (1)

Brouilleries de Guillaume avec Adrien IV.

Dans le même tems la fortune ſuſcita à Guillaume un nouvel & très-formidable ennemi; c'étoit Adrien IV, avec lequel il ſe brouilla, parce que ce Pape ne voulut pas le reconnoître Roi de Sicile, déſapprouvant, ainſi qu'avoient fait juſqu'alors les Romains, le traité, prétendu forcé, qu'Innocent II avoit fait avec Roger ſon pere; ce qui obligea Guillaume à ordonner au Légat du Pape de ſortir promptement de ſes Etats. (2) Adrien, ulcéré, promit de ſe venger, d'entrer dans la Ligue de Fréderic & d'Emanuel, & d'appuyer de toutes ſes forces les projets du premier. Il ne tint que trop bien ſes promeſſes. Pour combler le malheur de Guillaume, à l'inſtigation du Pape, des deux Empereurs & des Seigneurs que Roger ſon pere avoit dépouillés de leurs Terres dans la Pouille & la Calabre, & ſpécialement d'Alexandre, ci-devant Comte de Gravina; la plûpart des Barons & Seigneurs de cette Province, ſe ſouleverent ouvertement, & prirent les armes, réſolus de ſecouer le joug. Quelques autres aigris par les mécontentemens & des ſujets de plaintes particuliers que le Roi leur avoit donnés, ainſi que par la conduite inſolente & deſpotique de Maion, Grand-Amiral & favori; (3) qui tâchoit d'éloigner de la Cour tous ceux qu'il craignoit, ſe joignirent aux premiers, & les aiderent à s'emparer de pluſieurs Places. Les progrès des mécontens augmentoient chaque jour; en très-peu de tems l'incendie devint preſque général, & Guillaume perdit la plus grande partie de ſes Etats en terre-ferme. A l'aſpect de l'orage prêt à fondre de tous côtés ſur le Roi de Sicile; on eût dit que la fortune vouloit ſe faire un jeu de renverſer ce nouvel Empire, auſſi promptement qu'il venoit de l'élever ſur les débris de celui d'Occident; mais le danger s'évanouit, & cette menaçante tempête ne produiſit qu'une ſecouſſe momentanée, qui même raffermit le trône de Sicile, après avoir vu Guillaume triompher de tous ſes ennemis conjurés.

Revolte des Seigneurs de la Pouille & autres.

Succès des Mécontens.

Les Chefs des mécontens, ces Chefs, la plûpart exilés & dépoſſédés par Roger, étoient les Comtes de Gravina, de Fondi, de Roche-Canine. Le Prince Robert de Capoue, & pluſieurs autres. L'un des plus irrités & des plus dangereux étoit Robert, Comte de Loretello, fils de Zamparone, Comte de Converſano, couſin-germain du Roi par ſa mere, Seigneur puiſſant, accrédité, que les outrages qu'il avoit reçus de Guillaume, par les artifices de ſon Grand-Amiral, avoient forcé de prendre les armes & de ſuivre les étendarts de rebellion. (4) Ce parti nombreux & formidable triomphoit dans la Pouille, où il éprouvoit d'autant moins de réſiſtance, qu'on croyoit l'Empereur Fréderic prêt à paſſer lui-même à la tête d'une puiſſante armée, & que d'ailleurs le Pape, envoyoit

(1) *Voy.* Art. Gênes dans cette *Hiſtoire Univerſelle* Sect. II.
(2) Giannone *Liv.* XII. introd.
(3) *Hiſt. des Rois des deux Siciles.* Par Mr. d'E. *Tom.* I. *p.* 54.
(4) *Hiſt. de Sicile.* Par Mr. de B. *Tom.* I. *Liv.* V. Sect. II, III, IV.

charitablement de tous côtés dans cette Province des Prêtres & des Moines prêcher au peuple la revolte & le soulevement. Ces funeſtes nouvelles obligerent Guillaume de faire paſſer dans la Pouille une Armée conſidérable, ſous les ordres d'Aſclettin, ſon Chancelier. Mais ce Général n'eut ni combat à livrer, ni ennemis à arrêter; parce que la peſte, plus puiſſante que le Pape & les Revoltés, ſe mit dans l'armée de Fréderic, & empêcha ce Prince d'exécuter la promeſſe qu'il avoit faite à ſes alliés, de faire une invaſion dans cette Province. Aſclettin profita de cet heureux incident, pour entrer ſur les Terres du Pape, qui étoit l'un des principaux Auteurs de cette guerre. Il s'empara de pluſieurs Places, qu'il réduiſit en cendres, & fit de ſi grands dégats dans les environs de Bénévent, qu'Adrien, abandonné de l'Empereur, ne ſut quel moyen employer pour échapper au danger qui le menaçoit, danger d'autant plus preſſant, qu'il avoit vainement employé les armes ſpirituelles, & plus vainement encore lancé les foudres de l'Egliſe contre le Roi Guillaume, qui en faiſoit fort peu de cas. Le Pontife réduit à cette extrêmité fâcheuſe, prit l'unique parti qui lui reſtoit; ce fut de demander la paix à ce Prince, qu'il n'avoit pu effrayer par ſes cenſures, ni accabler par ſes armes; & il fit avec lui un accommodement, à des conditions beaucoup moins avantageuſes que celles que Guillaume lui avoit offertes quelque tems auparavant, & qu'Adrien avoit rejettées ſi fiérement, de l'avis du plus grand nombre des Cardinaux. Il eſt vrai néanmoins que ce qui obligea ce Pape à céder en cette occaſion, à faire ſi précipitamment la paix, fut parce que le Roi de Sicile venoit de remporter quelques avantages ſur les Grecs, qui avoient fait une deſcente dans la Pouille, & qu'à la tête d'une puiſſante armée, il s'avançoit vers Bénévent. Ce fut cette marche rapide qui engagea le Pontife effrayé à demander la paix. (1) Elle fut conclue en Juin 1156, à des conditions a-peu-près ſemblables à celles de l'accommodement fait en 1139, entre Roger & le Pape Innocent II. Savoir: „ Que le Roi ſeroit „ abſous de l'excommunication lancée contre lui; & ſeroit reconnu par le „ Pape pour légitime Roi de Sicile; qu'il lui feroit hommage-lige pour ce „ Royaume, les Duchés de Pouille & de Calabre, & la Principauté de Ca„ poue avec toutes ſes dépendances; Savoir, Naples, Salerne, Amalfi & „ la Marche, (dont les Prédéceſſeurs d'Adrien avoient refuſé juſqu'alors d'ac„ corder l'inveſtiture aux Princes Normands;) Qu'il lui payeroit le tribut „ annuel, convenu précédemment de ſix cens ſchifates, pour les Duchés de „ Pouille & de Calabre, outre une redevance annuelle de cinq cens autres „ ſchifates pour la Marche; Qu'à ces conditions le Pape le maintiendroit en„ vers & contre tous dans la poſſeſſion de ces Provinces, & lui en donne„ roit l'inveſtiture, tant pour lui, que pour le Prince Roger, ſon fils aîné; „ que cette cérémonie ſe feroit dans l'Egliſe de St. Marcien, près de Béné„ vent, où le Roi Guillaume viendroit ſe reconcilier avec l'Egliſe & ren„ dre ſolemnellement hommage au Pape. Que, quant à la Sicile, le Saint „ Siege auroit droit de conſacrer & de viſiter les Egliſes; que, ſi le Pape „ appelloit quelques Eccléſiaſtiques, le Roi & ſes Succeſſeurs pourroient re„ tenir ceux qu'ils jugeroient à propos; ſoit pour le ſervice des Egliſes de „ leur Royaume, ſoit pour leur couronnement; que le S. Siege auroit dans

(1) *ibidem.* Giannone. *Liv.* XII. introd. *Art.* II.

SECT. II. *Hiſtoire de* Sicile *ſous la domination des Rois Normands.* 1130-1195.

Succès de Guillaume contre Adrien.

La paix eſt conclue entre Guillaume & Adrien IV. Conditions de cette Paix.

SECT. II. *Hiſtoire de Sicile ſous la domination des Rois Normands.* 1130-1195.

„ Sicile, les mêmes droits que dans les autres Etats du Roi en Italie, „ hors ceux d'appellation & de légation, qui n'y auroient lieu qu'à la priere „ des Rois; enfin que, quant aux Elections, les Clercs s'aſſembleroient „ pour procéder au choix d'un ſujet, qu'ils préſenteroient au Roi, pour- „ vû que ce fut un homme bien famé, & qui n'eût commis aucun cri- „ me contre le St. Siege". (1) Ce Traité fut réaliſé au mois de juin, de la part du Roi, par un Acte authentique, dans lequel Guillaume prend le titre de *Celcitudo*; le Pape le ratifia auſſi par une Bulle datée de Bénévent; dans laquelle, pour obvier au reproche que les ennemis d'Innocent II avoient fait à ſon traité avec le Roi Roger, Adrien déclare expreſſément qu'il l'a conclu & ratifié en toute ſûreté & liberté. De part & d'autre les Conditions furent exécutées de bonne foi: Guillaume ſe rendit avec toute ſa ſuite dans le lieu déſigné; il ſe proſterna aux pieds de ce même Pontife, que ſes armes avoient contraint de demander la paix, & il lui fit hommage-lige en préſence de tous les Seigneurs qui l'avoient accompagné. Le Roi fit à tous les Prélats de la ſuite du Pape, des préſens magnifiques en or & en ſoie, & il fut encore une fois couronné ſolemnellement par les mains du Pape, Roi de Sicile, à Bénévent.

Ce Traité déplut beaucoup à Fréderic, ainſi qu'aux Cardinaux de ſon parti. L'Empereur ſe plaignit hautement qu'il avoit été fait ſans ſa participation, & que ſes intérêts y avoient été ſacrifiés. Dès ce moment il devint irréconciliable ennemi d'Adrien, qu'il tracaſſa & qu'il mortifia conſtamment dans la ſuite, toutes les fois qu'il en trouva les occaſions. Le Pape tout auſſi peu ſtable dans ſes alliances & ſes réſolutions, changea également de parti, & croyant trouver un défenſeur plus redoutable & un appui plus aſſuré dans le Roi de Sicile, il épouſa fortement ſa quérelle, & ſoutint enſuite vivement par politique & par amour-propre, tout ce qu'il avoit fait à l'égard de ce Prince.

Suite de la guerre avec l'Empereur Emanuel.

Quelque tems avant le traité de Paix dont nous avons parlé, l'Empereur Emanuel Comnène, croyant appercevoir dans le ſoulèvement des Barons de la Pouille, une occaſion favorable à l'exécution du projet qu'il avoit formé, de réunir une partie de l'Italie à l'Empire Grec, envoya des députés, de l'argent & des Troupes dans la Province ſoulevée, afin d'y fomenter la revolte, animer les Barons contre Guillaume, les corrompre par des largeſſes, & s'emparer des principales Places. Cette grande intrepriſe fut ſecondée par une flotte Grecque de trente voiles, commandée par Jean l'Ange, qui abordât ſur les côtes de cette Province, y fit ſon débarquement ſans obſtacles. Les Grecs réunis aux mécontens eurent d'abord des ſuccès éclatans; ils défirent le Chancelier Aſclettin, Flaminges, & quelques autres Généraux du Roi de Sicile; enſuite ils s'emparerent, ſoit par force, ſoit par trahiſon, ou par la voie de la négociation, de Flaviane, Bari & Boſe, Mont-Peluſe, Gravina, Polymil, Moliſa, Mafia, Monopolis, Brundiſi, & de plus de cinquante autres Places, plus ou moins importantes. Dans toutesl es rencon-

(1) *Hiſt. de Sicile.* Par Mr. de Burigny. *Tom.* I. *p.* 425-453. Introd. à l'*Hiſt. Univ. Tom.* II. *Liv.* II. *ch.* III. *p.* 104.

contres les Troupes de Sicile furent battues, ou miſes en fuite : par-tout les portes des Villes s'ouvroient aux Grecs, dont les armes victorieuſes répandoient la terreur. Leur flotte, qui étoit paſſée ſous les ordres de Ducas, défit celle de Sicile, qui dans cette action perdit deux mille hommes, au rapport de Cinnamus, Hiſtorien Grec. (1).

Sect. II. *Hiſtoire de Sicile ſous la domination des Rois Normands.* 1130-1195.

Tel étoit la ſituation de Guillaume dans ſes Etats d'Italie, où il ſe hâta de ſe rendre à la tête d'une puiſſante armée. Sa préſence y étoit d'autant plus néceſſaire, qu'il étoit menacé d'y perdre toutes ſes poſſeſſions : car ce qui favoriſoit le plus les troubles & les ſoulèvemens, & les progrès des Grecs, étoit la nouvelle que l'on y avoit répandue de la mort de ce Prince. Il étoit tems qu'il vint démentir ce faux bruit. Auſſi, à peine il s'y fut montré, que la fortune abandonna tout-à-coup les Grecs, pour ſe ranger de ſon côté. Le Comte de Lorotello, l'un des Chefs de la revolte, mécontent des Généraux Grecs, quitta leur armée, ſous prétexte d'aller faire des levées : Sa déſertion fut ſuivie de celle de quelques Troupes, qui prenant parti dans l'armée de Guillaume, affoiblirent beaucoup celle de ſes ennemis. Cependant les Grecs s'opiniâtroient toujours au ſiege de la Citadelle de Brundiſi, qui étoit réduite aux dernieres extrémités. Guillaume contraignit les aſſiégeans de renoncer à cette entrepriſe ; il les ſuivit, leur livra bataille, les mit en déroute, & fit beaucoup de priſonniers, qui furent envoyés à Palerme : Ducas & Alexis, fils & petit-fils de l'Empereur, Généraux de cette Armée, furent de ce nombre. (2) Cette victoire eut les ſuites les plus heureuſes pour Guillaume. Elle fut comme le ſignal de la décadence des Grecs ; ils n'éprouverent plus que des déſaſtres, & firent d'inutiles efforts pour ſe maintenir dans la Pouille : ils remporterent, à la vérité, quelques légers avantages ſur les Troupes du Roi de Sicile & de ſes alliés ; mais tous leurs ſuccès n'aboutirent qu'à faire quelques dégats dans cette Province & dans les environs, ſecondés par le Comte André leur allié ; ce furent là les derniers efforts de leur haine impuiſſante. Le Roi de Sicile recouvra preſque toutes les Places qu'ils lui avoient enlevées. Il fit cruellement éprouver ſa colere à l'une d'entr'elles ; Bari, dont les habitans inquiets, remuans, & toujours portés à la revolte, s'étoient déja ſoulevés pluſieurs fois contre ſes prédéceſſeurs, & avoient récemment favoriſés le parti des mécontens & du Comte de Lorotello, qui, entrant dans cette Place, en avoit raſé la Forteresſe. Guillaume, en cette occaſion, voulut donner un exemple de ſévérité, qui peut-être étoit néceſſaire ; mais qui étoit encore plus analogue à ſon caractere, & à la maniere de penſer des Conquérans de ce Siecle : ce Siecle, dont l'uſage barbare étoit de renverſer de fond en comble les Villes qu'ils vouloient chatier. En effet, c'eſt à-peu-près vers ce même tems, que Fréderic Barberouſſe détruiſit entiérement la fameuſe Ville de Milan, après en avoir fait ſortir tous les habitans. Ce fut ainſi que le vindicatif Guillaume ne donna que deux jours à ceux de Bari pour faire leur retraite, & emporter avec eux leurs effets les plus précieux ; enſuite il fit raſer cette malheureuſe Ville, n'y laiſſant d'autres traces de ſon exiſtence paſſée que l'Egliſe. (3)

Guillaume s'y rend à la tête d'une Armée.

Victoire remportée par lui ſur les Grecs.

Il détruit Bari.

(1) *Liv.* IV. *p.* 80-95.
(2) *Hiſt. de Sic.* Par Mr. de B. *Tom.* I. *Liv.* V. Sect. II.
(3) Giannone *Tom.* II. *Liv.* XII. Intr. §. 1.

SECT. II. *Hiſtoire de Sicile ſous la domination des Rois Normands.* 1130-1195.

Ce fut après cette cruelle expédition, que Guillaume marcha vers Bénévent, & qu'il contraignit le Pape à lui demander la paix, ainſi que nous l'avons dit plus haut.

Expédition des Siciliens contre les Grecs.

Tandis que les Troupes Siciliennes remportoient des avantages conſidérables ſur les Grecs en Terre-ferme, la flotte de Guillaume, commandée par Etienne, frere du Grand-Amiral Maïon, effaçoit ſur Mer la honte dont les forces Navales de Sicile avoient été couvertes lors de leur derniere défaite. La chronique de Piſe, (1) ſeule Hiſtoire contemporaine qui en faſſe mention, rapporte, qu'en l'année 1158, la flotte Sicilienne, compoſée de 140 galeres & de 24 bâtimens de tranſport, chacun monté de quatre cens hommes d'équipage, fut envoyée en Orient, avec ordre de porter la dévaſtation & la guerre dans les Etats d'Emanuel; cette chronique ajoute, que cette flotte ayant mis à la voile au mois de Juin, fit une deſcente dans l'iſle de Négrepont & y fit de grands ravages, ainſi que dans la Romancé, où les Siciliens brûlerent la flotte des Grecs. Nous ne garantiſſons point la vérité de cette relation; mais cette expédition nous paroit d'autant plus vraiſemblable, qu'il eſt conſtant que l'Empereur Emanuel, fatigué d'une guerre auſſi onéreuſe qu'infructueuſe pour lui, fit demander la paix au Roi de Sicile, & qu'elle fut conclue à Palerme, par la négociation des deux Généraux Grecs, Ducas & Alexis, qui y étoient priſonniers. D'autres Hiſtoriens & ſur-tout les Grecs, prétendent, au contraire, que ce fut Guillaume qui demanda avec empreſſement la paix à l'Empereur d'Orient; ce qui nous paroit d'autant moins probable, que Guillaume étoit victorieux & qu'alors la fortune favoriſoit toutes ſes entrepriſes; il y a apparence qu'il ſe prêta volontiers à cette négociation, mais point du tout qu'il remplit le rôle humiliant qu'on lui fait jouer. Quoiqu'il en ſoit, Emanuel reconnut Guillaume pour Roi légitime de Sicile, & renonça à toutes ſes prétentions, pour lui & ſes ſucceſſeurs, ſur ce Royaume, ainſi que ſur l'Italie; & il paroit que ce fut de bonne foi; car, depuis ce traité on ne voit plus dans l'Hiſtoire, que les Empereurs Grecs aient fait aucune démarche, ni aucune entrepriſe pour recouvrer ce qu'ils avoient perdu en Occident. (2)

1158. *Traité de paix entre Guillaume & l'Empereur Emanuel Comnène.*

Cette paix délivra Guillaume d'un ennemi redoutable, elle le délivra d'une partie de ſes inquiétudes pour ſes Etats de terre-ferme, mais elle n'y rétablit pas encore entiérement le calme. Les mécontens continuerent à exciter des troubles pendant quelques années. Adrien avoit exigé du Roi, lors de ſon accommodement, qu'il laiſſeroit ſortir de ſes Etats le Comte de Lorétello, le Comte André, & le reſte des principaux Chefs de la revolte, ſans les gêner dans leur retraite, ni leur faire aucun mal dans leur perſonne; Guillaume n'y avoit conſenti qu'à regret, toutefois en réſervant de confiſquer leurs Biens. Cette Clauſe de l'accommodement fut aſſez mal exécutée. Robert, Prince de Capoue; fut arrêté dans la ſuite, ſur les Terres de Richard d'Aquila, Comte de Fondi, ſon Vaſſal, qui le livra au Roi, & obtint, par cette trahiſon, le pardon de la part qu'il avoit eu lui-même aux derniers ſou-

(1) Muratori *Recueil des anciens Ecrivains de l'Italie*, *Tom.* VI. *p.* 170.
(2) Introd. à l'*Hiſt. Univerſ.* ibid. *p.* 105. *Hiſt. de Sicile.* Par Mr. de B. *Tom.* I. *Liv.* V. Sect. II.

lèvemens. Le malheureux Robert fut envoyé en Sicile, où le Roi le fit enfermer pour le reste de ses jours, après lui avoit fait crever les yeux. Le Comte André, craignant avec raison le même sort, se retira à Constantinople, en 1164, après avoir encore tenté une irruption dans la Pouille l'année d'auparavant avec le Comte de Lorétello. Celui-ci forma de nouvelles tentatives, à la tête des mécontens, il s'efforça de soulever cette Province; mais n'ayant pû y réussir, il se retira auprès de l'Empereur Fréderic, à la Cour duquel il trouva un asyle assuré jusqu'à la mort du Roi de Sicile: & ce ne fut qu'alors qu'il reparut à la Cour, en 1169. Quelques autres Chefs des mécontens voulurent remuer, & se perdirent eux-mêmes; tels furent Richard de Mandra & l'Evêque de Théano, qui furent défaits & menés prisonniers à Palerme. (1) La Comtesse de Catace tenta aussi de se soulever, & de se rendre indépendante. Elle fut assiégée dans Taberna, ville de la Calabre, & forcée de se rendre au Roi qui commandoit son Armée. La Comtesse fut envoyée prisonniere à Palerme avec sa mere. Les hommes furent punis avec plus de rigueur. Les oncles & les officiers de la Comtesse furent mis à mort; ses soldats eurent la main droite coupée, ou les yeux crevés. Les principaux d'entre les rebelles furent livrés au Roi, & pendus par ses ordres. Toutes les Villes qui avoient trempé dans le soulèvement, furent condamnées à payer des sommes considérables; & Guillaume auroit traité Salerne, comme il avoit traité Bari, si Matthieu de Salerne, qui fut ensuite Grand-Chancelier, n'eut intercédé pour la conservation de sa Patrie. Enfin, la paix dont le Roi jouissoit au dehors, les mauvais succès des mécontens, & la retraite des Comtes André & de Lorétello, contribuerent beaucoup à rendre la tranquillité aux Provinces d'outremer; ce ne fut cependant que vers l'année 1166, qu'elle y fut parfaitement rétablie.

Sect. II. *Histoire de* Sicile *sous la domination des Rois Normands.* 1130-1195.

1159 & *suiv.* 1165.

Fin des troubles de la Pouille.

A peine Guillaume voyoit cet orage se dissiper, qu'il fut exposé de nouveau à un péril beaucoup plus éminent. Vainqueur des Grecs, tranquille au dedans & au dehors de ses Etats, ce Prince avoit auprès de lui un ennemi caché, beaucoup plus formidable au sein de son Royaume, & dans l'intérieur de son Palais, que ne l'avoient été tous ceux dont il venoit de triompher. Ce serpent dangereux qu'il nourrissoit, étoit son favori & son premier Ministre; Maïon, homme obscur, sans naissance, qu'il avoit comblé de bienfaits & élevé à la dignité de Grand-Amiral; il régnoit despotiquement, sous le nom de son maître; il abusoit impunément de la foiblesse & de la confiance du Roi; le traître ne se servoit de son pouvoir que pour rendre son maître odieux & mépriſable aux yeux de ses Sujets. (2) Cet homme, fils d'un Marchand d'huile de Bari, avoit des sentimens encore au-dessous d'une telle naissance; car l'ambition, que les Etres les plus vils peuvent nourrir aussi, n'est pas un titre de Noblesse. Georges Maïon, ou Majone, avoit reçu de la nature quelques talens heureux: il avoit beaucoup d'éloquence, de bravoure & d'habilité; mais en même tems beaucoup d'arrogance & d'audace; il étoit parvenu sans effort, & presque sans savoir, au plus haut degré de faveur auprès de son maître. Sa fortune avoit com-

1156. 1160. *Ministere du Grand-Amiral Maïon: son ambition: ses complots.*

(1) Giannone *Liv.* XII. *ch.* I, II.
(2) Giannone *ibidem.*

SECT. II. *Hiſtoire de Sicile ſous la domination des Rois Normands.* 1130-1195.

mencé ſous le regne précedent: devenu Secrétaire de Roger, & ſucceſſivement Vice-Chancelier, & enfin Grand-Chancelier, après avoir rempli pluſieurs autres emplois, il trouva le moyen de gagner toute la confiance de ce Prince, & ne fut pas moins heureux auprès de ſon fils. Mais peu content de le gouverner, de remplir un poſte qu'il ne méritoit pas, & d'être la premiere perſonne du Royaume après le Roi, l'ingrat voulut encore lui ſuccéder: dans cette vue, il forma l'odieux projet de détrôner ſon maître & ſon bienfaiteur, de lui ôter en même tems la Couronne & la vie. Il fit part de ce noir complot à Hugues, Archevêque de Palerme, qui, tout auſſi ambitieux, tout auſſi ſcélérat, approuva ce projet déteſtable, & travailla de concert avec lui à ſon exécution; cependant l'Amiral ne s'étoit ouvert au Prélat que ſur la moitié de l'entrepriſe; il lui avoit dit que ſon but étoit d'aſſaſſiner le Roi, de mettre le jeune Roger ſon fils ſur le trône, de ſe faire donner la tutelle de ce jeune Prince, & la Régence du Royaume pendant ſa minorité; mais il ne lui avoit point dit qu'il vouloit ſe défaire du fils comme du Pere, & s'aſſeoir lui-même à leur place. Dès-lors Maïon ne s'occupa plus que des moyens d'exécuter impunément ſon entrepriſe, & de préparer avec art les eſprits à la révolution qu'il vouloit opérer. De concert avec l'Achevêque, il commença par s'emparer de la perſonne du Roi, & à le retenir comme en priſon dans ſon Palais, afin qu'il ignorât tout ce qui ſe paſſoit au-dehors; les deux complices le rendirent tellement inviſible pour les Grands, comme pour tous ſes Sujets, excepté lui & l'Archevêque, qu'il courut ſouvent des bruits de la mort de ce Prince, tant on ſavoit peu, même dans la Capitale, ce qui ſe paſſoit dans le Palais, que Maïon avoit pris ſoin de remplir d'Eunuques, de Saraſins, & de lâches Eſclaves dévoués à ſes ordres. Maître de l'eſprit du Roi, il lui inſpira de la défiance & de l'averſion pour ſes parens & pour tout ceux des Grands, dont il craignoit le courage & le zele; il les rendit ſuſpects au Roi; les éloigna de la Cour par toutes ſortes d'artifices, & contraignit même, la pluſpart d'entr'eux, par les mauvais traitemens & les outrages qu'il leur fit ſouffrir, de juſtifier ſes calomnies, & de ſe ranger du parti des rebelles. D'un autre côté, les peuples furent accablés d'impôts, ils ne purent obtenir aucune juſtice ſur leurs plaintes, furent traités tyranniquement par les créatures de l'Amiral, & preſque réduits aux dernieres extrémités du déſeſpoir, & à la néceſſité de ſe ſoulever contre un joug devenu tout-à-fait inſupportable. Pour leur inſpirer autant de mépris que de haine pour leur maître; Maïon négligea d'appaiſer les ſoulèvemens, & laiſſa, faute de ſecours, tomber au pouvoir des Sarraſins toutes les Villes d'Afrique que les armes de Roger y avoient conquiſes. Enfin ce favori perfide fit ſi bien, qu'en peu de tems il rendit le Roi odieux, exécrable aux Grands comme au Peuple; horreur qui réjaillit naturellement ſur ſon Miniſtre: mais celui-ci craignoit peu la haine publique; content de réuſſir à quelque prix que ce pût être. La Nation murmuroit; mais l'Amiral avoit ſoin d'empêcher les murmures du Peuple de parvenir juſqu'au trône; enſorte que le Roi ignoroit tout. Il ne ſongeoit plus qu'à mettre le comble à ſon crime, en frappant le dernier coup; il avoit déjà fixé le jour & le moment où il devoit aſſaſſiner le Roi, lorſqu'il vint à ſe brouil-

Il projette de ſe faire Roi de Sicile.

ler avec l'Archevêque au ſujet de la tutelle du jeune Prince & de la Régence du Royaume, qu'Hugues prétendoit avoir excluſivement. L'ambitieux Prélat avoit dévoîlé tout le projet de Maïon, qui, changeant de batterie, mit la mort de l'Archevêque au nombre des moyens qu'il avoit à mettre en uſage. L'Archevêque ſe tint en garde contre toutes ſes embuches, & ſe précautionna contre toutes les atteintes du fer & du poiſon. Il ſentit auſſi combien la mort de l'Amiral importoit à ſa ſûreté; & tandis que ces deux ſcélérats ſe traitoient mutuellement en amis & s'accabloient de careſſes perfides; ils éguiſoient l'un l'autre le fer dont ils brûloient de ſe percer. Hugues plus heureux, eut le plaiſir de ſe défaire de l'Amiral: ou plutôt il périt, pour ainſi dire, enſeveli dans ſon triomphe; car ils s'entretuerent, & le Prélat mourut peu de tems après ſon ennemi, des ſuites du poiſon que celui-ci lui avoit fait donner. Voici comment ſe paſſa cette ſanglante cataſtrophe, & comment la Sicile fut délivrée d'un homme, qui n'auroit du périr que ſur l'échaffaut.

Sect. II. *Hiſtoire de Sicile ſous la domination des Rois Normands.* 1130-1195.

On a vu quel avoit été le ſoulèvement de la Pouille & de le Calabre, & combien le Roi avoit eu de peine à rétablir le calme & la ſubordination dans ces Provinces. Mais nous n'avons pas dit quel avoit été le véritable ſujet de la revolte des peuples & des Grands; ces troubles n'avoient d'autre cauſe que le mécontentement général qu'excitoient la conduite inſoutenable de Maïon, & l'empire tyrannique qu'il exerçoit ſur l'eſprit du Roi. Cette revolte, étoit le cri général de la Nation contre l'Amiral, c'étoit contre lui ſeul, & non contre leur Souverain, que les Peuples s'étoient ſoulevés. Mais malheureuſement leurs cris ne pouvoient parvenir juſqu'à Guillaume, enfermé & gardé à vue dans ſon Palais, par l'Amiral, qui comme en uſent trop ſouvent les Miniſtres, eut l'adreſſe de faire prendre le change à ſon crédule maître, & de lui cacher le véritable motif de la rébellion de ſes Sujets, leſquels, pour rentrer dans le devoir, ne demandoient que l'éloignement de Maïon. (1) Dans la ſuite d'autres cauſes éloignées ſe joignirent à ces premiers motifs, & les ennemis de Guillaume, profiterent de la fermentation générale des eſprits, pour les engager plus avant dans la revolte. Le deſpotiſme du Miniſtre étoit porté à ſon comble: tandis qu'il rempliſſoit le Palais de ſes Créatures, qui ſeules approchoient de la perſonne du Roi, il donnoit tous les grands emplois à ſes parens, à ſes amis, & à ſes alliés; ce fut ainſi qu'il donna le Gouvernement de la Pouille & de Calabre à Simon ſon Beau-frere, & le commandement de la flotte Sicilienne à Etienne Maïon ſon frere. Pendant que ſa politique habile dépouilloit les Seigneurs de toutes les dignités du Royaume, & s'efforçoit de les abbaiſſer, il avoit grand ſoin de s'attacher par des bienfaits pluſieurs Seigneurs étrangers, de l'affection & da la reconnoiſſance desquels il ſe promettoit tout pour l'exécution de ſes projets. (2)

1156. 1160. *Troubles & ſoulèvemens dans la Pouille contre Maïon.*

Son pouvoir: ſa politique.

Cependant le feu de la revolte s'allumoit de plus en plus dans la Pouille, & tous ceux que Maïon y envoya, ne purent réuſſir à l'éteindre. Les choſes en vinrent au point que les Grecs & les mécontens réunis, auroient in-

(1) Introd. à l'*Hiſt. Univ. p.* 105.
(2) *Hiſt. de Sic.* Par Mr. de B. *Tom.* I. *Liv.* V. Sect. IV.

SECT. II. *Hiſtoire de Sicile ſous la domination des Rois Normands.* 1130-1195.

faillibleement réuſſi à enlever les Provinces d'outremer au Roi de Sicile, ſi ce Prince ſortant de l'honteuſe captivité où il étoit lâchement détenu dans ſon Palais, n'eût été ſe montrer en Italie, & ſe mettre lui-même à la tête de ſon Armée. On a vu combien cette expédition fut heureuſe, & quels grands avantages il remporta ſur les Grecs. Guillaume triompha de ſes ennemis, mais il garda toujours auprès de lui le plus dangereux de tous. Rien ne put l'éclairer, ni le diſſuader ſur le compte de ſon favori: vainement quantité de Seigneurs s'efforcerent de lui ouvrir les yeux ſur l'abîme où il étoit prêt de tomber; vainement les principales Villes de ſon Royaume, même ſa capitale, ſe revoltoient preſque tous les jours contre l'Amiral; prévenu comme il l'étoit, Guillaume ne voulut rien voir, rien écouter; il rentra dans ſon Palais, & ſe replongea dans ſon ancienne léthargie. Cependant il touchoit au moment de ſa perte. Son indolence & ſa ſécurité ſervoient les complots & la trame de l'Amiral; déjà ſi ſûr du ſuccès, que ſuivant pluſieurs Hiſtoriens, il avoit déjà fait faire des ornemens Royaux, qu'il faiſoit voir à ſes amis; & il eſt vrai qu'on les trouva dans ſon Palais après ſa mort. (1) Les mêmes Hiſtoriens aſſurent que ſes projets étoient connus & approuvés de la Reine Marguérite, épouſe de Guillaume, qui avoit même fait préſent de ces ornemens Royaux à Maïon; fait, poſſible à la vérité, puiſque la corruption humaine eſt capable de tout; mais auſſi trop douteux, pour qu'on doive lui donner une entiere croyance, ainſi que le commerce criminel qu'on raporte que Maïon avoit avec cette Princeſſe.

Aveuglement du Roi Guillaume au ſujet de ce miniſtre.

Tous ceux qui avoient voulu inſtruire Guillaume des complots de ſon favori, lui avoient été ſacrifiés; & entr'autres les Comtes Ebrard de Squillazzo, & Geoffroi de Mont-Canoſe, qui avoient eu les yeux crevés & la langue arrachée; cet exemple avoit tellement intimidé tous les ennemis de l'Amiral; que perſonne n'ôſoit plus s'expoſer à ſon reſſentiment, ni détromper le Roi. Cependant la haine du Peuple & des grands étoit ſi fort aigrie contre cet homme qui prétendoit devenir leur maître à force de noirceur, qu'une partie des habitans de la Pouille ſe ſouleva de nouveau; ceux même d'Amalfi proteſterent qu'ils n'obéiroient à aucun ordre de l'Amiral, & qu'ils ne recevroient aucun Gouverneur de ſa part. Un très-grand nombre de Seigneurs formerent en 1160 une confédération, & s'engagerent par ſerment à ne plus obéir aux ordres de la Cour, juſqu'à ce que Maïon eût été tué, ou au moins chaſſé du Royaume. Ce n'étoit déjà plus ſon expulſion, c'étoit la mort, le châtiment de Miniſtre, que l'indignation de tout ce Royaume demandoit hautement. Tel étoit l'état des choſes, lorſque Matthieu Bonnello délivra la Sicile de ce monſtre d'ingratitude, & de ſcélérateſſe. Bonnello étoit un Seigneur d'une famille diſtinguée, & alliée aux plus illuſtres Maiſons de la Calabre. La revolte ayant paſſé de la Pouille dans cette Province, & tous ceux que l'Amiral y avoit envoyés pour y appaiſer les troubles, s'étant mal acquittés de cette commiſſion, il jetta les yeux ſur Bonnello, qui lui parut d'autant plus propre à la remplir, que ſa Maiſon étoit fort conſidérée dans la Province. L'Amiral aimoit Bonnello,

Ligue des Seigneurs de la Pouille contre Maïon.

Il envoie Matthieu Bonnello dans cette Province.

(1) Giannone *Liv.* XII. *ch.* II.

& avoit même projetté d'en faire ſon Gendre; ce qui flattoit d'autant moins ce jeune homme, qu'il déteſtoit la tyrannie, qu'il penſoit généreuſement, & que d'ailleurs, il étoit éperduement amoureux d'une jeune perſonne qu'il comptoit épouſer. Arrivé dans la Calabre, ayant convoqué une aſſemblée de la Nobleſſe de cette Province, il s'efforça de bonne foi de juſtifier la conduite de l'Amiral. Quelques Nobles firent ſi bien ſentir à Bonnello combien il étoit honteux à un homme tel que lui de prendre la défenſe d'un tyran, qu'il rougit de colere de la baſſe démarche que l'Amiral lui faiſoit faire; & dans l'excès de ſon reſſentiment, paſſant à une extrémité oppoſée, & devenant le plus implacable ennemi de Maïon, il réſolut de délivrer ſa Patrie de cet oppreſſeur. Il revint à la Cour, & fit croire à l'Amiral que ſon voyage en Calabre avoit eu un heureux ſuccès.

Sect. II. *Hiſtoire de* Sicile *ſous la domination des Rois Normands.* 1130. 1195.

Dans le même tems, Maïon, dont on conſpiroit la mort, conſpiroit celle du Roi; & le jour qu'il avoit choiſi avec l'Archevêque pour ſe défaire de ce Prince, approchoit, quand l'Amiral ſe brouilla, comme nous l'avons dit, avec ſon complice, Hugues, impatient de ſe venger, apprit que Bonnello étoit à la tête de ceux qui en vouloient aux jours de ſon ennemi, & il le preſſa vivement d'exécuter cette entrepriſe. L'Amiral eut pluſieurs avis du deſſein de Bonnello; mais celui-ci trouva le moyen de ſe juſtifier, & lui perſuada même qu'il n'avoit point de ſerviteur qui lui fut plus attaché. Il y avoit pourtant déja longtems qu'il cherchoit l'occaſion de ſe défaire de lui, & il avoit eu la douleur de voir avorter pluſieurs de ſes tentatives, lorſqu'il reçut avis de l'Archevêque, que l'Amiral étoit chez lui, & que l'occaſion étoit très-favorable pour le faire égorger lorſqu'il s'en retourneroit. Ainſi tandis que ces deux méchans hommes ſe témoignoient la plus vive amitié il n'y avoit pas de moyens qu'ils n'employaſſent pour ſe perdre l'un l'autre. (1) L'Archevêque étoit alors retenu au lit par une maladie; Maïon avoit trouvé le moyen de lui faire donner du poiſon par un de ſes gens; mais ſoit que ce poiſon ne fut pas aſſez violent, ſoit que la doſe n'en fût pas aſſez forte, Hugues tomba dans une maladie de langueur, dont il ne mourut que quelque tems-après. Cependant l'Amiral voulant à toute force ſe défaire de ce Prélat, ſe rendit auprès de lui ſous prétexte de lui faire une viſite d'amitié, & affectant le plus vif intérêt à ſa ſanté; il lui préſenta du poiſon & le preſſa de le prendre, l'aſſurant que c'étoit un remede efficace contre ſa maladie; l'Archevêque qui ſavoit quels remedes Maïon étoit capable de lui donner, s'excuſa ſous différens prétextes, de prendre celui qu'il lui préſentoit; & voulant répondre à ſa politeſſe par un autre du même genre, il envoya ſecrétement un homme de confiance à Bonnello, pour lui donner l'avis que nous venons de rapporter. L'Amiral voyant qu'il ne pouvoit réuſſir à empoiſonner ſon ennemi, ſe flatta qu'il ſeroit plus heureux une autre fois, & prit congé du Prélat, qui le traita plus affectueuſement que jamais, afin de ne lui donner aucun ſoupçon de ce qui ſe tramoit contre lui. Maïon fort content de n'avoir pas été pénétré par ſon ennemi, ſortit ſans ſe douter qu'il couroit à ſa perte. Car, ſur l'avis qu'il avoit reçu. Bonnello-avoit poſté des ſoldats dans tous les endroits par où l'A-

Maïone eſt aſſaſſiné par Matthieu Bonnello.

(1) *Hiſt. de Sic.* Par Mr. de B. *Tom.* I. *Liv.* V. Sect. IV.

SECT. II. *Hiſtoire de Sicile ſous la domination des Rois Normands.* 1130-1195.

miral étoit obligé de paſſer. Il en fut averti, mais trop tard; il demanda aux ſoldats qui l'arrêterent, à parler à Bonnello, ſe flattant de lui faire changer de ſentimens par ſes diſcours artificieux; mais Bonnello ne lui en donna pas le tems, il le perça de coups en l'accablant d'injures. (1) Les gens de ſa ſuite acheverent de le mettre en pieces; la même nuit, le Peuple informé de la mort de l'Amiral, déchargea toute ſa rage ſur ſon cadavre, le traîna par les rues, & lui fit toutes ſortes d'outrages. (2) Ce tragique événement ſe paſſa le ſoir du 11 Novembre 1160. Telle fut la fin de l'ambitieux Georges Maïon, qui ne fut regretté de perſonne, pas même de ſon aveugle maître, lorſqu'on lui eut dévoilé toutes les perfidies de ſon Miniſtre. Tous les Hiſtoriens de Sicile parlent unanimement de cet homme exécrable; trahiſon, crimes, vexations, malverſations énormes, vices, déréglemens affreux, diſſolutions; il n'eſt point d'horreur dont ils ne chargent ſa mémoire; tyran de ſa patrie, il étoit encore, ſuivant eux, le fleau des femmes honnêtes; le mérite des bons citoyens, & la vertu des femmes n'étant pas à l'abri de ſes attentats. Sa chûte eſt une mémorable leçon pour les ambitieux, & pour les gens de rien que la fortune éleve au plus haut de ſa roue; ils ignorent que c'eſt le moment même où ils croient parvenir au comble de leurs vœux, que le ſort à marqué pour les précipiter dans le néant d'où il les a tirés.

Le Peuple décharge ſa fureur ſur ſon Cadavre.

Suites de cette mort.

Le Roi, d'abord très-irrité de l'aſſaſſinat de l'Amiral, voulut que l'on punit rigoureuſement ſes meurtriers; mais ſon courroux ne tarda point à s'appaiſer, & il changea bien de langage quand on lui eut fait connoître quels étoient les deſſeins de ſon favori, & le ſervice qu'on lui avoit rendu en le délivrant d'un auſſi perfide Miniſtre. Le trop-foible Guillaume frémit à la vue du péril qu'il venoit de courir; il fit arrêter tous les parens & les amis de Maïon, & confiſqua ſes tréſors & ſes richeſſes, fruit honteux de ſes malverſations. Ce qui acheva d'éclairer le Roi ſur les complots de l'Amiral, fut le ſceptre, la Couronne & les autres ornemens Royaux qu'on trouva chez lui, & qui dénotoient aſſez ſes criminelles vues. (3) La Reine, qui avoit d'abord pris ſa défenſe avec chaleur, fut forcée de garder ſilence, de peur de ſe rendre ſuſpecte, en paroiſſant vouloir prendre trop à cœur la juſtification d'un homme auſſi execrable. Le Lendemain de ſa mort, Henri Ariſtippe, Archidiacre de Catane, homme-de-lettres, & d'un caractere oppoſé à celui de ſon prédéceſſeur, fut mis à la tête du Miniſtere. Bonnello, qui s'étoit retiré d'abord à Cacabo, place à lui appartenante, pour ſe ſouſtraire au reſſentiment du Roi, fut rappellé à Palerme, où il rentra comme en triomphe, & fut reçu du Peuple comme le Libérateur de la Sicile. (4) Il fut également bien accueilli du Roi; mais ſa faveur ne dura pas longtems, parce que ſes ennemis, les partiſans ſecrets, les Créatures de Maïon, les Eunuques du Palais, qui reprirent inſenſiblement le deſſus, aidés de la Reine,

(1) *Hiſt. des Rois des deux Siciles.* Par Mr. d'E. *Tom.* I. *p.* 54.

(2) Entr'autres il lui reprocha qu'il étoit l'adultere du Roi, voulant parler du commerce criminel qu'il avoit avec la Reine Marguérite, épouſe de Guillaume, Giannone. *Liv.* XII. *ch.* II. *p.* 315.

(3) Giannone; *Liv.* XII. *p.* 317.

(4) Introd. à l'*Hiſt. Univerſ.* ibid. *p.* 106.

Reine, vinrent bientôt à bout d'inſpirer au Roi de la jalouſie & de la méfiance contre un Sujet auſſi puiſſant, & de rendre ſon crédit auprès du Peuple, ainſi que ſon mérite, également ſuſpects aux yeux d'un Prince foible, crédule, ombrageux, & par conſéquent envieux, capable de recevoir toutes ſortes d'impreſſions. Bonnello fut mal recompenſé, il fut indigné & devint dès lors dangereux.

Sect. II. *Hiſtoire de Sicile ſous la domination des Rois Normands.* 1130-1195.

La mort de Maïon délivra Guillaume d'un ennemi redoutable; mais bien loin de mettre fin aux troubles qui agiterent ſon regne, elle ne fit, en quelque façon que les perpétuer, & plonger ce Prince dans de nouveaux malheurs. Il étoit deſtiné lui-même à être un des principaux Acteurs d'une ſcene bien triſte, & à reçevoir encore une leçon frappante de ce que peut ôſer le reſſentiment de Sujets juſtement courroucés contre leur Souverain. On venoit de lui ôter ſon Amiral, ſon favori; & ce fut bientôt à lui-même que s'adreſſerent les coups des mécontens. Il retomba fort peu de tems après dans un péril beaucoup plus grand que celui dont il venoit de ſortir, & cela de la part de ceux qui l'en avoient tiré; moins à la vérité, pour le ſervir lui-même, que pour ſervir leurs intérêts, leur reſſentiment & leur haine contre l'Amiral. Quand ſa mort fut connue, ce fut une allégreſſe univerſelle par toute la Sicile; toutes les Provinces ſoumiſes au Roi s'applaudirent de ſe voir enfin délivrées de leur tyran, & ſe flatterent de reſpirer; mais leur joie ne fut pas de longue durée; parce que Maïon, ſe ſurvivant en quelque façon à lui-même, troubla encore ſa patrie après ſa mort; Guillaume demeurant livré aux conſeils de ſes Créatures, & aux hommes pervers dont il avoit eu ſoin de l'entourer. D'ailleurs les eſprits étoient trop aigris pour que la mort de Maïon pût rendre le calme à la Sicile: elle ne fit qu'enhardir les mécontens & les exciter à pourſuivre leurs projets de vengeance contre le Roi, qu'ils déteſtoient à cauſe de ſa condeſcendance aveugle pour ſon favori. L'Ingratitude dont il paya le ſervice important que Bonnello lui avoit rendu, mit le comble à leur reſſentiment, & ils jurerent de ne plus ménager un Prince aſſez ſtupide, aſſez injuſte, pour ſacrifier ſes plus valeureux défenſeurs & ſes Sujets les plus fideles à de lâches ennemis, à de vils favotis. Ainſi les mécontens réſolurent de faire ce que Maïon avoit tenté; c'eſt-à-dire de détrôner Guillaume, de le tuer, ou du moins, de le confiner dans une priſon pour le reſte de ſes jours, & de mettre le Prince Roger, ſon fils aîné, pour lors âgé ſeulement de neuf ans, ſur le trône. (1)

Joie qu'elle cauſe dans tout le Royaume.

Conjuration contre le Roi.

Chéri du Peuple & eſtimé des Grands, Bonnello jouiſſoit de la confiance & de la conſidération des Gens-de-Bien: il étoit regardé avec juſte raiſon comme le Libérateur de la Sicile, il n'en fallut pas davantage pour animer contre lui la haine des Créatures de Maïon, de la Reine, & d'un tas d'hommes pervers qui entouroient le Roi; ils comprirent que tôt ou tard Bonnello les perdroit, s'ils ne le perdoient pas. Accoutumés à ſe jouer de la crédulité de Guillaume, plongé plus que jamais dans l'oiſiveté & dans l'indolence d'un ſommeil léthargique, ils eurent peu de peine à noircir Bonnello dans ſon eſprit, à le lui rendre ſuſpect; & à lui perſuader qu'il n'avoit tué l'Amiral que dans le deſſein de paſſer de cet aſſaſſinat à celui du

Ingratitude du Roi envers Bonnello.

(1) *Hiſt. de Sic.* Par Mr. de B. *Tom.* I. *Liv.* V. Sect. V.

SECT. II. *Histoire de Sicile sous la domination des Rois Normands.* 1130-1195.

Souverain, cette dénonciation étoit en apparence confirmée, par le grand crédit dont Bonnello jouiſſoit. Auſſi Guillaume réſolut de faire périr un Sujet qui lui paroiſſoit trop puiſſant & trop dangereux; mais il n'ôſa remplir ouvertement ce deſſein, ſi peu digne d'un Roi, dans le crainte d'exciter un ſoulèvement. Par ſes ordres on chercha quérelle à Bonnello, on lui fit eſſuyer pluſieurs mortifications. Il s'apperçut bientôt du refroidiſſement de Guillaume; il comprit qu'il étoit mal à la cour, & qu'on ne cherchoit qu'à l'accabler. Pour ſurcroît d'infortune, il perdit un puiſſant appui dans l'Archevêque Hugues, qui l'aidoit de ſon crédit & de ſes conſeils, ce Prélat venoit de mourir des ſuites du poiſon que Maïon lui avoit fait donner. (1) Les ennemis de Bonnello l'attaquerent à découvert, & ne lui laiſſerent point douter qu'on n'en voulut à ſes jours. Réſolu de les prévenir, il communiqua ſes inquiétudes, ſes craintes, ſon reſſentiment & ſes projets de vengeance à ſes parens, à ſes amis, & à pluſieurs Barons Siciliens, qui entrerent dans ſes vues avec empreſſement, & lui promirent de le ſeconder de toutes leurs forces. Il ſe forma donc une conſpiration contre Guillaume, à la tête de laquelle ſe mirent, outre Bonnello & ſes amis; Simon, Comte de Policaſtro, fils naturel du feu Roi; Tancrede, Comte de Lecce, & ſon frere Guillaume; tous deux fils naturels du feu Duc Roger, & détenus comme priſonniers dans le Palais; Roger dell'Aquila, Comte d'Avellino, auſſi parent du Roi, y entraîna encore quantité d'autres Seigneurs, qui avoient ſujet de ſe plaindre de la tyrannie de Guillaume & des vexations de ſes Miniſtres. Les conjurés trouverent le moyen de mettre les priſonniers dans leur complot, & de gagner celui qui avoit la clef des priſons, placées alors dans l'enceinte du Palais du Roi. Bonnello, après avoir pris les plus ſages meſures pour faire réuſſir ſon entrepriſe, ſe retira dans un de ſes Châteaux, qu'il pourvut de Troupes & de munitions, afin d'y trouver un aſyle en cas de mauvais ſuccès.

La Conjuration eſt ſur le point d'être découverte.

La fortune déconcerta toutes ces précautions & força les Conjurés d'avancer le jour de l'exécution. Jamais entrepriſe n'avoit peut-être été mieux conduite, & elle devoit infailliblement réuſſir, s'il eût été poſſible qu'un ſecret de cette nature, confié à tant de gens, fut longtems impénétrable. Un des Conjurés le confia à un ſoldat de ſes amis, dans la vue de l'engager à entrer dans le complot. Ce ſoldat en eut horreur, & alla ſur le champ le révéler à un de ſes camarades, lui déclarant qu'il étoit réſolu d'aller tout découvrir au Roi. Ce nouveau confident étoit un des Conjurés. Il courut ſur le champ donner avis de ce qui ſe paſſoit au Comte Simon & aux autres Chefs, qui voyant que la conjuration alloit échouer s'ils n'en précipitoient pas l'exécution, ſe déciderent à éclater le lendemain, & firent part de leur réſolution à celui qui devoit donner la liberté aux priſonniers. Cet homme, nommé Gavaretto leur donna d'excellens conſeils pour le ſuccès de l'entrepriſe, enſorte qu'ils ſe déterminerent à agir, malgré l'abſence de Bonnello & d'une partie de ſes partiſans. Le lendemain tout fut conduit ainſi qu'on l'avoit projetté. Les priſonniers, parmi leſquels étoient le Comte de Principato & pluſieurs Gentils-hommes, furent mis

(1) *Idem* Giannone *Liv.* XII. *ch.* II.

en liberté, on leur donna des armes, & ils allerent joindre le gros des Conjurés. Le Comte Simon, qui connoiſſoit tous les détours du Palais, ſe mit à la tête des factieux & les conduiſit dans l'endroit où le Roi étoit, & où *Gavaretto* leur avoit dit qu'il ſe retiroit tous les jours, pour s'entretenir avec ſon Miniſtre l'Archidiacre de Catane. Guillaume voyant venir à lui le Comte Simon ſon frere naturel, & Tancrede ſon neveu, ſuivis d'une foule de gens armés, ne douta point qu'on n'en voulut à ſa perſonne, & il tenta de s'enfuir; mais il fut arrêté, & il eſſuya les plus vifs reproches de la part des Chefs. Deux d'entr'eux, le Comte de Leſina & Richard Bovenſe, ſe jetterent même ſur lui l'épée à la main, & l'auroient infailliblement percé, quelques prieres que ce Prince leur fit, promettant même d'abdiquer la couronne, ſi Richard Mandra ne ſe fut jetté au devant des coups qu'on vouloit lui porter, & s'il n'eût appaiſé la fureur de ces deux hommes violens & irrités. Richard Mandra fut dans la ſuite bien récompenſé de ce ſervice, par la charge de Grand-Connétable que Guillaume lui donna. Cependant, après avoir mis le Roi en lieu de ſûreté, & avoir enfermé la Reine & les Princes ſes fils dans une Chambre, où ils furent traités plus honorablement que Guillaume; les Conjurés perdirent des momens précieux à exhaler leur fureur & à mettre le Palais au pillage, au lieu de ſonger à conſommer entiérement leur ouvrage. Le trouble & le deſordre, la licence & le crime, ſuites inſéparables d'une conſpiration tumultueuſe, enivrerent tous ceux qui formoient celle-ci: ils ſe livrerent aux plus grands excès, pillerent le tréſor du Roi & ſes meubles les plus riches; ils aſſouvirent leur brutalité ſur les filles de la Reine, & leur rage ſur tous les Eunuques qu'ils rencontrerent, & qui furent égorgés. Peu contens encore de ces atrocités, ils ſe répandirent tumultueuſement dans la Ville, enfoncerent & mirent au pillage les magaſins & les boutiques que les Saraſins y avoient. Pluſieurs même d'entr'eux furent inhumainement maſſacrés.

Les Conjurés arrêtent le Roi dans ſon Palais.

Ils mettent le Palais au pillage & maſſacrent les Eunuques.

Toutefois comprenant combien il étoit eſſentiel de ne pas laiſſer la révolution imparfaite, le Comte Simon & les autres Chefs prirent le jeune Duc de la Pouille, Roger, fils aîné de Guillaume; & ils le promenerent par toute la Ville, monté ſur un cheval blanc, & le proclamerent Roi de Sicile, aux acclamations du Peuple, qui confirma ce choix par les plus vives démonſtrations de joie, tant le glorieux nom qu'il portoit, étoit encore cher à la Nation. (1) Le plus grand nombre des habitans s'empreſſerent à le reconnoître pour leur Roi; mais les autres reſterent fideles au Prince ſon pere; & n'oſant remuer, ils demeurerent tranquilles ſpectateurs de la proclamation faite par les Conjurés. Juſques-là tout avoit réuſſi au gré des factieux; & ils n'attendoient plus que le retour de Bonnello, pour procéder à la cérémonie du couronnement du jeune Prince. Quelques-uns des Chefs partirent & allerent donner avis à Bonnello de ce qui s'étoit paſſé, & le preſſer de revenir au plutôt dans Palerme, de crainte qu'en différant trop longtems de porter le dernier coup à cette révolution, le Peuple, naturellement inconſtant, ne ſe réchauffât de nouveau pour le Roi Guillaume. L'événement juſtifia leur crainte; & contre toute apparence, les re-

Ils proclament Roi le jeune Duc Roger.

(1) Les précédens *ibid.* introd. à l'*Hiſt. Univerſ. p.* 107. *& ſuiv.*

SECT. II. *Hiſtoire de Sicile ſous la domination des Rois Normands.* 1130. 1195.

tardemens de Bonnello ſauverent le Souverain. Il y avoit déjà trois jours que cette Scene s'étoit paſſée; Bonnello ne paroiſſoit point encore, & le Peuple changea tout-à-coup de ſentiment, à l'inſtigation de pluſieurs Prélats attachés à la Cour. Il s'indigna de voir ſon Roi retenu priſonnier dans ſon propre Palais par une poignée de mutins, il prit les armes; & marcha ſéditieuſement vers ce Palais, dans le deſſein de lui faire rendre, avec la liberté, le Gouvernement de ſon Royaume. Les Conjurés y furent vivement aſſiégés, ſommés d'en ouvrir les portes, & contraints de ſatisfaire les deſirs de la multitude, & de faire paroître le Roi. Il y avoit trois jours qu'il étoit étroitement reſſerré dans une priſon, où on l'avoit fort maltraité; auſſi-tôt qu'il parut ſur une galerie, où les factieux l'expoſerent, revêtu d'un méchant habit, à la vue du Peuple: ſa préſence, le triſte état où il étoit réduit, ſon abattement, ſes pleurs, ſa contenance humble & ſoumiſe, enfin, le préjugé, qui toujours parle au peuple en faveur de ſes Rois, ſur-tout quand ils ſont malheureux, tout cela, joint à l'eſpérance qu'il ſe conduiroit mieux à l'avenir, réveilla l'amour des Siciliens en faveur de Guillaume, ils s'enflammerent au point qu'ils voulurent enfoncer les portes du Palais, pour le délivrer & faire main-baſſe ſur tous les Conjurés: de maniere que ceux-ci, qui trois jours auparavant avoient menacé ſi fiérement les jours de ce Prince, furent obligés à leur tour d'implorer ſes bontés pour conſerver leur vie; & il n'eſt pas douteux qu'ils auroient été maſſacrés, ſi Guillaume n'eût ordonné au peuple de mettre bas les armes, & de laiſſer ſortir tranquillement ſes ennemis du Palais, ſans leur faire du mal, leur permettant de ſe retirer où ils voudroient. Il fut obéi, le Peuple ſe retira paiſiblement; les Conjurés ſortirent, & allerent ſe raſſembler auprès de Bonnello; le Roi fut délivré, remis en poſſeſſion du trône, tout rentra dans l'ordre, & la tranquillité fut rétablie dans Palerme. (1)

Soulèvement du Peuple.

Il délivre le Roi.

Néanmoins cet événement eut des ſuites fatales pour Guillaume & pour la Sicile: il couta la vie au jeune Duc Roger, fils-aîné du Roi. Ce jeune Prince s'étant mis à une fenêtre du Palais, lorſque le Peuple vint pour l'enfoncer, reçut par haſard un coup de fléche: cette bleſſure n'étoit cependant point dangereuſe, & elle ne l'eut point fait mourir, ſi la brutalité de ſon pere n'eut terminé ſes jours de la maniere la plus atroce. En effet, Guillaume fut à peine délivré, qu'irrité de ce que les rebelles lui avoient préféré ſon jeune fils, & de ce que cet enfant étoit chéri des Siciliens, il lui donna un ſi violent coup de pied dans l'eſtomac, que Roger en mourut fort peu de jours après. (2)

Accident qui ôte la vie au jeune Duc Roger.

Cet accident funeſte, tant de malheurs accumulés, tant de troubles, la crainte, les remords, accablerent tellement le foible Guillaume, qu'il entra dans les accès du plus violent déſeſpoir, & qu'il oublia ce qu'il ſe devoit à lui-même & à ſa dignité. (3) Dépouillé de ſes vêtemens Royaux, il ſe rouloit par terre, s'arrachoit les cheveux, verſoit des torrens de larmes, & donnoit tous les ſignes de la plus vive douleur & du repentir le plus amer.

Douleur immoderée de Guillaume.

(1) *Hiſt. de Sic.* Par Mr. de B. *Tom.* I. *Liv.* V. Sect. VI.
(2) Ibid. *Hiſt. des Rois des deux Siciles*, Par Mr. d'Egly. *Tom.* I. *p.* 54.
(3) *Ibid.* Giannone. *L.* XII. *ch.* III.

Sentimens paſſagers, & qui venoient plutôt de la foibleſſe de ſon eſprit, que de la droiture de ſon cœur & de la réſolution de renoncer aux vices de ſon ame. Comme ſes appartemens étoient ouverts à tout le monde, ſes Sujets furent témoins de ſes larmes humiliantes & de l'égarement de ſa douleur. Ils en furent touchés & profondement attendris, les Prélats, les Officiers de la Cour, les Citoyens de Palerme s'efforcerent de le conſoler, l'exhorterent à s'armer de courage, le preſſerent à reprendre la Couronne, & l'aſſurerent de leur zele pour la défenſe & la conſervation de ſa perſonne. Guillaume ſe rendit à leurs deſirs, parut changé, déchargea le Peuple de quelques impoſitions onéreuſes, & promit de ſe gouverner ſagement dans la ſuite; vaines promeſſes, que la crainte de l'orage avoit dictées, & qui s'évanouirent auſſi tôt que la ceſſation du danger eut fait renaître le calme.

Sect. II. *Hiſtoire de Sicile ſous la domination des Rois Normands.* 1130-1195.

Le Roi de Sicile fut à peine aſſuré du zele & de l'obéiſſance de ſes Sujets, à peine il fut raffermi ſur ſon trône, qu'il ne penſa qu'à ſe venger de ſes ennemis, ſur-tout de ceux qui l'avoient réduit à cet état d'humiliation & auxquels il avoit accordé une amniſtie entiere. Un Roi pardonne rarement les outrages, & Guillaume état implacable, il demanda compte à Bonnello de ſa conduite, & des motifs de la retraite qu'il accordoit dans ſon Château aux Chefs de la Conjuration; mais voyant qu'ils menaçoient de reprendre les armes & d'exciter de nouveaux troubles, il eut recours à la négociation & leur accorda la liberté de ſe retirer où ils voudroient: il leur fit même donner des Galeres. Quelques-uns allerent en Grece, & d'autres à Jéruſalem. Tout le poids de ſon reſſentiment tomba ſur Bonnello, qu'il regardoit comme le principal Auteur de tout ce qui s'étoit paſſé. Il l'attira à Palerme, ſous prétexte de le recevoir en grace, ce qu'il fit en effet, afin de le faire tomber dans le piege qu'il lui tendoit. Bonnello eut l'imprudence de ſe fier à la parole d'un maître, vindicatif par caractere, & qu'il avoit offenſé; il ne réfléchit pas qu'il ne pouvoit y avoir pour lui aucune ſûreté. Il revint à Palerme, où le Roi lui fit un accueil gracieux. Mais peu de tems après, ſur le bruit de quelques nouveaux troubles excités en Sicile par Tancrede & pluſieurs autres Chefs des mécontens, Guillaume, fit arrêter Bonnello, ſous prétexte que c'étoit lui qui en étoit l'inſtigateur. Le peuple de Palerme parut d'abord vouloir ſe ſoulever en ſa faveur; mais bientôt il l'abandonna à ſon malheureux ſort. Guillaume, après lui avoir fait crever les yeux, lui fit couper les nerfs des pieds, & enfermer dans un cachot obſcur pour le reſte de ſes jours, qui furent de très-courte durée. Telle fut la fin de l'infortuné Bonnello, triſte exemple du ſort des factieux & de l'inconſtance du Peuple. (1)

Le Roi traite avec les Chefs des Conjurés: leur retraite.

Il fait arrêter & empriſonner Bonnello: ſa fin triſte.

Peu de tems après, Guillaume parvint à appaiſer les troubles qui s'étoient élevés dans les Provinces d'outre mer; & dont nous avons parlé. A la tête de ſon Armée, il paſſa en Calabre, réprima les efforts du Comte de Loretello & des autres Chefs des mécontens, ſoumit & punit les Villes qui avoient tenu leur parti, donna pluſieurs exemples de ſévérité, & ne revint dans ſa Capitale qu'après avoir rétabli la tranquillité dans toute l'etendue de ſes Etats. Fatigué de tant de travaux, & ſe croyant enfin délivré de tous

(1) Les précéd. *Hiſt. de Sic.* Par Mr. de B. *Tom.* I. *Liv.* V. Sect. VI.

Sect. II. *Hiſtoire de Sicile ſous la domination des Rois Normands.* 1130-1195.

ſes ennemis, il reprit ſon ancienne maniere de vivre; c'eſt-à-dire, qu'il ſe renferma dans ſon Palais, & ne ſongea plus qu'à s'endormir dans le ſein des plaiſirs, de l'oiſiveté, de l'inaction; goûts qui dominoient en lui, & qui n'étoient ſubordonnés qu'à ſa paſſion favorite, le deſir inſatiable d'amaſſer de l'or. Il ne s'occupa plus qu'à aſſouvir ſon avarice, & à accumuler des tréſors aux dépens de ſes ſujets. Il ne voulut pas entendre parler d'aucune affaire, & il laiſſa entiérement les rênes du Gouvernement, entre les mains de Matthieu de Salerne, Notaire, ou Secrétaire d'Etat, & d'Henri, Evêque de Syracuſe, Anglois de Naiſſance, l'un & l'autre Créatures de l'Amiral Maïon. (1)

Emeute dans le Palais du Roi. Danger où il ſe trouve.

Cependant le regne de Guillaume ne fut pas auſſi tranquille, ni auſſi exempt de troubles qu'il s'en étoit flatté. Un nouveau ſoulèvement, qui ſe fit tout-à-coup dans le ſein même de ſon Palais, réveilla ſes inquiétudes, il ſe vit encore une fois en danger de perdre la vie, par les mains des aſſaſſins, au moment où il s'y attendoit le moins. On a dit que les priſons étoient alors dans l'enceinte du Palais. La cruauté avec laquelle le Notaire Matthieu, Miniſtre auſſi ſcélérat que Maïon, traitoit les priſonniers, les porta à un tel excès de déſeſpoir, qu'ils réſolurent de recouvrer leur liberté, ou de périr. Dans cette vue, ils choiſirent le tems où il n'y avoit que peu de monde dans le Palais; gagnerent ceux qui les gardoient, ſortirent de leurs priſons, prirent des armes, forcerent les Gardes des principaux poſtes, & pénétrerent dans l'intérieur des appartemens, réſolus de ſe défaire, ou du moins de ſe rendre maîtres de la perſonne du Roi, & de ſes enfans. La confuſion, le déſordre, l'allarme & la terreur ſe répandirent dans le Palais; la famille Royale en proie à l'épouvante, fut conſternée à la vue du danger. Les revoltés ſeroient infailliblement parvenus à exécuter leurs projets, ſi, fort heureuſement pour le Roi, le Grand Ecuyer ne fut accouru, ſuivi d'un grand nombre de ſoldats, à la tête deſquels il chargea les priſonniers. Ceux-ci firent une vigoureuſe réſiſtance, & ne voulurent, ni ſe rendre, ni mettre bas les armes. Aimant mieux recouvrer leur liberté par la mort, que de rentrer dans leurs fers, ou de périr dans les tourmens, ils ſe défendirent juſqu'à la mort, & reſterent tous ſur la place, en combattant avec la plus intrépide valeur. Le lâche & brutal Guillaume ſe vengea baſſement ſur leurs Cadavres, qui furent, par ſon ordre, privés de la ſépulture, & jettés aux chiens, pour leur ſervir d'aliments. (2) Inſtruit par cet événement, il fit tranſporter les priſonniers hors du Palais, & ils furent enfermés dans une Forteresſe ſituée au bord de la mer.

Il fait tranſporter les priſonniers hors du Palais.

Il y avoit quelque tems que le Pape Alexandre III, dont Guillaume avoit pris la parti contre l'Antipape Victor, ſoutenu par l'Empereur Fréderic Barberouſſe, étoit venu à Palerme, en 1163; il y avoit été reçu avec beaucoup de magnificence par le Roi de Sicile, qui lui avoit même fourni pluſieurs Galeres pour le tranſporter à Rome, où quelques Hiſtoriens prétendent, mais ſans preuves, qu'il l'avoit accompagné. (3) Victor mourut à Lucques; mais ſa mort ne put mettre fin au ſchiſme qui déchiroit l'Egliſe

(1) *Hiſt. de Sic.* Par Mr. de B. *Tom.* I. *Liv.* V. *p.* 476.
(2) Giannone. *Liv.* XII. *ch.* IV. Introd. à l'*Hiſt. Univ.* Ibid. *p.* 103.
(3) Gianuone. *Liv.* XII. *ch.* IV.

depuis plusieurs années, parce que les Cardinaux de son parti lui avoient donné pour successeur, à l'instigation de Fréderic, Gui de Creme, qui prit le nom de Paschal III.

Sect. II. *Histoire de Sicile sous la domination des Rois Normands.* 1130-1195.

Quoique l'Empereur fut occupé ailleurs par ses projets ambitieux, il ne renonçoit pas à ses prétentions sur la Sicile, ni au dessein de tenter la conquête de cette isle, qu'il soutenoit toujours être un fief de l'Empire, ainsi que toute l'Italie. Tout entier aux préparatifs de cette expédition, & voulant s'assûrer du succès, il avoit conclu un traité avec les Pisans, peuple alors très puissant par sa valeur, ses conquêtes & sa formidable marine. Afin de détourner l'orage qui menaçoit ses Etats, & balancer les forces de l'Empereur & de ses alliés, Guillaume s'empressa de rechercher l'alliance de Gênes, République rivale de Pise, & aussi puissante sur mer. Les Ambassadeurs qu'il avoit envoyés à Gênes, obtinrent ce qu'il desiroit, & revinrent accompagnés de députés de cette République, pour conclure le traité d'alliance qu'il avoit proposé. (1)

Guillaume fait un traité d'alliance avec Gênes.

Guillaume tranquillisé par ces précautions & sur-tout par la paix dont ses Provinces jouissoient, se renferma dans son Palais, & ne s'y occupoit que de ses plaisirs & des moyens de grossir ses trésors des dépouilles de ses Sujets, les accablant d'impôts, & laissant le soin des affaires à ses deux Ministres, Matthieu de Salerne, & Henri, Evêque de Syracuse; (2) auxquels il donna pour Adjoint *Gaito*, ou l'Eunuque & Capitaine Pierre, Créature de Marion, & l'un des favoris du Roi & de la Reine. La Sicile fut dès lors abandonnée à la tyrannie de ces cruels Ministres, & sur-tout aux exactions de l'Eunuque Pierre, & des Eunuques du Palais, qui ravageoient le Royaume & dépouilloient les Peuples. Guillaume, indifférent aux maux de la Sicile, aux plaintes de ses Sujets, passoit des jours paisibles au sein de la molesse; plongé dans les délices, & ne s'occupoit qu'à faire bâtir un troisieme Palais, plus magnifique encore, & plus étendu que les deux que son pere avoit fait construire. Il eut à la vérité, le plaisir d'achever son ouvrage; mais il n'eut pas aussi celui d'en jouir; la mort vint le surprendre au milieu de ses plaisirs. Il tomba malade, au commencement de l'année 1166, d'une dissenterie, qui l'emporta, au mois d'Avril, suivant les uns, & le 9 Mai, suivant les autres. (3) Il mourut avec de grands sentimens, du moins extérieurs, de religion & de repentir, il soulagea son peuple de quelques impôts, & dicta, en présence des Grands Prélats de sa Cour, un Testament, par lequel il fit peut-être autant de mal à son Royaume, qu'il lui en avoit fait pendant son regne. En effet, en attendant que le Prince Guillaume, son fils aîné & son héritier, mineur alors, parvint à sa Majorité, il en confia la tutelle & la Régence du Royaume à la Reine, son épouse, ainsi qu'aux trois Ministres, qui déja étoient en possession du Gouvernement; de maniere que quoique le tyran fut mort, les choses resterent dans le même état. Au reste, Guillaume donna, ou plutôt confirma dans le même testament, l'investiture qu'il avoit déja donnée au Prince Henri, son second fils, de la Principauté de Capoue; la Reine fut

Vie oisive & voluptueuse du Roi Guillaume.

1166. *Mort du Roi Guillaume I. Son testament.*

(1) Voyez Article Genes. dans cette *Hist. Univers.* Sect. II.
(2) Giannone *Ibid.*
(3) *Hist. de Sicile*; Par Mr. de B. *Tom. I. Liv. V. p. 476 & suiv. Hist. des Rois des deux Siciles.* Par Mr. d'E. *Tom. I. p. 55.*

SECT. II. *Hiſtoire de Sicile ſous la domination des Rois Normands.* 1130-1195.

nommée Tutrice de ce jeune Prince & Régente de ſon Etat, ainſi qu'elle l'étoit de celui de ſon frere, juſqu'à ce qu'il fut en âge de prendre les rênes de l'adminiſtration. Auſſi-tôt que Guillaume eut rendu le dernier ſoupir, la Reine fit porter ſon corps dans l'intérieur du Palais, & dans la crainte qu'il ne ſe fit quelque ſoulèvement dans Palerme, cacha ſa mort, juſqu'à l'arrivée de tous les Barons du Royaume, qui devoient aſſiſter au couronnement du jeune Roi, enſorte que le peuple n'apprit qu'au bout de quelques jours, la mort de ſon maître & l'avénement de ſon fils à la Couronne. Celui-ci fut proclamé Roi ſous le nom de Guillaume II, & ſous la Régence de ſa mere, aidée des trois Miniſtres nommés plus haut. La Reine lui fit ériger un magnifique tombeau de Porphyre, qu'on voit encore dans l'Egliſe de Mont-Réal: il eſt ſans inſcription: mais quelle inſcription auroit on pû y mettre, & quels éloges lui donner? La flatterie & le menſonge ſe turent cette fois, & rendirent hommage à la vérité par leur ſilence.

Femme & enfans de ce Prince.

Guillaume I. mourut, âgé de 46. ans, après un rêgne de ſeize ans, deux mois & trois jours, à compter de ſon couronnement du vivant de ſon pere, en 1152. Il avoit épouſé, en 1150, la Princeſſe Marguérite, fille de Garſias Ramirez, Roi de Navarre & Sœur de Sanche *le jeune*. Elle donna trois fils à Guillaume; Roger, qui périt en 1160, âgé d'environ 9 ans, par la brutalité de ſon pere, ainſi qu'on l'a dit, Guillaume, qui lui ſuccéda; & Henri, qui fut Prince de Capoue.

Ce mauvais Roi fut peu regretté de ſes Sujets, & il ne méritoit par de l'être, car quoique les habitans de Palerme aient, dit-on, pris le deuil pendant trois jours, lors de ſa mort, cela ne ſignifie rien; mais ce qui prouve beaucoup contre lui, c'eſt le ſurnom de *mauvais*, que ſes Sujets, ſes Contemporains, & les Hiſtoriens lui donnerent d'un accord unanime; ſurnom que le tems, la poſtérité, la vérité & le jugement unanime des hommes lui ont confirmé. Il n'eſt pas difficile de prouver qu'il mérita pleinement cette odieuſe épithete. En effet, ce Prince fut un des plus terribles Rois que le Ciel en courroux puiſſe donner aux hommes; s'il ne fut pas abſolument méchant par lui-même, ſon indolence léthargique, ſa molleſſe, ſon inaction, ſa confiance aveugle pour des pervers, & des ſcélérats, par leſquels il ſe laiſſa maîtriſer, cauſerent tous les maux de la Sicile, & firent, de ſon regne, une des plus malheureuſes époques de ce Royaume. (1) Guillaume doit ſervir de leçons aux Princes, qui ſe laiſſent aveuglement guider par leurs Miniſtres: on leur attribue, avec raiſon, tout le mal que leurs favoris font & tous ceux qu'ils leur laiſſent faire. Les ſeules qualités qu'on ne peut refuſer à Guillaume, c'eſt la bravoure & des talens militaires, il ſe ſignala par quantité d'exploits; mais en même tems, il fut trop prodigue du ſang de ſes Sujets, ainſi qu'il étoit avide de leurs Biens. Avare, foible, vindicatif, ſanguinaire, ennemi des gens de mérite, ombrageux, timide, cruel par principe, indolent & inactif par goût, plein d'incapacité pour les affaires; auſſi mauvais Roi que mauvais pere, il fit périr ſon fils Roger par ſa brutalité, & fut ſoupçonné d'avoir fait empoiſonner Roger ſon frere aîné, pour régner à ſa place. Du ſein de ſon Palais, où il étoit renfermé, il vit d'un œil indifférent les mal-

Caractere, portrait de Guillaume.

heurs

(1) Giannone. *Liv.* XII. *ch.* IV.

heurs de la Sicile, & les crimes de ſes favoris; il entendit, ſans en être touché, les plaintes & les cris de ſes infortunés Sujets. La molleſſe, l'oiſiveté & l'avarice, furent ſes paſſions favorites; le ſoin d'amaſſer des tréſors fut ſa plus importante affaire; il fit cependant de très-ſages Loix contre les Uſuriers. Enfin, il ſe rendit mépriſable à leurs yeux par ſa facilité à ſupporter les déréglemens de la Reine ſon épouſe, & à fermer les yeux ſur ſa mauvaiſe conduite avec Maïon ſon favori; il fut haï, trompé & trahi, par tous ceux qui furent l'objet de ſa lâche complaiſance; & ce qui nuiſit le plus à ſa mémoire, c'eſt qu'il eut un ſucceſſeur dont les vertus mirent ſes mauvaiſes qualités dans un plus grand jour. Auſſi, donna-t-on à ce fils le beau ſurnom de *Bon*, pour contraſter d'autant plus avec celui que la haine des Peuples avoit donné à ſon pere.

Sect. II. *Hiſtoire de Sicile ſous la domination des Rois Normands.* 1130-1195.

1166. 1170. Guillaume II. *dit le Bon, Roi de Sicile.*

Mais auſſi-tôt que Guillaume II. monta ſur le trône, les Siciliens commencerent à entrevoir le bonheur; ils n'en jouirent pas encore. Ils ſouffrirent auparavant tous les inconvéniens d'une minorité qui fut très-orageuſe, juſqu'à ce que ce jeune Prince prit lui-même les rênes du Gouvernement. La Régence d'une femme eſt quelquefois le règne de la licence & des factions, par l'ambition des favoris, les paſſions des Grands & de ceux qui ſont ou attachés à la Cour, ou mécontens du Gouvernement; & il eſt rare que le Peuple ne ſoit la victime de ces diſſentions. Telle fut la Régence de la Reine Marguérite: l'Etat ſouffrit; & il n'y eut d'heureux en Sicile, que les Favoris, les Eunuques du Palais, & d'autres gens de cette eſpece. Nous n'entrerons point ici dans le détail des troubles qui agiterent le Royaume pendant la minorité du jeune Guillaume; nous ne parlerons pas non plus, d'après quelques Hiſtoriens particuliers de Sicile, (1) des divers événemens qui arriverent pendant cette Régence; tels que les changemens de Miniſtres, les intrigues des Courtiſans, & quelques autres tracaſſeries de Cour, peu dignes d'occuper l'attention des Lecteurs, & d'exciter en eux d'autres ſentimens que celui de mépris pour ces puérilités, à laquelle l'imbécillité des hommes peut ſeule donner de l'importance. Auſſi nous contenterons-nous de tracer en abrégé le tableau de cette Régence.

Minorité de ce jeune Prince.

Le Jeune Guillaume II. avoit environ 12 ans, lorſque ſon pere mourut, après avoir nommé pour Conſeillers & pour Miniſtres de la Régente, le Secrétaire Matthieu, le Capitaine Pierre, Eunuque; & l'Evêque de Syracuſe. On a vu quels déſordres ces trois hommes avoient commis & quelle avoit été leur conduite tyrannique ſous le précédent règne: que pouvoit eſpérer la Sicile ſous de pareils Miniſtres, anciennes Créatures de Maïon, & abſolument dévoués aux volontés de la Reine, qui, à l'exemple de ſon époux, leur avoit donné toute ſa confiance? Le même Gouvernement ſubſiſtoit, & il n'y avoit que le nom de Marguérite, de ſubſtitué à celui de Guillaume I. Mais avant tout, il ne ſera pas inutile de fixer le jugement des Lecteurs ſur le caractere de la Régente. Sans adopter légérement des bruits autoriſés & conſacrés par la malignité du Vulgaire, qui s'attache d'autant plus volontiers aux Grands, qu'il gémit de l'abus qu'ils font de leur autorité. Les Hiſtoriens aſſurent unanimement que cette Princeſſe

Tableau de la Régence de la Reine Marguérite.

Caractere de la Régente & de ſes Miniſtres.

(1) Giannone. *L.* XIII. introd. *Hiſt. des deux Sic.* Par M. de Burigny *Tom.* I. *Liv.* V. S. VIII. & l'élégante *Hiſtoire Latine de Sicile* d'Hugues Talcandus, Sicilien, depuis 1154, juſqu'en 1170.

SECT. II. *Hiſtoire de Sicile ſous la domination des Rois Normands.* 1130-1195.

avoit été infidele à ſon mari; qu'elle avoit entretenu un commerce criminel avec Maïon, dont elle avoit connu, favoriſé & appuyé le projet criminel d'aſſaſſiner le Roi, de faire proclamer l'aſſaſſin & de l'épouſer enſuite: enfin, on aſſure qu'après la mort de l'Amiral, Marguérite s'éleva fortement contre ſes meurtriers, & prit longtems le parti de ſes Créatures, dont elle remplit le Conſeil. (1) D'après ces traits, on peut avancer ſans erreur, que Marguérite étoit ambitieuſe, déréglée dans ſes mœurs, familiariſée avec le crime, livrée à ſes favoris & à ſes plaiſirs. Quant à la Cour, elle n'offroit qu'un ſpectacle déſolant aux regards des Gens-de-Bien? Celui que préſentent preſque toutes les Cours, du moins de celles où l'exemple du maître ne fait pas régner la vertu: des Miniſtres avides, injuſtes, oppreſſeurs des peuples; des favoris coupables, ambitieux & ſcélérats; des courtiſans lâches, perfides, ſans foi, ſans honneur, occupés ſeulement du ſoin de s'aggrandir; des Prélats ſans pudeur, ſans religion, capables de ſe porter aux plus grands crimes pour ſe venger, ou pour ſervir leur ambition; des méchans en poſſeſſion des honneurs & des dignités, qui doivent être la récompenſe du mérite, ou le prix des talens. (2) Cependant au milieu de la corruption, exiſtoit un homme de Bien, un modele accompli de toutes les vertus; mais malheureuſement pour la Sicile, cet homme reſpectable étoit un étranger. Etienne de Rotrou, fils du Comte de Perche, ou de Parzio, ſuivant d'autres, que la Reine avoit fait venir en Sicile, pour le récompenſer des ſervices que ſon pere avoit rendus au ſien, Garſias Ramirés, Roi de Navarre. La Reine le fit d'abord Chancelier & Archevêque de Palerme. Ce nouveau Miniſtre donna les plus grandes preuves de zele & de déſintéreſſement; il ſe ſignala par le maintien des Loix & de la juſtice, & ſe conduiſit avec tant de ſageſſe & d'équité, qu'il s'attira, comme François, & comme homme de Bien, la haine des méchans, dont la Cour étoit pleine, & dont il s'efforça vainement de réprimer les crimes & les malverſations. La Sicile pourtant reſpira un peu pendant ſon adminiſtration; mais par malheur, cette adminiſtration fut de courte durée. Sa vertu le rendit ſi fort odieux à ſes ennemis, intéreſſés à le perdre, qu'il n'eſt point de complots, ni de trames, qu'ils ne miſſent en uſage pour le perdre. La Reine ne put le ſoutenir contre leurs cabales & leurs intrigues, & ils firent ſi bien, qu'ils l'obligerent, pour conſerver ſa vie, qu'ils avoient lâchement attaquée, de renoncer au Miniſtere, à ſon Archevêché, & de quitter pour jamais la Sicile. Telle fut la récompenſe qu'il reçut de ſes ſoins, il ſe retira en Syrie, où il mourut de chagrin fort peu de tems après. Sa retraite laiſſa la Reine Régente aux conſeils des méchans, & la Sicile en proie à l'injuſtice & aux dépradations. (3) C'eſt là le ſeul homme de Bien, le ſeul Miniſtre honnête, qu'on puiſſe citer pendant le Gouvernement de la Régente, qui eut la lâcheté de le ſacrifier à ſes ennemis, tandis qu'elle protégeoit de toute ſa puiſſance des ſcélérats perdus de crimes.

Adminiſtration & ſort déplorable d'Etienne, de Rotrou, Chancelier.

Il eſt obligé de quitter la Sicile.

A l'égard des Miniſtres que Guillaume avoit nommés pour gouverner ſous Marguérite, ils ne reſterent pas en place, pendant tout le tems de ſa Régence. Elle ſubordonna d'abord l'Evêque de Syracuſe & le Secrétaire Mat-

(1) Giannone *L.* XII.
(2) *Voyez* Pierre de Blois, qui fut précepteur de Guillaume II *Epit.* 66 & 93.
(3) Giannone *Liv.* XII. introd. *Hiſt. de Sic.* Par Mr. B. *Tom.* I. *L.* V. Sect. VIII.

thieu à l'Eunuque Pierre, qu'elle aimoit le plus, & pour lequel elle avoit une confiance sans bornes. A la honte de la Nation, & plus encore à celle de la Régente, il fut élevé au rang de premier Ministre: mais ses ennemis le forcerent de quitter secrettement la Cour, en 1166, pour conserver sa vie & ses trésors; il s'embarqua avec son or & quelques Eunuques, & se retira auprès de Joseph, Roi de Mahadia, Prince Sarrasin; il reçut dans cette Cour un accueil distingué, en récompense des services qu'il avoit rendus au Pere de Mahadia contre les intérêts de Guillaume, lorsque commandant la flotte de Sicile sur les Côtes d'Afrique, il laissa prendre par sa négligence, ou par sa convenance, toutes les Places que Roger avoit conquises dans cette Contrée.

Sect. II. *Histoire de Sicile sous la domination des Rois Normands.* 1130-1195.

Différentes intrigues des Ministres de la Cour de Sicile.

Gilbert, Comte de Gravina, parent de la Reine; Richard de Mandra, Comte de Molice; l'Evêque de Syracuse; Gentilis, Evêque d'Agrigente; Etienne de Rotrou; Gautier, son successeur à l'Archevêché de Palerme; Le Prince Henri, frere-naturel de la Reine; le Secrétaire Matthieu, qui contribua aussi beaucoup par ses intrigues à la retraite forcée du Chancelier; l'Archevêque de Salerne, & plusieurs autres, furent successivement les favoris de la Régente, ou à la tête du Gouvernement. Ces changemens continuels de Ministres, tour-à-tour élevés & supplantés, ces révolutions de Cour, ces dissentions des Grands, qui influoient trop puissamment sur la tranquillité des Peuples, occuperent tout le tems de la minorité du jeune Roi; & pendant cette intervalle, la Sicile fut presque sans interruption, en proie aux troubles, aux désordres, jusqu'en 1170, que Guillaume II. prit enfin les rênes de l'Etat. Il étoit alors âgé de 15 ans, & la Régence de Marguérite sa mere, si funeste pour la Sicile, avoit duré près de trois ans. Deux hommes bien différens d'humeur & de génie avoient eu soin de son éducation. Le premier étoit Gautier, Doyen d'Agrigente, homme ambitieux & remuant; qui devint Archevêque de Palerme & premier Ministre; & l'autre Pierre de Blois, Archidiacre de Bath en Angleterre, l'un des hommes les plus illustres de son siecle, & qui avoit passé en Sicile avec le Chancelier Etienne de Rotrou, ou de Parzio. Il ne voulut point y rester, quelque chose que le Roi, son éleve, pût faire pour le retenir; & il fait assez connoître dans les Epîtres, ou Lettres qu'il a laissées, (1) de quel œil il voyoit cette Cour. La Majorité de Guillaume mit fin à la Régence de la Reine Marguérite: à laquelle il faut rendre cette justice, qu'elle soulagea les Peuples de plusieurs impôts; & que s'ils eurent à souffrir beaucoup, ce fut de la tyrannie & des vexations des Grands, qu'une femme, peu respectée à cause de ses foiblesses, n'étoit pas en état de réprimer. Du reste, moins cruelle que son époux, elle fit mettre en liberté, à son avénement à la Régence, presque tous les malheureux qui languissoient dans les Prisons d'Etat, pour des crimes supposés. Enfin, & c'est là son plus grand éloge, elle étoit mere de Guillaume le Bon, & ce titre étoit bien capable de lui faire pardonner tous les maux qu'elle avoit fait. Elle mourut en 1188; âgée de 53 ans, & fut enterrée dans l'Eglise Royale de Mont-réal, où l'on voit son tombeau & son épitaphe. (2)

Divers changemens dans le Ministere.

Guillaume II *gouverne son Royaume par lui même.*

(1) *Ep.* 66.
(2) *Hist. de Sicile.* Par Mr. de B. *Tom.* I. *Liv.* V. Sect. XI. *p.* 495.

SECT. II. *Hiſtoire de Sicile ſous la domination des Rois Normands.* 1130-1195.

Les Provinces étoient déſolées & ravagées par leurs Gouverneurs; les Villes miſes à contribution, les Peuples opprimés, les revenus royaux mis au pillage, les Loix ſans forces; tout étoit confondu, renverſé, violé par les Grands & les favoris, lorſque le jeune Roi entreprit de gouverner par lui-même. Bientôt tout changea de face, tout fut réparé; & des jours ſéreins commencerent à briller pour la Sicile. Dans l'ordre de la ſucceſſion Monarchique, c'eſt une choſe fort ordinaire, qu'un bon Prince ait un ſucceſſeur très-peu digne de lui; il arriva tout-au contraire ici, qu'un Prince méchant eut un héritier vertueux, qui répara en partie, par la ſageſſe de ſon adminiſtration, tous les maux que ſon prédéceſſeur avoit cauſés, & fit oublier les malheurs d'une Régence orageuſe. La comparaiſon même, que l'on fit de ces tems de troubles, avec la tranquillité de ſon regne, contribua beaucoup à lui concilier l'affection des peuples, qui lui déférerent le ſurnom de *Bon*, bien au deſſus de celui de *Grand*, ou de *Conquérant*. Il ne l'obtint, ni de la flatterie, ni du préjugé; Guillaume II. le mérita, puiſqu'il fut toujurs occupé du bonheur de ſes ſujets, & du ſoin de leur donner des preuves de ſa bienfaiſance. Il eſt ſurprenant qu'un Prince, jeune, fils d'un pareil pere, d'une ſemblable mere, élevé dans une Cour corrompue, ayant ſans ceſſe devant les yeux tant d'exemples pervers, ait pû réſiſter au torrent des vices qui l'environnoient de toutes parts; auſſi, comme les Siciliens avoient donné le ſurnom de *mauvais* à ſon pere, moins à cauſe de ſa méchanceté naturelle, qu'à cauſe de ſa foibleſſe; de même dans le titre de *Bon*, qu'ils donnerent à Guillaume II, ils eurent encore moins égard à ſa bonté, qu'à ſa ſageſſe, à ſa prudence, qui les préſerva de tant de malheurs, qui avoient été leur partage ſous le rêgne précédent.

Révolution heureuſe qu'il fait dans ſon Royaume.

1170. 1177. Le jeune Roi vêcut en bonne intelligence avec le Pape Alexandre III, qui trouva en lui le même appui qu'en ſon pere. Auſſi ce Pontife, ſouffrit-il ſans ombrage que Guillaume ſe fit couronner & prit le titre de Roi ſans ſa participation, contre l'uſage obſervé par les Rois de Sicile, à leur avénement à la Couronne. Guillaume II. demeura toujours très-attaché au parti de ce Pontife, pendant la cruelle guerre qu'il eut à ſoutenir avec l'Empereur Fréderic, ſon implacable ennemi; il lui fournit même de grands ſecours en argent, & des Galeres. D'ailleurs il refuſa, en 1176, par égards, ou par condeſcendance pour Alexandre, d'épouſer la fille de Fréderic, que ce Prince lui fit propoſer en mariage, par ſon Chancelier Triſtan; refus qui irrita ſi fort l'Empereur contre lui, qu'il lui déclara la guerre peu de tems après, & qu'il envoya le dit Chancelier Triſtan à la tête d'une Armée dans la Pouille, pour ravager cette Province. (1) Triſtan forma le Siege de Celles. Tancrede, fils naturel du Duc Roger, récemment rentré en grace, & rappellé à la Cour, ainſi que le Comte de Lorétello, & pluſieurs autres exilés, fut envoyé à la tête de quelques Troupes contre les Impériaux. Il les contraignit de lever le Siege de Celles, & de ſe retirer; cependant quelques Hiſtoriens prétendent que les Siciliens furent battus par les Allemands. Quoiqu'il en ſoit, ce fut à ces infructueuſes hoſtilités qu'aboutirent tous les effets du reſſentiment de Fréderic. Guillaume avoit fait la paix en 1170, avec les Piſans, ſes alliés; & le Pape très-ſatisfait de l'attachement & de la déférence de Guillaume

Brouilleries entre Guillaume & l'Empereur Fréderic au ſujet du Pape Alexandre.

(1) Giannone *L.* XIII. Introd. à l'*Hiſt. Univ. Tom.* II. *ch.* III. *p.* 109.

pour le S. Siege, lui donna des preuves ſignalées de ſa reconnoiſſance, lorſqu'en 1177, il conſentit enfin à conclure la paix à Veniſe avec Fréderic: car il exigea que le Roi de Sicile fut compris dans ce Traité, & ne voulut entrer en négociation que de concert avec les Miniſtres plénipotentiaires de ce Prince, qui lui rendirent les plus grands ſervices dans cette pacification. (1) Ces Plénipotiaires furent Romualde, Archevêque de Salerne, Auteur d'une Chronique de Sicile, & de pluſieurs autres Ouvrages relatifs à l'hiſtoire Eccléſiaſtique; & Roger, Comte d'Andria, Connétable & Grand-juſticier de la Pouille & de la Terre de Labour. Par ce fameux Traité de paix, qui mit fin au Schiſme de l'Egliſe, & aux troubles de la Lombardie, il y eut une treve conclue pour quinze ans, entre l'Empereur & le Prince Henri, ſon fils, & Guillaume II. Ce Traité fut ratifié par ce Prince, qui en jura l'obſervation, & fit expédier une Bulle d'or à ce ſujet, au Chancelier de l'Empereur. Quelque tems auparavant, Guillaume avoit épouſé Jeanne, fille cadette de Henri II, Roi d'Angleterre. On a vu par quel motif de politique il refuſa d'épouſer la Princeſſe fille de Fréderic. Il avoit été enſuite ſur le point d'épouſer, en 1172, une fille de l'Empereur Emanuel Comnène, & il s'étoit même tranſporté à Tarente, avec le Prince de Capoue ſon frere, pour y recevoir cette Princeſſe; mais ce mariage manqua, ſans qu'on en puiſſe rapporter la véritable cauſe. Guillaume eut le chagrin de perdre, peu de tems après ce voyage, le jeune Prince Henri ſon frere, qui mourut en Sicile, en 1172, âgé de treize ans, & en qui finit une des branches des deſcendans mâles du célebre Comte Roger; avec lui s'éteignit auſſi le titre de Prince de Capoue; titre qui avoit toujours été poſſédé par un Prince particulier depuis que Robert, Comte d'Averſe, avoit conquis cette Principauté en 1058; dès lors elle avoit été l'appanage d'un Prince de la famille Royale: à la mort de Henri, elle revint à la Courronne, à laquelle depuis elle eſt reſtée réunie.

1177. *Paix à Veniſe entre le Pape, l'Empereur, & le Roi de Sicile.*

Mariage de ce Prince, avec Jeanne, Princeſſe d'Angleterre.

Mort de Henri, Prince de Capoue, ſon frere Cadet.

Le mariage de Guillaume avec la fille de l'Empereur Grec n'ayant pas eu lieu, l'Evêque de Syracuſe, Anglois de Nation, engagea ce Prince à demander la Princeſſe Jeanne au Roi ſon pere; alliance, qui paroiſſoit la plus convenable aux intérêts de Guillaume & du Pape. Les Ambaſſadeurs de Sicile ayant demandé & obtenu cette Princeſſe, elle partit d'Angleterre, le 27 Août 1176, Après une pénible traverſée, elle aborda à S. Gilles en Languedoc, où elle fut reçue par les Envoyés du Roi, qui la conduiſirent à Palerme, avec une flotte de 25 galeres. Ce mariage fut célébré avec beaucoup de magnificence, le 13 Février 1177, par l'Archevêque Gautier, qui couronna Jeanne en même tems Reine de Sicile. Guillaume lui aſſigna beaucoup de terres dans la Pouille pour ſon douaire, & cette ceſſion donna matiere dans la ſuite à bien des conteſtations avec le Roi Richard ſon frere.

1174. 1185. *Diverſes expéditions de Guillaume contre les Sarraſins.*

On ne dira rien ici d'une expédition que Guillaume fit, en 1174, contre Saladin, Soudan d'Egypte, où il envoya une flotte conſidérable, ſous les ordres de Gautier de Moac, ſon Grand-Amiral, pour ſeconder les efforts des Croiſés occupés dans cette Contrée à combattre ce redoutable ennemi des Chrétiens. On ignore le ſuccès de cette expédition. Guillaume en fit une autre en 1177, contre Joſeph, Roi, ou Empereur de Maroc, en fa-

(2) *Hiſt de Sicile* Par Mr. de Burigny. *Tom.* I. *p.* 492-493. Giannone. *Liv.* XIII. *ch.* I.

SECT. II. *Hiſtoire de Sicile ſous la domination des Rois Normands.* 1130-1195.

veur des Peuples de la Petite-Afrique, qui s'étoient ſoulevés contre cet Empereur. Le récit des Hiſtoriens de Sicile nous paroît fabuleux; ils rapportent que la flotte Sicilienne défit celle de Joſeph, ſur laquelle étoit la Princeſſe ſa fille, qu'il envoyoit pour épouſe à un Prince Sarraſin d'Eſpagne; cette Princeſſe, ajoutent-ils, fut priſe & conduite à Palerme, & le Roi Guillaume la rendit à ſon Pere, moyennant la ceſſion de pluſieurs Places en Afrique, entr'autres d'Almadia. Ces faits ne ſont rien moins que prouvés. Ce qu'il y a de plus conſtant, eſt que le Roi de Sicile conclut, en 1181, une treve de dix ans avec l'Empereur de Maroc; traité qui ſuppoſe néceſſairement la réalité d'une guerre antérieure. (1)

Il fait une treve avec le Roi de Maroc.

On eſt plus inſtruit des événemens de celle qu'il entreprit en 1185, contre le tyran Andronic Comnène, qui avoit uſurpé l'Empire d'Orient ſur l'Empereur Alexis. Les cruautés qu'Andronic avoit exercées, lors de la priſe & du pillage de Conſtantinople, contre les Latins, dont il fit un maſſacre général, les ſollicitations du jeune Prince Alexis, qui, ſuivant quelques Hiſtoriens, avoit trouvé le moyen de ſe ſauver en Sicile; (2) & enfin, l'eſpérance que vraiſemblablement Guillaume conçut de ſe rendre maître de l'Empire Grec, à la faveur des troubles qui l'agitoient furent les vrais motifs qui le déterminerent à prendre les armes pour détrôner l'Uſurpateur, & le punir de ſes atrocités. Avant que de parler des viciſſitudes de cette guerre, jettons un coup d'œil ſur quelques évènemens particuliers qui ſe paſſerent à peu près dans le même tems, & qui ont une rélation plus directe avec cette Hiſtoire.

Edification de Mont-réal: érection de cette Ville en Archevêché.

En 1174, Guillaume avoit jetté les fondemens d'une magnifique Egliſe, ſur une colline nommée Mont-réal, près de Palerme, & cet édifice étoit deſtiné à être la ſépulture des Rois & des Princes de la Maiſon Royale de Sicile. Il en fit une Abbaye, qu'il donna aux moines de l'ordre de S. Benoît, appellés de la *Trinité de la Cava*. La conſtruction de cette Egliſe donna matiere à celle d'un très-grand nombre de Maiſons, qui furent ſucceſſivement bâties à l'entour, de maniere qu'en peu d'années, Mont réal devint une des plus floriſſantes Villes de la Sicile, & ſi conſidérable, qu'elle fut érigée en Archevêché, en 1182, par le Pape Luce III, ſucceſſeur d'Alexandre III. Guillaume avoit déjà obtenu de Luce, que l'Egliſe de Mont-réal ſeroit indépendante de l'Archevêché de Palerme, & ne releveroit immédiatement que du Pape; Catane, Syracuſe & pluſieurs autres Sieges y furent adjoints par la ſuite, & ſucceſſivement déclarés Métropolitains de l'Archevêque de Mont-réal; ce fut ainſi qu'une petite colline, ſituée dans le Dioceſe de Palerme, devint en peu de tems le Siege d'un Archevêché fort conſidérable. (3) On ne rapporteroit pas ce fait, aſſez commun & aſſez indifférent en lui-même, ſi cet évènement n'avoit eu une cauſe qu'il eſt important de développer, & une influence trop funeſte ſur les affaires de la Sicile; tant il eſt vrai que les plus petites cauſes produiſent ſouvent les plus grands effets.

Guillaume fonde l'Egliſe de Mont réal & la fait ériger en Archevêché.

Preſque tous les Hiſtoriens racontent que Matthieu, Secrétaire d'Etat, homme ambitieux & intriguant; alors Grand-Protonotaire & Chancelier de la Sicile, dans la vue de mortifier l'Archevêque de Palerme, Gautier, ſon Con-

(1) Giannone *Liv.* XIII. *ch.* II. introd. à l'*Hiſt. Univ. p.* 109.
(2) *Hiſt. de Sic.* Par Mr. de B. *Tom.* I. *p.* 495. & les *Hiſtoriens* qu'il cite pour ſes garants.
(3) *Hiſt. de Sicile* Par Mr. de B. *Tom.* I. *Liv.* V. Sect. XI. *p.* 494. *& ſuiv.*

Sect. II. *Hiſtoire de* Sicile *ſous la domination des Rois Normands.* 1130-1195.

current dans le Miniſtere & dans la faveur du Roi, conſeilla à ce Prince de faire ériger Mont-réal en Archevêché par le Pape. (1) Les mêmes Auteurs diſent, que Gautier s'en vengea bien, & que ce fut dans cet eſprit, qu'il donna à Guillaume un conſeil, dont les fatales ſuites firent paſſer la Sicile ſous les Loix des Allemands. Guillaume ſe voyoit ſans héritiers; & il avoit eu la douleur de perdre ſon frere encore fort jeune, & derniere eſpérance de ſa Maiſon. Il voyoit avec chagrin que la race du grand Roger alloit s'éteindre avec lui, & que ſa mort livreroit la Sicile aux armes & aux fureurs des prétendans à ſa ſucceſſion. L'Empereur Fréderic, & ſon fils Henri, Roi des Romains, étoient les plus redoutables de ces prétendans, & ils faiſoient déjà le projet de conquérir cette iſle, ſur laquelle ils aſſuroient toujours avoir les plus grands droits. Gautier, qui poſſédoit toute la confiance du Roi, dont il avoit été le précepteur, eut, dit-on, l'adreſſe de lui perſuader, que le ſeul moyen d'arrêter par avance les troubles qui pourroient s'élever au ſujet de ſa ſucceſſion, & de prévenir l'extinction de la race des Héros Normands, étoit de donner Conſtance, fille poſthume de Roger II, en mariage au Roi des Romains. Guillaume, qui ne ſe doutoit pas du motif qui faiſoit agir ſon Confident, donna aveuglement dans le piege, adopta ce projet; & le mit à exécution. Cette alliance qui fut arrêtée & conclue en 1186, ou 1185 ſuivant d'autres, donna l'entrée de la Sicile aux Allemands, & fut la ſource des plus grandes calamités. L'Auteur de ce perfide conſeil, ſi ſage en apparence, accabloit le Royaume, en le faiſant ainſi paſſer en des mains étrangeres; il écraſoit par des vues intéreſſées l'Etat, qu'il y avoit tant de moyens de conſerver; tels étoient la légitimation de Tancrede, ſon union avec Conſtance, ou celle de cette Princeſſe avec quelque Seigneur, allié à la famille Royale, &c. Mais l'ambitieux Gautier avoit pour but de s'acquérir, par un tel ſervice, la faveur & la bienveillance du Prince ſur la tête duquel il faiſoit tomber la Couronne. Ainſi que trop de Miniſtres, il ne ſongeoit qu'à ſon propre intérêt, & ne cherchoit que le plaiſir de ſe venger de ſon ennemi, & de s'élever au détriment de Matthieu. Celui-ci ne pouvant méconnoître les intentions de ſon rival, ſe déclara avec chaleur en faveur du Prince Tancrede, & s'efforçoit d'autant plus de le faire reconnoître pour Roi de Sicile, que c'étoit là le ſeul moyen qui lui reſtât de conſerver ſa Place & ſon autorité. C'eſt ce même Achevêque Gautier qui fit conſtruire la Carhédrale de Palerme achevée en 1185.

1186. *Guillaume marie la Princeſſe Conſtance à Henri Roi des Romains.*

Ainſi, une petite intrigue de Cour, une tracaſſerie de Miniſtres, fit paſſer le Sceptre de Sicile entre les mains d'un Prince Allemand, dont le rêgne deteſtable fit regretter à ſes Sujets celui de ce Roi tout haï qu'ils avoient ſurnommé le *Mauvais*. Quelques Auteurs rapportent (2) que ce fut l'Empereur Fréderic qui demanda la Princeſſe Conſtance en mariage pour ſon fils Henri; & que Guillaume qui étoit ſans enfans & ſans eſpérance d'en avoir, par la ſtérilité de ſa femme, après neuf ans de mariage, acquieſca à cette demande.

Fable des Hiſtoriens au ſujet de cette Princeſſe.

Conſtance, née en 1154, quelque tems après la mort de ſon pere Roger II, étoit alors agée d'environ 31 ans, & avoit été élevée dans le Monaſtere de S. Sauveur, où elle avoit longtems demeurée; ce qui a donné naiſſance à

(1) Giannone *Tom.* II. *Liv.* XIII. *p.* 348. & 375.
(2) Sigonius.

SECT. II. *Hiſtoire de Sicile ſous la domination des Rois Normands.* 1140-1195.

la fable, adoptée trop avidement par quelques Hiſtoriens crédules, ou prévenus, que cette Princeſſe étoit religieuſe, & avoit même fait ſes vœux; & qu'il fallut que le Pape Clément III, qui ne devint Pape que deux ans après la célébration de ce mariage, ou, ſuivant d'autres, Celeſtin, qui ne fut Pape qu'en 1191, & ſoutint toujours vivement le parti du Roi Tancrede, lui accordât une diſpenſe, & la relevât de ſes vœux, pour qu'elle put épouſer Henri. Ce fait, aux circonſtances près, poſſible en lui-même, eſt évidemment faux, ainſi que pluſieurs Ecrivains fort inſtruits l'ont démontré. (1) Conſtance fut conduite de Palerme à Rieti par un grand nombre de Seigneurs; elle y fut reçue par les Ambaſſadeurs du Roi Henri, qui la conduiſirent à Milan, où elle fut mariée au Roi des Romains, & couronnée ſolemnellement en préſence de l'Empereur ſon Beau-pere, qui fit célébrer les nôces, dans les jardins de S. Ambroiſe, le 7 Janvier de la même année 1186. (2) Voilà ce qu'on trouve de plus certain & de plus authentique à ce ſujet, dans tous les Ecrivains dignes de foi. Ils ajoutent qu'en faveur de ce mariage, le Roi Guillaume II aſſura irrévocablement la ſucceſſion au Royaume de Sicile, à la Reine Conſtance ſa tante. (3) Ce fut cette malheureuſe union qui cauſa cette chaine de déſaſtres, auxquels la Sicile fut dans la ſuite en proie; c'eſt au flambeau de cet hymen que le barbare Henri alluma ces feux devorans, qui pendant tant d'années répandirent l'horreur & la déſolation dans toute l'étendue de cette Iſle. Sans doute c'eſt à l'opinion qu'on avoit de cette alliance, qu'il faut raporter la prédiction fabuleuſe attribuée à l'Abbé Joachim, au ſujet de la Princeſſe Conſtance, (4) qui, diſoit-il, occaſionneroit un jour un vaſte incendie en Italie, & cauſeroit la ruine de ſa maiſon; prédiction à laquelle il eſt très vraiſemblable que l'événement a donné lieu, mais que la crédulité d'un ſiecle ſuperſtitieux ſe hata d'accréditer. Quoiqu'il en ſoit, le Roi de Sicile, ignorant l'avenir funeſte dont cette alliance menaçoit l'Etat, crut pouvoir régner tranquille au moyen de cet arrangement heureux; & fut délivré des inquiétudes qu'il avoit auparavant, ſur le ſort de ſon Royaume après ſa mort.

Armement conſidérable de Guillaume contre Andronic Comnène.

Mais ne nous éloignous pas des préparatifs de Guillaume II, pour détrôner l'Uſurpateur Andronic-Comnène. Il fit, par terre & par mer, des armemens ſi conſidérables, qu'on eût dit que ſon deſſein étoit de s'emparer de l'Empire Grec. Une flotte de deux cens voiles commandée par Tancrede, Comte de Lecce, ſon couſin, ainſi que par l'Amiral Margaritone, l'un des plus habiles marins de ſon tems (5), eut ordre de ravager les Côtes de la Grece, tandis qu'une Armée de Terre, forte, dit-on, de quatre-vingt-cinq mille hommes d'Infanterie & de trente mille Chevaux, ſous les ordres des Comtes Hardouin de Cerres ou d'Accerra, pénétreroit dans les Provinces, & s'empareroit des principales Places. Cette Armée s'embarqua

Succès de cette expédition: ſa fin malheureuſe.

le

(1) Anec. Ital. ann. 1186. iutrod. à l'*Hiſt. Univ.* ibid. *p.* 109.
(2) Giannone *Liv.* XIII. *ch.* 2. *p.* 375-378. *Hiſt. desRois des deux Siciles.* Par Mr. d'Egly. *Tom.* I. *p.* 57-59.
(3) *Et Bellona manet te prouuba.* Virgil. *Anecd. Lib.* VII.
(4) Giannone *Liv.* XIII. *ch.* 2 *p.* 375.
(5) Il fut ſurnommé *Le Neptune Sicilien, le Roi de la Mer.* Burigny *Tom.* I. *p.* 501.

le 11 Juin, & ſurprit Durazzo le 24 du même mois. Nous n'entrerons point dans le détail de cette expédition, rapportée en entier par quelques-uns des Hiſtoriens déjà cités. (1) Les commencemens en furent heureux pour les Siciliens, qui prirent ſucceſſivement Durazzo, Theſſalonique, & pluſieurs autres Places; y commirent beaucoup de cruantés & de ravages, défirent pluſieurs Corps de Troupes qu'Andronic envoya contr'eux, & ſe préparoient à marcher vers Conſtantinople par diverſes routes, lorſque la nouvelle révolution qui arriva dans cette Capitale, fit changer de face aux affaires. L'indignation que le Peuple conçut contre Andronic, ſoit à cauſe de ſon incapacité à défendre l'Empire qu'il avoit uſurpé, ſoit au ſujet de ſes fureurs & de ſes cruautés, fut telle qu'il ſe ſouleva, détrôna Andronic, & déféra la Couronne à Iſaac l'Ange. Le tyran voulant ſe ſauver, fut pris & mis en pieces par la Populace irritée. Les Siciliens n'eurent point de ſuccès ſous le nouvel Empereur; & la fin de cette expédition, ſi brillante dans ſes commencemens, leur fut très-malheureuſe. Iſaac l'Ange envoya contre eux une Armée conſidérable, ſous les ordres d'Alexis Branas; qui les tailla en pieces, & prit les deux Généraux. Les Hiſtoriens ne s'accordent pas ſur cet événement; les uns rapportent que la bataille fut gagnée par la trahiſon & la perfidie ordinaires aux Grecs; ceux de cette nation, dont le rapport doit être quelque fois auſſi ſuſpect, que la foi des Grecs l'étoit dans ce tems-là, prétendent, au contraire, qu'on combattit de part & d'autre avec une égale valeur, & que les Siciliens furent vaincus ſans qu'il y eut aucune ſupercherie. Ce qu'il y a de plus vrai, c'eſt que leur défaite fut complette; ils furent preſque tous tués, ou pris, ou noyés en fuyant dans le fleuve Strymon. (2) Il ne reſta preſque plus rien de cette Armée ſi brillante & ſi nombreuſe, dont à peine la Sicile vit revenir chez elle quelques foibles débris. Une partie de ceux qui échapperent à la déroute & au carnage des Grecs dans cette fatale Journée, 6 Novembre 1185, furent maſſacrés par les Alains, en repréſailles des cruautés que les Siciliens avoient exercées à Theſſalonique & ailleurs. Quelque tems après ils furent encore obligés d'abandonner Durazzo, place qui leur étoit à charge, à cauſe de l'entretien diſpendieux qu'elle exigeoit. Pour comble de malheur, la flotte de Sicile eſſuya quelques echecs, & fut très-maltraitée par une tempête, ce qui l'obligea de retourner dans ſes ports. Le Roi Guillaume II ſe diſpoſoit à en envoyer en Grece une encore plus conſidérable, ſoit pour venger ſa défaite, ſoit pour continuer la guerre; mais la paix qui ſe fit quelque rems apres entre l'Empereur Grec & lui, interrompit cet armement. On ignore les conditions de cette paix : mais que pouvoit prétendre Guillaume, aggreſſeur & vaincu? Quelles réparations, quels dédommagemens pouvoit-il exiger? Tel fut le ſuccès de cette expédition. On ne peut s'empêcher d'obſerver ici que cette guerre étoit inexcuſable; on ne prendroit pas la peine d'en montrer l'injuſtice, ſi Guillaume II eût été un de ces monſtres dont le plaiſir barbare eſt de verſer le ſang des hommes pour gagner quelques arpens de terre, ou pour ſervir leurs criminels projets; mais ce Prince avoit des vertus, il fut ſurnommé le *Bon*, le *ſage*, par ſes peuples & par ſon ſiecle. Il eſt bien difficile de concilier une guerre entrepriſe auſſi mal-à-propos, avec le caracte-

1185. 1187. *Il fait la paix avec les Grecs.*

(1) Giannone. *ibid.* Nicetas *Hiſt. Grec.*
(2) Nicétas *p.* 231. *L.* II.

SECT. II. *Hiſtoire de Sicile ſous la domination des Rois Normands.* 1130-1195.

re de bonté & de ſageſſe que ce ſurnom ſuppoſe; il eſt plus vraiſemblable que dans ce tems la rareté des bons Princes étoit telle, que l'indulgence des Peuples, ſouvent opprimés, prodiguoit volontiers le titre de *Bon*, à ceux en qui cette qualité, fort équivoque, étoit tant ſoit peu apparente, ou qui n'étoient pas abſolument méchans.

Mauvais ſuccès des Chrétiens dans la Syrie.

Cependant le chagrin que Guillaume reſſentit des mauvais ſuccès de cette expédition, fut encore augmenté par celui que lui cauſerent les revers des Croiſés, le mauvais état des affaires des Chrétiens en Syrie, la funeſte révolution qu'ils eſſuyerent en 1187, la priſe de Jéruſalem, d'Acre, de Céſarée, & de la plupart des autres Villes de la Paleſtine, recouvrées par le vaillant Saladin, la terreur des Chrétiens. (1) Vainement la manie épidémique des Croiſades s'étoit répandue dans toute l'Europe Chrétienne, & avoit armé une multitude de combattans de toutes ſortes de pays, empreſſés de voler à la défenſe de la Terre-Sainte. Vainement, à la ſollicitation du Pape Alexandre III & de ſes ſucceſſeurs, du Patriarche & du Roi de Jéruſalem, les plus puiſſans Princes de l'Occident, l'Empereur Fréderic, (2) les Rois d'Angleterre, de France, &c. prirent la Croix & trainerent dans le Levant des milliers de combattans; cette foule innombrable eût pu ſans doute conquérir toutes les Contrées de l'Aſie, ſi la prudence eût dirigé, ou pu diriger de pareilles entrepriſes. Mais malheureuſement un ſaint zele, un courage aveugle, ne ſont rien ſans la conduite, ſans la ſageſſe, & ſurtout, ſans l'union & la bonne intelligence, eſſentiellement néceſſaires entre des Confédérés. Les honteuſes diſſentions des Chrétiens, des Templiers & des Chevaliers de S. Jean, des Vénitiens & des Génois, &c. furent la principale cauſe de leurs revers & de la perte de la Syrie; Saladin ſut en profiter; & bientôt la valeur & la ſageſſe de ce redoutable guerrier, lui donnerent un aſcendant qu'il ne perdit plus ſur ſes fanatiques ennemis. La Paleſtine fut irrévocablement perdue; & avec elle le fruit de tant de conquêtes, de dépenſes, de ſang répandu, de guerres, & d'émigrations, qui avoient ſi long-tems extenué l'Europe, une partie de l'Occident s'arma & paſſa inutilement les mers, pour aller conquérir, ou défendre une petite Province de l'Orient; & ce qu'il y a de ſingulier, c'eſt que les Croiſés furent malheureux dans une guerre juſte en quelque façon, puiſqu'il s'agiſſoit de défendre leurs conquêtes & des poſſeſſions légitimées par le tems; tandis que dans la premiere des Croiſades, où ils jouerent ſi ſouvent le rôle de brigands & d'uſurpateurs, la fortune couronna leurs efforts du plus heureux ſuccès. Il faut croire que leurs derniers revers furent une punition tardive de l'injuſtice de leur premiere expédition.

Cette perte fut d'autant plus ſenſible pour Guillaume, qu'il fit les plus grands efforts pour maintenir les Chrétiens en poſſeſſion de la Terre-Sainte; & que depuis longtems c'étoit ſur lui que rouloit tout le fardeau des Croiſades. (3) En effet; la ſituation de ſon Royaume, le plus voiſin de l'Afrique & de la Syrie, le mettant à même de rendre les ſervices les plus importans aux Croiſés, il

(1) Giannone *Liv.* XIII. *ch.* II.

(2) Le Dévaſtateur de l'Italie, le redoutable Barberouſſe, périt dans cette malheureuſe expédition, non, à la vérité, dans un combat contre les Sarraſins, mais en ſe baignant dans le fleuve Lydius, en Juin 1190, ou ſelon d'autres, des ſuites d'une chûte de cheval. *Anecd. Ital.* ann. 1190. Giannone. *ibid. p.* 383.

(3) *Hiſt. de Sic.* Par Mr. de B. *Tom. I. Liv.* V. Sect. XI. Giannone *L.* XIII. *C.* II. *p.* 380.

les aidoit de toute sa puissance, & leur fournissoit toutes sortes de secours en hommes, en argent, en vivres & en vaisseaux. C'étoit aussi par ses Etats que les Croisés & les voyageurs d'outre-mer passoient & repassoient sans cesse; c'étoit dans ses ports qu'ils s'embarquoient; enfin, la Sicile étoit comme leur rendez-vous général, & Guillaume comme l'ame des Croisades. Il persévéra jusqu'à sa mort dans le même zele pour le bien de la cause commune, & ce zele se soutint jusques dans les dernieres années de sa vie. S'il ne réussit pas, du moins ses secours contribuerent beaucoup à en retarder la ruine totale: & il eut seul la gloire de retarder les progrès de Saladin. Une flotte nombreuse que Guillaume envoya dans le Levant sous les ordres du fameux Amiral Margaritus, ou Margaritone, donna la chasse aux Corsaires Sarrasins; ravitailla l'Armée Chrétienne, & contribua beaucoup à la levée du Siege de Tyr, que Saladin avoit formé en 1189. Margaritone pourvut aussi à la défense d'Antioche & de Tripoli, & fit une descente en Egypte, qui, quoique sans succès, servit dumoins à faire une diversion fort utile en faveur des Chrétiens de Syrie. Ce fut là le dernier service que les armes de Guillaume II rendirent aux Croisés.

Sect. II. *Histoire de Sicile sous la domination des Rois Normands.* 1130-1195.

1189. *Services que Guillaume rend aux Chrétiens de Syrie.*

Ce Prince mourut peu de tems après; il périt, le 16 Novembre 1189, d'une maladie violente, âgé d'environ 36 ans, après en avoir régné 23 & quelque mois. Il fut enseveli dans l'Eglise de Mont-réal qu'il avoit fait bâtir, & où l'on voit son épitaphe. (1) Il mourut trop tôt pour le bonheur de la Sicile, que cette mort plongea dans un abîme de maux, causés par la prudence même de ce Prince, qui n'avoit cherché qu'à les prévenir. Il fut universellement regretté de ses sujets, qui l'aimoient comme leur pere, leur soutien & leur bienfaiteur. (2) Il eut de grandes qualités. Le bonheur & la tranquillité de ses Peuples, furent le but de toutes ses actions. Il n'accabla point ses sujets d'impôts, il ne laissa point comme son pere, gouverner par ses Ministres, & il fit de sages Loix pour réprimer le crime & la licence, contre les usuriers, les adulteres, les malfaiteurs, &c. Enfin, il fut aimé des Siciliens; ce qui est un grand préjugé en sa faveur, puisqu'il n'est, ni vraisemblable, ni naturel, qu'un Peuple aime son Souverain, si celui-ci ne mérite point d'être aimé; si cette bienveillance est un prestige, ou un enthousiasme fanatique, comme on l'a vu quelque fois arriver chez toute une Nation assez aveugle, pour porter jusqu'à l'idolatrie son amour pour un maître qui ne le meritoit pas, tôt ou tard le délire, le prestige se détruit, & l'immuable vérité vient effacer ces impressions passageres, pour faire place à celles qui doivent subsister de race en race à perpétuité. Comme la foible humanité ne comporte point de vertus sans mêlange; nous parlerons, quoi qu'à regret, des défauts de ce bon Prince, dont l'ambition & l'orgueil ternirent un peu le caractere: mais ces défauts sont en quelque sorte inséparables du rang suprême. Il eut un vice encore, qui malheureusement n'est que trop ordinaire aux Rois; il fut trop prodigue du sang de ses sujets, qu'il sacrifia à ses projets de conquête. On ne reprochera point ici à Guillaume II, son goût excessif pour les Croisades & les entrepriſes d'Outre-mer; cette malheureuse manie étoit celle de son tems; exterminer les infidelles, étoit alors regardé comme un précep-

Mort de ce Prince.

Ses qualités: son portrait.

(1) *Hist. de Sic.* Par Mr. de B. *Tom.* I. *p.* 501.
(2) Introd. à l'*Hist. Univers.* ibid. *p.* 109. *Hist. des Rois des deux Siciles.* Par Mr. d'Egly *Tom.* I. *p.* 56. *& suiv.*

SECT. II. *Hiſtoire de Sicile ſous la domination des Rois Normands.* 1130-1195.

te de religion. Il eſt très peu de Souverains qui aient un génie aſſez ſupérieur, pour ſe mettre au deſſus des défauts, ou des préjugés de leur Siecle; c'eſt ce qu'il ſeroit injuſte d'exiger à la rigueur, d'un Souverain, qui, quelque puiſſant qu'on le ſuppoſe, n'eſt dans le fond qu'un homme: en matiere de goût, ou de mode, il ſubjugue, il fait la Loi; mais en matiere d'opinions & de ſuperſtition, il eſt comme les autres, entraîné par le torrent. Ce que l'on peut juſtement reprocher à Guillaume II, & ce qui lui eſt propre, c'eſt l'expédition qu'il fit contre les Grecs, dont nous avons fait voir l'injuſtice, & qui dénote dans ce Prince l'ambition outrée des Princes Normands pour les conquêtes.

Guillaume II ne laiſſa point d'enfans de la Princeſſe Jeanne d'Angleterre, ſon épouſe; & le ſilence de preſque tous les Hiſtoriens à cet égard, ſemble une preuve que cette Princeſſe ne lui en avoit point donné; quelques-uns avancent même qu'elle étoit ſtérile. Cependant un de ſes Contemporains (1) rapporte que la Reine Jeanne accoucha, en 1181, d'un fils nommé Boëmond, fait Duc de la Pouille par ſon pere; & qui ne vêcut pas longtems. Ce fait dont on ne garantit point l'authenticité, eſt fort indifférent en lui-même, puiſque le Royaume n'en demeura pas moins à la Reine Conſtance, héritiere preſomptive du Roi ſon neveu. Quelques-uns aſſurent que Guillaume II, avant que de mourir, fit aſſembler tous les Seigneurs & Barons du Royaume, & leur déclara qu'il vouloit que le Roi Henri, époux de Conſtance, fut ſon ſucceſſeur. (2) D'autres rapportent qu'il avoit déſigné ſa tante Conſtance pour ſon héritiere, lors de ſon mariage avec le Roi Henri; & qu'il convoqua même pour cet effet une aſſemblée, ou Diete à Troja, où ſes ſujets prêterent ſerment de fidélité à Conſtance & au Roi ſon époux. (3) Avec Guillaume II, s'éteignit la race des deſcendans mâles légitimes des Héros Normands, fils de Tancrede de Hauteville; il n'en reſta plus qu'un rejetton dans la perſonne de Tancrede, Comte de Lecce, bâtard du Duc Roger, fils de Roger II.

TANCRÉDE *Roi de Sicile.* 1190. 1198.

Les diſpoſitions de Guillaume II furent mal ſuivies; car ce fut ce même Tancrede qui fut ſon héritier; & il eut été à ſouhaiter pour la Sicile, qu'il ne fut jamais monté ſur le trône: ſa mort prématurée livra l'Etat à l'ambition d'une foule de prétendans. Le plus dangereux, comme le plus puiſſant de tous étoit le Roi Henri, qui s'appuyoit des droits de ſon épouſe, des dernieres volontés du feu Roi, ainſi que du ſerment de fidélité qui lui avoit été fait à Troja. Les principaux Seigneurs & Barons du Royaume, bien loin d'être d'accord entre eux ſur le choix d'un maître, aſpiroient tous à la Royauté. La nobleſſe des uns, la puiſſance des autres, leurs alliances avec la famille Royale, le ſang des Normands, conquérans de la Sicile, qui couloit dans les veines de la plûpart d'entr'eux, nourriſſoient, fomentoient leurs deſirs ambitieux, & élevoient leurs regards juſqu'au trône, que la valeur & les exploits de leurs Ancêtres avoient fondé. Aucun d'eux ne vouloit céder à ſes Concurrens, ni donner ſa voix à l'élection d'un autre. Les vœux & les cœurs des Siciliens, penchoient en faveur de Tancrede, Comte de Lecce, que ſa bravoure, ſes grandes qualités & ſa naiſſance illuſtre, rendoient très-cher aux

(1) Robert du Mont, ou de Thorigni.
(2) *Hiſt. de Sic.* Par Mr. de B. *Tom.* I. *Liv.* V. *p.* 501.
(3) Giannone *Liv.* XIV. *p.* 400.

Peuples. Le Vice-Chancelier Matthieu, homme fin & ruſé, & travaillant pour lui-même & pour la conſervation de ſon pouvoir en ſervant Tancrede, ſut profiter habilement de ces circonſtances heureuſes, réunit preſque toutes les voix en faveur du Comte de Lecce. Le Vice-Chancelier inſpira tant d'averſion pour le joug Allemand, au peuple comme aux Grands, que la plûpart de ces derniers, déſeſpérant de s'emparer de la Couronne, aimerent mieux la mettre ſur la tête de Tancrede, que de la voir tomber ſur celle d'un étranger altier, cruel & deſpotique. Pour ne point donner le tems à ces ſentimens favorables de ſe réfroidir, Matthieu manda au Comte de Lecce, qui étoit alors en Grece, de ſe rendre promptement à Palerme, où il fut couronné, dans le mois de Janvier 1190. (1) Ce ſervice important valut à Matthieu la place de Grand-Chancelier du Royaume, & le Comté d'Ajelo à ſon fils Richard. Le nouveau Roi fut reconnu preſqu'unanimement; & le Pape Clément III, qui n'aimoit pas Henri, ſe hata de lui donner l'inveſtiture du Royaume. (2)

Sect. II. *Hiſtoire de* Sicile *ſous la domination des Rois Normands.* 1130-1195.

Couronnement de Tancrede : il reçoit l'inveſtiture du Pape Clément. III.

Cependant le rêgne de Tancrede ne fut rempli que de chagrin & de traverſes; les entrepriſes & les ſuccès de ſon redoutable Concurrent, lui cauſerent beaucoup d'inquiétudes; & d'ailleurs, une partie des Grands du Royaume, excités par l'Archevêque Gautier, furieux de voir détruire ſon ouvrage, par Matthieu ſon ennemi, refuſerent de le reconnoître pour Roi, ne le regarderent que comme un Uſurpateur, (3) ſous prétexte que ſa naiſſance illégitime le rendoit incapable de régner. D'un autre côté, le Chancelier & les partiſans de Tancrede ſoutenoient que le Duc Roger ſon pere l'avoit légitimé, ou au moins qu'il avoit obtenu de ſon pere la permiſſion d'epouſer ſa maîtreſſe, ce dont ſa mort prématurée l'avoit empêché; ils diſoient même que Guillaume II avoit eû deſſein, avant ſa mort, de le nommer pour ſon ſucceſſeur. (4) Giannone a démontré aſſez ſolidement la fauſſeté de ces aſſertions, adoptées par Summonte & par d'autres, il s'efforce en effet de prouver que l'élection de Tancrede étoit auſſi illégitime que ſa naiſſance. Cependant il y auroit bien des choſes à alléguer contre ce ſentiment. En effet, à n'écouter que la voix de la raiſon & de la ſaine politique, ne valloit-il pas mieux choiſir Tancrede pour maître, que de donner la Couronne à une femme, ou plutôt d'introduire des étrangers dans le Royaume; étrangers dont il y avoit tout à craindre, & qui firent en effet tant de mal? D'ailleurs, Tancrede avoit des vertus; il étoit digne du trône; il avoit pour lui la faveur des Papes, & ſurtout l'affection des Peuples, condition ſi eſſentielle pour faire un Roi, puiſque dans de telles circonſtances, c'eſt à la volonté ſeule du Peuple qu'il appartient de ſe choiſir un maître. Que manquoit-il donc à Tancrede pour l'être? La naiſſance? Mais il étoit du ſang des Rois. L'aveu de ſes ennemis, de ſes rivaux? Il n'en avoit pas beſoin: ſi des vues particulieres d'ambition, d'orgueil & d'intérêt, n'euſſent point armé quelques-uns de ſes ſujets contre lui, Henri n'auroit pas été un ennemi ſi redoutable pour la Sicile, & ne ſeroit pas venu à bout de s'en emparer ſi facilement. Mais ce furent les diſſentions

Quantité de Seigneurs refuſent de le reconnoître.

Soulèvement des Barons dans la Pouille.

(1) *Hiſt. des Rois des deux Siciles.* Par Mr. d'E. *Tom.* I. *p.* 59 & 60.
(2) *Hiſt. de Sic.* Par Mr. de B. *Tom.* I. *Liv.* V. Sect. II.
(3) Introd. à l'*Hiſt Univerſ. Tom.* II. *Liv.* II. *ch.* III. *p.* 110.
(4) Summonte. Iſt. di Napoli *L.* II. *p.* 66. *T.* 2.

SECT. II. *Hiſtoire de Sicile ſous la domination des Rois Normands.* 1130-1195.

des Grands qui lui en faciliterent la conquête. Tancrede ne fut que malheureux, abandonné, & trahi par des Sujets orgueilleux & jaloux, qui livrerent leur patrie à l'étranger, pour ſatisfaire leur reſſentiment particulier, & ſe venger de ce qu'ils n'avoient pu parvenir eux-mêmes à lui donner des Loix. S'ils euſſent ſoutenu Tancrede, s'ils euſſent ſecondé courageuſement les efforts de ce Prince, auſſi brave qu'infortuné; ils auroient détourné tous les malheurs que la vaine prudence de Guillaume II voulut prévenir par le mariage de Conſtance. Aidé par les mécontens & par les ennemis du nouveau Roi, l'heureux Henri ſe prévalut de cette alliance & des droits de ſon Epouſe, pour ſe rendre maître d'une partie du Royaume dès le vivant de Tancrede, & pour s'emparer de tout le reſte après ſa mort. Voilà les malheurs qu'il falloit craindre, & les funeſtes ſuites du conſeil de l'Archevêque Gautier.

Cet ambitieux Prélat, brûlant de ſoutenir ſon ouvrage, ſe hâta d'écrire ce qui ſe paſſoit en Sicile au Roi Henri, qui étoit alors en Allemagne, & qu'il preſſa de venir promptement ſe mettre en poſſeſſion de ſon héritage. A cette nouvelle, Henri prit des meſures pour faire paſſer une Armée conſidérable en Italie, ſous les ordres d'Henri Teſta, Maréchal de l'Empire. Mais comme il ſe paſſa bien du tems avant qu'elle y arrivât, le nouveau Roi de Sicile réduiſit la plus grande partie de la Pouille, qui avoit refuſé de le reconnoître. C'étoit dans cette Province qu'étoit le plus grand nombre des Seigneurs mécontens. Le plus conſidérable de tous étoit Roger, Comte d'Andria, Grand-Connétable, & qui avoit été l'un des Miniſtres Plénipotentiaires du feu Roi à Veniſe, en 1177. Ce Seigneur, s'eſtimant tout au moins l'égal de Tancrede, fut très-irrité qu'on le lui eût préféré. Dans ſon dépit, il ſe joignit avec Richard, Comte de Calvi & ligué avec quantité d'autres Seigneurs mécontens, il réſolut de faire ſoulever les Provinces d'outre-mer en faveur du Roi Henri, dont il épouſa la quérelle & les intérêts. Capoue, Averſe & pluſieurs autres Villes, embraſſerent le parti de ce Prince. Richard, Comte de la Cerra, beaufrere de Tancrede, qui commandoit pour lui dans la Pouille avec des Troupes nombreuſes, obligea la plus grande partie des Barons de cette Province & de la Terre de Labour, de ſe ſoumettre à ſa domination, & l'Abbé de Mont-Caſſin fut contraint de prêter ſerment de fidélité au nouveau Roi. Il paſſa lui-même dans ces Provinces peu de tems après, & profita de l'éloignement & de l'inaction forcée de ſon rival, pour les ſoumettre preſqu'entiérement.

Succès du Roi Tancrede dans la Pouille contre les mécontens & contre les Allemands.

Cependant le Maréchal Teſta arriva en Italie, & entra dans la Terre de Labour avec ſon Armée. Il y mit tout à feu & à ſang, entra dans la Pouille, où il traita de même tous les endroits dont il s'empara, de concert avec le Comte d'Andria, qui avoit joint ſes Troupes aux ſiennes. Les ſuccès de l'Armée Impériale ne furent pas de longue durée. Le Comte de la Cerra parvint à la détruire en temporiſant, & évitant ſoigneuſement d'en venir à un combat. Une partie de la ſienne s'étoit enfermée dans Ariano. Le Maréchal Teſta entreprit le Siege de cette Place; mais les chaleurs exceſſives de l'Eté, auxquelles les Allemands n'étoient pas faits, & qui leur emporterent une partie de leur Armée jointes au manque de vivres, obligerent leur Général à lever ce Siege, & de s'en retourner en Allemagne avec les débris de ſon Armée, dans la crainte de la voir entiérement périr. (1) Le Comte d'Andria, aban-

Retrait des Allemands: mort du Comte d'Andria, chef des mécontens.

(1) *Hiſtoire de Sicile* Par Mr. de Burigny *Tom.* I. *Liv.* V. *Sect.* XII.

donné à ſes propres forces, voulut ſeul continuer la guerre. Il fut aſſiégé dans Aſcoli, par le Comte de la Cerra, qui, ne pouvant l'obliger de lui rendre cette Place, réſolut de ſe défaire de lui par une trahiſon, & l'attira, ſous prétexte de vouloir conférer, dans une embuſcade, où il le fit tuer par des gens apoſtés. La retraite des Allemands & la mort du Comte d'Andria, déshonorante par ſon aſſaſſinat, furent ſuivies de la priſe de Capoue, qui ſe rendit au Comte de la Cerra; les Allemands intimidés s'enfuirent, & abandonnerent le champ de Bataille au Vainqueur. Ces premiers ſuccès de Tancrede raffermirent ſon parti dans la Pouille.

Henri vient en Italie & ſe fait couronner Empereur.

L'arrivée du Roi Henri en Italie, en 1191, à la tête d'une Armée nombreuſe, fit bientôt changer de face aux affaires. Ce Prince avoit appris la triſte nouvelle de la mort de ſon pere, arrivée en juin 1190, dans la petite Arménie. (1) Héritier de l'Empire par cette mort, Henri s'empreſſa de paſſer en Italie, pour s'y faire couronner Empereur, & pour recouvrer, ou conquérir ſon Royaume de Sicile. Dans cette vue, il ſe hâta de terminer les affaires, d'appaiſer les troubles qui le retenoient en Allemagne, & de contenter les Princes mécontens de ſon pere; & il ſe rendit précipitamment à Rome où tout avoit été concerté, pour ſon couronnement, avec le Pape Clément III; mais ce Pontiſe étant mort, ce fut Celeſtin III, ſon ſucceſſeur, qui fit couronner Henri Empereur, & la Reine Conſtance, ſon épouſe Impératrice, vers la fin d'Avril de cette même année. (2)

Son expédition contre Tancrede. Il engage les Génois à y entrer.

A peine Henri eût reçu la Couronne Impériale, qu'il ne ſongea plus qu'à faire valoir les droits de ſon épouſe ſur la Sicile, & aux moyens d'en faire la conquête, quelque choſe que le Pape pût faire pour le détourner de cette entrepriſe qu'il déſapprouvoit, d'autant plus que le Roi Tancrede avoit reçu l'inveſtiture de ce Royaume, de Clément III. Henri que tous les obſtacles ne faiſoient qu'irriter, ne s'en montra que plus ardent à exécuter ſes projets. Pour cet effet, il lui falloit une Marine, & il n'en avoit point. Ce Prince, toujours fertile en expédiens & en artifices; trouva bientôt le ſecret de ſe procurer des vaiſſeaux. Il eut l'adreſſe d'engager les Génois à faire des armemens conſidérables en ſa faveur, par des promeſſes magnifiques, qu'il ne tint pas mieux que celles qu'il fit aux Piſans pour le même objet. (3) La premiere flotte que les Génois équiperent pour ſon ſervice, en 1191, ne lui fut d'aucune utilité, ayant été réduite à l'impuiſſance d'agir, & obligée de retourner dans ſon port, par les ſages meſures que prit l'Amiral Margaritone, qui commandoit la flotte de Tancrede, fort ſupérieure en force à la leur. On verra que les Génois rendirent de plus grands ſervices à l'Empereur, en 1195. Quant à ce Prince, auſſi-tôt qu'il eut reçu la Couronne Impériale, il entra dans la Campanie ſuivi de ſon Armée, & accompagné de la Reine ſon épouſe; quelques efforts que le Pape fit pour le faire renoncer à ſes projets ſur la Sicile. Il prit d'abord d'aſſaut la Forteresſe d'Arſe, & ſe rendit ſucceſſivement maître de Sorella, d'Atina, Colle, San-Germano, Teano, Capoue, Salerne, Averſe, & de beaucoup d'autres Villes: il obligea l'Abbé de Mont-Caſſin de lui prêter

Succès des Allemands dans la Pouille & la Terre de Labour.

(1) Giannone; *Liv.* XIV. Introd.
(2) *Anec. Ital.* ann. 1191.
(3) Voyez l'*Hiſt. de Gênes* Sect. II dans cette *Hiſt. Univerſ. ch.* VII.

SECT. II. *Hiſtoire de Sicile ſous la domination des Rois Normands.* 1130-1195.

ſerment de fidelité, & les Comtes de Moliſe, de Fondi & de Caſerte, de ſe ſoumettre à lui. (1)

Siege de Naples, levé par Henri: il retourne en Allemagne.

Naples fut la ſeule Ville que arrêta le progrès de ſes armes: elle étoit dévouée au parti de Tancrede; d'ailleurs, le Comte de la Cerra, ſon beau-frere, ne pouvant tenir la Campagne contre Henri, s'y étoit retiré avec ſes meilleures Troupes, & animoit les habitans par ſa préſence & ſes diſcours; Henri forma vainement le ſiege de cette Ville, pendant lequel il envoya l'Impératrice à Salerne; il fut obligé de le lever, ſoit par la vigoureuſe défenſe de la Garniſon & des Napolitains, ſoit à cauſe des chaleurs, du mauvais air, & de la diſſenterie, qui mirent la mortalité dans ſon Armée. Du nombre des morts fut l'Archevêque de Cologne, Otton, Prélat guerrier, & qui mourut les armes à la main. L'Empereur tomba lui-même malade, ce qui, joint à l'affoibliſſement de ſon Armée & à la longue réſiſtance des Napolitains, le dégoûta de ſon entrepriſe, & le détermina à retourner en Allemagne. En partant, il confia la garde des principales Forteresſes dont il s'étoit emparé, à ſes plus vaillans Capitaines, & laiſſa ſon épouſe à Salerne, afin qu'elle fut à portée de profiter des mouvemens qui pourroient ſe faire en ſa faveur, & que ſa préſence pût lui concilier l'affection de ſes Sujets, & augmenter le nombre de ſes Partiſans. (2)

Succès de Tancrede dans la Pouille. &c.

Sa retraite de l'Italie changea encore une fois la Scene, & opéra une révolution favorable à Tancrede, il ſe rendit dans ces Provinces, où ſecondé par ſon beau-frere, il recouvra preſque tout ce que l'Empereur lui avoit enlevé; il obligea une partie de ceux qui avoient abandonné ſon parti, à y rentrer, & punit les autres par la confiſcation de leurs Biens, dont il recompenſa le zele de ſes fideles Partiſans. Nous n'entrerons point ici dans le détail des avantages qu'il remporta ſur ſes ennemis; on peut le lire dans pluſieurs autres Hiſtoires (3) plus étendues que celle-ci. Tancrede ne put parvenir à détacher les Moines du Mont-Caſſin du parti de l'Empereur, quoique le Pape Celeſtin, employât même les armes ſpirituelles pour cet effet; & qu'il excommuniât & interdît leur Monaſtere; ſes cenſures n'intimiderent point ces Moines opiniâtres; ce qui eſt d'un exemple très-dangereux ſans doute; car ſi des Moines bravent les foudres de l'Egliſe, qui eſt-ce donc qui ne les bravera pas? Mais pendant que ces Religieux faiſoient ſi peu de cas des armes du Pontife, les Salernitains, auxquels Henri avoit confié l'Impératrice ſon épouſe, donnoient une preuve bien frappante de leur attachement au Roi Tancrede. Pour rentrer dans ſes bonnes graces, & obtenir de lui le pardon de ce qu'ils s'étoient ſoumis trop facilement à ſon ennemi, ils lui livrerent l'Impératrice. Tancrede, Prince généreux, reçut & traita ſa tante avec la plus haute diſtinction; & peu de tems après, à la ſollicitation du Pape, il la renvoya comblée de préſens & d'honneurs, en Allemagne à ſon époux. (4) Henri; peu ſenſible à cette généroſité, ne traita pas ſi généreuſement les cendres de Tancrede, en 1195, & ſe vengea cruellement des Salernitains; ainſi qu'on le verra bientôt.

Tancrede renvoie l'Impératrice à ſon époux.

Content

(1) Introd. à l'*Hiſt. Univerſ.* ibid. *p.* 110 & 111.
(2) *Hiſt. des Rois de Sicil.* Par Mr. d'E. *Tom.* I. *p.* 60.
(3) Giannone *L.* XIV. Richard de S. Germain, & autres.
(4) Giannone. *Liv.* XIV. Rich. de S. Germ.

Sect. II. *Hiſtoire de Sicile ſous la domination des Rois Normands.* 1130-1195.

Content du ſuccès de ſon voyage, Tancrede retourna à Palerme, où le ſort, qui ne l'avoit favoriſé un moment que pour rendre plus accablant le coup dont il vouloit le frapper, lui gardoit un revers auſſi terrible qu'inattendu. Il eut la douleur, quelques jours après ſon retour dans ſa Capitale, d'y voir périr, à la fleur de ſon âge, le Roi Roger, ſon fils aîné, ſes délices, l'objet de ſon amour, & de ſes plus cheres eſpérances: il n'avoit plus qu'un fils en bas âge. Cette mort prématurée porta la plus vive douleur dans ſon cœur paternel, & l'on peut dire que l'infortuné Tancrede fut enſeveli avec ce fils ſi cher, auquel en effet il ne ſurvêcut que peu de tems. Lors de ſon premier voyage en Italie, il avoit célébré à Brindes, avec la plus grande magnificence, les nôces de ce fils bien-aimé, avec Uranie, ou Irene, fille d'Iſaac l'Ange, Empereur d'Orient, & il l'avoit fait couronner & proclamer Roi de Sicile dans la même Ville. Ce jeune Prince étoit bien conſtitué, d'un fort tempérament, capable de lui donner des héritiers, rempli de bravoure, de bonnes qualités, en un mot, digne de ſon pere; l'impitoyable mort vint tout-à-coup moiſſonner cette jeune fleur, ravir à Tancrede l'objet de ſon eſpoir & de celui de la Sicile. Son malheur, & cette deſtinée aveugle, qui fait ſouvent triompher les méchans, tout ſembla livrer le Royaume, ſans défenſe aux fureurs du cruel Henri. Tancrede fut inconſolable de cette perte; abattu, ſans ſoutien, ſans eſpoir; il ne fit plus depuis que languir, juſqu'à ce que, ſuccombant enfin à ſon chagrin, il tomba malade, & mourut la même année 1193, & ſuivant quelques-uns, le 20 Février 1194. Il fut inhumé dans la grande Egliſe de Palerme, & dans le même tombeau que ſon fils Roger, ainſi qu'il l'avoit expreſſément ordonné pendant ſa maladie. (1)

Mort de Roger, fils aîné de Tancrede.

1194. Mort du Roi Tancrede.

Quelque tems avant que de mourir, Tancrede avoit fait couronner Roi, Guillaume, ſon ſecond fils; & avant que d'expirer, il ordonna que la Régence du Royaume fut remiſe à la Reine Sibille, ſon épouſe, pendant la minorité du jeune Prince. Tancrede eut de cette Princeſſe (Sibille de Medania, fille de Robert, Comte de la Cerra) les deux fils dont on vient de parler, & trois filles, Conſtance, Albirnia & Mandonia, qui languirent longtems dans les fers du cruel ennemi de leur Maiſon, ainſi que leur mere & le jeune Roi, leur frere, & ne furent miſes en liberté qu'en 1198, à la preſſante ſollicitation du Pape Innocent III, qui prit vivement leur défenſe. Elles vinrent en France & formerent différens établiſſemens. (2) L'une d'entr'elles avoit été promiſe à Richard, Roi d'Angleterre, pour Arthur ſon neveu, Duc de Bretagne, ainſi que nous aurons occaſion de le dire, mais il y a apparence que cette alliance n'eut pas lieu: au moins il n'en eſt plus parlé, & il eſt probable que le changement arrivé dans la fortune de la famille de Tancrede, fit changer de deſſein à Richard & au Duc ſon neveu. Les Princes ne ſont pas toujours fort empreſſés d'épouſer l'infortune des malheureux, ni de leur tenir parole. Cependant les filles de Tancrede trouverent des partis très-diſtingués, du moins relativement aux circonſtances où elles étoient, l'on rapporte que deux d'entr'elles épouſerent des Comtes; & que la troi-

Sa poſtérité.

(1) *Hiſt. de Sicil.* Par Mr. B. *Tom.* I. *Liv.* V. *S.* XII. *p.* 504-506-507.
(2) *Hiſtoire de Sicile* Par Mr. de B. *Tom.* I. *p.* 507.

SECT. II. *Hiſtoire de Sicile ſous la domination des Rois Normands.* 1130. 1195.

ſieme, nommée Conſtance, fut mariée à Pierre Ziani, Doge, ou oncle du Doge de Veniſe. (1) La Princeſſe Irene, Veuve du jeune Roi Roger, fut mariée depuis par l'Empereur Henri, à Philippe, Duc de Suabe, ſon frere.

Caractere, éloge de ce Prince.

Tancrede fut il eſt vrai, un Prince belliqueux, ambitieux, comme tous ceux de ſa Maiſon; les troubles continuels qui agiterent la Sicile pendant ſon rêgne, ne lui permirent pas de rendre ſon Royaume auſſi heureux qu'il l'eût ſans doute rendu, en toute autre conjoncture, par ſon Gouvernement ſage, doux & modéré. (2) Il n'eut, ni le tems, ni le loiſir de faire aucune Loi, ni de s'occuper du bonheur & de la tranquillité de ſes Peuples. Il n'y eut point de ſa faute; ce fut celle de ſes ennemis? Au reſte, l'amour de ſes Sujets, dont il fut adoré, fait ſon éloge, & ſuppoſe en lui bien des vertus; on peut ſe faire craindre, mais jamais on ne peut ſe faire aimer par force. Sa fin trop déplorable prouve aſſez qu'il étoit bon pere. Meilleur Roi que Sujet, brave, généreux, bon; il ne lui manqua rien pour être mis au nombre des meilleurs & des plus grands Rois que la Sicile ait eûs. Sa vertu & l'eſtime des hommes équitables, doivent ſuppléer à l'injuſtice de la fortune qui le perſécuta; &, s'il eſt auſſi permis que naturel de ſe paſſionner pour les malheureux, on croit pouvoir dire que ce Prince magnanime eſt auſſi digne de louange, que ſon triſte ſort & celui de ſa famille, fut digne de compaſſion. Il eſt vrai que ſa naiſſance fut illégitime, mais ce n'eſt là que la faute du ſort, la bizarrerie de l'uſage & des préjugés de ſes ſemblables: enfin, ce n'eſt qu'un reproche honteux, abſurde, ſur lequel pluſieurs Hiſtoriens n'auroient pas du s'appéſantir. Quelques-uns de ceux qui ſe font un plaiſir, ou un devoir de dénigrer, & d'avilir ceux qu'un ſort contraire accable, épouſant les fureurs & la vengeance d'Henri & de Fréderic ſon fils, ont traité Tancrede de Tyran, d'Uſurpateur, d'Intrus, &c. & ils ne penſent pas qu'il fut couronné & reconnu Roi du conſentement preſqu'unanime de ſa Nation, & appellé par elle au trône. D'ailleurs en faveur de qui maltraite-t-on ainſi ce Prince généreux? En faveur d'Henri; qui eſt aux yeux de ces mêmes détracteurs, un Prince légitime, un grand Empereur. Tels ſont les jugemens des hommes aveuglés par les préjugés! La vertu malheureuſe eſt proſcrite, & le crime heureux, eſt adoré. En effet le crime régna dans la perſonne de ce Henri; né, élu & couronné légitimement; & qui mérite un rang très-diſtingué parmi ces tyrans, ces monſtres couronnés, qui font frémir l'humanité.

Nous n'avons point parlé de quelques troubles que les Sarraſins, établis à Palerme & dans d'autres endroits de la Sicile exciterent pendant le rêgne de Tancrede, parce que ces déſordres n'eurent point de ſuites, & que la prudence de ce Prince, les étouffa dès leur naiſſance. D'ailleurs ces troubles n'ont aucun rapport direct avec cette Hiſtoire, la même raiſon nous a fait ſupprimer le recit de l'arrivée de Richard, ſurnommé *Cœur de Lion*, Roi d'Angleterre, & de Philippe-Auguſte, Roi de France, qui ayant pris la croix en 1190, vinrent à Meſſine, & s'y embarquerent pour la Syrie; nous avons également paſſé ſous ſilence les violens démêlés que Tancrede eut avec le

(1) *Inveg. Lib. 3. Hiſt. Palermi.*
(2) Giannone *L.* XIV. Introd.

bouillant Richard, au ſujet du douaire de la Reine Jeanne d'Angleterre ſa ſœur; que ce Prince réclamoit; ce qui eut entraîné une guerre ouverte déjà commencée par les hoſtilités de Richard, ſi Tancrede ne ſe fut empreſſé de faire un accommodement avec ce Prince, par la médiation du Roi de France, & de ſe débaraſſer de cet hôte dangereux. (1) Tancrede fit mettre en liberté la Reine Jeanne, qui avoit été retenue en priſon depuis la mort du feu Roi; & il fit un traité avec Richard, par lequel il s'engagea de payer à cette Princeſſe vingt mille onces d'or pour ſon douaire, & autant à Richard pour le payement du legs que Guillaume II avoit fait, par ſon teſtament à Henri II, Roi d'Angleterre, ſon beau-pere. Il convint par le même traité, de donner une de ſes filles en mariage à Arthur, Duc de Bretagne, neveu de Richard; alliance qui n'eut probablement pas lieu, ainſi que nous l'avons obſervé plus haut; il s'obligea auſſi de fournir dix galeres & ſix grands vaiſſeaux pour le ſervice des Croiſés; conditions d'après leſquelles Richard ſe déſiſta de toutes ſes prétentions, & ſe reconcilia avec Tancrede, auquel il fit preſent de l'epée du Roi Arthur. Le Roi de France s'embarqua le 30 Mars; Richard reſta encore quelques mois en Sicile, n'en partit qu'après l'arrivée de ſa mere & de ſon épouſe, qu'il y attendoit. Quant à ſa ſœur, la Reine Jeanne, veuve de Guillaume II, elle ſuivit Richard en Syrie, & ſe remaria quelque tems après avec Raimond IV, Comte de Toulouſe.

Sect. II. *Hiſtoire de Sicile ſous la domination des Rois Normands.* 1130-1195.

La mort de Tancrede fut un coup très-funeſte pour la Sicile, & le plus grand bonheur qui put arriver à l'Empereur Henri, qui n'avoit plus pour concurrens qu'une femme & un Roi mineur, l'un & l'autre incapables de lui réſiſter. La foibleſſe de ſes ennemis; l'accroiſſement de ſon parti, l'inconſtance des Siciliens, ſa bonne fortune; tout ſembloit livrer le Royaume entre ſes mains. Auſſi-tôt qu'il eût appris la mort de ſon ennemi, il ſe hâta de quitter l'Allemagne, pour venir s'emparer de ſa proie. Il ſe rendit en Italie avec ſes Troupes, fut reçu par-tout avec empreſſement, & s'empara ſucceſſivement des principales Villes de la Pouille, de la Calabre & de la Campanie, ſur-tout de Naples, avec les ſecours des flottes que Gênes & Piſe avoient équipées pour le ſervir dans cette expédition. Son Armée de Terre, ſecondée par ſes Partiſans, & par ceux qui abandonnerent le parti du jeune Roi; fit auſſi de rapides progrès. Elle s'empara de Salerne, malgré la vigoureuſe réſiſtance de ſes habitans, qui craignoient avec raiſon les effets du reſſentiment de l'implacable Henri. Ils ne purent s'y ſouſtraire, & furent en partie maſſacrés, jettés dans des cachots ou envoyés en exil. Salerne, Ville floriſſante alors, & l'une des plus belles & des plus conſidérables de cette partie de l'Italie, fut entiérement détruite, après avoir été miſe au pillage par les Allemands, qui y commirent toutes les horreurs ordinaires en pareil cas. (2) Telle fut la vengeance qu'Henri prit de cette Ville, qu'il chatia ſi cruellement pour avoir livré l'Impératrice ſon épouſe, au Roi Tancrede.

Guillaume III *cinquieme Roi de Sicile.* 1193. 1194.

Henri vient en Italie & s'empare des Provinces d'outre-mer.

Il détruit Salerne.

Tout s'empreſſa de ſe ranger du parti de l'Empereur, & d'abandonner celui de Guillaume III; toutes les Villes ſe hâterent d'ouvrir leurs portes au

(1) Rapin *Hiſt. d'Angleterre Hiſt. de Sic.* Par Mr. de B. *Tom.* I. *p.* 508 *& ſuiv.*
(2) Giannone *Liv.* XIV. *chap.* I. *p.* 413.

SECT. II. *Hiſtoire de Sicile ſous la domination des Rois Normands.* 1130-1195.

Vainqueur. Celles de Sicile, ſuivirent l'exemple de celles des Provinces d'outre-mer, & ſe rendirent ſans réſiſtance à Roſſredo, Abbé de Mont-Caſſin, & l'un des plus zélés partiſans de Henri, qui l'avoit envoyé dans cette Iſle, pour prendre poſſeſſion en ſon nom, de toutes les Places qui voudroient ſe ſoumettre. Meſſine & Palerme furent de ce nombre. La Reine Sibille effrayée de l'abandon total des Siciliens, ſe retira avec le jeune Roi & toute ſa famille, dans le Château de Calatabellota, Lieu très-fort, où elle ſe flattoit de pouvoir faire une longue défenſe. Henri ne voulant pas prendre la peine d'en former le Siege, eut recours à l'artifice, ſes armes les plus ordinaires. Il fit faire des propoſitions à la Régente, qui donna aveuglement dans le piege. La Principauté de Tarente pour le Roi ſon fils, & le Comté de Lecce pour elle, à condition qu'ils renonceroient formellement à toutes leurs prétentions ſur le Royaume de Sicile, & que le jeune Guillaume ſe déferoit du titre de Roi; étoient des offres trop avantageuſes, dans l'état déſeſpéré où cette famille ſe trouvoit, pour qu'une Princeſſe vaincue & réduite aux dernieres extrémités, ne les acceptât pas avec empreſſement. Le Traité fut donc conclu à ces conditions entre elle & l'Empereur, & elle ſe rendit à lui, avec toute la famille Royale. Quant à ce Prince, on verra dans la Section ſuivante, comment il remplit ſes engagemens avec cette Princeſſe, & comment il en uſa avec les Vaincus. Il entra alors triomphant, dans Palerme avec l'Impératrice ſon épouſe, ſur la fin de Novembre 1194, ou 1195 ſuivant d'autres, au milieu des acclamations de ſes habitans, qui ſe changerent bientôt en murmures & en cris funebres. On rapporte que le Roi Guillaume III vint mettre, en pleurant, ſa couronne aux pieds de ſon vainqueur; foibleſſe pardonnable à ſon âge; cette démarche humiliante ne fléchit point en ſa faveur l'impitoyable Henri. Il ſe fit ſacrer & couronner dans cette Ville avec l'Impératrice, peu de tems après. (1)

Il s'empare de Sicile & de la famille Royale.

Ainſi ſon bonheur rendit en peu de tems, & pour ainſi dire, ſans peine & ſans combats, l'Empereur maître de preſque tout le Royaume de Sicile & de ſes dépendances, ainſi que de la famille de ſon ennemi. Ainſi finit en 1195, la domination des Princes Normands ſur la Sicile, après y avoir duré pendant plus de cent-vingt-cinq ans, depuis la conquête de cette Iſle par le Grand-Comte Roger, & pendant ſoixante-cinq ans, depuis ſon érection en Royaume, ſous Roger II, ſon premier Roi, en 1130. Cette Maiſon lui donna cinq Rois, quoique pluſieurs Hiſtoriens ne mettent pas Guillaume III au nombre des Rois de Sicile, & qu'ils comptent Tancrede pour le dernier de ceux de ſa race. Ce fut ainſi que ce Royaume, conquis & fondé par les deſcendans de Tancrede d'Hauteville, paſſa des mains des Rois Normands, au pouvoir des Princes de la Maiſon de Suabe. Nous allons voir s'il fut plus heureux ſous leurs Loix.

Fin de la domination des Rois Normands.

Avant que de finir cette Section, il ne ſera pas inutile de dire quelque choſe en paſſant, ſur l'origine de cette puiſſante Maiſon, déjà ſi connue par le grand rôle qu'elle a joué dans l'Hiſtoire d'Allemagne & d'Italie, de ces tems-là. On trouve dans les plus anciens Hiſtoriens, (2) qu'elle deſcendoit de

Origine de de Maiſon de Suabe.

(1) *Hiſt. des Rois des deux Siciles.* Par M. d'E. *Tom.* I. *p.* 61 *Introd.* à l'*Hiſt. Univ.* ibid. *p.* 112.

(2) Giannone. *Tom.* II. *Liv.* XV. *introd.* Gollen. *Dec.* II. *L.* VIII. *ch.* I.

Fréderic Stauffen, d'une Maiſon Noble & diſtinguée de la Suabe, auquel l'Empereur Henri IV, donna, en récompenſe de ſes ſervices, ſa fille Agnès en mariage, & pour ſa dot, le Duché de Suabe, Grande Province d'Allemagne, confinée à l'Orient par la Baviere, à l'Occident par l'Alſace, dont le Rhin la ſépare, au midi par la Suiſſe, & au ſeptentrion par la Franconie. On croit qu'autrefois cette Province avoit le titre de Royaume; elle forme aujourd'hui ce qu'on appelle le Cercle de Suabe, dont la Maiſon d'Autriche & le Duc de Virtemberg poſſedent la plus grande partie. Du mariage d'Agnès & de Fréderic de Stauffen, provint l'Empereur Conrad II, qui fut pere de Fréderic I, dit Barberouſſe. Celui-ci donna le jour à l'Empereur Henri VI, époux de la Reine Conſtance, qui fit, en 1194, la conquête du Royaume des deux Siciles ſur Guillaume III, & en fut le premier Roi de la Maiſon de Suabe. Au reſte il eſt bon d'obſerver que les Hiſtoriens ne s'accordent pas ſur l'année de la mort de Tancrede, ni ſur celle où cette révolution ſe paſſa, les uns rapportent que Tancrede mourut en 1193, & les autres, que ce fut en 1194; qu'Henri s'empara cette année de la Sicile: les autres en mettent la date en 1195; ce qui reſte indécis.

Sect. III. *Hiſtoire des deux Siciles ſous les Princes de la Maiſon de Suabe.* 1195-1269.

SECTION III.

Domination des Princes de la Maiſon de Suabe, à commencer depuis l'Empereur Henri, en 1195, *juſqu'à l'extinction totale de cette Maiſon, en la perſonne du Roi Conradin, en* 1269.

SI la Sicile avoit craint de ſe ſoumettre à l'époux de Conſtance, & voulu vainement reculer le moment de tomber ſous ſes Loix; il faut croire que ce fut par un preſſentiment de l'état déplorable où elle devoit ſe voir réduite ſous ce joug rigoureux; preſſentiment que ce Prince ne juſtifia que trop, ainſi qu'il confirma le portrait affreux que le Chancelier Matthieu avoit fait de lui à ſes Compatriotes, pour les détourner à le recevoir pour maître. En effet, preſque tous les Hiſtoriens Contemporains, (1) qui n'étoient ni Allemands, ni du parti Gibelin, lui ont donné le ſurnom de *Néron* de la Sicile, titre qu'il mérita par ſes vexations & ſes cruautés.

Henri VI. *Empereur d'Allemagne, Roi des deux Siciles.* 1195. 1197.

On a déjà vu que ce Prince ne ſe piquoit pas de généroſité envers ſes ennemis vaincus. Le premier trait de ſa mauvaiſe foi & de ſa barbarie, lorſqu'il eût pris poſſeſſion du Royaume, fut de faire arrêter & empriſonner toute la famille du feu Roi Tancrede, preſque auſſi-tôt qu'elle ſe fut rendue à lui, ſous prétexte qu'elle avoit tramé, avec ſes partiſans, une conſpiration contre ſa perſonne; mais au fond, pour trouver le moyen de ſe diſpenſer de remplir les engagemens de ſon traité avec la Régente, de s'aſſurer de la perſonne du jeune Guillaume, de ſe défaire de tout ce qui pouvoit porter ombrage à ſa nouvelle domination; & en même tems de ſe venger de tous ceux qui avoient été attachés au parti de ſon ennemi. La Famille Royale fut le premier objet

Henri viole le traité qu'il avoit fait avec la Reine Sibille.

(1) *Abrégé Chronol. de l'Hiſt. d'Ital.* Par Rémond de St. Mare. *Tom.* III. *Id.* Muratori.

SECT. III. *Hiſtoire des deux Siciles ſous les Princes de la Maiſon de Suabe.* 1195-1269.

de ſes fureurs. Le jeune Roi Guillaume III fut confiné dans une priſon perpétuelle en Allemagne, où l'Empereur lui fit crever le yeux, & le rendit Eunuque; ce malheureux Prince finit ſes jours dans ſa priſon, en 1197, après avoir ſubi les plus indignes traitemens. La Reine Sibille ſa mere, & ſes ſœurs, furent auſſi conduites en Allemagne, où elles ne furent pas mieux traitées; leur dure captivité ne prit fin qu'en 1198, qu'elles obtinrent leur liberté; graces aux ſollicitations & aux menaces du Pape Innocent III, elles ſe retirerent en France, (1) qui a été dans tous les tems l'Aſyle des Princes malheureux, ou détrônés. Le courroux atroce de Henri ſe déchaîna enſuite ſur tous ceux qui avoient été affectionnés au Roi Tancrede; une foule de Prélats, de Barons, de Seigneurs, périrent dans les ſupplices: les uns furent brûlés, ou pendus; les autres eurent les yeux crevés, & jettés dans une priſon perpétuelle; de ce nombre fut le fameux Amiral Margaritone, le bras droit des Rois de Sicile. Ils l'avoient fait Grand-Amiral, Duc de Durazzo & Prince de Tarente. Henri le fit aveugler & réduire à l'état d'Eunuque. Richard, Comte de la Cerra, Beau-frere du feu Roi, fut traîné à la queue d'un cheval dans les rues de Capoue, & pendu la tête en bas; il n'expira qu'au bout de deux jours, après avoir eſſuyé les plus épouvantables indignités, qui s'étendirent juſques ſur ſon Cadavre. Le Chancelier Matthieu fut heureux que la mort l'eût ſouſtrait à l'implacable reſſentiment d'Henri; mais ce monſtre ne pouvant ſe venger ſur celui qui avoit fait couronner Tancrede à ſa place, il s'en prit à ſes trois fils; Richard, Comte d'Ajello, Nicolas, Archevêque de Salerne & Roger, qui furent conduits priſonniers en Allemagne avec quantité d'autres victimes de ſa barbarie. L'Empereur peu content d'exercer ſa rage ſur les vivans l'épuiſa auſſi ſur les morts; il viola leur reſpectable aſyle, & fit déterrer les Corps de Tancrede & de Roger ſon fils, qu'il outragea de toutes les manieres, & juſqu'à leur faire ôter les couronnes qu'ils avoient ſur la tête; prétendant que cette marque d'honneur n'appartenoit pas à de vils Uſurpateurs. Il caſſa & annulla tous les actes, privileges, ordonnances & Arrêts, qui avoient été expédiés au nom de ces deux Princes, ne voulant reconnoître pour ſes Prédéceſſeurs & Rois légitimes, que Roger II & les deux Guillaumes. (2)

Sa barbarie envers la famille Royale & ſes partiſans: ſes cruautés.

Cet horreurs rendirent Henri fort odieux à ſes nouveaux Sujets, & même, dit-on, à l'Impératrice ſon épouſe. Le Pape Céleſtin, informé de ce qui ſe paſſoit en Sicile, en fut ſi courroucé, qu'il écrivit à ce Prince pour lui en faire de vifs reproches: mais Henri mépriſa cette Lettre & ces rémontrances. Maître de la Sicile, il ne lui reſtoit plus qu'à récompenſer généreuſement, ſuivant ſes promeſſes, ſes bons & fideles alliés, les Génois, pour les importans ſervices qu'il en avoit reçu. Lorſque leurs Députés vinrent pour le ſommer de tenir ſa parole, & de leur accorder les établiſſemens qu'il leur avoit promis dans ſon Royaume, (3) il ſe joua ouvertement de leur crédulité, & refuſa de leur donner aucune ſatisfaction. Ils murmurerent hautement dans ſa Cour; & leurs plaintes trop bien fondées, ne firent qu'exciter l'indignation de ce Prince, également atroce, inſolent &

Sa mauvaiſe foi à l'égard des Génois.

(1) *Hiſt. de Sic.* Par Mr. de B. *Tom.* II. *Liv.* VI. Sect. II. *p.* 8.
(2) Giannone *L.* XIV. *ch.* I. *Chronique du Mont-Caſſin.* Richard de S. Germain.
(3) Voyez l'*Article* GENES, dans cette *Hiſtoire chap.* VII. Section II.

ingrat. Fatigué des députations réitérées que la République de Gênes lui envoya ; non-seulement il ne remplit pas les promesses qu'il lui avoit faites, mais encore il ôta aux Génois tous les privileges dont ils avoient joui dans son Royaume, sous les Rois ses prédécesseurs, tous les établissemens qu'ils leur y avoient accordés ; & il les ménaça de tourner ses armes contr'eux, & de détruire leur Ville de fond-en-comble, s'ils osoient l'irriter, le solliciter, ou se plaindre. Tel fut le salaire qu'ils reçurent de l'avoir si bien servi ; & telle est la récompense que l'on doit attendre d'un tyran, avare, sans reconnoissance, & sans générosité.

Sect. III. *Histoire des deux Siciles sous les Princes de la Maison de Suabe.* 1195-1269.

La Sicile soumise, Henri passa dans la Pouille, où il tint une assemblée générale des Barons. Ensuite il se hâta de retourner en Allemagne, emportant avec lui les trésors & les richesses immenses, en meubles & effets précieux, dont il avoit dépouillé le Palais des Rois à Palerme, (1) & dont on chargea, dit-on, cent-cinquante bêtes de somme. Il traînoit à sa suite le jeune Roi, la famille Royale, & une foule de Seigneurs & de Prélats, auxquels sa barbarie avoit laissé la vie, & qu'elle avoit réservés, par un excès d'indulgence à une prison perpétuelle. L'Impératrice resta en Sicile, pour y commander en l'absence de son époux.

Il retourne en Allemagne.

Pendant son sejour, en Allemagne, Henri envoya l'Evêque de Wormes en Italie, avec ordre de faire abattre les murailles de Naples & de Capoue ; ce qui fut exécuté, suivant Richard de Saint-Germain. L'Empereur revint peu de tems après dans la Pouille, à la tête d'une Armée considérable, dans le dessein d'exterminer tous les Normands qui étoient dans son Royaume, publiant, pour ne pas effrayer ses victimes, que son projet étoit d'aller à la Terre-Sainte, il s'arrêta quelque tenis à Capoue, où il tint encore un Assemblée générale des Barons du Royaume. C'est là que le malheureux Richard de la Cerra lui fut remis par Diepolde, l'un de ses Capitaines Allemands, & qu'il le fit mourir du genre de supplice dont nous avons parlé. Son Corps resta exposé à la potence, jusqu'après la mort du monstrueux Henri. (2) Ce tyran enrichît ses Capitaines des dépouilles de ceux qu'il avoit fait périr ; il donna le Comté de la Cerra à Diepolde ; & celui de Molise, ôté à Roger Mandra, qu'il obligea par toutes sortes de persécutions à sortir du Royaume, fut donné à *Mosca in Cervello* Capitaine Italien qui lui avoit rendu de grands services lors de son expédition sur la Sicile. Après la mort de Mosca, il donna ce Comté à Marcovalde d'Amenuder, Grand-Justicier de l'Empire, qui avoit aussi contribué beaucoup à cette conquête, & qu'il fit Marquis d'Ancone. Bientôt ce Prince mit le comble à tous les changemens funestes qu'il avoit voulu faire dans le Royaume, en accablant ses Sujets de nouvelles impositions. Il passa de là en Sicile, où il commit encore les cruantés les plus inouies. Ce fut alors qu'il fit mourir dans les plus affreux tourmens, le fameux Amiral Margaritone ; sa cruauté n'avoit en cette occasion d'autre motif de haine contre Margaritone, que la déférence de cet Amiral pour les ordres de son maître, en conduisant sur sa flotte l'Impératrice Constance à Palerme, lorsque les Salernitains la livrerent au Roi Tancrede. L'inhumanité de l'Empereur fit couler encore des torrens de sang ; mais sur-tout il sévit impitoyablement contre

Il revient en Italie : ses nouvelles cruautés.

Nouvelle cruautés d'Henri en Sicile.

(1) *Anecd. Italien. p.* 341. ann. 1196.
(2) Giannone. *Liv. XIV. ch. I. p.* 417. *& suiv.*

SECT. III. *Hiſtoire des deux Siciles ſous les Princes de la Maiſon de Suabe.* 1195-1269.

tous ſes Sujets, iſſus du Sang Normand, qu'il fit périr dans les ſupplices, ſans diſtinction d'âge, ni de Sexe; il ne fit grace à aucun de ceux qui avoient pris la moindre part au couronnement de Tancrede. Il leur faiſoit, dit Giannone, (1) planter & attacher ſur la tête une couronne avec des clous de fer. Une vieille chronique (2) rapporte même (fait, à la vérité conteſté & trop horrible pour être légérement cru) qu'il fit brûler prés de Palerme tous les Evêques qui avoient aſſiſté à ce couronnement. (3)

Soulèvement des Siciliens contre lui.

Il n'eſt pas ſurprenant que tant d'horreurs & d'atrocités ſoulevaſſent enfin ſes Sujets contre lui. Auſſi les Grands du Royaume, indignés de voir qu'il affectoit de faire périr tous ceux qui étoient de Sang Normand & alliés de la famille Royale, ſe liguerent contre lui pour arrêter ſa tyrannie & mettre fin à ſes cruautés. Elles avoient été portées ſi loin, que l'Impératrice ſon épouſe entra, dit-on, dans cette conſpiration, ſe ſaiſit du tréſor royal, & fit, des levées de Troupes pour faire tête aux Allemands; ils étoient ſi déteſtés, que dans une émeute qu'il y eut à Palerme, pluſieurs d'ent'reux furent maſſacrés par la Populace furieuſe, & qu'Henri, lui-même effrayé, courut ſe refugier dans une Forteresſe, où il fut aſſiégé par les Siciliens & réduit aux dernieres extrémités; de ſorte que ne pouvant échapper, ni éviter de tomber dans les mains des mécontens, il fut obligé de capituler aux conditions qui lui furent impoſées par ſon épouſe; la plus eſſentielle de ces conditions fut, qu'il promettoit de quitter ſur le champ la Sicile, pour s'en retourner en Allemagne. Cet orage paſſé, il ſe reconcilia avec ſon épouſe, ainſi qu'avec les Barons du Royaume, & fit embarquer ſon Armée pour la Syrie, où il méditoit une expédition. Sa flotte partit de Meſſine, commandée par Conrad, Evêque d'Idelme, (peut-être Hidelsheim) & Chancelier de l'Empire; cette flotte eut le vent ſi favorable qu'elle aborda en peu de tems à St. Jean d'Acre. Mais cette expédition fut ſans ſuccès, & couvrit, au contraire, les Allemands de honte; la mort d'Henri, qui arriva fort peu de tems après, les déconcerta tellement, que, ne ſachant plus ce qu'ils faiſoient, ils prirent la fuite & s'en revinrent dans leur pays, (4) à l'exception des Evêques de Verdun & de Mayance, qui tinrent ferme quelque tems.

Expéditions projettées par ce Prince.

En faiſant embarquer ſon Armée, Henri avoit pluſieurs vues; outre l'expédition qu'il méditoit en Syrie, il projettoit de porter la guerre dans la Grece, ou au moins d'intimider l'Empereur Grec par ces préparatifs, de l'amener au point de lui donner toutes les ſatisfactions qu'il lui demandoit; c'eſt-à-dire, de l'argent; objet conſtant de l'amour & de toutes les démarches de cet Empereur. Alexis l'Ange tenoit alors le ſceptre, qu'il avoit arraché des mains d'Iſaac l'Ange. Henri lui avoit envoyé des Ambaſſadeurs, pour lui déclarer la guerre, s'il ne conſentoit pas à lui reſtituer toutes les Places qui avoient été conquiſes dans la Grece par les Siciliens, ſous Guillaume II; ou s'il ne ſe ſoumettoit pas à lui payer tribut. Alexis effrayé, ſongea moins à ſe mettre en état de lui réſiſter, qu'à obtenir une modération du tribut annuel qu'on lui demandoit, Henri conſentant à reſtreindre ſes prétentions à ſeize talens, Alexis fit

(1) *Liv.* XIV. *p.* 419. *Tom.* II. *Trad. Franc.* in-4°.
(2) Muratori. *Tom.* VII. *p.* 816.
(3) *Hiſt. de Sic.* Par Mr. de B. *Tom.* II. *Liv.* VI. Sect. I. *p.* 5-7.
(4) Giannone *Liv.* XIV. *ch.* I. *p.* 422.

fit ramaſſer tout l'or qu'il put trouver dans la Grece, même juſques dans les Egliſes & dans les tombeaux, pour faire cette ſomme, qu'il envoya à l'inſatiable Empereur d'Occident; & la peine qu'il eut à ramaſſer ces ſeize talens, prouve l'état miſérable où l'Empire Grec étoit alors réduit. (1)

Nous diſions il y a quelques momens, qu'une partie des Siciliens s'étoit revoltée contre Henri. Quoiqu'il eut appaiſé ce ſoulèvement par ſa reconciliation avec Conſtance & avec les Seigneurs qui s'étoient revoltés, il paroît que le feu demeura toujours mal éteint; & que le reſte du règne de ce Prince fut employé à réduire les rebelles. Le Chef de ceux-ci étant tombé entre les mains de l'Empereur, il fit attacher par dériſion à ce malheureux, que ſes complices avoient élu pour leur Roi, une courronne d'airain ſur la tête avec quatre cloux. (2) Peu de tems après, (pendant le ſiege de *Château-Jean*, l'ancien Enna, ſi connu dans l'Hiſtoire ancienne de Sicile, place importante, dont le Commandant, nommé *Guillaume le Moine* ou ſelon d'autres, (3) un Moine nommé *Guillaume*, s'étoit revolté,) Henri tomba dangereuſement malade, & ſe fit tranſporter à Meſſine, où il mourut le 29 de Septembre, & ſelon d'autres, (4) le 5 Octobre de l'année 1197. L'on ſoupçonna beaucoup l'Impératice ſon épouſe de l'avoir fait empoiſonner. (5)

1197. *Mort d'Henri.*

Sa mort délivra la Sicile d'un tyran, & la plupart des Princes contemporains d'un dangereux ennemi. Comme il avoit été excommunié par le Pape Celeſtin III, ſa ſépulture en Terre-Sainte ſouffrit quelques difficultés; & ſa veuve eut beaucoup de peine à en obtenir la permiſſion. Une des principales raiſons de l'anathême lancé contre lui par le Pape Céleſtin, étoit, outre les Uſurpations qu'il avoit faites ſur le domaine de l'Egliſe, l'injuſtice atroce qu'il avoit commiſe dans la perſonne de Richard, Roi d'Angleterre, qu'il avoit retenu longtems priſonnier à ſon retour de ſon expédition en Syrie, & qu'il n'avoit relâché que moyennant une rançon conſidérable. Il en avoit uſé de même à l'égard de l'Archevêque de Salerne, & de pluſieurs autres priſonniers Siciliens de diſtinction, qu'il avoit auſſi rançonnés. On prétend qu'il ſe repentit avant ſa mort, (remords tardifs & forcés) de ſes exactions & de ſes cruautés; on dit qu'il ordonna qu'on reſtituât à l'Egliſe ce qu'il lui avoit injuſtement enlevé dans la Toſcane & ailleurs; qu'il fit reſtituer au Roi d'Angleterre, par l'Evêque de Bethune, toute la ſomme d'Argent qu'il lui avoit extorquée pour ſa rançon; qu'il déclara que ſon intention étoit que le Royaume de Sicile tombât au pouvoir de l'Egliſe, ſi Fréderic, ſon fils, qu'il avoit eu de Conſtance, mouroit après elle ſans enfans. Il nomma pour tuteurs de ce jeune Prince l'Impératrice Conſtance, ſa mere, & Philippe, Duc d'Etrurie, ſon frere. D'autres rapportent qu'il fit un teſtament qui contenoit une partie de ce qu'on vient de dire: qu'il vouloit qu'à l'avenir l'Empire fut héréditaire; que la Sicile & ſes Etats d'Italie y demeuraſſent irrévocablement réunis, & qu'au défaut des mâles, les femmes fuſſent habiles à y ſuccéder; ce qui avoit été, dit-on, fait de concert avec la plûpart des Princes de l'Empire. Quoi-

(1) Giannone *Liv.* XIV. *ch.* I. *p.* 422.
(2) *Hiſt. de Sicile* Par Mr. de B. *Tom.* II. *p.* 6. *& ſuiv.*
(3) Giannone *Ibid. p.* 420. *& ſuiv.*
(4) Le *Nécrologe du Mont-Caſſin.*
(5) *Hiſt. des Rois des deux Sic.* Par M. de *d'E. Tom.* I. *p.* 62.

SECT. III. *Histoire des deux Siciles sous les Princes de la Maison de Suabe.* 1195-1269.

qu'il en soit, le Pape appaisé par les satisfactions qu'Henri lui donna, ainsi qu'au Roi Richard, & plus probablement encore par l'argent qu'il reçut de l'Impératrice sa Veuve consentit que le Corps de cet Empereur obtint ce qu'on appelle la sépulture Chrétienne. Etoit-ce au Pape à la lui accorder, ou à la lui refuser ? Si cette vengeance étoit permise contre les tyrans, n'appartiendroit - elle pas de droit aux malheureux sujets qu'ils ont opprimés & foulés ? Son corps fut transporté à Palerme, dans la Grande Eglise, où sa Veuve lui fit élever un magnifique tombeau de porphire, qu'on y voit encore. (1)

Sa sépulture.

Son portrait.

Il est inutile de s'étendre beaucoup sur le caractere d'un Prince, que le simple recit de ses actions a suffisamment fait connoître. Avare, fourbe, injuste, dissimulé, cruel, intéressé, sans foi, sans Loi, cachant une ame atroce dans un beau Corps, il fit ruisseler le sang dans la Sicile ; il ne pardonna jamais à ses ennemis, il accabla ses sujets d'impôts, il aima l'argent plus que l'honneur ; mais il n'emporta pas avec lui ses trésors dans le tombeau, il y emporta des remords & un nom détestable ; il laissa après lui la plus odieuse mémoire. Sa mort causa autant de joie aux Siciliens, que celle de Guillaume II leur avoit fait verser de pleurs. L'amour ou la haine des Peuples n'est jamais un juge suspect. Ce Prince, né en 1152. couronné Roi des Romains ou d'Italie, en 1181, & Empereur d'Allemagne en 1191 ; s'étoit emparé de la Sicile en 1194, ou 1195 suivant d'autres, & ne régna que trois ou quatre ans sur cette Isle. Il avoit épousé en 1186, la Princesse Constance : elle ne lui donna qu'un fils unique, qui fut son successeur, Fréderic-Roger, dont elle aucoucha le 26 Novembre 1194, à Ezino, ou Jesi, petite Ville de la Marche d'Ancone. Ce Prince destiné à jouer le plus grand rôle, fut nommé Fréderic-Roger, en mémoire de ses deux grands-peres, paternel & maternel, dont il égala la réputation, & dont il eut les défauts comme les grandes qualités. On rapporte que son pere l'avoit fait élire Roi des Romains, ou au moins qu'il l'avoit désigné pour son successeur, en 1196, quoiqu'il ne fut encore agé que de deux ans. (2) Il en avoit un peu plus de trois, lorsqu'Henri mourut. Sa mere, fort peu de tems après ses couches, s'etant rendue en Sicile, où les circonstances ne lui permettoient point de faire venir ce jeune Prince, l'avoir laissé entre les mains du Duc & de la Duchesse de Spolete, qui avoient eu soin de son éducation. Il fut baptisé à l'âge de trois ans, à Assise. Aussi-tôt que son pere fut mort, Constance le rappella d'Assise à Palerme, où elle confia son éducation au Comte Rainier de Force. Mais cet emploi lui fut ôté sur quelques soupçons qu'on eut de sa fidélité, & le Sénat de Palerme se chargea de la tutelle du jeune Prince. La Régente, sa mere, le fit sacrer & couronner Roi de Sicile, en 1198, après en avoir ob-

1197. *& suiv.* FRÉDERIC II. *du nom, septieme Roi de Sicile, sous la tutelle de sa mere.*

(1) Giannone *Liv.* XIV. *chap.* I. *p.* 422. Il est bon de remarquer, pour observer l'exactitude Historique jusques dans les moindres faits, qu'on trouve dans l'*Hist. de Sicile*, de Mr. de Burigny *Tom.* II. *p.* 7, que son Corps fut transporté à Palerme, delà à Montréal, & ensuite à Naples ; ce qui implique contradiction. Au reste ce fait n'est pas assez important en lui-même, pour qu'on s'y arrête ; Qu'importe où ont été mis les restes d'un Henri VI ? Passe encore de s'informer du Lieu où ont été déposées les cendres d'un Titus, ou d'un Marc-Aurèle.

(2) *Anecd. Italienn. p.* 343. ann. 1196. *Hist de Sicile* Par Mr. de B. *Tom.* II. *p.* 8. Giann. *Liv.* XIV. *ch.* I.

tenu la permiſſion du Pape Innocent III, qui envoya le Cardinal d'Oſtie à Palerme, en qualité de Légat, pour couronner la Reine & le jeune Roi.

Sect. III. *Hiſtoire des deux Siciles ſous les Princes de la Maiſon de Suabe.* 1195-1269.

En demandant au Pontife Romain la permiſſion de faire inhumer ſon époux en Terre-Sainte, Conſtance lui avoit demandé l'inveſtiture du Royaume pour le Prince ſon fils, ce qui ſouffrit bien des difficultés: ſans doute l'on avoit des doutes bien violens ſur la conduite de l'Impératrice Conſtance, ou l'on croyoit que Fréderic étoit un enfant ſuppoſé. Car, avant que d'obtenir cette inveſtiture, il fallut que Conſtance jurât ſur l'Evangile, que Fréderic, ſon fils, étoit légitimement né de ſon mariage avec l'Empereur Henri VI; Clauſe bien humiliante pour cette Princeſſe: au reſte, quelle eſt la femme qui ne jureroit pas en pareil cas? Le Pape & les Cardinaux conſentirent enfin au couronnement & à l'inveſtiture du Jeune Prince, pourvu qu'il fut payé mille marcs d'argent au premier, & autant aux autres; le payement de cette ſomme acheva de lever toutes les difficultés ſur la légitimité de la naiſſance de Fréderic, & concilia à la Reine-Régente l'affection & la bienveillance de la Cour de Rome. (1)

Régence de l'Impératrice Conſtance.

Cette Princeſſe, pour premier exercice de ſon autorité, obligea Marcovalde, & toutes les Troupes Allemandes de ſortir du Royaume, & de ſe retirer dans la Marche d'Ancone; en quoi elle remplit les vœux de toute la Nation, à laquelle ces étrangers étoient juſtement en horreur, Marcovalde reſta dans la Marche d'Ancone juſqu'à la mort de Conſtance, après laquelle il revint avec ſes Troupes dans la Pouille, où il cauſa une infinité de maux, ainſi que nous aurons occaſion de le raconter. Le Pape Celeſtin III n'avoit pas ſurvêcu longtems à l'Empereur Henri; il étoit mort le 6 Janvier 1198; & ce fut Innocent III, ſon ſucceſſeur, qui accorda à la Reine Conſtance la Bulle d'inveſtiture du Royaume de Sicile & des Etats d'Italie. Outre les difficultés de ce Pontife, ou de ſon prédeceſſeur, Innocent n'accorda cette inveſtiture qu'à une condition très-onéreuſe. Ce Pape ſe prévalant de la conjoncture, où un Roi enfant étoit ſous la tutelle d'une femme, exigea que Conſtance renonceroit, en ſon nom & en celui de ſon fils, à quatre Articles du Traité qu'Adrien IV avoit fait à Bénévent, en 1158, avec Guilaume I. Ces Articles concernoient les élections des Evêques, les légations, les appellations & les Conciles. (2) Quand Fréderic devenu Majeur, régna par lui-même, il reclama fort vivement contre ces innovations; & ce fut là l'origine de ſes griefs & de ſa haine contre la cour de Rome. Lorſque Conſtance eut accordé tout ce qu'Innocent exigeoit, ce Pape lui envoya le Cardinal Octavien, Evêque d'Oſtie, pour la couronner, ainſi que ſon fils, & pour recevoir d'elle l'hommage & le ſerment d'uſage. Ce Légat étoit chargé de pluſieurs bulles; l'une étoit celle d'inveſtiture, & les autres étoient relatives aux nouvelles diſpoſitions faites par le Pontife, concernant les élections, appellations, &c. ce que l'on peut voir dans l'Hiſtoire Civile & Eccleſiaſtique du Royaume de Naples; par Giannone, (3) où tout ce qui concerne les Egliſes du Royaume des deux Siciles, ſe trouve amplement détaillé. Quant à la Bulle d'inveſtiture, elle

(1) Giannone *Liv.* XIV. *ch.* I. *Hiſt. des Rois des deux Sic.* Par Mr. d'E. *Tom.* I. *p.* 62.
(2) Giannone *Liv.* XIV. *ch.* 2. *p. Hiſt. de Sic.* Par Mr. B. *Tom.* II. *p.* 9.
(3) *Liv.* XIV. *chap.* III. *p.* 435-437.

SECT. III. *Hiſtoire des deux Siciles ſous les Princes de la Maiſon de Suabe.* 1195-1269.

étoit conçue dans les termes ordinaires. Ainſi finit cette affaire, après de longues diſcuſſions, à l'avantage de la Cour de Rome, qui ſembla vouloir profiter de la minorité du jeune Roi, pour donner atteinte aux conceſſions des Papes, & ſur-tout à la fameuſe Bulle d'Urbain II, concernant la légation de Sicile. La même année, Innocent III obtint à force de prieres & de menaces, de Philippe, Duc de Suabe, & frere du dernier Empereur, qui avoit épouſé la Princeſſe Grecque Irene, veuve du jeune Roger, l'élargiſſement de la Reine Sibille & de ſes filles, ainſi que de l'Archevêque de Salerne, de ſes deux freres & de tous les Seigneurs Siciliens qu'Henri avoit emmenés priſonniers en Allemagne. Ces derniers revinrent tous dans leur Patrie. La mort du jeune Roi Guillaume l'empêcha de profiter de cette faveur.

1198. *Mort de l'Impératrice Conſtance.*

Peu de tems après l'arrivée du Cardinal Octavien en Sicile, l'Impératrice Conſtance mourut, à Palerme, le 29 Novembre de la même année, 1198, & le 5 Décembre, ſuivant Giannone. Deux jours avant ſa mort, elle fit ſon teſtament, par lequel elle nomma le Pape, Régent du Royaume, pendant la minorité du jeune Roi; elle ordonna qu'on feroit préſent tous les ans de trente mille tarins à ce Pontife, & qu'on lui rembourſeroit tout ce qui lui en coûteroit de plus pour la défenſe du Royaume. Quelques Hiſtoriens (1) ont regardé ce teſtament comme le Chef d'œuvre de la plus habile politique; ils prétendent que Conſtance ne pouvoit rien faire de mieux dans la conjoncture où elle ſe trouvoit, que de piquer d'honneur le Pape, & de lui confier les droits & les intérêts du jeune Prince; contre lequel il auroit infailliblement attenté ſans cette diſpoſition, au lieu qu'il ſe trouvoit obligé, de les ſoutenir de toute ſa puiſſance, & de veiller à la conſervation de ſon Royaume. Quelque ſpécieuſes que ſoient ces raiſons, bien des Auteurs (2) aſſurent, au contraire, & paroiſſent fondés, que cette diſpoſition de la Reine Conſtance fut fort pernicieuſe à la Sicile; & que c'étoit confier, comme on dit, la bergerie au loup, & fournir l'occaſion au Pape & ſes ſucceſſeurs d'attenter ſur les droits & la liberté de la Monarchie; c'étoit l'autoriſer à abuſer de la minorité du jeune Prince, pour faire des innovations entiérement en faveur du S. Siege, ainſi que fit Innocent III en effet, en 1298. Ses ſucceſſeurs tirerent même de ſi grands avantages de ce teſtament de la Reine Conſtance, qu'ils prétendirent que le Gouvernement de la Sicile & des Provinces d'Italie, devoit être toujours entre les mains du St. Siege, pendant la minorité des Rois de Sicile; ce qui cauſa bien des déſordres & des troubles dans ce Royaume.

Son teſtament: elle laiſſe la tutelle du Jeune Prince au Pape.

L'Impératrice Conſtance fut enſevelie dans la Grande Egliſe de Palerme, où on lui éleva un magnifique tombeau de Porphyre, à côté de celui de ſon mari. Au reſte, on ne doit faire aucune ſorte d'attention, on ne doit donner aucune ſorte de croyance aux épitaphes, ou inſcriptions que l'on voit ſur ce tombeau parce qu'elles n'y ont été miſes que très-longtems après, & fabriquées par un chanoine de Palerme, qui, fort peu inſtruit de la vérité, a adopté l'opinion fabuleuſe que Conſtance avoit été Religieuſe; qu'elle avoit fait ſes vœux, & qu'elle étoit dans un âge fort avancé, même hors d'état d'avoir des enfans lorſqu'elle épouſa l'Empereur VI; c'eſt pourtant d'a-

(1) *Anecd. Italienn.* ann. 1197.
(2) Giannone *Liv.* XIV. *ch.* II.

près cette épitaphe qu'une foule d'Auteurs ont parlé de cette Impératrice, (1) avec laquelle s'éteignit la race des descendans légitimes, en ligne directe, des Rois & Princes Normands: elle ne subsista plus que dans quelques Barons & Seigneurs du Royaume, qui descendirent du Sang Royal par alliance, ou autrement.

Sect. III. *Histoire des deux Siciles sous les Princes de la Maison de Suabe.* 1195-1269.

Ainsi le jeune Fréderic se vit livré, par le testament de sa mere, à la merci d'Innocent III, que cette Princesse avoit nommé tuteur du jeune Prince, & Régent du Royaume pendant sa minorité. En vertu de cette disposition, le Pape réunit en sa personne l'autorité Pontificale & Royale dans ce Royaume, & s'arrogea des droits que ses Successeurs ne manquerent pas à faire valoir dans la suite; ils prétendirent être seuls Seigneurs & maîtres absolus de cette Monarchie, & pouvoir la donner à qui bon leur sembleroit. Innocent envoya d'abord, en qualité de son Légat, le Cardinal Grégoire en Sicile, pour la gouverner en son nom; mais les Archevêques de Palerme, de Montréal & de Capoue, & l'Evêque de Troja, auxquels Constance avoit confié par son testament l'administation des affaires intérieures du Royaume & le soin de l'éducation du jeune Fréderic, donnerent tant de dégoûts à ce Cardinal, qu'ils l'obligerent de s'en retourner à Rome en 1199.

Fréderic II. *Roi de Sicile, sous la tutelle du Pape Innocent III.* 1198. 1199.

Mais nous ne pensons pas devoir entrer dans le détail des troubles & des malheurs auxquels ce Royaume fut en proie pendant la minorité du jeune Fréderic. Le premier qui y fit des ravages, fut Marcovalde d'Amenuder, ou de Tallindin. Ce Capitaine Allemand, qui avoit rendu de grands services à Henri dans sa conquête de la Sicile, étoit un homme d'une naissance obscure & que la faveur de ce Prince avoit élevé aux postes les plus éminens. Il étoit Grand-Sénéchal de l'Empire, Duc de Ravenne & de la Romagne, Marquis d'Ancone, & Comte de Molisse; comme il étoit aussi méchant que son maître, il y a apparence que cette ressemblance extrême & cette conformité singuliere d'humeur & d'inclination, avoient été la principale cause de l'affection de l'Empereur pour lui. Marcovalde avoit commis tant de désordres, de crimes & d'exactions horribles, avec ses Allemands, qu'il étoit devenu l'objet de l'exécration générale des Siciliens, & des habitans de la Pouille, & Constance, parvenue à la Régence, n'avoit eu rien de plus pressé que d'ordonner à ce chef de brigands de sortir au plutôt des Terres de sa dépendance. Il avoit obéi à regret, obligé de ménager l'Impératrice, qui l'avoit protégé jusqu'alors, contre les Romains, qu'il avoit violemment irrités, par ses ravages & ses extorsions. Furieux de se voir expulsé du Royaume, il se proposa de s'en venger, & dissimula, son ressentiment jusqu'après la mort de l'Impératrice. (2) Mais alors il entra à main armée dans la Pouille, en 1199, y commit les plus grands dégâts, y mit tout à feu & à sang, pillant & massacrant tout, sans en excepter, ni les Eglises, ni les Ecclésiastiques, & sans s'embarrasser des foudres lancées contre lui, par Innocent III. Cet homme méchant, audacieux, scélérat, déterminé, fier de ses titres, & de la protection du Duc Philippe, frere du dernier Empereur, qui avoit usurpé le Duché de Suabe sur son jeune neveu Fréderic, avoit beaucoup d'ambition, & prétendoit à quelque cho-

Désordres & ravages commis par Marcovalde.

(1) Ibid. *Hist. de Sicile.* Par Mr. de B. *Tom.* I. *Liv.* V.
(2) *Voyez Hist. de Sic.* Par Mr. de B. *Tom.* II. *Liv.* VI. *chap.* 13. *p.* 10.

SECT. III. *Hiſtoire des deux Siciles ſous les Princes de la Maiſon de Suabe.* 1195-1269.

ſe de plus qu'à la Régence du Royaume. Irrité de ce que Conſtance ne la lui avoit pas déférée; cet oubli fut le prétexte qu'il prit pour ſignaler ſes fureurs, dont il commença le cours par le Mont-Caſſin, où il commit des horreurs incroyables. Prétendant impudemment enſuite que Henri l'avoit nommé Régent du Royaume par ſon teſtament, & ſecondé par ſes ſoldats, ou plutôt par une horde de brigands, & par Diopolde, l'un des Capitaines favoris de Henri, il ravagea ſucceſſivement le territoire du Mont-Caſſin, la Terre de Labour, la Pouille & la Sicile; détruiſit San-Germano & pluſieurs autes Villes qu'il mit au pillage, & dont il vendit tous ceux des habitans qui ne purent ſe racheter; enhardi par ſes ſuccès, il s'empara de Salerne, de pluſieurs autres Villes d'Italie, de Palerme, & de preſque toute la Sicile, à l'exception de Meſſine, qui lui réſiſta conſtamment. Enfin, il n'y a point de maux qu'il ne cauſât dans le Royaume, pendant l'eſpace de près de quatre années; il le réduiſit aux dernieres extrémités, il y a apparence que ſon deſſein étoit d'envahir la couronne; quand la valeur du Comte de Brienne vient renverſer tous ſes projets, & le mettre lui-même dans le plus grand embarras. Ce ſcélérat qui eût du périr ſur l'échaffaut, mourut quelque tems après à Pactes, en 1202, des ſuites de l'opération de la pierre, ou d'une diſſenterie, ſuivant Richard de Saint-Germain.

Mort de Marcovalde.

Indifférent ſur le choix des moyens qu'il employoit pour parvenir à ſon but, il s'étoit ligué, lors de ſon expédition en Sicile, avec les Sarraſins qui lui rendirent de grands ſervices, & furent défaits avec lui auprès de Palerme, dont ils formoient le Siege, par le Général Jacques, parent du Pape, ſucceſſivement lié & brouillé avec Gautier, Evêque de Troja, Grand-Chancelier. Marcovalde ſe releva de cet échec, & trouva le moyen de s'emparer de Palerme, par ſes ſecrettes menées. Il ſe ſeroit infailliblement défait du ſeul obſtacle qui s'oppoſoit à ſon élévation, s'il n'eût craint, en ſe défaiſant du jeune Roi, de favoriſer les vues du Comte de Brienne, ſon plus redoutable Compétiteur au trône de Sicile. Vainement le Pape avoit employé les armes temporelles & ſpirituelles pour reſiſter aux entrepriſes de cet homme ambitieux, qui n'étoit ni épouvanté par ſes revers, ni retenu par aucun frein; auſſi fourbe & diſſimulé que hardi & cruel, il avoit eu l'adreſſe de jouer très ſouvent le Pape par ſes artifices & ſes négociations, & de ſe faire abſoudre des Cenſures prononcées contre lui, en feignant de ſe repentir, tandis qu'il tramoit de nouveaux complots. Le Pape l'avoit anathématiſé une ſeconde fois avec tous ſes adhérans; mais un homme tel que Marcovalde, s'embarraſſoit fort peu de l'excommunication. (1)

Entrepriſes & prétentions du Comte de Brienne ſur le Royaume de Sicile.

Sa mort délivra le Pape de toutes ſes inquiétudes, & la Sicile d'un monſtre; mais elle ne lui rendit pas la tranquillité. On a vu dans la Section précédente, que la Reine Sibille & ſes filles, ayant été délivrées par Innocent III, s'étoient retirées en France. Altérie, l'une d'elles & fille du Roi Tancrede, y épouſa Gautier, Comte de Brienne, frere de Jean de Brienne, Roi de Jéruſalem; Gautier vint en Italie, après la mort de l'Impératrice Conſtance, pour faire valoir les droits de ſon épouſe à la couronne de Sicile, ou du moins au Comté de Lecce & à la Principauté de Tarente, qu'Henri avoit

(1) Giannone *Liv.* XV. Introd. *ch.* I.

promis à la famille de Tancrede, en dédommagement de sa renonciation à ce Royaume, & à la vérité, il sembloit que, quoique Henri eût indignement violé ce traité, sa perfidie n'anéantissoit pas les droits de la Reine Sibille, ni celui de ses filles. Le Comte de Brienne s'adressa au Pape lui-même, & reclama sa justice pour en obtenir la satisfaction qu'il demandoit. Innocent trouvant ses demandes justes, ne savoit comment y acquiescer, sans nuire aux intérêts du Prince dont on lui avoit confié la tutelle. Cependant, il crut pouvoir concilier en cette occasion la justice avec la politique, en opposant le Comte de Brienne à Marcovalde, & en se défaisant par la valeur du premier, du plus redoutable ennemi du jeune Fréderic. Dans cette vue, il promit à Gautier de lui faire accorder sa demande, ou au moins un dédommagement proportionné: mais à trois conditions: La premiere qu'il reconnoîtroit Fréderic pour Roi de Sicile, 2. qu'il le reconnoîtroit, lui, Innocent III, pour Régent du Royaume, & qu'il le maintiendroit en possession de cette Régence; 3. qu'il prendroit les armes contre Marcovalde, pour réduire, ou chasser d'Italie cet homme ambitieux. Le Comte se soumit à ces conditions, & se disposa à remplir la derniere, & en même tems la plus essentielle des trois. Il retourna en France, y passa un an à faire des levées & des préparatifs, & revint en 1201, en Italie, suivi d'une Armée de soldats d'élite, qu'il avoit armés, partie à ses dépens, & partie aux dépens du Pape. Il remporta deux victoires signalées sur le Comte Diopolde, Lieutenant de Marcovalde; il s'empara de plusieurs Villes, & remporta plusieurs victoires dans la Pouille, malgré tous les efforts du Chancelier, Evêque de Troja, & Archevêque de Palerme, qui s'étoit reconcilié avec Marcovalde. Ce Prélat fut même excommunié & dépose par le Pape, irrité de son obstination à s'opposer aux progrès du Comte de Brienne; obstination causée par la crainte où il étoit que le gendre du Roi Tancrede ne le punit d'avoir embrassé le parti de ses ennemis. Cependant le Comte se disposoit à passer en Sicile, à la sollicitation du Pape, pour y combattre Marcovalde, lorsque la nouvelle de la mort inopinée de ce rebelle fit changer de face aux affaires, & rompit ce voyage. Le Comte demeura en Italie, où il crut pouvoir s'occuper plus utilement à reduire quelques Villes rebelles, qui s'étoient soulevées à l'instigation des Allemands; il les combattit avec sa valeur ordinaire, & crut pouvoir les vaincre avec une poignée de ses braves François. L'extrême confiance qu'il avoit dans leur courage fut cause de sa perte, tandis qu'avec plus de prudence & de plus sages mesures, il eût pû délivrer les Provinces d'Outre-mer de la tyrannie & des brigandages des Allemands. Il faisoit faire la garde dans son camp avec tant de négligence, que pendant le siege de Sarno, où Diopolde étoit enfermé, il fut surpris dans son lit par les assiégeans, griévement blessé, & fait prisonnier avec une partie de ses Troupes. Il fut conduit & enfermé dans ce même château qu'il assiégeoit; Diopolde vint le visiter, & lui fit des propositions qu'il rejetta avec indignation; cette hauteur fut cause qu'il fut étroitement resserré & fort maltraité dans sa prison; où il mourut quelque tems après, en 1205, soit des suites de ses blessures, (1) ou des mauvais traitemens qu'on lui avoit ait souffrir, & par les soins que probablement les Alle-

Sect. III. *Histoire des deux* Siciles *sous les Princes de la Maison de Suabe.* 1195-1269.

Ses succès contre Marcovalde.

Prise & mort du Comte de Brienne.

(1) Giannone *Liv.* XV. *ch.* I. *Chron. de Richard* de S. Germain.

SECT. III. *Hiſtoire des deux Siciles ſous les Princes de la Maiſon de Suabe.* 1195-1269.

mands prirent d'abréger ſes jours. Telle fut la fin de ce brave Général; quelques Hiſtoriens ont écrit qu'il s'étoit laiſſé mourir volontairement dans ſa priſon; ce qui eſt poſſible, quoiqu'il ſoit plus vraiſemblable, que Diopolde, digne ami de Marcovalde, fit périr un guerrier pour lui ſi redoutable. Quoiqu'il en ſoit, Brienne laiſſa en mourant Alterie, ſon épouſe, enceinte; elle mit au monde un fils poſthume, qui fut Gautier X, Comte de Brienne, ſurnommé *le Grand* il ſe rendit fameux par ſa valeur & par ſes exploits contre les Sarraſins; mais ayant eu le malheur de tomber enfin entre leurs mains, ils le firent périr d'une mort très-cruelle. (1)

Nouveaux Troubles en Sicile.

Tandis que ſon pere faiſoit la guerre en Italie aux rebelles & aux Allemands, d'autres ambitieux, prenant la place de Marcovalde, excitoient de nouveaux troubles en Sicile. Cet homme audacieux eut pour ſucceſſeur dans ſa rebellion, Guillaume Capparone, qui s'empara de Palerme, ainſi que du Palais & de la perſonne du Roi, prétendant en être Gouverneur, & en même-tems Capitaine-Général de la Sicile, titre qu'il prit de ſa propre autorité. Le Chancelier Gautier, qui s'étoit reconcilié avec le Pape, s'oppoſa fortement aux entrepriſes de Capparone. Les diviſions de ces deux hommes puiſſans troublerent quelque tems la Sicile, & furent enfin appaiſées en 1207, par la médiation du Comte Diopolde, qui s'étant auſſi fait abſoudre & relever des Cenſures par Innocent, fut envoyé à Palerme concilier les eſprits, & les porter à un accommodement. Il engagea Capparone à remettre le jeune Roi entre les mains du Chancelier & du Légat du Pape, Gerard Allucingolo Cardinal de Saint-Adrien, & de ſortir du Palais. Cependant le Chancelier fit arrêter Diopolde, qui trouva le moyen de ſe ſauver pendant la nuit, laiſſant ſon fils priſonnier. Il ſe retira en Italie, où pour ſe venger de cet affront, il attaqua les Napolitains qu'il défit.

Les Génois s'emparent de Syracuſe.

Dans le même tems, des Etrangers à la faveur des troubles domeſtiques qui agitoient le Royaume, firent un établiſſement conſidérable en Sicile, ſans que la Cour ſe mit en devoir de les en chaſſer. Les Piſans & les Génois y combattoient au ſujet de Syracuſe, que chacun de ces Peuples vouloit avoir. Le dernier la réclamoit, en vertu des promeſſes ſolemnelles que l'Empereur Henri VI lui avoit faites de la lui céder, (2) pourvu que Piſe l'aidât à faire la conquête de la Sicile. Les Génois ayant rempli leurs engagemens prétendoient, quoiqu'ils euſſent fait la paix, en 1201, avec cette couronne, que Syracuſe devoit leur appartenir, en vertu de la ceſſion que Henri, & même ſon pere Fréderic, par un Acte authentique, leur en avoit faite; les Piſans s'étant emparés de cette Ville, les Génois réuſſirent à les en chaſſer; mais ceux là pour la reprendre, la tenoient aſſiégée par terre & par mer depuis plus de trois mois, lorſque la République de Gênes, ayant fait un armement conſidérable, leur en fit lever le Siege, & défit leur flotte, avec le ſecours du Comte de Malée ou Malte, ſon allié. (3) Toutefois déſeſpérant de pouvoir conſerver cette Place éloignée, Gênes la donna en fief avec titre de Comté à Alemano,

(1) *Hiſt. de Sic.* Par Mr. de B. *Tom.* II. *p.* 18.
(2) Voyez *Hiſtoire de Gênes*, *Ch.* IV. *Sect.* II. dans cette *Hiſtoire Univerſelle.*
(3) Voyez *Hiſtoire de Gênes*, Sect. III, dans cette *Hiſtoire.*

mano, brave Capitaine, qui avoit le plus contribué à sa conquête, ainsi qu'à la défaite des Pisans.

Sect. III. *Histoire des deux Siciles sous les Princes de la Maison de Suabe.* 1195-1269.

Cependant Fréderic touchoit à la fin de sa minorité, remplie de troubles & d'orages; car il s'étoit vu continuellement comme prisonnier, entre les mains, tantôt de Marcovalde, tantôt de Capparone, ou du Chancelier, & souvent en danger de perdre la vie & la Couronne, par la trahison du premier. On assure qu'avant même d'avoir atteint sa septieme année, l'argent lui avoit manqué souvent pour ses besoins les plus pressans; & que les habitans de Palerme, touchés de sa triste situation, avoient été obligés, en quelque façon, de pourvoir par charité à sa subsistance. Nous passerons sous silence quelques autres désordres arrivés en Italie, par les dissentions des Comtes de Celano & de Fondi, que le Pape avoit nommés Gouverneurs des Provinces au delà du Phare. Nous omettrons aussi quelques légers différens que le jeune Fréderic eut, en 1208, avec le Pape, son tuteur, au sujet des apellations, & de la révocation des privileges accordés à ce sujet par la Bulle d'Urbain II; parce que ces discussions n'eurent pas de suites. Fréderic parvenu à sa majorité, donna le Comté de Sora à Richard, frere d'Innocent, en reconnoissance des bons offices que ce Pontife lui avoit rendus pendant sa minorité, & dont ce Prince parut pénétré pendant les premieres années de son règne.

Fin de la minorité de Fréderic.

Comme ce jeune Roi entroit dans sa quatorzienne année, le Pape songea à lui ménager une alliance avec Constance, fille d'Alfonse II, Roi d'Aragon, aux conditions qu'Alfonse assisteroit son Gendre de toutes ses forces contre ses ennemis, & que le Royaume de Sicile seroit dévolu à Ferdinand, frere de Constance, dans le cas où Fréderic mourut avant la consommation du mariage. (1) Telle est probablement l'origine des droits & des prétentions de la Maison d'Aragon sur le Royaume de Sicile. Cette alliance fut négociée & conclue, en 1208; & le mariage de Fréderic avec Constance, fut célébré avec beaucoup de magnificence, au commencement de l'année suivante. Mais la joie qu'il répandit dans toute la Sicile fut troublée par la mort du Comte de Provence, frere de la nouvelle Reine, & de plusieurs Seigneurs Espagnols qui l'avoient accompagnée, & qui moururent à Palerme peu de tems après la célébration de ce mariage.

1209. *Mariage de Fréderic II.*

Nous n'entrerons dans aucun détail sur tous les évènemens du règne de Fréric: ce Roi s'est rendu trop fameux dans l'Histoire du treisieme siecle par ses exploits, son ambition, ses guerres avec les Villes de la Lombardie & les Guelphes, & plus encore par ses différens avec les Papes, pour qu'il soit besoin de retracer ici des faits universellement connus; d'ailleurs, ces évènemens mémorables ont été racontés dans toutes les Histoires générales & particulieres de l'Italie, ainsi que dans celle de l'Empire d'Allemagne; & nous renvoyons nos Lecteurs aux Chapitres *Italie* & *Allemagne*, dans cette *Histoire Universelle*. Nous ne nous arrêterons ici qu'aux faits qui intéressent le plus essentiellement le Royaume des deux Siciles.

Fréderic avoit été élu Roi des Romains, ou du moins il avoit été désigné

(1) *Hist. de Sic.* Par M. de *Tom.* II. *Liv.* VI. *Sect.* V. *p.* 20. *& suiv.*

SECT. III. *Hiſtoire des deux Siciles ſous les Princes de la Maiſon de Suabe.* 1195-1269.

pour ſucceſſeur à l'Empire, dès l'année 1196, (1) du vivant de ſon pere, & à peine âgé de deux ans. Cependant Othon, Duc de Saxe, avoit trouvé le moyen de ſe faire élire Empereur, en 1209, appuyé par Innocent lui-même, qui ne ſe ſoucioit pas que ſon Pupille réunit l'Empire à la Sicile, de crainte qu'il ne devint trop puiſſant. Peu content du titre d'Empereur, Othon vint en Italie, & voulut s'en rendre maître, ainſi que de tous les Etats de Fréderic, prétendant que ces Etats dépendoient de l'Empire. Vainement le Pape lança ſes foudres ſur Othon: l'invulnérable Empereur pourſuivit ſes projets, & s'empara ſucceſſivement, de preſque toutes les Provinces d'Italie, dépendantes du Royaume de Sicile. Il ſe diſpoſoit même à paſſer dans cette Iſle, à en faire la conquête, & à détrôner Fréderic, lorſqu'une nouvelle révolution arrivée en Allemagne, ſauva ce jeune Prince, releva ſon parti, & obligea Othon de retourner prômptement en Allemagne; où le Pape & ſes ennemis lui avoient préparé bien de l'occupation. En effet, la plûpart des Princes de l'Empire aſſemblés à Bamberg, en 1211, obéiſſant aux ordres d'Innocent, qui avoit defendu qu'on reconnut Othon pour Empereur, comme excommunié, procéderent à une nouvelle élection, & firent choix de Fréderic, qui réunit tous les ſuffrages. Comme ſa préſence étoit néceſſaire en Allemagne, il ſe hâta d'y paſſer, après avoir fait couronner, en 1212, à Palerme, Roi de Sicile, le jeune Prince Henri ſon fils. (2) Il prit la route de Rome par mer, fit hommage-lige au Pape en préſence des Cardinaux & de toute ſa Cour, ſe rendit enſuite à Gênes avec quatre Galeres & fut reçu partout avec des honneurs infinis, ſur-tout de la part de la République de Gênes, dont il devint enſuite le plus implacable ennemi. Il demeura près de trois mois dans cette Ville, où il fut défrayé avec ſa ſuite, aux dépens de l'Etat. Il prit enfin la route de l'Allemagne par le Milanez, le païs des Griſons & Conſtance; il eut une entrevue à Vaucouleurs, en Lorraine, avec Louis, fils aîné de Philippe Auguſte, Roi de France, & conclut avec ce Prince un traité d'alliance contre Othon, leur ennemi commun. La défaite de ce dernier par Philippe, à la fameuſe bataille de Bouvines, abattit totalement ſes forces, & ramena à Fréderic tous les Princes & Peuples d'Allemagne, qui avoient refuſé juſqu'alors de le reconnoître pour Empereur. Paiſible poſſeſſeur de ce titre par la retraite de ſon rival, qui ſe refugia en Saxe; où il mourut en 1218, Fréderic fut ſacré & couronné Empereur à Aix-la-Chapelle, en Juillet 1215. Il ſe croiſa, pour obliger le Pape, qu'il cherchoit à flatter, & dont il ne ceſſoit de ſe louer pour les ſervices & bienfaits qu'il diſoit avoir reçus de lui; conduite plus politique que ſincere de ſa part, ainſi que l'avenir le fit connoître. Il ne cherchoit alors comme diſent quelques Hiſtoriens, que de s'élever & d'affermir ſon pouvoir par les ſoupleſſes & les fineſſes d'un renard, juſqu'à ce qu'il pût impunément déployer les griffes du Lion.

1211 & *ſuiv. Fréderic II eſt élu Empereur.*

1215. *Il eſt ſacré & couronné à Aix-la-Chapelle.*

Conduite politique de Fréderic à l'égard du Pape.

Cependant le Pape ſe trouvoit fort embarraſſé ſur la conduite qu'il avoit à tenir avec Fréderic, devenu Empereur. La brillante fortune de ce jeune

(1) *Anecd. Ital.* ann. 1210. *p.* 343.
(2) Giannone *Liv.* XV. *ch.* II. & III. introd. à l'*Hiſt. Univer. p.* 117.

Prince lui causoit beaucoup d'ombrage. Il ne le voyoit pas sans inquiétude réunir sur sa tête les Couronnes Impériale & de Sicile; & il le pressoit sans cesse de renoncer à cette derniere en faveur de son fils. Il craignoit que la puissance de ce Prince ne le portât à vouloir se rendre indépendant de la Cour de Rome, sur-tout à s'opposer aux usurpations faites par le S. Siege, sur les droits & privileges de la Monarchie de Sicile. Le courage altier, l'ambition, le caractere impérieux de ce Prince, tout redoubloit les allarmes du Pontife. D'un autre côté, Fréderic, aussi rusé qu'ambitieux, amusoit Innocent par des promesses, l'assurant qu'aussi-tôt qu'il auroit reçu la Couronne Impériale à Rome, il émanciperoit son fils, & lui remettroit le Royaume de Sicile, pour le tenir du S. Siege, ainsi qu'il le tenoit lui-même. Mais il est très-évident qu'il ne cherchoit par ses promesses qu'à tromper le Pape, parvenir à son but & lui refuser ensuite cette satisfaction, quand il auroit obtenu tout ce qu'il desiroit.

Sect. III. *Histoire des deux Siciles sous les Princes de la Maison de Suabe.* 1195-1269.

Innocent III mourut dans cette intervalle, en 1216, Honorius III lui succéda. (1) Ce fut avec ce Pape que commencerent les longues quérelles que Fréderic eut depuis, sans discontinuer, avec tous les Pontifes successeurs d'Innocent. Le retardement de ce Prince à partir pour la Terre-Sainte, où il s'étoit engagé de passer, fut la premiere cause de ses différens avec Honorius, & ce refus fut la premiere étincelle du ressentiment de ce Pape contre lui. Honorius s'intéressoit autant que son Prédécesseur à cette expédition en Syrie; irrité de ce que Fréderic la différoit d'année en année, & qu'il se faisoit accorder de continuels délais, il prit enfin tous ces délais pour un parjure réel de la part de ce Prince; ce fut aussi ce prétendu parjure qui anima Gregoire IX, & le porta à sévir contre Fréderic avec tant de rigueur. Peut-être qu'au fond la véritable raison pour laquelle ce Pape pressoit & desiroit avec tant de chaleur le départ de l'Empereur, étoit, l'espoir & le dessein de travailler impunément contre ses intérêts en son absence, afin de diminuer son pouvoir en Occident, tandis que ce Prince auroit été combattre & se sacrifier dans le Levant pour les intérêts du Pape & de l'Eglise. Peut-être aussi la connoissance que Fréderic avoit de ce dessein, contribua beaucoup à lui faire différer un départ, qui, dans ces circonstances eût été très-imprudent. D'ailleurs ce Prince haïssoit en secret la Cour de Rome, pour ses usurpations & sa tyrannie; & s'il avoit dissimulé ses sentimens par égard pour Innocent III, auquel il devoit des ménagemens, dispensé d'avoir autant de patience & de politique avec les Papes ses successeurs, il étoit fortement résolu de se servir de toute sa puissance pour se délivrer de leur insupportable joug. Or, si l'on considere sous ce point de vue le courage inflexible avec lequel il résista aux entreprises de l'ambition, & aux efforts de la haine des Evêques de Rome, on ne peut nier que Fréderic II. n'ait été un grand homme, & l'un des plus grands Princes qui aient porté la Couronne Impériale. (2)

Différens de Fréderic avec les Papes.

Empereur d'Allemagne & Roi de Sicile, Fréderic avoit assez de motifs, si la raison eût pû se faire entendre dans ces Siecles d'erreur & de superstition,

(1) *Hist. des Rois des deux Siciles.* Par Mr. d'E. *Tom.* I. *p.* 66.
(2) C'est le sentiment de Mr. de Voltaire dans son *Histoire Universelle*, & dans ses *Annales de l'Empire.*

SECT. III. *Hiſtoire des deux Siciles ſous les Princes de la Maiſon de Suabe.* 1195-1269.

pour ſe diſpenſer de faire le voyage d'outre-mer. En effet, à quel propos abandonner le Gouvernement de tant d'Etats; pourquoi les expoſer aux troubles qui pouvoient, & devoient même naturellement s'y élever pendant ſon abſence? D'ailleurs les Sarraſins de Sicile s'étoient revoltés en 1222, & donnoient aſſez d'occupation à Fréderic pour les réduire. Pluſieurs Seigneurs de la Pouille & de la Calabre s'étoient également ſoulevés, l'incendie pouvoit devenir plus violent, plus général. Etoit-il prudent de partir dans ces circonſtances? Cependant Honorius, las d'avoir accordé délais ſur délais à l'Empereur, le preſſoit vivement de tenir ſa promeſſe, & de s'embarquer pour la Syrie.

1222. *Mort de l'Impératrice Conſtance, épouſe de Fréderic.*

Pendant cette conteſtation, l'Impératrice Conſtance mourut à Catane, en 1222, & fut inhumée à Palerme. (1) Fréderic épouſa en ſecondes nôces, en 1225 Yolande, fille unique de Jean de Brienne, Roi de Jéruſalem, qui lui apporta ce Royaume pour dot. Cependant Fréderic promit alors d'en laiſſer jouir tranquillement ſon beau-pere ſa vie durant; parole qu'il ne lui tint pas, l'ayant forcé depuis à lui céder cette Couronne; c'eſt ainſi que ce ſceptre paſſa & fut réuni à celui de Sicile. (2) Au reſte, Fréderic en agit fort mal avec la Princeſſe Yolande, ainſi qu'avec ſon beau-pere, avec lequel il eut les plus violens démêlés, au ſujet des mauvais traitemens qu'on prétend qu'il fit ſouffrir à ſa fille, & parce que Brienne embraſſa le parti du Pape Grégoire IX. Ce mariage fut célébré à Brindes, en 1225, en préſence de pluſieurs Princes, du Roi Jean Brienne, de ſon neveu Gautier, du Patriarche de Jéruſalem, & de pluſieurs Barons & Prélats de la Paleſtine, Fréderic obtint du Pape, par l'entremiſe de ſon beau-pere, du Patriarche de Jéruſalem & du Grand-Maître de l'Ordre Teutonique, un nouveau délai de deux ans, au bout deſquels il promit ſolemnellement de paſſer à la Terre-Sainte, & de faire pour les Croiſés un Armement conſidérable. D'après ces promeſſes, il fit les plus grands préparatifs pour cette expédition. Cependant il ne s'embarqua pour la Syrie qu'en 1228, ſous le Pontificat de Grégoire IX, ſucceſſeur d'Honorius III, mort l'année précédente. Quelque tems avant ſon départ, Fréderic perdit ſa ſeconde femme, la Princeſſe Yolande, qui mourut en donnant le jour à un fils, qui fut nommé Conrad. Fréderic en partant, laiſſa le Gouvernement du Royaume à Renaud, Duc de Spolete, qu'il nomma pour ſon Vicaire en Italie. Il eſt bon d'obſerver que l'Empereur avoit été excommunié l'année d'auparavant par le ſucceſſeur d'Honorius, parce qu'il ne s'étoit pas mis en mer, dans le tems convenu. (3) On ſait que Grégoire IX étoit un homme emporté, violent, & beaucoup moins ſage que ſon Prédéceſſeur, qui, par ſa modération, avoit toujours trouvé le ſecret d'amener Fréderic où il avoit voulu.

1225. *Il ſe remarie à Yolande, fille de Jean de Brienne Roi de Jéruſalem.*

1228. *Mort de cette Princeſſe. Départ de Fréderic pour la Terre-Sainte: il eſt excommunié par le Pape Gregoire IX.*

Cette excommunication n'empêcha point l'Empereur de s'embarquer; au contraire, elle ne lui donna que plus d'ardeur à entreprendre l'expédition qu'il projettoit depuis ſi longtems. Il ſe propoſa de la rendre ſi utile, & de ſe ſignaler tellement par ſes exploits, qu'il forçât le Pontiſe ingrat, pour lequel

(1) *Hiſt. de Sic.* Par Mr. de B. *Tom.* II. *Liv.* VI. Sect. IX. *p.* 29.
(2) *Hiſt. de Sic.* Par Mr. de B. *Tom.* II. *p.* 34.
(3) *Anecd. Ital.* ann. 1229. *p.* 343 *& ſuiv.*

Sect. III. *Hiſtoire des deux Siciles ſous les Princes de la Maiſon de Suabe.* 1195-1269.

il alloit combattre, à rougir de ſon injuſtice, & en même tems à l'abſoudre des cenſures prononcées contre lui. Mais ſon malheur, & pour parler le langage des Croiſés, les effets funeſtes de cette excommunication, le ſuivirent en Aſie, & s'oppoſerent à ſes progrès. Ainſi l'on peut dire qu'un Pape lia dans cette occaſion les mains à un Empereur armé pour ſa quérelle & celle de la Chrétienté. Fréderic trouva tout le monde ſoulevé contre lui dans la Paleſtine. Le Patriarche de Jéruſalem, les Evêques, les Grand-maîtres des Templiers & des Hoſpitaliers refuſerent de lui obéir & de le reconnoître, les ſeuls Chevaliers Teutoniques lui demeurerent fideles; tous les autres Chrétiens, excités par les Légats du Pape & les Moines, regarderent ce Prince avec horreur, & le fuirent avec ſoin, comme un damné, un peſtiféré, en un mot, comme un hérétique retranché du ſein de l'Egliſe & de la Communion des Fideles. Tel fut le traitement que reçut un Grand Empereur, qui abandonnoit ſes Etats & ſes intérêts, pour aller combattre dans une Contrée lointaine, contre les ennemis du nom Chrétien. Tant d'obſtacles capables de refroidir la bonne volonté de tout autre, ne rebuterent point Fréderic : il voulut combattre, ſe ſignaler, & faire ce qu'il ſe devoit à lui-même & au ſoin de ſa gloire. Il ſe diſpoſoit à marcher contre Saladin, lorſque les facheuſes nouvelles qu'il reçut d'Italie, l'obligerent de quitter promptement la Paleſtine, pour voler à la défenſe de ſes Etats. (1) Ce qu'il avoit prévu & tenté d'éviter, venoit d'arriver. Le Pontife avoit choiſi le tems où l'Empereur étoit occupé à ſon expédition de la Terre-Sainte, pour faire une irruption dan la Pouille, & s'emparer de cette Province. Fréderic preſſé de s'oppoſer à cette invaſion, ſe hâta avant que de partir, de conclure un traité, avec le Soudan d'Egypte, traité, beaucoup plus favorable qu'il ne devoit naturellement l'obtenir & dont cependant le Pape & les Partiſans de la Cour de Rome lui firent un crime, prétendant qu'il avoit lâchement ſacrifié les intérêts de la Chrétienté. (2) Et cependant c'étoit le Pape ſeul qui les avoit ſacrifiés. Fréderic convint d'une treve de dix ans avec Saladin, & obtint de lui la reſtitution de Jéruſalem, & de pluſieurs autres Places & Châteaux de ce Royaume, ainſi que la liberté des priſonniers Chrêtiens, & la permiſſion à ceux-ci, d'aller faire librement leurs dévotions au S. Sépulchre, dont la garde fut confiée aux Sarraſins. Avant que de revenir en Europe, Fréderic voulut prendre poſſeſſion de ſon nouveau Royaume, & ſe faire couronner Roi de Jéruſalem dans ſa Capitale. Il ſe rendit pour cet effet dans l'Egliſe du S. Sépulchre, où aucun Evêque ne s'étant préſenté pour procéder à cette cérémonie, il prit lui-même, au refus du Patriarche de Jéruſalem & de tous les Prélats, la couronne ſur l'autel & ſe la mit ſur la tête. (3) Le Patriarche avoit jetté auparavant l'interdit ſur la Ville de Jéruſalem & même ſur le S. Sepulchre, de maniere qu'aucun Prêtre ne voulut célébrer la meſſe. Enfin, il n'eſt point de mortification & de déſagrément qu'on ne donnât à Fréderic; point de traverſes & d'obſtacles que les Chré-

Obſtacles qu'il rencontre à ſes projets.

Il fait une treve avec le Soudan d'Egypte.

Il ſe couronne lui-même Roi de Jéruſalem.

(1) *Hiſt. des Rois de deux Sicil.* Par Mr. d'E. *Tom.* I. *p.* 70.
(2) Giannone *L.* XVII. *ch.* VI & VII. *Anecd. Ital. p.* 346.
(3) Introd. à l'*Hiſt. Univ. Tom.* II. *Liv.* II. *ch.* III. *p.* 122-124.

SECT. III. *Hiſtoire des deux Siciles ſous les Princes de la Maiſon de Suabe.* 1195-1269.

tiens ne lui ſuſcitaſſent, à la ſollicitation du Pape; on ne lui en auroit pas fait davantage, s'il eût été Mahométan. Plein de mépris pour ces vils procédés, il partit de Jéruſalem après en avoir fait réparer & augmenter les fortifications, & paſſa dans ſes Etats, où ſa préſence étoit plus néceſſaire qu'en Syrie.

Il retourne en Italie.

A peine Fréderic fut arrivé en Italie qu'il pourvut à la défenſe de la Pouille, oppoſa ſes armes aux armes temporelles de Grégoire IX, réſiſta vigoureuſement à ſes entrepriſes; diſtinguant la perſonne du Pape & la Cour de Rome de l'Egliſe, il fit tous ſes efforts pour ſe reconcilier avec cette derniere, & pour obtenir l'abſolution des cenſures prononcées contre lui. Il y réuſſit avec bien de la peine en 1229, eut une entrevue avec le Pape, & fit la paix avec lui. Cette reconciliation parut ſincere de part & d'autre, & laiſſa à l'Empereur le tems & le loiſir de ſonger à la pacification de l'Italie & de l'Allemagne. La revolte de ſon fils aîné, Henri, qu'il avoit fait couronner Roi des Romains, fut un coup très-ſenſible pour ſon cœur paternel. Quelques Ecrivains ont accuſé le Pape d'avoir fomenté cette rebellion; mais ce fait eſt démenti par la plûpart des Auteurs, qui prouvent même que Grégoire IX prit avec chaleur le parti de l'Empereur contre ſon fils. Le ſoulèvement de ce jeune Prince & de quelques Villes de Lombardie, qui avoient embraſſé ſon parti, obligea Fréderic d'envoyer des Troupes contre ces Villes, & il ſe rendit lui-même en Allemagne, où ſon fils allumoit de plus en plus le feu de la revolte. La préſence de Fréderic l'éteignit d'abord, tout ſe ſoumit, & le jeune Prince fut obligé de ſe livrer à la merci de ſon Pere, & d'implorer ſa clémence. L'Empereur le fit enfermer pour le reſte de ſes jours dans la Forteresſe de S. Felix, où ce Prince mourut en 1242, très-repentant de ſa faute, ſuivant pluſieurs Hiſtoriens. On fit courir des bruits affreux ſur cette mort, qu'on attribua, les uns au déſeſpoir; les autres à la vengeance de Fréderic. Pourquoi chercher en tout tant de cauſes éloignées, tandis qu'il y en a tant de prochaines & de naturelles? Un pere n'eſt-il pas aſſez malheureux de perdre ſon fils, ou d'en être trahi, ſans qu'on lui impute encore ſa mort? D'autres rapportent que Fréderic pleura ſincérement ſon fils, & qu'il lui eût pardonné, s'il en avoit eu le tems. (1) Ce malheureux Empereur étoit réſervé, ſur la fin de ſa vie, à des chagrins preſque continuels.

1229. 1234. *Il ſe reconcilie avec Grégoire.*

Henri, Roi des Romains, ſon fils, ſe revolte: Fréderic le fait enfermer.

Il ſe remarie avec une Princeſſe d'Angleterre, & fait couronner Conrad, ſon ſecond fils, Roi des Romains.

Il ſe remaria en ſixiemes nôces, en 1234, avec la Princeſſe Iſabelle, fille de Jean, & Sœur de Henri III Rois d'Angleterre, mariage qui fut célébré à Wormes. Dans le même tems, il y fit couronner Roi des Romains Conrad, ſon ſecond fils, on rapporte que la prédilection qu'il avoit toujours témoigné pour ce Prince, excita la jalouſie de ſon fils aîné, Henri, & fut la premiere cauſe de ſa revolte. (2)

1235. 1243. *Guerre & ſuccès de Fréderic contre les Lombards.*

Peu de tems après, l'Empereur entreprit la guerre, contre les Villes confédérées de la Lombardie, qui s'étoient liguées contre lui, & il eut les plus grands ſuccès. Au milieu de ſes avantages, la revolte inattendue de Fréderic Duc d'Autriche, l'obligea de retourner promptement en Allemagne. Il réduiſit bientôt ſon ennemi aux derniers extrémités, & s'empara de ſes Etats, qu'il lui rendit après, ce Duc ayant imploré ſa clémence. L'Empereur re-

(1) Giannone; *Liv.* XVII. *ch.* I. *Hiſtoire de Sicile* ibidem.
(2) *Hiſt. de Sic.* Par Mr. de B. *Tom.* II. *Liv.* VI. Sect. XII. *p.* 52. *& ſuiv.*

Sect. III. *Hiſtoire des deux Siciles ſous les Princes de la Maiſon de Suabe.* 1195-1269.

prit avec chaleur la guerre qu'il avoit entrepriſe contre les Villes Confédérées de Lombardie, quelqu'effort que le Pape fit pour l'en détourner & pour accommoder ce différent. Bientôt le même Grégoire ſe déclara hautement contre Fréderic: mais cela n'empêcha point que ce Prince ne remporta les plus grands avantages ſur ſes ennemis, ſur-tout ſur les Milanois, & qu'il ne s'empara de pluſieurs Villes telles que Verceil, Turin, Aſta, Treviſo, Vicenze, Breſcia, Alexandrie & beaucoup d'autres, dont pluſieurs furent détruites & ſacrifiées à ſa vengeance. (1) Dans le même tems, Grégoire IX, quoique ſon ennemi, le preſſoit de retourner en Syrie, alléguant que la treve avec Saladin étoit prête d'expirer; mais Fréderic, inſtruit par l'expérience, & comprenant que le Pape ne cherchoit à l'éloigner qu'afin de s'emparer plus aiſément de ſes Etats en ſon abſence, refuſa de partir; il eut ſoin de renouveller la treve pour dix ans avec le Soudan d'Egypte, & d'ordonner à Renaud de Baviere, ſon Lieutenant dans le Royaume de Jéruſalem, d'éviter d'en venir aux mains avec les Sarraſins. Délivré de ce ſoin, il ne ſongea plus qu'à pourſuivre ſes projets contre les Villes de Lombardie, qui avoient embraſſé le parti du Pape.

Origine des Guerres des Guelphes & des Gibelins.

D'un autre côté, Grégoire chercha à ſuſciter par-tout de nouveaux ennemis à l'Empereur. Ce fut alors qu'un incendie général embraſa preſque toute l'Italie, ce fut alors que prirent naiſſance les cruelles guerres des Guelphes & des Gibelins, noms funeſtes qui exiſtoient longtems auparavant, mais qui n'avoient point encore cauſé autant de maux. La plûpart des Villes prirent parti dans cette guerre; les unes en faveur du Pape, les autres pour ſon ennemi. Gênes, Veniſe, Milan, Parme, Bologne, un grand nombre d'autres, ſe déclarerent contre lui. Piſe, Modene, Cremone, & quelques autres Villes de Toſcane, embraſſerent ſon parti, & lui fournirent des Troupes. Peu content d'armer preſque toute la Lombardie, le Pape publia une Croiſade (2) contre Fréderic, avec les mêmes immunités & les mêmes indulgences que celles qui étoient attachées aux guerres de la Terre-Sainte: il convoqua en même tems un Concile à S. Jean de Latran, dans le deſſein d'y juger, & peut-être d'y dépoſer Fréderic. L'Empereur aigri & irrité par la haine de ſes ennemis, s'en vengea très-cruellement, à la vérité; mais il faut convenir auſſi qu'il étoit pouſſé à bout, & qu'un Prince, en pareil cas, eſt plus qu'homme, s'il n'eſt outré dans ſes vengeances. Vainqueur des Croiſés, il en fit mutiler quantité, & leur fit faire une croix ſur la tête par inciſion, ou avec un fer chaud; diſant, *que, puiſqu'ils s'étoient croiſés contre lui, il étoit juſte qu'ils en portaſſent les marques.* Cependant il fit tout ce qu'il put pour empêcher les Prélats Ultramontains de ſe rendre à Rome, pour y aſſiſter au Concile que Grégoire vouloit y tenir. Les Génois, Partiſans zélés de ce Pontife, s'étant chargés d'y conduire ſes Légats & les Prélats étrangers ſur une flotte conſidérable, qu'ils équiperent pour cet effet; ils furent attaqués & défaits près de Meloria, par les flottes combinées de l'Empereur & des Piſans, commandées par Enzius, ou Enzo fils naturel de Fréderic, qu'il avoit fait Roi de Sardaigne. (3) La perte des Génois fut très-conſidérable;

(1) Introd. à l'*Hiſt. Univerſ.* ibid. *p.* 125-126.
(2) *Hiſt. de Sic.* Par Mr. de B. *Ibidem.*
(3) Introd. à l'*Hiſt. Univerſ. p.* 127-128.

SECT. III. *Hiſtoire des deux Siciles ſous les Princes de la Maiſon de Suabe.* 1195-1269.

preſque tous les Prélats tomberent entre les mains de Fréderic, qui les fit empriſonner, & leur fit ſubir les plus mauvais traitemens.

Mort de Grégoire IX. 1243.

On prétend que cet événement cauſa tant de chagrin au Pape Grégoire IX, qu'il en tomba malade, & mourut le 21 Avril 1241; mais il ſemble qu'on doit attribuer plutôt ſa mort à ſon grand âge; car il avoit près de cent ans. Céleſtin IV, qui lui ſuccéda n'ayant ſiégé que dix ſept jours, l'Empereur ne gagna rien à ce changement de Souverain-Pontife, ni à l'exaltation de Sinibalde de Fieſque Génois, qui prit le nom d'Innocent IV. Sinibalde, d'un des plus intimes amis, devint après ſon avénement au Pontificat, le plus implacable ennemi de Fréderic; il ſuivit en tout le plan de ſon prédéceſſeur, & renchérit même ſur ſa haine contre ce Prince. Délivré de ſes mains, en 1244, par le ſecours des Génois, ſur la flotte deſquels il s'embarqua ſecretement pour Gênes, il ſe rendit à Lyon, où il convoqua un Concile. (1) Là il anathématiſa & dépoſa ſolemnellement l'Empereur, en 1245, quelques raiſons que les Ambaſſadeurs de ce Prince puſſent alléguer pour ſa juſtification, & quelques démarches que fiſſent les Rois de France, d'Angleterre & pluſieurs autres Souverains, pour détourner le Pape de cette violence. Fréderic furieux, écrivit à tous les Princes de la Chrétienté pour ſe juſtifier des crimes & des imputations ſur leſquelles il avoit été condamné, ſans avoir été entendu. Il ſe vengea en ravageant les Terres de l'Egliſe, & en pourſuivant à outrance toutes les Villes qui s'étoient déclarées contre lui. Depuis longtems il étoit occupé à faire le ſiege de Parme, l'une des plus obſtinées à lui réſiſter; pendant qu'il étoit à la chaſſe, les aſſiégés firent une ſortie, tomberent ſur ſon camp, ruinerent tous ſes ouvrages, & le forcerent de lever le Siege. L'Empereur ne put jamais ſe relever de cet échec; il fut défait partout par les Confédérés. Pour comble de malheur, ſon fils Enzo fut vaincu, en 1249, & fait priſonnier par les Bolonois, qui ne voulurent point lui rendre la liberté, quelques offres que ſon pere leur fit pour ſa rançon. Il fut inconſolable de cette perte, ainſi que de ſes revers; & ne fit plus depuis que traîner une vie languiſſante. Cependant il ne perdit, ni le courage, ni l'ardeur de ſe venger; & il étoit occupé à faire les plus grands préparatifs, pour continuer la guerre, lorſqu'il fut attaqué d'une diſſenterie, ou eſquinancie, dont il mourut le 13 de Decembre, 1250, à Fiorenzola, petite Ville de la Pouille. Quelques Hiſtoriens rapportent que Mainfroi, ſon fils naturel, l'avoit fait empoiſonner; & que voyant que ſon fort tempéramment lui faiſoit ſurmonter le poiſon, il l'étouffa avec un oreiller; (2) bruit fabuleux peut-être, & dont on parle ici, parce qu'il faut tout rapporter; mais nous n'en trouvons nulle part des preuves convainquantes. Fréderic étoit alors dans ſa cinquante-ſeptieme année, & il en avoit régné 37 comme Empereur, 50 comme Roi de Naples & de Sicile, & 28 comme Roi de Jéruſalem. Tels ſont en abrégé, les principaux évènemens d'un rêgne auſſi célébre qu'orageux, & l'un des plus importans morceaux, de l'Hiſtoire du XIII ſiecle; nous ne nous y ſommes point arrêtés, parce que ces mêmes évènemens ſe trouvent rapportés plus amplement dans l'Hiſtoire générale d'Italie, & dans celle de l'Allemagne.

Il dépoſe l'Empereur au Concile de Lyon. 1245.

Sinibalde de Fiesque eſt élu Pape, ſous le nom d'Innocent IV.

1248. 1250.

Mort de Fréderic.

On

(1) *Voyez* Article GENES Sect. II. *ch.* IV. dans cette *Hiſtoire Univerſelle.*
(2) Giannone *Liv.* XVII. *chap.* IV. *p.* 590.

Sect. III. *Hiſtoire des deux Siciles ſous les Princes de la Maiſon de Suabe.* 1195-1269.

On ne peut nier qu'à ſon ambition & à ſes cruautés près, Fréderic II n'ait été un très grand Prince. Il poſſédoit les plus brillantes qualités; il étoit brave, généreux, libéral, prudent, habile, magnanime, avec ceux de ſes ennemis qui imploroient ſa clémence; mais cruel & implacable, à l'égard de ceux qui vouloient lui réſiſter. Né fort altier, impérieux & violent, les traverſes que les Papes lui ſuſciterent, les chagrins qu'ils lui donnerent, ſes malheurs, ſes revers aigrirent ſon caractere, & ce furent en quelque façon ſes ennemis qui le forcerent à devenir cruel & barbare. Peu de Princes ont ſu réſiſter aux Papes avec autant de fermeté que lui, & il auroit été bien plus loin, s'il étoit né dans un autre Siecle. On lui reprocha de n'avoir point de Religion, & de traiter tous les dogmes d'impoſtures & de chimeres. A beaucoup de bon ſens & de lumieres naturelles, il joignoit un goût décidé pour les Sciences; il aima & accueillit toujours favorablement les Gens-de-Lettres & les Savans. On n'en citera pour preuves que ſon affection pour le fameux Pierre des Vignes, qu'il fit ſon Chancelier, & l'un de ſes plus chers favoris, & l'Académie qu'il établit à Naples. On pourroit lui reprocher avec fondement d'avoir trop aimé la guerre, & d'avoir été trop livré à ſes plaiſirs en tout genre. Le grand nombre des femmes qu'il épouſa ſucceſſivement, celui des maîtreſſes & des enfans naturels qu'on lui attribue, prouve ſon penchant effréné pour le ſexe; ce qui le prouve encore, eſt l'eſpece de ſerail qu'il traînoit par-tout avec lui, & qui étoit rempli de femmes des Sarraſins; ſur quoi on obſervera que ce Prince avoit pris beaucoup de goût pour les manieres & les coûtumes du Levant, & que, dans ſes camps mêmes, il vivoit avec un luxe preſque Aſiatique. Au reſte, on ne doit pas adopter toutes les calomnies que les Ecrivains du parti Guelfe ont débitées contre lui, pour faire leur cour aux Papes.

Son Caractere: ſon Portrait.

Femmes & enfans de ce Prince.

Outre les femmes que ce Prince épouſa, ſavoir: Conſtance d'Aragon, Yolande de Brienne & Iſabelle d'Angleterre, les Hiſtoriens lui en attribuent encore trois autres; Agnès, fille d'Othon, Duc de Moravie qu'il répudia, & qui ſe remaria avec Uldric, Duc de Carinthie; Ruthine, fille d'Othon, Comte de Wolfferthauſen, dans la Baviere, & Iſabeau, fille de Louis, Duc de Baviere. Il épouſa ces trois Princeſſes dont il n'eut pas d'enfans, dans l'intervalle qui s'écoula, dit-on, entre ſa ſeconde femme, Yolande de Brienne, & ſa ſixieme Iſabelle d'Angleterre, ſœur d'Henri III, qui mourut en 1241. Il eut deux fils de ſa premiere épouſe Conſtance d'Aragon, ſavoir Henri, Roi des Romains, dont nous avons rapporté la revolte & la triſte fin; & Jourdan, qui mourut en bas âge. Yolande de Brienne lui donna Conrad, qui lui ſuccéda; & Iſabelle d'Angleterre fut mere de Henri, qui mourut en 1153, âgé de douze ans, empriſonné, à ce qu'on prétendit dans le tems, par l'Empereur Conrad ſon frere, D'autres Hiſtoriens lui donnent encore d'autres femmes.

Parmi ſes enfans naturels qu'il établit tous avantageuſement, on compte Fréderic, qu'il fit Prince d'Antioche, &c. Henri Enzius ou Enzo, Roi de Sardaigne, qui fut pris par les Bolonois, en 1149, & mourut dans leur Ville, après vingt-deux ans d'une dure captivité. Mainfroi, Prince de Tarente, &c. qui dans la ſuite s'empara du Royaume de Naples & de Sicile, & en fut le neuvieme Roi; Conſtance, qu'il maria avec Charles-Jean Battaſe, ou Vatta-

SECT. III. *Hiſtoire des deux Siciles ſous les Princes de la Maiſon de Suabe.* 1195-1269.

ce, Empereur de Conſtantinople; & pluſieurs autres fils & filles qu'il eut de différentes maîtreſſes. Quelques Ecrivains, fondés ſur ſon teſtament, ont prétendu que Mainfroi étoit fils légitime de Fréderic, parce qu'il l'avoit appellé à la ſucceſſion de ſes Etats, au défaut de ſes autres fils légitimes. Il laiſſa par ce teſtament, l'Empire, le Royaume de Sicile & toutes ſes dépendances, à ſon fils aîné Conrad, Roi des Romains; & dans le cas où il viendroit à mourir ſans enfans mâles, au Prince Henri, qu'il avoit eu d'Iſabelle d'Angleterre; & enfin, à Mainfroi, Duc de Tarente, au cas qu'Henri vint auſſi à décéder ſans laiſſer de poſtérité. Il légua en attendant à ce Jeune Prince, le Royaume d'Arles, ou celui de Jéruſalem, au choix & à la volonté de Conrad. Outre la Principauté de Tarente, il laiſſa encore pluſieurs autres Terres & Comtés à Mainfroi, avec tous les titres & honneurs qu'il lui avoit accordés pendant ſa vie; & il ordonna qu'il ſeroit Gouverneur en Italie, ſpécialement dans la Pouille & dans la Sicile, en cas d'abſence de Conrad. Enfin, il légua les Duchés d'Autriche & de Styrie, outre dix mille onces d'Or, à Fréderic ſon petit-fils, fils du feu Roi Henri, & de Marguérite, fille de Léopold Duc d'Autriche. Tout cela à la charge de reconnoître Conrad pour Souverain, condition, ſans l'obſervation de laquelle, le teſtament devoit être nul à l'égard de Mainfroi. (1) Il y en a qui rapportent ce teſtament d'une maniere différente, & à la variation qui ſe trouve à ce ſujet dans le récit des Hiſtoriens, il ſembleroit que Fréderic eût fait pluſieurs teſtamens; ce qui eſt même aſſez probable. (2) Ce Prince fut enterré dans la grande Egliſe de Palerme à côté de l'Empereur & de l'Impératrice, ſes Pere & mere, ainſi qu'il l'avoit ordonné dans ſa derniere maladie, l'on mit depuis ſur ſon tombeau deux épitaphes qu'on y voit encore.

Teſtament de Fréderic.

Jettons maintenant un coup d'œil ſur ce qui ſe paſſa dans l'intérieur du Royaume des deux Siciles, ſous le Gouvernement de Fréderic. Ce Souverain aimoit beaucoup ce Royaume, où il avoit pris naiſſance; mais les malheurs de ſon rêgne, & les guerres qui l'occuperent ſans ceſſe l'empêcherent de lui donner des preuves de ſon affection; & le ſort de la Sicile & des Provinces d'Italie, ne fut pas heureux ſous ſes Loix; moins par ſa faute, à la vérité, que par celle de ſes ennemis; qui ne lui laiſſerent pas le tems de travailler au bonheur & à la tranquillité de ſes Sujets. Il fit cependant pluſieurs Loix & des établiſſemens fort ſages, ainſi qu'on le peut voir dans Giannone. (3) Ce Prince avoit tant de prédilection pour la Terre de Labour, & il étoit ſi enchanté des beautés de la Campagne de Naples, qu'on rapporte qu'étant paſſé dans le Levant; lorſqu'il vit la Terre-Sainte, ou Terre promiſe, il dit; que ſi le Dieu des Juifs avoit vû le Royaume de Naples, & particulierement la Terre de Labour, il n'auroit pas fait tant de bruit de ſa Terre de promiſſion. (4)

(1) Introd. à l'*Hiſt. Univerſ.* ibid. *p.* 130.
(2) *Voyez Hiſt. de Sic.* Par Mr. de B. *Tom.* II. *p.* 104. *& ſuiv.*
(3) *Liv.* XVII. *chap.* IV. *&* V. *Hiſt. de Sic.* Par Mr. de B. *Tom.* II. *Liv.* VII. Sect. XXI. *Anecd. Ital.* ann. 1250.
(4) Il ne faut point êttre ſurpris d'entendre parler ainſi un Prince qui étoit fort libre dans ſes propos ſur la Religion. On rapporte ſur quelques plaintes qui lui furent faites un jour, au ſujet du dégât que ſes ſoldats faiſoient en paſſant dans des champs de bled en maturité; qu'il répondit ironiquement qu'ils avoient grand tort, & devoient,

Sect. III. *Hiſtoire des deux Siciles ſous les Princes de la Maiſon de Suabe.* 1195-1269.

Ainſi qu'on l'a obſervé, Fréderic aimoit beaucoup les Sciences & la Philoſophie, qu'il cultivoit lui-même avec ſuccès; choſe fort étonnante dans un Siecle auſſi ignorant que le ſien. On aſſure qu'il parloit avec une égale facilité pluſieurs langues; qu'il faiſoit fort bien des vers en langue latine & vulgaire, ainſi que ſon fils Enzius, dont il nous reſte quelques Poëſies, & qu'il compoſa même un ouvrage Latin, intitulé *de naturâ & curâ animalium*, un livre ſur la chaſſe des Faucons; & qu'il engagea Jourdan Ruffo, maître de ſes écuries, à écrire un traité ſur les maladies & la pharmacie des Chevaux. Il exhorta encore pluſieurs Savans à écrire en tout genre, & à faire des traductions du Grec & de l'Arabe, ſur-tout des ouvrages de médecine & de Philoſophie. Ce goût pour les Sciences & l'affection particuliere qu'il avoit pour la ville de Naples, le porterent à y fonder, en 1224, une Académie, ou Univerſité célebre en tous genres, à la doter libéralement, à y appeller des profeſſeurs habiles, & à y inviter les étudians de tous ſes Etats. Il fonda pareillement une école de Juriſprudence à Padoue, & décora beaucoup la fameuſe école de médecine, établie à Salerne. Il affectionna l'Univerſité de Bologne, & lui donna même pluſieurs marques de ſon eſtime & de ſa libéralité, avant que cette Ville ſe fut déclarée contre lui en faveur des Papes. Après avoir fondé pluſieurs Académies dans ſon Royaume; en haine des Villes du parti Guelfe, où ſes Sujets alloient en foule prendre des leçons, il défendit, ſous des peines très-ſéveres, qu'ils y allaſſent étudier à l'avenir, & en même tems il ordonna qu'on reçut dans ces Académies les habitans des Villes Guelfes de la Lombardie, de la Toſcane & de la Romagne; Fréderic embellit les villes de Naples, Capoue & généralement le Royaume de pluſieurs Edifices; il publia des conſtitutions très-ſages, & les fit rédiger dans le meilleur ordre poſſible, par Pierre des Vignes; il fit conſtruire pluſieurs villes en Sicile, & dans les diverſes Provinces de ſon Royaume. (1) Enfin, il fit pluſieurs établiſſemens utiles, & il étoit capable de lui faire le plus grand bien, ſi ſes ennemis ne l'euſſent diſtrait par des guerres continuelles, n'euſſent altéré & aigri ſon caractere, & n'en euſſent fait un Prince vindicatif & cruel; à quoi ſon ambition & ſon orgueil contribuerent auſſi beaucoup.

Académies diverſes fondées par Fréderic.

Etabliſſemens faits par ce Prince: il bâtit pluſieurs Villes dans ſon Royaume.

Jamais les Sarraſins établis en Sicile ne firent tant de mouvemens que ſous ſon rêgne; ils lui donnerent beaucoup d'occupation, & il eut bien de la peine à les contenir: il les réduiſit pourtant; mais, déſeſpérant de pouvoir les forcer à vivre tranquilles en Sicile, parce qu'ils étoient à portée d'y recevoir de fréquens ſecours de l'Afrique, il en tranſporta, en 1223, un nombre très-conſidérable dans la Pouille, où il leur aſſigna pour demeure la Ville de Lucera, qui fut la premiere Colonie des Sarraſins dans cette Province. Il en fit une ſeconde tranſlation en 1247, & donna une autre Lucera à habiter au reſte de cette Nation; cette Ville fut ſurnommée à ce ſujet, *des Payens*, ou Lucera *la Payenne*, pour la diſtinguer de l'autre, dont il tira dans la ſuite les habitans, pour les diſperſer dans le territoire qu'on nommoit alors *Japigia*, & qu'on appelle aujourd'hui *la Capitanate*. Comme ces Peuples étoient d'ex-

Tranſlation des Sarraſins dans la Pouille par Fréderic.

au contraire, avoir un grand reſpect pour chacun de ces épis de bled, puiſque tous les grains qu'ils contenoient, pouvoient devenir un jour autant de Corps de Jéſus-Chriſt. Vide Giannone *Ibidem.*

(1) Giannone *Liv.* XVII. *ch.* IV *& ch.* VI. *p.* 612. *& ſuiv.*

SECT. III. *Hiſtoire des deux Siciles ſous les Princes de la Maiſon de Suabe.* 1195-1269.

cellens guerriers, qui lui étoient fort utiles dans ſes guerres, Fréderic ne voulut ni les détruire, ni les chaſſer de ſes Etats, ainſi que fit dans la ſuite, par une politique fort mal entendue, le Roi Charles I d'Anjou, lorſqu'il eut conquis le Royaume ſur la Maiſon de Suabe. Au reſte, ſi d'un côté, cette tranſlation des Sarraſins dans la Pouille fut très-utile à Fréderic & à Mainfroi ſon fils, auxquels ils furent fort affectionnés, elle fut très-nuiſible aux habitans de cette Province, où ils commirent des déſordres continuels. (1)

Union de la Couronne de Jéruſalem à celle de Sicile.

Parmi les événemens remarquables du rêgne de Fréderic II, & purement relatifs à l'Hiſtoire de la Sicile, on doit remarquer l'union qu'il fit de la couronne de Jéruſalem à celle de Sicile; (2) ce fut lui qui laiſſa le grand titre de Roi de Jéruſalem à ſes Succeſſeurs, titre encore réel ſous lui, mais qui ne fut bientôt plus qu'imaginaire; & que néanmoins tant de Maiſons Souveraines diſputent aux Rois des deux Siciles, & prennent, ainſi que le vain titre de Roi de Chypre, que le Grand-Turc ſeul porte légitimement, avec celui de quantité d'autres Iſles, Etats & Royaumes qu'il poſſede aujourd'hui.

Conjuration des Barons de la Pouille contre Fréderic.

Nous n'oublierons point de parler d'une conſpiration que quelques Barons & Seigneurs du Royaume, en apparence très-attachés à Fréderic, tramerent contre lui, en 1255, ce fut à l'inſtigation du Pape Innocent IV, qui, peu ſcrupuleux ſur les moyens de ſe défaire de ſon ennemi, ſuivant le témoignage de la plûpart des Hiſtoriens, ſéduiſit ſouvent ſes plus fideles ſerviteurs, tels que Pierre des Vignes & autres, & ſouleva les Peuples & les Grands en Allemagne & ailleurs, pour exécuter, par des moyens purement humains, la Sentence ſpirituelle & temporelle qu'il avoit portée au Concile de Lyon. Les Conjurés prirent les armes, s'emparerent de pluſieurs Places dans la Pouille, & entreprirent, non-ſeulement de faire ſoulever cette Province, mais encore d'aſſaſſiner Fréderic. Ce complot fut découvert; les Chefs de la conſpiration ſe retirerent dans quelques Places fortes, où ils furent enfin obligés de ſe rendre à diſcrétion. Ils périrent dans les ſupplices. L'Empereur étendit ſa vengeance juſques ſur leurs familles, qu'il enveloppa dans la proſcription, il punit les autres par le banniſſement & la confiſcation de leurs Biens. L'illuſtre famille des San-Severino penſa être éteinte dans cette occaſion; le jeune Roger échappa ſeul à la proſcription, par les ſoins d'une tante qui l'envoya à Rome, où le Pape le fit élever. Il rentra dans le Royaume ſous Charles I d'Anjou, (3) à la tête des autres exilés Napolitains, & fut rétabli dans tous ſes Biens. Ainſi, les dernieres années de Fréderic ne furent qu'un tiſſu de chagrins & d'infortunes; ſes plus affectionnés ſerviteurs conſpirerent contre ſes jours, en 1245: la même année il fut dépoſé par le Pape au Concile de Lyon; en 1248, ſes troupes furent battues & miſes en fuite par les Parmeſans; en 1249, il eut le malheur de perdre pour jamais un fils bien aimé, Enzo, mort pour lui, ſans mourir, puiſqu'il fut confiné dans une priſon perpétuelle par les Bolonois; enfin, en 1250, il perdit lui-même la vie; & peut-être par la perfidie de ce qu'il avoit de plus cher au monde, crime, au reſte, très-peu prouvé, fort peu probable, & couvert des voiles de la nuit la plus ténébreuſe.

(1) Le même. *Liv.* XVII. *ch.* II. introd. à *Hiſt. Univerſ. p.* 121.
(2) *Hiſt. des Rois des deux Sic.* Par Mr. d'E. *Tom.* I. *p.* 73.
(3) Giannone *Liv.* XVII. *ch.* III.

Sect. III. *Hiſtoire des deux Siciles ſous les Princes de la Maiſon de Suabe,* 1195-1269.

Conrad étoit en Allemagne, embarraſſé dans une guerre qui lui donnoit beaucoup d'occupation, lorſque ſon pere mourut. Le Pape, qui, en vertu de la dépoſition qu'il avoit faite de Fréderic, ne reconnoiſſoit plus ce Prince pour Empereur, & avoit même déjà excité les Allemands à en élire un autre, (Guillaume, Comte d'Hollande,) ne reſpecta point les dernieres diſpoſitions de ce Prince, prétendant, au contraire, que la Sentence portée contre lui, s'étendoit juſques ſur ſa poſtérité. Ce Pontife profita de l'abſence de Conrad, & de la bonne volonté des Comtes d'Aquin & de pluſieurs autres Seigneurs ſes Partiſans, pour s'emparer de la Sicile, & des Provinces de Terre-ferme, qu'il diſoit appartenir au S.^t Siege, comme fiefs de l'Egliſe. Secondé par ſes partiſans, il vint à bout de faire revolter la Pouille, la Terre de Labour, & de faire déclarer en ſa faveur, Naples, Capoue & pluſieurs autres Villes. Toutefois ſes ſuccès ne furent pas de longue durée. Mainfroi, que le dernier Empereur avoit créé Vicaire de l'Empire en Italie, & Baïle, ou Régent de la Pouille & de la Sicile, en l'abſence de ſon frere Conrad, s'oppoſa courageuſement aux entrepriſes du Pape & de ſes adhérens, défendit généreuſement les Etats de ſon frere, & fit rentrer la plus grande partie des rebelles dans leur devoir. Cependant il ne put venir à bout de réduire Naples & Capoue, qui perſiſterent dans la revolte. Conrad, après avoir heureuſement terminé les guerres qui l'avoient arrêté en Allemagne, paſſa en Italie, ſuivi d'une nombreuſe Armée, releva le parti des Gibelins dans la Lombardie, & vint dans la Pouille, où il fut reçu avec de grands tranſports de joie par Mainfroi; & par les Barons qui lui étoient reſtés fideles. Il prit avec eux des meſures pour la réduction des Comtes d'Aquin, & des autres revoltés, que les ſecours qu'ils reçurent du Pape, n'empêcherent pourtant pas d'être vaincus par Conrad. La vengeance que ce Prince prit de toutes les Villes qui tomberent en ſon pouvoir, telles que, Arpino, Seſſa, Aquino, Saint-Germain, &c. effraya tellement les habitans de Capoue, qu'ils ſe hâterent de lui ouvrir leurs portes. Il n'en fut pas de même de ceux de Naples, qui ne voulurent ſe rendre qu'après avoir été réduits aux dernieres extrémités. Ils eurent, il eſt vrai, la vie ſauve; mais ils furent obligés de détruire eux-mêmes leurs fortifications & juſqu'aux fondemens de leurs murailles, ils furent enſuite chatiés très-rigoureuſement & de pluſieurs manieres, en punition de leur revolte. Ce fut en 1253, que la ville de Naples eſſuya cette diſgrace, (1) & qu'elle fut ſaccagée par les Troupes de Conrad.

Conrad IV Roi de Naples & de Sicile. 1250. 1254.

Entrepriſes du Pape ſur la Pouille & autres Provinces d'Italie, qu'il fait revolter.

Réduction des Rebelles, de Capoue & de Naples; châtiment de cette derniere Ville.

Ce Prince ne reſſembloit à l'Empereur ſon pere que du côté de l'orgueil & de la cruauté; Mainfroi, fils naturel de Fréderic, lui reſſembloit en ſes bonnes qualités, en bravoure & en magnanimité: de maniere qu'il ſembloit que la fortune eût été fort injuſte & très-biſarre à leur égard, en donnant la couronne à l'un, & le mérite à l'autre; Celui-ci ſe faiſoit autant aimer & eſtimer par ſa douceur, ſa modération & ſa généroſité, que Conrad ſe faiſoit craindre & haïr par ſa rigueur & par ſa cruauté. Comme il eſt naturel à ceux qui ont moins de mérite, d'être plus ſuſſuſceptibles des impreſſions de la jalouſie; ce Prince, forcé malgré lui de reconnoître les grandes qualités de ſon frere naturel, fut violemment ulcéré des ſentimens favorables & de l'affection

Conrad ſe fait haïr, & devient jaloux de Mainfroi.

(1) Giannone *ch.* I. *Liv.* XVIII.

SECT. III. *Hiſtoire des deux Siciles ſous les Princes de la Maiſon de Suabe.* 1195-1269.

que les peuples lui témoignoient; & dans la crainte qu'il n'en abuſât un jour, pour s'élever & former un parti redoutable à la puiſſance royale, il chercha à lui en ôter les moyens, & le priva, ſous différens prétextes, de preſque toutes les Seigneuries que Fréderic lui avoit laiſſées par ſon teſtament. (1) Mainfroi diſſimula; parut ne faire aucune attention à cette baſſe envie qui dévoroit ſon frere, & conſentit ſans murmurer aux ſacrifices qu'on exigea de lui, jugeant que c'étoit là le ſeul moyen de déſarmer ſa jalouſie, & de ſe mettre à l'abri des ſoupçons; il ne ſe démentit point; & quelques mortifications que Conrad lui donnât, il lui reſta toujours ſoumis, toujours fidele, & combattit avec la même ardeur pour la défenſe de ſes intérêts & pour le maintien de ſa puiſſance. Une conduite ſi reſpectable prouve que ce jeune Prince, également habile & diſſimulé, réuniſſoit à un même dégré la politique & la valeur. A le voir agir, on eût dit qu'en combattant pour Conrad, il n'ignoroit pas qu'il combattoit pour lui-même, & qu'il ne travailloit qu'à préparer les voies par leſquelles la fortune le conduiſit inſenſiblement juſqu'au trône, où l'amour des Peuples, la faveur des Grands, & enfin la mort de Conrad le porterent bientôt.

Conduite politique de Mainfroi envers Conrad.

Conrad porta ſi loin la jalouſie & la méfiance contre ſon frere, qu'il obligea tous les parens & les alliés maternels de celui-ci, (de la famille de Lancia) ſans diſtinction de ſexe, ni d'âge, de ſortir du Royaume. D'un autre côté, Mainfroi portant la diſſimulation auſſi loin que Conrad pouſſoit l'ingratitude à ſon égard, ſe fit violence au point de ne lui témoigner aucun mécontentement, & ne rallentit rien de ſon zele ordinaire. Mais dans le même tems il ſe concilioit l'affection des Peuples de la Pouille, & l'attachement de la Nobleſſe, par l'adreſſe & la douceur qu'il mettoit dans toutes ſes manieres. La conduite même de Conrad à ſon égard, le ſervoit plus qu'elle ne nuiſoit au bien de ſes affaires.

Mort du jeune Prince Henri.

Telles étoient les diſpoſitions des deux Princes, lorſque Henri, jeune frere de Conrad, étant venu lui rendre ſes devoirs en Sicile, y mourut, en 1253, âgé ſeulement de douze ans. Conrad fut violemment ſoupçonné de l'avoir fait empoiſonner, pour s'emparer des tréſors de l'Empereur leur Pere, que ce jeune Prince poſſédoit, ainſi que de l'héritage que Fréderic lui avoit laiſſé par ſon teſtament. (2) Le Roi d'Angleterre, Henri III, oncle du jeune Prince, témoigna beaucoup de reſſentiment à Conrad, qui, à la vérité, ne négligea rien pour ſe juſtifier, & répandit beaucoup de larmes ſur la mort de ſon frere. On rapporte même qu'il ne parut jamais content depuis ce triſte événement. Ce fut cependant un des motifs, dont le Pape, ſon ennemi juré, ſe ſervit pour engager le Roi d'Angleterre à faire la conquête du Royaume de Sicile, & à en venir prendre l'inveſtiture, pour lui, ou pour le jeune Edmond ſon fils; mais ce fut ſans ſuccès, ainſi qu'on le verra bientôt.

1254. *Mort de Conrad.*

Conrad ayant rangé toutes les Villes ſous ſon obéiſſance & pacifié ſon Royaume, ſe diſpoſoit à partir pour l'Allemagne, afin d'y combattre ſon Compétiteur à l'Empire, lorſqu'au printems de l'année 1254, il fut attaqué à A-

(1) *Anecd. Italien.* ann. 1250. *& ſuiv. p.* 351.
(2) *Hiſt. des Rois des deux Siciles.* Par M. d'E. *Tom.* I. *p.* 73-77. *Hiſt. de Sicile.* Par Mr. de Burigny. *Tom.* II. *Liv.* VII. *Sect.* I *&* II.

malfi, près d'Ovieto dans la Basilicate, d'une violente fievre, qui l'emporta en peu de jours, le 21 de Mai, n'étant encore qu'à la fleur de son âge. Comme dans ce siecle de barbarie les crimes les plus atroces étoient aussi les plus fréquens; & que trop souvent les hommes les plus élevés en dignité, étoient aussi les plus méchans, on ne conçevoit gueres que les Princes mouruſſent de leur mort naturelle; aussi les Guelfes ne manquerent pas de répandre que Mainfroi avoit fait empoisonner son frere Conrad, dans l'espérance de se rendre maître de son Royaume, à la faveur de la grande jeunesse de Conradin son fils. Il est vrai qu'à ne juger des choses que par l'événement, il y auroit lieu de présumer que Mainfroi avoit ce dessein, & qu'il se servit du poison pour parvenir à son but; il étoit ambitieux, & un ambitieux est capable de tout. D'ailleurs en supposant une fois qu'il se fut défait de son pere, il seroit très-croyable qu'il se défit aussi de son frere. Cependant plusieurs Historiens se sont efforcés de justifier Mainfroi de l'empoisonnement de son frere, & du parricide qu'on lui avoit déjà imputé. On reconnoissoit en lui quelques vertus, & dans ce cas, il est constant que ses vertus doivent naturellement déposer en sa faveur, & contribuer à sa justification. Ce qui semble d'ailleurs démontrer bien évidemment son innocence, c'est qu'il ne paroissoit avoir aucun intérêt à commettre ce crime, & qu'on sait qu'il ne gagna rien d'abord à la mort de Conrad; puisque ce Prince ne lui laissa pas même le gouvernement de ses Etats, pendant la minorité de son fils. Ils est vrai que l'habile Mainfroi, toujours couvert du manteau de dissimulation, & cachant avec soin son ambition sous le voile de la modération, refusa, dit-on, d'accepter cette Régence, que Conrad vouloit lui confier, alléguant que le Marquis de Honebruch en étoit plus capable que lui; & ce refus modeste fut un coup de la plus adroite politique; car il prévoyoit bien que cet Allemand n'ayant ni la capacité, ni les talens nécessaires pour tenir les rênes de l'Etat, seroit forcé de les abandonner, & qu'alors les Grands & les Peuples le presseroient de s'en charger en sa place; & c'est ce qui arriva en effet. Il ne vouloit point qu'on put l'accuser de s'être emparé du Gouvernement; il vouloit qu'il lui fut déféré, & paroître en quelque façon contraint de l'accepter, évitant par-là de s'attirer la haine des Allemands. (1) On verra que la dissimulation faisoit, ainsi que la bravoure, le fond du caractere de ce Prince, & qu'il ne s'écarta jamais du plan de conduite qu'il s'étoit tracé pour parvenir au trône.

Sect. III. *Histoire des deux Siciles sous les Princes de la Maison de Suabe.* 1195-1269.

Politique & dissimulation de Mainfroi.

Conrad mourut âgé de 26 ans, dont il en avoit régné seulement un peu plus de trois. Ce que l'on a vu de lui, suffit pour donner une idée de son caractere. Il n'eut point des vertus, & ne fit rien de remarquable pendant son rêgne. Ce fut Mainfroi que fit tout pour lui en Italie. Aussi cruel envers ses ennemis que son pere, il n'eut presque aucune de ses grandes qualités, il acquit peu de gloire, & se fit aussi peu estimer de ses ennemis, qu'il se fit haïr de ses Sujets par son extrême sévérité; comme on l'a dit dans l'Histoire d'Allemagne, où les événemens de son rêgne se trouvent plus amplement rapportés. Il ne laissa d'Elisabeth, fille d'Othon, Duc de Baviere, qu'un fils en bas âge, nommé vulgairement *Conradin*, ou le petit Conrad pour le distinguer de son pere, & qui devint fameux par ses malheurs. Ce jeune

Portrait de Conrad, ses enfans: son testament.

(1) Giannone *Liv.* XVIII. *ch.* II.

SECT. III. *Hiſtoire des deux Siciles ſous les Princes de la Maiſon de Suabe.* 1195-1269.

Prince n'avoit que deux ans, lorſque ſon pere mourut. Il l'inſtitua ſon héritier, & laiſſa la Régence du Royaume, pendant ſa minorité, à Bertholde, Marquis de Honebruch, parent d'Eliſabeth, ſon épouſe. Son Corps fut tranſporté dans la Cathédrale de Meſſine, où il fut enterré, & l'on mit une épitaphe très laconique ſur ſon tombeau. (1) Suivant quelques Hiſtoriens, il étoit auſſi brave que bon, & magnanime, & doué des plus grandes qualités, auxquelles le peu de tems qu'il régna, ne permit pas de prendre eſſor. Quant à ſa mort, ajoutent-ils, ce ne fut point l'ouvrage de Mainfroi, mais celui de la Cour de Rome, qui le fit empoiſonner; cette accuſation eſt très-grave; mais par malheur elle eſt d'autant plus vraiſemblable, qu'on lui avoit déjà donné deux ans auparavant du poiſon, dont il avoit été fort malade, & qu'il avoit même accuſé hautement le Pape Innocent d'avoir eu part à ce crime. D'un autre côté, ce Pape, charmé de trouver une occaſion de noircir ce Prince à ſon tour, adopta avec autant d'avidité que de plaiſir, le bruit qui courut de ſon prétendu fratricide à l'égard du jeune Henri, mort preſque ſubitement à ſa Cour, en 1253; le charitable Pontife profita de cet événement, pour indiſpoſer contre Conrad le Roi d'Angleterre, oncle de ce jeune Prince. Il faut croire, pour l'honneur de l'eſpece humaine, que ni Conrad, ni Innocent IV, ni Mainfroi, ne commirent les crimes affreux que l'ignorance & la malignité de leurs ſemblables leur imputerent; ou plutôt, dont ils s'accuſerent mutuellement.

1254. 1258. Ce que Mainfroi avoit prévu, ne manqua pas d'arriver. Innocent, après bien des efforts pour uſurper la Couronne au préjudice du jeune Conradin, corrompit la fidélité d'un grand nombre de Seigneurs, & fit ſoulever en ſa faveur quantité de Villes de la Pouille & de la Sicile. Le Marquis de Honebruch ne ſe ſentit pas en état de faire tête à cet orage, & de tenir les rênes du Gouvernement dans des tems auſſi critiques, il demanda la permiſſion de s'en démettre. On accepta ſa démiſſion; & d'un concert unanime, de l'aveu même du Marquis, tous les yeux ſe tournerent auſſi-tôt ſur Mainfroi, comme ſur l'homme qui étoit le plus capable de défendre l'héritage du jeune Prince, ſon neveu, contre les ennemis qui vouloient l'envahir. Mainfroi ne trompa point cette attente; il fit autant pour le jeune Conradin, ou plutôt pour lui-même, qu'il avoit déjà fait pour Conrad. C'étoit beaucoup que d'avoir la Régence du Royaume; il ne lui reſtoit plus qu'un pas à faire pour arriver au trône, & il ne tarda pas à y monter. (2) Hors d'état de réſiſter par la force aux entrepriſes d'Innocent ſur le Royaume de Sicile, il feignit de ſe prêter aux vues de ce Pontife, qu'il trompa ſi bien par ſa diſſimulation & ſes maneges politiques, qu'il vint à bout de ſurmonter tous les obſtacles, & de détruire la puiſſance formidable de la Cour de Rome. Mainfroi avoit été fort mal ſecondé dans ſes projets, par l'indolence & la mauvaiſe volonté du Marquis de Honebruch, qui vendu ſecrettement à la Cour de Rome, & content de mettre les Provinces d'Italie à contribution avec ſes Allemands, ne prenoit que fort peu de part à la triſte ſituation du Royaume. Ce Seigneur, lâche, ou perfide, n'avoit point remis à Mainfroi le commandement des Troupes, ni

Mainfroi eſt nommé Régent du Royaume.

Innocent IV entrend poſſeſſion, & vient à Naples.

(1) *Hiſt. de Sicil.* Par Mr. B. *Tom.* II, *p.* 115.
(2) Giannone *Liv.* XVIII. *ch.* I & II. introd. l'*Hiſt. Univ. Tom.* II. *Chap.* III. *p.* 131. *& ſuiv.*

ni les trésors du feu Roi, ainsi qu'il s'y étoit obligé en lui cédant la Régence : ensorte que le parti du Pape s'étoit tellement accru, sans rencontrer aucun obstacle, qu'il étoit déjà en possession de presque tout le Royaume, & surtout de Naples, où il avoit fait son entrée aux acclamations du Peuple. Déjà l'orgueilleux Innocent avoit déclaré les deux Royaumes pour toujours unis au domaine du S. Siege; fondé sur ce qu'une partie de la Sicile s'étoit soumise à lui, & sur ce que le Cardinal de S. Eustache, son Légat, avoit reçu les sermens de fidélité de la plûpart des Seigneurs de la Pouille, sans faire aucune mention des droits de la Maison de Suabe. (1) Mainfroi lui-même, forcé de céder aux circonstances, & d'ailleurs fort intéressé à ménager la Cour de Rome, qu'on craignoit alors, autant qu'on l'abhorroit, avoit été l'un des premiers à se soumettre, & à faire sa cour au Pape. En un mot, il s'étoit conduit avec tant de souplesse & de dextérité, qu'Innocent, entiérement rassûré sur son compte, lui avoit rendu toutes les Terres & Seigneuries dont Conrad l'avoit dépouillé. Mais ce même Mainfroi fut bientôt obligé de lever le masque. Poursuivi à outrance par la Cour de Rome, au sujet de Borello, son ennemi personnel; qu'il prétendoit que ses Gens avoient tué sans aveu; il se refugia dans la ville de Lucera habitée par les Sarrasins, qui toujours attachés à la Maison de Suabe, le reçurent avec transport, en l'absence du Gouverneur de la Ville, qui étoit dévoué au Pape. Son Armée accrue par une foule d'Allemands, qui vinrent se ranger sous ses drapeaux, ainsi que par les déserteurs de celle du Légat, s'empara de Foggia, & remporta peu de tems après, une victoire signalée sur ses ennemis. On assure que ce revers inattendu, causa tant de douleur au Pape Innocent IV, qui s'étoit regardé comme maître des deux Royaumes, qu'il en mourut de chagrin fort peu de tems après, savoir le 7 de Décembre de la même année 1254, dans cette même Ville, Naples, où il étoit entré comme en triomphe, & qu'il comptoit déjà au rang de ses conquêtes. Innocent, moins Prêtre que guerrier, fut un homme d'un esprit turbulent & dangereux; il causa presque toutes les guerres qui désolerent l'Italie de son tems, & fut l'implacable ennemi de la Maison de Suabe, dont il commença la destruction. Cette Maison ne gagna rien à la mort de ce Pape, dont les successeurs suivirent le plan, & acheverent l'ouvrage. Le premier de tous fut Alexandre IV, qui monta après lui sur le Siege Pontifical.

Sect. III. *Histoire des deux Siciles sous les Princes de la Maison de Suabe.* 1195. 1269.

Mainfroi prend les armes contre lui, & défait ses Troupes.

Mort du Pape Innocent IV. Alexandre IV lui succede.

Cependant le parti de Mainfroi s'accroissoit de jour en jour; sa victoire, son courage, l'évidence des droits de Conradin & des siens; tout parloit en sa faveur, & tout contribuoit à lui gagner les cœurs des Peuples. Secondé par les Sarrasins qu'il avoit à sa solde, & par ses partisans, il força presque toutes les Villes de la Pouille de se soumettre, & battit par tout ses ennemis. Dans le même tems, il fit négocier un accommodement avec le nouveau Pape, en faveur du jeune Roi son neveu, au nom duquel il agissoit toujours, soit qu'il fut de bonne foi, ou qu'il ne se servit de son nom, que pour parvenir plus facilement à son but. Cette négociation entamée, de concert avec l'Ambassadeur de la Reine Elisabeth de Baviere, mere du jeune Prince, fut rompue par les intrigues du Marquis de Honebruch & de ses freres, tous éga-

(1) *Hist. de Sic.* Par Mr. de B. *Tom.* II. *Liv.* VII. Sect. III.

SECT. III. *Hiſtoire des deux Siciles ſous les Princes de la Maiſon de Suabe.* 1195-1269.

lement dévoués aux intérêts de la Cour de Rome. Ils furent punis de leurs intrigues, & condamnés à une priſon perpétuelle, comme traîtres à la Maiſon de Suabe, leur Souveraine, par le jugement unanime d'une Aſſemblée générale des Barons attachés à Conradin; convoquée par Mainfroi, & tenue à Barlette, en 1256. Pierre le Roux, Gouverneur de Sicile, fut auſſi dépoſſédé de toutes ſes charges dans cette diette, pour avoir trahi ouvertement les intérêts du jeune Conradin. (1)

Progrès de Mainfroi en Sicile & dans la Pouille.

Les Troupes de Mainfroi victorieuſes de ſes ennemis en Sicile, maîtreſſes de pluſieurs Villes de ce Royaume, après avoir forcé la plupart des autres à ſe ſoumettre à lui & à le reconnoître pour Gouverneur, réduiſirent auſſi Meſſine, qui avoit voulu profiter des troubles du Royaume, pour s'ériger en République, ou Ville libre indépendante, à l'exemple de celles de Toſcane & de Lombardie. Mainfroi ſe hâta de ſoumettre toutes les Villes qui lui réſiſtoient encore dans la Pouille & les autres Provinces d'Italie, où il abbattit entiérement le parti de la Cour de Rome. Il revint en Sicile, où il fut reçu avec beaucoup d'empreſſement. Pendant qu'il fixoit la victoire, & rendoit à l'Etat ſon légitime maître, on publia que le jeune Conradin étoit mort de maladie, ſoit que ce bruit eût été répandu par les partiſans de la Cour de Rome, ou qu'il fut l'ouvrage de Mainfroi lui-même, (2) pour accélérer l'exécution de ſes deſſeins. Il adopta cette nouvelle, mais, mais ce ne fut qu'après avoir envoyé des députés en Allemagne, pour s'inſtruire de la vérité du fait; députés, auxquels en aſſure (3) que la Reine Eliſabeth en impoſa elle-même, & fit accroire cette mort, dans la crainte des artifices & des menées ſecretes de Mainfroi. Quoiqu'il en ſoit, ſi celui-ci ne fit pas répandre lui-même tout ce qu'il voulut à ce ſujet, & ne fut pas l'Auteur d'un bruit ſi favorable à ſes ambitieux projets, il fut très-excuſable d'y ajouter foi, puiſque tout le Royaume partagea ſon erreur, & le preſſa de recueillir les fruits de cette prétendue mort. On ſait que par le teſtament de Fréderic II, Mainfroi étoit appellé à la Couronne, au défaut d'héritiers mâles de Conrad ou de Henri. Tous les Prélats, les Barons & les Seigneurs du Royaume, le ſolliciterent vivement d'accepter la Couronne qu'il avoit ſi bien défendue, & qui lui étoit due ſi légitimement à titre d'héritage. Ce Prince ſe fit long-tems prier; & enfin il feignit de ne ſe rendre que forcément aux vœux de ſes partiſans & de toute la Nation; tandis qu'il ne ſe rendoit qu'à la voix de ſon ambition, qui depuis ſi long-tems guidoit toutes ſes démarches. Il ſe fit ſacrer & couronner à Palerme, le 10 ou le 11 d'Août 1258, pas Rainaud Evêque de Girgenti, que le Pape Urbain V dépoſa & excommunia depuis pour ce ſujet. Le brave Mainfroi, une fois monté ſur ce trône, l'objet de ſon ardeur, & vraiſemblablement de toutes ſes actions depuis la mort de ſon pere; ne ſongea plus qu'aux moyens de s'y maintenir. Allarmé ſur l'avenir, ou par la crainte de voir paroître Conradin, il commença par rendre un édit, portant défenſe, ſous peine de crime de léze-Majeſté, de reconnoître un autre Roi que lui. Enſuite il convoqua deux aſſemblées générales des Sei-

1258-1266. MAINFROI, *Roi de Sicile.*

(1) *Hiſt. de Sic.* Par Mr. de B. *Ibid.*
(2) *Hiſt. des Rois des deux Siciles*, par Mr. d'E. *Tom.* I. *p.* 77-84.
(3) *Hiſt. de Sicile.* Par Mr. de B. *Ibid.* Giannone *Liv.* XIX. *Int.*

gneurs; l'une à Barlette, où, dans la vue de ſe les attacher, il accorda à la plûpart d'entr'eux des Terres, des Seigneuries, ou des titres honorifiques; & l'autre à Foggia, où il fit pluſieurs Réglemens pour le bien du Royaume. Il fit un traité d'alliance avec les Vénitiens, & envoya des Troupes dans la Lombardie & dans la Toſcane pour s'y faire reconnoître, enſuite il marcha lui-même à la tête d'une puiſſante Armée contre la Ville d'Aquila, qui refuſoit de ſe ſoumettre, & qu'il détruiſit.

Meſures qu'il prend pour ſe maintenir en poſſeſſion du trône.

Toutefois malgré ces précautions, qui ne pouvoient le mettre longtems à l'abri de l'orage qui devoit tôt ou tard fondre ſur lui, il arriva deux fameux incidens, & auxquels néanmoins il devoit bien s'attendre. D'un côté, la Reine Eliſabeth, informée de ce qui s'étoit paſſé en Sicile, y envoya un Ambaſſadeur pour y publier que ſon fils Conradin étoit plein de vie; & pour défendre à Mainfroi de prendre le titre de Roi. Sur le refus que celui-ci fit de rendre la Couronne à ſon neveu, Eliſabeth envoya des Ambaſſadeurs à Rome, pour y porter des plaintes au Pape & lui demander juſtice de cette uſurpation. Si la conduite de Mainfroi n'étoit pas tout-à-fait exempte de blâme, ſes diſcours étoient du-moins très-juſtes & fort ſenſés. Il répondit à l'Ambaſſadeur d'Eliſabeth, que le Royaume lui appartenoit légitimement, puiſqu'il l'avoit arraché avec tant de peines des mains de ſes ennemis qui, ſans lui, le poſſéderoient encore; qu'au reſte, il le conſerveroit à ſon neveu, que ſa mere feroit bien d'envoyer auprès de lui, pour qu'il put ſe faire connoître & s'accoutumer aux uſages du Pays. Si tous les crimes attribués à ce Prince ſont réels; s'il eſt vrai, comme le rapporte Maleſpina, (1) qu'il fit aſſaſſiner l'Ambaſſadeur d'Eliſabeth, & ceux qu'elle envoya au Pape, il n'eſt pas douteux qu'il avoit de très-mauvais deſſeins contre Conradin ſon neveu, lorſqu'il preſſoit Eliſabeth de le lui envoyer, & de le charger de ſon éducation. D'un autre côté, le Pape, qui n'avoit pas beſoin d'être excité, furieux de voir que Mainfroi s'étoit emparé de la Couronne, lança contre lui tous les foudres de l'Egliſe; le déclara excommunié, ennemi du S. Siege; & déchu de toutes ſes dignités; tant à cauſe de ſon uſurpation, que des autres crimes dont il le prétendoit convaincu; & mit ſon Royaume en interdit.

Il eſt excommunié par le Pape.

Les armes ſpirituelles d'Alexandre, cauſerent peu de crainte au nouveau Roi de Sicile, qui, aguerri par l'habitude d'une excommunication héréditaire dans ſa famille, demeura paiſiblement en poſſeſſion du trône, tandis que ſes Troupes, commandées par le Comte Jourdan, remportoient les plus grands avantages en Toſcane, & s'emparoient de Sienne, Florence & d'autres Villes. Ce Prince marcha lui-même à la tête d'une Armée dans le Picenum & l'Emilie, à deſſein d'y accabler les partiſans de la Cour de Rome. Vainqueur en Italie, il ne fut pas auſſi heureux dans l'Orient, où il avoit envoyé des Troupes, en 1260, au ſecours de Michel, Deſpote d'Epire & d'Etolie, pere de ſon épouſe, & qui vouloit s'emparer de l'Empire Grec, après la mort de l'Empereur Théodore Laſcaris, ſon beau-pere; ce Deſpote fut vaincu, & ſa défaite entraîna la ruine de ſon parti, & celle des ſecours que Mainfroi lui avoit fournis.

Ses ſuccès en Italie.

(1) *Liv. I. ch. V.*

SECT. III. *Hiſtoire des deux Siciles ſous les Princes de la Maiſon de Suabe.* 1195-1269.

Jusqu'alors ce Prince avoit été conſtamment ſecondé par la fortune; mais il trouva bientôt un ennemi plus redoutable qu'Alexandre IV, mort à Viterbe le 25 Juin 1260, dans la perſonne d'Urbain IV, élu Pape, le 29 Août de la même année; & qui hérita de la haine de ſes Prédéceſſeurs pour la Maiſon de Suabe, ainſi que de leurs projets ſur le Royaume de Sicile. La principale force de Mainfroi étoit dans les Sarraſins, qui compoſoient la plus grande partie de ſes Troupes, & qui lui étoient très-attachés. Preſſé de les chaſſer du Royaume par Alexandre IV, qui avoit mis ſa reconciliation avec l'Egliſe, & le retour de ſes bonnes graces à ce prix, il n'avoit répondu à cette invitation qu'en faiſant venir d'Afrique un plus grand nombre de Sarraſins, qu'il répandit dans la Pouille & dans la Campanie. (1).

Exaltation d'Urbain IV.

Il publie une Croiſade contre Mainfroi & contre les Sarraſins.

La premiere choſe que fit le Pape Urbain, fut de publier une Croiſade contre Mainfroi & contre ſes défenſeurs. (2) Les François, toujours entraînés par leur zele pour les Papes, en qui ils n'avoient pas alors l'eſprit de diſtinguer deux perſonnes différentes, le Pontife & le Prince ſéculier; diſtinction ſage qu'on apprit à faire depuis; furent les plus zélés à prendre aveuglement la Croix, & à voler en Italie au ſecours d'Urbain. Ce n'étoit pas la premiere fois que Rome, après avoir trouvé le moyen d'armer les fideles contre les ennemis du nom Chrétien, profitoit de ſon trop puiſſant empire ſur leur eſprit, pour leur mettre indifféremment les armes à la main contre les Chrétiens mêmes, pour les quérelles particulieres du S. Siege, ou pour la défenſe de ſes intérêts temporels; c'étoit la premiere choſe que les Papes faiſoient, au grand ſcandale de la Chrétienté, contre tous ceux, Princes, Rois ou Empereurs, qui tentoient de s'oppoſer à leurs ambitieuſes vues: c'étoit là le grand moyen dont ils ſe ſervoient pour faire reſpecter leurs armes ſpirituelles. Pluſieurs Seigneurs François, de la premiere diſtinction, & parens du Roi Louis IX, vinrent trouver le Pape à Viterbe, où ils furent reçus avec diſtinction. Ils ne tarderent pas à marcher contre les Sarraſins, ſur leſquels ils remporterent d'abord pluſieurs avantages; mais ils furent enſuite repouſſés par Mainfroi, & obligés de renoncer à leur entrepriſe, par la déſertion de leurs Troupes, qui ſe débanderent & retournerent en France. Telle fut l'iſſue de cette premiere Croiſade.

Troubles appaiſés en Sicile.

On ne parle point de quelques troubles arrivés en Sicile dans cette intervalle; de pluſieurs ſoulèvemens contre les Gouverneurs prépoſés par Mainfroi; ni de l'entrepriſe d'un impoſteur, qui voulut, en 1261, ſe faire paſſer pour l'Empereur Fréderic, & qui, ſous ce nom, avoit fait ſoulever beaucoup de particuliers dans cette Iſle. Nous aimons mieux paſſer à des événemens plus importans.

Il y avoit eu quelques apparences d'accommodement, quelques négociations de paix, en 1263, entre Mainfroi & la Cour de Rome; il étoit même déjà convenu qu'il ſe préſenteroit devant le Pape, pour ſe juſtifier de tous les faits dont il étoit accuſé & pour leſquels Urbain l'avoit cité publiquement, le jeudi-Saint, 29 Mars de la même année, & ſommé de comparoître devant lui, en perſonne, ou par Procureur, dans les premiers jours d'Août, & enſuite au jour de S. Martin. Mainfroi, décidé à ſe

(1) Introd. à l'*Hiſt. Univerſ.* ibid. *p.* 134 *& ſuiv.*
(2) *Hiſt. de Sic.* Par Mr. de B. *Tom.* II. *Liv.* VII. Sect. V.

rendre à cette citation, avoit déjà demandé & obtenu ſes ſûretés, pour lui & pour ſa ſuite, lorſqu'Urbain, fâché peut-être de voir rompre toutes ſes meſures par la ſoumiſſion de ſon ennemi, refuſa d'exécuter ce qui avoit été convenu, & excommunia de nouveau le Roi de Sicile & tous ſes adhérens. Pour pénétrer le motif caché de la conduite du Pape, il eſt bon d'obſerver que, dans le même tems il étoit parvenu à force de ſollicitations & de démarches, à engager Charles, Comte d'Anjou, Frere du Roi de France, à accepter le Royaume de Naples & de Sicile, dont il vouloit lui faire don, aux conditions cependant qu'il en feroit préalablement la conquête, attendu que le Donateur n'en étoit point en poſſeſſion. (1) C'eſt ainſi que les Papes en uſoient dans ces tems; ils donnoient les Royaumes de la Terre; mais il falloit encore les conquérir à la pointe de l'épée; il en eſt ſans doute ainſi de leurs indulgences, qu'il ne ſuffit pas d'acheter à grand prix pour entrer dans le Royaume du Ciel; puiſqu'il il faut encore des bonnes œuvres & des mœurs pures pour conquérir ce Royaume dont ils vendent la poſſeſſion infructueuſement pour les acquéreurs. Urbain voyant que les armes ſpirituelles étoient trop foibles contre un ennemi tel que Mainfroi, & n'en ayant pas d'autres à ſon pouvoir; trop foible d'ailleurs pour le dépouiller du Royaume, il chercha à lui ſuſciter des ennemis plus puiſſans au dehors, & à tenter l'ambition de quelque Prince étranger par l'offre des trônes de Naples & de Sicile. Ses Prédéceſſeurs lui en avoient donné l'exemple, & ils avoient déjà entamé cette négociation auprès de pluſieurs Cours. Car, on n'ignore pas, que dès l'année 1250, ou 1252, Innocent IV, obſtinément déterminé à ne vouloir point reconnoître Conrad; ni à le laiſſer en poſſeſſion de ſes Etats, & ne pouvant néanmoins l'en dépoſſéder, avoit offert la Couronne de Sicile à Charles, Comte d'Anjou, frere du Roi Louis IX, ſurnommé le *Saint*; la guerre des Croiſades & différens obſtacles, empêcherent alors Louis d'accepter ces offres, quoiqu'il en brûlât d'envie, & qu'elles chatouillaſſent beaucoup l'ambition innée dans tous ſes pareils. Innocent ne pouvant rien faire en France, ſe tourna du côté de l'Angleterre, & fit les mêmes propoſitions à Richard, Comte de Cornouailles, & frere du Roi Henri III; qui ne les rejetta pas, à la vérité; mais qui ne put tomber d'accord avec le Pape, parce qu'il ne vouloit entreprendre cette conquête qu'à certaines conditions. Le Pape ne ſe rebuta pas, & fit offrir l'année d'enſuite, la Couronne de Sicile au Roi d'Angleterre pour ſon ſecond fils, le Prince Edmond. Ainſi ce ſceptre étoit proſtitué, & offert au premier qui voudroit s'en ſaiſir; tant Innocent étoit déterminé à le donner; tant il vouloit ſe venger, en l'ôtant à Mainfroi; mais pourvû toutefois qu'il ne lui en coutât rien. Henri III, ébloui par ces offres, les accepta, fit des levées de deniers & de Troupes, & ſe prépara à remplir les deſirs du vindicatif Pontife, qui de ſon côté, amaſſa le plus d'argent qu'il put pour faire réuſſir cette entrepriſe, qu'il décoroit, ainſi que ſes ſucceſſeurs du nom de *Guerre Sainte* d'œuvre pieuſe, & qu'ils mettoient fort au deſſus de toutes les Croiſades & expéditions d'outre-mer, parce que Mainfroi étoit excommunié, revolté & armé contre l'Egliſe. Innocent mourut; ſon ſucceſſeur Alexandre IV, ſuivit ce beau plan d'uſurpation, & s'empreſſa, avec ardeur, de le mettre à exécution. Dans cette vue, il envoya un Nonce en Angleterre, pour y prêcher

Le Pape engage Charles, Comte d'Anjou, à venir prendre poſſeſſion du Royaume.

Négociations diverſes des Papes en France & en Angleterre.

(1) *Hiſt. des Rois des deux Siciles*; Par Mr. d'E. *Tom.* I. *p.* 87-99.

SECT. III. *Hiſtoire des deux Siciles ſous les Princes de la Maiſon de Suabe.* 1195. 1269.

une Croiſade contre la Sicile & ſon Roi, & pour inveſtir le Prince Edmond de ce Royaume, par le moyen d'un anneau qu'il lui porta, enfin, preſſer le Roi, d'entreprendre la conquête de ce Royaume, & le relever à cette condition, du vœu qu'il avoit fait de s'embarquer pour la Terre-Sainte, vœu qu'Alexandre commuoit, par la plénitude de ſon pouvoir, en celui de prendre les armes contre la Sicile. C'eſt ainſi, qu'à la honte de l'eſprit-humain, les Chefs de la Religion ſe jouoient alors de la Religion, de la crédulité, & de la conſcience des Rois & des Peuples, qu'ils gouvernoient au gré de leur avide ambition. Après de longues négociations, cette affaire manqua du côté du Roi d'Angleterre, qui, après bien des délais demandés & obtenus, fut contraint de renoncer à cette entrepriſe, ſe voyant abandonné & déſavoué dans cette expédition par les Barons & les Seigneurs de ſes Etats. (1) Tant de mauvais ſuccès ne rebuterent pas Urbain IV; héritier de la haine, des projets & des négociations d'Alexandre & d'Innocent; il renoua la négociation qui avoit été entamée avec la France, & fit au Roi, en 1262, pour celui de ſes fils qu'il jugeroit à propos, l'aîné ſeul excepté, les mêmes offres qu'Innocent avoit faites au Comte d'Anjou ſon frere. Le Roi Louis IX, qui, véritablemen pieux, regardoit avec raiſon, la conquête que le Pape lui propoſoit, comme une entrepriſe injuſte, une véritable uſurpation ſur les droits de Conradin, témoigna au Pape des ſcrupules que tous les prétextes ſpécieux, tout l'art, toute l'indulgence paternelle & la plénitude du pouvoir d'Urbain ſur les conſciences, ne purent ni vaincre, ni lever. Il ne put faire prendre le change à ce Religieux Monarque; & ce fut peut-être la premiere fois que les Souverains Pontifes eurent ſujet de ſe plaindre de trouver trop de religion dans un Prince. Urbain offenſé de l'exceſſive délicateſſe de Louis, l'en mépriſa peut-être intérieurement; mais, heureuſement pour lui, Charles d'Anjou, frere de ce Prince, à qui le Nonce avoit ordre de s'adreſſer auſſi, ne fut pas ſi ſcrupuleux, & il s'enrichit de ces mêmes refus. (2)

Charles d'Anjou accepte les offres du Pape.

Le Comte d'Anjou accepta, en 1265, les propoſitions d'Urbain, aux conditions que nous rapporterons auſſi ſuccintement qu'il nous ſera poſſible. Cependant Urbain IV n'eut pas le plaiſir de voir la concluſion de cette affaire; il mourut en 1264, pendant le cours de la négociation, qui fut terminée & ratifiée par Clément IV, ſon ſucceſſeur, François de naiſſance, & qui acheva ſon ouvrage. Pendant que cette affaire ſe traitoit, le Comte d'Anjou avoit été nommé par les Romains à la Dignité de *Sénateur de Rome* titre qui donnoit alors le plus grand pouvoir dans cette Ville, & y balançoit l'autorité des Papes. Cet incident eût fait rompre la négociation, ſi Charles n'eût calmé les inquiétudes du Pontife-Romain, en s'engageant ſolemnellement de ne rien entreprendre ſur les Terres, le domaine, les droits & la liberté de l'Egliſe, & aux conditions onéreuſes auxquelles Charles d'Anjou acheta le Royaume, en promettant de renoncer au Sénatoriat, au plus tard dans cinq ans. Venons maintenant aux précautions habiles que la Cour de Rome prit, en faiſant un Roi, pour le tenir toujours dans ſa dépendance, & ſe maintenir en poſſeſſion de ſes prétendus droits, & acquérir une eſpece de Souveraineté réelle ſur le

Conditions auxquelles le Pape donne le Royaume a Charles d'Anjou.

(1) Giannone. *Liv.* XVIII & XIX. *ch.* I. *Hiſt de Sic.* Par Mr. de B. *Tom.* II. *L.* VIII. Sect. VI.
(2) *Hiſtoire de Sicile* Par Mr. de B. *Tom.* II. *p.* 137-145.

Royaume, que Charles & ſes ſucceſſeurs devoient reconnoître tenir de la bonté libérale du Pape: joug, au reſte, que les Rois de Sicile ont preſqu'entiérement ſecoué depuis, les principales de ces conditions étoient. (1)

1. Que le Comte d'Anjou renonceroit pour toujours, pour lui & ſes ſucceſſeurs, aux prétentions qu'ils pouvoient avoir ſur la Marche d'Ancone le Patrimoine de S. Pierre en Toſcane, le Duché de Spolete, Rome, Bénévent, & ſur tout ce que le S. Siege poſſédoit dans le Royaume.

2. Que les deſcendans de Charles en droite ligne, mâles & femelles, excepté les naturels & ſes Collatéraux vivans, lui ſuccéderoient à la couronne, ſuivant l'ordre de leur naiſſance & la proximité du degré; qu'au cas que ce Prince ne laiſſât point d'héritiers légitimes, la Couronne paſſeroit à ſes freres, excepté celui qui ſeroit appellé à la ſucceſſion du Royaume de France; & ſucceſſivement à leurs héritiers mâles ou femelles, en ligne directe, ou à leurs plus proches parens en ligne collatérale; & enfin qu'au cas qu'ils mouruſſent ſans laiſſer d'héritiers légitimes, le Royaume reviendroit à l'Egliſe Romaine.

3. Que tous les ans, au jour des SS. Pierre & Paul, à peine d'excommunication, d'interdit de tout le Royaume, & de nullité de l'inveſtiture, le Roi de Sicile & ſes ſucceſſeurs payeroient à l'Egliſe-Romaine, la ſomme de huit mille onces d'or; outre celle de cinquante mille marcs d'argent ſterling, que ce Prince délivreroit, lorſqu'il auroit fait la conquête du Royaume; à moins que le Pape ne voulût bien lui remettre une partie de cette ſomme; & que tous les trois ans le Roi feroit préſent au Pape d'une belle haquenée blanche, qu'il lui feroit préſenter ſolemnellement par le Grand-Connétable du Royaume, en ſigne d'hommage & de reconnoiſſance du Souverain domaine de l'Egliſe-Romaine ſur le Royaume de Sicile & ſes dépendances.

4. Que le Roi & ſes ſucceſſeurs ſeroient tenus d'aſſiſter le S. Siege contre ſes ennemis, & de lui fournir, à la premiere réquiſition, trois cens Chevaliers, ou hommes d'armes, avec leur ſuite, qu'ils entretiendroient pendant trois mois à leurs dépens.

5. Qu'ils ne pourroient point partager, ni démembrer le Royaume.

6. Qu'ils feroient hommage-lige & ſerment de fidélité au S. Siege, toutes les fois qu'il y auroit un nouvel avénement à la Couronne, ou au Pontificat, hommage que le Pape ſeroit le maître d'obliger le Roi de venir lui rendre en perſonne, ou d'envoyer reçevoir par un Cardinal Légat. Les termes de cet hommage & du ſerment de fidélité étoient preſcrits par le même article.

7. Que ces Princes & leurs héritiers jureroient qu'ils ne feroient aucune démarche pour ſe faire élire Empereurs, ou Rois d'Allemagne, ou d'Italie, ni Seigneurs de Toſcane, ou de Lombardie; & qu'au cas qu'ils fuſſent élus à quelqu'une de ces dignités, ils n'accepteroient point cette élection, ſous peine d'être déchus de tous droits ſur le Royaume de Sicile & de ſes dépendances, qui ſeroient de nouveau dévolus au S. Siege.

8. Que le Roi ne feroit aucune alliance préjudiciable aux intérêts de l'Egliſe Romaine, & qu'il renonceroit d'abord à celles de cette nature.

(1) *Hiſt. des Rois des deux Siciles.* Par Mr. d'E. *Tom.* I. *p.* 96. *& ſuiv.*

SECT. III. *Hiſtoire des deux Siciles ſous les Princes de la Maiſon de Suabe.* 1195-1269.

qu'il pourroit faire par ignorance, à la premiere réquiſition du Pape. Que ceux qui avoient été bannis & dépouillés de leurs Biens, à cauſe de leur attachement au S. Siege dans les dernieres troubles, ſeroient rappellés & remis en poſſeſſion de leurs Terres. Que le Roi n'auroit d'autres amis & ennemis que ceux du S. Siege.

9. Que les conceſſions, & conſtitutions faites par Fréderic, depuis ſa dépoſition au Concile de Lyon, ainſi que par Conrad & Mainfroi, ſes ſucceſſeurs, ſeroient caſſées & annullées. Enfin, que tout ſeroit rétabli dans le Royaume ſur le même pied où les choſes étoient ſous le rêgne de Guillaume II; que tout ce qui avoit été enlevé aux Egliſes & aux Eccléſiaſtiques, leur ſeroit rendu; que tous les privileges, droits & immunités de l'Egliſe ſeroient rétablis; & que le Roi ne jouiroit d'aucun droit de régale dans ſon Royaume.

10. Une renonciation formelle au Sénatoriat de Rome, que le Comte d'Anjou devoit s'obliger ſolemnellement de faire au bout de trois ans, par ſerment, fait en préſence de deux ou trois perſonnes conſtituées en dignité eccléſiaſtique; ce dont il devoit être envoyé au Pape un Acte dreſſé & ſcellé en bonne forme.

11. Que le préſent traité ſigné, le Pape feroit dreſſer un Acte de la donation du Royaume au Comte d'Anjou, aux conditions rapportées, ſigné de tous les Cardinaux; & que de ſon côté, le Comte d'Anjou feroit dreſſer & ſceller un Acte, où il énonceroit dans les termes les plus humbles, & reconnoîtroit avec ſerment, pour lui & ſes ſucceſſeurs, qu'il tenoit le Royaume de Sicile & toutes ſes dépendances en deça du Phare, de la ſeule libéralité & grace du S. Siege; qu'il tenoit & reçevoit ce Royaume de l'Egliſe Romaine, ſous les conditions exprimées dans le Traité.

Les autres articles rouloient ſur le tems où le Comte devoit ſe rendre en Italie, paſſé lequel, ce traité ſeroit nul; ſur le nombre de Troupes, tant Cavalerie qu'Arbalétiers, qu'il devoit amener avec lui pour faire la conquête du Royaume. Le Pape avoit tout prévu, tout preſcrit: il ne reſtoit plus au Comte qu'à aller prendre poſſeſſion de ſon nouveau Royaume, ou plutôt qu'à vaincre, ou périr.

Telles ſont en abrégé les conditions, auxquelles les Papes Urbain IV & Clément IV vendirent, plutôt qu'ils ne donnerent à Charles d'Anjou, l'inveſtiture d'un Royaume qu'il devoit conquérir les armes à la main; enſorte qu'ils lui impoſerent plutôt un fardeau, qu'ils ne lui céderent une Couronne; c'eſt ainſi qu'ils ſe propoſoient de le tenir, lui & ſes ſucceſſeurs, comme en tutelle & qu'ils ne les nommoient en quelque ſorte, qu'adminiſtrateurs d'un Royaume, dont la Souveraineté réelle devoit toujours appartenir au S. Siege.

Quelque dures, ou plutôt, quelque déshonorantes pour la Majeſté du trône, que fuſſent les conditions qu'on impoſoit au Comte d'Anjou, l'ambition & le deſir d'être Roi le rendirent peu difficile, & firent qu'il ſe ſoumit à tout. Il voulut cependant faire d'abord quelques remonſtrances, ou obtenir quelques adouciſſemens; mais on aſſure que l'envie démeſurée que Béatrix de Provence, ſa femme, avoit de porter le titre de Reine, ainſi que ſes trois ſœurs, les Reines de France, d'Angleterre, & des Romains, obligea ſon foible époux de paſſer ſur ce que ces propoſitions avoient d'aviliſſant, & d'accepter aveuglement un marché auſſi avantageux pour Rome, qu'il étoit pour lui peu hono-

honorable. Tout ayant été arrangé & conclu à la satisfaction des deux parties, & de l'aveu du Roi de France, Clément fit une donation formelle du Royaume de Sicile au Comte d'Anjou, qui promit de passer en Italie, dès le mois de Juin de la même année 1265. D'après cette promesse, le Pape fit expédier deux Bulles sur la fin de Février; par l'une, il revoquoit & annulloit tout ce que ses prédécesseurs avoient fait à ce sujet avec le Roi d'Angleterre; & par l'autre, il confirmoit la cession du Royaume de Sicile & dépendances, à Charles, Comte d'Anjou, aux conditions qu'on vient de lire. Ainsi fut terminée cette grande affaire, négociée par le Chef de la Chrétienté, depuis près de quinze ans. Ce fut ainsi que ce Royaume passa à la Maison d'Anjou, branche cadette de la Maison de France. (1)

Sect. III. *Histoire des deux Siciles sous les Princes de la Maison de Suabe.* 1195-1269.

Cependant Mainfroi, instruit de tout ce qui se tramoit contre lui, ne resta point dans l'inaction, & prit toutes les précautions possibles pour empêcher l'exécution de ce Traité, & les desseins de ses ennemis, qui se partageoient d'avance son rang & ses dépouilles. Il fit les plus grands préparatifs pour interdire l'entrée de son Royaume aux François. On prétend que cherchant à se venger du Pape par toutes sortes de voies, il trama, dès l'année 1264, un complot contre les jours, ou au moins, contre la liberté d'Urbain, qui étoit encore alors en possession du Siege Pontifical; mais ce complot fut découvert & échoua. Urbain furieux, se retira à Viterbe, d'où il publia une nouvelle Croisade contre ses ennemis. L'on prétendit aussi, que lorsque le Comte d'Anjou fut en Italie, pendant son séjour à Rome, Mainfroi mit toutes sortes de moyens en usage, pour s'emparer, ou se défaire de sa personne; crimes au reste, qui, quoique très-possibles, ne sont peut-être aussi que de fausses imputations, ainsi que presque toutes les noirceurs qu'on attribue à Mainfroi; & qu'il faut d'autant moins s'empresser de croire, qu'il n'est point d'atrocités que ses ennemis, partisans outrés de la Cour de Rome, n'aient inventées pour rendre odieuse la mémoire d'un Prince, qui, à bien des égards, fut un Héros, & plus malheureux que coupable.

Réparatifs de Mainfroi pour résister au Comte d'Anjou.

Nous parvenons au terme d'un règne aussi glorieux qu'infortuné; il fut rempli de troubles & d'horreurs; cependant les Historiens impartiaux, ne disent pas que la Sicile ait alors gémi sous un joug de fer, comme sous les règnes de Guillaume I. de Henri VII, de Charles I, & de tant d'autres Princes légitimes, approuvés de la Cour de Rome. Le prélude de la vengeance que Mainfroi méditoit contre cette Cour, fut d'envoyer des Troupes dans la Toscane, dans le Duché de Spolete, & dans la Campagne de Rome; ces Troupes y commirent beaucoup de ravages, & y remporterent plusieurs avantages sur les Romains. Tandis que ses adhérens s'emparoient de plusieurs Places, que d'autres se déclaroient en sa faveur; que ses partisans entroient même dans Rome à l'aide des Gibelins, & entreprenoient de faire soulever cette Ville; Tandis qu'il réduisoit le Pape & les Romains aux plus grandes extrémités, & que Hubert Palavicini, qu'il avoit envoyé en qualité de Lieutenant-Général de l'Empire dans la Lombardie, y rassembloit une Armée nombreuse, & se disposoit à défendre l'entrée de l'Italie au Comte d'Anjou; Mainfroi faisoit équiper dans les ports de Sicile une flotte formidable, pour fermer à ce Prince

Succès des armes de Mainfroi en Italie.

(1) Introd. à l'*Hist. Univ. Tom.* II. *Liv.* II *ch.* III. *p.* 138-142.

SECT. III. *Hiſtoire des deux Siciles ſous les Princes de la Maiſon de Suabe.* 1195-1269.

le chemin de la mer, & l'empêcher de remonter le Tibre. (1). Pour cet effet, il fit enfoncer des poutres & de groſſes pierres au deſſus de l'embouchure de ce fleuve, afin d'en rendre l'entrée inacceſſible à ſon ennemi. Mais ces obtacles ne purent arrêter l'intrépide Comte d'Anjou, qui, s'embarqua à Marſeille, le 15 Mai 1265, accompagné de mille Chevaliers d'élite, ſur une flotte de quatre-vingt voiles, il faiſoit un tems épouvantable, & le vent étoit ſi furieux, que la mer paroiſſoit impraticable, la flotte fut pendant cinq jours battue par la tempête. Ce même orage le ſauva, parce que le mauvais tems obligea la flotte de Mainfroi de reſter toujours en pleine Mer, de crainte d'être jettée & briſée ſur les Côtes; de maniere que la flotte Françoiſe lui échappa, & arriva heureuſement, après avoir ſurmonté bien des dangers, à l'embouchure du Tibre. Charles l'y laiſſa & ſe hâta de remonter ce fleuve ſur un bâtiment fort léger, qui le porta à Rome en peu de tems. Il arriva dans cette Capitale du monde Chrétien, le jeudi avant la Pentecôte, & y fut reçu avec les plus vives démonſtrations de joie. Le 29 Mai, il fut mis en poſſeſſion de la dignité de Sénateur, en préſence de quatre Cardinaux, que Clément avoit députés pour aſſiſter à cette cérémonie. Mais ce n'étoit pas là ce qui intéreſſoit le plus l'ambitieux Comte d'Anjou. Après avoir reçu, le 28 Juin, de ces mêmes Cardinaux, au nom du Pape, l'inveſtiture du Royaume de Sicile, qui lui fut confirmée par une Bulle de Clément, datée de Pérouſe du 4 Novembre, ce Prince prit le titre de Roi, dont il ne fut cependant mis réellement en poſſeſſion, que le 6 Janvier ſuivant, jour ſolemnel, où il fut ſacré & couronné Roi, à Rome, avec Béatrix ſon épouſe, par cinq Cardinaux nommés à cet effet. (2)

Arrivée de Charles d'Anjou à Rome.

1265-1266. *Charles eſt couronné Roi de Sicile à Rome.*

Ce Prince eût bien voulu, dès le moment de ſon arrivée, pouvoir agir contre ſon ennemi, & ſe mettre en marche pour faire la conquête de ſon nouveau Royaume. Mais le défaut d'argent & de Troupes l'obligea de reſter dans l'inaction, juſqu'à l'arrivée des Croiſés, qui entrés en Italie par pluſieurs paſſages, ſe réunirent dans la Lombardie, ſans que le Vicaire de Mainfroi mit aucun obſtacle à leur marche, & ôſât les attaquer: ils furent joints par les Croiſés d'Italie, & prirent la route de Pérouſe & de Rome, où ils arriverent enfin, au commencement de l'année 1266. Le Pape avoit fait renforcer leur Armée par trois mille chevaux, que Géofroi de Beaumont, ſon Chapelain, avoit raſſemblés à Mantoue. La Princeſſe Béatrix, qui avoit voulu faire le voyage d'Italie avec les Croiſés, arriva avec eux à Rome. Elle y trouva ſon époux qui commençoit à ſe rétablir d'une maladie très-dangereuſe qu'il venoit d'y eſſuyer, & qui avoit fait eſpérer plus d'une fois à Mainfroi que la mort le délivreroit d'un Concurrent auſſi rédoutable, mais la mort, avoit trompé les eſpérances de Mainfroi, & laiſſé vivre un Prince qui devoit opérer ſa ruine.

Arrivée des Croiſés en Italie.

Le débarquement de Charles d'Anjou en Italie; l'arrivée de la flotte Françoiſe à Rome, le contretems funeſte qui l'avoit laiſſé échapper à la vigilance de ſon Amiral, avoient été d'abord comme autant de coups de foudre pour

(1) *Hiſt. de Sicile.* Par Mr. de B. *Tom.* II. *Liv.* VI. *Sect.* VII. *&* VIII.
(2) Giannone. *Liv.* XIX. *ch.* II. *Hiſt. des Rois des deux Siciles.* Par Mr. d'E. *Tom.* I. *page* 124. *& ſuiv.*

Mainfroi; il en avoit été très-consterné; mais il se rassura bientôt & s'enhardit d'autant plus, qu'il fut averti qui son ennemi n'étoit pas aussi formidable pour lui qu'il le croyoit, puisqu'il étoit sans argent & sans Troupes. Aussi, au lieu de se laisser abattre par ce revers, il résolut de ne pas donner à son rival le tems de se fortifier en Italie, mais de l'attaquer & le surprendre avant l'arrivée des Croisés, que le Comte attendoit pour agir. D'après ce projet, rassemblant toutes ses Troupes, il fit, secondé par ses partisans & les Gibelins, diverses entreprises pour entrer dans Rome, par force, ou par surprise; mais toutes ses tentatives furent infructueuses, par la vigilance & les sages précautions du Comte d'Anjou. Ce Prince sortit même de Rome, à la tête de l'élite des Troupes Romaines, dans le dessein de combattre, ou d'éloigner Mainfroi de cette Ville, aux environs de laquelle il avoit différens Corps de Troupes; cependant il n'y eut aucune action entr'eux, quelques efforts que fit Mainfroi pour attirer les François au combat. Peu de tems après, ce Prince fut rappellé dans son Royaume par quelques troubles qui s'y étoient élevés, & sa retraite délivra Rome des inquiétudes que sa proximité lui avoit données. C'est alors qu'on prétend que Mainfroi tenta de se défaire par le poison de Charles d'Anjou, & des Principaux Seigneurs François qui l'avoient accompagné. Dans le nombre de ces Seigneurs, il y en avoit de la premiere distinction, tels que l'Evêque d'Auxerre, Guy de Beaujeu, Robert, Seigneur de Béthune, fils aîné de Guy, Comte de Flandres, & gendre du Roi Charles, Gilles le Brun, Connétable de France, Bouchard, Comte de Vendôme, Jean, fils aîné du Comte de Soissons, Gui de Montmorency, Seigneur de Laval, & fils du Counétable Mathieu; le Maréchal Guy de Mirepoix, Henri & Hugues de Sully, Pierre le Chambellan, Philippe & Guy de Montfort, le Maréchal Guillaume de Beaumont & Pierre son frere, Réné, Seigneur de Beauveau Barail de Beaux, & une foule d'autres Gentilshommes distingués, tant du Royaume que de la Provence, ils croyoient tous gagner le Ciel en allant combattre contre Mainfroi, que le Pape, le Comte d'Anjou & ses adherens, nommoient par dérision le Soudan de Lucera, (2) par allusion à ce que Lucera, qui faisoit une des principales ressources de Mainfroi, étoit habitée par les Sarrasins.

Le bonheur du Comte d'Anjou commença à se déclarer; depuis son arrivée, le parti de son concurrent baissa beaucoup à Rome, où quantité de Gibelins, entr'autres, Pierre de Vic, l'un des meilleurs Généraux & des plus affectionnés de Mainfroi, l'abandonnerent pour se ranger du côté de son heureux rival; ce qui causa beaucoup de peine au Roi de Sicile, & lui parut d'un sinistre présage: l'Armée des Croisés ne fut pas plutôt arrivée, que le Comte d'Anjou ne songea plus qu'à agir offensivement contre son ennemi. Il se mit en marche, dès le 20 Janvier, après avoir reçu pour lui & pour toute son Armée, la bénédiction & l'absolution des mains des cinq Cardinaux députés par le Pape. Mainfroi n'étoit pas si heureux: tandis qu'on se préparoit à l'accabler avec les armes temporelles, on employoit encore les armes spirituelles contre lui à Pérouse. On y réitéroit toutes les excommunications

Sect. III. *Histoire des deux Siciles sous les Princes de la Maison de Suabe.* 1195-1269.

Entreprises infructueuses de Mainfroi sur Rome.

Noms des principaux Croisés François.

Charles se met en marche contre Mainfroi.

(1) *Hist. des Rois des deux Sic.* Par Mr. de B. *Tom.* II. *Liv.* VII. *Sect.* VIII.
(2) Giannone. *Liv.* XIX. *ch.* III. *p.* 686.

Sect. III. *Hiſtoire des deux Siciles ſous les Princes de la Maiſon de Suabe.* 1195-1269.

lancées ſur ſa tête; on y procédoit rigoureuſement contre lui, ſuivant les ſaints Canons, parce que malgré l'interdit jetté ſur ſon Royaume, il avoit la hardieſſe de vouloir entendre la meſſe & aſſiſter au ſervice divin. Ce qui hâta ſi fort le départ du Comte d'Anjou, qu'il ne voulut preſque pas laiſſer à ſes Troupes le tems de ſe repoſer, fut qu'il ne ſavoit plus comment les faire ſubſiſter; & cet embarras lui fit prendre le parti d'aller vivre aux dépens de l'ennemi & ſur ſes Terres, réſolution très-ſage, & très-convenable à une pareille expédition. On prétend que Mainfroi fut très-allarmé, quand il apprit le départ de l'Armée Françoiſe de Rome, & qu'il tenta vainement la voie de la négociation, auprès du Pape & du Comte d'Anjou; (1) mais l'un étoit trop irrité, & l'autre trop intéreſſé à ne point faire d'accommodement, pour vouloir entendre parler d'aucune propoſition de paix.

Entrée des François dans le Royaume.

Nous ne croyons pas devoir entrer dans le détail de tous les événemens de cette guerre, plus fameuſe par ſon iſſue que par ſa durée, nous aimons mieux ſuivre rapidement les progrès du Comte d'Anjou, & en venir en peu de mots, à la funeſte cataſtrophe qui termina cette entrepriſe. Les François entrerent dans le Royaume par le pont de Cepperano, ſur Garigliano, ſans que le Comte de Caſerte & le Comte Jourdan de Lancia, qui avoient été envoyés avec un corps de troupes conſidérable pour défendre ce poſte important, miſſent aucun obſtacle à leur paſſage : on attribue cette faute à la trahiſon (2) du premier de ces Seigneurs, qui voulut, dit-on, ſe venger de ce que Mainfroi avoit violé la Comteſſe ſa femme, ſœur de ce Prince, & fille naturelle de l'Empereur Fréderic, comme lui. Quoiqu'il en ſoit, les François s'emparerent ſucceſſivement de la Boche d'Arci, forteresſe regardée comme imprenable, de Saint-Germain, autre Place importante, & de trente-deux châteaux, qui ſe rendirent ſucceſſivement. Charles arrivé à Teliſe, ville ſituée ſur les confins de la Terre de Labour, eut le plaiſir d'y voir venir les députés de Naples, de Capoue, & de pluſieurs Villes des environs, qui lui apportoient leurs clefs, & venoient le reconnoître pour maître. Ayant pris enſuite la route de Bénévent, & parvenu à quatre milles de cette Ville, ſur la Montagne de Capraria, d'où il découvrit l'Armée de Mainfroi dans la plaine, il réſolut de lui livrer bataille ſur le champ, & ſitôt que ſes Troupes ſeroient en préſence de l'ennemi. Ce fut l'avis du Connétable de France, Gilles le Brun, qui dit qu'il ne falloit pas laiſſer réfroidir l'ardeur des ſoldats, & qu'il ſeroit d'ailleurs honteux de reculer. Cet avis étoit d'autant plus ſage, que la diſette des vivres & des fourages, dont l'Armée étoit à la veille de manquer totalement, faiſoit en quelque ſorte un devoir au Comte d'Anjou de prendre ce parti. Le combat décidé, les Croiſés furent confeſſés, communiés, bénis & abſous par l'Evêque d'Auxerre, qui, paroiſſant là comme Prélat & comme guerrier, tenoit le fer d'une main & leur donnoit l'abſolution générale de l'autre, ſuivant le plein pouvoir qu'il en avoit reçu du Pape, leur enjoignant ſeulement pour pénitence de tous leurs péchés, paſſés & à venir, de tuer, maſſacrer & d'être ſans miſéricorde envers leurs ennemis. Animés par ces douces exhortations, les Croiſés ſe diſpoſerent avec

(1) Giannone. *L.* XIX. III. *p.* 685.
(2) Malaſpina. *Liv.* III. *ch.* 3. *Hiſt. de Sicile*; par Mr. de B. *Tom.* II. *p.* 152.

beaucoup d'ardeur à cette ſainte bataille, ſûrs de vaincre, puiſqu'ils alloient combattre contre des excommuniés. Quoique la dévotion fut moins ſervante dans l'Armée de Mainfroi, compoſée de Sarraſins, de Siciliens, de Piſans, de Lombards & d'Allemands, le courage n'y étoit pas moins héroïque, & après bien des indéciſions, ce Prince ayant enfin réſolu, de l'avis de ceux de ſes Seigneurs & Barons qui lui étoient le plus dévoués, d'en venir aux mains, il ſe diſpoſa au combat. On prétend qu'il avoit été d'avis de l'éviter, & de temporiſer; parti qui eût été d'autant plus ſage, que la diſette des vivres auroit infailliblement délivré Mainfroi de ſes ennemis. Malheureuſement pour lui, l'avis contraire prévalut; ſon courage & ſa mauvaiſe deſtinée l'entraînerent à ſa perte. Cette bataille déciſive ſe livra le 25 Fevrier 1266, dans un endroit appellé le *champ-fleuri*, & qu'on pût juſtement appeller depuis le *champ des morts & du carnage*. On combattit de part & d'autre pendant une heure avec une ardeur incroyable, ſur-tout du côté de Mainfroi, qui fit des prodiges de valeur, ainſi que tous ſes amis; & ſur-tout dix Chevaliers, ou Champions, qu'il avoit à ſes côtés, & qui avoient juré de tuer le Comte d'Anjou. Ils périrent tous, à la réſerve de Conrad, Comte de Capece, qui ſe fit jour au travers de l'Armée Françoiſe. Le valeureux Mainfroi, voyant que ſes Troupes plioient de tous côtés, & qu'il étoit trahi par celles de la Pouille, qui refuſerent de marcher à l'ennemi, prit un parti digne de ſon grand cœur: ne voulant pas ſurvivre à ſa défaite, il ſe jetta avec les plus braves gens de ſa ſuite au milieu des eſcadrons ennemis; & là, après mille actions héroïques, après avoir immolé une multitude d'ennemis, il périt enfin accablé par le nombre, & trouva une mort digne d'un Héros tel que lui. (1) Son Corps, enſeveli ſous un tas de Cadavres, ne fut retrouvé que quelques jours après, le 28, par un hazard; car on ne ſavoit plus ce qu'il étoit devenu; l'on croyoit qu'il s'étoit ſauvé; ſon vainqueur même l'avoit écrit le lendemain du combat, dans ſa relation au Pape, on ne doutoit plus de ſa fuite, lorſque quelques Seigneurs Priſonniers reconnurent dans un Chevalier Picard, l'écharpe & le cheval de ce malheureux Prince. Interrogé d'où il les avoit eus, il répondit qu'il avoit tué celui à qui ils avoient appartenu. On s'informa de l'endroit où la choſe s'étoit paſſée ſur le champ de bataille, on y alla, & le Corps de Mainfroi fut reconnu par le Comte Jourdan ſon ami, qui ſe jetta deſſus ſon Cadavre, & l'embraſſa avec des marques de tendreſſe & de douleur, qui tirerent des larmes des François, témoins de cette ſcene, mais non pas des yeux du Comte d'Anjou, qui refuſa obſtinément aux principaux Chefs de ſon Armée, la permiſſion de lui donner la ſépulture, ſous prétexte qu'il étoit mort excommunié. Tout ce qu'il voulut accorder, fut que ſon corps ſeroit mis dans une foſſe, auprès du pont de Bénévent, où les ſoldats François, jetterent, chacun en paſſant, une pierre, ce qui forma bientôt une maſſe aſſez conſidérable. (2) Encore ne jouit-il pas longtems de cette eſpece de tombeau; car la haine de Clément IV, ſon ennemi implacable, s'acharnant juſques ſur ſes triſtes reſtes, & leur enviant

Mainfroi eſt défait par les François & périt dans la bataille.

Sa Sépulture.

(1) Itrod. à l'*Hiſt. Univ.* ibid. *p.* 142. *Hiſt. des Rois des deux Siciles.* Par M. d'E. *Tom.* I. *p.* 105—118.

(2) *Anecd. Italienne*; Art. Sicile. ann. 1266.

SECT. III. *Hiſtoire des deux Siciles ſous les Princes de la Maiſon de Suabe.* 1195. 1296.

le repos & les honneurs du monument, ordonna dans la ſuite à l'Archevêque de Coſence de faire déterrer ſon Cadavre, & de le faire tranſporter loin des regards des hommes, à lumieres éteintes, ſur les bords d'une riviere du Royaume, nommée pour lors *Verde* & maintenant *Marino*; (1) où ſes os furent expoſés aux injures de l'air, & probablement emportés par les eaux.

On obſervera que Bénévent appartenoit au Pape, & qu'il ne vouloit pas que cette Terre ſainte donna la ſépulture à un excommunié, & qui pis eſt, à un ennemi du Pape.

Telle fut la triſte & glorieuſe fin de Mainfroi, trahi par les ſiens; qui mourut en Héros, âgé de trente-trois années. Il eſt peu d'hommes ſur leſquels les jugemens des Hiſtoriens ſe ſoient auſſi diverſement exercés, chacun en ayant parlé ſuivant ſa paſſion, ſon parti & ſes intérêts. Digne fils de Fréderic, il fut brave, magnanime, libéral à l'excès. Son ambition exceſſive, les crimes qu'elle lui fit commettre, & ſes cruautés, furent les ſeules choſes qu'on puiſſe lui reprocher; & encore ces actions étoient-elles tout-à-fait de ſon tems; témoin ſon heureux rival, Charles d'Anjou lui-même, dont les cruautés ſont beaucoup plus avérées & plus atroces, mais ce qui n'étoit pas de ſon Siecle, ni du caractere de Charles, ce qui étoit uniquement à lui c'étoit ſon goût décidé pour les Lettres & pour les Sciences, ſur-tout la philoſophie & les mathématiques. (2) On prétend qu'il a laiſſé un *Traité de la chaſſe*. On lui reproche, avec quelque raiſon, d'avoir été trop ſuperſtitieux, d'avoir donné dans les erreurs de l'Aſtrologie judiciaire, & d'avoir ajouté trop de foi aux prédictions trompeuſes de ſes aſtrologues. Les Ecrivains de ſon parti l'ont comparé, à bien des égards à l'Empereur Titus. Quel rapport y a-t-il entre l'idée que ce parallele doit naturellement donner de lui, & le portrait odieux qu'en tracent les partiſans outrés du S. Siege, qui croient que le Catholiciſme conſiſte à inventer bien des calomnies, contre ceux qu'on ſuppoſe avoir été ſes ennemis? Le plus ſage parti, ſans doute, eſt de prendre un juſte milieu entre ces calomnies atroces & les flatteries de ſes partiſans. Si ceux-ci lui accordent toutes les vertus poſſibles; à en croire les autres, il fut parricide, inceſte, adultere, fratricide, aſſaſſin, empoiſonneur, violeur, hérétique, ſacrilege, renégat, uſurpateur, tiran; en un mot, un monſtre épouvantable; il n'eſt point de crimes exécrables que ne lui attribuent les Hiſtoriens Guelfes, ou partiſans des Papes; & tout cela, parce qu'il ôſa leur réſiſter, parce qu'il fut excommunié. Il faut bien ſe garder d'adopter trop légérement toutes ces fauſſes imputations, le plus grand crime de Mainfroi, fut d'être l'ennemi de la Cour de Rome, & enſuite d'être malheureux: mais ſon malheur ne peut ternir l'éclat de ſes vertus, ni lui faire refuſer la juſtice qu'il mérite. Si d'un côté, ſa mémoire eſt flétrie, par l'apparence d'une uſurpation de la Couronne de Sicile ſur ſon neveu; de l'autre, il eſt aſſez diſculpé, pour qu'on réfléchiſſe qu'il n'enleva point cette Couronne à Conradin, puiſque le Royaume de Sicile étoit ſur le point de tomber, il ſeroit inévitablement tombé, ſans lui, entre les mains du Pape & d'un Prince étran-

Caractere & portrait de Mainfroi.

(1) *Hiſt. de Sicile.* Par Mr. de B. *Tom.* II. *p.* 158. Villani, Summonte, & les autres Auteurs qu'il cite. Giannone, *p.* 690. *Tom.* II.

(2) Giannone. *Liv.* XIX. *ch.* III.

ger. Or, il étoit plus juſte, & bien plus convenable, pour les intérêts de ce Royaume, que ſon défenſeur le poſſédât, plutôt qu'un enfant hors d'état de le mettre à l'abri des entrepriſes de ſes ennemis, d'autant plus que Mainfroi en étoit l'héritier légitime au défaut de Conradin. D'ailleurs peut-être n'eut-il pas d'abord deſſein de s'emparer de ce trône, peut-être auſſi, ce furent les circonſtances, le bruit de la mort du jeune Conradin, l'occaſion, la facilité qu'il trouva à s'en rendre maître, qui l'y porterent; il fut comme obligé de le conquérir, & quand il en fut en poſſeſſion, quand il eut délivré le Royaume du joug des Papes, l'ambition l'empêcha de reſtituer le fruit de ſes travaux. Ainſi, de toutes façons, ce Prince eſt excuſable, il n'eſt qu'à plaindre d'avoir eu des ennemis auſſi acharnés dans les Papes, qui ne cherchoient qu'à le dépouiller, & dont la haine ſe raſſaſia enfin dans ſon ſang, dans celui de l'infortuné Conradin, & dans la deſtruction de la Maiſon de Suabe, toujours oppoſée à leurs projets. Ils crurent gagner davantage avec les Princes de la Maiſon de France, plus ſoumiſe, plus religieuſe, plus Catholique, & plus reſpectueuſe à leur égard. Au reſte, il eſt encore fort indécis, aux yeux de ceux qui jugent ſainement & ſans préjugés, lequel des deux fut l'uſurpateur, de Mainfroi, Prince élu & couronné légitimement, appellé par ſa naiſſance, le teſtament de ſon pere, ſes ſervices, les vœux de la Sicile, & les circonſtances à la poſſeſſion d'un Royaume dont il avoit été le défenſeur pendant l'abſence d'un jeune Prince, que ſon enfance rendoit incapable de porter la Couronne; ou de Charles d'Anjou, c'eſt-à-dire, d'un étranger, qui, à la ſollicitation des Papes, venoit s'emparer d'un Royaume, ſur lequel ni lui, ni les Papes n'avoient aucun droit.

Sect. III. *Hiſtoire des deux Siciles ſous les Princes de la Maiſon de Suabe.* 1195-1269.

Mainfroi fut le fondateur de Manfredonia, Ville de la Pouille, qu'il bâtit des Ruines de Siponte, & à laquelle il donna ſon nom; cette Ville ſubſiſte encore; & le port de Salerne eſt encore un monument de la magnificence de ce Prince. Mainfroi eut deux femmes; la premiere, Béatrix, fille d'Amédée, Comte de Savoie, le fit pere de deux filles, Conſtance & Béatrix. (1) Conſtance fut mariée, en 1262, à Pierre d'Aragon, fils de Jacques, Roi d'Aragon, & frere d'Iſabelle, qui épouſa Philippe de France, fils aîné de Louis IX, & neveu de Charles, Comte d'Anjou. La Cadette épouſa le Marquis de Montferrat. Mainfroi ſe maria en ſecondes nôces, avec Hélene, ou ſelon d'autres, Sybille, fille du Deſpote d'Epire. Il en eut une fille & un fils, Béatrix & Mainfroi, ou Fréderic, qui étant tombés quelque tems après ſa mort, ainſi que leur mere, entre les mains du vainqueur, furent enfermés dans le Château de l'Oeuf à Naples, où la Mere & le jeune Mainfroi perdirent la vie, ſoit qu'on les fit mourir par le fer, ou par le poiſon, ſoit que cet accident provint du peu de ſoin qu'on prit d'eux dans la priſon. (2)

Femmes & enfans de Mainfroi.

Le gain de la bataille dont on vient de parler, rendit le Comte d'Anjou maître de preſque tout le Royaume, le reſte ne fit plus que peu de réſiſtance. Ce combat dura peu, mais il fut très-ſanglant, & couta plus de trois mille hommes aux ennemis de Charles, qui fit une prodigieuſe quantité de priſonniers, au nombre desquels étoient les principaux Seigneurs & Barons

(1) *Hiſt. de Sicile.* Par Mr. de B. *Tom.* II. *Liv.* VII. *Sect.* IX.
(2) *Hiſt. des Rois des deux Siciles*; par Mr. d'Egly. *Tom.* I. *p.* 148.

SECT. III. *Hiſtoire des deux Siciles ſous les Princes de la Maiſon de Suabe.* 1195-1269.

Siciliens, Allemands, &c. Quelques-uns d'entre eux echapperent par la fuite au reſſentiment du vainqueur, qui envoya pluſieurs des priſonniers en Provence, où on les fit mourir dans les tourmens: (1) les autres diſperſés dans les différentes priſons de la Pouille & du Royaume. Charles ſe hâta de faire publier la nouvelle de cette importante victoire, en reconnoiſſance de laquelle ce Prince, naturellement dévot, quoique cruel & inflexible, fonda un Abbaye dans le Dioceſe de Noles, ſous le titre de *Val-Royal.* (2) Les vainqueurs pourſuivirent les débris de l'Armée de Mainfroi juſqu'à Bénévent, où ils entrerent pêle-mêle avec les fuyards. Après s'être raſſaſiés de licence, de crimes & d'horreurs dans cette Ville, appartenante au Pape, ils la mirent au pillage, ſans diſtinction d'amis, ou d'ennemis; le brigandage, en effet ſi repréhenſible, irrita ſi vivement le Pontife contre Charles, qu'il le traita d'ingrat, & le menaça de l'excommunier avec toute ſon Armée, s'il ne lui faiſoit raiſon du ſac de Bénévent, ainſi qu'une entiere reſtitution de tout ce que ſes ſoldats y avoient enlevé. Le Comte d'Anjou, pour calmer le courroux du Pape, qui en effet en parut très-ſatisfait, lui envoya ſa part du tréſor de Mainfroi, qu'il avoit trouvé dans cette Ville; part, conſiſtant en pluſieurs meubles & effets du plus grand prix. Après avoir reçu les hommages de quantité de Villes, & celui des députés de l'Epire, pour les Terres que le Deſpote, Beau pere de Mainfroi, lui avoit données pour la dot de ſa fille Hélene; ce Prince ſe laiſſa fléchir par les ſoumiſſions des Sarraſins de Lucera, & leur pardonna à condition qu'ils démoliroient les murailles & les fortifications de leur Ville. Ce furent eux, dit-on, qui lui livrerent la femme & les enfans de Mainfroi, pour obtenir leur grace; (3) événement que quelques Hiſtoriens racontent néanmoins différemment. (4)

Suites de la victoire de Charles.

Pillage de Bénévent par les François.

Charles nomma Philippe de Montfort, Gouverneur de la Sicile, & il l'y envoya avec l'Archevêque de Coſence, Pignatelli, ennemi juré du feu Roi, avec ordre de faire déclarer ce Royaume en ſa faveur. Meſſine ſe hâta de reconnoître ce Prince pour ſon maître: ſon Archevêché fut donné à Pignatelli, en reconnoiſſance de ſes bons ſervices. (5) En même tems le Comte d'Anjou envoya différens Corps de Troupes dans la Pouille, la Calabre & la Sicile, pour y réduire ceux des Partiſans de Mainfroi, qui faiſoient encore quelque réſiſtance, & qui furent bientôt obligés de ſe ſoumettre.

Le vainqueur regardant ſa conquête comme aſſurée, renvoya une partie des croiſés, & prit le chemin de Naples, où on lui fit la plus magnifique reception, ainſi qu'à la Reine Béatrix ſon épouſe. Mais telle étoit la dureté de ſon caractere, que malgré cet accueil, il ne put s'exempter de donner par-tout où il alla, des preuves de ſon extrême ſévérité. A Naples, il fit trancher la tête à quelques-uns des Barons qui avoient été pris dans la bataille où Mainfroi avoit perdu la vie. Il nomma Charles, ſon fils ainé Prince de

Le Roi Charles vient à Naples.

(1) Giannone *L.* XIX. *ch.* III. *& ſuiv.*
(2) *Hiſt. de Sicile. Tom.* II. *p.* 158
(3) *Hiſt. de Sicile. Ibidem.*
(4) *Hiſt. des Rois deux Siciles.* Par Mr. d'Ely. *Tom.* I, *p.* 148.
(5) Ce fut ce Prélat qui porta le Pape à faire exhumer le Corps de Mainfroi, diſant qu'il ne devoit pas ſouffrir que ce *chien mort*, fut enterré ſur les Terres de l'Egliſe. Giannone. *L.* XIX. *ibid.*

Salerne, & l'envoya parcourir les diverſes Provinces du Royaume, pour ſe concilier l'affection des Peuples. (1) Quant à lui, tranquille ſur les ſuites de ſes ſuccès & de ſa rapide conquête, il ne ſongea plus qu'à prendre des précautions pour affermir ſa nouvelle domination, & à remplir ſes coffres épuiſés, aux dépens de ſes nouveaux Sujets, qui charmés, ſuivant l'inconſtance trop ordinaire aux peuples, d'avoir changé de maître, s'étoient ſoumis avec empreſſement aux Loix de celui-ci, ne ſe promettant qu'abondance, richeſſes & félicité ſous le rêgne des François. On verra dans la Section ſuivante, comment leur attente fut remplie. Nous y parlerons auſſi de divers projets & négociations, du Roi Charles pour augmenter ſa puiſſance, des événemens plus intéreſſans, & plus directement relatifs à cette Hiſtoire nous appellant.

Sect. III. *Hiſtoire des deux Siciles ſous les Princes de la Maiſon de Suabe.* 1195-1269.

La défaite & la mort de Mainfroi, avoient délivré le nouveau Roi d'un ennemi bien redoutable; la conquête du Royaume avoit été l'effet de cette grande victoire; cependant Charles avoit encore un Concurrent bien formidable, dans la perſonne du jeune Conradin, héritier légitime du Royaume de Sicile, ſur lequel il avoit des droits plus réels & plus authentiques que tous ceux auxquels l'avidité, la haine & le caprice des Papes pouvoient donner cette Couronne. Nous allons voir comment l'inique Charles ſe défit de ce Compétiteur.

L'empreſſement des Peuples à reconnoître le Roi Charles, ſe ſoutint peu de tems: ſes exactions, l'orgueil inſupportable de ſes officiers, l'inſolence des Gouverneurs, la dureté de la nouvelle adminiſtration, qui dégénéroit en tyrannie, & les impôts dont les Provinces étoient accablées, exciterent un ſoulèvement preſque général, qui annonçoit les ſuites les plus funeſtes. Le nombre des mécontens augmentoit de jour en jour, & ils invitoient à grand cris le Prince Conradin à venir ſe mettre à leur tête; délivrer le Royaume de l'oppreſſion ſous laquelle il gémiſſoit, & à prendre lui-même poſſeſſion d'une Couronne qui étoit ſon héritage. Si d'un côté, toutes les Villes du parti Guelfe, telles que Florence, Piſtoye, Lucques, celles de la Toſcane & de la Lombardie, s'étoient ſoumiſes au Roi, Charles, & l'avoient reconnu pour leur Podeſtat, Sénateur, ou premier Magiſtrat; d'un autre côté, les Gibelins, toujours attachés au parti de Mainfroi, ſe déclarerent en faveur de Conradin, & donnerent, dans les Villes de Sienne, Piſe, Verone, Pavie, & pluſieurs autres, retraite à ſes partiſans ainſi qu'aux mécontens de Sicile & des Provinces du Royaume. Le jeune Conradin, en qui la valeur, comme héréditaire, n'avoit pas attendu le nombre des années, honteux de languir dans l'oiſiveté, tandis que tant de braves gens conſentoient à verſer leur ſang pour ſa quérelle, réſolut de ſe rèndre à leurs vœux, ainſi qu'aux cris de ſes Sujets, & de ne pas laiſſer plus longtems l'héritage de ſes Aïeux entre les mains de l'oppreſſeur de ſa Maiſon. Il étoit alors auprès du Duc Othon, ſon aïeul maternel, & il n'avoit pour ſubſiſter que les ſecours d'Eliſabeth ſa mere, mariée en troiſieme nôces avec le Comte de Tirol. (2). A la ſollicitation de pluſieurs Villes d'Italie du parti Gibelin, de Rome même, ainſi que des

1266. 1269. *Soulèvement dans le Royaume. Conradin y eſt appellé par ſes Partiſans.*

(1) Giannone. *L.* XIX. *ch.* IV.
(2) *Hiſt. de Sicile.* Par Mr. de B. *Tom.* II. *L.* VII. *Sect.* II. Introd. à l'*Hiſt. Univ. Tom.* II. *Liv.* II. *ch.* III. *p.* 143. *& ſuiv.*

SECT. III. *Hiſtoire des deux Siciles ſous les Princes de la Maiſon de Suabe.* 1195-1269.

Comtes G. & F. Lancia, parens du feu Roi, & qui ſe rendirent auprès de lui pour l'engager à prendre les armes, & venir recouvrer le patrimoine de ſes peres; ce jeune Prince ſe diſpoſa à partir pour l'Italie, dès l'année 1267, & prit dès lors le titre de Roi de Sicile. Sa mere effrayée à la vue du danger où il alloit ſe précipiter, dans un âge auſſi tendre, fit de vains efforts pour le détourner de cette périlleuſe entrepriſe, mais vainement elle lui dit qu'il couroit à ſa perte: rien ne put le retenir, pas même les défenſes que le Pape lui fit de mettre le pied en Italie, ni les menaces qu'il fit de lancer contre lui ſes foudres ſpirituelles. Les excommunications étoient comme héréditaires dans la maiſon de Conradin depuis l'Empereur Fréderic, & on y étoit accoutumé à braver ces armes impuiſſantes. Tandis qu'il ſe diſpoſoit à marcher vers ſes Etats, Conrad Capece & Fréderic de Caſtille, firent ſoulever une partie de la Sicile en ſa faveur; & bientôt il n'y eut que les Villes de Palerme, Meſſine & Syracuſe, qui reſtaſſent fideles au Roi Charles. A peu près dans le même tems, Fréderic Lancia remporta un avantage ſignalé ſur la flotte Provençale de Charles, avec une flotte de vingt quatre galeres que les Piſans lui avoient fournies. Henri de Caſtille, frere de Fréderic, Prince avanturier; qui, quoique Couſin-Germain du Roi Charles, & jadis ſon ami, étoit devenu ſon ennemi juré, avoit fait déclarer les Romains en faveur de Conradin. Comme Sénateur de Rome, Henri avoit beaucoup de pouvoir dans cette Ville; il promit les plus grands ſecours à ce jeune Prince. reçut ſes députés avec la plus haute diſtinction, & fit arrêter & empriſonner ſous différens prétextes, tous ceux qui étoient attachés au Roi Charles d'Anjou.

Le Pape Clément IV lui fait défenſe de paſſer en Italie.

Progrès & ſuccès de ſes partiſans.

Tel étoit l'état des affaires de Conradin en Italie, lorſqu'il ſe mit en route pour s'y rendre, par le Tirol & le Trentin. Il avoit avec lui dix mille chevaux, & l'eſpérance d'accroître ſon Armée de ſes partiſans & des mécontens, auſſi-tôt qu'il auroit mis le pied hors de l'Allemagne; mais le refus que quantité de Villes de la Lombardie firent, à la ſollicitation du Pape, de lui permettre le paſſage, fut cauſe qu'il fut fort longtems arrêté dans ſa marche; ce qui, joint à la diſette de vivres, dégoûta tellement ſes ſoldats, que la plûpart déſerterent, & s'en retournerent à pied dans leur pays, après avoir vendu leurs chevaux. Conradin, abandonné d'une partie de ſon Armée, ainſi que par Louis, Comte Palatin du Rhin, frere de ſa mere, & par le Comte de Tirol, ſon beau-pere, qui l'avoient accompagné juſqu'à Vérone, ne perdit pas courage, & réſolut de pourſuivre ſes projets, comptant encore ſur l'attachement & les forces de ſes partiſans. Il avoit avec lui Fréderic, Duc d'Autriche, jeune Prince à peu près de ſon âge, & qui, nouveau Pylade, ſuivit conſtamment ſes pas, & fut le fidele Compagnon de ſes armes & de ſes malheurs. Fréderic étoit fils de Herman, Marquis de Bade, & prenoit le titre de Duc d'Autriche, à cauſe de ſes prétentions ſur ce Duché, dont Ottocare, Roi de Bohême, s'étoit emparé. Conradin étoit à Vérone, où il demeura trois mois, lorſque le Pape déclara qu'il avoit encouru l'excommunication, & lui défendit de paſſer outre. Le jeune Prince n'eut aucun égard à cette défenſe, & ſe rendit à Pavie & de là à Piſe; le Pape courroucé, le foudroya lui & tous ſes adhérens, le Jeudi-Saint de l'année ſuivante, 1268; les déclarant ennemis du S. Siege, & déchus de tous leurs titres, honneurs & dignités. Le Roi Charles étoit alors dans la Toſcane, occupé à réduire les Gibelins. Il

Conradin ſe rend en Italie.

Conradin excommunié par le Pape.

mépriſoit ou affectoit d'abord de mépriſer l'orage qui ſe formoit contre lui; cependant les diverſes entrepriſes des mécontens de ſon Royaume, & les preſſantes ſollicitations du Pape, qui ſe plaignoit hautement de ſa nonchalance, l'obligerent à venir en Sicile. Les Sarraſins de Lucera profitant de ſon abſence, s'étoient revoltés contre les François, & avoient ravagé les environs de Lucera, ce qui engagea le Pape à publier contr'eux une nouvelle Croiſade.

Ses ſuccès en Toſcane & en Lombardie.

Cependant Conradin s'avançoit dans ſa marche, & par-tout, à Piſe, à Poggibonzi & à Sienne, &c. Il étoit reçu avec les mêmes honneurs, qu'on eût pu rendre à l'Empereur d'Allemagne. Il remporta dans la Toſcane pluſieurs avantages ſur les Troupes de Charles & des Guelfes; ſes ſuccès déterminerent quantité d'habitans des Villes Lombardes & Toſcanes à prendre parti dans ſes Troupes, & ſon Armée s'accroiſſoit par-tout où il paſſoit. Il prit le chemin de Rome par Viterbe, où l'on prétend que Clément le vit paſſer des fenêtres de ſon Palais, & dit à ceux qui étoient auprès de lui, *que c'étoit une brebis que l'on menoit à la boucherie.* (1) Il fut reçu dans Rome comme en triomphe, par les ſoins du Prince Henri, Sénateur, qui avoit préparé tous les eſprits en ſa faveur. La bravoure, la douceur, la bonté, la beauté, & toutes les grandes qualités de ce jeune Prince, augmenterent encore ces impreſſions favorables. Il partit de cette Ville, le 10 d'Août 1268, avec une Armée auſſi nombreuſe que brillante, à laquelle tous les mécontens & ennemis du Pape & du Roi Charles étoient venus ſe joindre, & prit le chemin de l'Abruzze Ultérieure, dans le deſſein d'aller ſe joindre aux Sarraſins, & délivrer Lucera, dont ſon ennemi formoit alors le Siege. Charles abandonna cette entrepriſe, auſſi tôt qu'il apprit l'arrivée de Conradin dans le Royaume, & il ſe mit en marche avec ſon Armée, bien inférieure en nombre à celle de ſon rival, dans le deſſein de lui fermer tous les paſſages, ou de lui livrer bataille. Il eſt conſtant qu'entre toutes les qualités que le Roi Charles poſſédoit au dégré le plus éminent, la bravoure étoit une de celles qui le diſtinguoient le plus. On n'en citera pour preuve que ce trait d'intrépidité, Informé qu'Aquila s'étoit rendue à ſes ennemis, & allarmé de cette perte, il partit ſur le champ pendant la nuit, pour cette Ville, & accompagné ſeulement de trois Chevaliers; il ſe préſenta à l'une des portes, demanda au Sentinelle, pour qui l'on tenoit à Aquila, & s'étant entendu nommer, il alla parler au Gouverneur, apprit que tout étoit tranquille, & reprit auſſi-tôt le chemin de ſon camp, où il arriva au point du jour, après une courſe de douze lieues, & ſans que l'on ſe fut peut-être apperçu de ſon abſence. (2)

Il vient à Rome.

Trait de bravoure du Roi Charles.

Il y avoit déjà quelques jours que les deux Armées étoient en préſence, & que l'on s'attendoit des deux côtés à une affaire déciſive; quoique celle de Charles fut près de la moitié moins forte que celle de ſon rival, il s'avança ſi fort, que les deux Armées ſe trouverent fort près l'une de l'autre; & ſéparées ſeulement par la riviere de Geovenco enſorte qu'il ne fut pas poſſible d'éviter le combat. Les François & les Siciliens ſe préparerent avec une égale ardeur à cette fatale bataille, qui devoit décider du deſtin du Royaume &

Bataille mémorable entre Conradin & le Roi Charles.

(1) *Hiſt. de Sic.* Par Mr. de B. *Tom.* II. *p.* 168.
(2) *Hiſt. des Rois des deux Siciles.* Par Mr. d'Egl. *Tom.* I. *p.* 139. *Annal. Ital.* ann. 1268.

SECT. III. *Hiſtoire des deux Siciles ſous les Princes de la Maiſon de Suabe.* 1195-1269.

du ſort des deux Princes rivaux. Charles, plus foible, eut recours à la ruſe, par le conſeil d'Alard de Saint Valtri Chevalier François, fameux par ſes exploits autant que par ſon expérience, & qui revenant de la Paleſtine, étoit venu ſaluer ce Prince dans ſon camp. Charles le força d'accepter pour cette journée le commandement de ſes Troupes. Cet habile Général fit un Corps de réſerve de huit cens chevaux d'élite, avec lequel accompagné du Roi, il ſe plaça derriere quelques bois, où il ne pouvoit être apperçu. Il avoit ſes vues en agiſſant de cette façon, ainſi que l'événement le juſtifia bien, pour le malheur des ennemis de Charles; dont les Troupes furent d'abord miſes en fuite de toutes parts. Déjà les Allemands croyant avoir remporté la victoire, pourſuivoient ſans ordre les fuyards, & s'amuſoient à dépouiller les morts, lorſque Charles parut & fondit tout-à-coup ſur eux avec ſa Troupe. Dès ce moment la victoire changea de parti, & les ennemis de Charles furent mis en déroute à leur tour. Conradin, ſon ami Fréderic & leurs principaux Chefs, qui, comptant ſur la victoire, s'étoient déſarmés & aſſis ſur l'herbe dans un vallon pour ſe repoſer, furent très-ſurpris, à la vue inopinée des ennemis; ils firent d'inutiles efforts pour rallier leurs troupes, & furent obligés eux-mêmes de prendre précipitamment la fuite. Les François en firent un grand carnage & une multitude de priſonniers; ils défirent encore la Troupe commandée par le Prince Henri de Caſtille, qui revenant de pourſuivre les fuyards François, s'approcha ſans défiance de la Troupe de Charles, qu'il prit pour l'Armée victorieuſe de Conradin, maîtreſſe du champ de bataille. Il fut bientôt détrompé & mis en fuite après un combat opiniâtre. Il ſe ſauva dans l'Abbaye du Mont-Caſſin, & fut livré au Roi par l'Abbé, qui exigea cependant de ce Prince une promeſſe authentique, & confirmée par ſerment, qu'il ne ſeroit point mourir le Prince de Caſtille, qui demeura en priſon dans une Forteresſe de la Pouille, pendant l'eſpace de 26 ans. Le Roi Charles donna auſſi-tôt avis de cette grande victoire au Pape; mais il ne put lui donner aucune nouvelle de Conradin, ni d'aucun des autres Chefs, dont il ignoroit le ſort, & qu'il faiſoit chercher de tous côtés. Cette ſanglante bataille ſe donna le 23 Août 1268, veille de la S. Barthelemi. L'Armée de Conradin fut preſque entiérement détruite, ou diſperſée; & le carnage fut beaucoup plus grand qu'il n'avoit été lors de la défaite de Mainfroi. En reconnoiſſance de cet heureux événement, le Roi Charles, ſuivant ſon caractere religieux, fonda dans la plaine même de Tagliacozzo, où s'étoit livrée cette fameuſe bataille, une riche Abbaye, ſous le titre de *Notre-Dame des Victoires* Abbaye qui devint dans la ſuite l'une des plus conſidérables du Royaume.

Cependant la mort, ou la priſe de Conradin & des autres Chefs, manquoit encore au ſuccès du Vainqueur; & la fortune, qui l'avoit ſi conſtamment ſecondé, remplit bientôt ce deſir. Conradin & Fréderic, après avoir erré pendant quelques jours ſur les montagnes déguiſés en Payſans, ſe refugierent ſur le bord de la mer, dans le Château d'Aſtura, dans le deſſein de gagner Piſe, ou la Sicile ſur quelque barque. Les Frangipani, Seigneurs de ce Château, leur en ôterent les moyens & les livrerent au Roi Charles, qui récompenſa cet important ſervice & cette infame trahiſon, par le don de pluſieurs grandes

Terres qu'il leur donna dans ſon Royaume. (1) On raconte ce fait de diverſes manieres, qui, au fond, prouvent la lâcheté des Frangipani. Ainſi, la fortune renverſant tous les deſſeins du brave & malheureux Conradin, le livra entre les mains de ſon ennemi, & remit en même tems tout le Royaume ſous les Loix de ce dernier.

Sect. III. *Hiſtoire des deux Siciles ſous les Princes de la Maiſon de Suabe.* 1195-1269.

La funeſte Cataſtrophe qui nous reſte à décrire eſt trop connue, pour que nous nous appéſantiſſions ſur toutes les circonſtances d'un jugement, qui déshonore pour jamais la mémoire de Charles d'Anjou, & dont les Hiſtoriens François eux-mêmes n'ont pas cru devoir diſſimuler l'atrocité. La clémence n'étoit point la vertu favorite de ce Prince. Par ſes ordres ſanguinaires, des échaffauts furent dreſſés, & tous ceux qu'il ſoupçonnoit être attachés à ſon rival, coupables ou innocens, y périrent ſous le fer des Bourreaux, & le ſang ruiſſela dans la Sicile entiere. Il ne reſtoit plus de victimes que les illuſtres priſonniers dont on vient de parler; ils furent enfermés dans un Château de Naples: ils y reſterent priſonniers pendant près d'un an; & n'en ſortirent que pour aller auſſi ſur l'echaffaut. Ils furent condamnés à mort par une Sentence qu'eurent l'indignité de rendre, des Commiſſaires vendus aux volontés & à l'argent de Charles. Il eſt vrai que le Pape Clément mourut quelque tems avant cette ſanglante exécution; mais en-vain les partiſans de la Cour de Rome ont voulu le diſculper d'avoir pris part à cette atroce condamnation. Il eſt prouvé qu'elle avoit été réſolue entre ce Pape & Charles, longtems avant la mort du premier; il eſt prouvé encore que Charles avoit demandé conſeil au Pape ſur ce qu'il devoit faire de ſon ennemi, & que la réponſe de Clément n'avoit été rien moins que favorable à Conradin. Enfin, il eſt prouvé, que ce Pape, conſulté à ce ſujet, répondit ces mots affreux: *Vita Conradini, mors Caroli. Mors Conradini vita Caroli*, „ſi Conradin vit, Charles mourra „ & ſi Conradin meurt Charles vivra; (2) Arrêt d'autant plus infernal, qu'il fut prononcé par le Chef de la Religion. Au reſte, Charles eut ſoin que toutes les formalités d'uſage fuſſent obſervées dans cette occaſion; il voulut que ſes ennemis, ainſi que ſon concurrent à la Couronne, dont celui-ci étoit l'héritier légitime, fuſſent juridiquement condamnés à la mort, comme criminels de Leze-Majeſté, perturbateurs du repos public, rebelles & ennemis de l'Egliſe; mais toutes ces formalités, tous ces prétextes, toutes ces calomnies, n'en ont point impoſé à la poſtérité, & la mémoire de Charles n'en ſera pas moins éternellement flétrie par l'atrocité de ces aſſaſſinats prétendus juridiques.

Cruautés du Roi Charles.

Vainement Eliſabeth offrit des ſommes immenſes pour ſauver les jours de ſon fils; Charles fut inexorable; il aimoit paſſionnément l'argent; mais cette fois, il lui falloit du ſang. Cette ſcene cruelle ſe paſſa à Naples, le 26 Octobre 1269, pendant la vacance du S. Siege. Après qu'on eut fait confeſſer les deux jeunes Princes, & tous ceux qui devoient périr avec eux; après les avoir fait aſſiſter à l'office & à la meſſe des morts, dans une Chapelle tendue de noir, & leur avoir fait encore eſſuyer toutes les longueurs d'une prédica-

1269. *Exécution de Conradin, de Frederic & d'autres.*

(1) Introd. à l'*Hiſt. Univerſ. Tom.* II. *Liv.* II. *ch.* III. *p.* 144. *Anecd. Ital. Art- Sicile* ann. 1268. Giannone XIX. *ch.* IV.
(2) Giannone *ib.* Sect. II. *p.* 702.

SECT. III. *Hiſtoire des deux Siciles ſous les Princes de la Maiſon de Suabe.* 1195-1269.

tion pleine d'invectives & d'Anathêmes, ils furent conduits dans la Place du marché, où Robert de Bari, Grand Protonotaire du Royaume; lâche Traitre, qui avoit eu la plus grande part à cette procédure, lut aux deux jeunes Princes leur Sentence de mort. On ne répétera point ici toutes les circonſtances que les Hiſtoriens rapportent à ce ſujet; (1) la ſcene eſt aſſez touchante par elle-même, ſans la charger encore. Fréderic fut exécuté le premier, probablement pour rendre la mort de Conradin encore plus douloureuſe. Si le Duc d'Autriche, ce fidele Compagnon de ſes malheurs, lui donna juſqu'au dernier moment, les plus ſenſibles marques de ſon amitié, ce jeune Prince lui donna dans ce triſte moment des preuves bien touchantes de la ſienne, de ſa reconnoiſſance & de la ſenſibilité de ſon cœur; elles tirerent des larmes de tous ceux des aſſiſtans, dont le cœur n'étoit pas endurci par les preſtiges de la Cour de Rome, ou par l'eſprit de parti. On rapporte que plus touché de la mort de ſon ami que de la ſienne même, l'infortuné Conradin prit dans ſes mains la tête de Fréderic, ſéparée du tronc, la baiſa tendrement, l'arroſa de ſes larmes, ſe plaignant de n'avoir pu recompenſer ſes ſervices, & que toute ſon amitié pour lui n'eut ſervi qu'à le conduire à une ſi tragique fin. Digne exemple de conſtance & d'amitié! Tant de vertus, de bonté, de grandeur d'ame, de jeuneſſe & de graces, ne purent déſarmer ſes Bourreaux; ni Charles d'Anjou, plus farouche que les Bourreaux. Conradin harangua quelques tems les ſpectateurs, pour leur faire ſentir ſon innocence & la juſtice de ſa cauſe; & après avoir reproché à ſes Sujets leur ingratitude à ſon égard & envers ſa Maiſon, il déclara qu'il faiſoit héritier de tous ſes droits au Royaume de Sicile Pierre d'Aragon, qui avoit épouſé Conſtance ſa Couſine, fille de Mainfroi, en ſigne de quoi il jetta, dit-on, ſon gant dans la Place, pour gage d'inveſtiture, qu'un Chevalier ramaſſa & porta à Pierre d'Aragon. Les dernieres paroles de Conradin furent: *Ah! ma mere, que la nouvelle de ma mort va vous cauſer de chagrin!* Il préſenta enſuite courageuſement ſa tête au fer du Bourreau, qui la trancha d'un ſeul coup, & coupa ainſi la trame de deux Princes, l'unique eſpérance des deux plus illuſtres maiſons qui fuſſent dans le monde; celle de Suabe & celle des anciens Ducs d'Autriche, qui furent éteintes en un ſeul jour. Le jeune Conradin n'étoit âgé que de dix-ſept ans lors de cette horreur. (2)

Mort & dernieres paroles de Conradin.

Cette exécution fut ſuivie de celle des Comtes Gualvan Lancia, Gerard de Piſe, de Hurnaſco, Gentil-hommes Allemands; des Comtes Jourdan & Barthélemi, & de treize autres des principaux Seigneurs du Royaume, & partiſans du malheureux rival de Charles; ils furent décapités, ou pendus. On prétend que ce Prince cruel pouſſa l'inhumanité, juſqu'à vouloir être témoin de cette ſcene affreuſe; qu'il la vit d'une tour voiſine; & que plus de mille perſonnes périrent du dernier ſupplice en divers endroits, pour avoir embraſſé le parti de Conradin. (3) Le ſang coula pendant longtems dans le Royaume; l'appareil effrayant des haches & des potences y fut longtems étalé; peu de maiſons reſterent à l'abri des recherches; & les innocens furent

Cruautés du Roi Charles.

(1) *Hiſt. de Sic.* Par Mr. de B. *Tom.* II. *Liv.* VIII. *Sect.* II. *Anecd. Ital. Ibid.*
(2) *Anecd. Ital.* Naples & Sicile *p.* 189 *& ſuiv.*
(3) *Hiſtoire de Sicile.* Par Mr. de B. *Tom.* II. *p.* 173-175.

confondus avec les coupables: une multitude de Citoyens furent sacrifiés par le seul soupçon d'avoir servi, ou même d'avoir plaint Conradin.

Sect. III. *Histoire des deux Siciles sous les Princes de la Maison de Suabe.* 1195-1269.

Ainsi que cet infortuné Prince l'avoit bien dit, sa mort fut un coup de foudre pour sa mere; désespérée de voir se vérifier ce qu'elle avoit craint & prevu, lors de son départ pour l'Italie. Sur le refus qu'elle avoit essuyé de Charles, espérant que sa présence le fléchiroit peut-être, elle s'étoit embarquée avec des sommes capables de tenter l'avarice de son ennemi; & elle venoit éplorée, dans le dessein de sauver la vie à ce cher fils; lorsqu'elle apprit en chemin qu'elle arriveroit trop tard pour prévenir ce coup funeste. Pleine de sa douleur, elle fit aussi-tôt changer les pavillons, les cordages & les voiles, elle leur en substitua de noirs, & aborda dans cet équipage lugubre à Naples, où elle fut reçue par l'Archevêque. Elle tenta vainement d'obtenir par son moyen, du Roi la permission de faire élever à son fils un Mausolée dans l'endroit même de son exécution, ou ailleurs, à sa volonté; cette triste consolation, bien foible dédommagement d'une si grande perte, lui fut refusée; & toute la grace qu'elle obtint, ce fut de pouvoir faire transporter le corps de son fils, sous l'Autel de la Chapelle de Sainte Marie des Carmes à Naples. (1) Quant aux Corps des malheureux Compagnons de son supplice, ils resterent quelque tems exposés dans la Place, le Roi ne voulant point qu'on les inhumât en Terre-Sainte, parce qu'ils étoient, disoit-il, excommuniés. Enfin, il consentit qu'on les allât enterrer près de la Mer, dans un endroit, où le Roi Charles II, son fils, fit bâtir depuis un Couvent de Carmes, peut-être en expiation de tant d'horreurs & de cruautés.

Arrivée de la mere de Conradin à Naples.

Sépulture de Conradin & des autres.

L'Italie & l'Allemagne apprirent en frémissant l'exécution de Conradin & de Fréderic; cette affreuse nouvelle remplit toute l'Europe de surprise & d'indignation; & jusqu'à la Cour de Rome, tout retentit d'imprécations contre l'inhumanité du Roi Charles. Ceux qui en témoignerent le plus d'horreur, furent la plûpart des Seigneurs François qu'il avoit à sa Cour; ces généreux Chevaliers sentirent, en gémissant, que sa cruauté dans cette circonstance, deshonoroit toute la Nation, sur laquelle la honte en rejailliſſoit. Ils ne purent s'empêcher de verser des pleurs, en voyant couler le sang de ces illustres victimes, & de taxer le Roi de barbarie: ils dirent hautement que son procédé étoit contraire à toutes les Loix de l'honneur, de la guerre & de la Chevalerie. Plusieurs Jurisconsultes en jugerent de même. Au reste, il ne faut être ni Chevalier, ni Jurisconsulte, pour détester de pareils crimes; il suffit d'être homme, de consulter son cœur, & d'avoir de la raison & de l'équité. Après avoir relevé hautement toute l'atrocité de la conduite de Charles, Giannone (2) entreprend cependant, mais en-vain, de la justifier & de prouver que la mort de Conradin étoit prescrite par les regles de la prudence & de la saine politique; & que ce fut une cruauté nécessaire pour assurer la tranquillité du Royaume & la tranquillité des Peuples, que les entreprises de Conradin & de ses partisans auroient sans cesse troublée, si on leur eût laissé la vie. Cruelle politique, leçons barbares, qui font des Rois autant de tyrans! Que signifie cette variété de jugemens de la même action? Comment

(1) *Anecd. Ital.* Naples & Sicile *p.* 190-191.
(2) *L.* XIX. *ch.* IV. *p.* 707 *& suiv.*

SECT. IV. *Hiſt. des deux* Siciles *depuis* 1269 *juſqu'à l'an* 1282. *Hiſt. de* Naples. 1282-1442.

une action peut-elle être en même tems, & juſte, & criminelle? C'eſt méconnoître la vertu que de ſuppoſer qu'elle puiſſe être quelquefois en contradiction avec elle-même; elle eſt une & conſtante ainſi que la vérité. Faut-il tant de lumieres pour ſavoir qu'il n'eſt jamais permis de ceſſer d'être juſte & vertueux, dans la vue d'éviter quelque péril éloigné; ni honneur, ni vertu, ni juſtice, rien ne peut juſtifier la cruauté de Charles.

Extinction totale de la Maiſon de Suabe: le Royaume paſſe à la Maiſon d'Anjou.

Au reſte, il n'eſt pas difficile d'appercevoir la main cachée qui conduiſit Conradin ſur l'échauffaut, & qui pourſuivit impitoyablement en lui les malheureux reſtes de ſa famille. Charles ne fut, ſans le ſavoir, que l'inſtrument honteux, le miniſtre ſervile de la vengeance, de la haine implacable des Papes, qui depuis Innocent IV, juſqu'à Clément IV, travaillerent ſans relâche à opérer la deſtruction totale de la Maiſon de Suabe, commencée dans l'Empereur Fréderic, pourſuivie dans Conrad ſon fils, avancée par la défaite de Mainfroi, & enfin achevée par l'exécution de Conradin. Telle fut la fin de cette grande Maiſon; la plus illuſtre de l'Europe, ſoit par ſes alliances, ſoit par ſon ancienneté; après avoir poſſédé l'Empire pendant cent quinze, & le Royaume de Naples & de Sicile pendant près de ſoixante-quatorze ans. Au reſte, à l'exemple de beaucoup d'Hiſtoriens, nous n'avons point mis ce Prince au nombre des Rois de Sicile, parce que, quelques légitimes que fuſſent ſes droits à cette Couronne, il n'en prit jamais poſſeſſion; ne fut jamais reconnu, ni couronné ſolemnellement, & ne vint dans ſon Royaume que pour y trouver la mort par la plus funeſte des cataſtrophes. Cataſtrophe que quelques Hiſtoriens ont regardée, comme la juſte punition des cruautés que la Maiſon de Suabe avoit exercées contre la famille de Tancrede, dernier Roi Normand; (1) mais qui malheureuſement tomba ſur un innocent.

Cette ſanglante exécution, ſinon juſte, au moins utile pour le Roi Charles, le rendit tranquille poſſeſſeur de ſes Etats; le délivra de toutes ſes craintes, & fit paſſer le Royaume fondé par les Princes Normands, des Rois de la Maiſon de Suabe, à ceux de la Maiſon d'Anjou; dont nous allons tracer l'Hiſtoire dans la Section ſuivante.

SECTION IV.

Hiſtoire des deux Siciles ſous Charles I. d'Anjou, depuis la mort de Conradin, en 1269, *juſqu'à l'aliénation de la Sicile, en* 1282; *Hiſtoire du Royaume de Naples, depuis cette époque, ſous les Rois de la I & II. Maiſon d'Anjou, juſqu'à la réunion des deux Royaumes, en* 1442, *ſous Alphonſe I. Roi de Naples & de Sicile, & V. du nom, Roi d'Arragon.*

CHARLES I d'ANJOU, *ſurnommé le Défenſeur de l'Egliſe. Roi de Naples & de Sicile.* 1269. (*) 1285.

Il y avoit déjà plus de trois ans que le Roi Charles avoit pris poſſeſſion de la Couronne des deux Siciles, & délivré ce Royaume, ſuivant le langage de la Cour de Rome & de ſes Partiſans, du joug inſupportable & tyrannique de l'uſur-

(1) Giannone *Ibidem.*

(*) La premiere date déſigne ſon avénement à la Couronne, & la ſeconde l'année de ſa

l'usurpateur Mainfroi; & cependant, loin que les Peuples s'apperçussent, en aucune façon, des heureux effets de ce changement de domination, que leurs vœux & leur inconstance avoient tant hâté, ils trouvoient, au contraire, leur sort beaucoup plus déplorables qu'auparavant; tombés dans un nouvel abyme de maux, plus profond que le premier, reconnoissant trop tard leur erreur, gémissant de leur aveuglement, ils appelloient avec les plus vives instances celui qu'ils avoient abhorré & trahi, ils rendoient enfin justice à la douceur de son règne, & à sa modération. (1) Les choses avoient en effet bien changé de face. L'Interdit jetté sur le Royaume, avoit été levé & les Sujets (absous de l'excommunication qu'ils avoient encourue de concert avec leur Roi, pour ne s'être pas crus déliés du serment de fidélité qu'ils lui avoient fait) étoient reconciliés avec l'Eglise; mais, d'un autre côté, ils étoient vexés, accablés d'impôts, foulés aux pieds par le Roi & par ses Ministres; en butte aux exactions & à la tyrannie de ces derniers, ils gémissoient sous un joug de fer, tandis que l'avidité d'une foule d'étrangers favoris du Monarque, les dépouilloit de leurs Biens, les outrageoit dans leurs personnes & dans leur honneur, & commettoit impunément toute sorte d'excès & d'injustices; le sang ruisseloit, les potences, les échafauts étoient dans la plûpart des Villes du Royaume, & chaque famille plongée dans le deuil & la consternation, étoit en proie à la douleur & à la crainte de fournir quelque victime aux Bourreaux, vû qu'il suffisoit pour périr, d'être soupçonné d'avoir favorisé le parti de Mainfroi, ou de Conradin. Celui qui seul auroit pû mettre fin à tant de désordres, les voyoit d'un œil insensible; ou plutôt, renfermé dans son Palais, il ne les voyoit point, il ne les vouloit pas voir: il les toléroit par son indolence, & sembloit, en quelque façon, y conniver tacitement. Enorgueilli par sa prospérité & par ses victoires, tranquille au fond de son Palais, invisible, caché comme les Princes Ottomans, inaccessible aux regards & aux plaintes de ses malheureux Sujets; environné de Courtisans & de vils flatteurs, qui ne permettoient pas à ces plaintes de parvenir jusqu'à lui; il ne songeoit qu'à remplir ses coffres, aux dépens de ses Peuples, & à jouir en repos, au sein de l'abondance & de l'oisiveté, du plaisir de porter le sceptre. (2) On crut voir renaître le règne de fer de Guillaume I; & le règne de sang du cruel Henri VI: ainsi que ces Princes l'objet de la haine publique; Charles s'en mettoit peu en peine; & croyoit tandis qu'il contentoit la soif naturelle qu'il avoit pour le sang & pour l'or, devoir fermer les yeux & les oreilles sur les exécutions de ses Ministres, & abandonner, en quelque façon, le Royaume en proie aux ravages de ses officiers, pour récompense des services qu'ils lui avoient rendus, & de la part qu'ils avoient eue à sa conquête. Sûrs de l'indulgence & de l'approbation tacite de leur maître, ils se livroient aux plus grands excès, ils se conduisoient dans le Royaume, comme dans un pays ennemi, & en traitoient les habitans comme des esclaves. Ils s'enrichis-

Sect. IV. *Hist. des deux Siciles depuis 1269 jusqu'à l'an 1282. Hist. de Naples. 1212-1442.*

Tableau des malheurs du Royaume sous son règne.

mort. Quoique ce Prince eût été couronné, en 1266, on ne date ici le commencement de son règne, que de la mort de Conradin, qui le laissa paisible & unique Possesseur du Royaume.

(1) Giannone. *Tom.* II. *Liv.* XIX. *ch.* IV.

(2) *Hist. des Rois des deux Siciles.* Par Mr. d'Egly. *Tom.* I. *p.* 122 *& suiv.*

SECT. IV. *Hiſt. des deux Siciles depuis 1269 juſqu'à l'an 1282. Hiſt. de Naples. 1282-1442.*

ſoient à l'envie des dépouilles de la Nobleſſe proſcrite, ou ſoupçonnée, & s'emparoient de toutes les Terres titrées, que le Roi leur laiſſoit envahir. Comme on l'a déjà dit plus haut, nul accès aux Sujets auprès de leur Prince, nul égard pour leurs plaintes, nulle juſtice, nulle ſatisfaction à eſpérer contre leurs déprédateurs: payer, ſe taire & gémir en ſecret, telle étoit leur triſte condition. On eût dit que tout le Royaume eût été enveloppé dans la Sentence de Mainfroi & de Conradin, & condamné, comme complice de leurs fautes, à l'expier par un long & rigoureux ſupplice. Jamais ces infortunés habitans n'avoient la foible conſolation de voir leur Maître, & ils n'entendoient parler de lui que pour être vexés & foulés en ſon nom; il ne leur donnoit des marques de ſon exiſtence au milieu d'eux, que par de nouvelles impoſitions, ou par des exécutions ſanglantes, faites en vertu des ſes ordres rigoureux. Ainſi, Charles travailloit de toutes ſes forces, peut-être ſans y réfléchir, à s'acquérir l'odieux ſurnom de *tyran* des deux Siciles, & devenoit inſenſiblement l'objet de l'averſion de ſes Peuples. Elle rejailliſſoit naturellement, tant ſur les complices de ces excès, que ſur toute ſa nation en général; & d'après une telle oppreſſion, d'après ce traitement injurieux, il n'eſt pas ſurprenant que le Gouvernement François fût preſqu'auſſi généralement abhorré, qu'il avoit été auparavant deſiré. C'eſt ce qui avoit été cauſe du ſoulèvement qui s'étoit fait en faveur de Conradin, & de l'entrepriſe de ce jeune Prince, invité par les cris preſſans d'une partie de la Nation à venir la délivrer. Sa fin tragique, la malheureuſe iſſue de ſon expédition, avoient encore contribué à appéſantir le joug des Peuples de cet infortuné Royaume, en délivrant Charles de toutes ſes inquiétudes, & en affermiſſant pour jamais le trône de ſa Maiſon. Le danger qu'il avoit couru, avoit rallumé ſa fureur, il s'étoit réveillé de ſon aſſoupiſſement, il avoit repris le fer, & ſon Royaume avoit été encore une fois couvert de ſang & de cendres, quantité de Villes détruites, ou raſées, étoient autant de triſtes veſtiges de ſa vengeance. Loin de profiter de la premiere leçon que le mécontentement de ſes Peuples lui avoit donnée, loin de ſonger à ramener par la douceur & les ménagemens, des Sujets revoltés & aigris, ce Prince, s'étudiant, pour ainſi dire, à rendre leur ſort encore plus déplorable, d'autant qu'il croyoit pouvoir le faire impunément, avoit lâché la bride à ſon humeur cruelle, ainſi qu'à la tyrannie de ſes Officiers. Dès ce moment, il n'eſt pas difficile à tout homme éclairé, qui ſuit attentivement le fil de l'Hiſtoire, d'y voir un enchaînement continuel d'événemens conſéquens & reſultans les uns des autres, d'appercevoir d'avance dans la conduite imprudente du Roi Charles, le germe de tous les malheurs qui lui arriverent depuis, & de prédire le ſoulèvement de quelque partie du Royaume; & comme preſque tous les malheurs qui arrivent aux hommes, ne ſont ordinairement que la ſuite néceſſaire de leurs fautes, il eſt très-aiſé, & en même tems très-utile, de remarquer dans ce ſoulèvement, la juſte punition des excès de ce Prince, ainſi qu'une leçon frappante pour tous les Souverains qui abuſent de leur pouvoir.

Tableau de la conduite de ce Prince, & de ſes officiers.

Portrait du Roi Charles.

Charles, (1) que quantité d'Hiſtoriens, ſur-tout les François, nous re-

(1) Il n'y a plus aujourd'hui de Guelphes, ni de Gibelins, ces noms funeſtes ſont éteints depuis long tems, & avec eux leur haine & leurs fureurs mutuelles. Que nous importent Anjou,

Sect. IV. *Hist. des deux Siciles depuis 1269 jusqu'à l'an 1282. Hist. de Naples. 1282-1442.*

préſentent comme doué des plus grandes qualités, & un Héros de ſon Siecle, brave ſans doute, juſqu'à l'intrépidité, (qui n'étoit pas brave alors? C'étoit la vertu françoiſe) libéral, généreux avec ſes amis; heureux s'il eût connu la clémence envers ſes ennemis, s'il eût été moins prodigue du ſang de ſes ſemblables, moins enclin à la cruauté! Charles, dis-je, au lieu de chercher à ſe faire aimer, à ſe concilier l'affection de ſes nouveaux Sujets; ce Prince, malheureuſement imbu de la fauſſe maxime que la force eſt le ſeul moyen de contenir les Peuples, ſembloit n'avoir pour but que de s'en faire craindre & déteſter. Au lieu de tâcher de gagner les Cœurs, Charles, naturellement fier, emporté, Colere, ſévere à l'excès, inexorable; les aliénoit, les effarouchoit tous par ſes manieres impérieuſes & hautaines, par l'inflexibilité de ſon humeur; il revoltoit tous les eſprits par la dureté de ſon caractere; il n'étoit doux & modéré, & ne ſavoit ſe contraindre qu'avec les Papes, (1) devant leſquels, ſoit foibleſſe de ſa part, ou politique, ou aſcendant de la leur, ſon génie altier ſembloit comme altéré; il ſe dédommageoit bien de cette humiliation forcée avec les autres hommes, qu'il regardoit & traitoit comme étant d'une autre eſpece que lui. Non-ſeulement une conduite auſſi hautaine choquoit tous ceux qui l'approchoient & qui dépendoient de lui; mais elle fut même repriſe & blamée ſouverainement par le Pape Clément IV ſon Bienfaiteur, par celui même qui l'avoit placé ſur le trône de Sicile. Ce Pontife ne put s'empêcher de lui en faire les plus vifs reproches en différentes occaſions, ainſi qu'on le voit encore par ſes Lettres, (2) où il lui donne les plus ſages leçons d'adminiſtation, & lui dit, entre autres choſes remarquables; (3) „ Si vous vous cachez à vos Sujets, en leur fermant tout accès „ auprès de vous, ſi vous ne les recevez pas avec cette affabilité ſi propre à „ gagner les cœurs, & que cependant vous prétendiez leur commander, il „ faudra donc vous réſoudre à ne jamais quitter l'épée, ni la cuiraſſe, tenir „ ſans ceſſe votre armée à vos côtés. Qu'un Souverain mene une triſte vie, „ lorſqu'il eſt toujours ſuſpect à ſes Peuples, & toujours en garde con- „ tr'eux"! (4) Ce Pape lui fit encore, tant de vive voix, que par lettres, quantité de remontrances de cette nature; ſes Succeſſeurs tâcherent auſſi d'engager Charles, par leurs Légats, à changer de conduite, à écouter les plaintes de ſes Sujets, à diminuer leurs charges, à réprimer les déſordres & excès en tous genres, de ſes officiers & de ſes Soldats. Toutes ces exhortations furent inutiles: ce Prince, obſtiné dans ſon aveuglement, n'y fit aucune attention. Ainſi fut cruellement trompée l'attente des Peuples de ce Royaume. La ruine de la Maiſon des Princes Normands avoit été vengée par celle de la Maiſon de Suabe, & les cruautés d'Henri VI par la mort tragique de Mainfroi & de Conradin; l'abandon, la deſtruction de la famille de ces Princes fu-

Suabe, Arragon, toutes Maiſons éteintes; & quel intérêt avons-nous à tout ceci, hors celui de la vérité? *Mihi Galba, Otho, Vitellius; nec injuriâ, nec beneficiis cogniti.* Tacit.

(1) *Hiſt. des Rois des deux Siciles.* Par Mr. d'Egly. *Tom.* I. *p.* 189 *& ſuiv.*

(2) *Epiſt. Clément.* 380-462-504.

(3) *Hiſt. des Rois des deux Siciles. Ib. p.* 123. *Anecd. Ital. Art. Sicile. p.* 184. ann. 1266.

(4) C'eſt ce qu'à ſi bien exprimé un ancien Poëte Comique Latin (Sirus) *Quem multe timent, neceſſe eſt multos timeat*; maxime, qui fait l'effroi des tyrans, & qui pourroit leur être ſalutaire, s'ils vouloient en faire leur profit, & ſe comporter différemment envers leurs ſemblables.

SECT. IV. *Hiſt. des deux Siciles depuis 1269 juſqu'à l'an 1282. Hiſt. de Naples. 1282-1442.*

rent punies par les malheurs des Peuples ſous la domination des François & de la Maiſon d'Anjou; & l'uſurpation, les cruautés, la conduite tyrannique du Roi Charles envers ſes Peuples, le devoient être par le ſoulèvement, l'aliénation de la Sicile, & par toutes les diſgraces qui remplirent d'amertume les dernieres années de ſa vie: Enfin, la faute qu'un Prince du Sang de France fit d'accepter cette Couronne étrangere, fut la cauſe de tout ce qu'il en coûta depuis de peines, d'argent & de ſang à la France, pour la défendre, ou pour y ſoutenir de vaines prétentions. (1)

Succès de ce Prince en Toſcane, il y eſt nommé Lieutenant du St. Siége.

La victoire que Charles avoit remportée ſur Mainfroi, avoit acquis la ſupériorité au parti des Guelphes, qui ayant pris le deſſus dans la plûpart des Villes d'Italie, comme Florence, Lucques, Piſtoye & autres, tant en Toſcane qu'ailleurs, les avoient ſoumiſes à ce Prince. La plûpart d'entr'elles l'avoient choiſi pour leur Podeſtat, ou Gouverneur. Il n'y avoit en Toſcane que Piſe, Sienne & Poggibonzi, qui refuſaſſent de le reconnoître, & demeuraſſent conſtamment attachés au parti des Gibelins. L'arrivée de Conradin en Italie le releva entierement, & par contre il rendit celui de ce Prince ſi redoutable, que Clément IV en concevant les plus grandes inquiétudes, nomma pour contrebalancer ſa Puiſſance en Italie, Charles Paciaire, ou Pacificateur de la Toſcane; dignité qui revenoit à-peu près à celle de Lieutenant du St. Siege, ou de Vicaire-Général de l'Empire, & que les Papes prétendoient avoir le droit de conférer pendant la vacance du trône Impérial. Clément, toujours jaloux du pouvoir de ſon protégé & ſoigneux de le reſtreindre, prit la précaution dans une entrevue qu'ils eurent enſemble à ce ſujet à Viterbe, (où les Papes faiſoient alors leur reſidence) de lui impoſer pluſieurs conditions relatives à la nouvelle dignité qu'il lui conféroit, dont la premiere étoit qu'il s'en demettroit dans trois ans, ou même plutôt, ſi l'on éliſoit un Empereur, ou un Roi des Romains agréable au St. Siege. (2) Charles étoit occupé à pourſuivre rigoureuſement les Gibelins de Toſcane, & à former le Siege de Poggibonzi, de concert avec Gui de Montfort, ſon Lieutenant dans Florence, lorſque la nouvelle du ſoulèvement d'une partie de ſon Royaume, & les preſſantes ſollicitations du Pape l'obligerent d'y repaſſer promptement pour s'oppoſer aux entrepriſes de Conradin. En attendant que ce jeune Prince y parut avec ſon Armée, Charles s'occupa à former le Siege de Lucera des Sarrazins, qui s'étoient revoltés pendant ſon abſence, & avoient arboré les premiers, dans la Pouille, l'étendart de ſon ennemi; exemple qui avoit été ſuivi par les principales Places de la terre de Labour, de l'Abruzze & de la Calabre. Charles déterminé à tirer des Sarrazins la vengeance la plus ſignalée, preſſoit fortement le Siege de leur Ville, lorſque la nouvelle de l'entrée de Conradin dans l'Abruzze, l'obligea de le lever, pour marcher à ſa rencontre. La défaite de ce jeune Prince & de ſon parti, firent rentrer la

Suite de ſa victoire ſur Conradin.

(1) On ſait que les conquêtes de Rome ont été la cauſe de ſa ruine, & ont attiré les Vaincus dans ſon ſein. Que de maux la découverte du nouveau monde, n'a-t-elle pas déjà fait à l'ancien; ſans ceux qu'elle lui fera encore! Un jour viendra peut-être où les habitans des Colonies, peuplées & accrues aux dépens de l'Europe, viendront ravager leur berceau, conquérir les Etats dont ils dependent aujourd'hui, & leur rendre tous les maux qu'ils ont faits autrefois à l'Amérique.

(2) *Hiſt. des Rois de Sicile.* Par Mr. d'E. *Tom.* I. *p.* 126.

Sect. IV. *Hiſt. des deux* Siciles *depuis* 1169 *juſqu'à l'an* 1282. *Hiſt. de* Naples. 1282-1442.

plûpart des Villes rebelles dans l'obéiſſance, & livrerent les autres au reſſentiment de Charles. Il ſe rendit à Rome, au mois de Septembre de la même année, 1268, il fut reçu avec toutes les démonſtrations de joie poſſibles dans cette même Ville, où Conradin étoit entré peu de tems auparavant comme en triomphe. Il ne faut pas s'en étonner, Charles étoit Vainqueur, heureux, & craint; ſa fortune lui ſoumettoit tout: il fut élu Sénateur de Rome pour la ſeconde fois. Après y avoir laiſſé un Lieutenant pour y commander à ſa place, il ſe hâta de retourner dans ſon Royaume, brûlant d'y ſignaler ſa vengeance contre ſes ennemis & contre les rebelles, par des exécutions qui feroient trembler l'avenir. Il commença, en paſſant par la Pouille, par faire raſer Averſe juſqu'aux fondemens: Potenze, Corneto, & quantité de Places & Châteaux de la Pouille & de la Baſilicate éprouverent le même ſort. Au reſte, il faut convenir que les deux derniers endroits ci deſſus nommés, mériterent bien un traitement ſi rigoureux par la trahiſon dont ils ſe rendirent coupables envers une quantité conſidérable de Nobles, Partiſans de Conradin, que leurs habitans attirerent dans leurs murs, comme dans un aſyle aſſuré, & qu'ils y maſſacrerent après, ou livrerent à la vengeance du Roi Charles, pour obtenir plus facilement leur pardon de ce Prince; malheureuſement la deſtruction de leur domicile fut moins un effet de ſa juſtice, que de ſon reſſentiment aveugle.

Le Siege de Lucera fut repris avec chaleur; cette Ville fut priſe & détruite, & les Sarrazins ſes habitans, obligés de ſe rendre à dicrétion, au Vainqueur, qui les diſperſa dans différens endroits de ſon Royaume. C'eſt dans cette occaſion que quelques Hiſtoriens rapportent (1), que Charles ſe rendit maître de la perſonne d'Hélene des Angioli, ſeconde femme de Mainfroi, qui s'y étoit refugiée avec ſes deux enfans, *Manfredino*, ou Mainfroi, & Béatrix. Ces infortunées victimes furent enfermées à Naples, dans le Château de l'œuf, où on les fit mourir par l'ordre du Roi Charles, où, ſelon d'autres, on les laiſſa mourir de faim & de miſere, à l'exception de Béatrix, qui eut le bonheur de ſortir de ſa priſon, à la faveur de la révolution qui arriva en Sicile quatorze ans après. Comme la ſévérité exceſſive du Monarque étoit connue, elle jetta quantité de Seigneurs de ces Provinces dans le déſeſpoir, & fut cauſe qu'ils ſe renfermerent tous dans leurs Châteaux, réſolus d'y faire la plus longue réſiſtance qu'il leur ſeroit poſſible. Ce Prince fut obligé de faire marcher des Troupes contr'eux ſéparément, & de les réduire tous les uns après les autres. Tous ceux qui tomberent entre ſes mains périrent dans les ſupplices; ceux de ſes Officiers qui furent chargés de ces expéditions, imbus de l'eſprit & des maximes de leur maître, y commirent, à ſon exemple, quantité de cruautés & de ravages. Il ne lui reſtoit plus à ſoumettre que la Sicile, qui s'étoit en plus grande partie, ſoulevée en faveur de Conradin, à l'inſtigation de Conrad, Comte de Capéce; & de Fréderic, frere d'Henri, Prince de Caſtille. Ils y avoient

(1) Giannone. *Liv.* XIX. *ch.* IV. D'autres, (*Hiſtoire des Rois des deux Siciles.*) Par *Mr.* d'E. nomment cette Princeſſe *Sybille*; toutefois il eſt conſtant que c'étoit la ſeconde femme de Mainfroi, fille du Deſpote d'Epire. Sa premiere femme avoit été Béatrix de Savoie, dont il eut deux, ou ſuivant d'autres, trois fils, qui moururent tous en bas âge, & avant lui.

débarqué des Troupes, pendant que le Roi Charles étoit en Italie, & en avoient chassé Foulques, que ce Prince avoit établi Commandant de ses Troupes.

Capéce avoit pris le titre de Vice-Roi, ou de Lieutenant du Roi Conradin, & étoit parvenu par ses soins, à faire déclarer presque toute l'Isle en sa faveur. La défaite de Conradin la fit retomber au pouvoir de Charles. Il y envoya Gui & Philippe de Montfort, & plusieurs autres de ses Officiers avec une flotte considérable. Tout changea de face à son arrivée. Les Partisans de Conradin, épouvantés, abandonnerent Capéce & Fréderic; ce dernier eut le bonheur de se sauver avec quelques Galeres Pisanes. Capéce s'enferma dans le Château de Centoripa, ou Centorbi, où il fut assiégé par Gui de Montfort, & obligé bientôt de se rendre à discrétion. Montfort lui fit crever les yeux, ainsi qu'à plusieurs autres Chefs, & les fit pendre aux creneaux de cette Forteresse, qui fut ensuite rasée.

Sort déplorable de la Sicile.

Les autres Chefs s'étant soumis au Roi & lui ayant prêté serment de fidélité, l'Isle rentra entiérement sous sa domination; mais elle n'en fut pas plus heureuse; car ce Prince appésantit son joug de toutes façons, & fit sentir à ses habitans que c'étoit par la terreur qu'il prétendoit gouverner. Tous ceux qui lui étoient suspects, furent en partie mis à mort, ou bannis, ou dépouillés de leurs Biens. La plûpart des Châteaux, & des Forteresses furent détruits; l'on mit de fortes Garnisons dans les Places qu'on laissa subsister. Les Peuples furent surchargés de nouveaux impôts, qu'on percevoit avec autant de hauteur que de cruauté; les Soldats François & Provençaux, y commirent toutes sortes d'exactions & de désordres, & se livrerent à tous les excès de la plus affreuse licence. (1) En un mot, il est presqu'impossible de dépeindre la malheureuse situation où les Siciliens se virent reduits, & il y a lieu de s'étonner que leur soulèvement ait été si tardif.

Ce n'étoit encore que le prélude des cruelles vengeances de Charles, & il les couſomma enfin vers la fin de l'année suivante, 1269, par la barbare exécution que nous avons rapportée dans la Section précédente; exécution qui le laissa paisible possesseur du Royaume. Il ne songea plus qu'à jouir du fruit de ses travaux, & qu'à se mettre en état de remplir les grands projets qu'il avoit formés, ainsi que l'on verra ci-après.

Naples devient la Capitale du Royaume.

C'est ici le lieu de remarquer que lorsque ce Prince avoit pris possession du Royaume, soit prédilection, soit politique, il avoit choisi Naples pour sa résidence; époque depuis laquelle cette Ville a toujours été Capitale du Royaume de ce nom. On sait que Palerme avoit joui jusqu'alors de cette prérogative; ainsi il ne faut pas s'étonner si ce fut là un des griefs des Siciliens contre ce Prince, qui contribua beaucoup à augmenter leur indisposition. D'un côté si ce fut un trait de prudence de sa part de fixer sa résidence dans une Ville voisine de Rome, & située dans le continent de l'Italie, & presqu'au centre de son Royaume; il lui étoit très-facile de se transporter en peu de tems par-tout où sa présence étoit nécessaire; d'un autre côté il faut convenir, que cette démarche nuisit beaucoup au bien de ses affaires en Sicile; & que cette

(1) Giannone. *Liv.* XIX. *C.* IV.

Sect. IV. *Hiſt. des deux Siciles depuis 1269 juſqu'à l'an 1282. Hiſt. de Naples, 1282-1442.*

Iſle ne ſe ſeroit peut-être jamais ſoulevée contre lui, s'il eût fait ſa réſidence à Palerme, ainſi que les Rois ſes prédéceſſeurs, & ne l'eut abandonnée aux vexations & à la tyrannie de ſes Officiers. Pour revenir à Naples, cette Ville fameuſe avoit été l'objet de l'affection de Roger II, premier Roi Normand, auquel elle s'étoit volontairement ſoumiſe. Depuis elle avoit été également chérie de l'Empereur Fréderic II, qui y avoit ſouvent ſéjourné avec toute ſa Cour, l'avoit augmentée, embellie de pluſieurs bâtimens, & ſur-tout enrichie d'une célebre Univerſité. Le malheur que cette Ville eut d'embraſſer le parti de la Cour de Rome contre le Roi Conrad, lui avoit attiré, en 1252, une cruelle diſgrace, & l'avoit rendue la victime du reſſentiment du fils de ſon Bienfaiteur. Elle ne tarda point à ſe relever & à réparer entierement ſes pertes, ſous la domination de Charles d'Anjou, qui y fit ſon entrée en 1266, & y fixa, comme on vient de le dire, ſa réſidence & celle des Rois de Naples, ſes ſucceſſeurs. Le ſejour que les Papes Innocent IV & Alexandre IV avoient fait dans cette Ville, lorſqu'ils y étoient demeurés, dans l'eſpérance de ſe voir bientôt maîtres de tout le Royaume, n'avoit pas peu contribué à la rendre plus peuplée & plus conſidérable. Charles acheva de l'élever au comble de la ſplendeur, & d'en faire une des plus belles & des plus floriſſantes Villes de l'Europe. Il l'embellit de pluſieurs Edifices, tant prophanes que ſacrés, & entr'autres, du Chateauneuf, où il fit ſa demeure, & que ſes Succeſſeurs augmenterent conſidérablement, de façon que relativement à ſon étendue, à ſa ſituation & à ſes fortifications, qui le faiſoient regarder comme imprenable, il paſſoit alors pour un des édifices les plus remarquables de l'Italie (1) Charles fit auſſi paver les rues de Naples & conſtruire le Marché neuf. A l'exemple de ce Prince, tous les Seigneurs François & Provençaux de ſa ſuite, ſes Courtiſans s'empreſſerent de fixer auſſi leur habitation dans cette Ville, & de l'embellir & augmenter de pluſieurs bâtimens ſuperbes. Pour les y engager & les retenir dans ſes Etats, ce Prince leur abandonna les Biens immenſes confiſqués ſur les Barons & Seigneurs du parti des mécontens. Cette prodigalité demeſurée à l'égard des Chevaliers François, en augmenta beaucoup le nombre, ainſi que celui de ſes ennemis ſecrets, & indiſpoſa beaucoup contre lui, tant la Nobleſſe dépouillée de ſes Biens, que celle qui voyoit avec dépit, que des étrangers étoient préférés pour l'avancement, ainſi que dans la diſtribution des titres & des dignités. En outre, Charles donna beaucoup de privileges & de prérogatives à ſa nouvelle Capitale, ainſi qu'à la Nobleſſe qui l'habitoit; il y fixa la tenue de l'aſſemblée des Etats du Royaume, il rétablit l'Univerſité, ou Academie, fondée par Fréderic II. Il arma à l'occaſion de pluſieurs fêtes & rejouiſſances extraordinaires, quantité de Chevaliers, inſtitua pluſieurs ordres de Chevalerie; enfin, il n'oublia rien de tout ce qui pouvoit concourir à augmenter, embellir ſa Cour, & rendre ſa nouvelle Capitale plus brillante. Ce ne fut pourtant que depuis la ſéparation du Royaume de Sicile, en 1282, que le titre de *Capitale* lui demeura, & lui fut inconteſtablement acquis.

Mauvaiſe adminiſtration du Roi Charles.

Ce Prince ne ſe donna malheureuſement que très peu de ſoins pour rétablir l'ordre & la Police dans ſon Royaume, ou pour pourvoir au ſoulagement & au bonheur de ſes Peuples. Uniquement occupé à chercher de nouveaux

(1) Giannone *Tom.* III. *Liv.* XX. *ch.* I.

SECT. IV. *Hiſt. des deux Siciles depuis 1269 juſqu'à l'an 1282. Hiſt. de Naples. 1282. 1442.*

moyens pour augmenter ſes finances, pour ſubvenir à ſes dépenſes exceſſives, ainſi qu'aux frais des entrepriſes qu'il projettoit, il avoit commencé par ſe faire rendre compte de toutes les eſpeces de droits & d'impoſitions qui avoient été perçus dans le Royaume ſous les rêgnes précédens, & par ſe faire repréſenter les régiſtres des taxes ordinaires & extraordinaires, ſous le titre de tailles, ſubventions, dons, ou contributions, & autres, dont les Peuples avoient été ſurchargés en différens tems. Il rétablit toutes ces différentes ſortes d'impôts, & y en ajouta quantité d'autres. Il multiplia de même à l'infini, le nombre d'Officiers & de Reçeveurs, qu'il ſubſtitua aux anciens. (1) On vit alors paroître dans les Provinces une foule de Miniſtres des exactions du Monarque, ſous le nom de *Juſticiers*, *Amiraux*, *Protonotaires*, *Notaires*, *Douaniers*, *Secrétaires*, *Maîtres-Jurés*, *Baillifs*, *Juges*, & autres Officiers tant ſubalternes que ſupérieurs, chargés de veiller à la conduite des premiers. Ils exercerent tous leurs commiſſions avec une rigidité, une dureté inſupportables & dignes de celui par qui ils étoient nommés & envoyés. Les Peuples furent abandonnés aux brigandages & aux rapineries de ces ſangſues impitoyables; leurs plaintes ne purent aller juſqu'au trône, ou furent mépriſées; ils ne purent obtenir aucune eſpece de ſatisfaction. Tout le Royaume, tyranniſé par les favoris & Miniſtres du Monarque, étoit dans la déſolation; la licence, le déſordre, y régnoient. Charles étoit, ainſi qu'on l'a dit plus haut, renfermé tranquillement au fond de ſon Palais, environné de vils flateurs, de lâches Courtiſans, qui dominoient inſolemment ſous ſon nom, & commettoient impunément toutes ſortes d'injuſtices.

1270. *Son expédition en Afrique: ſon traité avec le Roi de Tunis.*

Cependant ce Prince, qu'on croyoit aſſoupi dans ce ſommeil léthargique qu'inſpire ordinairement la proſpérité; nourriſſoit dans ſon ſein les plus vaſtes projets, les plus dignes de ſon orgueil & de ſon ambition. Nous n'entrerons pas ici dans le détail de l'expédition qu'il fit en Afrique en 1270, de concert avec le Roi de France ſon frere; expédition manquée, par le long retard de la flotte Sicilienne, & la mort de Louis, arrivée au Camp devant Tunis, le 25 Août de cette année, (2) le même jour que le Roi de Sicile y vint. Charles, tout occupé des deſſeins qui l'appelloient ailleurs, ſe hâta de conclure une treve de dix ans avec le Roi de Tunis, quelques efforts qu'Edouard, fils aîné de Henri III, Roi d'Angleterre, & les Croiſés Anglois, qui arriverent peu de jours après la ſignature de ce traité, fiſſent pour engager les François & les Siciliens à porter plus loin leurs armes contre les Sarrazins. Le Traité conclu avec eux, portoit, entr'autres conditions; que le Roi de Tunis payeroit ſur le champ à celui de Sicile, le tribut annuel de vingt mille doubles d'or, que ſes Prédéceſſeurs s'étoient engagés de payer à ceux de Charles, depuis qu'ils en étoient devenus tributaires; ce qui fut exécuté. (2) On reprocha au Roi de Sicile d'avoir ſacrifié; dans cette occaſion, l'intérêt de la Crétienté

(1) *Hiſtoire des Rois deux Siciles.* Par Mr. d'E. *Tom.* I. *p.* 122-150. Giannone. *Tom.* II. *Liv.* XIX. *ch.* IV.

(2) *Ibid.* Le Roi de Tunis convint en outre, pour dédommager le Roi de Sicile du paſſé, de lui payer ce tribut double pendant quinze années. Il lui en paya les arrérages de cinq avant le départ, & promit de payer deux cens dix mille onces d'or au Roi de France & à ſes Barons, pour les fraix de la guerre; ſomme dont la moitié leur fut comptée ſur le champ.

tienté au ſien propre. Quoiqu'il en ſoit, ſon avis l'emporta ſur tous les autres, & avec une flotte conſidérable, une Armée formidable, capable de faire beaucoup de tort aux Sarrazins, les Croiſés, François, Anglois, Siciliens, & autres ſe rembarquerent honteuſement ſans rien entreprendre, & vinrent paſſer l'hiver en Sicile, à la ſollicitation du Roi Charles. On rapportera ici une anecdote, relative à cette expédition, qui ſervira à répandre le plus grand jour ſur ſon caractere. La flotte des Croiſés en revenant, fut battue près des Côtes de la Sicile, par une affreuſe tempête, qui diſperſa ſes vaiſſeaux, & en fit périr un grand nombre. Les bâtimens montés par les François & leur Roi Philippe-le-Hardi, fils & ſucceſſeur de Louis IX, appartenoient pour la plûpart aux Génois, qui les avoient équipés pour le ſervice de ce Prince. Le malheur voulut que ce fut ſur eux que tomba le fort de l'orage; la plûpart furent briſés & firent naufrage. Leurs funeſtes débris, ainſi que les effets & l'argent qu'ils contenoient, furent portés par les flots ſur les côtes de la Sicile, & ſur celles de Tunis. Moins généreux que le Roi de cette Contrée, qui renvoya tout, ſans vouloir ſe prévaloir de cet accident, Charles eut l'inhumanité de s'en emparer, malgré les plaintes de leurs infortunés propriétaires, prétendant qu'ils lui appartenoient, en vertu d'une Loi barbare, ou faite par des Barbares, qui adjuge au Souverain, en certain pays, la poſſeſſion des effets, ou Vaiſſeaux briſés, que les flots & l'orage apportent ſur les bords de ſon Etat. (1)

1270-1273. *Entrepriſes de ce Prince ſur Gênes.*

Charles fit diverſes tentatives pendant les années 1270, 1273 & ſuivantes, pour s'emparer de Gênes, avec l'aide des Guelphes de cette Ville. On ſait que ce Prince étoit à la tête de cette faction. Celle des Gibelins étoit alors en poſſeſſion du Gouvernement dans Gênes, & en avoit chaſſé ſes adverſaires. Le Cardinal Ottobon de Fieſque, neveu du défunt Pape Innocent IV. (& qui devint Pape lui-même en 1276, ſous le nom d'Adrien V,) étoit le Chef des mécontens & des exilés de ſa faction. Il ſçut les engager à s'adreſſer au Roi de Sicile, pour rentrer par ſon ſecours dans leur Patrie, avec promeſſe de faire tous leurs efforts pour la ſoumettre à ſa domination. Ce Prince, qui ne demandoit pas mieux que d'étendre ſon empire, accepta leurs offres avec empreſſement, arma en conſéquence, & fit différentes entrepriſes ſur Gênes, que la valeur de ſes Citoyens rendit toutes infructueuſes. Charles fut obligé de renoncer à ſes deſſeins ſur elle, & de laiſſer tranquilles des Citoyens généreux qui vouloient être libres, & paroiſſoient décidés à défendre courageuſement leur liberté. (2)

Avantages de ſon Parti ſur les Gibelins.

Jean Bertaut Lieutenant de Charles en Toſcane, y avoit défait tout ce qui s'y trouvoit de Gibelins, ou d'Allemands ſur pied, ce Prince n'y avoit plus d'ennemis en état de lui reſiſter, & la faction des Guelphes y avoit repris totalement le deſſus. Cette heureuſe révolution de fortune, & les ſuccès de Charles contre Conradin & ſes Partiſans, engagerent les Piſans, conſtamment attachés aux intérêts de cet infortuné Prince, qu'ils avoient juſqu'alors ſoutenu de toutes leurs forces, à faire leur paix avec ſon ennemi. Ils rendirent quelques Terres dont ils s'étoient emparés dans la Terre de Labour, prie-

(1) Voy. dans cette *Hiſtoire Univerſelle de la République de Gênes.* Tome XXXIV.
(2) *Ibidem*, Ubertus Folietta. *Hiſt. de Sicile*, Par Mr de B. *Ibidem. p.* 179.

rent le Roi d'oublier le paſſé & ſignerent même un traité d'alliance avec lui.

En 1271, il accompagna le Roi Philippe ſon neveu à Rome, & enſuite à Viterbe, pour engager les Cardinaux, qui y étoient aſſemblés depuis long-tems pour procéder à l'élection d'un Pape, à mettre fin à la longue vacance du St. Siege, qui cauſoit autant de déſordres que de ſcandale dans l'Egliſe. Pendant le ſejour de ces deux Princes à Viterbe, il arriva une avanture qui peut ſervir d'échantillon du génie de la Cour du Roi Charles, & à faire voir que ſes Courtiſans, à l'exemple de leur maître, étoient implacables dans leur vengeance, & peu ſcrupuleux ſur la façon de la ſatisfaire. Gui de Montfort, Lieutenant de Charles en Toſcane, & Simon ſon frere, y aſſaſſinerent à coup de couteau, pendant la meſſe, Henri, neveu du Roi d'Angleterre, & fils de Richard, Roi des Romains, qui étoit venu à Viterbe après la mort de ſon pere, pour y faire valoir auprès des Cardinaux ſes droits à l'Empire. Les deux Montfort l'aſſaſſinerent, pour venger la mort du Comte de Leiceſter leur Pere, qui avoit été tué à la bataille d'Evesham, pendant les Guerres Civiles des Barons d'Angleterre; vengeance d'autant plus injuſte, ſuivant quelques Hiſtoriens, que ni Henri, ni ſon Pere, n'avoient eu, ni pu avoir aucune part à la mort du Comte, étant alors tous deux retenus en priſon. (1) Cette action atroce prouve à quel point la licence étoit montée parmi les Courtiſans de Charles; elle ne fut que médiocrement punie par ce Prince, qui ſe contenta d'ôter la Lieutenance de la Toſcane à Gui de Montfort, & de le diſgracier, tandis qu'il auroit dû prévenir, ou punir rigoureuſement cet attentat. Mais ce Prince n'étoit cruel qu'avec ſes ennemis.

Meurtre commis à Viterbe par Gui & Simon de Montfort.

Il avoit depuis long-tems formé le projet d'envahir l'Empire d'Orient, ainſi que quelques-uns de ſes Prédéceſſeurs l'avoient déjà inutilement tenté. Dès l'année 1266, après la défaite de Mainfroi, il s'étoit emparé des Terres qu'Hélene des Angioli, ſeconde femme de ce Prince, avoit eues pour ſa dot dans l'Epire; & l'année d'après, il avoit conclu, à Viterbe, en préſence de Clément ſon Protecteur, un traité avec l'Empereur d'Orient, Baudouin II, par lequel ce dernier lui avoit cédé pluſieurs grandes Provinces dans la Gréce, telles que la Principauté d'Achaie & de la Morée, & quantité d'Iſles au-delà du détroit de Gallipoli. (2) Toujours plein de ſes grands projets, qui étoient le but de toutes ſes démarches, ce Prince trouva ſucceſſivement pluſieurs obſtacles à leur exécution. Le premier qui l'obligea à la différer, fut l'entrepriſe de Conradin ſur ſon Royaume. L'on rapporte que le violent deſir qu'il avoit toujours de porter ſes armes dans la Gréce, fut une des raiſons qui contribuerent à le déterminer de ſe défaire de ſon rival, afin de laiſſer ſon royaume paiſible & ſoumis en partant pour ſon expédition; & de peur que les Partiſans de ce jeune Prince ne profitaſſent de ſon abſence pour le faire ſoulever. (3) Dans la même vue de ſe frayer un chemin au trône de Conſtantinople, & d'y acquérir même des droits, il avoit marié Béatrix l'une de ſes filles, avec Philippe, fils de Baudouin II, qu'il s'étoit engagé de rétablir ſur le trône d'O-

Projets de conquêtes du Roi Charles.

(1) *Anecd. Ital. Art. Nap. & Sicil.* ann. 1271. *p.* 191.
(2) *Hiſt. de Sic.* Par Mr. de B. *Tom.* II. *p.* 161. *& ſuiv.* Rapin. *Tom.* II. *p.* 509.
(3) *Hiſt. des Rois des deux Siciles*, Par Mr. d'E. *Tom.* I. *p.* 152.

rient, dont il avoit été dépossédé par Michel Paléologue. Un obstacle qu'il rencontra à l'expédition qu'il méditoit de faire en Orient, fut dans les Papes, Successeurs de Clément IV, qui n'embrassèrent pas ses intérêts avec tant de chaleur & de zele que ce Pontife, né François, & de plus Provençal, par conséquent son Sujet. Enfin, lorsqu'il se voyoit délivré de tous ces empêchemens, & à la veille de pouvoir exécuter cette grande entreprise, le soulèvement de la Sicile éclata, & lui donna assez d'occupation tout le reste de sa vie, pour lui faire perdre de vue toute idée de faire des conquêtes ailleurs. Nous dirons un mot des contradictions qu'il essuya de la part des Papes.

Sect. IV. *Hist. des deux Siciles depuis 1269 jusqu'à l'an 1282 Hist. de Naples.* 1282. 1442.

Le Siege étoit vacant depuis la mort de Clément IV, arrivée le 29 Novembre 1268, vacance que les intrigues des Cardinaux avoient prolongée pendant près de trois ans, lorsqu'enfin, lassés de leurs longs débats, & surtout de se voir étroitement enfermés dans un Palais par le Podestat de Viterbe, quinze Cardinaux qui composoient le Conclave, donnerent plein pouvoir à six d'entr'eux de procéder à l'élection d'un Pape. Toutes leurs voix se réunirent en faveur de Thébalde, ou Thibault, Archidiacre de Liege, de la famille des Visconti, depuis Souverain de Milan, qui étoit alors en Palestine, dont il avoit entrepris le voyage par dévotion. (1) Le nouveau Pontife prit le nom de Grégoire X, & se hâta de passer en Europe, aussi-tôt qu'il fut instruit de son exaltation. Peu soucieux de favoriser, ou seconder les desseins du Roi Charles, quelque déférence & considération que ce Prince lui témoignât, il n'étoit occupé que des moyens de recouvrer la Terre-Sainte sur les infideles, & de réunir l'Eglise Grecque à l'Eglise Latine; deux points importans, & qui étoient depuis long-tems l'objet des vœux ardens des Papes. En conséquence, il commença par indiquer, pour le premier de Mai 1274, un Concile-Général à Lyon, où il devoit être traité de ces deux objets si intéressans pour l'Eglise.

1271. *L'Election de Grégoire X.*

Michel Paléologue, instruit des projets du Roi de Sicile, effrayé par ses préparatifs, & ne se sentant pas en état de lui résister, & de l'empêcher de pouvoir rétablir Baudouin II sur son trône, ainsi qu'il le méditoit; Michel, artificieux comme tous les Grecs, eut recours à la ruse pour déconcerter les desseins de son ennemi. Connoissant l'esprit foible & crédule du nouveau Pontife, homme bon, simple, & plein de zele pour les intérêts de la Religion, il lui fit entendre qu'il étoit sincérement disposé à finir le Schisme, & à procurer la réunion de l'Eglise d'Orient à l'Eglise Latine. Il y avoit long-tems que ce Prince amusoit les Papes de l'espérance de cette réunion. Il envoya en Italie une Ambassade solemnelle pour la proposer à Grégoire. Ce Pontife leurré par ce doux espoir, prêta volontiers les mains à cette négociation, & mit tout en œuvre pour l'amener à une heureuse fin; ignorant que le principal but de Michel n'étoit que de l'amuser & de parer le coup dont il étoit menacé de la part de Charles. Celui-ci affectoit en tout beaucoup de condescendance pour le St. Siege, & de ne vouloir rien entreprendre sans le consentement, ou au moins, l'approbation des Evêques de Rome, qu'il savoit, par sa propre expérience, être en droit de disposer des Royaumes de la Terre. Sa politi-

Artifices & refus de l'Empereur Michel Paléologue.

(1) *Anecd. Ital. Art. Rom.* ann. 1271. *p.* 4.

que habile avoit toujours grand soin de les ménager. C'est dans ces circonstances, peu favorables à son entreprise, qu'il demanda à Grégoire la permission de porter ses armes en Orient. On peut croire qu'elle lui fut tellement refusée que ce Pape, qui, se croyant à la veille de terminer un accommodement si desiré & si avantageux pour son Eglise, ne voulut pas souffrir qu'on attaquât un Prince si bien intentionné pour elle. Charles fut très-piqué de ce refus, mais il dissimula habilement son mécontentement, & n'ôsa pas passer outre. D'ailleurs, quoique le Pape n'entrât pas dans ses vues à ce sujet, il lui témoigna toutes sortes d'égards, & menagea toujours soigneusement ses intérêts, entr'autres, vis-à-vis le nouvel Empereur d'Allemagne, Rodolphe, Comte de Habsbourg, auquel il fit promettre avec serment, qu'il n'agiroit, ni directement, ni indirectement contre le Roi de Sicile. (1) Cependant le Concile indiqué à Lyon eut lieu, & fut ouvert le 7 Mai 1274, en présence du Pape, & du Roi Charles, qui ne le quittoit pas, toujours dans l'espérance de le rendre favorable à ses desirs. Elle lui fut ôtée par l'abjuration que les Ambassadeurs de Michel firent dans ce Concile, où ils reconnurent, en son nom & en celui des Prélats Grecs, la primauté du Pape & la Procession du St. Esprit, obtinrent la reconciliation de l'Eglise Grecque à la Latine. Ainsi se fit, à la satisfaction du Pape Grégoire X cette réunion, qu'on peut appeller *momentanée* & qui fut l'ouvrage de la politique de l'Empereur Michel Paléologue. Le Patriarche de Constantinople, & plusieurs autres gens en place firent de vains efforts pour l'empêcher: Michel usa même de force contre les refractaires, pour les obliger de se soumettre à ses volontés.

Grégoire X s'oppose aux projets de Charles.

Le Roi de Sicile obligé de renoncer à ses desseins, demeura tranquille pendant tout le tems que Grégoire vêcut. A sa mort, les espérances de Charles se releverent pour un moment. Sous le Pontificat d'Innocent V, François de naissance, qui abandonna sans murmure son autorité à ce Prince, & le laissa redevenir maître absolu dans Rome, où il reprit possession du Sénatoriat. Il avoit tout à attendre d'un Pontife entierement dévoué à ses intérêts; mais malheureusement pour lui, il ne fut que cinq mois en possession du Siege Pontifical. Le Cardinal Ottobon de Fiesque, Génois qui fut son successeur, sous le nom d'Adrien V, l'occupa encore moins de tems, étant mort environ quarante jours après son exaltation. (2) Ce fut peut-être un bonheur pour le Roi de Sicile, auquel, autant qu'on put le remarquer dans un si court espace de tems, ce Pontife n'étoit rien moins que favorable. Charles ne perdit rien à sa mort; il conserva & augmenta sous le Pontificat de Jean XXI, le crédit dont il s'étoit emparé sous celui d'Innocent V. Mais le règne de Jean ne fut gueres plus long, ce Pape fut écrasé à Viterbe, le 10 Mai 1277, sous les ruines d'un bâtiment qu'il faisoit construire, & mourut six jours après, des suites de cet accident. (3) Ce fut là, suivant la remarque d'un Historien (4), le

(1) *Histoire de Sicile*, Par Mr. de B. *Tom.* II. *p.* 180-181.
(2) Giannone. *Liv.* XX. *ch.* I. *p.* 9.
(3) *Anac. Italien. Art. Rom.* ann. 1276 1277. *p.* 6 & 7. Adrien V n'est pas compté par quelques Historiens au nombre des Papes; probablement parce qu'il ne fut pas couronné.
(4) *Hist. des Rois deux Siciles.*, Par Mr. d'E. *Tom.* I. *p.* 181-186.

terme de la prospérité de ce Prince; & les dernieres années de son règne furent aussi remplies de traverses & de revers, que les premieres avoient été brillantes & fortunées.

Sect. IV. *Hist. des deux Siciles depuis 1269 jusqu'à l'an 1282. Hist. de Naples.* 1282-1442.

Maître d'un puissant Royaume, dont Tunis étoit tributaire, Possesseur de la Provence, du Maine, de l'Anjou, & de plusieurs Provinces considérables dans l'Epire & dans la Grece, il réunit encore à tant de titres, celui de Roi de Jérusalem, par la cession que Marie, Princesse d'Autriche lui fit, en 1276, de tous ses droits à ce Royaume. Depuis lors ce Prince en prit le nom, & envoya l'année d'après dans la Palestine Roger, Comte de Saint-Séverin, en qualité de Vice-Roi, pour y prendre possession, en son nom, de son nouveau Royaume. Telle est l'origine du titre de Roi de Jérusalem, pris par les Princes de la Maison d'Anjou, & après eux par ceux de la Maison de France & de Lorraine, comme leurs héritiers. Suivant la remarque de Giannone, (1) ce titre avoit déjà appartenu anciennement aux Rois de Sicile, en vertu de l'acquisition que Fréderic II avoit faite du Royaume de Jérusalem, par son mariage avec Yolande de Brienne; fille du Roi Jean; mais ce titre avoit passé aux Princes de la Maison de Suabe, qui l'avoient acquis, & devoit légitimement appartenir aux Rois d'Arragon, comme héritiers de Pierre d'Arragon, qui l'étoit lui-même de Mainfroi & de Conradin.

1276. *Charles acquiert le Royaume de Jérusalem.*

Charles qui jouissoit depuis long-tems d'une profonde paix, avoit fait à loisir les plus grands préparatifs pour l'expédition qu'il méditoit toujours contre l'Empereur Michel Paléologue, il fit tout ce qu'il put pour engager Nicolas III, Successeur de Jean XXI, à favoriser cette entreprise, & à lui permettre d'attaquer Michel, pour soutenir les droits de Philippe son Gendre. Vainement il donna à ce Pape toutes les marques de condescendance & de soumission possibles; il alla à Rome lui prêter serment, il se démit, par son ordre, du Sénatoriat & du Vacariat de l'Empire en Toscane, & fit tout ce que le Pontife voulut pour accélérer son accommodement avec l'Empereur Rodolphe de Habsbourg; tout fut inutile. Nicolas fut inflexible, & refusa opiniatrément à Charles la permission qu'il lui demandoit (pour ainsi dire) à genoux. On prétend que la cause de l'indisposition de ce Pape à son égard, venoit du refus qu'il avoit fait de donner une des filles du Prince de Salerne, son fils, à Bertholde des Ursins, neveu de Nicolas, disant ironiquement que, *quoique le Pontife eut les pieds rouges, il ne devoit pas prétendre de s'allier avec la Maison de France.* (2) Quoiqu'il en soit, tous les desseins de Charles éprouverent une opposition continuelle de la part de Nicolas. Ce Prince dévora le mieux qu'il le put le mécontentement qu'il en eut; cependant, comme il étoit naturellement violent & emporté, il ne lui fut pas possible de se contraindre au point de ne rien laisser entrevoir au dehors, de la fureur qu'il s'efforçoit de renfermer au dedans; c'est pourquoi l'on rapporte, „qu'il „ lui echappa souvent de mordre de colere le sceptre qu'il portoit à la main, „ suivant l'usage des Princes d'Italie; & cela en présence des Ambassadeurs

Obstacle que Charles rencontre à ses desseins dans le Pape Nicolas III.

(1) Giannone. *Liv.* XIX. *ch.* II.
(2) *Anecd. Ital.* ann. 1278. *Art. Nap. & Sicil. p.* 192.

SECT. IV. *Hiſt. des deux Siciles depuis 1269 juſqu'à l'an 1282. Hiſt. de Naples. 1282-1269.*

„ de Paléologue, envoyés à Rome, pour y traiter de l'affaire de l'union des „ deux Egliſes."

Quelqu'indiſpoſé que Nicolas III fut contre le Roi de Sicile, il ſe donna cependant beaucoup de mouvemens pour lui faire faire la paix avec l'Empereur Rodolphe. Ce traité fut enfin conclu & ſigné, au mois d'Avril 1280. Par ce traité il fut convenu que les Comtés de Provence & de Forcalquier, que l'Empereur diſputoit au Roi Charles, demeureroient à ce dernier Prince, à titre de Fiefs de l'Empire, ſous la redevance & à charge & des ſervices ordinaires, pour lui & ſes héritiers. Il renonça auſſi ſolemnellement à ſes prétentions au Vicariat de l'Empire en Toſcane, & promit de ne rien entreprendre contre les droits & les intérêts de l'Empire, & de ne point donner de ſecours aux ennemis de l'Empereur, à l'exception de l'Egliſe Romaine & du Roi de France, ſi ce Prince leur déclaroit la guerre. En outre, pour mieux cimenter l'alliance des deux Maiſons l'on arrêta le mariage de Clémence, fille de l'Empereur, avec Charles, ſurnommé depuis *Martel*, Petit-fils du Roi Charles, & il fut convenu que les nôces ſeroient célébrées, lorſque ces deux jeunes époux ſeroient en âge; ce qui n'eut lieu qu'en 1391, c. a. d. long-tems après la mort de Charles qui arriva en 1385.

1280. *Accommodement de ce Prince avec l'Empereur Rodolphe.*

1282. *Mort de Nicolas III. Exaltation de Martin IV.*

L'on prétend que Nicolas, Pape auſſi ambitieux, auſſi orgueilleux que ce Prince, n'avoit en vue que de l'amuſer, ainſi que l'Empereur, par ces apparences de bonne volonté, tandis qu'uniquement occupé de l'élévation de ſa famille, il rouloit dans ſa tête les plus magnifiques projets, & partageoit en idée l'Italie entre les Seigneurs de la Maiſon des ſes neveux. Nous ne rapporterons point ici ces projets chimériques, qui n'eurent point d'exécution, & ne pouvoient gueres en avoir. D'ailleurs, la mort précipitée de ce Pape, qui arriva le 22 Août de la même année 1280, l'empêcha de les exécuter. Cette mort délivra le Roi Charles d'un ennemi dangereux, & plus dangereux qu'il ne penſoit. En effet, ce Pape étoit entré dans un complot, tramé par Jean de Procida, avec l'Empereur Paléologue & Pierre, Roi d'Arragon, pour faire ſoulever la Sicile, & l'ôter à ce Prince. Cette mort penſa faire échouer cette entrepriſe, & découragea ceux qui y étoient entrés; mais le mécontentement des Siciliens, & peut-être le haſard, ſervirent ſi bien les Chefs de la conſpiration, qu'elle réuſſit au-delà de leurs eſpérances, & ſans le ſecours qu'ils ſe promettoient de la part du Pape Nicolas. Celui qui lui ſuccéda, Martin IV, François de naiſſance, fut auſſi favorable aux deſſeins du Roi Charles, que ſon Prédéceſſeur leur avoit été contraire. Ce Prince reprit ſous lui tout ſon pouvoir. & fut remis en poſſeſſion du Sénatoriat de Rome; mais toute la bonne volonté de ce Pontife pour lui, n'empêcha pas que la fortune ne l'accablât du plus grand revers, & ne lui ravît une partie de ſes Etats, au moment où il ſe diſpoſoit à partir pour envahir ceux de Paléologue. Nous voulons parler de la révolution arrivée en Sicile en 1282; elle a été décrite par tant d'Hiſtoriens nationaux & autres, que nous croyons inutile de nous étendre beaucoup ici ſur ce ſujet. Cette révolution eſt, & ſera toujours une eſpece de problême hiſtorique, qu'on ne pourra jamais bien réſoudre. Les uns diſent que le ſoulèvement de la Sicile & le maſſacre des François, furent l'effet d'une conſpiration, d'un complot prémédité de longue

Soulèvement de la Sicile en faveur de Pierre d'Arragon.

main (1). D'autres soutiennent au contraire, que ce fut purement l'ouvrage du hasard, & d'une émeute populaire excitée à Palerme, par les suites d'une insulte faite à une femme par un François (2); & peut-être fut-ce là le signal de la revolte & du carnage. Quoiqu'il en soit, nous adopterons ici le recit des premiers, qui nous paroit le plus vraisemblable. Ce qu'il y a de certain, & ce qu'il seroit superflu de vouloir prouver, c'est que le mécontentement général des habitans de cette Isle, & la tyrannie avec laquelle ils étoient depuis long-tems gouvernés, furent la principale cause de leur soulèvement, tout le reste n'est qu'accessoire.

Sect. IV. *Hist. des deux Siciles depuis 1269 jusqu'à l'an 1282. Hist. de Naples. 1282-1442.*

La Sicile comme plus éloignée du trône étoit le plus exposée à l'oppression, aux exactions & aux injustices de toute nature, des Commandans que le Roi Charles y avoit envoyés. Vainement depuis long-tems cette Isle malheureuse s'étoit efforcée de faire parvenir ses cris jusqu'à lui, soit par ses députés, soit par le Canal des Souverains-Pontifes, dont elle réclamoit l'assistance & la protection auprès du Roi. Vainement ses infortunés habitans avoient fait exposer dans le dernier Concile de Lyon, le tableau déplorable de leurs miseres, de l'état d'avilissement & d'horreur où ils étoient réduits; vainement Grégoire X & les Papes ses Prédécesseurs, avoient fait prier le Roi par leurs Légats, de changer de conduite à l'égard de ses Peuples, & de prévenir une revolte, qui paroissoit inévitable; Charles, occupé d'autres affaires plus importantes suivant lui, n'avoit voulu écouter aucunes remontrances à cet égard, & ses Sujets opprimés n'avoient pu obtenir aucune satisfaction. Il étoit tems qu'ils songeassent à mettre fin à tant de malheurs, & que l'humanité outragée entreprit de venger & de défendre ses droits contre la tyrannie.

Jean de Procida, Seigneur de la petite Isle de ce nom, près de Naples, homme courageux, d'un esprit hardi & entreprenant, rusé, fécond en intrigues & en ressources, sçut profiter habilement de ces dispositions des Siciliens. Il fut comme l'ame & le ressort secret de cette conspiration. Ayant à se plaindre du Gouvernement François, qui l'avoit banni, à cause de son attachement pour les Princes de la Maison de Suabe, auprès desquels il avoit été en faveur, il s'étoit rendu secretement auprès de l'Empereur Michel de Paléologue, quelques années auparavant, & l'avoit animé à prévenir les desseins du Roi Charles, qui faisoit les plus grands préparatifs pour le détrôner. Il avoit pareillement fait entrer dans ses desseins Pierre, Roi d'Arragon, à la Cour duquel il avoit trouvé un asyle; & l'avoit fortement sollicité de ne pas laisser plus long-tems entre les mains de Charles, un Royaume qui lui appartenoit à tant de titres légitimes. Ayant fait approuver son entreprise par Paléologue & par Pierre d'Arragon, il s'étoit rendu à Rome, déguisé en Moine, auprès du Pape Nicolas III, ennemi secret du Roi de Sicile, lui apprit tout ce qui se tramoit contre ce Prince, & l'avoit engagé à appuyer ce complot de tout son pouvoir & à promettre l'investiture du Royaume au Roi d'Arragon. Delà cet homme infatigable s'étoit rendu en Sicile sous le même déguisement, & avoit mis quantité

(1) Giannone. *Tom.* III. *XX. ch.* V.
(2) *Hist. de Sic.* Par Mr. de B. *Tom.* II.

SECT. IV. *Hist. des deux Siciles depuis 1269 jusqu'à l'an 1282. Hist. de Naples. 1232-1442.*

de manœuvres en usage, pour préparer sourdement les esprits à la revolte. Il y avoit déjà plusieurs années qu'il continuoit avec succès ses menées secretes; enfin, toutes les mesures ayant été prises, cette fameuse conspiration éclata le jour de Pâques, 29 Mars 1282. On ne peut révoquer la réalité de cette conspiration; mais le massacre des François ne fut peut-être que l'effet de la fureur aveugle du Peuple, qui dévança l'exécution des complots de Pierre d'Arragon & des principaux Chefs de la revolte: car le Roi d'Arragon avoit fait, avec l'aide de l'argent qu'il avoit reçu pour cet effet de l'Empereur Grec, un armement considérable, sous prétexte de vouloir déclarer la guerre aux Sarrazins; lequel armement il tenoit tout prêt, & mit à la voile, à la premiere nouvelle qu'il reçut du soulèvement de la Sicile.

Massare général des François dans la Sicile.

La Populace prit les armes à l'heure des Vêpres, & massacra tous les François qui étoient dans la Ville, sans épargner les enfans, ni les femmes, même celles du pays, qui étoient mariées à ces étrangers, & enceintes d'eux, tant étoit grande l'exécration qu'on avoit pour le nom françois (1). C'est ce fameux massacre qui est connu dans l'Histoire, sous le titre de *Vêpres Siciliennes*, parce que plusieurs Historiens se sont imaginés que les conjurés avoient pris le premier coup de Vêpres pour le signal du carnage. Dès que l'on apprit dans les autres Villes de Sicile, ce qui s'étoit passé à Palerme, l'on suivit l'exemple de la Capitale, l'on y fit périr tout ce qui s'y trouva de François, l'Histoire ne fait mention que d'un seul homme de cette Nation, nommé Guillaume de Porcelet, Gentil-homme Provençal & Gouverneur de Calafatimi, qui fut respecté des meurtriers, à cause de sa vertu & de sa probité, généralement reconnues & estimées. Ils lui donnerent un bâtiment pour s'en retourner dans sa Patrie; (2) tout le reste fut immolé à la vengeance des Siciliens, sans, dit-on, qu'il leur échappât une seule victime. On assure qu'il périt environ huit mille François dans cette occasion; que le répentir succédant à la rage, les habitans de Palerme, épouvantés de ce qu'ils venoient de faire, députerent au Pape Martin, pour le prier d'intercéder pour eux auprès du Roi; & que la dureté avec laquelle ce Pontife les reçut, les jetta dans le désespoir, & leur inspira le dessein de persister dans leur revolte. (3)

Fureur: Armement formidable de Charles: il forme le Siege de Messine, & est obligé de le lever.

Charles étoit le plus violent & le plus impérieux des hommes. Il entra en fureur, lorsqu'on lui rapporta la nouvelle de cette boucherie à Montefiascone, où il étoit pour lors avec le Pape Martin. Il fut quelque tems sans pouvoir ouvrir la bouche, tant il étoit agité de colere, se contentant de dénoter ce qui se passoit dans son intérieur, par quelques mouvemens convulsifs, qui lui firent porter à la bouche une canne à bec qu'il avoit ordinairement dans la main: il la mordit plusieurs fois, jettant çà & là des regards égarés. Enfin, quand il fut revenu à lui-même, il jura qu'il alloit couvrir la Sicile de sang & de cendres, & donner un exemple qui feroit trembler l'avenir. (4) Il donna aussi tôt des ordres pour que l'on équipât la flotte formidable, qu'il avoit fait préparer contre l'Empereur Michel Paléologue. Ayant rassem-

(1) *Hist. des Rois des deux Siciles*, par Mr. d'E. *Tom.* I. *p.* 201-203.
(2) Giannone.
(3) *Hist. des Rois des deux Siciles*, par Mr. d'Egly. *Tom.* I. *p.* 203.
(4) *Hist. de Sic.* Par Mr. de B. *Tom.* II. *p.* 192-193-196.

rassemblé en peu de tems une Armée nombreuse, il passa le détroit, & alla mettre le siege devant Messine, qui avoit commis le plus d'inhumanité contre les François. Il réduisit cette Ville a de si grandes extrémités, que ses habitans craignant les suites de son ressentiment, demanderent à capituler, avec l'interceſſion du Légat du Pape. Charles voulut leur imposer des conditions si dures, que réduits au desespoir, ils protesterent que, plutôt que de les accepter, ils s'ensevéliroient, eux, leurs femmes & leurs enfans, sous les murailles de leur Ville. L'inflexibilité de ce Prince lui fit perdre toutes espérances, tous les moyens qu'il pouvoit avoir de réduire les rébelles, & de faire rentrer la Sicile dans le devoir. Depuis ce moment, ses affaires allerent toujours en déclinant, & les trois dernieres années de sa vie, ne furent plus qu'une suite continuelle de revers. Il continua de presser vivement le Siege de Messine, que la disette de vivres auroit infailliblement forcée de se rendre, si le Roi d'Arragon ne fût venu à son secours & n'eût obligé ce Prince d'en lever le Siege. Pierre aborda à Trapani, le 10 Août de la même année, avec une flotte considérable. Il partit trois jours après pour Palerme, où il fut reçu avec les plus grandes démonstrations de joie par les habitans, qui le regardoient comme leur Sauveur, leur Dieu tutelaire. (1) Il fut couronné Roi de Sicile, vers la fin du même mois, avec les cérémonies ordinaires, par l'Evêque de Cefalu, en l'absence de l'Archevêque de Palerme, à qui seul appartenoit le droit de sacrer les Rois. Comme la Section suivante est entiérement destinée à l'Histoire particuliere de la Sicile en delà du Phare, depuis qu'elle passa sous la domination des Rois de la Maison d'Arragon, & qu'elle forma un Royaume particulier, jusqu'à sa réunion avec le Royaume de Naples sous un seul Prince, nous n'insisterons pas beaucoup ici sur les faits qui sont plus essentiellement relatifs à l'Histoire de ce nouveau Royaume, & nous nous contenterons d'en rapporter uniquement & briévement, ce qui est indispensablement nécessaire pour l'intelligence de l'Histoire du Roi Charles. Pour en revenir à Messine qui se voyoit réduite aux dernieres extrémités, un secours de cinq cens Arbalêtriers qui s'y introduisirent heureusement pendant la nuit, ranima le courage des assiegés, & leur fit entrevoir la fin prochaine de leurs maux. En effet, Charles averti que R. de Loria, Amiral de Pierre, avoit pris le chemin du détroit pour s'en rendre maître, enlever ses Vaisseaux & lui couper le retour dans ses Etats d'Italie, jugea à propos de lever le Siege & de se retirer. Loria arriva dans le détroit le 27 Septembre, lendemain du départ de Charles, s'empara de vingt-neuf de ses Vaisseaux, & en brûla trente autres désarmés, presqu'à la vue de Charles, qui jetta des cris de douleur.

Ce Prince, accablé par tant de maux, qu'il n'avoit pas la force de supporter, écrivit à son ennemi une Lettre pleine d'invectives & d'injures, pour lui reprocher son usurpation. Ce Prince oublioit de quelle façon il s'étoit lui-même emparé de ce Royaume, avec l'aide du Pape Clément IV. Pierre lui répondit à-peu-près sur le même ton. On se gardera bien de rapporter ici deux Lettres qui font honte à la Majesté Royale, & à la décence peu respectée dans les expressions de ces deux Princes; on rougiroit pour eux, de

Sect. IV. *Hist. des deux Siciles depuis 1269 jusqu'à l'an 1282. Hist. de Naples. 1282-1442.*

Pierre, Roi d'Arragon, est couronné à Palerme Roi de Sicile.

Retraite du Roi Charles.

(1) Giannone.

SECT. IV. *Hist. des deux Siciles depuis 1269 jusqu'a l'an 1282. Hist. de Naples. 1282-1442.*

les voir se traiter mutuellement de Brigands, d'intrus & de tyrans, &c. si malheureusement ce n'étoit pas la vérité. La retraite de Charles soumit toute la Sicile au Roi Pierre; il fut reçu par-tout comme en triomphe. Vainement le Pape, dévoué aux intérêts de son ennemi, le déclara solemnellement excommunié, lui & tous ses adhérens; excommunication qu'il étendit, pour faire plaisir à Charles, sur l'Empereur Paléologue, comme hérétique, ennemi de l'Eglise; & l'auteur du soulèvement de la Sicile. Pierre d'Arragon se mit peu en peine des foudres spirituelles, & demeura en possession de sa conquête, dont il laissa le Gouvernement à la Reine Constance, fille de Mainfroi, son épouse, tandis qu'il poursuivroit la guerre dans les autres Etats de son ennemi. Il la fit avec succès dans la Calabre, où il fit une descente, & remporta plusieurs avantages sur les François.

Succès du Roi d'Arragon en Calabre.

1283-1284. *Le Prince de Salerne amene des secours considérables de France.*

Cependant Charles avoit envoyé le Prince de Salerne, son fils, en France, pour y solliciter des secours auprès du Roi son neveu, & ce Prince en étoit revenu à la tête d'une puissante Armée, qui traversa toute l'Italie sans obstacle, & joignit celle de son pere en Calabre; ce qui obligea les Troupes du Roi d'Arragon à repasser promptement le détroit, & à se renfermer dans les fortereſſes qu'elles occupoient. Ce Prince, aussi rusé que brave; sentit bien qu'il n'étoit pas en état de tenir tête aux forces de Charles; qui vient droient infailliblement à bout de l'opprimer. Il eut recours à l'artifice pour lui faire perdre le tems favorable d'entrer en Campagne, ainsi que pour ralentir l'ardeur de ses nouvelles Troupes: sachant que ce Prince se piquoit beaucoup plus de bravoure que de politique, il lui fit demander une treve, & proposer de vuider leur quérelle seul-à-seul les armes à la main, sous prétexte d'épargner le sang de leurs Sujets. Charles qui brûloit de se venger de son ennemi, accepta la proposition avec empressement, & lui accorda la treve qu'il demandoit; Bourdeaux fut choisi pour le lieu de ce combat, les conditions en furent dressées, toutes les mesures nécessaires furent prises de part & d'autre, & le jour en fut fixé au premier de Juin 1283. Ainsi, Pierre trouva le secret d'amuser long-tems son adversaire par l'espoir de ce duel, qui ne devoit jamais avoir lieu, & qui ne l'eut point en effet. Charles se trouva bien au jour nommé, au lieu du rendez-vous; mais il fut obligé de s'en retourner sans pouvoir joindre son ennemi, (quoique Pierre se fut, dit-on, trouvé incognito à Bourdeaux au jour préfixe), parce que celui-ci plus avisé & plus sage que son rival, n'avoit point envie d'exposer un Royaume au hasard d'un combat. Il ne vouloit, ainsi qu'il le dit lui-même hautement après, que gagner du tems, & qu'amuser son ennemi, qui, pour se consoler d'avoir été sa dupe, ne manqua pas de publier, que le Roi d'Arragon étoit un lâche qui avoit craint le combat. (1)

Artifice du Roi d'Arragon pour amuser Charles.

Déclaration de ce Prince en faveur de de ses Peuples: son effet.

Cependant Charles reconnoissant trop tard que la douceur est le meilleur moyen de contenir les Peuples dans leur devoir, ou pour y ramener des Sujets rebelles, avoit fait déclarer que son intention étoit de rétablir les choses sur le même pied où elles étoient sous le règne de Guillaume II, dit *le Bon*, & de rendre aux Peuples toutes les prérogatives dont ils jouissoient alors, pourquoi ils n'avoient qu'à envoyer des députés au Pape, qui nommeroit des

(1) *Hist. de Sic.* Par Mr. de B. *Tom.* II. *p.* 200-204. Giannone.

Commissaires pour examiner leurs prétentions & leurs titres. Cette déclaration du Roi fut inutile; les esprits étoient trop aigris, trop ulcérés contre lui; elle ne fit aucune impression sur les Siciliens. Il n'y eut que les Napolitains & les autres habitans des Provinces au delà du Phare, qui en profiterent, & certainement au grand regret de Charles, qui ne l'avoit pas fait en leur faveur. Ils envoyerent des Députés au Pape, pour le mettre à même de faire examiner leurs anciens droits & privileges; cette affaire ne fut terminée que sous les Successeurs de Martin & du Roi Charles.

Sect. IV. *Hist. des deux Siciles depuis 1269 jusqu'a l'an 1282 Hist. de Naples. 1282-1442.*

Tandis que ce Prince étoit allé faire des préparatifs considérables en Provence, la flotte Arragonoise, commandée par l'Amiral Roger de Loria, remporta un avantage considérable sur vingt-deux Galeres Françoises & Provençales, qui furent prises, ou mises en déroute, auprès de l'Isle de Malthe. Cet Amiral s'empara ensuite de cette Isle, où il mit un Gouverneur au nom du Roi son maître, & prit avec sa flotte le chemin de Naples, pour faire une tentative sur cette Ville, en l'absence du Roi Charles. Il fit de grands ravages dans le Port, s'empara de plusieurs batimens, & fit tout ce qu'il put pour exciter les Napolitains au combat. Il n'en falloit pas tant pour animer l'ardeur du Prince de Salerne, jeune homme plus brave qu'expérimenté, que son pere avoit laissé pour commander dans la Capitale pendant son absence. Charles lui avoit mandé de s'y tenir tranquille, & de ne rien entreprendre contre les ennemis; mais Loria avoit intercepté cet ordre; au moyen de quoi le Prince, ne pouvant plus soutenir ses bravades, fit armer aussi-tôt soixante & dix Galeres, & sortit avec cette flotte pour aller attaquer les Arragonois; Loria feignit de prendre la fuite, & fit donner les François dans le piege, malgré ce que le Cardinal-Légat put faire pour engager le Prince à changer de dessein. Quand ils furent éloignés de Naples, Loria fit donner sur eux, & les mit en déroute. Quarante-deux de leurs Galeres furent prises, & notamment [parce qu'elle prenoit l'eau] celle que montoit le Prince de Salerne, qui fut obligé de se rendre, malgré toute la résistance que lui & les siens firent dans ce combat. Loria vainqueur se présenta devant Naples, pour voir s'il ne s'y feroit pas quelques mouvemens en sa faveur, à l'aide desquels il put y entrer. Il essaya de porter le Peuple à la revolte, & fit exciter par ses Partisans un grand soulèvement; mais il fut appaisé par les soins du Cardinal-Légat, & des Seigneurs attachés à Charles, qui empêcherent les Napolitains de secouer le joug des François. Loria voyant qu'il ne pouvoit pas se rendre maître de cette Ville, ne voulut pas perdre absolument le fruit de sa victoire. Il se présenta devant le Port, & déclara qu'il alloit sur le champ faire trancher la tête au Prince de Salerne, si on ne lui remettoit la Princesse Béatrix fille de Mainfroi, qui étoit depuis long-tems détenue prisonniere dans le Château de l'œuf, ou sa mere & son frere étoient morts de faim, ou de poison. On trembla pour les jours du Prince, & l'on réunit aussi-tôt Béatrix aux Arragonois. Loria croyant n'avoir plus rien à faire sur cette Côte, où l'on attendoit incessamment la flotte du Roi Charles, reprit le chemin de la Sicile avec son butin & ses Prisonniers.

Succès de Loria, Amiral de Pierre d'Arragon.

Défaite & Prise du Prince de Salerne par Loria.

Le Prince fut enfermé & enchaîné dans le Château de Mattagrifone où on le traita assez durement pendant tout le tems de sa captivité. Cependant la

SECT. IV. *Hist. des deux Siciles depuis 1269 jusqu'à l'an 1282. Hist. de Naples. 1282-1442.*

Reine Constance, qui commandoit en Sicile pour le Roi son mari, donna au Roi Charles, à son occasion, un insigne exemple de modération, ou au moins de clémence politique. Elle refusa obstinément la mort de ce Prince aux sollicitations pressantes des Députés & Syndics des Villes de Sicile, qui demandoient à grands cris son supplice, par représailles de la cruauté exercée par son Pere envers l'infortuné Conradin. La généreuse résistance de Constance sauva ce Jeune Prince, digne d'un meilleur sort, & qu'il faut bien se donner de garde de confondre avec son cruel Pere. Il fut envoyé depuis prisonnier à Catalogne, & n'obtint sa liberté qu'en 1288, plus de quatre ans après la mort de son pere.

Il est conduit Prisonnier en Sicile & ensuite à Catalogne.

Celui-ci rentra dans Naples quatre jours après la victoire de De Loria; il amenoit avec lui une flotte considérable, & quantité de Troupes. Il avoit appris en chemin la défaite & la prise de son fils, & l'on rapporte qu'il n'en avoit pas paru extrémement affecté. Quelques-uns disent qu'il s'écria dans le premier mouvement; *qu'il voudroit qu'il fut mort, puisqu'il avoit contrevenu à ses ordres*; &, suivant d'autres; *que la perte d'un Prêtre n'étoit pas difficile à réparer* (1): toutes paroles qui n'annonçoient pas beaucoup de tendresse paternelle dans le Roi Charles pour son fils; mais il faut songer qu'il étoit aigri & agité par tous les malheurs qu'il essuyoit sur la fin de son règne C'est à quoi il faut rapporter la fureur où il entra contre les habitans de Naples, quand il apprit qu'ils avoient voulu se soulever en son absence; il auroit mis toute la Ville à feu & à sang, si le Légat & plusieurs Seigneurs ne se fussent efforcés de fléchir son ressentiment; mais il fallut, pour l'assouvir, que cent-cinquante des plus coupables fussent aussi-tôt pendus (2). En outre, il permit à ses Troupes de vivre à discretion dans la Ville.

Nouvelle défaite d'une flotte de Charles par Loria.

Par tout il éprouvoit des revers: une flotte envoyée pour tenter de recouvrer l'Isle de Malthe, fut encore défaite par le rédoutable De Loria, qui s'empara de treize bâtimens françois. Plus outré que découragé par tant de malheurs, il se proposoit, dit-on, d'aller former encore une fois le Siege de Messine, lorsqu'il en fut détourné par la menace que les Messinois lui firent, qu'ils feroient mourir le Prince son fils, s'il mettoit le pied en Sicile. Effrayé par cette menace, Charles se contenta d'aller former le Siege de Reggio en Calabre; que la valeureuse résistance des habitans & de la Garnison Arragonoise l'obligea de lever, quoiqu'il fut à la tête d'une Armée considérable. Malheureux par-tout, accablé de chagrins & d'ennuis, succombant au poids de ses infortunes, & au désespoir qui le rongeoit intérieurement, ce Prince ne survêcut pas long-tems à ce dernier échec. Il fut attaqué d'une fievre ardente, en allant de Naples à Brindes, fut obligé de s'arrêter à Foggia, ville de la Capitanate, où il mourut après quelques jours de maladie, le 7 Février 1285. (1284, suivant le calcul de ceux des Historiens qui commencent à compter l'année depuis Pâques). Ses entrailles furent inhumées dans la grande Eglise de Foggia, son Corps dans la Cathédrale de Naples, & son cœur envoyé à Paris, & inhumé dans l'Eglise des Grands Jacobins. Telle fut la triste fin de ce Prince, qui peu de tems auparavant faisoit trembler l'Italie & la

Mort du Roi Charles.

(1) *Hist. de Sicile.* Par Mr. de B. *Tom.* II. *p.* 209.
(2) *Hist. des Rois des deux Siciles.* Par Mr. d'E. *Tom.* I. *p.* 233.

Grece. Quelle leçon pour les Princes tyrans, ou ambitieux! Il avoit perdu une partie de ſes Etats, ſon fils étoit dans les fers; vaincu & malheureux de toutes parts; il mouroit en proie à la rage & au déſeſpoir, & dans la plus cruelle incertitude ſur le deſtin de ſa famille après ſa mort. (1) Quelques Hiſtoriens ont rapporté qu'il s'étoit étranglé lui-même, & qu'on l'avoit trouvé mort dans ſon lit; bruit peut-être faux, & fortement combattu par tous les Hiſtoriens François. Ce Prince étoit âgé de 65 ans, étant né au mois de Mars de l'année 1220: il en avoit régné près de dix-neuf ſur le Royaume des deux Siciles, datant le commencement de ſon règne, de l'époque de ſon couronnement, en Janvier, 1266.

Sect. IV. *Hiſt. des deux Siciles depuis 1269 juſqu'à l'an 1282. Hiſt. de Naples, 1282-1442.*

Ce Prince eut deux femmes; Béatrix, Comteſſe de Provence & de Forcalquier, qui lui tranſmit ces deux Etats, & mourut en 1267; & Marguérite de Bourgogne, Comteſſe de Tonnerre, puinée d'Eudes de Bourgogne & de Mahaud de Bourbon (2). Cette derniere ne lui donna pas d'enfans, & ſe retira après ſa mort à Tonnerre, où elle mourut en 1308. Il eut quatre fils & quatre filles de ſa premiere femme. Louis, né & mort en 1258, dans l'Iſle de Chypre; Charles, Prince de Salerne qui fut ſon Succeſſeur; Philippe, Roi de Theſſalonique & Prince d'Achaïe, marié en 1269, à Iſabelle de Villehardouin, fille de l'Empereur Baudouin II, qui mourut en 1277, ſans laiſſer d'enfans, & Robert, mort en 1265. Ses filles furent Blanche, premiere femme de Robert, troiſieme du nom, dit Béthune, Comte de Flandres; Béatrix, mariée en 1273, à Philippe de Couſtenai, premier du nom, Empereur Titulaire de Conſtantinople; Marie, que les Annales de Hongrie aſſurent avoir épouſé Ladiſlas IV, Roi de Hongrie; & Iſabelle, dont l'Hiſtoire ne dit rien. Malheureux par ſes pertes & ſes revers, le Roi Charles le fut auſſi juſques dans le ſein de ſa famille, & eſſuya le plus vif chagrin qu'un Prince puiſſe eſſuyer, s'il faut croire ce que quelques Hiſtoriens rapportent de l'affront qui fut fait à une de ſes filles; ce fut probablement Iſabelle, Princeſſe de la plus grande beauté, qui fut, diſent-ils, violée par Henri de Clermont, Chevalier François, retiré à la Cour du Roi ſon pere, pour ſe venger de ce que ce Prince avoit ſéduit, ou violé ſa femme. Clermont ſe refugia enſuite auprès du Roi d'Arragon, qui le reçut bien, & lui donna des Terres en Sicile il fut la Souche de l'illuſtre Maiſon de Clermont, dont il ſera parlé dans le cours cette Hiſtoire; elle eſt éteinte à préſent. (3)

Ses femmes & enfans.

Charles, Prince de Salerne, héritier du Royaume, étoit toujours priſonnier en Arragon, lorſque ſon Pere mourut; commencement funeſte qui ne préſageoit pas un règne bien brillant. Il demeura encore près de quatre ans dans ſa captivité; & il n'en ſeroit peut-être jamais ſorti, ſans les bons offices du Roi d'Angleterre, Edouard I, ſon couſin germain, & ceux du Pape Nicolas IV, qui s'employerent fortement pour obtenir ſon élargiſſement.

1285. *Charles II, dit le Boiteux, & ſurnommé le Sage, Roi de Naples.*

Le Roi ſon Pere avoit laiſſé, en mourant, la Régence du Royaume, pendant la captivité de ſon Succeſſeur, à Robert, comte d'Artois, ſon neveu, & au Cardinal de St. Sabine, ou Gerard de Parme Légat dans le Royaume;

Régens du Royaume pendant la captivité de Charles II. 1288.

(1) *Hiſt. de Sicile.* Par Mr. de B. *Tom.* II. *p.* 210. Giannone. *Liv.* XX. *p.* 66. Théodore de Niem.
(2) Ibidem.
(3) *Ibid.* Fazzel. *Lib.* IX. *p.* 456.

SECT. IV. *Hiſt. des deux Siciles depuis 1269 juſqu'à l'an 1282. Hiſt. de Naples. 1282-1442.*

diſpoſition approuvée par le Pape & par le Roi de France. Le premier avoit ajouté deux Clauſes à ſon approbation; ſçavoir que l'on pourroit appeller, des Régens au Siege Apoſtolique, & que le Légat auroit mille onces d'or d'appointemens annuels, à prendre ſur les revenus du Royaume. Nous n'entrerons dans aucun détail ſur cette Régence, pendant laquelle le Royaume fut, relativement aux circonſtances où le laiſſoient la mort du Roi & l'abſence de ſon fils, dans l'état le plus déplorable; & pendant laquelle il ne ſe paſſa rien de remarquable, excepté les événemens de la guerre, qui continua toujours; mais comme il en ſera ſuffiſamment parlé dans la Section ſuivante, nous nous contenterons d'y renvoyer le Lecteur. Il ne ſera queſtion dans le reſte de celle-ci que du Royaume de Naples. Depuis que les deux Siciles formerent deux Etats régis par deux différens maîtres, nous devons les diſtinguer juſqu'à leur nouvelle réunion ſous un ſeul Roi, & déſigner dorénavant les Princes de la Maiſon d'Anjou, Rois de la Sicile en deçà du Phare, ſous le nom de *Rois de Naples*; & ceux de la Maiſon d'Arragon, Rois de l'Iſle en delà du Phare, ſous le nom de *Rois de Sicile*; diſtinction, qui aura lieu pendant tout le tems que cette Iſle formera un Royaume ſéparé, & juſqu'à ſa jonction permanente au premier, en 1506, (ſous Ferdinand le Catholique), où les Rois de ces deux Etats réunis, ſeront de nouveau nommés *Rois des deux Siciles*.

Pour en revenir aux Régens du Royaume de Naples, pendant la captivité de Charles II, trop heureux de pouvoir le défendre contre les entrepriſes des Rois de Sicile, Pierre, & Jacques ſon fils & ſon Succeſſeur, ils échouerent dans celles qu'ils voulurent former ſur cette Iſle, pour la faire rentrer ſous l'obéiſſance de leur Roi. (1) Ils ne purent même ſi bien pourvoir à la défenſe de l'Etat confié à leurs ſoins, que l'Amiral De Loria, profitant, par l'ordre de ſon maître, du trouble cauſé par la mort du Roi Charles, ne fit une deſcente très-heureuſe en Calabre, & ne s'y emparât de pluſieurs Places. Pendant la premiere année de cette Régence le Pape Honorius IV publia une Bulle, portant divers réglemens pour le ſoulagement des Peuples du Royaume. On a vu qu'elle avoit été ſollicitée par la politique du Roi Charles I, qui avoit voulu, mais trop tard, donner quelque ſatisfaction à ſes Peuples; nous diſons trop tard, parce que la Sicile s'étoit déjà ſoulevée & irrévocablement perdue pour lui & pour ſes deſcendans. Auſſi les habitans de cette Iſle furent-ils expreſſément déclarés exclus du bénéfice de cette nouvelle conſtitution, juſqu'à ce qu'ils euſſent ſecoué le joug de la Maiſon d'Arragon. Cette Bulle, ou conſtitution, qui contient pluſieurs réglemens tendans à reſtreindre l'autorité des Rois, & à les empêcher d'en abuſer pour fouler leurs ſujets & les accabler d'impôts, eſt datée du 17 Septembre 1285. (2) Au reſte, cette nouvelle conſtitution, que les Rois de Sicile devoient à l'avenir jurer d'obſerver, lorſqu'ils rendroient hommage au St. Siege, n'eut jamais force de Loi dans le Royaume, même en deçà du Phare (3).

Bulle du Pape Honorius IV. pour le ſoulagement des Peuples du Royaume.

Après bien des conteſtations, & une négociation longue & pénible, qu'on

(1) Voyez la *Section Suivante* ſous l'ann. 1287.
(2) Rainaldus. *N.* 33 51-62.
(3) Giannone. *L.* XXI. *p.* 148. *ch.* I. Les Capitulaires du Pape Honorius s'y trouvent en entier.

détaillera ailleurs (1). Charles II sortit enfin de sa prison, au mois de Novembre 1288, aux conditions. „ Qu'il céderoit le Royaume de Sicile au „ Roi Jacques (2), fils & Successeur de Pierre, & qu'il lui en obtiendroit „ l'investiture du Pape, qu'il procureroit au Roi Alphonse, fils aîné & Suc- „ cesseur de Pierre au Royaume d'Arragon, une renonciation du Comte de „ Valois à ce Royaume & autres Etats, que le Pape Martin IV lui avoit „ donnés; qu'il donneroit en ôtage trois de ses enfans, l'aîné seul excepté, „ & quarante Seigneurs, ou Chevaliers Provençaux, au choix du Roi Al- „ phonse; qu'il payeroit comptant une rançon de cinquante mille marcs d'ar- „ gent, outre une somme de vingt mille qu'il s'engageroit de payer, & pour „ laquelle le Roi d'Angleterre seroit sa caution; & enfin, qu'il reviendroit „ se mettre en prison, s'il ne pouvoit pas réussir à porter le Pape & le Com- „ te de Valois à accorder la paix aux Rois Alphonse & Jacques". Contracté, signé & conclu à Champfranc, (Village situé au sommet des Pyrénées, où les Rois d'Arragon & d'Angleterre eurent une conférence à ce sujet) & il fut exécuté de bonne foi par le Roi Charles II, quant aux dernieres conditions; il donna en ôtage ses trois fils, Louis, Robert & Jean, outre le nombre de Seigneurs Provençaux convenus, & paya la somme stipulée. Il n'exécuta pas de même les premieres de ces conditions; mais ce ne fut pas sa faute. D'abord qu'il fut libre, il passa en France, pour faire part au Roi Philippe-*le-Bel* de cet arrangement; & delà il se rendit en Italie pour aller trouver le Pape, qui, très-mécontent du Traité de Champfranc, le cassa par sa pleine autorité, & déclara Charles & Edouard quittes de leurs sermens. Ce contretems qui étoit tout à l'avantage de Charles II, déplut beaucoup à ce Prince, qui desiroit sincérement la paix & vouloit remplir exactement ses engagemens. Il fut cependant sacré & couronné Roi de Sicile à Rieti le 9 Mai par le Pontife lui-même, auquel il prêta foi & hommage pour ce Royaume, aux mêmes conditions que son pere l'avoit prêté à Clément IV. Non content de cela, le Pontife excommunia les Rois Jacques & Alphonse, & accorda au Roi de France les décimes de tous les Biens & revenus Ecclésiastiques, pendant trois ans, pour le mettre à même de soutenir le Comte de Valois dans ses prétentions, à faire valoir la donation à lui faite par le S. Siege, du Royaume d'Arragon.

Au moyen de ce que Charles se trouva empêché de remplir exactement son traité dans tous ses points, la guerre se ralluma avec le Roi Jacques, qui vint faire une descente en Calabre, où il remporta d'abord quelques avantages, & s'empara de quelques Places; mais ayant essuyé un échec considérable, & étant effrayé par la vue des forces réunies de Charles & du Comte d'Artois, il demanda une treve de deux ans, qui lui fut accordée, malgré tout ce que le Comte d'Artois & les Seigneurs François purent faire pour en dissuader le Roi de Naples; ce qui les mortifia tellement qu'ils retournerent aussi-tôt en France (3). Après plusieurs négociations, Charles eut une entrevue avec le Roi Alphonse, à la Jonquére en Catalogne, & y convint avec

Sect. IV. *Hist. des deux Siciles depuis 1269 jusqu'à l'an 1282. Hist. de Naples.* 1282-1442.

Il sort de prison & vient prendre possession de son Royaume.

Son traité avec le Roi d'Arragon.

Il est cassé par le Pape Nicolas IV. Charles est sacré Roi de Sicile par ce Pontife. 1289.

La guerre se rallume avec le Roi Jacques.

1291. *Charles fait la paix avec le Roi d'Arragon.*

(1) V. *Section Suivante.*
(2) Voyez la *Section Suivante.*
(3) *Hist. de Sicile.* Par Mr. de B. *Tom.* II. *p.* 223.

SECT. IV. *Hiſt. des deux Siciles depuis 1269 juſqu'à l'an 1282 Hiſt. de Naples. 1282-1442.*

lui d'une treve pour travailler à la paix. Elle fut conclue entre ces deux Princes à Taraſcon en Provence, dans le mois de Février 1291. On prétend que Charles II, Prince religieux & exact obſervateur de ſa parole, démentant ce que le Pape & tous ſes amis vouloient faire en ſa faveur, avoit réſolu d'aller ſe remettre en priſon, ſuivant qu'il s'y étoit engagé par le traité de Champfranc, ſi la paix ne ſe fut pas conclue. Il fut convenu par ce Traité, que le Roi Alphonſe enverroit des Ambaſſadeurs à Rome pour y demander l'abſolution de tout ce qui s'étoit paſſé; que le Comte de Valois renonceroit à toutes ſes prétentions ſur le Royaume d'Arragon, & en ſeroit dédommagé par les Comtés du Maine & d'Anjou, que le Roi Charles lui donneroit en dot avec ſa fille aînée, la Princeſſe Marguérite; (*) que les enfans de ce Prince, qui étoient retenus en ôtage, lui ſeroient renvoyés; & qu'Alphonſe engageroit ſa mere & le Roi Jacques ſon frere à lui reſtituer la Sicile.

Ce dernier article du Traité, conclu ſans l'aveu du Roi Jacques, étoit le plus délicat & le plus embarraſſant. Il étoit très difficile d'engager ce Prince à la reſtitution du Royaume de Sicile, de laquelle il ne vouloit point entendre parler: au contraire, il étoit déterminé à pourſuivre la guerre avec vigueur; & dès que la treve avoit été expirée il avoit fait pluſieurs deſcentes & incurſions en Calabre, où il s'étoit emparé de pluſieurs Places. Il ſe propoſoit de pouſſer plus loin ſes conquêtes, lorſqu'il apprit la mort du Roi Alphonſe ſon frere, arrivée le 18 Juin de la même année. Cette mort qui le mettoit en poſſeſſion du Royaume d'Arragon, leva toutes les difficultés qui ſe trouvoient à l'exécution du dernier article du Traité de Taraſcon. Ce ne fut pourtant qu'en 1295 qu'il céda la Sicile au Roi Charles, aux conditions que le Pape (c'étoit alors Boniface VIII) leveroit l'interdit qu'il avoit jetté ſur le Royaume d'Arragon, & l'en reconnoîtroit pour Roi; traité que le Pape approuva, par une Bulle datée le 21 Juin de la même année. Par ce traité, les trois fils de Charles & les ôtages qui étoient retenus à Arragon, furent remis en liberté, après ſept ans de captivité; &, pour rendre la paix plus ſolide, le mariage de la Princeſſe Blanche; ſa ſeconde fille, fut conclu avec le Roi Jacques, qui épouſa cette Princeſſe le 1 Novembre 1295, dans le Monaſtere de Ste. Marie à Villebertran dans les Pyrénnées, où Charles la conduiſit lui-même. La paix fut publiée ce jour-là même entre les deux Rois. Charles paya vingt-cinq mille marcs d'argent au Roi d'Arragon, pour la dot de ſa fille, & s'engagea de lui en payer cent mille, probablement pour la rançon des ôtages. Par le même traité, il fut convenu que le Prince Louis II, fils de Charles, épouſeroit Yolande d'Arragon ſœur du Roi Jacques (1).

1295. *Il fait la paix avec le Roi Jacques.*

Il lui donne ſa fille Blanche en mariage.

Ce traité faiſoit rentrer la Sicile ſous la dominatiou de la Maiſon d'Anjou, ce que ſes habitans craignoient par deſſus tout; auſſi ſe donnerent-ils tant de mouvemens, qu'il n'eut point d'exécution, & que Fréderic, troiſieme fils du feu Roi Pierre, accepta l'élection que les Etats du Royaume firent de lui pour Roi

(*) D'autres la nomment *Clémence* V. Giannone *Tom.* III. *p.* 154. & Introduct. à l'Hiſt. Par Puffendorf *Liv.* II. *ch.* 3. *Tom.* II. *p.* 153.

(1) Le Prince Louis ayant préféré d'embraſſer la vie monaſtique, Robert III, fils & Succeſſeur de Charles, fut ſubſtitué à ſa Place, epouſa cette Princeſſe deux ans après. Voyez *Hiſt. des Sicile.* Par Mr. de B. *Tom.* II. *p.* 226.

Roi de cette Isle, le 15 Janvier 1296, comme nous le verrons dans la Section suivante. Cet incident ôta pour jamais le Royaume de Sicile à la Maison d'Anjou, & ralluma la guerre entre le Roi de Naples & celui de cette Isle. Elle dura encore pendant plus de six ans, au grand regret du premier, Prince très-pacifique, qui fit tout ce qu'il put pour procurer la paix à son Royaume. Elle fut enfin conclue entre ces deux Princes, le 19 Août 1302; & Fréderic fut reconnu Roi de Sicile.

Sect. IV. *Hist. des deux Siciles depuis 1269 jusqu'à l'an 1282. Hist. de Naples. 1282-1442.*

La paix est conclue. 1302.

L'Histoire intérieure du Royaume de Naples, n'offre rien de remarquable pendant cette intervalle, ainsi que pendant les sept années suivantes, durant lesquelles il fut tranquille par les soins de son Roi. La derniere de ces années lui fut funeste, par la perte qu'il fit de ce bon Prince. Charles II. mourut à Casanova près de Naples, le 5 Mai 1309, âgé de 63 ans, dont il en avoit régné 24. (1) Les guerres continuelles dont son rêgne fut presque toujours agité, l'empêcherent de faire à son Royaume tout le bien qu'il étoit capable de lui procurer, & de s'occuper uniquement du bonheur de ses Sujets, ainsi qu'il le fit utilement pendant ces dernieres années de paix. Aussi les Historiens, tant contemporains & nationaux, que modernes & étrangers, parlent de ce Prince avec le plus grand éloge. Brave, mais sans goût ni talens pour la guerre, plein de droiture & de candeur, fidele à sa parole, clément, affable, bienfaisant, généreux, libéral, magnanime, équitable; il sembloit qu'il fût né pour réparer le dommage que Charles I. avoit fait à sa Maison, pour en rapprocher les cœurs que son prédécesseur en avoit aliénés. Plus juste, plus vertueux que politique, plus prudent qu'heureux, Charles II est compté au rang des meilleurs Princes; il mérita d'être aimé de ses Sujets, par sa bonté, son équité, sa modération, son amour pour la paix & pour le bien public; & fut décoré du beau nom de sage, que son Royaume & son Siecle lui donnerent, & que l'Histoire & la postérité lui ont confirmé. Digne d'un autre pere, les fautes du sien causèrent tous ses malheurs & ceux de son rêgne.

1303-1309. *Mort de Charles II.*

Son Portrait.

Le Corps de Charles II. fut transporté & inhumé à Arles & suivant d'autres, à Aix en Provence, suivant ses ordres, dans le Cœur de l'Eglise de S. Marie de Nazaret; son cœur renfermé dans une Urne d'yvoire, fut mis dans l'Eglise de S. Dominique qu'il avoit fondée à Naples. Sa Veuve, la Reine Marie de Hongrie, lui survêcut quatorze ans, & mourut le 25 de Mars 1323, à Naples, où elle fut enterrée dans l'Eglise des Religieuses de Donna Regina, qu'elle avoit fait bâtir. Cette Princesse, fille d'Etienne V & sœur de Ladislas III, Rois de Hongrie qu'il avoit épousé en 1271, lui donna dix fils & cinq filles (2) I. Charles Martel, qui fut Roi titulaire de Hongrie, à cause des droits de sa mere à cette Couronne, & mourut en 1295, âgé de 23 ans. (3) Il avoit épousé en 1291 Clémence, fille de l'Empereur Rodolphe de Habsbourg, dont il eut Charles-Robert, ou Charobert, pour le distinguer de son pere, qui fut reconnu unanimement & couronné Roi de Hon-

Sa sépulture: ses femmes & enfans.

(1) *Hist. des Rois des deux Siciles.* Par Mr. d'Egl. *Tom.* I. *p.* 351. *& suiv.*
(2) Introd. à l'*Hist. Univ. Tom.* II. *Liv.* II *ch.* III. *p.* 157.
(3) *Hist. des Rois des deux Siciles,* Par Mr. d'E. *Tom.* I. *p.* 297.

SECT. IV. *Hiſt. des deux Siciles depuis 1269 juſqu'à l'an 1282. Hiſt. de Naples 1282-1442.*

grie en 1308. II. Louis, qui préféra l'habit de S. François à la Couronne, fut Evêque de Toulouſe, & depuis canoniſé ſous le nom de St. Louis de Marſeille, parce qu'il y fut inhumé en 1297. III. Robert, Duc de Calabre, qui ſuccéda à ſon Pere au Royaume de Naples, & épouſa en 1297, Yolande, ſœur de Jacques, Roi d'Arragon. IV. Philippe, Prince de Tarente, Chef de la Branche d'Anjou-Tarente, ou Anjou-Impérial, à cauſe des droits qu'il acquit ſur l'Empire d'Orient, par ſon ſecond mariage avec Catherine de Valois, cinquieme fille de Charles, Comte de Valois, & de Catherine de Courtenay. V. Raymond Berenger, Comte de Provence, VI. Jean VII. Triſtan Prince de Salerne morts en bas âge. VIII. Jean, Duc de Duraz, ou Durazzo, Chef de la branche de ce nom (1), ainſi nommé de Durazzo, Ville Maritime de l'Albanie, qui appartenoit à la Maiſon d'Anjou. IX. Louis auſſi de Duras mort jeune; & X. Pierre, ſurnommé Tempête, Comte de Gravina, qui mourut en 1315, ſans poſtérité. On attribue encore au Roi Charles II, pluſieurs enfans naturels. Ses cinq filles furent. 1. Marguérite, femme de Charles de France, Comte de Valois. 2. Blanche, mariée à Jacques II, Roi d'Arragon. 3. Eléonore, femme de Fréderic II, Roi de Sicile. 4. Marie, épouſe de Sanche, Roi de Majorque. 5. Béatrix, mariée & enſuite Religieuſe.

Edifices conſtruits & établiſſemens faits par le Roi Charles II.

Charles II fut un Prince très-devot (2); il fonda quantité de Monaſteres, & fit bâtir pluſieurs Egliſes, tant dans Naples que dans le Royaume & ſes autres Etats; il embellit auſſi la Capitale de pluſieurs Edifices profanes; & ſpécialement de Caſanova, Palais d'Eté, qu'il fit conſtruire hors de la Porte Capouane, à deux cens pas de cette Ville; il ne reſte plus aucun veſtige de ce Palais; mais il s'eſt formé dans le même endroit un gros village, qui porte encore aujourd'hui le même nom (3). En outre, il augmenta l'enceinte de Naples, accorda beaucoup de privileges à ſes habitans, les déclara libres de toutes impoſitions extraordinaires, fit conſtruire le môle, appellé aujourd'hui *le petit môle* & le Château St. Elme, qui fut achevé par ſon fils Robert. Il fit réparer les chemins publics, & favoriſa beaucoup le commerce, tant de terre que maritime. Il fit bâtir un Palais près de Château-neuf, pour la tenue des aſſemblées de la Grande-Cour & du Tribunal dit la *Vicairerie*, ou Cour du Vicaire, qu'il avoit érigé en 1295. Quoique ce Conſeil eut pris originairement naiſſance ſous le rêgne de ſon Pere (4), c'eſt à lui que Naples eſt proprement redevable de ſon établiſſement, ainſi que de celui de la Grande-Cour, qui furent par la ſuite confondus & réunis en un ſeul. Enfin, il donna pluſieurs conſtitutions, ou capitulaires fort ſages, & il fit rédiger par

(1) On deſigne avec attention toutes les différentes branches de la Maiſon d'Anjou, ſavoir: Hongrie, Tarente & Duraz, parce qu'elles parvinrent ſucceſſivement au trône de Naples; ainſi qu'on le verra dans la ſuite de cette Hiſtoire; & pour faire voir leur dérivation du trône principal, & leurs droits à cette Couronne.

(2) C'eſt probablement la raiſon pour laquelle l'on a vu que ſon pere le nommoit, par dériſion, *le Prêtre*, ou peut-être à cauſe de ſon peu de capacité dans la guerre; mais qu'importe: ce défaut, ſi c'en eſt un, étoit bien recompenſé par ſes vertus morales. On ne ſauroit trop louer la généroſité avec laquelle il voulut ſe remettre entre les mains du Roi d'Arragon, lorſqu'il ſe vit dans l'impuiſſance de remplir les engagemens qu'il avoit pris avec lui, par le traité de Champfranc.

(3) Introd. à l'*Hiſt. Univerſ.* ibid. *p.* 157.

(4) Giannone. *Liv.* XX.

écrit les coutumes de Naples (1). Voilà ce qu'il fit de plus essentiel pendant son règne. Nous observerons encore, qu'il chassa les Sarrazins de Lucera, & de tout son Royaume, à la reserve de ceux qui voulurent embrasser la Religon Chrétienne. Il changea ensuite le nom de Lucera, en celui de St. Marie de la Victoire, & y fit construire une nouvelle Eglise Chathédrale, qu'il dota richement; il transporta dans cette Ville plusieurs familles de la Calabre, dans la vue de la repeupler, & exempta ses nouveanx habitans, de tout genre d'impositions pendant dix ans. Son Pere n'avoit pas été si heureux à l'égard de Manfrédonia, qu'il avoit voulu détruire, en haine de Mainfroi, son Fondateur, ou au moins, dont il voulut abolir le nom, pour lui substituer celui de *Siponte*, qu'elle avoit porté autrefois; quoique Roi, il n'y put réussir, & la vénération que les habitans du Royaume avoient pour la mémoire de Mainfroi, prévalut (2) Les véritables Grands-hommes bâtissent des Villes; les conquérans les dévastent.

Sect. IV. *Hist. des deux Siciles depuis 1269 jusqu'à l'an 1282 Hist. de Naples.* 1282-1442.

Par son testament, fait à Marseille, le 16 Mars de l'année précédente 1308, Charles II institua Robert, Duc de Calabre, l'aîné de ses fils survivans, „ pour son héritier des Royaumes de Jérusalem & des deux Siciles (3), „ ainsi que des Comtés de Provence, de Forcalquier & de Piémont, (4) lui „ substituant, s'il mouroit sans enfans, celui de ses freres ou sœurs, qui de„ voient lui succéder aux termes de l'inféodation faite à Charles I, & con„ firma à ses autres fils les appanages qu'il leur avoir réglés (5)", c. a. d. les Principautés, ou Comtés dont ils portoient le nom.

Testament de Charles II.

Cette disposition, faite au désavantage de Charobert, son petit-fils pensa causer d'abord beaucoup de troubles dans le Royaume, parce que le jeune Roi de Hongrie le réclama, comme étant l'héritage de feu son Pere Charles Martel, fils aîné du Roi. Le Testament de Charles avoit été dicté par sa sagesse & par sa politique: croyant que son petit-fils étoit assez bien partagé avec le Royaume de Hongrie, qu'il tenoit du chef de sa Grand'Mere Marie, il pensa qu'il valoit mieux donner celui de Naples à l'un de ses fils; que de l'exposer aux troubles que pourroit y causer l'éloignement de son Prince, ou le Gouvernement des Ministres Hongrois, qu'il ne manqueroit pas d'y envoyer. En conséquence, il se contenta de léguer deux mille onces d'or à son Petit-fils Charobert, pour toutes prétentions. Quoique cet arrangement eût été approuvé par la constitution que Boniface VIII avoit donné à ce sujet, en date du 24 février 1297, pour régler la succession au Royaume de Naples, cette succession excita de grand débats. Charobert prétendant qu'elle lui é-

Robert, surnommé le Sage, ou le Bon, Roi de Naples. 1309. 1343.

Ses différens avec Charobert, Roi de Hongrie au sujet du Royaume.

(1) Ibidem *Liv.* XXI. *ch.* V.

(2) Le même *Liv.* XX.

(3) Quoique les Princes de la Maison d'Anjou, Rois de Naples, ne possedassent plus la Sicile, ils prirent toujours ce titre, relativement à leurs prétentions sur ce Royaume, suivant l'usage pratiqué entre les Princes.

(4) Le Roi Charles avoit acquis l'entiere Souveraineté de ce Comté, & considérablement augmenté ses Domaines en Provence, par des acquisitions, ou par des échanges. Peu de tems avant sa mort, il avoit eu le plaisir de voir monter son Petit-fils, Charobert, sur le trône de Hongrie. Ainsi, il se trouva bien dédommagé de toutes façons de la perte des Comtés du Maine & d'Anjou, qu'il avoit été obligé de céder au Comte de Valois, par le traité de Tarascon en 1291. V. *Hist. des Rois de Sicile.* Par Mr. d'E. *Tom.* I. *p.* 351.

(5) *Histoire des Rois de Sicile.* Par Mr. de d'E. *Tom.* I. *p.* 352-353.

SECT. IV. *Hist. des deux Siciles depuis 1269 jusqu'à l'an 1282. Hist. de Naples.* 1282-1442.

toit dévolue de droit, envoya demander l'inveſtiture du Royaume à Clément V, ſucceſſeur de Boniface. Ce Prince paroiſſoit décidé à ſoutenir ſes prétentions avec beaucoup de chaleur; cependant cette affaire fut bientôt terminée par la déciſion du Pape, qui fut toute en faveur de Robert, ainſi que par l'habileté de Barthélemi de Capoue, Grand Protonotaire, que ce Prince chargea de plaider ſa cauſe devant le Pape, à Avignon, où il tenoit ſa Cour. Ainſi le Royaume fut adjugé à Robert, qui ſe rendit à Avignon la même année, pour y rendre l'hommage & y prêter ſerment de fidélité au Pape, qui lui donna l'inveſtiture aux conditions ſtipulées avec ſon Aïeul Charles I. En outre, le Pontife lui remit les ſommes qu'il devoit à l'Egliſe-Romaine, & le couronna le 8. Septembre avec la Reine Sanche, ou Sancia d'Arragon, ſa ſeconde femme, fille de Jacques, Roi de Majorque, qu'il avoit épouſé en 1305, étant alors Duc de Calabre, après la mort d'Yolande d'Arragon, Princeſſe douée de beaucoup de vertus, & dont la perte prématurée avoit excité les regrets de tout le Royaume. Elle fut bien réparée par la Reine Sancia, Couſine de la précédente, qui, par ſa ſageſſe & par ſes vertus, fut regardée comme l'ornement de ſon Siecle (1). Charobert, mal affermi ſur un trône auſſi gliſſant, & auſſi ſujet aux révolutions que celui de Hongrie, fut obligé de renoncer à ſes prétentions ſur celui de Naples. Cette quérelle fut aſſoupie pendant tout le rêgne de Robert, qui demeura paiſiblement en poſſeſſion de ſon héritage mais elle ſe réveilla après ſa mort, & cauſa bien des malheurs & des révolutions dans le Royaume; lorſque la poſtérité de Charobert voulut faire revivre ſes prétentions, & vint s'en emparer les armes à la main.

Il eſt couronné par le Pape Clément V à Avignon.

1309. 1312. *Robert entre en guerre avec l'Empereur Henri VII & Fréderic, Roi de Sicile.*

Robert, Prince magnifique, libéral, affable, aimant les Beaux-Arts & les plaiſirs, Protecteur déclaré des Savans & des Sciences, paſſa paiſiblement les premieres années de ſon rêgne, occupé à embellir ſa Capitale, à parcourir ſes Etats, à pourvoir au bonheur de ſes Peuples, à la tranquillité de ſes voiſins, & à la pacification des Guelphes & des Gibelins de la Toſcane. La paix dont il jouiſſoit lui-même, fut enſuite troublée par les affaires que lui ſuſcita l'ambition, ou la haine de Fréderic II, Roi de Sicile, qui le voyoit avec peine Poſſeſſeur de la Couronne de Naples. Il eût mieux aimé la voir ſur la tête de Charobert, dont l'éloignement lui auroit facilité les moyens de la joindre à celle de Sicile. En outre, l'on rapporte qu'il y avoit pluſieurs raiſons d'inimitié, ou au moins de méſintelligence (2) entre ces deux Princes, Chefs de deux familles rivales, & des deux puiſſantes factions qui déchiroient alors l'Italie.

L'Empereur Henri VII, de la Maiſon de Luxembourg, y étant paſſé en 1311, tant pour aller recevoir la Couronne Impériale à Rome, qu'à la ſollicitation des Gibelins, & dans le deſſein chimérique d'y faire revivre l'ancienne puiſſance des Empereurs, totalement déchue depuis Fréderic II. Le Roi de Sicile profita avec empreſſement de cette occaſion, pour animer ce Prince contre le Roi Robert, & lui inſpirer de la jalouſie & de la méfiance de ſa puiſſance exceſſive, ainſi que de ſes liaiſons étroites avec les Guelphes & avec l'Egliſe-Romaine. En un mot, il l'engagea à ſe liguer avec lui contre Robert, (3) dont Henri avoit de très-fortes raiſons de ſe plaindre. En effet,

(1) Giannone.
(2) *Hiſt. des Rois des deux Siciles.* Par Mr. d'Egly. *Tom.* I. *p.* 367 *& ſuiv.*
(3) Voyez la *Section ſuivante.*

Sect. IV. *Hiſt. des deux* Siciles *depuis* 1269 *juſqu'à l'an* 1282. *Hiſt. de* Naples. 1212-1442.

dans le tems que ce Prince lui faiſoit demander ſa fille en mariage pour Charles, Duc de Calabre, ſon fils aîné, tandis qu'il l'amuſoit par des intrigues politiques & par ſes négociations, il mettoit, à la ſollicitation du Pape Clément V, tout en uſage pour l'empêcher de recevoir la Couronne Impériale à Come; juſques là même qu'il envoya des Troupes dans cette Ville pour lui en défendre l'entrée. La crainte que Clément V, d'abord Partiſan de l'Empereur, avoit que ce Prince ne voulût s'emparer de Rome & du Patrimoine de l'Egliſe, à l'aide de ſes nombreux Partiſans, & à la faveur de l'éloignement des Papes, réſidans alors à Avignon, fut la cauſe de la conduite ſinguliere qu'il tint à ſon égard, & de toutes les meſures qu'il prit pour reculer ſon couronnement, après l'avoir lui-même invité à venir en Italie pour y faire cette cérémonie. Dans ces circonſtances le Pape crut devoir ſe réunir avec le Roi de Naples, qui étoit le chef des Guelphes, & auquel pluſieurs Villes de ce parti, en Toſcane, entr'autres, Florence, s'étoient ſoumiſes. Il fit un Traité ſecret avec lui, & le nomma ſon Vicaire dans la Romagne & le Comté de Bertinoro, qui en fait partie. Henri, voyant clairement qu'il étoit joué par le Roi Robert, réſolut, pour ſe venger de lui, de prêter l'oreille aux propoſitions de Fréderic, Roi de Sicile, & conclut avec lui un Traité pour chaſſer ſon ennemi de toute l'Italie (1). Non content de prendre les armes contre Robert, Henri ne mettant point de bornes à ſon reſſentiment, recourut aux voies les plus extraordinaires, qu'il ſe croyoit permiſes par ſon autorité Impériale, dont il avoit la plus grande idée. Ayant cité le Roi Robert devant ſon tribunal, comme Vaſſal de l'Empire, pour y venir répondre de ſa conduite, citation à laquelle Robert n'eut aucun égard, il le condamna par Contumace, & rendit contre lui, à Piſe, le 25 d'Avril 1313, un jugement auſſi violent que ſingulier, par lequel il le déclara traitre à l'Empire, Criminel de léze-Majeſté, & comme tel, déchu de tous ſes Biens & dignités, mis au Ban de l'Empire & condamné à avoir la tête tranchée. On peut voir les motifs de cette Sentence dans pluſieurs Hiſtoriens recueillis par Muratori (2) Elle fit moins de peur au Roi Robert, que les grands préparatifs que ſon ennemi faiſoit alors contre lui, de concert avec les Gibelins, le Roi de Sicile, & les Villes de Gênes & Piſe (3). Le Pape & le Roi de France, Philippe-le-Bel, trouverent trés-mauvais que l'Empereur ôſât procéder de cette façon contre un Monarque, que le premier regardoit comme relevant uniquement du St. Siege, & le ſecond comme allié & proche parent de la Maiſon de France. Le Roi Philippe envoya des Ambaſſadeurs au Pape pour s'en plaindre, & réſolut d'armer, tant pour venger l'injure qui avoit été faite à Robert, que pour le défendre & le ſoutenir contre ſes ennemis. D'un autre côté, le Pape ordonna à l'Empereur de faire une treve avec le Roi de Na-

(1) *Eadem & Hiſtoire des Rois deux Siciles.* Par Mr. d'E. *Tom.* I. *p.* 364.

(2) *Tom.* IX. *p.* 1212. *Rainald. N.* 47.

(3) La raiſon pour laquelle ces deux Républiques armerent en faveur des ennemis de Robert, c'eſt que Gênes s'étoit ſoumiſe à Henri pour vingt ans, & que d'un autre côté, elle vouloit pourvoir à la conſervation de l'Iſle de Corſe, que les derniers Papes avoient donnée à la Maiſon d'Arragon; & quant aux Piſans, Gibelins déterminés, ils étoient irrités par la donation que Boniface & ſes ſucceſſeurs avoient faite de la Sardaigne, à eux appartenante, à la même Maiſon.

Sect. IV. *Hiſt. des deux Siciles depuis 1269 juſqu'à l'an 1282. Hiſt. de Naples. 1282-1442.*

ples, & défendit, ſous peine d'excommunication, de faire aucune invaſion dans ſes Etats. Cela n'empêcha pas que l'Empereur & ſes alliés ne continuaſſent leurs préparatifs avec la plus grande ardeur. Déjà la flotte combinée de Sicile, de Gênes & de Piſe, commandée par le Roi Fréderic en perſonne, avoit fait une deſcente, & pris quelques Places maritimes en Calabre, lorſque la mort preſque ſubite de Henri VII, fit changer totalement de face aux affaires, & rétablit entiérement celles du Roi Robert & des Guelphes. Les Troupes que l'Empereur avoit raſſemblées, ſe diſſiperent auſſi tôt après ſa mort; & le Roi de Sicile, voyant ſes projets renverſés, ſe hâta de retourner dans ſon Royaume. Quelque tems après, Clément V caſſa & déclara nulle par une Bulle (1), la Sentence que l'Empereur avoit prononcée contre le Roi de Naples, & nomma ce Prince Vicaire-Général en Italie, pendant la vacance de l'Empire.

1314 *& ſuiv.*

Préparatifs de Robert contre la Sicile.

Cependant Robert, outré de ce que Fréderic avoit machiné contre lui pour ſa perte, & avoit recommencé la guerre ſans aucune raiſon, après douze ans d'une profonde paix, rouloit dans ſa tête le deſſein d'en tirer une vengeance ſignalée, & de faire retomber ſur lui l'orage qu'il avoit amaſſé ſur ſa tête. Il employa tout le reſte de l'année & l'hiver ſuivant, à faire les plus grands préparatifs pour fondre ſur les Etats des ſon ennemi. Si l'on en croit le rapport de pluſieurs Hiſtoriens, & s'ils n'ont point exagéré, ce Prince raſſembla une Armée de quarante-deux mille hommes, tant Infanterie que Cavalerie, & fit equiper une flotte de plus de deux cens bâtimens, tant galeres que galions, vaiſſeaux de tranſport & autres. C'eſt avec de pareilles forces, capables de conquérir toute la Sicile, que le Roi Robert ſe mit en mer, au mois de Juillet 1314, & vint faire une deſcente en cette Iſle, dans la Vallée de Mazara. Comme la Sicile fut en partie le théatre de cette nouvelle guerre, nous en renvoyons les détails à la Section ſuivante. Elle fut interrompue par pluſieurs treves que firent les deux Princes; la premiere de quatorze mois, à la ſollicitation de Ferdinand, fils du Roi de Majorque, Jacques I, autre Prince de la Maiſon d'Arragon; & la ſeconde de trois ans, en 1317, par le médiation du Pape Jean XXII, ou plutôt par l'ordre de ſes Nonces, qui menacerent le Roi de Sicile de le frapper des cenſures, s'il ne ſe ſoumettoit pas aux conditions qu'ils lui impoſoient. On obſervera que Jean XXII, élu pour ſucceſſeur de Clément V, après une vacance du Siege de plus de deux ans, étoit attaché aux intérêts de la Maiſon d'Anjou, & entiérement dévoué au Roi Robert (2).

Il fait une deſcente en Sicile: Succès de cette expédition.

Treve qu'il fait avec le Roi de Sicile.

Robert fit faire pluſieurs deſcentes en Sicile, en 1320, 1325, 1326 & 1335, avec différens ſuccès; Chef du parti Guelphe, ayant tout à craindre des Gibelins de la Toſcane & de la Lombardie, il ne put pas pouſſer vigoureuſement la guerre contre Fréderic. Il étoit retenu en Italie. Il ne put pas même ſe trouver en perſonne, ni envoyer des députés à Avignon pour y traiter de la paix, en préſence du Pape, avec les Miniſtres du Roi de Sicile, ainſi

(1) Elle ſe trouve dans *les Bulles Clementines, Hiſt. des Rois de Sicile.* Par Mr. d'Egly. *Tom.* I. *p.* 392 *& ſuiv.*

(2) Il avoit été en grande conſidération à la Cour du Roi ſon pere, qui l'avoit donné pour Précepteur au Prince Louis, ſon ſecond fils, depuis Evêque de Toulouſe, & mis au nombre des Saints. *Od. Raynald.* 1317. *N.* 17.

qu'il avoit été ordonné à ces deux Princes par le Pontife, lorſqu'il s'étoit rendu Médiateur entr'eux, & leur avoit fait conclure une treve de trois ans.

Sect. IV. *Hiſt. des deux Siciles depuis 1169 juſqu'à l'an 1282. Hiſt. de Naples. 1282-1442.*

Vicaire de la Romagne, de la Toſcane & du Milanois, Sénateur de Rome, Général des Troupes de l'Egliſe, Gouverneur de Ferrare, toutes Dignités que Robert devoit à la faveur du Pape Clément V & de ſon Succeſſeur; il étoit en même tems Souverain de Florence, de Lucques, & de pluſieurs autres Villes du parti Guelphe, qui s'étoient ſoumiſes à ſa domination; mais leurs troubles continuels lui donnoient preſqu'autant de peine pour les appaiſer, qu'il en avoit pour réſiſter aux efforts des Gibelins. Ceux qu'ils faiſoient pour rentrer dans les Villes dont leur parti étoit chaſſé, étoient toujours la Cauſe prochaine de ces ſoulèvemens favoriſés par l'ambition des Nobles, des Citoyens puiſſans de ces petites Républiques, qui vouloient s'ériger en tyrans de leur Patrie. La mort de l'Empereur Henri VII, dans un tems où il ſembloit que le parti des Gibelins alloit devenir plus puiſſant que jamais par ſon ſecours, releva encore celui des Guelphes, ainſi le crédit du Roi Robert. Sa puiſſance étoit alors à ſon comble en Italie. Elle reçut pourtant un échec conſidérable, par une victoire complette qu'Uguccion de la Fagiole, (l'un des Chefs des Gibelins, & Seigneur de Piſe, dont il avoit uſurpé la Souveraineté,) remporta, en Août 1315, ſur les Troupes Napolitaines, unies avec celles des Florentins, commandées par Philippe, Prince de Tarente, & Pierre, Comte de Gravina, freres du Roi de Naples. (1) Leur Armée fut taillée en pieces, les deux Princes obligés de prendre la fuite, dans laquelle le Comte de Gravina ſe noya la nuit dans un marais. Charles, fils du Prince de Tarente, fut tué dans la bataille, & l'on rapporte, (2) que Nerius, fils de Boniface, Comte de Piſe, foula ſon corps aux pieds, avec les plus vives imprécations contre la mémoire de Charles I, en vengeance de la mort de Gérard, Comte de Piſe ſon Aïeul, que ce Prince avoit fait décapiter avec Conradin (3). Cette victoire fit reprendre le deſſus aux Gibelins en Toſcane; mais, d'un autre côté, le parti de Robert ſe fortifia conſidérablement par l'acquiſition de la Souveraineté de Gênes, que ce Prince fit en 1317. Cette malheureuſe République étoit alors en combuſtion, comme preſque toutes les autres Républiques & Villes d'Italie, en proie aux guerres inteſtines, fomentées par l'ambition de Guelphes & des Gibelins. Ces ennemis acharnés s'arrachoient tour-à-tour les rênes du Gouvernement. Les Guelphes en étant alors en poſſeſſion, avoient chaſſé leurs ennemis de la Ville, & avoient élu deux de leurs Chefs, Charles de Fieſque & Gaſpard Grimaldi, pour Capitaines du Peuple, ou de la Ville (4) Les Doria & les Spinola, Chefs de la faction bannie, voulant à toute force rentrer dans leur Patrie, raſſemblerent une Armée conſidérable, & vinrent mettre le Siege devant Gênes, avec l'aide de Matthieu Viſconti, Podeſtat de Milan, & de pluſieurs autres Seigneurs & Chefs des Gibelins, qu'ils vinrent aiſément à bout d'intéreſſer dans leur

Puiſſance du Roi Robert en Italie. Ses guerres avec les Gibelins.

Il devient Souverain de Gênes.

(1) G. Villani. *Liv.* IX. *ch.* 69 & 70. *Hiſt. des Rois de Sicil.* Par Mr. d'E. *Tom.* I. *page* 394-400.
(2) *Muſſat. Rub.* 16.
(3) V. ci-devant, *Section* III. ann. 1269.
(4) Voy. ci-devant l'*Hiſtoire de Gênes.* Section. III.

querelle. Les assiégés, étant reduits aux dernieres extrémités, implorerent le secours du Roi Robert, qui se rendit lui-même à Gênes avec un armement considérable, & obligea les assiégeans, après plusieurs combats & sorties, que l'on peut voir dans notre *Histoire de Gênes* à renoncer à leur entreprise. Dès le lendemain de son arrivée dans cette Ville, soit en reconnoissance du secours qu'il lui amenoit, soit que ce fut la condition secrete de l'armement qu'il avoit fait en sa faveur, les Guelphes, qui aimoient mieux asservir leur Patrie que de n'y pas dominer, ou d'y voir dominer les Gibelins, engagerent leurs Concitoyens à reconnoître Robert pour leur Souverain, pendant dix ans; terme qui fut prorogé pour six ans, en 1324. Ce Prince craignant que le Pape Jean XXII ne désapprouvât sa conduite, ainsi qu'il arriva en effet, (1) eut la politique de le faire nommer Co-Souverain avec lui; ce qui n'étoit qu'un vain nom pour le Pape, tandis que Robert avoit réellement toute l'autorité Souveraine. Le Siege de Gênes dura jusqu'en 1319; Robert y laissa des Troupes & un Gouverneur, & se rendit à Avignon avec toute sa Cour. A peine étoit-il parti que les Gibelins recommencerent le Siege, avec l'aide des Visconti, du Marquis de Montferrat & de Castruccio Castracani, l'un des plus redoutables Chefs de cette faction, & Souverain de Pise & de Lucques dont il avoit dépossédé Uguccion. Ils firent aussi un traité d'alliance avec le Roi de Sicile, qui saisit d'abord cette occasion avec empressement; & malgré la treve, envoya déclarer la guerre à Robert, jusqu'à Avignon, où il étoit alors avec le Pape. Vainement celui-ci défendit, sous peine d'excommunication & d'interdit, & autres peines, tant spirituelles que temporelles, de faire aucun acte d'hostilité contre Robert. Ces menaces n'intimiderent pas le Roi de Sicile: c'étoit assez que son ennemi fut à la tête des Guelphes, pour qu'il se déclarât en faveur des Gibelins. Il leur envoya aussi-tôt une flotte de 42 Vaisseaux qui, après avoir fait quelques ravages en Calabre, se joignit à la leur, & lui aida à bloquer Gênes par Mer, tandis que Castruccio s'avançoit avec son Armée pour l'investir par terre. Mais cette entreprise fut sans succès, & après plusieurs assauts infructueux, les bannis furent obligés de lever le Siege, & la flotte Sicilienne de se retirer. Philippe, fils de Charles, Comte de Valois, fit la même année 1320, un voyage en Italie, à la sollicitation du Pape & de Robert, qui, voulant opposer un ennemi redoutable aux Gibelins, dont le parti se fortifioit chaque jour, engagerent le Roi de France, Philippe de Long, à envoyer ce Prince en Italie, à la tête d'une Armée; mais ce secours fut infructueux, parce que Philippe s'étant laissé gagner par les caresses des Visconti & des autres Chefs des Gibelins, & ses Lieutenans par leur argent, il retourna en France avec ses Troupes, sans avoir seulement tiré l'épée (2).

Siege de Gênes par les Gibelins & par la flotte Sicilienne.

Voyage infructueux de Phillippe de Valois en Italie.

Après plusieurs nouvelles négociations inutiles, le parti que Fréderic prit de faire couronner Roi de Sicile, en 1321, le Prince Pierre, son fils aîné, ralluma la guerre, plus vivement que jamais, entre les deux Etats. Le Roi Robert fit faire plusieurs descentes en Sicile, avec différens succès, par Charles, Duc de Calabre, son fils aîné (3). La plus remarquable de ces expédi-

Diverses expéditions du Duc de Calabre en Sicile.

(1) *Hist. des Rois de Sicile.* Par Mr. d'E. *Tom.* I. *p.* 408.
(2) Mezerai. G. Villani.
(3) Voy. *la Sect. Suivante.*

ditions, se fit en 1325. Robert, résolu d'accabler tout-à-fait le Roi de Sicile, fit un armement si prodigieux, qu'on prétend que Fréderic en fut effrayé; & que voulant détourner l'orage qui le menaçoit, il engagea à force d'argent, de concert avec Castruccio, Chef des Gibelins de la Toscane, quelques Florentins & Catalans, à tramer une conspiration contre la vie du Roi de Naples & du Duc de Calabre; les Conjurés devoient mettre ensuite le feu dans les Arsenaux, ainsi qu'aux bâtiments qu'on équipoit pour l'expédition projettée (1). L'on découvrit ce complot peu de tems après la célébration des nôces du Duc de Calabre avec Marie, fille du Comte de Valois, que ce Prince épousa en secondes nôces; en 1324; ce qui fit passer la Cour de Naples, du sein des réjouissances, à la consternation & à l'effroi. Les traitres furent punis, comme ils méritoient, mais ils ne chargerent point Fréderic dans leurs confessions (2); ce qui prouve que la part qu'il pouvoit avoir à ce coupable complot, n'étoit rien moins qu'avérée, & que ce pouvoit bien être un faux bruit répandu par les ennemis de ce Prince. Cette avanture, soit prétexte, ou autrement, engagea Robert à presser son armement, consistant en cent-treize Galeres, sans les bâtimens de transport. Aussi-tôt qu'il fut prêt, il l'envoya en Sicile, sous les ordres du même Duc de Calabre, qui forma inutilement le Siege de Palerme, & mit, pour s'en venger, toute l'Isle à feu & à sang. Robert continua à la faire ravager de même, pendant plusieurs années. Mais la cruelle satisfaction de ravager un beau pays, fut l'unique succès qu'il tira de ses entreprises sur la Sicile.

Sect. IV. *Hist. des deux Siciles depuis 1269 jusqu'à l'an 1282. Hist. de Naples.* 1282-1442.

Découverte d'une conspiration contre le Roi Robert.

Sur ces entrefaites le Duc de Calabre, que son pere avoit rappellé de Naples, y tomba dangereusement malade, & mourut le 1 Novembre de l'année 1328. Cette perte fut si accablante pour Robert, qu'il laissa échapper ces paroles, qui montrent combien les armes les plus fortes ne résistent pas à certains coups de la fortune: *La Couronne est tombée de dessus notre tête.* Charles, quoique marié trois fois n'avoit qu'une fille nommée *Jeanne*, qu'il avoit eu de Marie sa troisieme femme qu'il laissoit enceinte, & qui accoucha peu après d'une fille posthume, qu'on nomma aussi *Marie:* elle fut mariée dans la suite au Duc de Duraz.

Mort du Duc de Calabre. 1328.

Le Prince, fils unique de Robert, que ce Prince regrettoit avec tant de raison, possédoit de grandes vertus, & l'on peut croire qu'il eût vécu assez long-tems pour porter la Couronne de Naples, il eût été un bon Roi. Quoiqu'il fit la guerre avec bravoure, il est certain qu'il ne l'aimoit pas, parce que son ame remplie de piété, de justice, de clémence, de générosité & d'humanité, ne pouvoit voir sans peine les ravages qu'elle cause sous les pas des héros, même les moins sanguinaires. Protecteur des Gens de bien, ennemi des méchans, il ne vouloit faire la guerre qu'au vice pour faire triompher par-tout la vertu & l'innocence. Tel il se montra dans le Gouvernement du Royaume que Robert lui confia dans sa jeunesse. Son Vicariat fut le règne de la sagesse, de la prudence, & un sujet de satisfaction mutuelle pour son pere & pour ses Sujets. Son Conseil étoit composé des personnes les plus distinguées à la Cour par leur mérite, leurs connoissances dans les affaires, &

Son caractere.

(1) *Hist. des Rois de Sicile*, Par Mr. d'E. *Tom.* I. *p.* 415.
(2) A. Costanzo, *Liv.* V. *Histoire de Sicile*, Par Mr. de B. *Tom.* II. *p.* 254.

SECT. IV. *Hiſt. des deux Siciles depuis 1269 juſqu'à l'an 1282. Hiſt. de Naples. 1282-1442.*

leurs vertus. Tous les ans Charles parcouroit les Provinces du Royaume, s'informant par-tout ſi le Peuple étoit heureux, ſi la juſtice étoit bien adminiſtrée, ſi les Grands ne fouloient point les Petits, ſi les officiers du Roi ne ſe rendoient point coupables de concuſſions. Il fit pluſieurs bons réglemens pour l'ordre & la tranquillité du Royaume confié à ſes ſoins. Enfin, il ſut ſi bien établir la paix dans toutes les Provinces, en accordant des choſes & des intérêts crus juſqu'alors incompatibles, qu'on le repréſenta ſur le mauſolée qui lui fut élevé, ayant à ſes pieds un vaſe où un loup & un agneau buvoient enſemble ſans ſe troubler l'un l'autre (1).

Mariage de Jeanne ſa fille, avec André, Prince de Hongrie. 1333.

Le Roi Robert revenu du premier accablement où l'avoit jetté la mort de ſon fils, ſongea à donner tous ſes ſoins pour élever ſa petite fille Jeanne, d'une maniere propre à la rendre digne de la Couronne qu'elle devoit porter un jour, & à lui procurer un établiſſement convenable. Jeanne étoit encore dans l'enfance. Mais Robert qui avançoit en âge vouloit pourvoir de ſon vivant à la ſucceſſion du Royaume, par des arrangemens aſſez ſolides pour prévenir toute eſpece de troubles après ſa mort. Il avoit à ſa Cour des Princes de ſon ſang auxquels il eût pu donner en mariage l'héritiere préſomptive de ſa Couronne. Tels étoient Robert, Louis & Philippe, fils du Prince de Tarente, Charles, Louis & Robert, fils du Duc de Duraz, & quelques autres; cependant l'amour de la juſtice qui ne s'éteint jamais dans un cœur bien né, lui fit prendre la réſolution de faire rentrer la Couronne dans la Branche dont elle étoit ſortie. Robert jetta donc les yeux ſur le ſecond fils de Carobert, Roi de Hongrie, ſon neveu, fils de Charles-Martel ſon frere aîné (2). Il lui envoya une Ambaſſade ſolemnelle. Carobert reçut avec beaucoup de ſatisfaction la propoſition que lui faiſoit ſon Oncle Robert de donner ſa petite fille Jeanne en mariage à André ſon ſecond fils. Il étoit du même âge que la Princeſſe & ils n'avoient l'un & l'autre que ſept ans. Le Roi de Hongrie, pour marquer d'une maniere plus ſenſible combien il étoit charmé de cet établiſſement, voulut conduire lui-même le petit Prince à Vieſti ville de la Pouille, où Jeanne ſe rendit ſous les auſpices de Jean, Duc de Duraz & Prince de Morée & de pluſieurs autres Seigneurs qui l'accompagnerent. Les deux enfans furent fiancés avec beaucoup de pompe & de ſolemnité le 26 Septembre 1333; & Carobert fut ſatisfait d'avoir ainſi recouvré un Royaume pour ſon fils, revint en Hongrie, laiſſant auprès du petit Prince quelques Hongrois pour le ſervir, & entre autres un Religieux, nommé Frere Robert, qu'il chargea de ſon éducation: choix peu convenable, & qui fut la premiere ſource de tous des malheurs des deux époux. Dés ce moment André prit le titre de Duc de Calabre (3).

La guerre recommence contre la Sicile. 1334.

Le Roi Robert ayant ainſi pourvu à la ſucceſſion de ſa Couronne, ne s'occupa plus déſormais que du recouvrement de la Sicile. Il fit un nouvel armement dont il tira peu d'avantages, par les précautions que prit Fréderic, Roi de cette Iſle, qui ſut mettre toutes ſes Places fermées à l'abri de toute entrepriſe. Mais Fréderic mourut en 1337, & Pierre ſon

(1) Giannone, *Liv.* XXII. *ch.* III.
(2) Baldo. Ammirato. Froſſard.
(3) Giannone à l'endroit cité.

fils aîné lui succéda. Robert saisit cette occasion pour entamer une négociation qu'il jugeoit sans doute pouvoir lui être plus avantageuse que la voie des armes. Les Papes lui avoient toujours été favorables, parce qu'il avoit été & étoit encore un des Chefs les plus zélés des Guelphes, contre le parti des Gibelins. Benoit XII avoit remplacé Jean XXII, mort en 1334. Robert envoya sur le champ à Avignon, prier sa Sainteté d'envoyer un Légat Apostolique en Sicile, sommer le Roi Pierre d'évacuer ce Royaume, en conséquence du traité de paix fait avec son pere dans le tems de l'expédition à laquelle Charles de Valois avoit assisté (1). Si Robert ne se flattoit pas que ces sollicitations pussent opérer par elles-mêmes la restitution de la Sicile, il espéroit bien compromettre le Pape par cette démarche, & en obtenir quelques secours pour continuer la guerre. En même tems il députa vers la Reine Eleonore sa sœur, pour lui demander qu'elle engageât son fils à céder la Sicile qu'il retenoit injustement, lui promettant que de son côté il mettroit ce Prince en état de faire la conquête de la Sardaigne par les forces qu'il lui donneroit pour cet effet.

Sect. IV. *Hist. des deux Siciles depuis 1269 jusqu'à l'an 1282 Hist. de Naples. 1282-1412.*

Négociation infructueuse. 1337.

Cette négociation fut infructueuse (2). Robert ne put rien obtenir; & n'ayant plus rien à espérer que de la force de ses armes, il envoya soixante voiles contre la Sicile, le 5 de Mai 1338, avec douze cens Cavaliers, & bientôt une nouvelle armée navale renforça cette premiere. Le succès ne répondit point encore à l'activité du Roi Robert, & au courage de ses Troupes. Les exploits de cette expédition se bornerent à la prise de Tremole. Deux ans après ses armes furent plus heureuses: Giuffredi de Marzano, Comte de Squillaci, son Grand-Amiral, prit Lipari & défit les Messinois. L'année suivante 1341, Roger Sanseverin, envoyé en Sicile avec un nouvel armement, prit la ville de Milazzo.

Nouveaux armemens. 1338 *& suiv.*

Ces foibles succès étoient encore bien éloignés de l'entiere réussite des projets de Robert, & à ce sujet de chagrin, s'en joignirent d'autres auxquels il n'étoit pas moins sensible. André, Duc de Calabre, élevé à sa Cour & à l'Académie, ne se montroit gueres digne de porter une Couronne, & ses inclinations annonçoient un Prince moins propre à porter celle de Naples que tout autre. Il conservoit les mœurs & les manieres grossieres de Hongrie, il ne paroissoit affectionné qu'aux seuls Hongrois qui le servoient. Frere Robert, homme dont l'ambition éclatoit sous le froc, avoit pris un empire absolu sur le jeune Prince. Le Roi en tiroit avec raison les plus sinistres présages. Il étoit affligé dans sa vieillesse d'avoir fait un si mauvais choix, & d'avoir attaché lui-même le sort de sa petite-fille, qui donnoit les plus belles espérances, à celui d'un homme grossier, & sans mérite. Il prévoyoit que les Hongrois, après sa mort, s'empareroient de toute l'autorité; qu'on n'auroit point les égards dus aux Princes de son Sang, que ceux-ci justement indignés prendroient les armes, que le Royaume seroit bientôt en combustion, que sa petite-fille Jeanne dont il croyoit avoir assuré le bonheur, seroit une Princesse infortunée, en butte à toutes sortes de malheurs. Il crut remédier à tant de maux en faisant reconnoître par serment, dans une assemblée de toute la No-

Dernieres dispositions de Robert.

(1) La même.
(2) Voyez la Section suivante de cette Histoire.

Sect. IV. *Hiſt. des deux Siciles depuis 1269 juſqu'à l'an 1282. Hiſt. de* Naples. 1282-1442.

bleſſe du Royaume & des Villes Royales, ſa petite-fille Jeanne pour ſeule maîtreſſe & Reine après ſa mort, déclarant que ſon intention étoit qu'elle établit un Conſeil, compoſé des Princes de ſon ſang, & des perſonnes reconnues pour les plus inſtruites dans les affaires du Gouvernement & les plus attachées à ſa famille, qui ne dépendit que d'elle, enſorte que le Duc de Calabre ſon mari, n'eût aucune part à l'adminiſtration du Royaume. Il confirma peu après cette diſpoſition par ſon teſtament, inſtituant pour ſon héritiere univerſelle de ſes Etats de Provence & de ſon Royaume de Sicile, Jeanne ſa petite-fille, née du Duc de Calabre ſon fils (1).

Sa mort arrivée en 1343.

Tandis que Robert s'occupoit de ces précautions, il s'éleva de grandes diſſenſions dans les plus grandes Villes du Royaume; ces troubles étoient excités par un nombre conſidérable de bandits, qui, ſoutenus par quelques Barons, pilloient les maiſons des plus riches particuliers. L'autorité des Gouverneurs de Province n'étoit pas ſuffiſante pour réprimer leurs ravages. Le Roi fut obligé de faire marcher contr'eux des Troupes, qui ne réuſſirent pas entierement à purger le Royaume de ces Scélérats, parce que, comme je viens de le dire, divers Barons leur donnerent aſyle dans leurs Terres. Ainſi, Robert, qui mourut en 1343, n'eut pas la conſolation de laiſſer à ſa petite-fille un Royaume exempt de troubles; & il emporta dans le tombeau la crainte trop bien fondée que l'autorité paſſeroit en des mains plus propres à en abuſer qu'à réprimer les réfractions aux Loix.

Robert paſſa pour un Prince ſage, & courageux, doué de prudence, de juſtice, de modeſtie, de généroſité, & joignant de plus les vertus militaires aux vertus civiles. Il donna une attention particuliere à l'adminiſtration de la juſtice. Il fit de ſages Loix; il fut ſcrupuleux ſur le choix des Juges, dont il exigeoit de l'habileté & de l'intégrité. Il s'apperçut que les Eccléſiaſtiques abuſoient de l'autorité, que leur donnoit le caractere ſacré dont ils étoient revêtus, pour opprimer & vexer les Peuples ſous le manteau reſpectable de la Religion. Il s'attacha particulierement à mettre en uſage les moyens les plus ſûrs de réprimer leurs violences: pour cet effet, il accorda aux plaintes légitimes des Peuples divers réglemens particuliers; appellés *préſervatifs royaux*. Nous allons entrer dans quelques détails à ce ſujet, d'après Giannone, auſſi habile Juriſconſulte que bon Hiſtorien, parce que c'eſt l'un des plus beaux traits de l'éloge du Roi Robert, d'avoir ôſé s'élever dans le quatorzieme Siecle contre la Puiſſance tyrannique & ſacrée des Eccléſiaſtiques.

Préſervatifs royaux.

Les Eccléſiaſtiques avoient profité adroitement de diverſes circonſtances ſous les rêgnes de Charles I & de Charles II pour ſe faire accorder des privileges & des immunités qu'ils étendoient encore au-delà de leurs bornes légitimes. A la ſeule exception de ce qui pouvoit regarder les conteſtations ſur les fiefs, ils s'exemptoient de la juriſdiction des Officiers Royaux, tant pour le civil que pour le criminel; & cette exemption leur laiſſa la liberté de donner impunément dans les plus grands déréglemens. Prélats, moines, tous inſultoient aux Laïques, & quelque fois même entr'eux, les plus forts accabloient les plus foibles. Ainſi, pluſieurs particuliers ſe virent opprimés par des Eccléſiaſtiques ambitieux & injuſtes, leurs Biens envahis, leurs perſonnes

(1) Lunig à fait imprimer ce Teſtament tiré des Archives Royales de Provence.

injuriées, sans que ces victimes infortunées de la voracité du Clergé pussent obtenir justice contre leurs oppresseurs. Le mal étoit si grand que le Roi Robert déclara que dans les audiences qu'il donnoit, tout retentissoit des plaintes & des gémissemens de ses Sujets contre l'oppression & la violence des Ecclésiastiques (1).

Sect IV. *Hist. des deux Siciles depuis 1269 jusqu'à l'an 1282. Hist. de Naples. 1282-1442.*

Il étoit du devoir d'un bon Roi de remédier à de si grands abus. C'est ce que Robert entreprit avec toutes les précautions & les égards qu'exigeoit une réforme si délicate dans un tems où l'on confondoit aisément la Cause de de Dieu, toujours juste, avec celle de ses ministres, souvent coupables des injustices les plus criantes. Pour cet effet, il ordonna dans ce fameux capitulaire, qui commence par ces mots; *ad regale fastigium*, & qui fut instrumenté par le célebre Jurisconsulte Barthelemi son Protonoraire, que ses Officiers, ou juges, ne procéderoient point à l'égard des excès de violences commises par les Ecclésiastiques, par la voie ordinaire, ne rechercheroient point, *cognitionalia ordinare certamina*, mais seulement, *facta de injuriis, rapinis & damnis illatis informatione summaria, per facti notorium, vel rei evidentiam, famam publicam, aut designationem aliam attestantem injuriam commissam*, & que ses Officiers fissent réparer sur le champ, l'injure commise. Il leur prescrivit de même, que, lorsqu'il faudroit faire preuve des excès commis par les Ecclésiastiques, on se contenteroit de donner un Edit en termes généraux, sans nommer les personnes accusées, par lequel on avertiroit, *quicumque sua interesse putaverit, visarus accedat producendorum in causa testium juramenta, & oppositurus quæ circa rei substantiam voluerit allegere.*

On sera peut être étonné en lisant tout ce capitulaire, de voir avec quelle attention le Roi Robert justifie ce nouveau réglement, fait voir combien il est modéré & qu'il n'excede pas le pouvoir royal, quel respect, quels égards il témoigne pour l'immunité ecclésiastique dans un cas où il s'agissoit de rendre justice à l'innocent opprimé, procurer repos & la sûreté à ses Sujets, les mettre à l'abri des rapines & des violences qui les menaçoient à tout instant. Le Roi Robert sentoit mieux que personne, qu'il est permis à tous les Souverains, qu'il est même de leur devoir de faire les Loix les plus fortes & les plus efficaces pour la sureté de leurs Sujets, & pour extirper dans leurs Etats, jusqu'à la racine de tous les désordres dont ils sont désolés. Mais les ménagemens qu'il prenoit étoient les plus propres à remédier entierement au mal. Les dispositions mêmes de ce réglement encourageoient les plus circonspects à porter leurs plaintes avec moins de crainte & plus de liberté qu'ils n'auroient pu le faire dans d'autres circonstances; & par-là les violences du Clergé pouvoient plus aisément être connues des juges.

Dans ce même Capitulaire, le Roi Robert déclaroit que, dans la regle ordinaire, il étoit vrai que ses Officiers n'avoient point de jurisdiction sur les personnes des Prélats & des autres Ecclésiastiques; mais que cependant la protection & la défense qu'il devoit à ses Peuples, l'obligeoit de déployer le pouvoir de son bras royal pour qu'ils ne fussent pas opprimés. Il ordonne donc que les Magistrats ne prendront point connoissan-

(1) *Ad regale fastigium sane in auditorio nostro inculatione frequenti lata plurimum querela perstrepuit, & clamor validus, tumultuosa quadam vociferatione perduxit, quod Prelati Regni nostri Siciliæ, Hospitalarii, monachi, aliique Clerici*, &c. *Cap. Robert.*

SECT. IV. *Hiſt. des deux Siciles depuis 1269 juſqu'à l'an 1282 Hiſt. de Naples. 1282-1442.*

ce, par droit de juriſdiction, ni par forme de procédure complette, de tous les cas qui regarderont les Prélats & le Clergé, mais qu'il y ſera ſeulement procédé ſommairement & par voie de connoiſſance extrajudicielle, & cela avec beaucoup de modération & de réſerves reſpectueuſes. Le Roi n'établit point ce Réglement par forme de Loi, ou d'Edit ſolemnel, mais ſeulement par forme de Lettre Royale, afin qu'il fut plus évident qu'il conſervoit au Clergé ſes privileges, puiſque les Magiſtrats n'étoient pas autoriſés à procéder contr'eux de leur ſeule autorité, & comme chargés de faire exécuter les Loix, mais par un pouvoir ſpécial du Roi. Il ordonna donc que quand les Magiſtrats ſeroient requis de procéder contre un Eccléſiaſtique, ils s'adreſſeroient premierement au Prince, pour en recevoir un pouvoir particulier, par lequel il leur attribueroit l'autorité néceſſaire à cet effet; c'eſt-à-dire, que le Roi attendoit que, dans le cas où il ſeroit queſtion de procéder contre un Eccléſiaſtique, les juges n'en auroient pas le pouvoir en vertu de celui que leur donnoit leur charge pour l'adminiſtration de la juſtice, mais en vertu du pouvoir ſpécial & particulier, que le Prince leur attribueroit, en conſéquence de celui qu'il a lui-même de ſe ſervir dans le Gouvernement de ſes Etats de tous les expédiens & moyens extraordinaires qui dépendent de ſa Souveraineté.

Outre ce Capitulaire, le Roi Robert en donna trois autres qui contiennent les mêmes diſpoſitions: ils furent donnés ſur quelques cas particuliers, qui arriverent aux Officiers Royaux dans les dernieres années du rêgne de ce Prince. Le premier addreſſé aux juſticiers de l'Abruzze ultérieure, a pour titre; *Conſervatorum pro Laico contra Clericum*, & fut rendu ſur les plaintes de Roger, comte de Celano, contre l'Abbé & les Moines du couvent de Ste. Marie de la victoire, qui le moleſtoient injuſtement. Le ſecond adreſſé aux juges du Val de Crati & de la Terre Giordana, eſt intitulé; *Conſervatorium pro Clerico contra Laicum*, & fut expédié ſur les inſtances du Chanoine Jean Favolaccio de Caſtrovillari, pour prévenir les injuſtices que vouloient lui faire Guillaume & Olivier Perſona, Eccléſiaſtiques de Roſſano & leurs adhérens. Le Roi Robert adreſſa le troiſieme au Régent de la Grande Cour du Vicariat & à ſes Juges: il eſt ſous ce titre: *De ſpoliatis pro Laico contro Clericum.* Il fut donné ſur les plaintes que Perotto Scalere de Naples lui porta contre le Vicaire de l'Archevêque de Capoue, qui l'avoit expulſé de ſa ſeule autorité & par violence de la poſſeſſion d'un Bien dont il jouiſſoit dans le territoire de Capoue.

JEANNE I. *Reine de Naples, & de Jéruſalem.*

Jeanne, petite-fille de Robert, monta ſur le trône de ſon Grand'Pere, & y fit aſſeoir avec elle André de Hongrie ſon époux. Mais, quoique ſuivant la derniere volonté du feu Roi, elle dût avoir ſeule l'autorité ſuprême, ſans qu'André eut aucune part au Gouvernement, le contraire arriva, comme Robert l'avoit prévu & craint. Jeanne ne fut Reine que de nom. Le frere Robert, ce moine ambitieux & ruſé, qui avoit gâté le caractere du jeune Prince & s'étoit emparé de ſon eſprit, ſe mit à la tête des Hongrois qui compoſoient la Cour d'André, & conjointement avec eux, il uſurpa bientôt toute l'autorité, éloignant aſſez bruſquement les Conſeillers les plus éclairés & les plus ſages Conſidens du dernier Roi, pour ne point avoir de cenſeurs importuns de leur conduite. La Reine Sanche, Veuve de Robert, ſe retira de la Cour, pour ſe renfermer dans un Monaſtere qu'elle avoit fondé. Les Prin-

ces du Sang allerent vivre dans leurs Terres, ou plutôt pour cabaler sourdement contre le nouveau Gouvernemet & attendre une occasion propice d'arracher violemment des mains des barbares Hongrois une autorité qu'ils avoient usurpée. (1)

Sect. IV. *Hist. des deux Siciles depuis 1269 jusqu'à l'an 1282. Hist. de Naples. 1282-1269.*

Frere Robert qui pressentoit leurs desseins, chercha les moyens de les prévenir. Quelques Auteurs disent, que trahissant le Roi André de la maniere la plus odieuse, sans doute parce qu'il le mépriſoit, & le regardoit comme un Prince foible, incapable de soutenir le poids de l'administration & de maintenir ses favoris par qui il se laissoit dominer, ôsa écrire à Louis, Roi de Hongrie, frere aîné d'André, pour l'engager à venir prendre possession du Royaume de Naples, comme lui appartenant à titre du plus proche héritier de son Grand' Pere. D'autres (2) assurent que ce même Roi de Hongrie, loin d'avoir aucunes vues pour lui sur le Royaume de Naples, dépêcha des Ambassadeurs au Pape, pour lui demander qu'il envoyât un Légat couronner son frere André, non comme mari de la Reine Jeanne, mais comme héritier de cette Couronne, du Chef de Charles-Martel son grand-pere. Ils ajoutent que les Ambassadeurs de Louis furent obligés de séjourner long-tems à la Cour du Pape, qui étoit alors à Avignon, parce qu'on forma beaucoup de difficultés contre leur demande, mais qu'enfin ils obtinrent les bulles du couronnement d'André. (3)

Son Couronnement. 1344.

Quoiqu'il en soit, Jeanne avoit déjà été solemnellement couronnée à Naples par le Cardinal Americ, envoyé exprès pour cet effet par le Pape, qui étoit alors Clément VI; elle obtint aussi l'investiture, avec le titre, de *Reine de Sicile & de Jérusalem, Duchesse de la Pouille, Princesse de Salerne, de Capoue, de Provence & de Forcalquier, Comtesse de Piémont.* De son côté elle prêta hommage au St. Siege entre les mains du même Cardinal, & promit de payer le cens ordinaire. (4) Il n'en est pas moins vrai que ce Pape, qui voyoit avec peine la mésintelligence qui divisoit le Roi & la Reine de Naples, avoit aussi accordé des Bulles pour le couronnement d'André, espérant les reconcilier par ce moyen. C'étoit les désunir plus que jamais, vu l'antipathie qu'il y avoit entr'eux, & leur ambition qui faisoit que la Reine vouloit porter seule la Couronne, & que le Roi vouloit gouverner seul par ses Ministres, & prétendoit que le trône lui appartenoit à l'exclusion de Jeanne. Il faut convenir que celle-ci avoit peut être moins d'envie de régner seule, que d'aversion pour un époux dont les mœurs grossieres, avec l'esprit pesant & la vie oisive & peu digne d'un Roi, s'accordoient si peu avec son caractere de prudence, de sagesse, & d'amabilité qui lui gagnoit tous les cœurs, si l'on en excepte ceux des Hongrois qui étoient à la Cour. Sa situation l'inquiétoit. Elle ne craignoit pas plus son mari qu'elle ne l'aimoit. Elle craignoit les ruses de Frere Robert; elle craignoit la puissance du Roi de Hongrie. Elle ne doutoit pas que celui-ci n'eut sollicité les bulles du couronnement de son frere, qu'il ne fut disposé à soutenir sa cause de toutes ses forces. Elle chercha

(1) Costanzo, *Liv* VI.
(2) Antoine Bonfilius, *Hist. de Hongrie.*
(3) Jean Boccace.
(4) Summonte, *Tom.* II. *Liv.* III. *p.* 417. Baluz. *Notæ ad vitas Paparum. Avert. Tom.* I. *p.* 842.

SECT. IV. *Hist. des deux Siciles depuis 1269 jusqu'à l'an 1282. Hist. de Naples. 1282-1442.*

à se faire des amis & des Protecteurs. Elle donna sa sœur en mariage à Charles, Duc de Duraz, fils aîné du Prince de Morée. Elle fit épouser au second fils du Prince de Morée, une fille de Robert, ou de Thomas de Sanseverin. (1)

Conspiration contre André: Sa mort. 1345.

Charles de Duraz épousa vivement les intérêts de la Reine; & tous les Princes du Sang voyant avec une sorte d'indignation que la cérémonie du couronnement d'André approchât, car les Ambassadeurs porteurs des Bulles étoient déjà arrivés à Gaëte. Ils ne pouvoient plus souffrir l'insolence des Hongrois. Les Barons, en étoient pour la plûpart aussi choqués que les Princes du Sang, & de concert avec eux, ils formerent la résolulition de se défaire d'André, le plutôt qu'ils pourroient. La crainte du péril hâta l'exécution de leur projet. Il étoit à craindre que Frere Robert ne pénétrât leurs intentions. Aucun des conspirateurs n'eut échappé à la mort. Le Roi & la Reine étoient à Averse & logeoient dans le Château. Il y eut de grandes réjouissances le 18 Septembre de l'année 1345, & ce fut la nuit qui suivit que les Conjurés choisirent pour délivrer les Napolitains d'un Roi indigne du trône. Un de Valets de chambre du Roi vint trouver André dans l'appartement de la Reine où il étoit, & lui dit, comme de la part de frere Robert, qu'il avoit reçu de Naples des nouvelles fort intéressantes & qui demandoient une promte expédition. Le Roi quitta la Reine pour se rendre dans la Salle du Conseil, mais au milieu d'une galerie qu'il falloit traverser, on lui passa un lacet au cou avec lequel on l'étrangla sur le champ, & l'on jetta son corps par les fenêtres. Tous les Hongrois étoient ensevelis dans le vin, ou dans le sommeil, & la conspiration avoit été ménagée avec tant d'adresse, qu'il étoit impossible que le premier ne donnât pas dans le piege. (2)

Informations contre les coupables de ce meurtre.

Les Hongrois, consternés au bruit de cette nouvelle, craignirent d'être taillés en pieces; frere Robert n'ôsoit se montrer en public, & la Reine, qui n'avoit que 18 ans, plus épouvantée que personne, ne savoit quels ordres donner. Toute la Ville étoit dans l'étonnement & le silence. Elle ne regrettoit pas le Prince mort, mais elle craignoit les suites de cet événement. Les Princes du Sang tâcherent de remettre Jeanne de son épouvante. Elle prit l'avis des officiers les plus affectionnés de son Grand-Pere, & les plus prudens de son Conseil. Quoiqu'elle n'eut aucun sujet de se louer du Roi son mari qu'elle venoit de perdre, elle crut pourtant devoir à la bienséance & à sa propre réputation, de faire des informations nécessaires pour découvrir les auteurs de ce crime. Elle chargea de ce soin le Comte Hugues del Balzo, & lui donna pouvoir de punir les coupables. Deux Calabrois, Gentils'hommes de la Cour d'André, furent mis à mort. Philippine Catanese, son fils & sa petite-fille furent ensuite arrêtés & mis à la question. Les deux derniers furent tenaillés & la malheureuse Philippine, condamnée à être décapitée, mourut avant que d'arriver au lieu du Supplice.

1346.

Le Pape de son côté voulut prendre connoissance de cet assassinat. En con-

(1) Costanzo, *Lib.* VI.

(2) Giov. Villani, *Lib.* XII. *Cap.* L,LXXVII. &c. multeo Villani, *Lib.* I. *Cap.* XI. Petrarca, *Lib.* VI. rer. fam. *epist.* VI. Baluz. *Notæ ad vitas Paparum Aven. T.* I. *p.* 160. Quelques-uns disent que le Cadavre d'André fut attaché aux grilles du Château d'Averse.

séquence il donna charge & commission à Bertrand del Balzo, Grand justicier du Royaume, d'informer contre les conspirateurs. La Reine n'eut garde de s'y opposer. On la soupçonnoit, & il étoit de son intérêt de faire éclater son innocence. Se refuser aux démarches du Pape, c'eût été appuyer les soupçons formés contre elle. Plusieurs Barons & Seigneurs furent jugés coupables; mais ils s'étoient mis à l'abri des poursuites que l'on faisoit contre eux, & ils en furent quittes pour être excommuniés, & déclarés infâmes, rebelles & prescrits par la Bulle du Pape. (1) La Reine encore donna un édit rigoureux contre eux; mais d'autres affaires firent perdre celle-là de vue.

Sect. IV. *Hist. des deux Siciles depuis 1269 jusqu'à l'an 1282. Hist. de Naples. 1282-1442.*

La Reine toujours inquiete, & craignant que cet assassinat ne fut une source de troubles, envoya en Hongrie l'Evêque de Tropea, pour prier le Roi Louis de la protéger, elle & l'enfant qu'elle avoit eu d'André, & qu'on nommoit Charobert, Duc de Calabre. L'Envoyé fut mal reçu: on le chargea d'une Lettre pour Jeanne, dans laquelle le Roi de Hongrie ne dissimuloit pas qu'il la croyoit complice de la mort d'André son frere, & la menaçoit de la vengeance de Dieu & des hommes.

Cette réponse du Roi de Hongrie fit connoître ses dispositions au Ministre de Naples. On ne douta pas qu'il n'eût des prétentions sur ce Royaume, & qu'il ne se disposât à venir venger la mort de son frere André. Le Conseil de Jeanne fut d'avis que l'on se préparât à lui opposer une vigoureuse résistance, & que la Reine prit un mari, qui, tant par sa propre personne que par une bonne administration des affaires civiles & militaires, fut en état de défendre ce Royaume contre un ennemi aussi formidable que le Roi de Hongrie.

Jeanne, une année après la mort de son premier mari, épousa en secondes nôces Louis, frere de Robert Prince de Tarente, malgré la proximité de leur parenté. Elle espéra que le Pape leur accorderoit les dispenses nécessaires en pareil cas. Louis étoit un Prince valeureux, à la fleur de son âge, ayant beaucoup d'activité & de zele. Mais il pouvoit fournir peu de ressources par lui-même; de sorte que la Noblesse & le Peuple ne le jugeant point en état de les défendre efficacement, malgré sa bonne volonté & les mouvemens qu'il se donnoit, lui témoignoient peu d'affection, & ne secondoient que bien foiblement les préparatifs qu'il faisoit. Cependant on apprit que le Roi de Hongrie arrivoit en Italie. Les Napolitains n'étoient gueres en état de résister à ses entreprises. Jeanne effrayée, voyant le peu de forces que son mari pouvoit opposer à l'ennemi, & les mauvaises dispositions de ses Sujets qui l'accusoient en secret d'avoir eu part au meurtre d'André, & la regardoient comme la premiere cause de l'invasion dont le Royaume étoit menacé, résolut de prendre la fuite, & d'abandonner ses Etats à la merci du Roi de Hongrie: étrange résolution qui annonce la foiblesse de cette Reine. Elle convoqua une assemblée générale de tous les Barons & Syndics des Villes du Royaume, & de tous les officiers de Naples. Elle leur déclara l'arrivée prochaine du Roi de Hongrie; elle se plaignit vivement de ce qu'on ôsoit la soupçonner d'avoir eu part à l'assassinat de son mari, quoiqu'aucun des coupables qui avoient été exécutés, ni aucun des complices fugitifs ne l'eussent chargée en aucune maniere: elle ajouta qu'elle sentoit qu'une Reine, qu'on accusoit d'un crime si odieux n'etoit

Second mariage de la Reine.

Justes alarmes de Jeanne & de ses Sujets.

(1) Cette Bulle est du 1 Fevrier 1346. Lunig. *Tom.* II. *p.* 4.

point agréable aux Napolitains, qu'ils la défendroient mal contre leur ennemi commun; & que sa présence nuiroit ainsi à leur propre défense; qu'elle étoit résolue de quitter ce Royaume & d'aller à Avignon, pour faire connoître au Vicaire de Jésus-Christ sur la Terre, son innocence, comme elle étoit connue de Dieu dans le Ciel, & pour se justifier avec plus de liberté aux yeux de l'Univers: que le Roi de Hongrie étant personnellement irrité contre elle, plus que contre eux, sa présence les exposeroit à toutes les calamités inséparables d'une guerre contre un ennemi redoutable, armé pour venger la mort d'un frere; qu'elle vouloit, par sa retraite, leur épargner tant de maux; qu'elle leur accordoit, ainsi qu'à tous ses Sujets, la liberté de reconnoître le Roi de Hongrie pour leur maître, s'ils le jugeoient plus digne qu'elle de les gouverner; qu'elle libéroit la Noblesse, ses Officiers & ses Peuples, du serment de fidélité qu'ils lui avoient prêté; qu'elle les exhortoit, non à tenter une résistance inutile, mais à aller au devant du Vainqueur lui porter les clefs des Villes & des Châteaux, afin que cette démarche fléchissant sa colere, ils puissent en obtenir une meilleure composition; que du reste, elle espéroit de la justice, comme de la bonté de Dieu, que son innocence seroit manifestée à la face de l'Univers, & qu'elle rentreroit dans son Royaume d'une maniere honorable, comme elle en sortoit librement & avec une conscience pure.

Elle quitte son Royaume pour se retirer en Provence. 1347.

Ce discours émut les cœurs de toute l'Assemblée. Quelques uns voulurent combattre la résolution de la Reine; mais comme on étoit presque sans secours, ou du moins qu'on n'avoit fait aucun des préparatifs nécessaires pour la défense du Royaume, on crut que le parti le plus sûr pour Jeanne & pour ses Sujets, étoit qu'elle se retirât dans ses Etats de Provence. Elle partit du Château-neuf le 15 Janvier 1247, avec son mari, la Princesse de Tarente sa belle-sœur, & Nicolas Acciajoli, homme entierement dévoué aux Princes de Tarente; laissant à Naples son fils Carobert âgé de trois ans, aux soins des Princes du Sang, comme un objet propre à leur mériter les bonnes graces & la clémence du Roi de Hongrie.

Le Roi de Hongrie se rend maître du Royaume de Naples.

L'ennemi entra sans résistance dans le Royaume; son arrivée n'en fut pas moins signalée par les effets de sa vengeance. Il saccagea la ville de Salmone. Les Gentils-hommes de l'Abruzze lui avoient déjà prêtés l'hommage & le serment de fidélité. Il approchoit de Naples. Les Princes du Sang royal convinrent d'aller à sa rencontre & de lui présenter son neveu Carobert comme leur Roi, s'il l'agréoit pour tel. Le Prince de Tarente, Philippe son frere, Charles Duc de Duraz, Louis & Robert ses freres, assemblerent une partie des premiers Seigneurs du Royaume & partirent de Naples pour aller au devant du Roi de Hongrie. Ils le trouverent sur la route de Bénévent à Aversa. Louis les reçut avec une apparence de bonté, caressa son neveu Carobert, & gracieusa tous les autres. Arrivé à Aversa, il s'y arrêta quelques jours, pour recevoir les hommages de plusieurs Barons distingués qui s'y rendirent à ce sujet. Avant que de partir pour se rendre à Naples, il s'arma de toutes pieces mit toute son Armée en état, comme s'il se disposoit à quelque grande action, fit appeller tous les Princes du Sang, passa avec eux dans la galerie où le Roi avoit été étranglé, s'arrêta-là, demanda au Duc de Duraz par quelle fenêtre le Prince assassiné avoit été jetté. Le Duc répondit qu'il ne le savoit pas. Mais le Roi lui ayant fait voir une Lettre qu'il avoit écrite de sa main à Char-

les d'Artois, lui dit, *voilà un témoin que vous ne pouvez renier*, & ordonna qu'on se saisît de lui, qu'on l'étranglât sur le champ, & qu'on jettât son corps par la même fenêtre qu'avoit été jetté celui du Roi André: ce qui fut exécuté. (1) Les autres Princes du Sang furent enfermés dans le Château d'Aversa, & peu de tems après conduits en Hongrie avec le jeune Carobert.

Sect. IV. *Hist. des deux Siciles depuis 1269 jusqu'a l'an 1282. Hist. de Naples. 1282-1442.*

Après cette expédition le Roi Louis marcha vers Naples avec la pompe la plus effrayante. On portoit devant lui un étendart noir, sur lequel étoit représentée la mort tragique du Roi André. Il entra dans la Ville le Casque en tête, ne daigna pas jetter un regard sur une foule de Peuple qui étoit allée à sa rencontre, refusa tous les honneurs qu'on voulut lui rendre, alla descendre au Château-neuf; fit saccager les Maisons des Princes du Sang, cassa tous les Elus de la Ville, & en établit d'autres, leur donnant pour Président l'Evêque de Varadin Hongrois, à qui ils devoient rendre compte de tout ce qu'ils faisoient. Les Habitans de Naples étoient dans la crainte & la tristesse. La vengeance du Roi de Hongrie se borna pourtant à ces premiers effets. Il resta deux mois à Naples, mais il en mit deux autres à parcourir les différentes Provinces du Royaume, après quoi il s'embarqua à Barlette, passa en Esclavonie & de là en Hongrie. Il avoit laissé Gilforte Lupo pour Gouverneur du Château-neuf & Conrad Lupo, son Lieutenant à Naples.

Mort du Duc de Duraz.

La Reine Jeanne étoit arrivée à Avignon avec le Roi son époux & leur suite, le Pape les reçut avec bonté & leur accorda les dispenses requises pour leur mariage. L'objet qui touchoit le plus la Reine, étoit sa justification. Elle vouloit rentrer dans son Royaume, & sentoit qu'elle n'y seroit jamais bien vue de ses Sujets, si elle ne se lavoit entierement du crime dont elle étoit accusée. Elle supplia Sa Sainteté de lui donner audience dans un consistoire public. Elle y défendit sa Cause avec beaucoup d'éloquence, remit sous les yeux du Pape & des Cardinaux le procès criminel instruit contre Philippine Catanese & Robert son fils, & comme il ne contenoit aucune charge contre la Reine, qui n'y étoit pas même nommée, ils resterent tous persuadés de son innocence, & résolurent de la protéger. Le Pape envoya sur le champ un Légat en Hongrie pour traiter de la paix. Le Roi Louis en étoit plus éloigné que jamais par la mort du jeune Carobert qui étant tombé malade en arrivant en Hongrie n'avoit survêcu que peu de jours. Cependant le Légat ne se rebuta pas, & s'appliqua avec tout le zele & la prudence possible à ramener l'esprit du Roi à se rendre aux instances du Pape.

La Reine reconnue innocente du meurtre de son mari.

Plusieurs choses contribuerent à faire réussir cette négociation. D'abord, les bonnes dispositions du Pape en faveur de Jeanne, & la maniere solemnelle dont il reconnut son innocence. Ces deux circonstances eurent un grand pouvoir pour lui reconcilier l'affection de ses Sujets qui commencerent à desirer son retour avec autant d'ardeur, qu'ils l'avoient vue partir avec indifférence. Voyant que le Pape, pere & juge universel de tous les Chrétiens, avoit reconnu l'innocence de leur Reine; ils crurent devoir se soumettre à ce

(1) Baluz. *notæ ad vitas Paparum*, *Tom.* I. *p.* 271. Giannone, *Liv.* XXIII. *ch.* I.

jugement, & ils témoignerent le plus vif desir de lui obéir en bons & fideles sujets. Ce qui augmentoit encore leurs bonnes dispositions en sa faveur, c'étoit la conduite du Gouverneur de Naples qui les maltraitoit, & dont plusieurs Barons avoient de justes sujets de se plaindre. Plusieurs Seigneurs solliciterent la Reine de revenir, lui disoient que tous ses Sujets la desiroient, que les forces des Hongrois n'étoient plus à redouter, qu'une poignée de Gens qu'elle prendroit dans ses Etats de Provence suffisoit pour les chasser du Royaume, qu'ils lui offroient tous leurs services pour la rétablir sur le trône. Ces sollicitations de la part de plusieurs Barons du Royaume de Naples, que la Reine eut soin de montrer au Pape, porterent Sa Sainteté à donner les ordres les plus pressans à son Prélat en Hongrie, pour conclure à la satisfaction de la Reine, la négociation dont il étoit chargé. Jeanne, qui connoissoit que l'intérêt est le ressort le plus puissant des ames, se servit de la circonstance pour s'attacher inviolablement le Pape. Elle avoit besoin d'argent pour armer quelques Galeres, qui la missent en état de seconder la bonne volonté de ses Peuples. Elle savoit que le Pape, quoique maître à Avignon comme si la Ville lui eût appartenu, auroit néanmoins été plus charmé de l'avoir en propriété avec ses dépendances. Jeanne la lui vendit pour la somme modique de quatre-vingt mille florins d'or de Florence, à la grande satisfaction du Pape, qui sentant qu'Avignon & son territoire valoient beaucoup plus que cette somme, eut soin de faire inférer dans l'acte de vente; que la Reine faisant attention à ces paroles de Jésus-Christ; *Beatius est dare quam accipere*, elle donnoit au Pape & au Saint Siege, tout ce que la ville d'Avignon & ses dépendances pouvoient valoir de plus, & leur en faisoit une donation pure & simple & irrévocable. (1)

Son retour à Naples. 1348.

Jeanne employa les quatre-vingt mille florins d'or qu'elle reçut du Pape, & quelques autres sommes que lui prêterent ses Sujets de Provence, à armer dix Galeres, & prenant congé du Pape, elle alla s'embarquer à Marseille avec le Roi son mari. Leur navigation fut heureuse. Mais ils furent contraints de s'arrêter à l'entrée du port de Naples, les Galeres ne pouvant aller plus avant, parce que le Château-neuf & tous les Forts étoient occupés par les Hongrois. La Ville entiere fut à leur rencontre. La joie éclatoit sur tous les visages, & par des cris d'allégresse. Le Roi & la Reine mirent pied à terre, & furent conduits sous un dais dans une Maison qu'on leur avoit préparée dans le quartier de Montagna. Bientôt une foule de Comtes & de Barons vinrent avec empressement leur offrir leurs personnes & leurs efforts pour chasser les Hongrois du Royaume. Ceux-ci de leur côté firent tous leurs efforts pour s'y maintenir. L'Etat fut en proie à une guerre opiniâtre, dont les ravages se firent sentir, sur-tout dans la Pouille & dans la Terre de Labour, où elle fut plus vive que dans les autres Provinces, par la bonne contenance que fit Conrad Lupo, qui y étoit Lieutenant pour le Roi de Hongrie. Ce Monarque averti de ce qui se passoit à Naples, fit tant de diligence qu'il arriva en Esclavonie, & s'embarqua pour venir dans la Pouille, avant même qu'on eut appris la nouvelle de sa marche. Son arrivée rendit la

(1) Lunig. *Tom.* II. *p.* 782. Cet Auteur donne le 12 Juin 1358, pour date de cet Acte: Il se trompe c'est 1348. *Voy.* Baluz. *In Vita Clementis.*

guerre plus meurtriere, jusqu'à ce que les deux partis, las de se battre sans remporter aucun avantage signalé, se trouverent disposés à accepter la médiation du Pape Clément VI.

Le Pontife envoya deux Légats pour négocier la paix entre les deux Rois; mais leur négociation ne produisit qu'une treve d'un an. Le Roi de Hongrie laissa Garnison dans les Places qu'il occupoit & s'en retourna dans son Royaume. Un des Légats Apostoliques eut ordre de l'y suivre. Le Pape avoit à cœur le rétablissement de Jeanne & de Louis son mari. Il eut la satisfaction de l'effectuer par l'habileté de son Légat, au mois d'Avril de l'année 1351. Le Roi de Hongrie obligé de tourner ses forces contre les Vénitiens, qui s'étoient emparés de quelques possessions qu'il avoit dans la Dalmatie, consentit à faire la paix avec Jeanne, & il mit dans ce procédé plus de générosité qu'on ne devoit naturellement en attendre après ce qui s'étoit passé. Il renonça à toutes ses prétentions sur le Royaume de Naples, rendit la liberté aux cinq Princes du Sang qu'il retenoit depuis quatre ans au château di Visgrade, & quoique le Pape, qui vouloit paroître impartial dans cette médiation, eut condamné le Roi & la Reine de Naples à payer au Roi de Hongrie trois cens mille florins pour les frais de la guerre, ce Prince refusa ce dédommagement, disant qu'il ne leur avoit pas fait la guerre par aucun motif d'ambition, ou d'avarice, mais uniquement pour venger le meurtre de son frere & chatier les coupables; & qu'en ayant tiré une satisfaction suffisante, il ne demandoit rien au-delà. (1)

Ainsi se termina cette guerre, qui eût eu peut-être des suites plus terribles, si Jeanne eût fait d'abord une plus grande résistance & n'eût pas pris le parti de se retirer en cédant aux circonstances. Ainsi sa foiblesse fut appellée prudence par le succès dont elle fut suivie. Dès que la paix fut signée, le Pape envoya l'Evêque Prague à Naples, pour faire la cérémonie du couronnement du Roi & de la Reine. Ce fut dans ce jour d'allégresse publique, que le Roi Louis institua l'*Ordre du nœud*, dans lequel il reçut lui-même soixante Seigneurs & Chevaliers Napolitains de différentes familles, & des plus braves guerriers de ce tems; & accorda des charges, des honneurs, des distinctions & des recompenses de toute espece à tous ceux qui lui avoient témoigné de l'affection dans ses malheurs, témoignant encore de la bonté à ceux mêmes qui n'avoient pas suivi son parti, afin de rendre la fête universelle, & faire voir qu'il ne se souvenoit que du bien, sans conserver aucun ressentiment contre personne.

Le Royaume de Naples fleurit sous le Gouvernement de Louis & de Jeanne. Ils ne bornerent pas leur gloire à faire le bonheur de leurs Sujets: La Sicile divisée, & réduite presque au dernier degré de foiblesse sous un Roi enfant (2) sembloit être à leur discrétion; & quoique dans des tems facheux ils se fussent estimés trop heureux de pouvoir conserver une seule Couronne, & eussent renoncé solemnellement à toute espece de prétentions sur l'Isle de Sicile, & même se fussent soumis à des conditions fort onereu-

SECT. IV. *Hist. des deux Siciles depuis 1269 jusqu'à l'an 1282. Hist. de Naples. 1282-1442.*

Elle fait la paix avec le Roi de Hongrie. 1351.

Couronnement du Roi & de la Reine de Naples.

Ils arment contre la Sicile. 1362.

(1) Giannone, même Livre, même Chapitre, vers la fin.
(2) Voyez la *Section Suivante.*

SECT. IV. *Hist. des deux Siciles depuis 1269 jusqu'à l'an 1282. Hist. de Naples. 1282-1442.*

ses, (1) délivrés alors d'un ennemi qu'ils avoient peut-être trop rédouté, ils sentirent renaître une ambition mal éteinte, & armerent contre la Sicile, dans le dessein de s'en emparer. On verra dans la Section suivante le détail de cette expédition, qui fut interrompue par des troubles intestins qu'exciterent les Princes du Sang.

Troubles à Naples.

Il avoit fallu leur donner des appanages considérables, & diviser, pour ainsi dire, l'Etat en leur faveur. Encore n'avoit-on pu les satisfaire pleinement. Louis & Robert de Duraz, cousins du Roi, étoient sur-tout mécontens de leur sort; le Prince de Tarente, frere aîné du Roi, vouloit le gouverner, lui & son royaume; & il haïssoit divers Barons parce qu'ils refusoient de reconnoître l'autorité qu'il affectoit sur eux & sur d'autres Seigneurs. Ces mécontentemens fermenterent pendant l'absence du Roi, occupé à son expédition contre la Sicile. Les deux Duraz se joignirent au Comte de Minorvino, qui tenoit sur pied un grand nombre d'hommes d'armes & de Cavalerie. Ils firent des courses dans divers endroits les plus riches du Royaume, dont ils exigerent des contributions exorbitantes, sans aucun respect pour le Roi & la Reine. Louis fut obligé de prendre les Armes pour faire cesser ces ravages. Il y parvint par les avantages que ses Troupes eurent sur celles du Comte de Minorvino, qu'il vainquit & mit à la raison, en lui ôtant les moyens de causer de nouveaux desordres. Mais il pardonna à Louis & Robert de Duraz, & sacrifiant tout aux liaisons du sang, il tâcha d'améliorer leur sort selon leurs desirs, pour la tranquillité publique.

Mort du Roi. 1362.

Louis avoit régné cinq années avant qu'il fut couronné: il régna encore dix ans après son couronnement, avec la réputation d'un Prince doux, & modéré, aimé de ses Sujets dont il chercha à faire le bonheur, autant que le permettoit l'état de foiblesse où il trouva le Royaume, lorsqu'il monta sur le trône: foiblesse qui fut la principale cause qu'il ne réussit pas dans son expédition contre la Sicile, comme nous le verrons bientôt. Il donna quelque mécontentement au Pape Innocent VI, son Bienfaiteur. Ce Pontife irrité contre lui de ce qu'il ne lui payoit pas le tribut dû à l'Eglise pour le Royaume de Naples, après les grandes obligations qu'il avoit à son Prédécesseur, l'excommunia, après lui avoir fait demander plusieurs fois les sommes qu'il devoit au St. Siege. Louis étoit hors d'état de satisfaire sa Sainteté. Ses finances étoient épuisées, & il ne vouloit pas charger ses Peuples de nouveaux impôts. Il préféra de rester sous l'excommunication jusqu'à l'article de la mort, qu'il envoya le Grand Sénéchal Acciajoli, & Jean, Archevêque de Naples, à Avignon, en qualité d'Ambassadeurs, pour exposer au Pape l'impossibilité où il avoit toujours été de payer au S. Siege le cens qu'il reconnoissoit lui devoir, & lui demander pardon de ce crime. Le Pape se laissa fléchir, & Louis fut absous, à l'article de la mort, de l'excommunication par lui encourue pour n'avoir pas payé le tribut à l'Eglise. (2) Ce fut en 1362 que Louis ferma les yeux, âgé seulement de 42 ans. Il n'avoit eu que deux filles de la Reine Jeanne, lesquelles étoient mortes en bas âge.

La mort du Roi fut bientôt suivie de celle du Prince de Tarente son fils

(1) *Ob non solutum Romanæ Ecclesiæ Censum*, Chixechar. De *Archiep. Neap.*

aîné; & quelque tems après de celle de Louis de Duraz, & de Robert Prince de la Morée, tous deux fils de Jean, Duc de Duraz. Ainsi la postérité de Charles se trouva réduite à Louis, Roi de Hongrie, & à Charles, fils de Louis de Duraz.

Sect. IV. *Hist. des deux Siciles depuis 1269 jusqu'à l'an 1282 Hist. de Naples.* 1282-1442.

Jeanne ne resta pas long-tems veuve, elle n'avoit encore que trente-six ans; elle choisit pour époux l'Infant de Majorque, Jacques d'Arragon, jeune Prince, dont la valeur égaloit la beauté: & c'étoit le plus grand éloge qu'on pût faire alors d'un Prince, que de dire qu'il étoit beau & valeureux; ces deux qualités sembloient renfermer toutes les vertus. Le nouvel époux arriva à Naples, & la cérémonie du mariage se fit en 1363. Si l'on en croit quelques Historiens, Jeanne n'eut pas une grande estime pour lui, & encore moins d'affection. Du reste, peu après ce mariage, le Roi de Majorque se trouvant en guerre avec celui d'Arragon, son cousin, à l'occasion du Comté de Roussilon & de Cerdaigne, Jacques voulut aller servir son Pere dans cette guerre; & y fut fait prisonnier. Jeanne eut la générosité de le racheter au prix de 40000 écus, puis le repudia, & même le fit mourir, au rapport de quelques Auteurs; mais d'autres; disent (1) avec plus de vraisemblance qu'il retourna à la guerre que faisoit son pere, & qu'il y mourut.

Troisieme mariage de la Reine Jeanne.

Soit que la Reine n'eut réellement pas sujet de se louer de son troisieme mari, soit que l'ambition croissant dans son ame avec l'âge, elle voulut gouverner seule, elle fut long-tems sans songer à de nouveaux liens, gouvernant son royaume avec beaucoup d'habileté & de prudence. Mais ne perdant pas de vue l'avenir, elle songea à désigner un successeur à sa Couronne. Elle jetta les yeux sur Charles de Duraz, qu'elle forma le projet de marier à Marguérite, derniere fille du Duc de Duraz, & de Marie, sœur de Jeanne, cousine germaine de l'epoux qu'elle lui destinoit: elle comptoit obtenir du Pape les dispenses nécessaires pour cette union. Ce mariage fut différé, parce que Charles de Duraz alla servir le Roi de Hongrie, alors en guerre avec les Vénitiens.

Elle devint encore veuve.

Le Gouvernement de Jeanne ne fut pas exempt de troubles. Ambroise Visconti, fils naturel de Bernard Visconti, Seigneur de Milan, entra dans l'Abruzze avec douze mille hommes de Cavalerie. Il prit quelques Places, & s'avançoit vers Naples, lorsque la Reine montrant plus de fermeté qu'elle n'en avoit eu contre le Roi de Hongrie, rassembla ce qu'elle avoit de Troupes, se mit à leur tête, marcha contre Ambroise, attaqua son Armée, la défit & délivra ainsi son Royaume des terreurs qu'y avoit jetté cette invasion subite.

Ce succès affermit son autorité, & la tranquillité de ses Sujets au point qu'elle ôsa quitter Naples pour aller dans ses Etats en Provence. Tout fut paisible dans son absence, & à son retour elle eut la satisfaction de marier Charles de Duraz avec Marguérite sa Cousine Germaine, comme elle l'avoit projetté. Elle avoit vu le Pape Urbain V. à Avignon, & en avoit obtenu les dispenses requises pour ce mariage. Elle déclara en unissant les deux époux, qu'elle les regardoit comme les héritiers de sa Couronne; ce qui n'empêcha pas Charles de Duraz de retourner en 1370 auprès du Roi de Hon-

Elle désigne un Successeur.

1369.

1370.

1371.

(1) Giannone, Hist. civile du Royaume de Naples, *Liv.* XXIII. *ch.* III.

SECT. IV. *Hiſt. des deux Siciles depuis 1269 juſqu'à l'an 1282. Hiſt. de Naples. 1282-1442.*

grie, à qui ſes ſervices étoient fort néceſſaires. Marguérite reſta auprès de la Reine Jeanne avec une petite-fille de ſix mois, & elle étoit enceinte d'une autre fille dont elle accoucha en 1371.

Le Duc d'Andria déclaré rebelle.

La paix dont jouiſſoient les Napolitains, tant au dehors qu'au dedans, fut troublée par l'ambition de François del Balſo, Duc d'Andria. Ce Prince ſe rendoit formidable à toute la Nobleſſe du Royaume. Il ôſa s'emparer de la Ville de Matera, que poſſédoit un Comte de la Maiſon de Sanſeverin, & menacer ce Seigneur de lui enlever quelques autres Terres voiſines. La Maiſon de Sanſeverin porta ſes plaintes à la Reine. Comme le Duc d'Andria prétendoit que cette Ville dépendoit de la Principauté de Tarente, qui appartenoit à ſon fils, que Philippe, Prince de Tarente ſon beau-frere avoit fait ſon héritier, la Reine l'exhorta à s'abſtenir de toute voie de fait, & à s'en remettre à la déciſion d'Arbitres non-ſuſpects qu'elle nommeroit elle-même. Le Duc fier de ſa grande puiſſance & des grands Biens dont il jouiſſoit, comme tuteur de ſon fils, ne ſe rendit point aux vives remontrances de la Reine. Elle le cita à comparoître: il ne fit aucune attention à ces ſeconds ordres. Jeanne fut obligée, de l'avis de ſon Conſeil, de prononcer contre le Duc une Sentence, par laquelle elle le déclara rebelle. Elle permit enſuite à la Maiſon de Sanſeverin de reprendre, non-ſeulement la Ville qui lui appartenoit, mais encore de ſaiſir au nom du fiſc toutes le autres Places & Terres que le Duc avoit dans la Pouille, & qui devoient être réunies à la Couronne, attendu ſa rebellion manifeſte.

Il falloit prendre les armes pour ſoumettre le Duc; enfin, il fut contraint de céder & de ſortir du Royaume, & la Reine ſe mit en poſſeſſion de tous ſes Etats, pour s'indemniſer des dépenſes de cette nouvelle guerre inteſtine. Le Duc d'Andria méditoit une vengeance terrible. Il alla trouver le Pape Grégoire XI. ſon parent, qui avoit ſuccédé à Urbain V. Il en reçut quelques ſommes d'argent, pour fournir à ſa ſubſiſtance; il en fit un autre uſage, ainſi que de ce qu'il tira de ſes Vaſſaux de Provence, où il avoit pluſieurs Terres. Il engagea pluſieurs Capitaines Ultramontains à paſſer à ſon ſervice avec leurs Troupes, & forma le projet d'attaquer le Royaume. Naples trembla à cette nouvelle. La Reine ſe mit en état de défenſe. Raymond del Balſo, oncle du Duc d'Andria, que celui-ci alla voir à Averſa eut pourtant aſſez d'empire ſur l'eſprit de ſon neveu, pour le détourner d'une entrepriſe téméraire qui eût achevé de le perdre. Il lui conſeilla d'aller trouver le Pape & de lui demander ſa médiation auprès de la Reine pour le faire rentrer en grace. Cependant les Troupes que le Duc d'Andria avoit pris à ſon ſervice, ſe mirent à piller quelques Provinces, & Jeanne fut obligée de leur donner ſoixante mille florins pour leur faire évacuer le Royaume.

Quatrieme mariage de la Reine Jeanne. 1376.

Tel étoit l'état des affaires en 1375. La Reine inquiete de tous ces mouvemens, & plus encore de la grande inclination que Charles de Duras avoit priſe pour le Roi de Hongrie, commença à ſe repentir de l'avoir déſigné ſi tôt pour ſon Succeſſeur. Quoiqu'âgée de quarante-ſix ans elle étoit encore fraîche, & comme l'on ſe perſuade aiſément ce que l'on deſire, elle eſpéra qu'elle auroit des enfans. Elle épouſa donc en quatrieme nôces Othon, Duc de Brunswick, Prince de l'Empire, & de la Ligne Impériale,

le, d'un âge proportionné au sien, & qui avoit la réputation d'un homme aussi prudent que courageux (1). Il fut convenu qu'il ne prendroit point le titre de Roi, pour ne point paroître revoquer les promesses faites à Charles de Duraz. Ce mariage se fit avec beaucoup de pompe en 1376. Marguérite de Duraz en fut d'autant plus affligée, qu'elle accoucha dans le même tems d'un fils, qui fut ensuite le Roi Ladislas, comme nous le verrons. La Reine tâcha de la consoler en lui confirmant ce qu'elle lui avoit promis plusieurs années auparavant, au cas qu'elle n'eut point elle-même de successeur de son nouvel époux. Othon, qui ne portoit point le titre de Roi fut appellé Prince de Tarente, & la Reine lui donna tous les Etats qui lui étoient échus par la rebellion du Duc d'Andria & de son neveu Jacques del Balso: ces Etats formoient presque la moitié du Royaume.

Sect. IV. *Hist. des deux Siciles depuis 1269 jusqu'à l'an 1282 Hist. de Naples. 1282-1442.*

Après deux ans de tranquillité, la Reine de Naples éprouva des contretems plus fâcheux que n'avoient été tous ses malheurs précédens, & le Royaume fut exposé à de nouveaux désordres. Le Ministere de Naples s'attira lui même tous ces maux, en causant, au moins en partie, le fameux schisme entre les Papes de Rome & ceux d'Avignon, qui dura jusqu'au Concile de Constance. Nous n'entrerons point dans le détail de cet événement, qui appartient à l'Histoire-Générale d'Italie, & que nous avons suffisamment exposé ailleurs (2). Nous dirons seulement ici que la Reine Jeanne & Othon son mari, favoriserent tellement l'élection du Pape d'Avignon Clément VII, que celui de Rome Urbain VI, étoit disposé à s'en venger de la maniere la plus éclatante, lorsque l'occasion s'en présenteroit. Le Duc d'Andria la fit naître. Nous venons de dire qu'il s'étoit rendu auprès de Grégoire XI, à la persuasion de Raymond del Balso, pour engager ce Pontife à faire la paix avec la Reine de Naples. Les choses étoient changées. Raymond del Balso étoit mort. Le Pape Urbain VI avoit succédé à Grégoire XI. La Reine étoit remariée & avoit donné à son nouvel époux tous les Etats du Prince de Tarente, comme on vient de le voir. Il ne restoit donc au Duc que la voie des armes pour rentrer dans ses Biens. Il étoit resté à Rome & n'ignoroit pas les mauvaises dispositions du Pape contre la Reine de Naples. Il commença à négocier avec lui les moyens d'engager Charles de Duraz dans une entreprise contre le Royaume de Naples. Il fit voir à Urbain qu'on avoit tout lieu de se promettre un heureux succès; que les Napolitains craignoient de tomber sous la domination d'Othon; que la Noblesse avoit une haute estime pour Charles de Duraz, qui étoit un grand Capitaine, & l'unique rejetton de la Maison d'Anjou; que Charles lui-même entreroit d'autant plus aisément dans leurs vues, qu'il avoit raison d'être offensé du nouveau mariage de la Reine, après la promesse solemnelle qu'elle lui avoit faite.

Projet formé par le Duc d'Andria & le Pape pour enlever la Couronne.

Urbain entra aisément dans un projet dont l'exécution favorisoit sa vengeance, & l'envie qu'il avoit d'agrandir ses parens: (car il pouvoit espérer que, s'il faisoit passer la Couronne de Naples de la tête de Jeanne sur celle de Charles de Duraz, il obtiendroit de celui-ci, en récompense de ce service signalé, des Terres & des Seigneuries dans le Royaume de Naples en faveur de

(1) Théodoric à Niem. *Lib.* I. De Schismate, *Cap.* VI *& seq.*
(2) Voyez notre *Histoire-Générale d'Italie.*

ſes neveux Butille & François Prignano.) Charles de Duraz faiſoit alors la guerre aux Vénitiens dans le Treviſan. Urbain le fit informer de ſes vues, le preſſant de ſe rendre à Rome avec des Troupes pour les ſeconder. Charles de Duraz eut aſſez de délicateſſe alors pour ne ſe pas rendre aux propoſitions du S. Pere, qui lui ſembloient bleſſer à la fois la juſtice & la reconnoiſſance. D'ailleurs l'honneur ne lui permettoit pas d'abandonner le Roi de Hongrie au plus fort de la guerre contre les Vénitiens: ce n'étoit pas un moyen de s'aſſurer la protection du Roi, s'il venoit à en avoir beſoin. Peut-être n'eût-il jamais entré dans les vues du Pape, ſi Jeanne moins prévenue contre lui, eût continué à lui témoigner la même affection, & à le regarder comme ſon ſucceſſeur. Mais elle prenoit chaque jour de nouveaux ombrages de ſon ſéjour auprès du Roi de Hongrie & du zele avec lequel il le ſervoit, elle ſembloit douter de ſa fidélité, & donner toute ſon amitié à Robert d'Artois qui avoit épouſé la ſœur aînée de Marguérite.

Charles de Duraz entre dans les vues d'Urbain.

Le Pape ne négligea rien cependant pour ſe faire des Créatures dans le Royaume de Naples. Les nouveaux Cardinaux qu'il fit, furent preſque tous Napolitains, & il leur donna à eux & à leurs amis toutes les dignités, tous les bénéfices les plus conſidérables du Royaume. Après ces diſpoſitions qui lui aſſuroient un parti conſidérable & puiſſant, il fit ſolliciter de nouveau, par le Duc d'Andria, Charles de Duras, qui étoit alors dans le Frioul, de ſe prêter au projet qui devoit mettre la Couronne de Naples ſur ſa tête. Charles, qui connoiſſoit le refroidiſſement de la Reine pour lui, ne rejetta pas ces ſecondes ſollicitations, comme il avoit fait les premieres. Seulement il voulut que le Pape & le Duc d'Andria demandaſſant ſon congé au Roi de Hongrie & obtinſſent des ſecours ſuffiſans pour faire réuſſir cette entrepriſe.

Sur ces entrefaites, divers ſoulèvemens qui éclaterent dans Naples & quelques autres Villes, tant parmi le Peuple qu'entre les Nobles, accrurent & fortifierent le parti du Pape. Charles fit ſavoir à Marguérite ſa femme ce qui ſe tramoit, & lui fit comprendre combien il étoit important qu'elle vint le trouver avec ſes enfans, avant qu'il partit pour Rome. Marguérite demanda la permiſſion à la Reine d'aller voir ſon mari dans le Frioul où il étoit. Jeanne qui n'avoit pas encore des aſſurances aſſez poſitives des diſpoſitions de Charles de Duraz, & d'ailleurs, aimoit mieux lui témoigner de la bonne volonté, que de riſquer de l'offenſer en refuſant à Marguérite ſon épouſe ce qu'elle lui demandoit; conſentit au départ de cette Princeſſe, qui mena avec elle ſes deux enfans, Ladiſlas & Jeanne, car Marie ſon autre fille, étoit morte, elle lui donna même une ſuite honorable, parn un trait de généroſité que annonçoit plus de bonté que de politique. Certainement ſi Jeanne eût gardé en ſa puiſſance ces trois têtes ſi cheres à Charles de Duraz, elles lui euſſent ſervi d'ôtages propres à prévenir au moins une partie des malheurs qui l'accablerent dans la ſuite.

Le Pape excommunie Jeanne. 1380.

En 1380, le Pape publia une Bulle par laquelle il excommunioit la Reine Jeanne, la déclaroit Schiſmatique & maudite; la privoit du Royaume de Naples, & de tous les Biens & fiefs qu'elle tenoit du S. Siege, & de l'Empire, ou de quelques autres Egliſes, ou perſonnes Eccléſiaſtiques que ce ſuſſent; abſolvoit en conſéquence tous ſes Sujets du ſerment de fidélité qu'ils

lui avoient prêté, & leur défendoit même de lui rendre déformais aucune obéiſſance. (1)

Sect. IV. *Hiſt. des deux Siciles depuis 1169 juſqu'à l'an 1282. Hiſt. de Naples. 1282-1442.*

Charles arriva à Rome, & alla ſaluer le Pape qui lui expédia la Bulle d'inveſtiture, en conſéquence de laquelle il fut reconnu dans Rome Roi de Naples & de Jéruſalem, & il en reçut le couronnement & onction des mains même du Pontiſe. (2)

Louis, Roi de Hongrie, fournit à Charles de groſſes ſommes d'argent, avec leſquelles il leva des Troupes; & comme celui-ci ſe montra liberal envers Urbain, en donnant à Butille Prignano ſon neveu la Principauté de Capoue & diverſes autres Terres, le Pape de ſon côté fit lever un grand nombre de Gens de guerre, par le Comte Alberic Barbiano, Capitaine alors en grande réputation en Italie, & il les joignit à celles que Charles avoit déjà levées, envoyant encore avec cette armée le Cardinal de Sangro, avec le caractere de Légat Apoſtolique, pour veiller aux intérêts du S. Siege, dans la nouvelle conquête, dont Urbain étoit le premier moteur.

Cette Princeſſe cherche un appui dans le Roi de France.

Dès qu'on apprit à la Cour de Naples que Charles de Duraz avoit été couronné à Rome, Jeanne aſſembla ſon Conſeil pour aviſer aux moyens de défendre ſa Couronne. Le parti de Charles étoit conſidérable dans le Royaume, tous les partiſans du Pape étoient les ſiens. Jeanne ſe ſentoit trop foible pour réſiſter ſeule à la puiſſance de ſon ennemi. Elle rechercha l'appui du Roi de France, Jean I, & pour s'aſſurer cet appui plus efficacement, elle adopta Louis, Duc d'Anjou, un des fils du Roi, le laiſant ſon héritier & légitime ſucceſſeur, tant à la Couronne de Naples qu'à tous ſes autres Etats. Clément, Pape d'Avignon, ratifia cette adoption & donna au Duc l'inveſtiture éventuelle du Royaume de Naples. (3)

Cette démarche dont la Reine s'étoit promis de ſi grand avantages pour le ſoutien de ſa Couronne, eut un effet tout contraire. Elle lui fit perdre l'affection & la fidélité de ſes Sujets, qui devoient naturellement préférer Charles de Duraz au Duc d'Anjou. Le premier étoit allié à la Principale Nobleſſe du Royaume, qui avoit toutes ſortes de biens à eſpérer ſous ſon Gouvernement, au lieu qu'un fils de France, n'auroit pas manqué d'amener avec lui un grand nombre de Seigneurs François, pour qui euſſent été toutes les graces, au préjudice des Napolitains.

Charles de Duraz entre les armes à la main dans le Royaume de Naples.

Ainſi les précautions que Jeanne prenoit pour traverſer les deſſeins de ſon ennemi, en hâtoient la réuſſite, & ſa mauvaiſe politique la conduiſoit à grands pas vers ſa perte, Othon marcha à la tête des Troupes Napolitaines pour s'oppoſer à Charles. Mais il avoit une armée trop foible pour ôſer paroître devant l'ennemi, Charles fit tout ce qu'il put pour lui livrer bataille, perſuadé qu'une victoire termineroit d'abord la guerre à ſon avantage. Othon l'évita toujours, mais en l'évitant, il lui laiſſa par-tout le paſſage libre, & en peu de jours Charles entra dans la Capitale, & mit le Siege devant le Château-neuf, tandis qu'Othon étoit retiré à Sicciano, village près de Mariglia-

(1) Chioccarelli. Rainald. Lunig. De dernier rapporte auſſi un diplôme expédié la même année, par lequel Charles accepte l'inveſtiture & prête le ſerment de fidélité au Pape, en ſe ſoumettant à toutes les conditions contenues dans l'acte d'inveſtiture.
(2) Coſtanzo, *Lib.* VII.
(3) Lunig, *Tom.* II. *p.* 1142.

Sect. IV. *Hiſt. des deux Siciles depuis 1269 juſqu'à l'an 1282. Hiſt. de Naples. 1282-1442.*

no. La Reine étoit dans le Château, & par une faute plus grande encore que toutes celles qu'elle avoit faites juſqu'alors, elle y reçut toutes les femmes & filles de la Nobleſſe Napolitaine qui s'y refugierent dans la crainte d'être maltraitées par l'Armée de Charles. Cette quantité de bouches inutiles conſumerent en un mois les proviſions de ſix. Mais la Reine qui avoit donné les ordres les plus précis en Provence, pour qu'on armât & qu'on lui amenât ſur le champ dix Galeres qu'elle y tenoit, comptoit ſur ce moyen de ſalut qui ne pouvoit lui manquer au beſoin.

Treve.

Othon voulut envain ſecourir la Reine. Il vint camper près des marais de Naples, cherchant à provoquer Charles au combat. Celui-ci ſe contenta de faire bien garder la Ville & de ſerrer de près le Château, où les aſſiégés commencerent à manquer de proviſions. Les Galeres que la Reine attendoit ne paroiſſoient point. Dans cette extrémité, elle envoya vers Charles le Grand Protonotaire Hugues Sanſeverin pour lui demander une treve. Charles reçut gracieuſement Sanſeverin, qui étoit ſon parent. Il ne voulut pourtant accorder que cinq jours de treve, au bout deſquels il exigea que ſi le Château n'étoit pas ſecouru dans cette intervalle, & qu'il ne fut pas lui-même forcé de lever le Siege, la Reine ſeroit obligée de ſe rendre. Il fit dire de plus à Jeanne, en lui envoyant toutes ſortes de proviſions de bouche pour ſa table, qu'il l'avoit toujours honorée & reſpectée comme ſa Souveraine & ſa Bienfaitrice, qu'il avoit toujours eſpéré ne devoir qu'à ſes bienfaits la couronne qu'elle lui avoit promiſe, & qu'il n'auroit jamais penſé à ſe l'aſſurer par la voie des armes, ſans les juſtes ſujets d'inquiétude que lui donnoit Othon, qu'elle avoit mis en poſſeſſion de près de la moitié du Royaume, & qui tenant une grande Armée ſur pied, & de fortes Garniſons dans les Places de la Principauté de Tarente, lui ôtoit tout eſpoir de recueillir le fruit de ſes bontés; qu'ainſi il venoit, non enlever la couronne à la Reine, mais ôter à Othon les moyens de la diſputer un jour au ſeul rejetton de la Maiſon du Roi Charles I.

Défaite des Troupes Napolitaines.

Cette Princeſſe répondit à ces complimens par d'autres complimens, & ſongea néanmoins à mettre à profit les cinq jours de treve qu'on lui accordoit: terme trop court pour qu'elle pût ſe perſuader que les belles paroles de Charles fuſſent ſinceres. Elle fit dire à Othon qu'il falloit faire les derniers efforts pour la délivrer. Othon étoit à Averſa; il parut d'abord, & le 25 Août 1381, qui étoit le dernier de la treve, il parut en préſence de l'ennemi. Il ſe propoſoit de faire entrer un ſecours d'hommes & de vivres dans le Château: il attaqua les barrieres poſtées par l'ennemi. Charles rangea ſon Armée en bataille. Le ſignal du combat fut bientôt donné; & le choc fut violent de part & d'autre. Les deux Chefs étoient vaillans & habiles, & tous deux combattoient pour une Couronne. La victoire fut long-tems douteuſe; ſi Othon eût été ſecondé par ſes gens avec une valeur égale à la ſienne, il eſt à croire qu'il eût forcé Charles à lever le ſiege; mais lorſque par un dernier effort de bravoure il marcha droit à l'étendart de Charles, il ſe vit abandonné des ſiens; les Cavaliers de Charles l'entourerent; contraint des céder au nombre & à la force, il ſe rendit priſonnier: ce qui entraîna la défaite de ſon Armée.

Jeanne & Othon faits priſonniers.

La nouvelle en fut portée au Château par un Seigneur qu'y envoya le Vainqueur. Le lendemain la Reine chargea Hugues Sanſeverin d'aller déclarer de

Sect. IV. *Hist. des deux Siciles depuis 1269 jusqu'à l'an 1282. Hist. de Naples. 1282-1442.*

sa part à Charles Duraz qu'elle se rendoit, & lui recommandoit les personnes qui étoient avec elle dans le Château. Le Prince en prit possession le même jour, alla saluer la Reine, voulut qu'elle restât dans le même appartément qu'elle occupoit & qu'elle continuât à y être servie en Reine par ses mêmes officiers.

Quatre jours après, les dix Galeres de Provence arriverent, Charles en porta lui-même la nouvelle à Jeanne, en la priant de vouloir bien le nommer son héritier universel, tant du Royaume de Naples que de tous ses Etats de France. La Reine parut lui promettre ce qu'il demandoit; & elle ajouta que s'il vouloit faire donner un sauf-conduit aux Capitaines de ses Galeres, pour qu'il leur fut permis de la venir trouver, elle feroit ce qui dépendoit d'elle pour les engager à le reconnoître pour leur Souverain après sa mort. Charles trompé par cette fausse promesse, fit expédier sur le champ les Saufs-conduits, & laissa entrer les Capitaines Provençaux chez la Reine, & par considération pour cette Princesse, il ne voulut pas que personne assistât de sa part à cette entrevue.

Lorsque les Capitaines des Galeres furent entrés, elle leur reprocha vivement leur lenteur à la secourir, & leur exagéra ce qu'elle avoit souffert pendant le Siege. „ Les bons traitemens dont vous & mes Etats de Provence „ ont été comblés par moi & mes prédécesseurs, leur dit cette Reine de- „ sespérée de sa situation; le serment de fidélité que vous avez juré à ma „ Couronne, votre honneur & votre intérêt exigeoient que vous fussiez plus „ prompts à me secourir; & à m'éviter de tomber entre les mains d'un enne- „ mi cruel. J'ai supporté des maux, je ne dis pas au dessus de la foiblesse „ de mon Sexe, mais auxquels les Soldats les plus aguerris auroient peine à „ résister. Je les oublie si vous m'êtes encore fideles. Si votre funeste re- „ tard est l'effet de quelque contretems inévitable, & non celui de votre in- „ différence, comme je veux me le persuader; s'il vous reste encore quelque „ souvenir de mes bienfaits, & du serment qui vous lie à moi; s'il est enco- „ re dans vos cœurs quelque étincelle de cette affection que vous m'avez té- „ moignée autrefois, je vous conjure par tous ces motifs de ne renconnoître „ jamais pour votre maître, le tyran ingrât qui me retient ici, & qui de „ Reine m'a fait esclave. Je vous préviens même que, si jamais on vous fait „ voir quelqu'écrit par lequel il paroisse que je l'aie fait mon héritier, vous „ devez le regarder comme faux, ou arraché par violence, obtenu contre „ mes véritables sentimens, & en conséquence, n'y ajouter aucune foi. Ma „ volonté est & sera toujours telle que je vous la déclare. Vous reconnoî- „ trez pour votre Seigneur dans le Comté de Provence, & dans mes Etats „ au-delà des monts, comme dans ce Royaume, Louis, Duc d'Anjou, que „ j'ai déjà choisi & nommé pour mon héritier universel. C'est lui que j'ai „ chargé de me venger des outrages qu'on me fait. Partez, allez-vous ran- „ ger sous ses ordres: c'est ainsi que vous me prouverez que vous êtes tou- „ chés des bontés que j'ai toujours eues pour votre Nation, & de l'état dé- „ plorable où je me trouve présentement réduite. Ce n'est pas une simple „ exhortation que je vous fais. Vous êtes encore mes Sujets; à titre de vo- „ tre Souveraine, je vous le commande de la maniere la plus forte & la plus

SECT. IV. *Hiſt. des deux Siciles depuis 1269 juſqu'à l'an 1282. Hiſt. de Naples. 1282-1442.*

» inſtante, en vertu de l'autorité que le Ciel m'a confiée ſur vous". (1)

Lorſque Charles revint à l'appartement de la Reine, pour ſavoir l'iſſue de ſon entrevue avec les Capitaines des Galeres, il n'eut pas de peine à s'appercevoir aux diſcours de cette Princeſſe, qu'elle ne lui avoit pas été favorable, & qu'il n'avoit rien à en eſpérer. Dès ce moment il prit les ſentimens d'un Prince qui ſe voit joué par une femme. Il la fit traiter en captive. Othon ſon mari étoit étroitement reſſerré dans le Château d'Altamura. Jeanne conduite & enfermée dans celui de la ville de Muro; & quelques mois après elle y fut étouffée par ordre du Roi Charles à la perſuaſion du Roi de Hongrie qui lui perſuada que ſa ſûreté exigeoit qu'il la fit mourir comme étoit mort le Roi André ſon premier mari.

Mort de la Reine. 1382.

Telle fut la fin de la Reine Jeanne I, Princeſſe digne d'un meilleur ſort, ſuivant pluſieurs de ſes Contemporains, & entre autres, de Balde & Ange de Pérouſe; deux fameux Juriſconſultes de ſon tems, qui exaltent beaucoup ſa ſageſſe, ſa prudence & ſa juſtice. On ne peut nier que pendant ſon règne elle n'ait fait d'excellentes Loix, & ne ſe ſoit montrée amie de la Juſtice, protectrice des Gens de Bien, & de l'innocence opprimée, ſans égard pour la puiſſance & le crédit des oppreſſeurs. Elle ſe montra foible & mauvaiſe politique en pluſieurs circonſtances: c'étoit peut-être un effet de ſa droiture & de ſa trop grande bonté; au moins ce ne ſont pas là des crimes. Cependant d'autres Auteurs, comme Scipion Ammirato & Collenuccio, ont prétendu ternir l'éclat de ſa réputation, par pluſieurs imputations odieuſes. Ils la chargent d'avoir participé au meurtre de ſon premier mari. Nous ne trouvons pourtant rien dans l'hiſtoire, qui dépoſe contre elle d'une maniere aſſez certaine, pour la croire coupable de cet aſſaſſinat. Elle donna, au contraire, de fortes preuves de ſon innocence. Il eſt vrai qu'elle n'aimoit point André, parce qu'il n'étoit point aimable. Il eſt vrai encore qu'elle avoit le plus fort intérêt à s'en défaire, parce que les Hongrois ſes favoris, s'étoient emparés d'une autorité qu'elle pouvoit juſtement réclamer. Mais l'indifférence, la haine même, ſi l'on veut, ne prouvent pas un attentat de cette nature; & le fruit qu'elle en recueillit, n'eſt pas une preuve ſuffiſante qu'elle l'ait commis, ſurtout ſi l'on fait attention qu'elle étoit encore fort jeune. Ils ont auſſi accuſé ſes mœurs, & ont voulu la faire paſſer pour une femme galante. Ils parlent de ſon commerce avec le fils de Philippine Cataneſe. Boccace, qui lui fait ce reproche, n'eſt peut-être pas un garant irréprochable, & quand cette inclination eût eu quelque choſe de criminel au commencement du règne de Jeanne & du vivant de ſon premier mari, ce qui n'eſt pas bien avéré, il paroit que le reſte de ſa vie fut tout-à-fait irréprochable de ce côté, & l'Hiſtoire ne fait mention d'aucun Courtiſan, d'aucun Seigneur qu'elle favoriſât au point de la faire ſoupçonner de galanterie avec lui. Nous ſommes donc bien éloignés d'adopter le jugement d'un Hiſtorien moderne, qui n'a pas fait difficulté d'appeller Jeanne la plus méchante Reine dont on ait mémoire. (1) Nous lui oppoſerons les grands éloges que lui donne Giannone, d'après les

Son Caractere.

(1) Giannone, *Liv.* XXIII. *ch.* V.
(2) *Principes de l'Hiſtoire*, Par l'Abbé Langlet du Freſnoy.

meilleures autorités: il parle des ſages Loix qu'elle porta; des ſoins qu'elle eut de l'adminiſtration de la juſtice; de ſon attention à choiſir des Juges integres & des Magiſtrats ſans reproches; de ſon attention à conſulter les hommes les plus habiles & les plus vertueux dans toutes les circonſtances difficiles, ſur-tout lorſqu'il s'agiſſoit des propriétés de ſes Sujets, ſoit nobles, ou populaires; de ſa libéralité, qui n'accumuloit point les graces ſur quelques têtes privilegiées, mais qui les diſtribuoit avec diſcernement & modérément ſur un plus grand nombre de perſonnes, afin de faire plus d'heureux: ainſi, la généralité de ſes Sujets recevoit des marques de ſa bienfaiſance; du ſoin particulier qu'elle eut de faire fleurir l'abondance à Naples & dans tout le Royaume, ne mettant aucune ſorte d'entraves au commerce, & auſſi ennemie des impôts que ſi elle eût du les payer elle-même. Ce ne ſont pas là les traits d'une méchante Reine. Elle eut ſans doute des défauts, parce que perſonne n'en eſt exempt, mais ne l'accuſons point témérairement & ſans des preuves ſuffiſantes d'une méchanceté qui ne ſe montra point en elle par des faits aſſez forts & aſſez multipliés pour la caractériſer.

Sect. IV. *Hiſt. des deux Siciles depuis 1269 juſqu'à l'an 1282. Hiſt. de Naples.* 1282-1442.

Charles III poſſédoit le Royaume de Naples. Toutes les Villes & toute la Nobleſſe lui étoient ſoumiſes, à l'exception de trois Comtes; ſavoir: ceux de Fondi, d'Ariano & de Caſerte, qui perſiſterent à être attachés aux intérêts de leur Reine, même après ſa malheureuſe fin. Mais ces trois Comtes étoient peu en état par eux-mêmes de donner des inquiétudes à ce nouveau Monarque. La mort de Jeanne, & celle de Marie ſa ſœur, à qui Charles fit trancher la tête, la détention rigoureuſe d'Othon, inſpiroient de la crainte à tous ceux qui euſſent eû quelqu'envie de ſe ſoulever contre ſon autorité. Ces coups de vengeance n'étoient pas propres auſſi à le faire aimer de ſes Sujets: il s'apperçut qu'ils imprimoient dans tous les cœurs & ſur tous les viſages, une triſteſſe ſombre, bien différente de la douceur & de la ſatisfaction riante qu'y peint l'affection. Il voulut la diſſiper en donnant un grand nombre de fêtes, de tournois & de jeux d'armes, dans leſquels il parut & combattit lui même, moins pour montrer ſa ſupériorité ſur les autres Princes & Seigneurs Napolitains, que pour répandre ſur eux des bienfaits, des titres & des honneurs. Il inſtitua à cette occaſion un nouvel ordre de Chevalerie, qui fut appellé l'ordre du Vaiſſeau, comme pour faire illuſion au Vaiſſeau des Argonautes, & faire honneur à ſes nouveaux Chevaliers que Charles comparoit aux héros qui allerent à l'expédition de la toiſon d'or.

Charles III *de Naples.*

Il étoit à croire que le Duc d'Anjou ne tarderoit pas à faire valoir les droits qu'il avoit au Royaume de Naples, fondés ſur l'adoption que la Reine Jeanne avoit faite de lui pour ſon héritier & ſucceſſeur. Charles avoit beſoin d'argent pour ſe mettre en état de défendre ſa Couronne contre ce Concurrent. Il en parla au Comte de Nola Orſino, en qui il avoit beaucoup de confiance. Celui-ci fut d'avis que le Roi convoquât une aſſemblée générale de toute la Nobleſſe, afin d'en obtenir un ſubſide. Elle ſe tint dès le mois d'Avril de la même année 1382. Le Comte de Nola à qui ſon âge, ſon rang, & le crédit dont il jouiſſoit auprès du Roi, donnoient beaucoup de conſidération, porta le premier la parole dans cette aſſemblée, & propoſa que chaque Baron, & chaque Ville dépendante de la Couronne, ſe portât à ſecourir le Roi ſuivant la néceſſité & l'importance de l'objet, qui étoit de défendre le Ro-

Aſſemblée Générale de la Nobleſſe.

yaume, contre les entrepriſes du Duc d'Anjou. Il propoſât que chacun ſe taxât ſoi-même, & pour donner l'exemple, il commença par ſe taxer à dix mille ducats. Tout le monde ſe ſoumit à la propoſition du Comte, ſoit qu'elle fut réellement approuvée de bon cœur, ſoit que perſonne n'ôſât réſiſter à un Roi encore armé. On promit à Charles un ſubſide de trois cens mille florins, dont chaque Baron devoit envoyer ſa portion, dés qu'il ſeroit de retour chez ſoi.

Charles perd l'amitié du Pape.

Le Roi ſur ce ſecours, voulut s'aſſûrer auſſi de l'amitié & de la protection du Pape, qui avoit toujours la plus grande influence dans les affaires d'Italie. Pour lui faire ſa Cour, d'une maniere efficace ſans-doute, mais baſſe & indigne d'un grand cœur, il fit empriſonner Giſoni, Cardinal de la création de Clément. Ce pauvre moine revêtu de la pourpre, fut conduit dans l'Egliſe de Ste. Claire, où on le dépouilla publiquement de l'habit & du Chapeau de Cardinal: ils furent jettés au feu avec les autres ornemens de ſa dignité, & on l'obligea de confeſſer que Clément étoit un faux Pape, & lui un Cardinal illégitime. Après cette cérémonie humiliante pour Giſoni, mais plus deshonorante encore pour ceux qui la lui faiſoient ſubir, il fut reconduit en priſon, & ſon ſort remis à la diſpoſition du Pape. (1) On ignore ſi Urbain fut fort flatté de cette maniere dont Charles prétendoit lui témoigner ſon attachement & ſon amitié; il eſt plus ſûr qu'il en exigeoit des marques plus eſſentielles. On ſe ſouvient que Butille Prignano portoit le titre de Prince de Capoue; cette Principauté lui avoit été promiſe avec d'autres Terres; & le Roi de Naples ne ſe preſſant pas de l'en mettre en poſſeſſion; Urbain le ſomma de remplir ſa promeſſe. Charles n'en fit rien; il amuſa ſeulement le Pape par de belles paroles, ſe ſervant de défaites frivoles, pour éluder l'exécution des engagemens envers Sa Sainteté. On ne ſe joue pas impunément d'un Souverain-Pontiſe. Urbain avoit donné la Couronne de Naples à Charles III, il réſolut de la lui ôter, puiſqu'il ne rempliſſoit pas les conditions auxquelles il l'avoit obtenue.

Allarmes du Roi.

Charles préſumoit trop de ſon autorité, qu'il croyoit mieux affermie qu'elle ne l'étoit réellement. Il ſignaloit mal le commencement de ſon règne. Jeanne dans le tombeau avoit encore des Partiſans. Le ſubſide demandé aux Barons du Royaume, annonçoit un Prince qui pourroit puiſer d'autres fois dans la bourſe de ſes Sujets. Sa conduite envers Giſoni étoit vile aux yeux des perſonnes ſenſées; & le refus qu'il faiſoit au Pape d'accomplir la promeſſe qu'il lui avoit faite, ne donnoit pas une haute idée de ſa bonne foi.

Cependant le Duc d'Anjou fut reconnu en Provence, & Clément lui donnant l'inveſtiture du Royaume de Naples, le fit proclamer Roi dans Avignon. A cette nouvelle, pluſieurs Barons refuſerent d'envoyer à Charles la taxe à laquelle ils s'étoient impoſés. Jacques del Balzo, voyant que le Prince Othon étoit toujours Priſonnier, rentra dans le Royaume, reprit ſa Principauté de Tarente, & épouſa la ſœur de la Reine Marguérite, veuve du Seigneur de Verone: alliance qui fit de nouveaux ennemis au Roi, dans la Maiſon de Sanſeverin, qui haiſſoient les del Balzo. Le Comte de Caſerte entretenoit, de France où il étoit, des correſpondances ſecrettes avec divers Barons du Royaume.

(1) Coſtanzo, *Lib.* VIII.

yaume. Enfin, le Duc d'Andria lui-même étoit mécontent de Charles. Le Roi lui avoit promis de le faire rentrer dans tous ſes Biens, dès qu'il ſeroit monté ſur le trône; & par ménagement pour les poſſeſſeurs actuels, il n'ôſoit les en priver pour les rendre au Duc. Charles ſe trouvoit ainſi dans des conjonctures critiques. Il les rendit encore plus fâcheuſes par ſes ſoupçons & ſa facilité à prêter l'oreille aux inſinuations malignes de quelques gens malintentionnés. Il ſe perſuada que Jacques del Balzo, Prince de Tarente, qui prenoit auſſi le titre d'Empereur de Conſtantinople, avoit deſſein de s'emparer du Royaume de Naples, comme appartenant à la Ducheſſe ſon épouſe, niece de Jeanne & ſœur ainée de la Princeſſe Marguérite. Ses ſoupçons le porterent à faire empriſonner cette Princeſſe, & à chercher les moyens d'arrêter le Prince de Tarente lui-même. Celui-ci en eut avis, & ſe ſauva ſur un bâtiment Génois à Tarente.

Sect. IV. *Hiſt. des deux Siciles depuis 1269 juſqu'à l'an 1282. Hiſt. de Naples.* 1282-1269.

Louis d'Anjou étoit en route pour venir conquérir le Royaume qui lui avoit été légué. Douze Galeres parurent ſur les côtes de Naples, le 17 Juin 1383, tandis que le Duc prenoit la route de terre. Elles s'emparerent de Caſtello à mare, ſurprirent le Bourg de Carnalo, le ſaccagerent, & de là paſſerent à Iſchia. Charles s'inquiéta peu de cette deſcente; il crut plus néceſſaire d'aller à la rencontre de ſon rival, qui s'avançoit avec de grandes forces. Il auroit voulu le combattre, mais l'Armée du Duc étoit preſque le double de la ſienne par le nombre de Napolitains qui l'étoit allé joindre à ſon entrée dans ce Royaume. Cette circonſtance obligea le Roi de replier vers la Capitale. Louis paſſa par Benevent, entra dans la terre de Labour, campa à Caſerte, prit Madaloni, fut obligé de paſſer dans la Pouille parce que les fourrages & les proviſions commençoient à lui manquer, & arriva avec ſon Armée dans la plaine de Foggia.

Expédition du Duc d'Anjou contre le Royaume de Naples. 1383.

Tout étoit concerté entre Urbain V & le Duc d'Anjou. Le Pape étoit parti de Rome pour ſe rendre à Naples, & déjà il étoit à Capoue. Dès que Charles apprit cette nouvelle, il craignit presqu'autant les intrigues du Pontife Romain, que les armes du Duc d'Anjou; il hâta ſa marche pour aller au devant de Sa Sainteté. Ils entrerent enſemble dans la ville d'Averſa. Leur premiere entrevue fut froide & réſervée. Ils arriverent dans la Capitale. Le Roi ne voulut pas permettre qu'Urbain allât loger à l'Archevêché. Sous prétexte de l'honorer d'avantage, il l'obligea de prendre logement dans le Château-neuf. Son véritable but étoit de le garder à vue. Le Pape étoit tranquille parce qu'il connoiſſoit les forces du Duc d'Anjou. Ce fut alors qu'il demanda au Roi Charles III la Principauté de Capoue, avec diverſes Terres qui étoient dans le voiſinage, telles que Cajazzo & Caſerte, qui avoient dépendu autrefois de cette Principauté: il exigea de plus le Duché d'Amalfi, Nocera, Scafati, & pluſieurs Villes & Châteaux, avec une penſion de cinq mille florins, pour ſon neveu Butille. A ces conditions Urbain promettoit de fournir au Roi des ſecours contre ſon Concurrent.

Le Pape vient à Naples.

Charles n'étoit pas en état de rien refuſer au Pape. Il accepta ces conventions, dont l'acte fut dreſſé ſur le champ. Urbain alla loger au Palais Archiépiſcopal, où il fut conduit & reçu avec beaucoup de ſolemnité. Pendant ſon ſéjour à Naples, il trouva le ſecret d'établir avantageuſement deux de ſes nieces: il maria l'une au Comte de Monte Diriſi, & l'autre à Matthieu de Cela-

SECT. IV. *Hiſt. des deux Siciles depuis 1269 juſqu'à l'an 1282 Hiſt. de Naples. 1282-1442.*

no, l'un des plus grands & des plus riches Seigneurs de l'Abruzze. Tandis que le Pontife cherchoit à illuſtrer ſa famille, ſon neveu Butille la déshonoroit par ſon incontinence. Ce nouveau Prince de Capoue entra par force dans un Couvent de Religieuſes, & en viola une dont la beauté égaloit la grande naiſſance. Les Magiſtrats en porterent leurs plaintes au Roi, qui les renvoya au Pape. Celui-ci, par une coupable indulgence, ſe contenta de dire qu'il reprimenderoit ſon neveu, que pourtant il ne falloit pas faire ſi grand bruit de cette affaire, qu'on devoit regarder comme une faillie de jeuneſſe. Cependant ce jeune homme n'avoit pas moins de quarante ans.

Il excommunie le Duc d'Anjou. 1385.

Louis d'Anjou faiſoit des progrès dans la Pouille. Il étoit plus que tems que le Roi Charles ſe mit en devoir d'arrêter ſes conquêtes. Le premier jour de l'an 1284, Urbain célébra ſolemnellement la meſſe, & pour prix de la Principauté de Capoue, des terres, des Châteaux & de la penſion qu'il avoit acquiſes pour ſon neveu, il excommunia le Duc d'Anjou, ordonna une Croiſade, & promit indulgence à tous ceux qui combattroient contre lui. Il fit auſſi le Roi Charles Gonfalonier de l'Egliſe. Celui-ci s'attendoit à des ſecours plus efficaces que les foudres & les indulgences Eccléſiaſtiques. Il manquoit d'argent. Pour en avoir il fut dans la néceſſité de s'emparer de toutes les marchandiſes qui étoient à la Douane & qui appartenoient aux Génois, & de les diſtribuer en payement, tant aux officiers qu'aux Soldats. Le Roi rendit alors la liberté à Othon, pour le mener contre l'ennemi. Leurs efforts furent inutiles: il ne parut remporter aucun avantage ſur le Duc d'Anjou; & ce Prince-ci auroit probablement conquis le Royaume & détrôné Charles, ſi la mort n'eut pas arrêté le cours de ſes armes victorieuſes. Il mourut le 7 d'Octobre de cette même année 1384.

Mort de ce Duc.

Charles ſe brouille avec le Pape.

Cette mort délivra Charles d'un Concurrent dangereux & puiſſant. Le Roi revint à Naples, où il ne trouva plus le Pape. Ce Pontife rebuté des longueurs que le Roi apportoit à l'entiere exécution du traité qu'ils avoient fait enſemble, s'étoit retiré à Nocera avec tous les Cardinaux, tous ſes parens & ſes Courtiſans, où il déclamoit ouvertement contre Charles & ſon manque de Foi. Le Roi lui envoya une Ambaſſade ſolemnelle pour le prier de revenir à Naples, afin de conférer enſemble ſur ce qui les intéreſſoit, & ſur les moyens de mettre en exécution les diverſes Clauſes de leur traité d'accommodement. Le Pape auſſi orgueilleux qu'emporté, répondit aux Ambaſſadeurs, que ſi Charles vouloit conférer avec lui il vint le trouver à Nocera, que c'étoit aux Rois de ſe rendre auprès des Papes, & non aux Papes d'aller trouver les Rois: il ajouta, avec un air de mécontement marqué, que, s'il vouloit vivre en bonne amitié avec lui, il devoit commencer par ſupprimer les impôts dont il avoit chargé le Royaume. Les Ambaſſadeurs partirent avec cette réponſe qu'ils rendirent fidélement au Roi.

On ſent combien elle dut l'irriter. Il fit dire à Urbain qu'il l'iroit trouver les armes à la main; que quant aux impôts qu'il avoit cru néceſſaire de mettre ſur ſes Sujets, pour ſubvenir aux fraix de la guerre, c'étoit une affaire qui ne regardoit point le Pape; qu'il ſe contentât de gouverner ſes Prêtres, ſans ſe mêler des Etats d'autrui; que la Couronne de Naples lui appartenoit, tant à titre de conquête, qu'en vertu des droits de ſa femme, & que le Pa-

pe ne lui avoit donné, ni mis du ſien, que quatre mots écrits dans l'inveſtiture. (1)

Sect. IV. *Hiſt. des deux* Siciles *depuis* 1269 *juſqu'à l'an* 1282. *Hiſt. de* Naples. 1282-1442.

Urbain prétendit que le Royaume appartenoit à l'Egliſe, que Charles le tenoit d'elle en fief, & ſous la condition de le gouverner avec ménagement; & qu'en cas de malverſation, le Pape & le College des Cardinaux avoient droit de le reprendre pour le mettre en de meilleures mains. Charles ne répondit à ces prétentions qu'en faiſant aſſiéger Urbain dans le Château de Rocera. Le Pape eut de la peine à ſe tirer de cette Citadelle; il s'en tira néanmoins au bout de quelques mois avec le ſecours des Galeres des Génois, & par l'aide de Raymond Urſin & de Thomas Sanſeverin, qui vinrent le délivrer malgré l'Armée des aſſiégeans. Il s'embarqua & arriva ſain & ſauf à Civita-Vechia.

Il eſt appellé au trône de Hongrie. 1385.

Sur ces entrefaites, Louis, Roi de Hongrie étant mort, la Nobleſſe Hongroiſe mécontente de ceux qui gouvernoient au nom & pendant la minorité de Marie ſa fille aînée, car ce Prince étoit mort ſans enfans mâles, fit dire à Charles III, Roi de Naples, que les Hongrois ayant beſoin d'un Roi belliqueux pour les gouverner, au lieu d'une Reine encore dans l'enfance, ils l'invitoient à venir prendre poſſeſſion d'un Royaume opulent, qu'ils lui remettroient ſans aucune oppoſition, & avec reconnoiſſance.

L'ambition de Charles fut flattée de ces propoſitions. La Reine Marguéte, plus modérée dans ſes deſirs, & contente de ſon ſort, fit des inſtances inutiles auprès du Roi pour le détourner de ſe rendre aux invitations des Hongrois. Charles, que la mort du Duc d'Anjou & la fuite d'Urbain délivroient de toute appréhenſion pour ſa Couronne de Naples, crut qu'il lui ſeroit glorieux d'y joindre celle de Hongrie. Il s'embarqua à Barlette, & arriva en ſix jours à Zagrab. La Nobleſſe Hongroiſe, ouvertement déclarée contre Marie, l'attendoit; il ſe mit en marche pour aller à Bude, cependant Marie épouſa Sigiſmond de Bohême, fils de l'Empereur Charles IV, pour ſe faire un appui contre l'invaſion de Charles. Ce mariage n'arrêta point celui-ci. Diſſimulant ſes véritables ſentimens, il fit dire à Marie & à la Reine Iſabeau ſa mere, qu'il venoit en Hongrie comme ami & comme parent, que plein de reconnoiſſance pour la mémoire de Louis ſon Bienfaiteur, & informé des diſſenſions qui ébranloient l'autorité de ſa fille Marie, il venoit l'affermir au péril de ſa vie. Il continua ſa route pour Bude. Les deux Reines uſerent d'une pareille diſſimulation; quoiqu'elles n'ajoutaſſent aucune foi à ſes paroles & à ſes démonſtrations d'amitié, elles feignirent que ſon arrivée leur étoit agréable puiſqu'il voloit à leur ſecours: elles allerent à ſa rencontre, & en ſe défiant mutuellement les uns des autres, on ſe témoignoit des deux côtés une confiance réciproque. Charles ſe fit d'abord nommer Gouverneur du Royaume de Hongrie. Toutes les affaires ſe décidoient & s'expédioient par ſes ordres. Ainſi il accoutumoit le Public à le reconnoître pour maître. A la faveur d'une émeute populaire qu'il fit exciter par ſes partiſans, il entra dans le Château, s'empara de tous les poſtes, qu'il confia aux Italiens de ſa ſuite, & comme il entroit dans l'appartement des Reines pour les raſſurer contre les ſuites de cette émeute, on vint lui dire que le Peuple l'avoit proclamé Roi,

(1) Giannone, *Liv.* XXIV. *ch.* I. Coſtanzo, *Loco citato.*

SECT. IV. *Hist. des deux Siciles depuis 1269 jusqu'à l'an 1282. Hist. de Naples. 1282-1442.*

& que la Nobleſſe confirmoit cette proclamation. Charles, pour mettre quelque formalité dans cette uſurpation, demanda que la Nobleſſe & le Peuple fiſſent ſavoir leurs intentions à Marie, par un Député qui demanderoit au nom de la Nation, qu'elle cédât la Couronne à celui que tout le monde demandoit pour Roi.

Marie répondit avec fermeté qu'elle ne céderoit jamais une Couronne qu'elle avoit héritée de ſon Pere; que les Hongrois pouvoient achever ce qu'ils avoient entrepris; que puiſqu'ils ne vouloient point d'elle pour leur Reine, elle leur demandoit au nom & par le ſouvenir du Roi Louis ſon pere, la liberté de ſe retirer en Bohême auprès de ſon mari. Il y avoit plus de fermeté que de prudence dans cette réponſe, qui partoit d'une ame franche & vraie telle qu'on l'a dans la jeuneſſe, lorſqu'elle n'a pas encore été corrompue par la politique des Cours. La Reine Mere fit une réponſe moins déciſive, ou plutôt elle demanda qu'on leur accordât quelques tems pour prendre une réſolution conforme aux circonſtances, la ceſſion qu'on exigeoit étant d'une aſſez grande importance pour qu'on leur permît quelques inſtans de réflexion.

Une réſiſtance hors de ſaiſon eût expoſé les vies des Princeſſes. Iſabeau conſeilla à ſa fille de céder au tems, & d'attendre que Dieu, vengeur des crimes, leur fournit l'occaſion de reprendre une couronne qu'on lui enlevoit. Puis elle prit elle-même la Couronne & l'alla porter à Charles, qui attendoit avec impatience la derniere détermination de la Reine. Elle demanda pour toute grace au Roi, qu'il leur permit de ſe retirer en Bohême. Charles n'avoit garde de conſentir à cette demande. Il promit aux Reines de les traiter avec tous les égards qu'elles méritoient, & qu'il ſe feroit un devoir & un plaiſir d'aller au devant de tout ce qui pourroit leur être agréable. Iſabeau ſut ſi bien feindre en cette occaſion, & Marie affecta ſi adroitement l'air compoſé de ſa mere, que pluſieurs crurent qu'elle abdiquoit généreuſement la Couronne en faveur de Charles ſon parent, par condeſcendance pour la Nation qui le deſiroit.

Son couronnement.

Le jour marqué pour le couronnement du Roi arriva. Charles crut rendre cette cérémonie plus autentique & plus ſolemnelle, en voulant que les Reines y aſſiſtaſſent: en quoi l'événement fit voir qu'il étoit mauvais politique, & connoiſſoit mal le cœur de l'homme & l'inconſtance du Peuple, toujours incertain de ce qu'il veut, & prêt à vouloir aujourd'hui le contraire, de ce qu'il ſouhaitoit hier avec fureur. L'Archevêque de Gran, à qui il appartenoit de couronner le Roi, demanda par trois fois ſuivant la coutume à la Nobleſſe, aux Prélats & au Peuple préſens, s'ils reconnoiſſoient Charles pour leur Roi; perſonne ne répondit aux deux premieres fois, quoiqu'à la ſeconde il eût élevé la voix; mais ce ton plus élevé ne fit que rendre le ſilence plus profond. Ce ne fut qu'à la troiſieme fois que ceux qui avoient engagé particuliérement Charles à venir en Hongrie, répondirent qu'ils le reconnoiſſoient pour leur Roi, il eſt ſûr que la préſence des deux Reines infortunées réchauffa les ames en leur faveur, en retraçant le ſouvenir des bienfaits du Roi Louis. Des préſages vinrent encore frapper le Peuple déjà repentant de ſa démarche. Lorſqu'on reconduiſoit Charles après la cérémonie, la Banniere du Roi Etienne qu'on portoit de-

vant lui se brisa en plusieurs morceaux, par la maladresse de celui qui la portoit, & qui la heurta violemment contre l'Architrave de la porte de l'Eglise. Le même jour un orage violent renversa plusieurs Maisons, & écrasa plusieurs personnes sous leurs ruines. A la suite de cet orage, une nuée de corbeaux vinrent fondre sur le Palais Royal, y entrerent par diverses ouvertures, & y firent un bruit effroyable, sans qu'il fut possible de les en chasser. (1)

Sect. IV. *Hist. des deux Siciles depuis 1269 jusqu'à l'an 1282. Hist. de Naples. 1282-1442.*

C'étoit plus qu'il n'en falloit pour augmenter le repentir des Esprits foibles, & les dispositions du plus grand nombre éclaterent assez, pour faire connoître aux Reines, que les Hongrois revenus de leur premier emportement, n'avoient plus que de l'indifférence pour l'usurpateur. Nicolas Ban de Gara étoit resté inviolablement attaché aux deux Princesses, Il leur donna une derniere preuve de son entier dévouement, en leur proposant de faire assassiner leur oppresseur. Elles applaudirent à cette ouverture: & le complot fut si bien conduit, que Charles fut attiré, sous prétexte d'affaire, dans l'appartement des Reines, où il fut frappé en leur présence d'un coup mortel sur la tête, que lui porta Brasio Torgas, assassin aposté par Nicolas Ban de Gara. Ni l'un, ni l'autre n'eurent aucuns risques à courir, parce que l'on avoit mis partout de nouvelles Gardes affectionnées aux Reines. Les Italiens épouvantés, chercherent à fuir, ou à se cacher. On entendit crier dans tous les quartiers de la Ville; *vive Marie, fille de Louis; vive le Roi Sigismond son mari! Meure le tyran Charles, meurent tous les traitres ses partisans!* Exemple étrange & souvent renouvellé de l'inconstance du Peuple!

Sa mort 1386.

Marguérite ne fut point étonnée de la fin malheureuse de son époux. Il semble qu'elle la prévît, lorsqu'elle le dissuadoit d'accepter les offres dangereuses des Hongrois. Après avoir rendu les derniers devoirs à ce Prince, que son ambition avoit perdu, elle fit proclamer Roi de Naples, Ladislas son fils, âgé pour lors de dix ans seulement; se reconcilia avec le Pape, en le laissant maître de prendre dans le Royaume toutes les Terres qu'il jugeroit à propos pour enrichir ses parens; & se crut, sous la protection du S. Siege, n'avoir rien à craindre des ennemis de l'Etat. Cette Princesse n'avoit aucun talent pour le Gouvernement. Ayant peu de mérite elle-même, elle étoit peu capable de discerner dans la foule des Partisans ceux qui en avoient, & dont les bons conseils auroient pu suppléer à son insuffisance. Elle choisit mal ses Ministres; les premieres charges du Gouvernement furent confiées à des personnes peu propres à les bien remplir; & elle les laissa encore disposer des emplois subalternes en faveur de leurs Créatures. Ainsi les rênes de l'administration furent en des mains incapables de les bien diriger. L'ignorance & l'injustice, ne tarderent pas à faire sentir leurs cruels effets à la Noblesse & au Peuple. Le mal devint si grand que les cinq places ou assemblées de la Noblesse se joignirent au Peuple pour y remédier. On créa une nouvelle Magistrature, nommée *les huit Seigneurs du bon Gouvernement*, leur emploi étoit, pour ainsi dire, de veiller à la conduite des Ministres du Roi, d'empêcher qu'ils ne commissent aucune injustice; de présider aux différens tribunaux

Ladislas Roi de Naples.

(1) Giannone, *même Liv. ch. 2 & suiv.*

SECT. IV. *Hiſt. des deux Siciles depuis 1269 juſqu'à l'an 1282. Hiſt. de Naples. 1282-1442.*

de la Judicature, pour que l'innocent n'y fut pas opprimé, par les intrigues & l'argent du plus fort. Cette nouvelle Magiſtrature, compoſée d'hommes integres, ſe rendit redoutable aux Miniſtres, au Conſeil ſuprême, à la Reine même, qui fit de vaines tentatives pour la ſupprimer.

Dès l'année précédente 1385, Clément, toujours Pape d'Avignon, avoit donné l'inveſtiture du Royaume de Naples au fils du Duc d'Anjou, nommé Louis comme ſon pere. Ce jeune Prince ſe fit un parti conſidérable dans le Royaume, par les ſoins de Thomas Sanſeverin, & de Clément. Une Armée vint ſoutenir ſa Cauſe, & Marguérite fut obligée de ſe retirer à Gaëte, où elle reſta tout le tems que dura cette guerre. Sa retraite laiſſa Naples à la diſcrétion du parti Angevin. Mais la méſintelligence des Chefs de ce parti nuiſit aux affaires du Roi Louis. II.

Mariage de Ladiſlas avec Conſtance, fille de Mainfroi de Clermont. 1389.

Ladiſlas, pour fortifier ſon parti, épouſa, en 1389, la fille de Mainfroi de Clermont, Comte de Modica, & eut le bonheur de voir monter ſur le trône Pontifical le Cardinal Pierre Tomacello, ſous le nom de Boniface XI, à la place d'Urbain VI; homme bourru, haï de tout le monde, & qui ne pouvoit pas lui être d'aucun ſecours, au lieu qu'il comptoit retirer des ſervices importans de ſon ſucceſſeur. En effet, le nouveau Pape épouſa vivement les intérêts de Ladiſlas, dans l'eſpérance de lui faire acheter ſa protection auſſi cher qu'il pourroit, pour l'agrandiſſement de ſa famille.

Louis II, Duc d'Anjou s'empare de Naples.

Louis averti de tout ce qui ſe paſſoit, s'étoit embarqué à Marſeille, au mois de Juillet de la même année; & au mois d'Août ſuivant il fit ſon entrée dans Naples, où il fut reçu comme Souverain; les cinq places de la Nobleſſe lui firent hommage, ainſi que les Barons de ſon parti, & tout le Peuple. Le Commandant du Château de S. Eramo, livra cette Fortereſſe, ou plutôt la lui vendit, au prix du Bailliage de S. Paul, de l'office de Juge des Etudians, & des droits qu'on levoit ſur la farine & ſur les Bâtimens qui arrivoient dans le Port de Naples. Le Château-neuf tint plus long-tems, l'Officier qui y commandoit, le défendit juſqu'à la derniere extrémité, Il refuſa toutes les offres qu'on lui fit, ne ſe rendit que quand il manqua abſolument de vivres, & ne demanda d'autres graces que la vie ſauve, pour lui & pour ſon monde; en quoi Louis II. exalta beaucoup ſa valeur & ſon déſintéreſſement. Le Château de l'œuf ne pouvant pas tenir davantage, ſe rendit à des conditions honorables que méritoient ſa belle défenſe. Par ces heureux ſuccès. Louis ſe trouva maître de Naples. Il manquoit de moyens pour conſerver cette conquête. Sa plus grande force étoit dans la foibleſſe de ſon rival.

Divorce de Ladiſlas & de Conſtance. 1391.

Par l'indolence de l'un & l'impuiſſance de l'autre, les choſes reſterent quelque tems dans cet état. Quelque forte envie qu'eut Ladiſlas de recouvrer ſa Couronne, il manquoit de moyens pour y réuſſir. En 1360, Mainfroi de Clermont mourut, & peu après il ſe répandit un bruit, vrai ou faux, que le Duc de Monblanco avoit un commerce de galanterie avec ſa veuve. Marguérite ſe ſervit de ce prétexte pour tramer le divorce de ſon fils & de Conſtance, diſant qu'il ne convenoit pas que le Roi Ladiſlas eut pour femme la fille de la Coucubine d'un Catalan; ce qu'il y a de ſingulier, c'eſt que le Pape donna dans cette intrigue, & donna ordre à l'Evêque de Gaëte de faire la célébration de l'acte de divorce. On aſſure que Marguérite avoit deſſein

de procurer à ſon fils une nouvelle épouſe avec une nouvelle dot, & que le Pape devoit y avoir part. Cette action, quelqu'en fut le motif, déshonora également le jeune Prince, ſa mere & le Pontife.

Sect IV. *Hiſt. des deux Siciles depuis 1269 juſqu'à l'an 1282. Hiſt. de Naples. 1282-1442.*

En 1393, Ladiſlas ſe crut en état de recommencer la guerre. Il eut quelques ſuccès, & il les auroit pouſſés plus loin, ſans une violente maladie qui l'arrêta l'année ſuivante, & le réduiſit à une telle extrémité, qu'on le crut empoiſonné. Il en réchappa néamoins, pour continuer la guerre avec plus de vigueur qu'auparavant. Le Pape Boniface XI & les Cardinaux à ſon exemple, lui prêterent de groſſes ſommes d'argent, qu'il devoit leur rembourſer en Terres, Villes & Châteaux du Royaume de Naples, lorſqu'il en ſeroit paiſible poſſeſſeur. Louis de ſon côté, tira de grands ſecours de Clément, de ſorte que cette guerre ſe faiſoit réellement avec l'argent des deux Papes compétiteurs. La mort de Clément, arrivée en 1394, ne changea rien à l'état des affaires, parce que Pierre de Lune, Arragonois, que les Cardinaux d'Avignon élurent à ſa place, fut auſſi porté pour Louis, que ſon Prédéceſſeur l'avoit été.

La guerre recommence avec une nouvelle vigueur. 1393.

Ladiſlas étoit parvenu juſqu'aux portes de Naples. Le parti d'Anjou couroit de grands riſques d'avoir le deſſous dans cette Campagne. L'indolence de Louis, jointe à ce qu'il ne recevoit de France que de foibles ſecours, hâta ſa chûte, Ne pouvant augmenter ſes forces, il voulut diminuer celles de ſon ennemi, en détachant de ſon parti le Duc de Seſſa, à qui il fit demander ſa fille en mariage. Les intrigues de Boniface firent échouer ce projet d'alliance. Enfin, Ladiſlas ſerrant de plus en plus la Ville, Louis en ſortit & ſe retira à Tarente. A peine en fut-il ſorti que les Napolitains rendirent leur Ville à Ladiſlas, ſous des conditions avantageuſes qu'il leur accorda, & qu'il remplit avec tant de généroſité, qu'il répandit plus de graces qu'il n'en avoit promis. A cette nouvelle, Louis perdit courage, & réſolut de s'en retourner en Provence, Ses partiſans voulurent le détourner de ce deſſein. Le Pape d'Avignon lui envoya des ſecours en hommes & en argent. Tout fut inutile. Las de la guerre, il fit demander au Roi Ladiſlas de permettre à Charles d'Anjou ſon frere, & à tous les François qui étoient dans le Château-neuf, d'en ſortir avec leur ſuite & leurs effets, moyennant quoi il lui ſeroit remis. Ladiſlas accorda facilement cette propoſition. Les Galeres de Louis vinrent recevoir ceux qui ſortirent du Château & elles firent voile pour la Provence.

Ladiſlas reprend Naples.

En 1400, Naples & preſque tout le Royaume reconnoiſſoient Ladiſlas pour leur Souverain. La ſeule Ville de Tarente reſtoit attachée au parti Angevin. Le Roi, touché du ſort de Conſtance de Clermont qu'il avoit répudiée ſans raiſon, & qui ſupportoit ſa diſgrace avec autant de patience que de modeſtie, la maria à André de Capoue, fils aîné du Comte Altavilla, jeune Seigneur de ſon âge & ſon favori. Cette Princeſſe, dont l'ame égale à ſa premiere fortune, ſentoit que Ladiſlas en agiſſoit ainſi par un juſte remords, acheva de le confondre par ces paroles qu'elle dit à ſon nouvel epoux, en préſence d'une grande quantité de nobleſſe & de peuple, à deſſein, ſans doute, qu'elles fuſſent rendues au Roi: *André de Capoue, tu peux te regarder comme le plus heureux Cavalier du Royaume, puiſque tu vas avoir pour Concubine la légitime épouſe du Roi Ladiſlas ton maître.* Le mariage fut célébré avec beaucoup de pompe. 1400.

Le Roi songea à se marier lui-même, afin de transmettre sa Couronne à ses descendans. Le Pape Boniface se chargea de lui trouver une Princesse digne de lui & convenable à ses intérêts. Il demanda pour lui Marie, sœur de Jean, Roi de Chypre, qui l'accorda avec plaisir. Ce mariage se fit en 1403, mais la Reine étant morte peu après, Ladislas épousa la Princesse de Tarente en 1406, afin de réunir cette Principauté à sa Couronne.

1406. 1403.

Son expédition en Hongrie.

Ce fut environ dans ce même tems, (1) que les Hongrois mécontens de leur Roi Sigismond, s'étant soulevés contre lui, l'emprisonnerent, éleverent la Baniere de Ladislas, & le proclamerent Roi de Hongrie, comme fils & héritier de Charles III. Ce Prince hésitoit d'accepter leur offre; craignant l'inconstance de la Nation Hongroise, dont son pere avoit fait une si triste épreuve. Il partit néanmoins pour se rendre à leurs vœux, & quelques Auteurs assurent qu'il fut couronné Roi de Hongrie par l'Archevêque de Gran. D'autres prétendent que s'étant arrêté à Zara, il y apprit que Sigismond étoit en liberté & à la tête d'une nombreuse Armée, avec laquelle il se mettoit en devoir de soumettre ses Sujets rebelles; qu'il reçut même quelques insultes des habitans de Zara, & qu'il prit le parti de revenir dans ses Etats, laissant les Hongrois aux prises avec leur Roi. Quoiqu'il en soit, il est sûr qu'il revint en Italie, mais il ajouta à ses titres celui de Roi de Hongrie, & la Reine Jeanne II. qui lui succéda, & tous les autres Rois de Naples leurs Successeurs, s'intitulerent aussi Rois de Sicile, de Jérusalem & de Hongrie. (2)

Il se rend deux fois maître de Rome.

Boniface étoit mort en 1404, Innocent VII. lui avoit succédé. Il s'en falloit bien qu'il affectionnât Ladislas comme avoit fait son Prédécesseur. Aussi le Roi de Naples faisoit peu de cas du Pontife. De l'indifférence, il passa au mépris & à la haine, au point qu'il résolut d'aller à Rome, de s'en rendre maître & de chasser Innocent VII. Ce Pape étoit odieux aux Romains qu'il maltraitoit. Le Peuple se souleva. Ladislas saisit cette occasion de se présenter aux Romains comme leur vengeur. Il vint à Rome, & força Innocent à se retirer à Viterbe avec son neveu Louis, Marquis de la Marche, qu'il avoit appellé à son secours. (3) Le Roi maître de Rome passa à Pérouse qu'il prit aussi. Les Romains cependant rappellerent le Pape, & chasserent les troupes étrangeres. Ladislas irrité de cette inconstance naturelle au Peuple, quitta brusquement les Etats du Pape pour revenir dans son Royaume, déterminé à se venger de l'affront que lui faisoient les Romains, après l'avoir attiré chez eux. Mais Innocent mourut le 6 de Novembre (4) de la même année 1406.

Grégoire XII. fut élu à sa place, & pour terminer le Schisme qui divisoit l'Eglise, il devoit renoncer à sa dignité, ainsi que Clément, Pape d'Avignon; & après cette renonciation de part & d'autre, tous les Cardinaux réunis, devoient procéder à une élection, par laquelle on mît sur la Chaire Pontificale une personne qui fut universellement reconnue pour le seul & légitime Chef de

(1) Les uns placent cette expédition qui ne réussit pas, entre les deux mariages de Ladislas, avant la mort de Boniface, les autres la mettent après son second mariage avec la Princesse de Tarente, & conséquemment près de deux ans après la mort de ce Pape.

(2) Giannone, *Liv.* XXIV. *ch.* 6.

(3) Là-même.

(4) Ladislas & Innocent avoient fait la paix au mois d'Août. Lunig, *Tom.* II. *p.* 1220.

de l'Egliſe univerſelle. On devoit tenir à Livourne une conférence pour accélérer le ſuccès de ce pieux deſſein. Grégoire avoit déjà quitté Rome, quoique ſous divers prétextes il éludât cette conférence, Ladiſlas profita de ce moment pour marcher vers Rome avec quinze mille chevaux & huit mille fantaſſins. Il avoit pris de ſi bonnes meſures pour aſſurer la réuſſite de ſon entrepriſe, que le 25 Avril 1408, il ſe rendit maître de Rome & y entra en vainqueur, ſous un dais de drap d'or, porté par huit Barons Romains. Dès le même ſoir il alla au Capitole, & le lendemain le Château St. Ange ſe rendit. Ladiſlas joignit à ſes autres titres celui de Roi de Rome. Il ſéjourna dans cette Capitale du monde Chrétien, juſqu'au 25 Juillet ſuivant, qu'il s'en retourna à Naples: ce qui fut cauſe que ſa conquête lui échappa une ſeconde fois.

Sect. IV. *Hiſt. des deux Siciles depuis 1269 juſqu'a l'an 1282. Hiſt. de Naples.* 1282-1442.

Troiſieme tentative de Ladiſlas ſur Rome. 1408.

On ſait que cette année 1408, vit trois Conciles indiqués; & l'année ſuivante trois Papes. Nous ne parlons ici de cet événement, que pour dire que Ladiſlas reconnut conſtamment Grégoire, & lui rendit tous les honneurs dus au légitime Pontife; & qu'Alexandre V, troiſieme Pape élu par les Cardinaux au Concile de Piſe, ſollicita de nouveau Louis II, qui prenoit le titre de Roi de Naples, de faire une nouvelle tentative ſur ce Royaume. Pour l'engager plus efficacement, il déclara, par une Bulle publique, Ladiſlas excommunié, ſchiſmatique, & partant privé du Royaume. Alexandre ſe promettoit d'avoir quelque part à cette conquête. La mort fruſtra ſes eſpérances: il mourut à Bologne, le 3 de Mai 1410, avant que Louis eût fait les préparatifs de l'entrepriſe qu'il méditoit. Jean XXIII. qui lui ſuccéda eut la même envie d'expulſer Ladiſlas du Royaume de Naples, & Ladiſlas forma le projet de ſe rendre une troiſieme fois maître de Rome. Le Roi Louis avoit pris les devans; il étoit déjà à Rome, qui lui étoit ſoumiſe. Ladiſlas paſſa par Capoue & arriva à Rocca Secca. Louis vint lui offrir le combat. La bataille dura pluſieurs heures avec une grande opiniatreté des deux côtés. Enfin, l'armée de Louis fut victorieuſe; mais il ne ſut pas uſer de ſa victoire, ou plutôt, il ne lui fut pas poſſible d'en profiter. Il vouloit marcher à Naples. Ses Troupes mal payées refuſerent de le ſuivre. Il alla à Bologne demander de l'argent au Pape Alexandre, qui ne put pas lui en donner, de ſorte qu'il fut contraint de revenir en Provence, où il mourut peu de tems après.

Il eſt défait par le Duc d'Anjou.

Ladiſlas, quoique vaincu, ne perdit point courage. Raſſemblant les débris de ſon Armée qui s'accrut par ceux qui abandonnerent Louis victorieux, & par ſes propres ſoldats faits priſonniers, qui ſe racheterent aiſément, eux, leurs chevaux & leurs armes, par une modique ſomme d'argent, tant ils manquoient de tout, il ſe mit à ravager l'Etat Eccléſiaſtique, ſur-tout lorſqu'il apprit que le Vainqueur, loin de pourſuivre ſa victoire, avoit été forcé de ſe retirer. Le Pape lui demanda la paix & elle lui fut accordée en 1412. Mais lorſque ce Pontife ſe préſentoit à un Concile univerſel, qui ſe tint l'année ſuivante pour étouffer le Schiſme, Ladiſlas s'empara de nouveau de Rome, contre la foi des Traités, & fit ſi bien qu'il engagea Sforza & Paul Orſino, deux des meilleurs Capitaines qui ſervoient le Pape, à paſſer à ſon ſervice. Ce Prince ambitieux & remuant ſe diſpoſoit en même tems à porter la guerre en Toſcane. Pour cet effet, il fixa ſa demeure à Pérouſe, d'où

1412. *Il s'empare de nouveau de Rome.* 1413.

SECT. IV. *Hiſt. des deux Siciles depuis 1269 juſqu'à l'an 1282. Hiſt. de Naples. 1282-1442.*

tenant en échec les Terres de la Toſcane, de la Romagne, de la Lombardie, il en tiroit de fortes contributions, tant de gré que de force.

Les Florentins craignoient avec raiſon pour leur République. Ils lui envoyerent des Ambaſſadeurs avec des préſens. Ils ſe mirent en état de défenſe. Ils joignirent la ruſe à ces précautions, & celle-ci les délivra de leurs craintes. Informés que le Roi étoit amoureux de la fille d'un médecin de Pérouſe, avec laquelle il alloit ſouvent paſſer la nuit, on aſſure qu'ils gagnerent à prix d'argent le pere & l'engagerent à ſe ſervir de ſa fille pour empoiſonner ſon amant d'une maniere étrange & peut-être inouïe juſqu'alors. Ce Médecin ſéduit par l'or des Florentins, donna à ſa fille une compoſition empoiſonnée, lui diſant de s'en frotter les parties naturelles, comme d'un ſpécifique ſûr, pour exciter dans le Roi les plaiſirs de la jouiſſance à un tel point qu'il ne pourroit jamais ceſſer de l'aimer. Le poiſon opéra. Ladiſlas contracta une maladie lente, qui le conduiſit au tombeau, le 6 d'Août de l'année 1414. Il ne laiſſa aucun héritier des trois femmes qu'il avoit épouſées. On peut en attribuer la cauſe à ſes débauches, qui abrégerent encore ſes jours. Il n'avoit pas trente-neuf ans accomplis. Ses Châteaux étoient comme de petits ſérails où il tenoit un certain nombre de Concubines. Il avoit dans le Château-neuf, la fille du Duc de Seſſa, & une autre qu'on nommoit la petite Comteſſe; (1) & il ſe cachoit ſi peu, que lorſqu'il épouſa la Princeſſe de Tarente, celle-ci fut choquée qu'il tint ſes maîtreſſes ſi près d'elle. Il avoit donné un appartement dans le Château de l'Œuf à Marie Guindazzo, à qui il rendoit de fréquentes viſites. Outre cela, il avoit à ſa diſpoſition pluſieurs femmes de Naples & de Gaëte; & par-tout où il paſſoit, ou s'arrêtoit, il avoit des émiſſaires chargés de lui procurer les plus belles femmes. Ce Prince, ſi livré à ſes plaiſirs, n'en avoit pas moins l'humeur guerriere; mais occupé de faire la diſcipline militaire, il négligea les autres branches de l'adminiſtration, & le Royaume toujours en guerre ſous ſon rêgne, ne vit point fleurir dans ſon ſein les Lettres & les Arts.

Il meurt empoiſonné 1414.

JEANNE II. *Reine de Naples.*

Jeanne II, ſœur de Ladiſlas & veuve du Duc d'Autriche, ſuccéda à ſon frere, & fut proclamée Souveraine le jour même de ſa mort. Elle étoit d'un tempérament preſqu'auſſi laſcif que ſon frere, & l'amour lui fit faire une grande faute, dès le commencement de ſon rêgne. Lorſqu'elle n'étoit encore que Ducheſſe, elle avoit pris une forte paſſion pour Pandolfe Alapo ſon échanſon, d'autres diſent ſon maître-d'hôtel, auquel elle s'abandonnoit ſecrétement. Lorſqu'elle ſe vit Reine, elle ne garda plus aucune bienſéance, & la pudeur qu'on dit naturelle à ſon ſexe, fut immolée à la vivacité de ſes deſirs. Elle éleva Pandolfe à la Charge de Grand-Chambellan, dont les fonctions, conſiſtant à avoir ſoin du patrimoine & des revenus de la Couronne, mettoient le Royaume à ſa diſcrétion. Cet homme étoit jaloux de Sforza, que la Reine recevoit familiérement. Il l'accuſa auprès de cette Princeſſe d'être affectionné au parti de Louis d'Anjou; & d'avoir deſſein de ſe rendre maître de Naples, du Château & même de la perſonne de la Reine. Jeanne trop crédule, chargea ſon favori de faire arrêter Sforza: ce qui fut exécuté. Cet empriſonnement allarma tous ceux du parti de Duraz. Ils repréſenterent à la Reine

(1) Coſtanzo, *Lib.* XI. Giannone, *Lib.* XXIV. *ch.* 8.

qu'il y avoit de l'imprudence à s'en rapporter au seul Pandolfe, dans une affaire de cette importance; que Sforza étoit un Capitaine à ménager; qu'il n'avoit donné aucun sujet de soupçonner sa fidélité; & que cette démarche précipitée, pourroit nuire à ses intérêts, si elle ne se hâtoit de la réparer. Jeanne répondit qu'elle avoit ordonné à Pandolfe de prendre l'avis de son Conseil, avant que de faire arrêter Sforza; qu'il ne l'avoit pas fait parce que le péril étoit urgent; que du reste il étoit juste d'écouter ce que Sforza pouvoit alléguer pour prouver son innocence; & que si ses preuves étoient suffisantes, elle lui rendroit la liberté.

Sect. IV. *Hist. des deux Siciles depuis 1269 jusqu'à l'an 1282. Hist. de Naples.* 1282-1442.

La Reine étoit plus inquiete qu'elle ne le sembloit, & Pandolfe partageoit son inquiétude. Il alla voir Sforza dans sa prison, lui persuada qu'il n'avoit aucune part à son empriſonnement, & qu'il travailloit à le faire élargir par le crédit que Cathérine Alapo sa sœur, avoit auprès de la Reine. En effet, quelque tems après, il vint lui dire qu'il étoit libre, & que la Reine lui accordoit avec la liberté la charge de Grand-Connétable, avec huit mille ducats par mois, à condition qu'il épouseroit Cathérine sa sœur, à qui il devoit son élargiſſement. Sforza, d'un caractere franc & reconnoiſſant crut tout ce qu'on lui disoit, sortit de prison, & accepta Cathérine pour femme.

Son mariage avec le Comte de la Marche. 1415.

Jeanne alloit épouser Jacques, Comte de la Marche, Prince de la Maison de France, mais éloigné de la Couronne, il ne devoit point porter le titre de Roi, mais seulement de Gouverneur-Général du Royaume; au moins c'étoit la convention qui avoit été faite, & réellement quelques-uns des Seigneurs que la Reine envoya à la rencontre de son époux, ne lui donnerent que le titre de Comte; d'autres pourtant lui donnerent celui de Roi, & parmi ceux-ci furent presque tous les Barons natifs du Royaume, partisans de la Maison de Duraz, & en particulier Jules César de Capoue, qui voyoit avec peine la faveur de Pandolfe, dont il craignoit les suites pour Jeanne & le Royaume. Il eut des entretiens particuliers avec le Comte de la Marche: il lui fit connoître l'état des choses, le commerce de la Reine avec son favori, l'insolence de cet homme, & ce qu'on devoit craindre de ses intrigues.

Avant l'arrivée du Comte à Naples, la Reine fut informée que le plus grand nombre des Seigneurs de sa Cour avoit donné le titre de Roi à son époux, qu'il s'étoit même élevé à ce sujet quelque contestation entre les Barons, que Sforza, qui ne lui avoit donné que celui de Comte, étoit dans les fers. La Reine allarmée fit dire aux Elus de Naples que son époux devoit arriver le lendemain, & qu'elle entendoit qu'ils le reçuſſent comme leur Roi. Ces ordres furent exécutés, & lors de la cérémonie du mariage. Jeanne dit elle-même à l'Assemblée, composée de toute la Nobleſſe du Royaume: „ Vous „ voyez le Prince que je rends maître de ma personne, & à qui je donne „ ma Couronne; que ceux qui m'aiment & sont affectionnés à ma maison, „ le reconnoiſſent, le nomment & le servent comme leur Roi". Ces paroles furent suivies de cris de joie; & l'on entendit répéter par-tout; *Vive le Roi Jacques & la Reine Jeanne, nos maîtres.* Le reste du jour se passa en divertiſſemens.

Le lendemain on vit arriver Sforza chargé de chaînes. Il méritoit un meilleur sort, & l'on eût été plus touché de sa disgrace, si depuis son alliance avec Pandolfe, il n'eût partagé l'indignation du public contre ce favori. Le

SECT. IV. *Hiſt. des deux Siciles depuis 1269 juſqu'à l'an 1282. Hiſt. de Naples. 1282-1442.*

jour ſuivant le Roi fit arrêter Pandolfe lui-même. On le conduiſit au Château de l'œuf. On le mit à la torture. Il avoua tout ce que le Roi vouloit ſavoir. Il fut condamné à mort & eut la tête tranchée le premier jour d'Octobre 1415, à la grande ſatisfaction du Public. (1)

Captivité de la Reine.

Aprés cette exécution, le Roi Jacques voulant remédier aux galanteries de la Reine, dont il avoit été informé par Jules Céſar de Capoue, lui donna un vieux Officier François pour Argus, ſous le nom d'Ecuyer, & fit veiller de ſi près ſur ſa conduite, qu'il ne lui étoit pas poſſible de voir perſonne, ni de parler à qui que ce fut ſans témoin. L'eſpece de captivité, où Jeanne étoit retenue, ne fut point abſolument déſaprouvée dans les commencemens. On la regarda comme une juſte punition de ſa conduite paſſée, & une précaution néceſſaire pour l'avenir. Dans la ſuite la Nation l'enviſagea d'un autre œil, & ce fut la faute du Roi. Entourré de François, il négligea la Nobleſſe Napolitaine, ne lui donnant que la moindre part aux emplois & aux honneurs du Royaume. Les Charges de Grand-Connétable, de Grand-Chambellan & de Grand-Sénéchal vinrent à vaquer, & on en pourvut des François; Jacques ne ſongea pas même à Jules-Céſar de Capoue & aux autres qui lui avoient rendu des ſervices eſſentiels. Par-là, il perdit bientôt l'affection que la Nobleſſe & le Peuple lui avoient d'abord témoignée. On commença à trouver mauvais que le Roi retint la Reine captive dans ſon appartement. Depuis trois mois elle n'avoit pas paru en public. Quelques Seigneurs ſe plaignirent au Prince lui-même qu'il ne la traitoit pas comme il convenoit à ſon rang & au ſang des grand Rois dont elle deſcendoit. Le Roi fut piqué de ces reproches.

Conſpiration contre le Roi découverte.

Jules-Céſar de Capoue, plus indigné que les autres, que Jacques ſe montrât ingrat envers lui, forma un projet téméraire que ſon imprudence fit avorter. Il vint à Naples, où il fut bien reçu du Souverain. Il lui demanda la permiſſion de rendre ſes devoirs à la Reine. Il lui parla en particulier; grace qu'on n'accordoit à cette Princeſſe que depuis le mécontentement que les Nobles avoient témoigné, & ſeulement pour un petit nombre de Seigneurs qui étoient bien venus du Roi. Jules-Céſar oublia dans cette entrevue combien il avoit offenſé ſa Souveraine; & par une imprudence qu'on a peine à concevoir, il lui confia que la Nobleſſe étoit mécontente du Comte de la Marche, (donnant ce nom au Roi) qu'en ſon particulier, il avoit de juſtes ſujets de ſe plaindre de ſon ingratitude; qu'il avoit deſſein de la délivrer de la captivité où elle languiſſoit en ôtant la vie au Roi. Jeanne qui le voyoit avec horreur, comme le premier Auteur de la contrainte où elle étoit retenue, fit ſemblant d'approuver ſon deſſein, pour lui tendre un piege où il devoit ſe perdre; & dès qu'il fut ſorti, elle ſe fit un mérite auprès de Jacques, de lui dévoiler le complot de Jules. Le Roi, pour être plus ſûr de la vérité de cette ouverture, convint avec la Reine qu'il ſe cacheroit dans ſa chambre, & que ſans être vu du traître, il entendroit les particularités de ſon projet, lorſqu'il viendroit en entretenir Jeanne. Ce ſtratagême réuſſit comme il avoit été arrangé, & le Roi ſe convainquit pas ſes propres oreilles, de ce qui ſe tramoit contre lui. Jules fut arrêté avec ſon ſécrétaire ſon complice; au mo-

(1) Giannone, *Liv.* XXV. *ch.* I.

ment qu'ils sortoient du Château. Leur procès fut fait & ils furent décapités.

Sect. IV. *Hist. des deux Siciles depuis 1269 jusqu'à l'an 1282. Hist. de Naples. 1282-1442.*

La découverte de cette conspiration rendit la Reine plus libre, & le Roi plus méfiant. La Princesse obtint la permission d'aller dîner chez un riche marchand Florentin. Quand on fut dans la Ville que la Reine devoit sortir, la Noblesse & le Peuple accoururent en foule sur son passage. Sa tristesse lui donnoit un air touchant. Elle émut tout le monde de compassion. Quelques Seigneurs soulevèrent la Populace, & résolurent par ce moyen de faire rendre la liberté à Jeanne. Le Roi averti de ce tumulte, crut le mal plus grand. Il craignit d'être assiégé dans le Château-neuf, & se retira dans celui de l'œuf. La Reine fut conduite dans celui de Campuana, qui lui fut remis par le Commandant. La jeunesse réjouie de cet événement vouloit qu'on assiégeât le Roi. Des personnes plus sensées comprirent que s'il convenoit d'adoucir le sort de la Reine, & se servir de la circonstance présente pour obtenir du Roi qu'il eût pour la noblesse du Royaume les égards & la considération qu'elle méritoit, il ne falloit pas aussi risquer de livrer de nouveau l'Etat à une femme dont la foiblesse pour d'indignes favoris étoit trop connue. Dans cette idée, on fut d'avis de proposer un accommodement au Roi.

La Reine recouvre sa liberté.

Jacques avoit perdu sa premiere fermeté: il accepta & promit tout ce qu'on voulut. Il fut arrêté que le Roi & la Reine vivroient ensemble en bonne union; que comme légitime maîtresse du Royaume, Jeanne seroit reconnue pour telle, ainsi qu'il étoit dit dans le traité de mariage, qu'elle se choisiroit & auroit une Cour convenable à son rang: que Jacques de son côté conserveroit le titre de Roi, avec une pension de quarante mille ducats par année, pour l'entretien de sa maison; qu'enfin les charges de la Couronne, les emplois du Royaume seroient possédées pour la plus grande partie par des Seigneurs Napolitains. (1).

Ce traité rendoit la liberté à la Reine, & permettoit à la Noblesse d'aspirer aux dignités & aux honneurs qui leur appartenoient plutôt qu'à des étrangers; mais il ne remédioit point aux maux que l'on avoit lieu d'appréhender; l'événement fit voir qu'il étoit insuffisant pour rétablir l'ordre. Jeanne disposa des emplois. Sergiani Caracciolo fut fait Grand-Sénéchal; Sforza fut élargi & réintégré dans l'emploi de Grand-Connétable. Jeanne, dont les passions avoient été long-tems contraintes, leur laissa prendre un libre essor. Elle fut sur-tout éprise de Sergiani: c'étoit un des plus beaux Seigneurs de la Cour, mais d'une beauté mâle & vigoureuse, & qui joignoit aux perfections du Corps, beaucoup d'habileté & de prudence. Il ne se livra pas d'abord à la Reine. Tandis qu'elle lui proposoit de songer aux moyens de se débarrasser du Roi son époux, pour qu'elle fut toute entiere & librement à son amant, celui-ci lui fit comprendre qu'il falloit commencer par se concilier l'affection de la Noblesse & du Peuple, en leur distribuant des graces & des bienfaits, elle suivit ce Conseil qui lui réussit. Sergiani avoit soin que personne n'eut à se plaindre de la Reine; par-là il établissoit plus solidement sa propre puissance.

Captivité du Roi.

Il étoit tems de songer à éloigner le Roi, au gré des deux amans. Sergiani porta Jeanne à proposer au Roi, tandis qu'ils soupoient ensemble, de faire

(1) Giannone, *au même endroit.*

SECT. IV. *Hiſt. des deux Siciles depuis 1269 juſqu'à l'an 1282. Hiſt. de Naples. 1282-1442.*

ſortir tous les François du Royaume; ſous prétexte qu'il y avoit entre eux & les Napolitains une antipathie qui produiſoit de fréquentes quérelles & pouvoit avoir des ſuites plus funeſtes. Jacques répondit qu'il falloit auparavant récompenſer les ſervices de ceux qui avoient abandonné leur Patrie pour le ſuivre & le ſervir. La Reine répliqua d'un ton impérieux, qu'elle ſauroit bien les chaſſer malgré lui. (1) Le Roi piqué ſe leva bruſquement de table, & ſe retira dans ſon appartement. Jeanne, qui avoit prévu à-peu-près le reſultat de ſa propoſition, fit garder le Roi par des gens préparés à ce deſſein, de ſorte qu'il éprouvoit dans ce moment le ſort de la captivité qu'il avoit fait ſouffrir à la Reine quelques mois auparavant.

1417. Ce coup d'autorité déplut aux Nobles & au Peuple, particuliérement à ceux du parti de Duraz, qui ſentirent juſqu'où pouvoit aller le commerce de la Reine avec Sergiani, & la puiſſance exceſſive de ce favori. Tandis que ces choſes ſe paſſoient à Naples, Othon Colonne fut élu Pape ſous le nom de Martin V, & ce Pontife reconnu par toute la Chrétienté, mit fin au Schiſme dont l'Egliſe étoit depuis ſi long-tems déſolée. Jeanne lui envoya des Ambaſſadeurs, pour le féliciter de ſon avénement au Pontificat. Martin les reçut avec des grandes démonſtrations de bienveillance. De leur côté, le Roi de France & le Duc de Bourgogne ſolliciterent Sa Sainteté de faire intervenir ſa médiation pour obtenir l'élargiſſement du Roi Jacques; & les Seigneurs Napolitains du parti de Duraz, ſoutenus par le Capitaine Sforza & ſes troupes, demandoient à la Reine qu'elle chaſſât Sergiani de la Cour & du Gouvernement. Ce favori céda prudemment à l'orage, & dicta lui-même l'ordre qui l'envoyoit en exil à Procida, ne voulant pas expoſer le ſort de la Reine; mais il fit ſi bien, que cette Princeſſe promît au Pape d'élargir Jacques, ſeulement lorſque le Royaume ſeroit plus tranquille, & qu'elle n'auroit pas à craindre une révolution.

Dès l'année ſuivante, Sergiani reparut à la Cour avec plus d'éclat que jamais. Sforza étoit en Toſcane. Le favori que la Reine revit avec un nouveau plaiſir, étoit allé ſaluer le Pape à Florence, & par ſes négociations avoit conclu avec lui, au nom de Jeanne, pluſieurs traités qui avoient affermi pour toujours la Couronne ſur la tête de cette Princeſſe, & mis le parti de Duraz à l'abri de toute crainte. Car ce Courtiſan ruſé s'attachoit à ſe concilier l'affection de tous les partis. Le Pape envoya un Légat pour couronner Jeanne, & en même tems la ſolliciter de nouveau d'élargir le Roi Jacques. Sergiani fut d'avis qu'elle ſe rendit aux inſtances du Pape, moyennant quelques précautions qui furent approuvées & conſenties.

Son élargiſſement & ſa retraite en France, Couronnement de la Reine. 1415. 1419. Si le Roi avoit fait ſolliciter ſa liberté, ce n'étoit pas pour vivre d'avantage avec la Reine, ni dans le Royaume de Naples. Il repaſſa d'abord en France, où l'on aſſure qu'il finit ſes jours dans un monaſtere. (2) Jeanne fut couronnée publiquement le 20 Octobre 1418, avec cette Clauſe expreſſe dans l'Acte d'inveſtiture, que le Pape conſidérant combien les exemples paſſés

(1) Le même, au même Livre, *ch.* 2.

(2) Coſtanzo, *Lib* XIII. *Sub fin.* Le Comte de la Marche prit l'habit de Cordelier, dans le Couvent de Beſançon, en 1435, & mourut en 1438.

faisoient voir que le Gouvernement des femmes étoit contraire au bien de ce Royaume, il les en excluoit, tant qu'il se trouveroit des mâles jusqu'au quatrieme degré. (1)

Sect. IV. *Hist. des deux Siciles depuis 1269 jusqu'a l'an 1282. Hist. de Naples. 1282-1442.*

Jeanne étoit tout-à-la fois inquiete & charmée du départ du Roi Jacques. Le Grand Sénéchal Sergiani Caracciolo commença à devenir absolu; ou plutôt, car il étoit déjà Souverain, au titre près, il affecta dans toutes les occasions, & envers tout le monde, une autorité insolente, qui le fit bientôt universellement haïr. Se croyant au dessus de toute crainte, il n'eut plus pour les Nobles les ménagemens qui leur avoient fait supporter son élévation: il chercha à se venger de ses ennemis, en éloignant les uns de la Cour, en faisant ôter des emplois aux autres, & en supprimant les pensions de plusieurs. Ce favori imprudent ne voyoit pas qu'il ébranloit sa puissance au lieu de l'affermir. Cette conduite causa un mécontentement général. Sforza sur-tout avoit juré de le perdre. Ce Capitaine, que le Grand-Sénéchal avoit fait envoyer contre Braccio pour le chasser des Terres de l'Eglise qu'il retenoit injustement, avoit été battu près de Viterbe, & ses Troupes fort diminuées après ce malheur, ne lui permettoient pas de former une entreprise par ses seules forces, quoique les Barons le sollicitassent vivement de se rendre à Naples. Il préféra d'envoyer son secrétaire à Louis III, Duc d'Anjou, fils de Louis II, pour l'inviter à venir prendre possession de la Couronne dont avoit joui son pere, lui faisant voir, par la disposition des esprits, qu'il s'en empareroit aisément. Le Duc ravi de ces propositions, en fit remercier Sforza, le nomma Vice-Roi & Grand-Connétable, lui fit tenir trente mille ducats pour recruter son Armée, & lui promit que bientôt il paroîtroit à la vue de Naples avec une Armée Navale.

Louis III, Duc d'Anjou, sollicité par Sforza, attaque le Royaume de Naples.

Sforza renvoya aussi-tôt à la Reine ses étendarts & le bâton de Général. Arrivé jusqu'aux murs de Naples, il y déclara qu'il venoit en faveur de Louis III, Légitime Souverain du Royaume, à qui il convenoit mieux aux Napolitains d'obéir, qu'à un favori insolent qui les tyrannisoit. La Reine & le Sénéchal furent effrayés de cet événement. On envoya sur le champ un Ambassadeur au Pape pour lui demander du secours, soit par lui-même, soit par les autres Princes d'Italie. On s'adressoit mal. L'entreprise de Louis ne s'étoit pas faite sans la participation de Martin V; lequel n'étoit pas content que le Ministere de Naples eut si mal soutenu la bravoure & l'Armée de Sforza lorsqu'il combattoit pour les intérêts du S. Siege. Aussi cette négociation eut un si malheureux succès, que le Pape autorisa l'expédition de Louis par un diplôme, qui dérogeant à l'investiture que Jeanne venoit de recevoir, ou qui du moins en expliquoit les motifs en faveur de la Maison d'Anjou. Il fit expédier une Bulle, datée de Florence, le 4 de Décembre 1419, où après s'être étendu sur les raisons, qui l'avoient déterminé, dont les plus solides étoient la minorité de Louis III, & les troubles du Royaume, il déclaroit que loin de préjudicier pour cette investiture aux droits de la Maison d'Anjou, il prétendoit, au contraire, qu'ils fussent conservés en leur entier; qu'en cas que le Royaume retournât à l'Eglise par la mort de Jeanne, sans postérité, ce que l'âge avancé de cette Princesse rendoit indubitable, il faisoit dès lors à Louis & à ses héritiers, l'inféodation du Royaume, sous les conditions ordinaires;

(1) Chioccarello & Summonte, *Lib.* IV.

au défaut des héritiers mâles de Louis, en ligne directe, le Pontife appelloit les collatéraux Mâles jusqu'au quatrieme dégré, préférablement aux filles. (1)

Dans le même tems Alphonse, Roi d'Arragon, se préparoit à attaquer l'Isle de Corse. Mais la Reine Jeanne lui fit proposer d'employer ses armes en sa faveur, & pour l'y engager par un appât puissant, elle l'adopta son Successeur à sa Couronne. Alphonse jugea qu'il lui étoit plus avantageux de conquérir un beau Royaume, qu'un rocher stérile, il abandonna ses vues sur la Corse, & envoya seize Galeres au secours de la Reine Jeanne. Il vint lui-même à Naples, quelque tems après, où la Reine ratifia l'Acte d'adoption, ou plutôt en dressa un plus ample que le premier. Les armes d'Alphonse furent plus heureuses que celles de Louis, & peu s'en fallut que celui-ci ne perdit toute espérance de se rendre maître du Royaume, même d'y conserver aucune place; lorsqu'un nouvel événement fit changer la face des affaires.

1403. *La Reine appelle Alphonse, Roi d'Arragon à son secours & l'adopte.* 1421.

Alphonse avoit exigé l'hommage & fait prêter serment de fidélité en sa faveur, tant aux Villes qu'il avoit conquises, qu'à tous les Seigneurs qui étoient venus lui rendre leurs devoirs. Le Grand-Sénéchal qui prenoit ombrage de tout ce qui s'élevoit autour du trône, en augura que le Roi d'Arragon vouloit se rendre maître du Royaume de Naples, avant la mort de la Reine, contre la convention expresse du Traité d'adoption. Il inspira les mêmes soupçons à Jeanne. Alphonse s'apperçut du réfroidissement de la Reine à son égard. Quoiqu'il n'en sut pas positivement le sujet, comme il connoissoit l'ambition intrigante du Grand-Sénéchal, & la foiblesse de la Princesse, qui ne pensoit & n'agissoit que par son favori, il ne douta pas que Sergiani ne tramât quelque chose à son préjudice. Il le fit donc emprisonner le 27 Mai de l'année 1423, & alla ensuite trouver la Reine. Jeanne informée de ce qui venoit d'arriver, fit fermer les portes du Château. Alphonse ne pouvant la voir, se retira chez lui, & dans ce moment il y eut un grand désordre dans Naples, occasionné par les Espagnols & les Catalans qui étoient à la suite d'Alphonse, & par les Napolitains attachés au parti de la Reine. (2)

Elle révoque cette adoption pour adopter le Duc d'Anjou.

Jeanne, de l'avis de son Conseil appella Sforza à son secours. Ce Capitaine étoit alors à Bénévent. Il se flatta qu'en délivrant la Reine du péril où elle étoit, il en obtiendroit qu'elle révoquât l'adoption faite en faveur d'Alphonse, pour la procurer au Duc d'Anjou. Dans cette pensée il se hâta de venir à Naples, assiégea le Roi, enfermé dans le Château-neuf, & délivra la Reine, qu'il conduisit à Aversa. Ce fut là qu'il engagea cette Princesse à déclarer par un Acte solemnel, qu'elle fit le premier Juillet de la même année, qu'elle révoquoit pour cause d'ingratitude, la premiere adoption qu'elle avoit faite du Roi Alphonse, & adoptoit Louis III, Duc d'Anjou, à qui elle donnoit le titre de Roi. En conséquence, Louis vint trouver la Reine à Aversa. Elle fortifia encore son parti de l'alliance du Pape & du Duc de Milan, qui embrasserent ses intérêts.

Alphonse retourne en Espagne.

Alphonse voyant tant de forces réunies contre lui, comprit qu'il ne pourroit pas conserver Naples: il prit la résolution de retourner en Espagne; mais auparavant il eut soin de profiter de la passion de la Reine, pour obtenir l'échange

(1) *Hist. des Rois des deux Siciles de la Maison de France*, Par Mr. d'E. *Tom.* III.
(2) Giannone, *Hist. civile du Roy. de Naples*, *Liv.* XXV. *ch.* 4.

change de tous les Seigneurs Eſpagnols & Catalans contre le Grand-Sénéchal ſeul.

Quelques-uns ont cru qu'Alphonſe ſongeoit déjà, & depuis le premier moment qu'il étoit entré dans le Royaume, à s'en rendre maître & ſeul Souverain, ſans attendre que la mort eût fermé les yeux de Jeanne; que les ſoupçons du Grand-Sénéchal étoient fondés ſur des indiſcrétions echappées à Alphonſe, & qu'il faiſoit lever une armée dans ſes Etats pour venir prendre la Reine & la conduire priſonniere à Catalogne. Quoiqu'il en ſoit, ce projet réel ou ſuppoſé, avorta par les meſures de Sergiani. Mais Alphonſe ne perdit jamais de vue ſes prétentions ſur Naples, & nous verrons dans la ſuite comment il les fit valoir.

Le Grand-Sénéchal devint plus puiſſant, plus ambitieux & plus inſolent que jamais. Louis ne pouvoit voir ſans indignation la foibleſſe de la Reine pour cet homme, & de ſon côté Sergiani voulant éloigner Louis de la Cour, dans la crainte qu'il ne fut un obſtacle aux progrès de ſon crédit; il engagea Jeanne à lui confirmer l'inveſtiture du Duché de Calabre, qui tenoit tout entier pour Alphonſe, & de l'envoyer s'en mettre en poſſeſſion par la force des armes. Il eut ſoin en même-tems de prolonger cette expédition, en ne fourniſſant que ce qu'il falloit de Troupes pour perpétuer la guerre contre les Aragonois ſans la terminer. Auſſi elle dura pluſieurs années (1); & Louis III. ne revint à Naples qu'en 1430. 1430.

Fin tragique de Sergiani, favori de Jeanne II.

La grandeur & l'inſolence de Sergiani devoient naturellement lui attirer une fin tragique. Il s'étoit emparé de pluſieurs Terres & Biens, ſoit pour lui, ou pour ſes parens & ſes créatures. Jeanne lui avoit donné la Principauté de Capoue. Toujours plus avide, il lui demanda celle de Salerne, & le Duché d'Amalfi. La Reine étoit âgée & infirme. Sergiani n'étoit plus jeune. Il n'étoit plus queſtion de galanterie entr'eux. La paſſion de l'un s'étoit changée en indifférence & en dégoût, & celle de l'autre en remords & en honte. Le favori même ſe croyoit trop puiſſant pour avoir des ménagemens pour celle dont la foibleſſe l'avoit élevé. Jeanne lui refuſa les nouveaux Biens qu'il lui demandoit, & ne put s'empêcher de lui dire en forme de reproches, qu'il devoit être content des Bienfaits dont elle l'avoit comblé. Le favori fut piqué de ce reproche. Cependant quelques jours après, il fit de nouvelles inſtances dont un ſecond refus fut le ſeul fruit. Outré de dépit, il éclata en paroles peu reſpectueuſes; & en injures: on aſſure même qu'il eut la hardieſſe de porter les mains au viſage de la Reine, & qu'il y laiſſa des traces de ſa fureur. (2) Cet excès d'inſolence dans un Sujet comblé de biens; arracha des larmes à Jeanne, qui gémiſſoit trop tard de ſon aveugle paſſion. Cette Princeſſe, dès que Sergiani l'eut quittée, ſe plaignit de ſon audace à la Ducheſſe de Seſſa, ſa confidente alors, & une ennemie implacable du Grand-Sénéchal. „ C'eſt „ une bête feroce, lui repondit la Ducheſſe; & ſi Votre Majeſté ne répri„ me ſon inſolence, peut-être qu'un jour ſa fureur le portera à vous étran„ gler. Il eſt de l'intérêt de vos jours de le faire rentrer dans ſon premier

(1) *Hiſt. des Rois des deux Siciles, de la Maiſon de France*, Par Mr. d'Egly, *même Tome.*

(2) *Là-même.*

SECT. IV. *Hiſt. des deux Siciles depuis 1269 juſqu'à l'an 1282. Hiſt. de Naples. 1282-1442.*

„ état de pauvre & ſimple Gentil-homme, d'où vos bontés l'ont tiré. Cet indigne „ favori, non content de vous avoir fait tomber dans le mépris, ôſe, par „ la plus noire ingratitude, maltraiter celle qui l'a comblé de richeſſes & de „ grandeurs, qui lui a ſacrifié ce qu'elle avoit de plus cher au monde, ſa ré- „ putation & ſon honneur; qu'il éprouve aujourd'hui tout le poids de votre „ indignation, puiſqu'il abuſe de vos bienfaits contre vous-même".

1432.

La Reine goûta ce Conſeil, & dès ce moment, prit la réſolution de lui faire éprouver ſa colere, en diminuant ſon autorité, & le privant d'une partie des terres qu'il tenoit d'elle. Ce n'étoit pas là tout ce que demandoient ſes ennemis & ſes envieux. On voulut exalter l'indignation & le reſſentiment de la Reine, on lui dit qu'il cherchoit à s'emparer du Royaume; on lui propoſa enfin de le faire mourir. Elle n'y conſentit pas; elle ſe contentât de donner ordre qu'on l'arrêtât. Ses ennemis outrepaſſant cet ordre, le maſſacrerent à coups de hache dans ſon appartement, la nuit du 17 au 18 du mois d'Août 1432. La Reine, dit-on, fut fâchée de ſa mort; mais, comme on lui avoit perſuadé qu'il aſpiroit au trône, elle ordonna que tous ſes Biens fuſſent confiſqués. Pluſieurs de ſes parens & de ſes partiſans furent arrêtés & conduits en priſon. Son Cadavre reſta quelques jours ſans ſépulture; expoſé à l'indignation publique; & d'amples Lettres d'abſolution furent accordées aux aſſaſſins, coupables de ſa mort. Telle fut la fin tragique de ce favori.

Nouvelle adoption d'Alphonſe. 1433.

Eugene IV. avoit ſuccédé au Pape Martin V; Louis avoit épouſé, en 1431, Marguérite, fille du Duc de Savoie, & vivoit tranquillement avec elle dans le Duché de Calabre, qui lui avoit été donné pour apanage. Alphonſe, plus jaloux que jamais d'exécuter ſes deſſeins ſur le Royaume de Naples, négocioit auprès du Pape, pour en obtenir l'inveſtiture, & continuoit d'entretenir des rélations avec les Barons de ſon parti. Il ne tarda pas à apprendre la mort du Grand-Sénéchal. Inſtruit en même tems du crédit de la Ducheſſe de Seſſa ſur la Reine, il ſe haſarda d'envoyer des Ambaſſadeurs à Jeanne, pour tâcher de ſe reconcilier avec elle; il connoiſſoit ſon inconſtance, & ôſoit ſe flatter, malgré les apparences contraires, qu'elle renouvelleroit ſon adoption, revoqueroit celle du Duc d'Anjou, le remettroit en poſſeſion du Duché de Calabre, dont Louis III. jouiſſoit, & porteroit le Pape à confirmer ces nouveaux arrangemens. Rien n'étoit moins vraiſemblable. Alphonſe attendoit ces changemens de la légéreté de Jeanne, dont l'eſprit s'affoibliſſoit tous les jours. En effet, Jeanne lui permit d'entrer dans le Royaume. Il prit terre dans l'Iſle d'Iſchia, qui tenoit encore pour lui; & par une inconſéquence dont on voit peu d'exemples, la Reine annulla, par ſes Lettres du 4 Avril 1433, tout ce qu'elle avoit fait contre Alphonſe dix ans auparavant. Elle revoqua l'adoption de Louis III, & tout ce qui l'avoit ſuivi, ou précédé; reconnut de nouveau le Roi d'Aragon pour ſon ſeul & légitime héritier, renouvella l'adoption faite en ſa faveur, lui donna une ſeconde fois le Duché de Calabre, promettant d'enjoindre à Louis III, qui en jouiſſoit, de le remettre à Alphonſe & de ſortir du Royaume. Les Lettres portoient que Jeanne demeureroit néanmoins Souveraine du Duché de Calabre pendant ſa vie, & que la Ducheſſe de Seſſa avec Gilles Cacicero, qui ſeroit ſon Miniſtre, le gouverneroit au nom d'Alphonſe, qui juroit conformément à la volonté de la Reine, de retourner en Sicile, & de ne point entrer dans le

Royaume de Naples du vivant de Jeanne, sans sa permission, de n'y faire aucune sorte d'expédition, ni d'entreprise, de n'y semer aucun trouble, de ne point permettre à ses freres ni à ses Vassaux, de se déclarer contre la Reine & ses Sujets. Ces Lettres ne furent point publiées. Il importoit d'en dérober la connoissance au parti Angevin. Elles furent remises à la Duchesse de Sessa, qui devoit en demeurer dépositaire, jusqu'à ce que la Reine fut à même de les mettre en exécution. (1)

Sect. IV. *Hist. des deux Siciles depuis 1269 jusqu'à l'an 1282. Hist. de Naples.* 1282-1442.

Jusques-là Alphonse avoit lieu de s'applaudir de ses succès. Trop d'impatience fit manquer la conclusion de cette affaire. Le Roi, non content de ce que la Duchesse faisoit pour lui, oubliant qu'elle étoit séparée du Duc son mari, qu'elle haïssoit mortellement, eut l'imprudence d'engager celui-ci à se déclarer en sa faveur. Il n'en fallut pas davantage pour irriter la Duchesse, & convertir en haine toute l'affection qu'elle avoit témoignée jusqu'à ce moment au Roi Alphonse. Elle n'eut pas de peine à persuader la Reine qu'elle obligeoit un ingrat qui étoit venu, sous une feinte amitié, lui arracher une grace pour s'en servir contre elle, de concert avec le Duc de Sessa. On envoya des troupes dans les Etats de celui-ci pour le contenir, & Alphonse ayant fait une treve de dix ans avec la Reine retourna en Sicile. (2)

Elle est sans effet.

En 1434, Louis III. mourut d'une fievre violente, sans laisser d'enfans. La Reine le pleura sincérement: il le méritoit par sa déférence à ses volontés, & elle dut se repentir de n'avoir pas mieux agi envers un Prince qui lui avoit toujours témoigné beaucoup de complaisance & de reconnoissance. Il lui étoit arrivé une seule fois de reprocher doucement à Jeanne l'avilissement où la réduisoit son aveugle foiblesse pour le Grand-Sénéchal: il s'apperçut que cette liberté déplaisoit à la Reine, il ne lui en parla jamais depuis. Cette Princesse voulant témoigner combien le caractere débonnaire de Louis l'attachoit à la Maison d'Anjou, la veille de sa mort elle institua pour son héritier, René, Duc d'Anjou, frere de Louis III. Elle mourut en 1435, sans être regrettée, mettant fin à la premiere branche d'Anjou, issue de Charles I. Un extrême penchant au libertinage, un éloignement naturel pour tous les soins du Gouvernement, une inconstance sans exemple, une aveugle déférence pour ceux qui avoient pris quelque empire sur son esprit, forment les traits du caractere de cette Princesse, qui n'auroit jamais du régner, si le sort capricieux ne mettoit pas souvent à la tête des Peuples, ceux qui sont le moins capables de faire leur bonheur. Elle avoit laissé dans le trésor Royal cinq cens mille ducats, qui devoient être employés pour les besoins de la ville de Naples, & pour assurer la Couronne à René d'Anjou; & comme ce Prince étoit alors retenu prisonnier par le Duc de Bourgogne, elle avoit nommé seize Nobles pour administrateurs du Royaume, jusqu'à l'arrivée du nouveau Roi.

Mort de Louis III. 1434.

Mort de Jeanne. 1435.

A la mort de Jeanne, le Royaume se trouva livré aux factions de trois compétiteurs. La plûpart des Barons étoient pour Alphonse. Le Peuple demandoit René d'Anjou pour Souverain. Le Pape Eugene IV. prétendit que la postérité de Charles I. se trouvant éteinte, le Royaume retournoit au S. Siege, défendit aux Napolitains d'obéir à d'autres qu'à celui qu'il nommeroit pour leur

René *Roi de Naples.*

(1) Là-même.

(2) Giannone, *Hist. civile de Naples, Liv.* XXV. Puffendorf, *Introduction à l'Histoire*, &c. *Tom.* II.

SECT. IV. *Hiſt. des deux Siciles depuis 1169 juſqu'à l'an 1282. Hiſt. de Naples. 1282-1442.*

Roi, & leur déclara qu'en attendant, il leur enverroit des Miniſtres pour les gouverner pendant l'interrêgne. Les Napolitains n'eurent aucun égard aux prétentions, ni aux déclarations de Sa Sainteté. Dès qu'ils virent que les ſeize Seigneurs nommés par la Reine Jeanne pour gouverner, entroient en fonction de leurs Charges, craignant qu'ils ne devinſſent autant de tyrans, ils leur joignirent vingt autres adminiſtrateurs, ou tuteurs du Royaume, tirés de la Nobleſſe & du Peuple, pour empêcher qu'ils n'abuſaſſent de l'autorité qui leur étoit confiée. Après cette premiere précaution, chacun ſongea aux intérêts particuliers du parti qu'il affectionnoit.

Expédition d'Alphonſe contre Naples.

Alphonſe impatient de faire valoir ſes droits, vint aſſiéger Gaëtte. Son impatience penſa lui couter cher. Le Duc de Milan perſuada aux Génois de ſecourir cette Place, parce qu'il ne convenoit pas à leurs intérêts qu'un port de la mer de Toſcane tombât au pouvoir des Catalans leurs ennemis. Les Génois mirent en Mer une flotte conſidérable, qui rencontra celle d'Alphonſe. Elles ſe livrerent bataille près de l'Iſle de Ponzo. Le combat dura dix heures. Les Génois remporterent une victoire complette & firent priſonniers de guerre le Roi Alphonſe, le Roi de Navarre, D. Henri, Grand-Maître de l'Ordre de St. Jacques, le Prince de Tarente, le Duc de Seſſa, & quantité d'autres Seigneurs. Ces illuſtres Captifs furent conduits à Savone, & de-là à Milan. Le ſort de Naples étoit entre les mains du Duc de Milan : il pouvoit terminer la guerre, & mettre René d'Anjou ſur le trône. On lui repréſenta fortement qu'il lui étoit plus avantageux de voir la Maiſon d'Aragon s'établir en Italie, que celle de France, vu qu'il devoit craindre que celle-ci n'attaquât Milan lorſqu'elle poſſéderoit Naples. Ainſi le Duc ſe laiſſa engager à faire une Ligue avec Alphonſe, & à l'aider de tout ſon pouvoir à faire la conquête du Royaume, qui devoit naturellement lui échapper après la déſaite qu'il venoit d'éprouver. Tous les priſonniers furent mis en liberté ſans rançon, & Alphonſe conçut de nouvelles eſpérances.

Cependant les Napolitains avoient envoyé des Ambaſſadeurs en France, pour ſolliciter le Roi René de venir prendre poſſeſſion de ſon Royaume. Celui-ci étoit toujours priſonnier du Duc de Bourgogne. Les Ambaſſadeurs ne trouverent qu'Iſabelle ſon épouſe, qui, ayant donné avis au Duc d'Anjou de ce qui ſe paſſoit, s'embarqua avec quatre galeres de Provence, arriva à Gaëtte, & puis à Naples, le 18 Octobre 1435. Le Gouvernement des Seize & des Vingt n'étoit point vu d'un bon œil. La plûpart des Barons du Royaume, prêterent ſerment de fidélité à la Princeſſe, comme Vicaire du Roi ſon époux ; & en cette qualité elle prit les rênes du Gouvernement. C'étoit entreprendre une tâche bien dangereuſe que de vouloir réſiſter aux forces combinées d'Alphonſe & du Duc de Milan. La fortune favoriſa tantôt l'un, tantôt l'autre parti.

1436 *& ſuiv.*

René vint à Naples : ſes ſuccès.

René obtint ſa liberté, & ſe rendit à Naples avec ſon fils Jean, le 9 de Mai 1438. Il y fut reçu comme un Dieu tutelaire par le parti Angevin. Sans perdre de tems il ſe mit en devoir de ſoumettre à ſon obéiſſance différentes Provinces du Royaume. Il commença par l'Abruzze, & ſes ſuccès égalerent ſa valeur & & ſon activité. Alphonſe avoit reçu de

1438 *& ſuiv.*

puiſſans ſecours de Sicile & de Catalogne. Il ſe hâta de venir camper près de Naples, avec quinze mille hommes. René vint en toute diligence au ſecours de la Capitale. Il enleva aux Catalans la Tour de S. Vincent, & il eſpéroit ſe rendre maître du Château-neuf, qui depuis ſi long-tems étoit ſous la puiſſance des Aragonois. Il preſſoit vivement les opérations de la guerre, parce qu'il commençoit à manquer de poudre & de proviſions de bouche. Le Château ſe rendit effectivement le 24 d'Août 1439. Mais ce fut là le dernier ſuccès du Roi de Naples. Depuis ce moment ſes affaires allerent en déclinant, & il éprouva des malheurs de toutes eſpeces. Il ſe vit abandonné par pluſieurs Barons qui ſe jetterent dans le parti d'Alphonſe. La mort lui enleva ſon meilleur Capitaine, le célébre Caldora; & le fils de celui-ci l'abandonna par reſſentiment. La trahiſon d'un Prêtre de Capri, remit cette Iſle au pouvoir de ſon rival; & pour comble d'infortune, une Galere qu'on lui envoyoit de France, chargée d'une ſomme conſidérable d'argent, fut arrêtée dans cette même Iſle, & tomba au pouvoir d'Alphonſe. Tant de revers obligerent René de faire partir Iſabelle & ſon fils aîné pour la Provence. Alphonſe ſe rendit maître de Naples. René fut trop heureux de lui échapper. Il ſe ſauva ſur un Vaiſſeau Génois qui étoit à la rade. Il ſe rendit à Florence, où étoit alors le Pape. Le Pontife le reçut & lui donna l'inveſtiture du Royaume qu'il venoit de perdre. Il lui fit auſſi de belles promeſſes; mais ce n'étoit que des paroles. René cédant à la néceſſité de ſa mauvaiſe fortune repaſſa en France au commencement de l'année 1442.

Sect. V. *Hiſt. de Sicile depuis 1282 juſqu'à l'an 1442.*

1442.

Telle fut la fin de la domination de la Maiſon d'Anjou ſur le Royaume de Naples, qui doit terminer cette quatrieme Section.

SECTION V.

Hiſtoire de Sicile, depuis l'année 1282, *où cette Iſle forma un Royaume particulier, & fut ſoumiſe aux Rois de la Maiſon d'Aragon, juſqu'à la réunion des deux Etats de Naples & de Sicile, en* 1442, *ſous Alphonſe I.*

Pierre, Roi d'Aragon, comme héritier des prétentions de ſon épouſe, Conſtance, fille de Mainfroi, & de celles de Conradin, dernier Prince de la Maiſon de Suabe, avoit les droits les plus inconteſtables au Royaume de Sicile, en ayant reçu, dit on l'inveſtiture, par le gant, ou ſuivant d'autres, par l'anneau, que l'infortuné Conradin jetta avant d'être exécuté, & qu'un Chevalier Napolitain ramaſſa & porta à ce Prince. Quelque envie qu'il eut depuis long-tems de ſe mettre en poſſeſſion d'un ſi bel héritage, le manque de moyens, d'occaſions & de forces néceſſaires l'avoit, en quelque façon, empêché d'y ſonger, & obligé de renoncer à une entrepriſe auſſi épineuſe. Mais le mécontentement des Siciliens, la conjuration de Jean de Procida, & le ſecours que lui promit l'Empereur Michel Paléologue, ayant ranimé ſes eſpérances & ſes deſirs, il ſongea à profiter de l'occaſion qui ſe préſentoit, de recouvrer un trône qui lui appartenoit, & auquel les vœux des Si-

1282. 1285. Pierre d'Aragon, Roi de Sicile.

SECT. V. *Hist. de Sicile depuis 1282 jusqu'à l'an 1442.*

ciliens, & leur haine pour les François l'appellerent. Long-tems auparavant la révolution de 1282, ce Prince, qui s'attendoit de jour en jour à quelque soulèvement de la part des Peuples, & qui étoit instruit de ce que Procida tramoit en sa faveur, avoit fait, avec l'aide de l'argent de Paléologue, les plus grands préparatifs, & s'étoit mis en état de fondre sur la Sicile, aussi-tôt que la conspiration auroit éclaté. Vainement Philippe, Roi de France, son Beau-frere & le Pape Martin IV, s'efforcerent de pénétrer le mystere de cet armement. Pierre leur fit toujours entendre qu'il étoit destiné contre les Sarrazins, sans vouloir s'expliquer d'avantage sur ce sujet, ni dire en qu'elle Contrée il prétendoit porter la guerre; ce qui excita la méfiance du Roi de France & du Pape. On prétend que le Roi d'Aragon répondit à un Moine, que le Pape lui avoit envoyé pour le presser & le forcer de s'expliquer sur l'entreprise qu'il méditoit, que s'il savoit que sa chemise sut son dessein, il la brûleroit; où, suivant d'autres, qu'il couperoit sa main gauche, s'il croyoit qu'elle pût savoir & trahir ce que vouloit faire sa main droite. (1) Quoiqu'il en soit, il continua ses grands préparatifs, & demeura toujours impénétrable sur leur objet. On rapporte que le Roi Charles, auquel ils auroient du donner naturellement de l'ombrage, étoit dans une si profonde sécurité à son égard, qu'il fit présent de vingt mille ducats à son ennemi, pour le mettre en état de faire un plus grand armement contre les infideles. (2)

Ses secrets préparatifs pour entreprendre la conquête de la Sicile.

Cependant, le complot tramé par Procida ayent été découvert, & les Seigneurs Siciliens ses partisans, ayant été exécutés de la façon qui a été rapportée dans la Section précédente; le Roi d'Aragon aussi-tôt qu'il eut reçu avis de la révolution arrivée en Sicile, partit au mois de Juillet de Barcelone, avec une flotte considérable, portant plus de dix mille hommes Elle étoit commandée par son Amiral, Roger Loria, l'un des plus habiles Marins de son tems; qui, né Sujet du Roi Charles, & forcé d'abandonner son service, ainsi qu'avoit fait Procida, pour quelques mécontentemens qu'il avoit reçus de lui, avoit passé à celui du Roi d'Aragon. Ce Prince dissimulé fit une descente sur les côtes du Royaume de Tunis, & fit semblant de vouloir former le Siege d'une petite Place aux environs de Tunis. (3) Procida & plusieurs autres Seigneurs Siciliens vinrent l'y trouver, pour le prier de venir prendre possession du Royaume de Sicile, qui lui appartenoit du chef de Constance sa femme. Pierre feignit de se rendre à cette invitation, après avoir auparavant consulté, pour la forme, les Généraux & Chefs de son Armée, comme si son parti n'eût pas été déjà pris d'avance. Quelques uns d'entr'eux chercherent vainement à le dissuader de cette entreprise; d'autres refuserent de le suivre en Sicile, ne voulant pas tremper leurs mains dans le sang Chrétien, & ne s'étant engagés dans cette expédition, que dans la bonne foi où ils étoient qu'il ne s'agissoit que de répandre le sang des Sarrazins ou des Maures; ce qui étoit alors regardé comme une œuvre méritoire, ou expiatoire.

Il est couronné Roi de Palerme.

Pierre se hâta de faire voile vers la Sicile, & aborda le 10 d'Août à Trapa-

(1) *Hist. de Sic.* Par Mr. de B. *Tom.* II.
(2) Giannone. *Hist. civile de Naples.* A. Costanzo, *Liv.* I. *ch.* II.
(3) *Hist. de Sic.* Par Mr. de B. *Tom.* II. *p.* 195.

Sect. V. *Hiſt. de Sicile depuis 1282 juſqu'à l'an 1442.*

no. On a vu dans la Section précédente, qu'il arriva fort à propos pour délivrer Meſſine, qui étoit réduite aux abois par le Roi Charles ; & qu'il fut couronné Roi de Palerme ſur la fin du même mois, au grand contentement de toutes les Villes de la Sicile, qui s'empreſſerent de ſe ſoumettre à lui. Il commença par envoyer quelques Chevaliers au Roi Charles, pour lui intimer de ſe retirer promptement d'un Royaume qui lui appartenoit légitimement; ou, ſinon, qu'il ſauroit le contraindre d'en ſortir par la force des armes. Charles outré de cet incident inattendu, fit à ſon ennemi la réponſe la plus hautaine, & la plus outrageante; cependant, peu de tems après, il fut obligé de repaſſer le détroit, & de ſe retirer dans ſon Royaume en deçà du Phare; retraite qui rendit Pierre d'Aragon unique poſſeſſeur de la Sicile. Il y fit venir la Reine Conſtance, & les trois Princes ſes fils; Alphonſe, Jacques & Fréderic, qui furent reçus avec les plus grandes démonſtrations de joie de la part des habitans de cette Iſle, charmés d'être délivrés de l'odieuſe domination des François.

Pierre d'Aragon & ſon Royaume ſont excommuniés par le Pape.

Bientôt les foudres ſpirituelles furent lancées ſur ce Royaume & ſur le Chef de ſon nouveau Roi: il s'y étoit bien attendu, & il s'en mit peu en peine. Le Cardinal-Légat jetta l'interdit ſur la Sicile; mais le nouveau Roi n'en fit pas moins célébrer l'office-divin par les Prêtres; & tous les Eccléſiaſtiques qui refuſerent le ſervice, furent chaſſés de l'Iſle. Il envoya des Ambaſſadeurs à Rome pour juſtifier ſa conduite, & faire valoir ſes droits ſur le Royaume. Martin ne voulut point écouter ſes Envoyés; & croyant devoir ſévir ſans delai contre un Prince qui ne paroiſſoit pas d'humeur à vouloir reculer; le 18 Novembre il l'anathématiſa ſolemnellement, l'excommunia, lui & tous ſes adhérens, l'interdit fut jetté ſur leurs Etats, & ils furent menacés d'en être dépouillés & déclarés déchus, au mois de Février, d'Avril & de Mai prochain, ſuivant l'éloignement de ces Princes, ſi le Roi d'Aragon n'évacuoit la Sicile avant ce tems. En outre Martin IV, qui étoit entiérement dévoué aux intérêts du Roi Charles, fit publier une Croiſade contre ſon ennemi, & déclara que tous ceux qui prendroient les armes pour le premier, gagneroient les mêmes indulgences que celles qui étoient attachées aux expéditions & Croiſades pour la Terre-Sainte. Pierre voyant que cet Anathême ne faiſoit aucune impreſſion ſur ſes Sujets, ne ſe laiſſa point intimider par tout cet éclat; au contraire, il reſolut de pourſuivre ſes avantages; il fit une deſcente en Calabre, où il s'empara de Reggio, & défit un Corps de troupes Françoiſes.

Sa deſcente & ſes ſuccès en Calabre.

Le Pape, non content d'avoir fait prêcher la Croiſade dans tout le Royaume de France, par le Cardinal Cholet ſon Légat, le chargea d'offrir les Etats du Roi d'Aragon en Eſpagne, au Roi Philippe III, dit le *Hardi*, pour l'un des Princes ſes fils, aux conditions d'en faire hommage, & d'en payer redevance au St. Siege, à charge expreſſe d'en faire la conquête, & de la même façon que le Pape Clément IV. avoit fait don du Royaume des deux Siciles à Charles d'Anjou. Le Roi Philippe qui n'étoit pas content du Roi d'Aragon ſon beau-frere, (il avoit epouſé en 1262, Iſabelle d'Aragon ſa ſœur) accepta avec empreſſement les offres du Pape, pour Charles, Comte de Valois ſon ſecond fils, ratifia le traité propoſé pour cet effet, & fit tous les préparatifs néceſſaires pour entreprendre la conquête des Royaumes d'Ara-

SECT. V. *Hiſt. de Sicile depuis 1282 juſqu'à l'an 1442.*

gon & de Valence, & de la Principauté de Catalogne, dont la libéralité de Martin faiſoit don à ſon fils. Pierre fut d'abord ému par cette nouvelle, & entra en fureur contre le Pontife; mais, lorſqu'il vit que tous les effets de ſa haine étoient vains, & que ſes Sujets, peu affectés par l'Anathême lancé contre lui, ne lui en demeuroient pas moins fideles & ſoumis, il ſe conſola des entrepriſes de Martin, ainſi que de la mort de l'Empereur Paléologue, ſon fidele allié, qui arriva la même année, & ſongea à ſe mettre en état de reſiſter aux effets de ſes ennemis, de conſerver ſes conquêtes en Italie & de pourvoir à la ſûreté de ſes poſſeſſions en Eſpagne.

Soulèvement appaiſé en Sicile.

Dans le même tems l'inimitié de Martin, qui étoit toujours active, fit différentes tentatives pour lui ravir la Sicile; non par la force: que pouvoit-il faire contre un Prince ſi puiſſant & ſi courageux? mais par les intrigues & les menées ſecrettes, armes ſouvent dangereuſes, ſur-tout quand elles ſont adminiſtrées par des Moines. Ce furent deux Dominicains que le Pape chargea du ſoin de faire ſoulever les Peuples de cette Iſle contre Pierre. Ils s'introduiſirent ſecrettement dans Meſſine; mais ils furent découverts, arrêtés, & renvoyés à Martin par l'infant D. Jacques, ſans qu'il leur fût fait aucun mal. Il n'en fut pas de même de leurs complices, qui furent tous punis de mort, à l'exception de l'Abbé de Maniac, qui fut ſeulement banni de l'Iſle, ſans doute par reſpect pour le Pape ſon ſupérieur, & le moteur de ſa conduite. (1) Quelque tems auparavant, il y avoit eu dans cette Iſle des mouvemens plus dangereux, excités par quelques Seigneurs, mécontens de la diſtribution que Pierre avoit faite de ſes faveurs; mais ces ſoulèvemens furent étouffés & calmés dès leur naiſſance, par la défaite & par la punition des rebelles; ainſi que par l'empriſonnement d'Alain de Lentino, leur Chef, auquel le Roi d'Aragon accorda ſa grace, en conſidération des importans ſervices qu'il lui avoit rendus lors de la révolution de 1282.

Succès de Pierre, contre le Roi Charles.

Les avantages remportés par l'Amiral Roger de Loria ſur les flottes du Roi Charles, & la priſe du Prince de Salerne, en 1284, contribuerent à donner la ſupériorité dans cette guerre à Pierre d'Aragon. Il étoit alors occupé à prendre des meſures, pour mettre ſes Etats d'Eſpagne à l'abri des entrepriſes du Roi de France, avec lequel il étoit menacé d'entrer dans une guerre plus ſanglante, que celle qu'il ſoutenoit alors en Italie, au ſujet de la Sicile. Il avoit laiſſé la Reine Conſtance ſon épouſe & le Prince Jacques, ſon fils naturel, pour commander dans cette Iſle en ſon abſence, & pour pourvoir à ſa ſûreté. La mort de Charles I & de Martin IV, ſes deux implacables ennemis, qui ſe ſuivirent d'aſſez près, en 1285, ne délivrerent pas le Roi Pierre des embarras de cette nouvelle guerre, intentée à leur ſujet. Honorius IV, qui ſuccéda à Martin, hérita de ſes deſſeins & de ſa haine contre ce Prince; d'un autre côté, le Roi de France vivement ſollicité par le nouveau Pape, qui lui accorda pluſieurs ſecours d'argent, pour l'aider dans ſon expédition, ſe préparoit à entreprendre la conquête des Etats du Roi d'Aragon, pour le Comte de Valois, ſon ſecond fils. Dans ces circonſtances, le bonheur de Pierre étoit d'avoir à ſa diſpoſition le Prince de Salerne, ſucceſſeur de Charles, retenu alors en priſon à Barcelone. Les Régens de ſon Royaume, trop heu-

(1) *Hiſt. de Sicile*; par Mr. de B. *Tom.* II. *p.* 206 *& ſuiv.*

heureux de pouvoir le défendre, n'avoient garde de rien entreprendre sur la Sicile. Aussi ce Prince, profitant de la mort de son ennemi, ainsi que de l'absence de l'héritier de la Couronne, ordonna à l'Amiral Loria de faire une nouvelle descente en Calabre. Elle fut des plus heureuses, & il s'y empara de Cotrone, Cantasaro, & de plusieurs autres Places.

Sect. V. *Hist. de Sicile depuis 1282 jusqu'à l'an 1442.*

Cependant le Roi de France s'étoit mis en marche avec une Armée formidable, & étoit entré sur les Terres du Roi d'Aragon, par le Roussillon. Il s'empara d'abord sans résistance, de Perpignan, & de plusieurs autres Places. Nous n'entrerons pas dans le détail des événemens de cette guerre, (1) qui n'a proprement aucun rapport à l'Histoire que nous écrivons. Elle ne dura que cette Campagne pendant laquelle les succès furent assez alternatifs entre les deux Rois. Celui de France s'empara de Girone, après un mois de Siege; celui d'Aragon fut défait & blessé dans une action qu'il livra aux François, pour secourir cette Place, & intercepter un convoi de vivres qui venoit aux assiégeans. D'un autre côté la flotte Françoise, qui fournissoit l'Armée de vivres & de munitions; fut defaite par l'Amiral de Barcelone, qui lui prit trente Bâtimens. Ceux qui échapperent à cette defaite, furent pareillement pris & ruinés près de Roses par l'Amiral Loria. Ce malheur obligea le Roi de France à se retirer; il tomba malade en route, & mourut à Perpignan, le 6 Octobre de la même année 1285. Les François perdirent toutes leurs conquêtes après la mort de leur Roi. Elle fut suivie de celle de Pierre, qui ne lui survêcut qu'un mois. Il mourut à Ville-Franche, le 8 Novembre suivant. Ainsi, la mort moissonna dans la même année en comptant le Pape, quatre Souverains, qui se faisoient la guerre; mais ne mit pourtant pas fin à cette guerre funeste, qui continua entre leurs Successeurs.

1285. *L'expédition de Philippe-le-Hardi dans les Etats de Pierre.*

Mort de Pierre. Jacques son fils, lui succéde au trône de Sicile.

Pierre laissa quatre fils: Alphonse, Jacques, Fréderic & Pierre. Il donna par son testament à Alphonse, les Royaumes d'Aragon, de Valence, de Majorque & de Sardaigne, ainsi que la Principauté de Catalogne; il légua à Jacques son second fils, le Royaume de Sicile, qui devoit échoir en partage à Fréderic, au cas que Jacques vint à succéder au Royaume d'Aragon, & étoit pareillement reversible à son quatrieme fils, au cas que les précédens mourussent sans laisser d'enfans.

D'après ces dispositions, Jacques fut reconnu & proclamé solemnellement Roi de Sicile: il étoit alors âgé de 22 ans, étant né en 1264. Il fut sacré & couronné à Palerme, le 2 Fevrier suivant, 1286, par l'Evêque de Cefalu, pendant la vacance de l'Archevêché de Palerme. Son premier soin fut d'envoyer des Ambassadeurs au Pape, pour lui faire part de son couronnement, & l'engager à le reconnoître pour Roi de Sicile. Honorius étoit bien éloigné de cette disposition. Il renouvella le 11 Avril, contre ce Prince & contre sa mere, l'excommunication lancée par son Prédécesseur contre le Roi Pierre. En outre, ce Prince fut sommé d'évacuer l'Isle avant l'Ascension. N'ayant point obéi à cette sommation, il fut de nouveau excommunié les 20 Mai & 18 Novembre de la même année, avec tous ses adhérens, & les Evêques qui l'avoient couronné; & l'Isle fut mise en interdit, pour punir les Siciliens de ne l'avoir point chassé, suivant les ordres qu'ils en avoient reçus du Pape.

Jacques d'Aragon, *Roi de Sicile.* 1285.

Il est couronné à Palerme.

Il est excommunié par le Pape Honorius IV.

(1) *Hist. des Rois de Sicil.* Par Mr. de B. *Tom.* II. *p.* 215.

SECT. V. *Hiſt. de Sicile depuis 1282 juſqu'à l'an 1442.*

Grande victoire remportée par Loria ſur la flotte Françoiſe & Napolitaine.

Bien loin de ſonger à deſcendre du trône de Sicile, ce Prince s'y affermit encore par une victoire mémorable, que ſa flotte, commandée par le fameux Loria, remporta en 1287, ſur celle des François & des Régens du Royaume de Naples, qui, (à l'inſtigation des Dominicains que Jacques avoit renvoyés & traités avec tant de douceur, lors du dernier ſoulèvement qu'ils avoient voulu exciter en Sicile ſous le précédent Roi,) avoient réſolu de faire une entrepriſe ſur cette Iſle, ſe flattant d'un ſuccès d'autant plus heureux, que ces Moines leur avoient fait entendre qu'on y étoit très-mécontent de la domination Aragonoiſe. Cette entrepriſe leur fut funeſte. L'Amiral de leur flotte ſurprit la ville d'Augouſte, & s'empara du Chateau, où il mit Garniſon Françoiſe; mais elle y fut bientôt aſſiégée & forcée de ſe rendre priſonniere de guerre au Roi Jacques. Il y avoit treize Dominicains, Auteurs de l'entrepriſe, dont cinq furent tués, & deux pris en voulant ſe ſauver; l'un d'entr'eux ſe caſſa la tête contre la muraille de ſa priſon, de chagrin, moins d'avoir conſeillé cette expédition, que de ſon mauvais ſuccès. La flotte de Naples devoit faire une deſcente à Marſalla, qu'elle ſe flattoit de ſurprendre, à la faveur des intelligences qu'elle y avoit; mais voyant ſes projets déconcertés, par l'arrivée de la flotte Sicilienne, qui parut à la hauteur de cette Ville, elle prit le parti de ſe retirer. L'amiral Loria la pourſuivit juſques devant Naples, avec quarante Galeres, comme pour braver ſes ennemis, & les défier au combat. Charles Martel, fils aîné du Roi, en fut ſi irrité, qu'il fit ſur le champ appareiller une flotte de ſoixante & dix Vaiſſeaux, ſur laquelle il monta lui-même, ainſi que le Comte d'Artois, l'un des Regens, & pluſieurs autres Seigneurs François. Gerard de Parme le Légat, donna l'abſolution *in articulo mortis*, à toute la Flotte, & promit la rémiſſion de leurs péchés à tous ceux qui mourroient dans ce combat. Cependant malgré ſes Benédictions, l'iſſue en fut très-malheureuſe, & il ouvrit les portes du Ciel à quantité de braves Combattans qui y périrent. Le règne des Elus n'eſt pas de ce monde: les excommuniés eurent tout l'avantage, & remporterent une des plus grandes victoires, dont il ſoit parlé dans l'Hiſtoire des deux Siciles. Elle coûta plus de quatre mille hommes & quarante Galeres aux Régens du Royaume; (1) le reſte fut mis en fuite; du nombre des priſonniers fut le cruel Gui de Montfort, qui, confiné dans une priſon perpétuelle, à la priere du Roi d'Angleterre (2), ſon ennemi déclaré, ſe vit hors d'état de nuire déſormais au Genre-humain. Plut à Dieu, que ſon barbare frere, Simon de Montfort, trop fameux à ſes dépens, (3) eût eu le même ſort, & eût été enchaîné de bonne heure, ainſi que tous les fanatiques & les perſécuteurs! L'on rapporte que ſi Loria avoit voulu profiter de ſes avantages, il ſe ſeroit emparé aiſément de Naples, à la faveur de la conſternation qu'y répandit cette défaite; mais que, gagné par une groſſe ſomme d'argent qu'on lui offrit, il accorda aux ennemis une Treve juſqu'à la St Michel.

Ce traité, conclu ſans la participation du Roi Jacques, lui déplut beaucoup; il auroit peut-être fait faire le procès à Loria, ſi Procida, ſon ami in-

(1) *Hiſt. des Rois de Sicile*, Par Mr. d'E. *Tom.* I. *p.* 262-265.
(2) V. plus haut, *ſous l'ann.* 1271.
(3) On ſait que ce fut lui qui fut le Chef des Croiſades contre les Albigeois.

time, & alors Grand-Chancelier, n'eût parlé fortement en sa faveur dans le Conseil. Quoiqu'il en soit, cette treve fut mal observée par Jacques, qui, voulant poursuivre ses avantages, fit l'année suivante, 1288, une descente en Calabre, sans succès. Il fut obligé de lever le Siege de Belvedere; il faisoit celui de Gaëtte, lorsque la nouvelle qu'il reçut de la conclusion de la paix entre le Roi d'Aragon son frere, & Charles II, par la médiation du Roi d'Angleterre, l'obligea de remonter sur sa flotte, pour retourner dans son Royaume.

Sect. V. *Hist. de Sicile depuis 1282 jusqu'à l'an 1442.*

Jusqu'alors l'infortuné Roi Charles III, avoit langui dans sa prison en Catalogne; & peut-être qu'il n'auroit jamais revu son Royaume, & recouvré sa liberté, si le Roi d'Angleterre, Edouard I, son Cousin, ne se fut donné tous les mouvemens possibles pour la lui procurer, sans se laisser rebuter par les obstacles qu'il rencontra à l'exécution de ses bons desseins. Ces obstacles furent moins de la part de Charles, Prince pacifique, & décidé à faire tous les sacrifices nécessaires, pour mettre fin à une captivité si nuisible aux intérêts de son Royaume, que de celle du Roi d'Aragon & des Papes, qui, par quantité d'incidens qu'ils firent naître, apporterent beaucoup de retardemens & de difficultés à sa délivrance. Le zele infatigable d'Edouard les surmonta toutes. Nous n'entrerons pas ici dans le détail de cette négociation, qui fut des plus longues & des plus pénibles, non plus que des différens Traités qui furent conclus à ce sujet, & ensuite abandonnés: ce qui nous meneroit trop loin. (1) Nous avons aussi parlé du Traité définitif, qui rendit enfin la liberté à ce Prince, moyennant la cession qu'il fit de la Sicile au Roi Jacques. (2)

Jacques est couronné Roi d'Aragon.

La mort d'Alphonse, frere du Roi Jacques, mit celui-ci en possession de la Couronne d'Aragon; il repassa en Sicile avec sa flotte, laissa le Prince Fréderic, son frere, pour y commander en son absence, & prit la route de son nouveau Royaume, où il se fit couronner à Saragosse, le 24 de Septembre 1291. Les difficultés que le Pape fit de le reconnoître pour Roi d'Aragon, firent encore durer la guerre en Calabre pendant plusieurs années; l'avantage y fut presque toujours du côté des troupes du Roi Jacques. Cependant ce Prince, voyant qu'il lui seroit impossible, non seulement de garder la Sicile, mais même de se maintenir en possession de l'Aragon, tant qu'il seroit brouillé avec la Cour de Rome; (d'autant que, sous prétexte qu'il étoit excommunié, & par conséquent, incapable de posséder cette Couronne, le Roi de France, Philippe-*le-Bel* se disposoit à faire revivre les droits du Comte de Valois son frere sur icelle,) résolut de faire la paix avec l'Eglise-Romaine, & avec le Roi Charles, au moyen d'un sacrifice que les circonstances rendoient nécessaire. En conséquence il négocia & conclut, en 1295; un Traité avec Charles, par lequel il lui cédoit la Sicile & promettoit de faire rentrer cette Isle sous sa domination; moyennant quoi, Charles de son côté, s'engageoit à le faire absoudre des censures, & faire lever l'interdit jetté sur

1295. *Il fait sa paix avec l'Eglise & avec le Roi de Naples, & céde la Sicile à ce dernier.*

(1) On peut consulter à ce sujet, les Historiens François Modernes, de la Sicile, l'*Hist. des Rois de Sicile:* Par Mr. d'Egly; *Tom.* I. *p.* 248-272; & l'*Histoire de Sicile*; Par Mr. de Burigny, *Tom.* II. *p.* 220-221; ainsi que l'*Histoire de France* du Pere Daniel.

(2) Voy. la *Section précédente.*

SECT. V. *Hiſt. de Sicile depuis 1282 juſqu'à l'an 1442.*

ſes Etats, à le faire reconnoître Roi d'Aragon par le Pape, & enfin, à porter le Comte de Valois à ſe déſiſter de toutes ſes prétentions. (1) Ce Traité fut exécuté de bonne foi de la part de Charles, & ratifié par le Pape Boniface VIII, par une bulle datée le 21 de Juin de la même année. Jacques rendit à Charles ſes trois fils, & ſes ôtages, épouſa le premier Novembre Blanche, ſa ſeconde fille, & convint de lui donner Yolande d'Aragon, ſa ſœur, pour Robert, Duc de Calabre, ſon troiſieme fils, qui fut ſon ſucceſſeur. (2)

Déſeſpoir des Siciliens.

Ce traité rendit enfin la paix aux Etats d'Aragon & de Naples, & cauſa la plus vive ſatisfaction à leurs Princes; mais il jetta la conſternation dans la Sicile. Ses habitans apprirent avec effroi qu'ils alloient rentrer ſous le joug d'une Maiſon qu'ils abhorroient, & qu'ils craignoient d'autant plus, qu'ils l'avoient offenſée. La haine qu'ils avoient conçue pour la domination françoiſe, haine fondée ſur toutes les horreurs qu'ils avoient eſſuyées, leur fit encore enviſager la même perſpective pour l'avenir, & les plongea dans le déſeſpoir. Ils firent de vains efforts pour détourner le Roi Jacques de les abandonner. Cependant, ce Prince, touché de leurs prieres & de leurs larmes, ne fit aucune difficulté de recevoir la proteſtation qu'ils firent faire par leurs députés, & dans laquelle ils déclaroient, que puiſqu'il renonçoit à être leur Roi, ils ne renonçoient pas au droit qu'ils avoient de ſe choiſir un maître & un Protecteur contre leurs cruels tyrans. On rapporte même qu'il leur laiſſa entrevoir qu'il ne ſeroit pas fâché qu'ils éluſſent ſon frere Fréderic pour leur Roi. Suivant les diſpoſitions de Pierre III leur Pere, la Couronne de Sicile devoit appartenir à ce jeune Prince, au cas que Jacques paſſât au trône d'Aragon. Boniface, qui en étoit inſtruit, ainſi que des ſentimens des Siciliens, à l'égard de la Maiſon d'Anjou, & qui craignoit le courage de Fréderic, mit vainement tout en uſage pour épouvanter ces inſulaires, & les engager à ſe ſoumettre au Roi Charles; tandis que, d'un autre côté, il n'omit rien pour gagner Fréderic, & le porter adroitement, dans pluſieurs conférences qu'il eut avec lui à Veletri, à renoncer au trône de Sicile, en lui faiſant quantité de promeſſes magnifiques, capables, & de tenter ſon ambition, & de le dédommager de ce ſacrifice, au cas qu'elles euſſent été réelles, ou que leur exécution eut dépendu du Pape. Fréderic feignit d'en être la dupe, & demanda du tems pour y réfléchir. Boniface lui avoit promis de lui faire épouſer Cathérine de Courtenai, fille unique de feu Philippe de Courtenai, Empereur titulaire de Conſtantinople, qui avoit herité de ſes prétentions au trône d'Orient; mais l'on détourna cette Princeſſe d'épouſer un Prince qui n'avoit point d'Etat; au moyen de quoi, Fréderic renonça ſans beaucoup de regret, au vain projet de ſon union avec une Princeſſe, qui, au fond, ne lui auroit rapporté auſſi en dot que des prétentions; (3) préférant avec raiſon le certain à l'incertain, il accepta l'Election que les Etats de de Sicile aſſemblés à Catane, firent de lui pour leur Roi, le 15 de Janvier

Politique en intrigues inutiles de Boniface VIII.

1296. *Les Siciliens éliſent Fréderic pour leur Roi.*

(1) Voyez la *Section précédente.*

(2) Ibidem. *Hiſtoire de Sicile*, Par Mr. de B. *Tom.* II. *p.* 223-225.

(3) Cathérine de Courtenai épouſa quelques années après Charles, Comte de Valois, frere du Roi Philippe-le-Bel, veuf de ſa premiere femme Marguéritte, fille de Charles II.

1296. Il fut sacré & couronné à Palerme, le 25 Mars suivant, par l'Archevêque de cette Ville, au milieu des acclamations de ses habitans. Cette allégresse leur étoit commune avec toute la Sicile, qui nageoit dans la joie tant elle étoit charmée de se voir délivrée de la crainte qu'elle avoit eue de retomber sous l'odieux joug des François. Ainsi, lorsqu'on croyoit toutes les difficultés applanies, & que l'on regardoit la restitution de la Sicile comme certaine, ce nouvel incident fit évanouir toutes les espérances qu'on avoit conçues à cet égard; & l'on craignit que cette Isle ne rentrât jamais sous la domination de la Maison d'Anjou. La haine des Peuples pour elle & pour les François, leur amour pour la Maison d'Aragon, & pour Fréderic, Prince courageux & en état de les défendre contre le ressentiment des premiers, rendirent inutiles tous les soins de la prudence des Rois Jacques & Charles, ainsi que du Pape, & empêcherent l'exécution des deux derniers traités.

Sect. V. *Hist. de Sicile depuis 1282 jusqu'à l'an 1442.*

Frederic II. *Roi de Sicile de la Maison d'Aragon.* 1296.

Boniface, furieux quand il apprit cette nouvelle, ne put se persuader d'abord que le Roi d'Aragon n'eût pas quelque part à ce que les Siciliens avoient fait. Celui-ci alla lui-même le trouver à Rome, pour dissiper ses soupçons, & lui donna tant de preuves de sa bonne foi & de la droiture de ses intentions, qu'il ne resta plus aucun doute à cet égard au Pape, ni au Roi Charles. Ils ne purent s'en prendre qu'à l'opiniâtreté des Siciliens. Cependant le Roi Jacques eut la complaisance, pour se justifier pleinement vis-à-vis du Pape & du Roi, de publier un ordre à tous les Catalans & Aragonois, qui étoient en Sicile, d'en sortir incessamment. Blase d'Allagon, Capitaine distingué, que le nouveau Roi avoit fait Général de ses Armées de Terre, en considération des services qu'il avoit rendus à sa Maison depuis la conquête de la Sicile, refusa d'obéir à ces ordres, alléguant que Fréderic étant Roi légitime, il pouvoit le servir en conscience, sans manquer à la fidélité qu'il devoit au Roi d'Aragon. (1) Cette déclaration, faite par un homme de poids, fit la plus grande impression sur les Aragonois & autres Sujets du Roi Jacques, dont le plus grand nombre demeura dans l'Isle, résolu de ne pas abandonner Fréderic. Pour mieux se concilier l'affection de ses nouveaux Sujets, ce Prince fit plusieurs Comtes & Barons, & trois cens Chevaliers le jour de on couronnement: le brave Roger Loria fut nommé Amiral du Royaume, & Procida confirmé dans la charge de Grand-Chancelier.

Guerre entre les Rois Fréderic & Charles.

Aussi-tôt que les fêtes auxquelles cette joyeuse cérémonie donna lieu, furent passées, l'on songea à se préparer courageusement à une guerre qui étoit inévitable. En effet, tandis que le Pape s'apprêtoit à attaquer Fréderic avec les armes spirituelles, armes peu redoutables pour lui, & que sa Maison étoit accoutumée à braver, le Roi Charles fit former le Siege de la Rocque Impériale, l'une des Places que les Troupes du Roi de Sicile occupoient encore en Calabre. A cette nouvelle, Fréderic ayant promptement fait ses préparatifs, grace au zele avec lequel il étoit secondé par ses Sujets, se hâta de passer le détroit, & vint à Reggio. Il s'empara dans cette campagne, soit par lui, ou par ses Généraux, de quantité de Places, comme Squillazzo, Cantasaro, Cotrone, S. Sévérius, Aussano, Lecce, Otrante, & fit lever le Siege de la Rocque-Impériale au Comte de Montfort. Blase d'Alla-

(1) *Hist. des Sicile*, Par Mr. de B. *Tom.* II. *p.* 229.

SECT. V. *Hiſt. de Sicile depuis 1282 juſqu'à l'an 1442.*

gon & Loria, remporterent auſſi pluſieurs avantages ſur les Troupes Françoiſes en Calabre.

Le Roi Jacques tente en vain d'engager Fréderic a céder la Sicile.

Dans ces circonſtances le Roi Jacques fit vainement pluſieurs démarches pour engager ſon frere, par prieres & par menaces, à rendre la Sicile au Roi Charles. N'ayant pu y parvenir, il fit propoſer une conférence, pour délibérer ſur les moyens de prévenir une guerre longue & ſanglante; mais Fréderic refuſa, par le conſeil de tous ſes fideles Partiſans, d'avoir aucune entrevue avec lui, & d'entendre parler d'aucun accommodement, tant qu'il s'agiroit de rendre la Sicile. Ses Sujets déclarerent auſſi qu'ils étoient dans la ferme réſolution de répandre tout leur ſang, pour le maintenir en poſſeſſion du trône où ils l'avoient placé. (1) Au milieu de la vive ſatisfaction que tant d'attatachement dut cauſer au Roi Fréderic, il eſſuya un bien plus ſenſible chagrin, par la retraite de l'Amiral Loria, qui quitta ſon ſervice peu de tems après, ſous prétexte de différens mécontentemens, pour paſſer à celui de ſon ennemi. Charles reçut à bras ouvert cet homme qui avoit tant fait de mal à ſa Maiſon & à lui-même, & lui donna le commandement de toutes ſes forces de mer. L'exemple de Loria fut bientôt ſuivi par Procida, qui paſſa au ſervice du Roi d'Aragon, qui le fit Comte & engagea le Roi Charles à lui rendre ſon Iſle de Procida, & ſes autres Terres. On ne ſauroit s'empêcher de faire ici une remarque ſur l'inconſtance de ces deux hommes fameux, qui, l'un par ſon courage, & l'autre par ſon eſprit remuant & factieux avoient changé le deſtin d'un Etat, & enlevé la Sicile à la Maiſon d'Anjou; il y a apparence qu'ils avoient été moins guidés par l'amour de juſtice & du bien public, par l'horreur de l'oppreſſion & de la tyrannie, que par des motifs particuliers de reſſentiment, ou d'intérêt, qui dirigent preſque toujours les actions des hommes. La perte de Loria fit d'abord beaucoup de tort aux affaires du Roi Fréderic; mais il ſut la réparer par ſon courage ainſi que par le choix qu'il fit deux ans après, en 1299, du brave Conrad Doria, Capitaine Génois, diſtingué par ſes exploits, d'une famille noble, qui étoit avec les Spinola, à la tête des Gibelins de cette République, & en poſſeſſion alors du Gouvernement. (2)

Retraite de Loria & de Procida: le premier paſſe au ſervice du Roi Charles.

La guerre qui continuoit toujours entre les deux Rois, n'empêcha pas que le mariage convenu entre la Princeſſe Yolande, ſœur du Roi de Sicile, & Robert, Duc de Calabre, ne fut célebré en 1297, à Rome, ou, du conſentement de Fréderic, la Reine Conſtance leur mere, amena la jeune Princeſſe. Les nôces y furent faites ſur la fin de Mars, avec beaucoup de magnificence, en préſence du Pape, des Rois Charles & Jacques, de la Reine Conſtance, & des trois fils du Roi de Naples, Loria & Procida accompagnerent la Princeſſe à Rome, mais ils ne revinrent plus en Sicile, & profiterent de cette occaſion pour abandonner le ſervice de Fréderic. Non content de cela, Loria brûlant de ſe venger de ce Prince, paſſa peu de tems en Sicile, déguiſé en pêcheur, dans le deſſein d'y exciter un ſoulèvement. Fréderic en fut averti, & envoya quelques Vaiſſeaux pour l'arrêter. Loria n'eût que le tems de ſe ſauver. Le Roi lui fit faire ſon procès, comme à un trai-

(1) *Ibidem p.* 232-235.
(2) Voy. notre *Hiſtoire de Gênes* dans cette *Hiſtoire Univerſelle*, *ch.* VII. *Sect.* III.

tre & à un ennemi public, s'empara de toutes les Places qu'il poſſédoit en Sicile, & les donna à Blaſe d'Allagon, pour l'attacher encore d'avantage à ſon parti, dont Loria s'efforça envain de le détacher. Il fut permis à Jean de Loria ſon neveu, & à ſes parens & amis, de ſe retirer en Calabre. L'amiral ne fut pas plus heureux en deçà du Phare, où s'étant emparé de Cantanaro, il forma le Siege de la Citadelle. Elle fut ſecourue par un Corps de Troupes commandé par Blaſe d'Allagon, qui défit celles de Loria. L'Amiral bleſſé lui-même dans cette rencontre, fut outré de dépit de voir que ſon premier fait d'armes, pour le ſervice du Roi Charles, fut ſi malheureux. Il ſembloit qu'il n'étoit heureux que contre la Maiſon d'Anjou.

Le Roi d'Arragon ſe déclare contre Fréderic, & fait une deſcente en Sicile.

En 1299, la guerre parut devenir plus à craindre pour Fréderic, par le parti que le Roi d'Aragon ſon frere prit de ſe déclarer contre lui, à la ſollicitation du Pape, & de joindre ſes forces à celles de ſes ennemis, pour l'obliger à évacuer la Sicile. Dans ce deſſein, il arma trente galeres, avec leſquelles il ſe rendit à Naples, où le Roi Charles en avoit cinquante autres toutes prêtes. Cette formidable flotte, commandée par le Roi d'Aragon lui-même, ayant ſous lui l'Amiral Loria, & accompagné par le Cardinal Landolfe, Légat du Pape, qui voulut être auſſi de cette expédition, fit une deſcente à Patti, dont elle s'empara, ſans réſiſtance, ainſi que de Malazzo, & de pluſieurs autres Places. Fréderic étoit alors à Caſana, pour être plus à portée d'obſerver ce qui ſe paſſoit & d'envoyer du ſecours là où il ſeroit néceſſaire. Peu effrayé par ce grand armement, il avoit équipé d'abord une flotte de ſoixante-quatre bâtimens, avec laquelle il s'étoit mis en mer, ayant avec lui ſon nouvel Amiral Conrad Doria, & étoit venu défier ſes ennemis au combat, juſques devant Naples, avant le départ de la grande flotte ennemie. Content de les braver, il ſe retira peu après ſans rien entreprendre; à la perſuaſion, dit-on, du Roi Jacques ſon frere, qui lui fit conſeiller ſecrettement de ſe retirer. (1) Quoique par foibleſſe autant que par politique, le Roi d'Aragon fut obligé d'agir, & agit en effet de bonne foi contre lui, ainſi qu'on le verra tout à l'heure; cependant il y a lieu de préſumer que dans le fond du cœur il deſiroit ne pas réuſſir, & que ſon frere gardât la Sicile; ſentiment fort naturel & bien louable dans un frere. Ce qui confirme cette opinion, c'eſt, dit-on, qu'il avoit laiſſé entrevoir qu'il ne ſeroit pas fâché que les Siciliens l'éluſſent pour leur Roi; qu'il leur avoit rendu les Places que ſes Troupes occupoient dans leur Iſle; qu'il fit dire à ſon frere de ſe retirer de devant Naples, pour pourvoir à la défenſe de ſon Royaume; & enfin, que pouvant le faire priſonnier, dans le combat dont nous allons parler, il lui donna le tems de ſe ſauver, & défendit qu'on le pourſuivît.

Politique du Roi Jacques.

Alternative de ſuccès entre les deux partis.

Le Roi de Sicile remporta d'abord un avantage conſidérable ſur ſes ennemis s'étant emparé de dix-ſept Galeres commandées par Jean de Loria, neveu de l'Amiral, en haine duquel il le fit trancher la tête, ainſi qu'aux principaux Officiers qui furent pris dans cette occaſion, comme à des traitres, quoique le Roi d'Aragon les redemandât ainſi que les dix-ſept Galeres. Dans le même tems Blaſe d'Allagon ſurprit un Corps conſidérable de François & de Catalans, & Patti revint au-

(1) *Hiſt. de Sicile*, Par M. de B. *Tom.* II. *p.* 235-239.

SECT. V. *Hiſt. de Sicile depuis 1282 juſqu'à l'an 1442.*

pouvoir de Fréderic. Ces ſuccès furent bien contrebalancés par une grande bataille qu'il perdit près du Cap d'Orlando, le 4 Juin 1299. Preſque toute la flotte Sicilienne y fut détruite; Fréderic fit des prodiges de valeur, & fut obligé de ſe refugier à Meſſine avec douze vaiſſeaux; on le crut longtems au nombre des morts. Il perdit près de ſix mille hommes dans cette ſanglante affaire, & vingt-deux galeres, priſes par les ennemis. Le vindicatif Loria vengea la mort de ſon neveu ſur les principaux priſonniers Meſſinois, qu'il fit maſſacrer. Le Roi Jacques croyant la Sicile conquiſe, prit congé de ſes alliés, pour retourner dans ſes Etats, auſſi mépriſé des François, qu'abhorré des Siciliens. Le Pape croyant pareillement la Sicile ſoumiſe, ſe hâta d'envoyer un Cardinal Légat, pour ramener les Peuples à l'obéiſſance du Roi Charles.

Défaite de la flotte Sicilienne.

Depart de Jacques. 1299.

Succès des Troupes du Roi Fréderic en Sicile. Défaite & priſe du Prince de Tarente.

Ils étoient encore bien éloignés d'être réduits & loin que les affaires du Roi Fréderic fuſſent auſſi bas qu'on les croyoit, il lui reſtoit encore de grandes reſſources dans ſon courage, ainſi que dans l'affection de ſes Sujets. Les Meſſinois, ſur-tout, lui en donnerent les plus grandes preuves. Il eut bientôt ſa revanche, & vengea pleinement ſa défaite, par la victoire qu'il remporta peu de tems après ſur Philippe, Prince de Tarente. Encouragé par les ſuccès du Duc de Calabre ſon frere, qui, ayant fait une deſcente en Sicile, s'y étoit emparé de pluſieurs Places; & de preſque toutes les Villes de la Vallée de Nolo; le Prince de Tarente partit de Naples avec une flotte de quarante galeres, dans le deſſein de faire une nouvelle deſcente dans la Vallée de Mazara. Ayant fait ſon débarquement ſans aucun obſtacle à Lilibée, il alla mettre le Siege devant Trapani. Fréderic en ayant été averti, marcha promptement à ſa rencontre, avec l'élite de ſes Troupes. Les deux Armées étant venues en préſence l'une de l'autre à Falconara, il s'y paſſa entr'elles une action très-vive, où le Roi de Sicile remporta une victoire complette. L'Armée du Prince de Tarente fut entierement défaite: il courut lui-même riſque de la vie, & fut fait priſonnier. Fréderic combattit dans cette affaire avec ſon courage ordinaire, & y fut bleſſé au viſage & à la main. (1) Le Prince fut envoyé dans la Citadelle de Cephaledi. Son vainqueur fut d'autant plus charmé de cette priſe, qu'il ſe flattoit qu'elle accéléreroit la concluſion de la paix. Le Roi Charles fut déſolé de cet événement. Fréderic lui envoya des Ambaſſadeurs pour lui faire des propoſitions de paix; ce Prince les reçut bien, & auroit bien voulu remplir les deſirs de ſon ennemi, qui étoient auſſi les ſiens; mais il n'ôſa le faire, de peur de déplaire au Pape Boniface, homme violent & vindicatif, qui, faiſant ſa quérelle particuliere de cette guerre, cherchoit par-tout à ſuſciter des Ennemis à Fréderic. Il reprocha vivement au Roi de Naples d'avoir donné audience à ſes Ambaſſadeurs ſans le conſulter, & le menaça de l'abandonner, de l'excommunier & de s'accommoder lui-même avec ſes ennemis, ſi ce Prince faiſoit aucun traité avec eux ſans ſa participation. Non content de cela, Boniface excommunia les Génois, parce que les Doria & les Spinola, Chefs des Gibelins, qui étoient alors à la tête du Gouvernement de cette Républi-

que,

(1) *Là-même.*

que, avoient fourni des ſecours conſidérables au Roi de Sicile, & contribué par-là à empêcher la réduction entiere de cette Iſle. (1)

Sect. V. *Hiſt. de Sicile depuis 1282 juſqu'à l'an 1244.*

La guerre continua toujours avec la même alternative de ſuccès. Blaiſe d'Allagon défit près de Gallano un Corps de Troupes Françoiſes, qui fut entiérement détruit, à l'exception de Gautier, Comte de Brienne, qui le commandoit: il fut fait priſonnier. L'année d'après, la flotte de Naples, commandée par l'Amiral Loria, remporta, près de Pontia, une victoire complette ſur celle du Roi de Sicile; qui fut preſqu'entierement détruite. Conrad Doria, ſon Amiral, fut fait priſonnier, & auroit été mis à mort par les ordres du vindicatif Loria, ſi Fréderic ne lui eût rendu le Château de Francheville, pour obtenir la délivrance de ſon Amiral. Dans cette intervalle, quelques François tramerent, de concert avec pluſieurs Seigneurs de la Cour de Palerme, une conſpiration contre les jours de Fréderic. Elle fut découverte par la ſœur de lait de ce Prince; Pierre de Calatagiron, Chef des Conjurés, fut puni de mort: le Roi ſe contenta de bannir ſes complices. On prétend que Loria avoit été l'inſtigateur de ce complot. (2) Il y avoit déja longtems que le Duc de Calabre formoit le Siege de Meſſine ſans ſuccès, quoiqu'il réduiſit cette Ville à une grande diſette de vivres, lorſque les deux Rois convinrent d'une treve de ſix mois, par la médiation de la Ducheſſe de Calabre, Yolande, Belle-fille du Roi Charles & ſœur de Fréderic. Cette Princeſſe mourut quelque tems après le renouvellement de la guerre, extrêmement regretée des deux partis, dont elle étoit le lien. Fréderic, en Prince habile, employa le tems de cette treve à parcourir ſes Places, à les pourvoir de vivres & de munitions, à y faire entrer de fortes Garniſons; en un mot, à les mettre en état de défenſe. D'un autre côté, en Roi généreux & reconnoiſſant, il dédommagea les Meſſinois de toutes les pertes qu'ils avoient ſouffertes pour ſon ſervice, & recompenſa leur attachement & leur zele, par quantité d'exemptions & de privileges, ainſi que par pluſieurs conceſſions & donations de Terres, qu'il leur fit alors & dans la ſuite. (3).

1300. *Succès alternatifs des deux partis.*

Conjuration ſans ſuccès contre Fréderic.

Il fait une treve de ſix mois.

L'Arrivée de Charles Comte de Valois en Italie, à la tête d'une Armée formidable, à la ſollicitation du Pape Boniface, qui lui avoit fait eſpérer le recouvrement de l'Empire de Conſtantinople, auquel Cathérine de Courtenai, ſa ſeconde femme, avoit des prétentions, à condition qu'il feroit rentrer la Sicile ſous les Loix du Roi Charles, ralluma vivement la guerre, & augmenta le nombre des ennemis de Fréderic; mais elle n'effraya point ce Prince valeureux; ſon courage & ſa gloire croiſſoient avec les dangers; ſa ſageſſe & ſa fermeté triomphoient de tout.

1301.

Le Comte de Valois fit une deſcente en Sicile, en 1302, ſecondé par le Duc de Calabre & l'Amiral Loria. Ils prirent terre dans la vallée de Mazara; & s'emparerent d'abord de quelques Places peu importantes; mais ils échouerent devant Cacabo & Coniglione; ils auroient peut-être eu le même ſort devant Sacca, dont ils formerent le ſiege; lorſque la paix ſe fit entre les deux Couronnes, à l'inſtigation de ce même Comte de Valois, qui étoit venu pour pourſuivre la guerre avec chaleur. Ses mauvais ſuccès, la peſte,

Expédition du Comte de Valois.

Deſcente en Sicile. 1302.

(1) Voyez dans cette *Hiſtoire* l'Article *Gênes*, *ch.* VII. *Sect.* III.
(2) *Hiſt. des Sicil.* Par Mr. de B. *Tom.* II. *p.* 240.
(3) Pyrrhus Rochus. Giannone.

SECT. V. *Hist. de Sicile depuis 1282 jusqu'a l'an 1442.*

qui faisoit des ravages dans son Armée, contribuerent à le dégouter d'une expédition entreprise aussi légérement. En outre, le desir qu'il avoit de retourner en France, pour y secourir le Roi Philippe-le-Bel son frere, contre lequel les Flamands s'étoient revoltés, le détermina à tout faire pour hâter la conclusion d'une guerre, dont le courage du Roi de Sicile & de ses Sujets, rendoit le succès plus qu'incertain. C'est pourquoi il engagea le Duc de Calabre à demander une entrevue au Roi Fréderic, qui y prêta volontiers les mains. Elle eut lieu en rase Campagne, entre la Ville assiégée & Collatabellota, où ce Prince faisoit alors sa résidence. Les deux Beaux-freres s'y rendirent, suivis chacun de cent Chevaliers. Le résultat de cette conférence fut un traité de paix, qui fut conclu le 19 Août suivant entre les deux Rois, aux conditions: (1) 1°. „Que Fréderic seroit reconnu Roi de Si-
„ cile & des Isles adjacentes, sa vie durant, sans en rendre à personne au-
„ cun service, ni réel, ni personnel; & que la Pouille & la Campanie, ap-
„ partiendroient au Roi Charles. 2°. Que les François évacueroient les Places
„ qu'ils occupoient en Sicile; & les Troupes de Fréderic, celles dont elles
„ étoient en possession dans la Calabre. 3°. Qu'après la mort de Fréderic,
„ la Sicile reviendroit au Roi Charles, ou à ses héritiers, moyennant le paye-
„ ment de cent mille onces d'or, qui seroit fait aux héritiers de Fréderic,
„ pour toute prétention. 4°. Que le Prince de Tarente & autres Prisonniers
„ de part & d'autre, seroient remis en liberté sans rançon. 5°. Que les Sei-
„ gneurs Siciliens qui avoient pris le parti du Roi Charles, & les Seigneurs
„ Calabrois qui avoient pris celui de Fréderic, seroient respectivement privés
„ des Biens & Terres qu'ils possédoient en Sicile & en Calabre; l'Amiral Lo-
„ ria & Unciguerre Palice, Généraux des deux Princes, furent seuls excep-
„ tés de cette Clause. 6°. Que le Roi Fréderic épouseroit Eléonor, troi-
„ sieme fille du Roi Charles. 7°. Enfin, le Roi Charles & le Duc son fils
„ s'engagerent expressément à faire ratifier ce Traité par le Pape & par les
„ Cardinaux." Cinq jours après qu'il eut été signé, il y eut une nouvelle conférence entre les deux Princes, dans laquelle il fut convenu que Fréderic prendroit à l'avenir le titre de Roi de Trinacrie, ou de Roi de Sicile, au choix du Roi Charles; & que ce dernier s'entremettroit auprès du Pape, pour procurer à Fréderic la Sardaigne, le Royaume de Chypre, ou quelqu'autre Etat, moyennant quoi ce Prince abandonneroit la Sicile au Roi Charles. En outre, Fréderic promit au Comte de Valois, par un Acte particulier, de l'aider dans son entreprise pour le recouvrement du trône de Constantinople, & de ne faire aucun Traité, sans son aveu, avec l'Empereur Andronic, qui l'occupoit alors. (2)

1302. *Fréderic fait la paix avec le Roi Charles. Conditions de ce Traité.*

Ainsi fut terminée une guerre sanglante, qui duroit depuis près de vingt

(1) C'étoit le nom que les Anciens donnoient autrefois à la Sicile, à cause de ses trois pointes, ou promontoires. La raison pour laquelle le Roi de Naples, imposa cette condition à son ennemi, c'est qu'il portoit lui-même le titre de *Roi de Sicile*, tant a cause de ses prétentions sur cette Isle, que par rapport au Royaume de Naples, qu'on appelloit aussi la Sicile en deçà du Phare. Toutefois les Rois de la Maison d'Aragon préférerent toujours le titre de *Roi de Sicile*, qu'ils porterent constamment, relativement aux droits respectifs qu'ils prétendoient avoir sur les Provinces en deçà du Phare, comme héritiers de ceux de la Maison de Suabe.

(2) Cet acte se trouve dans le *trésor des Chartres*, & dans l'*Histoire de Sicile* de M. de Burigny, *Tom.* II. *p.* 243.

ans, & dont la conclusion enleva pour jamais la Sicile à la Maison d'Anjou; car l'on sent bien qu'en dépit de la Clause troisieme du Traité qu'on vient de rapporter, qui n'étoit qu'illusoire, & ne pouvoit jamais avoir lieu; les héritiers de Fréderic ne voulurent point rendre cette Isle aux Rois de Naples, & que probablement l'intention de Fréderic lui-même n'étoit point qu'ils la rendissent, à moins qu'on ne leur accordât quelque dédommagement équivalent. Cette expédition de Sicile, & cette négociation en Italie, ne firent point honneur au Comte de Valois, qui y fut regardé comme un Prince inconstant, téméraire, mal-avisé, & manquant, à l'exception d'une bravoure aveugle, de toutes les qualités nécessaires, pour étayer l'ambition insatiable dont il étoit possédé. On disoit hautement, qu'étant venu en Toscane pour la pacifier, il l'avoit laissée en guerre; & en Sicile pour la conquérir, il y avoit fait une paix honteuse. Par contre, cette paix & la façon glorieuse dont Fréderic se tira d'une guerre aussi onéreuse, lui firent un honneur infini. On ne pouvoit assez admirer comment, avec les seules forces de la Sicile, il avoit su tenir tête à tant d'ennemis ligués contre lui, & soutenir la guerre, avec une alternative continuelle de succès, contre les Rois de Naples & d'Aragon & contre les François. Sa sagesse & sa valeur le firent enfin triompher, & le rendirent paisible possesseur d'une Couronne si longtems disputée à sa maison, à laquelle il sut la transmettre.

Sect. V. *Hist. de Sicile depuis 1282 jusqu'à l'an 1442.*

Boniface ayant appris l'accord que Charles avoit conclu avec son ennemi, en fut très-mécontent, & se plaignit hautement qu'il avoit sacrifié les intérêts du St. Siege. Le refus qu'il fit de ratifier ce traité, fit encore traîner quelque tems l'affaire en longueur: mais enfin, n'ayant plus de Champions qui voulussent se battre & s'exterminer pour servir sa haine, il se montra plus facile, & convint de ratifier le traité, aux conditions expresses qu'il y seroit inséré, que la Sicile relevoit du Siege de Rome, & que Fréderic lui en prêteroit foi & hommage. Les fameux démêlés que ce Pontife eut alors avec Philippe-le-Bel, firent perdre de vue à Boniface l'affaire de la Sicile, & contribuerent à l'engager à se relâcher un peu sur cet article, afin, peut-être, de se ménager quelque ressource contre les François. D'un autre côté, Fréderic qui ne desiroit pas moins la conclusion de la paix, se prêta à tout ce que le Pape voulut, & convint de tenir la Sicile, comme ses Prédécesseurs, à titre de fief de l'Eglise Romaine, de lui fournir cent hommes d'armes, & de lui payer tous les ans, au jour de la St. Pierre, une redevance de trois mille onces d'or, sous les mêmes peines auxquelles le Roi Charles I. d'Anjou s'étoit soumis, lorsqu'il avoit reçu l'investiture du Royaume. (1) Au moyen de cet arrangement & de plusieurs autres Clauses dont les deux partis convinrent, (2) le Pape envoya deux Légats en Sicile, pour absou-

Le Pape ratifie ce Traité.

(1) Comme il n'étoit pas juste que le Roi de Naples, n'ayant plus la Sicile, payât la redevance entiere à laquelle son pere s'étoit engagé, Boniface décida qu'on deduiroit à l'avenir des 8000 onces d'or qu'il devoit payer; & des trois cens hommes de service qu'il devoit fournir au St. Siege, en cas de guerre, les 3000 onces & les cent hommes d'armes, ou chevaliers, qui seroient fournis par Fréderic.

(2) Rainald. *N.* 26.

SECT. V. *Hist de Sicile depuis 1282 jusqu'à l'an 1442.*

dre le Roi & ses Sujets de l'excommunication, lever l'interdit jetté sur l'Isle, & accorder à ce Prince la dispense nécessaire pour épouser la Princesse Eléonor, sa Cousine. Son mariage avec elle fut célébré avec beaucoup de pompe, dans le mois de Mai suivant. Quelque tems après ce Prince fit rendre hommage au Pape Bénoit XI, Successeur de Boniface, par son Amiral Conrad Doria: cependant il compta toujours les années de son règne, du jour de son couronnement, & il continua à prendre la qualité de Roi de Sicile dans tous les Actes, ce qui déplut souverainement au Pape.

Le Roi de Sicile acquiert les Duchés d'Athenes & de Néopatres.

Les Troupes étrangeres que Fréderic avoit à son service, commettant quantité de désordres en Sicile, il fut obligé, pour y mettre fin, lorsque la conclusion de la guerre laissa leur valeur oisive, de licencier ces braves guerriers, toujours si dangereux en tems de paix, pour l'Etat qu'ils ont défendu en tems de guerre. Ils allerent chercher fortune dans l'Orient, au nombre de plus de dix-huit mille hommes, & y remporterent, sous differens Chefs qu'ils se donnerent, plusieurs victoires, tant sur les Turcs, que sur les Grecs. Ils s'emparerent des Duchés d'Athenes & de Neopatres, & les soumirent à Fréderic, qui en fit l'appanage de plusieurs de ses fils légitimes, sa postérité y régna pendant quelque tems; ce que nous nous contentons d'indiquer ici, comme étant absolument étranger à l'Histoire que nous écrivons (1).

1312 & suiv. *Fréderic se ligue avec l'Empereur Henri VII, contre le Roi Robert.*

Fréderic voulant se venger de Robert, successeur de Charles II, (2) dont il avoit plusieurs raisons de se plaindre, (3) profita du mécontentement que les liaisons de ce Prince avec le Pape Clément V, donnoient à l'Empereur Henri VII. pour l'animer contre lui, & lui proposer de partager ensemble ses dépouilles. Il lui envoya à Gênes un Ambassadeur chargé de riches présens, pour entamer avec lui une négociation, que Mainfroi de Clermont vint à bout de consommer, lorsque Henri eut reçu la Couronne Impériale à Rome, par les mains des Cardinaux Légats, en dépit du Pape & du Roi de Naples. Par ce traité les deux Princes convinrent que Pierre, fils de Fréderic, épouseroit Béatrix fille de Henri; & que dès que ce Prince, à l'aide de l'argent que le premier lui devoit fournir, auroit rassemblé une Armée suffisante, il feroit une irruption dans le Royaume de Naples, tandis que la flotte de Sicile, renforcée par celle de Gênes & de Pise, (4) viendroit l'attaquer par mer. En conséquence, Fréderic se mit en mer au commencement d'Août 1313, avec une flotte de plus de soixante Galeres, dont 24 Siciliennes, 25 Génoises & 12 Pisanes; il fit une descente en Calabre, où il s'empara de Rhegio & de plusieurs autres Places. D'un autre côté, l'Empereur se mit en marche pour la Toscane, & se proposoit d'avoir une conférence avec le Roi de Sicile à Gaëte, lorsqu'une mort précipitée empêcha l'exécution de ses desseins. Elle fut si subite, qu'elle passa dans le tems pour l'effet du poison. (5) Il mourut à Bonconvento, Bourg du côté de Sienne, le 24 Août de la même année. Aussitôt que le Roi de Sicile apprit cette mort, il se hâta de retourner dans son

Il fait une descente en Calabre.

Mort d'Henri.

(1) On peut consulter à ce sujet l'*Histoire de Sic.*, de M. de B. *Tom.* II. *Liv.* IX. *Art.* XII.
(2) Voy. la *Section précédente*.
(3) Ibidem. *Art.* XIII.
(4) V. l'*Histoire de Gênes*, dans cette *Histoire Universelle*, *ch.* VII. *Section* III.
(5) Fazel, *p.* 478.

Sect. V. *Hiſt. de Sicile depuis 1282 juſqu'à l'an 1442.*

Royaume, craignant que ſon ennemi ne profitât de cette circonſtance pour y faire une deſcente en ſon abſence. Ne voulant plus garder aucun ménagement avec le Roi de Naples, il convoqua une Aſſemblée-Générale des Etats du Royaume de Meſſine, où il fit reconnoître le Prince Pierre, ſon fils aîné, pour ſon héritier au Royaume de Sicile. En outre, il quitta ſolemnellement le titre de Roi de Trinacrie, pour reprendre celui de Roi de Sicile.

1314. *Deſcente du Roi Robert en Sicile: ſes ſuccès: ſa retraite.*

Cependant la mort de l'Empereur ne termina point la guerre; Robert, qui s'étoit vu preſque à deux doigts de ſa perte, porta la guerre dans les Etats de celui qui avoit projetté de le dépouiller des ſiens. Ayant armé une flotte conſidérable, (1) & raſſemblé des Troupes nombreuſes, il ſe mit en mer au mois de Juillet ſuivant, 1314, & vint faire une deſcente en Sicile, dans la vallée de Mazara, entre Caſini, & le Château de Caſtellamare, dont il s'empara ſans peine, par la trahiſon de celui qui y commandoit. Encouragé par ce ſuccès, il forma le Siege de Trapani, auquel il fut, dit-on, induit par une ruſe de Fréderic, qui, connoiſſant la force de cette Place, étoit charmé que Robert l'aſſiégeât, parce qu'il ſe flattoit qu'elle l'arrêteroit pendant tout le reſte de la Campagne, & que par là le reſte de la Sicile ſeroit mis à couvert de ſes entrepriſes. (2) En effet, Robert n'étoit pas plus avancé aux approches de l'hiver, qu'au commencement de la campagne. Il étoit ſur le point d'avoir en même tems ſur les bras la flotte Sicilienne, & l'armée de terre, commandée par Fréderic, lorſqu'il s'éleva un vent impétueux, qui diſperſa les Vaiſſeaux de ſes ennemis, & les obligea de gagner promptement terre. Cette tempête fit encore plus de dommage à ſa flotte, dont quelques bâtimens furent briſés, ou coulés à fond avec preſque tout leur équipage. La ſaiſon étant très avancée, ſon Armée manquant de vivres, & étant ravagée par la maladie, ce Prince ſe vit obligé de conſentir à une treve de quatorze, ou quinze mois, qui fut ménagée & conclue entre lui & Fréderic, le 17 Décembre, par la médiation de Ferdinand, fils du Roi de Majorque. La principale Clauſe de ce traité, fut que le Roi Robert évacueroit la Sicile, ce qu'il exécuta en Février ſuivant, à la grande ſatisfaction de Fréderic, qui n'avoit pas moins beſoin de cette treve que lui.

Fréderic fait une treve avec lui.

Auſſi tôt qu'elle fut expirée, il ſe hâta de former le Siege de Caſtellamare, qu'il prit & détruiſit. Le Roi de Naples envoya une flotte pour ſecourir cette Place, mais ce ſecours arriva trop tard, & reprit le chemin de Naples. Robert la renvoya auſſi-tôt ſous les ordres de Thomas de Mazzan, Comte de Squillazzo qui, après pluſieurs tentatives inutiles ſur Marſalia & ſur d'autres Places, ſe retira, après avoir fait les plus grands ravages dans cette partie de la Sicile, ſur ce qu'il apprit qu'on faiſoit un grand armement à Meſſine. Sur ces entrefaites, le Pape Clément V, nouvellement élu, s'entremit pour faire la paix entre les deux Monarques, à l'inſtigation du Roi d'Aragon. Ce Pontife étoit entierement dévoué aux intérêts du Roi Robert, (3) & lui en donna une preuve ſenſible dans cette occaſion. Il envoya en Sicile, en qualité de Nonce, Guillaume, Evêque de Troyes, & Pierre Textor, ou Teſ-

Il reprend Caſtellamare.

1315.

Le Pape Jean XXII s'entremet pour accommoder les deux Rois.

(1) Voy. la *Section précédente.*
(2) *Hiſt. de Sicile*; par Mr. de B. *Tom.* II. *p.* 251.
(3) Voy. la *Sect. précéd.*

SECT. V. *Hist. de Sicile depuis 1282 jusqu'a l'an 1442.*

tier, son chapelain, pour engager Fréderic à s'accommoder avec son ennemi, ou au moins à conclure avec lui une treve plus longue que la premiere, pendant laquelle on pût travailler à leur pacification. La premiere condition que ces Nonces prescrivirent au Roi de Sicile, fut qu'il restitueroit avant toutes choses, au Roi Robert, Rhegio, & les autres Places qu'il occupoit en Calabre; & qu'il se transporteroit en personne, ou par Députés, à la Cour d'Avignon, pour y plaider sa Cause & y travailler au rétablissement de la paix. Les Nonces avoient ordre du Pape, si ce Prince refusoit de se soumettre à ces conditions, & de prêter les mains à la conclusion de cette paix, ou au moins d'une longue treve, de l'ordonner eux-mêmes de leur chef, & de lancer l'excommunication sur Fréderic. Ce Prince hautain ne voulut pas entendre parler de pareilles propositions: il craignoit trop peu les armes spirituelles, pour que l'on pût rien espérer de lui par ce moyen. Une nouvelle

Descente & ravages des Napolitains en Sicile.

descente que le Comte de Squillazzo fit en Sicile, en 1317, les ravages épouvantables qu'il fit dans cette Isle, firent quelqu'impression sur l'esprit de son Roi; mais les sollicitations du Roi d'Aragon son frere, & de la Reine de Portugal sa sœur, contribuerent plus que tout à le déterminer à prêter l'oreille à ce qu'on exigeoit de lui, & à consentir à une treve, dont il avoit lui-même le plus grand besoin, tant pour donner à ses Sujets le tems de se rétablir que pour se mettre en état de recommencer la guerre avec plus de succès. Cette treve fut donc conclue pour trois ans, c'est-à-dire, jusqu'à Noël 1320. Les Places occupées en Calabre par les Siciliens, furent évacuées & sequestrées entre les mains du Pape, par les Commissaires de Fréderic, qui les remirent aux Nonces. Le détroit servit de bornes aux deux Royaumes, & le Roi de Sicile promit de se rendre en personne, ou par Députés à la Cour d'Avignon pour y traiter de la paix.

1317.

Treve de trois ans entre les deux Rois.

1320.

Les Ministres Plénipotentiaires qu'il chargea de cette importante commission, furent, François, Archevêque de Palerme, & François, Comte de Vintimille; deux hommes sages, prudens, & habiles Négociateurs. Ils firent si bien, sur-tout le Comte de Vintimille, qu'ils s'insinuerent fort avant dans les bonnes graces du Pontife, & qu'ils vinrent à bout de lui inspirer des sentimens moins défavorables pour leur maître, que ceux qui étoient comme héréditaires dans les Papes, pour les Princes de la Maison d'Aragon, depuis qu'elle s'étoit mise en possession de la Sicile. Robert ne comparoissant point en personne, ni par Députés, ainsi qu'il lui avoit été enjoint par le Pape, les Ministres de Fréderic qui étoient demeurés à Avignon fort longtems au-delà du jour marqué, prirent congé du Pape, le laissant persuadé des intentions sinceres de leur maître pour la paix. Leur départ d'Avignon en fit evanouir toutes les espérances.

Armement de Fréderic en faveur des Gibelins de Gênes.

Fréderic, peut-être intérieurement charmé de ce contretems, & voyant que son ennemi n'avoit aucune envie de faire la paix avec lui, n'attendit pas que la treve de trois ans fut expirée, pour commettre de nouvelles hostilités. Il lui envoya déclarer la guerre jusques dans Avignon, où il étoit alors auprès du Pape avec toute sa Cour, fit un traité d'alliance avec les bannis de Gênes, dont Robert étoit alors Souverain, & arma une flotte de quarante-deux bâtimens, qu'il envoya sous les ordres de Conrad Doria, son Amiral, pour faire des ravages sur les Côtes de la Calabre, elle se joignit en-

Sect. V. *Hiſt. de Sicile depuis 1282 juſqu'à l'an 1442.*

ſuite à celle des Gibelins de Gênes, avec laquelle elle vint mettre le Siege devant Gênes, pendant que Caſtuccio Caſtracani, l'un des plus redoutables Chefs des Gibelins en Toſcane, s'avançoit pour inveſtir cette Ville par terre. La flotte Napolitaine, forte d'environ 60 Bâtimens, s'étant préſentée devant celle de Sicile, à deſſein de l'obliger à lever le Siege, ou d'en venir aux mains avec elle, Doria, plus foible, évita le combat, & tira du côté de Naples, où il ravagea l'Iſle. La flotte Napolitaine l'ayant pourſuivi, il lui échappa à la faveur des ténébres, & reprit la route de Gênes, tandis que ſon ennemi le croyoit retourné en Sicile, ainſi qu'il en avoit fait courir le bruit, pour mieux le tromper. Par un autre ſtratagême qui ne lui réuſſit pas auſſi bien, dès que l'Amiral Sicilien fut de retour à Gênes, il y publia qu'il venoit de battre la flotte Napolitaine. Il donna en même tems un vigoureux aſſaut à la Place du côté du Port, tandis que les Troupes de terre en faiſoient autant de leur côté, ſe flattant que les Aſſiégés découragés par la nouvelle qu'il venoit de répandre, ne lui oppoſeroient pas la même réſiſtance. Il ſe trompa; ſes Troupes furent repouſſées de tous côtés. Caſtruccio, qui formoit l'attaque par terre ne fut pas plus heureux, & fut obligé quelque tems après de quitter le Siege, pour aller défendre ſes poſſeſſions, où les Florentins étoient entrés pour faire diverſion. Les Bannis & les Siciliens firent encore pluſieurs tentatives pour remporter la Place d'aſſaut; mais elles furent toutes infructueuſes, & ils furent enfin obligés de lever le Siege, après avoir perdu beaucoup de monde. La Flotte Sicilienne retourna en Sicile fort délabrée.

Mauvais ſuccès de cette expédition.

Cependant les négociations de paix furent remiſes ſur le tapis, mais ſans ſuccès, à l'inſtigation du Pape & du Roi d'Aragon, qui envoya pour cet effet des Ambaſſadeurs à Avignon. Fréderic demandoit la reſtitution des Places ſequeſtrées en Calabre, &. vouloit tranſmettre la Couronne de Sicile à Pierre ſon fils. Ces conditions ayant été tout d'abord rejettées par le Pape & par Robert, il refuſa de conſentir à une treve de trois ans que le premier lui propoſa, & pour ſe mettre en état de continuer la guerre, il s'empara de tous les revenus eccléſiaſtiques de ſon Royaume, ce qui fut cauſe que le Pape le mit en interdit; cet interdit dura depuis 1321 juſqu'à 1338, ſous le rêgne de Pierre II. Ainſi, loin de s'accommoder, les choſes s'aigrirent de jour en jour entre le Roi de Sicile & les Cours d'Avignon & de Naples. Fréderic croyant n'avoir plus rien à ménager, fit couronner Roi de Sicile, à Palerme, le 19 Avril 1321, le Prince Pierre, ſon fils aîné, qui régna depuis ce moment conjointement avec lui. (1) Cette diſpoſition, abſolument contraire au traîté de paix de 1302, acheva d'aliéner totalement les eſprits, & de rendre la paix abſolument impraticable. Au reſte, l'amour que les Peuples avoient pour Fréderic, & la crainte qu'ils avoient de retomber dans les fers de la Maiſon d'Anjou, eurent auſſi beaucoup de part à cette démarche du Roi de Sicile, qui ne fit que remplir les vœux de ſes Sujets. Le Pape excommunia Fréderic; & de ſon côté le Roi de Naples fit de nouveaux préparatifs pour faire une deſcente en Sicile. Ainſi, l'on ne ſongea plus de part & d'autre qu'à ſe mettre en état de pourſuivre la guerre avec plus d'a-

1321. *La Sicile eſt miſe en interdit.*

Fréderic fait couronner ſon fils Pierre, Roi de Sicile.

Deſcentes & ravages que les Napolitains font dans cette Iſle.

(1) *Hiſt. de Sic.* Par Mr. de B. *Tom.* II. *p.* 254.

SECT. V. *Hist. de Sicile depuis 1282 jusqu'à l'an 1442.*

charnement que jamais. Charles, Duc de Calabre, vint ravager les côtes de Sicile avec une flotte de dix-huit bâtimens; Fréderic prit sa revanche sur les côtes de Calabre, qu'il ravagea pareillement, & où il tenta de surprendre Rhegio. Ce n'étoit encore là que les préludes de la vengeance du Roi Robert, de plus en plus irrité contre Fréderic, (1) il envoya en 1325, le Duc de Calabre avec une flotte de cent-treize Galeres, sans les autres bâtimens de toute espece, pour faire une nouvelle descente en Sicile. Le Duc de Calabre la fit auprès de Palerme, dévasta entierement les environs de cette Ville, & vint y mettre le Siege. La vigoureuse resistance des Palermitains, jointe aux nouveaux ordres qu'il reçut du Roi son pere, l'obligerent d'en lever le Siege, après vingt-cinq jours de tranchée ouverte. Pour se dédommager de ce mauvais succès, & se conformer aux ordres de Robert, il mit tout à feu & à sang dans l'Isle, depuis la vallée de Mazara jusqu'à Syracuse & à Messine, exerçant sa fureur, tant sur les Villes que sur les Campagnes, sur les grains, les vignes, & les arbres fruitiers, qui furent brûlés, détruits, ou arrachés. Après cette cruelle expédition, il reprit le chemin de Naples. Robert ne borna pas là sa vengeance; & pendant plusieurs années suivantes, il fit faire de pareilles descentes en Sicile, accompagnées des mêmes ravages, ayant soin de choisir toujours le tems où les bleds n'étoient pas encore moissonnés. Bertrand de Baux Comte du Mont-Saint-Ange & de Novello rendit une pareille visite à cette Isle, en 1326, avec une flotte de quatre-vingt Galeres. L'année suivante, Roger Sanguinet, Comte de Corigliano, fut chargé d'une semblable Commission, dont il ne s'acquitta pas avec le même succès, y ayant perdu une partie de son monde. (2)

1325.

Constance de Fréderic à refuser la paix.

Tous ces ravages ne purent ébranler l'inflexible Fréderic, qui ne voulut point faire la paix aux conditions désavantageuses que le Pape & le Roi de Naples lui proposoient, quelques mouvemens que Jacques, Roi d'Aragon son frere, se donnât, pour l'engager à s'y soumettre. (3) Bien loin de vouloir rendre la Sicile au Roi de Naples, & accepter la Sardaigne, ou autres équivalens qu'on lui offroit en dédommagement de cette cession, il déclara qu'il persistoit dans la ferme résolution de garder ce Royaume, de le rendre héréditaire dans sa famille, & d'affermir la Couronne sur la tête de son fils Pierre, qu'il avoit associé au Gouvernement, en 1321; & qu'il ne vouloit point entendre parler de la paix qu'à ces conditions. En 1324, il avoit marié le Roi Pierre avec Elisabeth, fille de Henri II, Duc de Corinthie & Roi de Bohême.

Alliance entre Fréderic & l'Empereur Louis de Baviere. 1327.

Jusqu'alors, soit impuissance, soit politique, Fréderic s'étoit tenu sur la défensive, & avoit souffert patiemment les ravages des Napolitains dans son Isle. Il eut bientôt l'occasion de prendre sa revanche, & de porter la terreur & la désolation dans les Etats de son ennemi. La fortune lui suscita un puissant allié, dans l'Empereur Louis de Baviere. Ils firent une alliance offensive & défensive, qui encouragea Fréderic à préparer un armement considérable, pour faire une descente en Italie, & se venger des courses que les Napo-

(1) V. la *Sect. précéd.*
(2) *Hist. de Sic.* Par Mr. de B. *Tom.* II. *p.* 255 *& suiv.*
(3) *Ibidem.*

Napolitains avoient faites en Sicile. Cette flotte, composée de quarante à cinquante Vaisseaux (1), fut encore jointe par trente Galeres des Bannis de Gênes. Le Roi Pierre en eut le commandement. Il parcourut les Côtes de Gaëtte & d'Ischia, portant par-tout le fer & la flamme. Parvenu à Astur, il détruisit cette Ville, pour la punir d'avoir ôsé arrêter le Roi Conradin.

Sect. V. *Hist. de Sicile depuis 1282 jusqu'à l'an 1442.*

Le Roi de Baviere devoit seconder par terre les efforts de son Allié, & le Roi Fréderic lui avoit promis une somme de vingt mille onces d'or pour cette expédition. Mais elle n'eut pas lieu; des troubles survenus à Pise, obligerent l'Empereur d'y aller. Le Roi Pierre l'y accompagna. Ils y arriverent ensemble, le 21 de Septembre 1327. Le Roi Pierre, voyant que la saison avançoit, songea à s'en retourner. Une tempête violente fit périr quinze de ses vaisseaux avec leurs équipages. Les autres furent fort endommagés, excepté quatre, qui arriverent sains & saufs à Messine. Heureusement pour le Roi, il étoit dans un de ceux-ci.

Le mauvais succès de cet armement, mit Fréderic dans le cas de rester tranquille les années suivantes. Une trahison lui fit perdre la Citadelle de Palerme, en 1333. Un François nommé Floriac, y étoit enfermé pour crime. Ce prisonnier avoit un frere qui pouvoit le voir aussi souvent qu'il vouloit. Ils corrompirent quelques soldats de la Garnison, & firent avertir le Roi de Naples, que s'il vouloit envoyer deux Galeres avec des soldats, ils les introduiroient dans la Citadelle de Palerme. Au jour marqué pour l'exécution de ce projet, le commandant fut tué; les Galeres débarquerent les soldats: ceux-ci entrerent dans la Citadelle, & six jours après, ils reçurent de Naples un Convoi d'hommes & de vivres. Malgré ce renfort, ils ne s'y maintinrent pas longtems. Le Roi Fréderic apprit cette nouvelle à Messine, où il étoit. Sans perdre de tems, il fit mettre le Siege devant la Citadelle, & ses Troupes reprirent par la force de leurs armes, cette Place que la ruse lui avoit enlevée (2). Alors Fréderic rétablit les murailles de Palerme & en augmenta les fortifications.

Fréderic perd la Citadelle de Palerme & la reprend. 1333.

1334.

Cependant une flotte Napolitaine, commandée en partie par Jean de Clermont, qui avoit quitté le service de Fréderic, pour passer à celui du Roi Robert, commit de grands ravages dans la vallée de Mazara, sans qu'il fût possible au Roi de Sicile de l'en empêcher. Seulement une escadre de seize Vaisseaux Aragonois qui croisoient sur cette Côte, continrent les Napolitains, desorte qu'ils n'ôserent s'emparer d'aucune Place.

En 1335, la Garnison Sicilienne, qui étoit dans l'Isle de Gerbes, se porta à des excés d'avarice & de cruauté, qui eurent une fin désavantageuse à Fréderic. Non contente d'accabler les Sarasins d'impôts exorbitans, elle fit mourir sous de faux prétextes le plus riche habitant de l'Isle, pour envahir ses Biens. Les Sarasins porterent leurs plaintes au Roi de Sicile. Ce Prince, trompé sans doute par ses Officiers, n'eut point égard aux plaintes des Peuples opprimés. Ceux-ci se revolterent & se mirent sous la protec-

L'Isle de Gerbes se rend aux Infideles. 1335.

(1) Fazel dit quarante, & Specialis dit cinquante.
(2) *Histoire de Sicile*, Par Mr. de Burigny, *Tom.* II. *p.* 256 & 257.

SECT. V. *Hiſt. de Sicile depuis 1282 juſqu'à l'an 1442.*

tion du Roi de Tunis. Les Chrétiens, dans cet accident imprévu, ſe réfugierent dans la Citadelle, où ils furent aſſiégés par les infideles. Fréderic envoya à leur ſecours le Capitaine Raimond Péralta ; & avec ſoixante & dix ſoldats il entra dans la Citadelle, malgré la multitude des Aſſiégeans. Il auroit contraint les Saraſins de rentrer ſous le joug de Fréderic, ſans une eſcadre de ſeize Vaiſſeaux Napolitains, commandés par Martin Coxa, qui releva leur courage, & leur perſuada de ſe ſouſtraire à la Tyrannie des Siciliens qui les maltraitoient. La Citadelle fut aſſiégée de nouveau; Le Siege dura près de deux ans & demi. Enfin, les aſſiégés manquant de vivres furent obligés de ſe rendre. Ainſi la mauvaiſe conduite des Officiers de Fréderic, lui fit perdre l'Iſle de Gerbes.

Mort de Fréderic.

Peu de tems après cette perte, Fréderic fut attaqué d'une fièvre, qui le conduiſit au tombeau. Il mourut au mois de Juin (1) 1337, fort regretté de ſes Sujets. C'étoit un Prince courageux, que le nombre & la puiſſance de ſes ennemis n'effrayerent jamais. Avec un petit Etat, mais ſecondé par l'affection des Siciliens, il reſiſta pendant quarante ans aux Papes, aux François & aux Aragonois,

1337. PIERRE *II Roi de Sicile.*

Pierre II fut reconnu Roi par tous les Siciliens auſſi-tôt après la mort de ſon pere. Mais Bénoit XII qui avoit ſuccédé à Jean XXII ſur la Chaire de St. Pierre, tout entier dans les intérêts du Roi Robert, décida que Pierre retenoit injuſtement une Couronne, qui appartenoit à la poſtérité de Charles II, & conſéquemment au Roi Robert, après la mort de Fréderic. En conſéquence de cette déciſion, il envoya le Patriarche de Conſtantinople (2) & l'Evêque de Vaiſon (3), pour enjoindre à Pierre de reſtituer la Sicile au Roi de Naples, délier les Siciliens du ſerment de fidélité, & même excommunier Pierre & ſes adhérens, s'ils refuſoient d'exécuter ſes volontés. On ne donnoit à ce Prince que le terme de deux mois pour effectuer cette reſtitution. Les menaces du Pape furent inutiles. Le Roi & les Siciliens ſe laiſſerent excommunier. Deux Bulles d'excommunication furent foudroyées & publiées à cette occaſion. La premiere, en date du 5 Décembre 1338, excommunioit nommément Pierre, & ſes adhérens en général, ſans les nommer. La ſeconde, du 9 Janvier de l'année ſuivante, excommunioit en particulier le Prince Jean, frere du Roi ; Jean de Clermont, Comte de Moticа; Damien de Palice, Chancelier du Royaume; Matthieu de Palice; Blaſe d'Allagon & Raimond de Péralta, qui étoient les principaux partiſans du Roi: & mettoit la Sicile en interdit. Pierre jugé ſuſpect d'héréſie par deux Bulles conſécutives; infâme, inhabile atteſté, privé de tous les Biens qu'il tenoit de l'Egliſe, ne continua pas moins de ſe dire & de ſe croire Roi de Sicile, malgré les déclarations de Sa Sainteté : d'en faire les fonctions; & quoiqu'il fut enjoint aux Vénitiens, aux Génois, aux Piſans & aux habitans de la Marche d'Ançone, d'avoir aucun commerce avec les Siciliens, ſous peine d'excommunication (4), les choſes continuerent ſur le même pied

Il eſt excommunié par le Pape. 1338 & 1339.

(1) Les Hiſtoriens ne s'accordent pas ſur la date de ſa mort. Fazel la met au 20 de ce mois; Bonfillo au 23, Villani au 24, & Mariana au 25.
(2) Gorio Patriarche titulaire de Conſtantinople, fut peu de tems après Cardinal.
(3) Il ſe nommoit *Rathier.*
(4) Rainaldus, *N.* 47-58.

qu'auparavant. On s'inquietoit moins des armes Spirituelles de Bénoit XII, que des armes temporelles de Robert.

Sect. V. *Hiſt. de Sicile depuis 1282 juſqu'à l'an 1442.*

Celui-ci fit pluſieurs expéditions contre la Sicile, & l'on a vu quel en fut le ſuccès (1). Il voulut auſſi engager ſa ſœur Eleonor, mere de Pierre, à employer ſon crédit ſur l'eſprit de ſon fils, pour conclure un traité entre les deux Princes, par lequel Pierre céderoit la Sicile à Robert, à condition que le Roi de Naples s'engageroit à conquérir la Sardaigne pour Pierre. Eléonor refuſa même d'en faire la propoſition à ſon fils, diſant qu'elle n'avoit point aſſez de crédit ſur lui pour lui faire goûter cet échange. Au fond, elle n'avoit garde de lui conſeiller, ce qu'elle n'approuvoit pas elle même.

Troubles appaiſés. 1341.

Dans le même tems, la Sicile penſa éprouver un plus grand malheur que tous ceux qu'elle avoit à craindre du Pape & du Roi Robert. Les deux freres, Matthieu & Damien de Palice, dont le premier étoit Chancelier du Royaume, avoient une autorité preſque deſpotique. Ils en abuſoient; comme il arrive preſque toujours aux Miniſtres trop puiſſans. Ils ne ménageoient aucuns Seigneurs de la Cour, tout devoit plier devant eux, & ſe ſoumettre à leur volonté. Obligés d'avoir pour le Prince Jean, frere du Roi, les égards que ſon rang méritoit, ils formerent le projet de l'éloigner de la Cour, en le rendant ſuſpect à Pierre. Ils lui perſuaderent que ce Prince, lié avec quelques Seigneurs mécontens, aſpiroit à ſe faire Roi de Sicile. On conçoit bien comment deux Miniſtres ambitieux & méchans, purent inſinuer au Roi une telle calomnie; mais on a de la peine à comprendre comment un Prince tel que Pierre II, pieux, juſte & prudent, comme le repréſentent quelques Hiſtoriens (2), put donner aveuglément dans des ſoupçons de cette eſpece. Le Roi crédule défendit au Prince ſon frere de venir à Palerme, ſous peine de la vie. Jean au déſeſpoir, dépêcha au Roi un homme de confiance pour diſſiper ſes inquiétudes malfondées, l'aſſurer de ſa fidélité, & le ſupplier de ſe méfier de ceux qui ôſoient ainſi le calomnier. Les Palices, tout-puiſſans ſur l'eſprit du Roi, lui firent regarder cette démarche comme une mauvaiſe politique qui cachoit mal les vues ambitieuſes du Prince, & le porterent à faire de nouvelles défenſes à l'Infant de paroître devant lui. L'Archevêque de Palerme & Raimond Péralta furent chargés de lui porter ces défenſes itératives. Péralta, ennemi des Palices, étoit indigné de leurs intrigues, qui ne tendoient pas à moins qu'à brouiller les deux freres enſemble, & à allumer le feu d'une guerre civile. Jean étoit à Platia. L'Archevêque & Péralta y arriverent ſi tard qu'ils différerent au lendemain à s'acquitter de leur commiſſion. Mais le dernier profita de la nuit pour aller trouver le Prince, à la faveur d'un déguiſement, & lui conſeiller de ſe rendre à Palerme, d'avoir une explication avec le Roi qui l'aimoit, afin de confondre ſes infâmes calomniateurs. Après cet entretien, Péralta revint chez lui & ſe mit au lit ſans que l'Archevêque ſe doutât de ce qui s'étoit paſſé.

Le lendemain matin ils allerent enſemble chez l'Infant, auquel ils firent part des ordres de la Cour. Le Prince leur répondit que ſon attachement pour le Roi, ſa fidélité à ſon ſervice, & l'envie de lui prouver ſon innocen-

(1) Voyez la *Section précédente*, ſous ces années.
(2) Ferret. Il eſt vrai que Villani prétend que ce Prince étoit foible d'eſprit.

SECT. V. *Hist. de Sicile depuis 1282 jusqu'à l'an 1442.*

ce, l'emportoient sur toute autre considération; qu'il se rendroit à Palerme, & se présenteroit avec confiance devant le Roi son frere; que ceux qui oseroient attenter à sa vie en répondroient à Dieu; qu'il ne doutoit pas que les ordres dont ils étoient porteurs ne vinssent des Palices qui obsédoient le Roi; & qu'il n'y auroit aucun égard; que Pierre, chargé de rendre justice au moindre de ses Sujets, ne refuseroit pas d'écouter la justification d'un frere.

Cette réponse fut exactement rendue au Roi, qui ne put s'empêcher de l'approuver. Les Palices en furent irrités au point que leur dépit éclata en présence de Sa Majesté, & qu'ils dirent d'un ton emporté, qu'une telle désobéissance méritoit la mort. Cet emportement les perdit. Le Roi qui s'étoit contenté d'abord de leur dire: „ mon frere a raison; il est juste de l'é„ couter:" se tournant alors vers les Palices, leur demanda d'un air courroucé: „mon frere vient-il donc ici comme ennemi?" & les quitta brusquement. L'Infant s'avançoit vers Palerme. Il envoya prévenir le Roi de son arrivée, & lui demander la permission de lui rendre ses devoirs. Pierre sortit de la Ville pour aller au devant de lui. Il lui fit l'accueil de plus gracieux. Les Palermitains transportés de joie crierent hautement que les Palices méritoient la mort, pour avoir voulu brouiller les deux Princes: car les sourdes ménées des Ministres étoient dévoilées. Ceux-ci se retirerent dans leur Palais pour éviter la fureur du Peuple. On les y enleva pour les mettre en sûre garde; sans l'interceſſion de la Reine qui demanda leur grace, ils eussent perdu la tête sur un échaussaud. On se contenta de les bannir: une Galere Génoise les porta à Pise. Leur Palais fut rasé; leurs Biens distribués aux soldats, & leurs Villes données au Prince Jean. Raimond Péralta fut fait Chancelier du Royaume, à la place de Damien de Palice. (1)

Mort du Roi. 1342.

A peine ces troubles étoient-ils appaisés, que le Roi mourut, en 1342, âgé de 37 ans, après avoir régné un peu plus de cinq ans, depuis la mort de Fréderic son pere; il laissoit trois Princes & cinq Princesses, de son mariage avec Elisabeth, fille de Henri II, Roi de Bohême. Savoir: Louis, qui lui succéda; Jean, qui mourut en 1343, âgé de quatre ans; Fréderic, qui succéda au Roi Louis son frere; Constance & Euphemie, qui furent Vice-Reines; Blanche, qui épousa Jean, Comte d'Ampuries; Eléonor, qui épousa Pierre IV, Roi d'Aragon, & Violante, qui fut mariée à Jean II, Roi de Castille. Il avoit encore eu deux autres filles qui étoient mortes fort jeunes. Comme l'aîné des fils de Pierre n'avoit que quatre ans, il avoit nommé le Prince Jean son frere pour Régent du Royaume, pendant la minorité de Louis. Les Grands du Royaume approuverent cette disposition.

Louis Roi de Sicile.

Comme le Royaume étoit en interdit, l'Archevêque de Palerme, ni aucun autre Evêque de Sicile ne voulurent sacrer le Roi Louis. Cette cérémonie fut donc faite par Jean Tolon, Evêque d'Andreville dans le Péloponese. Les Palices avoient une faction puissante dans le Royaume, La minorité de Louis leur sembloit un tems favorable pour tenter une entreprise. Ils entretenoient une correspondance secrette avec le Roi de Naples. Ils sentoient sur-tout combien il étoit important de ne pas laisser au Régent le tems de cimenter son autorité qui seroit d'autant plus solide, que ce Prince étoit

(1) *Hist. des Sicile*, Par Mr. de Burigny, *Tom.* II. *p.* 264-265.

doué de qualités propres à lui concilier l'affection des Peuples & à lui attacher fortement tous les cœurs. Il tomba malade à Siracuſe. Jean Magna, un des plus zélés partiſans des Palices, courut à Meſſine, & y répandit le bruit que le Régent étoit mort. Ce fut le ſignal d'un ſoulèvement dans cette Ville. Le Stradigo fut tué; on en mit un autre à ſa place. Les ennemis des Palices furent maſſacrés & leurs maiſons pillées. Les Séditieux triomphoient lorſqu'on eut des avis certains que le Régent n'étoit point mort; qu'il commençoit à ſe rétablir, & qu'il avoit donné des ordres précis pour faire ceſſer ce tumulte & en punir les Auteurs. Les Séditieux ſe refugierent dans la Citadelle de San-Salvador, & ayant abattu les armes du Roi Louis, ils arborerent l'étendart du Roi de Naples. Robert leur envoya du ſecours, ſe diſpoſant à faire une nouvelle deſcente en Sicile. L'activité du Régent renverſa leurs projets de revolte. Il n'attendit pas que ſa ſanté fut affermie pour ſe mettre à la tête des Troupes qu'il avoit raſſemblées, & vint mettre le Siege devant San-Salvador. La Place fut priſe de force. Jean Magna, principal auteur de ce tumulte, fut livré au Régent qui le fit attacher à la queue d'un cheval, & trainer par toute la Ville, puis il fut pendu. Ses complices furent punis de mort, de priſon, ou d'exil, ſelon qu'ils étoient plus ou moins coupables.

Sect. V. *Hiſt. de Sicile depuis 1282 juſqu'à l'an 1442.*

La mort du Roi de Naples, arrivée au commencement de l'année 1343, (1) fit naître au Régent la penſée de ſe reconcilier avec le Pape & de faire lever l'interdit. Il trouva le Pontife inflexible. Ses négociations avec Jeanne, Reine de Naples, qui avoit ſuccédé au Roi Robert ſon Grand Pere, furent plus heureuſes. Cette Princeſſe en guerre avec le Roi de Hongrie, qui lui diſputoit la Couronne, fit la paix avec les Siciliens, le 4 Novembre 1347. Les articles portoient que Louis reſteroit Roi de Sicile; qu'il payeroit tous les ans au Pape le jour de la fête de S. Pierre & de S. Paul, la ſomme de trois mille onces d'or, en diminution du cens annuel du par la Reine Jeanne au S. Siege; que ſi le Royaume de Naples étoit attaqué, le Roi de Sicile le ſecourroit de quinze Vaiſſeaux; & défrayeroit les Troupes de débarquement pendant trois mois; que la Reine de Naples lui céderoit pour toujours ſes prétentions ſur la Sicile & les Iſles voiſines; qu'elle emploieroit ſes bons offices auprès du Pape, pour l'engager à lever les cenſures, & à donner la remiſe du cens annuel qui n'avoit pas été payé pendant la guerre, & à confirmer le préſent traité. (2) Les deux Parties contractantes ſouhaitoient ſi ardemment la paix, qu'elles ſignerent ce traité ſans conſulter le Pape. Auſſi, lorſque les Siciliens s'adreſſerent à lui pour le prier de confirmer la paix, il ſe plaignit qu'on eut manqué de reſpect pour le S. Siege. Il trouva auſſi le traité trop avantageux au Roi de Sicile. Il promit néanmoins de ſuſpendre l'interdit pour quelque tems, juſqu'à ce qu'il prit une derniere réſolution ſur cette affaire.

Paix avec le Royaume de Naples. 1347.

En 1348, la peſte apportée de l'orient à Meſſine, par des bâtimens Génois, ravagea toute la Sicile, & enleva au Royaume le Prince Jean, qui le gouvernoit avec autant de ſageſſe que de prudence (3). Sa mort ralluma

Guerre civile. 1348.

(1) Le 19 Janvier, Rainaldus, *N.* 70.
(2) *Hiſt. de Sicile*, Par Mr. de Burigny, *Tom.* II. *p.* 267 & 268.
(3) Matthieu Villani, *Lib.* I. *Cap.* 31. Fazel, *p.* 491.

SECT. V. *Hiſt. de Sicile depuis 1282 juſqu'à l'an 1442.*

le feu des diſſentions civiles. Blaſe d'Allagon fut nommé Régent à ſa place: & la Reine mere qui protégeoit les Palices, leur fit dire qu'ils pouvoient revenir dans le Royaume. Damien mourut ſur ces entrefaites; mais Matthieu ſon frere alla à Palerme, parce que le nouveau Régent lui fit fermer les portes de Meſſine; & là, il excita tellement le Peuple contre les Partiſans d'Allagon & de l'ancien Régent, qu'on en maſſacra un très-grand nombre. On détruiſit leurs maiſons. Palice, ſecondé des Clermonts, leva une Armée, & vint à Meſſine, où il fut reçu comme s'il eût été Roi de Sicile. La Régence du Royaume lui fut donnée; & pour s'attirer l'affection du Peuple, il commença par ſupprimer tous impôts, diſant que la Sicile ſe trouvoit dans un état ſi fâcheux, qu'il étoit à propos de les abolir pour quelques années, & de ne tirer de contributions que des riches. Palice taxa lui-même les aiſés, dont il tira une groſſe ſomme d'argent, qu'il partagea entre le Roi & lui.

Blaſe d'Allagon s'étoit retiré à Catane, où il ſe préparoit à faire une vigoureuſe défenſe. Il avoit levé des Troupes, la Place étoit bien approviſionnée. La Reine, quoique charmée des ſuccès de Palice, voyoit avec peine les progrès de la guerre civile. Elle manda à Blaſe d'Allagon de la venir trouver, & lui promit d'être médiatrice de ſes quérelles avec le Comte de Palice, qui mettoient le Royaume à deux doigts de ſa perte. Elle lui aſſignoit Taormina pour le lieu de leur entrevue. Blaſe ſe mit en chemin, accompagné de mille hommes de Troupes choiſies. Il craignit quelque ſurpriſe, & ne voulut point entrer dans Taormina. La négociation ſe fit par députés. Elle alloit ſe conclure, lorſqu'un Officier Général de Blaſe d'Allagon, prenant quérelle avec un des députés de la Reine, le tua: ce qui fit rompre les conférences. Le Siege fut mis devant Catane, & il y eut diverſes actions fort chaudes entres les aſſiégés & les aſſiégeans. Toute la Sicile prenoit part à ces diviſions. On ne reſpiroit par-tout que la guerre. Les Campagnes n'étoient point cultivées. La miſere étoit affreuſe, au point que les Peuples ſe retiroient en Sardaigne & en Calabre, ne trouvant pas de quoi ſubſiſter en Sicile. (1)

Palice eut honte des maux où il plongeoit ce beau Royaume. Il fit propoſer à Allagon de s'accommoder, pour ne pas achever de ruiner la Sicile. On convint de rendre à celui-ci diverſes Places & Villes, tant pour lui perſonnellement, que comme tuteur du Prince Fréderic, fils du Prince Jean; que de plus, il ſeroit Grand-Juſticier du Royaume, juſqu'à ce que le Roi fut en état de gouverner par lui-même; & que Palice & les Seigneurs de Clermont ſeroient Juſticiers dans leurs Terres. Cet accommodement rendit la tranquillité à la Sicile; mais elle n'en jouit pas longtems. De nouvelles quérelles ſurvenues entre Artale d'Allagon, fils de Blaſe, & Mainfroi de Clermont, firent renaître la guerre. Elle recommença avec plus de fureur qu'auparavant, & continua quatre ans de ſuite ſans relâche, tant par Terre que ſur Mer. Pendant tout ce tems la Sicile fut en proie aux plus horribles ravages, ſans qu'il fut permis d'eſpérer que l'animoſité des factions ſe rallentiroit. Pour aggraver ces maux, les Génois mécontens que les Siciliens ſe fuſſent ligués

1349 & *ſuiv.*

(1) Villani, à l'endroit cité.

avec les Vénitiens leurs ennemis, firent une descente en Sicile, & ravagerent le Pays de Messine.

Sect. V. *Hist. de Sicile depuis 1282 jusqu'à l'an 1442.*

Tel étoit l'état où se trouvoit le Royaume, lorsque le Roi Louis atteint sa quinzieme année. Ceux qui l'approchoient, Palice sur-tout, qui devenant chaque jour plus ambitieux, sentoit combien il avoit besoin de rétablir le calme pour cimenter son autorité, lui conseillerent de convoquer les Etats du Royaume à Messine, comme le seul moyen de faire cesser ces dissensions. Palice comptoit que la plûpart des Grands lui seroient favorables. On répondit au Roi qu'il n'y avoit point de sûreté auprès de Sa Majesté, tant qu'elle seroit obsédée par Matthieu de Palice & ses partisans; qui si elle vouloit les éloigner, tout le monde se rendroit avec empressement à ses ordres. La fermentation des esprits étoit si grande, qu'il falloit nécessairement qu'un des deux partis fut sacrifié à l'autre. L'orgueil insupportable de Palice, son ambition démesurée, ses soupçons, sa cruauté, qui lui faisoit immoler à ses craintes des têtes illustres, le firent abandonner de plusieurs Seigneurs attachés jusqu'alors à ses intérêts. Le Peuple vouloit sa mort, & des femmes vinrent en foule au Palais du Roi, demander qu'on leur livrât Palice, auteur de tous leurs maux. Le Roi voulut envain appaiser les cris séditieux de cette Populace. Il parut à la fenêtre. On lui dit qu'on alloit mettre le feu au Palais, s'il ne contentoit pas les justes demandes de son Peuple. Louis jugea à propos de pourvoir à sa sûreté en sortant par une porte qui donnoit dans une rue détournée. Palice alla se cacher dans un souterrein avec sa femme & ses enfans. Le Peuple entra avec fureur dans le Palais, cherchant la victime qu'il vouloit immoler. On ne trouva point Palice. Mais on rencontra un de ses domestiques. Celui-ci alloit être massacré, si pour sauver sa vie, il n'eut promis de découvrir où son maître s'étoit caché. Il mena les Séditieux dans un souterrein, où l'on trouva Matthieu avec sa famille. Il demanda inutilement la vie; il fut tué dans le lieu même de sa retraite, à la vue de sa femme & de ses enfans, qui subirent le même sort. Son Cadavre fut attaché à la queue d'un cheval, & traîné ignominieusement par la Ville. Celui de sa femme fut traité avec la même ignominie.

1353.

On devoit espérer que cet événement ramèneroit tous les esprits aliénés au parti de la Cour. Le contraire arriva. Les Clermonts refuserent d'obéir au Roi, parce qu'il parut se livrer à Blase d'Allagon, comme il avoit été livré à Matthieu Palice; de sorte qu'un grand nombre de Villes ne voulurent point reconnoître son autorité. Cependant, il fit venir auprès de lui sa sœur Constance, Abbesse des Clarices de Messine, comme Régente du Royaume: mauvaise politique qui lui réussit. La Princesse dans plusieurs occasions fut traitée avec mépris, & même menacée de mort, si elle se mêloit des affaires du Gouvernement. Les Séditieux fortifierent leur parti de la protection de Jeanne, Reine de Naples, qui venoit d'épouser en secondes nôces, le Prince Louis son Cousin (1). Celui-ci couronné Roi de Naples, écoutant les propositions des mécontens, envoya une escadre contre la Sicile, prétendant que ce Royaume lui appartenoit de droit. L'Escadre débarqua près de Melazzo. Le Commandant de cette Place la vendit avec la Citadelle au

Tentative du Roi de Naples contre la Sicile. 1354.

(1) Fils de Philippe de Tarente & petit-fils du Roi Charles II.

SECT. V. *Hist. de Sicile depuis 1282 jusqu'à l'an 1442.*

général des Troupes Napolitaines. Les progrès du Roi de Naples en Sicile, furent rapides; cent-douze Places avoient arboré ses étendarts, & l'on ne doutoit presque plus en Europe, que cette Isle ne tombât bientôt entre ses mains. Dans cette extrêmité, Artale d'Allagon, remporta une victoire singuliere sur les Rebelles; des troubles survenus dans le Royaume de Naples (1), & l'arrivée de l'Empereur Charles IV. en Italie, obligerent la Cour de Naples de rappeller ses Troupes de Sicile. Ces heureuses circonstances rendirent à Louis un trône prêt à lui echapper.

Mort du Roi Louis. 1355.

La peste vint de nouveau ravager la Sicile en 1355, & enleva plusieurs personnes de distinction, entr'autres, le Prince Fréderic, fils du Prince Jean. La peste cessoit lorsque les Siciliens perdirent leur Roi; il mourut à Catane, le 16 Octobre, âgé de dix-sept ans, dont il avoit régné un peu plus de treize. Le Roi Louis n'étoit point marié. Il laissoit seulement deux Bâtards, Antoine & Louis.

FREDERIC III, *Roi de Sicile.*

Jamais la Sicile ne s'étoit trouvée dans une situation plus déplorable, la mesintelligence des Grands, la livroit au désordre & à la confusion. Les Seigneurs en guerre les uns contre les autres, ne songeoient qu'à s'entre-detruire & s'emparer des Places. La Cour de Naples soutenoit ceux qui refusoient d'obéir au Roi. Ainsi, l'autorité Royale étoit méprisée. C'est dans ce tems de troubles que Fréderic, frere de Louis, monta sur le trône. Il n'avoit que quatorze ans. Les Etats du Royaume nommerent Euphemie sa sœur, Religieuse au couvent des Clarices de Messine, pour Régente pendant la minorité du jeune Prince. Ce choix fut sans doute l'effet de la jalousie des différens partis qui espèroient de dominer, ou du moins d'être indépendans sous un Gouvernement aussi foible que celui d'une femme. Le bien de l'Etat auroit exigé que l'on eût mis à la tête des affaires un homme prudent & courageux, généreux & désintéressé, qui, caressant tous les partis, sût les reconcilier, & les réunir tous contre le Roi de Naples, qui menaçoit toujours le Royaume.

Suite de l'expédition du Roi de Naples contre la Sicile. 1356.

Déjà Messine étoit au pouvoir du Roi de Naples. Il s'en étoit emparé par la trahison de Nicolas Cessaire qui y commandoit, le même qui, en 1354, avoit vendu à ce même Roi la Ville de Melazzo & sa Citadelle. Le Sénéchal Acciajoli en fut nommé Gouverneur; il y fut reçu avec les plus grandes démonstrations de joie. Il y trouva deux sœurs du Roi de Sicile, Blanche & Violante, qui étoient encore fort jeunes. Il les fit conduire à Naples, où elles furent traitées d'une maniere honorable.

Le Roi & la Reine de Naples avoient envie de se rendre à Messine: mais ils craignoient l'inconstance des Messinois. Ils vinrent seulement à Rhégio, d'où le Roi passa à Messine. Il vouloit garder l'incognito. Ce fut envain. Le Peuple instruit de son arrivée, accourut en foule au Palais pour le voir. Il revint à Rhégio. A peine y fut-il, qu'onze députés de la ville de Messine, vinrent le prier, lui & la Reine d'honorer leur Ville de leur présence. Ils se rendirent avec plaisir à des invitations qui s'accordoient si bien avec leurs desirs. Ils firent une entrée solemnelle dans Messine, le 4 Decembre de l'année 1356, y reçurent les hommages

(1) Voy. la *Section suivante.*

mages des habitans, & leur promirent de réſider au moins ſix mois de l'année dans leur Ville, & d'en faire la Capitale de la Sicile. (1)

Sect. V. *Hiſt. de Sicile depuis 1282 juſqu'à l'an 1442.*

Fréderic n'avoit plus qu'une reſſource. C'étoit Pierre, Roi d'Aragon, qui avoit épouſé ſa ſœur Eléonor. Il le conjura de lui envoyer quelques ſecours. Ses affaires lui ſembloient tellement déſeſperées, qu'il fit une donation de ſes Etats à ſa ſœur, pour qu'elle engageât le Roi ſon mari à le tirer du mauvais pas où il étoit. Cette maniere de ſolliciter du ſecours étoit très-puiſſante, & pourtant elle fut ſans effet; les forces du Roi d'Aragon lui étoient néceſſaires pour appaiſer les troubles de ſon Royaume. Fréderic n'en put rien obtenir (2). Le Roi de Naples vint mettre le Siege devant Catane. Il l'aſſiégea par Terre & par mer. Le Grand-Sénéchal Acciajoli commandoit l'Armée de Terre, tandis qu'une puiſſante Eſcadre croiſoit dans le Golfe, pour empêcher que rien n'entrât dans la Ville. Artale d'Allagon reſolut de ſauver le Roi, ou de périr. Il alla attaquer l'Eſcadre Napolitaine, & fut bleſſé dès le commencement du combat. Malgré ſa bleſſure, il commanda l'abordage & en donna l'exemple. Il remporta une victoire complette. Preſque tous les Napolitains furent tués. Le Grand-Sénéchal leva le Siege. Il fut attaqué & défait dans ſa retraite; tellement qu'en un jour, les Siciliens, réduits preſque aux derniers abois, triompherent à la fois ſur Terre & ſur Mer: double victoire qui ſauva la Sicile.

Double victoire qui ſauve la Sicile.

Après cet échec, le Roi & la Reine de Naples jugerent à propos de ſe retirer dans leurs Etats, laiſſant Acciajoli pour commander en Sicile. Mais de ce moment, leurs affaires dans ce Pays, allerent toujours en déclinant. La guerre continua pourtant, & il y eut ſans ceſſe de petits combats, que ſe livroient les Villes qui avoient pris des partis différens. Le Roi de Naples pourtant ne témoignoit plus le même zele pour la conquête de la Sicile. L'ardeur de ſes partiſans ſe réfroidit auſſi. Les principaux, tels que les Clermont, firent leur paix avec Fréderic. Ce Prince épouſa Conſtance ſa niece, fille de Pierre, Roi d'Aragon, lequel, après cette alliance, ne put s'empêcher de ſecourir la Sicile contre ſes ennemis. Mais ce qui acheva de rendre Fréderic paiſible poſſeſſeur de tous ſes Etats, ce fut la mort du Roi de Naples, arrivée en 1362. (3) Alors tous les Grands du Royaume chercherent à ſe reconcilier avec leur Souverain; qui les reçut tous avec bonté; & peu-à-peu toutes les Villes de la Sicile lui furent entiérement ſoumiſes. Les hoſtilités ceſſerent entre les deux Cours de Naples & de Sicile, également laſſes de la guerre. Mais la paix ne fut réellement conclue que pluſieurs années après, en 1371, ſous le bon plaiſir du Pape, qui ratifia le Traité fait entre la Reine Jeanne & le Roi Fréderic, par une Bulle, en date du 27 Août 1372. Les Cenſures furent levées en 1373. Le Roi fit hommage lige de ſon Royaume au Pape, entre les mains de l'Evêque de Sarlat, le 17 Janvier 1374, dans la ville de Meſſine; & le même jour, (la Reine Conſtance étant morte trois ans après ſon mariage) il épouſa en ſecondes nôces Henriette de Taren-

Mariage de Fréderic III. 1363.

1362.

Fin de la guerre. 1371 *& ſuiv.*

(1) Villani, *Lib.* VII. *Cap.* 54. *Hiſt. de Sicile*, Par Mr. de B. *Tom.* II. *Liv.* IX. *p.* 276.
(2) Mariana, *Hiſt. d'Eſpagne*, *Liv.* VII.
(3) *Voyez* ci-devant.

SECT. V. *Hiſt. de Sicile depuis 1282 juſqu'à l'an 1442.*

te, fille de François des Baux, Comte du Mont-Canoſe & Duc d'Andria. Enfin, le même Evêque, avec la permiſſion du Pape, ſacra Fréderic l'année ſuivante. Il régna encore trois ans aſſez paiſiblement, & mourut à Meſſine, le 27 Juillet de l'année 1377, âgé ſeulement de trente-ſix ans, après un régne de 22 ans, ſi pourtant l'on peut donner ce nom à une adminiſtration orageuſe, pendant laquelle Fréderic ne fut Roi que de nom. Car les Villes & les Grands mépriſoient ſon autorité, au point que les Seigneurs prenoient pour eux, ou donnoient les Gouvernemens des Places & les autres Dignités & Emplois de l'Etat, ſans même conſulter le Souverain. Le trait ſuivant fera ſentir la foibleſſe du Gouvernement de ce Prince, qui fut ſurnommé le *Simple*.

Mort de Fréderic. 1377.

En 1371, le Comte François de Vintimille, chaſſa le Gouverneur de Trapani, & donna ſa place à Guy de Vintimille ſon frere, ſans en prévenir le Roi. Fréderic en témoigna quelque mécontentement. Guy outré que le Roi n'approuvât pas ce que les deux freres avoient conclu ſans ſa participation, donna un coup de poignard au Roi. La bleſſure heureuſement ne fut pas mortelle parce que le Roi para en partie le coup. Cet attentat reſta impuni.

Marie, Reine de Sicile.

Fréderic ne laiſſoit qu'une fille légitime, nommée Marie, qu'il avoit eu de ſa premiere femme: il l'avoit inſtituée ſon héritiere; & en même tems il avoit déſigné Artale d'Allagon pour Tuteur de la Princeſſe & Régent du Royaume; mais la jalouſie s'étant miſe parmi les Grands, ils refuſerent d'obéir à celui-ci. Il ſe préſenta auſſi un prétendant au Royaume: ce fut Pierre, Roi d'Aragon, qui fondoit ſans doute ſes droits ſur la donation que Fréderic le Simple avoit fait à Eléonor ſa ſœur, dans un tems malheureux, ou ſur le teſtament de Fréderic II. Il écrivit donc au Pape pour demander le Royaume de Sicile. Il ſe flattoit d'autant plus de l'obtenir, que la Reine Marie ne prenoit point l'inveſtiture du Pape, & qu'on aſſuroit même qu'elle n'avoit pas deſſein de la demander (1). Le Pape repondit à Pierre que les femmes étant habiles à ſuccéder au Royaume de Sicile, il y auroit de l'injuſtice à en priver Marie; & que la diſpoſition de Fréderic étoit nulle, & ne pouvoit lui ſervir de titre ſuffiſant.

Elle va en Eſpagne. 1380.

Artale d'Allagon craignit que le Royaume ne redevint encore en proie aux guerres civiles, ſi la Reine ne prenoit pas un mari qui retint les Grands dans le devoir. Il voulut lui faire épouſer Galeas Viſconti de Vertus, qui depuis fut Duc de Milan. Diverſes circonſtances empêcherent la concluſion de ce mariage. (2) Marie étoit alors dans la Citadelle de Catane, dont Artale d'Allagon étoit maître. Guillaume Raimond de Moncade, Gouverneur d'Agouſte, l'enleva malgré elle, pendant qu'Allagon étoit à Meſſine, & la mena dans la Citadelle d'Agouſte. Tandis que le Régent ſe diſpoſoit à aller l'aſſiéger, il s'embarqua avec la Reine pour la Sardaigne, & delà ſe rendit à Barcelone. Marie demeura quelques années en Eſpagne auprès de ſa tante Eléonor, Reine d'Aragon.

(1) Giannone, *Hiſt. civile de Naples*, *Liv.* XXIII.
(2) Bonfil. *Liv.* X. Pyrrhus Rochus.

Sect. V. *Hiſt. de Sicile depuis 1282 juſqu'à l'an 1442.*

Le Royaume étoit dans une ſituation déplorable. Chaque Seigneur étoit Roi chez lui; & pour comble de malheurs, les Barbares d'Afrique profitoient de ces diviſions, pour commettre toutes ſortes de Brigandages ſur les Côtes de la Sicile. Les Siciliens équiperent une flotte qui fut jointe par treize Vaiſſeaux de Gênes & deux de Piſe; Mainfroi de Clermont en prit le commandement, défit les infidèles, & conquit l'Iſle de Gerbes, puis l'Iſle de Cerchine.

1389. En 1391, la Reine de Sicile épouſa le Prince Martin, fils de Martin, Duc de Montblanc. Ce mariage ſe fit le 29 de Novembre. Il penſa avoir des ſuites terribles pour la Sicile. Clermont VII étoit reconnu Pape dans l'Aragon. Boniface IX, qui l'étoit dans Rome, irrité de voir que Marie eut épouſé un Prince attaché au parti de l'Antipape partagea la Sicile en quatre Gouvernemens, pour André de Clermont, Mainfroi d'Allagon, Antoine de Vintimille & Guillaume de Péralta. Il leur preſcrivit une forme de Serment, par lequel ils lui juroient fidélité, & à la Reine, tant qu'elle ſeroit ſoumiſe au Pape de Rome; de ſorte que ces quatre Seigneurs devoient poſſéder ces Gouvernemens, juſqu'à ce que Marie eut renoncé au Schiſme. De leur côté. Ils s'engagerent à pourſuivre l'Antipape & ſes partiſans. On ſent aiſément que cet arrangement ne tendoit à rien moins qu'à perdre le Royaume.

Son mariage avec Martin d'Aragon. 1391.

Le nouveau Roi, ſachant ce qui ſe paſſoit, ſe hâta de venir en Sicile avec la Reine ſon épouſe. Ils débarquerent à Trapani, le 25 Mars 1392. Leurs Majeſtés raſſemblerent une armée compoſée de Siciliens & d'Eſpagnols, & marcherent droit à Palerme. Cette Ville étoit dans le Gouvernement du Comte de Clermont. Mais ce Comte la leur livra & fit ſa paix avec le Roi & la Reine, qui s'y firent couronner preſqu'auſſitôt leur arrivée. Les Villes voiſines ſe ſoumirent, & députerent à leurs Majeſtés pour leur rendre hommage. On convoqua une aſſemblée-générale de tous les Grands du Royaume; ceux qui n'y vinrent pas furent déclarés rebelles, & leurs Fiefs confiſqués au profit du Roi & de la Reine, qui en gratifierent leurs Partiſans les plus zélés & les plus fidèles. Cette politique n'eut pas un bon effet. Il y avoit trop de Seigneurs contraires au parti de la Cour. La mort d'André, Comte de Clermont, qui fut exécuté devant ſon hôtel, ſous prétexte d'avoir voulu attenter aux jours du Roi, accuſation fauſſe, inventée par ſes envieux, aliéna pluſieurs Villes & Seigneurs, qui s'étoient ſoumis à leurs Majeſtés. Il n'y avoit preſque plus que Meſſine, Syracuſe & Catane qui leur fuſſent fideles. La Cour, rétirée dans la Citadelle de cette derniere Ville, fut aſſiégée par les revoltés. Caprera, Eſpagnol, que le Roi avoit fait Grand-Amiral de Sicile, fit lever le Siege par une victoire qu'il remporta ſur les Séditieux. Palerme ſe ſoumit. On accorda une amniſtie à ceux qui rentrerent dans le devoir: leurs dignités & leurs Biens leur furent rendus. Cette clémence en ramena d'autres. Mais les troubles ne purent être entiérement appaiſés.

Le Roi & la Reine viennent en Sicile. 1392.

La Reine mourut en 1402. Elle étoit accouchée d'un Prince, en 1398; mais cet enfant étoit mort à l'âge de deux ans. Martin, dans la fleur de ſa jeuneſſe, épouſa en ſecondes nôces Blanche, troiſieme fille de Charles III, Roi de Navarre, & de Léonor de Caſtille. Les nôces ſe firent avec beaucoup de pompe, en 1403, & de ce mariage, nâquit un Prince, qui mou-

Mort de la Reine, en 1402.

Et du Roi en 1409.

SECT. V. *Hiſt. de Sicile depuis 1282 juſqu'à l'an 1244.*

rut preſqu'auſſi-tôt qu'il fut né. (1) Le Roi voyant les Eſprits un peu plus tranquilles dans le Royaume, alla en Eſpagne, pour y voir le Roi d'Aragon ſon pere, & laiſſa Caprera à la tête des affaires. Ce miniſtre abuſant de ſon autorité, il y eut quelques mouvemens parmi les Grands. La diſgrace de Caprera les fit ceſſer. Martin de retour en Sicile, fut obligé de s'abſenter une ſeconde fois de ſes Etats, pour aller faire la guerre à la Sardaigne, revoltée contre le Roi d'Aragon. Il ſe diſtingua dans cette expédition; mais elle lui fut encore plus fatale que glorieuſe. Etant tombé malade à Cagliari, il y mourut le 25 Juillet 1409. (2)

Le Roi d'Aragon hérite du Royaume de Sicile.

Martin avoit fait un teſtament, par lequel il continuoit la Régence du Royaume à la Reine Blanche, juſqu'à ce que ſon pere, le Roi d'Aragon, en eût autrement diſpoſé. Ce Prince fut le ſucceſſeur de ſon fils à la Couronne de Sicile, & laiſſa la Reine Blanche à la tête du Gouvernement, en lui nommant un Conſeil dont elle devoit prendre les avis ſuivant les diſpoſitions teſtamentaires du Roi ſon époux. Les choſes ne reſterent pas longtems ſur ce pied; le Roi d'Aragon étant mort l'année ſuivante, ſans laiſſer de poſtérité, il y eut un interregne tumultueux. Caprera rentra en Sicile, & prétendit que l'autorité de la Reine ceſſant, par la mort de celui de qui elle la tenoit, la Régence lui appartenoit comme Grand-Juſticier. Il voulut même ſe faire Roi en épouſant la Reine, qui rejetta avec mépris la propoſition que Caprera lui en fit.

1410.

FERDINAND, *Roi de Sicile.*

Ferdinand de Caſtille, neveu du dernier Roi d'Aragon, par ſa mere Yolande, fille de Jean, Roi d'Aragon, épouſe de Louis II, Duc d'Anjou & Roi de Naples, remit ſur ſa tête la triple Couronne d'Aragon, de Valence & de Sicile. Il confirma la Vice-Royauté à la Reine Blanche: elle la conſerva pendant quatre ans, puis ſe retira en Navarre, chez le Roi ſon Pere. Elle fut remplacée par Dom Juan, Duc de Pegnafiel, ſecond fils de Ferdinand. Ce Vice-Roi ne reſta qu'un an en Sicile; ſon pere le rappella & le maria à la Reine Blanche, qui lui apporta en dot le Royaume de Navarre.

1415.

1416.

Dominique Ram, Evêque de Lérida, fut nommé Vice-Roi de Sicile, conjointement avec Antoine de Cardone, en 1416. Cette même année Ferdinand mourut à Equalada en Aragon, âgé de 43 ans, avec la réputation d'un Prince d'un génie élevé, d'un grand courage, recommandable par ſa juſtice, ſa généroſité, & la protection qu'il accorda aux Savans. (3)

ALFONSE *Roi de Sicile.* 1417-1442.

Alfonſe, fils aîné de Ferdinand, ſuccéda à tous ſes Etats, & la Sicile continua à être gouvernée par des Vices-Rois. Dom Ferdinand Valaſquès & Dom Martin Torrès, y furent envoyés avec cette qualité en 1419. L'année ſuivante, le Roi Alfonſe y vint lui-même, fit ſon entrée à Palerme, le 21 Février, reçut l'hommage des Siciliens, & jura de conſerver les privileges du Royaume. On a vu ci-devant (4) l'adoption d'Alfonſe par Jeanne II, Reine de Naples: la révocation de cette adoption; la ſeconde adoption

(1) Les-mêmes.
(2) Mariana, *Hiſt. d'Eſpagne*, *Liv.* XIX.
(3) Mariana, *Hiſt. d'Eſpagne*, *Liv.* XX. Bonfil. *Lib.* X.
(4) Dans la *Section précédente.*

du même Roi, & ſes diverſes expéditions contre le Royaume de Naples, tant ſous le regne de Jeanne, que ſous celui de Réné, Duc d'Anjou, leſquelles ſe terminerent, comme nous avons dit, par la conquête entiere de ce Royaume, qu'Alfonſe réunit ainſi à celui de Sicile, dont il étoit ſeparé depuis cent-ſoixante ans.

SECTION VI.

Hiſtoire de Naples & de Sicile, depuis la réunion des deux Royaumes en 1442, *ſous la domination des Rois de la Maiſon d'Aragon, & des Princes de la ſeconde Maiſon d'Anjou, juſqu'à la nouvelle réunion des deux Etats en* 1506, *par Ferdinand le Catholique.*

Quoiqu'Alfonſe ne dût ſa nouvelle Couronne qu'à la force de ſes armes, il voulut la tenir auſſi de l'approbation du St. Siege. Il fit ſolliciter en même tems les deux Papes, Felix V & Eugene IV, de lui en accorder l'inveſtiture, par une Bulle qui confirmât l'adoption de Jeanne II, promettant de reconnoître celui qui lui accorderoit ſa demande. Eugene s'empreſſa d'envoyer au Roi le Patriarche d'Aquilée, qui, le 14 de Juin 1443, conclut avec ce Prince un Traité, dont les principales conditions furent; „Qu'on „ oublieroit de part & d'autre tous ſujets d'inimitié, que la bonne intelligen„ ce ſeroit rétablie entre les deux puiſſances; que le Roi reconnoitroit & feroit „ reconnoître dans ſes Etats, le Pape Eugene, pour le ſeul légitime, & „ maintiendroit le Clergé dans tous ſes privileges; que le Pontife donneroit „ à l'Aragonois, ſuivant l'uſage ordinaire, l'inveſtiture du Royaume de Na„ ples & confirmeroit l'adoption de Jeanne II; qu'en conſéquence, il feroit „ couronner Alfonſe à ſa premiere réquiſition, après que ce Prince auroit „ prêté le ſerment de fidélité accoutumé: qu'Eugene lui accorderoit à titre „ de Vicariat, pendant ſa vie, & ſous la redevance annuelle de deux Eper„ viers, la poſſeſſion de Benevent & de Terracine, dont le Monarque s'é„ toit emparé pendant leurs différens; qu'en échange, Alfonſe abandonne„ roit à la Chambre Apoſtolique, tant qu'il retiendroit ces deux Places, la „ jouiſſance de Civita-Ducale, & de deux autres Ville de l'Abruzze ultérieure, „ limitrophes des Etats de l'Egliſe: Enfin, qu'Alfonſe fourniroit à Eugene, dès „ qu'il auroit reçu la Bulle d'inveſtiture, 4000 hommes de Cavalerie & mil„ le Fantaſſins, pour chaſſer François Sforce, tant de la Marche d'Ancone, „ que des autres Terres uſurpées ſur le S. Siege, & à faire la guerre aux „ Turcs, dont la puiſſance formidable s'étendoit de jour en jour. (1)"

Alfonse I. *Roi des deux Siciles.* 1443.

Deux Bulles du Pape du 6 & du 15 Juillet confirmerent les articles de ce Traité, & donnerent à Alfonſe l'inveſtiture de la Sicile & Terre en deçà du Phare, termes qui déſignoient le Royaume de Naples, & lui en tranſportoient la propriété, par forme d'inféodation perpétuelle, en cas qu'elle pût

Bulles du Pape en ſa faveur.

(1) *Hiſtoire des Rois des deux Siciles de la Maiſon de France*, Par Mr. d'Egly. *Tom. III. Capitul. apud ad. Raynald.* an. 1443. N. 1 *& ſeq.*

SECT. VI. *Hiſt. des deux Siciles.* 1442-1506.

être regardée comme dévolue au S. Siege, par la mort de Jeanne II, ou autrement. Une troiſieme Bulle du 13 Décembre de la même année, confirmant de nouveau l'adoption de Jeanne II, en couvroit les défauts, s'il y en avoit, & y ajoutoit la force de l'autorité apoſtolique, dérogeant à cet égard, à tous Actes émanés du S. Siege, aux conſtitutions Impériales & municipales, même aux uſages du Royaume, Enfin, comme la Bulle d'inveſtiture n'appelloit à la ſucceſſion d'Alfonſe que ſes héritiers mâles en ligne directe, Eugene y joignit le même jour un décrêt qui appelloit auſſi à la ſucceſſion d'Alfonſe, ſes héritiers Collatéraux, au defaut des héritiers directs, & dérogeoit encore de ſon autorité privée aux diplômes apoſtoliques, aux Loix & aux Coutumes féodales du Royaume. (1)

Propriété du Royaume de Naples. 1444 *& ſuiv.*

Alfonſe voulant ſe montrer avec magnificence à ſes nouveaux Sujets, avoit fait une ſuperbe entrée dans Naples. Les Hiſtoriens la comparent aux triomphes des anciens Romains. Le Prince étoit aſſis ſur un char ouvert, tout éclatant d'or, tiré par quatre beaux chevaux blancs, dont les harnois étoient garnis de franges & de broderie d'or. Le Clergé ſéculier & régulier marchoit devant lui en proceſſion, les Grands du Royaume marchoient à pied aux deux côtés du char, qui étoit ſuivi du reſte de la Nobleſſe. Les rues étoient tendues de riches tapiſſeries & jonchées de fleurs; & l'air étoit embaumé par la vapeur de l'encens & des parfums que l'on brûloit de tous côtés. (2) Ce Prince affectionna particulierement le Royaume de Naples, qu'il s'appliqua à rendre floriſſant, préférablement à ſes autres Domaines en y fixant ſon ſejour, en réformant les abus que les guerres y avoient introduits, en y rétabliſſant le bon ordre, en veillant avec un ſoin paternel à l'adminiſtration de la juſtice, en y inſtituant un tribunal ſi conſidérable, qu'il voulut qu'on y portât par voie d'appel, non-ſeulement les procès qui ſe jugeoient dans les différentes Provinces du Royaume, mais généralement tous ceux qui s'élevoient dans la vaſte étendue des Pays ſoumis à ſa domination; enfin en y appellant les Artiſtes & les Savans, qu'il combla de biens. Ce n'étoit pas aſſez pour ce Roi, à qui ſes grandes qualités meriterent le ſurnom de *magnanime*, de faire fleurir le Royaume de Naples pendant ſa vie, il voulut aſſûrer ſa proſpérité & la perpétuer dans les ſiecles futurs, en nommant pour ſon Succeſſeur à cette belle partie de ſes poſſeſſions, Ferdinand d'Aragon, ſon fils naturel, qu'il fit légitimer & déclarer habile à lui ſuccéder au Royaume de Naples: diſpoſition qui eut ſon exécution au grand avantage des Napolitains. La Bulle que le Pape Eugene donna au Roi Alfonſe, pour confirmer la légitimation de Ferdinand, & le reconnoître habile à ſuccéder au Royaume de Naples, eſt du 14 Juillet 1444, & ce Pontife etant mort en 1447, Nicolas V, qui lui ſuccéda, ratifia par une Bulle, tout ce que ſon Prédéceſſeur avoit fait en faveur d'Alfonſe & de Ferdinand. Il ſe montra même généreux envers ce Prince, en lui remettant pluſieurs Places qu'il auroit pu garder au terme du dernier Traité. Alfonſe de ſon côté, avoit rempli ſes engagemens envers le S. Siege, avec une exactitude peu commune. Callixte III, Succeſſeur de Nicolas V, au trône pontifical, parut moins ſa-

(1) *Bullæ ibid.* apud Lunig. *T.* II. *Alia Bulla ibid. Decret. ibid.*
(2) *Hiſtoire de Sicile*; Par Mr. de Burigny, *Tom.* II. *Liv.* X. Mariana, *Liv.* XXII.

vorable au Roi des deux Siciles. Ce Pontife, nommé Alfonſe Borgia, avoit été ſon principal miniſtre, lorſqu'il n'étoit encore qu'Evêque de Valence, & à peine fut-il aſſis ſur la Chaire de St. Pierre; qu'il ſe déclara ſon ennemi. Il refuſa à Ferdinand l'inveſtiture éventuelle du Royaume de Naples: ce qui parut relever pour un moment les eſpérances de la maiſon d'Anjou. Ces différens ne troublerent point la tranquillité du Regne d'Alfonſe. Naples jouit de la plus heureuſe paix juſqu'à la mort de ce Monarque.

Sect. VI. *Hiſt. des deux* Siciles. 1442-1506.

Pendant tout ce tems, la Sicile fut gouvernée par un Vice-Roi, ou par des Préſidens, que le Vice-Roi nommoit à ſa place, lorſqu'il étoit abſent. Lopès Ximen d'Urrea fut Vice-Roi depuis l'an 1443, juſqu'en 1458, que mourut Alfonſe. Au commencement de ſon adminiſtration, le Roi établit une univerſité à Catane. Dès 1446, d'Urrea s'abſenta de la Sicile, & nomma pour Préſident pendant ſon abſence, Antonio Roſſo, Comte de Selabani. Dans une autre abſence que le Viceroi fit en 1448, Adam d'Oſmund, Pierre Spécial, & Calaran de Corbero furent Préſidens; & l'année ſuivante d'Urrea leur ſubſtitua Pierre Caëtan, Jean d'Abbatelli & les Juges de la Grande Cour. Simon de Boulogne Archevêque de Palerme, fut ſeul Préſident en 1450 & 1451. La premiere de ces deux années, il y eut une ſédition occaſionnée par la cherté des grains qui rappella le Viceroi en Sicile. Il en repartit, dès qu'elle fut appaiſée, & les coupables punis. Le Comte de Selabani fut Préſident en 1452, & l'Archevêque de Palerme reprit ſa Place en 1453. d'Urrea gouverna par lui-même les deux années ſuivantes; mais il nomma de nouveau le Comte de Selabani préſident pour les années 1456 & 1457. (1)

Affaires de Sicile. Viceroi. Préſidens. 1456. 1457.

Le Royaume de Naples éprouva, en 1456, un tremblement de terre des plus violens. Jean Chartier, qui parle de cet accident, dit qu'il y eut pluſieurs Villes détruites, & près de cent mille perſonnes qui périrent. Le Roi Alfonſe entendoit la meſſe, lorſque ce tremblement de terre commença à ſe faire ſentir. Tout le monde ſortit de l'Egliſe. Le Prêtre même voulut quitter l'Autel. Le Roi ſeul, ſans temoigner aucune crainte, le retint & l'obligea d'achever le ſacrifice. (2)

Antoine Campanus, Ænée Sylvius, Mariana & d'autres Hiſtoriens contemporains d'Alfonſe, donnent les plus grands éloges à ce Prince: ils exaltent ſes vertus, ſa magnanimité, ſa ſageſſe, ſa puiſſance dont il ne ſe ſervit que pour faire du bien. Un Auteur moderne qui a pris plaiſir à raſſembler ce qu'on a dit à la louange de ce Monarque, le peint des plus beaux traits dans le portrait que nous allons copier.

Eloge d'Alfonſe.

A une valeur diſtinguée, Alfonſe joignit un fond d'humanité capable ſeul d'immortaliſer un Prince; il auroit ſouhaité de rendre tous les hommes heureux, une de ſes grandes attentions étoit que perſonne ne ſortit mécontent d'avec lui: lorſqu'il ne pouvoit pas accorder ce qu'on lui demandoit, il cherchoit tous les adouciſſemens capables de conſoler ceux qu'il étoit obligé de refuſer. Il ne paſſa jamais un jour de ſa vie ſans faire du bien à quelqu'un. Il ne ſe vengea jamais de ceux qui parlerent mal de lui, il étoit d'un accès

(1) Summante, *L.* V. *p.* 113. *Hiſt. de Sicile*, Par M. de B. *à l'endroit cité*, Fazel. L. IX. *p.* 546.

(2) *Vie de Charles VII.* Bonincontrius. Collenutius.

SECT. VI. *Hist. des deux Siciles.* 1442-1506.

facile à tout le monde, & il vouloit que ses ministres fussent doux & affables. Saisi des papiers d'Antoine Caldora, on lui dit qu'il y trouveroit des Lettres qui lui feroient connoître qu'il étoit servi par des traîtres; il se les fit apporter & les jetta au feu sans les lire. Il y a des traits de lui, qui feroient honneur au Stoïcien le plus vertueux. Un Courtisan marchoit un jour devant lui, & leva une branche d'arbre qui vint frapper le visage d'Alfonse & lui fit beaucoup de mal: il ne dit autre chose, sinon qu'il n'étoit sensible qu'à la douleur de celui qui étoit cause de cet accident. Un soldat qui avoit quelque plainte à faire, arrêta le cheval du Roi par la bride, & lui parla avec peu de respect. Alfonse lui pardonna son insolence, comme d'ailleurs, sa plainte lui parut juste, il eut soin que ce soldat fut satisfait. Il rencontra une fois un ânier qui étoit fort désolé, & fort en peine pour tirer son âne d'un trou où l'animal étoit tombé avec sa charge de farine. Le Roi descendit de cheval, & lui prêta une main secourable. L'ânier fut bien surpris quand il sut que c'étoit le Roi qui lui avoit rendu ce bon office. Il ne vouloit point de Gardes, disant qu'il ne pouvoit être mieux gardé que par sa bonté & l'amitié de ses Peuples. Il fut toujours exact observateur de la justice, & il déclaroit à ceux qui étoient en place, que son intention étoit qu'on n'obéît pas à ses ordres s'ils n'étoient pas justes.

L'amour d'Alfonse pour les Sciences & les Gens-de-Lettres, rendit sa gloire immortelle, dans un Siecle où les Princes étoient brouillés avec les Muses. Il entendit citer en sa présence un Roi d'Espagne qui avoit soutenu que c'étoit une chose indigne d'un Prince de s'appliquer aux Sciences; il prétendit qu'un pareil discours déshonoroit un Roi; qu'il convenoit mieux à une bête qu'à un homme: & qu'un Prince sans Lettres, n'étoit qu'un âne couronné. Alfonse avoit étudié les Historiens, les Poëtes & les Orateurs. Il étoit versé dans la Philosophie & la Théologie. Il traduisit les Lettres de Séneque en Langue Espagnole. Il fit traduire plusieurs Livres du Grec en Latin. Il rassembla une belle Bibliotheque, & il avoit coutume de dire que les Livres étoient les meilleurs Conseillers, parce qu'ils ne flattoient point. On voyoit à sa Cour un grand nombre de Jurisconsultes, de Philosophes & de gens de Lettres. Jean Disara prétendoit qu'Alfonse eût été un excellent Philosophe s'il n'eût pas été Roi. Pourquoi faut-il que la Philosophie soit ici en opposition avec la Royauté, tandis que Platon disoit, que les Peuples seroient heureux, lorsque les Rois seroient Philosophes.

On compte parmi les Savans qu'Alfonse combla d'amitié & de bienfaits, Jannotius, Manetius Sénateur de Florence, Laurent Vallé, que ce Prince arracha des inquisiteurs, George de Trébesonde, Jean Aurispa de Sicile, Antoine de Boulogne, Beccadelli de Palerme, Léonard Aretin, Pogge, Philosophe qu'il fit Chevalier & qu'il couronna de la couronne poëtique, Æneas Sylvius, le Cardinal Bessarion, *&c.* (1)

Son inclination pour Lucrece d'Alagno.

Pour faire en peu de mots le portrait du Roi Alfonse, nous dirons, après Mariana, que ce Prince eut le cœur grand, le génie vaste & plus de passion pour la gloire que pour tout autre objet des desirs de l'homme; qu'il fut actif, vigilant, infatigable; que les plus grands obstacles ne furent jamais capables

(1) Muratori, *Annales d'Italie.*

bles de le rebuter, qu'il ſouffroit avec tranquillité la ſoif, la faim, le froid, le chaud; qu'il fut bon, généreux, libéral, prudent & affable. Nous n'oublierons point auſſi de mettre les ombres au tableau. Alfonſe fut accuſé de fatiguer trop ſes Peuples par des impôts, & quoiqu'il fît un noble uſage de ſes tréſors, ſa libéralité & ſa magnificence euſſent été plus louables, quoique moindres, ſi elles n'euſſent rien couté au peuple. Qu'il tirât de groſſes ſommes d'argent des Bénéfices qu'il donnoit, c'étoit moins faire acheter ſes bienfaits, que les modifier, pour répandre ſes graces ſur un plus grand nombre de perſonnes. Il aima la chaſſe, il fut extrêmement ſenſible pour les femmes, mais il ne paroît pas que ſes plaiſirs l'aient dérobé aux ſoins du Gouvernement. Au contraire, il ſe déroba ſouvent à ſes plaiſirs, pour ſe donner aux affaires & à l'étude. Sa derniere inclination fut pour Lucrece d'Alagno, née à Naples, d'une famille plus noble que riche; cette demoiſelle auſſi ambitieuſe, ou plutôt, auſſi fiere que belle & aimable, eut un grand crédit ſur ſon eſprit. (1) La Reine, dont Alfonſe n'avoit point eu d'enfans, n'avoit jamais mis les pieds en Italie; & l'on eſt aſſez fondé à croire que le Roi la laiſſoit éloignée de lui parce qu'il ne l'aimoit gueres, & qu'elle l'aimoit trop, étant d'un caractere jaloux & incommode pour un mari galant. Lucrece d'Alagno voulut engager Alfonſe à répudier la Reine, pour la mettre à ſa place. Alfonſe auroit peut-être eu la foibleſſe d'y conſentir. Lucrece alla exprès à Rome, pour porter le Pape à ſe prêter à cet arrangement. Calixte III, ennemi d'Alfonſe, n'avoit garde d'y conſentir. Lucrece auſſi ne pouvant être Reine, fut trop fiere, ou trop ſage, pour conſentir à n'être que maîtreſſe, ou concubine. Elle proteſta toujours qu'il ne ſe paſſoit rien d'illégitime entre le Roi & elle; que ſi Alfonſe vouloit abuſer de l'amitié qu'elle avoit pour lui & lui faire violence, elle n'imiteroit pas la femme de Collatinus, parce qu'elle ſe tueroit avant la conſommation du crime (2).

Sect VI. *Hiſt. des deux Siciles.* 1442-1506.

Alfonſe âgé de 63 ans, avoit alors les paſſions moins vives, que dans un âge moins avancé, & on peut croire qu'il ſe contenta alors d'une amitié qui remplaçoit l'amour. Ce Prince tomba malade au commencement de Mai, de l'année 1458; & au bout de quarante jours, il mourut, le 27 de Juin n'ayant pas encore 64 ans accomplis. Il laiſſoit trois enfans naturels; Ferdinand, dont nous avons déjà parlé, & deux filles nommées Marie & Eléonor. La premiere fut mariée au Marquis de Ferrare, & la ſeconde au Duc de Seſſa. On aſſure que le Pape Calixte fut ſi charmé d'apprendre la mort d'Alfonſe, qu'il s'écria rempli de joie, *Laqueus contritus eſt & nos liberati ſumus.* C'eſt bien ici l'occaſion de dire avec le Poëte François; *Tant de fiel entre-t-il dans l'ame des devots!* (3) Quoiqu'il en ſoit, Alfonſe fit la veille de ſa mort, un teſtament, par lequel il laiſſa ſes Etats à Dom Juan, Roi de Navarre ſon frere, à l'exception ſeulement du Royaume de Naples, qu'il donnoit à Ferdinand, ſon fils naturel.

Sa mort. 1458.

Ces diſpoſitions furent ſuivies: la ville de Naples & une partie des Barons reſ-

Ferdinand I. *Roi de Naples & de Sicile.*

(1) *Hiſt. des Sicil.* Par Mr. de B. *Tom.* II. *p.* 344.
(2) Là-même.
(3) Boileau, Deſpreaux, dans ſon *Poëme du Lutrin.*

SECT. VI. *Hiſt. des deux Siciles.* 1442-1506.

pectant la volonté d'Alfonſe, ainſi que le ſerment & les promeſſes qu'ils avoient faits à ce Prince, reconnurent le Roi Ferdinand, pour leur Roi & maître. Mais une autre partie de la Nobleſſe, déféroit la Couronne au nouveau Roi d'Aragon, ſous prétexte que la conquête en avoit été faite avec les armes de cette Puiſſance; & comme le Roi Jean ne voulut point écouter les propoſition qu'on lui faiſoit à ce ſujet, les Barons ligués contre Ferdinand, dont ils n'avoient pas une opinion favorable, s'adreſſerent à Jean d'Anjou, qui prétendoit que la Couronne de Naples lui appartenoit, comme au fils & ſucceſſeur de René. Si le Roi d'Aragon, content des vaſtes Etats que lui laiſſoit ſon frere, n'envioit point à Ferdinand le Royaume de Naples, il n'en étoit pas ainſi de ſon fils Charles, Prince de Viane. Celui-ci, à la mort d'Alfonſe, s'intrigua fortement avec la Nobleſſe Napolitaine, pour ſe faire reconnoître Roi. Ses intrigues furent inutiles, & voyant ſon projet échoué, il ſe retira en Sicile avec tous les Catalans qui n'avoient aucune poſſeſſion dans le Royaume de Naples. Ainſi, Ferdinand ſe trouva débaraſſé de ce Concurrent. Il avoit des ennemis plus à craindre. De ce nombre étoit ſur-tout Calixte III, dont la haine pourſuivoit Alfonſe dans la perſonne de Ferdinand.

Dès le 12 Juillet de la même année, ce Pontife publia une Bulle par laquelle il révoquoit celle du Pape Eugene, & déclaroit le Duc de Calabre abſolument inhabile à ſuccéder à la Couronne de Naples. Il prétendoit que la Bulle d'Eugene avoit été obtenue ſubrepticement, que le Duc n'étoit point véritable fils d'Alfonſe, mais ſuppoſé. En conſéquence, il déclaroit le Royaume dévolu à l'Egliſe & relevoit du ſerment de fidélité, tous ceux qui l'avoient prêté à Ferdinand. Enfin, il enjoignoit à tous les Prélats & aux Eccléſiaſtiques, aux Barons, aux Villes & au Peuple du Royaume, ſous peine d'excommunication, de ne le point reconnoître pour Roi. (1) L'Europe eut d'autant plus de raiſon d'être ſurpriſe de ce procédé violent, que, comme nous l'avons dit, ce Pape avoit été un des plus intimes Conſeillers d'Alfonſe, & qu'il lui devoit ſon élévation au Cardinalat & à la Papauté. Calixte encouroit ainſi le blâme de la plus monſtrueuſe ingratitude. Ferdinand fit tout ce qu'il put pour empêcher l'effet des mauvaiſes diſpoſitions du Pape. Il employa toutes ſortes de moyens & de ſollicitations auprès de Sa Sainteté, pour la faire revenir à des ſentimens plus pacifiques. Tout fut inutile; & peut-être que le Roi eut perdu ſon Royaume avant que d'être couronné, ſi la mort, à laquelle rien ne réſiſte, n'eût mis le Pape au tombeau le 16 d'Août ſuivant.

Son couronnement. 1459.

Enée Sylvio Piccolomini fut élu à ſa place, le 19 du même mois, & prit le nom de Pie II. Auſſi-tôt que Ferdinand fut informé de ſon élection, il lui députa ſur le champ François del Balzo, Duc d'Andria pour le complimenter, lui offrir obéiſſance, & lui demander l'inveſtiture. Le Pape lui accorda tout ce qu'il voulut, à certaines conditions néanmoins qui firent juger que Pie II. agiſſoit autant par intérêt pour le S. Siege, que par bonne volonté pour Ferdinand. Il exigea que pour prix de ſa bienfaiſance, le Roi de Naples rembourſât à la Chambre apoſtolique les arrérages des cens, dus juſqu'à ce jour; prêtât du ſecours au S. Siege toutes les fois qu'il en ſeroit

(1) Giannone, *Hiſtoire civile du Royaume de Naples*, *Liv.* XXVII. Coſtanzo. *Liv.* XIX.

Sect. VI. *Hiſt. des deux Siciles.* 1442-1506.

requis, qu'il rendit Bénévent & Terracine, qu'il fit ſortir, même par force, des Terres de l'Egliſe, le Comte Jacques Picinino, qui depuis la mort de Calixte, venoit de s'emparer de quelques Places du Duché de Spolette. A ces conditions, Ferdinand obtint l'inveſtiture du Royaume de Naples, & fut couronné à Barlette le 4 Février 1459, par le Cardinal des Urſins, que le Pontife lui envoya à cet effet. La Bulle d'inveſtiture étoit dans les termes ordinaires, avec cette ſeule addition, *ſauf le droit d'autrui*, que Pie II. fit valoir dans la ſuite à la Maiſon d'Anjou, comme un témoignage précieux de ſon attention (1) Le Roi prêta en même tems le ſerment d'hommage lige au S. Siege entre les mains du Prélat qui le couronna.

Ferdinand ayant obtenu du Pape ce qu'il deſiroit, ſongea à s'affermir ſur le trône. Il combla les Barons Napolitains de graces & de careſſes; il diminua les impôts, qui avoient été multipliés par Alfonſe ſon pere. Il retint auprès de ſa perſonne les Seigneurs Eſpagnols qui parurent deſirer de reſter à ſa Cour, & leur promit des honneurs & des dignités. Il fit des préſens conſidérables à ceux qui préférerent de retourner en Eſpagne. Il s'acquitta auſſi fort exactement de ſes engagemens envers Pie II. Ces beaux commencemens n'en impoſerent pourtant pas à quelques Barons, qui, croyant connoître à fond le mauvais naturel de Ferdinand, ne regardoient ces dehors de bonté & de généroſité que comme un maſque que la diſſimulation lui faiſoit prendre, & qui tomberoit bientôt. Les Princes de Tarente & de Roſſano ſur-tout, quoique parens du Roi, s'en défioient tellement, qu'ils prirent toutes ſortes de précautions pour ſe garantir de ce qu'ils croyoient avoir à craindre de la part du Roi. Ferdinand avoit donné dans ſa jeuneſſe pluſieurs preuves d'avarice, de dureté, d'eſprit vindicatif, qu'on ne pouvoit oublier, & qui indiſpoſoient néceſſairement contre lui tous ceux qui ſe rappelloient ces traits.

Expédition de René & Jean d'Anjou contre Naples. 1460.

Le Prince de Tarente ranima les partiſans de la Maiſon d'Anjou. René. & Jean, Duc de Calabre ſon fils, encouragés par les diſpoſitions où ils voyoient la meilleure partie de la Nobleſſe Napolitaine, préparerent ſecrettement une expédition, qui éclata tout-à-coup, vers la fin de l'année 1459. Les commencemens en furent ſi heureux, que Ferdinand ſe vit preſque ſur le point de perdre la Couronne. Jean d'Anjou parut à la vue de Naples avec une flotte de vingt-deux Galeres & de quatre gros Navires: il ſe rendit maître d'une grande partie des Terres de la Province de Labour, paſſa dans la Capitanate, fut reçu dans Lucera, qui lui ouvrit ſes portes, & dont le Château ſe rendit: exemple qui fut ſuivi par Troja, Foggia, Sanſevero, Manfredonia, & tous les Châteaux du Mont Gargan, appellé aujourd'hui *Mont-Saint-Ange.* Hercule d'Eſt, Gouverneur de toute la Province, abandonna le parti de ſon Souverain, pour paſſer au ſervice de Jean d'Anjou. Jean Caraccioli, Duc de Melfi, ſon frere, le Comte d'Avellino, George d'Allemagne Comte de Pulcino, Charles de Sangro & pluſieurs autres Seigneurs diſtingués en firent autant. Bientôt la Principauté Ultérieure, la Baſilicate & la Calabre, ſe déclarerent en faveur du parti d'Anjou. Ferdinand ſe trouvoit dans le plus grand embarras, au point que la

Leurs ſuccès. 1461.

(1) *Hiſtoire des Rois des deux Siciles de la Maiſon de France, Tom.* III. *p.* 245.

SECT. VI. *Hiſt. des deux Siciles.* 1442-1506.

Reine Iſabelle de Clermont ſon épouſe ſortit de Naples, déguiſée ſous l'habit d'un Franciſcain, & accompagnée ſeulement de ſon Confeſſeur, elle alla trouver le Prince de Tarente ſon Oncle, ſe jetta à ſes pieds & le conjura de lui conſerver la Couronne, qu'elle tenoit de ſes mains. (1) Il ſe laiſſa fléchir, & dès ce moment la guerre ne fut plus pouſſée avec la même vigueur.

Treve. 1462.

Il y eut une Treve en 1462. Le Duc de Milan voyoit avec peine les progrès du parti Angevin. Il avoit lieu de craindre que ſi le Duc d'Anjou enlevoit le Royaume de Naples à Ferdinand, ce ſuccès n'excitât l'ambition du Duc d'Orléans, qui avoit des prétentions ſur l'Etat de Milan. Il étoit de ſon intérêt d'empêcher que la Maiſon de France ne devint puiſſante en Italie. Il appuyoit de toutes ſes forces le Roi de Naples ſon parent & ſon allié. Il profita de la treve pour lier pluſieurs négociations propres à amener la paix: car c'étoit l'unique moyen de conſerver la Couronne à Ferdinand. Il fit d'abord ſentir à celui-ci qu'il devoit prendre tous les moyens de ſe reconcilier avec la Nobleſſe de ſon Royaume. C'étoit le point le plus difficile. Ce Prince étoit connu pour cruel, vindicatif & de mauvaiſe foi; de ſorte qu'on ne pouvoit avoir aucune confiance en ſes promeſſes. Le Duc de Milan s'engagea perſonnellement envers tous les Barons, qui ſeroient diſpoſés à rentrer dans le parti du Roi, & par cet expédient néceſſaire, pluſieurs rentrerent ſous l'obéiſſance du Roi. Le Comte de Marſino fut le premier qui fit ſon accommodement. Il fut ſi honorable & ſi avantageux au Comte, que pour témoigner au Roi ſa reconnoiſſance, il prit les armes pour l'aider à ſoumettre la Calabre, dès que la treve fut expirée; en peu de tems, toute cette Province fut ſoumiſe. Un ſecours que le Pape envoya fit rentrer la terre de Labour dans le devoir. Les Troupes du Duc de Milan prirent pluſieurs Places dans l'Abruzze. Ferdinand paſſa dans la Pouille, pour ravager le territoire de Lucera, où Jean d'Anjou campoit en attendant le Prince de Tarente. Il ſe rendit maître de Sanſeverin, Dragonora & diverſes autres Places du Mont-Saint-Ange, preſqu'à la vue de l'ennemi. Il prit enfin Saint-Ange, où il trouva tous les tréſors de la Pouille raſſemblés. Les Peuples voiſins y avoient apporté leurs effets les plus précieux; & ſur-tout l'or & l'argent des Egliſes, pour les mettre à couvert des événemens de la guerre. Ferdinand s'en empara, & promettant d'en rendre la valeur lorſqu'il auroit triomphé de ſes ennemis, il convertit l'or & l'argent en monnoie, (2) & s'en ſervit utilement dans cette guerre.

Campagne de 1463.

Succès de Ferdinand.

Un nouveau renfort, auquel Ferdinand ne s'attendoit gueres, acheva de donner la prépondérance à ſon parti. Le fameux Scanderberg vint de l'Albanie à ſon ſecours avec mille vieux Soldats d'Infanterie & ſix cens hommes de Cavalerie. Se reſſouvenant que le Roi Alfonſe l'avoit ſecouru contre les Turcs, il crut devoir en témoigner ſa reconnoiſſance, en venant offrir ſes ſervices à Ferdinand. Sa préſence en impoſa aux ennemis du Roi. Pluſieurs Barons ſuivirent l'exemple du Comte de Marſino & firent leur paix: tels furent Orſo Orſino, le Marquis de Catrone, & le Comte de Nicaſtro, qui

(1) Giannone, *Hiſtoire Civile de Naples*, *Liv.* XXVII. Chap. Préliminaire.

(2) Cette monnoie repréſentoit d'un côté Ferdinand, & de l'autre l'Archange S. Michel, avec ces mots; *Juſta tuenda*, Vergara, *Pl.* XXIII. *N.* 4.

Sect. VI. *Hist. des deux Siciles.* 1442-1506.

par la médiation du Cardinal Rovarella, Légat du Pape, obtinrent des conditions favorables. Le Duc de Melfi vint lui-même se jetter aux pieds du Roi, & lui demander ses bonnes graces. Enfin, les Rebelles de la Capitanate furent battus, & toute la Province se soumit.

Les Princes de Tarente & de Rossana étoient les seuls qui soutinssent alors le parti Angevin. Le premier voyant que le Roi étoit prêt à le venir attaquer, jugea à propos de capituler pour prévenir sa perte (1). Il s'engagea à faire sortir Jean d'Anjou de la Pouille & de toutes ses Terres, & à se retirer lui-même à Altamura. A cette condition, sa revolte lui fut pardonnée & il conserva ses Biens. Il mourut peu de tems après, & l'on soupçonna que le Roi l'avoit fait étrangler.

Fin de la guerre. 1464.

Jean d'Anjou, obligé de sortir de la Pouille, se fortifia dans la Terre de Labour. On l'y attaqua & il se retira dans l'Isle d'Ischia, avec huit Galeres, qui défendirent quelque tems cette Isle, & faisoient de tems en tems des insultes à Naples. Le Roi ne pouvant venir à bout de les réprimer & de s'emparer de l'Isle, qui avoit été déclarée Colonie Catalane, envoya en Catalogne demander au Roi Jean d'Aragon son Oncle, de lui prêter quelques Galeres, afin de le mettre en état d'extirper jusqu'aux moindres racines de cette guerre. Mais le Duc d'Anjou voyant tous ses partisans morts, ou prisonniers, ou reconciliés, ou réduits aux dernieres extrêmités, résolut de sortir du Royaume. Il s'embarqua sur deux Galeres & revint en Provence, fort mal content de son expédition. L'Armée Navale des Catalans arriva après son départ. Toreglia, qui commandoit dans Ischia, proposa de se rendre. On lui fit des conditions avantageuses, & il rendit l'Isle. Ainsi se termina cette guerre; Ferdinand eut la satisfaction de voir toutes ses Provinces rentrées sous son obéissance.

Splendeur de la Maison Royale.

Des fêtes succéderent aux calamités de la guerre. Le Roi de Naples maria son fils Alfonse, Duc de Calabre, à Hypolite-Marie Sforce, fille du Duc de Milan; Eléonor sa fille aînée, à Hercule d'Est, Marquis de Ferrare; & Béatrix son autre fille, à Matthieu Corvin, Roi de Hongrie. Ces mariages se suivirent de près: ce qui fit une continuité de réjouissances à la Cour de Naples. Outre ces enfans, Ferdinand avoit encore trois fils; Fréderic, François & Jean. Fréderic eut pour appanage les Principautés de Squillace, de Tarente & d'Altamura; François fut Duc de Saint-Ange: Jean fut Cardinal, sous le titre d'Aragon. Ferdinand, Chef d'une brillante famille, qu'il voyoit presque toute établie d'une maniere aussi honorable qu'avantageuse, paisible possesseur de ses Etats, employa le tems que dura la paix, à mettre le plus grand ordre dans les différentes parties de l'administration; il fit de sages Loix, il favorisa les sciences, il appella les arts; il fit quantité de bons établissemens, & il mériteroit une place distinguée parmi les plus Grands Princes, si l'avarice, la cruauté, & une coupable indulgence pour les vices & les déréglemens de son fils aîné, n'eussent terni la prospérité & la gloire de son regne, enfanté une conjuration contre sa personne, & produit d'autres maux, dont nous parlerons, lorsque nous aurons jetté un coup d'œil sur les affaires de la Sicile.

(1) Ricc. *Lib.* IV. *Hist. Regn. Neap.*

SECT. VI. *Hiſt. des deux Siciles.* 1442-1506.

Les Siciliens virent avec plaiſir le frere d'Alfonſe monter ſur le trône. Il avoit été leur Viceroi, & la douceur de ſon Gouvernement l'avoit fait chérir de tout le monde. Il ſoutint pendant tout le tems de ſon regne, la bonne opinion que l'on avoit conçue de lui. Les Etats de Sicile euſſent ſouhaité d'avoir Charles, Prince de Viane ſon fils, pour Viceroi; le Roi Jean ne voulut jamais y conſentir. Il craignoit l'eſprit remuant & ambitieux de ce Prince, qui d'ailleurs étoit brouillé avec ſon pere, au ſujet du Royaume de Navarre, que Charles prétendoit lui appartenir, fondé ſur ce que, dans le contrat de mariage du Roi Jean avec la Reine Blanche, il étoit expreſſément ſtipulé que, s'il lui naiſſoit un fils, il lui céderoit le Royaume de Navarre, dès qu'il ſeroit en âge de gouverner; mais Jean ne voulut avoir aucun égard à cette Clauſe: ce qui perpétua la méſintelligence entre le Pere & le fils. Elle ne ceſſa qu'à la mort du Prince de Viane, arrivée en 1461. Il fut fort regretté, parce qu'il avoit des qualités aimables. Il aimoit & cultivoit les Lettres. (1)

JEAN D'ARAGON *Roi de Sicile.*

Viceroïs.

Lopès Ximen d'Urrea, étoit Viceroi de Sicile à la mort d'Alfonſe. Jean de Moncade lui ſuccéda en 1459; ce fut ſous l'adminiſtration de celui-ci, que le Roi Jean unit pour toujours la Sicile à l'Aragon, par une déclaration rendue le dernier jour du mois d'Août de l'année 1460. Bernard de Requeſens remplaça Jean de Moncade en 1461, & l'année ſuivante il lui remit la Viceroyauté qu'il n'avoit poſſédée qu'un an. Mais Jean de Moncade étant mort quelques mois après ſon inſtallation, le Conſeil commit un Préſident, pour gouverner, juſqu'à ce que le Roi eût nommé un Viceroi. Ce Préſident, fut Guillaume Raymond de Moncade. Bernard de Requeſens revint en Sicile avec la qualité de Viceroi en 1463, & fut relevé l'année ſuivante par Lopès Ximen d'Urrea, qui garda cette dignité juſqu'à ſa mort, arrivée en 1475. Deux ans auparavant, en 1473, les Chrétiens, pouſſés par un fanatiſme religieux, auſſi aveugle que violent, firent un horrible maſſacre des Juifs, ſans diſtinction d'âge, ni de ſexe. Le Viceroi eut beſoin de toute ſon autorité pour réprimer cette fureur. Il fit faire une exacte recherche des Auteurs de ce carnage, & ils furent punis ſelon la rigueur des Loix. Guillaume Péralta & Guillaume Puſadès furent nommés Vicerois en 1475. Jean, Comte de Cardone, leur ſuccéda en 1477. (2) Le Roi Jean mourut en 1479, âgé de 81 ans. C'étoit un Prince fort dévot; au moins il avoit l'extérieur de la plus grande dévotion, & il y joignoit un amour exceſſif pour les femmes. Il eut des Maîtreſſes juſques dans ſa vieilleſſe.

Mort du Roi Jean. 1479.

Expédition de Mahomet II contre Naples. 1480.

Ce fut vers ce tems-là que Mahomet II, ſeptieme Roi ou premier Empereur des Turcs, tourna ſes armes contre le Royaume de Naples. Sollicité par les Vénitiens & les Florentins, animé par ſon mécontentement particulier contre Ferdinand, à cauſe du ſecours donné aux Rhodiens contre lui, Mahomet envoya le Bacha Acubat avec une flotte, qui débarqua dans la Pouille, à la fin du mois de Juin de l'an 1480, avec une nombreuſe Infanterie, à laquelle ſe joignirent cinq mille hommes de

(1) Mariana, *Hiſt. d'Eſpagne*, *Lib.* XXI.
(2) *Hiſt. de Sicile*; par Mr. de B. *Tom.* II. *p.* 352.

Cavalerie. Le Bacha prit Otrante, après un Siege de deux mois: plus de huit mille habitans furent passés au fil de l'épée. Le Royaume alloit succomber; Ferdinand demanda du secours à presque tous les Princes de l'Europe. Plusieurs lui en envoyerent. Il avoit de braves Généraux, Un événement imprévu le servit d'une maniere plus efficace. Mahomet mourut le 3 de Mai 1481, & délivra par sa mort, le Royaume d'une guerre cruelle, qui lui avoit déjà causé des maux affreux. Matthieu de Capoue, Comte de Palena; Jules Aqua-viva, Comte de Conservano; D. Diego Cavaniglia; Marin Caracciolo, & plusieurs autres Capitaines renommés, dont la valeur étoit connue de toute l'Italie, avoient péri par le fer des Turcs. (1)

Sect. VI. *Hist. des deux Siciles.* 1442-1506.

Ferdinand avoit couru les plus grands risques. Dans la fâcheuse circonstance où il s'étoit vu, il n'avoit pas trouvé dans les Barons Napolitains les secours & le zele qu'un Prince plus aimé y eut certainement trouvé. Il étoit haï, aussi-bien qu'Alfonse son fils. Celui-ci même l'étoit encore plus que son pere, parce qu'il étoit plus cruel, plus orgueilleux, plus avare, plus dissimulé, & que d'ailleurs, l'excès de son libertinage avoit deshonoré plusieurs Maisons de distinction, dont il avoit enlevé publiquement des filles promises aux personnes du premier rang, pour les marier contre leur gré à ses créatures, après en avoir abusé. Le pere & le fils ne pouvoient se cacher qu'ils étoient l'objet de la haine publique. Cette pensée importune les rendoit encore plus soupçonneux, plus cruels, plus despotiques. Ne pouvant régner par l'amour, ils chercherent à affermir leur autorité par la force & par la crainte. Heureusement délivrés d'un ennemi aussi redoutable que Mahomet, ils se livrerent à tout ce que leur dicta leur génie inquiet, avaricieux & cruel. Alfonse étoit de plus assez indiscret pour dire à ses confidens; que puisque les Barons n'aimoient pas leurs Souverains, il seroient forcés de les craindre: que puisqu'ils ne s'étoient pas portés à secourir leur maître dans les besoins de la guerre, on leur apprendroit comment des Sujets aussi peu zélés devoient être traités. D'autrefois il disoit à ses favoris, que bientôt il les mettroit au niveau des plus grands Seigneurs, non en les élevant, en leur donnant des Terres, mais en abaissant ceux qui se croyoient au-dessus d'eux. Ferdinand étoit beaucoup plus prudent. Mais son aveugle tendresse pour Alfonse, la force de son mauvais naturel, lui faisoient prendre toutes les impressions que son fils lui donnoit. Depuis que, devenu veuf, en 1477, il avoit épousé Jeanne, sa cousine, fille du Roi Jean d'Aragon, son Oncle, il avoit abandonné les rênes du Gouvernement à Alfonse. Le mécontentement de la Noblesse contre le Gouvernement d'un Prince si peu digne de régner, dégénera en une haine implacable. Les menaces d'Alfonse l'augmenterent, & les Barons penserent sérieusement à lui ôter les moyens d'exécuter sa mauvaise volonté.

Mécontentement des Barons Napolitains.

Ils tournerent d'abord leurs vues vers le Pape Innocent VIII, qui avoit lieu de se plaindre de Ferdinand, parce que celui-ci, sous prétexte des grandes dépenses qu'il avoit été obligé de faire dans la guerre contre les Turcs, refusoit de payer le tribut annuel du à l'Eglise. Les Chefs de la conjuration étoient F. Coppola, Comte de Sarno, & Antoine Petruccio, Secrétaire du Roi. Le Premier, quoique d'une très-ancienne & très-noble Maison,

Conjuration. 1484.

(1) Costanzo, *Lib.* XX. *Histoire civile de Naples.* Par Giannone, *Liv.* XXVIII.

SECT. VI. *Hiſt. des deux Siciles.* 1442-1506.

ſuivant les traces de ſon pere, s'adonna tout entier au commerce, dans lequel il étoit ſi verſé & en même tems ſi heureux, que le Roi lui-même, attiré par l'appât du gain, lui avoit remis de groſſes ſommes d'argent, pour les faire valoir en Société. Coppola devint bientôt un des plus riches particuliers de Naples, & le Roi le créa Comte de Sarno. Pour Antoine Petrucci, né à Teano, ville près de Capoue, de parens miſérables, il s'étoit avancé par ſon mérite à la place de Secrétaire de Ferdinand. Il avoit une grande connoiſſance des affaires, & un talent merveilleux pour faire réuſſir toutes celles dont il ſe mêloit. Auſſi le Roi le combla de biens. Il lui fit épouſer la ſœur du Comte de Borrello, dont il eut une belle & nombreuſe poſtérité, que Ferdinand avança & enrichit, au point d'exciter l'envie de pluſieurs Barons. Les grandes richeſſes & la haute conſidération dont Petrucci jouiſſoit à la Cour, furent un crime auprès d'Alfonſe, qui diſoit tout haut, que ſon pere s'appauvriſſoit pour enrichir les Petrucci, mais qu'il ſauroit bientôt remettre les choſes & les perſonnes à leur place. Ces propos rendus au Secrétaire le porterent à ſe ranger du côté des Barons mécontens, à ſe mettre même à leur tête avec le Comte de Sarno. Les autres Seigneurs qui entrerent dans cette conjuration, furent Antoine Sanſeverin Grand-Amiral du Royaume & Prince de Salerne; Pierre del Balzo, Grand-Connetable, Prince d'Altamura; Jérome Sanſeverin, Prince de Biſigniano; Pierre de Guevara, Grand-Sénéchal, Marquis de Vaſt; André Matthieu Aquaviva, Duc d'Atri; le Duc de Melfi & celui de Nardo; les Comtes de Lauria, Melito, Nola, & divers autres Gentils hommes (1). La premiere aſſemblée des Conjurés ſe fit à Melfi, ſous prétexte des Noces de Trojan Caracciolo, fils du Duc de Melfi. Là ils reſolurent de s'adreſſer au Pape, pour qu'il approuvât le deſſein où ils étoient de délivrer le Royaume de Naples opprimé par Ferdinand & ſur-tout par Alfonſe ſon fils: car c'eſt ſous ce point de vue qu'ils enviſageoient & faiſoient conſidérer leur complot au Souverain-Pontife.

Le Pape entre dans les vues des Conjurés.

Innocent VIII n'étoit déjà que trop diſpoſé à entrer dans leurs vues. Outre le plaiſir de ſe venger de Ferdinand, cette entrepriſe pouvoit lui procurer l'occaſion d'enrichir un fils naturel qu'il avoit, & qu'on nommoit François. Jean d'Anjou & René ſon pere étoient morts. Il reſtoit un autre René, Duc de Lorraine; fils de Yolande ſœur de Jean, & conſéquemment petit-fils de René. Le Pape lui fit propoſer la conquête du Royaume de Naples, lui en offrant l'inveſtiture, à la ſeule condition qu'il feroit un ſort avantageux à François, fils naturel du Pape. Ces propoſitions furent foiblement goutées du Duc de Lorraine, qui voyoit beaucoup de difficultés à la réuſſite d'une pareille entrepriſe.

Cependant Alfonſe, Duc de Calabre, découvrit qu'il y avoit de la fermentation parmi les Eſprits: que l'on tramoit une revolte; que le Duc de Nola étoit du nombre des Conjurés. Pour leur inſpirer de la terreur, il s'empara ſubitement du Comté de Nola, ſe rendit maître de la Ville, & fit arrêter la femme & deux fils du Comte, qui furent conduits au Château-neuf de Naples. Auſſi-tôt la conjuration éclata. On courut de toutes parts aux armes. Le commerce fut interrompu, les Tribunaux de juſtice ſuſpendirent leurs

(1) Mich. Ricc. *de Regn. Sic. & Nap. Lib.* IV.

leurs fonctions, les grands chemins furent fermés, tout fut en combustion dans toutes les Provinces. En peu de jours la sédition fit des progrès rapides. Ferdinand chercha les moyens de l'appaiser. Quelques-uns des Conjurés firent semblant de se prêter à la voie de la négociation; mais c'étoit pour donner aux autres le tems de s'armer. De son côté Ferdinand faisoit des propositions qu'il n'avoit pas dessein de tenir. Il vouloit appaiser le tumulte, bien résolu de tirer ensuite une vengeance éclatante de ceux qui le causoient. Les Conjurés firent des demandes extravagantes, comptant qu'on ne les accorderoit pas. Cependant le Roi les approuva, & ils ne douterent plus qu'on ne voulût les tromper; aussi quand il fut question de signer l'accommodement, on fit naître difficultés sur difficultés, & la plûpart des Seigneurs se retirerent à Salerne pour délibérer entre eux sur le parti qu'ils devoient prendre pour se précautionner contre les pieges que la Cour leur tendoit. Ils demanderent au Roi, qu'il leur envoyât D. Fréderic, son second fils, pour signer le traité & prendre les mesures nécessaires pour son exécution, D. Fréderic se rendit à Salerne, à leur grand étonnement. Alors, ils prirent une résolution subite qui ne leur réussit pas.

Sect. VI. *Hist. des deux Siciles.* 1442-1506.

Ce jeune Prince sembloit posséder toutes les vertus qui peuvent rendre un mortel digne de commander à ses semblables: & en cela son caractere contrastoit étrangement avec celui de son frere Alfonse. Il étoit juste, modéré, honnête, réglé dans ses mœurs, affable envers tout le monde. Dès qu'il parut devant l'assemblée des Barons à Salerne, ils le saluerent comme leur Roi. On le fit asseoir sur un Siege elevé; & le Prince de Salerne lui adressant la parole au nom de la Noblesse, entreprit de lui persuader d'accepter la Couronne qu'ils lui offroient. „ Alfonse est un tyran farouche, lui dit-il, „ il gouvernera avec un sceptre de fer, & jamais le Royaume ne sera tran- „ quille sous son Gouvernement. L'intérêt de la Patrie nous arme contre „ lui. Le Pape approuve notre entreprise. Son approbation la rend juste „ & légitime. Sa Sainteté est prête à vous donner l'investiture d'un Royau- „ me, auquel vos vertus & les vœux de la Nation vous appellent. Si les „ Pontifes Romains, prédécesseurs d'Innocent VIII, ont pu permettre, pour „ le bien de la paix, au Roi Alfonse de priver de cette Couronne le Roi „ Jean son frere, auquel elle appartenoit de droit, combien à plus forte rai- „ son regardera-t-on aujourd'hui comme une action louable de la part du Pa- „ pe Innocent, d'ôter le sceptre des mains d'un tyran pour le placer dans „ les vôtres; de chasser un loup pour nous donner un agneau; de nous „ donner au lieu d'un maître avare & sanguinaire, un Prince, dont les ver- „ tus, la bonté & la clémence, feront le bonheur de ses Sujets. Ne crai- „ gnez pas que le Roi Ferdinand votre pere en soit offensé. Soyez sûr, au „ contraire, que dans l'âge avancé où il est, il écoutera les vœux de la No- „ blesse & du Peuple, qu'il les regardera comme des ordres du Ciel aux- „ quels il se fera un devoir de souscrire, qu'il s'estimera heureux de voir tous „ les suffrages se réunir en faveur du plus vertueux de ses enfans, du plus „ digne de regner. C'étoit pour nous préserver des grands maux dont nous „ sommes menacés. que la Providence vous a fait naître parmi nous. Ne „ trompez pas ses vues. O Prince généreux & bon; soyez sensible à nos „ maux. Faites cesser nos miseres. Rendez-vous à nos souhaits. Soyez

Ils offrent la Couronne à Don Fréderic, second fils de Ferdinand.

SECT. VI. *Hist. des deux Siciles* 1442-1506.

„ le pere de nos enfans, qui élevent leurs bras vers vous. Raſſurez leurs „ meres gémiſſantes. Ne nous réduiſez pas au déſeſpoir par un refus qui „ nous forceroit d'aller chercher dans le ſein des Barbares, un ſalut que „ nous ne pouvons trouver dans notre Patrie, ſi vous n'acceptez pas nos „ offres." (1)

Refus de ce Prince.

Fréderic venoit conclure la paix. Il fut plus ſurpris que touché de ces offres auxquels il ne s'attendoit pas, & qu'il n'avoit garde d'accepter. Il remercia cette aſſemblée de ſa bonne volonté pour lui, & répondit tranquillement aux Barons; que s'ils étoient maîtres de diſpoſer de la Couronne, il ſe feroit un devoir & un plaiſir de la recevoir de leurs mains; mais qu'il étoit bien éloigné de vouloir bleſſer les droits de ſon frere aîné, contre la volonté de ſon pere, & au riſque de répandre le ſang de ſes Compatriotes, pour ſoutenir par la force une démarche ſi irréguliere. Il les pria de conſidérer que, dans l'état actuel des choſes, il n'étoit pas poſſible que leur projet réuſſit, le Royaume étant fortifié d'un grand nombre de Places pourvues de munitions & de bonnes Garniſons, & la plus grande partie de la Nobleſſe, élevée dans le ſein des armes, reſtant attachée au parti du Duc ſon frere, qui étoit chéri des Soldats, dont l'affection lui ſeroit bien plus utile, que la haine du Peuple ne pouvoit lui être nuiſible. „ Princes & Barons, ajouta-„ t il, vous vous trompez dans le parallele que vous faites de mon caractere „ avec celui de mon frere. Vous ne ſauriez faire une juſte comparaiſon entre la conduite d'un particulier tel que moi & celle d'un Prince. Il eſt „ naturel que mon application conſtante à l'étude, m'ait rendu d'un caractere doux & humain, & que le Duc nourri dans l'exercice des armes, ſoit „ devenu violent & ſévere. Ne croyez-vous pas que, lorſque je ſerois moi-„ même appellé à régner, il me faudroit changer de ſentimens & de mœurs, „ me conduire comme mon frere, afin de conſerver mon autorité & ma dignité; être toujours armé & accompagné de gens armés comme lui, mettre de nouveaux impôts, m'aſſurer de ceux que je jugerois être mal intentionnés; en un mot, mettre en œuvre tous les moyens, par leſquels Alfonſe s'eſt attiré votre haine. Je ſuis venu conclure la paix, & vous aſſurer que toutes les conditions en ſeront fidélement remplies. Quittez toutes „ penſées contraires à la reconciliation qui vous eſt offerte."

Guerre. 1485.

Ce diſcours changea l'affection des Barons à un emportement violent, qui leur fit arrêter comme priſonnier, celui auquel ils venoient d'offrir la Couronne de Naples. Alors ils ne garderent plus aucun ménagement: ils ſe déclarerent ouvertement ennemis du Roi & du Duc Alfonſe; & pour donner plus de poids à leur revolte, ils éleverent les bannieres du Pape. Ferdinand fit les plus grands préparatifs de guerre contre les Conjurés, & ſur-tout contre le Pontife Romain qui les ſoutenoit. Le Duc de Calabre à la tête d'une puiſſante Armée, s'avança juſques aux confins du Royaume, dans le deſſein d'attaquer les Etats de l'Egliſe. Deux autres Armées ſont envoyées dans la Pouille & les autres Provinces du Royaume pour ſoumettre les rebelles. De ſon côté, le Pape obtint quelques ſecours des Vénitiens, ce qui n'empêcha pas que ſes Troupes ne fuſſent pluſieurs fois battues par le Duc

(1) Camil. Porzio, *Conjuration des Barons*, Giannone, *Hiſtoire Civile de Naples*, *Liv.* XXVIII. *chap.* I.

de Calabre, qui parvint jusqu'aux portes de Rome & mit le siege devant la Ville.

Cependant le Duc de Lorraine, invité à la conquête du Royaume de Naples, ne s'empressoit pas de répondre à cette invitation. Fréderic n'étoit plus en la puissance des Conjurés, il s'étoit sauvé de sa prison par le moyen d'un Capitaine Corse, au service du Prince de Salerne, qu'il avoit su gagner. Le parti des Conjurés diminuoit par la désertion des Gentils-Hommes que Ferdinand avoit l'art d'en détacher par de belles promesses. Les Cardinaux murmuroient à Rome de ce que l'Etat Ecclésiastique étoit livré à l'avidité des Soldats Napolitains; la Ville même souffroit beaucoup d'un Siege qui duroit déjà depuis près de trois mois. Les Vénitiens ne donnoient que de foibles secours. Le Pape ne pouvant donc qu'éprouver des revers dans une entreprise trop précipitée, se détermina à faire la paix, & à persuader aux Barons revoltés de s'y prêter, leur promettant de s'employer efficacement pour leur obtenir des conditions avantageuses. La nécessité leur fit la Loi. Quelque répugnance qu'ils eussent pour toute espece d'accommodement, ils furent obligés d'entrer en composition. Mais ils ne négligerent aucune des précautions qu'ils crurent nécessaires pour leur sûreté. Ils exigerent que les Rois d'Aragon & de Sicile envoyassent des Ambassadeurs qui s'engageassent en leurs noms au maintien de la paix, & à l'exécution des conditions. Elle fut conclue le 12 Août 1486, en présence de l'Archevêque de Milan & du Comte de Tendiglia, comme Ambassadeurs d'Espagne & de Sicile; & acceptée au nom du Roi Ferdinand, par Jean Pontanus, Savant, qui jouissoit alors d'une grande considération. Il fut stipulé que le Roi de Naples payeroit, comme Vassal du S. Siege, le tribut ordinaire, & qu'il pardonneroit aux Barons Conjurés, sans jamais prendre aucune vengeance de cette conjuration.

Sect. VI. *Hist. des deux Siciles.* 1442-1506.

Paix. 1486.

Ferdinand le promit; mais les promesses d'un homme, & sur-tout d'un Prince sans foi, sont peu capables de rassurer ceux qui savent que les Souverains ne pardonnent gueres les entreprises faites contre leur autorité, que lorsque la nécessité les y contraint, & qu'ils se jouent de leur parole, lorsque le pouvoir est rentré tout entier en leurs mains. Malgré la garantie des Rois d'Espagne & de Sicile, les Conjurés ne furent point tranquilles. Le Prince de Salerne craignant la perfidie & la cruauté d'Alfonse, se retira en France. Le Grand-Sénéchal, Pierre de Guevara, succomba à ses inquiétudes & mourut. Les autres Seigneurs se fortifierent dans leurs Terres, se tinrent sur leurs gardes, & envoyerent des émissaires à Rome, à Venise & à Florence, pour s'assurer d'un prompt secours en cas de besoin. (1)

Le Roi & le Duc son fils étoient trop éclairés dans leur méchanceté, pour faire éclater d'abord leur ressentiment. Ils affecterent un air de bonté propre à endormir les soupçons de ceux qu'ils vouloient perdre. Ils attendoient une occasion favorable, quelque fête, où leurs victimes rassemblées pussent tomber ensemble sous leur fer meurtrier. Le Comte de Sarno & François Petrucci étoient les deux principaux objets de leur vengeance. Il n'y avoit pas encore six mois que le traité avoit été conclu & signé. Le Comte de Sar-

Perfidie de Ferdinand.

(1) Giannone, à l'endroit cité.

Sect. VI. *Hist. des deux Siciles.* 1442-1506.

no marioit son fils Marc Coppola à la fille du Duc d'Amalfi ; le Roi fit offrir la grande sale du Château neuf pour la célébration des nôces. Tous les parens & amis des nouveaux époux, parmi lesquels se trouvoient presque tous les Conjurés, rassemblés pour cette fête brillante, se livroient à la joie accoutumée dans de pareilles circonstances. Cette Scene d'allégresse fut changée tout-à-coup en un spectacle lamentable. Le Roi ne respectant, ni les droits de l'Hospitalité, ni les garanties du Pape & des Rois d'Espagne & de Sicile, fit arrêter & emprisonner le Comte de Sarno, Marc son fils, dont on célébroit le mariage ; son autre fils Philippe, le Secrétaire Petrucci, les Comtes de Carinola & de Policastro son fils, Agnés Arcamone, beau frere du Secrétaire, & un Seigneur Catalan nommé Jean Impou. Cette perfidie fut détestée ; dans ce moment, il n'y eut pas un Napolitain qui ne désirât la mort de Ferdinand & d'Alfonse. On fit le procès au Secrétaire Petrucci, à ses deux fils & au Comte de Sarno. Ils furent condamnés à être privés de leurs titres, honneurs, dignités, Chevaleries, Comtés & Noblesse, à avoir la tête tranchée sur un échaffaut, & leurs biens confisqués. Les deux fils de Petrucci périrent les premiers. Les deux autres furent décapités quelque tems après, dans la Cour même du Château-neuf, où l'on avoit dressé un échaffaut pour cette éxecution. (1)

Mort des Conjurés. 1487.

La vengeance du Roi n'étoit pas assouvie. Il fit emprisonner les Princes d'Altamura & de Bisignano, les Ducs de Melfi & de Nardo, les Comtes de Morcone, de Lauria, de Melito, de Nola & divers autres Gentils-hommes. Toute cette Noblesse, l'Elite du Royaume, périt en prison & en différens tems, & par des supplices différens, la cruauté d'Alfonse, qui sollicita leur mort, s'abreuvoit ainsi à longs traits du sang de ces illustres victimes. Enfin, pour comble d'horreur, on arrêta quelque tems après leurs femmes & leurs enfans, sous prétexte qu'ils cherchoient à s'enfuir pour susciter de nouveaux troubles, & leurs Biens furent confisqués. La Princesse de Bisignano fut la seule qui eut le bonheur de se soustraire, elle & ses enfans, à la fureur barbare du Roi. Elle s'embarqua avec eux sur un petit bâtiment qui les porta à Terracine, d'où ils se rendirent dans les Terres des Collonnes, parens des Sanseverins. Ils rentrerent dans la suite dans leur Patrie & dans leurs Biens, sous le regne de Ferdinand le Catholique (2). Tant de sang répandu par la plus insigne des perfidies, rendit Ferdinand & Alfonse odieux à tout le monde, aux étrangers comme aux Napolitains. Envain ils firent imprimer le procès instruit contre Petrucci & le Comte de Sarno, envain ils firent répandre divers Ecrits composés par des plumes viles & mercenaires pour justifier leur conduite aux yeux de l'Italie & de l'Europe : depuis ce moment ils furent regardés comme des tyrans détestables. Ferdinand regna encore six ans dans la paix & la tranquillité, plus heureux que ne le sont ordinairement les Rois de son caractere, si toutefois on peut être heureux avec la haine publique & une conscience chargée de crimes. Il mourut le 25 Janvier 1494. Sa mort entraîna la perte de toute sa famille, celle du Royaume, livra l'Italie à une guerre cruelle, dont peut-être il eût su la préserver. Il vit l'orage se former. Il avoit indigné contre lui les Rois d'Es-

Mort de Ferdinand I. 1494.

(1) Là-même.
(2) Là-même.

pagne & de Sicile, garans du traité fait avec les Barons conjurés. Il savoit que le Prince de Salerne, qui s'étoit exilé en France, sollicitoit vivement Charles VIII. de faire valoir ses prétentions sur le Royaume de Naples. Il sentoit combien il étoit haï de la Noblesse & du Peuple. Il dût prévoir que son fils Alfonse, encore plus détesté, ne garderoit pas longtems la Couronne qu'il lui laissoit.

Sect. VI. *Hist. des deux Siciles.* 1442-1500.

Pour ce qui est des affaires de la Sicile; Ferdinand II, fils unique du Roi Jean, avoit succédé, à tous les Etats de son Pere. Les Siciliens lui députerent le Comte de Pradés, pour prêter le serment de fidélité en leur nom. Il leur donna pour Viceroi Dom Gaspar Spes Baron d'Altaciaria, qui les gouverna paisiblement par lui-même, ou par des Présidens qu'il nomma, lorsqu'il fut obligé de s'absenter. En 1488, Dom Ferdinand d'Acugna fut nommé à cette Viceroyauté, qu'il garda jusqu'à sa mort, arrivée en 1494. Il fut remplacé par Dom Jean de Lanuza. (1)

Viceroi de Sicile.

René d'Anjou, mort en Provence, en 1480; avoit conservé le titre de Roi de Naples, & avoit institué pour son héritier à ce Royaume, Charles, Comte du Maine, son neveu. Ce Prince se disposoit à passer en Italie, pour y soutenir ses droits les armes à la main, lorsqu'une maladie de langueur l'obligea de renoncer à ses projets, pour ne songer qu'a régler sa succession. Quoiqu'il eût des neveux, il leur préféra Louis XI. Roi de France, son cousin germain; & par son testament, il appella ce Prince à la succession de tous ses Royaumes, Etats & Seigneuries, & après lui, Charles, son fils aîné, & tous ses descendans & successeurs à la Couronne. Telle est l'origine des prétentions & droits des Rois de France sur le Royaume de Naples. Charles mourut à Marseille le 11 Décembre 1481, & par sa mort, mit fin à la seconde Maison d'Anjou (2). Louis XI, homme de cabinet, ne vécut pas assez longtems pour réclamer les droits qui lui avoient été transmis, & quand même la mort ne l'eût pas prévenu, il ne paroissoit gueres porté à aller conquérir un Royaume à main armée. Il lui falloit des négociations & des intrigues, plutôt que des guerres. Mais Charles VIII, son fils avoit de l'ambition & de la grandeur d'ame. La conquête de Naples fut résolue. Il en étoit vivement sollicité par le Prince de Salerne, & par Louis Sforce, usurpateur du Duché de Naples sur son neveu.

Alfonse II, *Roi de Naples & de Sicile.*

Pour ne rien précipiter, dans une entreprise de cette importance, Charles commença par faire demander au Pape Alexandre VI, l'investiture du Royaume de Naples, en lui exposant ses droits. Dans le même tems Alfonse II, que les Napolitains avoient reconnu pour leur Roi à la mort de Ferdinand son pere, demandoit la même investiture, & le Pontife étoit assez embarrassé. Il auroit voulu favoriser Alfonse, & sentoit combien il étoit dangereux de refuser Charles. Vaincu par les belles promesses d'Alfonse, il conclut avec lui un traité secret pour leur commune défense, lui donna l'investiture, & le fit couronner à Naples, le 7 de Mai, par le Cardinal Jean Borgia son neveu.

(1) Burigny *Hist. de Sicile*, *Tom.* II. *p.* 353.

(2) *Anecdotes Italiennes*, *Principes de l'Histoire, pour l'éducation de la jeunesse* Par l'Abbé Lenglet du Fresnoi, *Tome* V.

SECT. VI. *Hiſt. des deux Siciles ſous les Rois de la Maiſon d'Aragon depuis 1442 juſqu'en 1506.*

Avant que ce traité ſecret fût conclu, Charles en avoit fait un autre avec Ferdinand, Roi d'Eſpagne, qui par ſon mariage avec Eliſabeth, héritiere de Caſtille, avoit réuni preſque tous les Royaumes d'Eſpagne avec celui de Sicile. Craignant d'avoir un Competiteur en ce Prince, il avoit rendu le Rouſſillon & la Cerdagne à Ferdinand le Catholique, ſans exiger le rembourſement des trois cens mille écus, pour leſquels ils avoient été engagés à Louis XI, & de leur côté, Ferdinand & la Reine Iſabelle, avoient promis de ne point traverſer le Roi de France dans ſon expédition, à condition néanmoins, qu'il n'entreprendroit rien contre le Pape, Clauſe adroite, qui pouvoit lui fournir l'occaſion de manquer à ſa promeſſe avec une apparence de juſtice.

Charles VIII. Roi de France attaque Rome.

Lorſque Charles apprit que le Pape avoit donné l'inveſtiture du Royaume de Naples à Alfonſe, il marcha vers Rome, & y répandit bientôt la terreur parmi le Peuple. Les François étoient aux portes de la Ville. Les Romains, craignant de voir leurs Maiſons expoſées au pillage, demanderent la paix. L'éboulement fortuit d'un pan de muraille, ayant fait aux remparts de la Ville une brêche de vingt braſſes, ſembloit ouvrir l'entrée de Rome à l'ennemi. Le Pape conſterné ſe retira dans le Château St. Ange, après avoir envoyé vers Charles, ſon Maître de cérémonies, ſon Secrétaire, le Doyen de Rote, & quelques Citoyens Romains, pour lui dire de ſa part qu'il étoit libre d'entrer dans Rome quand il voudroit. Charles y entra le ſoir du même jour, comme en triomphe, à la lueur des flambeaux; on lui remit les clefs de la Ville. A peine le Pape étoit-il entré dans le Château St. Ange, que par un ſecond hazard l'avant-mur s'en éboula auſſi, ce qui obligea le Pontife à ſe jetter dans le Donjon. Alexandre VI n'étoit pas aimé. Les Romains, au moins ceux qui le haïſſoient le plus, ſaiſirent cette occaſion de dire au Roi de France, que le Ciel ſembloit l'avoir appellé pour mettre fin au ſcandale que le Chef de l'Egliſe donnoit à toute la Chrétienté; ils lui repréſenterent ſa vie débauchée, ſon élection achetée à prix d'argent, ſes liaiſons avec Bajazet, au mépris des Princes Chrétiens; ils l'exhorterent à ſanctifier ſes victoires en dépoſant ce Pape, indigne du Trône Pontifical. Charles y auroit peut-être conſenti, ſans Briçonnet, Evêque de St. Malo, qui aſpiroit à la pourpre; il fit enviſager au Roi cette entrepriſe, comme la cauſe d'un ſchiſme dont il ſeroit reſponſable & qui pourroit nuire à ſon expédition contre Naples. Ainſi, la paix fut conclue entre le Pape & le Roi, à condition qu'Alexandre donneroit à Charles l'inveſtiture du Royaume de Naples, & juſqu'à ce qu'il l'eût conquis, lui remettroit pour ſûreté Civita-Vecchia, Terracine & Spolete. (1)

Le Duc de Calabre étoit à Rome lorſque Charles en faiſoit le ſiege. Il obtint un ſauf-conduit & en ſortit précipitamment pour revenir à Naples où il trouva Alfonſe ſon pere conſterné & frappé d'épouvante en voyant les préparatifs de guerre qui ſe faiſoient contre lui. Cependant le traité étant ſigné entre le Pape & Charles, le premier ſortit du Château Saint-Ange, & alla loger au Vatican où il reçut le Roi dans l'Egliſe de Saint-Pierre avec les cérémonies accoutumées. Le 19 de Janvier Charles prêta l'obédience au Pontife ſuivant l'uſage des Princes Chrétiens. Mais le Pape ne lui donna point

(1) *Hiſtoire des Rois des deux Siciles de la Maiſon de France*, Par Mr. d'Egly. *Tom.* III.

l'inveſtiture: il lui fit entendre que, comme il s'agiſſoit d'un droit conteſté, il falloit délibérer murement ſur cette affaire, & attendre que ſa conquête fût plus avancée. Le Roi partit de Rome le 28, dans la réſolution d'attaquer le Royaume de Naples. Lorſqu'il fut à Velletri, Alfonſe de Fonſeca (1). Ambaſſadeur d'Eſpagne à la Cour de Rome vint le trouver & le prier de la part du Roi ſon maître de ne point paſſer outre qu'il n'eut fait ſatisfaction au Pape des violences exercées dans l'Etat Eccléſiaſtique, contre la diſpoſition du traité de Barcelonne, où il étoit dit expreſſément qu'il n'entreprendroit rien contre le Pape. A l'égard du Royaume de Naples, il le prioit, auſſi de ne point porter les choſes plus loin, juſqu'à ce qu'on eut examiné juridiquement ſi ſon droit étoit auſſi bien fondé qu'il le prétendoit. Le Roi excuſa le moins mal qu'il put ſa conduite envers le Pape, & à l'égard de ſon expédition contre Naples, il répondit qu'il étoit trop avancé pour reculer; que quand il auroit fait la conquête de ce Royaume, il ſoumettroit volontiers ſon droit à l'examen des arbitres. L'Ambaſſadeur s'attendoit à une pareille réponſe. Il répliqua aſſez vivement que, puiſque les démarches du Roi Catholique étoient ſans effet, il pouvoit de ſon côté ſe diſpenſer d'exécuter le traité de Barcelonne, & prendre tel parti qu'il jugeroit à propos; & en préſence de Charles & des Grands de ſa Cour, il déchira l'original du traité. Le Roi eut aſſez de modération pour ne point punir la hardieſſe de Fonſeca. Il ſe contenta de le congédier en lui diſant qu'il ne ſe laiſſoit point intimider par des menaces. Ferdinand le Catholique, qui avoit prévu l'iſſue de cette démarche avoit déjà donné des ordres pour qu'on envoyât un ſecours conſidérable au Roi de Naples (2). Il craignoit peut-être que les François, après avoir conquis Naples, ne ſongeaſſent à paſſer en Sicile, ſur laquelle ils conſervoient toujours des droits.

SECT. VI. *Hiſt. des deux Siciles ſous les Rois de la Maiſon d'Aragon depuis 1442 juſqu'en 1506.*

Cependant, Come, Aquila & les meilleures villes de l'Abruzze ſe déclarerent pour Charles à l'inſtigation des Colonnes ſes partiſans. Alfonſe plus déconcerté que jamais, ſe crut ſans reſſource. Sa frayeur lui fit prendre une réſolution digne de ſon caractere lâche, foible, ſombre & dévot. Il avoit deshonoré le trône par des cruautés inouïes, une avarice ſordide, & d'autres crimes de cette eſpéce. Il voulut en aller cacher la honte ſous le froc. Il abdiqua la couronne entre les mains de Ferdinand, ſon fils, appellé juſqu'alors Duc de Calabre. Ce fut le 22 de Janvier qu'il ſigna l'acte de ſa démiſſion, & le lendemain Ferdinand II fut ſacré dans l'Egliſe Métropolitaine. Après cette cérémonie, Alfonſe obſédé d'une terreur dont il n'étoit par le maître, & dont il ne faut pas chercher d'autre cauſe qu'une imagination troublée par le remord & la crainte d'un chariment mérité par tant de crimes, ſortit précipitamment de Naples, ſe croyant pourſuivi par les François dont l'image menaçante ne le quittoit pas même pendant ſon ſommeil. Sa belle-mere ſœur du Roi Ferdinand le Catholique l'accompagna. Ils ſe retirerent d'abord dans Mazara qui appartenoit à cette Princeſſe; puis ils allerent à Meſſine où Alfonſe prit l'habit religieux dans le Couvent du Mont Olivet. Il y vecut en-

Alfonſe abdique la Couronne.

Ses terreurs paniques & leur véritable cauſe.

(1) Quelques Auteurs attribuent cette action à Garcilaſſo de la Vega.
(2) *Hiſtoire des Rois des deux Siciles*, Par Mr. d'Egly, *Tom.* II. *p.* 388.

SECT. VI. *Hiſt. des deux Siciles ſous les Rois de la Maiſon d'Aragon depuis 1442 juſqu'en 1506.*

viron dix mois juſqu'au 21 Novembre qu'il mourut, laiſſant ſa mémoire en exécration à tous les Napolitains.

Guichardin rapporte que le bruit courut alors que l'ombre de Ferdinand I, apparut trois fois pendant une ſeule nuit, à Jaques, premier Chirurgien de la Cour, lui ordonnant de déclarer de ſa part à Alfonſe qu'il étoit arrêté au ciel que ſa Maiſon, privée de la couronne, après les plus grandes traverſes, s'éteindroit en punition de ſes crimes; qu'ainſi il faiſoit de vains efforts pour reſiſter au Roi de France (1). Cette fable couvroit la véritable cauſe de cette terreur panique qui ſembloit avoir quelque choſe d'extraordinaire dans un Prince qu'on avoit vu donner des preuves d'une valeur réelle, & qui pourtant étoit l'effet naturel d'une conſcience troublée par le ſentiment de ſes crimes. La mort de pluſieurs Barons Napolitains immolés contre la foi du traité conclu avec Ferdinand I, les vexations criantes exercées ſur un peuple innocent, le commerce enlevé aux citoyens, réduits par-là à l'indigence, tandis que la Cour en tiroit ſeule le profit, le trafic honteux des dignités Eccléſiaſtiques & autres, tous les crimes enfin, & tous les vices dont l'aſſemblage forme les tyrans, étoient les ſeules ombres vengereſſes qui pourſuivoient ce Prince jour & nuit, troubloient ſon eſprit, lui faiſoient chercher un repos imaginaire dans l'obſcurité du cloître, & lui diſoient aſſez ſans qu'il fallût recourir à un moyen ſurnaturel, que toute puiſſance eſt précaire & chancelante, lorſqu'elle n'a pas la vertu & l'équité pour fondement (2).

FERDINAND II. *Roi de Naples.*

Ferdinand II. fit ce qu'il put pour ramener la fortune à ſon parti. Mais il fut mal ſecondé par ſes Sujets. En vain il employa les careſſes & les promeſſes les plus flatteuſes; en vain il ouvrit les priſons à une foule de nobles & de citoyens qui y étoient enfermés; en vain il combla les uns de graces & reſtitua aux autres les biens dont ils ſe voyoient privés depuis long-tems; tant de marques de bonté ne purent lui gagner la confiance & le cœur des Napolitains. On ne pouvoit revenir en ſi peu de temps de la haine générale qu'on avoit conçue pour les deux derniers Rois. Ses troupes furent battues à San-Germano, ou plutôt elles prirent la fuite preſqu'avant le combat, à la ſuite des officiers qui leur en avoient montré l'exemple. Jaques Trivulce, Gouverneur de Capoue, & pluſieurs autres, le trahirent & remirent à Charles VIII, les places où ils commandoient. Les Napolitains même envoyerent des députés à ce Prince, pour l'aſſurer de leur fidélité, diſant pour prétexte que les murailles de Naples n'étoient pas en état de ſoutenir un ſiege, & qu'il ne falloit pas attendre qu'on y fût forcé. Ferdinand céda ſagement aux circonſtances. Il permit aux Napolitains de ſe rendre à Charles, puiſqu'ils aimoient mieux vivre ſous une domination étrangere que ſous celle de leur légitime Souverain. Il brûla quelques vaiſſeaux qui étoient en rade, afin que l'ennemi n'en profitât pas; puis il paſſa dans l'Iſle d'Iſchia, à bord de quatre galeres qui le porterent enſuite en Sicile, avec la Princeſſe Jeanne ſa fille, & la Reine, veuve de Ferdinand I.

Entrée triomphante de Charles VIII dans Capoue, Averſe & Naples.

Charles entra dans Capoue le 18 de Février, le 19 dans Averſe, & le

(1) Guichardin, *Hiſt. des Guerres d'Italie.*
(2) *Hiſt. des Rois des deux Siciles*, à l'endroit cité. *p.* 391.

le jour suivant les Députés de Naples vinrent lui présenter les clefs de leur ville. Dès le 22 le vainqueur fit son entrée dans Naples au milieu des acclamations du peuple. Bientôt toutes les Fortereſſes furent soumises, & toute la Nobleſſe prêta le serment de fidélité au nouveau Souverain, à l'exceptions des Marquis de Pescaire & de Squillace, & du Comte d'Acris. Le Royaume entier fut conquis en aussi peu de temps qu'il en eût fallu pour le parcourir, & il ne resta aux Arragonois que quatre places, Brindes & Gallipoli dans la Pouille, Mantia & Torpéia en Calabre, dont on ne prit pas la peine de faire le Siege (1).

Sect. VI. *Hist. des deux Siciles sous les Rois de la Maison d'Arragon depuis 1412 jusqu'en 1506.*

Fréderic, oncle de Ferdinand, qui tenoit la mer avec quelques galeres mal-équipées ne pouvant en faire aucun usage, vint à deux repriſes trouver ce Prince sur ses sauf-conduits, pour lui faire des propositions d'accommodement. Il demandoit qu'on laissât seulement à son neveu une petite portion du Royaume avec le titre de Roi, & que lui-même & la Princeſſe son épouse conservaſſent l'appanage qu'ils y avoient, lequel ne consistoit qu'en la principauté d'Altamura, & quelques autres terres peu considérables. Charles refusa ses propositions, ne voulant pas laisſer aux Arragonois un seul pouce de terrein dans le Royaume; mais il lui offrit de grands établiſſemens en France pour lui & pour son neveu. Fréderic de son côté, ne crut pas devoir les accepter. Ainsi cette entrevue n'eut aucun succès.

Les François enivrés de leur prospérité, négligerent de prendre les momens convenables pour conserver leur conquête. Ils regarderent comme une chose indifférente de laisſer les Arragonois maîtres de quelques Places, tandis qu'il étoit essentiel de les leur ôter, afin qu'il ne restât aucune espece de ressource à Ferdinand. On dégarnit le Chateau-Neuf & d'autres Fortereſſes dont les provisions de bouche & de guerre furent la proie de quelques courtisans avides qui les firent vendre à leur profit. La Cour se livra indiscrétement aux plaisirs, aux fêtes, aux joûtes, & à la débauche. Le Roi ne prit aucun soin des affaires, laissant toute l'administration à ses favoris qui se montrerent altiers & ambitieux. Les Gouverneurs des Provinces & les Commandans des Places n'avoient aucuns des ménagemens que la prudence veut qu'on ait pour un pays nouvellement conquis. Leur orgueil insultoit à tout le monde; la Nobleſſe étoit mécontente, & ce n'étoit pas sans raison, puisque peu à peu les Nobles furent dépouillés de leurs emplois & de leurs dignités, qui passerent entre les mains des François, & qu'il leur fut à peine permis de faire leur cour au Roi. Cette conduite présageoit que la domination Françoise dans le Royaume de Naples, devenue violente dès son commencement, ne seroit pas de longue durée.

Les François abusent de la prospérité de leurs armes.

Les Princes d'Italie furent jaloux des conquêtes de Charles. Le Pape, Alexandre VI, étoit plus inquiet que les autres. Le Roi de France lui faisoit demander avec les instances les plus fortes l'inveſtiture du Royaume qu'il devoit à la force de ses armes, & un Légat pour le couronner. Le Pape refusa d'abord cette demande. Mais le Roi irrité de ce refus ayant fait menacer le Saint-Pere d'assembler un Concile où l'on procéderoit à sa dépoſition, Alexandre craignit de perdre la Thiare qu'il

(1) Guichardin, à l'endroit cité.

SECT. VI. *Hiſt. des deux Siciles ſous les Rois de la Maiſon d'Arragon depuis 1442 juſqu'en 1506.*

deshonoroit; deſorte que cedant à cette conſidération il envoya à Charles l'inveſtiture qu'il demandoit, & un Légat qui le couronna Roi de Naples le 20 Mai de la même année 1495. Cette cérémonie ſe fit avec beaucoup de ſolemnité dans l'Egliſe Métropolitaine de Naples, où il jura de conſerver à ſes nouveaux Sujets leurs droits & leurs privileges.

Charles reçoit l'inveſtiture du Royaume de Naples & ſe fait couronner.

Charles croyoit affermir ainſi ſur ſa tête une Couronne que les puiſſances d'Italie vouloient lui enlever. Le Pape, l'Empereur, le Roi d'Eſpagne & le Duc de Milan avoient envoyé leurs Ambaſſadeurs à Veniſe pour former une Ligue contre le jeune conquerant dont les ſuccès leur faiſoient ombrage. La Cour de Rome voyoit avec peine les meilleures places de l'Etat Eccléſiaſtique entre les mains des François; l'Empereur Maximilien prétendoit que Charles avoit uſurpé les droits de l'Empire dans la Toſcane; Ferdinand le Catholique, Roi d'Eſpagne, craignoit pour la Sicile & la Sardaigne; & le Duc de Milan apprehendoit que le Duc d'Orléans qui étoit pour lors cantonné dans Aſt; ne fit valoir ſes droits héréditaires ſur le Milanois. Les Vénitiens de leur côté n'avoient pas de prétexte auſſi plauſible d'entrer dans cette confédération; mais la politique de ces Républicains étoit de profiter des circonſtances pour s'agrandir aux dépens de la Couronne de Naples. Le Traité fut ſigné à Veniſe à la fin du mois de Mars, & publié le 4 d'Avril. Cette conſidération fut appellée la ſainte-union parce qu'elle avoit pour prétexte la défenſe de l'Egliſe & le maintien de la liberté d'Italie. Elle devoit ſubſiſter pendant vingt-quatre années & les alliés s'engageoient à entretenir à leurs dépens, tant qu'elle dureroit, une armée de trente-quatre mille homme de Cavalerie & de vingt-huit mille hommes d'Infanterie. Par les articles ſecrets on arrêta que les troupes Eſpagnoles qui étoient en Sicile aideroient Ferdinand à recouvrer le Royaume de Naples à l'appui des intelligences qu'il entretenoit en Calabre: qu'en même temps les Vénitiens avec leur flotte attaqueroient les Places maritimes. Le Duc de Milan, pour fermer le paſſage aux ſecours qui pourroient venir de France, s'obligea à s'emparer d'Aſt où le Duc d'Orléans étoit avec peu de forces. A l'égard de l'Empereur & du Roi d'Eſpagne, les autres confédérés promirent de leur fournir des fonds pour les mettre en état de faire, chacun de ſon côté, une irruption en France (1).

Tandis que cette ligue ſe formoit, Ferdinand & Alphonſe ſon pere imploroient le ſecours de Ferdinand le Catholique dont les forces pouvoient rétablir le premier ſur le trône de Naples: démarche dangereuſe, dictée par la néceſſité qui donne ſouvent de mauvais conſeils! Ferdinand le Catholique, fils de Jean Roi d'Arragon, frere d'Alphonſe I, prétendoit que la Couronne de Naples avoit été injuſtement ſéparée de celle d'Arragon, qu'Alphonſe I. n'avoit eu aucun droit d'en diſpoſer en faveur de Ferdinand ſon fils bâtard, & que par conſéquent, le Roi Jean ſon pere avoit du y être appellé comme il l'avoit été à celles de Sicile, d'Arragon, & des autres Etats d'Alphonſe I. Quoi qu'il en ſoit, & quelles que fuſſent alors les vraies diſpoſitions de Ferdinand le Catholique, il accorda volontiers le ſecours qu'on lui demandoit, & la

(1) *Hiſt. des Rois des deux Siciles de la Maiſon de France, Tom.* III. *p.* 403. Guichardin, *Hiſt. des Guerres d'Italie, Liv.* I.

Sect. VI. *Hiſt. des deux Siciles ſous les Rois de la Maiſon d'Arragon depuis 1442 juſqu'en 1506.*

ſuite fit voir qu'il avoit compté conquerir pour lui-même, plutôt que pour un autre. (1) Il envoya d'abord en Sicile Gonſalve Ernandez de la Maiſon d'Aghilar, Capitaine d'une ſi grande valeur & ſi ſouvent victorieux qu'on lui confirma le titre de Grand-Capitaine, qu'il avoit oſé prendre par un ſentiment de ſon extrême habileté dans l'art militaire.

Ligue contre ce Prince.

Charles inſtruit de ce qui ſe tramoit contre lui, en conçut de ſi vives inquiétudes qu'ayant mis ordre à la défenſe du Royaume de Naples, avec une précipitation qui déceloit ſa peur, il crut devoir retourner en France avant que les alliés euſſent raſſemblé leurs forces. Il avoit nommé ſon Viceroi à Naples & Généraliſſime de ſes troupes, Gilbert de Bourbon, Duc de Montpenſier, Capitaine plus brave que prudent, & confié les Provinces & les Places du Royaume à des François qui, quoique bons officiers, n'étoient pas en état de faire une longue défenſe parce qu'ils étoient mal pourvus d'argent & de troupes. Le départ du Roi de France & l'arrivée de Gonſalve qui débarqua ſon armée en Calabre, où il remporta des avantages ſignalés ſur les François, porterent les Napolitains à rappeller leur Roi Ferdinand. Celui-ci s'embarqua ſur le champ avec une flotte nombreuſe. Dès qu'il parut à la plage de Salerne, cette ville, toute la côte d'Amalfi, & la Care ſe déclarerent pour lui. Il navigea pendant deux jours près de Naples, & enfin il aborda à Maddalena pour débarquer. En vain le Duc de Montpenſier ſortit de la ville avec ſes troupes pour s'oppoſer à ce débarquement; les Napolitains profiterent de cette abſence pour courir aux armes, ſe ſaiſir des portes de la Ville & y faire entrer leur Roi avec toute ſa ſuite, le 7 Juillet. Dans le même temps, le Grand-Capitaine ſoumettoit la Calabre; l'armée Vénitienne débarquée à Monopoli prenoit cette ville, Pulignano, & d'autres places importantes; bientôt les François ne poſſéderent pluſque Tarente, Averſe & Gaïete.

Charles quitte Naples. Ferdinand y rentre, ſe marie & meurt.

Ferdinand rentré dans ſes Etats, voulant ſe lier plus étroitemeut avec le Roi d'Eſpagne à qui il en étoit redevable, épouſa, avec diſpenſe du Pape, Jeanne ſa tante, fille de Ferdinand ſon grand-pere, & de Jeanne ſœur du Roi d'Eſpagne. Ce mariage fut ſuivi de la mort de ſon pere Alfonſe, (2) auquel il ne ſurvécut lui-même pas un an entier, étant mort au mois d'Octobre 1496, âgé de 28 ans. Ainſi le ſort biſarre qui ſe joue des projets des hommes, ne ſembla lui rendre ſa Couronne que pour la lui ôter par une mort précoce. Ferdinand ne laiſſa point d'enfans, deſorte que Fréderic ſon oncle lui ſuccéda.

1496.

La mort de Ferdinand ne fit pas verſer autant de larmes, que l'avénement de Fréderic excita de joie dans tous les cœurs. Il s'étoit répandu de violens ſoupçons que le premier perſécuteroit à outrance tous ceux qui avoient favoriſé le parti des François, au lieu, que Fréderic avoit témoigné des ſentimens contraires, & dès qu'il fut ſur le trône, il s'attacha à réunir les deux partis, oublia le paſſé, voulut que tous ſes ſujets fuſſent amis, les traita tous également, & remit généreuſement toutes les places à ceux qui en avoient poſſédé ſans faire aucune attention à ce qui s'étoit paſſé dans les révolutions

(1) *Hiſt. civile du Royaume de Naples.* Par Giannone, *Liv.* XXIX. *chap.* II.
(2) Ibidem. *ch.* III. Chiocc. M. S. Giur. *Tom.* I.

SECT. VI. *Hiſt. des deux Siciles ſous les Rois de la Maiſon d'Arragon depuis 1442 juſqu'en 1506.*

du regne précédent. Les Napolitains avoient donc tout lieu d'eſpérer qu'ils vivroient doucement ſous ſes loix.

Alexandre VI lui envoya la Bulle d'inveſtiture le 7 de Juin de l'année ſuivante, & lui écrivit en même temps une lettre très affectueuſe pour le féliciter de ſon avenement au trône. Le 9 du même mois, il lui envoya le Cardinal Céſar Borgia ſon fils, en qualité de Légat Apoſtolique pour le couronner. Naples étoit alors affligée par la peſte. La cérémonie ſe fit avec beaucoup de pompe & d'allegreſſe à Capoue, le 10 du mois d'Août.

1467. *Il eſt couronné à Capoue. Roi de Naples.*

Charles VIII. qui dans le cours de quinze mois avoit franchi deux fois les Alpes & l'Appennin avec une armée & un prodigieux train d'Artillerie, traverſé deux fois l'Italie dans toute ſa longueur, ſoumis en quinze jours le Royaume de Naples, battu à ſon retour une armée quatre fois plus forte que la ſienne, s'occupoit plus de plaiſirs que d'affaires ſérieuſes: effrayé peut-être par la ligue formée contre lui, il ne penſoit plus à retourner en Italie, quoique ſes Courtiſans l'en ſollicitaſſent vivement. Cependant le Roi de Caſtille, plus ambitieux encore qu'il ne le paroiſſoit, lui fit propoſer en ſon nom de porter la guerre en Italie à fraix communs, pour partager entre eux le Royaume de Naples (1) Car il étoit décidé que Fréderic ne le poſſédoit pas légitimement. Il y eut à cette occaſion diverſes négociations qui n'eurent pas tout le ſuccès qu'en attendoit le politique Eſpagnol. Suivant les ouvertures de Ferdinand le Catholique, les deux Rois devoient marcher contre Naples chacun avec une armée; les Eſpagnols ſe contentoient pour toutes prétentions de la partie du Royaume qui eſt la plus proche de la Sicile, ſavoir la Pouille & la Calabre, dont ils avoient déjà quatre ou cinq places fortes en leur pouvoir, & notamment Cotrone; & au moyen de ces deux Provinces, ils abandonnoient tout le reſte du Royaume aux François. Ces propoſitions étoient ſuſpectes, parce qu'elles s'accordoient mal avec l'Etat préſent des choſes. Ferdinand prétendoit que le Royaume lui appartenoit à l'excluſion de Fréderic. Il l'avoit fait déclarer tout récemment au Pape en lui en demandant l'inveſtiture. Il étoit d'ailleurs maître de pluſieurs poſtes conſidérables, au lieu qu'il ne reſtoit aux François que Gaïete, prête à ſe rendre, le Château de Coſence en Calabre & Tarente. Ajoutez à ces circonſtances que le Roi de Naples étoit peu propre aux travaux de la guerre, & par conſéquent peu propre à defendre un Royaume qu'on voudroit lui enlever. On avoit donc toutes ſortes de raiſons de ſoupçonner, quelque ruſe de la part de Ferdinand le Catholique, & ſoit que Charles & ſes Miniſtres doutaſſent de la ſincérité de ces propoſitions trop magnifiques, ſoit que l'amour du plaiſir l'emportât dans le cœur du jeune Monarque françois ſur l'amour de la gloire & des conquêtes, on ne conclut qu'une treve aſſez courte; les choſes reſterent dans le même état juſqu'à la mort de Charles, arrivée le 7 Avril 1498.

Mort de Charles VIII. 1498.

Comme il ne laiſſoit point d'enfans, le Duc d'Orléans ſon plus proche héritier, lui ſuccéda ſous le nom de Louis XII, & par délibération priſe dans ſon Conſeil, il s'intitula Roi de France, de Jéruſalem, de l'une & l'autre Sicile, & Duc de Milan. C'étoit aſſez déclarer qu'il alloit ſoutenir ſes droits

Louis XII s'empare du Duché de Milan. 1499, 1500.

(1) Memoires d'Argenton, *Liv.* VIII. *ch.* XVI.

à la Couronne de Naples & au Duché de Milan (1). Il ne tarda pas en effet à passer en Italie. Il s'empara des Etats du Duc de Milan, le fit prisonnier, & avant la fin de l'année 1500, il se rendit maître de tout le Duché.

Sect. VI. *Hist. des deux Siciles sous les Rois de la Maison d'Arragon depuis 1442 jusqu'en 1506.*

Fréderic, épouvanté par la chûte & l'empriſonnement du Duc de Milan, ne ſavoit de quel côté ſe tourner pour implorer du ſecours. Il s'adreſſa en même temps au Turc, au Roi d'Eſpagne & au Roi de France: politique ſinguliere & bien mal-adroite qui montroit juſqu'à quel point il craignoit le malheur qu'il ne put éviter. Le Turc ne lui envoya aucun ſecours. Ferdinand donna ordre au Grand-Capitaine de marcher ſur le champ en Sicile. Fréderic propoſoit au Roi de France de rendre le Royaume de Naples ſon tributaire, & de ſe reconnoître ſon homme-lige, à condition qu'il le laiſſeroit régner. Louis n'écouta point ces offres qui indiſpoſerent fortement le Roi d'Eſpagne lorſqu'elles parvinrent à ſa connoiſſance. Ainſi les démarches que le Roi de Naples faiſoit pour parer le coup qui le menaçoit, eurent un effet contraire. Louis XII. redoutant les armes & les prétentions de l'Eſpagne jugea à propos de renouer avec Ferdinand les négociations entamées du temps du Roi Charles VIII. pour le partage du Royaume de Naples. Ferdinand, ne voyant pas encore jour à pouvoir ſeul ſe rendre maître abſolu de tout ce Royaume, parut reſtreindre ſes deſirs à en acquérir une partie.

Traité entre les Rois de France & d'Eſpagne pour le partage du Royaume de Naples.

Les deux Rois convinrent par un traité en date du 11 Novembre 1500 „ Qu'ils attaqueroient tous deux en même temps le Royaume de „ Naples, & qu'après l'avoir conquis, ils le partageroient entre eux; que „ le Roi de France auroit les villes de Naples, Gaïete, & toutes les autres „ places & terres de la province de Labour, toute l'Abruzze, & la moitié „ des revenus de la Douane ſur les Beſtiaux de la Pouille; qu'il auroit le „ titre de Roi, en ſorte qu'outre celui de Roi de France & *Duc de Milan*, „ il porteroit encore celui de *Roi de Naples & de Jéruſalem*; que le Roi „ Ferdinand auroit pour ſa part le Duché de Calabre, toute la Pouille, avec la moitié des revenus de la Douane, & le titre de *Duc de Calabre & de la Pouille*; que chacun feroit pour ſon compte la conquête de ce qui „ lui étoit échu en partage, ſans que l'autre fût obligé de l'aider, mais ſeulement de ne le point empêcher; que ce traité ſeroit tenu ſecret juſqu'à „ ce que l'Armée du Roi de France fut arrivée à Rome, & qu'alors les „ Ambaſſadeurs des deux Rois publieroient que ce traité s'étoit fait pour le „ maintien de la Chretienté & pour pouvoir avec plus de facilité porter la „ guerre chez les infidèles; qu'ils demanderoient en conſéquence de concert „ au Pape l'inveſtiture, conformément aux partages, ſavoir pour Ferdinand, „ ſous le titre de *Duc de la Pouille & de la Calabre*, & par le Roi de „ France, ſous celui de Naples & de Jéruſalem, & non pas de Sicile comme cela ſe pratiquoit auparavant. (2)."

Ce traité fut tenu ſecret, comme on ſe l'étoit propoſé. Fréderic trompé par Ferdinand & ſon Général croyant avoir un ami & défenſeur dans le

(1) Paul. Jove vie de Gonſalve. Guichardin, *Hiſt. des Guerres d'Italie*, *Liv.* IV. au commencement.

(2) Camille Tutini, *Traité des Amiraux du Royaume.*

SECT. VI. *Hiſt. des deux Siciles ſous les Rois de la Maiſon d'Arragon depuis 1442 juſqu'en 1506.*

Grand-Capitaine Gonſalve, n'avoit qu'un ennemi caché qui ſous prétexte de garder ſes places, y mettoit ſes troupes pour s'en aſſurer. L'armée Françoiſe arriva dans le territoire de Rome; les Ambaſſadeurs de France & d'Eſpagne notifierent au Pape & aux Cardinaux le traité & le partage fait entre leurs Rois, aſſurant Sa Sainteté qu'ils n'avoient pour but dans ce procéde que d'être mieux en état d'attaquer les ennemis de la Religion Chrétienne; ils lui demanderent en conſéquence l'inveſtiture pour leurs maîtres, conformément aux arrangemens faits entre eux.

Fréderic perd ſa Couronne & ſe retire en France. 1501.

Alexandre VI. étoit indiſpoſé contre Fréderic, parce qu'il avoit refuſé de donner ſa fille en mariage à Borgia ſon fils. Charmé de trouver cette occaſion de lui témoigner ſon reſſentiment. Il accorda ſans difficulté les inveſtitures qu'on lui demandoit. La Bulle en fut expédiée le 25 de Juin de l'année 1501. Louis XII, Roi de France, fut inveſti de l'une des portions du Royaume de Naples, & du titre de Roi de Naples & de Jéruſalem; Ferdinand le Catholique, Roi d'Eſpagne, & Iſabelle ſon épouſe, de l'autre partie, avec le titre de Duc & de Ducheſſe de la Pouille & de la Calabre. Fréderic fut déclaré privé de ſa Couronne (1). Dès que la Ligue des Rois de France & d'Eſpagne fut devenue publique, Gonſalve agit hoſtilement en Calabre qu'il ſoumit d'autant plus rapidement que les Places en étoient preſque ſans défenſe, à l'exception de Manfredonia & de Tarente dont il fallut faire le ſiege. La premiere fut priſe d'aſſaut, & l'autre par capitulation. L'infortuné Fréderic fuyoit de place en place, devant l'armée Françoiſe commandée par d'Aubigni. Enfin obligé d'abandonner la ville de Naples, il ſe retira dans le Chateau neuf d'où il ſortit ſix jours après, pour ſe refugier dans l'Iſle d'Iſchia, accablé ſous le poids de ſon infortune. Dans cette violente ſituation, croyant ſa Couronne perdue ſans retour, il ſe jetta dans les bras du Roi de France, où il conſentit d'aller paſſer le reſte de ſes jours. Louis XII. lui offroit le Duché d'Anjou & une penſion de trente mille ducats par an. A ce prix il remit l'Iſle d'Iſchia à d'Aubigni. Alors les Rois de France & d'Eſpagne ſe partagerent ſes Etats. Louis établit à Naples pour ſon Viceroi Louis d'Armagnac Duc de Nemours qui commandoit dans la terre de Labour, l'Abruzze & tout ce qui étoit échu au partage de ſon maître. La Calabre, la Pouille & les Provinces voiſines de la Sicile, obéiſſoient au Grand Capitaine, Viceroi & Grand Plénipotentiaire de Ferdinand.

Guerre entre les François & les Eſpagnols. 1502.

Cependant les deux puiſſances rivales ne pouvoient reſter long-temps amies. Il s'éleva entre elles de grandes difficultés à l'occaſion des limites de leurs partages. Outre la terre de Labour de l'Abruzze échus par traité au Roi de France, & la Pouille avec la Calabre au Roi d'Eſpagne, il y avoit quelques autres Provinces dont il n'y étoit point fait mention, comme la Capitanate, le Comté de Moliſe, la Vallée de Bénévent, la Principauté & la Baſilicate, que chacun des partageans prétendoit devoir entrer dans ſa portion, & chacun appuyoit ſes prétentions de raiſons plauſibles. Les deux Vicerois tinrent d'abord quelques conférences pour régler à l'amiable ces différents; mais ils ne purent s'accorder: ils convinrent donc d'attendre, de part & d'autre, les ordres de leurs Maîtres. Néanmoins l'impétuoſité du Viceroi Fran-

(1) Chioccarelli, M. S. Guiriſd. *Tom.* I. Lunig. *Tom.* II. *p.* 1311.

çois ne put supporter long-temps ce délai. Il se prévalut de la supériorité de ses forces sur celles d'Espagne, & somma peu de jours après Gonsalve de lui relâcher sur le champ la Capitanate, faute de quoi il lui feroit la guerre. En effet il fit avancer des troupes le 19 de Juin 1502, jusques à Tripalde, & dès ce moment la guerre commença entre les François & les Espagnols. Les premiers s'emparerent par force des Places que les autres tenoient dans la Capitanate & d'autres Provinces qui n'étoient point nommées dans le traité. Louis XII. conçut dès lors le projet d'envahir tout le Royaume, & réellement il prit de si bonnes mesures, & envoya de si prompts renforts au Duc de Nemours, qu'il s'en seroit rendu entiérement maître si ses premiers succès ne lui eussent pas donné une confiance excessive qui rallentissant son activité, donna aux Espagnols le temps de reprendre courage, & de recevoir de nouvelles troupes. Ceux-ci à leur tour remporterent plusieurs avantages sur leurs ennemis, & les affaires des François commencerent tellement à décliner, que Louis XII souhaita le paix. Il la sollicita vivement, & le Roi d'Espagne ne parut pas d'abord s'en éloigner.

Sect. VI. *Hist. des deux Siciles sous les Rois de la Maison d'Arragon depuis 1442 jusqu'en 1506.*

Philippe, fils de l'Empereur Maximilien, Archiduc d'Autriche, Prince de Flandres, & le plus habile à la succession des Royaumes d'Espagne à cause de Jeanne sa femme, fille unique & héritiere de Ferdinand & d'Isabelle, après avoir long-temps demeuré en Espagne, résolut de retourner en Flandres avec l'Archiducheſſe son Epouse, & de faire le voyage par terre en traversant la France. Le politique Ferdinand le chargea de pleins-pouvoirs de conclure la paix avec Louis XII. Mais Philippe voulut être accompagné de deux Ambassadeurs sans le consentement desquels il déclara qu'il ne vouloit rien conclure (1)

Traité de paix.

Arrivé en France, il y fut reçu avec la plus grande magnificence dans tous les endroits où il passa. Le Roi étoit à Blois: ils convinrent bientôt de la paix aux conditions suivantes: „ que le Royaume de Naples seroit possé-„ dé par les Rois de France & d'Espagne, conformément au premier par-„ tage qui en avoit été fait entre eux; & que quant aux Provinces qui é-„ toient en contestation, elles resteroient en dépôt dans les mains de Phi-„ lippe; que dès-à-présent, Charles, fils de Philippe, & Claude fille du „ Roi, entre lesquels on concluoit le mariage dont on avoit déjà traité d'au-„ tres fois, porteroient le titre de Roi & de Reine de Naples, de Duc & „ de Ducheſſe de la Pouille & de la Calabre; que la partie du Royaume de „ Naples qui appartenoit au Roi d'Espagne, seroit dorénavant gouvernée par „ l'Archiduc Philippe, & celle de France par la personne qu'il nommeroit; „ mais que l'une & l'autre seroient tenues au nom des deux jeunes promis & „ promise en mariage, & que lorsqu'il viendroit à se consommer le Roi de „ France remettroit sa portion pour dot à sa fille." (2)

Cette paix fut publiée à Blois, & à Naples. Louis XII & Philippe envoyerent ordre aux Vicerois de cesser toute hostilité. Le commandant François obéit. Mais Gonsalve ne voulut point reconnoître les ordres de Philippe & profitant de tous ses avantages, il harcela vivement les François, leur

Succès des Espagnols. 1503.

(1) *Histoire civile du Royaume Naples*, Par Giannone, *Liv.* XXIX. *ch.* IV.
(2) *Là-même*, Lunig. *Tom.* II. *p.* 1331.

Sect. VI. *Hist. des deux Siciles sous ses Rois de la Maison d'Arragon depuis 1442 jusqu'en 1506.*

livra bataille & les défit, marcha vers Naples qu'il prit par Capitulation le 14 de Mai de l'année 1503. Dès le lendemain les inconstans Napolitains prêterent serment de fidélité au Roi Ferdinand entre les mains de son Généralissime. Averse & Capoue imiterent l'exemple de Naples.

La nouvelle de ce désastre parvint bientôt à Blois où elle consterna le Roi de France, & irrita Philippe. Celui-ci écrivit sur le champ à Ferdinand & à Isabelle, se plaignant vivement de la maniere cruelle dont on le compromettoit à la face de tout l'univers, & leur faisant les plus vives sollicitations pour les engager à reparer l'infraction faite au traité.

Ferdinand refuse de ratifier le traité de paix.

Ferdinand en recevant le traité de paix conclu par l'Archiduc, avoit appris la Victoire remportée par Gonsalve sur les François, & dès ce moment il avoit pris la résolution de n'y point acquiescer; mais voulant cacher cette résolution à Philippe, il différoit sous divers prétextes d'envoyer sa ratification afin que son Général eût le temps d'achever de conquérir le Royaume de Naples, avant que Louis XII. envoyât des secours pour conserver Gaïete & quelques autres Places qu'il possédoit encore. L'Archiduc fit de nouvelles instances, & déclara qu'il ne partiroit point de Blois qu'on ne lui eût donné satisfaction. Le Roi d'Espagne envoya des Ambassadeurs à Blois: ils négocierent pendant quelques jours, & manifesterent ensuite que Ferdinand & Isabelle ne vouloient point ratifier un traité de paix qui ne leur étoit ni avantageux ni honorable. L'Archiduc fut outré. Louis fit sortir les Ambassadeur de sa cour & fit les plus grands préparatifs de guerre par terre & par mer.

1504. Cependant le Grand-Capitaine alloit toujours en avant, & poursuivoit les François avec la plus vive ardeur. Il gagna sur eux une grande bataille près de Garillan, ce qui les obligea de remettre Gaïete & sa forteresse, puis d'abandonner enfin le Royaume qui, par leur retraite passa tout entier sous la domination de Ferdinand, & sous le commandement du Grand-Capitaine son Plénipotentiaire (1).

Traité entre Louis XII & l'Archiduc.

Cette défaite des troupes de Louis, & quelques autres circonstances, telles que la haine du nouveau Pape Jules II. qui traversoit toutes les entreprises de ce Prince, lui faisant perdre toute espérance de se rétablir dans Naples, il lui fallut négocier la paix. Ferdinand trompant Fréderic comme il avoit trompé le Roi de France, vouloit que celui-ci cédât ses droits sur la Couronne de Naples au Prince dépouillé auquel il feignoit de vouloir rendre la Couronne. Fréderic donnoit dans le panneau, & concevoit un vain espoir de remonter sur le trône. Louis regardoit comme une chose déshonorante pour lui de céder les droits qu'il avoit à la couronne de Naples, à un Arragonois. D'ailleurs il étoit en négociation avec le Roi des Romains & l'Archiduc, avec lesquels il conclut le traité suivant: que le mariage arrêté entre Claude fille du Roi, & Charles Duc de Luxembourg, fils aîné de l'Archiduc, auroit son effet; & quant à ce qui regardoit le Royaume de Naples, qu'aucun des contractans ne pourroit traiter ni avec le Roi d'Espagne ni avec Fréderic d'Arragon, sans la participation & le consentement des autres. On donna trois mois de terme à Ferdinand pour déclarer s'il vouloit entrer dans ce traité

(1) Guichardin, à l'endroit cité. Paul Jove, vie de Gonsalve.

té, & y être compris, à condition néanmoins qu'on remettroit en faveur de Charles Duc de Luxembourg la portion qui lui appartenoit dans le Royaume de Naples, & celle du Roi de France, qu'il avoit fait envahir par Gonsalve, à la Princesse Claude, & que le tout seroit administré par le Roi de Castille, jusques à la consommation du mariage arrêté entre le Duc & Claude (1)

Sect. VI. *Hist. des deux Siciles sous les Rois de la Maison d'Arragon depuis 1442 jusqu'en 1506.*

Ce traité fut conclu dans les premiers jours de Septembre de l'année 1504, & le 9 du même mois Fréderic mourut à Tours, & le 26 Novembre suivant, Isabelle Reine d'Espagne ayant aussi payé le tribut à la mort, cet événement fit conclure la paix entre Ferdinand son mari & le Roi de France. Isabelle possédoit le Royaume de Castille en propre. A sa mort, il devoit passer à l'Archiduc Philippe, à cause de Jeanne sa femme. Mais Isabelle avoit stipulé par son testament que Ferdinand resteroit Gouverneur de Castille pendant sa vie. Cette disposition ne convenoit point à l'Archiduc qui, déjà aigri contre son beau-pere, se disposoit à faire valoir ses justes prétentions. Par la possession de la Castille, Philippe parvenoit à une puissance excessive que Louis XII. cherchoit à diminuer, parce qu'elle lui faisoit ombrage. Dans ces intentions Ferdinand jugea convenable à ses intérêts de s'allier avec le Roi de France. Il épousa Germaine de Foix, niece de Louis, & il fut convenu que ce Prince donneroit pour dot à sa niece la portion du Royaume de Naples dont il avoit été dépouillé, à la charge que Ferdinand lui paieroit dans l'espace de dix années, sept cens mille ducats pour l'indemniser des dépenses occasionnées par cette entreprise, & qu'il doteroit de trois cens mille ducats sa nouvelle épouse. Par ce mariage la paix fut conclue entre les deux Rois à Blois le 12 Octobre 1505.

Traité de paix entre les Rois de France & d'Espagne. 1505.

Le Traité portoit „ que toute la Noblesse du parti d'Anjou & en général „ tous ceux qui s'étoient déclarés pour les François seroient rétablis sans aucune rançon dans leurs liberté, honneur, états & biens, & mis en même „ situation qu'ils étoient au jour que la guerre commença entre les François „ & les Espagnols que l'on reconnut être celui au quel ces premiers firent „ une course sur Tripalda.

„ Que toutes les confiscations prononcées par le Roi Fréderic & par „ le Roi d'Espagne, seroient annullées.

„ Que tous les prisonniers faits par les Espagnols dans le Royaume „ de Naples, seroient mis en liberté, & notamment le Prince de Rossano, le Marquis de Bitonto, Alphonse & Honoré Sanseverin, de-même „ que Fabric Gesualdo.

„ Que le Roi de France abandonneroit le titre de Roi de Jérusalem „ & de Naples.

„ Que les Barons prêteroient hommage en conformité des présentes conventions, & qu'on solliciteroit sur le même pied l'Investiture du Pape.

„ Qu'au cas que la Reine Germaine vint à mourir sans enfans nés de ce „ mariage, la portion du Royaume de Naples qui étoit remise pour sa Dot, „ appartiendroit à Ferdinand, mais que si elle lui survivoit, cette portion „ retourneroit à la couronne de France.

(1) Lionard, Recueil des traités de Paix, *Tom.* II.

SECT. VII. *Hiſt. des deux Siciles depuis 1506 juſqu'à l'an 1700.*

„ Que Ferdinand ſeroit obligé d'aider Gaſton, Comte de Foix, frere „ de ſa nouvelle Epouſe, à conquérir le Royaume de Navarre qu'il „ prétendoit lui appartenir, & qui étoit poſſedé par Catherine de Foix „ & Jean d'Albert ſon mari.

Que le Roi de France obligeroit la veuve du Roi Fréderic & ſes „ deux fils qu'elle avoit auprès d'elle, d'aller en Eſpagne, où l'on pour- „ voiroit honorablement à leur ſubſiſtance, & qu'au cas qu'elle refuſât, „ il la feroit ſortir du Royaume de France, & ne fourniroit plus rien „ pour ſon entretien ni pour celui de ſa famille."

Enfin il fut convenu qu'il y auroit une ligue perpétuelle entre les deux Rois pour la défenſe de leurs Etats, qu'ils ſeroient obligés de ſe ſecourir mutuellement, & qu'en ce cas le Roi de France fourniroit mille lances & ſix mille hommes d'infanterie, & le Roi Ferdinand trois cens lances, deux mille piquiers & ſix mille fantaſſins (1).

Cette paix fut ratifiée par le Roi Catholique à Ségovie le 16 Octobre, & le Roi d'Angleterre ſe rendit de part & d'autre garant de ſon obſervation. Iſabelle veuve de Fréderic n'ayant pas voulu ſe livrer avec ſes deux fils au pouvoir de Ferdinand, ſortit de France, & ſe retira à Ferrare où elle vécut miſérablement.

1506. Ferdinand n'étoit pas encore paiſible poſſeſſeur du Royaume de Naples. Il pouvoit craindre que ſon gendre Philippe ne le diſputât, comme, il lui diſputoit le Gouvernement de la Caſtille. En effet Philippe avoit des raiſons pour prétendre à la propriété du Royaume de Naples, par ce qu'il avoit été conquis en dernier lieu par la puiſſance & les armes du Royaume de Caſtille, que l'expédition en avoit été faite en commun ſous le nom de Ferdinand & d'Iſabelle, comme Roi & Reine d'Eſpagne, & que les inveſtitures avoient de-même été données ſous les deux noms. Pour terminer ces conteſtations; Ferdinand renonça au Gouvernement de la Caſtille, & il fut convenu que le Royaume de Naples lui reſteroit en propre. Après ces arrangemens, ce Prince quitta la Caſtille, pour ſe retirer dans ſes Etats d'Arragon. Il vint à Naples au mois d'Octobre 1506, où quoiqu'il y fut deſiré, on trouva qu'il ne répondoit pas à la haute opinion qu'on s'en étoit formée. Il n'y ſejourna que ſept mois. La mort de ſon gendre le rappella en Caſtille.

SECTION VII.

Hiſtoire des deux Siciles ſous la Domination des Rois d'Eſpagne, & le Gouvernement des Vicerois Eſpagnols depuis 1506, *juſqu'à l'avénement de Philippe V à la Couronne en* 1700.

Vicerois de Sicile & de Naples. 1506-1509. Depuis long-temps la Sicile étoit gouvernée par des Vicerois. A l'époque où nous ſommes. D. Raimond de Cardonne la gouvernoit ſous ce titre, avec beaucoup de gloire. Il venoit de Succéder à D. Jean de Lanu-

(1) De Thou, *Hiſt. Liv.* II. Lionard Recueil des Traités de paix, *Tom.* II. *fol.* 35. Guichardin, *Hiſt. des guerres d'Italie*, *Liv.* VI.

za, mort à Naples où il étoit venu faire sa Cour au Roi Ferdinand. Le Royaume de Naples commença aussi à être gouverné par des Vicerois qui, disposant de tout à leur volonté, comme ayant un plein pouvoir & une autorité absolue presque dans toutes les affaires, retrancherent beaucoup de celle des premiers officiers de l'Etat. Le Grand-Capitaine Gonsalve premier Viceroi de Naples, rempliſſoit cette place avec un applaudiſſement général tant dans les affaires de la paix que dans celles de la guerre. Mais Ferdinand prit ombrage de la grande autorité qu'il s'y étoit acquiſe par ſa ſageſſe, ſon habileté, ſa généroſité, & ſes autres grandes qualités; de ſorte qu'en partant pour la Caſtille, il l'emmena avec lui, ſans le dédommager du commandement qu'il lui ôtoit, & mit à ſa Place D. Jean d'Arragon Comte de Ripacorſa qui ſans être auſſi grand Capitaine que Gonſalve en avoit la prudence & l'habileté dans les affaires de la paix. Il ne l'occupa que deux ans & quelques mois. Dom Raymond de Cardonne lui ſuccéda en 1509 en paſſant de la Viceroyauté de Sicile à celle de Naples qu'il garda juſqu'à la mort de Ferdinand. Il fut remplacé lui-même en Sicile par Dom Hugues de Moncade qui le premier joignit à cette Viceroyauté la charge de Capitaine Général de la Sicile & des Iſles Voiſines.

Sect. VII. *Hiſt. des deux Siciles depuis 1506 juſqu'à l'an 1700.*

Le gouvernement de Moncade fut orageux. Ferdinand avoit envoyé contre l'Iſle des Gerbes une armée commandée par Garſias de Tolede, fils aîné du Duc d'Albe & pere de celui qui ſe rendit ſi fameux par ſes cruautés. Cette entrepriſe fut très-malheureuſe. Les Eſpagnols furent battus, & Garſias fut tué. Didace de Véra, qui commandoit un corps de mille hommes, revint en Sicile l'an 1511. Après cette funeſte expédition où il s'étoit trouvé, il fit ſa deſcente à Palerme. Les Soldats mal-payés, & qu'on laiſſoit manquer de vivres, en prirent de force. Le Sénat de Palerme avertit pluſieurs fois Didace de contenir ſes ſoldats. Comment contenir des gens preſſés par la faim. Quelques-uns entrerent le 19 d'Août dans la maiſon d'un bourgeois en enleverent les vivres qu'ils trouverent, ſans reſpecter ſa femme ni ſes filles. Le peuple prit les armes, & fondant avec fureur ſur les Eſpagnols, il en fit un carnage affreux; il les pourſuivit juſques dans les Egliſes où ils ſe retiroient & pluſieurs furent égorgés au pied des Autels. Le Viceroi & les principaux Seigneurs monterent à cheval & eurent beaucoup de peine à arrêter la fureur du peuple. On fit de ſoigneuſes recherches pour découvrir les principaux Auteurs de cette ſédition: ceux qu'on put découvrir & prendre furent punis de mort.

Troubles en Sicile. 1510 & ſuiv.

En 1513. Le Roi Ordonna que Palerme ſeroit la Capitale de Royaume de Sicile, la demeure ordinaire du Viceroi & la réſidence du Conſeil Royal. La même année Palerme vit s'établir entre ſes murs le tribunal redoutable de l'Inquiſition.

Moncade n'étoit point aimé des Siciliens. Le Roi Ferdinand étant mort au commencement de l'année 1516, (1) le peuple de Palerme ſe ſouleva, & prétendit que l'autorité de Moncade étoit finie par la mort de celui dont il la tenoit. Les Seigneurs prirent le parti du peuple, & déciderent que la

(1) Suivant Guichardin, & quelques autres Hiſtoriens contemporains auxquels il faut s'en rapporter plutôt qu'à ceux qui placent la mort de ce Prince au mois de Janvier de l'an 1515.

SECT. VII. *Hist. des deux Siciles depuis 1506 jusqu'à l'an 1700.*

Sicile devoit être gouvernée par Jaques Alliate Grand-Justicier, jusqu'à ce qu'on eut reçu les ordres de Charles, Archiduc d'Autriche, qui avoit succédé aux Royaumes d'Espagne. On voulut donc forcer le Viceroi d'abdiquer. Moncade essaya d'appaiser le peuple en abolissant un impôt odieux qu'il avoit mis sur la farine. En même temps le bruit se répandit dans la ville qu'un courrier de la Cour apportoit à Moncade, des lettres qui le confirmoient dans la Viceroyauté. Elles furent lues devant le peuple qui n'en devint que plus insolent, par ce que l'on soupçonna qu'elles étoient supposées. Un homme de la populace osa même demander à un des principaux Magistrats à voir l'original des Lettres du Roi. Le Magistrat, par une rigueur hors de saison, ordonna qu'on menât cet homme en prison. Le peuple le délivra des mains des sergens, & le Magistrat pensa perdre la vie.

Le soir du même jour (1) plus de cent hommes déguisés en paysans allerent au palais du Viceroi & le menacerent de le tuer s'il ne sortoit sur le champ de la ville, Il résista; Aussi-tôt le palais fut investi par des troupes réglées tant Infanterie que Cavalerie, desorte que Moncade fut trop heureux de pouvoir s'échapper à la faveur d'un habit de valet sous lequel il se déguisa. Il alla se cacher dans un vaisseau qui étoit en charge au port. Deux jours après il alla à Messine où il fut reçu en qualité de Viceroi. Mais plusieurs autres villes, comme Catane, Siracuse, Lentini, Gergenti, & autres, refuserent de lui obéir. Charles, instruit de l'état des choses, envoya. Didace d'Aquila en Sicile pour faire des informations au sujet de tout ce qui s'étoit passé. Puis il ordonna sur le rapport de Didace, que Moncade seroit reconnu Viceroi, & que dans la suite la mort du Roi ne feroit aucun changement à la Viceroyauté.

Ces ordres déplurent aux Seigneurs Napolitains. Cependant Charles ne changea point de résolution, & quoiqu'on lui dit que l'avarice, la cruauté, les débauches, en un mot la tyrannie de Moncade fussent les seules causes de la sédition, il envoya Hector Pignatelli en Sicile pour faire punir les séditieux. Son arrivée à Palerme aigrit plus que jamais les esprits. On conspira contre ses jours & contre ceux de tous les partisans du Viceroi. Plusieurs furent massacrés le 24 Juillet 1517 & les jours suivans. Pignatelli pensa lui-même être égorgé par Jean Luc Squarcia Lupus, Chef de cette conjuration Mais un Cordelier lui sauva la vie en lui révélant ce qui se tramoit contre lui & contre tous les partisans de Moncade. Les principales villes de la Sicile imiterent l'exemple de Palerme, & l'on y maltraita cruellement tous ceux qui étoient attachés au Viceroi. La seule ville de Messine resta tranquille dans cet embrasement général. Le desordre étoit si grand dans Palerme que tout ce qu'il y avoit de scélérats & de gens perdus de crimes & de débauches se joignirent à Squarcia Lupus pour piller la ville sans épargner même les Eglises. Ils conçurent le dessein de se rendre maîtres de la Citadelle qui est du côté de la mer, pour s'y défendre contre les troupes du Roi Charles, s'il vouloit les traiter avec sévérité. La mort seule des Chefs de cette sédition pouvoit remédier aux maux qu'éprouvoit Palerme dans ces jours de trouble & de carnage. Quelques citoyens bien intentionnés résolurent d'exposer leur vie pour

(1) *Le 7 Mars 1516.*

ſauver leur patrie. Pignatelli ſe retira la nuit à Meſſine; mais d'autres Seigneurs plus courageux tuerent Squarcia Lupus & deux autres rebelles pendant la Meſſe qu'ils entendoient le 8 Septembre avant l'aſſemblée qu'ils devoient tenir ce même jour pour délibérer ſur les moyens de ſoutenir leur rebellion. Cette exécution, effraya tellement les autres ſéditieux qu'ils ſe cacherent, craignant d'éprouver le même ſort. Pignatelli reçut des troupes de Naples qui acheverent d'appaiſer le deſordre. Trente des plus coupables furent executés à Palerme, & vingt-cinq à Catane. Moncade néanmoins ne revint point prendre le Gouvernement du Royaume. Pignatelli en fût nommé Capitaine Général & Viceroi en 1518 pour récompenſe des ſervices qu'il avoit rendus en paciſiant la Sicile (1).

Les Napolitains ſe plaignoient de leur côté du Gouvernement de D. Raimond de Cardonne. Leurs privileges étoient violés; on les chargeoit d'impôts. Pluſieurs des grands Offices de la couronne avoient été ſupprimés: l'autorité des autres étoit preſque anéantie. Cependant la prudence du Viceroi contint les eſprits, & ſon Gouvernement qui dura juſqu'à l'année 1522 qui fut celle de ſa mort, fut aſſez tranquille. Charles de Lanoy fut ſon Succeſſeur.

Tentative de François I. contre le Royaume de Naples.

Suivant les conditions du traité de Blois (2), la moitié du Royaume de Naples cédée à Germaine de Foix en faveur de ſon mariage, devoit retourner à la France. François I, Succeſſeur de Louis XII, demanda hautement cette reſtitution, à laquelle Charles ne voulut point conſentir. Ce fut là le premier ſujet de querelle entre ces deux Princes. Un différend d'une plus grande importance en fit bientôt deux ennemis irréconciliables. François I. aſpiroit à l'Empire. Charles y prétendoit de-même, quoique le titre de Roi de Sicile parût l'en exclure. Celui-ci l'emporta. François I, piqué d'avoir eu le deſavantage en cette occaſion, n'en exigea qu'avec plus de hauteur la moitié du Royaume de Naples, qui devoit lui revenir. Ce fut le ſujet d'une guerre violente entre les deux Monarques. Les Napolitains furent obligés de fournir de groſſes ſommes d'argent à l'Empereur Charles-Quint, pour les dépenſes de cette guerre qui ſe termina par le traité de Madrid. François I, fait priſonnier à la Bataille de Pavie, renonça forcément à toutes ſes prétentions ſur le Royaume de Naples. Mais trop ſouvent les Rois prétendent que leurs ſermens ne les lient point aux dépens de leur intérêt. François I. eût à peine recouvré ſa liberté qu'il proteſta contre le traité de Madrid, & ſe diſpoſa à faire une nouvelle expédition contre le Royaume de Naples. Il envoya Lautrec en Italie avec une forte armée. Ce Capitaine, après avoir remporté pluſieurs avantages ſur les Eſpagnols, vint mettre le Siege devant Naples. La ville réduite aux dernieres extrémités, étoit ſur le point de ſe rendre lorſque les maladies & la peſte ſe mirent dans l'Armée Françoiſe. Lautrec attaqué lui-même du mal contagieux mourut devant la Place, & les François leverent le Siege. L'année ſuivante, François I. envoya une nouvelle armée en Italie ſous la conduite du Duc

1528.

(1) *Hiſt. Générale de Sicil.* Par Mr. de B. *Tom.* II. *p.* 358 *& ſuiv.*
(2) Voyez ci-devant la *Section précédente.*

SECT. VII. *Hiſt. des deux Siciles depuis 1506 juſqu'à l'an 1700.*

de Guiſe. Cette nouvelle tentative ne fut pas plus heureuſe que la premiere, deſorte que le Royaume de Naples reſta à la maiſon d'Autriche (1).

Conſpiration découverte.

Tandis que le Roi de France cherchoit à ſe rendre maître du Royaume de Naples, des traîtres bannis de leur patrie voulurent lui livrer la Sicile. Voici comment Fazel, Maurolico (2) & d'autres Hiſtoriens rapportent cette anecdote. Trois freres appellés *Imperatori* avoient été exilés de Sicile, deux pour avoir été complices de Squarcia Lupus, & le troiſieme pour avoir bleſſé un Sicilien. Ils firent tout ce qu'ils purent pour obtenir leur rappel. N'ayant pas réuſſi, ils allérent à Rome où ils avoient un frere attaché au Cardinal Pompée Colonne. Marc-Antoine Colonne, frere du Cardinal étoit Général des troupes de François I. en Italie. Ils firent connoiſſance avec lui & le flatterent d'avoir aſſez de crédit en Sicile pour y cauſer une révolution & en dépouiller l'Empereur. Ils l'aſſurerent que Palerme & Meſſine ne demandoient pas mieux que de changer de maître. Quelques-uns ont cru que Marc-Antoine Colonne n'avoit écouté ce projet que parce qu'il avoit deſſein de ſe faire lui même Roi de Sicile. Il communiqua à François I. la propoſition que lui avoient fait les freres Impératori. Le Roi de France s'engagea à envoyer une flotte en Sicile. Cependant les freres exilés obtinrent enfin la permiſſion de retourner dans leur patrie. Dès qu'ils y furent arrivés, ils tâcherent d'attirer un grand nombre de gens dans leur conſpiration. Les conjurés convinrent que dès que la flotte Françoiſe ſeroit à la vue de Palerme, ils exciteroient le peuple à faire main baſſe ſur tous les Eſpagnols qui étoient dans la Ville. Dans ces circonſtances Marc-Antoine Colonne mourut. Les conjurés ne perdirent point courage pour cela: ils envoyerent François Impératori à la Cour de France, pour offrir au Roi, Palerme, Meſſine & Catane. Il étoit chargé de lettres du Cardinal Soderini de Volterre, Prélat très attaché aux intérêts de la France. Ce Cardinal écrivit à l'Evêque de Sainctes ſon neveu, de preſſer l'envoi d'une flotte françoiſe en Sicile dont il repréſentoit la conquête comme très-facile. Impératori demanda que la Commandant de la flotte fût Italien, & il pria le Roi de lui donner quelques ſommes d'argent pour être employées à faire des levées. Le Roi de France répondit qu'il ne pouvoit pas ſonger pour le préſent à l'entrepriſe ſur la Sicile, par ce qu'il étoit occupé à faire valoir ſes droits ſur le Milanois. Il pria les conjurés de conſerver leur bonne volonté pour un temps plus favorable, & il renvoya Impératori après lui avoir fait rembourſer les fraix de ſon voyage. Il revint à Rome, d'où les Conjurés le prierent d'aller de nouveau en France preſſer le Roi de ne pas laiſſer manquer une entrepriſe ſi bien concertée. Avant que de partir, il avoit dit ſon ſecret à deux Siciliens qui, dans l'eſpoir d'une grande récompenſe, découvrirent toute cette trame au Duc de Seſſa Ambaſſadeur de Charles V, auprès du Pape. Ce Miniſtre prit ſi bien ſes meſures qu'il fit arrêter François Impératori à Chateau-neuf, place éloignée de dix-huit milles de Rome. On le prit avec les letttres des Chefs de la Conſpiration, qu'il portoit en France. Il avoua tout ce qu'il

(1) *Anecdotes Italiennes.*
(2) *Hiſt. Générale de Sicile*, Par Mr. de Burigny, *Tom.* II. *p.* 363.

Sect. VII. *Hiſt. des deux Siciles depuis 1506 juſqu'à l'an 1700.*

ſavoit au Duc de Seſſa qui l'envoya Priſonnier en Sicile, afin de pouvoir être confronté avec les coupables. Les principaux furent étranglés à Meſſine, & leurs corps coupés en quartiers. Le Comte de Camerata impliqué dans ce complôt fut condamné à avoir la tête tranchée. L'Empereur demanda au Pape juſtice du Cardinal Soderini, & il fut envoyé au Chateau Saint-Ange (1).

L'Iſle de Malte cedée aux Chevaliers de Rhodes. 1530.

Ce fut à peu près vers ce temps-là que les Chevaliers de Rhodes, après la priſe de cette Iſle par les Turcs, obtinrent de l'Empereur l'Iſle de Malte à condition qu'ils la tiendroient comme fief des Rois de Sicile, & qu'ils ſeroient obligés de donner tous les ans un faucon qu'ils remettroient entre les main du Viceroi. Pignatelli en remit l'acte d'inveſtiture au nom de l'Empereur à Hugues de Copones Général des galeres de l'ordre, & à Jean Bonifface Bailli de Manoſque qui prêterent ſerment de fidélité entre ſes mains dans l'Egliſe de Palerme, & il nomma ſix commiſſaires pour aller mettre l'Ordre en poſſeſſion de Malte, de Goze & de Tripoli.

Charles-quint vient en Sicile. 1535.

Pignatelli fut Viceroi de Sicile juſqu'en 1534 qu'il mourut à Palerme. L'année ſuivante, Charles V. revenant vainqueur d'Afrique, voulut voir ſon Royaume de Sicile. Il aborda à Trapani, où il demeura quatre jours. De-là il alla paſſer huit jours à Mont-Réal; puis le 12 de Septembre, il fit une entrée triomphante dans Palerme. Il fit ſerment, dans la grande Egliſe, de conſerver les privileges de la Sicile & en particulier ceux de Palerme (2). L'objet de ce voyage étoit d'obtenir des Siciliens des ſubſides qu'ils ne purent lui refuſer. Charles-quint alla de Palerme à Meſſine dont les habitans lui firent une ſuperbe réception. L'Empereur, avant que de quitter la Sicile y nomma pour Viceroi Dom Ferdinand de Gonzague qui pendant ſon Gouvernement fit fortifier preſque toutes les villes de ce Royaume, pour les mettre à l'abri des inſultes qu'elles avoient à craindre ſur tout de la part des infideles.

Vicerois de Naples.

Lorſque les Vicerois de Naples Hugues de Moncade qui avoit ſuccédé à Charles de Lanoy, & le Prince d'Orange qui remplaça Moncade, avoient été obligés de donner tous leurs ſoins aux affaires de la guerre, ils avoient négligé celles qui regardoient l'adminiſtration de la juſtice, deſorte qu'il s'étoit introduit parmi la jeuneſſe Napolitaine, un eſprit de débauche & de brigandage porté aux derniers excès, ſuivant le témoignage de Giannone (3). Les grands du Royaume n'étoient pas les ſeuls qui ſe donnoient des licences; les ſimples gentils-hommes ſans titres entreprenoient auſſi d'enlever publique-

(1) Là-même, *à l'endroit cité.*

(2) On voit encore dans l'Egliſe Cathédrale de Palerme quelques vers qui furent faits dans cette occaſion: les voici.

Carolus Armipotens quintus cum victor adeſſet
A Libya dat 10 *Cæſar ter læta Panormus.*
Stant Turres, aurati arcus, procereſque vocantur.
Ille Sacro hoc tantum templo de more vetuſto
Juravit patrias leges & jura Sicanis.
Die XII Septembris VIII Indictionis 1535.

(3) *Hiſtoire Civile de Naples, Liv.* XXXI. *ch.* IV.

ment & par force des mains de la juſtice, ceux qu'elle faiſoit arrêter; ils inſultoient les Bourgeois, retenoient aux pauvres artiſans le fruit de leurs peines, & les maltraitoient durement, s'ils oſoient demander leur juſte ſalaire. Les perſonnes puiſſantes tenoient à gage dans leurs maiſons des ſcélérats dont ils faiſoient les miniſtres de leurs crimes, ſans que les Capitaines de Juſtice puſſent y apporter de remede. Leurs palais étoient comme autant d'aziles où ceux qui y entroient, quoique chargés de forfaits, trouvoient une entiere ſureté. Si les Sbirres entreprenoient, par ordre des Juges, de les en faire ſortir, on les inſultoit, on les pourſuivoit juſqu'à ce qu'ils euſſent relâché ces criminels. Le Cardinal Pompée Colonne qui avoit remplacé le Prince d'Orange dans la Viceroyauté de Naples, réſolut d'apporter remède à tant de deſordres. Il fit pluſieurs exemples; mais quelquefois ſa rigueur dégénéra en cruauté, deſorte qu'il ne fit pas tout le bien qu'il eût pu faire par une ſévérité mieux entendue. Pierre de Tolede, Marquis de Ville-franche, Succeſſeur de Colonne en 1532, eut la gloire de rétablir un ſi bel ordre, dans Naples, qu'on y frappa en ſon honneur une médaille, où la Juſtice chancelante & prête à tomber étoit relevée par ce Viceroi, & dans l'exergue on liſoit ces mots *Erectori juſticiæ* (1). Mais comme la Nobleſſe étoit la principale cauſe du mal, qu'elle opprimoit & maltraitoit le peuple, ſe jouant de la Juſtice & de ſes officiers, Pierre de Tolede ne put établir une ſi exacte reforme, ſans encourir la haine de ces petits tyrans qui, pour s'en venger, & pouvoir ſe livrer à leurs excès accoutumés, firent tout ce qu'ils purent pour faire révoquer le Viceroi.

Charles-quint vient à Naples.

Après l'expédition de Tunis, l'Empereur vint à Naples où il fit ſon entrée le 25 de Novembre de l'an 1535. Un nombre infini de Barons, le Clergé & le corps de ville, ſuivis d'un grand concours de Peuple, furent à ſa rencontre. Cette fête fut magnifique, c'étoit la premiere fois que Charles-quint viſitoit les Napolitains, il voulut ſe montrer à ſes nouveaux Sujets avec tout le faſte Eſpagnol, & les Napolitains de leur côté n'oublierent rien pour rendre cette cérémonie brillante (2).

Il y eut un ſeul incident qui fit quelques mécontens. Les Seigneurs titrés du Royaume de Naples prétendirent avoir le droit de ſe couvrir devant l'Empereur. Ce privilege eſt le plus grand que l'on puiſſe obtenir en Eſpagne. Les Seigneurs qui l'ont, ſont Grands d'Eſpagne de la premiere claſſe, & lorſque le Roi fait couvrir quelqu'un, il obtient par cela même cette premiere dignité. Les Rois de Naples n'en uſoient pas de-même. La diſtinction entre leurs courtiſans s'acqueroit par les titres qu'ils accordoient, de Prince, de Duc, &c, & par les Charges du Royaume; d'ailleurs toutes les perſonnes titrées ſe couvroient devant le Roi. Lorſque Charles-Quint étoit venu à Bologne pour ſe faire couronner, divers Seigneurs Napolitains titrés étoient venus lui faire leur cour: il fit couvrir les uns & laiſſa les autres découverts; mais comme ces exemples ſe paſſerent hors du Royaume, il dépendoit de l'Empereur de faire ce qu'il jugeoit à propos, ſans que cela tirât à conſéquence. Au lieu qu'au temps & dans la circonſtance dont nous parlons, Char-

(1) Cette Médaille ſe voit dans le Cabinet de l'Empereur à Vienne.
(2) Gournal de Roſſo.

Sect. VII. *Hiſt. des deux Siciles depuis 1506 juſqu'à l'an 1700.*

Charles-Quint ſe trouvant à Naples & en qualité de Roi, tous ceux qui étoient titrés, prétendirent ſe couvrir en ſa préſence & jouir par-là d'une prérogative qu'ils avoient toujours eue ſous les Rois de Naples. Quelque fondée que parût cette prétention, Charles-Quint ne jugea pas à propos d'en uſer ainſi. Cette diſtinction étoit ſi grande en Eſpagne, qu'elle ne s'accordoit qu'aux Seigneurs du premier rang & aux plus illuſtres guerriers. Les Eſpagnols s'oppoſerent donc à ce qu'elle fût accordée indifféremment à tous les Napolitains titrés, & il n'y en eut qu'un petit nombre qui en jouirent. On ſent bien que ceux qui n'oſerent point ſe couvrir devant le Monarque furent traités de lâches, & de gens indignes d'une prérogative qu'ils ſavoient mal ſoutenir. Le Marquis de Tripalda fut le premier qui eut cette lâcheté, exemple ſur lequel chacun ſe modèla. Mais le Roi voulant diſtinguer quelques Seigneurs de Naples, les fit couvrir, tandis qu'il laiſſa les autres découverts; ce qui fut une grande mortification pour ceux-ci. (1)

Il s'éleva encore une difficulté entre les Grands d'Eſpagne, & les Seigneurs Napolitains titrés au ſujet de la préſéance. L'Empereur devoit aller le dimanche 28 de Novembre à la Chapelle Royale du Château. Les Grands d'Eſpagne & ceux même qui, ayant été couverts hors d'Eſpagne en préſence de Charles-Quint, étoient cenſés avoir obtenu la Grandeſſe, prétendirent avoir les premieres places. Les Seigneurs titrés de Naples ſoutinrent qu'on devoit ſe conformer aux uſages du Royaume qui leur donnoient la préſéance. Charles-Quint, pour les mettre d'accord, ordonna qu'il n'y auroit aucuns ſieges dans la Chapelle, & fit tenir debout tous ceux qui y vinrent (2).

La Nobleſſe de Naples cherche à faire révoquer D. Pierre de Tolede, Viceroi de Naples. 1536.

La Nobleſſe de Naples ne pouvoit ſupporter le Gouvernement ſévere de Pierre de Tolede. L'Empereur au contraire charmé de l'ordre qui régnoit alors à Naples & dans tout le Royaume par les excellens réglemens que le Viceroi avoit faits, & à l'obſervation desquels il tenoit la main, combloit Pierre de Tolede de graces & d'honneurs. Ce Prince depuis les cérémonies & les fêtes de ſon entrée, donnoit audience à tout le monde, & les plaintes qu'on lui portoit contre les Seigneurs & les Barons, lui prouvoient aſſez combien l'exactitude du Viceroi étoit néceſſaire. Les Seigneurs pourtant ne ceſſoient de repréſenter à l'Empereur que le Gouvernement de D. Pierre étoit trop ſévere pour les Napolitains, & qu'un Viceroi moins rigide leur ſeroit plus agréable & plus convenable. Ces diſcours ne firent aucune impreſſion ſur l'eſprit de l'Empereur qui ſavoit les vrais motifs qui faiſoient parler ainſi les Seigneurs. Gregoire Roſſo, Elu du Peuple, fut privé de ſa place pour avoir oſé dire à Charles-Quint que les nouveaux impôts mis par le Viceroi produiſoient quelque mécontentement dans le Peuple; & André Stinca, créature de Pierre de Tolede, le remplaça (3). l'Empereur, au commencement de l'année 1536, fit intimer un Parlement où ſe rendirent tous les Barons & les Officiers du Royaume. Il leur repréſenta lui même les beſoins de la Couronne, & leur demanda des ſecours qui le miſſent en état de ſoute-

(1) Là-même *page* 87.
(2) Là-même, *page* 122.
(3) Là-même. Auſſi l'on s'apperçoit en liſant les Journaux de Roſſo, qu'il n'étoit pas partiſan de D. Pierre de Tolede.

SECT. VII. *Hiſt. des deux Siciles depuis 1506 juſqu'à l'an 1700.*

nir les nouvelles guerres dont il étoit menacé de la part du Turc & du Roi de France. Les Barons, ſans conſulter les forces du Royaume, mais uniquement pour gagner le faveur de l'Empereur, & en obtenir enſuite ce qu'ils voudroient, arrêterent qu'on lui feroit un don d'un million cinq cens mille Ducats: offre ſi exceſſive, que Charles-Quint fut obligé d'en remettre un tiers & de ſe contenter d'un million. Lorſqu'il fut réglé que les Barons en paieroient les trois quarts, & le peuple l'autre quart, on projetta de demander quelque faveur proportionnée à ce don; & cette faveur fut la révocation du Viceroi. Mais en le faiſant directement & ſpécialement, c'eût été offenſer Pierre de Tolede, & s'expoſer à un refus certain: on concerta donc de ſupplier l'Empereur de vouloir bien révoquer tous ſes officiers, tant les ſupérieurs que les ſubalternes, ſous prétexte qu'ils n'étoient point agréables au peuple auquel il convenoit de rendre le joug léger, ſi l'on vouloit qu'il obéît ſans murmurer. Cet avis paſſa aſſez unanimement du côté de la Nobleſſe; mais il fut vivement contredit par André Stinca Elu du peuple, Dominique Terracina autre député du Peuple, & quelques Seigneurs en petit nombre. Néanmoins le Marquis du Vaſt, favori de l'Empereur, entreprit de lui prouver par de bonnes raiſons, qu'il convenoit au bien de ſon ſervice d'ôter le Gouvernement de Naples à Pierre de Tolede. L'Empereur l'écouta avec tranquillité, puis il lui répondit de maniere à lui faire comprendre que la Nobleſſe cherchoit en vain à perdre Pierre de Tolede dans ſon eſprit, qu'il ſavoit d'où venoient toutes ces plaintes contre ſon Gouvernement, qu'on étoit fâché apparemment qu'il eût mis une exacte juſtice à la place du deſordre qui régnoit avant lui dans le Royaume, que pour lui il en jugeoit autrement, & ne vouloit point ôter le ſeul frein qui retenoit une jeuneſſe imprudente. Cette réponſe arrêta les menées & les intrigues des ennemis du Viceroi. Charles-Quint affecta de témoigner la plus grande confiance à D. Pierre, lui renvoya toutes les affaires, de quelque nature qu'elles fuſſent, pendant tout le temps qu'il ſéjourna à Naples, & quand il en partit, il augmenta encore les pouvoirs & l'autorité de ce Viceroi. Ainſi finirent les vains efforts des Nobles Napolitains pour faire révoquer Pierre de Tolede de la Viceroyauté de Naples. Il la conſerva pendant plus de vingt & un ans: & les hiſtoriens ont célébré à l'envi tout ce qu'il fit pour le rétabliſſement du bon ordre au dedans, pour la ſureté du Royaume au dehors, faiſant ſi bien garder les côtes & tellement fortifier toutes les Places, que Soliman n'oſa les attaquer, quoiqu'il en eût formé le projet.

Vains efforts de l'Empereur & de ſon Viceroi pour établir l'Inquiſition à Naples. 1547.

D. Pierre de Tolede ternit la gloire de ſon Gouvernement par le zèle imprudent qui le porta à vouloir introduire l'inquiſition à Naples. La doctrine de Luther commençoit à pénétrer en Italie. Charles-Quint en partant de Naples avoit recommandé au Viceroi de veiller, avec le plus grand ſoin, à ce que cette héréſie n'infectât point le Royaume. Malgré les précautions que prit Pierre de Tolede, & qu'il ſeroit trop long de détailler ici, le Luthéraniſme étoit goûté des Napolitains, l'Empereur craignit que ſes Etats dépendans de la Monarchie d'Eſpagne, ne fuſſent bientôt dans la confuſion où la doctrine de Luther avoit plongé l'Allemagne. Dans cette crainte, il imagina que le plus ſûr moyen de prévenir ce malheur, étoit d'y introduire un tribunal d'Inquiſition ſur le modèle de celui qui étoit établi en Eſpagne, afin

que les peuples retenus par la crainte des chatimens appriſſent à ſe contenter de la Réligion de leurs peres. En conſéquence Charles-Quint donna des ordres précis au Viceroi pour faire approuver cet établiſſement aux Napolitains, en prenant tous les tempéramens néceſſaires pour ne point effaroucher les eſprits. On n'ignoroit pas à la Cour d'Eſpagne, combien les Napolitains abhorroient l'Inquiſition, que Ferdinand le Catholique & les Vicerois qui, à diverſes repriſes avoient tenté de leur faire reçevoir un pareil tribunal, n'avoient jamais pu y réuſſir. Pierre de Tolede connoiſſoit mieux que perſonne leurs diſpoſitions à cet égard. Dès qu'il eut reçu les ordres de l'Empereur, il ne diſſimula point, en promettant de les exécuter, combien cette entrepriſe étoit périlleuſe, & qu'elle exigeoit la prudence la plus conſommée & la politique la plus raffinée pour en préparer le ſuccès. Auſſi ne ſe flattoit-il pas de conſommer heureuſement cette affaire, quoiqu'il l'eût fort à cœur.

Sect. VII. *Hiſt. des deux Siciles depuis 1506 juſqu'à l'an 1700.*

Dans ces mêmes temps, le Pape Paul III, de concert avec l'Empereur, envoya des Commiſſaires Inquiſiteurs dans toutes les Provinces d'Italie. D. Pierre, ſaiſiſſant cette occaſion, fit demander ſecrettement au Saint-Pere, qu'il envoyât auſſi à Naples un Commiſſaire avec un bref. Comme l'intention de Charles-Quint étoit de modèler l'Inquiſition de Naples ſur les uſages d'Eſpagne, & non ſur ceux de Rome, Paul III. ne s'embarraſſoit guere du ſuccès de cette entrepriſe, s'il acquieſça à la demande qu'on lui fit, ce fut dans l'eſpoir que l'horreur des Napolitains pour ce tribunal occaſionneroit des tumultes & des ſéditions. Dès que les Commiſſaires de l'Inquiſition furent arrivés à Naples, ils s'adreſſerent au Viceroi, pour obtenir de lui, ſuivant la Coutume, l'*Exequatur Regium*, en faveur du bref dont ils étoient porteurs. Au bout de quelques jours D. Pierre fit ſi bien que le Conſeil-Collatéral accorda l'*Exequatur Regium*; mais dans la crainte d'un ſoulèvement, au lieu de publier le bref du Pape par la ville au ſon de la trompette, le Viceroi ſe contenta de le faire afficher à la porte de l'Archevêché, puis ſe retira à Pouzzol, où il paſſoit ordinairement l'hyver. Il vouloit faire croire aux Napolitains qu'il n'avoit aucune part à ce qui ſe faiſoit. Il faiſoit répandre dans le public par Dominique Terracina, Elu du peuple, & par quelques autres officiers de la Ville ſes créatures, que ni l'Empereur ni ſon Viceroi ne penſoient pas à établir l'Inquiſition dans Naples, qu'elle ſe formoit par commiſſion du Pape, & par la ſeule volonté du Saint-Pere, juge compétent en matiere d'héréſie; que du reſte elle ne s'exerceroit point ſuivant les uſages d'Eſpagne, puis qu'elle venoit ſpécialement de Rome; qu'elle ne pouvoit avoir que de bons effets, ſoit en purgeant Naples & le Royaume entier, de tout levain hérétique, s'ils en étoient infectés, ſoit en les préſervant de toute corruption, s'ils ne l'étoient pas, qu'ainſi l'édit portant établiſſement de l'Inquiſition n'avoit rien qui dût allarmer les eſprits. Lorſque des Députés du peuple Napolitain vinrent à Pouzzol témoigner leurs craintes & leurs inquiétudes au Viceroi, il porta la diſſimulation juſqu'à leur aſſurer qu'il ne permettroit aucune nouveauté.

Cependant au carême de l'année 1547, l'édit fut affiché à la porte de la Grande Egliſe. On courut en foule le lire. Les eſprits s'échaufferent.

Soulèvement à cette occaſion.

SECT. VII. *Hiſt. des deux Siciles depuis 1506 juſqu'à l'an 1700.*

La multitude entre chez le Vicaire de l'Archevêque, pour lui en demander raiſon ; celui-ci avoit eu la précaution de ſe cacher. l'Edit fut mis en pièces par le peuple irrité. Le Viceroi informé de ce ſoulèvement donna des ordres pour punir les plus mutins. Le peuple étoit ſi animé que ni Terracina, ni aucun autre n'oſerent ſévir contre les ſéditieux. Les Elus tant de la Nobleſſe que du peuple s'aſſemblerent ſur le champ, & députerent Antoine Griſone au Viceroi le chargeant de lui repréſenter les inconvéniens d'un tel établiſſement & la réſolution où ils étoient tous de mourir plutôt que de recevoir un joug qui leur étoit plus inſupportable que tous les maux enſemble. Antoine Griſone, Noble Napolitain qui jouiſſoit d'une grande conſidération, moins encore par ſa nobleſſe, que par ſa vertu & ſon éloquence, s'acquitta ſi bien de ſa commiſſion, qu'il força le Viceroi à convenir que le tribunal de l'Inquiſition n'étoit ni convenable ni néceſſaire à Naples, & à lui promettre qu'il quitteroit plutôt ſa place que de conſentir qu'on l'y établit. Il ajouta cependant que, comme diverſes perſonnes d'un bas état & très ignorantes parloient indécemment de la Réligion, & donnoient ainſi ſujet de les ſoupçonner d'héréſie, il jugeoit à propos que, s'il y avoit des hérétiques dans la ville, ils fuſſent recherchés & punis par la voie ordinaire, & ſuivant ce que preſcrivent les canons, qu'on ne pouvoit pas trouver mauvais, & que l'édit qui avoit été affiché ne s'étoit propoſé que ce but.

Les Députés, faiſant plus d'attention au commencement de la réponſe du Viceroi, qu'à la fin, parurent ſatisfaits & revinrent à Naples, où l'on ſoupçonna D. Pierre de vouloir les tromper, & ſous un vain prétexte de zèle religieux & de juſtice, établir d'abord une Inquiſition mitigée, puis la rendre plus rigoureuſe avec le temps, juſqu'à ce qu'elle ſe modèlât en tout ſur celle d'Eſpagne.

En effet le 11 Mai de la même année 1547 parut un nouvel Edit plus clair & plus formidable que le précédent. Il fut affiché à la porte de l'Archevêché. Alors, toute la ville ſe ſouleva. On crioit de toutes parts *aux Armes*, *aux Armes*. L'édit fut déchiré. Terracina & ſes Conſeillers ou Conſulteurs furent dépoſés. Jean Paſcale de Seſſa, homme entreprenant, & qui avoit beaucoup de partiſans dans le Public, fut revêtu de la charge d'Elu, & on lui donna pour Conſulteurs des perſonnes auſſi ennemies du Viceroi que zélées pour la défenſe des droits du peuple. Les Nobles ſe joignirent au peuple, & l'exhorterent à ſe tenir ſur ſes gardes, perſuadés que l'intention du Viceroi étoit d'établir l'Inquiſition, qu'on ne pouvoit prudemment ſe repoſer ſur les promeſſes qu'il faiſoit, qu'il falloit lui réſiſter à découvert, & lui déclarer qu'on ne vouloit de l'Inquiſition ni à la maniere d'Eſpagne, ni à celle de Rome (1). Les Nobles ſatisfaiſoient ainſi le haine qu'ils portoient à Pierre de Tolede.

Dès que le Viceroi fut informé du nouveau ſoulèvement qu'avoit produit l'Edit, il vint à Naples, & donna les ordres les plus ſéveres au tribunal du Vicariat pour procéder contre les Auteurs du tumulte. Thomas Anello, qui avoit lui-même déchiré le nouvel édit affiché à la porte de la Cathédrale, & Cé-

(1) *Hiſtoire Civile du Royaume de Naples* Par Giannone, *Liv.* XXXII. *ch.* V.

Sect. VII. *Hist. des deux Siciles depuis 1506 jusqu'à l'an 1700.*

sar Mormile, Noble chéri du peuple, comparurent devant les Juges qui, craignant l'animosité du peuple & n'obéissant que malgré eux au Viceroi, les renvoyerent après un court interrogatoire. D. Pierre plus indispose que jamais, s'en retourna à Pouzzol.

Le peuple restoit toujours armé. Il vit trois mille soldats Espagnols sortir hors des fossés du Château. Leur vue répandit l'allarme. On ferma les boutiques & les maisons. On courut en desordre & à main armée à l'endroit où étoient ces soldats. Les Espagnols commencerent à faire feu, & s'avancerent jusques à la rue Catalane, saccageant les maisons & tuant hommes, femmes & enfans. Les Napolitains sonnerent le tocsin; le peuple massacra tous les Espagnols qu'il rencontra, sur-tout dans les cabarets. Le desordre étoit au comble, & il ne commença à diminuer que bien avant dans la nuit. Le lendemain quelques jeunes Nobles virent les Archers du Vicariat qui conduisoient un homme en prison. Les jeunes-gens demanderent aux Alguasils ce qu'avoit fait ce malheureux. Je suis arrêté par ordre de l'Inquisition, s'écria le prisonnier. C'en fut assez pour qu'on l'arrachât d'entre les mains des archers. Le Régent du Vicariat informé de cette affaire, fit arrêter cinq de ces jeunes gens, dont trois se trouverent coupables. Il en donna sur le champ avis au Viceroi. D. Pierre vint aussi-tôt à Naples, malgré les représentations du Régent, il voulut qu'ils fussent condamnés à mort, & exécutés prévotalement. Son but étoit de faire trembler la Noblesse par cet excès de rigueur ou de cruauté. Après cette exécution, il voulut parcourir les rues de Naples précédé & suivi d'un grand nombre de soldats à cheval & à pied. Le peuple étoit en armes, & c'étoit s'exposer à être insulté par une populace effrénée. Mais les Chefs du peuple eurent assez d'empire sur lui pour le contenir; & l'on n'entreprit rien contre la personne du Viceroi, mais aussi on ne lui rendit aucune espece d'honneurs, aucun devoir, desorte qu'il n'eut pas lieu d'être fort satisfait de cette cavalcade militaire.

La crainte portée au dernier période dégénere en désespoir. Les Napolitains témoins de l'exécution des trois jeunes Nobles, appréhenderent que D. Pierre ne voulut se venger avec la même sévérité de tous ceux qui avoient traversé son projet au sujet de l'Inquisition, & cette appréhension les porta à former une espece de ligue ou confédération entre les Nobles & le Peuple pour la defense de la patrie contre le Viceroi & ses partisans qu'on appelloit *traitres à la patrie.* Les Chefs de la Noblesse & du Peuple assemblés en un Conseil public convinrent. 1°. Qu'on ne reconnoîtroit plus le Viceroi, & qu'on ne lui porteroit plus aucune obéissance. 2°. Qu'à cet effet on feroit une Union entre la Noblesse & le Peuple, par laquelle on s'engageoit à périr tous plutôt que de souffrir qu'il en périt un seul; 3°. Qu'on enverroit des Députés à l'Empereur. Cette Union fut faite & confirmée par un acte public. Les Cavaliers Napolitains qui s'étoient retirés avec le Viceroi dans le Château-neuf où il étoit alors, furent invités à venir souscrire à l'Union, sans quoi on brûleroit leurs maisons & tous leurs biens. Sur cette menace, D. Pierre leur accorda la permission de faire ce qui seroit nécessaire pour se garantir de cette perte. Cette Union fut solemnellement célébrée, & comme on imagina de traiter & de donner le nom de traîtres à la patrie à tous

SECT. VII. *Hiſt. des deux Siciles depuis 1506 juſqu'à l'an 1700.*

ceux qui refuſeroient de s'y engager, il n'y eut perſonne qui ne s'empreſſât d'y entrer.

Ferdinand Sanſeverin, Prince de Salerne, & Placide de Sangro, furent députés en qualité d'Ambaſſadeurs de la Ville auprès de l'Empereur. Quand le Prince alla prendre congé du Viceroi, celui-ci lui dit que s'il faiſoit ce voyage au ſujet de l'affaire de l'Inquiſition, il pouvoit s'en diſpenſer, parce qu'il lui donnoit ſa parole de faire venir inceſſamment un privilege de l'Empereur qui en exempteroit pour toujours le Royaume de Naples. Sanſeverin répondit au Viceroi qu'il avoit promis à la Ville de partir, & qu'il n'étoit plus maître de s'en diſpenſer.

Naples continuoit à être dans l'état le plus violent. Les Napolitains & les Eſpagnols étoient preſque ſans ceſſe aux mains. Il y eut des eſcarmouches continuelles depuis le 26 Mai juſqu'au 29. Enfin le peuple fit propoſer une treve au Viceroi dont le premier article fut qu'il ne rechercheroit perſonne pour tout ce qui s'étoit dit ou fait, juſqu'à ce que Charles-Quint en eût été informé. D. Pierre acquieſça à cette propoſition, & députa auſſi-tôt vers l'Empereur le Marquis de la Valle, Commandant du Château-neuf avec des lettres dans leſquels il diſoit que jamais on ne ſouffriroit une Inquiſition dans le Royaume de Naples; qu'ainſi loin d'y penſer davantage, il falloit tâcher d'effacer entiérement ce projet d'Union qui étoit déjà ſur pied. L'Empereur étoit à Nuremberg, Le Marquis de la Valle y arriva avant les deux Ambaſſadeurs de la Ville

Comment appaiſé.

La treve étoit aſſez mal obſervée à Naples, ſur-tout de la part du Peuple; & l'on étoit de part & d'autre dans les mouvemens de guerre les plus violens, lorſque le Marquis de la Valle & Placide de Sangro arriverent avec les ordres de l'Empereur. Auſſi-tôt toutes les hoſtilités ceſſerent. On aſſembla un Conſeil Public, dans le quel Sangro déclara que Sa Majeſté ordonnoit & commandoit à la ville de Naples de mettre bas les armes, & de les livrer au pouvoir du Viceroi, lequel leur diroit enſuite quelles étoient les Volontés de l'Empereur au ſujet de ce qui s'étoit paſſé. On obéit avec peine. Il étoit dur de remettre ſes armes à ſon ennemi. On ne les remit pas toutes; mais le Viceroi ſe contenta de recevoir celles qu'on porta au nom du public dans le Château. Il ſe fit remettre auſſi toute la groſſe arttillerie de la ville. D'abord le calme fut rétabli dans Naples: les tribunaux furent ouverts; chacun vaqua à ſes affaires. D. Pierre, en politique adroit, fit l'accueil le plus gracieux aux Napolitains, excuſant même les mouvemens de fureur auxquels la crainte mal fondée de l'Inquiſition les avoit portés. Enfin il déclara aux Députés de la Ville qu'il fit venir au Château, (1) que l'intention de l'Empereur étoit qu'on n'établît point d'Inquiſition dans le Royaume de Naples, qu'il pardonnoit à la Ville ſa priſe d'armes, perſuadé qu'elle ne l'avoit point fait par aucun eſprit de rébellion. Malgré ce pardon général, on publia peu de temps apres une liſte de trente ſix perſonnes exceptées de la grace accordée. Preſque tous prirent la fuite. Les uns paſſerent au ſervice du Roi de

(1) Ubertus Foglietta de Tumult. Napol. De Thou, *Hiſt. Liv.* II. Bentivoglio Hiſt. de Flandres. Pallavicini, Hiſt. du Concile de Trente.

France, & leurs biens furent confisqués. Un seul se laissa prendre & fut décapité. Les autres obtinrent leur grace après un certain temps. L'Empereur écrivit à la Ville de Naples une lettre dans laquelle il lui donnoit le nom de très-fidèle, lui pardonnoit ce qui s'étoit passé dans ce soulèvement général, en la condamnant néanmoins à cent mille écus d'amende pour les dommages qui s'en étoient suivis. Ce Prince ajoutoit que tout ce que le Viceroi avoit dit, ou fait, étoit par son ordre, & qu'à l'avenir, il entendoit qu'il fut traité & respecté comme sa propre personne (1). Ainsi la fermeté des Napolitains les préserva du tribunal terrible de l'Inquisition.

Sect. VII. *Hist. des deux Siciles depuis 1506 jusqu'à l'an 1700.*

La même année 1547 vit un nouveau Viceroi en Sicile. Ce fut D. Juan de Véga qui succédoit à D. Ferdinand de Gonzague que l'Empereur avoit transféré l'année précédente de la Viceroyauté de Sicile au Gouvernement du Milanois. Il ne se passa rien d'intéressant pendant les premieres années de son administration; mais en 1550, le Corsaire Dragut s'étant emparé de la Ville de Méhedia d'où il pouvoit aisément faire des courses en Sicile, l'Empereur résolut de le chasser & D. Juan de Véga fut chargé de cette expédition. Le 21 Juin il mit le Siege devant Méhedia, accompagné d'André Doria. Dragut vint au secours des assiégés, mais il fut repoussé. Enfin après un Siege de près de trois mois, cette place fut prise d'assaut le 10 de Septembre. Le nombre des morts du côté des ennemis fut de sept cens hommes tant Turcs qu'Africains, & celui des prisonniers de dix mille. Il ne périt que quatre cens Chrétiens à ce siege, & il y en eut environ cinq cens de blessés (2).

Siege & prise de Méhedia. 1550.

En 1551, le Bacha Sinan fut envoyé par le Grand Seigneur en Sicile où il fit une descente, parut à la vue de Messine, fit mine d'aller assiéger Catane, & surprit Agouste qu'il pilla & brûla le 17 Juillet. Il se jetta ensuite sur l'Afrique, & vint mettre le siege devant Malte qui fut si bien défendue par les Chevaliers, que le Bacha fut obligé de se retirer. L'année suivante Rustan Bacha entra dans le détroit de Sicile avec une flotte considérable, brûla la tour du Phare, & auroit immanquablement ravagé toute l'Isle, si la côte n'eut pas été soigneusement gardée par le Baron de Valle-longa. En 1553, la flotte de France & la Flotte Turque jointes ensemble côtoyerent la Sicile, & ayant jetté l'ancre à la vue du Cap Passaro, elles mirent des troupes à terre. Alicatte fut surprise & brûlée. Sacca étoit menacée; le Baron de Valle-longa, qui y commandoit, en sortit avec sa Cavalerie, & repoussa les ennemis. L'année 1554 ne fut mémorable que par la révolte de la garnison de Méhedia. Les soldats chasserent le Commandant de la place, changerent tout l'Etat-Major & élurent un nouveau Commandant. Dom Juan de Vega trouva moyen de se faire livrer les Chefs de cette révolte & les fit amener en Sicile, où il les fit punir de mort. Méhedia fut rasée par ce qu'elle étoit d'une grande dépense, & que de cette place les infidèles pouvoient ravager la Sicile.

Entreprises du Turc contre la Sicile. 1551. & suiv.

D. Pierre de Tolede étoit mort le 12 Fevrier 1553, & avoit été remplacé, dans la Viceroyauté de Naples, par le Cardinal Pachecco, d'une il-

(1) *Histoire Civile du Royaume de Naples*, Par Giannone, *Liv.* XXXII. *ch.* V.
(2) Phyrrus Rochus, Fazel, *Hist. de Sicile*; par Mr. de B. *Tom.* II.

SECT. VII. *Hiſt. des deux Siciles depuis 1506 juſqu'à l'an 1700.*

luſtre Maiſon Eſpagnole. Il étoit encore plus recommandable par ſon profond ſavoir, & par les importans ſervices qu'il avoit rendus au Concile de Trente. L'opinion qu'on avoit de ſa ſévérité, épouvanta d'abord les Napolitains, mais ſa douceur & ſon affabilité leur fit bientôt connoître combien ils s'étoient trompés: il les gouverna avec bonté & s'appliqua à leur rendre toutes ſortes de bons offices auprès de l'Empereur.

Abdication de Charles-Quint. 1555.

L'an 1555, le Pape Paul IV. faiſoit un traité avec Henri II, Roi de France, Succeſſeur de François I, par lequel on ſtipuloit que lorſque Henri auroit conquis les Royaumes de Naples & de Sicile, Paul en donneroit l'inveſtiture à un des enfans du Roi, pourvu que ce ne fut pas le Dauphin, mais Charles-Quint voulant honorer le mariage de Philippe ſon fils (1) avec Marie fille aînée de Henri VIII, Reine d'Angleterre, lui céda les Royaumes de Naples & de Sicile avec l'Etat de Milan. Dans le même temps, l'Empereur méditoit une abdication générale de toutes les Couronnes réunies ſur ſa tête, ſoit qu'il fût dégoûté des grandeurs humaines, ou fatigué du poids de l'Empire. Le 25 Octobre, il renonça en faveur de Philippe aux Royaumes d'Eſpagne, de Sardaigne, de Majorque & de Minorque; & lui remit les Pays Bas avec les Etats, titres & Droits qu'il avoit ſur la Flandre & la Bourgogne, de-même que tous les nouveaux pays découverts dans les Indes, & généralement toutes les Iſles & Etats appartenans à la couronne d'Eſpagne, ou en dépendans. Charles-Quint renonça avec la même ſolemnité au Gouvernement de l'Empire en faveur de Ferdinand ſon frere qui avoit déjà été élu Roi des Romains. Il s'embarqua enſuite pour l'Eſpagne, & ſe retira en Eſtramadure, dans le Monaſtere de Saint Juſt, où il finit ſes jours le 21 Septembre 1558. (2)

PHILIPPE II. *Roi de Naples & de Sicile.*

Philippe II, déclaré Roi de Naples & de Sicile, envoya le Marquis de Peſcara à Naples, & Dom Fréderic Henriquès à Palerme pour prendre poſſeſſion de ces deux Royaumes en ſon nom. En même temps il rappella D. Juan de Vega de Sicile & nomma pour Viceroi en ſa place Dom Juan de la Cerda, Duc de Médina-Celi. Le Cardinal Pachecco fut continué dans la Viceroyauté de Naples. Le Duc de Médina-Celi gouverna la Sicile juſqu'en 1565. Il fit une expédition malheureuſe contre les Turcs. Dragut s'étoit emparé de Tripoli où il commandoit en Roi. Il l'avoit fait fortifier de façon qu'elle pouvoit paſſer pour une des plus fortes places d'Afrique. Le Grand-Maître de Malte jugea qu'il étoit de l'intérêt de l'Ordre & du Roi d'Eſpagne de chaſſer les Corſaires de Tripoli. Le Duc de Médina-Celi cherchoit une occaſion de ſignaler ſon Gouvernement par quelque action mémorable. Ils repréſenterent à Philippe qu'il étoit à propos de tenter la réduction de Tripoli, que le ſuccès en étoit d'autant plus aiſé que Dragut avoit peu de forces. Le Roi approuva cette guerre, & en donna le principal commandement au Duc de Médina-Celi.

Expédition malheureuſe. 1560.

Dragut averti à temps ſupplia Soliman d'envoyer à ſon ſecours, une flotte ſupérieure à celle des ennemis. Le Viceroi s'empara aiſément de l'Ile des Gerbes, & s'amuſa à la fortifier, contre l'avis de Doria. Quand il ſe remit en mer pour l'expédition de Tripoli, il fut rencontré par la flotte Turque qui

(1) Il étoit alors veuf de Marie de Portugal ſa premiere femme.
(2) V. *Tom.* XXIX. *p.* 41. & ſuiv. de cette Hiſt. Univ.

qui fondit sur lui à pleines voiles. Il se vit dans la dure nécessité de faire échouer ses galeres. La plus grande partie de l'équipage se noya en voulant se sauver à la nage. Peu gagnerent la terre, & plusieurs furent faits prisonniers. Les Turcs en firent environ cinq mille parmi lesquels se trouva Gaston de la Cerda fils du Viceroi encore enfant. L'Isle des Gerbes fut reprise quoiqu'il y eut cinq mille hommes de pied, & quelques escadrons de Cavalerie sous le commandement d'Alvare de Sande. Le Viceroi, André Doria, & quelques autres Seigneurs monterent sept frégates légeres qui les conduisirent heureusement à Malte & delà en Sicile. Cette malheureuse expédition coûta dix-huit mille hommes qui périrent par le fer, ou par la maladie, ou furent reduits en servitude, & vingt-huit galeres avec quatorze bâtimens de transport.

Sect. VII. *Hist. des deux* Siciles *depuis 1506 jusqu'à l'an 1700.*

Dès le commencement du regne de Philippe II, le nouveau Pape Paul IV voulut lui enlever le Royaume de Naples. Il haïssoit mortellement Philippe II. & tous les Espagnols. Il prétendit que ce Royaume lui étoit dévolu, par ce que le Roi avoit commis un délit de Leze-Majesté, en favorisant & recevant sous sa protection les Collonnes ses sujets rebelles. Ainsi dans l'intention de déclarer Philippe déchu de la couronne de Naples; il fit travailler au procès & en vint jusques à la sentence qu'il fonda sur le prétexte des cens arrérages. Le Roi étoit instruit de toutes les démarches du Souverain Pontife par le Cardinal Pachecco qui, étant allé à Rome pour assister au Conclave, y étoit resté par ordre de Philippe pour y ménager ses intérêts. Dès que le nouveau Pape avoit été élu, le Cardinal lui avoit demandé une quittance des cens de sept mille ducats par année que le Siege Apostolique prétendoit en signe de redevance du Royaume de Naples. Philippe appuyoit cette demande sur le Concordat fait entre Clément VII, & l'Empereur Charles Quint, par lequel il avoit été convenu entr'autres choses qu'en faisant rendre au Saint Siege quelques villes & terres dont les Vénitiens & le Duc de Ferrare l'avoient dépouillé, ni lui ni ses Successeurs ne seroient plus obligés à payer le cens ou tribut de sept mille ducats pour la couronne de Naples, mais seulement une haquenée blanche; & que l'Empereur ayant rempli les conditions auxquelles il s'étoit obligé en faisant relacher par les Vénitiens & le Duc de Ferrare les Villes & Terres qui appartenoient au Siege Apostolique, le Pape devoit de son côté le libérer du cens des sept mille ducats. Philippe fit plus, il manda expressément à son Viceroi que si l'election du Pape n'étoit pas encore faite, comme l'échéance du terme pour le paiement étoit proche, il déposât la somme pendant le vacance du Saint-Siege, avec protestation qu'elle lui seroit rendue, puisqu'il ne la devoit plus. Tout autre que Paul IV. auroit trouvé ce procéde honnête, & la demande de Philippe raisonnable. Sa Sainteté en jugea autrement: il prétendit que le cens étoit du malgré le concordat fait avec Clément VII, fit demander par son fiscal dans un Consistoire public que Philippe fut déclaré déchu de la Couronne de Naples pour raison de non-paiement de cens, & la procédure ayant été faite en conséquence, il rendit au commencement de l'année 1556, une sentence par laquelle il déclaroit le Royaume dévolu à la Sainte Eglise Romaine faute de paiement pendant plusieurs années du tribut qui lui étoit du, & en fit expédier la Bulle (1).

Le Pape veut enlever à Philippe le Royaume de Naples.

(1) Chioccarelli, MS. Gicer. *Tom.* I. sub finem.

SECT. VII. *Hist. des deux Siciles depuis 1506 jusqu'à l'an 1700.*

Traité entre Paul IV & le Roi de France.

Paul IV. avoit fait une ligue avec le Roi de France, comme nous l'avons dit ci dessus, pour attaquer le Royaume de Naples; & c'étoit le traité fait à ce sujet qui le rendoit si hardi & si hautain. Nous rapporterons ici les principaux articles de ce traité, d'après les historiens les plus fidèles.

„ Que le Roi très-Chrétien défendroit avec toutes ses forces Sa Sainteté „ Paul IV. contre toute personne qui l'attaqueroit; & que le cas arrivant, il „ viendroit lui-même ou enverroit des armées en Italie pour le soutenir.

„ Que ce Prince prendroit sous sa protection perpétuelle le Cardinal Ca„ raffe, le Comte de Montorio, & D. Antoine Caraffe neveux du Pape & „ leurs descendans, les récompenseroit & indemniseroit de tous les biens „ & titres qu'ils viendroient à perdre dans le Royaume de Naples à l'occasion „ de cette ligue & leur donneroit d'autres rangs & biens en Italie ou en Fran„ ce, convenables à leur naissance & à la magnificence du Roi de France.

„ Que le Roi feroit passer en Italie dix ou douze mille hommes d'Infante„ rie étrangere, plus ou moins, suivant que d'un commun consentement on „ le trouveroit à propos avec 500 lances françoises & 500 chevaux-légers.

„ D'un autre côté Sa Sainteté s'engageoit à fournir dix mille hommes d'in„ fanterie plus ou moins, suivant qu'on le jugeroit convenable, avec leurs „ capitaines & généraux & mille cavaliers.

„ Qu'il donneroit le passage & fourniroit à l'armée de la Ligue, moyen„ nant paiement, les vivres, artillerie, munitions de guerre, & toutes au„ tres commodités qu'on pourroit avoir dans l'Etat Ecclésiastique.

„ Que l'on commenceroit la guerre par le Royaume de Naples, ou la „ Toscane, suivant qu'on le jugeroit plus avantageux pour la cause commune.

„ Que dans le cas qu'on réussît à conquérir le Royaume de Naples & de „ Sicile, le Pape en accorderoit l'investiture, à l'un des séréniſſimes fils de „ Sa Majesté très-Chrétienne, aussi tôt qu'il en seroit requis, moyennant que „ ce ne fût pas le Dauphin; & sous la réserve en faveur du Saint Siege, de „ la Ville de Benevent, son territoire & Jurisdiction; que l'on étendroit les „ confins de l'Eglise en deçà de l'Apennin jusques à Saint Germain inclusive„ ment & à la riviere du Garillan; & en delà de l'Apennin jusques à celle „ de Pescara: en sorte que tout le terrain qui est dans les confins de l'Abruz„ ze, quel que soit son nom, & quand même il seroit réputé de quelqu'au„ tre Province, jusques à la riviere de Pescara, & dans la Province de La„ bour jusques à Saint Germain inclusivement & à la riviere du Garillan, „ seroit de la Jurisdiction de l'Eglise; de maniere que ces rivieres serviroient „ de limites au Royaume & qu'on partageroit en droite ligne le mont Apen„ nin depuis Saint Germain, au commencement de la riviere de Pescara; „ dans lesquels confins seroit compriſe la ville, forteresse & port de Gaïette „ qui appartiendroient à l'Eglise ainsi que les autres terres & lieux renfermés „ dans les susdits confins.

„ Que le tribut à payer par la Couronne de Naples, seroit porté à vingt„ mille ducats d'or de chambre outre la haquenée ordinaire.

„ Que le Siege Apostolique auroit dans le Royaume un Etat libre d'en„ viron vingt-cinq mille écus d'or de rente, situé dans un lieu convenable, „ tel que Sa Sainteté le choisiroit.

„ Qu'on donneroit aussi à l'illustrissime Comte de Montorio un Etat indé-

Sect. VII. *Hiſt. des deux Siciles depuis 1506 juſqu'à l'an 1700.*

„ pendant, *& pleno jure*, à la ſatisfaction du très Saint Pere ſon Oncle, „ qui porteroit vingt-cinq mille écus de rente, qui appartiendroit à ce Com- „ te, à ſes héritiers, tels & en quelque nombre qu'il lui plût de les inſti- „ tuer, mâles ou femelles; qu'en un mot, il en pourroit diſpoſer par teſta- „ ment *pleno jure*, le donner, ou le vendre; & qu'au cas qu'il mourût ab „ inteſtat, ſes plus proches héritiers lui ſuccéderoient.

„ Qu'on donneroit un ſemblable Etat, ou terres, à D. Antoine Caraffe, „ ou qui fût au moins de quinze mille écus de rente.

„ Que le Roi enverroit ſon fils qu'il voudroit faire inveſtir du Royaume, „ le plutôt qu'il pourroit, afin qu'il y fût élevé, & que tout fût gouverné „ & adminiſtré en ſon nom; que le conſeil ſeroit compoſé de conſeillers fi- „ dèles dévoués au Pape, & au Saint-Siege, qui ſeroient choiſis d'un com- „ mun conſentement, juſques à ce que le Roi fût parvenu à l'âge de pou- „ voir gouverner par lui-même; que quant aux perſonnes chargées de ſon „ éducation, le Roi très-Chrétien les nommeroit & choiſiroit; mais que par „ rapport aux Capitaines Généraux de l'Armée, on auroit attention qu'ils „ fuſſent bien intentionnés pour le Pape & le Saint Siege, & qu'on ne diſ- „ poſeroit de ces emplois que d'un commun conſentement.

„ Que le Séréniſſime Prince qui ſeroit inveſti, ſes héritiers ou Succeſ- „ ſeurs, ne pourroient point être élus, ou nommés Roi, ni Empereur des „ Romains, Roi d'Allemagne, ou de France, Seigneur de la Lombardie, „ ou de la Toſcane.

„ Que juſques à ce que celui des Princes qui devoit être inveſti, fût arri- „ vé dans les Royaumes de Naples, ou de Sicile, ils ſeroient gouvernés „ d'un commun conſentement, ſuivant les deſirs du Pape & du Roi, par „ une ou pluſieurs perſonnes, dans leſquelles ils auroient tous deux con- „ fiance; & toujours cependant au nom du Prince inveſti. Ceux ou celui, „ dont on ſera choix pour ce ſujet, qu'ils ſoient eccléſiaſtiques, ou ſécu- „ liers, qui comme Légats au Gouverneurs de Sa Sainteté & du Roi très- „ Chrétien, ſeront Vice-Régens des Royaumes conquis, prêteront à tous „ deux ſerment de bien & fidèlement adminiſtrer, & toujours ſuivant la vo- „ lonté des deux Puiſſances.

„ Que le Séréniſſime Prince qui ſera inveſti, n'étant pas en âge de s'ac- „ quitter par lui-même du ſerment & de l'hommage du au Pape & au Saint „ Siege, le Roi comme ſon Pere & Tuteur le prêtera en ſon nom, lorſque „ l'inveſtiture des Royaumes ſera donnée; que ce ſerment ſera fait dans la „ même forme de ceux que les Rois précédens ont prêtés aux Papes, & „ au Siege Apoſtolique & ſpécialement à Jules III; bien entendu néanmoins „ qu'on y ajoutera & changera ce qui ſe trouvera devoir être ajouté ou „ changé en conformité des préſentes conventions.

„ Qu'en reconnoiſſance de cette premiere inveſtiture, le Séréniſſime Prin- „ ce ſera obligé de faire établir à ſes fraix une des principales Chapelles de „ l'Egliſe de Saint-Pierre de Rome; & lorſqu'il aura atteint l'âge compétent „ il prêtera en perſonne l'hommage lige au Pape & à ſes Succeſſeurs.

„ Enfin qu'après être inveſti, il laiſſera tirer du Royaume de Sicile, *ul-* „ *tra Pharum*, dix mille meſures de grains, toutes les fois que la ville de

SECT. VII. *Hiſt. des deux Siciles depuis 1506 juſqu'à l'an 1700.*

„ Rome en aura beſoin, ſans en exiger aucuns droits ni impoſitions de quel-
„ que nature qu'elles ſoient." (1)

Quelques uns ont cru que Paul IV. avoit projetté avec le Roi de France par un article ſecret, de donner Marie ſa niece, ſœur du Cardinal & du Duc Caraffe en mariage à celui des fils de ce Prince qui ſeroit inveſti du Royaume de Naples, & que l'Inveſtiture lui tiendroit lieu de dot. On aſſure encore que le Pape avoit fait auſſi une ligue avec le Turc, pour qu'il attaquât, ou du moins qu'il inquiétât par mer le Royaume de Naples, pour en rendre, par cette diverſion, la conquête plus facile par terre (2).

Le Duc d'Albe Viceroi de Naples.

Ces circonſtances exigeoient que la Viceroyauté de Naples fût confiée à un Capitaine vaillant & ſage. Philippe avoit deſſein de laiſſer à Rome le Cardinal Pachecco, afin que par ſa prudence & ſon habileté, il pût adoucir l'eſprit farouche du Pape, ou du moins veiller de plus près ſur ſa conduite & l'informer de tout ce que Sa Sainteté pourroit projetter contre lui & ſes Royaumes. C'eſt pourquoi il nomma à la Viceroyauté de Naples Dom Ferdinand Alvarez de Tolede Duc d'Albe qui étoit alors Gouverneur de Milan, & Commandant Général des armées Eſpagnoles en Italie.

Ses conquêtes dans l'Etat de l'Egliſe.

Le nouveau Viceroi informé des mauvaiſes intentions du Pape, de ſa ligue avec le Roi de France, des préparatifs de guerre qu'il faiſoit de toutes parts, des commiſſions qu'il donnoit dans les pays étrangers pour lever des ſoldats, des nouvelles fortifications auxquelles on travailloit dans diverſes places de l'Etat Eccléſiaſtique, jugea à propos de prévenir le Saint-Pere, & de porter la guerre, dans les Etats du Saint-Siege pour en préſerver le Royaume. Après avoir rendu compte au Roi Philippe du péril imminent dans lequel il ſe trouvoit, il raſſembla douze mille hommes d'Infanterie, trois cens hommes d'armes & quinze cens Chevaux légers avec douze pieces d'Artillerie, & à la tête de cette armée il entra dans l'Etat de l'Egliſe. Il s'empara d'abord de Pontecorvo (3). Avant que de paſſer outre, il voulut tenter un nouveau moyen de pacification. Il envoya à Rome Pirro Loffredo avec des lettres pour le Pape & le Sacré College (4), dans leſquelles il offroit la paix à Sa Sainteté, & proteſtoit que ſi Paul IV. la refuſoit, il reſteroit chargé de tout le mal que cette guerre pourroit cauſer à la Chrétienté.

Paul IV bercé de l'eſpoir chimérique de la conquête du Royaume de Naples, étoit bien éloigné des idées de paix. Plus altier que jamais, il mépriſa les remontrances du Viceroi, & fit empriſonner Pirro Loffredo. Le Duc d'Albe pourſuivant ſa marche prit Froſolone, Viruli, Bauco, & les autres terres des environs; puis il ſe rendit maître de l'importante ville d'Agnani, de Tivoli, de Vicovaro, de Ponte Lucano & de preſque toutes les places qui appartenoient, aux *Colonnes*, juſques à Marino, menaçant de faire le Siege de Velletri & faiſant des courſes juſques aux portes de Rome.

Pendant ce temps-là Philippe II. faiſoit conſulter les plus habiles Juriſcon-

(1) Summonte, *Part.* 4. *Liv.* X. *ch.* I.
(2) Hiſt. Civile du Royaume de Naples, Par Giannone, *Liv.* XXXIII. *ch.* I.
(3) Aleſſandro Andrea del la guerra di Campagna di Roma & del Regno di Napoli nel Pontificato di Paolo IV. Ragionamento primo.
(4) On trouve ces lettres dans Summonte, à l'endroit cité.

Sect. VII. *Hiſt. des deux Siciles depuis 1506 juſqu'à l'an 1700.*

ſuites & les plus célébres Univerſités ſur cette guerre & quelques autres points relatifs aux affaires de la Couronne de Naples avec le Pape. Les déciſions ayant été favorables au Roi, il ne garda plus aucuns ménagemens avec le Saint Pere. Il écrivit au Duc d'Albe de pourſuivre ſon entrepriſe avec vigueur, d'employer tous les moyens poſſibles pour ranger le Pape à ſon devoir. Ces ordres furent ſi bien executés que Rome trembla & craignit les dangers d'une guerre.

Les troupes du Pape firent quelques tentatives ſur l'Abruzze, qui furent inutiles. L'armée de France n'étoit pas encore en marche. Le Cardinal Caraffe, qui étoit allé ſolliciter Henri II. de hâter l'envoi des ſecours ſtipulés par la ligue, trouva à ſon retour les choſes ſi déſeſpérées qu'on parla de paix. Il eut une entrevue à ce ſujet avec le Viceroi de Naples, & l'on conclut une treve de quarante jours ſeulement. Les deux partis employerent ce temps en de nouveaux préparatifs de guerre. Le Royaume de Naples ſe vit dans la néceſſité de fournir des ſommes immenſes, & des contributions de toute eſpece. Le clergé ſéculier & régulier ne fut point épargné.

Dès que la treve fut expirée, les hoſtilités recommencerent. Les Duc de Guiſe, de Ferrare, de Polliano, & Pierre Strozzi qui commandoient les troupes de la ligue eurent quelques avantages dans l'Abruzze & ſur la riviere de Tronto, mais la bataille que les troupes Papales perdirent près de Rome ſous le commandement du Marquis de Montebello & de Jules Orſini, livrant cette Capitale à la merci des ennemis; & le Duc d'Albe ſe diſpoſant en effet à s'en rendre maître, Paul IV. épouvanté, & voyant les Romains conſternés déſapprouver hautement ſa conduite, employa la médiation du Duc de Florence & de la République de Veniſe auprès de Philippe II. pour le diſpoſer à la paix. Philippe la deſiroit ſincérement, deſorte que l'on convint bientôt des Articles ſuivans.

Paix entre le Pape & Philippe II.

Que le Viceroi, au nom du Roi Catholique, ſe rendroit à Rome pour y baiſer les pieds de Sa Sainteté & lui feroit toutes les ſoumiſſions néceſſaires, en réparation des chagrins qu'il lui avoit cauſés, & que le Pape, de ſon côté, le recevroit avec toute la tendreſſe d'un bon pere.

Que Paul IV. renonceroit à la ligue qu'il avoit faite avec le Roi de France, renverroit les François & s'acquitteroit à l'avenir de tous les devoirs de pere & paſteur commun des Chrétiens.

Qu'on lui rendroit Anagni, Froſolone, & toutes les terres qu'on avoit priſes ſur l'Egliſe, de-même que de part & d'autre toute l'artillerie qui pouvoit avoir été enlevée pendant le cours de cette guerre.

Qu'il y auroit une amniſtie générale des deux côtés pour toutes les peines & contumaces encourues contre quelles perſonnes ou communautés que ce fûſſent, à la réſerve de Marc Antoine Colonne, d'Aſcagne de la Cornia, & du Comte de Bagno, qui reſteroient dans leur contumace juſques au bon plaiſir du Pape.

Enfin que Palliano ſeroit conſigné entre les mains de Jean Berard Carbone, Noble Napolitain, en qui les deux parties ſe confioient pour garder cette terre avec huit cens hommes, & qu'il jureroit de la conſerver en dépôt juſques à ce que le Pape & le Roi Catholique en diſpoſaſſent de concert. (1)

Gouvernement du Duc d'Alcala Viceroi de Naples.

(1) Aleſſandro Andrea, ibid. Ragionamento terzo. De Thou *Hiſt. Liv.* XVIII, vers la fin.

SECT. VII. *Hist. des deux Siciles depuis 1506 jusqu'à l'an 1700.*

Telle fut l'issue de cette guerre si injustement entreprise par le Pape pour enlever à Philippe le Royaume de Naples. Le Duc d'Albe fut chéri à Naples comme le libérateur de la Patrie. Le Roi le rappella en Espagne, & donna la Viceroyauté de Naples à D. Parafan de Rivera Duc d'Alcala. Les événemens les plus remarquables de son administration sont les vives contestations qu'il eut avec le Clergé du Royaume pour l'acceptation du Concile de Trente dont il empêcha l'exécution à l'égard de plusieurs articles contraires à la puissance royale, & de la Bulle *In Cœnâ Domini*, pour la publication de laquelle il refusa constamment l'*Exequatur Regium*. Il ne se montra pas moins contraire au Saint Siege lorsque la Cour de Rome, & le Roi Philippe firent de nouvelles tentatives pour introduire l'Inquisition dans le Royaume de Naples. Nous avons vu ci-dessus avec quelle fermeté les Napolitains avoient rejetté un tel établissement. Le Duc d'Alcala plein de bonté & de prudence, considérant combien cette nouveauté seroit odieuse aux Napolitains, combien on trouveroit d'obstacles à vaincre pour l'établir, combien elle avoit causé de desordres, revoltes & de maux de toute espece sous le Gouvernement de D. Pierre de Tolede, s'employa efficacement à la Cour de Madrid pour empêcher une telle entreprise. Les Napolitains déterminés à tout entreprendre pour le même sujet, le supplierent de députer au Roi d'Espagne pour le conjurer avec les plus vives instances qu'on ne mît jamais ni dans Naples ni dans le Royaume aucune Inquisition, qu'on ne confisquât point les biens des personnes reputées hérétiques, & qu'on ne procédât jamais contre qui que ce fut que suivant la procédure ordinaire. Le Viceroi appuya leur requête à la Cour de Madrid, & le fameux Pere Paul d'Arezzo Théatin, qui fut ensuite Archevêque de Naples & Cardinal, ayant été chargé des lettres du Viceroi & de la Ville pour Philippe II, négocia si bien cette affaire, que ce Prince accorda sans difficulté ce que les Napolitains demandoient. Il remit à ce Député trois lettres, deux adressées à la ville de Naples, & la troisieme au Duc d'Alcala, toutes trois en date du 10 Mars 1565, par lesquelles il déclaroit qu'on n'établiroit jamais l'Inquisition dans le Royaume de Naples, & que dans les affaires de Réligion, on ne se serviroit d'aucune autre maniere de procéder que de celle de l'ordinaire. Nous dirons ici en passant que sous les Regnes de Philippe III & IV & de Charles II, la cour de Rome fit encore de nouveaux efforts pour introduire à la sourdine l'Inquisition dans Naples, mais que les Napolitains persistant toujours dans le même esprit, ne voulurent jamais permettre qu'on l'y établit. Nous verrons dans la suite de cette histoire l'Edit de Charles VI. à ce sujet.

1565.

Le Duc d'Alcala mourut à Naples le 2 Avril 1571, âgé de 63 ans, & dans la douzieme année de sa Viceroyauté. La prudence & la sagesse de son Gouvernement le firent universellement regretter. Il veilloit continuellement à la conservation, aux plus grands avantages, & à la sureté de l'Etat. Il pourvut de fortes garnisons toutes les villes du Royaume exposées aux attaques des infidèles. Pour la plus grande facilité du commerce il fit construire plusieurs grands chemins, & divers ponts aussi nécessaires que solides, & magnifiques, tels que ceux de la Cava, de la Dovia, le pont de Rialto, & plusieurs autres. Ce fut lui qui pour faire cesser toutes difficultés au sujet des limites du Royaume avec l'Etat Ecclésiastique, fit poser à Portella sur

le chemin de Rome, des limites remarquables en marbre, avec des inscriptions, & par ce moyen rendit les deux territoires distincts l'un de l'autre. Le grand nombre de pragmatiques qu'il a laissées aux Napolitains sont encore une preuve bien authentique de l'extrême attention qu'il donnoit au maintien de la justice, ainsi que de ses connoissances profondes dans la jurisprudence, de la sagesse & de la bonté de son ame, de son amour pour la vertu qu'il protegea, & de sa haine pour le vice qu'il châtia comme il le méritoit. Il eut la gloire d'exterminer les bandits, & de faire régner l'ordre dans tout le Royaume.

Sect. VII. *Hist. des deux Siciles depuis 1506 jusqu'à l'an 1700.*

Vicerovauté du Cardinal de Granvelle; 1571.

D. Antoine Perenot, Cardinal de Granvelle succéda au Duc d'Alcala dans la Viceroyauté de Naples. Arrivé dans cette ville le 9 Août 1571, il y fut reçu avec tous les honneurs dus à son rang. Les peuples étoient bien disposés en sa faveur, & il ne trompa point leur attente. De concert avec D. Juan d'Autriche, fils Naturel de Charles Quint, il réprima l'insolence des infidèles qui ne cessoient de ravager les côtes & les places maritimes du Royaume, mais il ne put les empêcher de se rendre maîtres du Royaume de Tunis, conquis & conservé à grands frais par Charles-Quint pendans l'espace de quarante ans. Il eut encore à repousser les entreprises de la Cour de Rome contre la jurisdiction & les prééminences royales. Enfin après un Gouvernement de quatre ans, le Roi le rappella en Espagne pour l'élever à la charge de Conseiller d'Etat & de président du Conseil suprême d'Italie. Il fut d'autant plus regretté que son successeur, D. Innigo Ropez Urtado de Mendozza Marquis de Mondejar, livré aux flatteries de ceux qui l'approchoient, commit plusieurs fautes d'une imprudence signalée. Il débuta par révoquer plusieurs bons réglemens faits par le Cardinal de Granvelle: ce qui lui fit un ennemi secret de celui ci. Il ne fut pas mieux se concilier l'amitié de D. Juan d'Autriche, qui pensa le poignarder dans une contestation qu'ils eurent ensemble. Il se fit tellement haïr de la Noblesse & du peuple qu'on ne lui tint aucun compte du bien qu'il fit, & qu'on ne manqua pas d'exagérer ses fautes. Le Roi Philippe le rappella en 1579, & envoya en sa place Dom Jean de Zunica Grand Commandeur de Castille, Prince de Pietrapersia, qui faisoit depuis long-temps les fonctions d'Ambassadeur d'Espagne à Rome. Ce Viceroi eut quelque part à l'expédition contre le Portugal par les soins & l'activité avec laquelle il envoya de Naples des secours d'hommes & d'argent pour cette entreprise. Du reste il ne se passa aucun événement bien remarquable sous sa Viceroyauté. Il fit recevoir le Calendrier Grégorien avec quelques restrictions, parce qu'il y avoit remarqué certaines choses préjudiciables aux droits de la Couronne. Il acheva le vaste bâtiment de l'Arsenal de Naples, & y fit faire cette magnifique porte qui regarde le mole. Il établit dans les prisons du Vicariat une infirmerie pour les prisonniers malades: trait d'humanité digne d'être imité. Enfin il laissa aux Napolitains trente & quelques pragmatiques dont la sagesse fera à jamais l'éloge de sa capacité dans l'art de gouverner. Jusqu'à D. Jean de Zunica, la charge de Viceroi se donnoit pour un temps illimité. Ceux à qui on la confioit en jouissoient tant qu'il plaisoit au Souverain. D. Pierre de Tolede en avoit joui pendant plus de vingt ans, jusqu'à sa mort. Philippe II. jugea à propos dans ce temps-ci d'ordonner que la Viceroyauté de Naples ne

Du Marquis de Mondejar. 1575.

De D. Jean de Zunica. 1579.

SECT. VII. *Hiſt. des deux Siciles depuis 1506 juſqu'à l'an 1700.*

s'accorderoit plus dans la ſuite que pour trois ans (1). En conſéquence de ce reglement les trois années de la Viceroyauté du Prince de Pietraperſia étant expirées le 11 Novembre 1582, il revint en Eſpagne, où le Roi lui témoigna combien il étoit ſatisfait de ſon Gouvernement.

Du Duc d'Oſſone. 1582.

D. Pierre Giron Duc d'Oſſone fut nommé Viceroi de Naples en 1582. Le Roi en lui donnant ce grand Gouvernement voulut tout à la fois récompenſer ſes ſervices & le dédommager des dépenſes immenſes qu'il avoit faites pour la gloire & l'avantage de la Couronne d'Eſpagne dans les Guerres de Grenade, pour la conquête du Portugal, & en d'autres circonſtances remarquables. Son eſprit altier & mépriſant indiſpoſa la Nobleſſe contre lui: il s'en apperçut, & voulut par des manieres engageantes ſe reconcilier l'affection des Nobles. Il n'y réuſſit pas, ſoit qu'il ne put dompter ſon caractere, ſoit que les efforts qu'il fit pour cela lui donnaſſent un air de contrainte qu'on interpretoit à ſon deſavantage. Le Peuple le chérit davantage. Il exaltoit la juſtice de ſon adminiſtration. Juge integre, le Duc d'Oſſone ne fit jamais acception de perſonne. Les foibles & les puiſſans, les pauvres & les riches, les petits & les grands trouvoient dans lui un défenſeur incorruptible. Tout entier aux devoirs de ſa charge, il expédioit les affaires avec autant de promptitude que de ſagacité & de diſcernement.

Du Comte de Miranda. 1586.

D. Jean de Zunica Comte de Miranda ſuccéda au Duc d'Oſſone dans la Viceroyauté de Naples. Il ſe rendit dans cette ville au mois de Novembre 1586, où il fut reçu avec les démonſtrations de joie que méritoit la haute reputation de prudence & de bonté dont il jouiſſoit. Les bandits commençoient alors à faire beaucoup de ravages dans le Royaume. Les réglemens faits ſous les Viceroyautés précédentes n'étoient point un frein capable de reprimer l'audace inſolente & cruelle de ces ſcélerats. Bénoit Mangone qui ſe faiſoit appeller le Roi Marcone de Calabre, & Marc Sciarra qui prenoit auſſi le titre de Roi de la Campagne, ſe rendoient fameux par toutes ſortes de crimes. Le Comte de Miranda réuſſit à faire arrêter le premier. Ce Chef de bandits fut traîné ſur un chariot par les rues de Naples, on le déchira avec des tenailles, & le 17 Avril 1587 il fut conduit ſur la place du marché où frappé à coups de Marteau il finit ſur une roue ſes jours ſouillés de forfaits. Sciarra qui commandoit plus de ſix cens voleurs & qui depuis plus de ſept ans ravageoit le Royaume de Naples & l'Etat Eccléſiaſtique, fut tué par un de ſes compagnons, qui preſſé par les remords que lui cauſoit une vie ſi déteſtable, voulut par ce meurtre réparer une partie des maux qu'il avoit faits, ou du moins empêcher qu'il ne s'en fît davantage dans la ſuite. Ainſi la terre fut purgée de ces deux monſtres. Le Comte de Miranda ne fut point rappellé au bout de ſes trois ans; il fut continué ſix autres années de ſuite deſorte que ſa Viceroyauté dura neuf ans, & ne finit qu'en 1595, qu'il partit de Naples pour l'Eſpagne, accompagné des regrets de tout le peuple.

Le

(1) Les lettres patentes accordées au Duc d'Oſſone, portent *ad unum triennium a dis Captæ poſſeſſionis computandum*, Lunig *Tom.* II. *p.* 1358.

Le Gouvernement de D. Henri de Guſman Comte d'Olivarès, ſucceſſeur du Comte de Miranda, ne fut pas moins juſte que le précédent, mais il fut encore plus auſtere. Les Eſpagnols lui donnoient le nom de *Gran Papeliſta*, qui ſignifie un homme toujours entouré de papiers & d'écritures, & ſans ceſſe occupé d'affaires. Il s'étoit montré tel dans les divers emplois du miniſtere qu'il avoit remplis avec beaucoup de gloire. Il étoit ennemi des danſes, des comédies, fêtes & autres divertiſſemens de cette eſpece. Il ſupprima toutes les fêtes que ſes prédéceſſeurs étoient en uſage de donner dans leur palais; mais il donnoit audience à tout le monde & à toute heure, & il veilloit avec le plus grand ſoin à ce que la juſtice fût adminiſtrée avec toute la droiture poſſible, & en même temps avec la plus grande ſévérité. Les moindres fautes étoient punies; c'étoit, ſelon lui, un moyen ſûr de n'en avoir point de grandes à punir. On n'entendit guere parler de bandits ni de voleurs pendant ſon gouvernement, & les campagnes, jouirent d'une ſureté parfaite. L'abondance fleurit dans le Royaume. La mort de Philippe II. fut cauſe que la Viceroyaute du Comte d'Olivarès ne fut pas auſſi longue qu'elle l'eût été probablement ſans cet événement. Il ne poſſéda cette charge que quatre ans étant reparti pour l'Eſpagne le 19 Juillet 1599, lorſque Philippe III. lui eut nommé un ſucceſſeur, comme nous le verrons lorſque nous aurons parlé ſuccintement des affaires de la Sicile.

Sect. VII. *Hiſt. des deux Siciles depuis 1506 juſqu'à l'an 1700.*

Du Comte d'Olivarès. 1595.

Dom Garſie de Tolede, nommé Viceroi de Sicile en 1565, ſecourut, Malte que Soliman faiſoit aſſiéger. Il y conduiſit lui-même ſix mille hommes, & par ce renfort contraignit les Turcs à lever le Siege. Cette action mémorable ne lui fit pas autant d'honneur qu'elle lui en auroit pu faire, parce qu'il tarda trop à ſecourir les Chevaliers qui le preſſoient vivement de ne les pas laiſſer plus long temps dans le péril qu'ils couroient. Mais il avoit agi par les ordres du Roi, & ſa lenteur en cette occaſion ne devoit être imputée qu'au Miniſtre d'Eſpagne. Il en porta néanmoins la peine. Philippe II. parut en rejetter tout le blâme ſur ſon Viceroi qu'il rappella ſans lui donner aucune marque de ſa faveur, ne l'employant dans aucune affaire & le laiſſant vieillir à Naples dans une vie obſcure.

D. Garſie de Tolede ſecourt Malte.

La Viceroyauté de Sicile fut donnée en 1568 à Dom François Ferdinand d'Avalos Marquis de Peſcara qui établit à Palerme en 1570, une Académie de Belles-Lettres ſous le titre d'*Academici acceſi*. Il mourut en 1571, & la Sicile fut gouvernée par des Préſidens juſqu'à l'an 1577 que Marc-Antoine Colonne Duc de Tagliacozzo, y fut envoyé avec la qualité de Viceroi, & fut rappellé en 1584. Dom Diege Henriquez de Guſman comte d'Alba Deliſta fut nommé à ce Gouvernement en 1585. Son adminiſtration dura ſix ans, & elle n'offre aucun événement remarquable que l'Epidémie qui déſola la Sicile la derniere année de ſa Viceroyauté. L'année ſuivante, c'eſt-à-dire en 1592, les Siciliens eurent pour Viceroi D. Henri de Guſman Comte d'Olivarès, le même dont nous avons parlé ci-deſſus, & qui paſſa en 1595 à la Viceroyauté de Naples, laiſſant pour Préſident de Sicile D. Jean Ventimille Marquis de Geraci, qui le fut juſqu'à l'an 1598, que D. Bernardin de Cerdinès Duc de Machéda, fut nommé Viceroi.

Vicerois de Sicile.

Philippe II. mourut le 13 Septembre de la même année, & Philippe III. ſon fils lui ſuccéda. Il gouverna la Sicile comme ſes prédéceſſeurs par des Vi-

Philippe III, *Roi de Naples & de Sicile.* 1598.

SECT. VII. *Hiſt. des deux Siciles depuis 1506 juſqu'à l'an 1700.*

cerois, ſavoir le Duc de Machéda juſqu'au 16 Septembre de l'an 1601 qu'il mourut à Palerme; D. Lorenzo Ivarès de Figueroa & de Cordoue depuis 1602 juſqu'à 1606 qu'il fut rappellé de Sicile pour aller en Allemagne en qualité d'Ambaſſadeur; D. Jean Fernandes Paceco, Marquis de Vigliena & Duc d'Eſcalone depuis l'an 1607 juſqu'en 1610; le Duc d'Oſſone depuis 1612 juſqu'à l'an 1616 qu'il paſſa à la Viceroyauté de Naples; D. François Comte de Caſtro 1616 juſqu'en 1622.

Condamnation du Tome XI. des Annales de Baronius.

Pendant tout ce temps, l'hiſtoire de Sicile n'offre rien de bien intéreſſant, ſinon la condamnation du tome onzieme des Annales du Cardinal Baronius. Ce ſavant, par complaiſance pour le Pape avoit inſéré dans ce Volume une longue déclamation contre le tribunal de la Monarchie de Sicile. Nous rappellerons ici au Lecteur ce que c'eſt que ce Tribunal fondé ſur une Bulle d'Urbain II. (1). Le Juge en eſt commis par le Roi, comme Légat du Saint-Siege, & il exerce la Juriſdiction Eccléſiaſtique, comme repréſentant le Roi en cette qualité de Légat & avec ſubordination au Saint-Siege. Il connoît de toutes les cauſes Eccléſiaſtiques civiles & criminelles, non en premiere inſtance, mais ſur les appellations ou les plaintes qui lui ſont portées des jugemens des ordinaires, & a droit de connoître en premiere inſtance des cauſes des exempts, & de tous ceux qui n'ont point d'autre ſupérieur que le Saint-Siege. Les appellations des Evêques ne ſont point portées avant que d'avoir été jugées par les Archevêques. Si les ſentences portent excommunication contre les appellans, le Juge de la Monarchie eſt en poſſeſſion d'en donner l'abſolution avec la clauſe *cum reincidentia*, qui eſt ce qu'on appelle en France *abſolutio ad cautelam*, qui n'a d'autre effet que de rendre les perſonnes capables de jouir de ce droit. Le Juge de la Monarchie reçoit au nom du Saint-Siege les griefs des accuſés ou condamnés. Il inſtruit le procès & juge de la validité ou de l'invalidité, de la juſtice des jugemens rendus par l'ordinaire, ou du fond de la cauſe même. Dans les affaires qui ſont portées devant lui en premiere inſtance, s'il prononce la nullité de la ſentence, elle demeure ſans effet, ſi au contraire il la déclare juridique, il renvoie pour la ſatisfaction & l'abſolution aux ordinaires, & en cas d'appel dans les ſentences rendues en premiere inſtance, par le Juge de la Monarchie, le Viceroi nomme d'autres juges pour prononcer ſur l'appel juſqu'à trois ſentences conformes, ſuivant les regles du droit. Dans les cauſes qui ne peuvent pas être jugées ſur les lieux, ou qui doivent être portées par appel à la perſonne du Pape, les parties peuvent ſe pourvoir à Rome avec la permiſſion du Roi, ou de ſon Viceroi. Le Juge de la Monarchie a droit de connoître des appellations ordinaires *per viam gravaminis*. Tel eſt en ſubſtance le privilege & la Juriſdiction du fameux Tribunal de la Monarchie de Sicile; Ou du moins, il étoit tel dans ſon origine (2): car la Cour de Rome n'avoit pas tardé à ſe repentir d'avoir accordé de ſi amples pouvoirs aux Souverains de la Sicile, & en conſéquence de les violer en toutes les circonſtances, où elle croyoit le pouvoir faire ſous quelque prétexte plauſible.

(1) L'Authenticité de cette Bulle à été revoquée par le Cardinal Baronius; Du Pin a répondu à ſes difficultés dans ſa Défenſe de la Monarchie de Sicile.

(2) Du Pin, Défenſe de la Monarchie de Sicile.

Sect. VII. *Hiſt. des deux Siciles depuis 1506 juſqu'à l'an 1700.*

Sous le regne de Philippe II, pendant la Viceroyauté du Duc d'Alcala, les entrepriſes des Papes ſur l'autorité royale & la Monarchie de Sicile étoient parvenues à un tel excès que le Roi ſe plaignit hautement au Saint-Pere que ſes commiſſaires Apoſtoliques envoyés dans le Royaume de Naples, ſoit à tître de viſiteurs, ſoit pour d'autres cauſes, refuſoient de prendre l'*Exequatur Regium*; qu'ils défendoient ſous peine de cenſures qu'on y impoſât de nouveaux péages, ou de nouvelles gabelles, d'où les peuples prenoient occaſion d'en refuſer le paiement: il lui fit repréſenter qu'en matiere de Jurisdiction, il avoit, comme Roi de Naples, des privileges anciens du Saint-Siege, des raiſons légitimes, des tîtres, & une poſſeſſion immémoriale, qui en régloient l'étendue; que l'autorité Pontificale devoit être tempérée par la juſtice qui ne privoit perſonne de ſes droits ſur-tout les Princes de ce qui leur appartenoit dans le gouvernement politique: que la clauſe de la bulle par laquelle le Pape s'attribuoit la connoiſſance des procès criminels contre les Clercs, ſembloit attaquer directement la Monarchie de Sicile, autoriſée par des privileges apoſtoliques, & confirmée par une très ancienne poſſeſſion; que d'ailleurs il y avoit encore donné atteinte en nommant un Nonce & défenſeur de la foi Catholique en Sicile (1), en deçà & au delà du Phare; qu'introduire ainſi un Nonce en Sicile, c'étoit attaquer le tribunal de la Monarchie, puiſque le Roi y étoit Légat né du Saint-Siege, & en cette qualité défenſeur & protecteur naturel de l'Egliſe & de ſes immunités (2).

La cour de Rome avoit répondu foiblement à ces griefs & ſeulement par des recriminations, en ſe plaignant de ſon côté qu'à Naples on n'exécutoit ni le concile de Trente ni les diplomes apoſtoliques, ou bien tantôt en taxant de fauſſeté la Bulle d'Urbain II. en faveur de Roger I, & tantôt en l'interprétant ſuivant ſes idées. Cependant les choſes étoient reſtées ſur le même pied; ſeulement par condeſcendance pour le Pape, Philippe II. avoit établi que le Juge de la Monarchie qui avoit toujours été un Laïque ſeroit déſormais un Eccléſiaſtique. Cette affaire n'ayant donc point été terminée, le Cardinal Baronius, comme nous l'avons dit, inféra à la priere du Pape, dans ſes Annales ſous l'an 1097, une diſſertation contre cette Monarchie, qui força la Cour d'Eſpagne de condamner, par un Edit du 3 Octobre 1610, l'écrit de Baronius comme téméraire & contraire à la vérité hiſtorique „ étant cer„ tain, dit le Roi dans cet Edit, que nos prédéceſſeurs ont joui de ces pré„ rogatives avec le conſentement exprès & tacite des Papes qui ont voulu en „ cela reconnoître les bienfaits des premiers Rois de Sicile qui avoient ren„ du ce Royaume à l'Egliſe après avoir chaſſé les Sarraſins & y avoir ſi „ puiſſamment établi l'autorité & la Majeſté du Siege Apoſtolique, qu'il n'y „ à aucun endroit dans le monde Chrétien où elle fleuriſſe plus purement & „ plus catholiquement. C'eſt pourquoi, continue le Roi, pour remédier „ au mal que pourroit faire ce livre, & pour ſatisfaire à notre devoir, après „ en avoir communiqué avec notre conſeil, nous défendons à toutes perſon„ nes de vendre, ni acheter, ni lire, ni retenir l'onzieme tome des Annales „ du Cardinal Baronius où cette diſſertation ſe trouve, ſous peine pour la

(1) Paul Odéscalchi.

(2) *Hiſtoire des Rois des deux Siciles de la Maiſon de France*, Par Mr. d'Egly. *Tom.* IV.

SECT. VI. *Hiſt. des deux Siciles depuis 1506 juſqu'à l'an 1700.*

„ premiere fois de cinq cens Piſtoles d'amende, & pour la ſeconde fois ſous
„ la même peine & outre ce le banniſſement de cinq ans, qui augmentera
„ de la moitié, s'il eſt enfreint par un Noble, & ſi le coupable ne l'eſt pas,
„ il ſera envoyé aux galeres." (1)

Conjuration. 1600.

Pendant le regne de Philippe III, le Royaume de Naples eut quatre Vicerois. D. Ferdinand Ruiz de Caſtro, Comte de Lemos, fut le premier. Il eut la gloire de diſſiper la conjuration que Thomas Campanella, Moine Dominicain tramoit en Calabre en 1600. La Cour de Madrid tiroit des ſommes immenſes du Royaume de Naples, & il commençoit à s'épuiſer d'argent, & même d'hommes: car la culture des terres & les emplois de la vie civile, les arts & les métiers en manquoient. Sous Alphonſe V, on n'impoſoit dans le Royaume de Naples pour tout ſubſide que ſix Carlins par feu. Ferdinand I. ſon fils l'augmenta d'abord de cinq Carlins, & enſuite peu à peu il le porta juſqu'à ſoixante-ſix, ce qui produiſoit trois millions d'or. L'Empereur Charles-Quint tira des Napolitains cinq millions en dix dons, Philippe II. en avoit tiré trente millions (2) en vingt deux dons. Les nobles & le peuple murmuroient également de ſe voir obligés de payer des ſommes ſi exceſſives. Thomas Campanella, échappé des priſons de l'Inquiſition, échauffé ſans-doute par les murmures de ceux qui taxoient le Gouvernement des Rois d'Eſpagne & de leurs Vicerois, de tyrannie à l'égard des Napolitains, forma le projet de faire ſecouer ce joug inſupportable à tout le Royaume. Retiré dans un petit couvent obſcur à Stilo ſa patrie, où il s'adonnoit à l'aſtrologie, il perſuada aux moines ſes confreres, que les aſtres dont il ſavoit interpréter les mouvemens, prédiſoient une grande révolution pour l'année 1600, ſur-tout dans le Royaume de Naples & dans la Calabre, qu'il étoit appellé lui même par la volonté de Dieu à être le chef de cette révolution, qui devoit changer le Royaume, opprimé par les Vicerois, en une heureuſe république; qu'il avoit pour exécuter cette entrepriſe deux grands moyens, la langue & les armes; qu'avec le premier de ces moyens, (la langue) il falloit prêcher la liberté contre la tyrannie des Princes, afin d'exciter le Peuple à ſecouer le joug; que quant aux armes il ſe flattoit d'avoir facilement celles des bandits, & de ceux qui étoient bannis, que la populace excitée briſeroit les portes des priſons d'où les criminels délivrés ſe joindroient au peuple ſous l'enſeigne de la liberté; que divers Seigneurs ſéculiers & Eccléſiaſtiques les ſeconderoient; que la flotte Turque appellée à leur ſecours acheveroit l'entrepriſe. Un certain Pere Denis Ponzio de Nicaſtro fut un des plus ardens à épouſer le projet de Campanella, dans lequel entrerent plus de trois cens Religieux tant Auguſtins que Dominicains & Cordeliers. Déjà les Conjurés avoient pluſieurs Châteaux à leur diſpoſition. La Contagion avoit gagné pluſieurs Villes & Terres tant de la Calabre que de la Province voiſine: Stilo avec les hameaux qui en dépendent, Catanzaro, Squillace, Nicaſtro, Cerifalco, Taverna, Tropéia, Reggia & ſes hameaux; Coſence, Sainte-Agathe, Caſſano, Caſtrovillari, Terre neuve & Satriano;

(1) Hiſt. Générale de Sicil. Par Mr. de B. *Tom.* II. Du Pin Défenſe de la Monarchie de Sicile, *ch.* X.

(2) Philippe III & Philippe IV. depuis 1628 juſqu'en 1647, exigerent juſqu'à cent millions.

Sect. VII. *Hiſt. des deux Siciles depuis 1506 juſqu'à l'an 1700.*

les Evêques de Nicaſtro, de Girace, de Melito, & quelques Barons Napolitains s'étoient laiſſé ſéduire. Dix-huit cens bannis raſſemblés étoient prêts à agir au premier ſignal. Campanella avoit fait un traité avec le Bacha Cicala pour obtenir le ſecours de ſa flotte, au moyen de diverſes Forteresſes & Terres que le chef des Conjurés lui promettoit dans ſa nouvelle république. La flotte devoit ſe montrer au mois de Septembre, & dès qu'on l'appercevroit, le ſoulèvement devoit ſe faire, en criant liberté & tuant les Officiers du Roi.

Telles étoient les meſures priſes par Campanella & les autres Conjurés, lorſque cette trame fut découverte par deux d'entre eux que le repentir, ou plutôt l'eſpoir de quelques récompenſes porta à trahir le ſecret dont ils étoient dépoſitaires & complices. Tabio de Lauro & Jean Baptiſte Blibia vinrent trouver D. Louis Xarava Avocat Fiſcal dans la Calabre-Ultérieure, & lui découvrirent tout ce qu'ils ſavoient. Celui-ci, envoya leurs dépoſitions au Viceroi. On pourſuivit ſecrétement, & bientôt publiquement, les Conjurés. On en arrêta un grand nombre, entre autres Campanella & le Pere Denis, quoique déguiſés l'un & l'autre. Le 14 de Septembre le Bacha Cicala parut avec trente galeres au Cap de Stilo, conformément au traité. Surpris de ne voir aucun effet des mouvemens que les Conjurés lui avoient fait eſpérer, il ſe douta que la conſpiration avoit été découverte; & trouvant toutes les Places maritimes bien gardées, il ſe retira dans la Baie de Saint Jean, d'où, après quelques jours, il fit voile pour le Levant.

Le Comte de Lemos fit écarteler vifs deux des Conjurés, & pendre quatre autres. Le Pere Denis appliqué à la plus ſévere de toutes les tortures la ſoutint avec fermeté ſans laiſſer ſortir une parole de ſa bouche. Campanella confeſſa des choſes ſi contradictoires & ſi extravangantes qu'il fut regardé comme un fou, & condamné à une priſon perpétuelle, d'où cependant il trouva le ſecret de ſortir dans la ſuite. Ainſi ſe diſſipa cette conſpiration.

Viceroyauté du Comte de Benavente. 1603.

Au Comte de Lemos mort à Naples le 19 Octobre 1601, ſuccéda D. Jean Alphonſe Pimentel d'Errera Comte de Benavente qui gouverna le Royaume pendant un peu plus de ſept ans, donnant une application continuelle à la droite adminiſtration de la juſtice, réprimant avec ſuccès les courſes & les pillages des Turcs, faiſant pourſuivre & punir les bandits qui ne ceſſoient de commettre de fréquens ravages. Mais le plus difficile de ſes emplois étoit d'empêcher le peuple de ſe révolter. Les dons immenſes & réiterés que le Roi exigeoit des Napolitains, les impoſitions dont ils étoient ſurchargés avoient indiſpoſé les habitans au point qu'ils ne pouvoient plus entendre parler de nouvelles taxes & de levées. Les beſoins de la Cour ne finiſſoient point, une demande de nouveaux ſecours ſuccédoit immédiatemant à l'autre & fatiguoit le peuple. Il ſe révolta pluſieurs fois. Ces troubles à la vérité n'eurent pas de ſuites, mais ils préſageoient quelque ſoulèvement général quand la fermentation des eſprits ſeroit portée à un degré plus violent. Ce fut dans ces circonſtances pénibles qu'éclata la prudence du Viceroi.

De D. Pierre, Comte de Lemos. 1610.

Le Gouvernement de D. Pierre Fernandez de Caſtro, Comte de Lemos, fils de Ferdinand Comte du même nom, qui avoit été auſſi Viceroi de Naples, ſera à jamais mémorable dans les annales de ce Royaume, par le luſtre qu'il donna à l'Univerſité, par les réglemens qu'il fit pour la faire fleurir,

SECT. VII. *Hiſt. des deux Siciles depuis 1506 juſqu'à l'an 1700.*

Généreux protecteur des Sciences qu'il avoit lui-même cultivées avec ſuccès, il ne négligea rien de tout ce qui pouvoit contribuer à y donner de la célébrité. Le célébre Fontana donna le plan d'un bâtiment magnifique que le Viceroi fit élever pour l'Univerſité, il la pourvut de bons profeſſeurs, & porta enſuite ſes ſoins ſur ce qui regardoit les Officiers chargés de la gouverner, réglant tout de la maniere la plus avantageuſe à l'avancement des Sciences, & ne ceſſant de combler de biens les ſavans & les gens de lettres. Il quitta Naples le 8 Juillet 1616 pour aller en Eſpagne exercer la charge de Préſident du Conſeil ſuprême d'Italie.

Du Duc d'Oſſone. 1616.

D. Pierre Giron, Duc d'Oſſone paſſa dans la même année de la Viceroyauté de Sicile à celle de Naples. Après avoir fait diverſes expéditions dans la mer Adriatique contre les Vénitiens, à qui il portoit une haine particuliere, il conçut le projet de ravager Veniſe, & d'y mettre le feu. Ce complot échoua parce qu'il fut découvert. Un Viceroi ſi intrigant donna des ombrages à la Cour de Madrid. On examina ſa conduite, on voulut le revoquer, & l'on découvrit qu'il formoit ſous main une nouvelle Conſpiration pour ſe perpétuer dans le Gouvernement de Naples en s'emparant du Royaume. Philippe III. lui nomma un ſucceſſeur & le rappella. Ainſi le temps lui manqua pour exécuter ſon projet. Le regne de Philippe III. étant celui des favoris, ſecondé par le Duc d'Uzeda & par d'autres amis & parens qu'il avoit à la Cour, il parvint à ſe diſculper de ce dont il étoit chargé. Ce ne fut que ſous le regne ſuivant qu'on examina judiciairement les charges envoyées contre lui par le Cardinal Borgia ſon ſucceſſeur; & il fut trouvé coupable. On l'arrêta, on le conduiſit dans le Château d'Almeda où il mourut de chagrin après une longue priſon.

PHILIPPE IV. *Roi des deux Siciles. 1621.*

Philippe III. étant mort le 31 Mars 1621, Philippe IV. ſuccéda à tous ſes Royaumes. Pendant le long regne de celui-ci les Royaumes de Naples & de Sicile furent un théatre de grands & funeſtes événemens qui acheverent de les épuiſer. Le Cardinal Borgia avoit été rappellé de la Viceroyauté de Naples quelque temps avant la mort de Philippe III. Le nouveau Roi envoya D. Antoine Alvarez de Tolede Duc d'Albe pour gouverner ce Royaume qui, pendant ſa pénible adminiſtration, éprouva toutes ſortes de malheurs; le décri d'une monnoie, nommée Zannette, porta un préjudice immenſe aux banques publiques qui en avoient pour quatre millions quatre cens mille ducats, le commerce ſouffrit un total dépériſſement, il y eut une grande diſette de vivres en 1624 & de nouvelles levées faites d'hommes & d'argent dont l'Eſpagne étoit toujours avide; on eut à ſupporter les courſes & les pirateries des Turcs, & pour ſurcroit de maux, des tremblemens de terre en 1626 & 1627 ſe firent ſentir dans Naples & dans diverſes parties du Royaume, & qui dans la Pouille ſur-tout renverſerent des Bourgs & des Villages entiers, au point que n'étant pas poſſible d'enterrer tous les hommes qui périrent ſous leurs ruines, on fût obligé de brûler leurs corps, afin de préſerver l'air de la contagion qu'ils auroient occaſionnée. On peut juger par ces détails combien la Viceroyauté du Duc d'Albe fut remplie de peines & d'inquiétudes.

Déplorable état du Royaume de Naples.

1629.

Celle de D. Ferrant Afan de Rivera Duc d'Alcala, qui vint le remplacer en 1629, ne le fut pas moins; aux fléaux qui ravageoient déjà le Royaume, ſe joignirent, pour comble de malheurs, les entrepriſes de la Cour de Rome

Sect. VII. *Hiſt. des deux Siciles depuis 1506 juſqu'à l'an 1700.*

sur les droits de la Jurisdiction Royale. Le Duc d'Alcala trop foible, ne sut point réprimer efficacement les insolences du Clergé. D. Emmanuel de Guſman Comte de Montercy qui prit poſſeſſion de la Viceroyauté en 1631, sut mieux faire tête aux Eccléſiaſtiques, & malgré le tonnerre du Vatican, il soutint avec fermeté les privileges de la Couronne. D'ailleurs son gouvernement fut exceſſivement onéreux aux peuples. Pour en juger, il suffit de dire qu'il tira du Royaume plus de cent mille hommes de troupes tant Cavalerie qu'Infanterie qui furent armés, équippés & expédiés aux frais des Napolitains, qu'il leva pour trois millions & demi d'écus de nouvelles impoſitions, outre les ſommes conſidérables qui furent employées aux fortifications des Places du Royaume, aux expéditions des armées navales, à la conſtruction de ſix vaiſſeaux de guerre & de quelques galeres.

1631.

Plaintes des Napolitains. 1638.

Sous la Viceroyauté de D. Ramire Guſman Duc de Medina Las Torres, nommé à ce Gouvernement en 1637, le Royaume de Naples ſe trouva dans un état ſi violent, que pour éviter que les peuples ſurchargés ne ſe portaſſent au deſeſpoir & aux excès qui l'accompagnent, on réſolut d'envoyer en Cour, implorer la clémence du Roi, le ſupplier d'apporter quelque remède à de ſi grands maux, de diminuer les impôts, de laiſſer reſpirer les Napolitains, ſans en exiger de nouvelles contributions en hommes & en argent. Le Viceroi approuva cette démarche, dont il ſentoit mieux que perſonne la juſtice & la néceſſité. Hector Capecelatro fut nommé pour cette députation. On ignore ſi elle eut quelque bon effet; mais à en juger par les diſpoſitions de la Cour, il eſt à croire qu'on donna de bonnes paroles à ce député & qu'on ſe mit peu en peine de les tenir.

Conjuration.

Cependant le mécontentement univerſel des Napolitains étoit connu chez l'étranger, en France ſur-tout où l'on projettoit d'en profiter en faiſant une irruption dans le Royaume de Naples. Le Marquis de Cœuvres, Ambaſſadeur du Roi de France à Naples, Jules Mazarin, pour lors ſimple prélat, & dans la Suite Cardinal & premier Miniſtre de cette Couronne, avoient formé une Conjuration avec le Marquis d'Acaja noble Napolitain pour ſurprendre Naples. Déjà l'on en concertoit dans Rome les moyens, lorſqu'un des Conjurés en révéla le ſecret au Viceroi. Le Marquis d'Acaja fut arrêté & on lui fit ſon procès. Il fut dépouillé de ſon titre, puis de l'habit de Chevalier de Malte, & eut la tête tranchée ſur un échaffaud. Cette Conjuration découverte n'empêcha pas les François de tenter une deſcente ſur les côtes en 1640: elles étoient ſi bien gardées qu'ils furent obligés de ſe retirer ſans avoir pu mettre un homme à terre.

1642.

D. Jean Alphonſe Henriquez, Amiral de Caſtille vint à Naples avec la qualité de Viceroi en 1644. Il ne tarda pas à s'apperçevoir de l'état déplorable auquel le Royaume étoit réduit. Le mal étoit extrême, & il ſentoit qu'à la premiere demande de la Cour, il étoit comme impoſſible d'éviter un ſoulèvement. Il fit tout ce que la prudence exigeoit de lui dans une circonſtance ſi délicate. Il ne pouvoit ſe réſoudre à ajouter de nouvelles calamités aux calamités préſentes. Lorſque les Miniſtres d'Eſpagne le preſſerent d'exiger de nouveaux dons, il leur répondit qu'il falloit plutôt penſer à ſoulager la miſere des Napolitains. Cette réponſe déplut; on le força de mettre un impôt ſur les loyers des Maiſons. Ce que le Viceroi avoit prévu arriva.

La populace ſe ſouleva dès qu'on ſe mit en devoir de lever cette nouvelle taxe. Il en fit ſuſpendre la perception, & rendit compte à la Cour de ce qui arrivoit. Sa conduite fut taxée de foibleſſe. Il demanda ſon rappel. On nomma le Duc d'Arcos pour le remplacer.

Vicerois de Sicile.

La Sicile fut affligée de la peſte dans les années 1624, 1625 & 1626. Ce terrible fléau lui enleva ſon Viceroi, (1) le Prince Emmanuel Philibert de Savoie, qui avoit ſuccédé au Duc de Caſtro en 1622. D. Antoine Pimentel Marquis de Tavara fut nommé Viceroi de Sicile l'an 1626: il mourut l'année ſuivante & fut remplacé par D. François Fernandez de la Cueva Duc d'Albuquerque. Celui-ci remit le gouvernement entre les mains du Duc d'Alcala en 1632. La Sicile étoit alors ravagée par les bandits: le Duc d'Alcala les pourſuivit avec une ſévérité qui réprima leur inſolence. A cette occaſion, il ſe nommoit le vengeur implacable des crimes. Il quitta la Viceroyauté en 1635, & la Sicile fut gouvernée par le Duc de Moncade juſqu'en 1639 que D. François de Mello Duc de Bragance en fut nommé Viceroi. Dom Alphonſe Henriquez de Capréra Grand Amiral de Caſtille lui ſuccéda en 1641, & eut lui-même pour ſucceſſeur, en 1644, Dom Pietro Faxardo Xunica Réqueſens Marquis de Los Velés.

Troubles en Sicile. 1647.

En 1647, la récolte fut peu abondante en Sicile; cependant par une imprudence impardonnable; le Préteur de Palerme, jugea à propos, pour payer les dettes publiques, d'augmenter l'impôt ſur le blé. Le peuple fut ſur le point de ſe ſoulever, le Magiſtrat l'appaiſa en diminuant l'impôt, mais il fit diminuer le poids du pain. Le peuple alors courut aux armes, & remplit la ville de trouble & de confuſion. Il ſe choiſit un Capitaine-Général, Joſeph d'Aleſſi, homme de baſſe extraction, chaſſa le Marquis de Los Velès de ſon Palais, puis de la Ville, & ne conſentit à l'y recevoir qu'après en avoir obtenu, par un traité ſolemnel des privileges & des exemptions qui, dit un Hiſtorien, auroient été regardés comme exceſſifs même dans une République. Cependant le peuple inconſtant tua ſon Capitaine-Général ſous prétexte qu'il eut pu faire un traité encore plus avantageux. La mort du Viceroi arrivée preſque dans le même temps livra la ville à de nouveaux deſordres. Le Marquis de Monte Allegro, qu'il avoit nommé Préſident ſouffrit tout d'une populace mutinée pour ne pas achever de mettre la Sicile en combuſtion. Mais le Cardinal Trivulce que la Cour envoya pour Viceroi, appaiſa les troubles & fit rentrer les Siciliens ſous l'obéiſſance (2).

Le feu de la révelte ſe communique à Naples.

Le feu de la révolte s'étoit communiqué juſqu'à Naples & y produiſoit encore de plus grands ravages. Le Duc d'Arcos avoit mis un impôt ſur les fruits. Le peuple en murmuroit & en demandoit la ſuppreſſion avec des inſtances qui annonçoient une ſédition. Le Viceroi craignant de plus grands mouvemens, vouloit lui accorder ſa demande, mais il cherchoit quelqu'autre impôt qui fut moins onéreux que celui-là, & dont le produit fut à peu près égal. Tandis qu'il déliberoit ſur cet objet avec les principaux officiers

(1) Il mourut dès 1624, le troiſieme jour d'Août.

(2) Après avoir découvert deux conſpirations tramées contre lui, & fait éxécuter les Chefs.

officiers municipaux, le peuple se choisit pour chef, un jeune homme du plus bas état, nommé Thomas Aniello, & la révolte éclata. On saccagea le bureau de l'impôt, on chassa les commis à coups de pierres, & l'audace augmentant avec la fureur, on attaqua les autres bureaux des fermes; on courut au palais du Viceroi qui eut de la peine à échapper à la fureur du peuple. Il ne se sauva qu'à la faveur de l'argent qu'il jetta à ceux qui le poursuivoient, lesquels s'étant arrêtés pour le ramasser, lui donnerent le temps de se retirer dans le couvent de Saint-Louis. De cette retraite il fit publier un Edit portant suppression de l'impôt sur les fruits. Le peuple n'en devint que plus séditieux. Il demanda qu'on ôtât également tous les impôts, & qu'on lui remît les patentes des privileges accordés par Charles-Quint. Thomas Aniello, couvert de haillons, monté sur un échauffaud en guise de trône, & portant un épée pour sceptre, étoit l'ame de tout ce tumulte. Il étoit à la tête de cent cinquante mille Napolitains, armés de différentes manieres, & tous également formidables parce qu'ils étoient animés par le desespoir que cause l'extrême misere. Le Viceroi n'eut d'autre parti à prendre que celui de tout accorder. Par la médiation du Cardinal Filomarini, Archevêque de Naples, le Duc d'Arcos souscrivit à un traité solemnel par lequel on abolissoit généralement toutes les impositions établies depuis les exemptions accordées par l'Empereur Charles-Quint, & l'on défendoit d'en introduire aucunes autres à l'avenir; par ce même traité on accordoit encore l'égalité des suffrages entre la Noblesse & le peuple; on promettoit que tout ce qui s'étoit passé seroit oublié, & enfin que pendant les trois mois qu'il falloit attendre pour recevoir du Roi la ratification de ces conditions, le peuple resteroit armé. L'observation en fut solemnellement jurée dans l'Eglise des Carmes par le Viceroi en présence du Cardinal Archevêque, & de Thomas Aniello qui y intervint comme Chef du peuple très-fidèle (1).

Sect. VII. *Hist. des deux Siciles depuis 1506 jusqu'à l'an 1700.*

Ce succès enfla la vanité d'Aniello, au point qu'il se rendit insupportable à ceux qui l'avoient mis à leur tête. Ils commencerent à rougir de leur choix, & ils le massacrerent avec quelques autres de ses principaux confidens. Sa tête fut clouée à un poteau, & le peuple parut se repaître avec plaisir de ce spectacle. Ce même peuple toujours bizarre & inconstant se souleva de nouveau quelques jours après à l'occasion de quelques artisans qui furent maltraités par des Nobles. Alors le Cadavre d'Aniello fut déterré, & joint à sa tête, on l'exposa avec des cierges allumés dans la même Eglise où il avoit été massacré, & on lui fit de magnifiques funérailles avec tous les honneurs qu'on rend aux Commandans généraux. En même temps on s'empara de la grosse tour des Carmes, & lon se rendit maître de plusieurs portes qui dominoient sur le port & d'où l'on pouvoit se garantir de l'Artillerie des Châteaux.

Le Duc d'Arcos se retira dans le Chateau-neuf, & le trouvant dépourvu de tout ce qui étoit nécessaire pour s'y défendre contre ce peuple révolté, & les Napolitains se disposant à l'attaquer, il se vit dans la nécessité de faire un second traité encore plus onéreux & plus humiliant que le pre-

(1) Lunig, *Tom.* II. *p.* 1368. *Histoire Civile du Royaume de Naples*, Par Giannone, *Liv.* XXXVII. *ch.* II.

SECT. VII. *Hiſt. des deux Siciles depuis 1506 juſqu'à l'an 1700.*

mier (1). Les Provinces qui avoient toutes le même ſujet de mécontentement que la Capitale devinrent bientôt auſſi un théatre de troubles & de carnages. Alors on leva l'étendart de la rebellion. On oſa demander au Viceroi qu'il remit les Châteaux, & ſur ſon refus, on ſe mit en devoir de les aſſiéger. Le peuple ſe choiſit un Chef ou Capitaine Général. Ce fut François Toraldo Prince de Maſſa qui s'étant chargé de cette commiſſion imprudente de concert avec le Viceroi, différa ſous divers prétextes l'attaque des Châteaux, & donna des ordres ſi extraordinaires qu'on le ſoupçonna de trahir la cauſe du peuple, au lieu de la ſoutenir; il fut inhumainement maſſacré. On choiſit à ſa place Janvier Anneſe, homme de baſſe naiſſance, élevé dans la profeſſion des armes, & connu pour un ſcélérat adroit & hardi dans le crime.

Auſſi-tôt que la Cour fut inſtruite de ce qui ſe paſſoit dans le Royaume de Naples, le Roi y envoya en diligence une armée Navale ſous le commandement de D. Juan d'Autriche ſon fils naturel. La flotte jetta l'ancre près le rivage de Sainte Luce le 1er. Octobre de la même année 1647: elle conſiſtoit en vingt-deux galeres & quarante vaiſſeaux, avec ſeulement quatre mille ſoldats, & d'ailleurs elle étoit mal pourvue de proviſions. D. Juan d'Autriche ayant concerté avec le Viceroi, les moyens de faire rentrer les Napolitains dans leur devoir, on réſolut d'employer la force. On commença par ordonner au peuple de mettre bas les armes. Et comme on s'attendoit qu'il n'en feroit rien, on ordonna le débarquement de trois mille ſoldats qui allerent occuper les poſtes les plus élevés & les mieux ſitués. En même temps, on fit jouer toute l'artillerie des Châteaux & de la flotte ſur la ville. Ce tonnerre continuel épouvanta d'abord les habitans. Mais bientôt devenus plus furieux que jamais, quand ils virent que le feu des Eſpagnols ſe rallentiſſoit ou même ceſſoit en quelques endroits, parce qu'ils manquoient de poudre, ils ſe porterent aux derniers excès. On abattit les bannieres du Roi, on foula ſes portraits aux pieds, en diſant qu'ils ne vouloient point d'un tyran qui leur envoyoit ſon fils armé pour perdre Naples par des exemples inouis de cruauté & de vengeance, plutôt que de la conſerver en la traitant avec modération & bonté. Les Maiſons & les biens de ceux qui étoient reſtés attachés au Gouvernement furent mis au pillage. Les Egliſes ne furent point épargnées. Le Peuple donna deux Edits par leſquels il aboliſſoit entiérement toutes les gabelles, défendoit à tous les Barons & Seigneurs titrés de ſe joindre en troupe, & mettoit à prix la tête de pluſieurs d'entre eux; ces deux Edits étoient datés des 15 & 16 Octobre. Le 17 il fit paroître un manifeſte où il expoſoit les infractions que les Eſpagnols avoient faites aux articles dont on étoit convenu, & les cruautés qu'ils avoient exercées, & en conſéquence, le peuple invitoit le Pape, l'Empereur, tous les Rois, Princes & Républiques à le favoriſer, à l'aider à recouvrer ſes anciens privileges (2), ou plutôt à reprendre ſa liberté: car la ville de Naples s'arrogea le titre de République.

Tentatives du Duc de Guiſe ſur le Royaume de Naples. 1648.

Les choſes étoient dans cette criſe violente, lorſque Henri Duc de Guiſe,

(1) Cette ſeconde Capitulation contenoit 58 articles qu'on peut voir dans Lunig, *à l'endroit cité*, *p.* 1374.

(2) On peut lire ces deux Edits & ce manifeſte dans Lunig, *p.* 1387 *& ſuiv.*

Sect. VII. *Hiſt. des deux Siciles depuis 1506 juſqu'à l'an 1700.*

qui étoit alors à Rome, conçut le projet de profiter de ces troubles pour ſe rendre maître du Royaume de Naples. Il fit offrir à Janvier Anneſe de l'aider dans ſon entrepriſe de ſes biens & de ſa perſonne, lui promettant de plus puiſſans ſecours de la part de la Cour de France. Ses émiſſaires inſinuoient au peuple que pour ſoutenir la nouvelle forme de Gouvernement, il n'y avoit point de meilleur parti à prendre que de recourir à la protection de quelque grand Roi, & que ſurement on s'aſſureroit celle de la France, en declarant Henri de Lorraine Chef de la nouvelle République. On montroit même des Lettres de l'Ambaſſadeur de France à Rome qui faiſoit eſpérer qu'on ſeroit efficacement ſecouru. Le Duc de Guiſe, jeune, brave & entreprenant, deſcendant des anciens Rois de Naples (1), avoit des prétentions ſur cette couronne. Flatté par la gloire d'une telle entrepriſe, appellé par Anneſe & tout le peuple, il obtint du Roi la permiſſion de ſe rendre à leurs vœux, & s'embarqua hardiment ſur quelques felouques Napolitaines, ſans craindre de tomber au pouvoir de la flotte Eſpagnole qui, déjà informée de ce projet, cherchoit ce Prince. Il arriva à Naples le 15 de Novembre: il fut reçu par le peuple au milieu des acclamations publiques, & des cris de la plus vive allégreſſe. Dès le lendemain, accompagné des principaux officiers, il alla prêter ſerment de fidélité dans la grande Egliſe, & faire benir ſon épée avec les cérémonies ordinaires. Dans l'acte de ſerment il prit le tître de Général des armées du Royaume de Naples & de Défenſeur de la liberté; mais il ſe donna bientôt le nom de Duc de Naples, comme on le voit ſur les monnoies qu'il fit frapper (2). On aſſure même qu'il ſe flatta d'y pouvoir ſubſtituer dans la ſuite celui de Roi. Quoiqu'il en ſoit, en voulant attirer à lui toute l'autorité, il fit échouer ſon entrepriſe. Janvier Anneſe ne voulut point le reconnoître pour ſon ſupérieur & la méſintelligence ſe mit entre eux. Le Duc n'avoit point auſſi aſſez d'égards pour la France, ni pour les François qui étoient autour de lui. Le Cardinal Mazarin qui connoiſſoit le génie ambitieux du jeune Duc déſapprouvoit cette démarche. Auſſi la flotte Françoiſe qu'il envoya devant Naples ne devoit rien concerter avec le Duc de Guiſe, ni favoriſer ſon parti. Elle venoit ſeulement, à la faveur des troubles, tenter de tirer quelques avantages pour la Couronne de France; mais elle ſe retira ſans pouvoir rien entreprendre après avoir parcouru quelques ports du Royaume & s'être canonnée de loin avec la flotte Eſpagnole.

A l'inſtigation de quelques Officiers François qui étoient dans Naples, des perſonnes accréditées parmi le peuple propoſerent d'offrir la Couronne au Duc d'Orléans; d'autres étoient d'avis de ſe donner au Pape. Cette diviſion de ſentimens annonçoit que la légéreté naturelle au peuple, le rameneroit inſenſiblement à ſon premier état. Le Pape offrit ſes bons offices pour terminer les différens qui déchiroient le Royaume de Naples. Anneſe jaloux du Duc de Guiſe deſiroit la paix. La nobleſſe & le peuple fatigués par de ſi longs & de ſi grands deſordres ne pouvoient plus ſupporter l'état violent &

(1) De René d'Anjou qui fut chaſſé du Royaume, & le dernier Roi de la Maiſon d'Anjou.

(2) Cette monnoie avoit l'écu avec ce monogramme S. P. Q. N. & de l'autre côté le nom de Henri de Lorraine avec le titre *Reip. Neap. Dux.*

SECT. VII. *Hiſt. des deux Siciles depuis 1506 juſqu'à l'an 1700.*

tumultueux où ils étoient plongés. Le Duc d'Arcos étoit odieux. D. Juan d'Autriche ſe fit nommer, par les Napolitains, Viceroi à ſa place & commença à négocier un accommodement. La Cour désapprouva ſa conduite en cette occaſion. Elle vit de mauvais œil que des ſujets ſe fuſſent arrogés le droit de déplacer un Viceroi & d'en ſubſtituer un autre. D'ailleurs, dans une conjoncture ſi périlleuſe, on ne trouvoit pas convenable que ce poſte fût occupé par D. Juan. En acceptant la démiſſion du Duc d'Arcos le Roi nomma pour le remplacer D. Inico Velez de Guevara & Taſſis, Comte d'Onnatte. Arrivé à Naples, le premier Mars 1648, il reprit la voie des négociations commencées par D. Juan avec Anneſe. Par ce moyen il enleva au Duc de Guiſe beaucoup de ſes partiſans. Celui-ci voyant les choſes changer de face ſe rendit à la pointe de Poſilippo, en apparence pour tenter de réduire l'Iſle de Niſita ſous ſon obéiſſance, mais en effet pour ſe dérober au danger d'être maſſacré par les mécontens. Le Viceroi ſaiſit cette occaſion de profiter des diſpoſitions favorables des Napolitains à la paix. De concert avec D. Juan d'Autriche, ils ſortirent des Châteaux avec quelques troupes, & deſcendans dans la ville, par des quartiers où ils avoient des intelligences, ils furent reçus avec des démonſtrations de joie, & des cris auxquels le peuple mêloit le nom du Roi en implorant ſa clémence. Les autres quartiers ſuivirent cet exemple. Anneſe à qui l'on promit le pardon, ainſi qu'une amniſtie générale pour tout le monde, remit les clés de la groſſe tour des carmes qu'il commandoit. Dans un moment, & ſans aucune effuſion de ſang, le Viceroi fut maître de la Ville, & la journée ſe termina par rendre d'unanimes actions de graces à Dieu, dans la grande Egliſe pour le retour de la paix. Dans cette ſubite révolution, le Duc de Guiſe n'eut d'autre parti à prendre que celui de la fuite; mais il ne put échapper aux royaliſtes qui le conduiſirent priſonnier à Gaïete, d'où il fut envoyé ſous bonne garde en Eſpagne. Il y reſta juſqu'à ce que le Prince de Condé ayant embraſſé le parti de cette couronne, demanda & obtint ſon élargiſſement.

La révolte eſt appaiſée.

Pour ramener le peuple, le Viceroi s'étoit fait communiquer les demandes exorbitantes qu'il faiſoit, & par ſa prudence & ſa modération il étoit parvenu à les réduire dans des bornes plus raiſonnables, promettant de rendre des Edits dont tout le monde ſeroit content. Il tint parole; le peuple ſe taxa lui-même à quarante deux Carlins par feu, & voulut qu'on rétablît la moitié des impôts ſupprimés. Mais le Comte d'Onnatte établit une Junte de Miniſtres chargés de procéder contre ceux qui ſeroient ſuſpects au Gouvernement: établiſſement par lequel il ſut éluder par la ſuite & empêcher l'effet de l'amniſtie générale, par la ſévérité avec laquelle il ſévit contre ceux qui avoient eu part aux rebellions des années 1647 & 1648.

1654. *Suite des Viceroi de Naples.*

En 1654, le Duc de Guiſe tenta une ſeconde expédition contre le Royaume de Naples; elle ne fut pas plus heureuſe que la premiere. D. Garcia d'Avellana y Haro Comte de Caſtrillo étoit alors Viceroi. Il força le Duc déjà maître de Caſtel-a-Mare d'abandonner cette place & de ſe rembarquer.

CHARLES II, *Rois des deux Siciles.* 1664.

Le 11 Janvier 1659, le Comte de Caſtrillo remit les rênes du gouvernement au Comte de Pennaranda, auquel ſuccéda D. Paſcal Cardinal d'Arragon, en 1664. Cette même année Philippe IV. mourut, & Charles II. en-

core dans l'enfance & sous la tutelle de sa mere lui ayant succédé, il obtint en 1666, du Pape Alexandre VII. l'Investiture du Royaume de Naples, & nomma à la Viceroyauté D. Pierre Antoine d'Arragon, qui en jouit jusqu'en 1672, qu'il fut remplacé par D. Antoine Alvarez Marquis d'Astorga. Le gouvernement de celui-ci fut pénible & malheureux par le desordre dans lequel il trouva le Royaume, & bien plus encore à cause des troubles arrivés à Messine, dont nous parlerons bientôt. A la fin de ses trois ans le Marquis d'Astorga fut rappellé, & le Marquis de Los Velez le remplaça. Il gouverna jusqu'en 1683, & eut pour successeur D. Gaspard de Haro Marquis de Carpio. D. François Benavidès Comte de Saint-Stefano fut nommé Viceroi de Naples en 1687; D. Louis de la Zerda Duc de Medina Celi, en 1695; Il l'étoit encore lorsque Charles II. mourut le premier jour de Novembre de l'année 1700.

Sect. VII. *Hist. des deux Siciles depuis 1506 jusqu'à l'an 1700.*

Projet chimérique de quelques Avocats de Palerme.

La Cour d'Espagne qui, pour raison d'Etat, n'avoit pas voulu que D. Juan d'Autriche gardât la Viceroyauté de Naples qu'il s'étoit fait donner par le peuple, lui confia celle de Sicile en 1648. Il fit sa principale résidence à Messine: ce qui indisposa les habitans de Palerme, & fut peut être cause en partie que quelques Avocats de cette ville conçurent le projet insensé de donner un Sicilien pour Roi à la Sicile lorsque Philippe IV. mourroit. Leur raison étoit qu'ils ne vouloient point être gouvernés par une Reine, & Philippe IV. n'avoit qu'une fille. Ils jetterent les yeux sur D. Joseph Comte de Mazarin de la Maison de Brachefort, alors le premier Seigneur du Royaume. Ce Comte assez sensé pour ne pas se repaître d'un projet aussi chimérique, fit part au Viceroi des propositions qu'on lui faisoit. Les Conjurés furent punis comme ils le méritoient.

En 1651, D. Juan remit la Viceroyauté de Sicile à D. Rodrigue Duc de l'Infantado. Celui-ci eut pour successeur en 1655 le Duc d'Ossone qui mourut l'année suivante, & fut remplacé par D. Martin de Redin Prieur de Navarre. D. Ferdinand Comte d'Aiala fut nommé Viceroi de Sicile en 1660; D. François Gaëtan Duc de Sermonete, en 1663. La ville de Messine obtint sous la Viceroyauté du Duc de Sermonete, un privilege que toutes les soies du Royaume sortiroient à l'avenir par son port. Mais il n'eut point son exécution ayant été révoqué presqu'aussi-tôt qu'accordé: révocation qui aliéna extrêmement les esprits des Messinois contre le Gouvernement, & qu'on doit peut-être regarder comme la premiere origine de la révolte qui éclata en 1673, comme nous l'allons voir. Cependant la Sicile fut assez tranquille sous la Viceroyauté du Duc d'Albuquerque nommé à ce Gouvernement en 1667, & remplacé en 1670 par D. Claude Lamoral Prince de Ligne.

Révolte des Messinois. 1672 & suiv.

Messine étoit gouvernée pour les affaires civiles par son Sénat dont l'autorité donnoit d'autant plus d'ombrage aux Espagnols, que la Noblesse & le Peuple animés du même esprit se tenoient toujours étroitement unis aux Sénateurs pour le maintien de leur gouvernement, qu'ils prétendoient s'être conservé depuis la domination des Romains. Dom Louis Del-Hojo, gagné par la Cour de Madrid, résolut de ruiner le pouvoir du Sénat & de faire passer toute l'autorité entre les mains du Viceroi & des autres officiers Espagnols. Il fut nommé Stratico de Messine, c'est à dire Gouverneur de Messine en

SECT. VII. *Hist. des deux Siciles depuis 1506 jusqu'à l'an 1700.*

1672. Il commença par gagner l'affection du peuple par ſes largeſſes, ſes manieres populaires & ſur-tout de grandes demonſtrations de piété: car le peuple crédule & imbécille ſe prend aiſément par l'extérieur de la Réligion. Lorſqu'il ſe crut maître des eſprits de la multitude, il chercha à les indiſpoſer contre les Sénateurs, & les principaux citoyens, diſant aſſez ouvertement que la grandeur du Sénat étoit la cauſe de la ruine de Meſſine, que la puiſſance de la nobleſſe écraſoit le petit peuple, & que la miſere des pauvres venoit de la richeſſe exceſſive de quelques bourgeois. Ces déclamations mal fondées furent reçues avidement du peuple qui ſéduit par ces diſcours empoiſonnés, haït bientôt ſes Sénateurs autant qu'il les aimoit auparavant. Dom Louis ne s'en tint pas à de ſimples paroles, ſecondé par les Miniſtres d'Eſpagne, il affama la ville de Meſſine en empêchant qu'il n'y arrivât des bleds, & ne manqua pas de dire que cette diſette venoit des grands amas de grains que les Sénateurs & les riches faiſoient ſoit pour les vendre à l'étranger, ou en faire hauſſer le prix. Ce fut aſſez pour porter le peuple à mettre le feu à pluſieurs maiſons des Sénateurs, & à piller celles que la flamme épargna. Le Stratico au lieu d'appaiſer ce deſordre, ſe rendit au palais où il invectiva de nouveau contre la tyrannie des Sénateurs.

La famine augmentoit. Le Corps de ville envoya demander du blé au Viceroi de Naples. Celui-ci répondit que le gouverneur ne vouloit pas qu'on ſecourut Meſſine. Cette réponſe commença à découvrir la vraie ſource du mal, & les mauvaiſes intentions de Dom Louis Del-Hojo. Le Sénat procura quelques foibles ſecours aux Meſſinois. Mais les invectives du Stratico prévalant ſur le peuple, on brûla & pilla de nouveau pluſieurs palais. Dom Louis ſe mit à la tête des ſéditieux, ouvrit les priſons & avec cette troupe de ſcélérats, ne prétendoit pas moins que d'égorger tous les Sénateurs. Ils lui échapperent pourtant. Il les dépoſa; & oſa propoſer au peuple d'abolir le Sénat & ſon gouvernement. Le peuple au lieu d'y conſentir, voulut qu'à la place des ſix Sénateurs qu'on venoit de dépoſer, on mît en fonction les ſix qui n'avoient point été choiſis à la derniere élection, car à chaque élection on en propoſoit toujours douze dont ſix ſeulement étoient élus Sénateurs. Les gens ſenſés ne tarderent pas à s'appercevoir que le peuple étoit la dupe d'un fourbe, d'un traître, d'un hypocrite digne d'horreur. Dès-lors il ſe forma un parti ſous le nom de *Malvizzi*, pour ſoutenir les privileges de la Ville, contre le Gouverneur & ſes vils partiſans qui porterent le nom de *Merli* (1).

Le Prince de Ligne, Viceroi de Sicile, accourut de Palerme à Meſſine, & ſous prétexte de donner ſatisfaction au Sénat & aux habitans, il s'étudia à fomenter la diviſion. Cependant il n'aimoit pas le caractere violent & impétueux du Gouverneur. Il cherchoit à s'en défaire. Le jour de Saint-Jaques, Del-Hojo fit dire aux Sénateurs de le venir prendre chez lui pour la Cavalcade qu'on devoit faire ſuivant l'uſage en l'honneur de ce Saint. Les Sénateurs refuſerent d'y aller, ne voulant point paroître en public à la ſuite d'un homme reçonnu pour ennemi ſecret de la ville. Del-Hojo irrité apoſta deux cens hommes armés avec ordre de ſortir l'épée à la main, lorſque la Calva-

(1) *Malvizzi* ſignifie des Grives & *Merli* de Merles.

cade passeroit, & de l'aider à se joindre de force à ceux qui la faisoient. Le Viceroi informé de cet ordre qui pouvoit changer une cérémonie religieuse en un carnage affreux, ordonna au Gouverneur de se retirer à Melazza. Del-Hojo obéit à regret; aussi-tôt le Sénat le déclara ennemi de la Ville. Mais le Prince de Ligne se mit à la tête des Merli, & menaça de faire passer au fil de l'épée le parti contraire. Les Malvizzi craignant l'effet de ces menaces acheterent des armes & des munitions, armerent trois mille hommes, & projetterent de se défaire un certain jour de toute la faction ennemie. Le Viceroi pour les appaiser, donna quelque satisfaction au Sénat en exilant les plus séditieux des Merli, & ce complôt n'eut point de suite.

Sect. VII. *Hist. des deux Siciles depuis 1506 jusqu'à l'an 1700.*

Toutes les villes de la Sicile s'intéressoient au sort de Messine, & lui offroient leur secours. Dom Louis se plaignoit à la Cour de Madrid de la conduite du Viceroi à son égard. Le Prince de Ligne fût blâmé d'avoir éloigné le Gouverneur, & exilé quelques Merli. On lui ordonna de les rappeller, & de bannir au contraire de la ville quelques-uns des principaux de la Noblesse & de la bourgeoisie. Il est aisé de comprendre l'impression que ces ordres firent sur l'esprit de ceux qui étoient attachés aux priviliges de leur patrie. Ils comprirent que la Cour avoit formé le projet de les asservir en leur ôtant leurs Magistrats & leur forme de gouvernement.

Dom Diege Soria, Marquis de Crispano remplaça Dom Louis Del-Hojo dans la charge de Stratico ou Gouverneur, & le Prince de Ligne ayant passé au Gouvernement de l'Etat de Milan, laissa pour président de la Sicile le Marquis de Bayonne. Le nouveau Gouverneur étoit vendu à l'Espagne, ainsi que le Président. Le premier conçut le dessein de faire massacrer chez lui les Sénateurs. Le peuple armé & instruit de ce complot infâme le menaça & lui inspira assez de crainte pour l'empêcher d'exécuter son affreux dessein. Le Grand-Conseil assemblé déclara le Marquis de Crispano, Dom Louis Del-Hojo & Dom Caraffe Vicaire Général, ennemis de la Patrie & perturbateurs du repos public. La ville songea ensuite à sa sureté, & tandis qu'elle se préparoit à tout événement, elle envoya des députés au Marquis de Bayonne, à l'Ambassadeur d'Espagne à Rome, au Gouverneur de Milan son ancien Viceroi, & au Viceroi de Naples, pour les prier d'interposer leur autorité pour faire cesser les troubles qui la desoloit, lui faire rendre justice, & rétablir son gouvernement sur l'ancien pied. Les députés n'eurent point de réponse favorable; le Viceroi de Naples leur dit avec dureté que les Messinois n'avoient que trop mérité qu'on demantelât leur ville.

Dès qu'on sût à Messine que tout étoit contraire aux vœux des habitans ils eurent ordre de s'armer. Ils assiegerent le Marquis de Crispano dans son Palais dont ils se rendirent maîtres, malgré l'artillerie du Château qui ne cessoit de battre la ville. Ils attaquerent plusieurs autres Forteresses qu'ils emporterent d'assaut. Pour fortifier leur parti, les Messinois implorerent le secours & la protection de la France. Le Commandeur de Valbelle vola vers eux du port de Toulon avec une escadre de six

SECT. VII. *Hist. des deux Siciles depuis 1506 jusqu'à l'an 1700.*

vaisseaux de guerre chargés de vivres & de munitions, avec trois brulôts, & une seconde escadre étoit destinée à renforcer la premiere.

Les Messinois se donnent à la France.

A la premiere nouvelle du secours que la France envoyoit, les Messinois ôterent le portrait du Roi d'Espagne de dessous le dais où il étoit placé à la porte du palais du Sénat; lorsque le Commandeur de Valbelle parut, le Sénat fit arborer par-tout l'étendart & les armes du Roi de France; & le lendemain on proclama ce Monarque Roi & Souverain de Messine. Les Messinois se rendirent maîtres du Château San-Salvatore que les Espagnols tenoient encore; Valbelle sans perdre de temps, donna la chasse à une flotte Espagnole qui s'avançoit vers Messine. Le secours de Vivres qu'il avoit amené étoit insuffisant, il repartit pour en aller chercher de plus considérables. Pendant son absence, les Messinois souffrirent beaucoup de la famine. Elle fut si grande qu'ils furent réduits à manger du vieux cuir & tout ce que le hazard offroit à leur faim dévorante. L'Espérance seule les soutenoit. Les Espagnols reprirent plusieurs postes, & profitant de l'état de la ville, proposoient un accommodement au Sénat. On étoit sur le point de l'accepter, lorsque le Commandeur Valbelle arriva au port de Messine le 3 Janvier 1675, avec une escadre abondamment chargée de vivres & de munitions de guerre, & un renfort de troupes. L'air retentit de ces acclamations *Vive le Roi de France notre maître & notre libérateur*! Les Messinois tomberent avec fureur sur les Espagnols, reprirent quelques-uns de leurs postes. Le Duc de Vivonne parti de Toulon peu après Valbelle venoit encore avec huit vaisseaux de guerre & trois brulôts. La flotte Espagnole alla à sa rencontre. Il se livra un combat sanglant. Valbelle accourut au secours du Duc de Vivonne avec trois vaisseaux de guerre. La flotte des Espagnols fut dispersée, deux de leurs vaisseaux coulés à fond, & le Duc de Vivonnne entra triomphant dans le port de Messine. Quelque temps après, en vertu des résolutions du Grand-Conseil, il reçut le serment de fidélité que les habitans prêterent au Roi, entre ses mains, comme Viceroi, & représentant sa Majesté Trés-Chrétienne (1).

1675.

Manifeste de la Cour de France.

Cette Victoire mérita le baton de Maréchal de France au Duc de Vivonne qui s'en montra digne une seconde fois par la prise d'Agouste le 17 Août de la même année. Le 11 Octobre suivant, le Roi de France publia un manifeste par lequel il déclaroit „ qu'il n'avoit l'année précédente accordé „ du secours aux Messinois que par compassion pour leur misere; qu'il a- „ voit bien voulu à leur instante priere les recevoir au nombre de ses sujets; „ que par ce nouveau titre, Sa Majesté, sans parler de ses anciens droits, „ pouvoit unir à sa couronne outre la ville de Messine, toutes les autres „ Places qu'elle possédoit dans l'Isle, & toutes celles que l'amour de la li- „ berté porteroit à secouer le joug des Espagnols; que néanmoins ses vues „ dans cette occasion ayant été moins d'étendre ses limites, que de protéger „ des peuples affligés, elle n'avoit reçu les Messinois que pour les rendre à „ eux-mêmes; que son dessein n'étoit point de les faire vivre sous ses loix; „ mais qu'à l'exemple de ses prédécesseurs qui avoient donné deux fois des Rois

(1) *Anecdotes Italiennes. Art. de Naples & Sicile.*

Sect. VII. *Hiſt. des deux Siciles depuis 1506 juſqu'à l'an 1700.*

„ Rois à Naples, & à la Sicile dans deux branches de la maiſon royale de „ France, ſon intention étoit encore de donner à cette Iſle un Souverain „ qui tirât ſon origine du même ſang; qu'elle lui remettroit tous les droits „ acquis à la France ſur ce Royaume, & tous ceux que le conſentement des „ peuples avoit déférés & pourroit déférer par la ſuite à Sa Majeſté; que ce „ Prince prendroit les mœurs, les coutumes, & les loix de ſon Etat, & „ qu'il rétabliroit chez les Siciliens un trône que leurs ancêtres avoient vu „ avec douleur tranſporter en Arragon & en Caſtille; qu'enfin de tous les „ intérêts que Sa Majeſté avoit pu prendre juſqu'alors à la Sicile, elle ſe ré- „ ſervoit ſeulement celui de raffermir de plus en plus la puiſſance de ce Ro- „ yaume, le bonheur & la félicité de ſes peuples, par la liaiſon & la pro- „ tection toujours aſſurée de la France." (1)

Quoique ce manifeſte ne diſe point à qui le Roi deſtinoit alors le trône de Sicile, il paroît qu'il vouloit le donner à un des fils du Dauphin, ſans doute à ſon ſecond fils, celui-là même que Charles II. appella par ſon teſtament, à la ſucceſſion de tous ſes Etats. Mais la Cour de France vouloit y joindre la Couronne de Naples, & en conſéquence, elle eſſaya de ſoulever les Napolitains. Ses efforts furent pourtant inutiles de ce côté-là. Elle conſerva Meſſine, juſqu'en 1678 que le Roi Louis XIV. la fit évacuer pour acheminer la concluſion de la paix de Nimegue. 1678.

Punition des Meſſinois. 1679.

Meſſine rentrée ſous la domination de l'Eſpagne, fut punie ſévérement d'avoir oſé ſecouer le joug. Le Duc de Gonzague nommé Viceroi de Sicile, entroit mal dans les penſées de rigueur que lui inſpiroit le Miniſtere Eſpagnol. Il fut rappellé la même année & le Comte de Saint-Iſtevan fut envoyé à ſa place. Celui-ci traita les Meſſinois avec moins de clémence, & plus au gré de la Cour. Le Sénat fut ſupprimé. On lui ſubſtitua des élus dont les droits & les honneurs devoient être bien moins conſidérables. C'étoit au Viceroi à les nommer: il nomma deux Eſpagnols avec quatre Meſſinois. Tous les habitans eurent ordre de porter les armes à feu au palais ſous peine de cinq-mille écus & de cinq ans de priſon pour les nobles, & ſous peine de la vie pour les autres. L'hôtel de ville fut démoli. La grande cloche, qui avoit ſervi de tocſin, fut miſe en pieces. L'Ordre de l'Etoile fut ſupprimé. Les hôtels des Sénateurs qui avoient paſſé en France furent renverſés, & leurs biens confiſqués. Il fut même défendu d'avoir aucune relation avec eux. L'Univerſité de Syracuſe fut transférée à Catane. Il fut arrêté que l'on conſtruiroit aux dépens de la Ville une nouvelle Citadelle pour la contenir. Enfin les privileges de Meſſine furent anéantis. On procéda contre les plus coupables, dont quelques-uns furent pendus, d'autres envoyés aux galeres & pluſieurs exilés.

Partage de la Monarchie d'Eſpagne. 1698.

Le Comte de Saint-Iſtevan gouverna la Sicile juſqu'en 1687 qu'il remit cette place à D. Jean François Paceco Duc d'Aranda. En 1693 la Sicile éprouva un terrible tremblement de terre qui renverſa pluſieurs villes & bourgs conſidérables & fit périr plus de dix-huit mille perſonnes enſévelies ſous les ruines des maiſons. Le Duc d'Uzeda ſuccéda au Duc d'Aranda

(1) *Manifeſte de la France*, Lunig, *Tom.* II. *p.* 1393. *Hiſt. des Rois des deux Siciles de la Maiſon de France*, Par Mr. d'Egly, *Tom.* IV. *p.* 277.

SECT. VIII. *Hiſt. des deux Siciles depuis 1700 juſqu'à nos jours.*

dans la Viceroyauté de Sicile, & fut remplacé en 1696 par le Duc de Veraguaz. Il y avoit pour lors de grands mouvemens en Europe pour ſavoir à qui reviendroient les Etats du Roi Charles II. qui n'avoit point d'enfans, & dont la ſanté s'affoibliſſoit tous les jours. Le Roi de France, le Roi d'Angleterre & les Etats Généraux ſignerent un traité de partage le 11 Octobre 1698, en vertu du quel le Dauphin de France devoit avoir les Royaumes de Naples & de Sicile; le Prince Electoral de Baviere, la couronne d'Eſpague & les Indes; & l'Archiduc, Charles d'Autriche, le Duché de Milan. Diverſes circonſtances, & ſur-tout la mort du Prince Electoral de Baviere arrivée le 21 Fevrier 1699, rendirent ce traité ſans effet. Les trois puiſſances en conclurent un autre en 1700 à la Haye, par lequel on confirmoit au Dauphin de France les Royaumes de Naples & de Sicile, & l'on donnoit à l'Archiduc Charles, l'Eſpagne & les Indes. Mais Charles II., ayant connoiſſance de ce traité, voulant en empêcher l'effet, par la crainte ſur-tout que la Monarchie d'Eſpagne ne fût démembrée, inſtitua par teſtament, Philippe Duc d'Anjou, ſecond fils du Dauphin de France, ſon hérétier Univerſel, & mourut peu après à Madrid le premier jour de Novembre.

1699.

1700.

SECTION VIII.

Hiſtoire des deux Siciles depuis l'avénement de Philippe V. à la couronne en 1700 juſqu'à nos jours: contenant le Gouvernement de Philippe V. ſur les deux Siciles; celui de l'Empereur Charles VI. ſur le Royaume de Naples, puis ſur la Sicile; celui de Victor Amédée Duc de Savoie ſur la Sicile; & celui de l'Infant, D. Carlos de la troiſieme Maiſon d'Anjou ſur les deux Siciles, depuis la réunion de ces deux Royaumes en 1736 juſqu'en 1759, où ce Prince fut appellé à la Couronne d'Eſpagne, & ceda celle de Naples & de Sicile à ſon fils Ferdinand IV.

PHILIPPE V *Roi d'Eſpagne & des deux Siciles.*

Philippe Duc d'Anjou fut reconnu Roi d'Eſpagne ſous le nom de Philippe V. Quoique dans le Conſeil de Louis XIV. quelques-uns opinaſſent pour l'exécution du traité de partage qui adjugeoit cette Couronne au Dauphin de France, celui-ci ramena tous les ſentimens à l'unanimité pour l'acceptation du teſtament de Charles II. en diſant qu'il étoit le plus intéreſſé dans cette importante affaire, puiſqu'il avoit ſeul le droit de ſuccéder à la Monarchie d'Eſpagne (1); que par le traité de partage il avoit renoncé à la meilleure portion de cette ſucceſſion, uniquement dans la vue d'aſſûrer & de perpétuer le repos de l'Europe; que la maiſon d'Autriche, quoique la mieux partagée n'y ayant point voulu acquieſcer, tous les Princes d'Allemagne & d'Italie paroiſſant vouloir en empêcher l'exécution: les Grands & le peuple d'Eſpagne s'oppoſant d'ailleurs au démembrement de leur Monarchie, il étoit d'avis qu'on acceptât le teſtament; qu'il ſacrifioit volontiers ſes intérêts à

(1) Ses droits étoient ceux de ſa mere Marie Thereſe, femme de Louis XIV. Mais elle y avoit renoncé par ſon contrat de mariage.

la satisfaction de la Nation Espagnole, au repos de l'Europe & à l'avantage de son second fils, quoique la Couronne de France n'acquît par-là aucune augmentation de puissance; qu'enfin il seroit content de pouvoir dire toute sa vie, *le Roi mon pere & le Roi mon fils.*

Sect. VIII. *Hist. des deux Siciles depuis 1700 jusqu'à nos jours.*

Ce noble désintéressement fixa le Conseil: le testament fut accepté. La Cour de Madrid en reçut la nouvelle avec la plus sensible joie. On quitta le deuil pendant trois jours pour solemniser avec plus d'éclat la proclamation de Philippe V. qui fut déclaré Roi & Souverain légitime de l'Espagne & de tous les Royaumes qui appartenoient à cette couronne. Le Duc de Varaguaz, Viceroi de Sicile, le fit proclamer Roi dans son gouvernement. Louis de la Zerda, Duc de Medina Celi, Viceroi de Naples, assembla le Sénat. On notifia au peuple l'avénement du nouveau Roi, & la cérémonie de la proclamation s'en fit avec les cérémonies ordinaires au milieu des cris de, *Vive Philippe V. toujours Auguste.*

Cependant l'Empereur Léopold protesta de nullité contre le Testament de Charles II. Il prétendit que ce Prince n'avoit pu appeller à sa succession le Duc d'Anjou, puisque, le Roi d'Espagne étant mort sans enfans légitimes, toute cette même succession tomboit à la personne de Sa Majesté Impériale au moyen de la renonciation de l'Infante Marie Therese Reine de France, ratifiée par le traité des Pyrenées, & confirmée par le Testament de Philippe IV. La France répondit qu'à la vérité la renonciation de la Reine étoit valable & devoit avoir son effet pour le motif & dans le cas pour lesquels elle avoit été faite; que son unique objet étoit d'empêcher l'union des Couronnes d'Espagne & de France, comme le montroient évidemment les termes du contrat de Mariage de la Reine & ceux du Testament de Philippe IV, qu'on alléguoit; que Charles II. s'étoit conformé exactement dans le sien à l'esprit de ces actes essentiels, en n'appellant à sa succession ni le Dauphin, ni le Duc de Bourgogne, héritiers présomptifs de la Couronne de France; mais que les dispositions faites en faveur du Duc d'Anjou qui suivant l'ordre naturel, se trouvoit fort éloigné du trône, n'étant pas sujettes à cet inconvénient, devoient avoir leur effet, comme justes & légitimes; que de plus elles étoient confirmées par l'intérêt des peuples soumis à cette monarchie, & le consentement unanime de la Nation. L'Empereur néanmoins sans déclarer la guerre dans les formes à Philippe V, fit entrer une armée en Italie, & pour joindre la ruse à la force ouverte, il eut recours aux intrigues. Les autres Princes qui étoient intervenus dans l'acte de partage prétendirent de leur côté qu'ils avoient été joués par la France, & qu'eux-mêmes ne seroient pas en sureté, s'ils souffroient que la maison de France devint maîtresse de tant de forces & de si vastes Royaumes. Ils formerent une ligue pour déposséder Philippe V, & placer sur le trône d'Espagne Charles Archiduc d'Autriche, second fils de l'Empereur Léopold, auquel le pere & le frere céderent à cet effet leurs droits. Cette affaire devint le sujet d'une guerre longue & cruelle entre l'Empereur, les Hollandois & le Roi d'Angleterre d'une part, auxquels s'unirent encore dans la suite le Roi de Portugal & le Duc de Savoie, & la France de l'autre part.

Protestation de l'Empereur contre les testament de de Charles II. 1701.

La maison d'Autriche avoit des partisans zélés parmi les chefs de quelques familles Napolitaines. César d'Avalos Marquis Del-Vasto, & François Gaë-

Conjuration de Naples.

tan Prince de Caserte assurerent l'Empereur qu'il étoit facile de réduire Naples à son obéissance, lui donnant à entendre qu'ils pouvoient cabaler en sa faveur, & qu'en promettant des récompenses dignes des personnes qui se dévoueroient à son service, il étoit sûr d'avoir un parti assez fort dans la Noblesse de Naples pour opérer une révolution, sur-tout si les armées qu'il faisoit entrer en Italie y avoient quelques succès. Ces ouvertures firent concevoir au Conseil de l'Empereur le plan d'une Conjuration. Jean Caraffe, frere du Comte de Policastro, & Charles Sangro, frere du Marquis de Sainte-Luce, tous deux officiers distingués dans les troupes Impériales, furent envoyés à Rome pour y fréquenter les Allemands qui s'y trouvoient, & ménager en même temps si adroitement le Duc d'Uzeda Ambassadeur d'Espagne auprès du Pape, qu'on les crut les plus fidèles sujets du Roi Philippe V. Caraffe passa de Rome à Vienne. Sangro joua parfaitement son rôle; & sans rien laisser entrevoir de ses véritables sentimens, il concertoit de Rome les mesures qu'il convenoit de prendre avec les conjurés de Naples. Il gagna Jerome Capece, Marquis de Roffrano & Joseph Capece son frere. Celui-ci se transporta à Naples, & bientôt il devint le Chef de la Conjuration. Barthelemi Grimaldi, Duc de Telese; François Spinelli, Duc de Castellaccia; Malitia Caraffe, Jerome & Bernardin Aquaviva, Xavier Rocca, & Jean-Baptiste de Capoue, Prince de la Riccia, gagnés par les promesses de la Cour de Vienne, furent bientôt au nombre des plus ardens Conjurés. Joseph Capece ayant ainsi fortifié le parti Autrichien, alla à Vienne pour régler les conditions auxquelles on livreroit Naples à l'Empereur: car on n'attendoit plus que ce dernier arrangement pour faire éclater la conjuration. Il fut convenu que l'Archiduc Charles, second fils de l'Empereur feroit son séjour dans la Ville Capitale, qu'il ne feroit aucune part de l'autorité & des emplois publics aux étrangers; & que les conjurés auroient pour prix de leur fidélité à la maison d'Autriche; savoir le Prince de Caserte, Fondi: le Marquis Del-Vasto, le Monferrat: Spinelli, Tarente; Capece, Nole: le Marquis de Rosrano, Salerne: Sangro, Cosence: les Caraffe, la Principauté de Stigliano: le Prince de Macchia, Gambacorta, outre la Principauté de Piombino, & la charge de Grand-Maréchal de Camp: & Grimaldi celle de Grand Ecuyer du Royaume.

Tout étant ainsi conclu & arrangé, on commença à répandre dans le public des nouvelles défavorables au parti des François & des Espagnols: on les supposoit déjà en campagne & l'on assuroit qu'ils avoient fait des pertes considérables, que leur armée avoit été battue. On disoit encore que Mantoue avoit été emportée l'épée à la main. On disoit Milan prise, & l'Espagne déchirée par des factions. D'autres fois on publioit que les Grands du Royaume s'étoient déclarés pour l'Empereur; que les troupes Autrichiennes paroissoient déjà sur les frontieres de Naples, & qu'une puissante flotte répandoit la terreur sur les côtes. Les Conjurés prétendoient, par ces fausses nouvelles, jetter la consternation dans Naples, & disposer les esprits à prendre le parti de l'Autriche. Déja quelques-artisans se disoient hautement Impériaux. Une partie du Clergé Séculier & Régulier, se montrant peu favorable au nouveau Gouvernement, osa exalter la piété & la douceur de la Maison d'Autriche jusques dans les tribunaux de la Pénitence, & parler avec

horreur des mœurs & de la domination de François; tandis que d'autres Emissaires des conjurés ne craignoient pas d'assurer que le testament de Charles II. étoit supposé, & que, par une injustice criante, on dépouilloit l'Empereur du patrimoine de ses ancêtres. Bientôt on ne garda plus de mesure; on exhorta publiquement le peuple à secouer le joug des Usurpateurs.

Sect. VIII. *Hist. des deux Siciles depuis 1700 jusqu'à nos jours.*

Les choses étoient dans cette situation violente, lorsque les Conjurés qui étoient à Rome & à Vienne se rendirent à Naples par différens chemins, rassemblant sur leur route, un grand nombre de proscrits & de bandits qu'ils séduisirent aisément par de belles promesses. Réunis à Naples aux Conjurés qui les attendoient, ils convinrent de poignarder le Viceroi, de se saisir ensuite du Chateau-neuf, espérant que la Ville sans Chef & sans défense se déclareroit bientôt pour eux. Athanase cocher du Viceroi fut gagné & chargé d'arrêter le carosse de son maître à une heure, & à un endroit par où il devoit passer la nuit sans train & sans suite. Les conjurés postés dans cet endroit devoient saisir ce moment pour se jetter sur le Viceroi & le poignarder. Spinelli avoit gagné quelques soldats de la garnison du Chateau-neuf qui avoient promis de fournir des armes à un certain nombre de conjurés qui entreroient dans la citadelle déguisés en pâtres sous prétexte d'acheter des bœufs dont il s'y faisoit un commerce considérable. Ceux-ci au premier coup de pistolet qu'ils entendroient tirer, & qui serviroit de signal à la mort du Viceroi, devoient courir aux armes, & poignarder Antoine della Croce, Gouverneur de la place, puis tirer un coup de Canon pour avertir les conjurés répandus dans la ville.

Elle est découverte.

Jusques-là le complot tramé dans le plus grand secret paroissoit devoir réussir immanquablement. Le 22 de Septembre Athanase avertit les conjurés que le Viceroi passeroit la nuit suivante à deux heures de nuit devant la fontaine de Médina qui est dans le quartier du Château neuf. A cette nouvelle, dès que la nuit fut fermée, ils se rendirent bien armés à cet endroit en trois carosses, assurés que le Duc de Médina-Celi ne pourroit leur échapper. Cependant ce même soir le garde des armes de la Citadelle, qui devoit les distribuer aux conjurés, les tira de l'Arcenal & les porta chez un armurier nommé Nicomede, sous prétexte de les faire nettoyer, mais en effet afin qu'ils fussent mieux à la convenance des conjurés. Il découvrit en même temps à cet armurier l'état de la conjuration, les suites qu'elle devoit avoir & le moment de l'exécution qui approchoit. Dès que le garde se fut retiré, Nicomede trouva moyen de faire avertir le Viceroi du danger qui le menaçoit. Massa fut d'abord arrêté, avec Joachim de Rias, un de ses complices. Leur aveu confirma le recit de l'Armurier. Le Viceroi envoya chercher aussi-tôt le Duc de Pepoli, & le Prince d'Ottoiano. Le premier se chargea de pourvoir à la conservation du Château-neuf, en faisant changer les gardes, & s'assurant de la garnison.

Les conjurés s'apperçurent du changement des gardes. Le carosse du Viceroi ne passa point à l'heure convenue; le double signal du pistolet & du coup de Canon ne fut point donné. Ils ne douterent plus que le complôt ne fut découvert. Ils prirent une résolution désespérée. La nuit étoit avancée: ils se répandirent dans tous les quartiers de la ville, faisant retentir le nom de

SECT. VIII. *Hiſt. des deux Siciles depuis 1700 juſqu'à nos jours.*

l'Empereur, & employant toutes ſortes de moyens pour exciter un ſoulèvement général en ſa faveur. Ils y réuſſirent en partie. Mais par les bonnes meſures & les ſages diſpoſitions que le Viceroi ſut employer à propos, ſecondé par le Duc de Pépoli, André d'Avalos, Prince de Monteſarchio, & pluſieurs autres Seigneurs, il appaiſa heureuſement la ſédition, diſſipa les conjurés & leurs partiſans malgré la réſiſtance qu'ils voulurent faire dans les retranchemens où ils s'étoient fortifiés. Charles de Sangro fut arrêté & eut la tête tranchée peu de jours après devant le Château-neuf. On aſſûre que Joſeph Capece, pourſuivi de près ſe donna la mort pour éviter la honte du ſupplice. Le Prince de la Riccia fut arrêté ſur les frontieres du Royaume; les deux Caraffe le furent auſſi du côté de Bénévent par ordre du Pape. Le Prince de Macchia & Grimaldi eurent le bonheur de s'échapper & de ſortir du Royaume. (1)

Pendant que les Napolitains cherchoient à ſe donner à la Maiſon d'Autriche, Philippe V. ayant pris en Eſpagne poſſeſſion de ſes Royaumes, épouſa la Princeſſe Marie Louiſe Gabrielle de Savoie, ſeconde fille de Victor Amedée II, Duc de Savoie. Ce mariage fortifia ſon parti, le Duc de Savoie ayant fait un traité d'Alliance avec les Rois de France & d'Eſpagne, par lequel il s'engagea à leur fournir huit mille hommes de pied & deux mille cinqcens chevaux de ſes troupes pour la défenſe de la Monarchie d'Eſpagne en Italie; moyennant un ſubſide de cent ſoixante & quinze mille livres par mois, tant pour l'entretien de ces troupes qu'en conſidération du Commandement Général des armées de ces deux Couronnes en Italie que ces Rois lui donnerent.

Philippe V. vient à Naples. 1702.

En 1702, Philippe V. paſſa lui-même en Italie, afin de veiller de plus près à la conſervation de ſes Etats. Il vint à Naples où il fit ſon entrée le 16 d'Avril. Il abolit pluſieurs impôts, diminua conſidérablement celui de l'entrée des grains, déchargea le Royaume du paiement de deux millions d'arrérages qui étoient dus ſur les revenus du Patrimoine Royal, & diſtribua les charges & les emplois aux Seigneurs qui s'en étoient rendus les plus dignes. Il fit mettre auſſi en liberté ſoixante-dix priſonniers dont quelques-uns avoient eu part à la derniere conſpiration. Les Etats du Royaume aſſemblés dans la Capitale prêterent une ſeconde fois le ſerment de fidélité au Roi. Les Napolitains parurent ſi touchés de la bonté & de la généroſité de leur nouveau Roi, qu'ils ſe livrerent aux tranſports de la plus vive allégreſſe. Ils voulurent lui faire un don vraiment gratuit de trois cens mille Ducats; & le ſupplierent d'accepter une ſtatue équeſtre de bronze qu'ils réſolurent de lui élever dans la principale place de leur ville. (2)

La préſence de Philippe V. à Naples, affermit le peuple dans ſon obéiſſance, ſi l'on peut dire que quelque choſe ſoit capable de fixer l'inconſtance du peuple. Mais le Roi de Portugal s'étant rangé du côté des Autrichiens, ainſi que le Duc de Savoie, l'Empereur conçut de nouvelles eſpérances. Les ports du Portugal offroient aux confédérés une entrée facile dans les Etats d'Eſpagne. L'Archiduc Charles partit de Vienne, & alla s'embarquer

(1) Hiſtoire de la Conjuration de Naples.
(2) *Hiſtoire des Rois des deux Siciles de la Maiſon de France*, Par Mr. d'Egly, *Tom.* IV.

en Hollande pour se rendre en Portugal d'où il pouvoit correspondre aisément avec ses partisans d'Espagne.

Sect. VIII. *Hist. des deux Siciles depuis 1700 jusqu'à nos jours.*

Les armées Impériales triomphoient en Italie. Le Prince Eugene étoit maître du Milanois, de la Ville & du Duché de Mantoue, & de quelques autres Etats. En 1707, le Comte de Thaun eut ordre de s'avancer vers Naples. La Maison d'Autriche y avoit ménagé une révolution prête à éclore. Les Napolitains consentoient de se soumettre à la domination de l'Archiduc sous les conditions suivantes: que les privileges accordés par l'Empereur Charles-Quint seroient confirmés & observés; qu'on construiroit aux dépens du nouveau Prince un port franc à Salerne; que les Espagnols seroient déclarés pour toujours incapables de posséder aucune charge dans le Royaume; que tous les bénéfices tant de nomination royale que de la collation du Pape, ne pourroient être conférés qu'à des Napolitains, & que les torrions de Sainte Cathérine & de S. Laurent de Naples seroient fortifiés & consignés à la garde des citoyens. Le moment étoit favorable. Les troupes Impériales marcherent rapidement à une conquête préparée par les intrigues. Les Napolitains craignirent ou firent semblant de craindre un siege. Ils envoyerent des députés vers le Comte Thaun avec une Capitulation qui contenoit plus amplement les articles dont on vient de lire la substance. Le Général Autrichien y souscrivit, & reçut les clefs de Naples où il entra en triomphe. Toutes les autres villes du Royaume suivirent l'exemple de la Capitale. Ceux qui ignoroient les menées secrettes qui avoient facilité cette révolution furent étonnés qu'un Royaume peuplé de noblesse, pût être conquis sans effusion de sang. Les mesures avoient été si bien concertées par le conseil de l'Empereur, & l'on se croyoit si assuré du succès, que la patente de Viceroi de Naples donnée au Comte de Martinitz, lui fut expédiée deux mois avant l'entrée des Impériaux dans le Royaume (1). La Prise de Gaïete en 1708 acheva la conquête de tout le Royaume.

Naples se rend aux Autrichiens. 1707.

On se plaignit bientôt à Naples de la dureté du Gouvernement du Comte Martinitz. Son humeur altiere & violente ne convenoit point au Caractere du peuple Napolitain. La Cour de Vienne en sentit les conséquences, & révoqua au bout de trois mois sa Commission de Viceroi, pour conférer cette dignité au Général Comte de Thaun. Le nouveau Gouvernement ne fut pas plus agréable aux Napolitains que le précédent. Le mécontentement éclata même d'une maniere plus violente, & dégénéra presque en une sédition ouverte, desorte que pour rétablir le tranquillité dans ce Royaume, l'Archiduc fut encore obligé de rappeller le Comte de Thaun, & de lui substituer le Cardinal Grimani qui mît plus de douceur dans son administration. Clément XI, assis sur le chaire de Saint-Pierre, refusa constamment l'investiture au Roi Charles, lors même que ce Prince fut Empereur. Il conserva donc le Royaume de Naples, sans cette formalité, jusqu'au traité d'Utrecht, qu'il rentra sous la domination de la troisieme Maison d'Anjou dans la personne de Dom-Carlos, comme nous le verrons dans la suite.

Prise de Gaïette. 1708.

1713.

L'objet de la guerre qui désoloit l'Europe depuis 1701 étoit d'y maintenir

(1) Lamberti, *Tom.* VIII. *p.* 116. *Histoire Générale de Sicile,* Par M. de Burigni, *Tom.* II. *p.* 425 *& suiv.*

SECT. VIII. *Hiſt. des deux Siciles depuis 1700 juſqu'à nos jours.*

l'équilibre de puiſſance en empêchant que la maiſon de France ou celle d'Autriche ne joignit à ſes Etats, les vaſtes Royaumes de la ſucceſſion de Charles II. Auſſi lorſque l'Archiduc Charles eut hérité de tous les Etats de ſon frere mort en 1711, & qu'il eût été elu Empereur, il n'étoit plus de l'intérêt des Hollandois & des Anglois qu'il retînt ſous ſa Puiſſance les Provinces dépendantes de la Monarchie d'Eſpagne. Cet événement changeant la face des affaires, on travailla à partager la ſucceſſion de Charles II. aux deux Maiſons rivales de maniere que l'équilibre fût conſervé. Il falloit d'abord éviter la réunion de la couronne d'Eſpagne à celle de France. Pour cet effet Philippe V. qui dans le plan projetté devoit reſter Roi d'Eſpagne & des Indes renonça à la couronne de France tant pour lui que pour ſes deſcendans; & réciproquement le Duc de Berry & le Duc d'Orléans renoncerent à celle d'Eſpagne. Ces renonciations furent la baſe des différens traités reſpectifs qui furent conclus à Utrecht dans le courant de l'année 1713, par leſquels Philippe V. fut reconnu Roi d'Eſpagne & des Indes, & l'Empereur eut les Pays-Bas, la Sardaigne, le Duché de Milan, & le Royaume de Naples.

La Sicile cédée au Duc de Savoie. 1713.

La Sicile devoit être donnée à un Souverain qui ne l'avoit pas demandée. Le Roi de France deſiroit qu'elle fût cédée à l'Electeur de Baviere qui s'étoit ſacrifié pour ſes intérêts. La Reine d'Angleterre la fit avoir à Victor Amédée Duc de Savoie. En conſéquence le traité particulier conclu entre la France & la Savoie fit une mention expreſſe de cet article en ces termes: „ Comme en conſéquence de ce qui à été convenu & accordé entre „ leurs Majeſtés très Chrétienne & Catholique d'une part, & Sa Majeſté „ Britannique de l'autre, pour une des conditions eſſentielles de la paix, le „ Séréniſſime & très-puiſſant Prince Philippe V. par la grace de Dieu Roi „ Catholique des Eſpagnes & des Indes, à cédé & tranſporté à ſon Alteſſe „ Royale de Savoie & à ſes Succeſſeurs l'Iſle & Royaume de Sicile, & Iſles „ en dépendantes avec ſes appartenances & dépendances, nulle exceptée, „ en toute Souveraineté en la forme & maniere qui ſera ſpécifiée dans le „ traité qui ſera conclu entre Sa Majeſté Catholique & ſon Alteſſe Royale „ de Savoie. Le Roi très-Chrétien reconnoît & déclare que la dite ceſſion de „ l'Iſle & Royaume de Sicile, les appartenances & dépendances, faite par „ le Roi Catholique ſon petit-fils à ſon Alteſſe Royale de Savoie, eſt une „ des conditions de la paix, & Sa Majeſté très-Chrétienne conſent & veut „ qu'elle faſſe partie du préſent Traité, & ait la même force & vigueur que „ ſi elle y étoit inſérée mot à mot, & qu'elle eût été ſtipulée par lui, re„ connoiſſant dès-à-préſent en vertu de ce traité ſon Alteſſe Royale de Savoie „ pour ſeul & légitime Roi de Sicile; & pour mieux aſſurer l'effet de la di„ te ceſſion, Sa Majeſté Très Chrétienne promet en foi & parole de Roi „ tant pour elle que pour ſes Succeſſeurs, de ne s'oppoſer jamais ni faire „ aucune choſe contraire à la dite ceſſion, ni à ſon exécution, ſous quelque „ prétexte ou raiſon que ce puiſſe être, mais au contraire de l'obſerver & „ faire obſerver inviolablement, promettant toute aide & ſecours envers & „ contre tous pour cet effet & pour la dite exécution, comme auſſi pour „ maintenir cette garantie & ſon Alteſſe Royale de Savoie & ſes ſucceſſeurs „ en la paiſible poſſeſſion du dit Royaume, conformément aux clauſes qui ſe-

„ ront

Sect. VIII. *Hiſt. des deux Siciles depuis 1700 juſqu'à nos jours.*

„ ront ſtipulées dans le dit Traité entre Sa Majeſté Catholique & ſon Alteſ-
„ ſe Royale de Savoie."

Ce traité eſt du 11 Avril 1713. Le 13 Juillet ſuivant, le Roi d'Eſpagne & le Duc de Savoie conclurent leur traité à Utrecht voici la diſpoſition du quatrieme article, en conformité de ce qu'on vient de lire.

Traité de ceſſion.

„ Pareillement en exécution de ce qui a été convenu en traitant de la paix
„ avec Sa Majeſté la Reine de la Grande-Bretagne, & par les mêmes rai-
„ ſons du repos & de l'équilibre de l'Europe, comme auſſi de la tranquilli-
„ té de l'Eſpagne, Sa Majeſté Catholique Philippe V. Roi d'Eſpagne &
„ des Indes à donné, cédé & tranſporté, comme par le préſent traité elle
„ donne, cede & tranſporte purement, ſimplement & irrévocablement à Son
„ Alteſſe Royale Victor Amédée II. Duc de Savoie pour lui & pour les
„ Princes ſes fils & leurs deſcendans mâles & ſucceſſivement pour les mâles
„ de la Maiſon de Savoie d'ainé en ainé, le Royaume de Sicile & Iſles dé-
„ pendantes, leurs appartenances, dépendances & annexes en toute propriété
„ & Souveraineté avec tous les droits de Monarchie, de Juriſdiction,
„ de patronat & nomination, les prérogatives, prééminences & privileges,
„ régales & autres acquiſitions quelconques de droits, de coutume, d'uſa-
„ ge, & de poſſeſſion, ou par conceſſion faite aux Rois & au Royaume
„ de Sicile, & généralement tout ce qui a appartenu ou pu appartenir à Sa
„ Majeſté Catholique & aux Rois ſes prédéceſſeurs, ſans en rien réſerver
„ ni retenir, comme il eſt contenu dans l'acte de ceſſion que Sa Majeſté à
„ faite le dixieme Juin dernier, lequel acte dans toutes ſes clauſes eſt tenu
„ & ſera tenu pour toujours faire une partie eſſentielle du préſent traité, &
„ comme mis en ſa teneur à la fin de ce traité, & Sa Majeſté Catholique
„ reconnoiſſant les motifs & clauſes de la dite ceſſion comme un des fonde-
„ mens de la paix, promet pour ſoi & pour ſes deſcendans que tout le conte-
„ nu en ſera inviolablement & ponctuellement obſervé en ſa forme & teneur,
„ afin que Sa dite Alteſſe Royale & ſes ſucceſſeurs jouiſſent, comme il eſt
„ dit ci-deſſus, des droits & autres choſes ici cédées, & ainſi de la même
„ maniere que Sa Majeſté Catholique, & les Rois ſes Prédéceſſeurs en ont
„ joui, pu & du jouir, & le dit Seigneur Roi d'Eſpagne, ſépare entant
„ que de beſoin le dit Royaume de Sicile & Iſles dépendantes de la Couron-
„ ne d'Eſpagne, déclare, conſent, veut & entend qu'ils demeurent ſéparés
„ tant qu'il y aura des mâles de la Maiſon de Savoie, & juſqu'à ce que la
„ Couronne d'Eſpagne tombe à un Prince de la Maiſon de Savoie, ſelon le
„ contenu du préſent article, & pour cet effet Sa Majeſté s'oblige que Son
„ Alteſſe Royale ratifiant le préſent traité & d'abord après l'échange des ra-
„ tifications, elle inveſtira Son Alteſſe Royale du dit Royaume de Sicile &
„ Iſles en dépendantes avec les appartenances, dépendances & annexes, &
„ lui en donnera la pleine, réelle & actuelle poſſeſſion, déclarant dès-à-pré-
„ ſent qu'en vertu du préſent traité Sa Majeſté à délaiſſé & s'eſt dépouillée
„ du dit Royaume de Sicile & Iſles dépendantes avec ſes appartenances, dé-
„ pendances & annexes, & que du tout elle en a revêtu & revêt Son Al-
„ teſſe Royale pour ne tenir plus Sa Majeſté dès l'échange des dites ratifica-
„ tions le dit Royaume de Sicile ni Iſles dépendantes & appartenances, dé-
„ pendances & annexes en ſon nom, mais qu'ils ſeront tenus alors au nom

SECT. VIII. *Hiſt. des deux Siciles depuis 1700 juſqu'à nos jours*

„ de Son Alteſſe Royale par le Marquis de Los Balbaſès qui eſt actuellement
„ Viceroi du dit Royaume & qui le livrera à Son Alteſſe Royale dès qu'elle
„ jugera à propos de faire prendre poſſeſſion du dit Royaume de Sicile, Sa
„ Majeſté reconnoiſſant le dit Duc de Savoie pour ſeul & légitime Roi de
„ Sicile en ratifiant de ſa part le préſent traité, & après l'échange des ratifi-
„ cations réciproques, & cependant les fruits, tributs & rentes de ce Ro-
„ yaume, ſes dépendances & annexes ſeront perçus par les mêmes Mini-
„ ſtres & fermiers qui les perçoivent actuellement ſous les ordres & à la diſ-
„ poſition du dit Viceroi pour ſervir à la ſubſiſtance & à l'entretien des trou-
„ pes que Sa Majeſté a dans ce Royaume pendant le temps qu'elles y de-
„ meureront en attendant que Son Alteſſe Royale y en envoie d'autres,
„ comme auſſi pour les frais de leur embarquement & tranſport en Eſpagne,
„ & pour l'exécution de la dite ceſſion, Sa Majeſté à libéré, déchargé &
„ diſpenſé, libére, décharge & diſpenſe tous les Archevêques, Evêques,
„ Abbés, Prélats & autres Eccléſiaſtiques, Ducs, Princes, Marquis, Com-
„ tes, Barons, Gouverneurs, Amiraux, Commandans, Capitaines & au-
„ tres Officiers, & gens de guerre & de marine qui ſont nés en Sicile, &
„ tous les ſupérieurs dans le Gouvernement, Préſidens, Magiſtrats, & autres
„ membres de ſes Conſeils, Chancelleries & Juſtices, ceux des Finances,
„ Chambres des Comptes, Miniſtres & Officiers de Juſtice, Capitaines,
„ Lieutenans, & Soldats de ſes forts & châteaux & autres employés à ſon
„ ſervice par mer ou par terre qui ſont Siciliens de naiſſance, Chevaliers,
„ Gentils-hommes & Vaſſaux habitans & dépendans des villes, bourgs, vil-
„ lages & généralement tous & chacun des Sujets du dit Royaume de Sicile
„ & Iſles dépendantes, chacun en ce qui le concerne, du ſerment de fidé-
„ lité qu'ils ont prêté à Sa Majeſté, & de la foi & obéiſſance qu'ils lui doi-
„ vent, leur ordonnant expreſſément & péremptoirement que, quand en
„ vertu du préſent traité & de l'échange des ratifications d'icelui, Son Al-
„ teſſe Royale prendra poſſeſſion du dit Royaume, ils aient ſans attendre au-
„ tre diſpoſition ni ordre, à reconnoître tous ledit Seigneur Duc de Savoie
„ pour leur ſeul & légitime Roi, à lui obéir, le défendre, & lui prêter
„ ſerment de fidélité, foi & obéiſſance, tel & ſemblable à ceux qu'ils ont
„ prêtés ou qu'ils ont été obligés de prêter juſqu'à préſent à Sa Majeſté,
„ laquelle ſupplée toutes les fautes & erreurs de droit ou de fait qui pour-
„ roient ſe trouver dans la préſente donation, ceſſion, ou tranſport du Ro-
„ yaume de Sicile & Iſles dépendantes, ſes appartenances, dépendances &
„ annexes, pour lequel effet Sa Majeſté renonce à toutes les loix, Statuts,
„ conventions, conſtitutions & coutumes qui pourroient être contraires &
„ qui même auroient été confirmées par ſerment auxquelles & aux déroga-
„ tions deſquelles elle déroge expreſſément par le préſent traité, pour l'en-
„ tier effet des dites donations, ceſſions & tranſports qui vaudront & auront
„ lieu ſans que l'expreſſion ou ſpécification particuliere déroge à la géné-
„ le ni la générale à la particuliere, excluant toutes exceptions qui pourroient ſe
„ fonder ſur quelques titres, droits, cauſes & prétextes que ce ſoit; ordonne en
„ même temps expreſſément & péremptoirement Sa Majeſté au Viceroi de Si-
„ cile de conſigner & remettre à Sa dite Alteſſe Royale ou à celui qu'elle dé-
„ putera le dit Royaume de Sicile, les Iſles dépendantes les appartenances,

Sect. VIII. *Hist. des deux Siciles depuis 1700 jusqu'à nos jours.*

„ dépendances & annexes, & de lui en bailler la réelle poſſeſſion dès que
„ Son Alteſſe Royale enverra pour la prendre, après l'échange des ratifica-
„ tions du préſent traité, ſans attendre aucuns autres ordres ni diſpoſitions,
„ & de faire remettre à Sa dite Alteſſe Royale, ou à ceux qu'elle députera, ou
„ au Viceroi qu'elle établira, les villes, ports, châteaux, places, forts &
„ & fortereſſes qui ſont dans le dit Etat, dans leſquelles ſe trouvent préſente-
„ ment l'artillerie, les arſenaux & munitions de guerre & de bouche, les
„ galeres & leurs chiourmes, les bâtimens avec leurs équipages & matelots, &
„ généralement tout ce qui appartient au dit Royaume de Sicile & Iſles dépen-
„ dantes ſans en rien changer, déplacer ou retenir, bien entendu que toutes
„ ces galeres & leurs chiourmes, les bâtimens avec leurs équipages & mate-
„ lots demeureront à la diſpoſition du dit Marquis de Los Balbaſés actuellement
„ Viceroi, juſqu'à l'entier & parfait tranſport de toutes les troupes que Sa Ma-
„ jeſté y tient, & qu'il embarquera pour le paſſage de ces dites troupes autant
„ de ces munitions de guerre & de bouche qu'il ſera néceſſaire, & en confor-
„ mité de ce que deſſus Sa Majeſté ordonne expreſſément & péremptoirement
„ aux Gouverneurs, Commandans, Capitaines & autres Officiers de conſigner
„ & délivrer à ceux qui ſeront députés par ſon Alteſſe Royale, ou par le
„ Viceroi qu'il y enverra, les dites villes, ports, châteaux, places, forts &
„ fortereſſes, leurs galeres & autres bâtimens, où ils ſe trouveront, ſoit dans
„ les ports de Sicile, ſoit ailleurs, avec tout ce qui en dépend, ſans remuer ni
„ changer, aucune choſe, ſi non pour ce qui regarde les galeres, bâtimens,
„ matelots & munitions dont Sa Majeſté ſe réſerve expreſſément la diſpoſi-
„ tion ſeulement pour le tranſport de ſes troupes de Sicile en Eſpagne, & ce
„ nonobſtant tous les ſerments qu'ils ont prêtés ou pu prêter, deſquels ils
„ demeurent & ſont diſpenſés, Sa Majeſté Catholique s'oblige auſſi par le
„ préſent traité de bailler & faire remettre par duplicata en faiſant l'échange
„ des ratifications du préſent traité, les dits ordres aux Vicerois, Amiraux,
„ Gouverneurs, Commandans, Capitaines, & autres Officiers, comme auſ-
„ ſi à tous les habitans du dit Royaume de quelque qualité & condition qu'ils
„ ſoient avec les clauſes les plus péremptoires & qui épargnent la néceſſité
„ d'en demander d'autres plus amples & d'autres diſpoſitions réitérées, &
„ de faire remettre les contre-ſeings, s'il y en a, afin que l'exécution des
„ donations, ceſſions & tranſports ci-deſſus mentionnés ne ſouffrent aucune diſ-
„ ficulté ni retardement, & qu'au contraire ils ſoient exécutés d'abord après
„ l'échange des ratifications de ce traité, & que le dit Viceroi, Officiers &
„ Soldats évacuent & partent de Sicile & de ſes dépendances par le moyen
„ des dites galeres, bâtimens & matelots, & avec les dites munitions néceſſaires
„ à leur tranſport, comme Sa Majeſté le leur ordonne expreſſément, &
„ comme il a déjà été dit d'abord après & au moment que Son Alteſſe Ro-
„ yale en prendra la poſſeſſion.

„ Il eſt auſſi expreſſément convenu & ſtipulé entre Sa Majeſté Catholique
„ & Son Alteſſe Royale qu'en cas que les deſcendans mâles du dit Seigneur
„ Duc de Savoie & tous les mâles de la Maiſon de Savoie viennent à man-
„ quer, en ce cas de défaut de mâles de la Maiſon de Savoie, le Royaume
„ de Sicile & Iſles dépendantes, ſes appartenances, dépendances & anne-
„ xes, retourneront de plein droit à la couronne d'Eſpagne, & de-même

SECT. VIII. *Hist. des deux Siciles depuis 1700 jusqu'à nos jours.*

„ Son Alteſſe Royale s'oblige & s'engage pour ſoi & ſes deſcendans mâles & „ pour tous les mâles de ſa maiſon, de ne pouvoir jamais vendre, ceder, en- „ gager, échanger ſous quelque prétexte de ſubrogation ou autre, ni donner „ ni en quelque maniere que ce ſoit engager en tout ou en partie le dit Ro- „ yaume de Sicile & Iſles dépendantes, ſes appartenances, dépendances ou „ annexes, à autres qu'aux Rois d'Eſpagne, ce qui doit être obſervé con- „ formément au dit acte de ceſſion du dit Royaume de Sicile fait par Sa Ma- „ jeſté le dixieme Juin dernier, & juſqu'à ce que la Couronne d'Eſpagne tom- „ be à un Prince de la Maiſon de Savoie, & qu'il ſoit Roi d'Eſpagne.

„ Son Alteſſe Royale étant obligée par la ceſſion & clauſes particu- „ lieres qui y ſont ſtipulées d'approuver, confirmer & ratifier tous les „ privileges, immunités, exemptions, libertés, ſtyles, & autres coutumes „ dont le dit Royaume jouit ou a joui ci-devant, expliqués en détail „ dans la dite ceſſion, Son Alteſſe Royale approuve, confirme & ratifie le „ tout, & s'oblige à les maintenir ſelon qu'il a été ſtipulé en la dite „ ceſſion, & en même temps Sa Majeſté Catholique deſirant de donner à „ ſes Vaſſaux Eſpagnols, Siciliens & autres qui ont perſiſté dans ſon obéiſ- „ ſance, & qui ont des biens dans le dit Royaume de Sicile, des preuves „ de la ſatisfaction qu'elle à de leur fidélité, & ſervice, déclare qu'en cas „ que l'on ait procédé civilement ou criminellement contre les dits biens ou „ partie d'iceux, ou prétende procéder ſous quelque prétexte ou pour „ quelque fait déjà jugé, Sa Majeſté Catholique les remet & pardonne dès- „ à-préſent; & pour cet effet caſſe & annulle les dites procédures, enſorte „ que pour tout ce qui à été fait pendant ſa domination & par le paſſé, les „ dits vaſſaux ne puiſſent être inquiétés ni troublés en leurs biens & poſſeſ- „ ſions, comme de ſon côté Son Alteſſe Royale promet que ſes Miniſtres & „ fiſcaux ne les troubleront ni inquiéteront pour ce qui s'eſt paſſé avant que „ Son Alteſſe Royale entre en poſſeſſion du dit Royaume, le tout ſans pré- „ judice d'autrui, à quoi Sa Majeſté ne prétend déroger." (1)

L'acte de ceſſion dont il eſt parlé dans ce traité ne contenant que les mêmes clauſes que l'ont vient de lire, il ſeroit ſuperflu de le rapporter ici (2). Le Roi d'Eſpagne voulut encore exiger du Duc de Savoie la Signature des deux articles ſuivans:

Conditions particulieres.

„ 1°. Que le Roi d'Eſpagne cede dans toutes les formes la propriété du Ro- „ yaume de Sicile au Duc de Savoie à condition qu'il s'engagera le plus ſolem- „ nellement qu'il pourra de ne jamais s'oppoſer ni directement ni indirectement „ aux prétentions que le ſuſmentionné Roi d'Eſpagne à ſur les Etats d'Italie, „ dépendans de la Monarchie d'Eſpagne juſqu'à la paix générale, qu'il ne s'op- „ poſera pas de-même, ſi le Roi d'Eſpagne ſe trouvoit forcé de les attaquer lui- „ même ou en ſon nom par l'inobſervation du traité de neutralité ſigné le 14 Mars „ à Utrecht de la part de la Cour de Vienne eu égard à l'Italie, que la ceſſion du „ dit Royaume dépendra de cet article qui doit être *conditio ſine quâ non.*"

„ 2°. Que le Roi d'Eſpagne ne cede ledit Royaume au Duc de Savoie „ qu'à condition qu'il y aura deſormais une alliance perpétuelle entre le Duc „ de Savoie & ſes Succeſſeurs, & le Roi d'Eſpagne & ſes Succeſſeurs, & „ qu'en vertu de cette alliance qui doit être des plus étroites & des plus

(1) Mémoires de Lamberti, *Tom.* VIII. *p.* 420.
(2) On peut lire cet Acte dans Lamberti, au tome cité *p.* 425.

„ ſures, le Duc de Savoie ne s'engagera pas ſeulement de n'entrer en aucun
„ engagement préjudiciable ou desagréable au Roi d'Eſpagne directement
„ ou indirectement, mais promettra encore de l'aider contre tous ceux qui
„ voudroient lui diſputer ce que les traités de paix conclus à Utrecht lui ont
„ cédé, & de ne faire aucune alliance avec quelque puiſſance que ce ſoit,
„ ſans en avertir préalablement & ſincérement le Roi d'Eſpagne & en atten-
„ dre l'approbation; que tous les biens confiſqués par le Roi d'Eſpagne en
„ Sicile ſur ceux qui ont ſuivi la Maiſon d'Autriche reſteront confiſqués juſ-
„ ques à la paix générale, au profit du Roi d'Eſpagne, que le dit Roi d'Eſ-
„ pagne, aura en outre des Juges en Sicile, indépendans du Duc de Savoie,
„ & de ſa Régence, pour y juger les différens qui pourroient naître entre
„ les ſujets du dit Roi, ſans que le Duc de Savoie ou ſon Miniſtre puiſſent
„ en prendre connoiſſance; que toutes les aliénations qui ſe ſont faites des
„ biens de la Couronne, ſoit par le Roi d'Eſpagne, ſoit par les Rois ſes
„ Prédéceſſeurs, reſteront valides & bien faites, ſans que le Duc de Savoie
„ & ſes Succeſſeurs puiſſent en examiner les titres de poſſeſſion, ſoit par
„ don, auction ou vente, pour les réunir à la Couronne ſous prétexte de
„ contravention aux loix du Royaume, ou ſous prétexte de léſion. Si le
„ Duc de Savoie ne ratifie pas cet article, la ceſſion du Royaume, de
„ Sicile ſera réputée pour nulle & pour non faite, de ſorte que cet article
„ eſt auſſi *conditio ſine quâ non.*" (1)

Sect. VIII. *Hiſt des deux Siciles depuis 1700 juſqu'à nos jours.*

Le Duc de Savoie ne fit aucune difficulté de ſigner & ratifier le premier de ces articles; quand au ſecond, il le trouva trop gênant & refuſa de l'approuver: la paix ne s'en fit pas moins, malgré la clauſe qui le termine. L'échange des ratifications ſe fit le 6 de Septembre de la même année 1713. Ainſi la Sicile après avoir été unie au Royaume de Naples pendant plus de deux cens ans depuis 1503, en fut ſéparée de nouveau pour être gouvernée par un Souverain particulier. Le nouveau Roi nomma le Marquis Maffei Viceroi de Sicile, & dit publiquement qu'il étoit juſte de donner la Viceroyauté à celui qui l'avoit fait Roi. En effet le Marquis Maffei avoit conduit preſque de ſon ſeul chef la négociation qui avoit mis la Couronne de Sicile ſur la tête du Duc de Savoie. Sa Majeſté Sicilienne, accompagnée de la Reine & d'un nombreux cortege partit pour aller prendre elle-même poſſeſſion de ſon Royaume. Elle paſſa près d'un an en Sicile: les Siciliens ſe flattoient que leur Roi feroit ſa principale réſidence parmi eux, mais il revint réſider dans ſes anciens Etats.

Il y eut une émeute à Palerme en 1716; les troupes nationnales ſe battirent contre les ſoldats étrangers, & il en reſta pluſieurs de part & d'autre ſur la place. Une affaire d'une importance plus générale troubloit la Sicile, & tenoit l'Europe attentive au dénouement avec d'autant plus de raiſon que par les incidens elle ſembloit intéreſſer tous les Souverains de l'Europe. Il s'agit des différens de la Cour de Rome avec le Tribunal de la Monarchie de Sicile. Il faut reprendre les choſes de plus haut.

Nouvelles tentatives de la Cour de Rome contre le Tribunal de la Monarchie de Sicile.

Nous avons parlé de la Bulle d'Urbain II. donnée à Roger au commencement du onzieme Siecle. Nous avons vu dans la précédente Section, les vains efforts de la Cour de Rome pour infirmer les privileges accordés aux Souverains de la Sicile par cette Bulle. En 1711. l'Evêque de Lipari fit

(1) Là-même, *p.* 431.

SECT. VIII. *Hiſt. des deux Siciles depuis 1700 juſqu'à nos jours.*

donner des pois chiches à un revendeur pour les vendre à ſon profit, & prétendit n'être point ſujet aux droits que cette eſpece de denrée payoit à la Ville. Les commis ignorant que ces pois appartinſſent à l'Evêque exigerent l'impôt du revendeur. Le lendemain, lorſqu'ils furent informés que ces pois appartenoient réellement à l'Evêque, ils rendirent ce qu'ils en avoient exigé, & les Jurés & le Gouverneur de l'Iſle allerent trouver l'Evêque pour le prier d'excuſer cette mépriſe des commis. Le Prélat vindicatif excommunia les prépoſés & déclara par une affiche publique qu'ils avoient encouru les cenſures. Ils ſe pourvurent au Tribunal de la Monarchie où ils obtinrent l'abſolution *ad cautelam*, & ils demanderent que ce Tribunal connût de la nullité de l'excommunication. L'Evêque inſtruit de ce procédé partit pour Rome. La Congrégation de l'Immunité lui expédia deux lettres l'une le 6 Août 1711, qui lui étoit adreſſée en particulier, & l'autre le 16 Janvier 1712, circulaire pour tous les Evêques du Royaume, par leſquelles la Congrégation déclaroit que ni les Cardinaux, ni les Légats *à latere*, ni aucune autre perſonne de quelque dignité qu'elle fût, n'avoient l'autorité de donner l'abſolution, ni de connoître de l'injuſtice des cenſures décernées par l'ordinaires pour fait d'immunité eccléſiaſtique lezée, ce droit étant réſervé au Pape ſeul.

Cette Lettre circulaire envoyée aux Evêques du Royaume par les ſoins de celui de Catane, en fut reçue diverſement ſuivant les différentes diſpoſitions de ces Prélats. L'Archévêque de Palerme, l'Evêque de Patti, & le Vicaire Général de Mont-réal, conformément à l'ancien ſtyle, l'envoyerent au Miniſtre Royal comme ayant droit d'en permettre ou ſuſpendre l'exécution, ſuivant les loix particulieres du Royaume, de tout temps inviolablement obſervées pour toutes les lettres étrangeres. L'Archevêque de Meſſine, les Evêques de Syracuſe & de Céphalie écrivirent à la Congrégation de l'Immunité pour lui repréſenter les conſéquences de cette affaire. Les ſeuls Evêques de Catane, de Mazzara & d'Agrigente firent publier la lettre ſans autre forme.

Conduite de quelques Prélats de Sicile.

Le Viceroi & ſon Conſeil jugerent l'entrepriſe de ces trois Evêques digne de reſſentiment, contraire aux droits du Roi & aux privileges du Royaume; qu'ils ne pouvoient ignorer que le Tribunal de la Monarchie n'eût le pouvoir de connoître en cauſe d'appel des injuſtes excommunications, & d'en ſuſpendre, l'effet juſqu'au jugement, puiſque c'eſt une pratique de pluſieurs ſiecles fondée ſur un ancien titre, & ſans laquelle les Siciliens, au préjudice de leurs anciens privileges, ſeroient contraints de ſortir du Royaume pour faire connoître leur innocence dans les Tribunaux de Rome. Le Roi Philippe V. approuva cette déciſion. Les Evêques eurent ordre de révoquer la publication de la lettre de la Congrégation & de l'envoyer au Juge Royal. Le Viceroi attendit envain l'effet de cet ordre, & le 22 Mars 1713 il donna une ordonnance dans laquelle ſe plaignant qu'on eût fait publier la dite lettre ſans le pareatis Royal, contre l'ancien ſtyle & les privileges du Royaume, il déclaroit cette lettre & toute autre qui pourroit être publiée à l'avenir, nulle & de nul effet, comme bleſſant les droits publics. (1)

(1) Défenſe de la Monarchie de Sicile contre les entrepriſes de la Cour de Rome,

Sect. VIII. *Hiſt. des deux Siciles depuis 1700 juſqu'à nos jours.*

Cette ordonnance ayant été publiée à Catane, l'Evêque eut la hardieſſe d'en donner une contraire, déclarant celle du Viceroi invalide & nulle, ſe ſervant même de termes qui offenſoient l'autorité royale, & traitant l'uſage du pareatis du Roi, d'une choſe téméraire, ſcandaleuſe, ſéductrice & horrible. Ce procédé violent & quelques autres de la même eſpece, ſur-tout l'ordonnance du même Evêque du 7 Avril 1713, par laquelle ce Prélat déclaroit l'abſolution du Juge de la Monarchie, invalide, illicite & ſacrilege, obligerent le Viceroi de lui faire ſignifier le 18 du même mois de ſortir du Royaume. Cette fois l'Evêque obéit, mais en partant il publia une ſentence d'interdit contre ſon dioceſe, avec proteſtation qu'il en étoit chaſſé par violence, & du même temps excommunia les deux officiers qui lui avoient ſignifié cet ordre. Deux autres prélats, l'Archevêque de Meſſine, & l'Evêque d'Agrigente, reçurent encore le même ordre de ſortir du Royaume, pour des attentats du même genre. Le Tribunal de la Monarchie fut même dans le cas d'uſer de rigueur contre quelques Vicaires-généraux, à cauſe de leur déſobéiſſance. Il fit empriſonner ceux que l'Evêque d'Agrigente avoit nommés pour gouverner ſon Dioceſe en ſon abſence.

Démarches Violentes de la Cour de Rome.

Tel étoit l'état de cette querelle à l'avénement de Victor Amédée au trône de Sicile. Peu de jours après le Pape expédia des Brefs à l'Archevêque de Palerme, par leſquels il lui ordonnoit ſous peine de ſuſpenſion *a Divinis ipſo facto*, de ſe conformer à la conduite des Evêques de Catane & d'Agrigente. Mais ces Brefs n'arriverent point, la felouque qui les portoit ayant fait naufrage.

Le 17 de Juin de la même année le Pape fit publier dans Rome une Bulle contre l'ordonnance du Tribunal de la Monarchie qui avoit déclaré nul l'interdit de l'Evêque de Catane; mais cette Bulle ne parut point à Catane avant l'Arrivée du nouveau Roi de Sicile, où l'on obſervoit exactement les ordres du Tribunal de la Monarchie. Elle étoit venue de Rome avec des lettres même de l'Evêque. Quelques jours après l'arrivée de Sa Majeſté, on la publia clandeſtinement & ſans avoir l'*Exequatur regium*: ce qui troubla le repos de cette ville, & excita des mouvemens dès les premiers jours de la domination de Sa Majeſté qui y envoya l'Abbé Barbara de Sainte-Lucie & l'Avocat Fiſcal Perlongo pour les appaiſer. Immédiatement après l'arrivée du Roi, l'Archevêque de Palerme préſenta au Marquis de Los Balbaſés deux Brefs du Pape, qui ſembloient être une eſpece de Monitoires; mais il ne les voulut pas recevoir, diſant qu'ils lui étoient adreſſés comme Viceroi, & qu'ayant ceſſé de l'être par l'Arrivée de Sa Majeſté, il ne pouvoit les ouvrir. Le 13 Octobre il parut à Palerme deux Monitoires de l'Auditeur de la chambre, l'un contre ceux qui avoient porté l'ordre à l'Archevêque de Meſſine & à l'Evêque d'Agrigente de ſortir du Royaume, & l'autre contre le Juge de la Monarchie, pour avoir envoyé le Doyen Buglio à Catane déclarer la nullité des Cenſures & de l'interdit fulminé par l'Evêque à ſon départ. On inſéra dans ce Monitoire un ordre de Sa Sainteté, où parlant du Tribinal de la Monarchie, on le qualifioit de certain & prétendu tribunal; com-

avec une relation véritable des procédés des deux Cours de Rome & de Sicile ſur les conteſtations au ſujet du Tribunal de la Monarchie, *page* 169-172.

Sect. VIII. *Hiſt. des deux Siciles depuis 1700 juſqu'à nos jours.*

me ſi par le paſſé il n'eut pas été reçonnu de la Cour de Rome, de ſes Tribunaux & de ſes Miniſtres qui tant de fois lui ont envoyé des cauſes de ſa compétence, comme divers titres qui ſont dans les Archives, le juſtifient. Dans le mois de Novembre ſuivant, le Sécrétaire de la Congrégation de l'Immunité fit appeller tous les procureurs-généraux des Maiſons Réligieuſes, & leur ordonna d'écrire, comme ils firent, pluſieurs lettres avec menace de ſuſpenſion *a Divinis* & privation de dignité à tous ceux qui n'obſerveroient pas les interdits. (1)

1714. Ce n'eſt là qu'une petite partie des procédés violens, & des moyens odieux que la Cour de Rome employa pour porter les Siciliens à ſe révolter contre le Tribunal de la Monarchie. Le 25 Janvier de l'année 1714, elle fit publier une excommunication contre le Juge de la Monarchie, ſans avoir aucun égard pour ſa perſonne, ni pour celle du nouveau Monarque qui régnoit ſur la Sicile. Cependant Sa Majeſté n'oppoſoit que la douceur à tant de violences. Réſolue de ſoutenir les privileges de ſa Couronne, elle fit propoſer au Pape pluſieurs voies d'accommodement. Le Pape les rejetta toutes & déclara pour toute réponſe qu'elle n'écouteroit perſonne ſur cette affaire ſi l'on n'accordoit pour préliminaire les ſatisfactions ſuivantes: qu'on feroit obſerver les interdits fulminés dans les Dioceſes de Catane & d'Agrigente, que l'on n'inquiéteroit point ceux qui avoient obéi ou qui obéiroient aux ordres du Saint-Siege; que l'on feroit ſortir de priſon ceux qui y avoient été mis à ce ſujet, & qu'on rappelleroit tous les Evêques & autres Eccléſiaſtiques qui avoient eu ordre de ſortir du Royaume (2), prétendant de plus Sa Sainteté demeurer dans une pleine liberté de faire tout ce qui lui conviendroit ſans aucun délai.

Une réponſe de cette nature n'annonçoit guere une ſincere diſpoſition à aucun accommodement, & ſembloit une nouvelle injure ajoutée à tant d'attentats violens. Ce n'étoit rien en comparaiſon de ce que le Saint-Pere méditoit.

Bulle d'Abolition de la Monarchie de Sicile. 1715. Sur ces entrefaites le Roi retourna en Piémont. Le Pape qui vouloit autoriſer ſes démarches du prétexte ſpécieux de la Réligion, & faire croire aux peuples que le Ciel l'inſpiroit, ordonna des prieres publiques, en forme de Jubilé, pour obtenir les ſecours & les lumieres céleſtes dans l'entrepriſe qu'il formoit de ſoutenir l'immunité de l'Egliſe. Après cette cérémonie la Cour de Rome redoubla ſes procédures, & le Tribunal de la Monarchie y oppoſant les ſiennes, la Sicile ſe trouva dans un état déplorable. La plus grande partie des Egliſes étoit fermée, le ſervice divin interrompu, & les peuples dans cette perplexité cruelle où les livre toujours la diviſion des deux puiſſances dont le concours peut ſeul aſſurer leur ſecours. Enfin le Pape porta le coup médité depuis long temps, en publiant à Rome le 20 de Fevrier 1715, une bulle par laquelle il prononçoit l'abolition du Tribunal de la Monarchie de Sicile & révoquoit tous les privileges accordés par les Papes ſes Prédéceſſeurs tant à Roger II, qu'aux Rois ſes Succeſſeurs. (3)

Cette

(1) *Là-même, p.* 172-174.

(2) Memoire remis le 14 Mars 1714, par Mr. le Cardinal Paulucci à Mr. le Cardinal de la Trimouille.

(3) *Hiſtoire des Rois des deux Siciles de la Maiſon de France, Tom.* IV. *p.* 409 & 410.

Cette nouvelle étant arrivée en Sicile, le Tribunal de la Monarchie défendit ſes droits par un mémoire en forme de manifeſte; & le Procureur Fiſcal appellant du Pape mal informé au Pape mieux informé, publia à ce ſujet l'acte ſuivant:

Sect. VIII. *Hiſt. des deux Siciles depuis 1700 juſqu'à nos jours.*

Acte d'appel de cette Bulle.

„ Le Procureur Fiſcal Royal du Royaume de Sicile, qui doit veiller à la „ défenſe des privileges, régales, droits & anciennes coutumes du Roi & „ du Royaume, ayant eu connoiſſance qu'on à publié dans la ville de Ro„ me, le 20 Février de l'année courante 1715, une prétendue Bulle du „ Souverain Pontife Clément XI. par laquelle on prétend abolir la Légation „ de la Monarchie de ce Royaume dans deux mois, & un Bref qui établit „ l'ordre des cauſes eccléſiaſtiques, & conſidérant que les dites Bulle & „ Bref ſont émanés ſans citation, ſans parties entendues, & en outre qu'el„ les ſont obreptices & ſubreptices & qu'elles ôteroient au Roi & au Ro„ yaume de Sicile une prérogative & une Juriſdiction qui a été poſſédée & „ exercée de temps immémorial & pendant pluſieurs ſiecles, paſſée en cou„ tume légitime & approuvée non ſeulement par un très-ancien privilege, „ mais encore confirmée par la Bulle d'Urbain II. & par les concordats „ avec les Souverains Pontifes, Adrien IV, & Pie IV, & par pluſieurs „ actes ſubſéquens, ſoit exprès ſoit tacites des Souverains Pontifes, leurs „ Succeſſeurs juſqu'au Pontificat de Clément XI en 1715, ratifiée & „ obſervée pendant ſix ſiecles, & auquel privilege on n'a jamais touché „ parce qu'il été accordé à titre onéreux & qu'il a été paſſé en forme „ de contrat en la mémoire glorieuſe du grand Héros, le Comte Roger Nor„ mand, qui a conquis ce Royaume de Sicile & l'a délivré de la domination „ des Infidéles, & fondé tant de belles Egliſes, Evêchés & Abbayes qu'il „ à dotés de la troiſieme partie du revenu de ce Royaume; & parce que „ cet uſage & cette poſſeſſion y ont toujours été continués, que les peuples „ ſont faits & comme naturaliſés à cette maniere de vivre, en telle ſorte que „ les dites Bulle & Bref porteroient de grands préjudices à la Couronne ro„ yale & aux régnicoles, & parce que la dite Bulle & Bref qui a été don„ né enſuite comme obreptice & ſubreptice contient une injuſtice manifeſte „ & prive les Rois de Sicile des privileges de la dite prérogative & juriſ„ diction qu'ils ont eue pendant tant de Siecles: par ces raiſons le Procureur „ Fiſcal Royal, perſuadé que le Souverain Pontife n'a pas été bien informé „ & que, s'il l'avoit été il n'auroit jamais pris la réſolution d'abolir un droit & „ une coutume immémoriale, approuvée par des privileges bien établis & „ par des concordats ſi anciens & ſi bien autoriſés.

„ A ces fins le dit Procureur Fiſcal Royal, qui doit avoir ſoin de veiller „ à la défenſe des régales, droits, coutumes & privileges de la Couronne & du „ Royaume, ayant conſidéré que le changement de cette coutume ancienne „ troubleroit le repos public, & produiroit de grands inconvéniens & dom„ mages, a jugé avec tout le reſpect du au Saint-Siege & au Souverain „ Pontife, dont les peuples de ce Royaume ſont des fils très-fidéles & obéiſ„ ſans, de faire par le préſent acte une remontrance & un appel du Souve„ rain Pontife mal informé au même Pontife mieux informé, & ſi beſoin „ eſt, au Saint-Siege Apoſtolique, ou à ceux à qui on peut légitimement „ recourir & appeller ſuivant la diſpoſition des Saints Canons pour la révo-

SECT. VIII. *Hiſt. des deux Siciles depuis 1700 juſqu'à nos jours.*

„ cation de la dite Bulle & du dit Bref, afin de ſe faire rendre juſtice ; & „ parce que ſelon la diſpoſition des loix on ne doit rien innover pendant „ l'appel, la préſente remontrance & appellation ſubſiſtant, l'exécution de „ la dite Bulle & du dit Bref eſt ſuſpendue de droit, proteſtant au ſurplus „ le dit Procureur Fiſcal Royal de tout ce qui ſe feroit au contraire, & de „ ſe pourvoir par toutes les voies licites & permiſes, ſuivant la diſpoſition „ du Droit Naturel, Canonique & Civil, implorant *ſalvo jure & cum poteſtate*, pour en avoir un témoignage & que ſa proteſtation & appellation „ ſoient connues de tous les Prélats ſéculiers & réguliers & autres Eccléſiaſtiques & des peuples de ce Royaume & de tous autres à qui il appartiendra, le préſent acte a été fait à Palerme le 20 Mars 1715, & il a été enrégiſtré dans les Actes de la Grande Cour Royale." (1)

Propoſitions outrées de la Cour de Rome Cenſurées.

Le Pape plus emporté que jamais déclara nuls tous actes d'appel faits ou à faire & fit ſuccéder les Bulles, les Brefs & les Reſcrits, & comme il arrive preſque toujours dans la chaleur des conteſtations, la Cour de Rome y avança des propoſitions outrées, d'autant plus repréhenſibles & capables d'allarmer, qu'au lieu de les rendre particulieres à la Sicile, & ſeulement relatives à la diſpute préſente, on les établiſſoit d'une maniere générale, comme ſi elles euſſent du ſervir de loi à tous les autres Royaumes. Telles furent les Lettres Monitoriales de l'Auditeur de la Chambre Apoſtolique en date du 9 Décembre de cette année. On y traitoit d'exécrable, de ſchiſmatique, & d'hérétique la maxime de l'*Exequatur Regium*, on appelloit les Officiers Royaux qui exigeoient à ce ſujet la ſignature des Réguliers, des téméraires pleins de méchanceté & d'impudence, des audacieux, des ſéducteurs qui diſoit-on ne cherchoient qu'à ébranler la conſtance des religieux Siciliens; on avançoit que tous actes & cenſures émanés de Rome devoient être exempts de l'Exequatur, & qu'il étoit notoire à tous les fidèles que ces actes portoient en eux-mêmes tout ce qui étoit néceſſaire pour leur exécution indépendamment de quelque autorité humaine que ce pût être, comme étant appuyés ſur la puiſſance divine.

Lorſque les exemplaires imprimés de ces Lettres ſe répandirent à Paris, le Parlement trouva les maximes qu'elles contenoient ſi dangereuſes & ſi contraires aux Principes de l'Egliſe Gallicane, que par arrêt rendu le 15 de Janvier 1716 ſur les Concluſions de l'Avocat Général, il jugea à propos d'en ordonner la ſuppreſſion. Cet Arrêt eſt ſi remarquable que nous ne pouvons nous diſpenſer de le tranſcrire ici en entier. On le trouvera au bas de la page. (2)

(1) *Hiſt. générale de Sic.* Par Mr. de B. *Tom.* II. *p.* 442, 443.

(2) Arrêt de la Cour de parlement, *qui ordonne la ſuppreſſion des feuilles imprimées à Rome ſous le titre de* Illuſtriſſimi & reverendiſſimi Domini Auditores generalis reverendæ Cameræ Apoſtolicæ, Litteræ Monitoriæ, &c. *avec défenſe de les imprimer, vendre ou débiter ; & qui renouvelle les défenſes générales de recevoir ou publier aucunes Bulles, Brefs ou Décrets de la Cour de Rome ſans Lettres Patentes regiſtrées en la Cour, qui en ordonne la publication.*

Extrait des régitres du Parlement.

Ce jour les Gens du Roi ſont entrés & M. Guillaume François Joly de Fleury, l'un des Avocats du dit Seigneur Roi, portant la parole, ont dit à la Cour.

Cependant on faiſoit peu de cas en Sicile des Bulles, Breſs & Reſcrits de Rome. La hauteur & l'obſtination du Saint-Pere dégoûterent le Roi de faire de nouvelles démarches pour terminer cette affaire, deſorte que la conteſtation dura autant & même plus long-temps que le Regne de Victor Amédée.

Sect. VIII. *Hiſt. des deux Siciles depuis 1700 juſqu'à nos jours.*

Ce regne ne fut pas long. Malgré les divers traités ſignés à Utrecht, l'Eſpagne n'avoit pas encore fait ſa paix particuliere avec l'Autriche. L'Empereur ne vouloit point ſouſcrire à la diſpoſition qui donnoit la Sicile au Duc de Savoie. Lorſqu'il fit ſa paix avec la France, il refuſa de reconnoî-

Nouvelle révolution.

Que le dépôt ſacré de l'ordre public qui leur eſt confié, les oblige de recourir à l'autorité de la Cour, au ſujet d'une piece qui paroit être des Lettres Monitoriales décernées par l'Auditeur général de la Chambre Apoſtolique contre ceux qu'on dit s'être oppoſé aux immunités, à la juriſdiction & à la liberté Eccléſiaſtique dans la Sicile & avoir violé l'interdit qui a été prononcé contre pluſieurs villes & Dioceſes de ce Royaume; que quoique ce titre qui n'annonce qu'un Acte émané d'un Tribunal que nous ne reconnoiſſons point en France, & une monition qui n'a pour objet que les ſujets d'un Royaume étranger, ſemble ne devoir pas nous intéreſſer, les principes qu'ils ont trouvé dans cet Imprimé leur ont paru attaquer ſi ouvertement les droits de tous les Souverains & les maximes les plus inviolables de la France, qu'ils croiroient manquer à ce qu'ils doivent au Roi & au Public, & à ce qu'ils ſe doivent à eux-mêmes, s'ils ne propoſoient pas à la Cour de prévenir par la ſageſſe, les ſuites dangereuſes que cet écrit pourroit avoir s'il ſe répandoit dans le Royaume.

Qu'ils ne croyent pas qu'il ſoit néceſſaire de relever pluſieurs propoſitions répandues dans cet imprimé, les déciſions des papes comparées à la parole de Dieu même, l'étendue ſans bornes donnée aux interdits, ni pluſieurs autres maximes qui ne ſont établies que ſur la prévention de quelques Auteurs Ultramontains mais qui n'étant jettées dans cet écrit, que comme en paſſant, & n'étant appliquées directement qu'aux conteſtations particulieres de la Sicile, ne ſont pas d'une auſſi grande conſéquence, par rapport à la France.

Mais ce qui leur à paru mériter d'avantage l'attention de la Cour, ce ſont les principes de l'Auteur ſur l'exécution des Décrets du Pape, que ce ne ſont point de ſimples expreſſions haſardées, des énonciations légeres & ſuperficielles; ce ſont des propoſitions appuyées & ſoutenues comme des vérités évidentes, & preſque comme des articles de foi; que ce ne ſont point des maximes ſeulement relatives aux différents particuliers de la Monarchie de Sicile, ce ſont des principes que l'Auteur applique à tous les Royaumes, à tous les Souverains & à tous les Peuples.

Que la Cour ſait quels ſont les Principes établis dans preſque tous les Etats Catholiques, ſur ce qui regarde l'exécution des Décrets, ſoit des Papes, ſoit des Conciles. D'un côté, la néceſſité de faire connoître aux peuples la Loi, à laquelle ils doivent obéir, à établi auſſi la néceſſité de la Publication des Loix Eccléſiaſtiques comme des Loix Civiles. D'un autre Côté, l'obligation que les Souverains contractent avec leurs peuples, de ne ſouffrir rien dans leurs Etats, qui puiſſent troubler l'ordre & la tranquillité publique; ce gouvernement, dont ils ne ſont comptables qu'à Dieu ſeul, à formé auſſi l'obligation d'obtenir la permiſſion du Prince & des Magiſtrats qui adminiſtrent la juſtice ſous ſon autorité, comme une forme néceſſaire pour la publication des Décrets Eccléſiaſtiques, qui ſous prétexte de la Réligion, pourroient donner atteinte aux droits & aux intérêts de l'Etat; & que c'eſt à ces maximes que nous devons principalement la conſervation de nos plus ſaintes libertés.

Que des Principes auſſi anciens que l'Egliſe, auſſi étendus que les Etats qui profeſſent notre Sainte Réligion, & dont les monumens ſe préſentent en foule dans tous les Royaumes Catholiques, n'ont pas beſoin d'être ſoutenus de preuves devant des Magiſtrats qui en ſentent toute la néceſſité, & qui connoiſſent l'uſage conſtant qu'on en a fait dans tous les tems.

Que ce ſont cependant ces principes que l'Auteur de ces Lettres Monitoriales attaque ſans ménagement. Il ſe plaint des Officiers du Roi de Sicile, qui ont obligé les Réguliers de ce Royaume, de déclarer leurs ſentimens ſur la néceſſité de l'Exequatur.

SECT. VIII. *Hist. des deux Siciles depuis 1700 jusqu'à nos jours.*

tre ce Prince en qualité de Roi de Sicile : il fit sortir de l'Empire le Marquis de Borgalo & le Comte de Provana dont le premier étoit Ministre de Savoie à la Diete d'Ausbourg & l'autre à Vienne. Le Pape refusoit aussi de donner l'investiture du Royaume de Sicile au Duc de Savoie, jusqu'à ce que la paix générale fut faite. La cession de ce Royaume étoit l'ouvrage de l'Angleterre & de la France. Ce furent aussi ces deux Puissances que l'Empereur intéressa en sa faveur pour recouvrer cette Couronne.

Cette formalité usitée en Sicile, que l'on connoît ailleurs sous le nom de *Placet*, de *Pareatis*, ou de Retention des Décrets de la Cour de Rome, que nous connoissons parmi nous sous le nom de Lettres d'attache, & qui tend à établir la nécessité de la permission du Souverain pour la réception & la publication de ces Décrets, est regardée par l'Auteur comme une entreprise téméraire sur l'autorité Ecclésiastique.

S'il parle de la maxime de l'*exequatur* en elle-même, il la traite d'exécrable, de Schismatique & d'hérétique. *Execrabilem propositionem pro Schismaticâ & hæreticâ à sacrâ inquisitione reprobatam.*

S'il parle des Officiers qui ont exigé la signature des Réguliers sur ce sujet, ce sont des téméraires, pleins de méchanceté & d'impudence ; des audacieux & des séducteurs, qui n'ont cherché qu'à ébranler la constance des Réligieux du Royaume de Sicile.

S'il applique ces maximes à la nature des Décrets Apostoliques, il en fait une énumération qui n'excepte rien; les Sanctions, les Décrets, les Constitutions, les Censures particulieres ou générales, les interdits, tout est compris dans l'exemption prétendue de l'*exequatur*.

S'il envisage enfin les principes qu'il avance, par rapport aux personnes qu'il prétend y être soumises, il soutient qu'il est evident & notoire à tous les Fideles que les Sanctions, les Décrets & les Constitutions qui sont émanées de l'Oracle du Chef Suprême & visible de l'église & du vicaire de Jésus-Christ sur la terre, portent avec elles & par elles-mêmes tout ce qui est nécessaire pour leur exécution, & qu'elles ont (pour se servir de ses termes mêmes) une exécution parée dans tous lieux de la terre, indépendamment de quelque autorité humaine que ce puisse être, comme étant appuiées sur la puissance divine. *Cum satis omnibus Christi fidelibus perspectum exploratum que sit, Sanctiones, Decreta ac Constitutiones quæ ab Oraculo supremi & visibilis Ecclesiæ Capitis, Christique in terris Vicarii emanant, ut potè divinâ potestate fulcita, par seipsa, ubique locorum, independenter à quacumque humana auctoritate, paratam executionem habere.*

Que ce n'est donc point une proposition générale qui puisse être restreinte dans l'application, que ce n'est point aussi une proposition singuliere pour le Royaume de Sicile; que c'est un principe établi pour tous les tems, pour tous les lieux; pour tous les Etats, que l'Auteur applique par conséquent à la France comme à l'Italie, & qui, dans son Systême, ne doit point souffrir d'exception.

Qu'il n'est pas besoin de faire sentir les conséquences de ces Principes, suivant lesquels tous les Décrets émanez de la Cour de Rome auroient force de loi dans tous les Etats Catholiques, sans le secours de la Puissance séculiere, les Censures, les excommunications, les interdits, les entreprises sur le temporel & sur l'autorité des Rois, & tous ce qui porteroit le caractere du Pape, seroit donc une loi Souveraine, à laquelle tous les Fidèles seroient assujettis, & l'autorité du Prince & de ses Magistrats deviendroit impuissante pour arrêter les cours de nouveautés qui s'établiroient sans eux, & malgré eux dans les Etats soumis à leur autorité.

Envain, nos Rois auroient-ils refusé de recevoir plusieurs Bulles des Papes, qui ne pouvoient s'accorder avec nos maximes; envain, nos peres auroient-ils protesté contre tant de Décrets, & surtout contre la Bulle qualifiée *in Cænâ* Domini, dont la Cour a si solemnellement défendu l'impression & l'exécution dans ce Royaume; envain, cet auguste Tribunal auroit réiteré tant de fois les défenses portées par les Ordonnances, de recevoir, même de débiter en France les Décrets, Bulles, & Constitutions des Papes, sans la permission du Roi ; toutes ces précautions si sages seroient inutiles si la Doctrine de cet Ecrit étoit tolerée.

Mais Comment pourroit-elle l'être ? Il faudroit non seulement détruire la décision &

Sect. VIII. *Hiſt. des deux Siciles depuis 1700 juſqu'à nos jours.*

Il y eut l'an 1718 un Traité entre l'Empereur, la France & l'Angleterre par lequel il fut convenu qu'on ôteroit la Sicile au Duc de Savoie & qu'on lui rendroit la Sardaigne en échange. La Cour de Madrid refuſa d'accéder à ce traité & prit de-là occaſion d'attaquer la Sicile pour en reprendre la poſſeſſion. Elle équipa une flotte conſidérable. Les Eſpagnols arriverent à Palerme le 30 Juin & le Magiſtrat de cette ville accompagné de la Nobleſſe en ayant apporté les clefs au Marquis de Lede, Général des troupes de dé-

1718.

des ordonnances & de vos Arrêts, il faudroit encore renverſer les principes les plus inviolables, les uſages les plus anciens, les exemples les plus authentiques. Il faudroit combattre les ſentimens du Clergé de France & des Auteurs les plus reſpectables. Il faudroit déſavouer les Papes mêmes qui ont reconnu tant de fois ce pouvoir dans la perſonne de nos Rois. Il faudroit déſavouer le Pape Pie IV. qui pria pluſieurs fois le Roi Charles IX. de faire publier le Concile de Trente en France. Il faudroit déſavouer le Pape Clément VIII, qui, convaincu de la néceſſité de la permiſſion du Roi, pour la publication de ce Concile, voulut l'exiger du Roi Henri IV. lors de ſa converſion à la foi Catholique. Il faudroit déſavouer les inſtances des Papes auprès de tous les Souverains de l'Europe, & ſur tous les Rois d'Eſpagne pour la publication du même Concile, qui n'a eu d'exécution, dans les Etats où il a été reçu, que par la permiſſion des Souverains, & avec les modifications qu'ils ont cru devoir y apporter. Il faudroit déſavouer enfin tout ce qui s'eſt fait dans le dernier Siecle, & preſque ſous nos yeux, ſur la réception des dernieres Conſtitutions de la Cour de Rome.

Que c'eſt trop s'arrêter à combattre des maximes qui ſe détruiſent par tant de preuves ſolides, & qui ne ſe trouvent point d'ailleurs dans la bouche du Pape; qu'on doit trop préſumer de ſes lumieres & de ſa ſageſſe, pour croire qu'il put adopter des ſentimens ſi contraires aux véritables regles, & qu'il voulut s'écarter de la route que ſes prédéceſſeurs lui ont tracées; & qu'obligé par leur miniſtere, d'attaquer les propoſitions renfermées dans cet Ouvrage, ils s'eſtiment heureux de n'y reconnoître que le zele plus ardent qu'éclairé d'un des Officiers de la Cour de Rome, mais que le plus ou le moins d'autorité de cet Ecrit ne doit pas les diſpenſer d'en prévoir les ſuites, qu'il eſt ſi important de ne rien laiſſer paſſer en France, qui puiſſe donner la moindre atteinte à la maxime qui fait notre principale ſurêté pour maintenir les droits de la Couronne & les libertés de l'Egliſe Gallicane, qu'ils ne peuvent garder le ſilence ſur un Ouvrage qui pourroit faire d'autant plus d'impreſſion ſur les perſonnes peu inſtruites, qu'elles pourroient le lire ſans précaution & ſans défiance, comme n'étant fait que pour une Monarchie étrangere, ſans appercevoir le danger dont tous les Etats Catholiques ſont ménacés, par les maximes générales qu'il contient.

Que ſi cet Ecrit qui n'eſt daté que du 9 Décembre dernier n'a pu encore être commun en France, il pourroit le devenir bientôt, ſi la Cour ne prévenoit le mal dans ſa naiſſance; que c'eſt dans ces vues qu'ils ont cru devoir lui propoſer, non pas de les recevoir appellans comme d'abus d'une Monition émanée d'une Juriſdiction dont nous ne reconnoiſſons point l'autorité, & qui n'a pas d'ailleurs pour objet direct les peuples de ce Royaume, mais d'en arrêter ſeulement le cours par la ſuppreſſion des Exemplaires, & par les défenſes de le débiter, & d'empêcher en même tems le progrès de ces maximes dangereuſes, en renouvellant les défenſes tant de fois prononcées par les arrêts, de recevoir, publier, imprimer ni débiter aucunes Bulles ni brefs de la Cour du Rome ſans Lettres Patentes du Roi duement enrégiſtrées en la Cour. Que c'eſt l'objet des Concluſions qu'ils ont priſes par écrit, & qu'ils laiſſent à la Cour avec les Lettres monitoriales dont il s'agit.

Et ſe ſont retirés, après avoir laiſſé ſur le Bureau lés dites feuilles imprimées & les Concluſions par écrit priſes par le Procureur Général du Roi.

Vû les dites feuilles, dont lecture à été faite, ayant pour titre: *Illuſtriſſimi & Reverendiſſimi Auditores generalis Reverendæ Cameræ Apoſtolicæ Litteræ Monitoriæ, contra compulſores & violatores immunitis, Jurisdictionis & Libertatis Eccleſiaſticæ in Civitatibus Panormi & Meſſaniæ, nec non in civitatibus & diſcefibus Catanien. Agrigentin; & Liparen; ac Eccleſiaſtice interditti, cui præfatæ civitates & dioceſes Catanien. Agrigentin & Liparen. Subjectæ reperiuntur & præſertim contra Laicos dictarum civitatum & locorum,*

Sect. VIII. *Hiſt. des deux Siciles depuis 1700 juſqu'à nos jours.*

barquement, Philippe V. fut proclamé de nouveau Roi de Sicile. L'année ſuivante les Eſpagnols ſe virent enlever leur conquête par les troupes de l'Empereur; & après pluſieurs mois de négociation, le Cardinal Alberoni qui s'oppoſoit à la paix ayant été renvoyé d'Eſpagne (1), Sa Majeſté Catholique accéda enfin au traité de la Quadruple Alliance, dont un des articles fut que la Sicile ſeroit cédée à l'Empereur & que la ceſſion en ſeroit faite dans les mêmes termes & avec les mêmes conditions que celle qui avoit été faite à Utrecht en faveur du Duc de Savoie. En 1725 un Traité entre l'Empereur & le Roi d'Eſpagne aſſura la Sicile au premier qui avoit déjà le Royaume de Naples.

L'Empereur Charles VI. Roi de Sicile. 1719-1720.

Le Comte de Merci, Général de l'Empereur, fit prêter aux villes le ſerment de fidélité à Charles VI. Voulant chatier Palerme de ce qu'elle avoit toujours témoigné beaucoup d'éloignement pour l'Empereur, il fit conſtruire une citadelle ſur une hauteur à une petite diſtance de la place, pour la contenir dans le devoir. Cette fortereſſe fut achevée avant la fin de la Viceroyauté du Duc de Monteleon qui avoit été nommé à cette dignité peu après la conquête, & fut rappellé en 1722. Le Comte d'Alménara le remplaça, & remit lui-même les rênes du gouvernement, en 1726, à Chriſtophe Ferdinand de Cordoue, Comte de Saſtago.

Le Tribunal de la Monarchie confirmé par Benoît XIII. 1728.

Peu après l'arrivée de ce nouveau Viceroi en Sicile, la grande affaire touchant le Tribunal de la Monarchie de Sicile fut terminée. Dès le temps de Clément XI, pluſieurs Prélats Romains ſouhaitoient qu'on n'agitât point cette queſtion, vu le peu d'apparence qu'il y avoit de réuſſir. Le Pape même

&c. Datæ die nona Decembris 1715. Enſemble les Concluſions du Procureur Général du Roi; la matiere miſe en délibération.

La Cour, faiſant droit ſur les Concluſions du Procureur-Général du Roi, ordonne que les dites feuilles imprimées ſeront & demeureront ſupprimées; & à cette fin, enjoint à tous ceux qui en ont des exemplaires en leur poſſeſſion, de les remettre inceſſamment au Greffe de la Cour. Fait défenſes à tous imprimeurs, Libraires, Colporteurs & autres, de les imprimer, vendre, débiter ou autrement diſtribuer, à peine de confiſcation des exemplaires qui ſeront trouvés chez eux, de mille Livres d'amende, & de privation de leurs maîtriſes ou vacation, même de punition corporelle, s'il y échet: à l'effet de quoi ſera informé contre les contrevenants par devant Maître Pierre de Paris, Conſeiller en icelle. Fait défenſes en outre, conformément aux ordonnances du Royaume, Arrêts & Réglements de la ditte Cour, à toutes perſonnes de quelque état & Condition qu'elles ſoient, de recevoir, exécuter & faire exécuter aucunes Bulles ou Brefs de la Cour de Rome; & à tous imprimeurs, marchands Libraires ou autres, de les imprimer, vendre ou débiter, ſans Lettres Patentes du Roi pour en ordonner la publication, régiſtrées en la dite Cour, ſous les peines portées par les dites Ordonnances & Arrêts; à l'exception néanmoins des Proviſions de Bénéfices, Brefs de Penitencerie & autres expéditions ordinaires concernant les affaires des particuliers, leſquelles, s'obtiennent en Cour de Rome ſuivant les Ordonnances & Uſages du Royaume. Et ſera le préſent Arrêt, lû, publié & affiché par-tout ou beſoin ſera. Fait en parlement le quinzieme jour de Janvier mille ſept cens ſeize. *Signé* Doncois.

(2) Le Cardinal Alberoni qui étoit ſeul la cauſe de cette guerre avoit échoué dans ſes projets de troubler la France & l'Angleterre, & ne trouvant point de reſſource dans la force des Armes il commençoit à ſe prêter aux avances des Hollandois; mais il étoit trop tard. Le 5 de Décembre, le Roi d'Eſpagne lui défendit de paroître à la Cour, & de ſe mêler davantage des affaires du Miniſtere. Par le Décret qui contenoit cet ordre, Sa Majeſté Catholique acheva de convaincre l'Europe de la droiture de ſes intentions: il portoit expreſſément qu'Elle ne prenoit la réſolution d'éloigner le Cardinal que pour ôter tout obſtacle à la paix. *Hiſt. des Rois des deux Siciles de la Maiſon de France, Tom. IV.*

ayant assemblé une congrégation extraordinaire de Cardinaux, le plus grand nombre fut d'avis qu'il étoit expédient au Saint-Siege d'abondonner le dessein d'éteindre le Tribunal de la Monarchie. Nous avons vu que Clément XI. avoit suivi un sentiment contraire, espérant de parvenir à ses fins tant que la Sicile seroit sous la domination du Duc de Savoie. Il commença à s'adoucir lorsqu'il vit l'Empereur en possession de ce Royaume; & dès 1719. il avoit accordé la levée des censures & des excommunications fulminées contre les Juges Royaux. Charles VI. fit alors les sollicitations les plus vives auprès de la Cour de Rome pour obtenir une bulle qui lui confirmât la juissance du Droit de Légation. L'affaire ne fut pourtant point encore finie, car en 1725, Bénoît XIII. recommandoit aux Evêques d'observer religieusement la Bulle de Clément XI. contre le Tribunal de la Monarchie. Enfin le même Pape donna satisfaction à la Cour de Vienne par sa Bulle du 30 Août 1728, qui dérogeant à celle de Clément XI, rétablit le Roi de Sicile dans le droit de Légation, confirma le célebre privilege d'Urbain II, & remit les choses sur l'ancien pied tant pour les causes qui doivent être de la compétence du Tribunal de la Monarchie, que pour la maniere d'y procéder. (1).

Sect. VIII. *Hist. des deux Siciles depuis 1700 jusqu'à nos jours.*

En 1729, il y eut une conspiration à Messine. Les Messinois mécontens du Gouvernement se proposerent d'établir un gouverneur de leur façon & de faire main-basse sur tous ceux qui étoient attachés à l'Empereur. Ce complot devoit s'exécuter la nuit du 3 au 4 de Juillet. Les conjurés étoient convenus de porter au bras droit un morceau de toile blanche pour se reconnoître dans les ténebres. Un soldat Génevois découvrit le secret au Gouvernement. Les Chefs de la Conspiration furent arrêtés & punis.

Conspiration découverte. 1729.

Depuis 1719, les Royaumes de Naples & de Sicile se trouvoient réunis sous un même Souverain, l'Empereur Charles VI. Il les perdit en 1735, par la conquête qu'en fit D. Carlos auquel ils resterent à la paix. Sans entrer ici dans le détail des événemens & des motifs qui occasionnerent la guerre dont cette révolution fut une des suites, nous dirons en peu de mots que la France ayant déclaré la guerre à l'Empereur à l'occasion des affaires de la Pologne, le Roi d'Espagne épousant la vengeance de Sa Majesté Très-Chrétienne fit passer des troupes en Italie. L'infant Dom Carlos Duc de Parme, marcha sur la fin de Février 1734 à la conquête des Royaumes de Naples & de Sicile. Il arriva le 4 de Mars à Perouse, & le 11 à Civita-Castellana, où le 14 il annonça par un Décret: „ qu'en vertu du pouvoir „ qu'il avoit reçu du Roi d'Espagne son pere (qui l'avoit nommé Généralis- „ sime de ses troupes en Italie) de faire connoître aux peuples de Naples & „ de Sicile l'estime & l'affection que Sa Majesté Catholique conservoit pour „ eux, il déclaroit & assuroit un chacun qu'Elle leur accordoit le pardon & „ l'oubli de toutes sortes de crimes & de démarches: qu'Elle voyoit avec „ douleur combien ils étoient violentés, opprimés & tyrannisés par le Gou- „ vernement Allemand, que sensible à leurs malheurs Elle vouloit confirmer „ & augmenter leurs privileges, voulant que cette confirmation & augmen- „ tation s'étendît aux loix & coutumes, tant civiles que criminelles & „ eccléfiastiques, sans permettre qu'on établît de nouveaux Tribunaux;

(1) On trouvera cette Bulle dans Lunig. *Tom.* IV. *p.* 1361.

SECT. VIII. *Hiſt. des deux Siciles depuis 1700 juſqu'à nos jours.*

„ qu'Elle entendoit que les bénéfices & penſions fuſſent données ainſi qu'il „ s'obſervoit alors, & que l'on ſupprimât toutes les impoſitions, ſur-tout „ celles qui ne devoient leur origine qu'à l'avidité des Allemands." (1)

Conquête du Royaume de Naples par D. Carlos. 1734.

Tandis que par ce Décret Dom Carlos cherchoit à ſe concilier les eſprits des Napolitains & des Siciliens, le Comte Saſtago achevoit de les aliéner en Sicile en exigeant un ſubſide de treize cens mille ducats, avec menace d'employer les voies de rigueur pour ſe le procurer. Ces menaces cauſerent un ſoulèvement général d'autant plus difficile à appaiſer que Dom Carlos à la tête d'une puiſſante armée étoit déjà entré dans le Royaume de Naples, d'ou il devoit paſſer enſuite en Sicile. En effet le 9 d'Avril il arriva à Matalone ou les Magiſtrats de Naples vinrent le même jour lui préſenter les clefs de leur ville, & prêter ſerment de fidèlité au Roi d'Eſpagne. Dom Carlos leur renouvella les promeſſes contenues dans le Décret qu'il avoit fait publier lorſqu'il n'étoit encore que ſur la frontiere du Royaume. Le Comte Viſcomti, Viceroi de Naples jugea à propos de faire ſa retraite eſcorté de cinq mille hommes. Dom Carlos étoit occupé à ſe rendre maître des châteaux & Forteresſes de Naples, lorſque le 15 du même mois, un courrier arrivé de Madrid lui remit un diplôme par lequel le Roi d'Eſpagne le déclaroit Roi de Naples & de Sicile, & enjoignoit à tous les Seigneurs, Barons & autres habitans du Royaume de le reconnoître en cette qualité. Le diplôme fut publié le même jour, & tous les Tribunaux en corps rendirent hommage à leur nouveau Souverain.

La victoire remportée par le Comte de Montemar que D. Carlos avoit nommé Lieutenant Général du Royaume, ſur le Comte Viſcomti à Bitonto, hâta la reddition des différentes places qui tenoient encore pour les Impériaux; & la priſe de Gaïete acheva la conquête du Royaume de Naples. Car, quoique Capoue ne ſe fût pas encore rendue, on ne l'aſſiégeoit que par Blocus, & la diſette de vivres à laquelle cette place ſe trouvoit réduite, faiſoit eſpérer qu'elle ne tiendroit pas long-temps; d'ailleurs les autres poſtes dont les Autrichiens reſtoient maîtres, n'étant plus un objet d'inquiétude, on pouvoit dire que D. Carlos avoit conquis le Royaume entier.

Et du Royaume de Sicile. 1736.

Il ſe diſpoſa alors à la conquête de Sicile, à laquelle les Siciliens l'invitoient avec inſtance, l'aſſurant qu'il ſeroit reçu à bras ouverts, que l'Iſle étoit dégarnie de troupes, que les Impériaux avoient abandonné Palerme & toutes les autres villes, excepté Syracuſe, Trapani & Meſſine où ils s'étoient retirés, n'ayant au plus que cinq à ſix cens hommes. Le Comte de Montemar que le Roi venoit de faire Duc de Bitonto, en récompenſe de la Victoire qu'il avoit remportée en cet endroit, fut nommé Viceroi & Capitaine-Général de Sicile. En cette qualité il avoit le Commandement des troupes qui devoient être employées à la conquête de cette Iſle: elles conſiſtoient en dix-huit mille hommes d'Infanterie & deux mille de Cavalerie. Cette nombreuſe armée acheva d'être embarquée le 23 d'Août, & le lendemain la flotte compoſée de trois cens ſoixante bâtimens mit à la voile du port de Naples avec un vent & ſous les auſpices les plus favorables. Le 29 ſuivant le Duc de

(1) Journal Hiſtorique & Politique, Mai 1734.

de Bitonto débarqua avec la Cavalerie & une partie de l'Infanterie à la rade de Solento entre Palerme & Tirroini, tandis que le reſte de l'armée ſous les ordres du Comte de Marſillac, prenoit terre à la Tour du Phare près de Meſſine. Le 30 le Sénat de Palerme accompagné d'une nombreuſe nobleſſe & du peuple ſe rendit au Camp des Eſpagnols pour prêter le ſerment de fidélité au Roi Dom Carlos entre les mains du Duc de Bitonto. Lorſque le Comte de Marſillac s'avança vers Meſſine, les habitans lui envoyerent dire qu'ils lui ouvriroient leurs portes dès qu'on auroit obligé les Allemands à ſe retirer dans la Citadelle. Auſſi tôt le Comte de Marſillac fit ſommer le Prince de Lobkowitz qui commandoit dans la Ville, de ſe rendre: ce Prince prit le parti de ſe jetter dans la Citadelle, & d'abandonner la Ville aux Eſpagnols.

Le premier jour de Septembre le Duc de Bitonto fit ſon entrée ſolemnelle à Palerme; le 2, Dom Carlos y fut proclamé Roi de Sicile & ſon Vice-roi jura au nom du Souverain l'obſervation des uſages du Royaume & des privileges de la Ville en particulier. Dans la diſpoſition actuelle des eſprits, tout favoriſoit l'entrepriſe de Dom Carlos; les Places ouvroient leurs portes aux Généraux; & il ſuffiſoit de ſommer les garniſons de ſe rendre & de les recevoir priſonnieres pour les envoyer en Eſpagne, politique d'autant meilleure qu'on s'aſſuroit par-là que les troupes ne ſervi-roient pas d'avantage l'Empereur, la plupart aimant mieux s'engager au ſervice de Dom Carlos que d'être tranſportées en Eſpagne. Il n'y eut que les deux Fortereſſes de Meſſine & les Villes de Trapani & de Syracuſe qu'il fallut aſſiéger dans les formes. Ces Places n'étoient encore que bloquées, lorſqu'à la fin du mois de Septembre le Duc de Bitonto eut ordre de repaſſer le Phare, pour aller convertir en ſiege le blocus de Capoue ſeule place conſidérable qui reſtoit à ſoumettre dans le Royaume de Naples, & qui tenoit plus longs-temps qu'on n'avoit préſumé. Le Comte de Thaun que la défendoit fit une longue & belle reſiſtance. Auſſi lorſqu'il fut contraint de capituler, ſa valeur lui obtint des articles honorables. On lui permit & à ſa garniſon de ſortir de la Place avec deux pieces de Canon, à condition de ne point ſervir pendant un an contre les Eſpagnols ni leurs alliés, & de s'embarquer à Manfredonia pour être tranſportés à Fiume ou à Trieſte. Il ſortit de la place le 30 de Novembre. Deux jours après deux Députés du Royaume de Sicile, & deux Députés de la ville de Palerme arriverent à Naples où ils prêtérent à Dom Carlos le ſerment de fidélité au nom des Etats de l'Iſle & de la Capitale de la Sicile. Ils demanderent la confirmation de leurs privileges & elle leur fut accordée.

Le troiſieme jour de Janvier ſuivant 1735, le Roi partit de Naples pour aller en Sicile, & le 9 de Mars il arriva à Meſſine. Les Eſpagnols étoient maîtres du fort Gonzague. Le Prince de Lobkowitz rendit la Citadelle le 25 par une Capitulation honorable. Il ne reſtoit plus aux Impériaux que Trapani & Syracuſe. Le Général Roma commandoit dans Syracuſe. Le Marquis de Gracia-Réale l'aſſiégea dans les formes & l'obligea de capituler faute de ſecours le 5 de Juin. La garniſon, forte de 1300 hommes ſortit avec les honneurs de la guerre. Après la priſe de cette place, le Roi fit ſon entrée ſolemnelle à Palerme le 30 du même mois. L'Achevêque de cette ville

Sect. VIII. *Hiſt. des deux Siciles depuis 1700 juſqu'à nos jours.*

le couronna & le ſacra le 3 de Juillet. Le Comte Carrera tenoit encore dans Trapani, lorſqu'un accident le força de ſe rendre. Un grand nombre des habitans de cette place avoient armé à frais communs deux vaiſſeaux pour aller en courſe contre les Eſpagnols. Ces bâtimens furent pris vers ce temps-là par les ennemis, avec deux autres qui étoient chargés de bled pour la ville. Cette perte détermina le Comte Carrera à demander une capitulation pareille à celle qu'avoit obtenu le Gouverneur de Syracuſe. Elle lui fut accordée le 12 du même mois. La priſe de Trapani mit fin à la guerre. Le Marquis de la Mina avoit reduit depuis quelques mois à l'obéiſſance de Dom Carlos, Monto-Filippo, Porto-Ercole, & les autres Places de la côte de Toſcane qu'on nomme Degli Preſidii, & qui appartiennent à la couronne des deux Siciles (1), deſorte que ce Prince étoit reconnu pour ſeul Roi par toute la Sicile.

Dom Carlos *Roi des deux Siciles.*

La double conquête de Dom Carlos achevant de mettre les affaires de l'Empereur dans la ſituation la plus critique, le Cardinal de Fleuri profita de cette circonſtance favorable, pour entamer une négociation qui produiſit un Traité préliminaire conclu à Vienne le 3 Octobre 1735. Par le troiſieme Article de ce traité les Royaumes de Naples & de Sicile étoient déclarés appartenir à Dom Carlos qui les poſſédoit par droit de conquête; & ce Prince devoit être reconnu Roi des deux Siciles par toutes les Puiſſances de l'Europe qui prendroient part à la pacification générale. Le Roi d'Eſpagne approuva les préliminaires le 15 Avril 1736; le Roi de Sicile y ſouſcrivit le premier jour de Mai ſuivant, & le 18 les Etats de l'Empire en approuvant & ratifiant le traité préliminaire, tranſmirent à Sa Majeſté Impériale toute faculté pleine & entiere de traiter, & de conclure au nom de l'Empire tout ce qui pourroit conduire l'ouvrage de paix à ſa perfection. Enfin le Traité définitif fut ſigné à Vienne le 18 de Novembre 1738. Ce traité ne changeant rien à la diſpoſition de l'article 3 du traité préliminaire, il aſſura à Dom Carlos la poſſeſſion des deux Siciles. Le Roi d'Eſpagne & Sa Majeſté Sicilienne y acceéderent le 21 Avril 1739, à Verſailles, par actes que ſignerent le Marquis de la Mina & le Prince de la Torella Caraccioli, Ambaſſadeurs & Miniſtres plénipotentiaires des deux Rois. C'eſt ainſi que la troiſieme Maiſon d'Anjou parvint au trône des deux Siciles dans la perſonne de Dom Carlos, moyennant la ceſſion que ce Prince fit des Duchés de Parme & de Plaiſance, & de ſes prétentions ſur le Grand Duché de Toſcane.

Inſtitution de l'ordre de Saint-Janvier.

Le Nouveau Roi des deux Siciles épouſa le 19 de Juin 1738 la Princeſſe Marie Amélie Walburge, fille ainée de Fréderic Auguſte de Pologne. Dans le même mois il reçut du Pape l'inveſtiture du Royaume de Naples, & fit préſenter la Haquenée par le Cardinal Colonne. Le 2 du mois d'Octobre ſuivant il inſtitua un ordre de Chevalerie ſous le titre de Saint-Janvier, Patron du Royaume de Naples, dont il ſe déclara Grand-Maître, & qu'il unit à perpétuité à la Couronne. „ Les Chevaliers doivent être au nombre „ de ſoixante, Sa Majeſté ſe réſervant la liberté de l'augmenter ou diminuer. „ il faut qu'ils ſoient nobles de quatre quartiers, & leurs ſtatuts leur impoſent de faire conſiſter leur gloire à défendre à quelque prix que ce ſoit la

1738.

(1) Voyez le commencement de notre Hiſtoire de Florence.

„ Réligion Catholique: de s'employer de toutes leurs forces à éteindre les „ inimitiés qui pourroient s'allumer parmi les confreres: de promettre au „ Roi par ſerment une fidélité inviolable: de tâcher d'aſſiſter journellement „ au Saint Sacrifice de la Meſſe: d'accomplir à Pâques le précepte eccléſiaſti- „ que, & de communier auſſi le 19 de Septembre, Fête de Saint Janvier: „ de faire dire une Meſſe ſolemnelle & de réciter l'Office des morts pour le „ repos de l'ame de chaque Chevalier: de ne point appeller en duel, & de „ n'accepter aucun défi pour quelque raiſon que ce ſoit, mais de s'en rap- „ porter à la déciſion du Roi ſur leurs différens & de donner même tous „ leurs ſoins pour prévenir les duels parmi ceux qui ne ſeroient pas de l'Or- „ dre: d'aſſiſter à toutes les Chapelles publiques que le Roi tiendra à l'hon- „ neur du Saint Protecteur, pour y prendre place chacun ſuivant l'ordre de „ ſa promotion, & afin que ces ſtatuts ſoient connus & familiers à chaque „ Chevalier, il leur eſt ordonné d'en avoir toujours une copie.

„ La marque de l'Ordre eſt une Croix, ayant une fleur de lys dans cha- „ cun de ſes quatre angles intérieurs, & au milieu l'image de Saint Janvier, „ tenant de la main gauche le livre de l'Evangile, & ſur ce livre les am- „ poules (1) du précieux ſang, & de la main droite le bâton paſtoral. La „ deviſe eſt *In Sanguine fœdus*. On porte cette croix en écharpe de l'épau- „ le droite à la gauche, attachée à un ruban incarnat ondé, en mémoire du „ Martyre de ce Saint, & la même croix doit être brodée en argent au côté „ gauche des habits ſur la poitrine." (2)

Le Roi déclara par le titre d'inſtitution qu'un des motifs qui le déterminoient étoit le deſir de récompenſer par une marque de diſtinction ceux qui s'étoient ſignalés à ſon ſervice par leur valeur & leur fidélité dans ſes expéditions militaires. Ce Prince honora en effet du collier de l'Ordre les Seigneurs qui avoient le plus contribué à ſon établiſſement ſur le trône, & le 4 d'Août il le reçut lui-même dans l'Egliſe Métropolitaine des mains du Cardinal Archevêque de Naples. (3)

Proſpérité du regde D. Carlos. 1738. & ſuiv.

Depuis plus de deux ſiecles les Souverains des deux Siciles épuiſoient ces Royaumes d'hommes & d'argent. A l'avénement de Dom Carlos, tout changea de face. La préſence d'un Roi bon & juſte fit reprendre un nouveau luſtre à toutes les Provinces écraſées ſous le poids des impôts. Sa clémence envers les priſonniers de guerre annonçoit la maniere dont il traiteroit ſes Sujets. Ses bontés s'étendirent juſques ſur les partiſans les plus zélés de la maiſon d'Autriche. Si dans les commencemens de ſon regne la prudence lui preſcrivit d'en exiler quelques-uns, & d'en retenir d'autres priſonniers, il eut ſoin d'adoucir la rigueur de l'exil des uns & de la priſon des autres par des ménagemens qui lui mériterent des éloges de la part même de ſes ennemis. On n'entendit point parler de confiſcations de biens, & la poſtérité innocente d'un pere coupable ne porta point la peine d'un crime qu'elle n'avoit pas commis. Si

(1) On nomme ainſi les phioles de verre où l'on conſerve à Naples du ſang de Saint-Janvier.

(2) Journal hiſtorique & politique, Mai 1739.

(3) *Hiſtoire des Rois des deux Siciles de la Maiſon de France*, Par Mr. d'Egly, *Tom.* IV. vers la fin. Introduction à l'Hiſtoire, par Puffendorf.

SECT. VIII. *Hiſt. des deux Siciles depuis 1700 juſqu'à nos jours.*

d'abord une Junte fut établie pour connoître de la conduite des gens ſuſpects d'intrigues ou d'intelligence avec les ennemis de l'Etat, lorſque le Roi fut affermi ſur le trône à la pacification générale, il déclara qu'il vouloit oublier tout le paſſé, il rappella ceux que la Junte avoit exilés, & ce Conſeil fut aboli. Les impoſitions furent diminuées, & pour parvenir à l'égalité dans le paiement du reſte, une taille réelle remplaça les taxes par eſtimation qui étoient en uſage & qui ſouvent deviennent arbitraires. Le Conſeil Collateral qui partageoit avec les Vicerois le poids du Gouvernement n'étant plus néceſſaire, il fut ſupprimé & quatre charges de Secrétaires d'Etat furent créées pour ſeconder les bonnes intentions du Souverain, & concourir avec lui au bon gouvernement des peuples. Les eccléſiaſtiques qui jouiſſent de tous les privileges des citoyens, en partagerent les charges & le peuple fut ſoulagé. D'utiles réformes dans les Monnoies des deux Royaumes, des canaux creuſés, les Juifs rappellés après un banniſſement de près de trois cens ans (1) les manufactures remiſes en vigueur, un traité de Commerce avec la Porte Ottomane, des traités de paix avec les Régences de Tripoli, Tunis & Alger, afin que leurs Corſaires ne troublaſſent plus la navigation des négocians des deux Siciles, les fortifications des frontieres rélevées & augmentées, des Régimens bien diſciplinés tant nationnaux qu'Eſpagnols, Suiſſes & Albanois qui veillent à la défenſe de l'Etat, un meilleur ordre introduit dans l'adminiſtration des finances, divers Réglemens pour établir la plus exacte police dans les Provinces, d'utiles ordonnances pour la réformation des abus qui s'étoient gliſſés dans l'adminiſtration de la juſtice, enfin de nouvelles chaires établies dans l'Univerſité de Naples, la riche Bibliotheque des Ducs de Parme donnée à cette univerſité & rendue publique pour rendre ce bienfait général, le College Royal rebati & augmenté; tels ſont en partie les traits par leſquels Dom Carlos annonça la proſpérité & la ſplendeur de ſon regne (2). Il ne ſe fit pas moins d'honneur dans la ſuite, par les fouilles qu'il fit faire à Herculanum pour tirer des entrailles de la terre des chefs-d'œuvre de l'antiquité, & par la maniere généreuſe & grande dont il ſut employer les talens des plus habiles artiſtes pour l'entrepriſe immenſe du Château de Caſerte.

Le Roi des deux Siciles garde la Neutralité dans la guerre entre l'Eſpagne & l'Angleterre.

La guerre étoit allumée entre l'Eſpagne & la Grande-Bretagne. Le bruit ſe répandit que le Roi des deux Siciles devoit y prendre parti avec l'Eſpagne. Ce bruit étoit tout-à-fait contraire aux vues pacifiques de D. Carlos. Auſſi il fit déclarer par ſon Miniſtre auprès du Roi de la Grande-Bretagne, qu'il étoit fermement réſolu d'obſerver une exacte neutralité, & de ne prendre aucun parti dans cette guerre, mais au contraire de favoriſer & de protéger le Commerce & la Navigation que les Anglois faiſoient dans ſes Etats. D. Carlos étoit en effet bien éloigné de vouloir épouſer les querelles des autres Puiſſances de l'Europe. Il s'attachoit uniquement à bien gouverner ſes Etats, à y faire fleurir l'abondance & la paix. Le Conſeil de Commerce tenoit de

(1) Depuis 1340 que Charles V. les avoit bannis de ſes Etats.
(2) *Hiſt. des Rois des deux Siciles de la Maiſon de France*, à l'endroit cité.

fréquentes assemblées qui avoient pour objet les points les plus importans, comme d'assurer le commerce & la navigation des Siciliens & des Napolitains en concluant une paix stable entre S. M. Sicilienne & la Porte, de-même qu'avec les Régences d'Alger, de Tunis & de Tripoli; de faire une réforme générale dans l'administration des douanes, des droits d'entrée & de sortie, des gabelles & des autres fermes royales; de mieux régler les droits établis dans les ports des Royaumes de Naples & de Sicile; de créer des inspecteurs qui donnassent leurs soins à relever & faire fleurir les Manufactures déchues, & à en établir de nouvelles tant pour les étoffes d'or, d'argent & de soie, que pour les draps & les autres étoffes de laine; de conclure des traités de commerce avec le Roi de France & avec d'autres Puissances de l'Europe; de demander le consentement du Roi d'Espagne pour envoyer des vaisseaux aux Indes Occidentales; d'établir des Compagnies de Commerce dans les Royaumes de Naples & de Sicile; de permettre à tous les étrangers qui voudroient s'établir dans ces deux Royaumes, d'y exercer librement leur Réligion, & d'accorder pareillement aux Juifs, la permission d'y bâtir des Synagogues; de mettre la Marine dans le meilleur état possible, de creuser un canal dans les terres du Royaume de Naples pour former une communication entre la Méditerranée & la Mer Adriatique; d'établir des Jurisdictions consulaires à Naples & à Palerme, ainsi que dans les autres ports des deux Royaumes; de régler un change courant entre Naples & les principales Villes commerçantes de l'Europe; enfin de permettre la libre sortie des grains, lorsqu'ils seroient assez abondans pour n'avoir pas de disette à craindre.

Sect. VII. *Hist. des deux Siciles depuis 1506 jusqu'à l'an 1700.*

Tels étoient les projets qui occupoient la Cour de Naples, & la plupart eurent leur exécution. Dès le commencement de l'année 1740, S. M. Sicilienne fit publier un Edit qui appelloit les Juifs dans ses Etats, leur permettoit de s'y établir, leur accordoit des privileges, & les mettoit presqu'à l'égal des autres Siciliens. Cet Edit excita quelque rumeur parmi le peuple ignorant, les prêtres & les moines. Quelques-uns de ceux-ci oserent déclamer avec insolence contre la Cour. Le Roi se contenta de leur imposer silence. Si quelques-uns furent punis de l'exil, c'est que leur zele faux & aveugle les porta jusqu'à blâmer publiquement en chaire l'introduction des Juifs dans le Royaume: comme si ce n'étoit pas une vérité d'expérience que la liberté de conscience est l'ame & le principal ressort qui anime le commerce & le fait fleurir.

Edit qui permet aux Juifs de s'établir dans les Royaumes de Naples & de Sicile.

Dans le Traité que le Chevalier Finachietti, Ministre Plénipotiaire du Roi des deux Siciles auprès de la Cour Ottomanne, conclut à Constantinople avec le Turc, il étoit stipulé que les vaisseaux des Sujets de l'Empire Ottoman, & ceux des Sujets de S. M. Sicilienne pourroient fréquenter librement les ports & les côtes des Etats de chacune des deux Puissances; que les Sujets de part & d'autre pourroient aussi commercer librement; qu'ils jouiroient dans chaque Etat des droits dont jouissent les autres étrangers; que les Marchands Napolitains & Siciliens ne paieroient dans toute l'étendue de l'Empire Ottoman, que les droits d'entrée & de sortie exigés des Marchands François, Anglois & Hollandois; que les Marchands Turcs qui fréquenteroient les foires des Royaumes de Naples & de Sicile, y seroient traités comme les marchands des autres Nations amies, par rapport aux droits per-

Traité de Commerce entre D. Carlos & la Porte.

SECT. VIII. *Hist. des deux Siciles depuis 1700 jusqu'à nos jours.*

çus sur les marchandises; que les Sujets de part & d'autre auroient les mêmes prérogatives que les Naturels du pays en ce qui concernoit les affaires dont la décision appartiendroit aux tribunaux, Cours de Judicature, & autres Juges publics; que les marchands de l'une & l'autre nation pourroient établir des facteurs dans les ports de la domination de chacune des deux Puissances. Ce traité fut suivi d'un autre avec la Régence de Tripoli.

D. Carlos vit sa puissance s'accroître de jour en jour. On peut assûrer que la tolérance du Judaïsme, la paix avec les Musulmans, & l'ascendant qu'il prit sur le Clergé qu'on ne doit pas laisser se mêler des affaires d'Etat, ne contribuerent pas peu à cet accroissement de grandeur.

D. Carlos prend parti dans la guerre de 1741.

Cependant S. M. Sicilienne ayant accédé le 28 Juillet 1741, à l'Alliance conclue entre la France, l'Espagne & la Baviere, s'engagea à prendre parti dans la guerre contre la Reine de Hongrie, & à fournir à ses fraix un corps de quatorze mille hommes de ses troupes, pour être employé en Italie. En conséquence les troupes Napolitaines se joignirent à celles d'Espagne que Commandoit le Comte Montemar. Il étoit peut-être plus conforme aux intentions, & surement plus convenable aux intérêts de D. Carlos de garder la Neutralité, mais les circonstances l'avoient entrainé dans cette démarche qu'un péril évident le forcerent de retracter.

1742. *Une escadre Angloise menace Naples.*

Tandis que les Armées combinées d'Espagne & de Naples se retiroient de la Romagne devant celles du Roi de Sardaigne & de la Reine de Hongrie, le 19 de Septembre 1742, vers le midi, une Escadre Angloise de quatorze voiles parut devant Naples, à la vue du Palais Royal & du Chateau-neuf, & à une heure elle jetta l'ancre un peu hors de la portée du Canon, mais assez proche pour qu'on put s'assûrer qu'elle étoit composée de six vaisseaux de guerre de 60 canons, de quatre frégates, d'un brulot, & de trois galiotes à bombes. L'arrivée de cette escadre si proche de la ville, y jetta la consternation. Tout le monde courut à la mer pour s'assûrer du malheur qui les menaçoit tous. L'agitation de la Cour étoit peut-être encore plus grande que celle des habitans. Dans ce moment de confusion elle avoit presqu'autant à craindre de ses Sujets que des Anglois. Les Ministres furent mandés au Palais, ainsi que les Chefs de la ville: on y tint conseil en présence du Roi, & sans perte de temps on résolut de prier le Consul Anglois de se rendre à bord de l'Escadre pour savoir le sujet de sa venue; & on le fit accompagner par un Député de la ville. Le Commandant Anglois répondit qu'étant chargé de défendre la Cause de la Reine de Hongrie, il venoit sommer le Roi de rappeller ses troupes qu'il avoit jointes à celles d'Espagne pour faire la guerre à cette Princesse; ou savoir en quelle partie de l'Univers Sa Majesté vouloit être transportée avec la Reine son épouse. Ensuite, tirant sa montre il dit qu'il accordoit à la Cour trois heures pour prendre son parti, & congédia le Consul & le Député de la ville. Le Conseil étant resté assemblé au palais, jusqu'au retour du Consul, on écouta son rapport, & sans perdre un moment en délibérations inutiles, on fit partir sur le champ un courrier avec ordre aux troupes Napolitaines de se séparer du Duc de Montemar, & de reprendre sans délai la route du Royaume. Le Consul retourna vers l'Escadre avec cette résolution, & le Commandant Anglois ayant ainsi obtenu ce qu'il desiroit, appareilla & remit à la voile pendant la nuit.

Sect. VIII. *Hiſt. des deux Siciles depuis 1700 juſqu'à nos jours.*

Cet événement fut ſuivi d'une convention de Neutralité entre S. M. Sicilienne & la Cour de Vienne ſous la Médiation du Roi de la Grande-Bretagne. Elle fut mal obſervée par D. Carlos. Il eſt vrai que ce Prince ſe trouvoit dans des circonſtances délicates; il falloit abandonner une Nation à laquelle il devoit la couronne; ou s'expoſer à perdre le trône en volant au ſecours de l'armée Eſpagnole: la compaſſion, le devoir, la reconnoiſſance lui conſeilloient de ſecourir le Roi d'Eſpagne; & ſon propre intérêt lui faiſoit une loi de la Neutralité. Il tâcha de ſe prêter aux circonſtances en donnant ſous main des ſecours à l'Eſpagne, & en proteſtant en même temps qu'il étoit exact à garder la convention faite avec la Cour de Vienne. Une telle conduite ne pouvoit en impoſer long-temps aux Cours de Vienne & d'Angleterre, & Dom Carlos ſe laſſa bientôt lui-même de diſſimuler, & de faire un faux-ſemblant de garder la Neutralité. Au commencement de la Campagne de 1744, il ſe préſenta une occaſion de manifeſter ouvertement ſes intentions & de ſervir à découvert la Cour d'Eſpagne. Ses propres frontieres étoient menacées par l'armée ennemie ſous le commandement du Prince de Lobkowitz. Dès qu'il apprit que ce Général ſe diſpoſoit à paſſer le Tronto, D. Carlos déclara que ſa gloire & l'intérêt de ſon Royaume ne lui permettoient plus de garder la Neutralité, qu'il avoit réſolu de ſe mettre lui-même à la tête de ſon Armée & des Troupes Eſpagnoles pour empêcher les ennemis de pénétrer dans le pays. Le Roi nomma auſſi-tôt un conſeil de régence pour gouverner pendant ſon abſence, prit congé de la Reine qui étoit alors enceinte & qui ſe retira à Gaëte; puis il partit pour aller ſe mettre à la tête de ſon armée près de Chieti.

Et force le Roi à la Neutralité.

D. Carlos ſe déclare de nouveau pour l'Eſpagne. 1744.

La Cour de Vienne pour répondre au manifeſte de celle de Naples, en publia un autre par lequel la Reine de Hongrie invitoit les Napolitains à rentrer ſous la domination de la Maiſon d'Autriche. La ſuite ne fit que trop voir que D. Carlos venoit de faire une démarche imprudente qui lui couteroit cher à lui & à ſes peuples. Il s'expoſoit évidemment à attirer ſur lui les maux qu'il croyoit repouſſer. Les juſtes allarmes où il étoit depuis le riſque que Naples avoit couru en 1742 étoient un prétexte ſuffiſant pour garder la Neutralité, & s'il l'eût obſervée fidélement, il n'avoit rien à craindre de la part de l'Armée Autrichienne; au lieu qu'il ſembloit, en ſe déclarant pour l'Eſpagne, inviter la Cour de Vienne à entreprendre la conquête des deux Royaumes qu'il ſavoit fourmiller de mécontens & de mal intentionnés, à un tel point qu'il avoit été forcé d'établir une inquiſition d'Etat ſous le titre *degli inconfidenti* pour rechercher ceux qu'on ſoupçonnoit d'être en correſpondance avec les ennemis de l'Etat. Il ſe mettoit encore dans la néceſſité de lever de nouveaux impôts ſur ſes Sujets, autre moyen de les indiſpoſer & d'ébranler ſa puiſſance dans des conjonctures ſi critiques.

Sa premiere campagne ne fut pas d'un bon augure pour ce Prince. Il penſa être fait priſonnier avec le Duc de Modene à Veletri par le Prince de Lobkowitz dans une Camiſade que celui-ci exécuta avec le plus grand ſuccès la nuit du 10 au 11 de Septembre 1744. Le péril auquel D. Carlos venoit d'échapper, & la crainte d'un malheur plus grand qu'il lui eut été difficile de prévenir, ſi la Cour de Vienne eut pris la réſolution d'entrer dans ſes Etats par deux ou trois endroits à la fois, lui firent prendre des ſentimens plus

Il court riſque d'être fait priſonnier de guerre.

SECT. VIII. *Hist. des deux Siciles depuis 1700 jusqu'à nos jours.*

politiques que la compassion qui l'avoit fait voler au secours des Espagnols; il n'étoit plus temps de parler de Neutralité: il l'observa néanmoins jusqu'à la paix générale d'Aix-la-Chapelle, sans pourtant désarmer. Il se contenta de tenir ses troupes, au nombre de près de trente mille hommes en état de marcher au premier signal, si ses frontieres étoient menacées; mais elles n'entreprirent plus rien contre les troupes Autrichiennes, ni contre celles du Roi de Sardaigne.

Il s'oppose à l'introduction de l'Inquisition dans ses Etats. 1747.

L'année 1747 sera à jamais mémorable dans les fastes de Naples, moins à cause de la naissance du Duc de Calabre, qui naquit le 13 de Juin, que par la fermeté avec laquelle D. Carlos s'opposa à l'établissement de l'Inquisition dans les deux Royaumes, que le Cardinal Spinelli Archevêque de Naples vouloit y introduire presque sur le même pied qu'elle est établie en Espagne. On assure que ce Prélat secondé de quelques chanoines de sa Métropole & d'un grand nombre de moines avoit tellement avancé l'exécution de son projet, qu'il avoit déjà fait construire une prison, & qu'il avoit fait une ample provision de tous les instrumens dont les Inquisiteurs se servent pour extorquer telles confessions qu'ils veulent en donnant la torture; enfin qu'il y avoit déjà quelques ecclésiastiques & séculiers qui avoient été enlevés & renfermés dans des cachots affreux où l'on avoit fait leurs procès. C'en étoit assez pour exciter une révolte dans Naples. Dès qu'on eut quelque certitude des intentions & des démarches de l'Archevêque, la Junte du S. Office porta ses plaintes aux pieds du trône. Le Roi, ne consultant que son équité & son amour paternel pour son peuple, oubliant qu'il étoit né lui-même sous la tyrannie de ce tribunal sanguinaire, fit communiquer ces plaintes au Cardinal en lui ordonnant de lui envoyer les pieces des quatre procès qu'il avoit déjà instruits contre un séculier & quatre Ecclésiastiques. Spinelli obéit, mais en protestant hautement qu'on lui faisoit une injustice criante, & qu'il n'avoit jamais eu la pensée de faire ce dont on l'accusoit. Sa Majesté renvoya les procès à l'examen de la Chambre Royale de Ste. Claire, & ensuite à celle de la Junte du St. Office, où l'on trouva que les Protestations de l'Archevêque étoient de vrais parjures, & que les procès n'étoient que trop bien instruits dans la forme du prétendu St. Office, ce qui fut prouvé par le sçeau de l'Inquisition couvert de celui de l'Archevêque, qui étoit sur les pieces de ces procès, par le titre de SANCTUM OFFICIUM mis en gros caracteres au-dessus de la porte de la prison construite dans le palais Archiépiscopal, & par tous les horribles instrumens de la torture qui s'y trouverent, enfin par le témoignage des quatre futures victimes qui y étoient détenues dans des cachots. Pendant que ces perquisitions se faisoient, le peuple fut informé du fait, & auroit, dans le premier mouvement de sa fureur, saccagé & renversé le Palais de l'Archevêque, si l'on n'y eut mis ordre, & si les Magistrats ne l'eussent assuré que le Roi ne laisseroit pas cet attentat impuni, ce qui n'empêcha pas que la populace ne déclamât hautement & de la maniere la plus énergique contre Spinelli, & son maudit tribunal; ses parens même furent insultés dans les rues & dans les compagnies où ils se montrerent.

Ordonnance à ce sujet.

Le rapport de la Chambre Royale & de la Junte ayant été fait au Roi qui prit l'avis du célebre Conseiller D. Nicolas Fraggiani, Sa Majesté ordonna.

Que

Que les procès resteroient en dépôt au Greffe de la Chambre Royale;

Que le Cardinal Archevêque délivreroit le sçeau du prétendu St. Office, en dénonceroit les officiers qui remettroient leurs patentes à la Chambre.

Que deux Chanoines de la Métropole créés l'un fiscal l'autre greffier du Tribunal, Dominique Giordano, & D. Tomasso Rugiero, seroient bannis à perpétuité des Etats de Sa Majesté;

Que deux autres prêtres, aussi officiers du nouveau Tribunal, seroient à jamais incapables de posséder aucun bénéfice, emploi, dignité, pension, ou charge.

Que le Conseiller Fraggiani feroit une forte réprimande au Vicaire du Cardinal.

Que la prison seroit démolie, & l'inscription Sanctum Officium, mise en pieces;

Qu'à l'avenir la Cour Episcopale ne pourroit citer aucune personne ecclésiastique ou séculiere, soit comme accusé, ou comme témoin, sans exprimer distinctement dans la citation la cause pourquoi elle est faite;

Que dans les causes qui ont rapport à la foi on devra envoyer à la Chambre Royale les informations qui auront été prises pour juger si l'on y procede suivant les formalités ordinaires & canoniques; laquelle Chambre Royale examinera aussi si les citations ont été faites dans les formes usitées & ordonnées par Sa Majesté, après quoi elle déclarera si l'on peut procéder à l'emprisonnement envers les séculiers; & au cas que cela soit accordé, le coupable sera mis dans les prisons publiques, où il sera bien traité;

Que la Chambre lui donnera un Avocat pour le défendre;

Enfin que les accusés qui se trouvoient actuellement en prison seroient renvoyés à leur juge ordinaire.

Sect. I. *Hist. des deux Siciles depuis 1700 jusqu'à nos jours.*

Cette ordonnance couvrit de honte Spinelli qui se disposa à partir avec quelques-uns de ses Complices. Il eut été à souhaiter que D. Carlos eut été aussi ferme quelques années auparavant lorsque, la peste ravageant ses Etats, les moines persuaderent aux Napolitains que ce fléau étoit un juste châtiment du Ciel qui les punissoit d'avoir souffert l'introduction des Juifs parmi eux. Les discours de ces hommes peu charitables firent tant d'impression sur le peuple que le Roi fut contraint de céder aux vives sollicitations des Napolitains qui demandoient à grands cris la révocation de l'Edit donné en 1741 en faveur des Juifs; ce qui après les ravages de la peste, dépeupla encore davantage les deux Royaumes: tant il est vrai qu'un peuple superstitieux s'oppose quelquefois avec tant d'opiniatreté au bien qu'on veut lui faire, qu'avec la meilleure volonté du monde, un Souverain est obligé de céder, avec la certitude qu'il fait mal.

Avénement de Ferdinand IV. aux Royaumes de Naples & de Sicile. 1759.

Depuis la paix générale d'Aix-la-Chapelle, D. Carlos continua à régner en paix & heureusement sur les deux Siciles, y faisant fleurir le commerce & les arts, jusqu'en 1759, que Ferdinand VI, Roi d'Espagne, son frere, étant mort, il voulut lui succéder, & les deux Couronnes d'Espagne & de Naples, ne pouvant être sur une seule tête, il remit celle-ci à son troisieme fils Ferdinand IV, actuellement régnant. C'est à cette époque que nous terminerons l'Histoire des deux Siciles.

Fin de l'Histoire des deux Siciles.

HISTOIRE UNIVERSELLE

DEPUIS

LE COMMENCEMENT DU MONDE

JUSQU'À PRÉSENT.

LIVRE VINGT-QUATRIEME.

HISTOIRE GÉNÉRALE D'ITALIE ET DES PRINCIPAUX ETATS QUI S'Y TROUVENT.

CHAPITRE X.

Hiſtoire des Duchés de FERRARE & de MODENE.

SECTION I.

Deſcription du Ferrarois & du Modénois.

SECT. I. *Deſcription du Ferrarois & du Modénois.*

Le Ferrarois ou le Duché de Ferrare eſt aujourd'hui une Province de l'Etat de l'Egliſe, & il fait partie de la Romagne vers l'embouchure du Pô. Mais comme il eut autrefois ſes Ducs particuliers de la maiſon d'Eſt, qui poſſédoient en même temps les Duchés de Modene & de Régio, nous avons cru en devoir joindre l'hiſtoire enſemble en un ſeul Chapitre. Le Ferrarois étoit alors diviſé en deux parties, ſavoir le Duché de Ferrare, & le Poleſin de Rovigo. Une partie du Poleſin appartient au Pape avec le Duché de Ferrare & l'autre partie aux Vénitiens.

Duché de Ferrare.

Le Ferrarois dans ſon état préſent, eſt borné au Nord par le Poleſin de Rovigo, au Couchant par le Duché de Mantoue, au Midi par le Boulonois & la Romagne propre, à l'Orient par le golfe de Veniſe. Tout le Pays eſt fort fertile, mais bas & marécageux. Il ſe diviſe en Poleſin d'Ariano, Poleſin de Ferrare, Poleſin de Saint-George, & les vallées de Commachio. Il s'y trouve auſſi vers le Midi les Vallées de Marare & de Mare-

morto. La dénomination de Polesin, commune à ces petits quartiers du Duché de Ferrare paroît tirer son origine de leur situation sur le Pô & signifier *presqu'isle du Pô.*

Sect. I. *Description du Ferrarois & du Modenois.*

Le Polesin d'Ariano est borné au Nord Oriental par le grand bras du Pô, au Nord par une branche qui sort de ce même fleuve, à l'Orient par le golfe de Venise, & au Midi par un bras du Pô, appellé *Pô di Ariano.* Les deux principaux lieux qui se trouvent dans ce Polesin sont Ariano & San-Basilio (*a*).

Polesin d'Ariano.

Ariano est un gros bourg, sur les frontieres de l'Etat de Venise, sur un bras du Pô appellé pour cela *Pô d'Ariano*, à vingt-huit-milles de Ferrare au Nord-Est de cette ville, & à environ douze-milles au Sud d'Adria. (*b*) San-Basilio n'est pas plus considérable.

Le Polesin de Ferrare est entre le Grand bras du Pô au Nord, & le Pô de Ferrare, ou de Volana, au Sud. C'est dans cette partie du Ferrarois que se trouvent les villes de Ferrare & de Francolino.

Polesin de Ferrare.

Ferrare, capitale du Duché de ce nom est une belle & grande ville, située à dix lieues de Bologne & à vingt lieues de Venise, sur une des branches du Pô & à douze lieues de son embouchure. Cette ville se présente d'une maniere avantageuse, quand on vient de Bologne en entrant par la porte Saint-Bénoît: on voit la rue Saint-Bénoît qui a près de mille toises de longueur, & qui est allignée jusqu'à la porte Saint-Jean; c'est une partie de la nouvelle ville, bâtie par Hercule, second Duc de Ferrrare, qui avoit épousé une fille de Louis XII, Prince si célebre par son goût pour les lettres, & par la protection qu'il accordoit aux savans. Ferrare peut avoir 1444 toises de longueur depuis la porte Saint-Bénoît jusqu'à la porte Saint-George. (*c*) Les rues y sont belles, droites, larges, & si longues que quelques-unes sont à perte de vue. La grande rue Saint-Bénoît est traversée à angles droits par une autre qui est encore d'une longueur considérable. La grande place, outre les beaux Palais dont elle est presque environnée, a pour ornement deux statues de bronze, haut élevées, de deux Princes de la maison d'Est, qui ont voulu que les coupables de quelque crime, qui se refugieroient à vingt pas de l'une ou de l'autre, fussent en sureté. L'un de ces Princes est assis au milieu de quatre petites figures aussi de bronze; & l'autre est monté sur un cheval de même matiere. (*d*)

La Cathédrale.

L'Eglise Cathédrale occupe une partie de la grande place. Elle n'a rien de bien remarquable que le Saint-Laurent du Guerchin. On y voit aussi une inscription à l'honneur de Clément VIII. qui conquit Ferrare, comme nous le verrons dans la suite; & le tombeau de Lilio Gregorio Giraldi, célébré par Mr. de Thou, comme un des plus savans hommes de son siecle; ce fut sur ses mémoires, & sur ceux de son frere Lilio Antonio Giraldi que se fit la réformation Grégorienne du Calendrier en 1582. (*e*) Le

(*a*) Magin, Carte du Duché de Ferrare.
(*b*) Là-même.
(*c*) C'est la longueur que lui donne un grand plan nouvellement gravé. *Voyage d'un François en Italie.*
(*d*) Dictionnaire géographique de la Martiniere, au mot Ferrare.
(*e*) Voyage d'un François en Italie, *Tome* VII.

SECT. I. *Description du Ferrarois & du Modénois.*

pavé de cette Eglise est tout de marbre. Il y a un grand nombre de tombeaux magnifiques.

Vis-à-vis de la Cathédrale, est un ancien Palais où habitoient les Ducs de Ferrare, dans le temps où leur cour étoit la plus célebre ; il appartient à la Reine de Hongrie comme partie des biens allodiaux qu'elle possede. C'est devant ce palais que sont les deux statues dont je viens de parler.

Ancien Palais.

Université

Toutes les Eglises de Ferrare sont plus ou moins riches en peintures & en tombeaux. Mais nous ne nous y arrêterons pas. L'Université fondée par l'Empereur Fréderic II, a eu beaucoup de célébrité, vers la fin du seizieme siecle, lorsque la Cour de Ferrare étoit renommée par toute l'Europe, pour son goût exquis, l'esprit & l'amour des Sciences qui y régnoient avec le Prince. Aujourd'hui l'Académie *des Intrépides* est réduite comme la plûpart des autres Académies d'Italie à quelques assemblées qui se tiennent chaque année. (*f*)

Légat du Pape.

Le Pape a son Légat à Ferrare, Chef de la justice & de la police du pays. Ce Légat demeure ordinairement dans l'ancien Château des Ducs, muni de quatre tours quarrées, jointes par quatre grandes aîles qui ferment une cour quarrée de belle étendue, ornée de plusieurs galeries, de quelques statues de marbre, & de belles peintures qui représentent la généalogie de la Maison d'Est. Les armes de cette illustre Maison sont élevées en marbre sur la façade de ce château, au-dessus de la grande porte, où aboutit le grand pont-levis posé sur les fossés, à fond de cave, qui l'environnent. (*g*) Ce même château est remarquable par les belles peintures à fresque que l'on admire dans la salle du Conseil. Lorsque le Légat est en même tems Archevêque & Légat, comme le Cardinal Marcello Crescenzi, il habite de préférence le Palais Archiépiscopal, qui est plus agréable & plus commode.

Splendeur des anciens Ducs de Ferrare.

Quoique les Ducs de Ferrare, aient toujours été de fort petits Souverains, (dit un Auteur Moderne) (*h*), à cause du peu d'étendue de leur domination, cependant il y en a eu plusieurs qui ont tenu un rang distingué parmi les Princes d'Italie; le pays étoit alors bien peuplé, & très-bien cultivé; le revenu du Prince étoit très considérable, & suffisoit pour soutenir une Cour brillante. Cet Auteur nous permettra d'observer que c'est faute de distinguer l'état ancien & l'état présent du Ferrarois, qu'il avance que les Ducs de Ferrare n'étoient que de fort petits Souverains à cause du peu d'étendue de leur domination: il ne fait pas attention qu'ils possédoient outre le Ferrarois d'aujourd'hui, le Polesin de Rovigo, & les Etats de Modene & de Régio, qui leur donnoient une grande considération en Italie. Depuis que le Ferrarois fait partie de l'Etat Ecclésiastique, il a été fort négligé; le Pape n'en retire presque rien; le pays se dépeuple. Il y a plus de maisons que d'habitans à Ferrare, dit Misson. (*i*) En effet de cent mille habitans qu'on y comptoit autrefois, il n'en reste pas trente-trois mille, y compris trois mille Juifs.

La citadelle.

La Citadelle qui est à l'Occident de la ville, est grande, forte & réguliere.

(*f*) Là-même.
(*g*) Dictionnaire géographique de la Martiniere, au mot cité.
(*h*) Mr. de la Lande Auteur du Voyage d'un François en Italie, *Tom.* VII.
(*i*) Voyage d'Italie.

Le Pape y entretient trois cens hommes de garnison, & un Arsenal bien garni d'armes & d'artillerie.

Sect. I. *Description du Ferrarois & du Modénois.*

Francolino est une très petite ville, quoiqu'autrefois une place forte. Elle est située sur une des branches du Pô, à deux lieues de Ferrare, du côté du Nord. (*k*)

Francolino.

Le Polesin de Saint George s'étend entre les deux petits bras du Pô, appellés le Pô de Ferrare, & le Pô d'Argenta jusqu'aux vallées de Comacchio.

Polesin de Saint-George.

Ces vallées sont une espece de Marais ou d'étang près de la ville de Comacchio, qui s'étend entre le Pô de Volana & le Pô de Primaro vers le Polesin de Saint-George, & est divisé par quelques petites Isles en plusieurs parties appellées vallées. Il peut avoir près de cinquante mille pas de circuit. Il est considérable à cause de ses salines: il se rend au golfe de Venise, au port de Magna Vacca. Comacchio est une ville épiscopale située au milieu de ces marais: elle est très peu habitée à cause du mauvais air qui y regne, & il n'y a guere que des pêcheurs. Elle est à trois milles de la côte du golfe de Venise, & à vingt de Ravenne. Les Impériaux la prirent en 1708; mais l'Empereur la rendit depuis à Bénoît XIII. L'Evêché de Comacchio est suffragant de l'Archevêché de Ravenne.

Vallées de Comacchio.

Les Vallées de Marare & de Maremorto n'ont rien de remarquable.

Le Polesin de Rovigo est situé entre le Pô, l'Adige & l'Adigetto qui en font une presqu'isle. Il appartient à la République de Venise & en partie au St. Siege. Nous verrons dans la Section II. de cette histoire comment & quand cette province fut démembrée du Duché de Ferrare. C'est un petit pays très fertile en bled, & en pâturages. Il nourrit quantité de bétail qui fait la plus grande richesse de ses habitans. Son étendue du Nord au Sud-Est est d'environ vingt-milles, & celle de l'Est à l'Ouest est de plus de cinquante milles. Il est borné au Nord par le Padouan, au Sud par le Duché de Ferrare, à l'Orient par le Dogado ou Duché de Venise, & à l'Occident par le Véronois. Rovigo en est la Capitale. On y trouve l'ancienne ville d'Adria, avec Lendenare, Labadia & Cavarzore, outre une vingtaine de Villages.

Le Polesin de Rovigo.

Rovigo est une petite ville située sur l'Adigetto, assez bien bâtie, mais sale, mal-propre & peu peuplée. C'est le Siege de l'Evêque d'Adria. Elle est la patrie de Barthelemi Rovarella, Cardinal & Archevêque de Ravenne, & du docte Louis Celius surnommé Rhodoginus. C'est tout ce qui la distingue. (*l*)

Rovigo.

Adria, que les Latins appelloient *Atria*, donna son nom à tout le golfe que l'on nomma Mer Atriatique, Hadriatique & enfin Adriatique. C'est une ville Episcopale & quelques-uns croient que l'Evéché en est fort ancien. Mais un Auteur qui a fait des recherches exactes à ce sujet (*m*), dit n'avoir trouvé aucun de ses Evêques avant le Concile de Latran sous le Pape Martin. Cette ville étoit comprise dans la Flaminie. Il n'en subsiste plus que des ruines au milieu desquelles habitent des pêcheurs, & quelques pauvres gens. Les inondations l'ont mise en cet état. L'Evêque d'Adria

Adria.

(*k*) Baudrand, Edition de 1705.
(*l*) La Forêt de Bourgon, *Tome* II. *p.* 459.
(*m*) Le P. Charles de S. Paul, dans sa *Géogr. Sacr. p.* 63.

SECT. I. *Description du Ferrarois & du Modénois.*

réſide à Rovigo, comme on vient de le dire. Strabon nous apprend que de ſon temps cette ville étoit peu conſidérable, mais qu'elle avoit été autrefois très puiſſante. C'étoit une Colonie Toſcane. Les reſtes d'un théatre trouvé ſous les fondemens d'une égliſe prouvent ſon ancienne ſplendeur. (*n*)

Le Modenois.

Le Modénois a le Mantouan au Septentrion, la Toſcane au midi, le Bolonois à l'Orient, & le Parmeſan à l'Occident. Son étendue du Nord au Sud, eſt d'environ cinquante ſix milles d'Italie, & celle de l'Eſt à l'Oueſt de près de cinquante milles. Ce petit Etat, qui eſt un très-beau pays, abondant en bleds, & en vins, comprend outre le Duché de Modene, celui de la Mirandole & de Régio.

Modene.

Modene, Capitale du Duché de ce nom, eſt une ville de 20 mille ames, ſituée dans une plaine agréable entre la Secchia & le Panaro qui lui eſt joint par un Canal. Elle eſt très ancienne: elle fut faite Colonie Romaine 184 ans avant Jéſus-Chriſt. Le ſiege qu'elle ſoutint contre Antoine ſous la conduite de Brutus, 45 ans avant J. C. a été ſi célebre, que Lucain le cite pour exemple des fléaux les plus terribles. Ce fut à Caſtel-Franco, village ſur le Panaro, à deux lieues de Modene que Marc-Antoine gagna une bataille l'année ſuivante, contre les Conſuls Hirtius & Panſa. Modene fut ruinée du temps de Conſtantin qui la rebâtit, ce fut à l'occaſion de cette ſeconde deſtruction que les habitans ſe retirerent à quatre milles de l'ancien emplacement, du côté de la Secchia, & formerent une ville appellée *Citta nuova* ou *Citta geminiana*; elle eſt ſur le chemin de Modene à Régio. Modene fut encore déſolée par les Lombards qui la prirent & la perdirent pluſieurs fois: elle fut priſe par Alboin, l'an 750, emportée d'aſſaut par l'Exarque Romain, l'an 760, & repriſe encore par les Lombards qui la conſerverent juſqu'à l'arrivée de Charlemagne. Ce fut lui qui, paſſant en Italie, mit fin au Royaume des Lombards, l'an 774; & l'on dit communément qu'il donna au Pape les villes de Parme & de Modene. Cependant Modene reprit bientôt ſa liberté, comme toutes les villes d'Italie. (*o*)

Sous Pepin, Roi d'Italie, & fils de Charlemagne, Modene fut rebâtie & repeuplée, & redevint une ville conſidérable. Quelques auteurs croient que la nouvelle ville de Modene eſt dans le même endroit que l'ancienne, du moins en partie. (*p*) D'autres, & c'eſt l'opinion la plus commune, penſent qu'elle en eſt à quelque diſtance; mais on n'eſt pas d'accord ſur la ſituation de l'ancienne, parce qu'il ne reſte à Modene aucun veſtige d'antiquité, aucun aqueduc, ni ſemblable monument, ſi ce n'eſt quelques inſcriptions dont on tire peu d'éclairciſſement.

Cette ville fut enſuite ſucceſſivement ſoumiſe aux Empereurs, aux Papes, à la République de Veniſe, aux Ducs de Milan, à ceux de Mantoue, à ceux de Ferrare, & à quelques petits Princes particuliers. Elle fut déchirée par les factions, & quelquefois prête à devenir déſerte. On peut donc dire qu'elle n'eut guere de maître fixe juſqu'au treizieme ſiecle que les Princes de la Maiſon d'Eſt en acquirent la Souveraineté qu'ils poſſédent encore aujourd'hui.

(*n*) La Forêt de Bourgon. La Martiniere.
(*o*) Voyage d'un François en Italie, *Tome* I.
(*p*) Le P. Beretta dans une Diſſertation intitulée: *de Italia medii ævi.*

Sect. I. *Description du Ferrarois & du Modenois.*

Régio, principale ville du Duché de ce nom, eſt la ſeconde de l'Etat de Modene: elle eſt belle, grande, & dans une heureuſe ſituation. Le territoire en eſt bon & fertile, l'air y eſt ſain; & il ne lui manque que d'être la Capitale du Modénois, pour mériter à tous les titres d'être le lieu de la réſidence du Souverain. Il y a un Château où demeure le Gouverneur. Régio étoit autrefois Colonie Romaine. Elle fut ruinée par Alaric Roi des Goths, vers l'an 409, & enſuite par d'autres barbares à différentes repriſes. Charlemagne en fut le reſtaurateur; elle recouvra ſa liberté & fut gouvernée par ſes Magiſtrats; après quoi elle eut une infinité de maîtres avant que de tomber au pouvoir de la Maiſon d'Eſt. Les Fogliani, les Manfredi, les Seigneurs de l'Eſcale, les Gonzague, les Viſconti Ducs de Milan l'ont poſſédée tour-à-tour: ce n'eſt que depuis le temps du Duc Alfonſe I. qu'elle eſt demeurée conſtamment ſoumiſe à cette maiſon. (q)

Régio.

Carpi eſt une petite ville, environ à quatre lieues de Modene & autant de Régio elle eſt capitale d'une petite principauté poſſédée autrefois par la Maiſon Pio, établie depuis à Ferrare. Mainfroi, dès le commencement du quatorzieme ſiecle, fut le premier Prince de Carpi; mais au ſeizieme, Albert Pio, après avoir été Ambaſſadeur à Rome de la part des Empereurs Maximilien & Charles-Quint, s'attacha au ſervice du Roi François I, qui l'envoya auſſi en Ambaſſade auprès du Pape Clément VII. Cela fut cauſe que s'étant trouvé à Rome revêtu de ce caractere à la priſe de cette ville, l'Empereur Charles-Quint donna ſon Etat à Alfonſe Duc de Ferrare, dont le Pere Hercules I. en poſſédoit déjà une partie qui lui avoit été cédée par Gibert Pio, embaraſſé à la défendre contre ſes propres couſins qui vouloient l'en dépouiller. Le Duc de Ferrare en dédommagea Gibert en lui donnant le bourg de Saſſuolo, & d'autres terres, au lieu qu'Albert Pio s'étant retiré à Paris après la perte de ſa principauté, y mourut, en 1538, dans un état aſſez miſérable, en comparaiſon de ce qu'il avoit été & de ce qu'il méritoit d'être: car il étoit digne de toutes les graces du Roi, non ſeulement parce qu'il avoit tout perdu pour ſon ſervice, mais à cauſe de ſes qualités perſonnelles, & ſur-tout à cauſe d'une érudition profonde dont il a laiſſé des preuves par divers ouvrages. La famille des Pio a donné pluſieurs Cardinaux à l'Égliſe.

Carpi.

La Principauté de Corregio eut de même autrefois des Seigneurs particuliers. Mais les Princes de cet Etat ayant pris parti contre l'Empereur dans les guerres d'Italie, vers le milieu du ſiecle paſſé, Ferdinand III. donna cette Principauté à François I. Duc de Modene, par un des articles du Traité par lequel ce Duc renonça au parti de la France: donation qui lui fut confirmée par la paix des Pyrenées. Les Princes de cette Maiſon qui ſubſiſte à Parme prennent le nom d'*Autriche de Correge* & ſe diſent deſcendus d'un fils naturel de la Maiſon d'Autriche.

Correge.

Berſelle dans le Modénois eſt le reſte d'une ville autrefois renommée dans l'Hiſtoire Romaine & dans celle des Lombards. Elle alloit de pair avec les meilleures villes de la Gaule Ciſalpine. Ce n'eſt preſque plus rien aujourd'hui en comparaiſon de ſon ancienne ſplendeur. Les Impériaux ayant paſſé le Pô en 1702, ſe la firent conſigner. L'année ſuivante elle fut bombardée

Berſelle.

(q) Mémoires de Modene.

SECT. I. *Description du Ferrarois & du Modenois.*

par le Duc de Vendôme qui se saisit au nom du Roi Très-Chrétien, de tout ce qu'il put des Etats du Duc de Modene. Il fit sauter les murailles de Berselle, qui avoient quelqu'apparence de force; mais qui étoient si ruinées qu'on pouvoit entrer à cheval dans la ville par les breches. Elle est située vers le Pô dont elle n'est séparée que par une chaussée que sert de digue pour défendre le pays des inondations de ce fleuve. C'est près de cette place & un peu plus bas, que le Pô divisant les Etats de Mantoue & de Modene, les deux Ducs étoient convenus entre eux de tenir une galere sur ce fleuve avec un Officier & quelques soldats qui s'arrogeoient le droit de visiter tous les bâtimens qui montoient ou descendoient ce fleuve, & levoient un impôt au profit des deux Princes, sur les personnes & les marchandises. Mais en 1689 ayant donné quelque sujet de mécontentement à l'Empereur Léopold, sur-tout en faisant fortifier Guastalla sans son aveu & contre les termes de l'investiture qu'il tenoit de lui, il ordonna au Gouverneur de Milan d'aller à main armée démolir les nouvelles fortifications de Guastalla. Les troupes Impériales embarqueés à Pavie pour cette expédition, descendirent le Pô, rencontrerent la galere des deux Ducs, la coulerent à fond, & les impôts qu'elle exigeoit resterent abolis. Au commencement de ce siecle, le Duc Rinalde parut vouloir relever les murailles & les fortifications de Berselle, dans la pensée sans-doute qu'une place forte aux confins des Duchés de Parme & de Mantoue, sur le Pô accroîtroit son pouvoir.

Rubiera. Rubiera, située sur la riviere du même nom, est une forteresse du Duché de Modene, sur le chemin de cette ville a Régio, à trois lieues de celle-ci. Les fortifications en sont vieilles & en mauvais état. Elle a un château en forme de donjon flanqué de tours avec des fossés d'eau vive. Mais ce château ne seroit pas assez fort pour soutenir deux jours de siege.

Final. Final de Modene, ainsi nommé pour le distinguer du Final maritime située sur la riviere de Gênes & uni au Duché de Milan, est une jolie petite ville sur le Panaro à cinq lieues de Modene vers Ferrare. Sa situation l'expose a être souvent incommodée & maltraitée par les armées des différentes puissances qui font la guerre en Italie.

Sassuolo. Sassuolo est un bourg où il y a un Palais des Ducs de Modene, & qui fut autrefois le Séjour des Pio Princes de Carpi. Novantuola est le reste d'une Abbaye autrefois très fameuse & très-riche: nous en avons parlé dans l'Histoire de Bologne. Elle n'est plus occupée que par quelques religieux de l'ordre de Citeaux qui en habitent les débris. Mais ses revenus considérables passent dans les coffres du Duc de Modene, ou de quelqu'un de sa famille. On lit dans quelques Auteurs que la fameuse Comtesse Mathilde fut la premiere fondatrice de cette Abbaye. Mais Leandre Albert lui donne pour fondateur un certain Anselme Seigneur Lombard qui y assembla lui-même & dans quelques autres Monasteres qu'il fonda dans ce canton, plus de mille Réligieux, avec lesquels il pratiquoit la vie monastique. (r)

Canossa. Canossa eut autrefois ses Comtes particuliers qui furent quelque temps Princes de Régio qui n'en est éloigné que d'environ deux lieues. Cette forteresse est sur le sommet d'une montagne. C'étoit peut-être la plus forte place

(r) Mémoires de Modene.

place des vaſtes domaines de la Comteſſe Mathilde. C'eſt-là que de concert avec le Pape Gregoire VII, elle traita ſi mal l'Empereur Henri IV, en 1076. On ſait que ce Pontife obligea cet Empereur à attendre pendant trois jours, pieds nuds, par un temps fort dur, & preſque ſans boire ni manger, que Sa Sainteté voulût bien le faire rentrer dans le giron de l'Egliſe, dont elle l'avoit rejetté; ainſi que nous le verrons dans cette hiſtoire.

Sect. I. *Deſcription du Ferrarois & du Modénois.*

Pour Carfagnano, ce n'eſt qu'un pays montagneux ſi plein d'ours qu'il a donné lieu au proverbe, *mener l'Ours à Modene.*

Les Modénois ont coutume de dire de leurs Princes que ce ſeroient les plus puiſſans Princes de l'Italie, s'ils avoient tout ce qui leur appartient puis qu'ils auroient *Cento e due Citta* (Cent & deux villes). Cento eſt une petite ville ſur les confins du Ferrarois & du Boulonois, qui fut autrefois donnée au Duc de Ferrare Alfonſe I, par le Pape Alexandre VI. pour la dot de Lucrece Borgia ſa fille qu'il marioit au Duc. Alexandre l'avoit ôtée à l'Evêque de Bologne à qui elle appartenoit, & lui avoit donné d'autres terres en échange. Jules II. caſſa la donation & rendit Cento aux Evêques de Bologne. Mais après la mort de Leon X. le même Duc Alfonſe la reprit & la retint ſous l'hommage de l'Egliſe. C'eſt pourquoi les Géographes la mettent dans le Duché de Ferrare, comme lui appartenant. Depuis ce temps-là la Maiſon d'Eſt l'a toujours gardée comme un fief relevant du St. Siege. (*s*)

Cento.

Le Duché de la Mirandole fait partie de celui de Modene; & avoit ci-devant ſes Ducs particuliers, qui étoient de la Maiſon de Pic, ou Pico. Il eſt ſitué entre le Modénois, le Mantouan & le Ferrarois, dont les Princes l'ont gouverné ſucceſſivement. A la mort de Charles II, Roi d'Eſpagne, qui arriva au commencement de ce Siecle; le Duc de la Mirandole, encore dans ſon bas âge & ſous la tutelle de ſa mere, implora l'aſſiſtance de l'Empereur Léopold, afin de la maintenir dans la Régence. Peu de tems après, le Duc d'Anjou monta ſur le trône d'Eſpagne. La mere & le pupille mépriſant alors la protection de l'Empereur, ſe joignirent aux François & aux Eſpagnols, pour faire reconnoître la Mirandole comme partie du Milanez. Dès que les Impériaux, qui ſe trouvoient pour lors en Italie, eurent appris cette démarche, ils dépouillerent de ſon pouvoir la Ducheſſe Douairiere, & entrerent dans la Mirandole. (*t*) Les François ayant pris d'aſſaut cette Place, en 1705, le jeune Duc ſe mit auſſi-tôt ſous leur protection. Ceux-ci forcés à leur tour d'abandonner cette partie de l'Italie, on ôta au Duc ſes Etats, pour les donner à l'un des fils du Duc de Modene. En même tems on le mit ſous le ban de l'Empire; mais il obtint, en 1711, un dédommagement de deux milliars, que lui paya le Duc de Modene, à qui la poſſeſſion de la Mirandole fut confirmée, par le Traité d'Aix-la-Chapelle, en 1748. La Mirandole, Capitale du Duché de ce nom, eſt une aſſez grande Ville, bien fortifiée & munie d'une bonne Citadelle. Les François en tirerent de

Duché de la Mirandole.

A quelle occaſion le Duché de la Mirandole a été réuni au Duché de Modene.

De la Ville de Mirandole.

(*s*) Là-même.

(*t*) Etat ancien & moderne des Duchés de Florence, Mantoue, Modene, Parme & Bologne.

SECT. I. *Description du Ferrarois & du Modenois.*

grands avantages durant les dernieres guerres d'Italie. Nous avons cru devoir entrer dans quelques détails sur ces petites Principautés d'Italie, parce qu'elles ont eu autrefois leurs Souverains particuliers qui pourtant en recevoient l'investiture du Pape, ou de l'Empereur. Nous allons passer à l'histoire de la Maison d'Este.

SECTION II.

Histoire de Modene & de Ferrare. Maison d'Este.

Origine de la Maison d'Este.

La Maison d'Este, d'où les Ducs de Modene sont descendus, étoit originaire d'Allemagne; elle remonte jusqu'au tems de l'Empereur Charlemagne. Ces Ducs prirent le nom d'Este, d'une petite, mais jolie ville, dans le territoire de Padoue, où ils fixerent leur résidence, après le retour de ce grand Prince en Allemagne. Azon est le premier de cette famille dont nous ayons quelque connoissance certaine. Il paroît, suivant les anciennes rélations, qu'il étoit Vicaire, ou Lieutenant de l'Empereur en Italie. Dans la suite lorsque l'Empereur eut établi sa Cour en France, ou en Allemagne, on oublia presqu'entiérement son titre & sa personne. Ceux qui étoient ses Lieutenans en Italie se conduisirent à leur gré, & quoiqu'ils n'affichassent pas tout-à-fait l'indépendance, ils agissoient pourtant en maîtres. Ces tentatives eurent un heureux succès. Chacun s'empara des Domaines dont on lui avoit confié l'administration, & s'appropria le pouvoir qu'on avoit accordé à ses ancêtres. Les commissions qui étoient seulement temporelles & bornées, devinrent héréditaires, parce qu'il étoit presqu'impossible de rétablir les choses sur l'ancien pied. Malgré cela, on convient assez généralement que toute la Lombardie, la Toscane & même la Romagne relevoient de l'Empire. (*u*)

D'Azon, souche de la Maison d'Este.

Puissance des Lieutenans de l'Empereur en Italie.

Des anciens Fiefs de l'Empire en Italie.

Azon I.

Azon, premier Comte, ou Marquis d'Este, n'eut point d'abord de résidence fixe. A l'exemple des autres Vicaires Impériaux, il résidoit, tantôt dans une place, tantôt dans une autre, prenant par-tout le titre de Seigneur. Ce fut un des premiers feudataires en Italie. Dans les commencemens, ces Seigneurs, ou Gouverneurs, n'avoient aucun pouvoir héréditaire; mais les troubles de l'Empire qui succéderent immédiatement au regne de Charlemagne, ayant empêché les Empereurs d'envoyer d'autres personnes pour les remplacer, leurs descendans hériterent de leurs Biens & de leurs Gouvernemens. La petite ville d'Este, dont Azon prit le nom, étoit vraisemblablement une place de conséquence. Ses Domaines s'étendoient sur une grande partie de la Lombardie. Ils renfermoient les villes de Crémone, Mantoue, Ferrare, Guastalla & quelques autres, situées sur les deux rives du Pô. Azon en avoit la Surintendance, ou le Gouvernement. On dit qu'il mourut en 970. Il eut pour Successeur son fils Théodald; d'autres disent Boniface. Théodald épousa une fille naturelle de l'Empereur Othon II. Cette Princes-

Accroissement successif de l'autorité des Feudataires de l'Empire & de leurs descendans.

970. *Théodald, fils & successeur d'Azon I.*

(*u*) Guichenon. *Hist. général. de la Roy. Maif. de Savoie.*

Sect. I. *Description du Ferrarois & du Modénois.*

se, selon quelques-uns, lui apporta en mariage le Gouvernement de la ville de Luques, l'une des plus considérables de l'Italie, & selon d'autres, le Gouvernement de toute la Toscane. On prétend qu'en vertu de cette acquisition, il prit le titre de Vicaire Impérial, & qu'en cette derniere qualité, il exerça un pouvoir sans bornes, sur la plus grande partie de l'Italie. (*y*) Les Ducs n'avoient pas encore secoué tout-à-fait le joug de la dépendance. On se ressouvenoit encore de Charlemagne, & du pouvoir que ce grand Empereur avoit exercé dans ces Pays. Mais ce souvenir s'affoiblissant de jour en jour, Théodald fut remplacé par son fils, (quoique certains Auteurs le disent son frere). Quoiqu'il en soit, ce Boniface épousa une fille de l'Empereur Conrad II, sœur d'Henri III; elle se nommoit Béatrix, & fut mere de la fameuse Comtesse Mathilde. Dans ce tems, la guerre étoit allumée entre le S. Siege & l'Empire; & toute l'Italie gémissoit sous la tyrannie des Normands. Boniface, qu'on nomme tantôt Marquis de Mantoue, tantôt Marquis de Modene, parce qu'il possédoit ces deux Etats, fut assassiné à Spinette. Il laissa deux enfans, Boniface & Mathilde. La mort du premier, mit sa sœur en possession de ses vastes Domaines. Mathilde suça, pour ainsi dire, avec le lait, la haine de sa mere pour les Empereurs d'Allemagne. Elle trouva un homme bien propre à servir son ressentiment, dans la personne du fameux Hildebrand, connu depuis sous le nom de Grégoire VII. Il étoit originaire de Toscane & d'une basse extraction. Ayant fait un voyage à Rome, il fut admis au nombre des Réligieux de Cluny. L'activité de son caractere, son esprit inquiet & remuant, un certain enthousiasme qu'il affectoit pour l'autorité Papale, le firent connoître à la Cour de Rome, qui l'employa dans une infinité d'intrigues, & qui le chargea de terminer ses différens avec les Empereurs. Dans ce tems, les Papes recevoient encore leur confirmation des Empereurs; quelquefois même ceux-ci fixoient le choix des Cardinaux. Nous en avons parlé plus au long dans d'autres endroits de cette Histoire Universelle. Quoiqu'il en soit, Grégoire ne doit son élévation qu'aux soins qu'il se donna pour régir les Etats de Mathilde, dont on ne doute pas qu'il n'ait obtenu les premieres faveurs. Fier de cette conquête & de son pouvoir, il devint d'une hauteur & d'une insolence insupportables. Ayant trouvé moyen de semer la discorde entre différens Princes d'Allemagne, il se rendit à Augsbourgh, accompagné de Mathilde, pour terminer leurs disputes. Il y réussit, & ne revint en Italie, qu'après avoir suffisamment humilié l'Empereur Henri IV. A peine Grégoire étoit-il hors des terres de l'Empire, qu'Henri mit tout en œuvre pour rétablir son pouvoir. Au moment où l'on s'y attendoit le moins, ce Prince, à la tête d'une nombreuse Armée, entra en Italie, dans le dessein d'humilier à son tour le Pape, & le déposer. Grégoire instruit à tems de son dessein, s'enferma avec Mathilde au Château de Canose, dont nous avons déjà parlé. (*x*) Rien ne fut capable d'ébranler le courage de ce Pontife, tant qu'il se vit soutenu par Mathilde. Cette Princesse prétendoit être, par sa mere, Souveraine absolue de

Etendue de sa domination.

Boniface succede à Théodald.

Mathilde succede à Boniface.

Elle se ligue avec le Pape Grégoire VII.

Ambition de ce Pontife.

Histoire de la Comtesse Mathilde.

Hautes prétentions de Grégoire VII.

Autorité du Pape en Allemagne.

L'Empereur Henri IV passe en Italie suivi d'une Armée nombreuse qu'il y conduit contre le Pape.

Fierté de Grégoire VII.

(*y*) Etat ancien & moderne des Duchés de Florence, Mantoue, Modene, Parme & Bologne.

(*x*) Ci-devant. Section I. de *cette Histoire.*

ſes Etats. En effet, dans quelques hiſtoires, elles ont l'une & l'autre le titre de Reines d'Italie. L'Empereur, âgé tout au plus de vingt-cinq ans, venoit de remporter une victoire déciſive ſur les Saxons, mais cela n'empêcha pas le Pape de l'excommunier, ſur un prétexte frivole. Il en fit de même à l'égard du Roi de France, des Normands, & de pluſieurs autres Princes, tant de l'Allemagne que de l'Italie; & c'eſt par là qu'il ſe jouoit de de toutes les Puiſſances de la Chrétienté. Il les ſoulevoit les unes contre les autres, par le ſecours de Mathilde, à meſure qu'il vouloit les faire ſervir à ſes deſſeins. Il ſut ſi bien tirer parti des diviſions de l'Empire; il ſut ſi bien mettre à profit la vaine tentative d'un certain Syneſius, qui avoit été chargé par l'Empereur de l'aſſaſſiner, qu'il attira dans ſes intérêts la plus grande partie des Prélats, du Clergé & des Puiſſances Laïques. Son arrogance augmentant à proportion de ſes ſuccès, il mépriſa dès-lors l'autorité Impériale, & finit par vouloir dépoſer l'Empereur.

Henri IV. eſt excommunié.

L'Empereur humilié par le Pape.

De cette maniere, Henri, au lieu d'humilier le Pape, ſe vit réduit à la fâcheuſe alternative, ou d'être dépoſé, ou de venir à Canoſe, s'humilier lui-même aux pieds du S. Pere. Grégoire, à ce que l'on prétend, exigea d'abord que le jeune Empereur lui remit entre ſes mains ſa couronne & tous les ornemens de ſa dignité, en s'avouant indigne de les porter. Mais Henri ayant obtenu une entrevue avec la Comteſſe Mathilde ſa couſine, la ſentence fut mitigée. Lorſque cette Princeſſe retourna à Canoſe, elle fut accompagnée par les premiers Princes d'Italie, tous amis de l'Empereur, pour lequel ils intercéderent fortement auprès de Sa Sainteté. Il eſt vraiſemblable que toute cette négociation n'étoit qu'un arrangement prémédité entre le Pape & la Comteſſe. Grégoire témoigna beaucoup de répugnance à ſe laiſſer adoucir; il ſe fit preſſer longtems, & permit enfin à l'Empereur de paroître à Canoſe. En conſéquence ce Prince ſe mit en route avec une très-petite ſuite, laiſſant ſon Armée à Verſelle. La Ville, ou plutôt le fort de Canoſe, a trois clotures ou enclos. Lorſqu'Henri en eut traverſé le premier, on l'arrêta, & l'on défendit aux gens de ſa ſuite d'aller plus avant. Il fut donc introduit ſeul dans le ſecond enclos. Là on le dépouilla de ſes vêtemens royaux, ou le revêtit d'un cilice, & on l'obligea de jeuner pendant trois jours & d'attendre en plein air, malgré la rigueur de la ſaiſon, qu'il plût à Sa Sainteté de l'admettre en ſa préſence. Enfin, ce moment arriva. Henri parut devant le Pape, à qui il fit toutes les ſoumiſſions que pouvoit exiger la hauteur intraitable de ce Pontife orgueilleux, après s'être ainſi humilié, il reçut l'abſolution & le pardon de Sa Sainteté, mais en des termes extrémement durs & mortifians.

La Comteſſe Mathilde donne ſes Etats d'Italie au Pape.

Après cela, la Comteſſe Mathilde, follement enthouſiaſte de la Cour de Rome, quoique pourtant elle ne manquât, ni d'eſprit, ni de prudence en d'autres occaſions, fit préſent au Pape de tous les Biens qu'elle poſſédoit en Italie. C'eſt cette donation qui occaſionna toutes les diſputes entre les Guelphes & les Gibelins. Mathilde ne laiſſa point d'enfans, quoiqu'elle eut été mariée deux fois; (y) & l'on peut dire que l'arrogance de Grégoire penſa entraîner ſa ruine & celle de cette Princeſſe. Les Italiens & les Allemands

(y) Guichenon. *Hiſt. Généal. de la Roy. Maiſ. de Savoie.*

indignés de la démarche honteuse de leur Souverain, l'obligerent à rompre l'accord qu'il avoit fait avec le S. Pere. Henri ne demandoit pas mieux. Il resta quelque tems auprès de Canose, & forma le dessein de se saisir tout-à-la-fois du Pape & de Mathilde. Ceux-ci en étant avertis, se tinrent sur leurs gardes dans la forteresse, & déconcerterent par là toutes les mesures de l'Empereur. Le reste de la vie de Mathilde appartient proprement à l'Histoire générale d'Italie. (z)

Sect. II. *Hist. de Modene & Ferrare Maison d'Est.*

Le premier Marquis d'Este dont il soit fait mention dans l'Histoire, après Mathilde, c'est Azon II, fils d'Albert, ou Sigebert, le plus jeune des enfans de Théodald, & frere de Boniface, pere de la Comtesse Mathilde. Cette Princesse, par l'imprudente donation dont nous venons de parler, avoit depouillé la Maison d'Este de tous les héritages de ses Ancêtres. Cependant Azon II. trouva le moyen de retenir quelques-uns des Domaines qui avoient été achetés, ou conquis par son pere. La prudence & l'habileté que fit paroître en toute occasion ce jeune Prince, le rendirent nécessaire aux Papes, successeurs de Grégoire VII. Il sut profiter adroitement de cette circonstance, pour augmenter insensiblement ses possessions, même durant la vie de Mathilde, dont l'Empereur Henri IV. étoit l'héritier naturel. Dans les disputes qui s'éleverent à ce sujet; on ne s'arrêta point sur le titre qu'avoit usurpé Mathilde; il ne fut question que de ses Etats. L'Empereur prétendoit que cette Princesse ne pouvoit pas aliéner des Fiefs de l'Empire. C'est pourquoi, sans se mettre en peine de la donation de sa parente, il se mit en devoir de soutenir ses droits. Mais l'affaire devint d'une plus grande conséquence qu'il ne l'avoit prévu. Les Princes, ou plutôt, comme on les nommoit, les Vicaires d'Italie, aimerent mieux être soumis au Pape qu'à l'Empereur. Ils n'avoient pas tant à risquer en soutenant les intérêts du S. Siege, qu'à soutenir ceux de l'Empire. La foiblesse du tems prévalut. Elle seule ruina les intérêts de l'Empereur, toutes les fois qu'ils furent en concurrence avec ceux de la Cour de Rome. Malgré le désavantage de ces circonstances, plusieurs Villes & territoires qui avoient jusqu'alors reconnu l'autorité de Mathilde, s'attacherent à l'Empereur, aussi-tôt après la mort de cette Princesse. (aa) De ce nombre furent les Villes & territoires de Mantero, Crémone, Guastalla, Luques & une grande partie de la Toscane. Azon II. se tint neutre pendant toutes ces divisions: c'est de lui que sortit cette branche de la famille d'Est, qui fut mise en possession du Duché de Ferrare; aussi le regarde-t-on comme un des plus zélés partisans des Guelphes. Hugues, Comte du Maine par sa mere, succéda à Azon, & il eut à son tour pour successeur Obizzon, Marquis d'Est, Seigneur de Vérone & d'autres Places, à qui le Pape Celestin donna, en 1194, la Seigneurie d'Ancone. Dans ce tems là, plusieurs Magistrats inférieurs s'étant emparés de quelques Villes, ou Places particulieres, se déclarerent indépendans de l'Empereur. Ils prirent le nom de Podestats, & en cette qualité, ils ne vouloient reconnoître que l'autorité du S. Siege. Comme ces charges n'étoient pas encore devenues héréditaires, les Papes en firent présent, à me-

Azon II.

L'Adresse & la prudence d'Azon II; relevant peu-à-peu l'éclat de sa Maison.

Les Princes d'Italie se rangent du parti du Pape.

Villes qui restent attachées à l'Empereur en Italie.

Hugues.

Obizon I, 1194.

(z) *Voyez* notre *Histoire générale d'Italie.*
(aa) *Idem.*

SECT. I. *Description du Ferrarois & du Modenois.*

sure qu'elles vaquerent aux Princes de Ferrare, qu'ils regardoient comme leurs principaux appuis en Italie. Obizon I. mourut en 1196. Les Historiens lui donnent pour successeur un Azon, qu'ils nomment mal-à-propos Azon II & dont il ne disent autre chose, sinon qu'il mourut en 1212. Azon. III. son fils, lui succéda, & mourut en 1264. Il eut deux fils, Renald, Renalde, ou Renaud, & Obizon II, qui moururent du vivant de leur pere.

Sa mort 1196.

Azon III, mort en 1264.

Accroissement de la puissance de la Maison d'Est.

Azon IV.

Vers la fin du treizieme siecle, la Maison d'Est acquit une grande puissance, par le démembrement de plusieurs petits Etats, qu'on joignit à ses domaines. Azon IV, devenu Chef de cette Maison, épousa en secondes noces la fille de Charles II. Roi de Naples. François, qu'il avoit eu de premier mariage, craignant d'être deshérité, si son pere laissoit d'autres enfans, prit la résolution de le faire assassiner. Sollicitant ensuite l'assistance des Vénitiens, il se rendit maître de Ferrare, qu'il fortifia & dont il se maintint quelque tems en possession, par le secours de ces nouveaux protecteurs, auxquels il fut obligé de résigner tous ses droits. (*bb*) On nous représente ce François comme un monstre de cruauté. Ses crimes & sa barbarie monterent à un tel excès, que le Pape Clément. V. publia une croisade contre les Vénitiens, dans laquelle on laissoit à chaque homme la liberté de s'emparer de leurs Biens, & de massacrer leurs personnes par-tout où elles se rencontreroient. Platina (*cc*) prétend, que François, par ses cruautés dans le Duché de Ferrare, dont il avoit réduit en cendres la moitié de la Capitale, obligea les habitans, pour se soustraire aux fureurs de ce Prince barbare, d'implorer la protection des Vénitiens. Quoiqu'il en soit, ceux-ci n'en furent pas moins enveloppés dans la Croisade qui venoit d'être publiée contr'eux. Les richesses que ces peuples s'étoient acquises par le commerce étant immenses, l'on ne manqua pas de monde pour les en dépouiller. La Cour de Rome envoya à Ferrare le Cardinal Pelegirie, avec des Pleins-Pouvoirs, afin d'y veiller aux intérêts de Sa Sainteté. Par le secours des Florentins, il prit possession de cette Ville au nom du Pape, & il en donna le Gouvernement à Robert, fils du Roi de Naples. Mais ce Prince ayant appris la mort de son pere, retourna dans ses Etats, & laissa le Gouvernement de Ferrare entre les mains d'un Catalan, nommé Diegue, avec ordre de maintenir les sujets dans l'obéissance au S. Siege. (*dd*) Comme l'affection de ces peuples étoit invariablement attachée à la famille d'Este, ils se revolterent contre leur nouveau Gouverneur, qui fut obligé de faire prendre les armes à la Garnison pour appaiser le tumulte, & de faire pendre vingt-huit des principaux partisans de la Maison d'Este. Néanmoins cette sédition démontra aux Papes combien il seroit dangereux de s'obstiner à réunir la Souveraineté de Ferrare au S. Siege.

Ses cruautés.

Ferrare passe sous la domination du Pape.

Obizon III. 1309.

En cette considération, Bénoît XII. en donna l'investiture à Obizon III, frere de François, mort en l'année 1309. Obizon fut marié à Jacqueline Pepoli, de laquelle il n'eut pas d'enfans; mais il en eut onze de sa maîtresse,

(*bb*) Etat ancien & moderne des Duchés de Florence, Mantoue, Modene, Parme & Bologne.

(*cc*) *Vies des Papes.*

(*dd*) Là-même.

Lippa Arioſta, qu'il épouſa peu de tems avant ſa mort. Il légitima tous ces enfans, qui hériterent ſans la moindre oppoſition, des vaſtes Etats de leur Pere. Aldobrandin, l'aîné de tous, déjà aſſocié au Gouvernement, à l'inſtigation de Lippa Arioſta, qui avoit reconnu les bonnes qualités de ſon fils, gouverna ſeul après la mort de ſon pere, avec beaucoup de prudence & de modération. Etant mort ſans héritiers, il eut pour Succeſſeur ſon frere Albert, qui, à l'exemple d'Obizon ſon pere, épouſa avant que de mourir, Iſotta, qu'il avoit eu longtems pour maîtreſſe. Elle lui avoit donné un fils, qui fut Nicolas, ſurnommé le *Boiteux*. (*ee*) Azon, comme deſcendant du premier Marquis d'Eſte, lui diſputa ſa légitimité & par conſéquent ſa ſucceſſion; mais Nicolas ſut trouver le moyen de maintenir ſes droits & de défendre ſes domaines. C'étoit le Prince le plus accompli de ſon Siecle. A une bravoure ſans exemple, il joignit la politique la plus rafinée. On le nommoit l'Arbitre de l'Italie; & tous les Princes ſe faiſoient gloire de rechercher ſon amitié. Il s'empara de Ferrare, de Modene, de Parme, de Reggio & de quelques autres Villes. Il laiſſa après ſa mort deux fils naturels. Léonel, l'aîné de ceux-ci, prit poſſeſſion des domaines de ſon pere, au préjudice des héritiers légitimes, qu'il fit élever à la Cour d'Alfonſe d'Arragon, Roi de Naples, comme à l'école la plus propre à s'inſtruire dans l'art du Gouvernement. Pendant l'abſence des Princes, ſes freres, il montra à ſes peuples tant de douceur & de modération, il leur témoigna tant de bonté, qu'il ramena inſenſiblement les habitans de Ferrare à ſon obéiſſance. Il fit relever les murs de cette Ville, aggrandir les rues, orner les bâtimens publics: il fonda des Egliſes & des monaſteres & traita tous ceux qui l'approchoient avec une affabilité bien propre à lui mériter la confiance & à lui gagner le cœur de ſes Sujets. En un mot, toute ſa conduite ne fut qu'un modele de prudence & de bienfaiſance. Il épouſa une Princeſſe de la Maiſon de Gonzague, dont il eut un fils nommé Nicolas. Se voyant près de mourir, il le recommanda aux ſoins de ſon frere Borſo, qui mit ce jeune Prince en poſſeſſion de ſes Etats, lorſqu'il fut en âge de gouverner. Léonel mourut en 1450. (*ff*) Quelques Hiſtoriens lui donnent, avec fondement, une autre femme, fille d'Alfonſe, Roi de Naples. Ils prétendent qu'Alfonſe condeſcendit avec joie à ce mariage. Ce Prince eſpéroit ſans doute, que les enfans de ſa fille hériteroient un jour des Duchés de Modene & de Ferrare. La choſe n'étoit certainement pas impoſſible, vû le peu d'attention qu'on faiſoit à la légitimité des Succeſſeurs.

La Princeſſe de Naples n'ayant pas eu d'enfans, Borſo fut déclaré Adminiſtrateur du Duché. Il ſemble qu'il ſe comporta à l'égard du fils de ſon frere, comme celui-ci s'étoit comporté à l'égard des deux fils légitimes de leur pere; car il gouverna en qualité d'Adminiſtrateur pendant vingt-un ans; mais il le fit avec tant de ſageſſe, de libéralité & de magnificence, qu'on regretta de ne pouvoir lui donner un autre titre. Il y a une ſingularité frappante & digne de remarques dans cette famille: c'eſt que les enfans qui n'a-

Sect. I. *Deſcription du Ferrarois & du Modénois.*

Aldobrandin.

Albert.

Nicolas, le Boiteux.

Léonel.

Sa mort, 1450.

Borſo, Duc de Modene.

(*ee*) Etat ancien & moderne des Duchés de Florence, Mantoue, Modene, Parme & Bologne.

(*ff*) *Là-même.*

SECT. II. *Hiſt. de Modene & Ferrare Maiſon d'Eſt.*

voient pas droit au titre de leur Pere, y ſuppléoient aſſez ordinairement par la pratique de ces vertus, qui ſeules devroient accorder les titres. En un mot, lorſque l'Empereur Fréderic III, vint en Italie, Borſo rendit à ce Prince des ſervices ſi importans, il le reçut dans ſes Etats avec tant de politeſſe & de magnificence, que pour lui témoigner ſa reconnoiſſance, il le créa, en 1451, Duc de Modene & de Régio. Le Pape Paul II. voulut imiter l'exemple de l'Empereur. Borſo étant venu viſiter les Lieux Saints aux environs de Rome, ce Pontiſe le créa Duc de Ferrare, Etat que ce Pape diſoit relever immédiatement du S. Siege. Borſo ſe montra en quelque ſorte, plus digne de régner que ſon frere Léonel, malgré toutes les belles qualités de ce dernier. Jamais il ne ſe maria; (*gg*) & au commencement de ſon adminiſtration, il rappella de leur exil à la Cour de Naples, ſes deux freres Hercule & Sigiſmond, fils de Nicolas le *Boiteux*. Quant à ſon neveu Nicolas, fils de Léonel, il le traita avec toute la tendreſſe & tous les égards dus au ſang d'où il ſortoit; mais il ne lui reſtitua pas le Gouvernement de Ferrare, & nous ne voyons pas même qu'il ait jamais offert de s'en démettre en ſa faveur. Quelques Auteurs paroiſſent étonnés de ce que Paul II, qui n'ignoroit pas le défaut de titre dans la perſonne de Borſo, ne ſe ſoit jamais oppoſé à la légitimité de ce Prince, mais qu'aucontraire, il y ait donné une eſpece de ſanction. On ne ſera plus ſurpris de cette conduite, ſi l'on conſidere que les Papes avoient pour maxime d'abolir, autant qu'il étoit en leur pouvoir, le droit à la ſucceſſion, par rapport aux aînés, ou aux enfans légitimes. De même que les Empereurs, ils ſe croyoient maîtres de diſpoſer de la ſucceſſion des Etats qui reſſortiſſoient du S. Siege, & pour obvier au danger d'en priver la Maiſon d'Eſte, ils conférerent cette ſucceſſion à Borſo. (*hh*)

1451.

Et de Ferrare.

Politique des Papes.

Hercule I, Duc de Modene.

Ce Prince eut pour ſucceſſeur Hercule, ſon frere, qui, comme nous l'avons dit, avoit été élevé à la Cour de Naples. Il étoit âgé de quarante-cinq ans, lorſqu'il prit les rênes du Gouvernement. Ayant épouſé pendant ſon ſéjour à Naples, Eléonor d'Arragon, fille du Roi, il eut une nombreuſe progéniture. Nicolas, fils de Léonel, forma quelques intrigues pour lui diſputer ſon titre, & pour s'emparer de l'adminiſtration. Mais ſes projets furent découverts, & il lui en couta la vie, pour prix de ſa témérité. Hercule, néanmoins, n'eût aucune part à ſa mort. Ce meurtre s'étoit commis ſans ſes ordres, & même ſans le conſulter. C'eſt pour cette raiſon qu'il bannit de ſes Etats les meurtriers de ſon neveu. On le regarde comme un des plus grands hommes de ſon Siecle, ſoit au champ de Mars, ſoit dans le Cabinet. Ses démêlés avec les Vénitiens, & ceux qu'il eut avec le Pape Sixte IV, font également honneur à ſa bravoure & à ſa ſageſſe. Il fut eſtimé & chéri des autres Princes d'Italie. La ville de Ferrare fut encore fortifiée & aggrandie par ſes ſoins. Il laiſſa en mourant quatre fils & deux filles. Béatrix, l'une de celles-ci, épouſa Louis Sforce, Duc de Milan; l'autre fut mariée à François Gonzague, Marquis de Mantoue, Sigiſmond ſon frere, forma

Nicolas, fils de Lionel lui diſpute la Souveraineté; échoue & perd la vie.

Mort d'Hercule I.

(*gg*) Etat ancien & moderne de Duchés de Florence, Mantoue, Modene, Parme & Bologne.

(*hh*) Platina. *Vies des Papes.*

forma la Maiſon d'Eſt de S. Martin, qu'on dit ſubſiſter encore aujourd'hui. Hippolite, l'un de ſes fils, fut élevé à la pourpre, par Alexandre VI, & il tint un rang diſtingué parmi les Savans & les politiques de ſon tems.

Sect. II. *Hiſt. de Modene & Ferrare Maiſon d'Eſt.*

Alfonſe I.

Alfonſe I, l'ainé des fils d'Hercule; hérita du Duché de ſon pere, en 1505. Comme lui, il fut grand Général, & eut de cruelles guerres à ſoutenir. Après que les Florentins eurent chaſſés les Médicis de Florence, ils lui donnerent le commandement de leurs Troupes. Dès lors, les Papes Jules II & Leon X, jurerent à ce Prince une haine éternelle. Alfonſe épouſa Lucrece Borgia, fille du Pape Alexandre VI. Après la mort de ce Pontife & de Pie III. ſon ſucceſſeur, Jules II. lui enleva les villes de Modene, de Régio, de Rubiera, & quelques Places qu'il poſſédoit le long du Pô. (*ii*) Mais Leon X. étant décédé, il profita de la vacance, ou de l'interregne du St. Siege, pour ſe remettre en poſſeſſion de Régio, Rubiera, & d'autres Places, avec leur territoire. Alfonſe rendit de grands ſervices à Charles V, qui le prit ſous ſa protection particuliere, & le ſoutint contre la puiſſance & les artifices de ſes ennemis. Sous Adrien VI, Pontife ſage, prudent, & d'une humeur pacifique, Alfonſe eut quelque tems pour reſpirer & ſe remettre des guerres dans leſquelles il avoit été continuellement engagé. L'on dit que ce fut par ſes conſeils que le Duc de Bourbon marcha contre la ville de Rome. L'uſage de l'Artillerie étoit un art preſqu'inconnu dans l'Europe. Alfonſe fit éclatter toute la profondeur de ſon génie en perfectionnant les canons & les autres machines de guerre. Auſſi paſſoit-il pour le plus habile ingénieur de ſon Siecle. Ce Prince ne mit bas les armes, qu'en l'année 1526, où il fut entiérement rétabli dans ſes Etats, par le Traité conclu entre le Pape & l'Empereur. (*kk*) Suivant un des articles de ce Traité, le Pape Clément VII. devoit lui donner l'inveſtiture de Ferrare, (Article que Sa Sainteté n'eut jamais intention d'exécuter); & le Duc reſtoit en poſſeſſion de Modene, de Régio & de Carpi, n'étant plus ſujet que de l'Empereur. Charles lui promit encore le territoire de Novi, & de lui faire épouſer une de ſes filles. Mais d'un côté la diſſimulation du Pape, & de l'autre, l'humeur méfiante & intéreſſée de l'Empereur, brouillerent plus que jamais les affaires. Alfonſe accompagna l'Empereur, lorſqu'il vint, en 1530, ſe faire couronner à Bologne. Là on convint de part & d'autre que Charles garderoit en dépôt la ville de Modene, juſqu'à ce qu'il eût prononcé entre le Pape & le Duc de Ferrare, ce qu'il fit à Gand deux ans après. Selon le jugement définitif de l'Empereur, Alfonſe, en conſidération de ce qu'on le laiſſoit paiſible poſſeſſeur de ſes Etats, devoit payer une fois à Sa Sainteté, la ſomme de quarante mille ducats d'or; & un ſubſide annuel de ſept mille Ducats, pour le Duché de Ferrare. Le Pape, qui poſſédoit parfaitement l'art d'éluder les déciſions défavorables & de traîner les affaires en longueur, ne ratifia point cette Sentence; & il perſiſta dans ſon refus juſqu'à ſa mort. (*ll*).

Il recouvre une partie de ſes domaines.

Avantages que l'Empereur Charles V lui promet.

Alfonſe fut marié trois fois. Sa premiere femme, Anne, Sforce, fille du

Mariages d'Alfonſe, ſes enfans.

(*ii*) *Introduction à l'Hiſtoire de l'Univerſ.* Par Puffendorf. *Liv.* II. *ch.* V.

(*kk*) Etat ancien & moderne des Duchés de Florence, Mantoue, Modene, Parme & Bologne.

(*ll*) *Là-même.* Léandre Albert.

SECT. II. *Hiſt. de Modene & Ferrare Maiſon d'Eſt.*

Duc de Milan, mourut ſans enfans. Il en eut trois de Lucrece Borgia, ſa ſeconde femme, qu'il n'épouſa que par des motifs d'intérêts & de convenance. Ces trois enfans furent, Hercule II, qui lui ſuccéda; Hippolite, qui fut Cardinal & Evêque de Milan, & l'un des plus riches Eccléſiaſtiques de ſon Siecle; François, Marquis de Maſſa, qui ne laiſſa après lui qu'une fille. Enfin, la troiſieme femme d'Alfonſe, fut une Dame de Ferrare, avec laquelle il avoit entretenu depuis bien des années un commerce ſecret. Elle ſe nommoit Laura Euſtochia. Il l'épouſa après la mort de Lucrece Borgia, & légitima Dom Alfonſe qu'il avoit eu d'elle; donnant à cet enfant la Principauté de Montecchio, qu'on lui diſputa dans la ſuite.

Hercule II.

Hercule II, avant la mort de ſon pere, arrivée en 1554, épouſa Rénée de France, fille de Louis XII. Il ſervit dans l'Armée Françoiſe, en qualité de Lieutenant-Général, ſous Henri II, qui le regarda comme un brave guerrier, & comme un allié utile & fidele. L'Archevêque de Milan, ſon frere, poſſédoit de grands bénéfices en France; & ce fut lui qui ſollicita Hercule de s'attacher au ſervice de cette Couronne. La Ducheſſe embraſſa ſecrétement la Réligion Réformée; on aſſure même qu'elle eut à Ferrare une entrevue avec le célebre Calvin. On tint cette affaire très-ſecrete pendant la vie du Duc, auquel le changement de ſon épouſe cauſa un chagrin inexprimable. Après ſa mort, qui arriva en 1559, la Ducheſſe retourna en France, où elle fit profeſſion ouverte de la Réligion Réformée, dans laquelle elle mourut. (*mm*)

Son attachement pour la France.

Sa mort.

Alfonſe II.

Hercule II. eut de Renée deux fils. L'aîné, Alfonſe II. lui ſuccéda; & Louis, qui, dans la ſuite, fut fait Cardinal, hérita des grands bénéfices de ſon oncle en France. Il fut la gloire & l'ornement de l'Egliſe Romaine & de ſon Siecle. (*nn*)

Alfonſe II, quoiqu'élevé à la Cour de France, ſervit contre les Turcs dans les Armées de l'Empire. Il eut trois femmes: la premiere, Lucrece de Médicis, fille du Grand-Duc de Toſcane; la ſeconde, Barbe d'Autriche, fille de l'Empereur Fréderic; & la troiſieme, Marguérite Gonzague, fille de Guillaume, Marquis de Mantoue. Voyant qu'il n'avoit point d'enfans de ces trois mariages, il adopta pour ſon héritier & ſon ſucceſſeur, Dom Céſar d'Eſt, fils d'Alfonſe, Prince de Montecchio, qui eut pour mere, cette Dame de Ferrare dont nous venons de parler. Alfonſe II. crut rendre cette adoption ſolide, en la faiſant ratifier par l'Empereur Rodolphe II; & il mourut en 1694.

Sa mort. 1594.

Céſar d'Eſt

Clément VIII, à ſon avénement au trône Pontifical, déclara que Céſar comme enfant naturel, ne pouvoit ſuccéder au Duché de Ferrare. En conſéquence, non content d'en anexer les Domaines à l'Etat Eccléſiaſtique, il ſe mit en devoir d'en prendre poſſeſſion à main armée. (*oo*) Les habitans de Ferrare, ſincerement attachés à leur nouveau Duc, ſe plaignirent de l'injuſtice qu'on lui faiſoit. Ils repréſenterent qu'on n'avoit point juſqu'alors diſpu-

(*mm*) L'Etat ancien & moderne des Duchés de Florence, Mantoue, Modene, Parme & Bologne.

(*nn*) Voyez de Thou, à l'ann. 1586.

(*oo*) Etat ancien & moderne des Duchés de Florence, Mantoue, Modene, Parme & Bologne.

té la légitimité de leurs Souverains, sous le simple prétexte qu'ils étoient nés avant le mariage: leurs plaintes ne produisirent aucun effet. Malgré cela César défendit le testament du dernier Duc; mais il ne put réussir à hériter de son titre. Sa Sainteté prit elle-même les armes, & marchant à la tête d'un Corps de Troupes, vint faire le Siege de Ferrare, qui fut obligé de se rendre. Dom César voyant qu'il n'y avoit pour lui d'autre ressource que de céder aux circonstances, s'enfuit de la Ville par une porte, tandis que le Pape, à la tête de son Armée, entroit par une autre. On voit encore dans le Vatican l'Armure qu'avoit endossé le S. Pere, qui, pour ôter à César toute espérance de rentrer dans Ferrare, fit murer la porte par laquelle il s'étoit échappé.

Sect. II. *Hist. de Modene & Ferrare Maison d'Est.*

Le Pape s'empare de Ferrare.

Dom César s'enfuit de la Ville.

Ainsi Dom César I, obligé de se contenter du titre de Duc de Modene & de Régio, après avoir gouverné paisiblement ses Etats l'espace de trente ans, mourut en 1628. Il avoit épousé Anne Virginie de Médicis, fille de Côme I. Duc de Toscane, qui lui donna deux fils; savoir: Alfonse III. son successeur, & Aloisio d'Est, Marquis de Montecchio & de Scandiano, dont la fille unique, nommée Hippolite, fut mariée à Borso d'Est. Outre ces deux enfans, César eut encore une fille, Laure, qui épousa Alexandre, Duc de la Mirandole. Vers l'an 1713, s'éteignit la Maison, de Scandiano, ou Montecchio. (*pp*)

Mort de Dom César. 1628.

César vivoit encore, lorsqu'Alfonse III, son fils, épousa Isabelle, fille de Charles-Emmanuel, Duc de Savoie & de Catherine-Michelle d'Autriche, fille de Philippe II, Roi d'Espagne. Environ douze mois après son mariage, c'est-à-dire, en l'année 1626, Alfonse perdit son épouse, Princesse d'une piété vraiment exemplaire. Cette mort l'affecta si vivement, qu'il céda tous ses Etats à François I. son fils, pour se retirer dans un couvent de Capucins, où, pratiquant avec ferveur toutes les austérités de cet ordre, il mourut, en 1644, à l'âge de cinquante-trois ans. On le nommoit dans le cloître, le Frere Jean-Baptiste.

Alfonse III.

Sa mort

1644.

François I. Prince bien fait, spirituel & brave, mais malheureux dans la guerre, épousa les intérêts de la France; ce qui occasionna bien des désagrémens. En 1643, il commanda l'Armée des Princes Italiens; & en 1656, celle des François, lorsqu'ils vinrent faire le Siege de Vienne sur le Pô. L'Histoire offre ici quelque confusion, par rapport à la domination des Ducs de Ferrare. Les Princes Italiens ne regardent pas les enfans d'Alfonse, fils de Laure Eustochie, comme descendans des anciens Ducs de Modene. Selon eux, Alfonse III. doit être le premier de ce nom. Quoiqu'il en soit, le Duc François I. ayant envain tenté de prendre Crémone, le Marquis de Casacena, Gouverneur de Milan, envahit ses Domaines & l'obligea de renoncer à son alliance avec la France. (*qq*) Le Duc, qui mourut en 1678, avoit été marié trois fois. De sa premiere femme, Marie Farnese, il eut cinq enfans; savoir: Alfonse II ou IV, qui lui succéda; Isabelle & Marie, qui épouserent l'une après l'autre Ranuce II, Duc de Parme; Amauri, qui mourut au Siege de Candie; & Eléonore, qui prit le voile

François I.

Confusion de l'Histoire de la succession chronologique des Ducs de Ferrare.

1678.

Femmes & enfans de François I.

(*pp*) *Le même.*
(*qq*) Guichenon, *Hist. Généal. de la Roy. Maif. de Savoie.*

dans un Monaſtere. Il épouſa en ſecondes nôces, Victoire Farneſe, ſœur de ſa premiere femme : il n'en eut qu'une fille, qui mourut dans ſon bas âge. Sa troiſieme femme fut Lucrece Barberini, fille de Thadée, Prince de Paleſtine, & frere du Pape Urbain VIII. Ce fut à cette occaſion, que ce Pontife créa Cardinal Rinaldo, frere du Duc François I. Dans la ſuite, Rinaldo, ſoutint vigoureuſement le parti de la France, & remplit environ trente ans, la Place de Protecteur de cette Nation.

Alfonſe II ou IV.

Alfonſe II ou IV, fils de François, devint, à l'exemple de ſes Ancêtres, un habile guerrier. Il commanda en différens tems les Troupes Françoiſes en Italie, & mourut d'une goutte remontée. On lui avoit donné en mariage Laure Martinozzi, fille de Jérome Martinozzi, & de Marguérite Mazarin, ſœur aînée du célebre Cardinal de ce nom. De ce mariage, nâquirent Marie-Béatrix. Eléonore, épouſe du Duc d'York, qui fut dans la ſuite Jacques II, & François II, qui ſuccéda au Duché de Modene à l'âge de deux ans ; en conſéquence, il fut mis ſous la tutelle de ſa mere : & en 1692, il épouſa Marguérite-Marie-Françoiſe Farneſe, fille de Ranuce II. (*rr*)

François II.

1692.

Le Marquis de Montecchio, favori de François II, eſt forcé par la France à s'éloigner.

Mais la Ducheſſe douairiere ſe trouvant en Angleterre lorſque ſon époux mourut, Dom Céſar, Marquis de Montecchio, ſe mit à la tête des affaires, s'empara de l'eſprit du jeune Duc, qu'il gouverna à ſon gré, & traita la Ducheſſe avec beaucoup de hauteur. Cette Princeſſe juſtement indignée de cet odieux procédé, en porta ſes plaintes au Roi de France, ce qui obligea Dom Céſar à ſe retirer dans la Romagne. Cependant cette ſéparation devint inſupportable au jeune Duc. Il fit tant auprès de Sa Majeſté Très-Chrétienne, & auprès de ſa mere, qu'il obtint le retour du Marquis de Modene. Celui-ci, loin de ſe corriger, n'en devint que plus inſolent envers la Ducheſſe. Elle prit le parti d'aller demeurer à Rome, & quoique ſon fils deſirât ardemment ſon retour, jamais elle ne put ſe réſoudre à le voir. Cela obligea le Duc à ſe rendre lui-même à Rome, afin de tâcher d'adoucir ſa mere ; mais malheureuſement la préſence de Dom Céſar, qui l'accompagna, rendit cette demarche infructueuſe. L'attachement du Duc avoit quelque choſe de ſi extraordinaire, qu'on crût que le Marquis avoit eu recours au ſortilege pour s'en faire aimer. Ce jeune Prince néanmoins fut obligé d'abandonner encore une fois ſon favori, qui ſe vit en horreur dans preſque toutes les Cours de l'Italie. On le deteſtoit, non-ſeulement par rapport à ſon inſolence envers ſon Souverain ; mais auſſi par rapport à la maniere tyrannique, dont il avoit gouverné les Peuples. (*ss*)

Il revient à Modene & s'y rend encore plus odieux.

François II eſt obligé d'abandonner ſon favori.

1694. *Rinalde Duc de Modene.*

François II. mourut en 1624, ſans laiſſer d'héritiers. Il eut pour Succeſſeur Rinalde ſon Oncle, qui renvoya auſſi-tôt ſon chapeau de Cardinal à Rome, & ſe mit à tracer un nouveau plan d'adminiſtration. Ce Prince s'étant attaché entiérement à la Cour Impériale, épouſa la Princeſſe Charlotte-Félicité de Brunswick, fille de Jean-Fréderic, Duc de Brunswick-Hanovre. Elle étoit de la Réligion Catholique, de même que la Princeſſe Guil-

(*rr*) Etat ancien & moderne des Duchés de Florence, Mantoue, Modene, Parme & Bologne.

(*ss*) *La même.*

Sect. II. *Hist. de Modene & Ferrare Maison d'Est.*

Thelmine-Amélie, sa sœur, qui, trois ans après, devint l'épouse du Roi des Romains, depuis, l'Empereur Joseph. On croit que Rinalde sollicita ce mariage avec ardeur, parce que la famille d'Est est supposée descendre de celle de Brunswick: d'autres disent, que pendant son Cardinalat il avoit eu du ressentiment contre le Roi de France, parce que ce Prince lui avoit refusé la charge de Protecteur de la Nation, & quelques autres graces qu'il lui avoit demandées. Ce mariage avec une famille Allemande & la démarche que fit Rinalde, de mettre les Impériaux en possession de Bercelle, causerent beaucoup de mécontement à la Cour de France. En 1703, le Roi leva une Armée considérable, qu'il fit entrer dans le territoire de Modene, & obligea les habitans à lui prêter serment de fidélité. Le Duc sentant bien qu'il n'étoit pas en état de recouvrer ce Domaine, alla à Bologne, & de-là à Rome, implorer la médiation du Pape auprès de Sa Majesté Très-Chrétienne. Là il eut plusieurs conférences avec le Cardinal Gansson, Ministre de France à Rome; & le Pape l'amusa en lui faisant espérer un dedommagement de quarante mille écus par an. Ainsi cette négociation n'eut aucun effet. (*tt*)) Le Duc refusant de désavouer son Ministre, qui avoit reconnu l'Archiduc Charles pour Roi d'Espagne, & de rompre son alliance avec les Impériaux, Louis anexa le Duché de Modene à celui de Milan & aux autres Etats d'Italie, sur lesquels son petit-fils avoit des prétentions, comme faisant partie de la succession d'Espagne. Le Roi de France se servit de ce prétexte, pour ne pas allarmer la jalousie des Princes Italiens, en retenant dans ses mains un domaine aussi considérable. Ainsi, Rinalde frustré de son attente, se retira encore à Bologne, où il attendit avec patience que l'Armée Impériale vint fondre sur l'Italie. Enfin, le Prince Eugene, à la tête d'un Corps de Troupes considérables, y arriva en 1706. Ce Grand-Général, pendant la nuit du 19 au 20 Novembre de la même année, reprit d'assaut la ville de Modene, & passa au fil de l'épée tous les François qui ne s'étoient pas réfugiés dans la citadelle. Nonobstant la rigueur de la saison, il fit le Siege de cette Forteresse, dont il se rendit encore maître, après une très-foible résistance. C'est ainsi que les François se virent chassés de Milan, de Mantoue & de Modene. Alors Rinalde quitta Bologne, pour venir se mettre en possession de Modene. Son premier soin fut de réparer les dégats que la guerre avoit occasionnés dans ses domaines, en y faisant cultiver les Arts, amis de la Paix. Ensuite il entretint une étroite correspondance avec l'Angleterre, l'Allemagne & les autres Couronnes de la grande alliance; à laquelle il resta toujours sincérement attaché. Ce Prince augmenta tellement ses richesses, qu'il fut en état d'acheter le Duché de la Mirandole, dont il reçut l'investiture de l'Empereur, en 1710. De plus, en 1726, Sa Majesté lui donna une Principauté dans la Hongrie, en dédommagement de celle de Commachio, que l'Empereur avoit accordé au Pape. Enfin, Rinalde mourut, le 26 Octobre 1737, à l'âge de quatre-vingt-trois ans, après avoir essuyé tous les caprices de la fortune. Il eut de son mariage Bénédicte-Enestine-Marie, née en 1697, & mariée au Prince Antoine

Le Roi de France s'empare du Modénois.

Modene est réuni au duché de Milan.

Le Prince Eugene reprend Modene pour le Duc.

Les François sont chassés du Milanez, du Mantouë & Modénois.

Sage Gouvernement de Rinalde.

Il étend ses Domaines.

Sa mort, 1737.

(*tt*) Etat ancien & moderne des Duchés de Florence, Mantoue, Modene, Parme & Bologne.

de Parme en 1715. François-Marie, Prince héréditaire de Modene, né en 1698, Amélie-Joſephine, en 1699; & Jean-Fréderic Erneſt, né en 1700.

François-Marie d'Eſt, ſuccede à ſon pere. 1720.

François-Marie d'Eſt, épouſa, en 1720, Charlotte Aglaé de Valois, ſeconde fille du Duc d'Orléans, Régent de France. Ce mariage eut des ſuites qui occaſionnerent de la méſintelligence entre le Pere & le fils. Dans les dernieres guerres d'Italie, entre la France & la Maiſon d'Autriche, le Duc de Modene perdit tous ſes Etats, pour s'être rangé du côté des Bourbons. Nous avons ſuffiſamment expoſé la conduite de ce Prince en ce tems-là, dans un autre endroit de cette Hiſtoire Univerſelle; ainſi, nous nous contenterons de dire, qu'il eut deux enfans; dont l'un, Hercule-Renaud, né le 22 Novembre, 1727, fut marié le 29 de Septembre 1741, à Marie-Théreſe, Princeſſe de Maſſa-Carrara, née le 29 Juin 1725. De ce mariage eſt venue Marie-Béatrix, née le 7 Avril 1750. Le Duc de Modene rentra dans la poſſeſſion de ſes Etats, par le Traité d'Aix-la-Chapelle. Quelque tems après, il alla rendre une viſite à George Second, Roi d'Angleterre, qui le reçut avec toutes les marques d'eſtime & de reſpect dus à ſon rang. A ſon retour en Italie, il fut nommé Vicaire-Général, Feld-Maréchal & Gouverneur du Milanez durant la minorité de l'Archiduc Pierre-Léopold, qui fut déclaré Gouverneur-Général de la Lombardie Autrichienne. La Cour Impériale retira au Duc de Modene la Principauté qu'elle avoit accordée à ſon pere dans la Hongrie; mais elle lui donna en échange d'autres Terres aux environs de ſon Duché, de maniere qu'on le regarde maintenant comme l'un des plus puiſſans Princes d'Italie.

Méſintelligence entra François-Marie & Rinalde.

Marie Béatrix ſeule héritiere de la Maiſon d'Eſt. 1750.

Marie-Béatrix d'Eſt, unique héritiere des Etats de Modene, a eu beaucoup de prétendans. L'Italie avoit les yeux ouverts ſur ſa deſtination. Elle n'avoit encore que quinze ans, lorſqu'elle fut promiſe au ſecond Archiduc, actuellement Grand-Duc de Toſcane. Elle fut enſuite deſtinée au troiſieme Archiduc, qu'elle épouſa, en 1768, lui donnant par-là l'eſpoir d'être un jour Duc de Modene, & de faire rentrer ces Etats conſidérables dans la Maiſon d'Autriche.

Elle épouſe un Archiduc. 1768.

Fin de l'Hiſtoire des Duchés de Ferrare, & de Modene.

HISTOIRE UNIVERSELLE

DEPUIS

LE COMMENCEMENT DU MONDE

JUSQU'À PRÉSENT.

LIVRE VINGT-QUATRIEME.

HISTOIRE GÉNÉRALE D'ITALIE ET DES PRINCIPAUX ETATS QUI S'Y TROUVENT.

CHAPITRE XI.

Hiſtoire du Duché de MANTOUE.

SECTION I.

Deſcription de Mantoue, Hiſtoire de la famille des Gonzagues, Ducs de Mantoue, juſqu'à leur extinction.

SECT. I. *Deſcript. de Mantoue Hiſt. des Gonzague &c.*

Le Duché de Mantoue n'eſt pas fort étendu; cependant il mérite d'occuper Place dans cette Hiſtoire, ſoit à cauſe du grand rôle que ſes Souverains ont rempli dans les affaires de l'Europe, ſoit par l'intérêt qu'ils ont eu dans celles d'Italie. Ce Duché n'a tout au plus, que cinquante-ſix milles d'Angleterre de longueur, & quarante de largeur. Il eſt borné par les territoires de Veniſe, de Milan, de Modene & par l'Etat Eccléſiaſtique. Le Pô, qui coule au milieu, reçoit dans ſon ſein l'Oglio, le Mincio, la Secchia & quelques autres rivieres. Le terroir de Mantoue eſt fertile & le climat très-agréable. Les principales Villes ſont Mantoue, Borgoforte, Governola, Oſtiglia, Gonzague, Goito, Luzara, Viadana, Guaſtalla, Novellara, Sabionetta, Bozzolo, Caſtiglione della Stivere & Solfarino.

Ses rivieres.

Villes du Mantouan.

Mantoue, capitale de tout le Pays, eſt ſituée au milieu d'un Lac, ou plutôt d'un marais, formé par le Mincio; à quatre-vingt milles à l'Eſt de

Mantoue.

SECT. I. *Descript. de Mantoue Hist. des Gonzagues &c.*

Milan, & à la même distance au Sud-Oueſt de Veniſe. Elle eſt jointe au continent par des ponts & chauſſées qu'on a pris ſoin de bien fortifier. Cette Ville renfermoit autrefois près de cinquante mille habitans; mais aujourd'hui on n'y en compte gueres que vingt mille; encore y en a-t-il un quart qui ſont juifs & qui demeurent dans un quartier ſéparé. Le Lac, ou plutôt les marais qui l'environnent, la rendent une des plus fortes places d'Italie, mais auſſi des plus mal-ſaines; les rues ſont en général larges, & droites. On y voit de ſuperbes Palais, de belles Places & des Edifices magnifiques. On y compte dix-huit paroiſſes; d'autres diſent vingt & une; quatre Collégiales, ſept chapelles, quarante couvens, outre les hôpitaux & les autres Maiſons des pauvres. Les fauxbourgs contenoient anciennement les plus beaux Edifices. On y remarque encore le fameux palais du T, ſitué dans une iſle au midi de Mantoue. Jules Romain en deſſina l'Architecture. La cour eſt décorée de quatre corps de logis d'ordre Dorique. Au bout de la cour, il y a un portique qui la ſépare du jardin: il eſt également décoré d'un ordre Dorique, mais trop riche. (1) La Cathédrale, bâtie par le célebre Jules le Romain, renferme les plus belles peintures de l'Italie. L'Egliſe de S. Antoine eſt remarquable par ſes reliques, parmi leſquelles on conſerve (du moins on le prétend) du ſang de Notre Sauveur. Mais le plus beau quartier de la Ville eſt celui des-Franciſcains. C'eſt là que ſe trouve le Palais Ducal, qui n'a rien d'extraordinaire que ſa grandeur. On y voit dans l'Egliſe deux tableaux très eſtimés, celui du baptême de Conſtantin, & le martyre de S. André. Il y avoit à Mantoue un fameux *Muſæum*, que les Impériaux ruinerent en 1630. En un mot, cette Ville, autrefois ſi renommée pour ſa magnificence & ſes Manufactures de ſoie, ne laiſſe plus voir maintenant que les ruines de l'une, & à peine quelques reſtes de l'autre. Néanmoins ce Duché ſera toujours célebre, pour avoir donné naiſſance au Poëte Virgile, qui nâquit à Andès aujourd'hui Pietolo, Village peu éloigné de Mantoue, ſur les bords du Lac. On voit même encore près de cet endroit un Palais Ducal, appellé la *Virgiliana*. Nous ne parlerons pas ici des autres Villes, ou, comme on les nomme, des autres cités du Mantouan: elles ne ſont diſtinguées dans l'Hiſtoire, que par les batailles qui ſe ſont données dans leurs environs, ou par la multiplicité des reliquaires qu'elles poſſédent; de maniere qu'on croiroit, à les voir, que tout l'or & l'argent ſont confinés dans les Egliſes.

Nombre de ſes habitans

Edifices publics.

Andès, patrie de Virgile.

Antiquité de Mantoue.

Les perſonnes curieuſes de connoître l'ancienne Hiſtoire de Mantoue, la trouveront dans l'Hiſtoire ancienne de l'Italie, où elle tient un rang diſtingué. Nous diſons ſeulement que Mantoue fut jadis conſtruite par *Ocnus Bianor*, fils de Tiberus, Roi de Toſcane & de Mantoue, fille du Devin *Thirerias*. Cet Ocnus, gouvernoit avec toute ſageſſe la petite Colonie des Thébains, qu'il avoit conduite & fixée à Mantoue; des Toſcans & des Venetes, anciens habitans du Pays, ſe joignirent à ces étrangers, & c'eſt ce mélange qui a donné lieu aux mots *Genſillé Triplex*, par leſquels Virgile déſigne les Mantouans. Ces premiers habitans ſe créérent des Magiſtrats; fixerent des Lieux d'aſſemblée pour chacune des trois Nations, ſubdiviſée enſuite, ou plu-

(1) *Voyage d'un François en Italie.*

plutôt augmentées jusqu'au nombre de douze, à mesure qu'il venoit des Colonies étrangeres se fixer dans ce Pays. Il y avoit un palais commun, pour y traiter des affaires publiques. Chacune des Assemblées avoit un Chef, ou *Lucumun*; & tous ces Lucumuns étoient soumis à un Souverain qui rendoit la justice, non-seulement aux citoyens de la Ville, mais à tous les habitans du pays voisin. On assure que la fondation de Mantoue est antérieure de soixante ans à la guerre de Troyes, de trois cens à la fondation de Rome, & de 1422 à l'Ere Chrétienne. Ces premiers habitans resterent paisibles possesseurs de Mantoue & des environs, jusqu'à ce qu'ils en furent chassés par les Gaulois, qui s'étoient rendus maîtres de cette partie de l'Italie, à laquelle ils donnerent le nom de *Gaule Cisalpine*, à-peu-près vers le tems des premiers Rois de Rome. Les Romains conquérans de l'Italie, s'emparerent à leur tour, de Mantoue, qui fut cruellement ravagée pendant les guerres civiles. Mais Rome succomba sous les Goths, qui envahirent l'Italie; les Lombards succéderent aux Goths; & lors de l'extinction du Royaume qu'ils avoient fondé, Mantoue eut le même sort que les autres Villes de la Lombardie, & tomba sous la puissance de Charlemagne. Son antiquité n'avoit pu la soustraire à la domination des Goths & des Lombards; ceux-ci ne purent la soustraire au joug de Charlemagne. Nous avons rapporté en parlant de Modene, que l'Empereur Othon II. donna la Seigneurie de Mantoue à Théodald. Malgré l'incertitude répandue sur l'Histoire de ces tems; il paroit que ce Théodald fils de Boniface, & la Comtesse Mathilde, fille de ce dernier, posséderent le Gouvernement de Mantoue, comme un Vicariat de l'Empire, quoique Mathilde prétendit en être Souveraine indépendante; ce que peut-être elle auroit eu bien de la peine à prouver. Au reste, si l'on en croit les Historiens contemporains de cette Princesse, Boniface épousa sa mere, fille de l'Empereur Henri III. On dit que s'étant reconciliés l'une & l'autre avec Henri, ce Monarque leur donna les vastes domaines en Italie, dont Mathilde hérita dans la suite. Cette Princesse eut plusieurs démêlés avec l'Empereur Henri IV. son cousin, qui lui enleva Mantoue; mais elle reprit cette Ville en 1114, une année avant sa mort. Quelques années après, les Empereurs d'Allemagne laisserent à la ville de Mantoue & aux autres fiefs de l'Empire en Italie, la liberté de se gouverner selon leurs Loix particulieres, sans pourtant cesser tout-à-fait de reconnoître le pouvoir Impérial. Mantoue, du tems de Mathilde, étoit une Place si importante, qu'elle donna à cette Princesse le titre dont elle se paroit le plus volontiers. La donation que fit Mathilde au S. Siege de tous ses Etats, ne fut pas d'une dangereuse conséquence pour les autres Princes, car on ne voit pas que les Papes y aient exercé, ni même qu'ils aient reclamé aucune jurisdiction.

En 1220, Scordello, Seigneur, ou Vicomte de Goito, obtint le Gouvernement de la ville & du territoire de Mantoue. (1) Il est vraisemblable qu'il fut confirmé dans cette Place par l'Empereur Fréderic II, lorsque ce Prince vint la même année en Italie, se faire reconnoître Souverain de plusieurs petits Etats. L'Histoire de Mantoue est assez incertaine depuis ce tems, jusqu'à l'année 1273; où nous apprenons de Ricobald de Ferrare, qu'à la suite d'une grande sédition élevée dans cette Ville, le parti qui soute-

Sect. I. *Descript. de Mantoue Hist. des Gonzague &c.*

Puissance de Mathilde.

Concession des Empereurs à plusieurs villes d'Italie.

Donation de Mathilde au S. Siege.

1220.

Incertitude qui regne dans l'Histoire de ce tems.

(1) Etat ancien & moderne des Duchés de Florence, Modene, Mantoue & Parme.

SECT. I. *Deſcript de Mantoue Hiſt. des Gonzague &c.*

noit le Marquis en fut chaſſé. Après ce coup, les habitans élurent deux Magiſtrats, ou Podeſtats; Tribuns, ou Conſuls, auxquels on confia l'adminiſtration avec un pouvoir égal. (1) L'un de ces Chefs ſe nommoit Pinamonte Bonacorſi, & l'autre, Ottonello Zenachalli. Cette nouvelle forme de Gouvernement fut établie la ſeconde année du regne de l'Empereur Rodolphe I, qui, n'ayant pas deſſein de viſiter en perſonne l'Italie, laiſſa aux Mantouans la liberté de ſe gouverner à leur gré, moyennant qu'ils lui payaſſent une ſomme d'argent. Ce Prince augmenta même, à ce qu'il ſemble, leurs privileges. Peu de tems après, Pinamonte fit aſſaſſiner ſon Collegue, & gouverna ſeul pendant dix-huit ans, avec beaucoup de cruauté. Il mourut en 1292, & eut pour ſucceſſeur Bardellono, ſon fils, qui, marchant ſur les traces de ſon pere, ſe fit chaſſer en moins d'une année. (3) Cependant la chronique de Parme rapporte, que durant la vie de ſon pere, Bardellone chaſſa Carpio ſon frere de la Ville, après avoir fait empriſonner, ou mettre à mort, ceux de ſon parti; mais le recit de Ferret de Vicenze, paroit le plus vraiſemblable. Il dit que Bardellone ſe comporta aſſez bien après l'expulſion de ſon frere; mais que Bottexella ſon neveu, forma un nouveau parti, dans lequel il fit entrer Albert Scaliger de Vérone. A ſon retour de cette Ville à Mantoue, Bottexella ſut ſi bien diſſimuler, que ſon oncle ne s'apperçut aucunement de ſon deſſein. Il profita de cette circonſtance pour attirer un grand nombre de Mantouans dans ſon parti. Lorſque tout fut réglé, on introduiſit les Véronois dans la Ville, & ce ne fut qu'avec beaucoup de peine que Bardellone échappa à cette conſpiration. Il s'enfuit à Ferrare & de-là à Veniſe, pour y demander de l'aſſiſtance, mais il ne trouva partout que du mépris & de la haine. (4) Enfin, il termina ſes jours à Padoue. Après ſa mort, Bottexella s'empara du Gouvernement, qu'il retint juſqu'à ſa mort, c'eſt-à-dire, juſqu'en 1308. Il eut pour Succeſſeur Paſſerino ſon frere, dont les Auteurs Italiens rapportent différemment les actions. Ce Paſſerino étoit un homme artificieux, turbulant, ambitieux, ne reſpirant que la guerre & le carnage. Les Mantouans le chaſſerent pluſieurs fois de leur Ville; mais il trouva toujours le moyen d'y rentrer par la protection de l'Empereur, qu'à force d'argent & de promeſſes il avoit ſu mettre dans ſes intérêts. Il ſurprit la ville de Modene, dont François Pic de la Mirandole étoit en poſſeſſion. Ce Prince fut tué dans l'attaque avec deux de ſes fils. De-là, Paſſerino tourna ſes armes du côté de Mirandole, dont il s'empara de la même maniere. Cette démarche lui attira le reſſentiment de Louis de Gonzague, Général de l'Empire, qui extirpa ſa famille, prit Mantoue ſous la protection de Louis de Baviere, au nom duquel il la gouverna, en qualité de Vicaire Impérial juſqu'à l'an 1328. (5)

L'Empereur Rodolphe I, laiſſe aux Villes d'Italie le pouvoir de ſe gouverner elles mêmes.

Tyrannie & mort de Bonacorſi.

Cruauté de Bardellone.

Bardellone eſt chaſſé par ſon neveu.

1308.

Intrigues & entrepriſes de Paſſerino.

Adreſſe, cruautés & ſuccès de Paſſerino.

Il eſt tué par Louis de Gonzague, qui gouverne Mantoue.

Louis de Gonzague étoit originaire d'Allemagne. Son pere ayant obtenu de l'Empereur de grands emplois en Italie, vint s'établir à Mantoue, où ſon fils épouſa une Dame d'une rare beauté. Paſſerino, qui étoit-à-la fois

Origine de la famille de Gonzague.

(1) Etat ancien & moderne des Duchés de Florence, Modene, Mantoue & Parme.
(2) Là même.
(3) *La chronique de Parme.* Voyez MURAT. *Tom.* IX. *p.* 786, dit, 1292, Guido, & Mathieu de Correggio, furent chaſſés de Mantoue par les Bonacors.
(4) Ferret de Vicenze *Annal. de Mantoue.*
(5) Etat ancien & moderne des Duchés de Florence, Mantoue & Parme.

débauché ambitieux & cruel, devint éperdument amoureux d'elle. Voyant qu'il tâchoit envain de la corrompre, il voulut avoir recours à la force. Cette Dame prévint son mari, qui, sans donner le tems à Passerino d'accomplir son exécrable dessein, le tua d'un coup de poing à la temple. Passerino étoit tellement detesté, qu'on embauma son corps, pour le mettre dans la galerie de Gonzague, où il fut longtems exposé à la dérision & à l'exécration du public. (1) Peu de tems après Gonzague fit conduire en prison les enfans & les parens de Passerino. Il abandonna Butironi, son frere, au juste ressentiment de Nicolas Pic, fils de ce François Pic de la Mirandole, que Passerino avoit massacré de sa propre main, à la prise de Modene, & qui le fit mettre à mort. Comme l'Empereur se trouvoit alors en Italie, il est très-probable que Gonzague ne fit rien sans le consentement de ce Monarque, duquel il reçut l'Investiture de Mantoue. Le Pape Jean XXII. qui étoit dans ce tems à Avignon, protesta contre la validité de cette investiture, & excommunia, & l'Empereur & Gonzague. Celui-ci mépriſant les foudres de l'Eglise, vêcut paisiblement jusqu'à l'âge de quatre-vingt-trois ans, & mourut en 1360. (2) Il laissa quatre fils: Guy, qui lui succéda, dans sa qualité de Capitaine, ou Marquis de Mantoue, (car ces titres ne sont pas bien déterminés dans l'Histoire.) Philippin, ou Philippe, l'un des plus grands Généraux de son Siecle, & dont nous avons déjà fait mention plusieurs fois. Feltrin, qui fonda la maison de Ebovellara & Conrad, qui eut une nombreuse postérité.

Sect. I. *Descript. de Mantoue Hist. des Gonzague &c.*

Sort des enfans & du frere de Passerino.

Louis Gonzague excommunié par le Pape Jean XXII, mépriſe ses foudres, gouverne paisiblement, & meurt, en 1360.

Guy de Gonzague, en succédant au Gouvernement de son pere, obtint aussi le Vicariat de l'Empire. C'étoit un Prince Réligieux, modéré, d'une exactitude sans pareille à remplir ses devoirs & ses engagemens. On ne lui reproche qu'un défaut; c'est d'avoir eu trop d'indulgence pour ses trois fils Ugolin, François & Louis, indulgence qui par la suite lui fit verser bien des larmes ameres. Ugolin l'aîné, avoit la plus grande part à l'affection de son pere, qui lui confioit le maniment de toutes ses affaires. (3) Cette préférence excita la jalousie des deux plus jeunes. Ils conspirerent ensemble contre leur frere, qu'ils assassinerent, sans crainte de l'autorité paternelle. Ce meurtre, à ce qu'il paroît, resta impuni; car François mourut pendant la vie de son pere, qui gouverna le Duché de Mantoue pendant neuf ans; & après ce tems, Louis II. lui succéda. Ce Prince remplit la place de son pere, l'espace de douze ans; mais il n'arriva rien de remarquable durant son administration.

Guy, fils aîné de Gonzague, lui succede.

Caractere de Guy de Gonzague.

Ugolin, fils aîné de Guy, est assassiné par ses deux freres.

François I, son fils, n'avoit que treize ans, lorsqu'il lui succéda, en 1382. Il devint un Grand Prince. C'est lui qui défendit Mantoue contre les entrepriſes de Jean Galeas, premier Duc de Milan. Léandre Alberti, lui donne toutes les vertus & les grandes qualités qui forment l'homme public & l'homme particulier. Il possédoit l'Histoire: il aimoit les sciences & les Savans. Spirituel & enjoué dans la conversation, il étoit sûr d'entraîner tous les suffrages, comme il gagnoit tous les cœurs par sa magnificence &

Louis II.

François I.

(1) Là-même.
(2) Là-même.
(3) Là-même.

SECT. I. *Descript. de Mantoue Hist. des Gonzague &c.*

sa liberté. Ce Prince mourut en 1407. Jean-François, son fils & son successeur, posséda, pour ne rien dire de plus, toutes les vertus de son pere. Il n'avoit que douze ans lorsqu'il parvint au Gouvernement; mais les traits de prudence & de sagesse qu'il fit éclater dans un âge si tendre, lui mériterent bientôt le titre d'arbitre de l'Italie. (1) Nous avons détaillé dans un autre endroit (2) les grandes actions de sa vie, & principalement sa conduite lorsque le Pape & les Vénitiens lui confierent le commandement de leurs Troupes, contre le Duc de Milan. Dans l'année 1433, l'Empereur Sigismond allant de Mantoue à Rome, le créa Marquis de Mantoue, en reconnoissance des grands services qu'il lui avoit rendus; ce monarque lui fit présent d'un magnifique écusson, que la famille des Gonzagues à toujours porté jusqu'à son extinction. La cérémonie de sa création se fit de la maniere la plus pompeuse & la plus brillante. On avoit élevé dans la grande place de Mantoue, un superbe théatre, sur lequel l'Empereur couronna de sa propre main le nouveau Marquis. (3)

Jean François succede à son pere au Gouvernement de Mantoue. 1407.

L'Empereur Sigismond crée Jean François de Gonzague, Marquis de Mantoue.

Jean-François étoit un des plus riches & des plus puissans Princes de son tems. Il laissa plusieurs enfans, entre lesquels il partagea ses Etats & ses immenses revenus. Louis, l'aîné de tous, eut la ville de Mantoue & le territoire qui en dépend; Charles eut Reggiolo, Gonzague, Luzzara, Isola, Rivarcho Bozzolo, St. Martin, Sabionette, Gazzolo, Viadana & Luzzara, avec un beau Palais dans Mantoue. Il laissa à Alexandre son troisieme fils un autre Palais dans la même Ville, avec Caneto, Redondesca, Castel-Giuff é Medolla, Castello della Stivere & Ustiniano. Le quatrieme, Jean-Louis, quoique destiné à l'Etat Ecclésiastique, eut de même en partage, Rovigo, Volta, Capriana, Caresara, Pinboca & Castellara. Toutes ces Places n'étoient, à proprement parler, ni des Cités, ni des grandes Villes; (4) mais elles se trouvoient situées dans le terroir le plus fertile de l'Italie. Vers la fin de sa vie, le Marquis de Mantoue se sentant fortement pressé d'embrasser l'Etat religieux, voulut se retirer du monde; mais sa mort, arrivée en 1444, l'empêcha de suivre son inclination.

Jean François partage ses Etats à ses enfans, & Louis, lui succede au Marquisat de Mantoue.

1444.

Louis III, l'aîné de ses fils; hérita du Marquisat de Mantoue. A peine eut-il en main les rênes du Gouvernement, qu'il disputa à ses freres la succession de leur pere. Il força Charles de le reconnoître pour son supérieur & Seigneur Suzerain des domaines qu'il possédoit. Ayant acquis une grande expérience dans l'art militaire, les Vénitiens, les Florentins & le Duc de Milan, lui donnerent tour-à-tour le commandement de leurs Armées. Il n'excella pas moins dans la politique; & ses heureux succès le firent appeller de même que ses Ancêtres, l'Arbitre de l'Italie. Les Turcs s'étant rendus maîtres de Constantinople, le Pape Pie II. indiqua un Concile à Mantoue, pour consulter sur les moyens de reprendre cette Ville, ou tout au moins, d'arrêter les progrés des infideles. (5) Louis reçut le Pape dans sa capitale,

Louis III, Marquis de Mantoue.

Concile de Mantoue.

(1) Léandre Albert.
(2) *Voyez* nos *Histoires de Venise & du Duché de Milan.*
(3) Léandre Albert.
(4) Le-même
(5) Etat ancien & moderne des Duchés de Florence, Modene, Mantoue, Parme & Bologne.

avec une magnificence sans pareille. Il en fit de même à l'égard de l'Empereur Fréderic III; de Christian I, Roi de Dannemarc, & de plusieurs autres Princes qui vinrent lui rendre visite à Mantoue. Cette ville lui est redevable de la plûpart de ses embellissemens. C'est lui qui l'orna de ces bâtimens superbes, qui ont fait longtems l'admiration des étrangers. C'est lui qui fertilisa son domaine, en y introduisant un bras du Mincio; en un mot, c'est lui qui fonda la Cathédrale, qu'on nomme l'Eglise de S. André, & qui est une des plus belles de Mantoue. Il mourut à Goito, en 1478. Ce Prince eut de son mariage, avec Barbe de Brandebourg, fille du Margrave Jean, surnommé le Chimiste, cinq fils & deux filles. Les fils sont, Fréderic I, qui lui succéda; François de Gonzague, fait Cardinal, en 1468, & mort en 1483; Louis Gonzague, nommé à l'Evêché de Milan, en 1483, & mort en 1511. Jean-François de Gonzague, fondateur de la Maison de Sabionette & Bozzolo, éteinte en 1703, dans la personne de Jean-François; & Rodolphe de Gonzague, duquel descendent les Princes de Castiglione, dont la famille subsiste encore aujourd'hui. Les filles sont, Barbe, Epouse d'Everard I, Duc de Wirtemberg; & Dorothée, mariée à Galeas-Marie, Duc de Milan. (1)

Sect. I. *Descript. de Mantoue Hist. des Gonzague &c.*

Mort de Louis III. 1478.

L'Histoire de Fréderic I, Marquis de Mantoue, n'est pas celle d'un illustre guerrier, ni d'un Conquérant fameux. Préférant une vie douce & paisible, au fracas des armes, il se distingua par sa sagesse, sa générosité & sa magnificence: il protégea, les savans & cultiva les sciences. La poësie, la peinture & la sculpture, lui doivent, plus qu'à aucun autre Prince de son siecle. Mais l'amour de ses Peuples étoit, pour ainsi dire, sa passion dominante. Ne voulant pas qu'il y eût de pauvres parmi ses Sujets, il trouvoit le moyen de leur donner à tous de l'emploi, soulageant par ses aumones, ceux qui n'étoient plus en état de gagner leur subsistance. On eût dit, qu'en héritant des Biens de ses Ancêtres, il avoit aussi hérité de leur habileté dans les affaires politiques. Il s'étoit acquis une telle réputation de ce côté-là, que tous les Princes d'Italie s'en rapportoient à son jugement, comme s'il eût eu entre ses mains le pouvoir despotique. Fréderic épousa dans sa jeunesse, Marguérite, fille d'Albert III, Duc de Baviere, de laquelle il eut trois fils, François II, son successeur; Sigismond, Cardinal & Evêque de Mantoue; qui mourut en 1525; & Jean de Gonzague, qui laissa après lui une nombreuse postérité; il eut en outre plusieurs filles, qui toutes firent des mariages aussi illustres qu'avantageux. Fréderic I. mourut en 1484. (2).

Fréderic I, succede à Louis III. son pere.

Ses vertus.

Fréderic, Arbitre des Princes d'Italie.

1484.

Nous ne nous arrêterons pas ici à décrire les actions particulieres de François II, Marquis de Mantoue: ce seroit répéter ce que nous avons dit dans les parties précédentes de cet ouvrage. Seulement nous ferons remarquer que ce fut un des plus habiles Généraux de son Siecle. Mais il y a une particularité dans la maniere dont il prit possession du Gouvernement, qui mérite bien d'être raportée. Quoi qu'on ne doutât point que l'administration

François II, fils aîné & successeur de Fréderic I.

Maniere dont il veut prendre possession du Marquisat de Mantoue.

(1) Léandre Albert.

(2) Etat ancien & moderne des Duchés de Florence, Mantoue, Modene, Parme & Bologne.

SECT. I. *Descript. de Mantoue Hist. des Gonzague &c.*

de Mantoue ne fut héréditaire dans la famille des Gonzague, cependant ce Prince voulut qu'on l'en créât Marquis par une cérémonie publique. A cette fin, on dressa sur la grande place, vis-à-vis le Château, un magnifique théatre, sur lequel il reçut l'investiture de son Gouvernement, d'un de ses Officiers, qui lui remit entre les mains un sceptre, ou une baquette d'or. Cette particularité prouve que les sujets d'Italie conservoient encore quelques idées des droits municipaux dont ils jouissoient sous la Sanction de l'Empire; & qu'ils ne regardoient leurs Souverains, que comme des Substituts pour défendre leurs Biens & leur liberté. François étoit encore très-jeune, lorsqu'il commanda les Vénitiens & les Troupes Confédérées, à la fameuse Bataille de Taro, contre Charles, Roi de France. Sa valeur & sa bonne conduite, rendirent infructueuses les tentatives de ce Monarque pour passer la riviere. Quelque tems après, étant entré au service de Louis XII, Roi de France, il commanda l'Armée de ce Prince contre Gonsalve, communément appellé le Grand-Capitaine. Mais, malgré la régularité de sa conduite, les François craignirent qu'il ne fut trop bon Italien, pour prendre sincérement leur parti, François, qui s'apperçut de leur méfiance, prétexta une maladie pour se retirer de leur service. (1) Sa retraite entraîna celle de la Cavalerie Italienne, & peu après, la perte de la ville de Naples pour les François. Dans la suite, il commanda les Troupes de l'Empereur Maximilien, celles de Louis le Maure, Duc de Milan, & celles du Pape Jules II. Les Vénitiens, l'ayant fait prisonnier dans une Bataille, se crurent Vainqueurs, simplement parce qu'ils l'avoient entre leurs mains. Cependant ils furent obligés de le rendre, par le Traité de Paix qui succéda à cette guerre. Le Pape avoit une telle estime pour ce Prince, qu'il le nomma Grand-Gonfalonier de l'Eglise; & après cela, les Vénitiens le mirent à la tête de leur Armée. François se rendit recommandable, principalement par son affabilité, & la maniere douce & humaine dont il traitoit ses Soldats. Quelques Historiens modernes prétendent qu'il fut le premier des Princes Italiens qui laissèrent croître leur barbe; mais il paroit qu'ils se trompent, après ce que nous avons dit des Ducs de Milans. (2) Peut-être pensoit-il, avec quelques personnages de l'antiquité qu'une longue barbe imprimoit du respect. Il mourut en 1519. Il eut de sa femme Isabelle, fille d'Hercule I, Duc de Ferrare, Fréderic II. qui lui succéda, Hercule qui fut élevé à la pourpre; & Ferdinand, Duc de Melsi, chef de la Maison de Guastalla, éteinte en 1746. & dont l'héritage fut accordé, par le Traité d'Aix-la-Chapelle, en 1748, à Dom Philippe, Infant d'Espagne. (3)

Bataille de Taro.

Injuste méfiance des Francois.

Le Pape le nomme Grand-Gonfalonier de l'Eglise.

Ses grandes qualités.

Fréderic II de Gonzague, succéde à François II son pere.

Il créé un ordre de Chevalerie.

Fréderic II. de Gonzague, n'avoit que dix-neuf ans, lorsqu'il succéda à son pere. Il se fit inaugurer de la même maniere que son prédécesseur; mais avec une plus grande pompe encore; car il créa un ordre de Chevalerie, & se promena solemnellement en procession, à la tête de ces nouveaux Chevaliers, pour se faire reconnoître de son Peuple. Quoique dans un âge enco-

(1) Léandre Albert.

(2) *Voyez* ci-devant, notre *Histoire de Milan. Tom.* XXXIV. de cette *Histoire Universelle*.

(3) Etat ancien & moderne des Duchés de Florence, Mantoue, Modene, Parme & Bologne.

re tendre, il montra une impatience extraordinaire, d'imiter les vertus militaire de ſes Ancêtres. Il commanda les Troupes de Léon X, & entra dans la confédération qui délivra, en 1526, le Pape Clément VII de ſon empriſonnement au Château St. Ange. Dans la ſuite, il embraſſa les intérêts de l'Empereur Charles V, & il n'eut pas à s'en repentir. Ce Prince étant venu ſe faire couronner Empereur à Bologne, voulut, avant de retourner en Allemagne, rendre une viſite à Fréderic, dans la ville de Mantoue. Charles y fut reçu avec une magnificence extraordinaire. Pour en témoigner ſa ſatisfaction, il créa Duc le Marquis de Mantoue, en lui préſentant de ſa propre main la couronne Ducale. (1)

Sect. I. *Deſcript. de Mantoue Hiſt. des Gonzague &c.*

Il délivre le Pape Clément VII, priſonnier au Château S. Ange.

Mantoue eſt érigée en Duché par l'Empereur Charles V.

Fréderic II. avoit épouſé Marguérite, fille de Guillaume VIII, Marquis de Montferrat, mort en 1518, & qui outre Marguérite n'eut qu'un fils, Boniface, qui décéda ſans héritiers; ce qui l'obligea de laiſſer ſes Etats à ſon oncle Jean-George. Celui-ci, quoiqu'Eccléſiaſtique, eut bien-tôt renoncé à cet Etat, ponr ſe mettre à la tête du Gouvernement. Il prit pour femme; Julie, fille de Fréderic, Roi de Naples; mais il mourut trois ans après ſans enfans. Alors la Maiſon de Savoie forma des prétentions à ſa ſucceſſion; mais l'Empereur ayant fait entrer une Armée dans le Montferrat, en donna l'inveſtiture à Fréderic, Duc de Mantoue, qui, après pluſieurs belles actions, ſoit dans la paix, ſoit dans la guerre, mourut en 1540, laiſſant trois fils: ſavoir: François III, Guillaume, & Louis Gonzague, Duc de Nevers, en France. Il y en eut un quatrieme, qui nâquit après la mort de ſon pere. On le nomma Fréderic; il fut dans la ſuite Evêque de Mantoue, & Cardinal. (2)

L'Empereur donne le Duché de Montferrat au Duc de Mantoue. 1540.

François III. n'avoit que ſix ans, lorſque ſon pere mourut. On lui donna pour tuteur, le Cardinal Hercule, ſon oncle, homme d'une grande probité & d'une rare prudence, qui gouverna les affaires pendant la minorité de ſon neveu, ſous l'intervention de ſa mere. Il fit épouſer à ſon pupille, Cathérine d'Autriche, fille de l'Empereur Ferdinand; mais étant mort en 1550, ſans laiſſer de deſcendans, il eut pour ſucceſſeur Guillaume, ſon frere. Comme ce Prince n'avoit alors que quinze ans, le Gouvernement de Mantoue, reſta entre les mains du Cardinal. Il ne ſe paſſa rien de bien remarquable pendant l'adminiſtration de Guillaume, ſi ce n'eſt une diſpute de famille, dans laquelle il ſe vit engagé.

François III.

Guillaume de Gonzague ſuccede à François III. ſon frere. 1550.

Il avoit un frere, nommé Louis, qui, étant entré fort jeune au ſervice de France, s'acquit tellement la bienveillance du Roi, que ce Prince lui donna le Gouvernement de la Champagne. Alors le frere du Duc de Mantoue ſe mit à faire la Cour à Henriette de Cleves, Princeſſe d'une beauté très-médiocre, ayant trois freres & deux ſœurs, tous vivans & plus âgés qu'elle. On ne ſe promettoit rien de bon d'un mariage entre un Prince qui avoit encore ſa fortune à faire, & une Princeſſe dont les eſpérances, du côté des richeſſes, n'étoient rien moins que flatteuſes. Malgré cela, Louis de Gonzague continua ſes aſſiduités pendant pluſieurs années, ſans pouvoir dé-

Louis de Gonzague paſſe en France, & y fait une fortune éclatante.

(1) Léandre Albert.

(2) Etat ancien & moderne des Duchés de Florence, Mantoue, Modene, Parme & Bologne.

SECT. I. *Descript. de Mantoue Hist. des Gonzague &c.*

terminer la Princesse. Enfin, ses trois freres & ses deux sœurs étant morts, elle se vit héritiere unique d'une fortune immense. (1) Cette heureuse circonstance attira bientôt auprès d'elle une foule de prétendans des premieres Maisons de l'Europe, que le défaut de richesses & de beauté avoient jusqu'alors éloignés de sa personne. Pour prévenir les facheuses circonstances qu'auroit pû occasionner la rivalité de ces concurrens, Charles IX, Roi de France, Souverain de cette Princesse, la prit sous sa protection, lui laissant en même-tems la liberté de se décider en faveur de celui pour lequel elle se sentoit le plus d'inclination. Henriette eut assez de générosité pour faire tomber son choix sur le fidele & constant Louis de Gonzague, dont elle devint l'épouse, en 1565. Ce mariage le mit en possession des Duchés de Nevers & de Rhetelois, & le rendit l'un des plus puissans Seigneurs de France. Deux années après, Louis fit un voyage en Italie, pour lever des Troupes au nom du Roi, son maître. Ce fut dans ce tems qu'il réclama la portion de l'héritage de son pere & de sa mere, qu'on avoit coutume de donner aux Cadets de la famille; & particuliérement certains domaines enclavés dans le Montferrat. (2)

Il épouse la Princesse Henriette de Cleves, & devient Duc de Nevers & de Rhetel.

Le Duc Guillaume, Prince naturellement soupçonneux, crut que son frere n'étoit venu lever des Troupes au nom du Roi de France, que pour se mettre à même de soutenir, à main armée, les habitans de Casal, capitale du Montferrat, qui s'étoient revoltés; & afin de s'emparer plus sûrement des Places qu'il reclamoit dans le Montferrat. Le Duc de Nevers eut beaucoup de peine à se justifier; néanmoins cette méfintelligence eut des suites funestes pour sa famille.

En 1572, l'Empereur Maximilien II. érigea le Montferrat en Duché, en faveur du Duc Guillaume. Ce Prince avoit épousé Eléonor d'Autriche, fille cadette de l'Empereur Ferdinand I, de laquelle il eut un fils, Vincent, & deux filles. Marguérite, l'aînée de celles-ci, fut mariée à Alfonse, Duc de Ferrare; & Cathérine, la plus jeune, devint l'épouse de Fréderic d'Autriche, son Oncle. Guillaume mourut vers la fin du XVI. siecle. On ne sait pas précisément en quelle année.

Vincent I, fut un Prince pacifique & très-réligieux. Il institua l'ordre du précieux sang. On sait que les habitans de Mantoue, prétendent posséder une éponge teinte du sang de notre Sauveur. Cette relique, à ce qu'ils disent, leur fut apportée par Longin, ce soldat, qui perça de sa lance le côté de Jésus-Christ mourant, lorsqu'après avoir renoncé au Judaïsme, il vint prêcher à Mantoue la Réligion Chrétienne. Le Peuple de cette Ville, & ceux de presque toutes les villes d'Italie, regardent cette Histoire & quelques autres de cette nature, comme un fait constant & avéré. C'est pour cela que le Pape Léon III. vint lui-même en personne adorer cette sainte relique; c'est aussi ce qui donna lieu à l'institution dont nous venons de parler, qui commença en 1608. (3) Vincent rendit son regne mémorable, surtout par la protection singuliere dont il honora les Savans & les hommes de génie,

Vincent I, institue l'ordre du précieux sang.

Bonnes qualités du Duc Vincent & sa mort.

(1) Léandre Albert.
(2) Etat ancien & moderne des Duchés de Florence, Mantoue, Modene Parme & Bologne.
(3) Léandre Albert.

génie ; & par les bienfaits signalés dont il combla ceux qui l'immortaliserent dans leurs ouvrages. Il mourut en 1612, après avoir d'abord épousé Marguérite, fille d'Alexandre, Duc de Parme ; & en secondes nôces, Eléonore, fille de François, Duc de Toscane. Dans ce dernier mariage il eut trois fils & deux filles. Les fils furent, François IV, Ferdinand, & Vincent II, qui lui succéderent alternativement. L'aînée de ses filles épousa Henri, Duc de Lorraine, & la seconde, l'Empereur Ferdinand II.

Sect. I. *Descript. de Mantoue Hist. des Gonzague &c.*

François IV. mourut la premiere année de son Gouvernement, après avoir épousé Marguérite de Savoie, fille de Charles-Emmanuel & de Cathérine Michelle d'Autriche. N'ayant eu qu'une fille de ce mariage, l'on vit s'élever plusieurs prétendans à la succession du Duché de Mantoue. Le Cardinal Ferdinand, oncle de la jeune Princesse, fut un des premiers à réclamer cet héritage. Le Duc de Savoie s'y opposa ; & delà s'ensuivit une quérelle, dans laquelle entrerent, non-seulement les Princes Italiens ; mais encore l'Autriche, l'Espagne & la France. Après plusieurs négociations de part & d'autre, l'affaire fut plutôt suspendue que déterminée. Néanmoins Ferdinand renvoya son chapeau de Cardinal & prit possession du Duché de Mantoue, qu'il retint jusqu'à sa mort, en 1626. Il ne laissa point d'enfans de Cathérine de Médicis, son épouse. (1).

Prétendans au Duché de Mantoue.

Le Cardinal de Mantoue se met en Possession du Duché & Vincent meurt.

1626.

Vincent II, son frere lui succéda. De même que son prédécesseur, il résigna son Chapeau de Cardinal, pour épouser Isabelle de Gonzague, fille de Ferdinand, Duc de Bozzolo. Mais appréhendant que la Princesse Marie, sa mere, ne vint à lui disputer son Gouvernement il sollicita le Pape de rompre son mariage avec Isabelle de Bozzolo, alleguant pour prétexte la trop grande jeunesse de cette Dame ; mais dans le fond, il ne sollicitoit cette cassation, qu'afin de pouvoir épouser sa niece. Tandis qu'il étoit à poursuivre cette affaire, dans laquelle il eût infailliblement échoué, la mort le surprit au milieu de ses grands desseins ; en 1628. Comme il ne laissa point d'enfans mâles, la ligue masculine de la branche aînée des Gonzague, s'éteignit par sa mort, & cette extinction occasionna de grands troubles en Italie.

Vincent II.

1628.

Extinction de la branche aînée des Gonzague & troubles auxquels cet événement donna lieu.

La Princesse Marie fit alors revivre ses prétentions sur le Duché de Mantoue, auquel elle avoit un droit indubitable, comme unique héritiere du côté de la branche féminine. Le Duc de Nevers, en France, le réclama, comme seul successeur de la branche masculine. Ce Prince, qui se nommoit Charles, avoit succédé à son pere Louis : tous deux étoient en grande faveur à la Cour de France. Le Roi, qui se croyoit intéressé à la succession de Mantoue, eut bien soin de tenir sans cesse un Résident à cette Cour. Ce fut par l'entremise de ce Ministre qu'il détourna Vincent II. d'épouser sa niece, & qu'il fit consentir ce Prince à la donner en mariage au fils aîné du Duc de Nevers. En conséquence, les accords en furent ratifiés, le jour même de la mort de Vincent. Le Duc de Nevers, (2) alors Ambassadeur à la Cour de Rome, n'eut pas plutôt appris cette nouvelle, qu'il se rendit, en toute diligence à Mantoue, où il prit possession de ce Duché, aussi bien que du

Le fils aîné du Duc de Nevers épouse la Princesse Marie de Mantoue.

Le Duc de Nevers se met en possession des Duchés de Mantoue & de Montferrat.

(1) Léandre Albert, Guichenon. *Hist. de la Royale Maison de Savoie.*
(1) Guichenon. *Hist. Généal. de la Roy. Maif. de Savoie* : au regne de Charles-Emmanuel II.

SECT. I. *Descript. de Mantoue Hist. des Gonzague &c.*

Montferrat, en vertu de son propre droit & de celui de sa belle-fille. On doit se ressouvenir que les Empereurs d'Allemagne avoient toujours regardé Mantoue, ainsi que les autres Duchés & Etats d'Italie, comme des Fiefs de l'Empire; & qu'ils se croyoient en droit de disposer de la succession, surtout lorsqu'il se trouvoit plusieurs Compétiteurs qui y prétendoient à la fois. Or, dans le tems dont nous parlons, le Duc de Guastallon & les autres Princes de la famille de Gonzague, avoient établi leurs prétentions sur le Duché de Mantoue, selon qu'ils s'estimoient plus ou moins en droit d'aspirer à cet héritage. Cela obligea l'Empereur de mettre le Duché en séquestre, jusqu'à ce que l'affaire fut décidée entre les prétendans. Ce Prince fit dire en même tems au Duc de Nevers, qu'il panchoit à lui donner la préférence. (1)

Divers Princes lui disputent ces Souverainetés.

Le Duc de Mantoue est mis au ban de l'Empire.

Louis XIII, alors Roi de France, ne cherchant qu'une occasion de mortifier l'Empereur, excita le Duc à ne pas se soumettre au séquestre; mais à soutenir ses droits par la force. Le Duc, trop crédule, suivit ce conseil, alors l'Empereur considérant cette démarche comme une infraction réelle à son autorité, le mit sous le ban de l'Empire, & ordonna au Gouverneur de Milan d'exécuter ses volontés. Celui-ci, en conséquence des ordres de son maître, vint mettre le Siege devant Casal, qui refusoit de se soumettre au séquestre. L'on venoit de terminer en France la guerre contre les Protestans; ainsi Louis pouvoit en sûreté employer toutes ses Troupes dans l'Italie. Ce Prince passa les Monts, vint faire lever le Siege de Casal, & peu de tems après retourna en France. Dès qu'il fut retiré, les Impériaux se répandirent dans l'Italie: les affaires devinrent sérieuses & la guerre très-sanglante. L'Espagne se joignit à l'Empereur, & les Vénitiens au Duc qui fier de cette nouvelle alliance, mépriſa les conseils de ses meilleurs amis. Ils eurent beau lui représenter que la France, en le soutenant, ne cherchoit qu'à remplir ses propres vues; &, supposé qu'elle lui donnât l'investiture de Mantoue, qu'il l'auroit acquise au prix du sang de ses Sujets, auxquels il seroit en horreur, tant qu'il n'auroit pas reçu la sanction de l'Empire. Les François & les Vénitiens virent avec peine l'alliance du Roi d'Espagne avec l'Empereur; mais ni l'une, ni l'autre de ces Puissances ne jugerent à propos de se déclarer contre l'Espagne, alors fortement unie à la Maison de Savoie, qu'il étoit essentiel de ménager, & qui, par la situation de ses Etats, pouvoit facilement arrêter la marche des Troupes Françoises. Le Cardinal de Richelieu, alors premier Ministre de France, suivant l'impétuosité de son humeur altiere, se mit lui-même à la tête d'un Corps de Troupes, avec lesquelles il marcha contre la Savoie. Là il tâcha de surprendre ce Duc, tantôt en lui tendant des pieges, tantôt en négociant un accommodement. Les choses allerent même si loin, que ce fut avec beaucoup de peine que le Prince de Savoie se refugia à Turin; (2) mais Pignerole tomba entre les mains du Cardinal, qui, par cette conquête, établit ainsi la puissance des François dans cette partie de l'Italie. La guerre continuoit

Il est soutenu par la France & les Vénitiens.

Politique & conduite du Cardinal de Richelieu.

(1) Guichenon. *Hist. généal. de la Roy. Maif. de Savoie.* Regne de Charles-Emmanuel II.
(2) Léandre Albert. Etat ancien & moderne des Duchés de Florence, Mantoue, Modene, Parme & Bologne.

toujours entre l'Empereur & les Vénitiens, les succès en étoient variés; mais un événement facheux alloit porter le Duc de Nevers à s'accomoder avec l'Empereur, s'il n'en eût été détourné par le Maréchal d'Estrée, pour lors Ambassadeur & Général des François dans le Mantouan, & par les Vénitiens, qui lui promirent de le soutenir de toutes leurs forces. La peste désoloit la Ville de Mantoue. Elle y avoit même exercé de si grand ravages, que les Impériaux qui la tenoient bloquée, furent sur le point de s'en rendre maîtres. Les Vénitiens envoyerent un gros corps de Troupes au secours de cette Capitale. Collatto, Général de l'Empire, qui entretenoit correspondance avec quelques officiers de la Ville, n'eut pas plutôt appris l'arrivée de l'ennemi, qu'il fit donner un assaut général. Cette manœuvre, à laquelle les assiégés ne s'attendoient nullement, mit la ville de Mantoue entre les mains des Impériaux, qui y exercerent toute sorte de cruauté. (1) Le Duc de Nevers & le Maréchal d'Estrée se trouvoient alors dans la Ville: ils n'eurent que le tems de se retirer au Château, où l'on ne tarda pas à les assiéger. Voyant qu'il seroit inutile de résister, ils se constituerent prisonniers entre les mains de Callatto qui envoya le Marquis & toute sa famille à Melara, place forte dans le Mantouan, où les Vénitiens pourvurent eux-mêmes à la subsistance de ces infortunés.

Sect. I. *Descript. de Mantoue Hist. des Gonzague &c.*

Ravages de la peste à Mantoue assiégée.

Tandis que ces choses se passoient à Mantoue, les François se rendirent maîtres de Casal. Cette prise inquiéta beaucoup l'Empereur. Il sollicita vivement leur retraite de l'Italie, offrant pour cela à la diete de Ratisbonne, de donner l'investiture de Mantoue au Duc. Le Roi de France se trouvoit alors attaqué d'une dangereuse maladie; cela détermina le Cardinal, qui craignoit la mort de son maître, à prêter enfin l'oreille à un accommodement. Mais Louis ne fut pas plutôt revenu en santé, que la guerre recommença avec plus de fureur, sur-tout dans le Montferrat, où les François tâcherent de s'établir. Quelque tems après, le théatre de la guerre fut transféré en Allemagne; mais le traité de Quévasque, conclu en 1631, donna la paix à Mantoue, & l'investiture formelle de ce Domaine au Duc Charles, qui en jouit paisiblement jusqu'à sa mort, en 1637. Ce Prince eut pourtant la mortification de voir enlever à sa famille une grande partie du Montferrat, pour le donner à la Maison de Savoie, comme un dédommagement des prétentions qu'avoit ce Duc sur le Mantouan. (2)

Traité de Quévasque.

Mort du Duc de Mantoue Charles I.

Charles II, l'aîné des enfans de Charles I, qui épousa la Princesse Marie, fille unique du Duc François II, mourut en 1631, laissant un fils & deux filles. L'ainée de celles-ci, célebre pour sa vertu & sa grande beauté, épousa en troisiemes nôces Ferdinand III. Empereur. Charles III, (car on le nommoit ainsi, parce que son pere Charles II, étoit regardé comme Duc de Mantoue,) étoit contrefait de Corps; mais il possédoit une activité & une pénétration d'esprit étonnantes. Il prit pour femme, en 1649, Isabelle-Claire d'Autriche, fille de l'Archiduc Léopold d'Inspruck. Ce mariage fut la source des plus grands malheurs qui lui arriverent; car ces deux époux sentant l'un pour l'autre, une aversion récipro-

Charles II. 1631.

Charles III.

1649.

(1) Léandre Albert. Guichenon, à l'endroit cité.
(2) Guichenon. *Hist. Généal. de la Roy. Maif. de Savoie* Regne de Charles-Emmanuel II.

SECT. I. *Descript. de Mantoue Hist. des Gonzague &c.*

que, se séparerent, & vécurent dans la plus parfaite indifférence. Charles n'avoit que dix ans lorsque son pere mourut. Sans oncle & sans proche parent qui put prendre soin de lui, il fut confié à la tutelle de Ferdinand III, qui négligea entiérement son éducation. Mantoue pourtant resta en paix sous la protection de l'Empereur. De cette maniere, Charles n'eut rien qui pût le distraire de son goût pour les plaisirs. La ville de Venise devint le théatre de ses infâmes amours. Là il s'abandonna à des excès dont nous rougirions de transmettre le recit à la postérité. Nous dirons seulement que, l'un de ses plus doux amusemens, étoit d'y aller de rue en rue travesti en homme du Peuple & le visage couvert d'un masque; insulter les passans, se faire dire des injures, & souvent même de se faire maltraiter: afin de prévenir les suites qu'eussent pû avoir les quérelles qu'il se suscitoit, il prenoit soin de se faire accompagner par des personnes capables par leur naissance, leur crédit, leur rang, ou leur fortune, d'en imposer à ceux qu'il insultoit. Alors, bien assuré de n'avoir aucun danger à courir, il entroit dans les boutiques & les magasins les plus riches, par-tout où il voyoit des effets précieux & fragiles, & son plaisir étoit de prendre ces effets, de feindre qu'ils lui échappoient & de les laisser tomber à terrre où ils se brisoient en mille pieces; on accabloit le bossu mal-adroit, d'imprécations & d'invectives: souvent même le ressentiment des Marchands, bien éloignés de deviner le Duc de Mantoue sous ce déguisement, se seroit porté à de plus offençantes extrêmités, si les Nobles qui le suivoient, ne se fussent empressés d'offrir le payement des Marchandises brisées, ce qui appaisoit la quérelle. Ce fut par ces jeux ridicules & par des amusemens encore plus insensés, encore plus avilissans, que Charles III, Duc de Mantoue se distingua, soit à Venise, où il se fit mépriser; soit dans sa Cour, où il donna l'exemple de la plus crapuleuse débauche. Enfin, après une vie tout-à-fait scandaleuse & debordée, il mourut, en 1661. (1)

Dépravation des mœurs de Charles III, Duc Mantoue.

Sa mort. 1661.

Charles IV, son fils & son successeur, n'avoit alors que sept ans. Sa mere prit soin de son éducation, & gouverna pendant la minorité de cet enfant. Elle étoit Allemande, & par conséquent elle devint un objet de haine pour les peuples de Mantoue, qui, en flétrissant la réputation de cette Princesse, répandirent l'amertume sur ses jours infortunés. Dès-lors l'Empereur prit la même part que son pere aux affaires du Duché. Ayant entendu certains rapports au désavantage de la Duchesse, il envoya le Comte Windigratz à Mantoue, pour s'informer particuliérement de sa conduite, & pour prendre une connoissance exacte des affaires. Le Comte prétexta d'abord n'avoir d'autre commission, que celle de venir rendre une visite de la part de son maître, à la Duchesse & au jeune Duc son fils; mais celui-ci, quoiqu'il ne fut pour lors âgé que de treize ou quatorze ans, devina, ou plutôt soupçonna le vrai motif de cette mission, & fit tout au monde pour découvrir la vérité. Le Comte ne s'expliqua qu'en termes généraux; éludant avec soin toutes les questions ultérieures. Mais enfin, le Comte se croyant pressé de déclarer le but réel de son ambassade, avoua en confidence au Duc, qu'il étoit venu à Mantoue, pour s'assurer d'une personne, qui avoit encou-

Charles IV succede à son pere sous la tutelle de sa mere.

Conduite de l'Empereur, avec la Duchesse de Mantoue.

(1) Léandre Albert.

eu la disgrace de l'Empereur. Le Duc ayant fait part de cette réponse à sa mere, elle se retira aussi-tôt dans un Couvent; & un certain Comte, dont on supposoit que cette Princesse étoit amoureuse, alla prendre l'habit de St. Dominique. Dès que l'Empereur en fut informé, il établit un Conseil, pour gérer les affaires pendant la minorité du jeune Duc. (1)

Sect. I. *Descript. de Mantoue Hist. des Gonzagues &c.*

Vers l'an 1670, l'Impératrice Eléonore, sa tante, lui fit épouser la Princesse Isabelle de Guastalla. Ce mariage lui procura de grands avantages; entre autres, la possession du Duché de Guastalla, dont l'Empereur le revêtit, par préférence aux autres prétendans de la branche masculine. Ferdinand espéroit, par cette donation, fixer entiérement le Duc dans ses intérêts; & pour plus grande sûreté, il fit insérer dans un des articles du contract, que la ville de Guastalla resteroit telle qu'elle se trouvoit alors, c'est-à-dire, sans fortifications. Mais le Duc oubliant bientôt tous ces engagemens, quitta brusquement le parti de l'Empereur, pour embrasser celui de la France.

Le Duc épouse la Princesse Isabelle de Guastalla. 1670.

Il quitte le parti de l'Empereur, pour celui de la France.

Charles IV. eut encore moins d'éducation, s'il est permis de le dire, que le Duc son pere, destitué d'esprit & de jugement, il fut incapable de rien faire & de rien entreprendre par lui-même. Quoiqu'il eut dans la Princesse de Guastalla, son épouse, une des plus aimables Dames de sa Cour, il conçut une aversion, ou plutôt une haine inconcevable pour sa personne, peu de tems après leur mariage. On dit même qu'il la chassa de son lit. Ce Prince, accoutumé à faire ses volontés, sans avoir jamais reçu la moindre contradiction de sa mere, négligea les affaires du Gouvernement au point, que voulant un jour signer son nom, il ne se trouva, ni encre, ni plume dans son Palais. Pour subvenir à cet inconvénient, il donna cent pistoles de rente à un de ses Courtisans, afin qu'il l'accompagnât par-tout avec ces instrumens. La Cour de France, qui connoissoit le penchant invincible du Duc pour les plaisirs, l'encouragea dans ses excès, en le fortifiant dans sa haine contre la Duchesse, son épouse; de sorte qu'il se vit bientôt mépriser par les Vénitiens mêmes, & par tous ceux de la Maison d'Autriche, qui jusqu'alors lui avoient témoigné de l'amitié, de l'estime & du respect. (2) Dès que la France eut acquis assez d'ascendant sur son esprit, le Cardinal de Mazarin proposa au Duc, sous prétexte que Sa Majesté très-Chrétienne le soutenoit contre l'ambition & la puissance de la Maison d'Autriche, de laisser mettre une Garnison Françoise dans Casal. Mais le Duc, qui recevoit de grandes pensions de la Cour de Vienne, refusa d'acquiescer à cette demande. Cependant ses extravagances le réduisirent dans la suite, à de telles extrémités, que le Roi de France, espérant de venir bientôt à bout de ses desseins, envoya l'Abbé Morel à Mantoue, avec commission d'offrir au Duc un équivalent pour Casal, soit en argent comptant, soit en Terres dans la France; & de lui représenter en même tems quel avantage ce seroit pour lui d'être débarassé de l'entretien considérable de cette nombreuse Garnison. Le Duc témoigna d'abord une forte répugnance à consentir aux pro-

Sa haine pour son épouse.

Son extrême ignorance.

Dépravation de ses mœurs.

Conduite de la Cour de France à l'égard du Duc.

(1) Etat ancien & moderne des Duchés de Florence, Mantoue, Modene, Parme & Bologne.

(2) Là-même. Léandre Albert.

SECT. I. *Descript. de Mantoue Hist. des Gonzague &c.*

positions du Roi: ce qui obligea l'Abbé Morel à sortir de Mantoue avec certaine apparence de mécontentement. Mais il s'en falloit bien que le pauvre Duc eut envie de persister dans son refus. S'il en agissoit ainsi, c'est que dans le fait sa situation étoit telle avec la Maison d'Autriche, qu'il ne pouvoit contenter le Roi de France, sans se brouiller avec l'Empereur. Néanmoins il envoya le Marquis de Guerrier, comme son Ambassadeur à Paris, pour assurer Sa Majesté très-Chrétienne, du desir extrême qu'il avoit de conserver ses bonnes graces, & de sa bonne volonté à faire tout ce qui dépendoit de lui pour l'obliger. Cette ambassade fit croire à Louis, que le Duc étoit dans l'intention actuelle de lui céder Casal; c'est pourquoi il renvoya l'Abbé Morel à Mantoue. Celui-ci, dans la premiere audience qu'il en eut, remit devant les yeux à ce Prince la déclaration qui avoit été faite au Roi, par son Ambassadeur. Quelques Auteurs prétendent que le Duc fut assez imprudent pour signer son nom sur une feuille de papier blanc. (1) Ils ajoutent que l'ayant remis à l'Abbé, celui-ci le remplit par un ordre au Gouverneur de Casal, de céder la Place aux Troupes Françoises. Le Duc, pour s'excuser dans la suite, protesta que la commission dont il avoit chargé Guerrier, n'étoit qu'un Acte de pure civilité; quant à la carte blanche, elle ne renfermoit, disoit-il, qu'un aveu de sa bonne volonté à satisfaire Sa Majesté très-Chrétienne, en tout ce qui ne seroit pas contraire à ses intérêts & à son honneur. Quoiqu'il en soit, si le fait de la carte blanche est vrai, il est aussi très-probable que les François firent au Duc un présent d'une somme d'argent considérable, puisqu'on leur abandonna aussi-tôt Casal. (2).

Foiblesse de ce Prince.

Nouvelles propositions de la France.

Perte de Casal.

L'Empereur témoigna sa juste indignation, contre un accommodement qui cédoit à la France un Fief de l'Empire. Les Vénitiens, non moins courroucés, reprocherent publiquement au Duc d'avoir vendu cette Place aux ennemis de la Maison d'Autriche. Pour s'en justifier, il vint à Venise, où il jura solemnellement sur l'Autel, qu'il n'avoit pas reçu une obole des François pour la ville Casal. Cette protestation ne satisfit, ni les Vénitiens, ni la Cour Impériale. Alors le Duc se crut obligé de mettre Guerrier aux Arrêts à son retour à Mantoue; mais cette démarche ne justifia pas mieux son innocence. Les Vénitiens abandonnerent son parti, & rompirent toute communication entre lui, leur Sénat & leur noblesse. Ils pousserent même leur ressentiment, jusqu'à faire pendre un peintre, venant de la part du Duc, leur apporter des Lettres de justification. On n'en fit la lecture dans le Sénat, qu'après la mort de cet infortuné. Les François avoient prévu tout cela; c'étoit même tout ce qu'ils avoient souhaité. D'un autre côté, le Duc, afin de remédier au délabrement de ses affaires, prit la résolution, (quelques-uns disent par le conseil des François mêmes) de fortifier Guastalla, quoique ce fut une violation directe de son contract de mariage. Comme il n'avoit pas d'argent pour faire cette dépense, car ses excès le reduisoient toujours à la pauvreté, il emprunta cinquante mille louis-d'or du Roi de

Mécontentement de l'Empereur & des Vénitiens.

Résolution prise par le Duc de Mantoue.

(1) Etat ancien & moderne des Duchés de Florence, Mantoue, Modene, Parme & Bologne.

(2) Léandre Albert. Etat ancien & moderne de Duchés de Florence, Mantoue, Modene, Parme & Bologne.

France, qui les lui fit toucher auſſi-tôt, croyant qu'il en ſeroit de Guaſtalla, comme de Caſal. Louis envoya même des ingénieurs & des Architectes pour expédier les travaux avec plus de célérité. (1)

Sect. I. *Deſcript. de Mantoue Hiſt. des Gonzague &c.*

L'Empereur ſe trouvant léſé par toutes ces démarches, fit repréſenter au Duc par ſes Miniſtres, en termes très-forts, que non content de contrevenir aux conditions de ſon inveſtiture, il procuroit encore aux François les moyens de devenir maîtres de toute l'Italie. Le Roi d'Eſpagne ſeconda ces remontrances; mais voyant que le Duc, excité par la Cour de France, ne faiſoit qu'en rire; que les travaux continuoient avec encore plus d'ardeur; & que chaque jour on voyoit arriver à Mantoue des Ingénieurs & des Maçons, ſous un habit de Pélerins, ou ſous d'autres déguiſemens, il envoya ordre au Comte de Fuenſalida, alors Gouverneur du Milanez, de faire avancer un corps de Troupes vers Caſal-Majore. Après que le Comte eut embarqué ces Troupes avec ſon Artillerie, il alla ſe poſter vis-à-vis de Guaſtalla. Alors, il envoya le Comte de Louvigny, pour demander raiſon au Duc de Mantoue, qui d'abord parut déterminé à ſe défendre; mais s'apperçevant que le Comte de Fuenſalida ſe diſpoſoit à débarquer ſes gens, il permit, non-ſeulement qu'on démolit les ouvrages, mais encore il y fit travailler ſes Sujets. Les travaux durerent pluſieurs mois. On avoit bâti les fortifications en forme de pentagone, de maniere que ſi elles euſſent été achevées, Guaſtalla devenoit une des plus fortes Places de l'Europe. (2)

Plaintes de l'Empereur.

Et de la Cour d'Eſpagne.

Le refroidiſſement des Vénitiens n'empêcha pas le Duc, à réſider longtems, dans leur Ville, parce qu'il s'y abandonnoit à ſes plaiſirs avec plus de liberté qu'il n'auroit pû le faire à Mantoue. Néanmoins ſes excès lui occaſionnerent pluſieurs déſagrémens. Il eut entr'autres une affaire d'honneur avec l'Electeur de Baviere, arrivé depuis peu dans la même Ville. Le Duc envoya un Cartel à ce Prince, qui répondit qu'il ne vouloit le voir qu'à la tête d'une Armée. Quelque tems après, le Duc réſolut de faire une campagne contre les Turcs, alors occupés au ſiege de Vienne. Pour cela, ayant levé un corps de trois cens hommes, il ſe rendit en Hongrie, accompagné d'un grand nombre de jeunes Seigneurs Italiens. On ne voit pas qu'il ait manqué en cette occaſion, ni de prudence, ni de courage. Sa petite Troupe fit merveille. Le Duc, nonobſtant l'indignité de ſa conduite à l'égard de l'Empereur, ôſa aller ſe préſenter devant Sa Majeſté à Vienne. Ce Prince, au lieu de lui reprocher ſa trahiſon, ou de le confiner dans une priſon, comme il étoit en droit de le faire, applaudit beaucoup à la généroſité de cette réſolution, & le remercia gracieuſement de ſon aſſiſtance. De ſon côte, le Duc ayant promis d'abandonner le parti de la France, devint le favori déclaré de l'Empereur & du Duc de Lorraine, Général de l'Empire, ſous lequel il ſervit au ſecond ſiege de Buda; après quoi il retourna en Italie. La guerre ne tarda point à s'y déclarer entre l'Allemagne & la France. Caſal fut aſſiégé & pris par le Duc de Savoie, en 1695. Le Duc de Mantoue étoit ſi bien alors dans les bonnes graces de l'Empereur, que ce Prince enleva Caſal au Duc de Savoie,

Le Duc va à Veniſe.

Puis en Hongrie.

Accueil que lui fait l'Empereur.

Priſe de Caſal. 1695.

Le Duc de Mantoue paroit attaché aux intérêts de l'Empereur.

(1) Etat ancien & moderne des Duchés de Florence, Mantoue, Modene, Parme & Bologne.

(2) Léandre Albert. Etat ancien & moderne des Duchés de Florence, Mantoue, Modene, Parme & Bologne.

SECT. I. *Descript. de Mantoue Hist. des Gonzague &c.*

pour remettre cette Place entre les mains de son premier maître, après, toute fois, que les fortifications en eurent été démolies, suivant les accords de la Capitulation. (1) On croyoit même dans ce tems-là, que si le Duc de Mantoue n'eut point renouvellé son alliance avec la France, il auroit été fait généralissime des Troupes combinées de l'Empire & de l'Espagne. Du moins est-il certain que le succès de la guerre dépendoit presque entiérement du parti qu'il prendroit. Les Impériaux lui firent de grands offres, s'il vouloit leur abandonner Mantoue, pour une place d'armes; le Pape, les Vénitiens & les Suisses s'engageoient d'y entretenir une Garnison à leurs propres dépens.

Offres que lui font l'Empereur l'Espagne, le Pape, les Vénitiens & les Suisses.

Guerre de la succession d'Espagne.

Telle étoit la situation des affaires du Duc, lorsque la succession d'Espagne mit toute l'Europe en feu. Ce Prince prit en secret les intérêts de la France, se ménageant néanmoins un prétexte aux yeux de l'Empereur, pour justifier sa rebellion & son ingratitude. Jusqu'alors le Duc avoit refusé constamment d'admettre aucunes Troupes étrangeres dans ses domaines. Mais le Prince Vaudemont ayant abandonné le Milanez aux François, & s'étant rendu maître de la Mirandole, au commencement d'Avril 1701, envoya par un Trompette une Lettre au Duc, dans laquelle il le prioit de céder Mantoue à ses Troupes, avec menace de la réduire en cendres en cas de refus. (2) On crut généralement que ce n'étoit là qu'un accord prémédité entre le Duc & la Cour de France; car on vit paroître aux environs de Mantoue un corps de quinze mille hommes. Dés que le Duc eut fait la lecture de cette Lettre, il assembla son Conseil, dans lequel il fut résolu, d'une voix unanime, qu'on se rendroit à la sommation. En conséquence, on ouvrit les portes de la Ville au Général François, Tesse, qui en prit possession à la tête de trois mille hommes de sa Nation & de deux mille Espagnols. Cette événement répandit l'allarme dans toute l'Europe. On disoit publiquement, que le Duc avoit vendu sa Capitale au Roi de France, pour la somme de cinquante mille Louis-d'or, & que ses Ministres en avoient reçu dix mille pour conclure le marché. Le Duc entretenoit alors un Résident à Rome, le Marquis de Boretta, qui, peu de tems auparavant, avoit sollicité le Pape d'envoyer un Corps de ses Troupes en Garnison à Mantoue. La Cour de Rome, par une sorte d'indifférence qu'il est difficile de justifier négligea cette affaire, de maniere que les François eurent le tems de prendre les avances. Alors le Marquis présenta une Lettre à Sa Sainteté, dans laquelle il s'excusoit de ce qui venoit de se passer; mais il en rejettoit toute la faute sur la nonchalance de ce Pontife. Celui-ci n'ayant fait aucune reponse, le Marquis se rendit à la Maison du Résident de l'Empire, qui le menaça, s'il ne se retiroit, de le jetter par la fenêtre. (3)

Intelligences du Duc de Mantoue avec les François.

On l'accuse publiquement d'avoir vendu sa capitale au Roi de France.

Le Duc tente de se justifier auprès du Pape.

Il est menacé de la confiscation de ses états.

La Cour de Vienne pleinement convaincue de l'alliance entre le Duc & le Roi de France, envoya, quelque tems après la reddition de Mantoue, le Baron de Seyler, en qualité de Ministre, à Ratisbonne, pour informer la Diete de toutes ces démarches. Le Baron déclara en même tems, que le

(1) Guichenon. *Hist. Généal. de la Roy. Maif. de Savoie.*
(2) Là-même. Etat ancien & moderne des Duchés de Florence, Mantoue, Modene, Parme & Bologne.
(3) Là-même.

le Conseil de l'Empire avoit cité le Duc & les Comtes de Berera & de Ficini, ses Ministres, pour venir se justifier, par rapport à la reddition de Mantoue aux François; & pour entendre prononcer contr'eux la Sentence de la confiscation de leurs Etats & de leurs Biens. Le Baron de Seyler fit encore part à la Diete d'une autre Ordonnance du même Conseil, par laquelle tous les Officiers & Vassaux du Duc étoient déchargés du serment d'obéissance. L'Empereur fit aussi parvenir à tous les Princes d'Italie & à leurs Vassaux, une Lettre circulaire, pour les exhorter à rester fideles à leur Souverain légitime.

Sect. II. *Principales branches de la Maison des Gonzague.*

Le Duc se voyant entiérement disgracié à la Cour Impériale, alla se renfermer dans Mantoue, & prit ouvertement le parti de la France, soit par intérêt, soit par inclination. La Duchesse Isabelle de Guastalla, son épouse, étant morte, les François persuaderent à ce Prince de faire un tour en France, où il fut reçu du Roi Louis avec toutes les démonstrations de la plus sincere amitié. Pour l'attacher davantage à ses intérêts, ce Monarque lui fit épouser la Princesse d'Elbœuf, le nommant en même tems Général des Armées Françoises en Italie. (1) Cette dignité satisfit pleinement la vanité du Duc. En retournant dans son pays, il alla prendre possession de son nouveau poste dans l'Armée du Duc de Vendôme; mais cette démarche ne fit que l'exposer à la risée des Soldats, & même de toute l'Europe. Tandis, que tout occupé de sa nouvelle charge, le Duc s'amusoit à en remplir les devoirs, la guerre prit un autre tour en Italie, & les François se virent, en 1707, obligés d'abandonner Mantoue, sans avoir pu ménager aucun accommodement en faveur du Duc, ou de son épouse. Alors il se retira sur le territoire de Venise, où il lui restoit encore quelques domaines, & mourut le 5 de Juillet, 1708. Comme il ne laissa pas d'héritiers légitimes, l'investiture de Mantoue fut réclamée par nombre de Prétendans, tant des Maisons de Guastalla, que de celles de Lorraine. Mais l'Empereur les mit d'accord, en gardant pour lui-même le Duché de Mantoue, & en accordant celui de Montferrat au Duc de Savoie. Quoique nous ne prétendions point discuter ici la solidité des reclamations en faveur de cette succession, nous dirons pourtant que la Maison de Lorraine y avoit plus de droit qu'aucune autre. Depuis la mort du dernier Duc de Mantoue, l'on a annexé ce Duché à celui de Milan.

Il va en France.

Disgraces des François en Italie; & Malheur du Duc.

Sa mort 1708.

L'Empereur garde Mantoue & cede le Montferrat au Duc de Savoie.

SECTION II.

Des principales Branches de la Maison de Gonzague.

Nous avons parlé dans la Section précédente de plusieurs Branches de la Maison de Gonzague, telles que les Maisons de Guastalla, de Sabionetta, de Bozzolo, de Castiglione, *&c.* Nous en avons même indiqué les

(1) Guichenon. Etat ancien & moderne des Duchés de Florence, Mantoue, Modene, Parme & Bologne.

SECT. II. *Principales branches de la Maiſon des Gonzague.*

Maiſon de Guaſtalla.

ſouches, mais entraînés par le fil de l'hiſtoire, il ne nous a pas été poſſible d'en ſuivre la ſucceſſion. Nous allons y ſuppléer ici avec la briéveté que nous preſcrit le plan de cet ouvrage.

Nous avons vu que Ferdinand I, Duc de Mantoue, eut un troiſieme fils nommé Ferdinand comme ſon pere. Ce Prince, qui ſe diſtingua dans la guerre, épouſa Iſabelle de Capoue, fille de Ferdinand Prince de Molfetta. De ſix fils qui naquirent de ce mariage, deux ſeulement laiſſerent des enfans; & ces deux furent l'un Céſar I. de Gonzague, Prince d'Amalfi, & l'autre Ottavio de Gonzague dont la branche finit en 1617, par la mort de ſon petit fils qui portoit le nom d'Ottavio, comme ſon aïeul. Céſar I. laiſſa un fils, Ferdinand II, Prince de Guaſtalla, qui mourut en 1632. Celui-ci avoit épouſé Victoire Doria, fille de Jean André, Prince de Melfi, & il en avoit eu trois enfans, Céſar II, André & Vincent qui dans la ſuite fut Viceroi de Sicile, & mourut dans un âge très avancé à Madrid, en 1694. Céſar de Gonzague, II. du nom, épouſa Iſabelle des Urſins, fille de Paul-Jourdain, Duc de Bracciano, & de Fulvie Peretti; de ce mariage provinrent Ferdinand III, & Veſpaſien de Gonzague qui mourut en 1687, Viceroi de Valence en Eſpagne, ne laiſſant de ſon mariage avec Marie Louiſe Manrique de Lara, fille d'Emanuel Manrique Comte de Paredes, qu'une fille Marie-Louiſe qui fut mariée à Thomas de la Cerda, Marquis de Laguna, Grand d'Eſpagne, & Viceroi du Perou. Ferdinand III. mourut en 1678, laiſſant de ſon épouſe, Marguerite fille d'Alphonſe Duc de Modene, deux filles, Anne Iſabelle qui fut mariée en 1670 à Charles de Gonzague, IV. du nom, Duc de Mantoue, & Marie Victoire de Gonzague qui épouſa en 1679 Vincent de Gonzague Duc de Guaſtalla. Par cet ordre, la ſucceſſion de Guaſtalla échut à la poſtérité d'André de Gonzague, fils puîné de Ferdinand II & de Victoire Doria. André eut pour enfans Jean qui épouſa Hyppolite Cavanaglia, & mourut ſans poſtérité; & Vincent de Gonzague qui, né en 1634, devint Duc de Guaſtalla après la mort de ſes couſins germains, mais il n'entra en poſſeſſion qu'en 1692. Après avoir reçu de l'Empereur, en 1708, l'inveſtiture des Duchés de Sabionetta & Bozzolo, du Marquiſat d'Oſtiano, & du Comté de Pomponeſco, ainſi que des fiefs dépendans de ces poſſeſſions, il mourut à l'age de 80 ans en 1714. Il avoit épouſé en premieres noces Porcie de laquelle il n'avoit point eu d'enfans. Il ſe maria en ſecondes noces à Marie-Victoire de Gonzague, fille de Ferdinand III, dont il eut Antoine-Ferdinand, Joſeph-Marie, Marie-Elizabeth, & Eléonore de Gonzague. Celle-ci épouſa en 1709 François-Marie de Médicis, frere de Côme III, Duc de Toſcane, qui quitta la pourpre Romaine pour contracter ce mariage. Antoine Ferdinand ſuccéda à Vincent de Gonzague ſon pere.

Maiſon de Sabionetta.

Nous avons eu occaſion de parler ci-devant des enfans de Louis de Gonzague, IIIe. du nom. Jean-François & Rodolfe, deux de ſes fils, formerent deux nouvelles Branches, celle de Sabionetta, & celle de Bozzolo & Caſtiglione.

Jean-François, fils puîné de Louis III, & de Barbe de Brandebourg eut le Duché de Sabionetta. De ſon mariage avec Antoinette del Balzo ou de Baux, fille de Pyrrhus, Duc d'Andria, naquirent trois enfans, ſavoir

Louis I. qui succéda à son pere ; Fréderic Seigneur de Bozzolo qui épousa Jeanne des Ursins & mourut sans enfans de Pyrrhus Seigneur de Gazzolo & de Saint-Martin, qui fut la souche de la Branche de Saint-Martin, & mourut en 1529.

Sect. II. *Principales branches de la Maison des Gonzague.*

Louis de Gonzague Duc de Sabionetta, Ier. du nom, après avoir servi l'Empereur Maximilien, épousa Françoise de Fiesque dont il eut quatre enfans; Jean Fréderic, surnommé Rodomont, son successeur, fut marié à Louise Pallavicini, & mourut sans postérité; Louis de Gonzague, II. du nom, qui succéda aux droits de Jean Fréderic; Pyrrhus qui mourut Cardinal en 1527; & Hyppolite qui épousa Galeas Pic de la Mirandole.

Louis II. eut de son mariage avec Isabelle Colonne, (1) Vespasien de Gonzague, Duc de Sabionetta. Celui-ci épousa Diane de Cardonne; puis Anne d'Arragon, & en troisiemes noces Marguerite de Gonzague, fille de César Duc de Guastalla. De ces trois mariages Vespasien n'eut qu'une fille. Isabelle de Gonzague, Duchesse de Sabionetta. Elle fut mariée à Louis Caraffe, Prince de Stigliano, qui mourut en 1630. Il avoit eu de ce mariage, un fils, Antoine Caraffe, Duc de Montdragon, mort avant son pere, & laissant de son épouse, Hélene, fille de Jean-François Aldobrandin, plusieurs enfans, entr'autres, Joseph Caraffe, Duc de Montdragon & de Sabionetta, qui mourut fort jeune, Anne Caraffe, Princesse de Stigliano, Duchesse de Sabionetta, qui épousa en 1637, Philippe Ramirès de Guzenon, Duc de Medina de las Torrès. Le Duché de Sabionetta fut disputé au Duc de Medina par les Princes de Gonzague de la Branche de Bozzolo, & il leur étoit réellement échu en 1644, par le décès d'Anne Caraffe. Mais après un très long procès, cette contestation ne finit qu'en 1708, au moyen de l'investiture qui en fut donnée à Antoine-Ferdinand de Guastalla.

Pyrrhus de Gonzague dont nous avons parlé en comptant les rameaux de la Branche de Sabionetta, étoit comme nous l'avons dit, fils puîné de Jean François Duc de Sabionetta & d'Antoinette del Balzo. Il fut Prince de Gazzolo & de St. Martin, & épousa Camille Bentivoglio dont il eut trois enfans, deux fils & une fille, savoir Charles qui lui succéda; Fréderic qui mourut sans postérite; & Isabelle qui fut mariée à Rodolphe de Gonzague.

Maison de Gazzolo, Bozzolo & St. Martin.

Charles I. de Gonzague, Prince de St. Martin & Général des troupes de l'Empereur Charles-quint, épousa Emilie de Gonzague & en eut plusieurs enfans: Scipion qui embrassa l'Etat Ecclésiastique, & mourut Cardinal en 1593, après avoir fondé l'Académie de Padoue; Pyrrhus qui fut comme son pere, Général des armées de Charles-quint; Annibal qui se fit moine & qui, fut élu Général de l'Ordre de St. François, & mourut en 1620, Evêque de Mantoue; Ferdinand qui fut le successeur de son pere; & Jules-César, Prince de Bozzolo qui épousa Flaminie Colonne, & mourut sans enfans en 1605.

Ferdinand de Gonzague fut aussi Général des troupes de l'Empereur Maximilien; il épousa Isabelle de Gonzague, fille d'Alfonse, Duc de Novellare, & il en eut une nombreuse postérité: Scipion, Prince de Bozzolo, qui lui succéda; Alfonse, Marquis de Pomato, qui mourut sans enfans, en

(1) On lit dans l'*Introduction à l'Histoire politique de l'Univers*, que Jean Fréderic épousa Isabelle Colonne: c'est une erreur.

SECT. II. *Principales branches de la Maison des Gonzague.*

1669; Charles, assassiné en en 1637, par ses domestiques, & qui ne laissa point de descendans; Louis, Gouverneur de Raab, qui épousa Isabelle, fille d'Alexandre de Ligne, Prince de Chimay, de laquelle il eut Ferdinand & Isabelle de Gonzague; Camille qui mourut Général des troupes des Vénitiens en 1658; Isabelle qui fut mariée à Vincent II. de Gonzague, Duc de Mantoue; Annibal qui fut Prince de l'Empire, & mourut en 1668, Grand-Maréchal de l'Impératrice Eléonore: il avoit d'abord épousé Hedwige-Marie, fille de François Duc de Lunembourg; il se maria en secondes nôces à Barbe Czaki, d'une famille illustre de Hongrie. De son premier mariage il eut Charles Ferdinand & Marie Isabelle qui épousa en 1656 Claude Comte de Colalto, & après la mort de celui-ci Sigismond Heilfreid Comte de Dietrichstein, Chevalier de la toison d'or.

Scipion de Gonzague avoit des prétentions fondées sur le Duché de Sabionnetta. Après la mort d'Anne Caraffe, il fit les plus grands efforts pour rentrer en possession de cette Souveraineté; mais il mourut avant la fin de cette contestation, & transmit ses droits aux enfans qu'il avoit eus de son épouse Marie Anne de Pagamica, veuve du Marquis de Popoli. Ces enfans, au nombre de trois, étoient Ferdinand, Prince de Bozzolo, Charles, Prince de St. Martin, & Jean-François, Prince de Bozzolo, lesquels ne laissant point d'enfans & la postérité de Jean-François de Gonzague se trouvant éteinte, les Etats de cette maison passèrent à la Branche des Ducs de Guastalla.

Maison de Castiglione & Solferino.

La Branche de Castiglione & Solferino remonte au XVe. Siecle, & pour en trouver la souche, il faut aller jusqu'à Rodolphe de Gonzague, fils puîné de Louis III. de Gonzague Marquis de Mantoue, qui le premier de sa Maison fut Prince de Castiglione & de Solferino. Il se rendit célebre par sa valeur & ses talens militaires, remporta de grandes victoires & mourut Général des troupes Vénitiennes en 1494. Il eut deux fils de Cathérine Pic de la Mirandole, son épouse: savoir, Louis & Jean-François de Gonzague.

Louis de Gonzague fut marié à Pauline Anguiscola qui lui donna trois fils, Ferdinand, Alfonse, & Horace de Gonzague. Alfonse périt fort jeune par la main d'un assassin; Horace n'eut point d'enfans. Ferdinand, Prince de Castiglione & Solferino, se distingua à la tête des armées d'Espagne. Il eut quatre fils: Louis de Gonzague qui naquit en 1568, entra fort jeune dans la société des Jésuites, se fit respecter par ses vertus monastiques, mourut en 1592, & fut mis au nombre des Saints; Rodolphe qui épousa Helene d'Alipranda, & mourut sans postérité sous le fer des assassins en 1593; François qui succéda à Ferdinand son pere; & Christian dont les descendans continuerent dans la suite la postérité de Louis III.

François épousa Bibiane de Bernstein, & eut pour enfans, Louis qui n'eut qu'une fille, Jeanne de Gonzague qu'on maria à Jean Doria, Duc de Tursis; Ferdinand, Prince de Castiglione qui eut trois filles d'Olympe Sforce son épouse, savoir, Louise mariée à Fréderic de Gonzague; Bibiane qui épousa Charles-Philibert d'Est, & Jeanne de Gonzague dont l'époux fut George Adam, Comte de Martinitz; en sorte que Ferdinand mourant sans enfans mâles, sa succession fut recueillie par son oncle Christian, Prince de

Solferino, qui de Marcelle Maleſpine, ſon épouſe, eut un fils unique nommé Charles. Celui-ci eut cinq enfans, Ferdinand qui ſuccéda à ſon pere; François qui épouſa en 1716, Iſabelle de Ponce de Léon, Veuve d'Antoine Martin de Tolede, Duc d'Albe & fille d'Emanuel Duc d'Arcos; Louis qui ſe fit Jéſuite à l'exemple de l'autre Louis de Gonzague dont nous venons de parler, mais qui ne fut pas béatifié comme lui; Chriſtian, & enfin Louiſe qui fut mariée à Hyppolite, Comte de Maleſpine.

Sect. II. *Principales branches de la Maiſon des Gonzague.*

Ferdinand de Gonzague Prince de Solferino & de Caſtiglione naquit en 1649, épouſa en 1680 Laure Pic, fille d'Alexandre II, Prince de la Mirandole, & en eut Louis qui lui ſuccéda; un autre fils connu ſous le nom d'Abbé de Caſtiglione, qui ſe fixa à Madrid, où ayant épouſé enſuite la Ducheſſe d'Albe, il obtint de la complaiſance du Pape, la permiſſion de conſerver ſes bénéfices; il perdit ſon épouſe & ſe maria en ſecondes noces avec Julie Caraccioli, Princeſſe de San-Buenô; & Aimeric de Gonzague, Général de la Cavalerie Vénitienne. Ferdinand de Gonzague, après avoir été pendant pluſieurs années Vice-roi de Valence en Eſpagne, ſe retira à Veniſe où il mourut, le 19 Février 1723, âgé de 75 ans. Louis ſon fils & ſon ſucceſſeur aux Principautés de Caſtiglione & Solferino, naquit en 1681.

Maiſon de Novellara.

De toutes les Branches de la Maiſon de Gonzague celle de Novellara eſt la plus ancienne, puiſque ſon origne remonte au XIVe. Siecle à Feltrin de Gonzague, fils puîné de Louis Seigneur de Mantoue, Chef de l'illuſtre famille des Gonzague. Feltrin mourut en 1371, & laiſſa deux fils, Guy & Guillaume.

Guy de Gonzague, Seigneur de Novellara, n'eut qu'un fils, Jaques, qui tranſmit ſa ſucceſſion à ſon fils François. Celui-ci eut pour ſucceſſeur ſon fils Jean René qui, ayant épouſé Catherine Torella, en eut un fils nommé Alexandre. Ce dernier eut deux fils, Alfonſe qui lui ſuccéda, & Camille qui ne laiſſa point de poſtérité.

Alfonſe de Gonzague, Comte de Novellara, épouſa Victoire de Capoue, de laquelle il eut Camille qui fut ſon ſucceſſeur; & Iſabelle qui fut mariée à Ferdinand de Gonzague Seigneur de Bozzolo.

De Catherine d'Avalos ſon épouſe. Camille eut un fils unique, Alfonſe, qui épouſa Richarde Cibo, fille de Charles Prince de Maſſa, Marquis de Carrare, & il en eut deux enfans, Camille, & Catherine qui fut mariée à Juſtiniani Prince de Baſſano.

Camille de Gonzague, Prince de Novellara naquit en 1649, & épouſa en 1693, Mathilde d'Eſt, fille de Sigiſmond. François, Marquis de S. Martin & Prince de l'Empire, de laquelle il eut Richarde qui ne vecut qu'un an, & un Prince né en 1702.

Fin de l'Hiſtoire de Mantoue.

HISTOIRE UNIVERSELLE

DEPUIS

LE COMMENCEMENT DU MONDE

JUSQU'À PRÉSENT.

LIVRE VINGT-QUATRIEME.

HISTOIRE GÉNÉRALE D'ITALIE ET DES PRINCIPAUX ETATS QUI S'Y TROUVENT.

CHAPITRE XII.

Histoire des Républiques de PISE, LUCQUES, SIENNE ET SAINT-MARIN.

Introduction. *Quelque peu étendues que soient ces Républiques, elles ont essuyé tant de révolutions; les désordres, les dissentions, les guerres générales, ou particulieres & les factions qui ont si fréquemment divisé l'Italie, ont tant de fois agité ces petits Etats, les trois premiers sur-tout, & ils ont pris eux mêmes tant de part à la violence de ces troubles; & leur constitution a essuyé tant de variation, que chacun de ces Gouvernemens exigeroit de nous une Histoire considérable, si par cela même qu'ils se sont constamment distingués par leurs succès, ou leurs calamités, dans ces tems orageux, nous n'avions eu déjà plus d'une fois occasion de rendre compte des faits les plus intéressans, & des événemens les plus mémorables qui s'y sont succédés. Mais, comme nous n'avons parlé de ces événemens & de ces faits, qu'autant qu'ils étoient liés à l'Histoire des autres Etats d'Italie, il nous reste à présenter ici les différentes Scenes qui se sont successivement passées dans chacune de ces anciennes Républiques, soit relativement à leur constitution particuliere, soit relativement aux guerres qu'elles ont entreprises, ou soutenues par elles-mêmes, pour la défense de leurs droits & de leur liberté.*

SECTION I.

Hiſtoire de Piſe, depuis les tems les plus reculés, juſqu'à nos jours.

Ancien Etat de Piſe.

Ce n'eſt plus qu'à ſa vaſte enceinte, à la magnificence de ſes Edifices publics, à la beauté de quelques édifices particuliers, qu'on reconnoit encore la ſplendeur paſſée de Piſe qui, par ſon rang, fut autrefois la ſeconde des Villes de Toſcane, &, ſans contredit, la premiere par ſon opulence, ainſi que par les avantages de ſa ſituation, la fertilité du ſol, la douceur du climat; mais ſur-tout par la valeur & l'induſtrie de ſes habitans, comme par l'immenſité de ſa population. Elle n'offre plus que les traces de ſon ancien éclat & les débris de ſa puiſſance. A conſidérer la profonde antiquité de cette Ville, on eſt bien moins ſurpris de la trouver auſſi changée, auſſi déchue, qu'on ne l'eſt de la voir exiſter encore, après la ſucceſſion de tant de ſiecles qui ſe ſont écoulés depuis ſa fondation, au milieu des ravages, des guerres & des dévaſtations, qui ont ſi fréquemment déſolé ces Contrées.

Diverſes opinions ſur ſa fondation.

Située à vingt lieues de Florence, vers l'Occident, & ſur le fleuve d'Arno qui la diviſe, & que l'on paſſe ſur trois ponts, Piſe, au milieu d'une plaine fort étendue, abondant en froment, & fertile en vins excellens, eſt regardée comme l'une des plus anciennes villes de toute l'Italie. Les Auteurs ne s'accordent point ſur l'époque de ſa fondation, mais l'opinion la plus vraiſemblable eſt celle de Strabon, qui aſſure que Piſe fut fondée fort peu de tems après la ruine de Troye, par une Colonie d'Arcadiens, qui, ſortis de Piſe, ancienne ville Grecque, ſituée dans la Péloponèſe, ſur les rives d'Alphée, & fort célebre par un Temple de Jupiter Olympien, allerent s'établir ſur les bords de l'Arno, où ils conſtruiſirent une Ville, à laquelle ils donnerent le nom de la Patrie qu'ils venoient de quitter. Cette opinion avoit prévalu chez les Romains; il paroit même que c'étoit la ſeule adoptée chez eux, vers la fin de la République (1). Ce ne fut que longtems après, que quelques Ecrivains rapportant cette fondation à des tems fort antérieurs à la guerre de Troye, aſſurerent, mais avec beaucoup moins de vraiſemblance, que Piſe devoit ſon origine à Pelops, fils de Tentale, Roi de Phrygie. (2) Mais, ſans nous arrêter à cette diverſité de ſentimens, il nous ſuffira de dire, qu'outre la mention très-honorable que Denis d'Halicarnaſſe fait de l'antiquité de Piſe, de ſes droits & de ſes prérogatives; Tite-Live nous apprend que ſous le Proconſul Bebius, cette Ville fut déclarée Colonie Romaine. (3) Des-lors les Piſans étoient regardés comme l'un des Peuples les plus belliqueux; & les ſervices ſignalés qu'ils

(1) . . . . *Hos parere jubent Alpheæ ab originæ Piſæ*
Urbs Etruſca ſolo.
(Æneid. *Lib.* 10. *verſ.* 178. 9.)

(2) . . . . *Ante diù quam Trojugenas Fortuna Penates*
Laurentianum Regibus inſereret,
Elide deductus ſuſcepit Etruria Piſas, &c.
(Rutilius Itiner. *L.* 1.)

(3) Denis d'Halicarnaſſe. *Liv.* I. Tite-Live. *L.* 40.

Sect. I. *Histoire de Pise.*

rendirent aux Romains soutinrent constamment cette réputation. Il paroit même que loin de se laisser amollir par le luxe, comme le reste des habitans de l'Italie, ils conservèrent leur antique valeur; puisque lors de la ruine de l'Empire, trop courageux, trop fiers pour souffrir, à l'exemple des descendans énervés des Romains le joug des Conquérans des tyrans & des dévastateurs des Provinces de l'Empire, ils formerent une République, commerçante, guerriere, & qui, de succès en succès, de triomphe en triomphe, étoit déjà, dès le onzieme Siecle, Maîtresse de la Mer.

L'Empire de la Mer, sur-tout entre les mains d'une Nation entreprenante, ambitieuse, & encore plus guerriere que commerçante, la rend inévitablement conquérante, par les moyens presqu'assurés que ses flottes lui offrent d'ajouter de nouvelles possessions à son ancienne Puissance. Ce fut aussi par sa supériorité sur Mer, que Pise devint bientôt redoutable sur terre, & que portant au loin ses armes, elle fit successivement la conquête des Isles de Sardaigne & de Corse. Il est vrai que Musetto, ou Musatto, qui régnoit en Sardaigne, lorsque cette Isle fut envahie, alla implorer le secours de ses alliés, obtint une Armée, rentra dans son Royaume, & malgré tous les efforts des Conquérans, remonta sur le Trône: mais il ne put s'y soutenir que peu de tems: les Pisans irrités de leur défaite, se liguerent avec les Génois, firent une nouvelle invasion dans la Sardaigne, remporterent sur Musetto, qui fut complettement défait, une éclatante victoire, soumirent l'Isle entiere, en 1005, & en resterent possesseurs. (1)

Anciennes conquêtes des Pisans.

Excités par ce succès à de plus grandes entreprises, les Pisans méditerent la conquête de Carthage, & rassemblant toutes leurs forces, ils allerent y faire une irruption en 1030. Cette expédition fut heureuse & rapide: ils s'emparerent de Carthage, vainquirent les Carthaginois, firent leur Roi prisonnier, & l'envoyerent au Pape, qui ne pouvant lui rendre la Couronne, l'obligea de recevoir le Baptême, & le laissa végéter dans la foule des Chrétiens malheureux. Oppresseurs de l'Espagne, Dévastateurs du Portugal, & Maîtres d'une partie de l'Italie, les Sarrazins étoient alors l'Epouventail des plus puissantes Monarchies de l'Europe. Les Pisans seuls ne les craignirent point; & loin de redouter les armes de ces fiers Conquérans, ils allerent les attaquer en Sicile, remporterent sur eux plusieurs victoires, & se rendirent maîtres de Palerme, où ils firent un immense butin: car ce fut à la construction de la Cathédrale & du Palais Episcopal de Pise, qu'on admire encore de nos jours, qu'ils consacrerent une partie des dépouilles de cette importante conquête. (2)

Leurs succès contre les Sarrazins.

Les avantages signalés que les Pisans avoient eus en Sicile sur les Sarrazins, & le desir d'en avoir de plus considérables encore sur ces ennemis des Puissances Chrétiennes, les engagerent à seconder les François dans l'exécution du projet courageux & très-mal réfléchi que ceux-ci avoient formé d'aller conquérir la Terre-Sainte. De tous les Peuples Européens qui prirent part à cette folle & brillante entreprise, les Pisans furent, sans contredit, ceux qui se distinguerent le plus; & les services qu'ils rendirent aux Croisés, furent d'au-

(1) *Voyag. d'un François en Italie. Tom. 2. ch. 21.*
(2) Léandre Alberti, *Descript. Ital.*

d'autant plus généreux, qu'ils étoient alors eux-mêmes en guerre contre les Génois, sur lesquels ils remporterent plusieurs grands avantages, soit sur mer, soit sur terre. Ils fixerent également la victoire sous leurs drapeaux, dans la guerre qu'ils eurent à soutenir contre les habitans de l'Isle de Majorque; & dans une bataille mémorable pour ces derniers, qui furent entiérement défaits, leur Roi perdit la vie les armes à la main; son Epouse & son fils tomberent au pouvoir des Pisans, qui les amenerent prisonniers; mais ils eurent dans la suite, la générosité de leur rendre le Royaume qu'ils leur avoient ravi.

Sect. I. *Histoire de Pise.*

Conquête de Majorque.

Ces guerres, ces grandes entreprises, ces diverses expéditions, ne faisoient point oublier aux Pisans les engagemens qu'ils avoient contractés avec les François; & quelque besoin qu'ils parussent avoir de leurs forces, pour suivre l'exécution de leurs projets, la nécessité de veiller à leurs propres intérêts, ne les empêcha point d'envoyer quarante Galeres au secours d'Amaury, Roi de Jérusalem, contre les Sarazins, qui avoient investi Alexandrie. La situation d'Amaury étoit désespérée, & les Sarrazins touchoient au moment de s'emparer d'Alexandrie, quand à leur arrivée, les Pisans arracherent la victoire des mains des Sarrazins, & ramenerent la fortune du côté d'Amaury. Les Sarazins déjà déconcertés, voulurent cependant tenter le hasard d'un combat, & présenterent bataille aux Pisans. L'Action fut décisive, les Infideles furent battus, Alexandrie délivrée & Amaury vengé. Ce secours de quarante Galeres envoyé au Roi de Jérusalem, gênoit alors d'autant moins la République de Pise, qu'elle tenoit presque toujours armées jusqu'à deux cens Galeres soit pour exécuter les entreprises qu'elle formoit, sort pour secourir le St. Siege, dont les Pisans étoient les défenseurs les plus zélés. Car, on sait quelle fut dans ces tems de trouble, de désordre, d'ambition, d'ignorance & de fanatisme, l'importance des services rendus par cette République aux Souverains-Pontifes, tour-à-tour oppresseurs & opprimés; on sait que le Pape Gelase III, vivement poursuivi par l'Empereur Henri III, ne trouva d'autre asyle qu'à Pise. On sait aussi que le Pape Innocent II, chassé de Rome, & ne pouvant compter sur l'amitié d'aucune des Puissances de l'Europe, se refugia de même chez les Pisans, où il fut à l'abri des malheurs qui l'avoient menacé. Le zele de cette Républiique pour le Chef de la Chrétienté ne se rallentit dans aucun tems; ce fut elle qui fournit au Pape Grégoire XI. deux Galeres pour le conduire de France en Italie. Quand la longue & trop interminable quérelle du Sacerdoce & de l'Empire se fut un peu rallentie, les Pisans se liguerent avec l'Empereur, l'aiderent à détrôner & à chasser Roger, Usurpateur du Royaume de Sicile; ils s'emparerent ensuite de Naples, qu'ils garderent pendant sept ans, ainsi que plusieurs autres places de ce Royaume, qui étoient tombées en leur pouvoir, & qu'ils retinrent pendant le même espace de tems. (1)

Son zele pour le St. Siege.

Cependant la guerre s'étant allumée entre l'Empereur Fréderic Barberousse & les Milanois, les Pisans se déclarerent pour le Chef de l'Empire, & eurent la plus grande part aux succès qu'il remporta sur ses ennemis, ainsi que

(1) *Voy. d'un François en Italie, Tom. 2. ch. 21.*

SECT. I. *Hiſtoire de Piſe.*

nous avons eu ſoin de le raconter ailleurs. (1) Cette guerre fut à peine finie, que Barberouſſe, toujours inſatiable de conquêtes & de combats, forma le projet inſenſé d'aller ravir la Paleſtine à ſes Poſſeſſeurs: il fut vivement ſecondé dans cette expédition par les Piſans, qui lui envoyerent cinquante Galeres, ſous les ordres de leur Archevêque Lanfranc. Le ſuccès couronna les efforts de Lanfranc, ſi toutefois ce Prélat, pieuſement guerrier & homicide, ne s'étoit propoſé que de voir les Lieux-Saints. Il eſt vrai qu'il eſſuya de grandes pertes, & que la plûpart des Soldats qui compoſoient ſa Troupe, inonderent la Paleſtine de leur ſang, mais il crut ſe dédommager abondamment par le genre de butin qu'il fit, & que ſa piété regardoit comme infiniment au-deſſus des plus vaſtes conquêtes: il remplit ſes vaiſſeaux de terre de Jéruſalem, fit rembarquer ſes ſoldats, les ramena à Piſe, en 1218, & fit former de cette terre le *Campo-Santo*, qui depuis, ſert de Cimetiere.

Nouvelle expédition en Paleſtine.

Du Campo-Santo.

Ce *Campo-Santo* eſt une cour de 450 pieds de longueur, environnée d'un ſuperbe Portique, conſtruit en 1278, ſur les deſſeins du célebre *Jean-Piſan:* ce Portique eſt orné de 60 croiſées, ou arcades, d'un gothique fort léger, pavé de marbre, décoré de peintures, & rempli de monumens très-curieux. On aſſure que le *Campo-Santo*, environné de ce riche Portique, contient dans toute ſon étendue neuf pieds de Terre-Sainte. On aſſure auſſi que dans les premiers Siecles qui ſuccéderent à la formation de ces Charniers, les Corps que l'on y enterroit y étoient conſumés en vingt quatre heures: actuellement les Cadavres n'y ſont entierement conſumés qu'en quarante-huit heures de tems; ſans doute, parce que les ſels alcalis qui abondoient dans cette terre, ſe ſont évaporés en partie; il eſt très-vraiſemblable que dans la ſuite ce ſel ne conſervera plus rien de cette propriété.

Les bienfaits & les privileges que les Piſans avoient reçus des Empereurs, avoient inſenſiblement affoibli leur ancien attachement pour le St Siege. L'amitié du Chef de la Chrétienté ſe rallentit auſſi: bientôt les Piſans irrités par quelques nouveaux ſujets de mécontentement, & d'ailleurs trop énorgueillis de leur puiſſance, ſe déclarerent ouvertement contre les Papes. Dès-lors la défiance, le reſſentiment & la haine animerent également les deux partis, & les Piſans commençant les hoſtilités, arrêterent & firent priſonniers des Cardinaux & des Prélats, qu'ils ſurprirent allant de France au Concile de Latran. Ulcéré de cet attentat, & ne jugeant point les foudres du Vatican aſſez puiſſantes pour venger un pareil outrage, le Pape ſe ligua avec les Génois, jaloux depuis longtems de la proſpérité de Piſe. Ils ſaiſirent avec empreſſement cette occaſion d'humilier des voiſins qui les éclipſoient; ils leur déclarerent la guerre, les battirent ſur terre, les vainquirent complettement ſur mer, en 1284, leur prirent quarante-neuf Galeres & firent douze mille priſonniers. Le compte que nous avons rendu de cette guerre, dans l'Hiſtoire de la République de Gênes, ne nous permet point de nous arrêter ici ſur les mêmes recits; & nous nous contenterons d'obſerver, que ſi cette malheureuſe défaite fut le premier déſaſtre que les Piſans euſſent éprouvé juſqu'alors, elle fut auſſi l'époque de la décadence de leur République, qui dès-lors s'affoiblit conſidérablement, & ne put plus reprendre ſon ancienne

Guerre des Piſans contre le Pape & les Génois.

(1) Voyez l'*Hiſtoire de Milan*.

ſplendeur. En effet, les Génois s'étant rendu maîtres du *Porto-Piſano*, qu'on aſſure avoir pris le nom de *Port de Livourne*, les Piſans virent ſenſiblement, & ſans qu'ils puſſent s'y oppoſer, diminuer de jour en jour leur commerce & leur navigation ; c'eſt-à-dire, les deux plus forts appuis de leur pouvoir & de leur opulence. (1)

Gheradeſca, Tyran de Piſe.

Les deux partis irréconciliables des Guelphes & des Gibelins, qui diviſoient alors & déchiroient l'Italie, avoient cauſé cette guerre funeſte, pendant laquelle Ugolino della Gheradeſca, l'un des principaux Citoyens de Piſe, Chef du parti des Guelphes, abuſant du crédit & de l'autorité qu'il avoit acquis ſur ſes Concitoyens, s'étoit déjà rendu maître de la République, ſur laquelle il regnoit, ſous le nom de Comte de Piſe, qu'il s'étoit fait donner en 1282. Mais il ne tarda point à faire repentir les Piſans de lui avoir confié le pouvoir ſuprême, dont il uſa ſi deſpotiquement, que le Peuple ſoulevé, l'obligea de prendre la fuite, Gheradeſca ne déſeſpéra point de ravoir par la force le haut rang que ſes injuſtices lui avoient fait perdre ; il alla implorer le ſecours des Florentins, qui, engagés dans la faction des Gibelins, & par cela ſeul ennemis implacables des Piſans, embraſſèrent la cauſe de Gheradeſca, le rétablirent ; mais ne purent le maintenir : car, à peine ſe furent ils rétirés, que les Piſans ſoulevés de nouveau contre leur Comte, le prirent & le jetterent, ainſi que ſes enfans, dans une priſon, qu'on voit encore à Piſe, & où l'on aſſure qu'ils moururent de faim. (2)

Sa mort.

Quelqu'effrayant que fut le juſte châtiment d'Ugolin & de ſes enfans, il n'intimida point ceux d'entre les Piſans, qui, éblouis par ſon élévation paſſée, déſirerent auſſi de regner ſur leurs Concitoyens ; il avoit montré la route de la tyrannie, & une foule d'ambitieux s'y jetterent après lui. Les plus heureux, ſi toutefois c'eſt être heureux que d'opprimer la liberté publique, furent Uguzzone delle Taglia, Jean Donarciatico, le Comte Faccio, Pierre Gambacorta, & Jean dall'Agnello, qui parvint même, en 1364, à ſe faire déclarer Duc Souverain de Piſe. Il faut avouer cependant que ces divers Uſurpateurs ne firent point également déteſter leur Puiſſance ; ils ne méritent pas tous le nom odieux de *Tyrans*, non plus que ceux qui leur ſuccéderent. Quelques-uns même contribuerent beaucoup à étendre la domination des Piſans. (3) Tel fut le Succeſſeur de Gheradeſca, Uguzzone ou Uguccione, qui ſe rendit maître de Lucques, où il fut introduit par les Gibelins, & qui, à la tête des forces réunies de Lucques & de Piſe, ſe rendit ſi redoutable aux Florentins, que ceux-ci, pour ſe délivrer d'un voiſin auſſi entreprenant, envoyerent prier Robert, Roi de Naples, d'engager Pierre ſon frere, à prendre le commandement de leur armée, ſe flattant que ſous un tel Général, ils fixeroient la victoire ſous leurs drapeaux. Pierre, en effet, ſe mit à la tête des Florentins ; mais ſa valeur, ni ſes efforts, ne purent empêcher Uguzzone d'étendre ſes conquêtes dans le Val d'Arno & dans le Val de Nievolé, où s'étant emparé des Châteaux les plus forts & des poſtes les plus importans, il alla former le ſiege de Mont-Catini, dont la perte menaçoit la

Divers Tyrans de Piſe.

(1) Machiavel. *Hiſt. de Florence, Liv.* II.
(2) Idem. *Voyages d'un François en Italie, Tom. 2. ch. 21.*
(3) Machiavel. *Hiſt. de Florence, Liv.* II.

SECT. I. *Hiſtoire de* Piſe.

République de Florence des revers les plus irréparables. Auſſi les Florentins mirent tout en uſage pour ſecourir cette Place; ils firent les plus grands efforts; & traverſant en force le Val de Nievolé, ils vinrent ſous les ordres du Prince Pierre, leur Général, préſenter la bataille à Uguzzone: le combat fut ſanglant & la déroute des Florentins complette; Pierre, avec 2000 des ſiens, reſterent morts ſur le champ de bataille. Uguzzone profita en Général habile, des avantages que lui donnoit cette victoire, & rendit inutiles, comme nous l'avons dit dans l'Hiſtoire de Florence, tous les moyens que prirent les vaincus pour réparer leur perte; & toutes les tentatives que fit le Comte d'Andria, Général que le Roi Robert leur avoit envoyé, & qui ne put venger la mort du Prince Pierre, ni la défaite des vaincus. (1) Ce fut Caſtruccio-Caſtracani, Bourgeois de Lucques, qui vengea le Roi Robert, Pierre & les Florentins, en raviſſant à Uguzzone Piſe & Lucques, dont il ſe rendit maître, qu'il ſoumit, & où il regna par la terreur qu'inſpiroit ſa férocité, ainſi que nous aurons occaſion de le dire dans l'Hiſtoire de la République de Lucques.

Victoire des Piſans ſur les Florentins.

Cependant Louis de Baviere, récemment élu Empereur, malgré le Pape & la faction des Guelphes, fut appellé en Italie par les Gibelins de Lombardie, & ſur-tout par Galeas Viſconti & par les autres tyrans effrayés de l'arrivée de Charles, Duc de Calabre & fils du Roi Robert, dont les Uſurpateurs de la Lombardie redoutoient la préſence. Louis de Baviere ſe rendit à leur invitation, & paſſant en Toſcane, ſecondé par Caſtruccio, s'empara de Piſe, d'où, après quelque tems de ſejour, il marcha vers Rome. Mais à peine il ſe fut éloigné, qu'à ſon tour, Caſtruccio, ſe rendit maître de Piſe tandis que les Florentins lui enlevoient Piſtoie. Peu inquiet du ſort des Florentins & des Piſans, Louis de Baviere, qui eût pu, s'il l'eût voulu, relever à Rome, l'antique trône des Céſars, aima mieux perdre fort inutilement le tems, à faire un Antipape, à ordonner encor plus ridiculement des innovations contraires à l'Egliſe, oppoſées au St. Siege; &, quand les circonſtances dont il n'avoit pas ſçu profiter furent paſſées, à former des entrepriſes, qui n'ayant eu aucun ſuccès, le firent mépriſer, & finirent par l'obliger de s'éloigner honteuſement de Rome. Il s'en revint à Piſe, où il ne fut, ni plus prudent, ni plus heureux; un corps de huit cens hommes de Cavalerie Allemande qu'il avoit mécontenté, ſoit par ſes hauteurs déplacées, ſoit par un refus de payement, ſe mutina & le contraignit de s'éloigner de Piſe encor plus précipitamment qu'il ne s'étoit éloigné de Rome. Les Piſans pour ſe venger des vexations qu'il avoit exercées ſur eux, ou pour ſe rendre le St. Siege favorable, n'eurent pas plutôt appris que Louis de Baviere étoit ſorti de l'Italie, qu'ils ſe ſaiſirent de l'Antipape & l'envoyerent priſonnier en France. (2)

L'Empereur mécontente les Piſans.

Ils ſe reconcilient avec le Pape.

Ce fut après la mort du tyran Caſtruccio, que Martin de la Scala, Prince de Verone & Seigneur de l'Etat de Parme, alla s'emparer de Lucques, qu'il s'étoit obligé de remettre aux Florentins; il refuſa de remplir ſes engagemens, ſe croyant aſſez fort pour diſputer la Souveraineté de ce petit Etat

(1) Voyez l'*Hiſtoire de Florence*.
(2) Machiavel. *Hiſtoire de Florence*, & *Vie de Caſtruccio-Caſtrucani*.

à la République de Florence; mais il se trompa dans ses vues & dans ses espérances. Les Visconti, Ducs de Milan le dépouillerent lui-même de l'Etat de Parme; ensorte, que devenu trop foible pour conserver Lucques, il forma, ne pouvant mieux faire, le projet de la vendre. Les Pisans & les Florentins instruits de ce dessein, se présenterent pour cette acquisition. Mais les derniers étant les plus riches, obtinrent aisément la préférence; & tandis qu'ils négocioient cette affaire, les Pisans prirent la résolution d'acquérir Lucques à meilleur marché, & par la force de leurs armes. Dans cette vue, ils se liguerent avec les Visconti, & allerent assiéger les Lucquois dans leur Ville. Cet incident n'empêcha point les Florentins de poursuivre leur négociation avec le Seigneur de Vérone, auquel ils payerent la moitié du prix convenu, & lui remirent des ôtages pour sûreté du reste du payement. Mais pendant qu'ils consommoient cette affaire, les Pisans pressoient vivement le siege; & la Place réduite aux dernieres extrêmités, ne pouvoit guéres plus tenir, lorsque les Florentins marchant à la défense de leur nouvelle possession, entreprirent de faire lever le Siege: ils ne réussirent point, & après bien des hostilités, battus & ruinés, ils perdirent le prix qu'ils avoient payé à Martin de la Scala & la propriété de Lucques (1), dont les Pisans se mirent en possession. Les vicissitudes de cette guerre nous ont assez longtems arrêtés dans l'*Histoire de Florence*, pour que nous nous dispensions d'en retracer ici les différens événemens: il nous suffira de dire, pour ne rien obmettre d'important au sujet de cette République, que malgré ces momens de supériorité sur les Florentins, elle n'avoit presque plus rien de son ancienne puissance; qu'après avoir été tour-à-tour gouvernée & opprimée par Uguzzone, Donarciatico, Faccio, Gambacorta & Agnello, elle fut assujettie à Jacques Appiano, qui après l'avoir foulée, la transmit comme un Domaine légitimement acquis, à Gérard Appiano son fils. Gérard, moins cruel, plus avide que les tyrans auxquels il succédoit, préférant les richesses à la Souveraineté, vendit Pise à Galeas Visconti, Duc de Milan. Galéas confia le Gouvernement de ce nouvel Etat à Gabriel son fils naturel, & Gabriel aussi indifférent aux intérêts de son Pere, qu'au sort du Peuple qu'il gouvernoit, tenta de vendre Pise aux Florentins; mais les Pisans, irréconciliables ennemis des maîtres qu'on vouloit leur donner, rappellerent Gambacorta, prirent les armes, fondirent sur les Florentins, les chasserent & recouvrerent leur liberté. Ils étoient cependant moins libres qu'ils ne pensoient l'être, & Gambacorta n'eût pas plutôt dépouillé Gabriel & Galeas Visconti de leur autorité, que profitant lui-même du marché fait par Gabriel avec les Florentins, il vendit Pise à ces derniers, qui après un long siege, soumirent enfin les Pisans en 1406, & resterent paisibles possesseurs de Pise jusqu'en 1494. (2) Mais alors une nouvelle révolution vint rendre pour quelques années une lueur de liberté aux Pisans, & cette révolution fut causée par un événement imprévu, & sur lequel les Pisans eux-mêmes, quelque desir qu'ils eussent de secouer le joug qui les accabloit, ne fondoient aucune esperance.

Sect. I. *Histoire de* Pise.

Les Pisans s'emparent de Lucques.

Les Florentins se rendent maîtres de Pise. 1406.

(1) Voyez l'*Histoire de Florence.*
(2) Léandre Alberti Machiavel. *Hist. de Florence.*

SECT. I. *Hiſtoire de Piſe.*

Troubles de l'Italie.

La mort de Ferdinand, Roi de Naples (Prince, dont la valeur, les grandes qualités & ſur-tout la fortune, qui l'avoit conſtamment ſecondé, euſſent vraiſemblablement arrêté, ou peut-être rendue inutile l'exécution de la grande entrepriſe de Charles ſur le Royaume de Naples) changea entiérement les affaires d'Italie, & fut la cauſe des malheurs, des troubles, des factions & des guerres, qui pendant une longue ſuite d'années, ravagerent tour-à-tour les grands & les petits Etats de cette partie de l'Europe. En effet, Charles VIII, Roi de France, ayant fait les plus grands préparatifs pour aller conquérir le Royaume de Naples, ſur lequel il avoit des prétentions fondées, paſſa les alpes à la tête d'une formidable armée, malgré les intrigues des Florentins, les ſollicitations, les défenſes & les menaces du Souverain Pontife, & entra dans Aſti, le 6 Septembre 1494. Sa préſence opéra dans ce pays les changemens les plus ſurprennans, & les plus grandes révolutions; car, il n'eſt que trop vrai, comme l'obſerve Guichardin, que le paſſage de Charles VIII. en Italie, fut la ſource trop abondante d'une infinité de maux. (1) Dès lors les Etats furent bouleverſés dans toutes les parties de leur conſtitution; les Provinces furent dévaſtées, les Villes détruites, le Pays inondé du ſang de ſes habitans; le luxe étranger s'introduiſit dans les habits, & la corruption dans les mœurs. L'Italie apprit une nouvelle & ſanglante méthode de faire la guerre: des maladies juſqu'alors inconnues, furent le triſte fruit de l'arrivée des François, qui troublerent ſi fort la paix & l'harmonie de ces Provinces, qu'il ne fut plus poſſible d'y rétablir l'ordre & la tranquilité, troubles funeſtes, qui expoſerent ce malheureux Pays aux inſultes & aux ravages des Barbares.

Plainte des Piſans à Charles VIII.

Cependant Charles VIII. s'étant rendu à Piſe, les habitans fatigués du joug des Florentins & impatiens d'en être délivrés, ſe plaignirent amérement des mauvais traitemens qu'ils prétendoient, ou qu'ils ſuppoſoient en recevoir. Charles VIII, le plus foible, le moins éclairé, comme on ſait, & le plus inconſidéré des Princes de ſon tems, répondit favorablement aux ſollicitations des Piſans, & leur promit ſa protection, oubliant en ce moment le traité qu'il avoit fait avec Pierre de Médices, quelques jours auparavant; par lequel Pierre s'étant engagé à remettre entre les mains du Roi, Serzane, Serzanello, Piſe & Livourne, Charles avoit promis la reſtitution de ces Places après la conquête du Royaume de Naples, & avoit aſſuré les Florentins de ſon amitié & de ſa protection. Enhardis par ſes promeſſes, & par l'eſpece d'approbation qu'il donnoit à leur rebellion, les Piſans n'eurent pas plutôt obtenu cette réponſe favorable, qu'ils prirent les armes, & renverſant les armoiries des Florentins, arborées ſur les Places publiques, y ſubſtituerent les armoiries de Piſe, ſe déclarerent libres, & ſe remirent en liberté. Cette révolution ſubite avoit été préparée par Ludowic Sforce, Duc de Milan, qui, excitant les Piſans à ſe revolter, entretenoit, pour animer encore plus les rebelles, une intelligence ſecrete avec quelques citoyens de Piſe, bannis pour des affaires particulieres. Sforce, à qui tous les moyens qu'il prévoyoit pouvoir ſeconder ſon ambition, paroiſſoient permis & légitimes, n'avoit point balancé à ſuſciter ce tumulte, eſpérant qu'à la faveur des déſ-

Le Piſans ſe remettent en liberté. 1424.

(1) *Hiſt. de François Guichardin. Tom.* I. *Liv.* I.

ordres que ce mouvement occasionneroit, il lui seroit facile de se rendre maître de Pise.

Toutefois Charles VIII. qui n'avoit pas prévu les suites de l'accueil qu'il avoit fait aux plaintes des Pisans, & qui ne regardoit cette revolte que comme un murmure facile à étouffer, se contenta d'ordonner que les Magistrats Florentins établis à Pise, resteroient pour y exercer, comme ils l'avoient fait jusqu'alors, les droits & le pouvoir de leur juridiction: mais en même tems il remit la vieille Citadelle entre les mains des habitans, prit possession, pour lui-même de la Citadelle neuve, & partit pour aller à Florence, dont il avoit si mal soutenu les intérêts: aussi fut-il reçu très-froidement, & la crainte très-fondée que l'on eut qu'il ne voulut s'emparer de la République, ajoutant au mécontentement public, Charles n'évita une guerre avec les Florentins, qu'en signant avec eux un traité, par lequel il fut convenu que tout ce qui s'étoit passé, soit à Pise, soit à Florence, seroit oublié de part & d'autre; que les Places de Pise, de Livourne & leurs Citadelles, demeureroient entre les mains du Roi, qui les restitueroit aux Florentins après l'expédition de Naples; qu'en attendant, le domaine, la juridiction, l'administration & les revenus de ces Villes appartiendroient aux Florentins. Ce Traité paroissoit en effet, assurer à Florence tous les droits dont elle avoit joui jusqu'alors sur Pise, ainsi que le libre exercice de son autorité. (1) Mais Charles avoit négligé de pourvoir aux moyens de faire exécuter la Clause concernant la juridiction & les revenus de cette Ville, & les Pisans avoient eu trop de succès dans leur soulévement, pour consentir à rentrer sous la juridiction des Florentins. D'ailleurs, ils se sentoient appuyés par la Garnison Françoise; ensorte, que bien éloignés de se soumettre à un traité qui les eût assujettis à une domination détestée, ils chasserent de leur Ville les Magistrats & les Officiers de Florence, ainsi que tous les Florentins qui s'y trouvoient, se saisirent de leurs effets, les maltraiterent, & résolus de maintenir la liberté qu'ils venoient de recouvrer, envoyerent à Charles des Ambassadeurs, chargés de défendre leur Cause & de faire agréer leur conduite. Ils se liguerent en même tems avec Sienne & Lucques, Villes qui, ennemies irréconciliables des Florentins, s'empresserent de secourir les Pisans & de leur envoyer de l'argent & des Troupes. (2)

Ligues formées par les Pisans contre les Florentins.

Les Vénitiens se conduisirent avec plus de prudence; ils reçurent à la vérité les Députés de Pise avec distinction; mais ils se refuserent à toutes leurs propositions, & les renvoyerent sans leur laisser entrevoir la moindre lueur d'espérance. Les Pisans se consolerent du refus des Vénitiens, par le secours qu'ils attendoient du Duc de Milan, sur lequel ils fondoient leurs plus grandes espérances. Ils étoient d'autant plus fondés, que Ludowic Sforce, extérieurement ligué avec Florence, ne cessoit de les encourager par les plus brillantes promesses, & avoit engagé même les Génois à entrer dans cette quérelle, à fournir aux Pisans des armes & des munitions, & à leur envoyer un Commissaire avec trois cens fantassins.

Les Génois embrassent la Cause des Pisans.

Depuis quelques années les Génois n'attendoient que l'occasion d'éclater

(1) Voyez *l'Histoire de Florence.*
(2) *Hist. de France.* Guichardin, *L.* 2. *T.* 1.

SECT. I. *Hiſtoire de Piſe.*

contre les Florentins, qu'ils haïſſoient à cauſe des acquiſitions que Florence avoit faites de Piſe & du Port de Livourne; enſorte que ſaiſiſſant avec avidité le prétexte de ſecourir un Peuple allié, ils ſe hâterent de prendre parti pour les Piſans, & s'emparerent de la plûpart des Places ſituées dans la Lunigiana. Etonnés du ſuccès de ces hoſtilités, les Florentins demanderent du ſecours à leur allié Ludowic Sforce, Duc de Milan, qui leur répondit que, lié comme il l'étoit par un traité récent avec les Génois, il ne pouvoit, ſans ſe rendre coupable de la mauvaiſe foi la plus inſigne, prendre ouvertement intérêt dans cette guerre; mais qu'au reſte, il alloit faire les plus grands efforts, pour que Florence eut dans cette affaire toute la ſatisfaction qu'elle attendoit. (1) Toujours rempli du deſir de ſe rendre maître de Piſe, que ſes Prédéceſſeurs avoient jadis poſſédée, & qu'ils n'avoient perdue que par la lâcheté de Gabriel-Marie, qui l'avoit vendue aux Florentins, comme nous l'avons dit; c'étoit ainſi que pour réuſſir dans ſon deſſein, Ludowic trompoit également les Piſans, les Florentins, Charles VIII & les Génois.

Cependant les habitans de Piſe peu ſatisfaits d'avoir délivré leur Patrie de la domination de Florence, ne s'occupoient que des moyens de s'emparer des Places du territoire de Piſe; & cette entrepriſe leur réuſſit d'autant plus facilement, que les habitans de ces Places, tout auſſi impatiens de recouvrer leur liberté, ouvrirent volontiers les portes aux Commandans que Piſe leur envoya; de maniere que cette expédition ne couta, ni combats, ni difficultés. En attendant les Florentins, qui juſqu'alors avoient eſpéré que, ſans être obligés de recourir à la force, Charles VIII & le Duc de Milan les remettroient en poſſeſſion de Piſe, convaincus du peu d'intérêt que l'on prennoit à leur Cauſe, jugerent qu'il étoit tems enfin de ravoir par les armes, les poſſeſſions dont on vouloit les dépouiller. Dans cette vue, ils envoyerent des Troupes contre ces mêmes Places, qui furent emportées d'autant plus aiſément, que les Piſans ne s'attacherent qu'à défendre & conſerver les villes de Caſcina, Butti & Vico-Piſano, qui leur reſterent en effet, & ne purent leur être enlevées. (2) Informé à Rome de ces diſſentions, Charles VIII, qui avoit conçu beaucoup de haine contre les Florentins, depuis qu'ils l'avoient empêché de s'emparer de leur République, n'étoit rien moins que fâché de prévoir combien cette guerre pourroit les affoiblir, & par cela même faciliter l'exécution de ſon ancien projet. Il ſavoit, peut-être même étoit-ce par ſes ordres, que les François favoriſoient les Piſans; & c'étoit pour eux auſſi qu'il faiſoit des vœux. Mais cachant ſes véritables ſentimens, il reçut avec la plus apparente impartialité, les Ambaſſadeurs des Florentins & des Piſans, qui venoient ſoumettre leur différent à ſa déciſion. Il écouta leurs plaintes réciproques, & remettant à d'autres tems ſon jugement, il propoſa aux deux partis de ceſſer toute hoſtilité pendant la guerre de Naples, promettant de juger définitivement auſſi-tôt que cette expédition ſeroit terminée. (3)

Hoſtilités entre les Florentins & les Piſans.

Conduite de Charles VIII.

Les Florentins qui s'étoient apperçus combien Charles panchoit pour leurs enne-

(1) Ibidem.
(2) Machiavel. Voyez l'*Hiſtoire de Florence.*
(3) l'*Hiſtoire de Fr.* Guichardin.

ennemis & auxquels d'ailleurs, les promeſſes du Roi étoient depuis long-tems ſuſpectes, ſe refuſerent à ſa propoſition, & le preſſerent vivement de prononcer. Charles VIII. feignit de ſe rendre; mais ne cherchant en effet, qu'à profiter des circonſtances, pour obtenir le payement de ſoixante-dix mille ducats que la République de Florence s'étoit engagée à lui payer, il envoya le Cardinal de St. Malo à Florence, avec ordre de perſuader aux Florentins qu'il ne ſe rendoit chez eux que pour leur donner ſatisfaction au nom du Roi ſon maître, de les amuſer cependant par toutes les promeſſes qu'il jugeroit à propos de leur donner, juſqu'à ce qu'ils lui euſſent délivré le payement qu'il vouloit tirer d'eux, & de laiſſer enſuite les choſes dans l'état où elles ſeroient, ſans ſe déclarer, ni pour, ni contre les Piſans. Le Cardinal de St. Malo remplit avec adreſſe cette commiſſion: il promit beaucoup aux Florentins, qui, quelques ſoupçons qu'ils euſſent qu'on les jouoit, ne firent aucune difficulté de délivrer quarante mille ducats à l'Ambaſſadeur, à compte des ſoixante-dix mille. Le Cardinal n'eut pas plutôt reçu cette ſomme, que promettant aux Florentins de les remettre inceſſamment en poſſeſſion des Villes & du territoire qu'ils réclamoient, il ſe rendit à Piſe, ne demanda ſeulement point aux habitans s'ils vouloient rentrer ſous la domination de Florence, où revenant quelques jours après, il dit qu'il avoit eſſuyé tant de contradictions de la part des Piſans, & qu'il les avoit trouvés ſi déterminément réſolus à conſerver leur liberté, qu'il n'en avoit pu rien obtenir; que du reſte, il n'avoit pas jugé qu'il convint à ſon caractere de prendre des moyens violens, & qui euſſent fait répandre du ſang, ce que l'Egliſe abhorre. Toutefois, les Florentins ne tarderent point à être informés, que malgré ſon caractere de Prêtre, & ce grand éloignement pour les moyens violens, le Cardinal de St. Malo avoit fait à Piſe des diſpoſitions militaires, qui annoncoient plus le goût des combats que l'amour de la paix: & il étoit vrai que, bien loin de s'occuper de projets de pacification, le Cardinal avoit eu ſoin d'augmenter la Garniſon de la Citadelle neuve, & que même il eût fait entrer des Troupes Françoiſes dans la vieux Château, ſi les Piſans ne s'y fuſſent fortement oppoſés.

Sect. I. *Hiſtoire de* Piſe.

Mauvaiſe foi du Cardinal de St. Malo.

Depuis l'approbation de Charles VIII & la conduite du Cardinal de St. Malo, les Piſans ne doutant point qu'ils ne fuſſent ſoutenus, quoiqu'ils entrepriſſent, ſentoient leur courage & leurs forces s'accroître chaque jour. Ils étoient enhardis d'ailleurs, par les exhortations & les démarches de Ludowic, qui ne croyant point encore la Garniſon de la ville aſſez forte, y avoit envoyé de nouvelles Troupes Génoiſes, ſous la conduite de Luce Malvezzi. Afin même d'empêcher les Florentins d'employer, comme ils ſe l'étoient propoſé, toutes leurs forces contre les Piſans, il s'attacha, d'accord avec les Siennois, Jacques d'Appieno, Seigneur de Piombino, & Jean Savelli: le deſſein du Duc de Milan étant, pour faire diverſion aux armes Florentines, de fournir à la République de Sienne, les moyens de défendre & de conſerver Montepulciano, ville conſidérable, qui, s'étant revoltée contre les Florentins, s'étoit donnée aux Siennois, & que ceux-ci avoient acceptée, contre les conditions expreſſes du Traité d'alliance qui les uniſſoient aux Florentins. (1)

Intrigues du Duc de Milan contre les Florentins.

(1) Voyez l'*Hiſtoire de Milan.*

SECT. I. *Hiſtoire de Piſe.*

Quelques meſures cependant que prit Ludowic Sforce pour ſe rendre maître de la Souveraineté de Piſe, Charles VIII. ne perdoit point de vue le projet qu'il avoit formé de s'en emparer auſſi. C'étoit dans ce deſſein que par ſes ordres, le Cardinal de S. Malo s'étoit aſſuré de la Citadelle: mais quelques favorables qu'euſſent été juſqu'alors les Piſans aux diſpoſitions du Roi de France, il craignit que ſes intentions une fois dévoilées, les habitans de Piſe & leurs Confédérés, ne lui enlevaſſent cette Citadelle, & pour prévenir toute entrepriſe à cet égard, il y envoya par mer, ſix cens Soldats François, qu'il fit porter ſur les mêmes vaiſſeaux qui ramenoient les Ambaſſadeurs Piſans. Ces Soldats à leur arrivée parurent fort zélés pour les habitans de Piſe, & n'être venus dans leur Ville que pour les ſecourir & les défendre contre quiconque entreprendroit d'attenter à leur liberté. Les Piſans parurent très ſenſibles à ces offres, & témoignerent à leur tour la plus vive reconnoiſſance. Ils ne pouvoient en agir autrement, & quelques ſoupçons qu'ils euſſent du véritable motif qui avoit fait venir cette Troupe, ils lui montrerent la plus entiere confiance; ils euſſent néanmoins beaucoup mieux aimé pouvoir ſe diſpenſer de la recevoir; mais ils étoient hors d'état de la refuſer: car, peu de jours avant l'arrivée de cette nouvelle Garniſon, ils avoient envoyé, ſous les ordres de Luce Malvezzi, une partie de leurs Troupes avec ordre d'inveſtir Libra fatta, pendant que les Florentins étoient occupés au Siege de Montepulciano. L'Armée Florentine inſtruite de cette marche, étoit accourue à la défenſe de Libra fatta; enſorte que Malvezzi ne croyant pas pouvoir ſe rendre maître de cette place, étoit retourné ſur ſes pas, & avoit ramené ſon Armée à Piſe, la veille de l'arrivée des ſix cens Soldats François. Ceux-ci gagnés par les largeſſes de Malvezzi, & davantage encore par l'eſpoir du pillage, s'engagerent à ſe joindre à l'Armée de Piſe, & ſuivirent Malvezzi, qui alla, pour la ſeconde fois, tenter le Siege de Libra fatta. Cette ſeconde entrepriſe fut plus heureuſe que la premiere, & la Place fut emportée, avant d'être ſecourue par les Florentins, qui ne purent traverſer la riviere de Serchio, dont les eaux étoient fort enflées, & qui n'oſerent paſſer ſur le territoire de Lucques, dont les habitans étoient dans les intérêts des Piſans. (1)

Siege & priſe de Libra fatta.

Cependant Libra fatta ne fut pas plutôt tombée au pouvoir des Aſſiégeans, qu'au grand étonnement des Piſans, les Soldats François en prirent poſſeſſion au nom du Roi Charles VIII, & allerent porter le ravage & la dévaſtation dans le territoire de Piſe, toujours ſous prétexte d'agir contre les Florentins. On en porta de part & d'autre des plaintes fort amères à Charles VIII, qui répondit froidement, qu'il falloit laiſſer paſſer ces momens d'orage; qu'auſſi-tôt qu'il ſeroit arrivé en Toſcane, il examineroit tout lui-même, & qu'il rempliroit les anciennes promeſſes qu'il avoit faites de pacifier tout & de juger cette conteſtation. Mais il ſe réduiſit lui-même, par ſes inconſéquences, ſes profuſions & ſon inconduite, à de telles extrêmités, que contraint de retourner ſur ſes pas, & trop foible pour réſiſter à la puiſſante Ligue qui s'étoit formée contre lui, il revint en Toſcane beaucoup plutôt qu'il ne s'y étoit attendu. A ſon départ de Naples, ſon premier plan

Retraite de Charles VIII. de la conquête de Naples.

(1) *l'Hiſtoire de Fr.* Guichardin.

avoit été de paſſer par Florence; mais informé du peu de confiance qu'on avoit en lui dans cette Ville, & des meſures que l'on y prennoit pour s'oppoſer à toutes les entrepriſes qu'il eût pu tenter, il changea de réſolution, & prit la route de Piſe. Arrivé à Paggibonzi, il y reçut la viſite de Jérôme Savonarole, qui vint l'exhorter à rendre aux Florentins les Places qu'il avoit promis de leur reſtituer, le menaçant s'il refuſoit de remplir les promeſſes qu'il avoit ſi ſolemnellement faites, d'en être bientôt rigoureuſement puni par le Ciel même.

Charles VIII. ébranlé par les exhortations, & intimidé par le ton impérieux de Savonarole, lui fit une réponſe favorable; mais comme ce Monarque étoit le plus léger des hommes; il déſavoua dès le lendemain les eſpérances qu'il lui avoit données: chaque jour il promettoit & ſe retractoit tour-à-tour; tantôt il s'engageoit à reſtituer les Places qui lui avoient été confiées, auſſi-tôt qu'il ſeroit à Piſe, & tantôt il diſoit que s'étant lié par des ſermens avant ſon traité de Florence, il ne pouvoit, ſans ſe parjurer, ſe diſpenſer de protéger & de défendre la liberté des Piſans; qu'il promettoit néanmoins de les déterminer à lui laiſſer rendre les Places qu'il tenoit en dépôt.

Irréſolution de Charles VIII.

Quelqu'indécis pourtant que fut le Roi de France ſur le parti qu'il lui ſeroit le plus utile de choiſir, deux incidens qu'il n'avoit pas prévus, vinrent fixer ſon irréſolution. En effet, les Puiſſances confédérées contre lui, raſſemblant toutes leurs forces aux environs de Parme; & paroiſſant diſpoſées à lui diſputer les paſſages de la Lombardie, ſon Conſeil s'aſſembla pour examiner s'il valoit mieux favoriſer les Florentins, du ſecours & de l'argent desquels on avoit grand beſoin, ou les Piſans, dont le pays offroit auſſi de très-grands avantages. Mais ceux qui s'étoient déjà déclarés contre Florence, perſiſterent dans leur opinion, & la fonderent ſur ce que dans le cas où les François, trop preſſés par les Confédérés, ne pourroient traverſer la Lombardie, il leur importeroit infiniment plus de pouvoir diſpoſer de Piſe, que de la rendre, ainſi que les autres Places aux Florentins, qui vraiſemblablement ne s'en ſeroient pas plutôt remis en poſſeſſion, qu'à l'exemple du reſte des Italiens, ils ſe déclareroient pour les Confédérés. On obſervoit d'ailleurs, que le moyen le plus ſûr de mettre le Royaume de Naples à l'abri de toute révolution, étoit de s'emparer du Port de Livourne, parce que l'entrepriſe ſur Gênes, méditée par Charles, venant à réuſſir, comme il étoit très-vraiſemblable qu'elle réuſſiroit, les François ſe trouveroient maîtres de toute la côte, à peu de choſes près, depuis Marſeille juſqu'à Naples. (1)

Diſpoſition de l'Armée Françoiſe en faveur des Piſans.

Charles VIII. panchoit beaucoup, du moins en apparence, pour cette opinion, lorſqu'une viſite imprévue vint tenter de le décider; cette viſite étoit celle d'une foule de Piſans, Vieillards, femmes, enfans, qui venant au devant du Roi, ſe jetterent à ſes pieds, le conjurant de ne pas les abandonner à la haine & à la vengeance des Florentins, qui appéſantiſſant ſur eux le joug de la ſervitude, ne manqueroient pas de les rendre les plus malheureux des Peuples, & de leur faire encore éprouver les plus déſeſpérantes calamités. Pénétré de leurs cris & de leurs larmes, Charles VIII. cependant,

(1) *Hiſt. de Fr.* Guichardin.

SECT. I. *Hiſtoire de Piſe.*

ſoit qu'il voulut être encore plus preſſamment ſollicité, ſoit qu'il ne fût point en lui de prendre une réſolution fixe, paroiſſoit encore indécis, quand ſes Soldats émus, joignirent leurs inſtances à celles des Piſans. Les Suiſſes eux-mêmes furent ſi vivement attendris de la ſituation de ces ſupplians, que Salozart, l'un des Chefs des Troupes Helvétiques, dit hautement au Roi, qu'il ne s'agiſſoit plus de délibérer, parce qu'il y alloit de ſa gloire & de ſon honneur, de prendre ouvertement le parti de la ville de Piſe. Ces repréſentations animerent ſi fort le reſte des Soldats, que l'un d'entr'eux menaça le Cardinal de St. Malo, & que pluſieurs autres parlerent encore plus inſolemment au Maréchal de Gié & au Préſident de Ganay, que l'on ſavoit s'intéreſſer fortement pour les Florentins. (1)

On penſoit que l'Armée entiere ſe montrant ainſi pour les Piſans, qui avoient d'ailleurs réuni le plus grand nombre des voix du Conſeil, Charles VIII. ne différeroit plus à prononcer en leur faveur: on ſe trompa; ce Prince étoit abſolument incapable de prendre un parti, & toute ſon habileté conſiſtoit à tromper par de vaines promeſſes; auſſi donna-t-il ſa parole royale aux Piſans de ne jamais ſouffrir qu'ils retombaſſent au pouvoir de Florence; mais dans le même tems, il promettoit aux députés des Florentins, que dès ſon arrivée à Aſti, ſon premier ſoin ſeroit de terminer cette affaire à leur ſatisfaction, & de conclure avec les Ambaſſadeurs que la République lui enverroit dans cette Ville. Ces promeſſes furent la ſeule déciſion qu'il fut poſſible d'obtenir de lui à Piſe, d'où il partit après avoir changé le Gouverneur de la Citadelle, où il laiſſa une forte Garniſon, ainſi que dans les autres Places dépendantes de Florence.

Fauſſes promeſſes de Charles VIII.

Vainement les Piſans tenterent de gagner par la force des armes la ſupériorité qu'il eût dépendu de Charles de leur donner ſur leurs ennemis, ceux-ci les combattirent avec avantage, s'emparerent de pluſieurs Places, & les preſſoient de plus en plus, lors qu'enfin le Roi de France réduit lui-même à une très-embarraſſante ſituation, fut contraint par les circonſtances de ſe déterminer à conclure un nouveau traité avec la République de Florence, quelques juſtes ſujets de reſſentiment que lui eut donné la conduite des Florentins. En effet, ſans attendre que le Roi eût décidé leur conteſtation au ſujet de Piſe, ils s'étoient rendus maîtres de preſque toutes les Places ſituées aux environs de cette Ville, de celles dont les François s'étoient emparés, ou dont il s'étoient mis en poſſeſſion au nom du Monarque, ainſi que de celles que le Roi gardoit en dépôt. (2) Ils avoient aſſiégé Ponte-di-Sacco, & ils avoient ſi vivement preſſé les aſſiégés, que ceux-ci ne pouvant plus tenir, s'étoient rendus, à condition que la Garniſon ſortiroit avec les honneurs militaires, & qu'on la laiſſeroit ſe retirer paiſiblement. Cette condition avoit été acceptée & l'obſervation en avoit été jurée: mais à peine la Garniſon, compoſée d'un Corps d'Infanterie Gaſconne & d'une Troupe de Piſans fut ſortie, qu'elle fut maſſacrée, & les Cadavres mêmes, ſur-tout des François, furent traités avec indignité.

Traité entre Charles VIII & les Florentins.

Quelque ſenſible que fut cet outrage, Charles VIII. ſe contenta des fri-

(1) Idem, *Liv.* IV.
(2) Voyez l'*Hiſtoire de Florence*.

voles excuſes que lui firent les Florentins, & il conſentit de traiter avec eux, tant il étoit preſſé de ſe procurer de l'argent, & de ſecourir le Royaume de Naples. Auſſi, ce traité conclu à Trino, fut-il dans toutes ſes Clauſes plus avantageux aux Florentins, qu'honorable pour les François. Il fut convenu que toutes les Villes & les Citadelles, jadis appartenantes à Florence, & qui avoient été remiſes à Charles, ſeroient inceſſamment rendues à leurs anciens poſſeſſeurs; que le paſſé ſeroit pardonné aux Piſans, & qu'après avoir convenu de quelle maniere on reſtitueroit les effets pris aux Florentins, on donneroit aux Piſans quelques moyens d'exercer le commerce & d'entrer dans les emplois. D'après ces Clauſes, qui n'euſſent pû être gueres plus humiliantes, ſi les Florentins euſſent eû la même autorité ſur les Piſans, que les Lacédémoniens avoient jadis ſur les Ilotes, on comprit aiſément quelle étoit la foibleſſe de Charles, & combien peu les habitans de Piſe pouvoient compter ſur une telle protection. Et en effet, quelles eſpérances fonder ſur le caractere inconſéquent d'un Souverain, qui, par les plus ſimples vues d'intérêt, étoit toujours prêt à abandonner ſes alliés & ſes protégés. Mais les vues de Charles VIII. ne lui réuſſirent pas. Les Florentins s'étoient engagés par le même traité, à prêter au Roi ſoixante-dix mille ducats; & en exécution de cet engagement, Veſpucci, l'un des Ambaſſadeurs de Florence, chargé du traité, paſſant par le Duché de Milan, fut arrêté à Alexandrie par ordre de Ludowic, ſes papiers lui furent enlevés, & les Vénitiens, ainſi que le Duc de Milan, inſtruits par ce moyen, de tout ce qui ſe paſſoit, réſolurent de ſoutenir de toute leur puiſſance la Cauſe des Piſans, formerent une Confédération dans laquelle le Pape entra, & ſe propoſerent d'empêcher les Florentins d'envoyer l'argent promis à Charles, & de faire paſſer pour lui, des ſecours à Naples. Ces Confédérés ſe croyoient d'autant plus intéreſſés à former cette Ligue, qu'il étoit évident que les Florentins, une fois maîtres de Piſe, & demeurant unis avec la France, n'auroient que trop d'occaſions de troubler l'Italie. (1)

Sect. I. *Hiſtoire de Piſe.*

Charles VIII. abandonne les Piſans.

Ligue contre les Florentins.

A ces vues très-ſages, ſe joignoit de la part des Vénitiens & du Duc de Milan, un motif particulier, & dont ils n'avoient garde de ſe faire confidence. Ce motif étoit le déſir de s'emparer eux-mêmes de Piſe. Il y avoit longtems que Ludowic en avoit formé le projet, ainſi que nous l'avons dit. Les Vénitiens avoient la même idée, & ce qui les y attachoit le plus, étoit la méſintelligence qui ayant preſque irrévocablement déſuni les Princes d'Italie, rendroit néceſſairement à la République de Veniſe une prépondérance décidée, ſur-tout lorſqu'elle ſeroit parvenue à ſe mettre en poſſeſſion de Piſe & du Port de Livourne, à la faveur duquel les Vénitiens reſtreindroient conſidérablement les Etats de Florence, à meſure qu'ils étendroient eux-mêmes leur domination ſur la Mer de Toſcane. Toutefois quelque preſſant que fut le deſir des Vénitiens, ils ne s'empreſſoient pas de ſecourir les Piſans, qui ne recevoient des ſecours effectifs que de Lodewic Sforce, qui, pendant qu'il amuſoit la République de Florence; par mille différens prétextes, leur envoyoit de l'Infanterie Génoiſe, & un habile Capitaine. Il eſt vrai que preſſés par les ſollicitations des Piſans, les Vénitiens envoyerent enfin un

Intriguer de Ludowic Sforce.

(1) Voyez l'*Hiſtoire de Florence.*

SECT. I. *Hiſtoire de Piſe.*

Député à Gênes, pour y lever des Troupes & exhorter les Génois, à prendre avec chaleur la défenſe de Piſe; mais par des ordres plus ſecrets, ce même Député étoit chargé de rallentir au contraire les choſes, juſqu'à ce que les François euſſent évacué la Citadelle de Piſe, & que le Roi de France eût quitté l'Italie. (1)

Cependant les Florentins avoient fait, après le traité de Trino, les plus grands préparatifs; leur armée étoit très-forte, & ils n'attendoient plus que les ordres de Charles, pour contraindre les Piſans à leur ouvrir les portes de leur Ville. Ces ordres n'arriverent point, & fatiguée d'attendre, l'Armée Florentine commença les hoſtilités, prit le Fort de Palaïa, & alla former le Siege de Vico-Piſano. Mais ce ſiege fut mal adroitement dirigé; les aſſiégeans ayant fait leur attaque du côté le moins acceſſible, & laiſſant aux aſſiégés la liberté des chemins, & celle par conſéquent, de recevoir des ſecours: auſſi en profiterent-ils, & gagné par l'argent qu'ils lui donnerent, Paul Vitelli, l'un des Chefs des Troupes Milanoiſes, ſe jetta dans la Place aſſiégée avec quelques Compagnies, à la grande ſurpriſe des François, auxquels il dit, qu'il avoit ordre du Général de Languedoc, frere du Cardinal de St. Malo, de défendre les Piſans, juſqu'à ce que Charles envoyât annoncer ſes intentions ultérieures à cet égard: enſorte que, par la plus inouie des bizarreries, les Piſans ſe trouvoient ſecourus en même tems par les François, par les Troupes du Duc de Milan, & protégés par les Vénitiens, quoique ceux-ci ſe fuſſent déclarés, ainſi que le Duc de Milan, ennemis de la France.

Bizarre ſituation des Piſans.

Cette contradiction très-ſinguliere fut néanmoins fort heureuſe pour Vico-piſano, qui ſe trouva ſi bien défendue, que les Florentins, après avoir perdu beaucoup de monde, furent contraints de lever honteuſement le ſiege. A-peu-près dans ce tems les ordres du Roi Charles VIII arriverent enfin, & ces ordres portoient l'entiere exécution du traité de Trino; enſorte que la reſtitution de Livourne, de ſes Forteresſes & de celle du Port, fut faite aux Florentins, auxquels il ne reſtoit plus qu'à recevoir la Citadelle de Piſe & les Forteresſes de Pietra-Santa & de Mutione. L'ordre de Charles étoit précis; cependant d'Entragues, Commandant de ces Places; affectionné, comme tous les François aux Piſans, différa ſous différens prétextes de faire cette reſtitution, & fit naître mille difficultés pour ſe diſpenſer d'obéir, alléguant tantôt que les ordres qu'on lui montroit n'étoient pas aſſez étendus, tantôt qu'ils étoient ſuceptibles de différentes interprétations, & tantôt enfin, que lorſque le Roi lui avoit confié la garde de ces Places, il lui avoit ordonné de ne les remettre que lorſqu'on lui feroit de ſa part un ſigne dont il étoit convenu avec ce Souverain. Les Florentins irrités de ces défaites, envoyerent au Roi des Ambaſſadeurs, qui ſe plaignirent vivement de la conduite de d'Entragues. Charles VIII. en fut violemment offenſé lui-même, & il ordonna à Ligny d'aller ordonner à ce Commendant d'obéir ſur le champ, ſous peine de la plus ſevere punition. Mais Ligny penſoit comme d'Entragues, & connoiſſant la foibleſſe & la légéreté du Roi, il s'inquiéta ſi peu de ſa colere, qu'au lieu d'aller à Piſe, il ſe contenta d'y envoyer un ſimple

Audace & déſobéiſſance des officiers de Charles VIII.

(1) Voyez *Hiſtoire de Milan* & *Hiſtoire de Florence.*

Gentil-homme, chargé d'ordres tout opposés à ceux dont l'exécution lui avoit été confiée. (1)

Sect. I. *Histoire de* Pise.

Les Florentins ne doutant plus de la restitution prochaine de ces Places, payerent volontiers une partie de l'argent qu'ils devoient fournir au Roi; mais le dernier ordre du Monarque François ne fut pas mieux rempli que ne l'avoit été le premier. D'Entragues, fertile en ressources, suscita de nouvelles difficultés, fit naître obstacle sur obstacle & pour dernier expédient, feignant d'être lui-même empêché par les Pisans de remplir les intentions de Charles, il proposa aux Florentins de faire avancer leur Armée à l'une des portes de Pise, leur promettant que dans le cas où les habitans refuseroient de l'ouvrir, il les y contraindroit, cette Porte étant sous le canon de la Citadelle. Pour arriver à cette Porte, il falloit indispensablement se rendre maître auparavant du fauxbourg de St. Marc, & d'Entragues comptoit bien qu'y ayant dans Pise mille fantassins étrangers, outre les habitans de la Ville & des environs, jamais il ne seroit possible aux Florentins de s'emparer de ce Fauxbourg, à l'extrêmité duquel il avoit permis de construire un bastion fort grand & bien fortifié. Les Florentins ne doutant point de la sincérité de d'Entragues, ne manquerent point d'entreprendre ce siege, & ils vinrent attaquer ce Bastion avec tant d'impétuosité, qu'ils s'en rendirent maîtres. Peu contens de ce succès, ils pénétrerent dans le fauxbourg, où ils entrerent pêle-mêle avec les fuyards, dont ils firent un horrible massacre. D'Entragues, qui avoit compté sur une plus forte résistance de la part des Pisans, & qui n'étant rien moins que bien disposé pour les Florentins, craignit que ces derniers ne finissent par s'emparer de la Ville, où même quelques-uns d'entr'eux étoient déjà entrés. Ce n'étoient point là les vues du Commandant François, & pour arrêter le progrès des vainqueurs, il fit tirer sur eux le Canon de la Citadelle. Les Chefs de l'Armée Florentine consternés de cet acte de perfidie, & voyant le ravage que faisoit cette Artillerie, se hâterent de faire sonner la retraite, & de se renfermer dans le Fauxbourg dont ils étoient les maîtres, mais ils ne le furent pas longtems; continuellement foudroyés par le canon de la Citadelle, ils furent obligés de se retirer vers Cascina, persuadés que Charles VIII. puniroit rigoureusement l'atrocité perfide du Commandant d'Entragues. (2)

Perfidie & atrocité d'un Commandant François.

Charles VIII, soit qu'il fut rebuté par les défaites qu'il avoit essuyées, soit qu'il ne fut pas en lui de s'intéresser fort vivement à ses alliés, apprit avec indifférence, à Lyon, où il s'occupoit de joutes, de tournois & de fêtes, la mauvaise situation des affaires des Florentins. Il parut plus sensible au compte qu'on lui rendit de la conduite de d'Entragues; & jurant dans sa juste colere, de venger l'honneur des François, si cruellement terni, il envoya Gemel à Pise, avec les ordres les plus menaçans contre le Commandant & la Garnison de la Citadelle. Peu de momens après, dans la crainte que ces ordres fussent, ou mal rendus, ou mal remplis, le Roi envoya encore à Pise, Bon, beau-frere de d'Entragues, pour déterminer ce dernier à réparer sa faute par une prompte obéissance, & ne pas s'exposer par une longue opini-

Nouveaux ordres de Charles.

(1) *Hist. de Fr.* Guichardin.
(2) Idem *Hist. de Florence*, par Machiavel.

SECT. I. *Hiſtoire de Piſe.*

atreté à des châtimens capables d'effrayer quiconque pourroit être dans la ſuite tenté de l'imiter. D'Entragues ne voulut ſeulement point écouter Gemel, qui, renvoyé avec mépris, ſe hâta de ſortir de Piſe, crainte d'y être forcément retenu. Bon fit tous ſes efforts pour ramener ſon beaufrere & ne put rien gagner; au contraire, d'Entragues lui fit approuver ſa conduite; ſoutint ſes premieres démarches, traita avec les habitans de Piſe par l'entremiſe de Luce Malvezzi, qui agiſſoit au nom du Duc de Milan, & leur livra la Citadelle pour vingt mille ducats, dont il y en avoit douze pour lui & huit pour la Garniſon. Ce qu'il y eut de ſingulier encore dans ce marché, fut que les Piſans, n'ayant que huit mille ducats, les Vénitiens qui croyoient acheter pour eux-mêmes, fournirent quatre mille Ducats, les Génois & les Luquois quatre autres mille, & le Duc de Milan qui comptoit faire ſûrement cette acquiſition, les quatre mille ducats qui reſtoient à payer. (1).

Mépris que l'on en fait.

Dans le même tems Ludowic Sforce, afin de mieux couvrir ſes deſſeins, propoſoit aux Florentins une alliance, dont même il avoit arrêté les conditions.

Il n'étoit gueres raiſonnable de penſer que d'Entragues eût ôſé ſe conduire auſſi audacieuſement, & mépriſer avec tant d'indécence les ordres de ſon maître, s'il n'eût été bien aſſuré que Charles VIII. approuveroit ſes démarches, & peut-être même il n'avoit rien fait que de concert avec ce Souverain. Toutefois les Florentins, naturellement ſoupçonneux, & qui en plusieurs occaſions n'avoient eu que trop de raiſons de ſuſpecter la bonne foi du Roi de France, demeurerent perſuadés que ce Monarque n'avoit eu aucune part à la manœuvre du Commandant de la Citadelle de Piſe: ils en étoient d'autant plus convaincus, qu'il étoit vrai que cette manœuvre étoit auſſi préjudiciable aux intérêts de Charles, qu'elle pouvoit l'être à Florence; car, il étoit inconteſtable que la vente qui venoit d'être faite de cette Citadelle, privoit les François du ſecours de Troupes & d'argent, que devoit leur procurer la reſtitution de cette Place, conformément au traité de Trino. Ce qu'il y a de plus vrai, c'eſt que cette intrigue n'a jamais été bien dévoilée, & qu'il eſt très-poſſible que d'Entragues eût joué le Roi de France & les Florentins en même tems: car on ſait quel fut le caractere foible, puſillanime & très-inconſéquent de ce Souverain, qui ſe fit ſi fort mépriſer, que ſes officiers ſe porterent impunément aux perfidies les plus audacieuſes. (2).

Sécurité des Florentins & leur confiance pour Charles VIII.

Quoiqu'il en ſoit, auſſi-tôt que les Piſans eurent, ou crurent avoir acquis la Souveraineté de la Citadelle, ils ſe hâterent de la démolir; & dans la crainte d'avoir en même tems à ſe défendre contre les Florentins & le Roi de France, ils envoyerent demander du ſecours à l'Empereur, aux Vénitiens, au Duc de Milan, aux Génois, aux Siennois & aux Luquois. Mais c'étoit principalement ſur les Vénitiens & le Duc de Milan qu'ils comptoient le plus, ſur-tout ſur l'amitié de ce dernier, auquel, dans le deſir de ne plus dépendre de Florence, ils avoient offert la Souveraineté de Piſe. Juſqu'alors Ludowic Sforce n'avoit pas ôſé accepter cette offre, dans la crainte d'irri-

(1) *Hiſt. de Fr.* Guichardin.
(2) *Idem.* Voyez l'*Hiſtoire de Florence.*

d'irriter la jalouſie des Confédérés, qui comme lui, s'étoient déclarés les Protecteurs de cette République. Toutefois, auſſi-tôt que Charles VIII. fut ſorti de l'Italie; Sforce ne croyant plus avoir les mêmes ménagemens à garder avec les Confédérés, & jugeant qu'il pourroit être aſſez fort pour conſerver cette poſſeſſion contre tous ceux qui voudroient la lui diſputer, accepta ouvertement la Souveraineté. Mais cette acceptation étoit tardive, & les Piſans qui attendoient les plus grands ſecours d'ailleurs, ne penſoient plus à le choiſir pour maître: ils n'en vouloient aucun, parce qu'ils ſe flattoient que protégés & défendus par toutes les Puiſſances qui s'étoient déclarées pour eux, il leur ſeroit déſormais facile de conſerver la liberté, en menageant la protection de tous leurs alliés, ſans qu'ils fuſſent obligés de ſe donner à aucun d'eux.

Sforce dévoile ſes vues ſur la Souveraineté de Piſe.

Cette réſolution paroiſſoit en effet très-ſage, & ces eſpérances d'autant plus fondées, que les Génois ennemis irréconciliables des Florentins, étoient décidément déterminés à ſecourir les Piſans; les Siennois & les Lucquois penſoient & agiſſoient de même. Les Vénitiens & Ludowic Sforce, flattés toujours de l'eſpérance d'obtenir tôt ou tard cette Souveraineté, étoient décidés à tout ſouffrir, plutôt que de la voir paſſer au pouvoir de Florence. Les Eſpagnols & le Pape également impatiens d'humilier cette République, qu'ils haiſſoient à cauſe de ſon attachement pour la France, étoient également diſpoſés à ſeconder la liberté de Piſe de toute leur puiſſance. L'Empereur, déterminé par les mêmes motifs, envoya aux Piſans des Lettres-Patentes qui les déclaroient libres: le Duc de Milan & les Vénitiens s'engagerent à leur fournir les ſecours les plus abondans, pour ſe défendre contre leurs ennemis: le Pape leur adreſſa un bref, par lequel il leur promettoit les forces réunies des Puiſſances liguées. Ludowic Sforce fit paſſer de nouvelles Troupes à Piſe, & les Vénitiens qui craignoient que par ce moyen, Sforce ne ſe fut propoſé de ſe rendre maître de cette Souveraineté, envoyerent auſſi aux Piſans des forces très-conſidérables, moins pour les défendre, que pour s'oppoſer aux entrepriſes que le Duc de Milan pourroit tenter. (1)

Défenſeurs de Piſe.

Sforce ne tarda point à démêler la véritable réſolution des Piſans & l'intention des Vénitiens: cette découverte opéra le plus grand changement dans ſa conduite: car, ſentant que les circonſtances ne lui permettoient point d'exécuter ſes projets, il uſa d'artifice, ſe plaignit de l'énormité des dépenſes auxquelles Piſe l'expoſoit, & commença à reſtreindre ſi fort les ſecours qu'il avoit fourni juſqu'alors, que les Piſans, qui d'ailleurs, n'avoient en lui que très-peu de confiance, la donnerent toute entiere aux Vénitiens, qui leur fournirent ſi abondamment tout ce qu'ils demandoient, qu'ils prierent ſolemnellement le Sénat de prendre la ville de Piſe ſous ſa protection. Le ruſé Ludowic qui prévit quels ſeroient bientôt les effets de cette démarche, ſe montra fort zélé à l'approuver, & même à preſſer le Sénat de Veniſe d'accorder cette demande, qu'indépendamment même de ſes inſtances le Sénat n'eût eu garde de refuſer. Mais comme cette affaire s'étoit traitée fort ſecretement, elle ne fut pas plutôt connue des alliés de Piſe, que chacun d'eux

Méſintelligence entre les défenſeurs & alliés de Piſe.

(1) Voyez *Hiſtoire de Florence* & *Hiſtoire de Milan.*

ſe croyant dégagé, de ſes engagemens, refuſa de fournir les ſecours qu'il avoit promis, laiſſant les Vénitiens prendre ſeuls intérêt à un Pays, qui les avoit ſeuls auſſi reconnus pour ſes protecteurs.

Projet de Ludowic Sforce.

Ludowic Sforce; enflé de ſes ſuccès paſſés, & ſe regardant, à cauſe des négociations qui lui avoient réuſſi, comme l'Arbitre de l'Italie, fut le premier à applaudir a la réſolution du Sénat de Veniſe, parce qu'il croyoit en retirer deux grands avantages; le premier, d'être par-là, diſpenſé d'entretenir déſormais des Troupes à Piſe; le ſecond, de voir tôt ou tard, & ſans qu'il lui en coutât rien, les Piſans revenir à lui; perſuadé comme il l'étoit, que, ſoit à cauſe de la proximité de ſes Etats, ſoit par la reconnoiſſance que cette République ne ceſſeroit d'avoir pour les grands ſervices qu'il croyoit lui avoir rendus, elle ſeroit toujours diſpoſée à le préférer, lorſqu'il ſeroit queſtion de ſe choiſir un maître. (1)

Colere & foibleſſe de Charles VIII.

Cependant Charles VIII. vivement ulcéré de ce qui s'étoit paſſé à Piſe, & encore plus irrité par les plaintes ameres & trop fondées des Florentins, envoya de nouveaux ordres à Ligny, pour faire rendre aux Florentins, les Places qu'il leur retenoit. Ligny ſe conduiſit exactement comme d'Entragues; il mépriſa les ordres de Charles. Les Commandans François de ces Places obéirent à Ligny, & refuſerent de ſe conformer aux intentions du Roi; le Bâtard de Brienne même, qui commandoit à Serzane, vendit aux Génois pour vingt-cinq mille ducats cette Place, au moment où le Commiſſaire de Florence étoit venu à la tête de quelques Troupes, pour en recevoir la reſtitution. Le Commandant de Serzanello en fit autant, & ce fut le Duc de Milan qui régla lui-même ces marchés. D'Entragues qui commandoit dans Pietra-Santa, Mutrone & Libra fatta, vendit les deux premieres Places aux Lucquois pour vingt-ſix mille ducats, & s'appropria Libra fatta, qu'il vendit cependant quelques tems après aux Piſans, par la médiation du Duc de Milan. Informé de ces attentats, Charles VIII, ſe livra à la plus violente colere; il bannit d'Entragues du Royaume, fut très-courroucé contre Bon, qui pourtant eut peu de peine à ſe juſtifier, quoiqu'il fut prouvé qu'il avoit partagé avec d'Entragues, une partie du produit de ces ventes. Mais ce reſſentiment ne ſe ſoutint pas: le foible Charles crut tout ce qu'on voulut lui perſuader, reçut avec diſtinction les Ambaſſadeurs de Piſe, qui vinrent lui offrir leur ſoumiſſion, & ne les renvoya quelques jours après que ſur la nouvelle découverte qu'il fit qu'ils n'avoient d'autre but que de l'amuſer par de feintes promeſſes: cette nouvelle injure n'empêcha cependant point cet imbécile Monarque de ſe reconcilier avec Ligny, & même peu de tems après, avec d'Entragues, qui s'étoit ſi indécemment joué de l'autorité royale.

1497. Cependant quelque perfide que fut la conduite de ces officiers François à l'égard des Florentins, ceux-ci ne ſe découragerent point, & tenterent d'obtenir par les armes, ce que l'injuſtice & la mauvaiſe foi leur avoient ſi atrocément ravi: leurs entrepriſes n'eurent pas des ſuccès bien décidés, & à une rencontre près, entr'eux & les Piſans, il ne ſe paſſa rien de bien conſidérable, ni de bien meurtrier. (2) Les Piſans au nombre de quinze cens hom-

(1) *Hiſt. de Fr.* Guichardin.
(2) Idem. Voy. *l'Hiſt. de Florence.*

mes d'Infanterie & de quatre cens de Cavalerie, commandés par Manfroné, étoient allés tenter de recouvrer un Fort dont les Florentins s'étoient emparés à Ponte-Stragno: pendant qu'ils assiégeoient ce Fort, ils furent eux-mêmes surpris par le Comte Renuccio, attaqués vivement, battus & contraints de s'enfuir, après avoir laissé beaucoup de prisonniers entre les mains du Vainqueur. Le Fort fut délivré, & l'Empereur procura une treve, qui suspendit pour quelque tems cette guerre. Les Florentins furent d'autant plus mécontens de cette suspension d'hostilités, qu'elle donnoit aux Pisans, qu'ils s'étoient flattés de réduire, le tems de se préparer à la plus vigoureuse défense, & de se procurer les moyens de venger & d'affermir leur liberté.

Sect. I. *Histoire de Pise.*

Treve

Ludowic Sforce venoit de recevoir de la part des Florentins les services les plus signalés, & il paroissoit pénétré de la plus vive reconnoissance. Toutefois, cette reconnoissance n'alloit pas, jusqu'à le faire consentir à voir tranquillement la petite République de Pise passer sous la domination de Florence; & il profita de la Treve pour empêcher cet événement, dont l'idée seule lui étoit insupportable. Il crut que le moyen le plus sûr étoit de ranimer la jalousie des Vénitiens au sujet de la possession de Pise, & pour cela, il employa un artifice qui ne pouvoit manquer de réussir. Il engagea le Pape & les Ambassadeurs d'Espagne, qui ne voyoient qu'avec ombrage la puissance de Venise s'accroître chaque jour, à proposer aux Confédérés; que pour empêcher les François de troubler le repos d'Italie, les Florentins fussent invités à se joindre à la Ligue, afin de les détacher des intérêts de la France, ce qu'ils hâteroient de faire, si on les remettoit en possession de la ville de Pise, sur laquelle il n'étoit pas possible de se dissimuler qu'ils avoient les droits les plus légitimes. Ce que Sforce avoit prévu arriva, les Vénitiens, allarmés d'une proposition qui renversoit toutes leurs espérances, s'opposerent vivement à cet avis, représenterent que même en rendant Pise aux Florentins, on ne devoit pas se flatter qu'ils renonçassent à l'alliance étroite qu'ils avoient formée avec la France: en un mot, que le seul moyen de s'assurer de leur fidélité, étoit de remettre Livourne en dépôt à ceux-ci. Les Vénitiens en ouvrant cet avis, étoient bien assurés qu'il ne pourroit jamais être suivi, parce que les Florentins ne consentiroient point à se désaisir de Livourne. Ils ne se tromperent point, & la proposition artificieuse du Duc de Milan eut tout le succès qu'il en avoit espéré. (1)

Stratagemes & négociations artificieuses du Duc de Milan.

Les Vénitiens que la crainte de perdre irrévocablement Pise, avoit attachés avec autant de chaleur aux intérêts de cette Ville, qu'ils avoient témoigné peu de zele jusqu'alors, n'entrerent point du tout dans les vues de Ludowic Sforce; & il se jetta entierement dans le parti des Florentins, auxquels il fournit de si puissans secours, qu'ils se flatoient de toucher au moment de recouvrer enfin Pise & son territoire. Mais il s'en falloit bien que cette entreprise fut si facile qu'ils l'espéroient: car, outre la valeur de la noblesse & des habitans de Pise, résolus de souffrir les dernieres extrêmités plutôt que de se soumettre, les Vénitiens avoient jetté dans cette Ville quatre cens hommes d'armes, huit cens Stradiots, plus de deux mille hommes d'Infanterie, & ils se proposoient d'y envoyer encore

(1) Voy. l'*Histoire de Milan.*

SECT. I. *Hiſtoire de Piſe.*

des Troupes plus nombreuſes; enſorte que les Piſans ſe trouvoient en état d'oppoſer à leurs ennemis la plus opiniatre & la plus vigoureuſe réſiſtance. Toutes ces forces ne furent point capables de décourager Lodowic Sforce, ni les Florentins; ils aſſemblerent une Armée très-forte qu'ils déſtinerent à s'emparer de toutes les Places du territoire de Piſe, & ils ſe donnerent les plus grands ſoins pour engager les Puiſſances voiſines à abandonner ls Piſans, ou du moins à reſter neutres entre les Florentins & les Vénitiens. Ludowic obtint des Lucquois qu'ils ne favoriſeroient point les Piſans; & il eſt vrai que Lucques ceſſa de les ſeconder auſſi ouvertement qu'elle l'avoit fait juſqu'alors, mais elle leur rendit en ſecret des ſervices utiles. Dans le même tems Ludowic & les Florentins agirent auprès des Siennois & des Génois pour ſe les attacher, & ne réuſſirent pas auſſi complettement qu'ils l'avoient eſpéré. (1)

Les Florentins & le Duc de Milan ſe diſpoſent aux plus grands efforts contre Piſe.

Pendant le cours de ces négociations, l'Armée Florentine ſe mit en Campagne, & obligea les Piſans & les Stradiots à lever le Siege de Ponti-di-Sacco. Vitelli, Général des Florentins, qui attendoit à Calcinaia, dont il venoit de s'emparer, une nouvelle Troupe d'Infanterie, ſe mit en embuſcade auprès de Caſcina, où étoient quelques Troupes Vénitiennes, commandées paa Martinengo: il les attaqua avec tant d'avantage, qu'il leur tua beaucoup de Stradiots, & fit un très-grand nombre de priſonniers. Les Vaincus ſe hâterent de s'éloigner de Caſcina, & allerent, en attendant de nouvelles Troupes, ſe renfermer dans l'un des Fauxbourgs de Piſe. Vitelli pourſuivant ſes avantages, feignit de vouloir aſſiéger Caſcina; mais lorſqu'il vit par les diſpoſitions des Piſans qu'ils avoient donné dans le piege, il traverſa promptement la riviere d'Arno; & vint aſſiéger Butti, qu'il emporta d'aſſaut. Il connoiſſoit trop les forces des Troupes raſſemblées à Piſe, pour tenter le ſiege de cette Ville; ſon intention étoit de l'affamer peu-à-peu; & pour cela, de ſe rendre maître de tous les poſtes des environs, afin d'intercepter tous les ſecours qu'on tenteroit d'envoyer aux Piſans. Il réuſſit en partie dans ſes opérations, ſe rendit maître de pluſieures Places, mais perdit à Verruccola beaucoup de ſes ſoldats, qui furent taillés en pieces par les Piſans. Ils ſe dédommagea de cette perte par la priſe de Vico-Piſano. Les Piſans à leur tour, entreprirent de s'emparer de Pietra-doloroza, & ils envoyerent du monde pour former ce ſiege. Mais pendant que les Troupes étoient occupées à cette entrepriſe, l'Armée des Florentins parut; les aſſiégeans ſe retirerent du côté de Piſe, où ils n'eurent pourtant point le tems de ſe rendre; car, ils furent coupés dans la plaine par un détachement de Florentins, contre lequel ils ſe battoient avec courage, lorſque Vitelli, accourant avec l'Armée Florentine, vint achever de les accabler. Les Piſans perdirent en cette occaſion, une grande partie de leur Cavalerie & toute l'Infanterie qu'ils avoient envoyée au Siege de Pietra-doloroſa, fut maſſacrée. (2)

Viciſſitudes de cette guerre.

Malgré ce déſaſtre, les Piſans ſoutenus par les Vénitiens, ſe défendoient avec vigueur, & remportoient autant d'avantages qu'ils eſſuyoient de pertes; enſorte qu'il n'y avoit eû encore aucun ſuccès bien déciſif de part & d'autre.

La conteſtation eſt miſe en arbitrage.

(1) *Hiſt. de Fr.* Guichardin.
(2) *Idem.* Machiavel. *Hiſtoire de Florence.*

Sect. I. *Hiſtoire de Piſe.*

Fatigués de ces viciſſitudes, le Duc de Milan & les Vénitiens, que cette guerre épuiſoit inutilement, agirent avec tant de chaleur, qu'enfin les Florentins conſentirent à remettre cette conteſtation au jugement d'Hercule, Duc de Ferrare. Hercule, entr'autres choſes, prononça qu'on accorderoit aux Piſans une amniſtie de tout le paſſé, & la liberté d'exercer toutes ſortes d'arts, & de commercer librement par mer & par terre: que la garde des Citadelles de Piſe & de toutes les autres Places qu'ils tenoient lors du jour de la déciſion, leur ſeroient conſervées, mais qu'ils ne laiſſeroient nulle part des perſonnes qui fuſſent ſuſpectes aux Florentins, & que, quoique tous les officiers prépoſés à la garde de ces Places, fuſſent à la ſolde des Piſans, ils ne pourroient, ni en augmenter les garniſons, ni y dépenſer plus qu'ils n'y avoient dépenſé juſqu'alors; que tous les Châteaux du territoire de Piſe, pris par les Florentins, pourroient être raſés, ſi les Piſans le jugeoient à propos; que, quoique la ville de Piſe conſervât la juriſdiction en matiere civile ſeulement, la juſtice y ſeroit rendue par un Podeſtat étranger, que les Piſans ſeroient obligés de choiſir dans les Lieux agréés par les Florentins: qu'enfin, les droits des Florentins ſur Piſe & ſur ſon territoire, reſteroient indécis, & que, ſoit à l'égard des forteresſes, ſoit relativement à tout autre objet, les Piſans n'entreprendroient rien au préjudice de Florence. (1)

Jugement du Duc de Ferrare.

Cette déciſion, qui, ſans prononcer d'une maniere directe ſur le fond de la conteſtation, jugeoit de la maniere la plus préciſe en faveur des Florentins, mécontenta également tous les Confédérés, & ſur-tout les Piſans, qui ſe plaignant amérement de l'eſpece de dureté avec laquelle on les remettoit ſous le joug des Florentins, reprocherent aux Vénitiens qui n'avoient point ceſſé de les flatter d'une liberté aſſurée, qu'ils les laiſſoient à la merci du reſſentiment de Florence; & que s'ils permettoient que la Sentence du Duc de Ferrare fut exécutée, bien-tôt les Florentins ſeroient maîtres à Piſe, puiſque ce ſeroit d'eux que dépendroient les Magiſtrats & le commerce. Ils diſoient que Florence étant miſe en poſſeſſion des Portes & des Citadelles de Piſe, c'étoit évidemment leur livrer auſſi la Ville & les Citoyens, qui pourroient déſormais être impunément opprimés.

Ces plaintes étoient très-fondées, & le mécontentement des Piſans fut tel, que le Duc de Ferrare, ſoit qu'il reconnut l'injuſtice de ſa déciſion, ſoit qu'il cherchât à adoucir le reſſentiment des citoyens de Piſe, donna, à l'inſçu des Ambaſſadeurs de Florence, une déclaration qui modifioit ſa Sentence, & qui, ſi elle n'aſſuroit pas aux Piſans une liberté entiere, leur laiſſoit du moins tant de moyens de pourvoir à leur propre ſûreté, qu'ils ne pouvoient plus ſe plaindre qu'on les eût abandonnés à la diſcrétion de leurs ennemis. Les Vénitiens euſſent bien voulu ſe diſpenſer d'adopter cette déciſion, mais les conjonctures ne le leur permettoient pas; ils étoient menacés d'avoir à ſoutenir une guerre contre les Turcs, & ayant le plus grand intérêt à voir ceſſer en Italie toutes les hoſtilités, ils ratifierent la Sentence du Duc de Ferrare. Les Florentins auſſi ſatisfaits de la premiere déciſion qu'ils l'étoient peu des modifications, s'en tinrent à la Sentence, & rejetterent abſolument la modification. Les Piſans ne voulurent ſe ſoumettre à aucune des diſpoſitions de ce jugement, & réſolurent de ſe défendre eux-mêmes juſ-

Réſolution des Piſans de reſter libres.

(1) *Hiſt. de Fr.* Guichardin.

Sect. I. *Hiſtoire de Piſe.*

qu'à l'extrêmité, puiſqu'ils étoient abandonnés par la République de Veniſe. Ils furent vivement preſſés de reſter fermes dans leur réſolution, par les Lucquois & les Génois; le Duc de Milan même fut ſoupçonné à Florence, de les avoir engagés à prendre cette généreuſe délibération; quoi qu'il fut vrai pourtant, qu'il n'y eut aucune part, & qu'au contraire, il eût refuſé de répondre à l'offre d'accepter la Souveraineté de Piſe, qui venoit de lui être faite. Informés de la réſolution des Piſans, les Florentins ſe perſuaderent qu'il leur ſeroit d'autant plus facile de les réduire, qu'ils ne ſeroient plus ſoutenus par leurs anciens alliés. D'après cette idée, ils ne ſongerent plus qu'aux préparatifs néceſſaires pour cette expédition. (1)

Siege de Piſe.

Vitelli ſeconda courageuſement le deſir des Florentins, & il envahit en fort peu de tems le territoire de Piſe, s'empara de Caſcina & de tous les Forts d'alentour; enſorte qu'il ne lui reſtoit plus que la ville de Piſe à réduire. Mais quel qu'heureux que fut ce Général, cette entrepriſe étoit très-difficile, non qu'il y eût en cette Ville une Garniſon étrangere fort nombreuſe, mais parce qu'une foule de Piſans de la Campagne, gens aguerris, pleins de valeur & de courage, & profondément ulcérés contre les Florentins, s'y étoient renfermés, dans la réſolution de s'y défendre, & d'y verſer pour la Patrie, juſqu'à la derniere goutte de leur ſang. D'ailleurs, les murs de Piſe, d'une hauteur & d'une épaiſſeur très-conſidérables, étoient ſi bien conſtruits qu'il n'y avoit gueres à préſumer qu'ils euſſent beaucoup à ſouffrir du Canon. Mais ces conſidérations n'arrêterent point Vitelli, qui ſe promettant, & diſant hautement qu'en quinze jours au plus, il détruiroit la Ville, raſſembla ſous ſes murs dix mille hommes d'infanterie & beaucoup de Cavalerie, avec une formidable artillerie & les plus abondantes munitions. Le Siege commença, & Vitelli s'attacha à ruiner la Forteresſe de Stampacé, dans la perſuaſion où il étoit, que, maître de ce Fort, il le ſeroit bientôt auſſi de Piſe. L'attaque fut vive & ſoutenue; mais malgré le feu continuel de vingt groſſes pieces d'artillerie, qui battoient ſans relâche cette fortification, les aſſiégés ſe défendoient avec la plus grande valeur, & faiſoient de fréquentes ſorties ſur les aſſiégeans, tandis que le reſte des habitans, hommes & femmes, travailloient nuit & jour à réparer le mal que le canon faiſoit. Le Siege continua de part & d'autre avec la même vivacité; mais le dixieme jour, Paul Vitelli, voyant que le Fort de Stampacé étoit conſidérablement ébranlé, y fit donner l'aſſaut, s'en rendit maître en moins de tems qu'il ne l'avoit eſpéré, & inſpira une telle frayeur aux aſſiégés, qu'ils abandonnerent le rempart & ſe fuſſent renfermés dans la Ville, ſi les Magiſtrats, moins conſternés, les arrêtant aux portes, ne les euſſent contraint de renoncer à cette honteuſe retraite. Cependant quelle que fut la fermeté des Magiſtrats, il eſt inconteſtable que, ſi Vitelli eût ſçu profiter de ſes avantages, dès ce jour même il ſe fut rendu maître de Piſe, où ſes ſoldats ne demandoient qu'à ſe jetter, & où il leur eût été facile de pénétrer, les remparts étant entiérement abandonnés, & les habitans accablés par la crainte & la conſternation. Mais par la plus irréparable des fautes, Vitelli, non-ſeulement ne fit point avancer ſes troupes, mais il

Progrès & faute des Aſſiégeans.

(1) Voy. l'*Hiſtoire de Florence*, Tom. 34. de cette *Hiſtoire Univerſelle*.

fit même retirer une partie de ſon infanterie qui ſe précipitoit en foule dans la Ville pour la piller. (1)

Informés de cette retraite, à laquelle ils étoient ſi fort éloignés de s'attendre, les Piſans ſe ranimerent & retournerent à la défenſe de ces mêmes remparts que la terreur venoit de leur faire abandonner. Vitelli cherchant à réparer ſa faute, plaça ſur le Fort de Stempacé, une batterie, qui foudroyoit la Ville; mais elle fut rendue inutile par l'artillerie des aſſiégés, qui venant de recevoir un renfort de 300 Lucquois, ſe défendoient avec autant de courage, que ſi le ſiege n'eût fait que de commencer. Cependant en pluſieurs endroits le rempart étoit abattu, & il eût été facile aux Florentins de pénétrer par ces brêches dans la Ville : l'aveugle opiniatreté de Vitelli ne le leur permit point, & s'obſtinant toujours à dreſſer ſur le Fort de Stampacé une batterie, dans la vue de prendre en flanc les retranchemens élevés par les Piſans: (opération inutile, puiſque les murs offroient un paſſage facile;) il perdit par trop de précautions & par ſes lenteurs déplacées, l'occaſion que la fortune lui avoit preſentée, de ſe couvrir de gloire. Pour comble de malheur, l'air infecté par les exhalaiſons contagieuſes qui s'éleverent des étangs & des marais des environs, fit dans ſon Camp des progrès ſi rapides & ſi funeſtes, que lorſqu'il jugea devoir enfin faire donner l'aſſaut général, ſes Troupes en partie emportées par la contagion, & en partie très-affoiblies, ſe trouverent dans un ſi déplorable état, qu'il ne lui reſta point aſſez de monde pour agir; il tomba malade lui-même. Les Florentins ſe hâterent d'envoyer de nouvelles forces : mais ce ſecours ne produiſit rien, la contagion devenant de jour en jour plus violente : enſorte que Vitelli voyant l'infortune & la mort faire dans ſon armée les plus cruels ravages, leva le Siege, & ſans même vouloir laiſſer une Garniſon dans le Fort de Stampacé, il ſe retira précipitamment, & fit embarquer ſon artillerie à l'embouchure de l'Arno, pour la faire conduire à Livourne; le ſort contraire le pourſuivit encore; une partie de cette artillerie fut ſubmergée, & retirée quelques tems après par les Piſans, qui s'emparerent auſſi de la Tour qui défendoit l'embouchure de la riviere. (2)

Levée du Siege de Piſe.

Vivement irrités contre Vitelli, les Florentins ſe vengerent ſur lui du malheureux événement de cette expédition; & dès la nuit même qu'il fut aſſez imprudent pour entrer à Florence, il fut arrêté, interrogé, appliqué à la torture, jugé, condamné à perdre la tête, & exécuté. On préparoit le même ſort à Vitellozo ſon frere, mais il eut le bonheur de s'évader, & il alla chercher un aſyle chez les Piſans, qui le reçurent avec joie. Ce déſaſtre n'engagea cependant pas les Florentins à renoncer à leur projet; au contraire, ils firent les plus grands préparatifs, & ils reçurent, quoique beaucoup plus tard qu'on ne s'y étoit engagé, des ſecours du Roi de France. Ils croyoient que déſormais rien ne pourroit plus s'oppoſer au ſuccès de cette ſeconde expédition; mais les Piſans, conduits par Vitellozo, devenu par le ſupplice de ſon frere, le plus irréconciliable ennemi des Florentins, avoient pourvu à leur défenſe, & avoient appellé d'habiles ingénieurs qui avoient

Vengeance cruelle des Florentins. 1500.

(1) Idem. *Hiſt. de Fr.* Guichardin.
(2) *Hiſtoire Univerſelle.* T. 34. *Hiſt. de Florence.*

Sect. I. *Hiſtoire de Piſe.*

réparé toutes leurs fortifications; de maniere qu'ils ſe croyoient à l'abri de tout accident, lorſque Beaumont, Général des Armées Françoiſes & Florentines, les envoya ſommer par un héraut, de lui livrer la Ville. Les habitans lui envoyerent des députés pour lui dire qu'ils ne demandoient pas mieux qu'à ſe ſoumettre au Roi de France, pourvu qu'il leur donnât ſa parole royale qu'il ne les livreroit pas aux Florentins. Beaumont ne voulut ſeulement point les écouter, & fit battre les murs avec tant de violence, que dès le lendemain il y avoit une bréche de 16 ou 17 toiſes. A la vue de cette bréche, les aſſiégeans ſe précipiterent pêle-mêle, ſans ordre, ſans diſcipline, ne doutant point que Piſe ne fut emportée, & ne ſongeant plus qu'au carnage & au butin qu'ils alloient faire. Mais ils furent étrangement ſurpris à l'aſpect d'un profond & large foſſé; ils n'oſerent point tenter de le franchir, furent découragés par la force des remparts & la ferme réſiſtance des aſſiégés; ceux-ci mirent la diviſion entre les Troupes ennemies, par les ménagemens qu'ils affectoient pour les François, avec leſquels il ſe familiariſerent tellement, qu'ils étoient reçus librement dans Piſe, & en ſortoient quand ils vouloient. On parloit hautement en faveur des aſſiégés, dans le Camp des aſſiégeans. Tarlattino appellé par Vitellozo, ſe jetta dans Piſe avec un ſecours conſidérable, & il rendit avec tant d'intelligence de ſi grands ſervices, qu'il ruina tous les travaux des Florentins, découragés d'ailleurs, par les François, qui demandoient hautement la levée du Siege. (1) Beaumont n'avoit plus d'autorité, ſes ordres étoient mépriſés, au point que l'Infanterie Gaſconne, les Suiſſes & le reſte de l'Infanterie ſe retirerent, ne voulant plus combattre contre les Piſans. Ceux-ci profitant de cette défection & de la fâcheuſe ſituation des Florentins, réduits à leurs propres forces, firent des incurſions ſur les Places du territoire de Piſe, en recouvrerent pluſieurs, & ſe rendirent maîtres de Libra fatta & du fort de la Ventura. Louis XII. ſenſible à la honte des armes Françoiſes, qui avoient échoué devant Piſe, en rejetta toute la faute ſur les Florentins, & ſe perſuadant que ce déſordre n'avoit été occaſionné que par la négligence des Officiers de cette République, il y envoya Corcou, Gentilhomme de ſa Chambre, pour inviter les Citoyens à ne point ſe décourager, leur promettant un ſecours conſidérable. Mais ces offres furent très-froidement accueillies par les Florentins, qui s'étoient perſuadés que jamais ils ne réduiroient Piſe par le ſecours des François; enſorte que le bruit ſe répandit que cette République s'étoit ouvertement brouillée avec la France. Ce bruit fut très-favorable aux Piſans, & il leur ramena les Lucquois, les Siennois, les Génois & tous les anciens ennemis de Florence; ils ſe hâterent d'envoyer des ſecours & de l'argent aux Piſans, qui par là, ſe trouverent plus en état de ſe défendre qu'ils ne l'avoient été juſqu'alors. (2)

Second Siege de Piſe.

Nouveaux efforts des Piſans. 1504.

Mais cette floriſſante ſituation ne ſe ſoutint pas; après bien des hoſtilités qui furent fort avantageuſes aux Florentins, les alliés de Piſe, fatigués d'une guerre qui les épuiſoit, ſe réfroidirent peu-à-peu, & finirent par abandonner ceux qu'ils avoient ſi généreuſement promis de défendre. La plûpart

(1) *Hiſt. de Fr.* Guichardin.
(2) Voy. le XXXIV. Voldi de cet *Hiſt. Hiſtoire de Florence.*

part d'entr'eux ſe reconcilierent avec Florence; la guerre, qui, pendant tant d'années, avoit déſolé l'Italie ceſſa, & il ne reſta plus d'autre différent à terminer que celui des Piſans & des Florentins. Ceux-ci avoient pris à leur ſolde d'excellens Capitaines; leur Armée étoit nombreuſe, aguerrie, formidable, & la campagne de Piſe étoit devaſtée: Libra fatta avoit été repriſe, ainſi que la plûpart des autres Places: enſorte que la diſette & la famine euſſent entiérement accablé les Piſans, ſi les Génois & les Lucquois ne leur euſſent fourni des vivres, ainſi que Berdella, fameux Pirate de la Mer de Toſcane, qui, quoiqu'il fut à la ſolde des Génois, avoit pris le titre de Capitaine des Piſans, auxquels il faiſoit continuellement paſſer des vivres ſur un Brigantin & quelques Galions. Mais ces ſecours ne faiſoient que retarder la chute des Piſans, & ne leur donnoient gueres d'eſpérances certaines de maintenir leur liberté. Elle eût été entiérement écraſée, ſi l'entrepriſe que les Florentins firent de détourner le cours de l'Arno eût réuſſi: mais cette entrepriſe qui couta d'énormes dépenſes & les plus grands travaux, n'eut point de ſuccès; il fallut l'abandonner, & s'en tenir à continuer les hoſtilités.

Succès des Florentins.

Cependant fatigués eux-mêmes de tant de lenteur, les Florentins tenterent de gagner par la douceur, ce qu'ils avoient tant de difficultés à obtenir par la violence. Ils promirent une amniſtie générale, & la reſtitution de leurs Biens à tous ceux qui, dans un tems fixé, ſe retireroient dans les Bourgs, ou ſur les Terres, que les hoſtilités leur avoient fait abandonner. La plûpart accepterent ces propoſitions, & ſortirent de Piſe, qui, quoique délivrée de tant d'habitans inutiles, n'en fut pas moins expoſée bientôt à toutes les horreurs de la diſette. Dans cette malheureuſe ſituation, leur courage fut ébranlé; mais telle étoit leur haine pour les Florentins, que, ne pouvant ſupporter l'idée de ſe ſoumettre à cette domination, ils prirent la réſolution de ſe donner aux Génois, qui euſſent bien volontiers accepté cette offre, ſi Louis XII. ne leur eût expreſſément défendu d'accepter cette Souveraineté, leur promettant néanmoins de protéger & de défendre les Piſans de toute leur puiſſance. (1)

Propoſitions des Florentins.

Les opérations des Florentins & de leurs ennemis continuoient pourtant, mais avec peu de chaleur, & il n'y eut d'autre action importante & fort vive, qu'un combat ſoutenu près du Pont Capelleri, ſur les rives de l'Oſelle, par Tarlatino, à la tête d'une poignée de Piſans, contre preſque toute l'Armée Florentine, qui malgré l'incomparable ſupériorité du nombre, fut battue complettement, & miſe en fuite. Cet échec fut très préjudiciable aux Florentins, ranima les eſpérances & le courage des Piſans, qui ſecretement reçus ſous la protection du Roi d'Eſpagne, ne doutoient pas qu'enfin ils ne parvinſſent à triompher de Florence. Malgré toutes ces brillantes eſpérances, les Florentins étoient bien éloignés de renoncer à leurs projets: ils aſſiégerent Piſe pour la troiſieme fois, & ne furent pas plus heureux qu'ils l'avoient été précédemment, perdirent beaucoup de monde & furent obligés de ſe retirer honteuſement.

Quoique la paix unit les Rois de France & d'Eſpagne, le premier cepen-

(1) *Hiſt. des Guerres d'Italie*: par Guichardin.

SECT. I. *Hiſtoire de Piſe.*

dant, ſoit qu'il fut irrité de ce que les Piſans s'étoient mis ſous la protection d'Eſpagne, ſoit qu'il crut de ſon intérêt de favoriſer les Florentins, n'étoit rien moins que diſpoſé à ſoutenir la Cauſe de la liberté de Piſe. Le Roi d'Eſpagne, croyant qu'il ne pourroit conſerver cette Ville que par de ruineuſes dépenſes, & craignant que les François ne finiſſent par s'en ſaiſir, propoſa aux Piſans de ſe ſoumettre aux Florentins à des conditions honorables, & il ne leur faiſoit cette propoſition que par la promeſſe que lui avoient faite les Florentins de ſe liguer avec l'Eſpagne, ſi ce traité avoit lieu, & de lui payer en différens termes cent vingt mille ducats. Mais les Piſans à quelque extrêmité que la diſette & le défaut de ſecours les euſſent réduits, n'étoient point diſpoſés à déférer à ces conſeils; enſorte que pour les réduire les deux Rois ſongerent à empêcher les Lucquois & les Génois de les ſecourir; ce qui ne pouvoit manquer d'opérer la réduction de cette Ville, qui ſe trouvoit déja, même avec ce ſecours, dans le plus déplorable état. Les Génois & les Lucquois firent les plus grands efforts pour leur faire paſſer des vivres; mais leurs convois furent interceptés en partie, & le reſte obligé de ſe retirer. Bientôt les Lucquois furent contraints eux-mêmes d'accepter les conditions d'accommodement que Florence leur fit propoſer, & l'une de ces conditions étoit, qu'ils ne fourniroient plus aucune ſorte de ſecours aux Piſans. (1)

Triſte ſituation de Piſe.

A ce Traité en ſuccéda un autre encore plus funeſte à ces derniers; ce fut l'alliance formée entre les Rois de France, d'Eſpagne & les Florentins; & l'une des Clauſes de ce Traité fut que, non-ſeulement les deux Rois ne ſecourroient en aucune maniere les Piſans; mais que même ils empêcheroient leurs ſujets & leurs alliés de leur fournir des vivres, de l'argent, des troupes, ou des munitions de guerre: qu'enfin, dans le cas où Piſe ſeroit réduite, dans l'année, Florence payeroit cinquante mille ducats à chacun des deux Rois; & c'étoit les intéreſſer l'un & l'autre de la plus ſenſible maniere, à la prompte ſoumiſſion des Piſans. Auſſi la diſette ne tarda point à ſe faire ſentir chaque jour plus vivement à Piſe; il n'y entroit preſque plus de grains; la famine y étoit extrême; mais l'opiniatreté des habitans étoit encore plus exceſſive. L'un d'eux *Alphonſe del Mutolo*, jeune homme de baſſe extraction, entreprit de faire périr l'Armée Florentine, dans laquelle il étoit priſonnier; il perſuada aux Chefs qu'il leur feroit livrer la porte de Lucques, & parvint à faire donner aux Magiſtrats avis de ſon complôt; enſorte qu'on ſe diſpoſoit à laiſſer pénétrer comme par trahiſon, une partie de l'Armée ennemie dans la Ville & de la maſſacrer: mais cette conjuration ne réuſſit point par la ſageſſe des précautions priſes par les Florentins.

Complôt contre les Florentins découvert.

Cependant les calamités devenoient chaque jour plus intolérables à Piſe, ainſi que dans les environs, & elles furent portées à un tel point, que les habitans de la Campagne ne pouvant plus y réſiſter, ſe ſouleverent contre les Chefs des Piſans, & les forcerent d'entrer en négociation avec les Florentins. Cette négociation fut plus heureuſe qu'on ne l'avoit eſpéré, &, quoique tout annonçât l'inévitable ruine des Piſans, les Florentins furent cependant aſſez modérés pour ne pas abuſer de leurs avantages. Le Traité

Piſe ſe ſoumet à Florence.

(1) Machiavel. *Hiſt. de Florence.*

fut conclu, & non-ſeulement les Florentins promirent d'oublier tout ce qui avoit été fait contre la République & les particuliers, mais ils accorderent encore pluſieurs privileges aux Piſans, qui ne furent pas même obligés de reſtituer les effets qu'ils avoient pillés, ſoit lorſqu'ils ſe revolterent, ſoit pendant la longue durée de cette guerre. Cette rare modération fit ſans doute beaucoup d'honneur aux Florentins, mais elle prouvoit auſſi le deſir qu'ils avoient de rentrer en poſſeſſion de Piſe, qui depuis, n'a plus ſongé à ſe ſouſtraire à la domination de Florence. (1)

Avant ces révolutions la ville de Piſe s'étoit rendue fort illuſtre, non-ſeulement par le commerce, l'induſtrie & la valeur des habitans, mais encore par les deux Conciles qui s'y étoient tenus. Le premier y avoit été aſſemblé par le Pape Innocent II, en 1134: & ce fut dans cette Aſſemblée que les Prélats de France, d'Allemagne & d'Italie après avoir excommunié l'Anti-Pape Anaclet, firent des réglemens très-utiles contre les Sectateurs des Schiſmatiques. Le ſecond Concile de Piſe fut encore plus important, & auſſi la plûpart des Auteurs l'ont-ils placé au nombre des Conciles Généraux. Il fut tenu en 1409. Depuis longtems l'Egliſe étoit déchirée par un Schiſme, que le zele des Prélats & les ſoins des Puiſſances Européennes n'avoient pu faire ceſſer; les deux Papes qui attiſoient la violence de ce Schiſme étoient Grégoire XII & Benoit XIII. Après un mûr examen des prétentions reſpectives de ces deux fougueux rivaux; le Concile déclara Pierre de la Lune (Benoit XIII) & Ange Corario (Gregoire XII), Schiſmatiques, hérétiques, & convaincus de colluſion pour entretenir le Schiſme; ils furent privés l'un & l'autre du Pontificat, & à leur place les Prélats aſſemblés élurent Pierre de Philargie, dit de *Candie*, Cardinal de Milan, qui prit le nom d'*Alexandre* V, & qui, pour premier exercice de ſa puiſſance, ou de celle du moins qu'il croyoit lui appartenir, confirma, contre Ladiſlas, Roi de Naples, Louis d'Anjou dans les droits que ce Prince avoit ſur le Royaume de Sicile, & le créa Gonfalonier de l'Egliſe. (2)

Conciles de Piſe.

Quelque tems après la réduction de Piſe par les Florentins, en 1511, quelques Cardinaux mécontens du Pape Jules II, & excités par Louis XII, qui avoit contre Jules les ſujets les plus graves de mécontentement, convoquerent un Concile dans cette Ville; & il y fut aſſemblé le 1. de Septembre; mais le Pape, furieux contre les Florentins qui avoient permis dans leurs Etats ce Conciliabule, ainſi qu'il l'appelloit, mit en interdit les villes de Florence & de Piſe, en vertu de la Bulle de Publication du Concile de Latran, par laquelle il déclaroit excommuniés & ſoumis à toutes les peines portées par les Canons, contre les Hérétiques & les Schiſmatiques, tous ceux qui favoriſoient ce Conciliabule; menaçant de leur faire la guerre. Cette affaire n'eut point de ſuites, non plus que ce Concile; l'Empereur s'en étoit ſéparé, & le Roi Louis XII. avoit envoyé des Ambaſſadeurs à Rome qui, admis au Concile de Latran, déclarerent que ce Monarque n'avoit ſoutenu le parti des Prélats aſſemblés à Piſe, que pour agir contre la

(1) *Hiſt. des Guerres d'Italie*: par Guichardin.
(2) *Hiſt. Eccléſiaſt. Hiſt. des Conciles.*

Sect. I. *Hiſtoire de Piſe.*

perſonne de Jules II, mais que dès qu'il avoit été informé de l'élection de Léon X, il avoit adhéré au Concile de Latran.

Mais ſi bien des gens n'ignorent qu'il y ait eû des Conciles à Piſe, il n'eſt gueres perſonne qui ne ſache que ce fut dans cette Ville qui fut conclu, en 1664, un traité fort important entre le Pape Alexandre VII & Louis XIV, par Mr. Raſponi, Plénipotentiaire du Pape & Mr. de Bourlemont, Plénipotentiaire du Roi de France. Ce traité qui termina le différent ſurvenu au ſujet de l'injure faite à Rome à Mr. le Duc de Créquy, contient XIV articles. Par le troiſieme il fut convenu que le Cardinal Chigi, revêtu du caractere de Légat, viendroit en France, dire en propres termes au fier Louis XIV. „Sire, Sa Sainteté a reſſenti avec une très grande douleur, les malheureux accidens qui ſont arrivés; & les ſujets de mécontentement que Votre Majeſté en a eus, lui ont cauſé le plus ſenſible déplaiſir qu'elle put recevoir; l'aſſurant que ce n'a jamais été la penſée, ni l'intention de Sa Sainteté, que Votre Majeſté fut offenſée, ni Mr. le Duc de Créquy, ſon Ambaſſadeur; Sadite Sainteté deſirant qu'à l'avenir il y ait de part & d'autre, la bonne & ſincere correſpondance qui a toujours été &c." (1). Le quatrieme article portoit, que le Cardinal Impériali préſenteroit en perſonne au Roi Louis XIV. ſes très-humbles juſtifications. Le ſixieme, que le Seigneur Dom Mario, déclareroit par écrit, en foi de Chevalier, qu'il n'avoit eu aucune part à tout ce qui s'étoit paſſé dans Rome, le 20 Août 1662. Le neuvieme, que le Pape ordonneroit d'une maniere préciſe & efficace à ſes Miniſtres, de porter à l'Ambaſſadeur du Roi, le reſpect dû à celui qui repréſente la perſonne d'un ſi grand Prince. Le douzieme, que toute la Nation Corſe, dont la garde avoit inſulté le Duc de Créquy, ſeroit déclarée incapable à jamais de ſervir, non-ſeulement dans Rome, mais auſſi dans tout l'Etat Eccléſiaſtique. Le treizieme qu'il ſeroit élevé une pyramide à Rome, vis-à-vis de l'ancien Corps-de-Garde des Corſes, avec une inſcription, qui contiendroit en ſubſtance, le décrêt rendu contre la Nation Corſe, &c.

D'une condition impoſée au Pape par Louis XIV. 1664.

L'époque de la réduction des Piſans, en 1509, fut le terme fatal de la grandeur & de l'ancienne proſpérité de Piſe; auſſi, un très-grand nombre d'entre les habitans de cette Ville, prévoyant quel ſeroit déſormais le ſort de leur Patrie, préférerent de s'exiler, au malheur de vivre dans la dépendance des Florentins, & ils allerent ſe fixer en Sicile, à Rome, à Gênes, à Veniſe. Environ un Siecle après cette révolution, en 1609, les Piſans parurent s'occuper des moyens de recouvrer encore leur antique liberté, à laquelle cent ans d'obéiſſance n'avoient pu les faire renoncer; mais le Grand Duc de Toſcane, afin de leur ôter juſqu'à l'eſpoir d'être jamais en état de ſecouer le joug de ſa domination, les affoiblit ſenſiblement, & s'attacha à diminuer leur commerce & la puiſſance que leur avoient laiſſé leurs privileges. Les vues des Grands Ducs de Toſcane ont eu tant de ſuccès à cet égard, que Piſe, qui jadis contenoit juſqu'à cent-cinquante mille Citoyens, n'en a pas maintenant la dixieme partie, même à y compter environ ſix à ſept cens Juifs,

Décadence de Piſe & ſon état actuel.

(1) *Hiſt. de Louis XIV.*

fort mépriſés, fort avilis, comme par tout ailleurs, mais très-riches auſſi, & que l'opulence conſole du défaut de conſidération. (1)

Sect. I. *Hiſtoire de* Piſe.

Piſe eſt une ville fort grande & très-bien conſtruite, les rues en ſont larges, belles, & pavées de dalles, ainſi qu'à Florence; mais c'eſt à cauſe même de ſon étendue, que Piſe paroît preſque totalement déſerte; l'herbe y croît dans les Places publiques, & le loyer des maiſons y eſt à très-bon prix. L'air y eſt devenu mal ſein, à cauſe du défaut de culture dans les environs, & parce qu'il y a trop peu d'habitans qui puiſſent s'occuper du deſſechement des marais: car, pour peu que le Pays fut peuplé, l'air y ſeroit très-ſalubre, Piſe étant ſituée dans une Plaine très-agréable. Il y a bien des Siecles que Piſe étoit regardée comme l'une des plus belles Cités de l'Italie entiere; Strabon parle avec éloge de ſa grandeur & de la beauté de ſes Edifices; *Propter Saxorum opera.* Mais depuis Strabon, on y a fait beaucoup d'embelliſſemens; enſorte qu'il n'eſt preſque point de ville, où l'on ait raſſemblé autant de marbres étrangers & précieux. Ces marbres ſont les fruits des différentes conquêtes des Piſans, qui, au retour de ces expéditions, ramenoient par mer des ſtatues & des colonnes pour en orner leur Ville: auſſi en voit-on avec profuſion dans tous les Edifices Publics; on voit dans la plûpart des bâtimens, des reſtes d'inſcriptions, de bas reliefs & de corniches de ce beau marbre grec, ſi fort eſtimé par la fineſſe de ſon grain & le poli de ſa ſurface.

Beauté de la ville de Piſe.

Sans nous arrêter à décrire le grand nombre d'édifices qui embelliſſent Piſe, nous nous contenterons de dire, que l'Egliſe & le Palais des Chevaliers de l'ordre de St. Etienne, eſt l'un des plus magnifiques bâtimens qui fixent en Italie l'attention des voyageurs, & que cette Egliſe & ce Palais renferment des monumens & des pieces de ſculpture, d'architecture & de peinture du plus grand prix. L'Ordre de St. Etienne, ou le Grand Ordre de Toſcane, fut établi par le Grand Duc Côme I. en 1561, & approuvé par le Pape Pie IV. Lors de ſon inſtitution, l'objet de ſon établiſſement fut de défendre contre les Pirates les Côtes de Toſcane. Sous le dernier Grand Duc de la Maiſon de Médicis, cet Ordre entretenoit encore deux Galeres contre les Barbareſques; mais la paix ayant eté faite entre la Toſcane & les Puiſſances de Barbarie, les Chevaliers de St. Etienne ſont reſtés ſans emplois, & l'Empereur a fait dépecer leurs Galeres, au grand regret de l'Italie entiere, dont ces bâtimens défendoient & protégeoient les Côtes. Le Grand-Prieur de St. Etienne réſide dans le Palais de l'Ordre, afin d'être toujours prêt à juger les différens que les Chevaliers pouvoient avoir entr'eux, ou avec des externes, ſur le point d'honneur. On compte environ quatre cens de ces Chevaliers, qui pour être admis, ſont obligés de prouver ſix degrés de Nobleſſe de Pere & de Mere. Ils portent ſur leurs habits une croix à huit pointes, de ſatin rouge, & ſur la poitrine une petite croix d'or, attachée à un ruban couleur de feu. Ils ne ſont point obligés au célibat comme les Chevaliers de Malthe, & c'eſt un très-grand bien. (2) Leurs fonctions au reſte, ſe réduiſent à très-peu de choſe, depuis qu'ils ne vont plus en courſe contre les

Ordre des Chevaliers de St. Etienne.

(1) *Voyage d'un François en Italie.* Tom. 2.
(2) Idem.

SECT. I. *Hiſtoire de Piſe.*

Corſaires: ils ont le privilege non de juger, ni de réparer les torts, mais de les empêcher; enſorte qu'ils ont le droit d'arrêter qui que ce ſoit dans un tumulte, & dans une querelle; & leur formule eſt celle-ci: *Per quanto ſtimate la grazia del Gran Duca, andate in arreſto.* C'eſt-à-dire, *Pour peu que vous faſſiez cas des bontés du Grand-Duc, allez-vous en aux arrêts.* Ceux auxquels un Chevalier adreſſe ces paroles dans ces occaſions, ſont obligés d'obéir ſur le champ.

Jardin de Botanique.

On remarque à Piſe un très-beau jardin de Botanique, fort vaſte & rempli de plantes très-rares; il fut fondé par Ferdinand, ſecond fils de Côme I, & qui, en 1587, fut Grand Duc de Toſcane, après la mort de ſon frere, François Marie de Médicis. Le Cabinet d'Hiſtoire Naturelle & la Bourſe, ou la *Loggia de' Mercanti*, ont été décrits par tant de voyageurs, que nous ne penſons pas devoir nous y arrêter, non plus qu'à la deſcription des trois magnifiques ponts qui embelliſſent cette Ville: mais nous ne paſſerons pas ſous ſilence une fête très-ſinguliere que l'on donne tous les trois ans, ſur l'un de ces Ponts, ſur le *Ponte Marmo*. Le Peuple des deux côtés de la riviere, s'aſſemble en deux Troupes, qui ſe diſputent ce pont par un combat fort vif, qu'ils ſe livrent, armés de maſſues de bois. Ces Combattans, au nombre de ſept cens vingt, ſont cuiraſſés, & portent des caſques dorés. Ils ſont diviſés en douze Compagnies de ſoixante hommes chacune, ſous des enſeignes différentes. Après quelques momens de parade, ces douze Compagnies ſe ſéparent, ſix vont ſe rendre à l'une des extrêmités du Pont, les ſix autres à l'extrêmité oppoſée. Elles s'avancent les unes contre les autres, juſques vers le milieu du Pont, & à un ſignal donné, elles ſe chargent au ſon de divers inſtrumens militaires: les plus forts reſtent les maîtres du champ de bataille, après un combat d'environ trois quarts d'heure; & ce combat n'eſt jamais terminé ſans qu'il y ait beaucoup de bleſſés, & ſouvent même des morts. C'eſt là le ſeul veſtige qui nous reſte en Europe, des anciens jeux de la Grece & de Rome. On ignore d'où vient cette inſtitution; quelques obſervateurs la font remonter aux jeux olympiques, & l'attribuent à Pélops, fils de Tantale, Roi de Phrygie, Fondateur de Piſe: d'autres prétendent que ce fut l'Empereur Néron qui établit ces jeux à Piſe: pluſieurs aſſurent avec plus de vraiſemblance, que ce combat ſe donne en mémoire de la défaite de Muſetto, Roi de Sardaigne, ſur lequel les Piſans remporterent une grande victoire, aux environs du Pont de marbre: (1) mais au fond, rien n'eſt plus incertain que les différentes opinions ſoutenues au ſujet de cette coutume, que bien des Gens ſenſés deſireroient qu'on abolit.

Inſtitution ſinguliere obſervée à Piſe.

L'Univerſité de Piſe eſt fort ancienne, Accurſe Bartole & Ceſalpin avoient infiniment contribué à ſa célébrité; mais elle avoit beaucoup perdu de ſa réputation, lorſque le Grand Duc Côme I. lui rendit tout ſon ancien luſtre.

Mœurs des Piſans.

Le Climat de Piſe eſt fort doux, & le caractere des habitans eſt bon, quoique la nature les ait doués d'une extrême vivacité. Les Bains d'eaux Termales, ſitués à une lieue & demi, au Nord de la Ville, ſont regardés comme les meilleurs qu'il y ait en Italie, auſſi ſont-ils très-fréquentés. Du

(1) Voyez le *commencement de cette Section.*

reſte, comme nous avons parlé des mœurs, des loix & des coutumes de Florence, (1) nous ne dirons rien des coutumes, des loix & des mœurs des Piſans, qui ſont exactement les mêmes, ainſi que la maniere de s'habiller, &c. Nous obſerverons ſeulement qu'à Piſe, les femmes de la Campagne ſont coëffées dans un goût de coquetterie, qui leur ſied & releve leurs graces; elles ornent leurs cheveux de fleurs artificielles, & de grelots d'argent qui arrêtent leurs cheveux au deſſus de leur tête, nattés, treſſés & fixés avec une groſſe aiguille d'argent. Elles ſont auſſi dans l'uſage de porter un chapeau de paille, & une eſpece de Collerette de drap d'écarlate, qui par devant n'excede pas leur tour de gorge, mais qui tombe par derriere juſqu'au milieu du dos: cet ajuſtement leur ſied d'autant mieux, que les Piſanes ſont communément belles & très-jolies, ſur-tout les habitantes de la Campagne.

Sect. II. *Hiſtoire de la République* Lucques.

SECTION II.

Hiſtoire de Lucques depuis les tems les plus reculés, juſqu'à nos jours.

La Ville & la République de Lucques ſont célebres par leur antiquité, autant qu'elles méritent d'être connues par les efforts preſque toujours heureux qu'elles ont faits pour conſerver leurs privileges, leurs loix, leur liberté. Lucques, nommée par les anciens Auteurs Latins *Luca*, & *Lucca*, eſt une Ville qui contient environ 20000 habitans. Située à près de cinq lieues de la Mer de Toſcane, à quatre lieues au nord de Piſe, & conſtruite ſur les bords du fleuve Serchio; elle eſt Capitale de la République dont elle porte le nom, & qui pour être aſſez peu étendue, eſt pourtant la troiſieme des Républiques d'Italie. Lucques exiſte depuis tant de Siecles, qu'on ignore profondément l'époque de ſon inſtitution. On ſait ſeulement qu'elle faiſoit partie de l'Etrurie, c'eſt-à-dire, de cette ancienne République des Toſcans, qui après avoir ſi longtems conſervé ſa puiſſance, fut détruite enfin par les Romains, environ trois cens ans avant l'Ere Chrétienne. Les faits rapportés par les Hiſtoriens, qui nous ont tranſmis les annales des premiers tems des Romains, prouvent que Lucques étoit dès lors une Ville importante. En effet, nous liſons dans Tite-Live, que Titus-Sempronius à la ſuite d'une glorieuſe Campagne contre Annibal, alla paſſer à Lucques le quartier d'hiver avec ſon Armée. Strabon, dans ſa *Géographie*, donne de très-grands éloges à la valeur des Lucquois, & il dit que le Sénat avoit en eux la plus entiere confiance. Il eſt vrai que cette Ville étoit alors ſoumiſe aux Romains; mais cette ſoumiſſion n'avoit rien de ſervile, ni d'humiliant; puiſqu'au contraire, Lucques jouiſſoit des plus grands privileges, & qu'elle avoit le rang de Colonie Romaine. D'ailleurs, elle ſe gouvernoit par ſes propres loix, & à l'indépendance près, elle avoit tous les avantages de la liberté. C'étoit par Lucques qu'il falloit néceſſairement paſſer alors pour

Antiquité de Lucques.

(1) Tom. XXXIV.

SECT. II. *Hiſtoire de la République* Lucques.

pénétrer de la Toſcane dans la Gaule Ciſalpine. Ce fut à Lucques que, 53 ans avant Jéſus-Chriſt, Jules-Céſar, qui y étoit allé paſſer l'hiver, lors du premier Triumvirat, fut joint par Pompée, Craſſus & les Citoyens les plus diſtingués de Rome. Tous les Magiſtrats de Rome s'y rendirent dit Appian d'Alexandrie, & l'on y vit à la fois 200 Sénateurs devant la porte de Céſar. Cette pompe, annonce au moins que Lucques étoit dès-lors une Ville fort étendue, agréable & commode. On aſſure que peu de tems après, Saint Pierre érigea l'Egliſe de Lucques en Egliſe Epiſcopale: mais comme rien n'eſt moins prouvé, que le prétendu voyage de St. Pierre à Rome, on peut, à notre avis, douter de cette érection. Ce qu'il y a de plus aſſuré, c'eſt que déjà ſous les premiers Empereurs, Lucques tenoit un rang très-diſtingué parmi les Villes d'Italie. (1)

Sa Puiſſance du tems des Romains ſous les Empereurs.

Dans la ſuite un Prêtre Lucquois, nommé *Antoine*, ou *Antonin*, dégoûté de la Société, & livré à la contemplation des choſes céleſtes, alla ſe retirer ſeul ſur la Cime du Mont-*Piſanus*, qui depuis a pris le nom de *Montagne de St. Panthaléon.* Il bâtit là une chaumiere, y vêcut, y fut ſuivi de quelques autres Miſantropes, ennuyés, comme lui, de la Société, & y inſtitua la vie ſolitaire, contemplative & purement inutile; ordres qui ne ſeroient que ridicules, s'ils étoient moins onéreux. Ces Hermites s'étoient déjà prodigieuſement multipliés, graces à la folie humaine, plus de trois Siecles avant l'exiſtence du célebre St. Paul, Hermite.

Lucques étoit très-floriſſante, lorſque le fameux Totila vint l'attaquer & s'en emparer, en 550. On ſait qu'alors les Goths inonderent une grande partie de l'Italie, & qu'attirés par la beauté du ſol & la douceur du climat, ils ſe fixerent à Lucques, où ils ſe maintinrent juſqu'à ce que Narſès, valeureux Général du foible Juſtinien, vint les y aſſiéger; la victoire couronna les efforts de ce Guerrier illuſtre; on ſait qu'il détruiſit le Royaume des Goths, & qu'après la mémorable bataille de Nocera, il ſoumit toutes les Villes de la Toſcane, & alla former le Siege de Lucques; mais il y éprouva une réſiſtance à laquelle il ne s'étoit point attendu, & malgré toute ſa valeur, les Lucquois ſe défendirent avec le plus grand courage pendant ſept mois; ce ne fut même qu'après avoir eſſuyé toutes les horreurs de la famine, & ſans eſpoir de recevoir les ſecours que la France leur avoit promis qu'ils conſentirent à ſe rendre, vers la fin de l'an 555.

Lucques tombe au pouvoir de Juſtinien.

Lucques alors ceſſa d'être une République, & avant que cette forme de Gouvernement s'y fut rétablie, elle fut ſoumiſe à divers Souverains particuliers, qui y regnerent tour-à-tour, ſous les noms de *Ducs*, de *Comtes*, de *Marquis.* Le plus célebre d'entre ces anciens Souverains fut Adalbert, qui y occupoit le rang ſuprême en 917, qu'on ſurnommoit le *riche*, & qui prenoit le titre de Grand' Marquis de Toſcane. *Tuſcorum potens Marchio.* On voit encore à Lucques ſon tombeau, à la porte de la Cathédrale. Quelques Auteurs, & Muratori entr'autres, aſſurent que cet Adalbett fut la tige des Princes d'Eſt & de la Maiſon de Brunswick-Hanovre, régnante en Angleterre. Cette Comteſſe Mathilde, ſi célebre comme on a vu dans le cours

(1) Appian. d'Alexandrie. Tite-Live. Strabon &c.

cours de cette Hiſtoire Univerſelle; étoit auſſi, fille d'un Duc de Lucques; on ſait qu'elle devint Princeſſe de Toſcane, de Lombardie & Vice-Reine de la Ligurie; on ſait que pendant trente années, elle ſoutint avec autant de valeur que de gloire, une guerre périlleuſe & ſanglante contre les Schiſmatiques, appuyés par les Antipapes. Cette Souveraine guerriere, chaſſa d'Italie l'Empereur Henri IV, avec lequel elle eût du ſe liguer contre les attentats de Rome, & cependant contre lequel elle s'arma parce qu'il étoit excommunié. Par une inconſéquence encore plus abſurde, elle donna, dit-on, ſes Etats à l'Egliſe, ou, avec plus de vérité, lorſqu'elle eut ceſſé d'être, le Pape fit paroître une donation de ſes Etats à l'Egliſe; prétendue faite, par elle; titre précieux, dont le St. Siege à ſçu tirer les plus grands avantages, titre auſſi reſpectable que la fameuſe donation de Conſtantin. Ce qu'il y a de plus conſtaté eſt que Lucques fut la Patrie des aïeux de Mathilde; bien des Ecrivains prétendent qu'elle y nâquit elle-même: mais ce fait n'eſt pas prouvé; cette Princeſſe mourut en 1115, & ce ne fut qu'à ſa mort que les Lucquois recouvrerent la liberté. (1)

Sect. II. *Hiſtoire de la République de* Lucques.

Lucques recouvre la liberté. 1115.

Pendant que l'Italie entiere étoit dévaſtée par les factions des Guelphes & des Gibelins, Lucques qui avoit pris, de même que Florence, le parti des Guelphes & du Pape, eut cruellement à ſouffrir des hoſtilités des Gibelins, qui tenoient le parti de l'Empereur. Après bien des révolutions & des calamités, les Lucquois furent enfin contraints de ſe déclarer du parti de l'Empereur & des Gibelins. Ce changement procura quelques années de repos à ce petit Etat, qui ne ceſſa cependant point de reſter attaché aux Florentins, auxquels il rendit d'importans ſervices; mais jamais il ne voulut ſe ſoumettre à leur domination, & il forma conſtamment une République diſtincte de la leur. Mais cette République fut plus d'une fois opprimée par d'ambitieux citoyens qui parvinrent, ſoit par force, ſoit par adreſſe à uſurper le Suprême Pouvoir. Tel fut entr'autres le brave & ſanguinaire Caſtruccio-Caſtracani, qui vers 1320, obligea ſes compatriotes à dépoſer en ſes mains les rênes du Gouvernement. Caſtruccio fut ſans contredit le plus habile Général de ſon Siecle; mais il ne ſe ſervit de la ſupériorité de ſes talens, que pour s'affermir dans la tyrannie, que ſa ſévérité outrée & ſon inflexibilité rendirent auſſi reſpectable qu'odieuſe; tout eſt extraordinaire dans la vie de cet homme, qui, de l'obſcurité des derniers rangs, s'éleva par ſon propre mérite, à force d'ambition & de crimes, à la Souveraine Puiſſance, dont, d'ailleurs, il ſe montra digne par les plus grandes qualités. (2)

Aſſerviſſement de Lucques à Caſtruccio-Caſtracani.

Vers les premieres années du quatorſieme Siecle, il ne reſtoit plus de l'ancienne famille de Caſtracani, de la premiere Nobleſſe de Lucques, qu'Antoine Caſtracani, qui ayant embraſſé l'Etat Eccléſiaſtique & obtenu un Canonicat de St. Michel, dans ſa Patrie, vivoit paiſiblement avec ſa ſœur Dianove, Veuve de Bonacorta Cenami. Ce Chanoine avoit auprès de ſa Maiſon une petite vigne, environnée des jardins du voiſinage. Un matin Dianove étant allée ſe promener dans cette vigne, entendit quelque léger bruit

Vie de Caſtracani.

(1) *Hiſt. des Papes.*
(2) *Hiſt. de Florence. Tom.* XXXIV. de cette *Hiſt. Univerſelle.*

SECT. II. *Hiſtoire de la République de* Lucques.

ſous un cep; elle approcha, & apperçut un enfant, enveloppé de haillons, récemment né, & qui, tranſi de froid, paroiſſoit avoir le plus grand beſoin de ſecours. Dianove émue de pitié, prit cet enfant, rentra chez elle, le fit emmaillotter, & le préſenta à ſon frere, qui, informé de l'aventure, s'intéreſſa autant que ſa ſœur à cet enfant. Ils prirent l'un & l'autre la réſolution de l'élever, appellerent chez eux une nourrice, le firent baptiſer, & lui donnerent le nom de *Caſtruccio* qui étoit le nom du Pere du Chanoine & de Dianove. Car, à l'égard du véritable pere du jeune enfant trouvé, on ne le connut point, & c'eſt fort gratuitement que Moreri en fait un d'un des Bourgeois honnêtes de Lucques. (1)

Le jeune Caſtruccio eut à peine paſſé les premieres années de l'enfance, qu'il donna de ſes talens les plus heureuſes eſpérances. Par ſes progrès, il répondit aux ſoins, & alla même au-delà de l'attente du Chanoine de St. Michel, qui conçut tant d'amitié pour ſon jeune protégé, qu'ayant formé le deſſein de lui réſigner ſes bénéfices, il lui donna des maîtres pour le former aux connoiſſances néceſſaires à l'état qui lui étoit deſtiné. Juſqu'à l'âge de quatorze ans Caſtruccio ſe montra fort docile à tout ce qu'on voulut lui enſeigner; mais alors dégoûté d'un genre de vie pour lequel il ſe ſentoit la plus forte répugnance; fatigué de ſes maîtres & ennuyé des livres, il n'écouta plus les premiers, & abandonnant les autres, il ne montra du goût, d'inclination que pour les armes, rechercha avec empreſſement les jeunes gens de ſon âge qui marquoient le même panchant, ſe mêla à leurs jeux, prit part à leurs exercices, les ſurpaſſa tous en force & en adreſſe; & malgré les remontrances; les exhortations & les menaces du Chanoine ſon Bienfaiteur, ne voulut plus étudier, ni lire d'autres livres que ceux où il étoit queſtion de guerre & de combats.

Ce changement cauſoit la plus ſenſible douleur au bon Antoine Caſtracani, & vraiſemblablement il eût fini par abandonner ſon protégé, ſi un événement inattendu ne fut venu ſeconder les deſirs & les inclinations de ce dernier. François Cuinigi, Gentil-homme de Lucques, homme fort reſpecté par ſon rare mérite, & l'un des citoyens les plus diſtingués par ſa valeur & ſes richeſſes, après avoir paſſé la plus grande partie de ſa vie à ſervir avec diſtinction dans les Armées des Ducs de Milan, s'étoit rétiré à Lucques ſa Patrie, où il étoit d'autant plus conſidéré par le plus grand nombre de ſes compatriotes, qu'il y étoit à la tête de quelques jeunes gens, & paroiſſant avoir ſur eux une ſupériorité marquée. La vigueur & l'adreſſe de cet enfant, firent impreſſion ſur Cuinigi; il demanda qui il étoit, & le compte qu'on lui rendit de l'aventure qui l'avoit fait paſſer dans cette Maiſon, l'intéreſſant encore davantage, il le fit appeller, & lui demanda s'il aimeroit mieux être élevé en Gentil-homme, apprendre à monter à cheval, à manier les armes, & tous les exercices de la guerre, que de végéter dans la maiſon d'un Prêtre, occupé de meſſe & de breviaire. Caſtruccio ne balança point, & répondit qu'il déteſtoit l'Etat Eccléſiaſtique, autant qu'il aimoit le métier de Soldat, & que pour cette derniere profeſſion, il renonceroit volontiers à tous les Chanoines & à tous les bénéfices de la Chrétienté. Satisfait de ces ſenti-

(1) *Moreri. Article* Caſtruccio Caſtracani.

mens, Cuinigi, engagea le Chanoine Caſtracani à lui remettre ce jeune homme, qui répondit avec tant de zele aux bontés de ſon nouveau Bienfaiteur, qu'il devint en très-peu de tems, l'un des Cavaliers les plus accomplis de la Toſcane. Dans les Tournois, il effaçoit en force & en adreſſe les plus illuſtres Chevaliers; doux, aimable, modeſte dans la Société, il y étoit chéri, autant qu'il étoit eſtimé dans les exercices militaires; il étoit également conſidéré dans la maiſon de Cuinigi, & dans la ville de Lucques. (1)

Sect. II. *Hiſtoire de la République de* Lucques.

Caſtruccio avoit atteint à peine ſa dix-huitieme année, lorſque les Guelphes chaſſerent de Pavie les Gibelins. Le Duc de Milan, Chef de ceux-ci, entreprit de les rétablir & chargea de cette commiſſion épineuſe Cuinigi, qui ſe mit à la tête des Troupes, & ſe fit accompagner par Caſtruccio, auquel il confia l'exécution des plus importantes opérations. Le jeune Guerrier remplit avec tant d'intelligence & de ſuccès cette pénible tâche, il ſe ſignala dans cette guerre par de ſi brillantes actions, & montra tant de valeur, que bientôt on n'entendoit parler dans la Lombardie que de ſes entrepriſes, de ſes combats & de ſes triomphes. Il rentra couvert de gloire à Lucques, où il ſe concilioit l'eſtime & l'amitié de ſes Concitoyens, quand François Cuinigi, atteint d'une maladie mortelle, & ſe voyant ſans autres héritiers qu'un fils d'environ treize ans, chargea Caſtruccio de la curatelle de ce fils, dont il le nomma Gouverneur, & mourut.

Cet événement, & les grands Biens dont Caſtruccio avoit l'adminiſtration, augmenterent ſi fort ſon crédit parmi les Lucquois, que quelques-uns de la plus haute Nobleſſe, jaloux de cet excès de puiſſance, entreprirent de le perdre, & commencerent dans cette vue, par en parler, comme d'un Citoyen ſuſpect, ambitieux, & qui avoit formé le projet de s'elever ſur les ruines de la liberté publique. George d'Opizi, l'un des Chefs de la faction des Guelphes, étoit à la tête des ennemis de Caſtruccio, qu'il déteſtoit d'autant plus, qu'ayant eſpéré de tenir, après la mort de Cuinigi, le rang que celui-ci avoit occupé à Lucques, il voyoit ſon attente trompée par l'adreſſe & la fermeté du Gouverneur du fils de Cuinigi. Caſtruccio vivement ulceré des bruits répandus par Opizi, jura d'abord de s'en venger; mais dans la crainte de s'attirer la diſgrace de Robert, Roi de Naples, protecteur déclaré des Guelphes & de ſon détracteur, il remit ſa vengeance à des tems plus favorables. Pendant qu'il méditoit ſur les moyens de rendre inutiles les délations de ſes envieux, Uguccione de la *Faiole*, ou *della Tagiole*, que les Piſans avoient fait venir d'Arezzo pour commander leurs Troupes, s'étoit emparé du Suprême Pouvoir dans cette République, où il s'étoit érigé en tyran. Cet Uſurpateur avoit auprès de lui, pluſieurs Lucquois de la faction des Gibelins, qui mécontens de leurs Concitoyens Guelphes, s'étoient retirés à Piſe. Caſtruccio jetta les yeux ſur ces refugiés, traita ſecretement avec eux, s'engagea à les rétablir à Lucques, avec les forces d'Uguccione, & en même tems, fit entrer dans le plan de cette entrepriſe, ceux d'entre ſes amis Gibelins, qui ne ſouffroient qu'avec impatience, la puiſſance & les hauteurs de George d'Opizi.

Accroiſſement ſucceſſif du crédit & de l'ambition de Caſtruccio.

La conjuration de Caſtruccio fut conduite avec la plus grande habileté: Uguccione, à la tête de ſes Troupes, s'avança pendant la nuit de l'une des

(1) Machiavel. *Vie de Caſtruccio Caſtracani.*

SECT. II. *Hiſtoire de la République de* Lucques.

portes de Lucques; au ſignal convenu, il mit la feu à le herſe; Caſtruccio, ſuivi de ſes amis, rompit la porte par en dedans, les Piſans ſe répandirent dans la Ville, allerent maſſacrer Opizi & tous ceux de ſa Maiſon, chaſſerent le Gouverneur, ainſi que tous les Guelphes, & réformerent le Gouvernement, comme le tyran Uguccione le jugea à propos. Cette expédition fut fatale à Lucques; elle perdit plus de cent familles, qui allerent ſe réfugier, les unes à Piſtoie, les autres à Florence, par-tout où les Guelphes étoient les plus forts: mais le ſuccès de cette entrepriſe valut à Caſtruccio un degré d'autorité qu'il n'avoit pu ſe procurer encore, & où il lui fut d'autant plus facile de ſe maintenir, qu'il n'avoit plus ni ennemis, ni rivaux parmi les Lucquois. Cependant les Florentins & le reſte de la faction Guelphe, jugeant que les Gibelins devenoient trop puiſſans en Toſcane, réſolurent de rendre à leur parti toute ſon ancienne ſupériorité. Dans cette vue, ils raſſemblerent une puiſſante Armée entrerent dans la Vallée de Nievolé, s'emparerent de Monte-Caſtini, & ſe diſpoſerent à aſſiéger Mont-Carle, pour s'aſſurer un paſſage libre à Lucques. Uguccione ſe mit de ſon côté à la tête des Troupes de Piſe & de Lucques, marcha contre les ennemis, & après quelques hoſtilités, tomba malade & fut contraint de ſe retirer dans une Ville voiſine, après avoir laiſſé le commandement de l'Armée à Caſtruccio. Informés de la maladie & de l'abſence d'Uguccione, les Guelphes ne douterent point de la victoire; ils ſe tromperent, & cette confiance ne fit que hâter leur défaite. En effet, Caſtruccio s'apperçevant de l'idée peu avantageuſe qu'avoient de lui les ennemis, feignit, pour les confirmer dans cette opinion, de craindre, & de n'ôſer ſortir de ſes retranchemens. Enhardis par cette terreur, les Florentins devinrent de jour en jour plus téméraires, & la certitude qu'ils croyoient avoir de l'infériorité des Piſans, leur faiſoit négliger la diſcipline militaire; ils s'avançoient ſans ordre, inſultoient les Gibelins, & ſe retiroient ſans obſerver aucune ſorte de précaution. Lorſque Caſtruccio les eût vus bien accoutumés à cette licence, il fit ſortir avant le point du jour ſes Troupes de leurs retranchemens, alla lui-même reconnoître la diſpoſition de l'Armée ennemie, vint ranger les ſiens en bataille; & auſſi-tôt que les Guelphes ſe furent aſſez avancés, il fondit ſur eux, les attaquant avec tant d'impétuoſité, qu'il les força de reculer; la confuſion ſe mit parmi les Guelphes; les Gibelins animés par leur Général, renouvellerent d'activité; enſorte que la déroute des Florentins fut complette, laiſſant ſur le champ de bataille plus de dix mille morts, au nombre deſquels étoit Pierre, frere du Roi de Naples, Charles, ſon neveu, Philippe, Prince de Tarente, & les Seigneurs les plus diſtingués de la Toſcane. Les Piſans ne perdirent pas trois cens hommes; mais l'éclat de cette victoire inſpira tant de jalouſie à Uguccione, qu'il ne ſongea plus qu'aux moyens de ſe defaire de Caſtruccio, dans lequel il ne voyoit plus qu'un rival, qui tôt ou tard attenteroit à ſon autorité.

Victoire de Caſtruccio ſur les Florentins.

Dans le tems que le Tyran de Piſe cherchoit l'occaſion de ſe délivrer du Vainqueur des Florentins, Agnolo Micheli, l'un des premiers Seigneurs de Lucques y fut aſſaſſiné, & l'aſſaſſin alla ſe refugier dans la maiſon de Caſtruccio; il y fut pourſuivi par une troupe d'Archers; mais Caſtruccio ne voulant point permettre qu'on violât cet aſyle, fit armer ſes gens, ſe mit à

Sect. II. *Hiſtoire de la République de* Lucques.

ſeur tête, chargea les Archers, les diſperſa & donna le tems au coupable de s'évader. Uguccioue informé de cette aventure, crut avoir trouvé le prétexte qu'il deſiroit, & il donna ordre à Neri, ſon fils, qu'il avoit revêtu de la Souveraineté de Lucques, de ſe ſaiſir de Caſtruccio, & de le faire mettre à mort, Neri n'exécuta cet ordre qu'en partie; il s'aſſura de Caſtruccio, le fit mettre en priſon; mais n'ôſa point le faire mourir, de crainte de ſoulever les Lucquois; il écrivit à ſon pere pour lui demander ſes dernieres réſolutions. Uguccione fort irrité de la puſillanimité de ſon fils, aſſembla quatre cens hommes de Cavalerie, & prit le chemin de Lucques, pour y aller lui-même ordonner la mort de Caſtruccio. Mais pendant qu'il ſe hâtoit de terminer cette affaire, les Lucquois, ſoulevés, tuerent leur Gouverneur, & s'en donnerent un autre. Cette émeute n'empêcha point le Tyran de Piſe de pourſuivre ſon entrepriſe; il entra à Lucques, & déjà il ſe préparoit à faire périr ſon rival, lorſque les Lucquois ſe ſoulevant de nouveau, allerent en foule & armés, demander à grand cris la liberté de Caſtruccio. Uguccione n'ôſa la leur refuſer, parce qu'il étoit le plus foible. Le priſonnier à peine délivré, ſe mit à la tête des Lucquois, & alla attaquer dans ſon Palais Uguccione, qui prennant la fuite, ſe retira à Verone, où il acheva de vivre & mourut dans l'obſcurité. (1)

Captivité de Caſtruccio & ſa délivrance.

La bienveillance des Lucquois pour Caſtruccio alloit toujours croiſſant, & il étoit trop habile & trop ambitieux pour ne pas profiter de ce tems de faveur. Par lui-même & par ſes amis, il agit avec tant de chaleur & d'adreſſe, qu'il ſe fit déclarer Général des Troupes de la République pour un an, bien aſſuré que le Commandement lui ſeroit continué: en effet, ligué avec les Piſans, il recouvra pour eux toutes les Places qui s'étoient ſouſtraites à la domination de Piſe après la fuite d'Uguccione; & les ſervices qu'il rendit furent ſi importans, qu'à ſon retour à Lucques, le Peuple preſqu'entier vint au devant de lui. Lorſqu'il vit les eſprits auſſi favorablement diſpoſés, il intéreſſa au ſuccès de ſes vues les plus diſtingués d'entre les citoyens, & par leurs ſoins, ſans qu'il parut y prendre aucune part, il fut nommé Prince de Lucques. Souveraineté qui lui fut conférée avec la plus pompeuſe ſolemnité.

Caſtruccio eſt nommé Prince de Lucques.

L'ambition de Caſtruccio, qui du rang le plus abject, ſe voyoit élevé à la Souveraineté, n'étoit pas encore ſatisfaite, & il aſpiroit à un titre plus impoſant, lorſque Fréderic de Baviere, Roi des Romains, vint en Italie pour y prendre la Couronne Impériale. Le nouveau Prince de Lucques, ſe rendit, à la tête d'un Corps de Cavalerie de cinq cens hommes, auprès de ce Monarque, dont il eut l'art de captiver la confiance & l'amitié, au point que Fréderic le créa Vicaire-Général de l'Empire en Toſcane, & peu de tems après, obligea les Piſans de le reconnoître pour Souverain de Piſe. L'amitié de l'Empereur, l'éclat de ſes victoires, & la prodigieuſe élévation de ſa fortune, attacherent à Caſtruccio tout ce qu'il y avoit de Gibelins en Toſcane & en Lombardie: pluſieurs Villes lui envoyerent des députés pour le prier de les défendre contre les Guelphes, lui promettant la Souveraineté de leurs Pays, s'il vouloit conſentir à ſoutenir pour elles le parti de l'Em-

Et Souverain de Piſe.

(1) Machiavel. *Vie de Caſtruccio Caſtracani.*

SECT. II. *Hiſtoire de la Républiq. de* Lucques.

pereur. Florence lui fit la même propoſition, & forma avec lui un traité d'alliance.

Caſtruccio, dont le deſſein étoit de ſe rendre maître de toute la Toſcane, prit des engagemens avec les Florentins, & afin de s'aſſurer du ſuccès de ſes entrepriſes, il ſe ligua étroitement avec Matthieu Viſconti, Duc de Milan, fit les plus grands préparatifs, & obligé de rompre avec les Florentins, auxquels le Duc de Milan déclara la guerre, il entra en campagne contre Florence, & porta ſur le territoire de cette République le ravage & la déſolation: mais une affaire très-preſſante, l'obligea de revenir lui-même fort précipitamment à Lucques. Cette affaire en effet, ne ſouffroit pas le plus léger retardement. Il y avoit à Lucques une Maiſon puiſſante, la famille de Poggio: & les chefs de cette maiſon, jaloux, ou mécontens de Caſtruccio, ayant formé le projet de ſe venger, d'abattre ſa puiſſance & de le chaſſer de la Ville, aſſocierent à leur complôt un grand nombre de Nobles, qui faiſant ſoulever le peuple, coururent au palais du Prince, poignarderent ſon Lieutenant, & ſe diſpoſoient à faire main baſſe ſur tous les adhérans du Prince, lorſqu'Etienne Poggio, Vieillard reſpectable, & homme pacifique, accourant au devant des conjurés, les engagea par ſes ſages remontrances, & en leur offrant ſa médiation, à renoncer à un complôt, qui vraiſemblablement entraîneroit la ruine de Lucques. Les Conjurés ſe laiſſerent déſarmer: Caſtruccio entra dans Lucques ſuivi d'un nombreux Corps de Troupes, réſolu de ſacrifier ſes ennemis à ſa vengeance, & commença par s'emparer des poſtes qu'il jugea les plus importans. Cependant le bon Etienne Poggio croyant lui avoir rendu le plus ſignalé des ſervices, vint le trouver & lui demanda grace pour les coupables, dont il excuſa du mieux qu'il put la licence, le priant de ſe ſouvenir en cette occaſions des obligations eſſentielles qu'il avoit à la Maiſon de Poggio. Caſtruccio affectant la plus grande douceur, dit qu'il oublioit tout, & qu'il étoit charmé que cet événement lui fournit enfin l'occaſion qu'il cherchoit depuis longtems de montrer quelle étoit ſa clémence naturelle, & la force de la reconnoiſſance qu'il conſervoit pour ſes meilleurs amis. Cette réponſe fut bientôt répandue, & perſuada aux Conjurés qu'il n'y avoit pour eux aucun danger à venir remercier l'indulgent Souverain: ils y allerent en effet, conduits par Etienne Poggio; mais au moment où ils l'aſſuroient de leur fidélité, Caſtruccio les fit tous arrêter, & périr dans les ſupplices, ſans vouloir faire grace à aucun, pas même au vieux Etienne Poggio, qui n'avoit trempé, en aucune maniere dans la conjuration. (1)

Conſpiration à Lucques contre Caſtruccio.

Atrocité de Caſtruccio.

Si cette atrocité le rendit odieux, elle ſervit beaucoup auſſi à affermir ſa puiſſance par la terreur; & afin d'avoir tout le loiſir qu'il lui falloit pour l'établir ſur une bâſe inébranlable, il conclut pour deux ans, une treve avec les Florentins; il ne s'occupa qu'à ſe défaire par les ſupplices, le poiſon, l'aſſaſſinat, & les proſcriptions, de tous ceux auxquels il ſoupçonnoit aſſez d'ambition pour aſpirer à la Souveraineté. Nul d'entr'eux ne fut epargné, & le tyran en ſacrifia un ſi grand nombre, qu'il fit conſtruire à Lucques une Citadelle avec les matériaux des maiſons des Citoyens qu'il avoit fait périr.

(1) Machiavel. *Vie de Caſtruccio Caſtracan*

Sect. II. *Hiſtoire de la Républi-que de Lucques.*

Pour réuſſir dans le projet qu'il avoit médité d'étendre ſa domination ſur toute la Toſcane, il commença par tenter de s'emparer de la Souveraineté de Piſtoie, perſuadé qu'alors il trouveroit moins de difficultés à ſoumettre Florence, qui faiſoit l'objet de ſes vœux. Les circonſtances étoient très-favorables; Piſtoie étoit violemment déchirée par deux factions, celle des Blancs, à la tête de la quelle étoit Sebaſtien de Poſſente; & celle des Noirs, qui avoit pour Chef Jacques de Gia. Ces deux Chefs entretenoient à l'inſçu l'un de l'autre, une étroite correſpondance avec Caſtruccio, chacun d'eux cherchant à l'attirer dans ſon parti pour accabler la faction oppoſée. Caſtruccio leur faiſoit également à tous deux les plus brillantes promeſſes, les aſſurant de ſon amitié; & il les anima tellement l'un contre l'autre, que les deux factions prennant en même tems les armes, en vinrent à de violentes hoſtilités; chacun des deux chefs appella ſon fidele allié à ſon ſecours, & Caſtruccio faiſant entendre à chacune des factions qu'il accouroit à ſa défenſe ſe mit réellement en marche & s'avança vers Piſtoie, donnant ordre à Cuinigi de ſe rendre ſous les murs de la même ville, avec un Corps de Troupes, par le chemin de Peſcia. Vers minuit les deux Troupes ſe joignirent devant l'une des Portes de Piſtoie qui leur fut ouverte, comme à des amis & à des alliés. Mais à peine Jacques de Gia & Poſſente ſe furent approchés pour recevoir leur zélé défenſeur, qu'à un ſignal convenu, Cuinigi poignarda Jacques de Gia, tandis que Poſſente tomboit ſous les coups de ſon fidele ami le Tyran de Lucques & de Piſe, qui le devint auſſi en très-peu de tems de Piſtoie; car ces deux meurtres faits, les Partiſans des deux Chefs furent tous maſſacrés, à l'exception d'un très-petit nombre, que l'uſurpateur, fatigué de répandre du ſang, fit jetter dans les cachots. A la ſuite de ces féroces exécutions, Caſtruccio changeant de conduite & de manieres, traita le Peuple avec de la douceur, lui remit pluſieurs dettes, le ſéduiſit par les plus flateuſes promeſſes, accueillit & protégea les gens de la campagne; enſorte que chacun s'empreſſant de courir au devant de la ſervitude, lui accorda toute l'autorité qu'il avoit deſirée.

Affreuſe perfidie de Caſtruccio.

Il ſe rend maître de Piſtoie.

A peu près dans le même tems, le Peuple de Rome s'étant violemment ſoulevé au ſujet de la cherté des vivres, le Lieutenant de l'Empereur, ne ſe voyant point en état de faire ceſſer ce déſordre, & craignant une plus dangereuſe ſédition, envoya prier Caſtruccio de venir à ſon ſecours, avant que les Romains euſſent reçu celui du Roi de Naples, auquel ils s'étoient adreſſés. Caſtruccio ne balança point, & laiſſant à Lucques, où il étoit de retour de ſon expédition de Piſtoie, Cuinigi, en qualité de ſon Lieutenant, il ſe rendit à Rome, où ſa préſence ſeule releva ſi fort le parti de l'Empereur, que la Ville fut pacifiée ſans combat, & par les ſoins que le Prince de Lucques prit de faire venir à Rome des vivres en abondance. Mais comme il n'étoit point dans le caractere de Caſtruccio, de finir aucune entrepriſe ſans faire quelque acte de cruauté; quand la paix & le bon ordre furent rétablis, il fit périr les principaux Chefs de l'émeute paſſée, & il ſe rendit en même tems ſi agréable au reſte des Citoyens, qu'ils lui déférerent le titre & le rang de Sénateur, dont il prit poſſeſſion avec la plus grande pompe.

Soulèvement contre lui à Piſtoie.

Pendant qu'à Rome Caſtruccio s'occupoit à recevoir les honneurs les plus

SECT. II. *Hiſtoire de la République de* Lucques.

diſtingués, la Souveraineté de Piſtoie lui echappoit. Les Florentins chercherent à le dépouiller du pouvoir qu'il avoit uſurpé dans cette Ville, & ſon abſence leur en fournit les moyens. Parmi les divers citoyens de Piſtoie qui s'étoient refugiés à Florence, étoient Baldo Cecqui & Jacques Baldini, l'un & l'autre fort eſtimés par leur courage, & capables de tout entreprendre. Gagnés par les Florentins, ces deux Particuliers, qui avoient des intelligences à Piſtoie, y entrerent pendant la nuit, & ſecondés par leurs anciens amis & par les Florentins, ils firent main-baſſe ſur les Partiſans de Caſtruccio, rendirent à la Ville ſon ancienne liberté. Furieux à la nouvelle de cette révolution, Caſtruccio, ſortit précipitamment de Rome, à la tête de ſes Troupes, & ſe rendit en diligence à Lucques. Les Florentins ne doutoient point qu'il ne vint tirer vengeance de l'affront qu'il avoit reçu, & ils ſe diſpoſerent à le combattre juſqu'à la derniere extrêmité. Ils ne ſe tromperent point; mais plus habile que leurs Généraux, il attira l'Armée Florentine, infiniment ſupérieure à la ſienne, à quelque diſtance du Château de Seravalle, dans un lieu fort étroit, & où par conſéquent tout l'avantage devoit être du côté du plus petit nombre. Ce fut là que fondant à l'improviſte ſur les Florentins, il rendit leurs forces inutiles, les mit en déſordre, les accabla, en fit un horrible carnage, & remporta ſur eux la plus complette des victoires.

Victoire de Caſtruccio ſur les Florentins.

Les habitans de Piſtoie ne furent pas plutôt informés de la défaite des Florentins, que craignant à leur tour d'être ſévérement punis, d'avoir ôſé ſecouer le joug, ils chaſſerent les Guelphes & ſe donnerent à Caſtruccio, qui après s'être emparé de Prato & de tous les Châteaux ſitués ſur l'une & l'autre rive de l'Arno, vint camper à deux milles de Florence, & répandit dans cette République la terreur & la conſternation; il tenta même de corrompre quelques-uns des premiers citoyens, qui s'engagerent à lui livrer pendant la nuit l'une des portes de la Ville: mais cette entrepriſe manqua, la trahiſon fut découverte, & les traitres furent décapités.

Heureuſement pour les Florentins, qui avoient tout à craindre du voiſinage d'un auſſi formidable ennemi, une conſpiration fort dangereuſe, l'obligea de ſe rendre avec une partie de ſes Troupes, à Piſe, où elle s'étoit formée. Bénoit Lanfranc, Piſan fort diſtingué par ſa naiſſance & le crédit dont il jouiſſoit, indigné de voir ſa Patrie aſſujettie à un étranger de la plus baſſe extraction, réſolut de détruire la tyrannie & de rendre la liberté à ſes concitoyens. Dans cette vue, il forma le plan de de s'emparer de la Citadelle, d'en chaſſer la Garniſon, & de faire périr tous les partiſans du tyran: mais obligé de s'aſſocier pluſieurs conjurés, deux d'entre ceux-ci, Boniface Cecqui & Jean Guidi, Florentins, allerent, quelques jours avant le jour fixé, révéler cette conſpiration à Caſtruccio; il vint précipitamment à Piſe; ſe ſaiſit de Lanfranc, bannit toute ſa famille, fit couler des torrens de ſang, & ne pouvant compter ſur la fidélité des citoyens, il s'attacha à s'aſſurer d'eux par la terreur qu'inſpiroit ſa férocité. Les Florentins, à qui ces ſoins avoient laiſſé le tems de reſpirer, raſſemblerent, par le ſecours de tous les Guelphes d'Italie, une armée de trente-mille hommes d'Infanterie & de dix mille de Cavalerie, réſolus d'aller aſſiéger Piſe, & abattre enfin la trop vaſte puiſſance de leur ennemi. Celui-ci

Fureurs & proſcriptions de Caſtruccio.

peu

peu intimidé par les premiers succès des Florentins, crut, au contraire, que c'étoit cette guerre même qui lui assureroit la soumission de la Toscane entiere. L'habileté de ses manœuvres, l'adresse de ses marches, & les stratagemes qu'il mit en usage, tromperent les Florentins, & prévalurent sur la supériorité qu'ils avoient du côté du nombre. Ils resolurent d'aller investir l'Armée de Castruccio campée, en apparence avec désavantage sur la rive opposée de l'Arno. Castruccio les attendit, & les attaquant à mesure qu'ils passoient l'Arno à gué, il jetta une telle confusion dans leurs Troupes, qu'elles se nuisoient les unes aux autres, autant que l'ennemi ; profitant de ce désordre, il acheva de les mettre en déroute, & en fit un si grand massacre, qu'il ne s'en sauva pas le tiers. Mais au moment où Castruccio se préparoit à recueillir le fruit de cette importante victoire, un ennemi plus puissant que l'Armée Florentine, termina le cours de sa gloire & de sa férocité. Il s'étoit si fort épuisé de fatigue, & le plaisir qu'il avoit pris à massacrer les vaincus l'avoit si fort occupé, que, trempé de sueur, il s'assit à la Porte de Fucequio pour y attendre ses Soldats, & resta, sans y songer, exposé à un vent froid & pestiféré qui commence ordinairement à se lever sur l'Arno, vers midi. Ce jour-là ce vent fut si vif, que Castruccio se sentit tout-à-coup transi de froid; quelques momens après il fut attaqué d'une fievre si violente, qu'elle fut jugée mortelle. Alors l'intrépide Castruccio méprisant la mort, autant qu'il avoit jusqu'alors mépriſé ses ennemis, appella Cuinigi, le fils de son ancien Bienfaiteur, il le déclara son héritier, lui donna d'excellens avis, & ne temoignant aucun remord sur les moyens atroces qui l'avoient élevé & soutenu au rang suprême, il mourut, amérement regretté de ses amis, regardé par tous les Souverains d'Italie, comme un illustre Capitaine, & par nous, comme un Scélérat heureux. Machiavel lui a donné de grands éloges, & on n'en sera point surpris. Il y a même apparence que ce Politique célebre & détestable n'a écrit la vie de Castruccio, que pour justifier ses maximes inhumaines & sanguinaires. C'est dommage, dit-il, qu'un tel Souverain n'ait eû pour théatre de sa gloire que la République de Lucques; s'il eût eu la Monarchie de Macédoine, ou l'Empire des Romains, il eût éclipsé la gloire des Philippes & des Césars : nous pensons qu'il eût à plus juste titre mérité une place à côté des Tibere & des Néron. (1)

SECT. II. *Histoire de la République de* Lucques.

Sa mort.

La mort de Castruccio fut pour les Florentins le plus heureux événement qui pût leur arriver; ils n'étoient cependant point encore sans inquiétude; car, quoi qu'ils fussent délivrés d'un ennemi dont la valeur & la fortune leur eussent inspiré la plus grande terreur, il leur restoit encore à s'affranchir du joug d'un maître, auquel les circonstances, & la crainte des armes de ce même Castruccio, les avoient forcés de se donner. Ce Souverain étoit Charles, Duc de Calabre, fils du Roi Robert, & qui n'avoit voulu les secourir, qu'à condition que Florence lui resteroit assujettie. Par un bonheur inespéré, les Florentins étoient à peine délivrés de la crainte des châtimens terribles que leur préparoit le victorieux & sanguinaire Castruccio, qu'ils reçurent aussi la nouvelle de la mort du Duc Charles de Calabre; enſorte

Changemens opérés par la mort de Castruccio.

(1) *Oeuvres* de Machiavel. *Vie de Castruccio Castracani.*

qu'ils ſe virent libres en même tems de la domination de celui-ci, & des effets encore plus formidables de la vengeance & de l'ambition de l'autre.

Cependant l'Empereur ayant très-inconſidérément tenté d'introduire beaucoup d'innovations à Rome, où il avoit même créé un Anti-Pape, le Peuple ſoulevé l'obligea d'en ſortir fort précipitamment. Il ſe rendit à Piſe, où il ne fut pas plus heureux; la Cavalerie Allemande qu'il payoit mal & traitoit durement, ſe mutina, l'abandonna, alla ſe fortifier à Monte-Chiaro, & quelques jours après, informé de l'éloignement de l'Empereur, qui étoit paſſé en Lombardie, ce Corps de Cavalerie, profitant de la confuſion que la mort de Caſtruccio avoit répandue parmi les Lucquois, ſortit de Conte-chiaro & vint s'emparer de Lucques, d'où il chaſſa François Caſtracani, que l'Empereur avant ſon départ, y avoit établi Gouverneur. Mais cette Troupe d'Allemands étoit trop peu conſidérable, pour qu'elle put eſpérer de conſerver bien longtems cette conquête; voulant néanmoins en tirer tout l'avantage qu'il lui ſeroit poſſible, elle l'offrit aux Florentins pour vingt mille florins. Il n'étoit gueres permis d'eſperer aux Florentins, d'acquérir à meilleur marché cette Principauté; mais, ſoit que les Allemands ne lui paruſſent point autoriſés à faire une ſemblable vente, ſoit qu'elle ſe crut aſſez puiſſante pour aſſujettir les Lucquois auſſi-tôt qu'elle le jugeroit à propos, elle rejetta cette propoſition, & ne tarda point à s'en repentir; car, la même offre ayant été faite à Gerardin Spinola, Génois, il ſe hâta de l'accepter, & acquit Lucques au prix de trente mille florins.

Lucques eſt vendue aux Genois.

Les Florentins ne furent pas plutôt informés de cette acquiſition, qu'ils furent très-fâchés d'avoir laiſſé échapper l'occaſion de s'aſſurer cette Souveraineté; & remplis d'un deſir véhément de l'avoir par quelque moyen que ce fut, ils ſe déterminerent à s'en rendre les maîtres par la voie des armes. Cette réſolution fort peu équitable, fut bientôt ſuivie de l'exécution; & les Troupes Florentines entrant auſſi-tôt en campagne, firent des courſes & ravagerent le territoire de Lucques. Ils ne s'emparerent cependant point encore de la Souveraineté, & ce projet leur couta bien du ſang & des guerres, tantôt directement contre les Lucquois, & tantôt par des Hoſtilités indirectes contre les alliés de Lucques, dans la vue d'affoiblir celle-ci, & de la reduire à une telle ſituation, qu'ils puſſent plus aiſément s'en emparer. L'attention que nous avons eu de dire dans l'*Hiſtoire de Florence*, quelles furent les viciſſitudes de ces diverſes guerres, nous diſpenſe d'entrer ici dans les mêmes détails. (1) Nous dirons ſeulement, qu'après pluſieurs années d'hoſtilités, Martin de la Scala, Prince de Verone, profitant des troubles qui déſoloient la Toſcane & la Lombardie, perſuadant aux Florentins que c'étoit pour eux qu'il agiſſoit, ſe rendit maître de Lucques. Mais trop content de cette poſſeſſion pour ſonger à la remettre aux Florentins, ainſi qu'il s'y étoit engagé; Souverain de l'Etat de Parme, & ſe croyant aſſez puiſſant pour conſerver cette nouvelle Principauté, il ne s'occupa que des moyens d'y affermir ſon autorité. Vivement irrités de cette mauvaiſe foi, les Florentins ſe liguerent avec les Vénitiens, qui à la vérité accablerent Martin de

Hoſtilités des Florentins.

(1) Voyez le *Tom.* XXIV. de cette *Hiſtoire Univerſelle.*

la Scala, mais qui finirent par faire la paix avec lui, sans penser seulement aux intérêts de Florence. Cependant le Prince de Verone ayant été fort peu de tems après dépouillé de l'Etat de Parme, & ne se sentant plus assez fort pour conserver Lucques, prit le parti de la vendre. Deux acquéreurs se présenterent, les Florentins & les Pisans; l'opulence des premiers l'emporta, & pendant qu'ils concluoient leur marché, les Pisans résolurent d'avoir par la force, la Souveraineté que le Seigneur de Verone alloit livrer au plus offrant. Ils suivirent ce projet avec tant d'ardeur & de succès, qu'après une guerre aussi longue que meurtriere, dont nous avons rendu compte dans l'*Histoire de Florence*, ils se rendirent maîtres de Lucques. Leur domination ne fut pas aussi stable qu'ils s'en étoient flattés, & la famille de Cuinigi ayant par son crédit & ses nombreux Partisans repris son ancienne puissance, ôta Lucques aux Pisans, non pour lui rendre la liberté & rétablir la forme Républicaine, mais pour y commander en toute Souveraineté. (1)

Sect. II. *Histoire de la République de Lucques.*

Lucques est vendue aux Florentins.

Les Pisans s'en emparent, & Cuinigi en usurpe la Souveraineté.

Pendant que la guerre étoit le plus enflammée entre Florence & le Duc de Milan, l'Armée des Florentins, commandée par le Général Forte-braccio, s'empara de Volterre: & la paix ayant été faite peu de tems après cette expédition, la République de Florence donna congé au Général, ne jugeant pas qu'il y eût aucune sorte de nécessité à conserver des Troupes, que le rétablissement du calme rendoit désormais inutiles. Mais Forte-braccio pensoit différemment. Par le conseil de Renaud d'Albizi, il méditoit depuis longtems de surprendre & de se rendre maître de Lucques, ne doutant point que les Florentins, qui n'avoient jamais perdu l'espérance de posséder tôt ou tard cet Etat, ne secondassent ses efforts de toute leur puissance. Fortement occupé de ce dessein, Forte-braccio, sortit de Fuccequio, où il étoit logé, &, à la tête de trois cens hommes d'infanterie, soutenus par trois cens hommes de cavalerie, il alla s'emparer de Ricori & de Campito, deux Châteaux bien fortifiés & dépendans de l'Etat de Lucques. 1429.

Cette expédition à laquelle on ne s'attendoit point à Florence, y causa beaucoup de mouvemens; le plus grand nombre des Citoyens, & les Nobles sur-tout, excités par Albize, approuverent l'entreprise de Forte-braccio, & persuadés du bonheur des armes de la République sous un tel Général, qui en effet, s'étoit acquis dans ces contrées beaucoup de réputation, ils parloient déjà comme d'un événement infaillible, de la réduction de Lucques. Les plus sages d'entre les Citoyens, à la tête desquels étoit Nicolas d'Uzano, représentoient, au contraire, que rien n'étoit plus condamnable que l'invasion faite par Forte-braccio, comme aussi rien ne seroit plus injuste, qu'une entreprise sur Lucques, amie de la République, contre laquelle les Lucquois n'avoient jamais attenté. Mais l'ambition l'emporta sur la justice, & le résultat du Conseil-Général de Florence, tenu à ce sujet, fut que, non-seulement la République avoueroit les hostilités de Forte-braccio, mais qu'elle feroit même les plus grands efforts pour l'aider à s'emparer de Lucques. D'après cette résolution, on fit de fortes levées d'Infanterie & de Ca-

Efforts des Florentins pour s'emparer de Lucques.

(1) *Histoire des Guerres d'Italie.* Par Guichardin.

SECT. II. *Hiſtoire de la République de* Lucques.

valerie, dont le commandement fut donné à Aſtorre Gianni & à Renaud d'Albizi; la République traita avec Forte-braccio, pour les Châteaux dont il s'étoit emparé & pour l'engager au ſervice des Florentins. (1) Les Troupes ſe jetterent ſur le territoire de Lucques, & s'étant partagées, Gianni marcha du côté de Camaggiore & de Pietra-Santa, tandis qu'Albizi s'avança du côté des Montagnes; enſorte que couvrant tout le Pays, ils eſpéroient que la réduction de Lucques ſeroit d'autant plus facile, qu'ils lui auroient bientôt enlevé tout ſon territoire. Ce plan étoit bien combiné; mais il manqua dans l'exécution, par la faute, ou plutôt par la trop exceſſive avidité des Chefs; de Gianni ſur-tout, qui, après s'être rendu maître de beaucoup de Places & de Châteaux, ſoumit auſſi une vallée entiere auprès de Pietra-Santa, & malgré la Foi jurée des habitans qui s'étoient déclarés *fideles Sujets du Peuple de Florence*, les fit tous priſonniers de guerre, ſaccagea le Pays, y exerça la plus brûtale violence, n'épargnant ni aux Lieux Saints, ni à l'honneur des femmes & des filles. Il eſt vrai les Magiſtrats de Florence indignés de cette atrocité, ôterent le commandement à Gianni, reſtituerent aux habitans tout ce que l'on put recouvrer de butin, & les dédommagerent des effets qui s'étoient perdus. Renaud d'Albizi fut accuſé également de ne chercher dans cette guerre que ſes propres intérêts, & nullement ceux de la République, de ravager la Campagne au lieu de s'avancer vers Lucques, de mettre le Pays à contribution, & même d'acheter à vil prix le butin fait par ſes Soldats. Renaud d'Albizi, ſoit qu'il fut coupable, & qu'on ne put l'en convaincre, ſoit que les accuſations portées contre lui ne fuſſent pas fondées, vint à Florence pour ſe juſtifier, & parlant aux Magiſtrats avec beaucoup de fermeté; ne fut point condamné à la vérité; mais le commandement de l'Armée fut donné à Neri de Gina & à Alaman Salviati. Ces deux nouveaux Généraux tenant une conduite toute différente de celle de leurs Prédéceſſeurs, allerent ſans perdre de tems en hoſtilités, mettre le Siege devant Lucques; mais la ſaiſon étoit trop avancée, & le froid commençoit à être ſi vif, que malgré les ordres réitérés des Magiſtrats de preſſer le Siege, les Soldats ne s'y prêtoient qu'avec la plus grande repugnance, enſorte que les opérations alloient très-lentement.

Suite des Hoſtilités des Florentins.

Il y avoit alors à Florence un habile Architecte, Philippe, fils de Brunelesco: Philippe ſoutint qu'il étoit très-facile d'inonder Lucques, à cauſe de la ſituation & du lit de la riviere de Serchio. Il parla de la facilité de cette entrepriſe avec tant d'aſſurance, & d'ailleurs il avoit donné une ſi haute idée de ſon habileté, que les Magiſtrats lui donnerent ordre d'aller tenter cette expérience: elle ne réuſſit point; au contraire, elle fournit aux aſſiégés une défenſe de plus. Car, tandis que Philippe travailloit à ſon opération, les Lucquois formerent une digue du côté où les ennemis vouloient faire venir le Serchio, & ayant fait pendant la nuit une ouverture à la levée du Canal qui conduiſoit l'eau, cette eau rencontrant la digue élevée du côté de la Ville, & trouvant un paſſage libre par l'ouverture qu'on avoit faite à la levée du Canal, elle ſe répandit avec tant d'impétuoſité & ſi loin dans la plaine,

Tentative des Florentins pour s'emparer de Lucques.

(1) Machiavel *Hiſtoire de Florence.*

que les Florentins, au lieu de pouvoir s'approcher de la Place pour en continuer le Siege, furent, au contraire, obligés de s'éloigner du Camp, où d'abord ils s'étoient établis. (1)

Les Chefs de la République, rejettant ce déſordre ſur l'incapacité des Généraux, les dépouillerent du Commandement, qu'ils conſierent à Jean Guichardin. Celui-ci, plus actif, alla inveſtir Lucques, & il la preſſa ſi vivement, que Cuinigi envoya des Ambaſſadeurs au Duc de Milan, pour lui demander du ſecours: mais cette demande fut reçue ſi froidement, que les deux Ambaſſadeurs ſentant quel pouvoit être le véritable motif de l'indifférence du Duc, le conjurerent de ne point abandonner les Lucquois, & ils lui promirent au nom de leurs Concitoyens de ſe ſaiſir de la perſonne de Cuinigi, de le lui faire remettre & enſuite de lui livrer la Ville, préférant ſa domination à celle des Florentins, auxquels du reſte, ils ne doutoient pas que Cuinigi ne remit leur Patrie, ainſi qu'il en étoit fortement ſollicité par les Magiſtrats de Florence. Cet avis fit la plus forte impreſſion ſur le Duc, qui, craignant en effet, de perdre Lucques, ſe hâta d'envoyer au ſecours de cette Ville François Sforce, à la tête d'un Corps de Troupes aſſez conſidérable. Les Florentins tenterent vainement de s'attacher Sforce, il reſta fidele au Duc, vint à Lucques, contraignit les ennemis de ſe retirer à Libra-ſatta, aſſiégea Peſcia, dont il ne put ſe rendre maître, & ſe dédommagea ſur le Bourg de Buggiani qu'il prit, ainſi qu'un Château voiſin, qu'il réduiſit en cendres.

Offres des Lucquois au Duc de Milan.

Les Florentins convaincus par leurs défaites, que jamais ils ne pourroient triompher du Comte Sforce, mirent en uſage un moyen qui leur avoit très-ſouvent réuſſi. Ce moyen fut d'offrir au Général des Troupes Milanoiſes une ſomme conſidérable, à condition qu'il leur livreroit Lucques: Sforce qui avoit tiré déja de ce petit Etat tous les avantages qu'il s'étoit propoſé d'en retirer, écouta favorablement la propoſition des Florentins, & par le traité qu'il conclut avec eux, il s'engagea à leur remettre Lucques pour cinquante mille Ducats: mais afin que les habitans ne l'accuſaſſent point de trahiſon auprès du Duc de Milan, il les aida à chaſſer Cuinigi leur Tyran. Cette expédition ne couta ni tumulte, ni ſang: Antoine Roſſo, Ambaſſadeur de Sienne à Lucques, après avoir concerté avec le Comte Sforce, dans le Camp duquel, ſur les rives du Serchio, étoit le fils de Cuinigi, les moyens de perdre celui-ci, forma une conjuration, dans laquelle entrerent quarante Citoyens. Le moment de l'exécution arrivé, ces quarante conjurés s'armerent, & pénétrerent pendant la nuit dans le Palais de Cuinigi, qui ſeul, & fort effrayé de cette viſite inattendue, fut contraint de ſe rendre à eux, & fut mené à Sforce, qui le conduiſit lui-même, ainſi que le jeune Cuinigi au Duc de Milan. Ils furent l'un & l'autre renfermés dans une priſon ſi mal ſaine, qu'ils moururent fort peu de tems après. (2)

Cuinigi eſt livré au Duc de Milan, & Lucques vendu par Sforce aux Florentins.

Sforce ne doutoit point que la chûte de Cuinigi n'entraînât inceſſamment la ruine de Lucques, & pour en rendre la conquête plus facile aux Florentins, il s'éloigna avec ſes Troupes: mais ce fut préciſément cette retrai-

(1) *Hiſt. des Guerres d'Italie:* Par Guichardin.
(2) Idem.

Sect. II. *Hiſtoire de la République de* Lucques.

te, ainſi que leur affranchiſſement de la tyrannie de Cuinigi qui ſauverent les Lucquois en leur donnant plus de zele & plus de liberté pour ſe défendre : ils réſolurent donc d'oppoſer la réſiſtance la plus courageuſe & la plus opiniâtre.

Siege de Lucques.

De leur côté les aſſiégeans animés par l'eſpoir du ſuccès, firent les plus grands efforts pour le rendre auſſi complet qu'ils le deſiroient, & ils confierent la conduite du ſiege au Comte d'Urbin, qui preſſa les Lucquois avec tant de vivacité, que, craignant de ſuccomber, ils implorerent encore le ſecours du Duc de Milan. Ce Prince qui n'étoit rien moins que ſatisfait de la conduite de Sforce, & qui étoit intéreſſé à retarder les progrès des armes Florentines, envoya aux Lucquois un Corps conſidérable de Troupes, ſous les ordres de Nicolas Piccinino. Ce Général hâta ſa marche, & déja il ſe préparoit à pénétrer dans Lucques, lorſque les Florentins allant à ſa rencontre, entreprirent de lui diſputer le paſſage de la riviere de Serchio. Les Milanois réſolus de franchir cet obſtacle, paſſerent fierement & en vinrent aux mains avec les ennemis, qui s'étoient vainement flatés de leur fermer ce paſſage : le combat fut ſanglant & malheureux pour les Florentins, qui, malgré l'avantage du poſte furent ſi complettement battus, qu'il n'y en eut qu'un très-petit nombre, qui furent aſſez heureux pour ſe ſauver à Piſe ; tout le reſte fut maſſacré. (1)

Victoire des Milanois ſur les Florentins.

La nouvelle de cette défaite conſterna les Florentins, autant qu'elle ranima le courage des Lucquois, qui, profitant de ce ſuccès, recouvrerent en peu de jours toutes les Places qui leur avoient été priſes, & Aggreſſeurs à leur tour, ils allerent s'emparer de tout le territoire de Piſe, à l'exception de Bientina, Palcinaïa, Livourne & Libra-fatta. Piſe elle-même fut tombée en leur pouvoir, ſi l'on eût tardé encore quelques jours à découvrir une conjuration qui devoit inévitablement ſouſtraire cette Ville à la domination de Florence.

Mais tandis que les Florentins, impatiens de réparer leurs pertes, mettoient ſur pied une nouvelle Armée, ſous les ordres de Michelet, Général connu par ſes victoires, & formé par le Comte Sforce ; le Duc de Milan ſe donnoit les plus grands mouvemens, pour accabler entiérement les Florentins ; & dans cette vue, il fit conclure une Ligue entre les Génois, les Siennois & le Prince de Piombina, pour la défenſe des Lucquois, auxquels il fit prendre Nicolas Picinnino pour Général. Ces démarches, qui n'échapperent point aux Florentins, leur découvrirent les véritables intentions du Duc de Milan, & le projet qu'il avoit formé de les perdre. Cette affligeante découverte ne les abattit point ; ils ſe ligurent avec les Vénitiens, & cette Ligue ralluma la guerre qui embraſa la Lombardie & la Toſcane. Les deux Partis combattirent pendant pluſieurs années avec une égale fureur ; mais la fortune balança tellement ſes faveurs, ainſi que nous avons eu ſoin de l'obſerver, dans l'*Hiſtoire de Florence*, que les Lucquois, tantôt vaincus, tantôt vainqueurs, n'eurent d'autre avantage ſur leurs ennemis, que celui de leur reſiſter avec tant de vigueur, qu'après pluſieurs années d'hoſtilités, ils n'avoient rien perdu de leurs poſſeſſions, de leurs forces & de leurs eſpérances.

(1) *Hiſtoire Univerſelle.* Tom. XXXIV. *Hiſtoire de Florence.*

Sect. II. *Hiſtoire de la République de Lucques.*

Cependant les Milanois, les Genois, les Lucquois & les Siennois d'un côté, les Florentins & les Vénitiens de l'autre, également fatigués de combattre, parurent deſirer la ceſſation des hoſtilités. Ils entrerent en négociation, & par le traité de paix qui termina enfin cette conteſtation, il fut convenu que les Florentins & les Lucquois ſe reſtitueroient mutuellement toutes les Places qu'ils avoient conquiſes les uns ſur les autres ; enſorte qu'après tant de fatigues, de dépenſes & de ſang répandu, chacune des deux Républiques rentrant dans ſes poſſeſſions, ſe trouva, à l'épuiſement près, au même état où elle étoit avant la guerre, & où elle auroit dû reſter.

Paix entre les Lucquois & les Florentins.

Quelque durable que parut en apparence le rétabliſſement du calme, & quelques précautions qui euſſent été priſes pour aſſurer la paix, elle ne pouvoit gueres ſe ſoutenir, par les ſujets de diviſion que faiſoit naître continuellement la jalouſie mutuelle des divers Etats d'Italie. Les Piſans & les Lucquois ne pouvoient oublier les efforts que Florence avoit faits pour les aſſujettir, & les Florentins étoient bien éloignés d'avoir renoncé aux anciennes eſpérances qu'ils avoient conçues d'étendre leur domination ſur ces deux Etats. Il ne falloit donc plus que le plus léger prétexte pour ranimer dans toute ſa vivacité cette haine mal éteinte. Ludowic Sforce, Duc de Milan, homme ambitieux, tracaſſier, plus dangereux encore par la mauvaiſe foi de ſes négociations, que par la force de ſes armes ; Ludowic Sforce, dis-je ralluma par ſes intrigues, ſes conſeils & ſes démarches les diſſentions, qui pendant tant d'années avoient agité la Toſcane. (1) Il aigrit autant qu'il fut en lui le mécontentement des Princes contre les Florentins, qui, à la vérité, ne leur avoient donné que trop de ſujets de ſe plaindre. Charles VIII, auſſi inconſéquent que Ludowic étoit turbulent & ambitieux, parut favorablement diſpoſé pour les Piſans, qui, comme nous l'avons dit, dans la Section précédente, demanderent du ſecours aux Siennois & aux Lucquois, en obtinrent, ſur-tout des Lucquois, empreſſés de ſaiſir cette occaſion de donner à Florence des marques de ſon reſſentiment. Nous ne penſons pas devoir répéter ici ce que nous avons dit ailleurs, ſoit relativement aux viciſſitudes de cette guerre, où les Lucquois n'étoient intéreſſés que comme alliés des Piſans ; ſoit relativement à l'argent qu'ils prêterent à leurs alliés pour acheter la Citadelle de Piſe, que d'Entragues vendit par la plus inſigne des trahiſons, & du moins en apparence, contre les ordres les plus précis du Roi de France ; ſoit enfin, au ſujet de l'acquiſition qu'ils firent par le même moyen, de Pietra-Santa & de Mutroné, que d'Entragues tenoit en dépôt au nom de Charles VIII, & qu'il vendit pour vingt-ſix mille ducats aux Lucquois, afin de les engager par cet Acte de complaiſance, à ſecourir plus promptement les Piſans contre les Florentins. (2)

1495.

Ludowic Sforce excite une nouvelle guerre.

Conduite des Officiers & des Miniſtres de Charles VIII.

La guerre s'enflammant de plus en plus, & la fortune ſe déclarant pour Florence, les Lucquois, dans la crainte de ſe voir enlever Pietra-Santa, qu'ils ne ſe croyoient pas en état de défendre, prirent adroitement le parti de la remettre entre les mains de Beaumont, qui l'ayant reçue au nom du Roi Louis XII, Succeſſeur de Charles VIII, y mit Garniſon, & permit,

(1) *Hiſt. des Guerres d'Italie :* Par Guichardin.
(2) *Hiſt. Univerſelle.* Tom. XXXIV, *Hiſt. de Florence.*

SECT. II. *Hiſtoire de la République de* Lucques.

ſuivant les ordres qu'il en avoit reçu de ſon maître, aux Magiſtrats Lucquois, de reſter dans la Ville, & d'y continuer d'exercer leurs fonctions, juſqu'à ce qu'il eût été décidé auquel des deux Etats, de Florence ou de Lucques, appartiendroit cette Place.

Cependant, malgré la protection de la France, & les ſecours qu'ils recevoient, les Piſans n'éprouverent que des revers, & le ſuccès couronna ſi conſtamment les opérations des Florentins, que Piſe étoit réduite aux dernieres extrêmités, & n'étoit ſoutenue que par les généreux efforts de ſes alliés; mais ceux-ci furent eux-mêmes expoſés à de ſi grands dangers, qu'ils

1508. ſe virent forcément obligés d'abandonner les intérêts de Piſe. En effet, la République de Florence, dans la vue de les contraindre à s'accommoder avec elle, ou du moins à garder la neutralité, envoya de Caſcina un détachement de Troupes, dans le Port de Viozeggio, avec ordre d'enlever & de piller tous les magaſins de ſoie qui appartenoient à divers Commerçans de Lucques. Informés du projet de cette expédition, les Lucquois en furent ſi vivement effrayés, qu'ils ſe hâterent de conclure avec les Florentins un traité par lequel il fut convenu qu'il y auroit une alliance défenſive pour trois ans entre les deux Républiques, & que pendant ces trois années, les Lucquois ne fourniroient aucune ſorte de ſecours aux Piſans; que dans le cas où les Florentins ſe rendroient maîtres de Piſe dans un an, la durée de l'alliance ſeroit prorogée à douze années, & que pendant cet eſpace de tems, les Lucquois ne ſeroient troublés en aucune maniere dans la poſſeſſion de Pietra-Santa & de Mutroné, la République de Florence ſe réſervant néanmoins tous ſes droits ſur ces deux Places. (1)

Déplorable ſituation des Piſans.

Quelqu'heureuſe pourtant que fut la ſituation des Lucquois, la petite étendue de leur territoire & l'ambition des puiſſances voiſines, leur faiſant craindre avec raiſon de ne pouvoir toujours ſe maintenir; ils captiverent ſi bien la bienveillance de l'Evêque de Gurck. Miniſtre de l'Empereur Maximilien, que, moyennant un préſent aſſez conſidérable en argent, l'Evêque reçut cette petite République ſous la protection immédiate de l'Empereur, qui ratifia le traité, & parut diſpoſé à ſoutenir de toute ſa puiſſance les droits & les privileges des Lucquois, contre tous ceux qui tenteroient de troubler la tranquillité dont ils vouloient jouir. Ils euſſent en effet vêcu auſſi paiſiblement qu'ils le deſiroient, s'il eût été dans le caractere du Pape Jules II, le plus entreprennant des Souverains de ſon Siecle & le plus turbulent des hommes, de laiſſer goûter à l'Italie les douceurs de quelque intervalle de paix.

Maximilien prend les Lucquois ſous ſa protection.

Jules II, enhardi par le ſuccès de ſes premieres entrepriſes, ne mettoit plus de bornes à ſon ambition: il y avoit longtems qu'il méditoit la conquête de Ferrare, & l'impatience de voir ce projet réuſſir, ne lui laiſſoit pas un moment de repos: ligué avec l'Eſpagne, il ne s'occupoit qu'à hâter cette expédition, qui lui paroiſſoit d'autant plus facile, que Ferrare n'avoit ni ſecours, ni forces, ni alliés à oppoſer aux Troupes du Pape, réunies avec celles d'Eſpagne (2). Mais comme Jules vouloit conquérir Ferrare dans toute

Entrepriſe du Pape Jules II.

(1) Machiavel. *Hiſt. de Florence.*
(2) *Hiſt. des Guerres d'Italie:* Par Guichardin.

toute ſon ancienne étendue, & que la Carfagnona qui en dépendoit, avoit été uſurpée par les Lucquois, le Souverain-Pontife les menaça de porter chez eux-mêmes la guerre, le ravage, la deſtruction & l'anathême, s'ils ne ſe hâtoient de lui reſtituer cette poſſeſſion, par eux conquiſe ſur le Duc de Ferrare, pendant les troubles des Ferrarois. Ces menaces intimiderent les Lucquois, qui, ne pouvant mieux faire, ſe déſaiſirent de la Carfagnona, & obéirent aux volontés de Jules II; volontés d'autant plus infaillibles alors, qu'elles étoient ſoutenues par la force armée.

Sect. II. *Hiſtoire de la République de* Lucques.

Cependant les Florentins jugeant d'après cette docilité, de la foibleſſe des Lucquois, leur demanderent, contre les Clauſes du traité d'alliance, la reſtitution de Pietra-Santa & de Mutroné, ſous prétexte que Lucques avoit elle-même violé ce traité, en fourniſſant ſecretement des ſecours aux Piſans. Ce prétexte voiloit fort groſſiérement l'injuſtice de cette demande: mais les Lucquois, qui ſe ſentoient alors trop foibles pour luter contre les Florentins, ſoutenus par le Pape, envoyerent des députés au Souverain-Pontife & au Roi d'Eſpagne, leur Protecteur, pour ſe plaindre de cette infraction au traité d'alliance. Ces Députés furent ſi froidement accueillis par le Roi d'Eſpagne, que Lucques crut devoir remettre cette conteſtation au jugement du Pape Léon X, ſucceſſeur de Jules; & Léon décida; comme l'on devoit s'y attendre; que les Lucquois n'ayant pas fait difficulté de reſtituer la Carfagnona, devoient rendre auſſi Pietra-Santa & Mutroné aux Florentins, à condition qu'il y auroit une paix ferme & durable entre les deux Républiques.

Jugement ſingulier de Léon X.

L'irréconciliable rivalité qui diviſa quelques années après l'Empereur Charles V. & le Roi François I, remplit, comme nous avons eu occaſion de le raconter ailleurs, l'Italie de troubles, de diſſentions & de guerres; on ſait auſſi quelles furent, dans la Toscane les ſuites trop funeſtes de la journée de Pavie & de la captivité du Roi François I. Nous ne reviendrons point ici ſur des événemens dont nous avons rendu compte; (1) & nous dirons ſeulement que les Lucquois, dans la crainte des malheurs auxquels ils pouvoient ſe trouver expoſés au milieu de ces hoſtilités, & des révolutions qui ébranloient les plus puiſſans Etats de l'Italie; peu raſſurés d'ailleurs, du côté de Florence, par le déſordre & les factions qui déchiroient cette République, traiterent avec le Vice-Roi de Naples, qui moyennant dix mille ducats les reçut ſous la protection de l'Empereur.

Les Lucquois reçus ſous la protection de Charles V. 1525.

Lucques, depuis cette époque, a conſervé ſes droits, ſes privileges, & quoique regardée comme fief de l'Empire, elle s'eſt toujours maintenue dans ſon indépendance, comme Veniſe, Gênes, & les autres Républiques de l'Italie, dont la liberté ſe ſoutient depuis deux ou trois Siecles, quelque conſtatée que puiſſe être l'ancienne Souveraineté des Empereurs. Le petit Etat de Lucques a cet avantage ſur bien des Gouvernemens plus puiſſans & plus étendus, qu'il jouit paiſiblement d'une proſpérité ſoutenue, d'une abondance peu commune, quoiqu'il renferme une population fort conſidérable; & c'eſt à la ſageſſe de ſes Loix, autant qu'à la modération des Citoyens, qu'il doit ces avantages ſi précieux, & qu'on deſire ſi vainement ailleurs.

(1) Voyez cette *Hiſtoire Univerſelle*. Tom. XXXIV.

SECT. II. *Hiſtoire de la République de Lucques.*

Gouvernement de Lucques.

Le Gouvernement de Lucques eſt purement Ariſtocratique ; la puiſſance ſuprême réſide excluſivement dans les Conſeils des Nobles, qui ne peuvent être admis dans ce Conſeil avant l'âge de vingt-cinq ans. Là, comme ailleurs, la Nobleſſe eſt héréditaire, mais l'Etat l'accorde quelquefois, ou au mérite ſupérieur, ou aux ſervices diſtingués, ou enfin, à prix d'argent, à des Citoyens, qui d'ailleurs ſont d'honnête & ancienne famille. Cet Ordre Souverain des Nobles eſt diviſé en deux Claſſes, ou *Congrégations*, chacune de quatre-vingt-dix perſonnes, avec environ trente adjoints. Ces deux Congrégations compoſent alternativement le Conſeil ; c'eſt-à-dire, que quand l'une a exercé le ſuprême pouvoir pendant une année, elle ſe retire après avoir choiſi dans ſon Corps vingt perſonnes, qui nomment par ſcrutin les quatre-vingt-dix Membres du Conſeil qui doit ſuccéder ; mais aucun de ces Membres, qui doivent être pris parmi les Nobles, ne peut être tiré de la Congrégation qui quitte, parce que la Loi défend expreſſément à tout Noble d'entrer au Conſeil deux ans de ſuite. C'eſt encore de ce premier Ordre de l'Etat que ſont tirés tous les Magiſtrats de la République, & ils ſont élus chaque année ; à l'exception d'un Conſeil compoſé de neuf Sénateurs, qu'on nomme les anciens *Anziani* & du Gonfalonier ; ceux-là changent tous les deux mois, & forment la Suprême Magiſtrature, *Supremo Magiſtrato*. Tous les Nobles déſignés pour remplir la Charge de Gonfalonier, ou celles des neufs anciens, ſont nommés par une élection qui ne ſe fait que tous les trois ans, dans un Conſeil de trente-ſix perſonnes, chargé auſſi, avec dix-huit aſſeſſeurs, ou adjoints, d'élire pluſieurs autres Magiſtrats ; & cette élection triennale ſe fait avec beaucoup de pompe ; car c'eſt encore alors que ſe fait la ſolemnité appellée *Rinnovazione della Taſca*, ou le renouvellement de la boîte des Scrutins. Ce renouvellement a lieu tous les dix-huit mois, ou tout au plus, à la fin de la troiſieme année, ſuivant le nombre des Sujets qu'on a à élire, ſur cent-cinquante, ou cent quatre-vingt Nobles, on en nomme neuf ; & ceux-ci ſont chargés de faire l'élection : ils commencent par choiſir le Gonfalonier & enſuite les Magiſtrats, qui de deux en deux mois doivent former le Conſeil. Ces neuf Electeurs, *aſſortitori*, mettent, avec toutes les précautions qui peuvent aſſurer le ſecret, les noms, dix par dix, de tous ceux qu'ils ont élu, & qui tous les deux mois, rempliront avec le Gonfalonier la Magiſtrature Suprême, *Supremo Magiſtrato*.

De la puiſſance du Gonfalonier.

La Puiſſance légiſlative & l'entiere Souveraineté réſident dans le Grand Conſeil, compoſé de la réunion des deux Corps, ou Congrégations de Nobles. Et pour qu'un decrêt recoive force de Loi, il faut qu'il ait été conſenti à la pluralité des trois quarts des ſuffrages. Les repréſentans du Prince, ou de la République, ſont le Gonfalonier avec les neuf anciens ; c'eſt à eux ſeuls qu'appartient le droit de propoſer au Grand-Conſeil les ſujets de déliberations, & c'eſt le Gonfalonier qui eſt le premier à propoſer : ſon habit de cérémonie eſt une robe de velours, ou de damas cramoiſi, & une veſte ornée d'un large galon d'or. Il a le titre de Prince de la République & celui d'Excellence : logé dans le Palais de la République, il y eſt nourri aux dépens de l'Etat : à la porte de ce Palais eſt, aux ordres du Gonfalonier, une garde de ſoixante-dix hommes.

La puiſſance exécutrice appartient auſſi en partie au Gonfalonier & aux neuf anciens, mais elle appartient également aux différens Magiſtrats, chacun relativement aux fonctions de ſa charge. La Juſtice Civile & Criminelle eſt adminiſtrée par cinq Auditeurs: le premier d'entr'eux eſt le *Podeſta*; & c'eſt lui qui juge les Cauſes Criminelles; les affaires Civiles ſont jugées par les quatre Auditeurs. Mais ces Magiſtratures ne peuvent être remplies que par des étrangers. Cet uſage eſt commun à beaucoup de Villes d'Italie, & il nous paroit très-ſage: Lorſque le *Podeſta* a prononcé une Sentence de mort, cette Sentence eſt envoyée au Sénat, qui eſt le maître ou de la faire exécuter, ou de faire grace au Coupable. (1)

Du Podeſta.

A Lucques la Police eſt très-bien obſervée, mais elle eſt auſſi très-ſévere. Il y a continuellement quarante Sbires, qui, diviſés en deux Compagnies, font des patrouilles toutes les nuits, précédés d'un homme à livrée du Prince, & qui ſert de témoin dans les diverſes rencontres faites par les Eſcouades. Le port d'armes eſt fort rigoureuſement défendu aux Lucquois, & ſi, pendant la nuit un Citoyen eſt rencontré avec des armes blanches, il eſt, dès le lendemain, irrémiſſiblement condamné aux Galeres: s'il eſt trouvé avec des armes à feu, il eſt également condamné aux Galeres, mais après avoir reçu trois ſecouſſes d'eſtrapade. On s'eſt depuis quelques années, relâché un peu de cette rigidité en faveur des etrangers, auxquels le port d'armes eſt permis: mais on uſe toujours de la même rigueur à l'égard des citoyens, & elle eſt néceſſaire, à cauſe de l'extrême pétulence, & même de la férocité de la Populace Lucquoiſe. On compte dans toute l'étendue de cette République environ cent-dix-neuf mille habitans, vingt-mille dans Lucques, & le reſte dans les villages, les hameaux, les bourgs & les châteaux de l'Etat. Les Magiſtrats veillent ſans ceſſe au maintien, &, autant qu'ils le peuvent, aux moyens d'accroître cette population par leur attention continue à tout ce qui peut concourir à la proſpérité publique. Ainſi, dans les tems de maladies épidémiques, d'habiles médecins ſont envoyés dans la Campagne, où, de diſtance en diſtance ſont conſtruits des hôpitaux. Lorſque la charité des vivres devient trop conſidérable, les Magiſtrats font diſtribuer au Peuple du pain au prix ordinaire: mais cette charité eſt rare, par les ſoins que l'on a de tenir toujours bien fournis les magaſins publics. L'Etat a ſoin auſſi, pour entretenir le commerce, de prêter des fonds aux Citoyens honnêtes & induſtrieux qui en demandent. En un mot, afin que rien n'altere la proſpérité, l'Etat a la plus grande attention à aſſurer à chaque Citoyen la ſûreté de ſa perſonne & de ſes biens. Toute injuſtice eſt promptement & ſévérement punie, ſans égard au rang, ou à la qualité du coupable, enſorte que les Nobles eux-mêmes ſont dans l'impuiſſance totale de nuire aux Citoyens les plus obſcurs. On ne connoit à Lucques, ni mandians, ni vagabonds, ni fainéans, & par cela même, ſans doute, le luxe ne s'y eſt point encore introduit; il n'y a ni altéré les mœurs, ni bleſſé l'égalité Républicaine. Toute la diſtinction extérieure qu'on y connoit de Citoyen à Citoyen, eſt que les Nobles ſont conſtamment vêtus de noir, à moins qu'ils ne ſoient à la Campagne. Le Gonfalonier eſt le ſeul à qui la Loi permette de

Police, Loix, Coutumes de Lucques.

Sageſſe des Lucquois.

(1) *Voy. d'un François en Italie, Tom. 2.*

SECT. II. *Hiſtoire de la République de Lucques.*

porter de l'or ſur ſes habits. Du reſte, on ne connoit à Lucques, ni Barons, ni Comtes, ni Marquis, & l'on n'y conçoit pas même l'utilité de ces titres, ſi ridiculement multipliés ailleurs.

Fertilité du Sol.

Dans cet Etat l'Agriculture eſt très-floriſſante, elle y eſt fort encouragée par la République même, & plus encore par la fertilité naturelle du Sol, qui, dans la plaine, produit quinze & ſouvent vingt pour cent : il y a beaucoup de Champs qui donnent en deux ans trois recoltes, en bled, en millet, ou en menus grains, & en raves, qui, ſemées dans les mois de Juillet & d'Août, ſervent à nourrir les Beſtiaux pendant l'hiver. Les vignes, les oliviers, les mûriers, les chataignes, y ſont de la plus forte abondance. Le Pays-bas, ſur-tout du côté de la Mer, y eſt couvert de beſtiaux. Le poiſſon abonde auſſi dans ces Cantons. La grande quantité de mûriers fait fleurir les Manufactures de ſoie, qui ſont dans ce Pays d'une grande richeſſe & d'un produit immenſe. Nous ne parlerons point ici de l'huile, qui fait auſſi une branche très-conſidérable du commerce des Lucquois, non plus que des arts utiles, des arts agréables & des ſciences, qui fleuriſſent avec beaucoup d'éclat dans cette République, célebre par les grands hommes & les célebres artiſtes qu'elle a produits dans tous les genres, & qui l'honorent plus, ſuivant nous, que d'avoir été la Patrie de quatre Papes & de deux Empereurs. (1)

SECTION III.

Hiſtoire de la République de Sienne.

Il regne tant d'incertitude ſur l'antiquité plus ou moins réculée de Sienne, qu'il nous ſeroit très-difficile de fixer la véritable époque de ſa fondation. Quelques Auteurs ont parlé de cette Ville comme de l'une des plus célebres de l'ancien Gouvernement Etruſque, il en eſt quelques autres, qui, rejettant cette opinion, ont prétendu que Sienne fut jadis une Colonie des Gaulois-Sénonois, qui, conduits par Brennus, entreprirent, vers l'an 391 ans avant l'Ere Chrétienne, d'aller s'emparer de Rome, & qui, n'ayant pu réuſſir dans cette expédition, furent contraints de ſe fixer en divers Lieux d'Italie.

Antiquité de Sienne.

Quelques autres ont ſoutenu, que Sienne fut conſtruite & peuplée ſeulement en 872, ſous le Pontificat de Jean VIII : mais cette opinion n'eſt ni vraie, ni vraiſemblable : Jean VIII. ne fit qu'établir un Evêché à Sienne, qui exiſtoit déja depuis pluſieurs ſiecles ; puiſqu'il eſt prouvé qu'une foule de Romains allerent s'y fixer du tems de l'Empereur Auguſte, qui même eut pour cette Ville une telle prédilection, qu'il voulut que déſormais elle porta ſon nom *Sæna Julia*. Ce qui paroit même indiquer une très-grande antiquité, c'eſt un reſte de mur dont Sienne étoit autrefois environnée ; & c'eſt encore la repréſentation que l'on voit en pluſieurs endroits de cette Ville, d'une Louve qui allaite deux enfans, en mémoire de la fable accréditée de

(1) Idem.

Remus & Romulus, nourris par une Louve ; eſpece d'armoiries que les Siennois n'adopterent jadis, que pour prouver & leur antiquité & leur deſcendance des premiers habitans de Rome.

Sect. III. *Hiſtoire de la République de* Sienne.

Quoi qu'il en ſoit de ces diverſes opinions, il eſt certain que déja dès le moyen âge, Sienne étoit fort célebre par la grande population qu'elle renfermoit, & beaucoup plus encore par l'induſtrie de ſes habitans, par leur goût pour le commerce, & ſur-tout par leur amour indeſtructible pour la liberté. Auſſi formerent-ils une République qui ſe rendit ſi reſpectable par la valeur des Citoyens, qu'elle conſerva ſa liberté contre les efforts réunis de Florence & de Piſe, dans leur tems les plus floriſſans, & que malgré la puiſſance & la force de ces voiſins jaloux, elle remporta ſur eux pluſieurs victoires éclatantes. Mais Sienne eut, à l'exemple de la plûpart des Républiques, le malheur d'abuſer elle-même de ſa proſpérité, dont-elle ne ſçut, ni goûter, ni ſupporter les avantages.

Diviſions des Siennois. 1150.

En effet, déja vers le milieu du douzieme ſiecle, l'eſprit de haine, de diſcorde, de méſintelligence, avoit cruellement dechiré les Siennois : juſqu'alors (en 1150) la puiſſance des Empereurs avoit contenu les Citoyens de tous les rangs: mais l'autorité des Céſars s'étant ſucceſſivement affoiblie, au point de ſe trouver alors preſque nulle, chaque Ville entreprit de ſe donner une forme particuliere de Gouvernement, & comme dans le tumulte de ces innovations, les plus foibles avoient beaucoup à craindre de ſe voir opprimés par les plus forts, ils ne manquerent point de ſe réunir contre les prétentions & les uſurpations des Nobles ou des riches. En bien des Villes ces diſſentions eurent de funeſtes ſuites & dégénérerent en guerres civiles, qui coûterent des torrens de ſang. Sienne plus d'une fois, fut en proie à ces mêmes horreurs. Les Nobles tenterent de s'emparer du Gouvernement; le Peuple refuſa d'y conſentir ; ils entreprirent de ſe rendre les maîtres par la voie des armes; ce moyen violent ne leur réuſſit pas; & le Peuple les força de l'admettre à l'exercice de l'adminiſtration. Alors, les Chefs inférieurs des Citoyens prirent le ſage parti de placer ſous le titre de *Podeſta*, un étranger à la tête de la République, & cet étranger qui n'avoit ni parens, ni liaiſons dans l'Etat, fut également agréable à tous les habitans. Cet expédient rétablit le calme, & il en reſulta, du moins pour quelque tems, tant d'avantages, que pluſieurs Villes d'Italie en reconnurent l'utilité, &, à l'exemple de Sienne, adopterent l'uſage de ſe choiſir des étrangers. (1)

Factions qui agitent Sienne.

Dans le 12e Siecle, les malheureuſes diſſentions élevées entre le Sacerdoce & l'Empire, entre les Succeſſeurs de St. Pierre & les Poſſeſſeurs du trône des Céſars, firent naître, ainſi que nous avons eu occaſion de le raconter ailleurs, des guerres violentes & partagerent l'Italie entiere en deux factions irréconciliables, l'une qui prit le nom de Guelphes, l'autre celui de Gibelins. La fureur de ces deux partis armoit non-ſeulement les Etats & les Villes les unes contre les autres, mais diviſoit auſſi les habitans des mêmes Cités & des mêmes Gouvernemens ; enſorte qu'il y avoit peu de Villes qui ne fuſſent déchirées par les horreurs de la guerre Civile. Vers 1260, la faction des Guelphes prévalut à Florence ; à Sienne celle des Gibelins étoit la plus puiſ-

(1) Voy. l'*Hiſtoire de Florence*. Tom. XXXIV. *Hiſtoire Univerſelle*.

SECT. III. *Hiſtoire de la République de Sienne.*

sante ; c'en fut assez pour animer l'un contre l'autre ces deux Etats voisins : la guerre fut déclarée entr'eux ; nous avons rendu compte dans l'*Hiſtoire de Florence*, des viciſſitudes de cette guerre meurtriere, & il nous suffira de dire ici que, malgré la supériorité de la puissance, des forces & du nombre, qui paroissoit ne laisser aux Florentins aucun doute sur le succès, ils furent cependant complettement battus par les Siennois, près de l'Arbia, & la faction des Guelphes presqu'entiérement écrasée. (1) Cette mémorable victoire qui fut sans contredit la plus brillante époque de l'Hiſtoire de Sienne, affermit pour bien des années sa grandeur & sa gloire, qui se seroient maintenues dans l'état le plus floriſſant, si au lieu de s'occuper constamment & de concert, des moyens de perpétuer & d'accroître la prospérité à laquelle ils étoient parvenus, les Siennois n'eussent causé eux-mêmes des malheurs, qui de cet état de prospérité, précipiterent la République dans les plus grandes calamités, & substituerent l'oppreſſion du despotisme, aux douceurs de la liberté.

Victoire mémorable des Siemois sur les Florentins.

La mésintelligence & l'ambition, ces deux fléaux des Etats démocratiques, diviserent les Siennois ; le nombre des plus sages, satisfaits de la forme établie, vouloit la maintenir ; la partie la plus considérable du Peuple, fatiguée de son propre bonheur, demanda le rétabliſſement du Conseil des neuf ; Conseil, qui environ deux Siecles auparavant, avoit subsisté pendant quelques années, & que l'on avoit supprimé, à cause de l'abus qu'il avoit fait de son autorité. Excité par quelques mauvais Citoyens qui desiroient de former ce Conseil, afin d'asservir la patrie, le Peuple eut le malheur de réussir & de faire procéder au rétabliſſement de ce Conseil. De tous les Siennois celui qui s'étoit donné le plus de soins pour faire introduire cette innovation, étoit Pandolphe Petrucci, qui, ayant formé un parti fort nombreux, fut aussi, comme il l'avoit desiré, l'un des neuf membres élus. Petrucci étoit le plus adroit, le plus ambitieux & le plus méchant des hommes. Il avoit jusqu'alors voilé ses vues avec tant d'art, que les Siennois regarderent comme un bonheur pour eux l'élévation de cet homme, qu'ils croyoient le plus juste & le plus modéré des Citoyens. Petrucci ne tarda point à les détromper : le Conseil des neuf ne fut plus bientôt que l'administration d'un seul : Pandolphe écarta du timon de l'Etat ses huit Collégues, se défit de ceux d'entr'eux qui ôserent lui réſiſter, contraignit les autres à s'exiler, s'empara seul des affaires, appella la force au secours de l'injustice, donna des Loix en Souverain, affermit par les meurtres & les proscriptions sa puissance, qu'il rendit formidable, devint le tyran de sa Patrie & la terreur de ses Concitoyens. (2)

Petrucci s'empare de la suprême autorité.

Mais avant cette révolution, il s'étoit passé à Sienne bien des désordres qui l'avoient préparée ; l'ambition y avoit frayé la route du despotisme. Ligués avec le Roi de Naples & les Florentins, les Siennois craignant les projets de Pierre de Médicis, avoient songé à s'assurer l'indépendance, par eux-mêmes & sans le secours de leurs alliés, pour lesquels ils n'avoient qu'une assez foible confiance. Il est vrai que Sienne alors, & depuis la journée de

(1) Ibidem.
(2) Guichardin. *Hiſt. des Guerres d'Italie.*

l'Arbia, tenoit, après Florence, le premier rang dans la Toſcane; habitée par un Peuple nombreux & ſituée dans la contrée la plus fertile de l'Italie, elle eût été heureuſe, ſi, diviſée en pluſieurs factions, qui ſe donnoient le nom de *Corps*, ou d'*Ordres*, elle n'eût tour-à-tour, été contrainte d'obéir à celle de ces factions que le haſard des circonſtances, ou l'appui des perſonnes étrangeres rendoit le parti dominant. Elle avoit reſté longtems aſſujettie à l'ordre *del Muonte Nuovo*, lorſque les autres factions fatiguées de cette domination, ſe réunirent pour abattre ſa puiſſance, & demanderent avec inſtance au Roi de France Charles VIII, lors de ſon ſéjour en Italie, que la forme du Gouvernement fut changée, & que la Garde du Palais fut confiée à des François, ſous les ordres de Ligny, au lieu de reſter ſous les ordres des Chefs *del Muonte Nuovo*. On n'eût fait aucune ſorte d'attention à cette demande, ſi Ligny, qui avoit formé le projet inſenſé de ſe rendre maître de Sienne, qu'il vouloit ériger pour lui-même en Souveraineté, n'eût engagé le foible Charles à prendre cette Ville ſous ſa protection, s'obligeant de défendre toutes les poſſeſſions de cet Etat; mais ſans entrer dans la querelle qu'il y avoit entre cette République & celle de Florence, au ſujet du Montepulciano, que les Florentins réclamoient.

Troubles qui avoient préparé l'élévation de Petrucci.

Encouragés par les offres de Charles & les brillantes promeſſes de Ligny, les Siennois nommerent celui-ci leur Capitaine-Général; s'engagerent à lui payer vingt mille ducats par an, à condition ſeulement qu'il entretiendroit une Garniſon de trois cens hommes d'Infanterie, qui furent en effet détachés de l'Armée Françoiſe. Déjà Ligny ſe flattoit de toucher au moment de ſe faire reconnoître pour Souverain, lorſqu'une révolution imprévue détruiſit en un inſtant toutes ſes eſpérances. Il n'avoit pas eu la précaution d'anéantir, avant que de rien entreprendre, la faction *del Muonte Nuovo*, & cette faction qui ne s'étoit point oubliée, raſſembla toutes ſes forces, & reprenant tout-à-coup & à main armée ſon autorité, chaſſa Ligny avec ſa Garniſon, & obligea de Liſle, que Charles avoit laiſſé à Sienne en qualité de ſon Ambaſſadeur, de ſortir de la Ville & des Terres de la République. (1)

Cependant les Siennois, dans les premiers tems qui ſuccéderent à l'élévation de Petrucci, craignant pour Montepulciano, tenterent avec leurs Troupes, réunies à celles du Seigneur de Piombino & de Jean Savelli, leur Général & celui du Duc de Milan, de s'emparer de la riviere de la Chiana qui confine à Sienne. Dans cette vue, ils conſtruiſirent un Fort auprès de Ponte-Vagliano, afin de tâcher de détruire une Tour bâtie par les Florentins ſur les bords de cette riviere, du côté de Montepulciano. Les Florentins connoiſſant toute l'importance de ce poſte, y envoyerent un Corps conſidérable de Troupes, qui démolirent & raſerent le Fort élevé par les Siennois. Dès lors les Florentins ne ceſſerent de faire des courſes continuelles, juſqu'aux portes de Montepulciano, oppoſerent à leurs ennemis une barriere inſurmontable de ce côté, & finirent, comme on l'a vu dans l'*Hiſtoire de Florence*, par remporter ſur les Armées combinées du Duc de Milan & de Sienne une mémorable victoire, preſque ſous les murs de Montepulciano; victoire qui fut ſi funeſte aux Siennois qu'outre la perte irréparable qu'elle leur cauſa, ils

Guerre des Florentins contre les Siennois & défaite de ceux-ci.

(1) *Idem.* Machiavel. *Hiſt. de Florence.*

SECT. III. *Hiſtoire de la République de* Sienne.

eurent encore la douleur de voir leur Général Jean Savelli fait priſonnier par les Vainqueurs.

Impatiens de réparer cette défaite & de ſe venger des Florentins, les Siennois s'empreſſerent de ſe lier avec Pierre de Médicis, qui, banni de Florence par la faction qui lui étoit oppoſée, entreprit d'y rentrer, à la faveur des diviſions qui agitoient cette République, & d'y reprendre, ſecondé par ſes adhérans, l'autorité dont on l'avoit dépouillé. Dans cette vue, Pierre de
1497. Médicis ſe rendit à Sienne, où il fut accueilli par Jean Jacques & Pandolphe Petrucci, qui étoient à la tête du Gouvernement, & qui, malgré la treve conclue récemment avec Florence, lui fournirent ſecrétement ſix cens Soldats pour le ſuccès de ſon entrepriſe: mais ce projet ne réuſſit point, & après quelques inutiles tentatives, Médicis fut contraint de ſe retirer précipitamment à Sienne.

Ce ſecours fourni par Sienne contre la République, anima les Florentins, & ils recommencerent d'autant plus vivement leurs hoſtilités, que le Duc de Milan ayant uni ſes forces aux leurs, ils ne douterent point qu'ils ne fuſſent en état de recouvrer inceſſamment Montepulciano. De leur côté, les Vénitiens également irrités contre le Duc de Florence & contre le Duc de Milan, tenterent de s'unir avec les Siennois, & ils ſe flattoient d'autant plus de réuſſir, qu'ils s'étoient aſſurés des ſuffrages des ennemis de Pandolphe Petrucci, qui alors jouiſſoit à Sienne de la plus grande autorité. Mais cette autorité étoit balancée par le crédit de Borgheze ſon Beau-pere & de la famille des Belanti, qui ne voyoient qu'avec beaucoup de jalouſie les progrès ſucceſſifs du pouvoir de Pandolphe. Ils appuyoient vivement la propoſition des Vénitiens, & ſoutenoient que la treve que Petrucci vouloit que l'on fit avec Florence, n'étoit qu'un ſtratagême, à la faveur duquel on verroit bientôt Piſe tomber ſous la domination des Florentins, qui ne s'en ſeroient pas plutôt emparés, qu'ils ne manqueroient point à venir attaquer Sienne avec toutes leurs forces & celles du Duc de Milan: qu'il n'y avoit donc d'autre parti à prendre, que celui de ſe liguer avec les Vénitiens, & de ne quitter les armes qu'après avoir obligé Florence de céder Montepulciano. Petrucci, qui étoit dans les intérêts du Duc de Milan, combattit de toute ſa puiſſance l'avis & les raiſons de Borgheze & des Belanti, mais malgré ſon oppoſition, la propoſition des Vénitiens alloit être reçue, & le Peuple paroiſſoit diſpoſé à ſe ſoulever contre lui, lorſque recourant à la force, il fit venir de la Campagne tous ceux qui lui étoient attachés, avertiſſant en même tems les Florentins de faire avancer juſqu'à Poggio-Imperialé un Corps de mille hommes d'Infanterie, ſoutenu par trois cens hommes d'armes. Par ce moyen hardi Pandolphe Petrucci intimida ſes ennemis, contint la faction oppoſée, & fit conclure une treve de cinq années avec les Florentins, qui non-ſeulement conſentirent à la démolition d'une partie de Ponte-Vagliano, & à celle des autres Forts, qu'ils avoient conſtruits aux environs, mais permirent encore aux Siennois d'élever entre la Chiana & Montepulciano autant de Forts qu'ils le jugeroient à propos.

Ligue contre les Siennois. 1498.

Treve entre Sienne & Florence.

Cette treve conclue malgré l'oppoſition de ſes ennemis, rendit Pandolphe Petrucci plus puiſſant qu'il ne l'avoit été juſqu'alors, & il ne ſe ſervit de ſa puiſſance, que pour écraſer tous ceux qui avoient ôſé lui réſiſter. Il commença

mença par Borgheze ſon beau-pere, qu'il fit aſſaſſiner: ce meurtre & quelques autres atrocités ſemblables, inſpirerent tant de terreur aux Siennois, que Pandolphe n'éprouva plus d'obſtacles & s'affermit, autant qu'il le deſiroit dans la tyrannie. Afin même d'être bien aſſuré contre les entrepriſes, ou les conſpirations de ceux d'entre les citoyens qui ſeroient tentés de ſe ſoulever contre lui, il rechercha & parvint à obtenir l'appui de la Cour de France, & fit reçevoir Sienne, ainſi que lui-même, nommément, ſous la protection de Louis XII, moyennant quarante mille Ducats, qu'il engagea les Siennois à payer, partie comptant, & partie à des termes fixes & peu éloignés. (1) 1502.

Pandolphe Petrucci avoit en Italie un rival dont les vues & la ſcélérateſſe, euſſent du le rendre l'ami: ce rival étoit le trop célebre Duc de Valentinois, digne fils du Pape Alexandre VI. Borgia, Duc de Valentinois, ne mettoit point de bornes à ſon ambition, ſon Pere & lui ne connoiſſoient point de digues capables d'arrêter leurs paſſions fougueuſes & leurs atrocités. Valentinois & Petrucci ſe connoiſſoient, & comme les projets de l'un nuiſoient eſſentiellement aux vues de l'autre, ils étoient animés d'une haine mutuelle & irréconciliable. Pandolphe étoit entré dans un complôt qui s'il n'eût point manqué dans l'exécution eût inévitablement perdu le Duc de Valentinois. Celui-ci d'autant plus impatient de ſe venger, que la fortune alors ſecondoit ſes crimes, tenta de s'emparer de Sienne, & dans ce deſſein il s'avança, ſuivi d'une nombreuſe Troupe, juſqu'à Caſtel-della-Pievé; il envoya de là quelques députés à Sienne, pour engager les habitans à chaſſer de leur Ville Pandolphe Petrucci, promettant à cette condition de ſe retirer lui-même avec toutes ſes Troupes dans le territoire de Rome, & de ne cauſer aucune ſorte de dommage ſur les Terres de la République.

Entrepriſe de Céſar Borgia ſur Sienne. 1503.

Par une duplicité bien digne de l'atrocité politique d'Alexandre & du féroce Duc de Valentinois, dans le même tems que celui-ci ſollicitoit auprès des Siennois la ruine & la perte de Pandolphe, Alexandre & lui ne ceſſoient de donner à ce même ennemi les aſſurances les plus ſolemnelles de leur zele & de leur amitié: Valentinois ſur-tout, lui écrivoit les Lettres les plus obligeantes: mais il avoit à faire à un homme tout auſſi conſommé qu'il pouvoit l'être lui-même dans l'art perfide de tromper & de ſe jouer de la foi des ſermens. D'ailleurs, les Siennois connoiſſoient trop bien Borgia pour avoir quelque confiance en lui, ils ſe perſuadoient, & vraiſemblament ils ne ſe trompoient pas, qu'Alexandre & ſon fils ne cherchoient qu'à s'emparer de Sienne, après qu'ils ſeroient parvenus à ſe défaire de Pandolphe, & comme dans le choix d'un Deſpote, ils préféroient la tyrannie de l'un de leurs Concitoyens à une tyrannie étrangere, ils n'eurent garde de ſeconder en aucune maniere les projets de Borgia: mais celui-ci réſolu d'avoir par la force ce qu'il ne pouvoit obtenir pat la ruſe, pénétra dans le territoire de Sienne, & ſe rendit maître de Chiuſi, de Pienza & du plus grand nombre des Places du voiſinage. Ses conquêtes allarmerent vivement les Siennois, qui ſe plaignirent hautement de ce que pour le triſte avantage

(1) Guichardin. *Hiſt. des Guerres d'Italie:*

SECT. III. *Hiſtoire de la République de* Sienne.

de conſerver un tyran qui les accabloit, on expoſoit la République au plus grand des malheurs.

Petrucci s'enfuit de Sienne.

A ces plaintes Pandolphe jugeant que ſes Concitoyens finiroient inévitablement par le ſacrifier, abandonna un poſte qu'il prévit ne pouvoir plus conſerver, & il s'exila de Sienne, après avoir pris néanmoins la précaution d'y laiſſer la Garniſon qu'il y entretenoit, & donné ſes ordres à ſes amis, à ſes partiſans, qui ſuivirent ſes intentions avec tant de zele, qu'on ne s'apperçut point que le tyran s'étoit exilé, & que malgré cet avantage, le Duc de Valentinois ne pouvoit gueres eſpérer de ſoumettre cet Etat comme il s'en étoit flatté. D'ailleurs, il vit qu'il n'y avoit point apparence qu'il pût reſter paiſible Poſſeſſeur de cette Souveraineté, quand même il parviendroit à l'uſurper, Sienne relevant de l'Empire & non du St. Siege, & ayant été miſe récemment ſous la protection de Louis XII, Roi de France. Borgia prévit toutes les difficultés qu'il avoit à ſurmonter, & ſes craintes à cet égard, ne tarderent point à être juſtifiées. En effet, Louis XII, fatigué de l'inſatiable cupidité d'Alexandre VI & du fils de ce Pape, des excès auxquels leur audace & leur inſolence ne ceſſoient de ſe porter depuis quelques années; irrité des entrepriſes qu'ils avoient faites en Toſcane, & craignant que cette derniere tentative, ſi elle leur réuſſiſſoit, ne les rendit trop puiſſans, ordonna en maître au Duc de ſortir à l'inſtant même des Etats qu'il vouloit uſurper, & afin d'oppoſer à ce torrent dévaſtateur, une digue capable d'arrêter ſes ravages, il projetta, d'accord avec les Florentins, de rétablir à Sienne Pandolphe Petrucci, qui s'étoit retiré à Piſe; ſon intention étant d'engager enſuite les Florentins, les Siennois & les Boulonnois dans une Ligue, aſſez forte pour empêcher Alexandre VI & le Duc de Valentinois de s'aggrandir en Toſcane. Mais l'ancienne conteſtation qu'il y avoit entre les Républiques de Florence & de Sienne, au ſujet de Montepulciano, étant un obſtacle qui ne permettroit pas à ces deux Etats de contracter une ſolide alliance, Louis XII. forma le deſſein de commencer par faire rendre cette Place aux Florentins, afin que la reconciliation entr'eux & les Siennois fut plus ſincere, & leur alliance plus ſtable.

Moyens pris par Louis XII. contre Céſar Borgia.

Borgia, quelque dévorante que fut ſon ambition, & quelque peu diſpoſé qu'il fut à ſe départir des projets formés par ſa cupidité, n'ôſa cependant réſiſter aux ordres de Louis, qui pendant qu'il arrêtoit l'inſatiable fils du Pape, avoit envoyé François de Warni à Sienne, pour y déclarer que ſon intention étoit que Pandolphe Petrucci fut rétabli dans ſon rang & ſon autorité. Mais avant de faire cette démarche, le Monarque s'étoit aſſuré, autant qu'il lui avoit été poſſible de la fidélité de Pandolphe, qui, pour gage de ſon attachement, avoit fait paſſer ſon fils en ôtage à la Cour de France, s'engageant à procurer inceſſamment le reſtant des quarante mille ducats ſtipulés par le dernier traité, & à rendre aux Florentins la propriété de Montepulciano. D'après ces promeſſes le retour de Petrucci à Sienne ne ſouffrit plus aucune difficulté. Il y avoit encore beaucoup de Partiſans, & ceux même qui n'étoient pas diſpoſés en ſa faveur, n'ôſerent témoigner leur mécontement, par l'impreſſion qu'avoient fait ſur eux les ordres du Roi de France; enſorte que Pandolphe rentra comme en triomphe à Sienne, & ſa

Petrucci eſt rétabli à Sienne.

remit paisiblement en possession de la tyrannie que la crainte l'avoit forcé d'abandonner.

Sect. III. *Histoire de la République de* Sienne.

Il ne manquoit plus à la fortune de Petrucci que de ravoir son fils, dont le sejour en France gênoit ses démarches, & le forçoit de régler sa conduite d'après les volontés de Louis XII, auprès duquel ce fils servoit d'ôtage. Pandolphe rétabli par les soins du Roi de France, ne s'occupa plus que des moyens de faire revenir à Sienne son fils Borgheze, & à ne plus laisser auprès de ce Monarque ce gage d'une fidélité, à laquelle il étoit résolu de manquer aussi-tôt qu'il trouveroit de l'avantage à être ingrat. Le Cardinal de Rouen qui avoit les plus grandes raisons de se défier de Pandolphe, passa par Sienne, dans son retour de Rome en France, & il reçut les honneurs les plus distingués de la part de Petrucci, qui par ses propos flatteurs, par ses promesses & ses éblouissantes offres, gagna si bien l'esprit du Cardinal, que celui-ci ne se fut pas plutôt rendu auprès de Louis XII, qu'à force de prieres & de sollicitations, il obtint que Borgheze Petrucci iroit rejoindre son Pere.

Ingratitude & projets de Petrucci.

C'étoit là tout ce que demandoit Pandolphe pour exécuter le dessein où il étoit, de se liguer avec le Duc de Milan, de retenir Montepulciano malgré le serment qu'il avoit fait de restituer cette Place, de se déclarer ouvertement pour Médicis contre les Florentins, & de refuser à Louis XII. le payement qu'il étoit convenu de lui faire. Rempli de ces projets d'injustice & de mauvaise foi, à peine il fut instruit du départ de son fils, qu'il concerta avec le Cardinal de Médicis une entreprise sur Florence. Mais quelques événemens défavorables aux Médicis, ayant détruit, du moins pour quelque tems, toute espérance de leur rétablissement, cet accident ne déconcerta point Pandolphe Petrucci, qui indiqua, à Piegai, un rendez-vous à Baglioné & à d'Alviane. Dans cette conférence il fut résolu qu'on abandonneroit le dessein de travailler au rétablissement des Médicis; mais que d'Alviane à la tête de ses troupes, se jetteroit dans Pise, & que de là il ravageroit les frontieres des Florentins, jusqu'à ce que les circonstances lui fournissent l'occasion de faire quelqu'entreprise plus importante. Cette résolution ne tarda point à être mise en éxécution, & les Florentins en furent d'autant plus allarmés, qu'ils croyoient d'Alviane toujours au service du Roi d'Espagne, & d'accord avec ce Monarque sur cette expédition. D'ailleurs, l'épuisement, où la guerre avoit jetté les finances de la République, ne leur permettant point de payer à Louis XII, trente mille ducats qu'ils s'étoient obligés de lui fournir, la Cour de France s'étoit très-refroidie, & ne paroissoit rien moins que disposée à leur accorder des secours. (1)

Toutefois les Florentins se trompoient en partie; d'Alviane n'étoit plus au service du Roi d'Espagne, dont il étoit même très-mécontent, & c'étoit pour lui-même, & par un effet de cette inquiétude & de cette turbulence qui le caractérisoient, qu'il s'étoit engagé dans cette entreprise, à laquelle le Pape s'opposa de toute sa puissance, envoyant même à d'Alviane les ordres les plus précis de licentier ses Troupes, ou de sortir des Terres de l'Eglise, sous peine de confiscation des Biens qu'il possédoit dans le Royau-

(1) *Histoire Universelle.* Tom. XXXIV. *Hist. de Florence.*

SECT. III. *Hiſtoire de la République de Sienne.*

me de Naples. Le Pontife ne s'en tint point à ces ſoins; il défendit aux Piſans récemment ligués avec l'Eſpagne, de donner retraite à d'Alviane, & il pria Pandolphe de ne lui fournir aucune ſorte de ſecours. Baglioné & Petrucci, dont la politique ſe régloit ſur les événemens, & qui, dans toutes leurs démarches, leurs alliances, leur conduite, ne conſultoient que leur propre intérêt, rallentirent par degrés leur zele, & finirent par montrer autant de froideur & d'éloignement, pour la ſuite de cette entrepriſe, qu'ils avoient marqué d'empreſſement & de chaleur dans les commencemens; enſorte que d'Alviane ſe voyant abandonné par ſes deux alliés, menacé par le Pape, & trop foible pour lutter ſeul contre les Florentins, renonça lui-même à ſes projets & ſe raccommoda avec l'Eſpagne. Pandolphe Petrucci avoit pris le même parti, & ſans égard aux engagemens qu'il avoit contractés en France, il ſe ligua avec les Eſpagnols. Louis XII. profondément ulcéré de cette perfidie, entra en négociation avec le Pape, auquel il promit d'autant plus volontiers de fournir des ſecours, qu'il comptoit, en envoyant des Troupes en Toſcane, avoir l'occaſion de faire éclater ſon reſſentiment contre Pandolphe, qui peu content d'avoir refuſé le payement des ſommes promiſes, s'étoit ouvertement détaché de la France pour ſe liguer avec les Eſpagnols. (1)

1506. *Reſſentiment de Louis XII. contre Petrucci.*

Cependant le Pape Jules, Succeſſeur d'Alexandre VI; Jules, le plus diſſimulé des hommes, & l'un des plus adroits Politiques de ſon tems, négocioit vivement la Paix avec la France, & tandis qu'il paroiſſoit traiter à Rome cette affaire avec la plus grande chaleur, il négocioit en même-tems une Ligue avec le Roi d'Arragon & les Vénitiens contre le Roi de France, dont il paroiſſoit rechercher l'amitié avec tant d'empreſſement. Son but unique, dans l'une & l'autre de ces deux négociations, étoit d'empêcher les François, dont il redoutoit les armes, de paſſer en Italie. Ce fut dans cette vue, qu'il ſe donna les plus grands mouvemens pour engager les Siennois à reſtituer Montepulciano aux Florentins, non qu'il s'intéreſſât à ces derniers, mais parce que la treve entre eux & les Siennois étant près d'expirer, il craignoit, que pour recouvrer Montepulciano, Florence n'appellât des Troupes Françoiſes en Toſcane: car, du reſte, il deſiroit ſi peu que cette Place fut rendue aux Florentins, que pour en empêcher le recouvrement, il avoit envoyé des Troupes aux Siennois; mais alors les circonſtances n'étoient plus les mêmes, & craignant que Florence ne demandât, pour rentrer dans cette poſſeſſion, des ſecours à la France, il vouloit ôter au Roi cette occaſion d'envoyer des Troupes dans un Pays ſi voiſin de Rome; il étoit fortement ſecondé auprès des Siennois par Pandolphe Petrucci, qui agiſſoit par le même motif de crainte, & qui n'ignoroit point que ce ſeroit encore plus contre lui que pour les Florentins que Louis XII. ſe propoſoit de faire paſſer des Troupes en Toſcane. Auſſi hâta-t-il cette reſtitution, & la concluſion d'une Ligue de 25 années entre les Siennois & les Florentins, qui, en recevant Montepulciano, accorderent un pardon général aux habitans & confirmerent les anciens privileges de la Ville. (2)

Adreſſe & profonde diſſimulation du Pape Jules II.

1511.

(1) Guichardin. *Hiſt. des Guerres d'Italie.*
(2) *Hiſt. Univerſelle.* Tom. XXXIV. *Hiſt. de Florence.*

Sect. III. *Hiſtoire de la République de* Sienne.

Encouragé par ſes ſuccès à de nouveaux projets, à de plus hautes entrepriſes, Jules II, dont l'ambition s'accroiſſoit à meſure qu'il voyoit ſes deſſeins réuſſir, acheta ſecretement de l'Empereur, au prix de 30000 ducats la ville de Sienne, en faveur du Duc d'Urbin ſon neveu, qui alors ne poſſédoit dans tout l'Etat Eccléſiaſtique que la ville de Peſaro. Afin de mettre le nouveau Souverain en état de faire valoir ſes droits, il forma d'étroites liaiſons avec les voiſins de Sienne, & prit à ſa ſolde Charles Baglioné, qui s'engagea à chaſſer de Perouſe, Jean-Paul Baglioné, Général fort habile, & uni par les liens du ſang & de l'amitié avec Borgheze Petrucci, fils & ſucceſſeur de Pandolphe, qui venoit de mourir & de tranſmettre à Borgheze toute ſon autorité ſur les Siennois. Cependant la mort ayant mis fin aux grands projets & à la dévorante cupidité du Pape Jules II, le Duc d'Urbin n'eut ni le tems, ni la liberté de profiter de la vente que l'Empereur lui avoit faite de Sienne, & l'Empereur lui-même, après avoir reçu le prix de cette vente, ne fut nullement diſpoſé à ſoutenir les droits qu'il avoit cédés ſur cet Etat au Duc d'Urbin. Ainſi Borgheze, reſta paiſible Poſſeſſeur de la domination que Pandolphe ſon pere lui avoit laiſſée en mourant. Mais s'il ne fut point troublé par le Duc d'Urbin, il fut très-vivement inquiété par l'Evêque Raphaël Petrucci ſon Couſin, qui, de concert avec le Pape Léon X, ſucceſſeur de Jules II, & ſoutenu par les Florentins, parvint à chaſſer Borgheze & à s'emparer du Gouvernement. Ce ne fut pourtant point par intérêt pour Raphaël, que Léon X. prépara cette révolution: il n'étoit entré dans cette affaire, que parce que Sienne étant ſituée entre les Terres de l'Etat Eccléſiaſtique & celles de Florence, il lui importoit que cette République dépendit d'un homme ſur lequel il put compter. D'ailleurs, Leon X, moins injuſte, plus éclairé, mais tout auſſi zélé pour ſa famille que l'avoient été ſes prédéceſſeurs, eſpéroit que les circonſtances lui fourniroient tôt ou tard l'occaſion d'aſſurer cette Souveraineté, ſoit à ſon frere, ſoit à ſon neveu; & il ne déſeſpéroit même pas d'y faire conſentir l'Evêque Raphaël.

1513.

Changemens qu'opere la mort du Pape Jules II.

Troubles ſuſcités à Sienne par le Pape Leon X.

Bien éloigné de ſeconder les vues du Souverain-Pontife, le Duc d'Urbin ne ſongeoit qu'à s'emparer de Sienne, ſur laquelle il penſoit que l'acquiſition qu'il en avoit faite lui donnoit les plus légitimes droits. Il fit, pour réuſſir dans ſon entrepriſe; les plus grands efforts, fut ſecondé avec zele par ſes alliés, & marcha contre les Siennois avec Lactance Petrucci, violemment irrité contre Leon X, qui venoit de le dépouiller de l'Evêché de Soana; mais la Régence de Sienne ne jugeant point à propos de paſſer ſous la domination du Duc, demanda du ſecours aux Florentins, qui lui envoyerent un Corps conſidérable de Troupes. A Sienne le Peuple ne penſoit point comme la Régence. Le plus grand nombre des Siennois étoient fort mécontens du Gouvernement de Raphaël Petrucci, qui étoit alors à Naples retenu malgré lui par les Miniſtres de l'Empereur. D'ailleurs, les Siennois, toujours ennemis, ſi-non déclarés, du moins en ſecret de Florence, ne voyoient qu'avec beaucoup de chagrin & de jalouſie, les Troupes de cette République, entrer dans leur Ville. Lors de ſon départ pour Naples, Raphaël avoit confié le Gouvernement à François Petrucci ſon neveu; mais François ne jouiſſoit d'aucun crédit, il n'avoit aucune autorité, & n'étoit conſulté ſur rien par la Régence, qui à ſon tour,

Diviſion des Siennois.

SECT. III. *Hiſtoire de la Republique de Sienne.*

n'inſpiroit aux Citoyens aucune ſorte de confiance; de maniere que cette méſintilligence, augmentée par l'arrivée des Troupes Florentines, fut portée ſi loin, que la petite Armée du Duc d'Urbin ne fut pas plutôt entrée ſur le terrritoire de Sienne, que le Peuple lui envoya des Députés, ſans que la Régence ôſât s'y oppoſer. (1) La Rovere, Général des Troupes du Duc d'Urbin, exigea d'abord trente mille ducats, & un changement total dans la forme du Gouvernement Siennois: mais ce ton impérieux ne ſe ſoutint pas, & la foibleſſe de ſon Armée obligea bientôt la Rovere à modérer ſes propoſitions; enſorte que l'on ne doutoit point que cette affaire ne fut bientôt terminée, lorſque les choſes changerent entierement au déſavantage du Duc d'Urbin. Sienne ſe remplit de Troupes Florentines, & l'on y reçut avis de l'arrivée prochaine de Jean de Médicis, qui, à la tête d'un Corps de Suiſſes venoit au ſecours de la Ville. A cette nouvelle les Partiſans de Petrucci ſe ranimerent, & rompirent toute négociation. Le Duc d'Urbin fort irrité s'approcha des murs de Sienne: mais ſon Armée compoſée de nouvelles milices, nullement aguerries & qui n'étoit tout au plus que de ſept mille hommes, lui parut ſi peu diſpoſée à former & pourſuivre un Siege, que s'éloignant fort promptement de Sienne, il ſe retira en toute diligence dans ſon Duché d'Urbin. Il ceſſa dès lors de pourſuivre ſes droits ſur Sienne, & il s'obligea même, fort peu de tems après, par un traité auquel il fut obligé de ſouſcrire, de n'inquiéter, ni les Florentins, ni les Siennois, & de ne contracter contre ces deux Etats aucun engagement avec perſonne.

La force des Florentins fait ceſſer ces troubles.

Quoique par ce Traité les Siennois fuſſent délivrés des allarmes que leur avoient cauſées les prétentions du Duc d'Urbin, & les Troupes de Florence, ils ne tarderent point à éprouver de nouveaux troubles. Raphaël Petrucci mourut, & François ſon neveu, prétendit lui ſuccéder dans ſon Gouvernement: mais François n'avoit ni les talens, ni la prudence de ſon oncle, & ſes hauteurs avoient irrité contre lui les principaux factieux du parti *del Muonte Nuovo*; ce mécontentement s'aigrit bientôt, au point que cette faction fit vivement ſolliciter le Pape Adrien par le Duc de Seſſa, Miniſtre de l'Empereur à Rome, & par le Cardinal de Médicis, de changer la forme de l'Etat Siennois, ſoit en la rendant entierement libre, ſoit en plaçant à la tête de la République Fabio Petrucci, fils de Pandolphe, qui depuis quelques années s'étoit retiré à Naples. Adrien s'étoit refuſé à cette demande; mais après ſa mort, la Thiare ayant été placée ſur la tête du Cardinal de Médicis, ce nouveau Pape ſe hâta de dépoſſéder François Petrucci, & d'élever Fabio. Ce changement, que les Siennois eux-mêmes avoient ſi preſſamment ſollicité, leur déplut autant que s'ils s'y fuſſent oppoſés. Il eſt vrai que Fabio n'avoit aucune des qualités qui avoient caractériſé Pandolphe ſon pere: il vivoit en méſintelligence avec la faction *del Muonte Nuovo*; faction inconſéquente, & dont les membres étoient preſque tous déſunis. Le reſte des Citoyens connoiſſant la foibleſſe de Fabio & ſon incapacité pour toutes ſortes d'affaires, ſoupiroient hautement après la liberté, & n'attendoient qu'une occaſion favorable au projet qu'ils avoient formé de ſe rendre entiérement indépendans. Cette occaſion tar-

Nouveaux troubles à Sienne.

(1) Guichardin. *Hiſt. des Guerres d'Italie.*

dant trop à s'offrir, ils la firent naître eux-mêmes, & ayant excité une espece de sédition dans la Ville, ils allerent au Palais de Fabio, l'en firent sortir, & le chasserent de la Ville, sans qu'il ôsât appeller à sa défense la Garde de la Place publique, qui étoit à ses ordres. (1) Le Pape très-courroucé de la conduite des Siennois, résolut de rétablir Fabio, ou de mettre en sa place quelqu'autre Siennois dont il put disposer: dans cette vue il engagea le Duc d'Albanie, à rester avec son Armée aux environs de Sienne. Mais les habitans de cette Ville inquiets du voisinage de ces Troupes, dont la proximité les gênoit, chargerent ceux d'entr'eux que le Pape honoroit de sa confiance, de régler le Gouvernement comme ils le jugeroient à propos & de la maniere qu'ils croiroient la plus propre à satisfaire le Souverain-Pontife. Cette réforme fut faite; le Pape l'approuva; & les Siennois fournirent de l'Artillerie & de l'argent au Duc d'Albanie, qui n'ayant plus rien qui l'engageât à séjourner dans ce Canton, sortit avec son Armée, & délivra les Siennois des allarmes que sa présence leur causoit. (2)

Sect. III. *Histoire de la République de* Sienne.

Le Pape les appaise.

La bonne intelligence entre les Siennois & la Cour de Rome ne se soutint que peu de tems; la Régence & la faction dominante rétablirent la plus grande partie des choses que les Partisans du Pape avoient reformées, & Clément fatigué de se voir sans cesse contrarié dans Sienne, & son autorité compromise, forma la résolution de changer dans toutes ses parties le Gouvernement de cet Etat: il consulta ses Ministres sur cette affaire, & ils furent divisés d'opinions. Les uns informés du grand nombre de Siennois exilés, qui desiroient une révolution pour rentrer dans leur Patrie, & des désordres qu'y causoit la haine mutuelle des factions, regardoient l'entreprise du Pape comme de la plus facile exécution: les autres, connoissant le caractere des Siennois, & le peu d'espérance qu'il y avoit à concevoir sur les promesses & le zele des exilés, conseilloient à Clément de remettre cette expédition à des tems plus heureux; d'attendre qu'il eût rassemblé toutes ses forces, d'avoir pacifié toutes les guerres qu'il s'étoit suscitées, & sur-tout de s'être mis en état de fournir aux dépenses qu'exigeroit inévitablement une semblable entreprise. Clément reconnut la sagesse de ce dernier avis, & il s'y seroit vraisemblablement conformé, si la Régence de Sienne ne lui eut fait une nouvelle injure, qui ranima toute sa colere contre cette République. Palmieri, Siennois & Capitaine, avoit promis au Pape d'introduire par un égoût, les Troupes du Souverain-Pontife. Clément bien convaincu de la sincérité des offres de ce Capitaine, ne doutoit point qu'à la faveur de cette trahison la Ville & l'Etat de Sienne ne passassent incessamment sous sa domination; & impatient de s'en voir en possession, il envoya dans cette Ville deux hommes de confiance que Palmieri reçut dans sa Compagnie dont il donna même l'étendard à l'un des deux: mais ce grand zele de Palmieri n'étoit que feint, il jouoit le Pape, servoit sa Patrie, & ne faisoit rien que de concert avec le Magistrat. Cependant les Troupes envoyées par Clément, s'avancerent d'après les avis du Capitaine Palmieri, vers les murs de Sienne, & elles attendoient qu'on ouvrit la Porte lorsque le Magistrat fit saisir les deux envoyés de

Clément irrité contre Sienne veut changer le Gouvernement.

(1) Idem.
(2) *Idem.*

SECT. III. *Hiſtoire de la République de* Sienne.

Clément; le procès leur fut fait dès le même jour, leur complot fut publié, ils furent exécutés, & la rélation de l'attentat du Pape fut répandue & préſentée ſous les couleurs les plus propres à le noircir & le déshonorer.

Projets de vengeance du Pape.

Clément eût du être honteux du moyen odieux auquel il avoit eu recours; il ne fut qu'indigné de la publicité d'une action dont vraiſemblablement il n'auroit point rougi ſi elle eût réuſſi. Il jura de ſe venger de la conduite très-légitime des Siennois, & à cet effet, il réſolut de rétablir à main armée dans cette Ville les bannis, ſur leſquels il croyoit pouvoir compter. Mais pour l'exécution de cette grande entrepriſe, tant de fois ſi vainement tentée, Clément ne mit en Campagne qu'un foible Corps de Troupes, commandées par des Généraux fort peu capables de ſuppléer au nombre par leurs talens & leur habileté. Ces Capitaines ſe croyant néanmoins invincibles, hâterent leur marche & parurent ſous les murs de Sienne avec neuf pieces de Canon, 1200 chevaux & 8000 hommes d'infanterie. Si cette Armée eût été aguerrie & conduite par de bons officiers, elle eût été redoutable aux Siennois; mais elle n'étoit compoſée que de nouvelles milices, levées à la hâte dans les Etats de l'Egliſe & de Florence, & en partie envoyées des environs de Pérouſe & d'ailleurs, par les Bannis. Encore même ces Troupes, euſſent-elles été bonnes & bien diſciplinées, elles euſſent toujours été fort peu à craindre, car le Pape avoit oublié les objets les plus eſſentiels dans toute expédition Militaire: elles étoient ſans munitions, ſans vivres & ſans argent. (1)

Entrepriſe ſur Sienne.

Pendant que les Chefs inhabiles de ces foibles milices diſpoſoient tout pour le Siege, André Doria vint attaquer les Ports des Siennois avec une forte Eſcadre, & mille hommes de pied qu'il mit à terre. Les Bannis ſe flattoient, & ils avoient perſuadé au Pape, qu'au moment où ces forces paroîtroient, il y auroit en leur faveur une émeute dans la Ville, qui néceſſairement cauſeroit une révolution telle que le Souverain-Pontife la deſiroit. Cette attente fut encore trompée; il n'y eut dans Sienne aucun mouvement; perſonne ne défendit la Cauſe des Bannis & il fallut attendre tout des opérations du Siege: ce qui laiſſoit d'autant moins d'eſpérance à Clément, que Sienne, graces à ſa ſituation & à l'art qui en avoit profité, étant ſans contredit l'une des plus fortes Places d'Italie, paſſoit pour imprennable. Mais eût-elle été moins bien fortifiée, n'eût-elle pas été défendue par une Garniſon étrangere de 60 chevaux & de trois cens hommes d'Infanterie, ſoutenus par un Peuple nombreux, aguerri, brave, & animé contre les Florentins & contre le Souverain-Pontife, Sienne n'eût rien riſqué, par la foibleſſe extrême des aſſiégeans manquant de tout, & ſous les ordres d'Officiers ſans expérience, ſans réputation & ſans intelligence, diviſés entr'eux, quoique ſans mérite, jaloux les uns des autres, & importunés ſans ceſſe par les diſputes qui s'élevoient entre les Bannis, fort peu d'accord ſur la forme du Gouvernement qu'on donneroit à Sienne, & dont ils s'occupoient ſérieuſement, ſans ſonger qu'ils étoient bien éloignés de s'être emparés de la Ville. Malgré ces diviſions, le Canon des aſſiégeans qui battoit continuellement les murs, ouvrit enfin une brêche; mais cet avantage devint inutile par la timidité des aſſié-

Cette entrepriſe échoue.

(1) *Voy.* le Tom. XXXIV. de cette *Hiſtoire Univerſelle.*

aſſiégeans qui n'ôſerent donner l'aſſaut, s'accuſant les uns les autres de lâcheté, s'excitant autant qu'ils pouvoient, & nul d'entr'eux ne pouvant ſe déterminer à s'approcher de la brêche. (1)

Informé des ridicules ſuites de cette expédition, le Pape en fut très-affligé, & il en eut autant de honte, que ſi, par état, il eût été obligé d'être Guerrier, ou Chef d'Armée: Dom Hugues de Moncade, qui connut l'embarras de Clément, lui fit quelques propoſitions d'accommodement, que le Souverain-Pontife reçut très-volontiers; mais ſon deſtin étoit d'être joué depuis quelques années, & Hugues de Moncade ne cherchoit qu'à l'amuſer, afin de donner à ſes ennemis tout le tems de l'affoiblir autant qu'ils le vouloient. Clément étoit très-diſpoſé à faire lever le Siege de Sienne; mais comme on lui faiſoit eſpérer un accommodement prochain, il penſa que cette levée ſeroit moins honteuſe après la concluſion d'un Traité, & il différa d'envoyer à ſes Troupes l'ordre de ſe retirer: mais le déſordre extrême où ſe trouvoit cette Armée, fit prendre aux Florentins la réſolution de mettre fin à ce Siege, en rappellant tout ce qu'ils y avoient de Troupes. Les Siennois ne leur en donnerent point le tems, ils mépriſoient ſi fort les aſſiégeans, qu'ils ne faiſoient preſque point attention à eux, & ils en étoient ſi peu incommodés, qu'un jour 400 Citoyens ſortirent, aſſez négligemment armés, de la Ville, & marcherent du côté de l'Artillerie des ennemis. Jacques Corſe, qui gardoit cette Artillerie, n'eût pas plutôt vu cette Troupe marcher à lui, qu'il s'enfuit précipitamment avec ſa Compagnie: ſa terreur ſe communiqua de proche en proche au reſte des aſſiégeans; enſorte qu'ils ſe mirent tous, officiers & Soldats, à courir de toutes leurs forces, & ſans être attaqués, ni pourſuivis; ils ſe livrerent ſi fort à la crainte, qu'en peu d'heures, ils furent fort loin du territoire de Sienne, laiſſant ſous les murs leurs bagages, les vivres & l'Artillerie, compoſée de dix pieces de différens calibres appartenantes aux Florentins, & ſept aux habitans de Pérouſe; ces dix-ſept pieces furent emmenées en triomphe à Sienne. Il eſt conſtant que l'Hiſtoire des Papes ne fournit gueres d'exemples d'une fuite auſſi honteuſe, ni d'une auſſi ridicule entrepriſe. (2)

Fuite lâche & honteuſe des Troupes du Pape.

Doria ſe conduiſit avec plus de prudence & de valeur, & de tous les alliés du Pape c'étoit celui qui embarraſſoit le plus les Siennois, en effet, il s'étoit rendu maître des Ports de Talamoné, & de Porto-Hercole; il eſt vrai que le Commandant qu'il mit à Talamoné, rendit fort peu de tems après cette Place aux Siennois, qui cependant étoient toujours d'autant plus allarmés, que leurs Bannis, ſecondés par la Cour de Rome, ne ceſſoient d'exciter des troubles ſur les Côtes de la République; Jean-Paul même, l'un d'eux, qui étoit à la ſolde du Pape, ſe rendit maître par ſurpriſe, de la ville d'Orbitello. Mais les nouveaux malheurs qui vinrent affliger le Pape, délivra les Siennois des allarmes que Doria leur donnoit. Le Pape auteur, & fomentateur des troubles & des guerres qui agitoient l'Italie & l'Europe, vit retomber ſur lui-même tous les maux que ſon ambition & ſa haine préparoient à ſes ennemis: les Colonnes, maîtres de Rom[illegible] penſerent auſſi ſe

Triſte ſituation du Pape.

1526.

(1) Guichardin. *Hiſt. des Guerres d'Italie.*
(2) *Hiſt. Univerſelle.* Tom. XXXIV. *Hiſt. de Florence.*

SECT. III. *Hiſtoire de la République de* Sienne.

ſaiſir de la Perſonne Sacrée du Souverain-Pontife, qui eut toutes les peines du monde à ſe ſauver du Palais du Vatican au Château St. Ange, où, abattu, conſterné, preſqu'éteint de frayeur; il accepta toutes les conditions humiliantes qui lui furent impoſées avec hauteur, & conclut une treve dans laquelle les Siennois furent compris. (1)

Cette treve ne rendit pas aux Siennois le calme après lequel ils ſoupiroient depuis tant d'années, & dont ils n'avoient eu preſqu'en aucun tems la prudence de goûter les douceurs; l'eſprit de méſintelligence & déſordre, les troubles, les factions, continuerent de diviſer entr'eux les Citoyens, & s'ils ſe réuniſſoient, ce n'étoit que pour tâcher d'opérer, tantôt par l'intrigue, tantôt à force ouverte, des changemens dans la forme du Gouvernement; changemens qui n'avoient pas plutôt eû lieu, que les Siennois inconſtans, cherchoient à introduire d'autres innovations. Pendant la trop longue durée de ces tumultueuſes inconſéquences, l'Italie étoit en proie à toutes les horreurs de la guerre, ſuſcitées par la rivalité du Roi François I. & de l'Empereur Charles V, enflammée & perpétuée par l'ambitieuſe & turbulente politique de Clément VII, qui victime lui-même de ſes folles entrepriſes, vit Rome ſaccagée par les Impériaux, tandis qu'au Château St. Ange, il gémiſſoit dans les liens d'une dure & flétriſſante Captivité. Sienne avoit à ſes portes, des ennemis armés contre ſa liberté; ſes citoyens toujours animés les uns contre les autres, étoient ſi fort occupés à ſe nuire, qu'ils ne ſongeoient pas même à ſe réunir contre les diverſes Puiſſances qui menaçoient la République du dernier des malheurs. Auſſi paſſa-t-elle ſucceſſivement ſous la 1555. domination des Eſpagnols & des François, qui, pour la ſoumettre, n'eurent qu'à ſe préſenter. Il eſt vrai que le brave Montluc l'ayant aſſujettie à la domination de ſon maître, la défendit avec la plus héroïque valeur contre les Eſpagnols, qu'il ne put cependant empêcher de s'en rendre maîtres, & qui s'y maintinrent paiſiblement, juſqu'à ce que Philippe II, Roi d'Eſpa- 1557. gne, la remit & en céda la propriété au célebre Côme I, Grand Duc de Toſcane.

Etat de l'Italie.

Depuis cette époque, en 1557, Sienne à ceſſé d'être un Etat particulier; les Grands Ducs de Toſcane l'ont ſucceſſivement poſſédée juſqu'à nos jours, ſous la Supériorité de l'Empereur qui leur en donne l'inveſtiture; on ſait, & nous avons dit ailleurs, en quel tems & comment la Maiſon d'Autriche ayant ſuccédé au Grand-Duché de Toſcane, eſt par cela même légitime Souveraine de Sienne. Il eſt vrai que cette ancienne République a perdu conſidérablement depuis la révolution de 1557, & qu'elle ne conſerve plus que de très-foibles traces de ſa ſplendeur paſſée. On n'y retrouve plus cette forte population, ni ce brillant commerce qui jadis la diſtinguoient & la mettoient au rang des plus puiſſantes Républiques de l'Italie; ces avantages ont diſparu, ainſi que cette ardeur guerriere qui caractériſoit les habitans de ce Pais. En 1326, on comptoit dans la ville de Sienne, plus de cent mille habitans; & maintenant il n'y en a pas vingt-mille: mais il faut avouer que les Siennois de nos jours ſont infiniment plus heureux que leurs Peres: car, s'ils ſont privés des avantages de l'indépendance, ils goûtent du moins

Etat actuel de Sienne.

(1) Guichardin. *Hiſt. des Guerres d'Italie.*

des douceurs de la paix, & à bien des égards des agrémens de la liberté, dont ils n'ont plus à éprouver les abus, ni les inconvéniens. (1)

Sect. III. *Hiſtoire de la République de* Sienne.

Sienne eſt illuſtre dans les Annales Eccléſiaſtiques par pluſieurs Conciles qui s'y ſont tenus. Dans celui qui y fut convoqué en 1060, le Pape Nicolas II. attribua aux ſeuls Cardinaux le droit d'élire à l'avenir les Papes. En 1421, ce fut à Sienne que commença le Concile Général, qui fut enſuite transféré à Bâle, & fixé pour 1431 : on ſait que ce fut dans ce fameux Concile que furent dreſſés les Canons contre les héréſies de Wiclef & Jean Hus, & que l'on s'occupa, fort inutilement à la vérité, de la réunion des Egliſes Grecques & Romaines: il y eut encore un autre Concile dans la même Ville en 1580.

Conciles tenus à Sienne.

Il exiſte encore à Sienne un Sénat compoſé d'un Capitaine du Peuple, *Capitano del Popolo*, & de huit Sénateurs, qui ont le titre de *Prieurs de la Ville*, *Priori della Cita*. Ce Capitaine & ces Sénateurs, n'ont conſervé de l'ancienne Magiſtrature du tems de la République, que l'éclat extérieur, la pompe & quelques honneurs. Mais, du reſte, ils n'ont aucun pouvoir & ne peuvent rien décider, rien ordonner, que de concert avec le Gouverneur du Grand Duc. Les Siennois ſont vifs, ingénieux, polis, éclairés, & ſur-tout fort eſtimés par leur talent pour les impromptus. La Langue Italienne eſt parlée à Sienne dans ſa plus grande pureté. On ſait que cette Ville à produit beaucoup de Grands-Hommes dans tous les genres: elle a été la Patrie de ſept Papes, & entr'autres de Grégoire VII & d'Alexandre III, qui ont ſi fort contribué à l'étendue de la puiſſance temporelle des Souverains-Pontifes. Sienne s'honore encore d'avoir produit Ste. Catherine, qui, fille d'un teinturier, ſe ſignala autant par ſon extrême piété, que par les rares qualités de ſon eſprit, par ſon zele & ſon éloquence. Il y a eu auſſi un très-grand nombre de Siennois qui ont mérité d'occuper un rang fort diſtingué parmi les Savans & les Littérateurs; tels furent Gratien, Mathiole, les trois Socins, parmi leſquels eſt le fameux Fauſte Socin, Chef de la Secte Socinienne. Il y a eu & il y a encore dans cette ville, différentes Académies, telles que celles des *Hébétés*, *degli intronati*, des *Groſſiers*, *Degli Rozzi*, *des Anonymes*, ou *ſans nom*, *degli innominati*; celle des *Trilomati*, qui y a longtems fleuri, n'exiſte plus; mais celle des Sciences, *Academia fiſica-critica*, eſt l'une des plus eſtimées de l'Italie entiere, & les mémoires de Phyſique qu'elle fait publier par intervalles, ſoutiennent bien ſa réputation. Sienne à auſſi une Académie de Botanique, *d'egli ardenti*. (2)

Caractere & goût des Siennois.

Le Commerce de Sienne, ſi brillant autrefois, conſiſte preſqu'en entier maintenant en quelques Manufactures de draps & d'étoffes de laine. Mais ſi cette Ville n'eſt point auſſi riche qu'elle l'a été, ſes habitans plus éclairés s'occupent agréablement, & la fureur des factions, ni le deſir de l'ambition ne troublent point leurs études.

(1) *Hiſt. Univerſelle. Tom.* XXXIV. *Hiſt. de Florence.*
(2) *Voyage d'un François en Italie.* Tom. 2.

SECT. IV. *De la République de Saint-Marin.*

SECTION IV.

De la République de Saint-Marin.

L'Etat de Saint-Marin, ou *San-Marino*, forme à la vérité la moins étendue des Républiques connues; mais cette République jouit de l'avantage d'être le plus heureux, le plus libre, & le plus paisible des Gouvernemens de l'Europe, & elle mérite bien que nous lui consacrions quelques lignes, quoique ses annales ne nous offrent aucune révolution assez intéressante pour entrer dans cette Histoire Universelle.

Antiquité de San-Marino.

San-Marino, ou Saint-Marin, en Latin *Acer-Mons*, ou *Marinum*, & suivant quelques-uns *Forum S. Marini*, est une ancienne Ville située entre la Romagne & le Duché d'Urbin, dans l'Etat Ecclésiastique, à quatre lieues au Sud-est de Rimini, sur la cîme d'une haute Montagne. Cette Ville est la Capitale de la petite République dont nous nous occupons, & dans cette République, dont le territoire n'a gueres que deux lieues de diametre, & qui se reduit toute à cette même montagne, sur laquelle la Ville est bâtie; on ne compte qu'environ six mille habitans tout au plus. Ce Gouvernement existoit déjà des l'an 600, & sa constitution étoit alors depuis longtems telle qu'elle est aujourd'hui.

Sa fondation.

Le Fondateur de San-Marino fut, dit-on, un Maçon Dalmate, qui, après avoir travaillé pendant trente années à la reconstruction de Rimini, fatigué des peines de la vie & des désagrémens de la Société, alla, pénétré d'un Saint zele, chercher un asyle sur le sommet de cette montagne, où il se batit une Chaumiere, résolu d'y passer en Hermite, le reste de ses jours. La vie toute contemplative de cet Hermite, son extrême sobriété, sa dévotion, & les austérités auxquelles il s'étoit consacré, le rendirent d'abord fort respectable dans tous les Lieux des environs: quelques dévots, ou plus zélés, ou plus crédules que le reste de leurs voisins, le prierent d'intercéder pour eux dans leurs maladies; le pieux Maçon Hermite opéroit des miracles. Ce bruit se répandit de proche en proche, & parvint jusqu'à une Princesse, qui, remplie de vénération pour cet homme extraordinaire, lui donna en propriété cette même montagne, dépendante de la Souveraineté qu'elle possédoit. (1) Cette donation accrut la célébrité du Maçon, elle accrut aussi sa piété: les recits qu'on faisoit de sa ferveur & les effets étonnans de ses prieres, édifierent une foule de gens, qui vinrent se construire des Cabanes à côté de la chaumiere de l'hermite, & sous sa conduite, embrasserent le même genre de vie. Il eût dépendu du Maçon d'instituer un Ordre Religieux; il pensa plus sensément, & comme il avoit été utile à la Société, il voulut aussi que ses imitateurs se rendissent utiles, & formassent un Etat respectable, & non un assemblage onéreux de Célibataires. Il forma donc, au lieu d'une troupe de fainéans, une République sage, laborieuse & culti-

(1) *Voyage d'un François en Italie* Tom. VII.

vatrice. Nous ne connoissons point de Gouvernement qui ait eu d'aussi beaux commencemens: la plûpart se sont établis par le sang & l'usurpation. Un Brigand suivi d'une cohue de scélérats fut jadis le Fondateur de Rome; presque tous les Etats actuellement existans en Europe, doivent leur origine à des essains de Barbares Dévastateurs, conquérans & féroces. La Sagesse & la piété éclairée d'un Maçon de Dalmatie, ont fondé l'Etat de Saint-Marin, qui, depuis cette Epoque, jusqu'à nos jours, n'a été agité, ni par aucun changement dans ses Loix, dans les mœurs de ses habitans, ni par aucune révolution dans la forme constitutive originairement établie. Aussi, cette République compte plus de 1300 années de paix & de prospérité; tandis que les factions, les guerres, les conquêtes & les innovations, ont totalement changé le reste des Etats d'Italie. (1)

Sect. IV. *De la République de Saint-Marin.*

Ce n'est cependant pas que des Souverains étrangers n'aient quelquefois entrepris d'attenter à la liberté de cette République; ce n'est pas que la petite montagne de Saint-Marin n'ait tenté leur avidité; mais il n'est pas facile d'assujettir un Peuple sage, libre, uni & jaloux de son indépendance. Pepin-le-Bref, qui eût étendu, s'il l'eût pu sa domination d'un Pole à l'autre, imagina que la Montagne de Saint-Marin faisoit partie de ses vastes domaines, & d'après cette idée, qu'aucun fait ne justifioit, il comprit Saint-Marin dans la donation des Villes de la Romagne qu'il fit en 755, au Pape Etienne III. C'est être plus que libéral que de donner ce qu'on n'a point. Jamais Pepin le-Bref n'eut des droits sur cette République, & l'on ne conçoit pas à quel propos il entreprit ainsi d'en disposer en maître: quoiqu'il en soit, Etienne III. fut assez prudent pour ne pas exercer sur les habitans de cette Montagne, ni sur leur territoire, les droits de propriété que Pepin-le Bref avoit été si peu autorisé à lui transmettre: aussi cette donation ne changea-t-elle rien à l'état de cette République, où les Papes n'ont exercé en aucun tems d'autre puissance que celle qu'on leur laisse comme Souverains-Pontifes, & en matiere Ecclésiastique, dans les Gouvernemens où le Catholicisme est la Religion dominante.

La sage législation, les mœurs & le patriotisme des habitans de cette République, méritent les plus grands éloges; on admire leur bonheur & leur douce tranquillité, mais il faut avouer que cet Etat n'a point fourni de matériaux à l'Histoire, & c'est en cela sans doute que consiste le plus précieux de ses avantages: car, ce sont les révolutions, les guerres, les calamités, qui rempliſſent les annales des Peuples; & la Montagne de Saint-Marin a été presque dans tous les tems inaccessible à ces orages. Tout ce qu'on sait de ce Gouvernement, est qu'en l'an 1000, il acheta des Comtes de Montfeltro, la Forteresse de Penna-Rosta, & en 1170, le Château de Casolo. On sait encore que le Pape Pie II, ayant eû une guerre fort vive à soutenir contre les Malatesta de Rimini; les habitans de San-Marino secoururent le Souverain-Pontife avec tant de zele, & combattirent contre les Malatesta avec tant de valeur & de succès, que Pie II, pénétré de reconnoissance, fit présent à ces braves Républicains de quatre autres Forts, ou Châteaux, & ce fut là l'époque la plus florissante de cet Etat, & le plus haut point de son

Accroissemens de San-Marino.

(1) *Voy. d'un François en Italie.* Tom. VII.
(2) Voyez dans cette *Histoire Universelle*, l'*Histoire générale d'Italie.*

SECT. IV. *De la République de Saint-Marin.*

accroiſſement: car, alors ſa domination s'étendit juſques vers la moitié de la montagne voiſine. Mais l'ambition des Citoyens ne s'acerut point; & comme ils reçurent ſans les avoir fort ardemment deſirées ces quatre nouvelles poſſeſſions, ils les céderent enſuite ſans regret, & conſentirent volontiers à ſe renfermer dans leurs anciennes limites: enſorte qu'on ne compte aujourd'hui dans toute l'étendue de ce Gouvernement, que trois Châteaux, trois Couvents & cinq Egliſes.

De la Capitale de cette République.

La Capitale de cet Etat eſt ſituée, ainſi que nous l'avons dit, ſur le ſommet d'une Montagne eſcarpée, & ſi haute, que la neige y abonde, lorſqu'aux environs on reſſent la plus grande chaleur. Il n'y a ni canaux, ni fontaines, ni puits, dans ce petit Canton; mais pour ſe procurer de l'eau, les habitans raſſemblent & conſervent dans des Citernes la neige & la pluie qui tombent très frequemment ſur la Montagne. Du reſte, le Sol y eſt fertile, il produit ſur-tout d'excellent vin, d'une force & d'une qualité ſupérieures. Les caves creuſées dans le roc y ſont d'une fraîcheur continuelle. On ne peut arriver dans la Ville que par un ſeul chemin; ce n'eſt pas qu'on ne put y aller par différentes routes; mais il eſt défendu ſous de très-rigoureuſes peines de tenter d'y arriver par aucun autre côté. Les habitans de Saint-Marin ont joui depuis bien des ſiecles d'une paix qui n'a jamais été troublée, & qui vraiſemblablement demeurera inaltérable pendant bien des ſiecles encore: cependant ils ſe tiennent toujours en état de défenſe, & ils ſe défendroient en quelque tems que l'on entreprit de les attaquer. Les jeunes Citoyens y ſont exercés dès leur plus tendre jeuneſſe, aguerris, & formés à toutes les fatigues, à toutes les opérations militaires; de maniere que, quoique pacifiques, ils ſont continuellement prêts à prendre les armes au premier ſignal. D'après cette attention du Gouvernement, & ces diſpoſitions des habitans, il eſt aiſé de juger combien il ſeroit difficile de ſubjuguer un pareil Peuple, ou de le faire conſentir à renoncer à la liberté. Auſſi nulle Puiſſance étrangere n'a ſongé à former des entrepriſes, ni des incurſions ſur ce Pays. (1)

Forme du Gouvernement.

A Saint-Marin, le Conſeil-Général eſt excluſivement dépoſitaire de la Souveraine Puiſſance. Ce Conſeil-Général appellé *Arenzo*, eſt formé d'un Repréſentant de chaque Maiſon; mais comme il ſeroit trop nombreux & qu'il gêneroit trop les Citoyens, s'il étoit néceſſaire qu'il s'aſſemblât pour les délibérations ordinaires & journalieres, il y a un Conſeil de quarante Sénateurs, qui cependant porte le nom de *Conſeil des Soixante*, & qui, dans les affaires ordinaires exerce pleinement l'autorité de la République. L'*Arenzo* ne s'aſſemble que lorſqu'il eſt queſtion d'affaires importantes & de cas extraordinaires: & ſi quelqu'un des Citoyens repréſentans de leur maiſon, manque de ſe rendre à l'Aſſemblée, il eſt condamné par la Loi à une amende fixée qu'il ne peut éviter de payer.

Le Conſeil des quarante, ſous le nom des *ſoixante*, eſt compoſé de Sénateurs pris, la moitié des familles Nobles, ou Patriciennes, & l'autre moitié des familles Plébéïennes; & cette inſtitution oppoſée à celle de tout le reſte des Etats Ariſtocratiques d'Italie, où les familles Plébéïennes ſont exclues de

(1) *Voyage d'un François en Italie.* Tom. VII.

la Souveraineté, eſt, ſuivant nous, très-ſage, & la ſeule qui ſoit capable de maintenir l'harmonie, la concorde & la bonne intelligence entre tous les ordres du Gouvernement. Dans quelque cas que ce puiſſe être, ſoit qu'il s'agiſſe de delibérer ſur des affaires d'Etat, ſoit qu'il ne s'agiſſe que des conteſtations entre particuliers; le jugement ne paſſe que lorſque les deux tiers des voix ſont de même opinion. Au reſte, dans ce Conſeil, chargé de nommer les officiers de la République, tout ſe regle par ſcrutin, l'on n'eſt admis dans cette aſſemblée que par élection: deux perſonnes de la même famille ne peuvent y avoir ſéance, & pour être éligible, il faut avoir vingt-cinq ans accomplis.

Sect. IV. *De la République de Saint-Marin.*

Election des Magiſtrats.

Tous les ſix mois le Conſeil des ſoixante s'aſſemble pour choiſir deux Magiſtrats, qui, ſous le nom de *Capitanei*, ſont à peu de choſe près & en petit, ce que jadis les Conſuls étoient à Rome. Quelqu'utiles qu'ils ſoient à l'Etat & quelqu'importans que puiſſent être les ſervices qu'ils rendent, ils ne peuvent, en aucun cas, être continués au de là-de ſix mois; mais après quelque tems d'intervalle, ils peuvent être élus de nouveau, & il y a eu des Citoyens qui ont été *Capitaines*, ou Conſuls, juſqu'à ſept fois en leur vie.

Le Commiſſaire eſt le troiſieme officier de *San-Marino*; ce Commiſſaire juge avec les deux Conſuls les cauſes civiles & criminelles: à l'exemple de beaucoup d'autres Gouverneurs d'Italie, ce Magiſtrat eſt toujours étranger, & il ne reſte en charge que pendant trois ans; du reſte, il faut qu'il ait le grade de Docteur en droit, & qu'il ſoit d'une intégité connue. (2)

Le médecin eſt la quatrieme perſonne de l'Etat, & ce doit être toujours auſſi un étranger; il eſt entretenu aux dépens de la République: on lui donne un cheval pour faire ſes viſites; il doit être Docteur en Médecine & avoir 35 ans. Il n'exerce ſa charge que pendant trois ans, on en élit alors un autre, & le motif de ce changement eſt, afin que dans le cas d'un mauvais choix, la République n'ait pas trop longtems à ſouffrir: mais il nous ſemble auſſi que, lorſque le choix eſt bon & le Médecin habile, c'eſt priver les Citoyens d'un ſujet qui leur eſt eſſentiel & qui a mérité leur confiance; Mais les Citoyens de Saint-Marin ne connoiſſent ni cas, ni exceptions qui puiſſent les faire déroger à leurs Loix fondamentales; & celle là tient à la conſtitution.

Attachement des Citoyens de cet Etat à la conſtitution de la République.

C'eſt encore une perſonne fort conſidérée dans ce Gouvernement que le maître d'Ecole: & l'Etat a grand ſoin de ne confier l'éducation des jeunes gens qu'à un homme reſpecté par ſes mœurs, ſa conduite, la douceur & l'honnêteté de ſon caractere, autant qu'eſtimé par ſes talens & par ſes connoiſſances. Auſſi les jeunes Citoyens de Saint-Marin ſont-ils en général, bien inſtruits & formés de bonne heure aux vertus qu'ils auront à pratiquer pendant tout le cours de leur vie, & aux connoiſſances qu'exigent les différens emplois qu'ils pourront avoir à remplir. Toutes les Loix de cette République ſont renfermées en un volume *in-folio* imprimé à Rimini ſous le titre de *Statuta illuſtriſſimæ Reipublicæ Sancti Marini.* On lit dans la Section qui concerne les Miniſtres de ce Gouvernement, que lorſque quelqu'un de ces Miniſtres ſera envoyé en Pays étranger, l'Etat lui fournira pour ſa

Code des Loix de Saint-Marin.

(1) Idem. *Pag.* 410.

SECT. IV. *De la République de Saint-Marin.*

dépense & pour son entretien, 24 sous par jour. Dans cette République les Ambassades sont peu dispendieuses.

Quelqu'estimable néanmoins, & quelque soutenue que soit la modération des habitans de Saint-Marin, il est un article sur lequel leur prévention est extrême; c'est la haute idée qu'ils ont de la gloire & de la prospérité de leur Patrie: & puisqu'ils sont tranquilles & heureux, ils sont, à notre avis, tout-au moins aussi fondés à s'énorgueillir de leur République, que la plûpart des hommes le sont ailleurs des Gouvernemens sages, ou oppressifs, dans lesquels ils sont nés. L'opinion qu'ils ont de leur Patrie est telle, nous apprend Boccalini, que lorsque cette République écrit à celle de Venise, elle est dans l'usage de mettre sur ses Lettres cette adresse: *Alla nostra carissima sorella, la serenissima Republica di Venetia;* & il faut avouer qu'à tout considérer un habitant de Saint-Marin est tout au moins aussi heureux qu'un Citoyen de Venise.

Caractere des habitans de St. Marin.

Dans tous les tems, au reste, ce Peuple a été regardé comme très-vertueux, & c'est là ce qu'on ne peut point dire d'aucune des plus puissantes Nations de l'Europe: il aime la justice, il est doux, humain, généreux, & très-hospitalier. Ce qui prouve qu'il est heureux, c'est qu'il est plus paisible & plus satisfait sur la cîme d'un rocher, & au milieu des neiges, que ne le sont bien d'autres Nations dans les Contrées les plus fertiles & les plus délicieuses. Ce qui démontre encore combien sont précieux les avantages de la liberté, c'est le contraste qu'offre le grand nombre d'habitans qui vivent sur cette montagne avec la dépopulation de la Campagne de Rome, de cette brillante Campagne, qui malgré ses agrémens & ses beautés, est déserte & abandonnée, comparée à la Ville & au Rocher de St. Marin. (1) Les hommes fuient l'Esclavage; ils fuient la contrainte; tout Gouvernement sage, doux & libre est peuplé.

(1) *Remarks on* several parts of *Italy* &c. *by the late Right honourable Jos. Addisson.* Edit. de Londres de 1745.

Fin de l'Histoire des Républiques de Pise, Lucques, Sienne & Saint-Marin.

HIS-

HISTOIRE UNIVERSELLE

DEPUIS

LE COMMENCEMENT DU MONDE

JUSQU'À PRÉSENT.

LIVRE VINGT-QUATRIEME.

HISTOIRE GÉNÉRALE D'ITALIE ET DES PRINCIPAUX ETATS QUI S'Y TROUVENT.

CHAPITRE XIII.

Hiſtoire des Duchés de SAVOIE & de PIEMONT & du Royaume de SARDAIGNE.

SECTION I.

Hiſtoire générale de Savoie, de Piemont & de Sardaigne, depuis les premiers temps de la République Romaine juſqu'à l'année 1000 *de notre Ere.*

SECT. I. *Hiſtoire de Savoie Piemont &c. juſqu'à l'An* 1000.

Il s'eſt paſſé depuis environ dix ſiecles tant d'événemens mémorables dans ces trois différentes Contrées, dans les deux premieres ſur tout, que nous ne croyons pas, devoir nous arrêter beaucoup aux tems antérieurs à ces révolutions. D'ailleurs, qu'importe, quand même il ſeroit poſſible d'avoir à ce ſujet des notions bien ſûres, de ſavoir quels Peuples ont jadis occupé tour-à-tour ces trois Etats? Les efforts que nous tenterions pour demêler, ſi non la vérité, du moins la vraiſemblance, à travers l'incertitude & la confuſion qui dérobent la ſucceſſion des faits, n'aboutiroient qu'à épuiſer notre conſtance, & à fatiguer encore plus inutilement la patience du Lecteur (1).

De l'inutilité des recherches au ſujet des anciens Peuples de Savoie, Piemont & Sardaigne.

(1) Les Hiſtoriens de toutes les nations, ſoit anciennes, ſoit modernes, prouvent évi-

SECT. I. *Histoire de Savoie, Piemont &c. jusqu'à l'An 1000.*

Des Peuples qui habitoient la Savoie du tems de César.

On nous permettra donc de supprimer toutes les conjectures, toutes les recherches, & même les prétendues découvertes publiées par une foule d'Auteurs anciens & modernes, au sujet des premiers habitans de ces Pays, nous laisserons à ceux que les fables amusent, la liberté de donner à Sem, à Cham, ou à Japhet l'honneur d'avoir été les Chefs des premieres Colonies qui peuplerent ces contrées: & nous nous contenterons d'assurer, d'après des preuves plus certaines & des autorités plus généralement admises, que la Savoie, dont les vraies limites sont le Piemont, le Valais, la Suisse, le Rhône, le Dauphiné & la Provence, fut autrefois habitée par les Centrons, les Garocelles, les Brannoviciens, les Nantuates ou Antuates, les Latobriges, les Focuates, & les Allobroges.

Les Centrons occuperent la Tarentaise, située au pied des Alpes Pennines; ils possedoient tout ce terrein, qui s'étend depuis le village de St. Germain, jusqu'à St. Viard, entre Montailleur & Tornon. Ce fut à travers leurs possessions que passa César, venant en France à la tête de cinq Légions. (1) Centro, qui n'est aujourd'hui qu'un village sur la route de Moustiers à Ayme, étoit alors une ville considérable & la Capitale des Centrons; elle changea de nom, & prit celui de *Tarantasia*, elle avoit pendant fort longtems été le siege de l'Archevêque de Tarantaise, mais dans la suite, ce siege Archiépiscopal fut transféré à Moustiers. (2) Il y a encor plusieurs autres Villes fort anciennes dans la Tarantaise, ainsi que plusieurs Bourgs & beaucoup de Châteaux, les plus considérables de ces Lieux, sont Conflans, Belentro, & Aigueblanche, Ayme, le Bourg St. Maurice, le Bourg St. Thomas, &c. &c.

Le Mont-cenis & les montagnes voisines étoient habités par les Garocelles, ainsi que l'a observé César dans ses *Commentaires* (3); cependant malgré l'autorité d'un écrivain aussi célebre, quelques Auteurs ont fort mal à propos placé les Garocelles dans la Vallée de Maurienne; & cette erreur est d'autant plus inexcusable, qu'il est prouvé que les Brannoviciens occupoient toute cette Vallée. Ce fait est si vrai, que *Brannovices*, étoit jadis le seul nom qu'on donnoit à cette Vallée. St. Jean de Maurienne est aujourd'hui la Capitale de ce petit Canton; on trouve à Lanebourg, au pied du Mont-cenis, des ruines & des vestiges de Ville: les Bourgs les plus remarquables de ces Cantons, sont Trémignon, Braman, St. André, St. Michel, la Chambre & Argentine, célebre par ses forges, autant qu'Aiguebelle l'est par le Fort de Charbonnieres.

Les Antuates, ou Nantuates occupoient l'ancien Duché de Chablais, le pays de Gavot, St. Maurice & son territoire. Quelques-uns ont cru que c'étoit des Nantuates, que Nantua, en Bugey avoit pris son nom, & qu'elle leur appartenoit, c'est une erreur, dont la seule connoissance de la diversité des lieux démontre la fausseté, & qui ne doit sans doute son existance qu'à l'analogie des noms. César a invariablemnet fixé les limites des Antuates, qui, voisins des Allobroges & du Lac Léman, étoient fixés dans le Chablais,

demment l'inutilité des recherches, & même de toutes les découvertes que l'on peut faire en pareille matiere.

(1) *Commentar. Cæsar.* Lib. 1,

(2) Jadis, *Forum Claudii Neronis Centronum. Hist. Chronol. Piedmont.* Cap. 42.

(3) De Bell. Gall. Liv. 1.

aux environs du dit Lac & du Rhône, sur le chemin des Veragrois & des Sedunois, qui habitoient les vallées de Mortegny & de Sion (1). Les Villes & les Chateaux les plus considérables des Nantuates, étoient Tonon, leur Capitale, Loyan, Lullin, Alinges, Coudrée, Cursinge, Limance, Langins, Ripaille, que la retraite d'Amédée de Savoie, Anti-Pape, sous le nom de Felix V, a rendu si fameux, St. Maurice, Nouille, & Vevay.

Les Latobriges possédoient le Pays de Vaud, voisin des Helvétiens, d'un côté, des Allobroges de l'autre, & sur le bord du Lac Léman (2). Les Lieux principaux de ce Peuple étoient Yverdun, proche d'Orbe sur le Lac, Lausanne, Rolle, Morges, Rosey, Morat & Nyon.

Les Focunates ou Focuates, habitans du Foucigny, possédoient Bonneville, Cluses, Bonne, Megeve, St. Joyre, Boëge, Chalanges, Lucinge, & quelques autres Bourgs moins considérables.

Les Allobroges formoient le plus nombreux & le plus puissant de ces Peuples. On sait quelle célébrité cette Nation, qui occupoit tout le Pays situé entre le Rhône & le Lac Léman, avoit acquise par sa valeur, & par le succès de ses armes (3): on sait aussi quelle longue & généreuse résistance les Allobroges opposerent aux Romains, qui désespérerent plus d'une fois de soumettre ce Peuple belliqueux. Ils possédoient Genève, Anneci, Rumilly, Crusilles, Laroche, le Viennois, une partie du Dauphiné, dont Vienne étoit la Capitale. Tout ce Pays est resté sous la domination des Ducs de Savoie, jusques à l'échange fait en 1354, par lequel cette portion du Viennois passa au Roi de France.

De la puissance & des vastes possessions des Allobroges.

Quant à la Savoie en général, composée de la réunion de ces divers Pays, elle a pour Capitale Chambery (4); & pour villes principales Montméillan, défendu par une redoutable Forteresse, Ugine, le Bourget, Aix, les Echelles, St. Genis d'Aoust; Miolans, le Pont de Beauvoisin, Yenne, au pied du Mont-du-Chat; Cheuron, où Plancus, Général des Légions Romaines se retira, &c.

De la Capitale, & des Villes principales de la Savoie.

L'ancien & véritable nom latin de la Savoie, est *Sabaudia*, qui dans la suite, & sur-tout dans le moyen âge, a été nommée tantôt *Sapaudia*, & tantôt *Sapoja*. Bien des Auteurs ont fait de profondes recherches pour découvrir l'origine de cette dénomination (5); & les étymologies qu'ils en ont données sont plus absurdes les unes que les autres; aussi ne croyons-nous pas devoir nous y arrêter.

L'origine du nom du Duché de Piemont est beaucoup plus facile à trou-

Du Piemont & de sa situation & de ses anciens habitans.

(1) *Cum in Italiam proficiscereturCæsar, Serg. Galbam cum Legione duodecima & parte æquitatus, en Antuates, Veragros, Seduosque misit, qui a finibus allobrogum & Lacu Lemano, & flumine Rhodano & summas Alpes pertinent.* De Bell. Gall. L. 3.

(2) *Latobrigi vel Latobriges ad Lacum Lemanum, Allobrogum etiam finitimi, quippe Rhodanus & Lacus Lemanus Allobroges & Provinciam Romanam ab iis separant.* De Bell. Gall. L. 3.

(3) *Gentem nulla Gallica gente opibus aut fama inferiorem*, dit Tite-Live, en parlant des Allobroges. L. 4.

(4) Cette ville est appellée *Lemnico* par Peutinger, *Forum Neronis* par Malumbra, par Ptolomée, & par d'autres, *Forum Coronium.*

(5) Pancivolo. Le P. Fournier, en son *Hydographie.* Guillin. *de Rep. Helvet.* Vossius. *De Vit. Serus.* L. 19. Ch. 1. Melanchton & Peucer. *in Chron.* Curion. Boniller. Forcatel, &c.

SECT. I. *Hiſtoire de Savoie, Piemont &c. juſqu'à l'An 1000.*

ver, & l'inſpection ſeule de ce Pays en donne la véritable & très-naturelle étymologie. Il eſt ſitué au pied des Alpes, & c'eſt de-là qu'il a pris le nom de Piemont, *quaſi in pede Montium.* Cette Contrée limitée par les Alpes Maritimes de la côte de Gênes, par la Tarentaiſe, le Milanois, le Montferrat & le fleuve du Theſin, fut jadis habitée par les Salaſſes, les Taurinois les Séguſiens, les Lybiciens, les Vagiennois ou Baciennois, les Statiellois, les Vendiontiens ou Vendiantiens.

Strabon a donné de grands éloges à la valeur & à l'intrépidité des Salaſſes, qui occupoient le Val d'Aouſte ou d'Aoſte, & que Terentius Varro eut la gloire de vaincre, après de longs & meurtriers combats. Aouſte fut la Capitale du Pays, & elle dut ſa fondation à Auguſte, qui y envoya une Colonie de Romains (1). Outre Aoſte, on trouve dans cette Vallée pluſieurs Bourgs, Villages & Châteaux; & entr'autres, la Sale, qui a donné, dit-on, ſon nom aux Salaſſes; Morges, Yſſogue, Villeneuve, Mont Gouët, Valette, S. Martin, Chambiane, Chatillon, Chalant, Fenis, le Fort de Bard, S. Vincent, Verres, Quart, Choſtel-Argent, St. Pierre. Donos & S. Marcel, Cour-Mayeur (2), & la Tuyle. Heureux dans leurs invaſions, les Salaſſes s'emparerent du Canaveis, au delà de l'Yvrée, & furent poſſeſſeurs d'un grand nombre de Villes & de Forteresſes, parmi leſquelles étoient Rivarol, Valpergue, Mazin, Lanzo, Brandis, St. Martin, Caſtelmont, Cirié, Ulpian, Aglié, & Chivas. Yvrée étoit la Capitale de cette partie des poſſeſſions des Salaſſes, & l'on prétend que cette Ville, bâtie cent ans avant Jeſus-Chriſt, avoit été fondée par les Romains, dans la vuë de l'oppoſer aux excurſions des Salaſſes. Elle fut longtems connue ſous le nom d'*Eporediæ*, & l'on ne ſait pas bien à quelle occaſion elle a pris celui d'Yvrée.

Des Taurinois.

Les Taurinois furent un Peuple encore plus puiſſant & plus conſidérable que les Salaſſes; *Taurinum* fut leur Capitale, & elle l'eſt encore de tout le Duché de Piemont. Tacite, Pline & Ptolémée la nomment *Auguſta Taurinorum*, & l'opinion la mieux prouvée eſt que Jules Céſar l'ayant fait bâtir, y envoya une Colonie qu'il nomma *Julia*, de ſon nom. A l'égard des Taurinois, Pline & Strabon aſſurent qu'ils vinrent de la Ligurie s'établir dans ce Pays (3). Ils occuperent toute cette Contrée, qui eſt ſituée entre le Pô & la petite Doyre; on y rencontroit Collegno, & Rivoli (4), Veillane, & pluſieurs autres Bourgs. La ville de *Taurinum*, ou de Turin, fut pendant très-longtems la réſidance des Ducs de Lombardie, & ce fut pour cela que Turin porta le titre de Duché.

Les Séguſiens poſſédoient la Ville de Suze & le Pays circonvoiſin, au pied du Mont-cénis. Suze que les Romains nommoient *Seguſio*, étoit leur Capitale. Du reſte, ce petit Peuple ne ſe rendit recommandable, ni par ſa valeur, ni par ſon induſtrie, ni par aucune ſorte d'entrepriſe importante. Il en étoit à peu près de même des Lybiciens, qui habitoient entre les rivie-

(1) Cette ville eſt appellée dans les Tables Géographiques de Ptolémée, *Auguſta Prætoria Colonia*; & ſeulement *Auguſta Prætoria* dans l'Itinéraire d'Antonin.

(2) Les Romains tenant dans ce lieu le ſiege de la juſtice, lui donnerent le nom de *Curia Major.*

(3) Pline *Liv.* 3. C. 6. Strabon. *L.* 4.

(4) Collegno eſt nommé dans les Itinéraires, *ad Quintum & Rivoli ad Octavum. ideſt.* 5 & 8 *ab urbe lapidem.*

res de Doyre, de Balta, de Sesia, & dont Vercel étoit la Capitale (1). Quant aux Vagiennois, plus étendus dans leurs possessions, ils habitoient en de-çà & au-de-là de l'Apennin, partie en Ligurie & partie en Piemont. Bassiana étoit leur Capitale; & ils occupoient tout le Pays situé au pied des Alpes, entre le Pô & le Taner, & dans lequel sont Asti, *Asta Colonia*, Albe, ou *Alba Pompeia*, Montdevis, Tossan, Carmagnole, Savillan, Saluces, &c. (2)

Sect. I. *Histoire de Savoie, Piemont &c. jusqu'à l'An 1000.*

Les Statiellois possédoient encore une plus grande étendue de pays, puisqu'ils occupoient toute la Contrée située entre l'Appennin & le Taner, & depuis les Alpes Maritimes jusqu'à Tortone, ce qui renfermoit une partie du Milanois, du Montferrat, & des possessions actuelles de la République de Gênes: ensorte qu'ils tenoient Aqui, Alexandrie, Nice de la Paille, Gavy, Céve, Ponzon, & la plus grande partie de ce qui a formé depuis les Terres des Marquis de Final & de Savonne.

Le Comté de Nice appartenoit dans toute son étendue aux Vandiontiens, ou Vandiantiens, qui avoient pour Capitale Cimiés, près de Nice (3); cette Ville, autrefois fort recommandable, sous le nom de *Civitas Cemelienſium*, fut détruite, & il n'en existe plus que l'Eglise Cathédrale, possédée par des Religieux Franciscains & par l'Abbaye de St. Pons. Après la ruine de Cemiés, Nice devint la Capitale des Vendiontiens (4). On croit que cette ville doit sa fondation aux Saliens & Massiliens, qui habitoient la Côte de Provence: mais cette discussion qui a fort vainement occupé beaucoup d'Ecrivains, nous paroît ici très-inutile. Aussi, sans nous arrêter plus longtems à la recherche des autres Peuples, qui jadis, ont pu avoir formé des établissemens dans le Piemont, ou dans la Savoie (5); nous pensons que c'est donner une assez haute idée de ces deux Souverainetés, que d'observer qu'elles renferment cinq Duchés, Savoie, Chablais, Aoste, le Genévois & Montferrat; quatre anciens Marquisats, jadis Principautés, Suze, Yvrée, Saluces & Céve; six Comtés également Souverains autrefois, Maurienne, Tarentaise, Nice, Vercel, Asti & Tende; deux Archevêchés; Turin & Tarentaise; onze Evêchés, Genève, Maurienne, Aouste, Vercel, Yvrée, Asti, Albe, Fossan, Saluces, Montdevis, Nice & Lausanne; car, quoique les Bernois occupent la plus grande partie de ce dernier Diocese, dont le Siege a été transféré à Fribourg, c'est cependant le Duc de Savoie qui nomme à cet Evêché, ainsi qu'à plus de quarante riches Abbayes. On compte dans la Savoie & le Piemont, à-peu-près cent villes murées, cinquante Marquisats, trois cens Comtés, une prodigieuse quantité de terres riches, de

Etendue & Puissance des Duchés de Piemont & de Savoie.

(5) Tacite. L. 3. C. 27. Ammian Marcellin. *Histor.* L. 1.

(6) Saluces. *A Salute, vel à Saliis aut Salyiis Provinciæ Populis. Relat. del. Piemonte.* L. 3. C. 5.

(1) Pline. L. 3. C. 5.

(2) Quelques-uns ont dit que la Capitale des Vendiontiens étoit Vendon, près de Monaco; d'autres que c'est le Port de Ville-franche: chez les Commentateurs de l'Itinéraire d'Antonin, *Vediantii* sont les habitans de Montais: mais quelle cité peut-il y avoir eu dans un lieu si affreux & de si difficile accès? Guichenon. *Hist. Général. de la Roy. Maison de Savoie.* L. 1. C. 1. P. 4.

(3) Aux Peuples dont nous venons de parler, Ptolémée dans sa *Description du Piemont* ajoute les Sutriens & les Nérussiens, dont on n'a aucune connoissance & qu'il n'importe nullement de connoître.

SECT. I. *Hiſtoire de Savoie, Piemont &c. juſqu'à l'An* 1000.

Châteaux forts, & pluſieurs Maiſons Royales. Mais les Forts les plus formidables qui défendent ces vaſtes poſſeſſions ſont les Alpes, qui diviſent la Savoie & le Piemont, & que Polybe avoit ſi grande raiſon d'appeller la *Citadelle de l'Italie*, *Italiæ arcem*. On ſait que cette chaîne énorme de rochers commence à la riviere de Gênes & s'étend juſqu'au Golphe de Veniſe, dans la mer adriatique ; de-là vient que ces montagnes ont pris différens noms dans leur étendue. Tels que les *Alpes Maritimes*, *Cottiennes*, *Grecques*, *Pennines*, *Lépontiennes*, *Rhétiques*, *Juliennes & Noriques*, (1)

De l'ancienneté de la Maiſon regnante de Savoie.

Si l'ancienneté eſt un titre reſpectable, pour les Souverainetés comme pour les familles, peu d'Etats en Europe, & en Italie ſur-tout (2), peuvent à cet égard, entrer en parallele avec les Duchés Souverains de Savoie & de Piemont, & fort peu de Souverains avec l'antique & illuſtre Maiſon de Savoie, qui regne depuis environ huit ſiecles, & qui, pendant ce long intervalle, s'eſt alliée à la plûpart des plus puiſſantes Maiſons royales de l'Europe. Son antiquité s'eſt depuis très-longtems perdue dans la nuit des ſiecles écoulés, & la difficulté d'en découvrir la véritable origine, à donné lieu à différentes opinions, également deſtituées de preuves. (3) Quelques uns en effet, font deſcendre la Maiſon de Savoie de Fréderic Comte de Maurienne, qui vivoit, diſent-ils, dans le VIII. ſiecle du tems de Pepin en 752. Quelques autres lui ont donné fort gratuitement une extraction commune avec les Comtes de Genève. Il eſt très vraiſemblable que cette erreur provient de la conformité des noms d'Humbert, d'Amé & d'Aymon que pluſieurs Princes de ces deux Maiſons ont porté. Mais la conformité des noms ne peut fournir que de fort légeres conjectures. Il en eſt qui ont prétendu que la Maiſon de Savoie deſcend des Anciens Marquis ſouverains d'Yvrée, Rois d'Italie : mais il faudroit admettre pour cela deux ſuppoſitions évidemment inadmiſſibles ; l'une qu'Otton-Guillaume, Comte de Bourgogne & de Dijon eſt le même Prince que Beraud ou Berauld-Guillaume, que les Hiſtoriens regardent comme la veritable tige des Souverains de Savoie ; l'autre qu'Oddon-Marquis d'Italie, Comte de Savoie & de Maurienne, époux de Marguerite de Suſe étoit fils d'Otton-Guillaume ; & l'invraiſemblance de cette opinion à été demontrée ; car il eſt prouvé que cet Otton-Guillaume ne laiſſa que deux fils Raynald & Guy, leſquels ne contracterent aucune ſorte d'alliance avec la Maiſon de Savoie.

Les Maiſons de Saxe & de Savoie ont une origine commune.

Mais ſans entrer ici dans le détail des preuves multipliées qui renverſent ces différentes opinions, il nous ſuffit de dire, avec l'Hiſtorien Guichenon, que Berold, ou Berault Prince Saxon, fut la véritable ſouche de la Maiſon de Savoie. Outre l'opinion commune qui a tranſmis de race en race cette tradition, cette origine eſt confirmée par les recherches & l'autori-

(1) Feſt. Pomp. *Orig.* L. 14. c. 8. Cluver. *Ital. Antiq.* L. 1. c. 30.

(2) La Maiſon d'Eſt, n'a poſſédé Ferrare qu'en 1240 : Mantoue n'a été ſoumiſe aux Gonzague qu'en 1328, à titre de Marquiſat, & comme Duché, en 1530. Paul III, Pape, donna les Villes & les territoire de Parme & de Plaiſance, ſous titre de Duché, à Pierre Aloys Ferneſe, ſon fils, en 1544. Modene doit ſon érection en Duché à Clément VIII ; Urbin, à Sixte IV. Le Duché de Florence n'eſt que de l'an 1530, &c. Guichenon. *Hiſt. Général. de la maiſon de Savoie*, L. I. ch. V.

(3) Alberic, Chiera, Ducheſſe, Flodoard, les freres de St. Marthe, du Rubis, Chorier, Bouchet, & une foule d'autres, ont cherché vainement à fonder l'origine de cette

té unanime des Ecrivains les plus dignes de foi sur cette matiere. (1) D'ailleurs, la conformité des armoiries de Savoie avec celles de La Maison de Saxe, donnent du poids à cette opinion, qui acquiert un nouveau dégré d'évidence par l'identité de la Loi observée dans les Etats de Saxe & dans ceux de Savoie, où la Loi salique à été également en vigueur de tems immémorial. Mais ce qui paroit démontrer de la maniere la plus inconteſtable cette origine, que tant de gens ont été vainement chercher ailleurs, eſt que depuis beaucoup de ſiecles les Princes de la Maiſon de Saxe, n'ont point ceſſé de regarder ceux de la Maiſon de Savoie comme leurs parens ; auſſi ces derniers, dans le rang qu'ils occupent aux aſſemblées & dietes Impériales, comme les autres Princes de l'Empire, ſont, comme l'obſerve Guichenon, incorporés avec la Maiſon Electorale de Saxe. Louis, Duc de Savoie, mariant la Prince Charlotte, ſa fille, avec le Prince Fréderic, fils aîné du Duc de Saxe, en 1443, reconnut cette parenté dans ſa procuration au Chancelier, ſon Ambaſſadeur en Saxe. (2)

Sect. I. *Hiſtoire de Savoie, Piemont &c. juſqu'à l'An* 1000.

Mais pour prouver que la Maiſon de Savoie tire ſon origine de celle de Saxe, il ſuffit de jetter les yeux ſur ces tableaux généalogiques.

Vraie deſcendance de la Maiſon de Savoie.

Wittichind le Grand, Duc de Saxe.

Wigbert, Duc d'Angrie.

Brunon, Duc de Saxe, dont ſont deſcendus les Othon, Empereurs

Walpert, Duc d'Angrie Comte de Ringelberg.

Thierry, Duc de Saxe.

Matilde, Epouſe de Henry l'Oiſeleur, Empereur.

Immed, Duc d'Engern.
Hinne, Comteſſe de Schiren.

Hugues, Marquis d'Italie, mort en 1007.

Berold Comte de Savoye & de Maurienne.

illuſtre Maiſon; les preuves qu'ils ont rapportées & les généalogies dont ils ſe ſont ſervies, n'ont pu couvrir l'inſuffiſance de leurs opinions, dont on peut lire l'ample réfutation dans Guichenon. L. I. ch. 16.

(1) *Faſciculus Tempor.* Sebaſtien Munſter, *Coſmograph.* Elias Reuſnerus. Jérome Henninger; George Fabricius, Melanchton & Peucer, *Chron. Carrion.* Stumpfius *Hiſt. de Suiſſe.* Simler, Agricola, Spiegel, Cuſpinian &c.

(2) Dans cette Procuration, Louis, Duc de Savoie, dit: *Noſque & noſtros, qui ab eadem inclyta domo Saxoniæ ortum traxmus renovare, & ea quæ longevæ ætatis progreſſus diſtinxit, Auctore Deo reunire confidentes*, &c. Et dans le même contrat de mariage de Charlotte de Savoie, il eſt dit: *Volentes circa renovationem fœderum affinitatis, inter eos Duces qui ambo ab inclyta Domo Saxoniæ educti ſunt ab antiquo*, &c.

En Voici une Seconde:

Wittichind, le Grand, Duc de Saxe & d'Angrie, deſcendu de Sigueard, Roi des Saxons.

Wigbert, Duc d'Angrie, mort l'An 825
N.... Fille de Ratbold, Duc de Friſe.

Bruno, Duc de Saxe.

Walpert, Duc d'Angrie & Comte de Ringelberg, vivant en 846.
Wittichinde, fille du Comte de Marpurck ou *Alteburge*, fille du Comte de Leſmone ſelon quelques uns.

Dietric	*Thierry* ou *Theodoric*, Duc de Saxe. *Reynilde*, de Merpurg.	*Immed* ou *Immod*, Duc d'Engern. *Hinne*, Comteſſe de Schiren.	*Regelbert*, *Wittichind.*

Othon, de Saxe, Comte d'Altembourg, depuis Empereur.	*Matilde*, de Saxe, Epouſe de Henry, l'Oiſeleur, Empereur.	BEROLD, Comte de Savoye & de Maurienne.

Guichenon en donne encore une troiſieme qui ſuit, mais il la refute & s'en tient à celle qui ſe trouve ici la premiere. (1)

Othon I. Empereur.

Henry Duc de Saxe.	Othon II. Empereur Epouſes Theophanie fille de Nicephore Anne, fille du Marquis d'Autriche.	Bruno.	Adelays

Hugues Duc de Saxe Hinne de Schiren.	Alix.	Othon III. Empereur Marie d'Arragon	Uthilays	Adelays	Thierry premier Comte d'Hollande.	Judict	Melchide.

Fréderic.	BEROLD.	Ulrich.

Ne

(1) Voyez Guichenon. Hiſt. Généal. de la Maiſon de Savoie Livre I. ch. XVII.

Sect. I. *Hiſtoire de Savoie, Piemont &c. juſqu'à l'An 1000.*

Ne nous arrêtons point au nom d'Immed, qui, en Allemand, ne ſignifiant autre choſe qu'Amé ou Amedée, paroit indiquer que la Maiſon de Savoie ne l'a pris qu'en mémoire d'Immed, Duc d'Engern, il eſt prouvé d'ailleurs, que Hugues, fils d'Immed, ayant ſervi long-tems l'Empereur Otthon III, ce Monarque l'établit Marquis d'Italie. Il eſt donc très-croyable, que Hugues, Marquis d'Italie, laiſſa en mourant, ſon fils Berold établi en Savoie, & poſſeſſeur de la Maurienne. Ce fait eſt bien plus naturel & plus vraiſemblable, que la ridicule & très-inſoutenable ſuppoſition de ceux qui prétendent que ce même Berold, proſcrit & chaſſé de la Cour de l'Empereur ſon parent, vint du fond de l'Allemagne en Italie, qui eût été pour lui une contrée inconnue, & où il ne poſſédoit rien.

Hugues de Saxe créé Gouverneur & Marquis d'Italie, par l'Empereur Otthon III.

On ſait que la Maiſon de Saxe réunit le Royaume d'Italie à l'Empire d'Allemagne: on ſait auſſi, que l'Empereur Otthon III, voulant affermir ſon autorité en Italie, & prévenir les révolutions qui euſſent pû l'y affoiblir, éloigné comme il en étoit, il crut que le meilleur moyen étoit d'y établir des Gouverneurs de la plus haute diſtinction, & de la fidélité deſquels il ne pût pas douter. Ce fut dans cette vue, que Hugues, fils d'Immed, ou Amedée de Saxe, Duc d'Engern, proche parent de l'Empereur Otthon, fut l'un de ces Gouverneurs, & décoré du titre de Marquis d'Italie. (1) Les affaires multipliées de ſon Gouvernement, le haut dégré d'autorité dont il jouiſſoit, & l'établiſſement illuſtre qu'il avoit formé, lui firent perdre de vue l'Allemagne, & s'attachant à l'Italie, il y devint la tige de l'auguſte Maiſon de Savoie, qui, ayant été ſi long-tems ſouveraine en Saxe, regne auſſi en Savoie depuis huit ſiecles. Hugues avoit acquis par l'importance de ſes ſervices & la ſageſſe de ſes conſeils, la confiance entiere d'Otthon III, & ce fut à ſa recommandation ſeule, que cet Empereur donna la ville de Vercel & le Comté de Saintya, à Léon Evêque de Vercel, en 999. Quelque-tems après, en 1002, Otthon étant allé à Rome, y fut accompagné par Hugues, Henri Duc de Baviere, & quelques autres d'entre les plus illuſtres Seigneurs de l'Empire. Pendant le ſejour qu'ils firent à Rome, le Peuple s'étant ſoulevé, ce fut à Hugues que le Pape Sylveſtre & le Chef de l'Empire pourſuivis par le Peuple revolté, durent la vie; il les garantit l'un & l'autre du danger qui les menaçoit, & appaiſa l'émeute. Hugues ne ſurvêçut que peu de tems à ce ſervice, il mourut & fut regretté, diſent unanimement tous les Hiſtoriens, comme le plus généreux & le plus doux des Seigneurs de ſon tems. (2)

Etabliſſement d'Hugues de Saxe en Italie.

Sa mort. 1007.

(1) Ce n'étoit encore là qu'un titre, & les Etats que les deſcendans de Hugues ont réunis dans la ſuite, étoient poſſédés par le Marquis d'Yvrée, iſſu des Rois de Lombardie, par les Marquis de Suze; par la Maiſon de Montferrat, par quelques Républiques, par les Comtes de Provence & de Vintimille, par les Evêques de Turin, de Vercel, d'Aſti, de Nice, d'Yvrée & d'Aoſte; par les Rois de Bourgogne; par les Comtes de Genève, par les Archevêques de Tarentaiſe; par les Evêques de Genève, de Sion, de Lauſanne & de Maurienne: mais par conceſſion des Rois de Bourgogne & des Empereurs; par mariages, ou par conquêtes; par acquiſition, ou par droit de Fief; par ſoumiſſion volontaire des Peuples, ou par traités de paix; de toutes ces Pieces éparſes, on n'a fait qu'un ſeul Corps, ce qui a été l'ouvrage de pluſieurs ſiecles. Guichenon *Généal. de la Maiſon de Savoie.* L. I. ch. 17.

(2) Glaber: L. 2. c. 7. Platina *in Joan.* 19. Baronius.

SECT. I. *Hiſtoire de Savoie, Piemont &c. juſqu'à l'An 1000.*

Quelques Auteurs fort mal inſtruits, ont confondu ce Hugues, fils d'Immed, avec Hugues, Marquis de Toſcane, Petit-fils d'Hugues, Roi d'Italie. Il eſt vrai que ces deux Princes vivoient dans le même ſiecle: mais ce ſont deux perſonnes différentes. En effet, Hugues, Marquis de Toſcane, mourut en 1001, ne laiſſant qu'une fille, qui fut mariée à Arduin, Comte d'Ardizzion (1); & Hugues, Marquis d'Italie, ne mourut qu'on 1007.

Pourquoi l'Hiſtoire de Sardaigne eſt liée à celle de Savoie & de Piemont.

Mais avant que de commencer l'Hiſtoire de Savoie, nous croyons devoir donner quelques momens à la Sardaigne, dont la Souveraineté eſt venu faire dans la ſuite partie de la domination des Princes de cette même Maiſon. (2).

La Sardaigne, jadis connue ſous les noms de *Sardus*, *Sardo*, *Sandaliotis*, *Ichnuſa* & *Sardinia*, eſt une Iſle ſituée dans la Mer Méditerranée. Les fleuves de Cedro & de Tyrſo, la diviſent en deux parties inégales; l'une de ces parties eſt appellée *Cap de Lugodori*, & l'autre, *Cap de Cagliari*. En général, le terroir de cette Iſle eſt de la plus heureuſe fertilité; mais ſi la terre y eſt féconde, l'air y eſt très-mauvais, perpétuellement chargé de vapeurs très-mal ſaines: cette inſalubrité étoit jadis ſi redoutée, que Rome, ſoit dans les tems de la République, ſoit ſous les Empereurs, y envoyoit en exil les coupables, tant on étoit perſuadé que le mauvais air de cette Iſle étoit dangereux & mortel; l'expérience confirmoit cette opinion, & les exilés y mouroient communément après un ſejour d'aſſez courte durée. (3) Cependant la Sardaigne à été fort peuplée autrefois, & beaucoup plus conſidérable qu'elle ne l'a été enſuite, puiſque l'on y comptoit dix-huit villes épiſcopales, beaucoup de villes plus ou moins étendues, & une prodigieuſe quantité de Bourgs & de Villages. Maintenant Cagliari eſt la Capitale de l'Iſle entiere; dans le nombre des autres Villes, les plus conſidérables, ſont Saſſari, Torre, St. Pierre d'Urſel, Oriſtagni, Terra-Nova, Caſtel-Aragonne, Ampurias, Algher, &c.

Des anciens habitans de la Sardaigne.

C'étoit jadis une opinion fort abſurde, mais auſſi très-généralement reçue, qu'un Sardus, fils d'Hercule, avoit conduit une Colonie dans cette Iſle, & qu'il lui avoit donné ſon nom; d'où depuis elle a porté conſtamment ceux de *Sardus*, *Sardo*, *Sandaliotis* ou *Sardaigne*. (4) Ce ſeroit perdre fort inutilement ſon tems que d'entreprendre de réfuter cette erreur, qu'il ſuffit, de rapporter, pour en faire connoître la fauſſeté. Quoiqu'il en ſoit, cette Iſle avoit été ſucceſſivement occupée par différens Peuples, quand les Cartha-

(1) *Memorie della Comteſſa Matilda.*

(2) Voyez dans la ſuite de cette Hiſtoire le Regne de Victor-Amédée-François de Savoie, qui, ayant été couronné le 24 Décembre 1713, Roi de Sicile à Parme, en vertu de la ceſſion que lui en fit Philippe V, Roi d'Eſpagne, par le Traité d'Utrecht, convint enſuite par le Traité de la quadruple alliance, ſigné à Londres, en Août 1716, de changer avec l'Empereur Charles VI, le Royaume de Sicile contre celui de Sardaigne.

(3) Sans doute quelque révolution dans le Globe a corrigé l'excès de cette inſalubrité: il eſt vrai que l'air n'eſt rien moins que bien ſain en Sardaigne, ſur-tout pour les étrangers; mais il n'eſt, ni auſſi dangereux, ni auſſi mortel, qu'on aſſure qu'il y a été autrefois.

(4) Il faudroit prouver d'abord qu'il à exiſté un Hercule, & enſuite que cet Hercule eût un fils nommé Sardus; & ces deux faits ſont auſſi fabuleux l'un que l'autre.

ginois s'en emparerent, & la firent ſervir d'entrepôt à leur vaſte commerce, & en retiroient des richeſſes immenſes, par la vente du bled qu'ils y cueilloient & qu'ils alloient fournir aux Nations. Les Romains enleverent la Sardaigne aux Carthaginois, & ils la conſerverent plus long-tems; ils la regarderent même comme faiſant partie de l'Italie: car, dans le IV^e. ſiecle, non-ſeulement elle étoit ſoumiſe au Préfet du Prétoire & au Vicaire d'Italie, mais encore elle l'étoit ſpécialement au Vicaire de Rome. Les Sarraſins l'enleverent aux Romains, & la garderent peu. Les Piſans & les Génois s'en emparerent, & ſe la diſputerent pendant fort long tems; mais, ſuivant l'axiome; *inter duos litigantes gaudet*, le Pape Boniface VIII, qui n'avoit aucun droit ſur cette Iſle, & qui prétendoit avoir des droits ſur toutes les Contrées, ſur toutes les Puiſſances, ſur toutes les Couronnes de la Terre, permit au Roi d'Arragon de conquérir la Sardaigne ſur laquelle, le Roi d'Arragon n'avoit pas plus de droit que Boniface VIII. Cependant, conquiſe par les Rois d'Eſpagne, la Sardaigne reſta ſous leur obéiſſance, juſqu'au tems où ils la céderent à l'Empereur. Philippe V. la reprit dans la ſuite, & la céda au Prince Victor-Amédée-François de Savoie, par le Traité d'échange, dont il y aura occaſion de parler dans la ſuite.

Ceſſion de cette Iſle à la Maiſon de Savoie.

SECTION II.

Hiſtoire de la Savoie depuis l'an 1000 *juſques à l'an* 1391.

La ſucceſſion des faits & des événemens, qui jadis ſe paſſerent dans la Grece, ou dans l'ancienne Rome, nous eſt exactement connue; mais nous n'avons que des notions très-incertaines, des révolutions qui, il y a huit ou neuf ſiecles, ont agité les Nations Européennes. La barbarie & l'ignorance couvroient alors la terre; perſonne n'écrivoit, &, à quelques Moines près, qui rendoient compte, à leur maniere, des évenemens les plus mémorables à meſure qu'ils arrivoient, mais qu'ils avoient grand ſoin de ſurcharger de circonſtances fabuleuſes, faites pour amuſer le Peuple, on n'avoit aucune ſorte d'idée de l'Hiſtoire. C'eſt néanmoins dans ces chroniques menſongeres, dans ces inſipides régiſtres, dans ces accablantes Archives, qu'il à fallu dans la ſuite avoir recours. C'eſt à l'aide de ces pitoyables Ecrits qu'il à fallu, comme on a pu, renouer la chaîne hiſtorique des révolutions & des événemens qui ſe ſont ſuccédés, à peu près depuis le VII, juſqu'au XIV^e. ſiecle. Auſſi n'eſt-il pas étonnant qu'il ſoit reſté tant de lacunes dans les recits hiſtoriques, relatifs à ce grand intervalle; que ces énormes lacunes ſe trouvent encore de nos jours remplies par des fables, de mauvais contes, de monſtrueux recits. C'eſt dans ce tas d'infidelles narrations, que les Ecrivains les plus éclairés des XVII & XVIII. ſiecles, ont été contraints de fouiller, & de chercher la ſuite des faits relatifs à l'Hiſtoire des Duchés de Savoie & de Piemont. Il n'eſt donc pas ſurprenant que la vie de Berold, ou Bertold, Marquis d'Italie, Comte de Savoie & de Maurienne, & fils de Hugues, Marquis d'Italie, dont on vient de parler, ait été long-tems re-

Fables écrites au ſujet de la vie de Berold.

SECT. II. *Hiſtoire de la Savoie depuis l'an 1000 juſqu'à l'an 1391.*

gardée comme une fable & un mauvais roman, tant les actions qui lui ont été attribuées par les Anciennes Chroniques manuſcrites & par les plus anciens Hiſtoriens de Savoie, ſont éloignées de toute vérité, & de toute vraiſemblance, & tant d'ailleurs elles ſont oppoſées à la Chronologie.

La plupart de ces anciens Chroniqueurs nous apprennent que Berold, Neveu de l'Empereur Otthon III, fut ſi chéri par ſon oncle, que ce Monarque le prit avec lui dans un voyage fort éloigné qu'il alloit faire: mais, ajoutent-ils, l'Empereur s'appercevant quelques heures après ſon départ, qu'il avoit oublié dans ſon Palais quelques reliques, auxquelles il avoit la plus grande dévotion, il envoya Berold chercher ces précieux effets. Berold, ſans ſe faire annoncer, entra dans l'appartement de l'Impératrice, & l'ayant trouvée dans ſon lit avec un de ſes amans, il reſſentit ſi vivement l'outrage fait à ſon oncle, qu'il poignarda l'Impératrice. Otthon inſtruit de ce meurtre & de ſa cauſe, approuva la conduite de Berold: mais le Comte de Mons, Pere de l'Impératrice, penſa tout autrement, &, rempli du deſir de venger la mort de ſa fille, il déclara la guerre à l'Empereur. Cette guerre, continuent les chroniqueurs du XII. ſiecle, fut longue, meurtriere, & ſi facheuſe pour Otthon, qu'il ſe vit contraint, pour obtenir la paix, de condamner ſon neveu à un exil de dix ans; avec défenſe même de porter à l'avenir les armes de Saxe. Berold, très-affligé de cette rigoureuſe ſentence, s'y ſoumit: & quittant l'Allemagne, il alla en pélérinage à St. Jacques de Comportelle: mais à ſon paſſage en Bugey, il fut accueilli par le Seigneur de Seyſſel, & s'empara du Château de Cules, d'où il chaſſa une foule de Brigands, qui, de cet aſile, où ils ſe retiroient, infeſtoient tous les environs. Sa valeur lui valut l'eſtime & l'amitié de Boſon, Roi d'Arles, qui le retint quelque tems à ſa Cour (1): mais Berold, impatient d'accomplir ſon vœu, continua ſon pélérinage, ſe rendit à Grenade, accompagné du Roi de Sicile; revint à ſon retour auprès du Roi Boſon, qui, étant en guerre avec les Génois, le nomma Général de ſon Armée.

Voyage fabuleux, & pélérinage de Berold.

Berold fit dans cette guerre des actions héroïques, remporta pluſieurs victoires ſur les Génois; mais, dans l'une de ces batailles, Boſon ayant été tué, Berold alla à Vienne chercher le frere de Boſon, Rodolphe, qui gouvernoit dans cette Ville, le conduiſit à Arles, & le fit couronner. Quelque tems après les Génois firent une invaſion en Provence, & ſuſciterent contre Rodolphe le Comte de Piemont, qui, ſuivi des Marquis de Saluces & de Suze, pénétrerent en Dauphiné, & paſſerent dans la Maurienne dont ils s'emparerent. (2) Rodolphe eut encore recours à la valeur de Berold, & ce fameux guerrier le ſervit avec tant de zele, que non-ſeulement il obligea les Piémontois d'évacuer la Maurienne; mais qu'encore il ſe rendit maître de Pignerol & de Rivoli. Enfin, le courageux Berold triompha ſi conſtamment de ſes ennemis, que le Marquis de Suze ne put obtenir la paix, qu'en donnant en mariage ſa fille Adelaïde à Humbert aux Blanches-mains, fils de Berold, qui, raſſaſié de gloire, ſe retira à Arles, où il mourut, on ne dit ni quand, ni comment. (3)

Exploits qu'on lui attribue.

(1) *Chron. M. S. C. de Savoie.*
(2) Champier. Paradin. *Hiſt. de Savoie.*
(3) Bottero, Vanderb, Dogloni, Noſtradamus. *Hiſt. de Provence.*

Sect. II. *Hiſtoire de la Savoie depuis l'an 1000 juſqu'à l'an 1391.*

Il n'y a pas un fait dans toute cette Relation, fort prolixe dans les Auteurs d'où nous l'avons tirée, qui ne ſoit de la plus évidente fauſſeté. Car, il n'eſt pas vrai d'abord que Berold ait été le neveu d'Otthon III, ainſi que nous avons eu ſoin de le prouver dans la ſection précédente. L'Impératrice, épouſe d'Otthon, ne fut pas tuée pour avoir été ſurpriſe en adultere; ſa mort, à la vérité, n'en fut gueres moins tragique, puiſqu'elle fut brulée publiquement pour avoir accuſé le Comte de Modene d'avoir tenté de la violer; l'accuſation étoit grave, la condamnation le fut encore davantage. Cette Impératrice n'étoit point fille du Comte de Mons, mais Princeſſe d'Arragon. Jamais le Comte de Mons ne combattit contre Otthon III, & nul Hiſtorien n'a parlé de cette prétendue guerre. En effet, quelle apparence, que cet Otthon ſi redouté, ſi formidable, Vainqueur des Danois & Conquérant de l'Italie; qu'Otthon, le fléau des Maures & de la Grece, ait été obligé de ſe ſoumettre aux conditions que l'on ſuppoſe lui avoir été impoſées par le Comte de Mons? Il eſt tout auſſi faux que Berold ait jamais été lié, ou même qu'il ait pu l'être avec Boſon, ſuppoſé alors Roi d'Arles, puiſque c'étoit Rodolphe le Fainéant, qui tenoit dans ce tems le ſceptre de Bourgogne & de Provence, depuis 994 qu'à la mort de ſon pere Conrad, il étoit monté ſur le trône. Berold fut tout auſſi peu lié avec le Seigneur de Seyſſel, dont la Maiſon n'exiſtoit pas encore, non plus que le Château de Cules. (1) Il en eſt exactement de même de ce pélérinage de Berold à Comportelle; car, ce ne fut qu'environ un ſiecle après, en 1101, que la réputation de St. Jacques de Comportelle s'établit, ainſi que les pélérinages que l'on imagina d'aller faire dans cette Egliſe. Quant à cette guerre du Roi d'Arles contre les Génois, elle n'eut jamais lieu, & il n'en eſt fait aucune ſorte de mention dans les annales, ni dans les archives de Gênes. D'ailleurs, outre qu'alors Boſon ne regnoit point à Arles, il n'y avoit nulle part en ce ſiecle, des Seigneurs, ni des Princes, qui portaſſent les titres de Comte de Piemont ni de Marquis de Saluces, quoiqu'on prétende que les Génois furent puiſſamment ſecourus par un Marquis de Saluces & par un Comte de Piemont. Toutefois il faut avouer que cette énorme ſuite de fables & d'erreurs étoit en quelque ſorte inévitable. En effet, que dire d'un Prince illuſtre, mais dont on ne connoit que le nom, & dont on ignore profondément la patrie, la naiſſance & les actions? Il falloit bien que les Hiſtoriens qui en ont parlé, le rendiſſent recommandable par des faits extraordinaires, ne pouvant le rendre reſpectable par le récit de ſes actions, dont ils n'avoient aucune connoiſſance.

Mort cruelle de l'Impératrice, épouſe d'Otthon III.

Divers monumens, diverſes pieces authentiques, ont donné dans la ſuite des éclairciſſemens plus ſûrs, concernant Berold, fils de Hugues; & l'on ſait qu'il jouit d'une ſi grande réputation, & qu'il eût tant d'autorité à la Cour de Rodolphe, Roi de Bourgogne, que ce Souverain l'éleva à la dignité de

Faits prouvés & relatifs à Berold.

(1) Il en eſt de même des Fieſque, Spinola, Doria, Grimaldi, nobles Génois que l'on prétend avoir alors combattu à la tête des Génois; & la vérité eſt, qu'en ce tems aucune de ces Maiſons n'exiſtoit.

SECT. II. *Hiſtoire de la Savoie depuis l'an 1000. juſqu'à l'an 1391.*

Lieutenant-Général de ſon Royaume. Dès lors il avoit le titre de Comte; & Rodolphe pénétré des ſervices importans qu'il en avoit reçus, lui donna à perpétuité pour lui & ſes deſcendans, la Savoie & la Maurienne. La ceſſion de ces deux Contrées eſt datée d'Aix; &, ſuivant le ſtile de ce tems, du 5 des Ides de Mai, de l'an 1000.

Rodolphe, Roi de Bourgogne, lui cede la Savoie & Maurienne. 1000.

Peu de tems après, Berold déclara la guerre au Marquis de Suze, & les anciens Chroniqueurs ſe ſont encore trompés au ſujet de cette guerre, que Berold n'entreprit, ni par un vain deſir de gloire, ni par eſprit de conquête, comme on l'a ſuppoſé; mais, afin de recouvrer le Marquiſat d'Italie, dont s'étoit emparé après la mort de Hugues, le Marquis d'Yvrée, qui, par la plus évidente des uſurpations, s'étoit fait proclamer Roi d'Italie (1). Le Marquis de Suze, proche parent de l'Uſurpateur, s'étoit intéreſſé pour ce dernier, & l'avoit aidé de ſes armes; ce fut là l'unique cauſe de cette guerre, pendant laquelle, afin de prévenir les deſſeins de ſes ennemis, Berold fit conſtruire les Forts de Charbonnieres & d'Hermillon.

Cette quérelle fut longue, vive & meurtriere: Berold livra deux batailles à ſes ennemis, & il remporta ſur eux deux victoires ſignalées; l'une auprès de Gex, l'autre auprès de l'Echelle, au pied du Mont-Cénis. Berold profitant avec habileté de ſes avantages, paſſa en Piemont, où il ſe rendit maître de Pignerol & de Rivoli. Mais quelque célébrité que lui acquiſſent ſes triomphes, il ne pût terminer cette guerre auſſi-tôt qu'il s'en étoit flatté, & elle ne finit point comme on l'a prétendu, par le mariage d'Adelaïde, fille du Marquis de Suze, avec Humbert *aux Blanches-Mains*, fils du Vainqueur; mais par le decès du Roi Ardouin & du Marquis de Suze. Il n'étoit gueres poſſible que les hoſtilités ceſſaſſent avant la mort du premier de ces deux Guerriers, puiſque l'on ſait que Berold avoit été nommé Vicaire-Général de l'Empire en Piemont, uniquement pour qu'il arrêtât les invaſions du Roi Ardouin, dont la mort ſeule fut capable d'arrêter les hoſtilités. (2)

Comment cette guerre finit.

C'eſt à ces éclairciſſemens que ſe réduit la connoiſſance de la vie militaire de Berold, auquel on a, mais fauſſement, attribué la conquête du Fort de Fraxinet, ſur les Sarraſins, & d'où ils infeſtoient l'Italie (3). Mais ce Fort avoit été pris en 972, & alors Berold, ou Bertold, n'exiſtoit pas, ou du moins il étoit encore enfant, & nullement en état de faire des conquêtes. Afin de donner quelque vraiſemblance à cette opinion, on a donné à Berold le nom de *Guillaume Bertold*, & quelques-uns, celui de *Guillaume Géraud:* mais c'eſt vouloir autoriſer une erreur par une impoſture; car il n'eſt pas vrai que Guillaume ait été le nom du fils de Hugues, il ne s'eſt lui-même jamais donné d'autre nom que celui de *Berthold*, ainſi que le prouvent deux Actes authentiques de Rodolphe, Roi de Bourgogne & de Provence: le premier de l'an 1014. (4), l'autre de 1016.

Ces deux Pieces, ſont les ſeuls renſeignemens qui nous reſtent de la vie privée de Berold, que l'on croit être mort vers l'an 1023, ou 1024, puiſque ſon fils Humbert regnoit ſur la Savoie en 1025.

(1) *Chron. Sabaud.* Henninger, Merula, *Coſmogr.*
(2) Delbeno, *de Regn. Burg.* Du Buttet, *Decad. Savoyſ.* Monod. *Annal. Sabaud.*
(3) Glaber, *Chron.* Novalic. *Vita S. Odilonis.*
(4) Paradin. *Hiſt. de Lyon.* L. 2. C. 32. Guillim. *in Helvet.* L. 1. C. 31.

On ne ſait pas exactement en quel tems Humbert, Hubert, ou Hupert, Comte de Savoie & de Maurienne, Seigneur de Chablais & de Valais ſuccéda à ſon Pere. Quelques-uns penſent que ce fut en 1024, d'autres en 1019, le plus grand nombre, vers le commencement de 1025. On n'eſt pas mieux inſtruit du tems de ſa naiſſance; mais ce qu'on ſait de plus certain, c'eſt, qu'il regna avec beaucoup de gloire, & qu'il acquit un très-haut degré de puiſſance, puiſqu'il ſe diſtingua dans toutes les guerres, & qu'il eut part à tous les événemens mémorables qui arriverent en Savoie & en Piemont, ſous Rodolphe, Roi de Bourgogne, ainſi que ſous l'Empereur Conrad, ſucceſſeur de Rodolphe. Il ſignala le commencement de ſon regne par des Actes de libéralité, qui, ſuivant la maniere de penſer de ſon tems, ſuppoſoient en lui la plus profonde piété: car, il fit de très-riches donations à l'Egliſe (1). En 1032, le Comte de Savoie alla recevoir à Vercel l'Empereur Conrad, & l'accompagna juſqu'à Rome. Il étoit déja ſi puiſſant, que la Reine Hermengarde, Veuve de Rodolphe III, Roi de Bourgogne, d'Allemagne & de Provence, lui donnoit, dans une Chartre qui exiſte dans les Archives de Cluny (2), la qualité de *ſon Avocat & ſon défenſeur*.

Humbert ſuccéda à Bertold. 1025.

La mort du Roi Rodolphe III, fut ſuivie de beaucoup de troubles, chaque Seigneur cherchoit à ſe rendre indépendant à la faveur de la vacance du trône; mais Humbert fut l'un des premiers à ſe ſoumettre à l'Empereur Conrad *le Salique*, Succeſſeur de Rodolphe. Il prêta ſerment de fidélité à ce Monarque, ainſi qu'au Roi Henri ſon fils. Il accompagna Hermengarde & quelques autres Seigneurs, qui, pour ſe garantir des ravages commis par les Troupes d'Eudes, Comte de Champagne, & Prétendant au trône de Bourgogne, allerent en Italie auprès de l'Empereur Conrad, & en revinrent comblés de bienfaits (3).

Guerre de l'Empereur Conrad contre Eudes, Comte de Champagne.

L'entrepriſe d'Eudes n'eut point de ſuccès; l'Empereur, au contraire, dévaſta ſes poſſeſſions, l'obligea de demander grace, & ne lui accorda la paix, qu'à condition qu'il abandonneroit tout ce qu'il tenoit en Bourgogne. Le Comte de Champagne promit tout; mais à peine il crut l'Empereur éloigné, que manquant à ſes engagemens, il recommença les hoſtilités avec une nouvelle violence. Irrité de ce procédé, Conrad retourna ſur ſes pas, raſſembla contre l'infidelle Comte toutes ſes forces, & donna à Humbert le commandement des Troupes d'Italie. Le Comte de Savoie ſe ſignala dans cette guerre, par ſa valeur & ſes ſuccès. Gérold, Comte de Genève, & l'Archevêque de Lyon, qui combattoient pour Eudes, furent entiérement deſaits (4). Conrad s'empara de Morat, fortereſſe redoutable dans le pays de Vaud, & la terreur que ſes armes inſpirerent à tous ceux qui, en Bourgogne & en Savoie s'étoient déclarés pour Eudes fut telle, qu'ils ſe hâterent de ſe ſoumettre au Chef de l'Empire, & de le reconnoître pour ſeul & légitime Succeſſeur de Rodolphe.

Défaite d'Eudes.

Conrad n'ayant plus d'ennemis à combattre, prit le chemin d'Allemagne; mais avant ſon départ, il donna au Comte Humbert les marques les plus diſ-

(1) *Hiſt. Chron. Pedemont.* Ch. 22.
(2) *Cartul. de Cluny.*
(3) Duchesne. *Hiſt. de Bourg.* L. 4. C. 23.
(4) Vicippo. *De Vita Conrad. Salici.*

SECT. II. *Hiſtoire de la Savoie depuis l'an 1000 juſqu'à l'an 1391.*

tinguées de ſa reconnoiſſance & de ſon eſtime: ce fut dans cette occaſion qu'il lui céda à perpétuité, pour lui & les ſiens, St. Maurice, le Chablais & le Valais (1). La Bienveillance & le ſouvenir des ſervices rendus, eurent ſans-doute beaucoup de part à cette riche donation; mais il eſt vraiſemblable auſſi, que le principal motif de Conrad, fut de ſe conſerver par ce moyen, les paſſages des Alpes, & de s'aſſurer une entrée facile en Italie, ce qu'il pouvoit ſe promettre de la fidélité du Comte de Savoie, & de l'attachement de la Maiſon de ce Souverain à ſes intérêts (2).

Uſage ſingulier, commun aux Princes du XI. ſiecle.

Dans ce ſiecle de bravoure, de pitié & de ſuperſtition la plûpart des Princes de la Chrétieneté étoient dans l'uſage de commencer leur regne par des dons à l'Egliſe: ils combattoient enſuite, faiſoient des guerres juſtes, ou injuſtes; uſurpoient, ou conquéroient, & finiſſoient comme ils avoient commencé, par de grandes libéralités à l'Egliſe, au moyen deſquelles, ils croyoient vraiſemblablement, ou légitimer leurs uſurpations, ou expier les excès qu'ils s'étoient permis dans le cours de leurs hoſtilités. Humbert n'avoit à cet égard rien à ſe reprocher; il n'avoit combattu que pour la bonne cauſe, & ſes Contemporains le regardoient comme un modele de juſtice & de vertu; ce n'eſt donc qu'aux idées ſuperſtitieuſes de ſon tems, qu'il faut attribuer les riches fondations religieuſes par leſquelles il termina ſon regne. Il eſt probable qu'il n'eût pas terminé là ſes libéralités, (3) ſi la mort ne l'eût ſurpris, les uns ont dit, en 1047, & les autres en 1048 (4).

Mort de Humbert.

Son caractere.

En quelque tems que ce Prince ſoit mort, il avoit vécu avec beaucoup de gloire; il ſe rendit formidable par ſa valeur; mais il ſe fit encor plus reſpecter par ſes vertus; habile politique, il affermit la puiſſance des Etats fondés par Berthold ſon pere. Il jouit, & fut digne de la confiance des Rois de Bourgogne & des Empereurs (5). On ne ſait pourquoi on l'a ſurnommé aux *Blanches-Mains;* peut-être fut-ce à cauſe qu'il avoit les mains belles, comme un Comte de Champagne, qui, pour cette raiſon, eut le même ſurnom. Il en eſt qui prétendent que le Comte Humbert fut appellé ainſi, à cauſe de ſon intégrité, & du rare déſintéreſſement qu'il fit paroître pendant qu'il fut Gouverneur du Royaume de Bourgogne, & dans ce cas, ce ſurnom fait ſon éloge. Humbert eut pour épouſe une Princeſſe nommée Ancilie, ou Hanchile, mais dont on ne connoit, ni la Patrie, ni la Maiſon. Il en eut pluſieurs enfans: Amé ou Amedée 1er. qui lui ſuccéda; Burchard, Comte de Savoie; Aymon de Savoie; Oddon, qui fut auſſi l'un de ſes ſucceſſeurs au Comté de Savoie; & une fille qui épouſa Leriſrid, Comte de Zeringhen (6).

Amedée I.

Tous les éclairciſſemens qu'il eſt poſſible de ſe procurer ſur la vie, le regne & les actions d'Amedée I, Comte Souverain de Savoie & de Maurienne, Seigneur de Chablais & de Vallais, ſe réduiſent à peu de choſe. Il regne dans les écrits des Hiſtoriens qui ont parlé de ce Prince tant de confuſion, d'ab-

(1) Baradin. *Hiſt. de Savoie.* L. 2. Ch. 12.
(2) Guillim. *Hiſt. Helvetie.* L. 2 & 4.
(3) Ughel. *Ital. ſacr.* Tom. 5.
(4) Theatr. d'honn. & de Chevaler. L. 8.
(5) Delbene. du Buttet. Guillim. *de Reb. Helvet.* L. 2. C. 13.
(6) Vanderb. Ping. *Hiſt. Sab.* L. 5.

d'abſurdité, d'erreurs, qu'on a bien de la peine à y appercevoir quelque lueur de certitude. En effet, pluſieurs de ces Hiſtoriens font vivre Amedée I. encore en 1078, quoiqu'il y ait des preuves inconteſtables qu'il étoit déja mort en 1047 (1).

Sect. II. *Hiſtoire de la Savoie depuis l'an 1000 juſqu'à l'an 1391.*

Au milieu de cette incertitude, il ne nous reſte à dire de ce Prince autre choſe, ſi ce n'eſt que l'Empereur Henri III. allant à Rome pour y recevoir la couronne Impériale, Amé le reçut avec magnificence en Savoie. Henri pourſuivit ſa route, & fut accompagné par le Comte juſqu'à Aſti, où l'Empereur, charmé des vertus & du zele de ce Prince, voulant, pour lui témoigner ſa bienveillance, lui donner la Souveraineté de ce Pays: les habitans d'Aſti s'oppoſerent à cette donation, comme directement oppoſée à leurs privileges. Henri ne voulut pas uſer d'autorité, mais il ne ceſſa point de donner au Comte de Savoie les marques les plus diſtinguées de ſon eſtime & de ſon amitié. Le goût d'Amé pour la magnificence étoit tel, qu'il égaloit, par la pompe qui l'environnoit, le faſte même de l'Empereur. Un jour qu'il ſe préſenta, ſuivi d'une nombreuſe eſcorte de Seigneurs au Palais de ce Monarque, la porte lui fut ouverte, mais à condition que ſa nombreuſe ſuite n'entreroit point: Amé ſcandaliſé répondit, qu'il ne vouloit point entrer, ſi on laiſſoit dehors ſa ſuite, ou, comme l'on s'exprimoit dans ce tems, ſi on laiſſoit ſa *Queue;* & ce fut de là qu'on lui donna le ſurnom de *la Queue* (2). Voilà exactement tout ce que l'on ſait à l'égard de ce Prince; car, rien n'eſt moins prouvé que ce que l'on raconte de la guerre qu'il ſoutint contre les Normands, pour le Comte de Bourgogne, ni ce que l'on dit au ſujet des ſoins qu'il ſe donna pour reconcilier l'Empereur Henri III. avec le Pape Grégoire VII. Il mourut, ſuivant les uns en 1037, & ſuivant les autres en 1076, ou en 1078: mais il eſt probable qu'il ceſſa de régner & de vivre en 1047. Il avoit épouſé la Princeſſe Adelelgide ou Adele, on ne ſait de quelle famille: elle lui avoit donné un fils, qui étoit mort en bas âge; enſorte, qu'Amé I. ne laiſſant point d'enfans, transmit la Souveraineté à ſon frere puîné Oddon ou Othon, le dernier des enfans mâles d'Humbert aux Blanches-Mains.

Seuls éclairciſſemens qui nous reſtent ſur la vie & le regne de ce Prince.

Sa mort, 1047.

Aux titres de ſon frere, Oddon joignit ceux de Marquis d'Italie, comme héritier de Berold & de Hugues, & celui de Marquis de Saxe, qu'il acquit par ſon mariage avec Adelaïde de Suze, qui lui porta auſſi en dot le Duché de Turin, le Val d'Aoſte, & pluſieurs terres & châteaux ſur la côte de Gênes (3). Il ſe rendit plus célebre par ſon goût pour les fondations religieuſes, que pour ſa valeur, & ſes entrepriſes militaires; auſſi les Moines le regardoient-ils comme le plus grand homme de ſon ſiecle (4). Il mourut en 1060, Adelaïde, ſa veuve, ſe ſignala par ſon courage. Girlem, Evêque d'Aſti, ayant été chaſſé par ſes Diocéſains, Adelaïde raſſembla une armée, la conduiſit elle-même ſous les murs d'Aſti, s'en empara, & rétablit Girlem ſur la Chaire Epiſcopale, après avoir ruiné & incendié la Ville (5).

Oddon ſon frere lui ſuccede.

Sa mort. 1160.

(1) Lud. della Chieza. Vignier. *Bibl. Hiſt.*
(2) Chamier. G. Para. Doglioni. Vignier. *Bibl. Hiſt.*
(3) Dubeno. *Regn. Burg.* Du Cheſne. *Hiſt. de Bourg.* L. 4. Ch. 53 & 54.
(4) *Hiſt. Chron. Pedemont.* C. 11.
(5) Ughell. *Ital. Sacr.* T. 5.

SECT. II. *Hiſtoire de la Savoie depuis l'an 1000 juſqu'à l'an 1391.*

Du mariage d'Adelaïde & d'Oddon, naquirent Pierre de Savoie, Marquis de Suze & d'Italie, (qui épouſa Agnès de Guienne, fille de Guillaume VI, Duc de Guienne, & mourut long-tems avant ſon pere, en 1043;) Amé II, Othon, Adelaïde & Berthe, qui fut marié à Henri IV de Suabe, ſurnommé le *Vieil*.

Regne d'Amé II.

Il ſeroit inutile de chercher à fixer la véritable époque de la naiſſance d'Amé ou Amedée II; elle n'eſt nulle part indiquée par aucun titre, par aucun monument: il eſt ſeulement prouvé qu'il vivoit, mais encore fort jeune, en 1039, puiſqu'il eſt nommé dans une donation faite par Adelaïde ſa mere, au monaſtere de Novaleze. Il eſt prouvé encore que lorſque Henri III, excommunié par le Pape Grégoire VIII, traverſa les Alpes, pour ſe rendre à Rome, dans la vue de fléchir le Souverain Pontife, il fut reçu dans le Pays de Vaud par Adelaïde & Amé II. (1). Les Hiſtoriens du tems, en parlant de cet accueil, diſent, qu'Amé II. & ſa mere, avoient dans ce pays la plus grande autorité, un état fort étendu, mais beaucoup moins que ne l'étoit dès lors la célébrité d'Adelaïde & celle d'Amé II. ſon fils, Comte Souverain de Savoie. Toutefois, quelques égards qu'ils témoignaſſent à l'Empereur, ils ne voulurent lui accorder paſſage ſur leurs terres, qu'à condition qu'il leur aſſureroit la Souveraineté ſur cinq Evêchés d'Italie. Cette demande parut exorbitante à Henri III; il ne crut pas devoir la leur accorder; mais il les dédommagea par la ceſſion qu'il leur fit, à perpétuité, de l'une des Provinces les plus fertiles du Royaume de Bourgogne: Quelques Auteurs ont dit, & ils ſe ſont trompés, que les terres que l'Empereur leur donna, furent les Evêchés de Lauſanne, Genêve & Sion: mais il y avoit déjà pluſieurs années que le Vallais appartenoit au Comte de Savoie, & Henri ne pouvoit donner Genève qui ne lui appartenoit point, & qui avoit ſes Comtes. Il eſt plus vraiſemblable que cette Province étoit le Bugey; fertile en grains, & qui, par ſa ſituation étoit fort à la bienſéance des Comtes de Savoie. Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'avant cette époque, les Souverains de Savoie n'avoient aucune ſorte de droits ſur cette Province; & que, depuis ce tems, ils en eurent la Souveraineté (2). Henri III. ne ſe repentit point de l'amitié qu'il avoit témoignée à Amé II, qui, l'ayant accompagné à Rome, opéra par ſes ſoins & ſes bons offices la reconciliation de ce Monarque avec Grégoire VII. (3).

Amé II. reconcilie Henri III. avec le Pape Grégoire VII.

Mort d'Amé II.

Le ſervice important qu'Amé II. rendit à l'Empereur, ne fut vraiſemblablement pas la derniere action de ſa vie: mais le tems nous a totalement dérobé la ſuite des faits qui lui ont été relatifs. Nous ſommes tout auſſi peu inſtruits du tems de ſa mort, que les uns ont dit être arrivée en 1076, mais avec très peu de fondement, puis qu'Amé fut l'un des principaux Auteurs du Traité de paix de Canoſſe, qui n'eut lieu que l'année d'enſuite en 1078. Vraiſemblablement il ceſſa de vivre en 1080 (4). Quoiqu'il en ſoit, Ade-

(1) Sincler. *de Valeſia* Monod. *Annal. Sabaud.*

(2) *De Valeſia* L. 2.

(3) Non-ſeulement Amé II. opéra cette reconciliation; mais, il ſe rendit caution de l'Empereur & promit que ce Monarque n'entreprendroit rien contre le S. Siege. Vignier. *Bibl. Hiſt.* Naucler. Corio. Platina.

(4) *Arb. di Savoya.* Hiſt. de Bourg. L. 4. Ch. 55.

laïde survécut au Comte Amé II. son fils, qui avoit épousé Jeanne, suivant l'opinion la plus probable, fille de Gérold, Comte de Genève; & de ce mariage, provinrent Humbert II; Constance de Savoie, qui épousa Boniface II, Marquis de Montferrat; & Lucrece de Savoie, qui fut mariée avec André Viscomti, Comte d'Anglerie & de Milan.

Sect. II. *Histoire de la Savoie depuis l'an 1000 jusqu'à l'an 1391.*

Il est inutile de s'épuiser en recherches, pour fixer le véritable tems de la naissance d'Humbert II, surnommé *le Renforcé*, Comte de Savoie, de Maurienne & de Piemont, Seigneur de Chablais, d'Aoste, de Vallais, de Tarentaise & de Bugey, Marquis de Suze & d'Italie; car, ce Prince prit & porta constamment tous ces titres, qui se sont perpétués dans sa Maison. Humbert fut guerrier & heureux. L'Archevêque de Tarentaise affligé de la situation des habitans de ce Pays, opprimés & foulés par Aimeri, Seigneur de Briançon, & par quelques tyrans subalternes, qui écrasoient le Peuple d'impôts & de péages, conjura le Comte Humbert II. de réprimer cette injustice, comme Marquis d'Italie, c'est-à-dire, Lieutenant, ou Vicaire de l'Empereur en Italie. Humbert prit les armes, marcha contre les tyrans de Tarentaise, les vainquit, & se rendit si agréable aux habitans que toute la Province se soumit volontairement à lui (1). Pendant qu'il se faisoit respecter par sa valeur, ses vertus, sa sagesse & sa bienfaisance, la mort lui enleva Adelaïde de Suze son Ayeule, & cet événement accrut immensement ses possessions & sa puissance: car, Adelaïde étant la derniere de l'ancienne famille de Suze, laissoit elle-même une très riche succession. Une foule de Collateraux entreprirent de se partager cet héritage: mais toutes les possessions d'Adelaïde resterent à Humbert en vertu de la Loi salique, suivant laquelle, comme mâle directement descendu d'Adelaïde, il fut préféré aux mâles issus des filles; ensorte qu'il succeda au Marquisat de Suze, au Duché de Turin, & à toutes les autres Seigneuries du Patrimoine des anciens Marquis de Suze. Aussi dès lors fut-il nommé par les Auteurs Contemporains, Prince de Piemont, & son fils, Comte de Turin. Ses possessions furent respectées par l'Empereur Henri III, & par Conrad, Roi d'Italie, fils de Henri, qui, ravageant les terres de Pierre de Montbeillard, Comte de Lucelembourg & de Mousson, épargnerent celles du Comte de Savoie (2).

Humbert II. succede à Amé II.

Mort d'Adelaïde & sa vaste succession.

Humbert II. fit de grandes libéralités à l'Eglise, & si l'on doit s'en rapporter à quelques Historiens, il fit avec Godefroi de Bouillon, Duc de Lorraine, le voyage de la Terre-Sainte; mais ce fait n'est rien moins que prouvé. Il continua de fonder des monasteres, d'enrichir l'Eglise, les moines, & aussi chéri de ses Peuples, qu'estimé des Souverains étrangers, il mourut dans le mois de Novembre 1103. Il fut doux, modéré, puissant & heureux. Il avoit épousé Guille, ou Gisle de Bourgogne, fille de Guillaume, surnommé *tête-hardie*, Comte de Bourgogne, &c. Humbert étoit d'une taille si haute, & il devint si gros, qu'on le surnomma le *Renforcé*. Ses enfans furent Amé III; Humbert de Savoie, mort sans postérité; Gui de Savoie Abbé de Namur & Chanoine de Liege; Renaud de Savoie, Prévôt de l'Eglise St. Mau-

Mort d'Humbert. 1103.

(1) Champier. Paradin. Pingon. Botero. Doglioni. Monod. *Annal. Sabaud.*
(2) *Hist. de Bourg.* L. 4. Ch. 56. *Hist. Gen.* L. 12. Ch. 6. *Memorie della Conteſſa Matilda.*

rice en Chablais; Adelais, où Alix de Savoie, qui fut l'Epouſe de Louis VI ſurnommé *Le Gros*, Roi de France; Agnès de Savoie, qui fut mariée avec Archambaud VI, Seigneur de Bourbon, fils d'Aymon de Bourbon.

Regne d'Amé III.

Amé III, dont on ignore le tems de la naiſſance, fut un grand Prince, qui ſe rendit recommandable par ſa valeur & la ſageſſe de ſon Gouvernement. Il étoit vraiſemblablement fort jeune encore lors de la mort d'Humbert *le Renforcé*, puiſque ſa mere fut chargée de ſa tutelle, & que, lorſqu'elle ſe maria en ſecondes noces avec Reinier, Marquis de Montferrat, fils de Guillaume III, le Comte de Genève prit la tutelle, dont il étoit encore chargé en 1105. (1). Il eſt très-vraiſemblable qu'il ne ſe paſſa rien de bien important dans les Etats d'Amé pendant pluſieurs années; car, il n'en eſt rien dit dans aucune des Hiſtoires, ni des annales de ce tems. On ſait ſeulement que l'Empereur Henri V, allant ſe faire couronner à Rome, par le Pape Paſchal II, Amé III. fut de ce voyage, & fut créé par l'Empereur, ſon Couſin, Comte de l'Empire.

Bien des Hiſtoriens ſe ſont mépris, lorſqu'ils ont dit qu'Amé III. quitta l'Empereur Henri, pour aller faire la guerre au Comte de Genève, ſon tuteur, qui, ulceré du refus que ſon pupille avoit fait d'épouſer Clarence de Genève, ſa ſœur, avoit commencé les hoſtilités. Ce récit eſt évidemment fabuleux (2): Amé III, n'avoit pas alors plus de douze ou treize ans, tout au plus, & il ne ſongeoit, ni à ſe marier, ni à refuſer la ſœur de ſon tuteur, fille agée, & qui, étant ſa proche parente, ne lui avoit vraiſemblablement pas été offerte (3). Un fait plus certain, eſt que, fort jeune encor, & peu de tems après avoir quitté l'Empereur Henri V, Amé, de retour dans ſes Etats, ſignala ſa piété par les plus grandes libéralités envers l'Egliſe (4). Il ne ceſſa de faire des vœux pour avoir des enfans, & fut très affligé de ne pas voir ſes ſouhaits accomplis. Ce n'étoit point ſans motif qu'il deſiroit de ſe donner un Succeſſeur; la tranquillité de ſes Peuples y étoit très intéreſſée. Car Alix de Savoie, ſa ſœur, épouſe de Louis le Gros, voyant ſon frere ſans enfans, ſe regardoit déja comme ſeule héritiere d'Amé, quoique celui-ci fut encore dans la vigueur de la jeuneſſe.

Fondations pieuſes d'Amé III.

Alix impatiente de ſuccéder aux Etats de ſes Peres, perſuada à Louis le Gros d'envoyer une armée en Savoie; & cette armée y étant paſſée au moment où on s'y attendoit le moins, s'empara de pluſieurs places. Mais lorſqu'Alix ſe croyoit le plus aſſurée du ſuccès de ſon uſurpation, deux événemens imprévus, vinrent renverſer ſes projets & détruire ſes eſpérances. Il naquit un fils au Comte Amé, & Louis le Gros mourut.

Mort de Louis le Gros.

La vacance du trône remplit la Cour de France de factions & de troubles; Alix étoit trop occupée, pour ſonger à pourſuivre le cours de ſes conquêtes; & Amé profitant avec activité des circonſtances, reprit toutes les places qui lui avoient été enlevées. Quelque tems après, Louis, le jeune, Roi de France, craignant que le Comte de Savoie, ſon Oncle, irrité de l'injure qui lui avoit été faite, n'entreprit quelque choſe au préjudice du Royaume, ou

(1) *Hiſt. Chron. Pedemont.* Ch 5.
(2) *Annal. Sabaud. Hiſt. de Savoie.* L. 2. Ch. 39. Du Buttet.
(3) *Hiſt. Sabaud.* L. 6.
(4) Delbeno. *De fam.* Ciſter.

qu'il ne se liguât avec les ennemis de l'Etat, fit des démarches pour l'adoucir, & la paix fut rétablie entre les deux Souverains, par la médiation de Pierre le Vénérable, Abbé de Cluny (1).

Sect. II. *Histoire de la Savoie depuis l'an 1000 jusqu'à l'an 1391.*

A peine ce différent fut terminé, que le turbulent Albert, Evêque de Turin, Prélat ambitieux & sujet peu fidele, suscita de nouvelles affaires au Comte de Savoie, & tenta d'usurper les droits & l'autorité dont les Souverains de Savoie jouissoient sur la ville de Turin. Amé passa les monts, & marcha contre l'audacieux Albert, qui, après une punissable & vaine resistance, fut contraint de sortir de Turin. (2) Le Comte de Savoie venant de chasser un Prélat factieux, en rétablit un autre, contre l'injustice & la violence de ses Diocésains; c'étoit l'Evêque d'Asti, que les habitans de la Ville avoient forcé de s'éloigner.

Paix entre la France & la Savoie.

Quelques soins qu'Amé III. se donnât pour vivre en paix avec les Princes ses voisins, l'ambition & l'injustice de ceux-ci, l'obligerent plus d'une fois de s'armer, & de repousser la force par la force. Son Beau-Pere Guygnes VI, Comte d'Albon, de Vienne & de Gresivaudan, fit sans cause, sans prétexte, une subite invasion dans les Etats de Savoie, & mit le siege devant Montmeillan. Amé III, rassembla son Armée, alla à la rencontre de l'injuste Agresseur, lui donna bataille & le battit complettement. La défaite de Guygnes fut cruelle; le Dauphin de Vienne fut blessé mortellement, & transporté au Château de la Buxiere, où il expira (3).

Victoire d'Amé III. Guygnes VII. Comte de Vienne.

L'Epidémie des Croisades se répandit vivement en Europe; la plûpart des Princes Chrétiens, atteints de ce malheureux vertige, s'embarquoient & passoient les mers. Ceux qui avoient eu la force de résister jusqu'alors à cette manie, eurent la foiblesse de ne pouvoir tenir contre l'éloquence de quelques Orateurs, qui, après avoir prêché en France la nécessité d'aller s'ensevelir dans la Palestine, passerent en Italie, & parlerent avec tant d'assurance & si peu prophétiquement des victoires que le Ciel reservoit aux croisés, qu'Amé III. & le Marquis de Montferrat prirent la croix, résolus de passer la mer. Amé vint joindre à Metz plusieurs Souverains & Seigneurs qui s'étoient croisés aussi; & il s'embarqua, persuadé, qu'il alloit se couvrir d'une gloire immortelle, exterminer les infidelles, & conquerir les Saints-lieux. Ces brillants projets avorterent; on sait que le succès de cette croisade, qui épuisa l'Europe d'hommes & d'argent, & enrichit beaucoup de Monasteres, n'aboutit qu'à inonder la Palestine du sang des croisés.

Amé se croise & part pour la Terre-Sainte.

Témoin & fatigué des divisions qui animoient les uns contre les autres, les Princes Chrétiens; convaincu à ses dépens de l'extrême folie des Croisades, Amé III, laissant les infidelles en possession des contrées, qu'il n'y avoit, ni raison, ni justice, à vouloir leur ravir, prit le parti de retourner en Europe, & il s'embarqua: mais l'air brûlant & pestilentiel qu'il avoit eu l'imprudence d'aller respirer, lui causa dans son voyage une si violente maladie, qu'il fut contraint de s'arrêter à Nicosie, où il mourut le 1er Avril 1149 (4). On lui a faussement attribué des actions héroïques, dont il étoit

(1) Ping *Hist. Sab.* Botero. Buttet.
(2) Pingon. *Aug. Taur.*
(3) Vignier. Du Chesne. *Hist. des Dauphins.*
(4) Chieza. Buttet. *Hist. de Bourg.* L. 4. Ch. 57. Cara. Champier. Courtil. Taborit.

SECT. II. *Hiſtoire de la Savoie depuis l'an 1000 juſqu'à l'an 1391.*

ſans doute très-capable, mais qui ne lui appartiennent pas. Ces hauts faits ſont inutiles à la mémoire d'Amé III; (1). Il mérite d'être reſpecté par la libéralité qui le caractériſa, par la ſupériorité qu'il eut & conſerva ſur ceux de ſes voiſins qui entreprirent de troubler la tranquillité de ſes Etats, par la réputation que lui donnerent ſa valeur & ſes talens militaires; en un mot, par ſa généroſité, ſa prudence & ſa piété.

Il ſe rembarque pour l'Europe & meurt à Nicoſie. 1194.

Les Hiſtoriens ont été fort embarraſſés à découvrir quelle fut l'épouſe de ce Prince; les uns lui en ont donné deux, les autres lui en ont donné trois; il en eſt qui ont prétendu qu'il épouſa ſucceſſivement quatre femmes (2). Mais avec plus d'exactitude dans leurs recherches, ils euſſent facilement appris que ce Prince ne fut marié qu'une fois, & que ſon épouſe fut Matilde, ou Mahaut d'Albon, fille de Guygnes VI, Comte d'Albon, de Vienne & de Greſivaudan; il en eut Humbert III, Jean de Savoie & Pierre de Savoie, Religieux l'un & l'autre, & Auxilie, ou Alice de Savoie, épouſe d'Humbert III, Sire de Beaujeu; Matilde, ou Mahaut de Savoie, qui fut mariée avec Alphonſe I, Roi de Portugal; Marguérite de Savoie, fondatrice du Monaſtere de Bons en Bugey, de l'ordre de Citeaux; Julienne de Savoie, Abbeſſe de St. André de Vienne, & Agnès de Savoie, qui épouſa Humbert, Comte de Genève.

Son caractere.

Regne d'Humbert III, ſurnommé le Saint.

Humbert III, Comte de Savoie, de Piemont & de Maurienne, Seigneur d'Aouſte, de Chablais, de Tarentaiſe, de Vallais & de Bugey, Marquis d'Italie & de Suze fut encore moins illuſtre par ſes titres & ſa puiſſance, que par l'éclat ſoutenu de ſes rares qualités, de ſes éminentes vertus. Il fut ſurnommé *le Saint*, & toutes les actions de ſa vie confirmerent ce ſurnom, qui n'eſt pas communément l'objet de l'ambition des Souverains. Il naquit au Château de Veillane en Piemont, le 1. Août, 1136. (3) Il étoit fort jeune encore, lorſque la mort lui ayant enlevé le Comte Amé III, ſon pere, il ſe choiſit lui-même pour tuteur & pour Miniſtre, Amé, Evêque de Lauſanne, l'un des plus ſavans Prélats de ſon ſiecle, & qui avoit ſucceſſivement été Religieux de Clairvaux, Abbé de Haute-Combe, & Chancelier de l'Empereur Fréderic.

Les premieres actions d'Humbert III, Maître de ſes Etats, donnerent les plus grandes eſpérances de ſa profonde piété: il enrichit pluſieurs Monaſteres, en fonda des nouveaux, & fit, à différentes Egliſes des préſens magnifiques (4). Entraîné par ſon goût pour la contemplation des choſes céleſtes, il s'étoit retiré au Monaſtere de Haute-Combe, où il paſſoit ſes jours dans la méditation, lorſqu'il apprit que Guygnes VII, vivement irrité de la mort de Guygnes VI, Comte d'Albon ſon pere, & rempli de projets de vengeance, étoit entré, ſuivi d'une armée nombreuſe, ſur les terres de Savoie, & qu'il avoit déja formé le ſiege de Mont-meillan. Quelque peu de goût qu'eût Humbert III. pour la guerre, il ſe crut obligé de défendre ſes Sujets & de repouſſer l'ennemi: il quitta forcément les douceurs de ſa ſolitude, ſe mit à la tête de ſes Troupes, marcha contre Albon, lui préſenta ba-

Victoire d'Humbert III.

(1) Paradin. *Hiſt. de Malthe. Hiſt. de Savoie.* L. Ch. 42. *Bibl. Hiſt.*
(2) Albitius. Henningue. Pingon. *Arb. Gen. Hiſt. Sab.* L. 6.
(3) *Decad. Savoye.* Ch. 48. *Hiſt. Chr. Pedemont.* Ch. 48.
(4) Henriq. *Mem. Art.* Pingon. *Hiſt. Sabaud.* L. 6.

taille, & remporta une victoire signalée, au même lieu, où Amé III. son Pere, avoit si glorieusement triomphé de Guygnes VI. Mont-Meillan fut délivré, l'armée ennemie se retira, & Humbert, peu enorgueilli des lauriers qu'il venoit de moissonner, alla se renfermer dans la solitude de Haute-Combe (1).

Sect. II. *Histoire de la Savoie depuis l'an 1000 jusqu'à l'an 1391.*

L'Empereur Fréderic I. surnommé *Barberousse*, convoqua à Roucailles tous les Princes d'Italie; ils s'y rendirent; mais, ne jugeant pas à propos d'interrompre ses exercices de dévotion, le Comte de Savoie n'y alla point, & il se contenta d'y envoyer, pour le représenter & veiller à ses intérêts Ayrald, Evêque de Maurienne, Charles, Evêque de Turin, & François, Evêque d'Yvrée. Cependant Fréderic ayant embrasé l'Italie, où il porta ses armes, Humbert III. alla le joindre au siege de Milan & se distingua parmi les Princes qui se signalerent devant les murs des cette place (2). Guygnes VII, Comte d'Albon, mourut, & Béatrix, sa veuve, épousa Taillefer, Comte de S. Gilles, frere de Raymond, Comte de Toulouse. Taillefer ne fut pas plus tranquille que le premier mari de son épouse Béatrix; il suscita une vive quérelle au sujet des limites qui séparoient les Etats d'Albon, Vienne & Gresivaudan, d'avec ceux de la Maison de Savoie; & vraisemblablement cette contestation eut causé une guerre nouvelle, si le différend n'eut été terminé par les soins & la médiation de S. Pierre, Archevêque de Tarentaise (3).

Humbert prend le parti du Pape Alexandre VI, contre l'Empereur Fréderic I.

Les hostilités entre l'Empereur Fréderic & le Pape devinrent de jour en jour plus violentes, & le Chef de l'Empire faisoit trembler par ses succès le Chef de l'Eglise Romaine. La plûpart des Princes d'Italie avoient pris parti pour l'Empereur, qui, à la vérité, n'avoit que trop de justes sujets d'être irrité des prétentions outrées des hauteurs & des entreprises du Souverain Pontise. Cependant le bon Humbert III, ne voyant dans le Pape que le Représentant sur terre de la Divinité, & croyant de très bonne foi, qu'il n'étoit pas possible au Successeur de St. Pierre d'être injuste, ou de se tromper, il se declara ouvertement pour Alexandre VI, contre Fréderic son Parent, qui, profondément ulcéré, se déclara à son tour implacable ennemi du Duc de Savoie (4); & la premiere marque d'inimitié qu'il lui donna, fut d'accorder aux Evêques de Turin, de Maurienne, de Tarentaise, de Genève & de Belley la plus grande partie de leurs Dioceses en Fiefs, & de les créer Princes du St. Empire; élévation, qui, soustraisant ces Prélats à la domination de leur Souverain légitime, enflamma leur ambition, & porta quelques-uns d'entr'eux à se soulever.

Rébellion de l'Evêque de Turin.

Le premier de ces Evêques, nouveaux Princes & rebelles, fut Charles, Evêque de Turin, qui, prétendant être l'égal du Comte de Savoie lui refusa tout hommage & toute marque d'obéissance. Humbert, pour arrêter les suites de cette rebellion naissante, passa les monts, & il se disposoit à punir l'audacieux Prélat, lorsque Manfroy I, Marquis de Saluces, refusa aussi de lui rendre hommage, pour les terres qu'il tenoit en fief de la Maison de

(1) Idem. L. 7.
(2) Morig. *Hist. di mil.* L. 1.
(3) *Hist. des Dauphins.* Ch. 5.
(4) Chieza. *Apol. de la Maif. de Savoie.* Pingon. *Hist. Sabaud.* L. 7.

SECT. II. *Hiſtoire de la Savoie depuis l'an 1000 juſqu'à l'an 1391.*

Savoie. Humbert remettant à un autre tems à punir la félonie de l'Evêque, entra à main armée dans le Marquiſat de Saluces, prit Barges, Scarnafix, Bruſque, Brent, & aſſiegea Saluces, dont il alloit auſſi ſe rendre maître, lorſque Boniface, Marquis de Montſerrat, offrant ſa médiation, fut accepté pour Arbitre, & par ſa ſentence, prononça que le Comte Humbert donneroit en fief au Marquis les quatre Villes conquiſes, & que, moyennant ſoixante mille florins qu'il payeroit au Marquis de Saluces, celui-ci feroit hommage pour tout le Marquiſat. (1) Cette déciſion acceptée de part & d'autre, fut exécutée, & le Comte n'ayant plus rien qui retardât ſa marche, ſe rendit à Turin, arrêta les iniques uſurpations de l'Evêque, l'humilia, reprit tout ce que ce Prélat lui avoit enlevé & l'obligea de renoncer à ſes ambitieuſes prétentions.

Fréderic paſſe en Piémont & le ravage.

Humbert, pour remercier le Ciel du ſuccès de ſes armes, donna, ſuivant l'uſage de ſon tems, beaucoup de biens aux Moines, & vécut paiſiblement juſqu'à ce que Fréderic Barberouſſe, rentrant en Italie, toujours courroucé contre le Comte de Savoie, porta la déſolation & le ravage dans le Piemont, où, dans la vue de ſe venger de l'attachement de Humbert pour le Pape, il prit & brûla la Ville & le Château de Suze, ainſi que les principaux titres de la Maiſon de Savoie dépoſés dans les Archives de ce Château. Veillane fut également ruinée, le pays d'alentour ravagé; & l'implacable Fréderic n'épargna que la ville de Turin, par égard pour l'Evêque, l'un de ſes plus zélés Partiſans. (2)

Humbert ſe rend en Piemont, repare le déſordre & punit l'Evêque de Turin.

Hors d'état de s'oppoſer aux fureurs d'un ennemi auſſi puiſſant, Humbert, pendant le Cours de ces dévaſtations fut contraint de reſter en Savoie, ſon armée n'étant, ni aſſez nombreuſe, ni aſſez formidable pour lutter contre celle de l'Empereur. Mais lorſque, ſa vengeance aſſouvie, Fréderic, n'ayant plus rien à ravager dans le Piemont, eut repris la route d'Allemagne, le Comte de Savoie ſe hâta de ſe rendre en Piemont, entra dans Turin, chatia l'infidelle Evêque, & repara autant qu'il fut en ſon pouvoir, les dommages cauſés aux Piemontois par Fréderic. Après avoir rempli cette tâche, bien digne d'un Souverain, Humbert, toujours inépuiſable dans ſes libéralités à l'Egliſe, fonda & dota richement la Chartreuſe d'Ailloy en Savoie, & l'Abbaye d'Aulps en Chablais. Pendant qu'il ſignaloit ainſi ſa piété, l'Evêque de Turin, très-affligé des reſtitutions qu'il avoit été contraint de faire, étoit allé ſolliciter ſon rétabliſſement auprès de Fréderic, qui envoya ſon Chancelier en Piemont avec ordre de rétablir l'Evêque dans toutes les Places qu'il avoit uſurpées, & qui lui avoient été repriſes.

De nouveaux embarras ne permirent point au Comte de s'oppoſer au Chancelier de Fréderic. Henri, fils de l'Empereur, ligué avec les Milanois, anciens ennemis de la Maiſon de Savoie, entra, ſuivi d'une puiſſante Armée, ſur les poſſeſſions du Comte de Piemont, qu'il paroiſſoit devoir envahir, & où il ne prit cependant que le Château de Veillane, qu'il fit démolir, ſoit que la réſiſtance qu'il trouva ne lui permit pas de faire de plus grands progrès, ſoit que moins irrité que Fréderic ſon pere, il ne voulut pas porter plus loin ſes

(1) Pingon. *Hiſt. Sabaud.* L. 7.
(2) Chieza. Blond. *Décad.* 2. L. 5. Corio. P. 1.

ſes hoſtilités ; car, les Hiſtoriens de ce tems bornent à la priſe de Villane tous les recits qu'ils font de cette guerre. (1) Quoiqu'il en ſoit, Humbert ne ſurvêcut que peu de tems à cette derniere expédition, & il mourut aimé de ſes Sujets, haï, mais eſtimé de Fréderic lui-même, à Chambery, le 4 Mars 1188. (2)

Sect. II. *Hiſtoire de la Savoie depuis l'an 1000 juſqu'à l'an 1391.*

Humbert meurt. 1188.

Il eſt vrai que Humbert fut très pieux ; mais ſon zele pour le Pape le fit paroître à Rome digne des honneurs de l'Apothéoſe ; & il fut inſcrit au Catalogue des Saints de l'ordre de Citeaux. Il porta plus habituellement l'habit de religieux de l'ordre de Citeaux, que les marques extérieures de la Souveraineté, toutes les fois que les beſoins de l'Etat ne l'obligerent point de ſe mettre à la tête de ſon armée, ou de paroître en Souverain, il vêcut dans la retraite parmi les Réligieux, ſoit de l'Abbaye d'Aulps, ſoit de celle Haute-Combe, vêtu comme eux, & leur donnant l'exemple de la vie monaſtique. Il fut pourtant marié quatre fois. Sa premiere femme fut Faydive, ou Faidide, fille d'Alphonſe I, Comte de Toulouſe : il épouſa en ſecondes nôces, Germaine de Zeringhen, fille de Berthold IV, Duc de Zeringhen ; il fut marié pour la troiſieme fois avec Béatrix de Vienne, fille de Girard, Comte de Vienne & de Maſcon ; enfin, il épouſa en quatriemes nôces Gertrude d'Alſace, ou de Flandres, fille de Thierry d'Alſace, Comte de Flandres. Faidide ne lui donna point d'enfans ; il eut de Germaine de Zeringhen ſa ſeconde épouſe, Agnès de Savoie, qui fut promiſe au Prince Jean, fils de Henri II, Roi d'Angletere, & morte avant la conſommation de ce mariage. De Béatrix de Vienne, ſa troiſieme femme ; Humbert eut Eléonore de Savoie, qui fut mariée avec Guy, Comte de Vintimille & de Luſagne, Marquis d'Alpiere ; & Thomas, Comte de Savoie, dont la naiſſance combla Humbert de joie.

Thomas nâquit au Château de Charbonnieres en Savoie, le 20 Mai, 1177. Comme il n'avoit qu'onze ans lors de la mort du Comte Humbert, Boniface, fils de Guillaume, Marquis de Montferrat, lui fut donné pour tuteur ; & Boniface remplit cette tutelle avec tant de zele & de ſuccès, qu'à ſa ſollicitation Henri, Roi des Romains, obtint de Fréderic Barbe-rouſſe, ſon Pere la révocation de toutes les Sentences prononcées contre le Comte Humbert, en faveur de l'Evêque de Turin (3). Thomas commença ſon regne par des dons & des conceſſions conſidérables à diverſes Egliſes. Fréderic Barbe-rouſſe, mourut ; & ſon fils étant parvenu à l'Empire, ſous le nom de Henri V, l'Evêque de Turin crut trouver auprès de lui la même protection dont il avoit joui ſous ſon Prédéceſſeur. Dans cette eſpérance, il commença à uſurper des droits qui ne lui appartenoient pas : il ſe trompa ; Thomas le chaſſa de Turin, où il ne lui permit de rentrer qu'à condition que ſes officiers ne connoîtroient à l'avenir que des matieres purement ſpirituelles, & qu'il n'attenteroit jamais à la juriſdiction civile, ni aux droits Seigneuriaux appartenans au Comte ſeul.

Thomas de Savoie ſuccede à Humbert.

La prudence & l'activité de Boniface ſembloient avoir fixé le calme & la

(1) Signon. *de Regn. Ital.* L. 15.
(2) Pingon. *Arb. Gen.* Buttet. Menot. *Ciſter.*
(3) Chieza. Buttet. Bolero. *Chron. Hiſt. Piemont.* cap. 43.

SECT. II. *Hiſtoire de la Savoie depuis l'an 1000 juſqu'à l'an 1391.*

paix en Savoie, lorſque les Aſtéſans troublerent le repos du Comte & de ſes Sujets; ils s'armerent, & ſans déclaration de guerre, firent une irruption ſur les terres de Savoie. Le jeune Thomas, promptement ſecouru par le Marquis de Montferrat & par Manfroy, Marquis de Saluces, repouſſa vigoureuſement les Aſtéſans qui firent une perte conſidérable dans cette expédition, auſſi diſpendieuſe pour eux que le projet en avoit été injuſte. (1) Reinier, Abbé de St. Rambert en Bugey, perpétuellement expoſé aux violences & aux uſurpations de ſes voiſins, implora la protection de Thomas de Savoie, lui remit le Château de Cornillon, & lui ceda une partie des revenus & des droits Seigneuriaux de la ville de St. Rambert; Thomas, de ſon côté, promit de protéger l'Abbé, envers & contre tous. Le Traité qui fut ſigné de part & d'autre à Chambery, mit Reinier à l'abri de l'oppreſſion de ſes voiſins, & ajouta de nouvelles poſſeſſions à la puiſſance déjà très-étendue de la Maiſon de Savoie.

Nouvelle Croiſade.

Quelque tems après, ſi l'on doit s'en rapporter à quelques Hiſtoriens, qui, peut-être n'ont fait que copier les uns d'après les autres la même erreur (2), le Pape Innocent III. ayant fait publier une nouvelle Croiſade, pluſieurs Princes, du nombre deſquels fut Thomas, entreprirent le voyage de la Terre-Sainte, & ſe choiſirent pour Chef, Boniface de Montferrat. Ces Hiſtoriens prétendent que les Croiſés s'étant donné rendez-vous à Veniſe, & ayant pris chacun des chemins différens; quand le Marquis de Montferrat & Thomas de Savoie furent arrivés à Veniſe, ils trouverent ſi peu de troupes prêtes à s'embarquer; qu'ils ne jugerent point à propos de ſe mettre en mer: mais qu'alors les Vénitiens engagerent ce petit nombre de Croiſés d'aller en Dalmatie: qu'ils y conſentirent; & que cette petite Armée, après avoir repris Zara pour les Vénitiens, & paſſé l'hiver en Dalmatie, entreprit de rétablir le jeune Alexis, fils de l'Empereur Iſaac Comnene ſur le trône Impérial, uſurpé par Alexis, ſurnommé Andronic. On aſſure que ce furent ces Croiſés qui exécuterent glorieuſement cette périlleuſe entrepriſe; mais que Thomas fut l'un de ceux qui élurent le Comte de Flandres Empereur de Conſtantinople, & qu'enfin, l'expédition des Croiſés fut terminée par la priſe de Conſtantinople & la deſtruction de l'Empire Grec. (3) Il eſt difficile de ſe perſuader, malgré le témoignage de ces Hiſtoriens, que Thomas ait fait ce voyage, & beaucoup plus encore qu'il ſe ſoit trouvé à la priſe de Conſtantinople, car, il eſt prouvé par diverſes Chartres, que lors de la priſe de Conſtantinople & du Couronnement de Baudouin, Thomas étoit dans ſes Etats. (4)

Amitié de l'Empereur Philippe pour Thomas de Savoie.

Cependant, les enfans & ſucceſſeurs de Fréderic I, n'avoient point hérité de la haine de leur pere contre la Maiſon de Savoie; Henri V, au contraire, ſe montra peu favorable à l'Evêque de Turin, que Fréderic avoit hautement protégé; & lorſque Philippe, Duc de Suabe & frere de Henri, fut parvenu à l'Empire, il donna à la Maiſon de Savoie les marques les plus

(1) *Hiſt. di Piemonte.* L. 1.
(2) *Hiſt. di Piem.* Botero Butet. Cuſpin. Vignier. *Bibl. Hiſt.*
(3) Blondus *Decad.* 2. L. 6. Juſtiniani, *Hiſt. Venet.* L. 2. Meior. &c.
(4) Tabouë, Dogliorii, Wanduburch, Papyre, Maſſon.

distinguées d'estime & d'affection. En effet, cet Empereur étant à Bâle, en 1207, donna au Comte Thomas l'investiture de tous les pays, terres & Seigneuries qu'il tenoit de ses prédécesseurs; il lui céda les Villes & Châteaux de Quiers & de Testonne, en Piemont, ainsi que le Château de Modon dans le Pays de Vaud, lui promettant de le défendre, lui, ses droits & ses possessions envers & contre tous. (1)

Sect. II. *Histoire de la Savoie depuis l'an 1000 jusqu'à l'an 1391.*

Thomas étoit heureux; sa puissance s'accroissoit, ses sujets étoient tranquilles, il vivoit en bonne intelligence avec ses voisins, & sur-tout avec son ancien tuteur, Boniface de Montferrat, comme avec Manfroi, Marquis de Saluces: mais cette concorde ne se soutint pas. L'Empire étoit partagé entre deux compétiteurs; Philippe, fils de Fréderic Barbe-rousse, & Otthon. Les Princes d'Italie se diviserent aussi. Les Marquis de Montferrat & de Saluces se déclarerent pour Philippe; les Milanois & la ville de Vercel prirent le parti d'Otthon. Cette division d'intérêts fit naître de vives querelles, qui bientôt dégénérerent en violentes hostilités. Les Milanois & les Vercelois résolurent de déclarer la guerre aux Marquis de Saluces & de Montferrat: mais pour mieux s'assurer de cette entreprise, ils firent alliance avec le Comte Thomas, qui, oubliant en cette occasion les bienfaits de l'Empereur Philippe, & l'amitié qui l'avoit uni avec Boniface, alla, suivi de mille chevaux, se joindre aux troupes de Milan & de Vercel. Cette Armée s'empara de Casal qu'elle démolit; & le Montferrat fut si cruellement ravagé, que Boniface fut contraint de demander la paix & de l'accepter aux conditions les plus désavantageuses. Malgré le succès de ses armes, le Comte Thomas se défiant avec raison de la fidélité des habitans de Turin, attachés à l'Empereur Philippe, fit, dans la vue de s'opposer éfficacement à toutes les entreprises qu'ils seroient tentés de former, une alliance étroite avec les Vercelois, & pour s'assurer de la fidélité de ses alliés, il accorda de grands privileges & des franchises aux habitans de la ville d'Yenne. (2)

Guerre des Milanois ligués avec Thomas, contre le Marquis de Montferrat.

Cependant quelque désunion que cette diversité d'intérêts eut causée, il ne paroit pas que la haine entre la Maison de Saluces & de Savoie ait été bien vive alors; car, quelque tems après l'expédition de Montferrat, Alix de Montferrat, Veuve de Manfroi II, Marquis de Saluces, remit, en qualité de tutrice de Manfroi de Saluces, son Petit-fils, la ville de Barges au Comte de Savoie, en échange de Leschaux, de Fontenelle & de Roucaille. Il est d'autant plus vraisemblable qu'alors la bonne intelligence étoit rétablie entre ces trois Maisons, ou du moins qu'il n'y avoit plus entr'elles des hostilités, que Thomas de Savoie, suivit Louis, Dauphin de France, dans la guerre cruelle déclarée contre les Albigeois, & dans laquelle le Comte de Savoie signala par les actions les plus héroïques, sa valeur, & ce qu'on appelloit dans ce siecle, son extrême & trop ardente piété. (3)

Thomas se signale dans la guerre contre les Albigeois.

Cette sanglante guerre ne fut pas plutôt terminée par le massacre des Albigeois, que le Comte de Savoie de retour dans ses Etats, apprit avec indignation que Guillaume & Henri, Marquis de Busque en Piemont, refu-

(1) *Archives de Turin.*
(2) *Hist. di Piemonte* L. 2. Sigon. *de Reg. Ital.* L. 16. Corio. p. 2.
(3) Chieza Paradin *Hist. de Savoie* L. 2. c. 59.

SECT. II. *Histoire de la Savoie. depuis l'an 1000 jusqu'à l'an 1391.*

soient obstinément de lui rendre hommage pour leurs terres. Déterminé à punir cette injure, Thomas se rendit en Piemont, contraignit ces deux Seigneurs à se soumettre, leur pardonna; &, outre l'hommage qu'ils lui rendirent, ils s'engagerent à lui livrer leurs Châteaux & leurs Forteresses, toutes les fois qu'il en auroit besoin pour la guerre. Quelque tems après, le Comte de Savoie, voulant se mettre en possession du Château de Modon, qui lui avoit été donné par l'Empereur Philippe, l'Evêque de Lausanne s'y opposa, sous prétexte que ce Château, dépendant de son Evêché, Philippe n'avoit eu aucun droit d'en disposer. Mais, ce Prélat voyant que Thomas étoit résolu de renverser cette opposition par la force des armes, ne jugea point à-propos de la soutenir, & par deux différens Traités, il se départit de toutes ses prétentions sur ce Fort, ainsi que de tous les droits qu'il avoit cru avoir. (1)

Le Seigneur de Pontevre fit moins de résistance encore, & prévenant les demandes du Comte de Savoie, il lui remit le Château de Saillon, & généralement tout ce qu'il possédoit depuis le Lac de Lausanne, jusqu'au Mont St. Bernard, ainsi que toutes les Possessions qu'il avoit dans le Vallais. Il s'éleva quelque tems après de nouveaux différens entre ce Prince & Manfroi III, Marquis de Saluces; mais avant même qu'on en vint à des actes d'hostilité, la paix fut faite, & solidement établie. Le Comte de Savoie n'en profita que pour se signaler par les plus magnifiques libéralités envers quelques eglises & plusieurs monasteres.

Pendant que ces soins l'occupoient, il survint une guerre entre les Génois & les habitans d'Alexandrie, appuyés par les Milanois & les Vercelois. La République de Gênes demanda du secours au Comte de Savoie; il lui envoya des troupes, & les Génois firent lever le siege d'Arquato & conquirent une partie des terres d'Alexandrie. Ils devoient leurs succès, du moins en très-grande partie, au Comte Thomas; mais le service qu'il leur avoit rendu, ne les empêcha point de prendre bientôt de l'ombrage contre lui. En effet, le Comte de Savoie ayant été élevé par l'Empereur Fréderic II, à la dignité de Vicaire Général de l'Empire en Piemont & en Lombardie, & les villes de Savone & d'Albenga lui ayant promis, en se mettant sous sa protection, de lui remettre toutes les terres de la riviere de Gênes, cette promesse ulcéra les Génois encore plus contre le Vicaire de l'Empire, que contre les villes d'Albenga & de Savone, auxquelles seules ils eussent dû en vouloir; & dès lors, il commença d'y avoir beaucoup de méfintelligence entre la République de Gênes & la Maison de Savoie. (2) Mais de plus puissans intérêts fixoient alors l'attention de Thomas.

Le Comte de Savoie fournit des secours à Gênes contre Alexandrie.

Méfintelligence entre Gênes & le Comte de Savoie.

L'Empereur irrité des contestations suscitées par les Marseillois, au Seigneur de Baux qu'il protégeoit, les menaçoit du plus sévere châtiment, & la ville de Marseille effrayée de ces menaces, envoya son Podestat, ou Premier Magistrat, conjurer le Comte de Savoie, comme Vicaire-Général de l'Empire, de vouloir bien fléchir le courroux de l'Empereur. Non-seulement Thomas mit les Marseillois à l'abri de la vengeance qu'ils redoutoient,

Service signalé rendu aux Marseillois par le Comte Thomas.

(1) Pingon. *Hist. Sab.* L. 8.
(2) Chieza. Paradin. *Hist. de Sav.* L. 2. ch. 62.

mais il obtint encore de l'Empereur, pour la ville de Marſeille, le droit de battre monnoie d'or, d'argent & de cuivre, la conceſſion de toute la côte Maritime, depuis Aigues-Mortes, juſqu'au Port d'Olivel, ainſi que les Iſles voiſines, avec le pouvoir d'y faire conſtruire des Châteaux & des Forteresſes; l'affranchiſſement de toutes ſortes de droits & impôts dans les Royaumes de Syrie & de Sicile, dans les provinces de la Pouille & de la Marche d'Ancone, où il leur fut enfin accordé le droit d'établir des Conſuls, pour la déciſion des différens relatifs au commerce. (1) Pénétrés de reconnoiſſance pour un ſi grand bienfait, les Marſeillois firent préſent au Comte de Savoie de 2000 marcs d'argent, & raſſurés par ſa protection, ils ne craignirent plus aucune puiſſance voiſine. (2)

Guerre entre l'Empereur & le Pape.

Pendant que ce Traité ſe concluoit, l'Empereur ſe rendit dans la Romagne, où, apprenant que le Pape Honoré III, avoit mis dans ſon parti les Milanois & les Vercelois, il ſe ligua avec le Comte de Savoie, les Marquis de Montferrat & de Saluces, les habitans d'Aſti & ceux de Quiers. Cette Ligue, plus formidable & plus heureuſe que celle du Souverain Pontife, eut des ſuccès rapides; elle s'empara de la Ville de Teſtone, qui fut démolie; & de ſes débris, la ville de Mont-Calier fut battie. De leur côté, les Milanois, ſous la conduite du Général Humbert Ozimo, s'emparerent de Coleurs conquêtes, lorſque le Comte Thomas les rencontra, leur livra bataille, & remporta ſur eux une victoire complette. Humbert Oſimo fut tué dans l'action, & les Hiſtoriens Contemporains aſſurent qu'il reſta dix-mille morts des deux côtés. (3)

Défection des habitans de Turin.

Le Comte de Savoie s'applaudiſſoit de ce triomphe, lorſqu'il apprit l'affligeante nouvelle de la défection des habitans de Turin, qui, ſupportant impatiemment ſa domination, venoient de conclure avec le Marquis de Montferrat & André Dauphin de Viennois, un Traité ſecret, par lequel ils ſe détachoient entiérement de l'obéiſſance qu'ils devoient à la Maiſon de Savoie. D'après ce Traité, le Marquis de Montferrat paſſa dans le Piemont à la tête de ſes Troupes, & ſe ſaiſit de Turin. Le Comte Thomas raſſembla une Armée, vint à ſon tour en Piemont, défit & diſperſa les Troupes que les Aſtéſans envoyoient au ſecours des habitans de Turin. (4) L'Armée de Thomas ne lui paroiſſant pas aſſez conſidérable pour recouvrer cette Capitale, il ſe contenta d'en faire le blocus, & revint en Savoie pour y lever de nouvelles Troupes; il ne s'y arrêta qu'autant de tems qu'il lui en falloit pour raſſembler tous les ſoldats dont il croyoit avoir beſoin, & ſignaler ſa piété par des fondations pieuſes. Mais prêt à repaſſer les Monts, il tomba malade aux environs d'Aoſte, & fut obligé de s'arrêter dans cette Ville, où il mourut très-peu de jours après s'y être fait tranſporter, le 20 Janvier 1233. (5)

Mort du Comte Thomas. 1233.

(1) Ping. *Hiſt. Sab.* L. 8.
(2) Ruffy. *Hiſt. de Marſeille.* L. 4. ch. 3.
(3) *De Regno Ital.* L. 17. *Hiſt. de Piem.* L. 2. Urſperg. *Chron.* p. 243.
(4) Ping. *Aug. Taurin* Buttet.
(5) Gaudent. Merula. Gaſp. Bugat. Ping. *Arb. Gen.* Buttet.

SECT. II. *Hiſtoire de la Savoie depuis l'an 1000 juſqu'à l'an 1391.*

Thomas fut plein de courage, plus pieux encore que guerrier, & d'une prudence conſommée. Il fut l'ami de ſes ſujets, le protecteur de ſes voiſins, la terreur de ſes ennemis. On dit qu'il fut heureux; mais il ne dut ſes ſuccès qu'à ſa rare prudence, qui le guida dans toutes ſes entrepriſes. (1) Il avoit épouſé en premieres nôces, Béatrix de Genève, fille de Guillaume, Comte de Genève, & ce mariage fut ſtérile. Il ſe maria enſuite avec Marguérite de Foucigny, fille & héritiere de Guillaume, Seigneur de Foucigny. Il eut de Marguérite, 1°. Amé, qui lui ſuccéda. 2°. Humbert de Savoie, qui fut tué en 1233, dans une bataille en Hongrie. 3°. Thomas de Savoie, Comte de Flandres & de Haynaut, de qui ſont deſcendus les Comtes de Piemont & les Princes d'Achaye & de la Morée. 4°. Aymon de Savoie Seigneur de Chablais, de Chillon, Montorge, &c. 5°. Guillaume de Savoie, Doyen de l'Egliſe de S. Maurice, de Vienne en Dauphiné, enſuite Evêque de Valence, & qui ſe diſtingua ſi fort à la Cour de Henri III, Roi d'Angleterre, auquel il conduiſit Léonor de Provence, ſa niece, épouſe de ce Monarque. 6°. Amé de Savoie, qui fut chartreux, & mourut Evêque de Maurienne. 7°. Pierre de Savoie, Comte de Romont & de Richemont, Baron de Foucigny & du Pays de Vaud, & qui devint enſuite Comte de Savoie. 8°. Philippe de Savoie Archevêque de Lyon, enſuite Comte de Savoie & de Bourgogne. 9°. Léonor de Savoie, qui épouſa Azon IV, d'Eſt, Comte de Verone & d'Ancone, fils d'Obizon d'Eſt, Marquis de Gênes & de Milan; 10°. Marguérite de Savoie, qui fut mariée avec Herman, ſurnommé *le Viel*, Comte de Kibourg, de Nidau & de Bade, Seigneur de Fribourg & Landgrave d'Alſace. 11°. Boniface de Savoie, ſucceſſivement Evêque de Balley, de Valence, Archevêque de Cantorbéri & Primat d'Angleterre. 12°. Béatrix de Savoie, qui fut mariée avec Raymond Berenger, Comte de Provence, l'un des plus puiſſans Princes d'Italie de ſon tems. 13°. Alix de Savoie, Abbeſſe du Monaſtere Royal de S. Pierre de Lyon. 14°. Agathe de Savoie, Réligieuſe & enſuite Abbeſſe du même Monaſtere. 15°. Avoyé de Savoie, qui épouſa Baudouin VII, de Rivieres, Comte de Devonshire & de l'Iſle de Wight, l'un des premiers Seigneurs d'Angleterre. (2)

Amé IV. ſuccede à Thomas ſon pere.

L'ainé des enfans de Thomas, Amé, lui ſuccéda bientôt: il éclipſa par ſa valeur & ſes grandes actions la gloire de ſes prédéceſſeurs. Il étoit né au château de Mont-Meillan, en 1197. A peine les habitans de Turin eurent appris que ſon regne avoit commencé, que craignant ſa juſte vengeance, & ſachant qu'il ſe préparoit à ſuivre le plan des opérations méditées par ſon pere, ils ſe répentirent de s'être ſouſtraits à ſa domination. Hugues, Evêque de Turin, auſſi ſage que ſes prédéceſſeurs avoient été turbulens & factieux, entreprit de reconcilier les rebelles avec le Comte; ils ſe ſoumirent à Amé, qui eut la généroſité d'oublier leur défection, & ils lui préterent ſerment de fidélité. Le Marquis de Montferrat, auquel ils s'étoient donnés, ſe départit

(1) *Hiſt. de Milan de Reg. Ital. Hiſt. de Provence* 2. Part.
(2) Pingon. *Hiſt. Sab.* L. 8. & 11.

de tous les droits qu'il avoit sur cette ville, &, le Comte de Savoie pour gage d'une reconciliation parfaite, donna en fief aux habitans le Château de Collein (1). Par cet heureux Traité, la ville de Turin rentroit sous l'obéissance d'Amé, qui, dans le même tems, étoit menacé de perdre la Souveraineté sur l'une de ses autres possessions qu'il avoit donnée en appanage à Aymon & Pierre de Savoie, ses freres. En effet, les Valésans, sous prétexte de quelques différens qu'ils avoient eus avec ces deux Princes, leurs voisins, se jetterent, excités par Landri, Evêque de Syon, à main armée dans le Val d'Aoste, y commirent beaucoup de ravages, & se flattoient d'en faire la conquête, lorsque le Comte Amé, soutenu par les Marquis de Montferrat & de Saluces, ses Gendres, passa rapidement les Monts, arrêta les Valésans, les battit, les mit en fuite, les poursuivit avec célérité; pénétra dans le Vallais, s'empara de Martegny, se rendit maître de Syon, & soumit le Vallais & les Valésans à la Maison de Savoie; conquête importante pour le Comte Amé IV, & qui, ajoutant aux Etats de ses peres, une nouvelle province, lui facilitoit des conquêtes plus étendues (2). Sa puissance s'accrut par ses armes, & ses peuples heureux par la sagesse de son Gouvernement, lui acquirent de la célébrité; les Souverains de l'Europe eurent pour lui tant d'estime, que Henri III, Roi d'Angleterre, son neveu, lui accorda pour lui & pour ses descendans, une somme de deux cens marcs d'argent, à prendre tous les ans sur les revenus de la Couronne d'Angleterre.

Sect. II. *Histoire de la Savoie depuis l'an 1000. jusqu'à l'an 1391.*

Incursion des Valésans dans le Val d'Aoste.

A peu près dans ce tems, l'Empereur Fréderic II, vivement irrité contre les Milanois, & résolu de les chatier, partit du fond de l'Allemagne pour se rendre en Italie, & fut reçu avec la plus grande magnificence à Turin, par le Comte Amé. L'Empereur, flatté de l'accueil & des preuves d'attachement & de zele qu'il reçut en cette occasion, érigea le pays de Chablais & d'Aouste en Duché; ensorte qu'Amé IV. fut le premier de sa Maison qui porta le titre de Duc de Chablais & d'Aouste (3). Il est vrai que cette érection ne fut pas tout-à-fait gratuite, & que Fréderic II. y fut déterminé par les services importans qu'il attendoit du Comte de Savoie: car, alors l'Italie, divisée en deux factions, sous les noms de *Guelfes* & de *Gibelins*. ne laissoit à l'Empereur d'autre moyen d'y rétablir & conserver son autorité que d'y avoir des Représentans. Il y créa deux Vicaires-Généraux de l'Empire, Hontius, son fils naturel, Roi de Sardaigne, & Amé, Comte de Savoie (4). Ce moyen lui réussit; & cette dignité donna une telle autorité au Comte de Savoie, que les habitans de Turin lui renouvellerent leur soumission, tandis que Rodolphe Comte de Grueres s'empressa de lui rendre hommage pour les terres qu'il possédoit, & que ses peres avoient jusqu'alors regardées comme indépendantes. L'Evêque de Lausanne allant encore plus loin, remit au Comte de Savoie tout ce qu'il possédoit à Romont, à Bossens & à Stavaye; de son côté le Comte Amé céda à l'Eglise de Lausanne le Château de Lecis, sous condition toutes fois qu'il pourroit le reprendre & s'en servir quand il lui seroit nécessaire en tems de guerre (5).

Erection du Chablais & d'Aoustie en Duché.

(1) Aug. Taur. *Hist. Sab.* L. 8.
(2) Vignier. *Chron. Burg.* Genebr. Chronol.
(3) *Hist. de Provence.*
(4) *Hist. di Piem.* L. 2.
(5) Paradin. du Haillan.

Cependant, comme Vicaire-Général de l'Empire en Italie, Amé IV. y exerçoit la même autorité qu'y auroit eue l'Empereur Fréderic lui-même, ſes ordres y étoient exécutés, & ſes ſentences ſuivies ſans appel & ſans oppoſition. Il eſt vrai que la haute opinion que l'on avoit de la juſtice d'Amé, contribuoit beaucoup à cette prompte & générale obéiſſance. Matthieu Paris aſſure que le Comte Amé fit hommage au Roi Henri III. d'Angleterre, ſon neveu, pour les Villes & Châteaux de Suze & de Veillane en Piemont, pour S. Maurice & le Château de Bard, en Chablais (1). Matthieu Paris ſe trompe: & jamais les Rois d'Angleterre n'ont eu aucune ſorte de droit de Suzeraineté en Piemont, ni dans le Chablais. Cet hommage n'avoit d'autre cauſe que la penſion de 200 marcs d'argent que le Comte de Savoie percevoit tous les ans ſur le tréſor d'Angleterre.

Autorité d'Amé IV. en Italie.

Amé IV. jouiſſoit d'une ſi haute conſidération, que lui ſeul entreprit, au gré des deux parties, de reconcilier l'Empereur Fréderic II. avec le Pape Innocent IV, & pour y réuſſir, il fit un voyage à Cluni, où s'étoit rendu le Souverain Pontife, avec lequel il eut de fréquentes conférences. De Cluni, le Comte de Savoie alla trouver l'Empereur à Crémone, & ce fut là qu'il promit de donner l'une de ſes filles en mariage à Manfroi, ſurnommé *la Lance*, Marquis d'Alexandrie, fils naturel de Fréderic (2). Cependant, quelques ſoins que ſe donnât Amé pour rétablir la paix, l'obſtination du Pape rompit toutes ſes meſures. Ce Pontife inquiet fit en France une levée de Troupes, deſtinées à paſſer en Italie, pour y maintenir Milan & quelques autres Villes contre l'Empereur, & qui devoient être commandées par le Cardinal Ubaldini. Innocent IV. demanda au Comte paſſage pour ces Troupes; mais Amé ne vouloit déſobliger, ni le Pontife, ni l'Empereur, & il ne donna d'abord que des réponſes vagues; elles ne ſatisfirent point l'impatience du Pape; il réitéra ſa demande d'une maniere plus preſſante, & le Comte de Savoie, craignant que l'arrivée de ces Troupes n'empêchât Fréderic de ſe rendre à Lyon, où l'on devoit s'occuper des moyens de rendre la Paix à l'Egliſe, il refuſa ouvertement le Pape, qui fut très offenſé (3). Fréderic ſe rendit à Turin, où il fut reçu avec magnificence par le Comte de Savoie; de Turin, l'Empereur ſe diſpoſoit à paſſer à Lyon; mais il fut contraint de retourner ſur ſes pas pour recouvrer Parme, que les partiſans d'Innocent IV. avoient ſurpriſe (4). Ce fut pendant ſon ſéjour à Turin que l'Empereur donna au Comte de Savoie la Seigneurie de Rivoles.

Amé IV. entreprend d'accommoder l'Empereur & le Pape.

Hoſtilités d'Innocent IV.

Il ſeroit inutile d'énumerer ici la quantité de conceſſions & de donations d'Amé IV, en faveur des égliſes & des monaſteres: il ſuivit, & quelque fois il alla ſur ce point, au-delà des exemples que ſes prédéceſſeurs lui avoient donnés; ſes libéralités, vraiement royales, enrichirent une foule de couvens & de moines, que ſa dévotion eut néanmoins pu ſe diſpenſer de décorer de titres & de ſeigneuries; car, il ne paroit nullement néceſſaire que des moines, ſoient Seigneurs & qu'ils aient des Vaſſaux. Les honneurs & les richeſſes ſont un peu incompatibles avec l'humilité monaſtique; & c'eſt

Piété bien ou mal entendue d'Amé IV.

(1) Matt. Paris.
(2) *Arb. Gent.*
(3) *Annal. de Petr. de Vineis.* L. 2. Matth. Paris.
(4) Triſt. Calchus. *Hiſt. Mediol.* L. 14.

c'eſt en quelque ſorte ſe jouer du Ciel & des hommes, que de faire au ſein de l'opulence, des vœux de pauvreté. Quoiqu'il en ſoit, Amé IV. s'occupoit de ſes pieuſes libéralités, & il ajoutoit de nouveaux dons aux anciennes donations qu'il avoit faites au Prieuré du Bourget, lorſque la mort le ſurprit en 1253, au Château de Mont-Meillan, où il étoit né 56 ans auparavant, en 1197. (1).

Sect. II. *Hiſtoire de la Savoie depuis l'an 1000. juſqu'à l'an 1391.*

Ce Prince avoit épouſé en premieres nôces, Anne Dauphine, fille d'André de Bourgogne, appellé *Dauphin*, Comte de Viennois, de Gapenſois & d'Albon: il n'eut de ce mariage que Béatrix de Savoie, mariée à Manfroi III, Marquis de Saluces, & qui enſuite épouſa Manfroi ſurnommé *la Lance*, Marquis d'Alexandrie, Prince de Tarente, Roi de Naples & de Sicile; & Marguérite de Savoie, qui épouſa Boniface, Marquis de Montferrat, ſurnommé *le Géant*, fils de Guillaume V, Marquis de Montferrat. Amé IV, en ſecondes noces épouſa Cécile de Beaux, ſurnommée *Paſſe-Roſe*, à cauſe de ſon extrême beauté, fille de Barral I, Seigneur de Beaux & de Venaiſcin, Vicomte de Marſeille; & de ce ſecond mariage naquirent Boniface, qui ſuccéda à ſon Pere; Béatrix de Savoie, ſurnommée *Comteſſon*, dans ſon enfance deſtinée à être Religieuſe, mais, qui n'ayant pas voulu ſuivre cette deſtination, fut recherchée en mariage par Jacques, Infant d'Arragon, depuis Roi de Majorque; union qui n'eut pas lieu; (Béatrix épouſa Pierre de Châlon, ſurnommé *le Bouvier*, Seigneur de Château-Bellin, fils de Jean, Comte de Bourgogne & de Châlons, Sire de Salins;) Leonore de Savoie; & Conſtance de Savoie, qui vivant dans le célibat, tenta de ſuccéder aux Etats de Savoie, & fut exclue de ſes prétentions en vertu de la Loi Salique, par des Arbitres qui prononcerent en faveur de Pierre de Savoie, ſon Oncle, ſeptieme enfant du Comte Thomas I. (2).

Sa Mort. 1253.

Boniface ſuccede à Amé IV. ſon Pere.

Le regne de Boniface, ſeul enfant mâle d'Amé IV, fut court, mais glorieux; il fut très agité, ſoit par le malheur des circonſtances, ſoit par le caractere entreprenant & guerrier de Boniface, que ſa valeur, & ſes actions héroïques firent ſurnommer *Roland*. Il étoit né le 1 Décembre, 1244; enſorte qu'il n'avoit que neuf ans lorſqu'il perdit Amé ſon Pere (3). Cécile de Beaux ſa mere, ſe chargea des ſoins de ſon éducation, & Thomas de Savoie, Comte de Maurienne & de Flandres ſon Oncle, ſe chargea de la Régence de l'Etat. Thomas gouverna ſagement, & par la prudence de ſes conſeils, il engagea Pierre & Philippe ſes freres, qui demandoient que l'on partageât les Etats de Savoie, à ſe déſiſter de leurs prétentions, & à ſe contenter d'un appanage. Peu de tems après la mort d'Amé IV, Charles de France, Comte d'Anjou, conduiſant une armée à la Comteſſe de Flandres, ſœur de St. Louis, & ayant invité Thomas de Savoie, ſon Beau-frere, à l'accompagner dans cette expédition, le jeune Boniface demanda ſi preſſamment de ſuivre Thomas ſon Oncle, que, malgré la foibleſſe de ſon âge, on ne put réſiſter au deſir véhément qu'il montroit; il partit à la tête d'un Corps conſidérable de Troupes, & ce qui fut encore plus ſurprenant, fut la valeur infiniment au-deſſus de ſon âge, qu'il fit paroître dans les oc-

Valeur de Boniface & ſuccès de ſa premiere expédition.

(1) Chieza-Botero. Buttet. S. Marthe. L. 4. Ch. 1.
(2) Noſtradamus. *Hiſt. de Provence.* 2 Part. Henning. *Général. Sab.* Pingon. Conrad.
(3) Pap. Maſſ. Buttet. *Hiſt. de Sav.* L. 2. Ch. 1.

Sect. II. *Histoire de la Savoie depuis l'an 1000. jusqu'à l'an 1391.*

cassions les plus périlleuses de cette expédition, qui eut tant de succès, que Marguérite fut rétablie dans ses Etats ; rétablissement dont elle fut redevable en partie à l'habileté de Thomas, & à l'activité du jeune Boniface. (1)

Les habitans de Turin se soustraissent à son obéissance, & il se propose de les chatier.

Le Comte de Savoie fut à peine de retour dans ses Etats, qu'un orage auquel on ne s'attendoit pas, l'obligea de reprendre les armes qu'il venoit de quitter. Le Piemont étoit déchiré par différentes factions, qui, se réunissant toutes contre le Souverain, se soustraisirent à son obéissance, par le plus injuste des Traités auquel ils avoient réduit Thomas de Savoie, après l'avoir livré à ses ennemis. Vivement indigné de tant d'ingratitude, & de cette rebellion, Boniface déterminé à venger & punir l'injure faite à sa maison, se disposoit à chatier les rebelles, lorsque de nouveaux événemens l'engagerent dans une affaire encore plus importante.

Le Pape Urbain IV, disposant, suivant l'usage très-abusif de ses prédécesseurs, des sceptres & des trônes, avoit donné à Charles de France, Comte d'Anjou & de Provence, les Royaumes de Naples & de Sicile, au préjudice de Manfroi, Roi de Naples, Beau-frere de Boniface. Il étoit naturel que le Comte de Savoie s'intéressât pour son Beau-frere. Toutefois, cet intérêt offença le Souverain Pontife, par les conseils duquel Charles d'Anjou, ligué avec Guillaume de Montferrat, fit une irruption en Piemont, où il s'empara de Turin, ville déja fort mal intentionnée envers la Maison de Savoie, & se rendit maître de plusieurs autres places (2). Ulcéré de la violence de ces hostilités, & voulant en arrêter le cours, Boniface, à la tête d'une Armée peu considérable, passa les Monts, & sa valeur suppléant au nombre, il combattit d'abord avec le succès le plus éclatant contre les François, remporta une victoire signalée à Rivoles, & alla mettre le siege devant Turin, qu'il se flattoit d'emporter, & dont vraisemblablement il se fut rendu maître, si le Marquis de Montferrat & les Astésans, n'eussent engagé le jeune Comte de Savoie à un combat. Bouillant, impétueux & outragé, Boniface, sans considérer la supériorité du nombre de ses ennemis, accepta la bataille, combattit avec la plus héroïque valeur, se couvrit de gloire ; mais trahi par la fortune, il perdit l'honneur de la victoire, & pour comble de disgrace, il fut fait prisonnier & conduit à Turin. Furieux & désespéré de se voir captif de ses Sujets, qui refuserent insolemment de lui rendre la liberté, il conçut de sa situation un tel chagrin, qu'il en mourut, en 1263. (3)

Il est vaincu, fait prisonnier, & conduit à Turin.

Boniface fut, disent les Historiens, le plus beau, le plus vaillant & le plus généreux des Princes de son tems. Ce fut à sa force prodigieuse, ainsi qu'à sa valeur, qu'il dut le surnom *de Roland*. Quand il partit de Savoie pour cette fatale expédition, on négocioit son mariage avec Agnès de Baviere, fille d'Otthon, Duc de Baviere : mais la joie que donnoit au Peuple l'espérance de ce mariage prochain, fut changée en tristesse & en deuil (4). Car, jamais il n'étoit arrivé une aussi cruelle disgrace à la Maison de Savoie : ja-

(1) Ping. *Hist. Sab.* L. 10. Buttet.
(2) Pingon Chieza-Doglioni. Botero. Papir. Mass. Vanderb. Buttet.
(3) *Decad. Savoy.* Guichenon, *Hist. General. de la Maif. de Sav.* T. 1. p. 278.
(4) Pap. Mass. *Arb. Gent.*

mais le Peuple n'avoit vu son Prince, après la perte d'une bataille, prisonnier chez ses sujets rebelles, mourir captif dans l'une des Capitales de ses Etats, où, bien loin de devoir être forcément détenu, il avoit droit de commander. Cependant tel étoit l'esprit de désobéissance & de rébellion qui animoit les habitans de Turin, que ce ne fut qu'avec beaucoup de peine, qu'il fut possible enfin de racheter le corps de Boniface, qui fut transporté à Maurienne, & inhumé dans le tombeau de ses ancêtres.

Sect. II. *Histoire de la Savoie depuis l'an 1000. jusqu'à l'an 1391.*

Ce fut après la mort de ce Prince, décédé sans postérité, que Béatrix de Savoie, Dame de Château-Bellin, Constance de Savoie, & Leonor de Savoie, Dame de Montpensier, filles d'Amé IV, & sœurs du dernier Souverain, prétendirent à sa succession; mais, après quelques contestations, elles furent exclues du Gouvernement, & Pierre de Savoie, Comte de Romont & de Richemont, leur oncle, fut préféré, suivant les dispositions de la Loi Salique, constamment observée en Savoie. On sera sans doute étonné que les enfans de Thomas de Savoie, Comte de Maurrienne & de Flandres, frere de Pierre, ne l'emportassent point sur ce dernier, puisqu'ils étoient à un dégré de parenté plus près de Boniface (1): mais alors la Loi de primogéniture & de représentation n'étoit point établie en Savoie.

Les Sœurs de Boniface prétendent à la succession.

Pierre étoit né au Château de Suze, en Piemont, en 1203, le septieme des enfans mâles de Thomas I. Il fut dans son enfance destiné à l'Etat Ecclésiastique: mais il se dégoûta d'un Etat pour lequel il ne se sentoit aucune inclination, & il demanda son apanage au Comte Amé IV, son frere aîné, qui lui remit plusieurs Terres en Bugey, & ensuite tout ce qu'il possédoit lui-même en Chablais (2). Il rendit par sa valeur & son habileté dans l'art des négociations, des services importans au Comte de Savoie son frere. Dans la suite, Henri III, Roi d'Angleterre, ayant épousé Leonor de Provence, niece de Pierre de Savoie, celui-ci fit le voyage d'Angleterre, & fut reçu avec distinction par le Roi Henri, qui lui fit bâtir un Hôtel à Westminster, & lui donna les Seigneuries de Richemont, d'Essex, & plusieurs autres Terres. Peu content encore de ces marques d'estime, Henri fit Pierre son premier Ministre, le créa solemnellement Chevalier, lui confia la garde des places les plus importantes du Royaume; en un mot, ce Prince acquit tant de crédit & d'autorité en Angleterre, que craignant d'exciter l'envie, & de causer quelque trouble, il conjura le Souverain de lui permettre de sortir du Royaume. A force de sollicitations, il obtint enfin son congé; mais, au moment où il alloit s'embarquer, Henri III. le fit rappeller & le contraignit d'accepter le Gouvernement de Douvres (3). Quelque tems après le Roi d'Angleterre ayant formé le projet d'envahir le Poitou, où il entretenoit des intelligences, il envoya Pierre de Savoie dans cette Province, pour disposer les partisans de la couronne d'Angleterre à hâter cette révolution; mais il fut découvert, & ce ne fut qu'avec beaucoup de peine qu'il parvint à s'évader; il repassa en Angleterre, où il fut l'un des principaux Chefs du Conseil du Roi, & où il assista avec distinction au Parlement convoqué à Londres, en 1248 (4).

Pierre de Savoie succede à Boniface.

(1) Ping. Chieza Botero.
(2) Colomby. *Ep, Valen.* Pingon. *Hist. Sab.* L. 9.
(3) Vuestmon *Hist. Angl.* Pap. Mass. Matthieu Paris.
(4) Matt. Por. Vuestmon.

SECT. II. *Hiſtoire de la Savoie depuis l'an 1000. juſqu'à l'an 1391.*

Après pluſieurs années de ſéjour à la Cour d'Angleterre, l'amour de ſa Patrie ramena Pierre en Savoie, & étant allé en Chablais viſiter l'Egliſe de St. Maurice, l'Abbé Rodolphe lui fit préſent de l'anneau de St. Maurice Martir, à condition, qu'à l'avenir, cet anneau paſſeroit d'un ſucceſſeur à l'autre, à tous les Souverains de Savoie: depuis cette époque, c'eſt avec ce même anneau que les Comtes & les Ducs de Savoie ont toujours pris poſſeſſion de la Souveraineté. A peine Pierre jouiſſoit du plaiſir de revoir ſa Patrie, qu'il ſe vit contraint de faire la guerre à Albert de la Tour-du-Pin, en Dauphiné. Mais quelques Seigneurs s'étant rendus Médiateurs, la quérelle fut terminée à l'avantage de Pierre, qui reçut en dédommagement des fraix de la guerre, le Château de Falavier, en Dauphiné (1). Quelque vif que fut le deſir de Pierre de Savoie de ne point quitter ſa Patrie, il ne put ſe réfuſer aux invitations preſſantes & réitérées du Roi Henri III, & il repaſſa en Angleterre. La treve convenue entre Henri & le Roi St. Louis étant prête d'expirer, il fut envoyé à la Cour de France, pour en obtenir la prorogation, & ce fut pendant ce ſéjour en France, que les habitans de Morat & de Vevai dans le Pays de Vaud, ſe mirent ſous ſa protection. L'année d'enſuite, Pierre de Savoie fut encore envoyé en Ambaſſade en France, avec quelques autres Prélats & Seigneurs Anglois de la plus haute qualité, pour y conclure un Traité de paix entre St. Louis & Henri III. (2)

Pierre acquiert par teſtament le Comté de Genève.

Pendant le ſéjour de Pierre de Savoie en Angleterre, Ebal de Genève, fils unique d'Humbert, Comte de Genève, fatigué de l'injuſtice & des perſécutions de Guillaume ſon oncle, qui s'étoit emparé du Comté de Genève, laiſſa par teſtament à Pierre les prétentions fondées, & les droits inconteſtables qu'il avoit ſur ce Comté; & c'eſt de ce teſtament, que la Maiſon de Savoie a tiré en partie, les droits qu'elle a fait valoir dans la ſuite ſur le Comté de Genève, & qui ont cauſé de ſi vives quérelles, tant de diſſenſions, de troubles, de déſordres, de guerres. Le deſir de ſe rendre ce Prince favorable, engagea quelque tems après l'Evêque de Lauſanne à l'aſſocier, pour la moitié des revenus de la juſtice & des droits de la Ville & Fauxbourg de Lauſanne. L'Evêque de Sion lui céda, par le même motif, quelques Châteaux, & des poſſeſſions d'un produit & d'une étendue conſidérables; enſorte que Pierre tenoit déja un rang très-diſtingué parmi les Seigneurs de la Haute-Allemagne, lorſque la mort de Boniface ſon neveu, lui tranſmit les Etats de ſes peres. Son premier ſoin, auſſi-tôt qu'il eut été reconnu Comte de Savoie, fut de venger la mort de ſon prédéceſſeur & de punir l'audace & la rebellion des habitans de Turin. Dans cette vue, il raſſembla toutes ſes troupes, paſſa les Alpes, entra dans le Piemont, alla mettre le ſiege devant Turin, & preſſa ſi vivement les aſſiégés, qu'ils furent contraints de ſe rendre à diſcrétion. Ils méritoient d'être traités en Sujets infidelles, & avec la plus grande rigueur; mais Pierre, modéré au ſein de la victoire, ſe conduiſit avec la plus rare généroſité, & il pardonna aux Rebelles, qui s'attendoient à des arrêts ſéveres, & à des punitions auſſi terribles qu'elles étoient méritées. (3)

Il venge la mort de ſon prédéceſſeur.

(1) Ping. *Hiſt. Sab.*
(2) Du Tillet. Matthieu Paris.
(3) Merula. Champier. Doglioni.

Après s'être aſſuré de l'obéiſſance des Piemontois, Pierre revint en Savoie, n'y reſta que peu de jours, & fit encore un voyage en Angleterre, où étoit l'Empereur Richard ſon Neveu, qui, pénétré d'eſtime pour les vertus & les talens du Comte, lui donna tous les Biens qu'Herman, Comte de Kibourg avoit poſſédés, tant au Dioceſe de Lauſanne qu'ailleurs, & mouvans de l'Empire; l'Empereur ajouta à ce bienfait l'inveſtiture des Pays & Duchés de Chablais & d'Aouſte, avec la qualité de Vicaire-Général de l'Empire. (1). Quelque deſir que le Comte eut de faire un plus long ſéjour en Angleterre, auprès de Henri III. & de l'Empereur Richard, les facheuſes nouvelles qu'il reçut des préparatifs de guerre faits par Adolphe, Comte de Genève, du refus du Sire de Baujeu de rendre hommage pour les poſſeſſions & Châteaux qu'il tenoit dans le Bugey & le Valromey, & de la revolte à laquelle ſe diſpoſoient les habitans de Turin, l'obligerent de paſſer la Mer & de ſe rendre promptement dans ſes Etats. Il raſſembla ſon Armée, ſe mit en Campagne, reçut de Henri III. un Corps de Troupes, marcha à la rencontre du Comte de Genève, lui préſenta bataille, remporta la victoire, lui reprit les Châteaux de la Roue & des Clés, & le contraignit à lui faire hommage lige. (2)

Il entre en guerre contre le Comte de Genève.

Effrayé de ces ſuccès, le Sire de Baujeu n'attendit point que l'orage éclatât, & prévenant le malheur qui le menaçoit, il ſe hâta de rendre l'hommage qu'il avoit refuſé. Les habitans de Turin, ſoutenus par les Aſtéſans, furent plus obſtinés, & perſiſtant dans leur revolte, il refuſerent de ſe ſoumettre. Pierre marcha contre les Aſtéſans, & malgré ſon habileté, ſes forces & ſon activité, il combattit ſans ſuccès; les Aſtéſans remporterent même ſur lui des avantages.

& contre les Aſtéſans.

Le Comte de Savoie fut plus heureux dans la guerre qu'il eut en même tems à ſoutenir contre Eberard de Habsbourg, Comte de Lauſtenbourg, qui ſe qualifioit auſſi de Comte de Kibourg. Pierre fit cette guerre, ſoit pour maintenir Marguérite de Savoie ſa ſœur, dans la jouiſſance des terres qu'elle avoit eues de la Maiſon de Kibourg, ſoit pour faire valoir la donation que l'Empereur Richard lui avoit faite des Biens d'Herman, Comte de Kibourg, ſon ſuccès fut complet dans cette importante entrepriſe; & il eut même la gloire de défendre la ville de Berne contre les tentatives d'Eberard de Habsbourg, ſur lequel il remporta deux victoires éclatantes; de maniere que Berne, délivrée du danger, ſe donna à lui, & ſe mit ſous ſa protection. Pierre embellit ſa nouvelle acquiſition, fit aggrandir Berne conſidérablement, & par les bienfaits qu'il répandit ſur cette ville, mérita, diſent les Hiſtoriens contemporains, non-ſeulement les titres de *Tuteur* & de *Défenſeur*, mais ceux auſſi de *Pere* & de *ſecond Fondateur* de Berne. (3)

La ville de Berne ſe donne à lui & il l'aggrandit.

Rodolphe, Seigneur de Stratlingen pénétré des grands ſervices que le Comte Pierre venoit de rendre aux Bernois, lui promit, dans l'Egliſe de Berne même, de l'aider de ſes Vaſſaux, de ſes Châteaux & de ſes Villes,

(1) Les Patentes de cette donation ſont datées de Bergamſted, le 17 Octobre 1263. Vanderb. Botero. Doglioni.

(2) Pap. Maſſon. Parad. Vanderb.

(3) Ce fut en 1266, que Berne ſe donna à Pierre, Comte de Savoie. Simler. de *Republ. Helv.* L. 1. Guillim. *de Reb. Helvet.* L. 3. C. 8.

SECT. II. *Hiſtoire de la Savoie depuis l'an 1000. juſqu'à l'an 1391.*

pendant qu'il ſeroit protecteur de Berne. Il ne le fut pas long-tems; il commençoit à peine à ſe repoſer des fatigues de cette derniere guerre, & des ſoins qu'il s'étoit donnés pour Berne, qu'il mourut à Chillon, au Pays de Vaud, le 7 de Juin 1268. (1)

Mort de Pierre de Savoie. 1268.

Ce Prince fut célebre par ſa valeur, eſtimé par ſa prudence, aimé par ſa douceur & ſa généroſité. Il étoit d'un eſprit vif; & dans les affaires, d'une vigilance, & d'une ſagacité peu communes. Il fut de la plus rare habileté à profiter des circonſtances, même à les faire naître, (2) lorſqu'il les jugeoit néceſſaires; ſon courage & ſes ſuccès militaires lui firent donner le ſurnom de *Petit-Charlemagne:* mais il n'étoit ni cruel, ni intolérant, ni uſurpateur, comme le fameux Charlemagne. Les Hiſtoriens Anglois le nomment *l'homme excellent, l'homme ſage, l'homme diſcret, prudent & circonſpect.* Il réunit au Comté de Savoie pluſieurs Terres & Seigneuries qu'il avoit conquiſes en Chablais, en Vallais, en Dauphiné, & dans le Genevois. (3) Ses poſſeſſions étoient très-conſidérables.

De ſon Epouſe Agnès de Foucigny, fille & héritiere d'Aymon, Seigneur de Foucigny, il n'eut qu'une fille, Béatrix de Savoie, Dame de Foucigny, qui fut mariée avec Guy, Dauphin de Viennois, Comte d'Albon, fils d'André de Bourgogne, ſurnommé *Dauphin*, Comte de Vienne & d'Albon. (4)

Philippe de Savoie ſuccede au Comte Pierre.

Philippe de Savoie, frere, héritier & ſucceſſeur de Pierre, étoit le huitieme des quatorze enfans de Thomas I. & il avoit été dès ſon enfance deſtiné à l'Egliſe; enſorte que, lorſqu'il fut appellé au Comté de Savoie, il étoit déjà fort âgé, & il ne laiſſoit gueres eſpérer de lui des actions bien mémorables. Il ſe diſtingua cependant, & par ſa fermeté & par la ſageſſe de ſon Gouvernement. Il étoit né en 1207; & encore dans l'enfance, il fut Chanoine de Metz, d'où il paſſa à la Prévoté de St. Donat de Bruges: ſon frere Amé IV. lui donna le Château de S. Symphorien d'Anzon, en Dauphiné. L'Evêché de Lauſanne étant venu à vaquer, il fut nommé Evêque par une partie des Chanoines; mais le plus grand nombre s'étant oppoſé à cette élection, elle fut ſans effet. Boniface de Savoie, ſon frere, Evêque de Valence, ayant été élevé à l'Archevêché de Cantorbéry, Philippe fut nommé à l'Evêché de Valence; il ne le garda qu'un an, & le quitta pour l'Archevêché de Lyon, auquel il fut nommé par le Pape Innocent IV, pendant la tenue du Concile de Lyon. Innocent IV. donna bientôt de nouvelles marques de ſon affection à Philippe, qu'il nomma Gouverneur du Patrimoine & Grand Gonfalonier de l'Egliſe. (5) Ce fut dans ces deux poſtes éminens, que donnant les preuves les plus ſignalées de ſon attachement au S. Siege, il s'oppoſa vigoureuſement aux Comtes d'Urbin & de Camerin, ainſi qu'aux Malateſtes Seigneurs de Rimini, & qui, partiſans zélés de l'Empereur Fréderic, cabaloient contre le Pape, & troubloient le repos de l'Egliſe. Philippe ne quitta point le Souverain Pontife pendant toute la durée

(1) Pingon. *Arb. Gent.* Papire, Maſſon, Chieza, Botero.
(2) *Hiſt. de Franc.* L. 15.
(3) Paradin Vanderb. Guillim. de *Reb. Helvet.* L. 1. C. 3.
(4) Guichenon *Hiſt. Général. de la Roy. Maiſ. de Sav.* T. 1.
(5) Ping. *Hiſt. Sab.* L. 9. Colomby *Hiſt. de Lyon.* L. 2. C. 45.

du Concile de Lyon, & il l'accompagna juſqu'à Rome. A ſon retour en Savoie, la guerre s'étant élevée entre Thomas, Amé & Louis ſes neveux, contre les Aſtéſans, Philippe prit parti pour ſes neveux, les ſuivit, partagea leurs périls & leur gloire, ſe ſignalant par ſa bravoure dans les combats, autant que dans les Conſeils il ſe diſtinguoit par ſa prudence. (1) Pendant qu'il ſecondoit ſes neveux, Guy, Dauphin de Viennois, s'empara des Châteaux d'Annonay & d'Argental en Vivarais, dépendans de l'Archevêché de Lyon. Philippe ne crut pas devoir autoriſer par ſon ſilence une telle uſurpation, & faiſant à ſon tour une incurſion en Dauphiné, il s'y rendit maître de Septeme & de Villeneuve. Ces hoſtilités cauſerent une guerre déclarée, & qui eut entrainé peut-être la ruine des Pays qui en étoient tour-à-tour le théatre, ſi la Médiation de quelques Seigneurs n'eut diſpoſé ces deux ennemis à conclure un traité de paix.

Philippe quitte l'Etat Eccléſiaſtique & ſe marie.

Quoique dès lors Philippe fut parvenu à un âge aſſez avancé pour ne pas changer d'Etat, cependant, l'eſpece de certitude où il étoit que Pierre, Comte de Savoie, ſon frere aîné, mourroit ſans ſucceſſeur, le détermina à réſigner tous ſes bénéfices, & il ſe maria avec la riche héritiere du Comte de Bourgogne. Alix, c'étoit le nom de cette épouſe, avoit été en guerre avec Thibaud, Roi de Navarre, Comte de Champagne & de Brie, & depuis quelque tems, les deux Partis fatigués de leurs pertes, avoient fait une treve, dont le terme étoit prêt d'expirer. En faveur de ce mariage la treve fut prolongée de quelques mois (2): elle duroit encore, lorſque Pierre de Savoie mourut; Philippe de Savoie lui ſuccéda à l'âge de ſoixante & un an, à l'excluſion de Béatrix de Savoie, fille de Pierre; de maniere que ce Pierre, qui, du Chef de ſa femme, étoit déjà Comte de Bourgogne, fut auſſi Comte de Savoie, & plus puiſſant par ces deux Souverainetés qu'aucun de ſes prédéceſſeurs.

Il rentre en guerre contre Guy Dauphin. 1278.

Dès les premiers jours de ſon regne, Philippe fut obligé de prendre les armes, & de faire la guerre à Guy, Dauphin, Seigneur de Foucigny, qui lui diſputoit la moitié de Tonon, dont il vouloit s'emparer par la force. On ignore quel fut l'événement de cette guerre. Les Bernois, pleins de reconnoiſſance pour les ſervices que Pierre, Comte de Savoie leur avoit rendus, ſe hâterent d'envoyer à Philippe des Députés, chargés de lui demander ſa protection, & de lui déclarer, que, l'ayant choiſi pour leur Seigneur, ils ne vouloient avoir que lui pour défenſeur, juſqu'à ce que l'Empereur fut venu en Alſace, & qu'il ſe fut rendu maître de Bâle.

Traité entre Philippe & Hugues Duc de Bourgogne.

Tandis que la ville de Berne renouvelloit à Philippe l'hommage qu'elle avoit prêté à Pierre; Hugues, Duc de Bourgogne acquit les droits de Béatrix de Bourgogne, Comteſſe d'Orlemunde, ſur le Comté de Bourgogne, & cette acquiſition fit naître des difficultés entre l'Acquéreur & Philippe, Comte de Savoie & de Bourgogne (3); mais les ſuites fâcheuſes qu'eût pu avoir cette conteſtation furent prévues & il fut convenu par un Traité qui terminoit tout, que le Duc Hugues quitteroit à la Comteſſe de Bourgogne

(1) Ping. *Aug. Taur.*
(3) Vanderb. Papire, Maſſon, Buttet, Taboué, Chieza, Doglioni.
(2) *Hiſt. de Bourg.* L. 4. ch. 23. Vigner. *Chron. de Bourg.*

SECT. II. *Hiſtoire de la Savoie depuis l'an 1000 juſqu'à l'an 1391.*

& à Othelin ſon fils, toutes ſes prétentions ſur le Comté de Bourgogne, moyennant onze mille livres Viennoiſes, qui lui ſeroient payées par le Comte de Savoie, comme mari d'Alix, Comteſſe de Bourgogne.

Quelque deſir qu'eût Phillippe de vivre en paix avec ſes voiſins, l'ambition de ceux-ci, & leurs fréquentes uſurpations l'obligerent, malgré lui, de reſter preſque perpétuellement armé. En effet, à peine il eut terminé ſes différens avec le Duc de Bourgogne, que Rodolphe, Comte de Habsbourg, ligué avec le Comte de Monbeillard & de Fribourg, entreprit d'envahir le pays de Vaud, & ſans déclaration de guerre, il alla mettre le ſiege devant Neufchatel. Amé & Henri, Seigneurs de Neufchatel, implorerent le ſecours du Comte de Savoie, qui, indépendamment du parti qu'il croyoit devoir prendre pour ſes alliés, étoit lui-même intéreſſé à s'oppoſer aux projets ambitieux & aux entrepriſes du Comte de Habsbourg; il marcha au ſecours des Neufchatelois, obligea Rodolphe de lever le ſiege, & de retourner ſur ſes pas. (1)

Guerre contre Rodolphe, élu Roi des Romains.

Comme ç'étoit forcément que Rodolphe avoit renoncé à ſes projets ſur le pays de Vaud, il étoit vivement ulcéré contre le Comte de Savoie dont les armes victorieuſes l'avoient obligé d'abandonner cette entrepriſe, & il n'attendoit pour ſe venger, que de plus favorables circonſtances; ſon élévation les fit naître; il fut élu Roi des Romains, & le premier uſage qu'il fit de ſa puiſſance, fut de commencer la guerre en Suiſſe, contre Marguérite de Savoie, Comteſſe de Kibourg & de Nidau. Philippe accourut au ſecours de ſa ſœur, & afin de garantir les terres de cette Princeſſe des fureurs de la guerre, il attira l'orage ſur le Pays de Vaud. Le Roi des Romains avoit fait les plus grands préparatifs & il paroiſſoit réſolu à périr, ou à triompher. Cependant, quelque vif que fut ſon reſſentiment, les ſoins du Pape Martin V, ceux de Marguérite, Reine de France, & les ſollicitations preſſantes d'Edouard, Roi d'Angleterre éteignirent dès ſa naiſſance, ce feu, qui annoncoit un ſi violent incendie. Rodolphe ne croyant pas devoir ſe refuſer à d'auſſi preſſantes médiations, remit ſes intérêts à Henri, Evêque de Bâle, & Philippe, de ſon côté, nomma pour ſon arbitre Guillaume, Evêque de Belley. (2) Ces deux Prélats entrerent en négociation, & après pluſieurs conférences, ils prononcerent que la paix ſeroit rétablie, aux conditions que Philippe jouiroit des Châteaux de Morat & de Condamine, ainſi que de la ville de Payerne pendant ſa vie; & qu'après ſa mort, ſes ſucceſſeurs ſe ſoumettroient à Rodolphe pour ces Places: que le Roi des Romains prendroit le Comte de Savoie ſous ſa protection, que, de ſon côté le Comte de Savoie défendroit Rodolphe envers & contre tous; & qu'il ſeroit dit & déclaré par le Roi des Romains que Philippe & ſes prédéceſſeurs, avoient toujours été fidelles Protecteurs de l'Empire (3) &c.

Traité de paix.

Mort de Philippe. 1285.

Cet orage menaçant qui ſembloit devoir embraſer la Savoie étoit à peine diſſipé, que Philippe, après avoir reçu les témoignages les plus flatteurs de reconnoiſſance publique, alla ſe délaſſer des fatigues de la guerre dans le Châ-

(1) Pingon. *Hiſt. Sab.* L. 12.
(2) Pingon. *Hiſt. Sab.* Lazius. L. 8.
(3) *Chron. Munſter.* Buttet. Genebr. Cuſpin.

Château de Roſſillon en Bugey. Le repos qu'il alloit y chercher, fut plus long & plus profond qu'on ne s'y attendoit, & quelques jours après que Philippe s'y fut rendu, il y mourut, le 17 Novembre 1285, âgé de 78 ans. (1) On prétend que plus ambitieux qu'il n'eût du l'être à ſon âge, ce fut par un deſir extrême de régner & de commander, qu'il quitta l'état eccléſiaſtique : cela peut être ; mais, s'il fut réellement utile à la Savoie, s'il fit du bien à ſes Peuples, s'il ne régna que pour les rendre heureux, qu'importe que ce fut par ambition, ou par quelqu'autre motif qu'on veuille ſuppoſer, qu'il parvint au ſuprême Commandement. Environ un an avant ſa mort, en 1284, il nomma pour ſon héritier au Comté de Savoie & aux Duchés de Chablais & d'Aouſte, Amé de Savoie, Seigneur de Baugé & de Breſſe ſon neveu. Son mariage avec Alix, Comteſſe de Bourgogne-Palatine, fut ſtérile, & le Comté de Savoie ne pouvoit paſſer à un Prince plus digne de gouverner, que l'étoit Amé, Seigneur de Breſſe, fils de Thomas II, Comte de Flandres & qui méritoit bien d'être la ſouche glorieuſe des Comtes & des Ducs de Savoie qui ont régné juſqu'à nos jours. (2) Ce Prince nâquit au Château de Bourget, le 4 Septembre 1249. Il n'avoit que dix ans, quand la mort lui enleva ſon Pere Thomas de Savoie, Comte de Flandres, & il fut élevé ſous les yeux & par les ſoins de Béatrix de Fieſque, ſa mere, juſqu'à ce que Philippe de Savoie ſon Oncle, alors Archevêque de Lyon, le prenant en affection, le retint auprès du lui, & dès ce jour le regarda comme ſon héritier. (3)

Sect. II. *Hiſtoire de la Savoie depuis l'an 1000 juſqu'à l'an 1391.*

Amé V. *lui ſuccede.*

Dans la guerre qui s'étoit élevée entre Thomas de Savoie, Comte de Piemont & les Aſtéſans, Pierre, Comte de Savoie, ayant conduit des Troupes au ſecours de Thomas ſon Neveu, Philippe, Archevêque de Lyon, voulut être auſſi de cette expédition, & il y fut, accompagné par Amé, ſon jeune neveu. On ſait combien fut malheureux l'événement de cette guerre, pour Thomas, qui y fut fait priſonnier, ainſi qu'Amé & Louis ſes freres, comme il y a eu occaſion de le raconter. Lorſqu'enſuite ces Princes eurent été mis en liberté, Philippe de Savoie, maria Amé ſon Neveu, avec Sybille de Baugé, qui apporta en doit à ſon époux la terre de Baugé & la Breſſe. Ce fut en cette qualité, & du Chef de ſa femme, que quelque tems après, Amé de Savoie reçut en Breſſe les hommages de tous les Gentils-hommes de cette Province. (4) Lorſqu'Amé alla en Angleterre avec Thomas & Louis ſes freres, recueillir la ſucceſſion que leur avoit laiſſée Pierre, Comte de Savoie leur oncle, il traita ſur les poſſeſſions dépendantes de cet héritage & ſituées en Angleterre, avec la Reine Eléonor & le Roi Edouard ſon fils, qui le comblerent l'un & l'autre des marques les plus diſtinguées d'eſtime & d'amitié. De retour de ce voyage, Amé rendit à Philippe, Comte de Savoie & de Bourgogne ſon Oncle, ſoit dans la guerre, ſoit dans les affaires les plus importantes & les plus épineuſes, du Gouvernement, des ſervices ſi eſſentiels, que le Comte Philippe crut devoir

(1) *Théat. d'honn. & de Chev.* L. 8. *Bibl. Hiſt.*
(2) Guichenon. *Hiſt. Générale de la Roy. maiſ. de Sav.* T. 1.
(3) Ping. *Arb. Gent.* Pap. Maſſ. Buttet.
(4) Pingon. *Hiſt. Sab.* L. 12. *Hiſt. de Breſſe & de Bugey.* L. 1. C. 32.

SECT. II. *Hiſtoire de la Savoie depuis l'an 1060 juſqu'à l'an 1391.*

payer ce zele par la plus entiere confiance ; & ſon amitié pour ſon neveu croiſſant à meſure que celui-ci ſe rendoit utile à l'Etat, le Souverain de Savoie lui donna autant d'autorité qu'il en avoit lui-même ; enſorte que le Peuple le reſpectoit déja comme celui qui devoit un jour les gouverner ; & Philippe, qui ne ſongeoit qu'à lui aſſurer la Souveraineté, lui remit le Duché d'Aouſte, afin de lui donner aſſez de puiſſance, pour que Thomas de Savoie, Comte de Piemont, ne fut point tenté dans la ſuite, de faire valoir ſon droit de primogéniture.

Il ne paroît cependant point que Thomas eût formé aucun deſſein de s'oppoſer à l'élévation de ſon frere. Car, à peine Philippe de Savoie fut mort, qu'Amé fut ſalué Comte de Savoie, & prit, ſans éprouver aucun obſtacle, aucune ſorte d'oppoſition, les Rênes du Gouvernement. Ce ne fut que quelques mois après ſon avénement, que Louis, ſon frere puîné, lui demanda, non la Souveraineté, mais à partager la ſucceſſion de Philippe, ne voulant point s'en tenir au teſtament de ce dernier. Cette conteſtation fut bientôt terminée par des Arbitres qui ordonnerent, que pour tout appanage, Louis auroit la Baronie de Vaud, conformément aux dernieres volontés de Philippe. Il y eut auſſi quelques différens entre le nouveau Souverain & Humbert, Dauphin, & ce démêlé s'étoit très-vivement aigri, lorſque par des Arbitres nommés de part & d'autre, il fut décidé que juſqu'au jugement définitif de cette affaire, il y auroit treve entre les Parties, & qu'elles s'abſtiendroient de toutes hoſtilités. Marguérite, Reine de France, qui avoit pour Amé autant d'eſtime & d'attachement qu'en avoit eu Philippe, ordonna qu'auſſi-tôt qu'elle auroit ceſſé de vivre, les Châteaux de Pierre-Châtel, de Seyſſel & de Montfalcon, ſeroient remis en toute propriété au Comte de Savoie & aux enfans de Thomas. A peu-près dans le même tems, les habitans de la ville de Lyon ſe mirent ſous ſa protection. On avoit une ſi haute idée de ſa valeur, de ſa prudence & ſur-tout de ſon intégrité, qu'Otton, Archevêque de Milan, la Maiſon de Manfroi de Beccaria, & les habitans de Milan rechercherent ſon alliance, ainſi que les villes de Pavie, de Breſſe, de Crémone, & de Plaiſance, les conditions de ce Traité furent très-avantageuſes au Comte Amé. (1)

Traité d'Alliance de pluſieurs Villes d'Italie avec Amé V.

Quelqu'étendue néanmoins que fut la réputation du Comte de Savoie, les premiers jours de ſon regne furent troublés par les projets ambitieux & les tentations d'Amé II, Comte de Genève & d'Humbert, Dauphin de Viennois, l'un & l'autre anciens ennemis de la Maiſon de Savoie, & ſe croyant intéreſſés à s'oppoſer à l'accroiſſement de la puiſſance d'un tel voiſin. Ils réunirent leurs forces, & commencerent cette guerre par les plus violentes hoſtilités. Le Comte de Genève porta ſucceſſivement ſes armes dans le Bugey, le Valromey, le Pays de Vaud, & le Chablais, où il commit beaucoup de ravages & fit quelques conquêtes ; tandis que de ſon côté le Dauphin de Viennois ſe jetta ſur le terres de la Maiſon de Savoie, dans le Viennois. Mais ces deux ennemis payerent cherement ces légers avantages. Amé V, à la tête de toutes ſes troupes, marcha contre le Com-

Guerre du Comte de Savoie contre le Comte de Genève & le Dauphin de Viennois.

(1) Le Traité des Lyonnois fut fait en 1286. Celui de Milan & des autres Villes d'Italie, fut rédigé & ſigné au Bourget, le 3 Avril 1287.

te de Genève, l'attaqua, le battit complettement, & mit ſon Armée en fuite, s'empara du Pont de Genève, ſe rendit maître du Château de l'Iſle, où il mit Garniſon, ſurprit le Fort de la Cluſe & le Château de Léal. Le Comte de Genève vaincu & humilié, le Vainqueur tourna ſes armes contre le Dauphin de Viennois, & la ſupériorité décidée qu'il avoit ſur cet ennemi, lui promettoit les ſuccès les plus éclatans, lorſque le Pape, Edouard Roi d'Angleterre, & Robert, Duc de Bourgogne, touchés de la ſituation du Dauphin de Viennois, offrirent leur Médiation. Amé V, qui n'avoit, ni donné ſujet à cette guerre, ni commencé les hoſtilités, accepta volontiers les offres des Médiateurs: la conteſtation fut jugée par des Arbitres, dont le jugement fut, que le fils du Comte de Savoie épouſeroit la fille du Dauphin, & que le fils du Dauphin épouſeroit la fille d'Amé V, lorſqu'ils ſeroient en âge d'être mariés. (1)

Traité de Paix.

L'acquiſition que Robert, Duc de Bourgogne avoit faite d'Humbert, Dauphin de Viennois, de la terre de Revermont, gênant beaucoup Amé V, qui, du Chef de Sybille de Baugé ſon épouſe, poſſédoit en entier le pays de Breſſe & de Bugey, dans lequel cette terre étoit enclavée, il y eut une convention entre lui & le Duc de Bourgogne, par laquelle Robert lui céda toutes ſes poſſeſſions de Revermont, moyennant huit mille livres en argent, & en échange de quelques Châteaux & quelques Fiefs. (2) Otthon, Comte Palatin de Bourgogne, allarmé du voiſinage d'un Prince auſſi puiſſant, s'empreſſa de rechercher ſon amitié, l'obtint, & conclut avec lui, en 1289, un traité de confédération.

Par ces diverſes négociations, Amé V. avoit étendu ſa domination & aſſuré la paix dans ſes Etats. Le calme ne fut cependant pas d'auſſi longue durée qu'il l'avoit eſpéré; les Aſtéſans expoſés aux violentes hoſtilités du Marquis de Montferrat, implorerent ſon ſecours, & il paſſa les Alpes, ſuivi de cinq-cens lances & de ſept mille hommes d'Infanterie. Sa valeur & ſon activité, fixerent la victoire du côté des Aſtéſans. De ſuccès en ſuccès, Amé V. pénétra dans le Montferrat, s'empara de pluſieurs villes, & ravagea le pays. Un évènement imprévu mit bientôt fin à cette guerre. Le Marquis de Montferrat qui l'avoit excitée, étant allé à Alexandrie dans la vue, ou ſous prétexte d'y appaiſer une ſédition, une foule de conjurés qui avoient conſpiré ſa perte, l'y arrêterent priſonnier, & il mourut peu de tems après, dans les liens de la captivité. (3)

Amé V. défend les Aſtéſans contre le Marquis de Montferrat.

Peu frappé du malheureux ſort du Marquis de Montferrat, le Marquis de Saluces tenta auſſi de ſe rendre indépendant, & refuſa au Comte de Savoie l'hommage qu'il lui devoit pour les terres de Buſque, Bernaix, Scarnafix & Barges, qu'il poſſédoit du chef de Béatrix de Savoie ſa mere. Irrité d'un refus auquel il ne s'étoit point attendu, Amé V, à la tête de ſes Troupes & de celles de ſes Confédérés, ſe jetta ſur les terres du Marquis de Saluces, & y fit tant de ravages, réduiſit le Marquis à une telle ſituation,

Il fait la guerre au Marquis de Saluces qui ſe ſoumet.

(1) Ce Traité eſt du jeudi après l'Octave de la S. Martin d'Hiver, 1287.
(2) *Hiſt. des Dauphins*, ch. 9. *Hiſt. de Breſſe*, p. 1. ch. 39. Ce traité fut conclu en Octobre 1289.
(3) Galcotto *Hiſt. de Montferrat.*

SECT. II. *Hiſtoire de la Savoie depuis l'an 1000 juſqu'à l'an 1391.*

que prenant le ſeul parti qui lui reſtoit, il eut recours à la généroſité d'Amé, reconnut ſes torts, & lui rendit l'hommage qu'il avoit ſi mal à propos refuſé. (1)

Guerre de Fribourg contre Berne.

Il y avoit quelques années que les Bernois s'étoient donnés au Comte de Savoie, prédéceſſeur de Philippe, & ils avoient renouvellé leur hommage à ce dernier. On ne voit nulle part qu'ils euſſent en aucun tems retracté le traité qu'ils avoient fait avec Pierre, & confirmé ſous Philippe; & on ne comprend point par quel motif Amé V, renonçant aux droits qu'il avoit ſur cette Ville, ſe déclara contr'elle pour les Fribourgeois. Quoiqu'il en ſoit, les Fribourgeois & leurs alliés, les Comtes de Neubourg & de Grueres, l'Evêque de Lauſanne, quelques Seigneurs & quelques villes du voiſinage, l'ayant prié de les ſecourir, il leur accorda leur demande ſans héſiter, leur conduiſit des Troupes, & ne put, malgré ſa valeur & ſon activité, empêcher les Bernois de remporter une victoire ſignalée, & qui fut ſuivie de pertes encore plus conſidérables pour les Fribourgeois, ſur leſquels l'armée Bernoiſe s'empara de Gerinſtein, après avoir totalement ruiné le Fort de Bels. (2) Cette guerre fut preſque auſſi-tôt terminée qu'entrepriſe; & il paroit qu'Amé V. rendit à Berne ſa protection & l'amitié qui avoit lié cette ville avec les deux derniers Souverains de Savoie: car, l'Evêque de Conſtance, tuteur d'Archman, Comte d'Aſpurg ſon neveu, promit par une convention expreſſe & ſolemnelle, que le jeune Archman aideroit de toute ſa puiſſance le Comte de Savoie, à recouvrer quelques Châteaux ſitués au pays de Vaud, dont Rodolphe, Roi des Romains, & ſes enfans, s'étoient emparés à force armée; que de ſon côté le Comte de Savoie deffendroit & ſecourroit les Bernois. (3) Cette derniere clauſe ſuppoſe évidemment le rétabliſſement de l'ancienne union entre la ville de Berne & le Comte Amé V.

Amé V. prend parti pour les Fribourgeois.

Traité entre le Comte de Savoie & le Comte d'Aſpurg.

Quelques précautions que le Comte de Savoie eût priſes pour terminer toutes les anciennes quérelles qui avoient tant de fois diviſé ſa Maiſon & celle du Dauphin de Viennois, il ne tarda cependant point à s'élever de nouvelles diſputes. Il n'eſt guere poſſible que la paix ſe conſerve inaltérable entre deux Princes voiſins, également jaloux de leur puiſſance. Ces ſujets de conteſtation étoient d'ailleurs ſi fréquens, que rien n'étoit plus incertain que la mouvance de pluſieurs poſſeſſions ſur leſquelles les deux Souverains prétendoient avoir des droits. Les mêmes cauſes de diſpute diviſoient très-ſouvent auſſi le Comte de Savoie & celui de Genève. Amé V. avoit pris tous les moyens que ſa prudence lui avoit ſuggérés pour mettre ſes Etats à l'abri des entrepriſes de ce voiſin. Les Traités qu'il avoit faits avec ces deux Princes ſembloient devoir perpétuer la paix entre les trois Gouvernemens; mais ils étoient trop près les uns des autres; le calme ne ſe ſoutint pas; le Dauphin de Viennois fut celui des trois Souverains qui rompit la bonne intelligence, ſans déclarer la guerre, il fit des incurſions ſur les terres de Savoie, & y commit quelques ravages, ſous prétexte des différens qui ſubſiſtoient entre les deux Souverainetés au ſujet des terres d'Ambronay, de S. Jean de Bor-

Le Dauphin de Viennois recommence les hoſtilités.

(1) Galcotto Chieza. *Hiſt. de Monſerrat.*
(2) Simler *de Rep. Helvet.* Lib. 6. Parad. *Hiſt. de Savoie*. L2. ch. 38.
(3) Guichenon *Hiſt. Général de la Maiſon de Sav.* T. 1. p. 352.

nôi & de Château Briord (1). Quelques Seigneurs voiſins ſe donnerent des ſoins pour éteindre cette diſpute dès ſa naiſſance, & après bien des démarches, il fût convenu que les deux Princes s'en remettroient à la déciſion des Archevêques de Lyon & de Vienne en Dauphiné & de deux Gentils-hommes. Ces Arbitres s'aſſemblerent, ne purent s'accorder ſur le jugement de la conteſtation, & ſe contenterent d'ordonner qu'en attendant qu'ils euſſent prononcé, la treve ſeroit obſervée de part & d'autre, & le commerce rétabli entre les Sujets des deux Princes.

Le Comte de Savoie & le Dauphin de Viennois ſe conformerent de bonne foi à cette déciſion préliminaire; mais Guillaume Millien, Gentilhomme du Dauphiné, jugea à propos de faire de ſon chef, ou du moins ſans qu'il y parut autoriſé, de nouvelles hoſtilités dans le Viennois, ſur les terres que le Comte de Savoie y poſſédoit. Le Seigneur de Chandée, Hugues, Baillif de Viennois pour le Comte Amé V, prit les armes, raſſembla quelques troupes, & ſe croyant obligé de repouſſer l'injure faite à ſon Prince, il marcha contre l'Agreſſeur, le chargea, mit ſes gens en fuite, & le fit priſonnier (2). Le Dauphin de Viennois, Protecteur de Guillaume Millien, qui peut-être n'avoit agi que par ſes ordres, envoya trois Seigneurs en ôtage au Comte de Savoie, auquel il fit demander la délivrance de Millien, promettant de réparer tous les dommages qu'il avoit pu faire. Amé V. accorda tout: les négociations recommencerent, de nouveaux Arbitres furent nommés de part & d'autre, & il fut convenu que ſi avant le jugement, il ſe faiſoit quelques hoſtilités, le dommage ſeroit réparé tout de ſuite, ſuivant l'eſtimation qui en ſeroit faite par quelques experts, qui furent nommés par avance. Quant au Comte de Genève, qui, à l'exemple du Dauphin, avoit auſſi fait des hoſtilités, la quérelle fut de même ſoumiſe au jugement de quelques Arbitres, & la treve ordonnée, juſqu'à la déciſion qui termineroit le différend. Ce procès étoit vraiſemblablement difficile à juger; car, avant que les Arbitres euſſent prononcé la treve expira, & fut prorogée: enfin, par le traité qui fut fait l'année ſuivante, d'après le jugement des Arbitres, il fut réglé que le Comte de Savoie ſe départiroit au profit du Dauphin, de l'hommage de la Baronnie de la Tour & de Coligny, & que quant au reſte des prétentions reſpectives des deux Souverains concernant les terres & Châteaux des deux dominations, les choſes reſteroient dans l'état où elles étoient (3): arrangement, fort peu réfléchi, & qui laiſſoit ſubſiſter toutes les anciennes ſemences de diviſion. Le Comte de Genève fit ſon traité particulier avec Amé V, à Aix, & par ce traité il fut convenu que le Comte de Genève reſteroit déſormais fidelle au Comte de Savoie, ſon Seigneur, & à ſes ſucceſſeurs; qu'il ſeroit obligé de les ſecourir de tout ſon pouvoir & de toutes les forces de ſon Pays, envers & contre tous (4).

Traité entre le Comte de Savoie & le Comte de Genève.

Pendant que ce Traité ſe concluoit, Edouard I, Roi d'Angleterre, menacé par la France d'une guerre prochaine, rechercha l'amitié d'Amé V, qui lui promit de lui fournir tout autant de Troupes qu'il le pourroit. La proxi-

Edouard I. demande à Amé V. des ſecours contre la France.

(1) Idem. P 352.
(2) Guichenon. *Hiſt. Général de la Roy. Maiſ. de Sav.* T. 1. p. 353.
(3) *Hiſt. de Breſſe.* P. 1. Ch. 39.
(4) Guichenon. *Hiſt. Générale de la Roy. Maiſ. de Savoie.* T. 1. p. 354.

SECT. II. *Hiſtoire de la Savoie depuis l'an 1000. juſqu'à l'an 1391.*

mité des liens de parenté qui l'uniſſoient à Edouard, ne lui permettoient point de reſter neutre, quelque guerre que ce Monarque eut à ſoutenir.

La légitimité de l'avènement d'Amé au Comté de Savoie, n'avoit point été conteſtée lorſqu'il ſuccéda à ſon Oncle Philippe; & depuis, il avoit joui paiſiblement de la Souveraineté. Cependant Philippe de Savoie, ſon neveu, Prince d'Achaïe, & qui avoit été ſon pupille, ainſi que ſes freres, excité par Guye de Bourgogne ſa mere, fit tout-à-coup une demande à laquelle on ne s'attendoit pas, & prétendit qu'étant l'aîné des enfans de Thomas III, de Savoie, Comte de Piemont, frere aîné d'Amé V, il eût du inconteſtablement ſuccéder au Comte Philippe, & que c'étoit à lui excluſivement que la Souveraineté appartenoit. Toutefois, comme Philippe n'étoit point aſſez fort, ni aſſez puiſſant pour lutter contre Amé V, il ne fit que des plaintes, & demanda un apanage pour ſes freres, avec leſquels il étoit étroitement uni (1). Le Comte de Savoie comprit facilement le but de cette demande; mais, contre l'attente de Philippe, il la fit ſervir à l'affermiſſement de ſon autorité; & ſe prêtant au deſir apparent de ſes neveux, il conſentit d'autant plus volontiers à un accommodement, qu'il lui aſſuroit une renonciation expreſſe & authentique des enfans de Thomas III: & il ſe conforma à la déciſion des Médiateurs de cet arrangement, qui adjugerent à Philippe de Savoie la ville de Turin, les Châteaux de Mont-Carlier, Carignan, Vigon, Villefranche, Cauours, Collegno, Alpignan, la Pérouſe; Pignerol, & enfin, toutes les poſſeſſions d'au-de-là les monts, appartenantes à la Maiſon de Savoie; ſous la reſerve néanmoins de la Souveraineté, de laquelle Amé V. déclara ne vouloir pas ſe départir (2).

Accommodement entre Amé V. & ſes neveux.

Le Comte de Savoie ne s'occupoit plus que du ſoin de ſecourir ſon parent, Edouard, Roi d'Angleterre, qui, de ſon côté, faiſoit contre la France les plus grands préparatifs. Guy, Comte de Flandres, détenu depuis long-tems en captivité chez les François, n'étoit enfin parvenu à ſortir de priſon, que par les vives ſollicitations du Pape & ſous la caution du Comte Amé V. A peine Guy fut libre, que ne ſongeant qu'à réparer ſes diſgraces paſſées, il demanda du ſecours au Roi d'Angleterre. Edouard, lui en accorda, & vint lui-même juſqu'à Gand, ſuivi d'une puiſſante Armée; mais, malgré la réunion de leurs Troupes, Edouard & Guy furent contraints de demander une treve à Philippe le Bel, qui voulut bien y conſentir, déterminé par les inſtances du Roi de Sicile, & du Comte Amé V. Cette treve ne fut pas plutôt expirée, que le Comte d'Artois, à la tête de l'armée Françoiſe, remporta ſur les Flamands une victoire complette à Furnes (3). Cette victoire fut ſuivie du ſiege de Lille, qui fut formé par le Roi Philippe le Bel. Robert de Flandres, Comte de Nevers, commandoit dans cette Place; mais ne ſe croyant point en état de la défendre, il obtint de Philippe, par la médiation des Comtes de Savoie, d'Artois & de Haynaut, la permiſſion d'en ſortir avec toute ſa Maiſon. Les progrès des armes françoiſes furent & ſi rapides & ſi conſidérables, que le Roi Edouard demanda une treve, & elle lui fut accordée.

Guerre d'Edouard contre Philippe le Bel.

(1) Ducheſne. *Hiſt. d'Angl.*
(2) Aug. Taur. du Tillet. Ducheſne. G. Nangius *Chron. de Fland.* C. 36.
(3) Viger. *Hiſt. de Fran. Chron. de Flandr.* Ch. 36 & 37.

Sect. II. *Hiſtoire de la Savoie depuis l'an 1000 juſqu'à l'an 1391.*

Tout ſuccédoit au gré du Comte Amé: il eſpéroit d'amener la France & l'Angleterre à une paix ſolide; il l'avoit fixée dans ſes Etats; & pour comble de proſpérité, l'Empereur Albert ratifia les traités faits entre ſes prédéceſſeurs & la Maiſon de Savoie, à laquelle il promit de rendre Payerne & quelques autres Places du Pays de Vaud, dans le cas même où les Arbitres, qui devoient prononcer ſur la propriété de ces places, les adjugeroient à l'Empire. Pendant le ſéjour d'Amé à la Cour de Philippe le Bel, le Comte de Provence lui envoya propoſer une ligue contre le Dauphin de Viennois, qui ne ceſſoit de remuer & de tâcher d'étendre par les armes ſa domination. Inſtruit depuis long-tems des projets & des entrepriſes de ce voiſin inquiet, le Comte de Savoie, ſaiſit cette occaſion de réprimer ſes injuſtes tentations, & il ſe ligua avec le Comte de Provence.

Ligue entre les Comtes de Savoie & de Provence, contre le Dauphin de Viennois.

La treve entre la France & l'Angleterre fut convertie en paix heureuſe, & qu'on croyoit d'autant plus ſtable, que Marguérite de France, Soeur de Philippe le Bel, fut accordée en mariage à Henri, Roi d'Angleterre. Henri donna pouvoir au Comte Amé V, ſon couſin, d'arrêter les articles de ce mariage, qui détachant les Anglois du Comte de Flandres, obligea celui-ci de s'en remettre à la clémence du Roi Philippe, auprès duquel il fut conduit par le Roi de Sicile & le Comte de Savoie (1).

Cependant le Dauphin de Viennois ulcéré de la Ligue faite entre le Comte de Provence & Amé V, déclara la guerre au dernier, fit de violentes hoſtilités en Savoie, commit autant de ravages qu'il put, & fit beaucoup de priſonniers. Plein du deſir de ſe venger, Amé ſe rendit en Savoie, raſſembla toutes ſes Troupes, fondit en Provence, où il fit à ſon tour, de cruelles dévaſtations (2). Charles de France, Comte de Valois, offrit ſa médiation aux deux Princes ennemis; elle fut acceptée, & dans le Compromis par lequel les deux Souverains le choiſirent pour juge, il fut ſtipulé que celui des deux qui enfreindroit la ſentence de Charles, payeroit quarante mille livres applicables au ſecours de la Terre-Sainte, & qui ſeroient dépoſées entre les mains du Pape. Muni du plus ample pouvoir, le Comte de Valois ſe tranſporta ſur les lieux, & après le plus mur examen, il prononça que tout ce qui avoit été pris de part & d'autre pendant le cours des dernieres hoſtilités, ſeroit reſtitué; que les Forts nouvellement conſtruits ſeroient démolis & les priſonniers rendus. Quelque juſte & impartiale que fut cette déciſion, elle déplut beaucoup au Dauphin de Viennois, qui, n'oſant toutefois refuſer de s'y ſoumettre, ſuſcita de nouveaux ennemis au Comte de Savoie, & engagea Hugues de Genève, Seigneur d'Anthon, à aſſiéger le Château de Monthous, près de Genève (3). Le Comte de Savoie, marcha à la défenſe de cette Place; mais, à la ſollicitation du Dauphin de Viennois, le Comte de Genève, Jean de Savoie, & les Sires de Beaujeu & de Gex, refuſerent le paſſage ſur leurs terres à Amé V, &, à la tête de leurs Troupes, s'oppoſerent à ſa marche: le Comte de Savoie, réſolu de pourſuivre ſon entrepriſe, combattit

Nouvelles hoſtilités contre Amé V, & ſes ſuccès.

(1) Du Tillet. *Trait. de France & d'Angleterre.* Ch. 36. Golut. L. 7. Ch. 35.
(2) *Faſcicul. Rer. Genev.*
(3) Idem.

ces Troupes réunies, les battit, les diſperſa, & les Genevois accablés de ſoumirent & lui remirent le Château de Monthous (1).

Avec quelque générosité que Philippe le Bel eût reçu le Comte de Flandres, il eut bientôt à ſe plaindre de l'infidélité des Flamands, & déterminé à venger l'injure qu'il en avoit reçue à la journée de Courtray: il ſe propoſa de les humilier, & de porter chez eux la guerre la plus vive. Le Comte de Savoie joignit ſes Troupes à celles de Philippe, & les lui conduiſit lui-même à Péronne, où les Flamands effrayés de l'orage, conjurerent le Roi de leur accorder une treve; ils l'obtinrent pour un an, par la médiation du Comte de Savoie, qui, n'ayant plus rien qui le retint en France, s'en retourna dans ſes Etats. Ce qui hâta encore le retour d'Amé V, furent les nouvelles tracaſſeries que le Dauphin de Viennois paroiſſoit diſpoſé à ſuſciter: mais la préſence du Comte le contint, & le calme fut rétabli par un nouveau traité de paix conclu entre ces deux Princes, le 7 Mai 1304 (2).

Traité de Paix entre Amé V. & le Dauphin de Viennois.

Ce traité, dont il eſt inutile de rapporter les clauſes, fort multipliées, paroiſſoit décider toutes les anciennes conteſtations & prévenir toutes les difficultés qui euſſent pu s'élever dans la ſuite: mais il ne fut point exécuté: le Dauphin de Viennois ſe plaignit de quelques conditions qu'il trouvoit trop onereuſes; & la quérelle alloit ſe ranimer plus vivement que jamais, lorſque le Pape Clément V, appaiſa la diſpute, voulut en être l'Arbitre; & par ſa bulle du mois de Mars 1306, ordonna qu'il y auroit treve entre les deux Princes. Le Souverain-Pontiſe ne jugea point le différend, il voulut ſeulement qu'il y eut ſuſpenſion d'armes, parceque, diſoit-il, une guerre quelle qu'elle pût être, ne pouvoit qu'arrêter le voyage d'outre-mer des Princes Chrétiens, & ſuſpendre l'exécution de leur grande entrepriſe contre les Infidelles. (3) Quelqu'inſuffiſante que fut la déciſion du Pape, il paroit cependant qu'elle eût le plus grand effet: du moins la haine mutuelle du Comte de Savoie & du Dauphin de Viennois, n'éclata-t-elle point par des hoſtilités.

Traité entre l'Evêque de Lauſanne & le Comte de Savoie.

Amé V, de retour en Savoie, y jouiſſoit d'une profonde paix, de l'amitié de ſes Sujets & de la confiance des Princes Voiſins. Son autorité étoit ſi reſpectée, que Pierre, Evêque de Lauſanne, pour ſe conſerver la bienveillance de ce Souverain, confirma le Traité d'aſſociation que Jean, Evêque de Lauſanne, ſon prédéceſſeur avoit fait il y avoit pluſieurs années, avec Pierre, Comte de Savoie (4). Toutefois, à meſure qu'Amé V. étendoit ſa puiſſance, la jalouſie du Dauphin de Viennois s'accroiſſoit, & ſon ancienne inimitié pour la Maiſon de Savoie s'aigrit au point, que, ſans égard à la treve ordonnée par le Pape, ſans crainte des cenſures eccléſiaſtiques, il leva tout-à-coup les armes contre Amé V; & alla s'emparer du Château d'Entremonts, dont il ſe rendit maître par la trahiſon de Rolet de Montbel, Seigneur de cette Place, & qui, par la plus puniſſable corruption, manqua de fidélité au Comte de Savoie dont il étoit homme lige (5). Clément V. irrité de cette per-

(1) Guichenon. *Hiſt. Générale de la Roy. Maiſ. de Sav.* T. 1. p. 356.
(2) *Hiſt. de Breſſe.* Part. 1. Ch. 39.
(3) Guichenon. *Hiſt. Général. de la Roy. Maiſ. de Sav.* T. 1. p. 356.
(4) *Titr. de la Chambre des Comtes de Sav.*
(5) Parad. *Hiſt. de Sav.* l. 2. Ch. 103.

perfidie, & plus encore du mépris qu'on avoit fait en cette occaſion de ſes ordres ſuprêmes, envoya l'Archidiacre d'Auxerre ſommer le Dauphin de rendre inceſſamment au Comte cette Place uſurpée; Henri, Seigneur de Montaigny, Baillif du Dauphin, & qui commandoit dans Entremonts, non-ſeulement refuſa d'obéir à la ſommation, mais refuſa l'entrée d'Entremonts à l'Archidiacre. Indigné d'un tel procédé, le Comte de Savoie vint à la tête de ſes Troupes, faire le ſiege de cette Place, & malgré la vigoureuſe réſiſtance du Seigneur de Montaigny, il s'en empara, après cinq ſemaines de Siege, & contraignit le Gouverneur de ſe rendre à diſcrétion. Tout autre qu'Amé V. ſe fut peut-être vengé ſur cet obſtiné Commandant, de la déloyauté de Montbel; mais, il eſtimoit trop, la valeur & la fidélité dans ſes ennemis-mêmes pour abuſer de ſa ſupériorité; il pardonna généreuſement à Montaigny & à Montbel; s'aſſura du Château d'Entremonts, & voulut bien oublier, dans le ſein de la victoire, les fautes & les crimes de Sujets déloyaux qu'il auroit pu punir. (1).

Sect. II. *Hiſtoire de la Savoie depuis l'an 1000 juſqu'à l'an 1391.*

Cette expédition terminée à ſon avantage, le Comte de Savoie alla en France, & aſſiſta, à Boulogne ſur Mer, à la célébration du mariage d'Edouard VI, Roi d'Angleterre, avec Iſabelle de Valois. Quelques mois après il ſe rendit dans ſes Etats, & envoya des Troupes à Azon, Marquis de Ferrare, qui lui avoit demandé du ſecours contre les Mantouans, les Breſſans & les Véronnois. (2).

Mariage du Roi d'Angleterre avec Iſabelle de Valois.

La réputation qu'avoit acquiſe le Souverain de Savoie par ſes talens militaires, par ſon habileté dans l'art très-peu connu alors des négociations, & ſur-tout par ſon amour pour la juſtice & le bon ordre, parut en avoir enfin impoſé à ſes voiſins; &, ſoit qu'on craignit ſa valeur, ſoit qu'il ſe fut rendu plus redoutable encore par ſes alliances, il ne fut gueres plus inquiété dans ſes poſſeſſions, ni dans les droits & l'exercice de ſon autorité. L'un des plus turbulens d'entre ſes voiſins, étoit Guillaume, Comte de Genève, qui juſqu'alors n'avoit ceſſé de lui ſuſciter des quérelles, lorſque les circonſtances ne lui avoient pas permis de faire ouvertement la guerre. Ramené, comme les autres, à des idées plus pacifiques, il conſentit, par un Traité du mois de Novembre 1308, à lui faire hommage, & promit de le ſervir envers & contre tous, toutes les fois qu'il en ſeroit requis. (1). Mais à peine Amé V. avoit aſſuré la paix entre Genève & lui, qu'il eut une nouvelle conteſtation à ſoutenir contre Béatrix de Savoie, Dauphine de Viennois & Hugues Dauphin, ſon fils, au ſujet de beaucoup de Châteaux, de Terres & de Fiefs que Béatrix & Hugues poſſédoient au-delà du Lac de Genève, du côté de Lauſanne, & depuis Seyſſel juſqu'à Fribourg; poſſeſſions que le Comte de Savoie ſoutenoit lui appartenir par droit de Commiſe, & pour avoir été aliénées ſans ſon conſentement. Hugues & Béatrix formoient de leur côté des prétentions ſur pluſieurs terres du Comte, & qu'ils diſoient auſſi leur appartenir, du Chef de Pierre, Comte de Savoie, dont ils étoient héritiers.

Traité du Comte de Genève avec Amé V.

Ce différent eût eu inévitablement des ſuites très-fâcheuſes, s'il y eût eu

(1) *Faſciculus Rer. Genev.* Vanderb. Botero.
(2) *Chroniq. de Fland.* Ch. 10. Pigna. L. 3. H. Atert.
(3) Guichenon: *Hiſt. Gén. de la Maiſ. de Sav.* T. 1. p. 357-358.

moins d'amitié, & moins d'intelligence entre ces illustres parens. Ils se concilierent; chacun d'eux fit des sacrifices; & par Traité du 17 Décembre 1308, il fut convenu que Béatrix de Savoie & son fils, céderoient à Amé V. tous les droits & toutes les prétentions qu'ils pouvoient avoir au Comté de Savoie, & qu'ils tiendroient en toute propriété, sous l'hommage du Comte, les Châteaux de Foucigny, Bonne, Monthous, Bonneville & Chatelet; en un mot, tout ce qu'ils possédoient depuis Seyssel jusqu'à Fribourg; que de son côté le Comte remettroit le Château de Lullin, en Fief à Hugues Dauphin, qui promit de laisser jouir le Comte & ses successeurs du Château de l'Isle & du Vidomat de Genève, ainsi que de tout ce qu'il prétendoit à Genève, & dans le territoire de cette Ville, sans y apporter nul obstacle, &c. On rapporte ici la principale Clause de ce Traité, à cause des différens, & des fréquentes guerres qu'il y a eu dans la suite entre Genève & la Maison de Savoie, au sujet de ce même Vidomat. (1).

Le Vidomat de Genève assuré à la maison de Savoie.

Hostilités entre Amé V. & le Dauphin de Viennois.

Le Siege d'Entremonts, quelque succès qu'eut obtenu le Comte de Savoie, & avec quelque modération qu'il se fut conduit, eut des suites fâcheuses, & la quérelle s'étant vivement animée, la guerre alloit se rallumer entre Amé V. & le Dauphin de Viennois, quand Agnès de France, Duchesse de Bourgogne & Jean de Châlon, Seigneur d'Arlay offrirent leur médiation & se donnerent beaucoup de soins pour rétablir la paix entre les deux Souverains; mais leurs conseils & leurs démarches ne réussirent qu'en partie, &, sans pouvoir terminer le différend, on ne parvint qu'à faire consentir les deux ennemis à une treve d'assez courte durée. Pendant cette intervalle, Agnès & Jean de Châlon firent de nouvelles instances, & obtinrent enfin du Dauphin & d'Amé un Compromis par lequel ils remettoient la décision de leur différend à l'arbitrage du même Seigneur d'Arlay, de Beraud de Mercœur, Connêtable de Champagne, d'Aimery, Seigneur d'Albret, & de Pierre, Seigneur de Grandson; mais ces soins réunis, la justice & la bonne volonté de ces Arbitres furent encore sans effet, tant il est difficile d'engager deux Souverains animés du desir de s'entredétruire, à renoncer à la haine mutuelle qu'ils se sont une fois vouée. Philippe-le-Bel fit aussi ce qu'il pût pour reconcilier les deux ennemis, & il ne put gagner sur eux que de les faire consentir à une nouvelle treve, qui ne décidoit rien. (2)

Bref du Pape Clément V. contre les Templiers.

Ce fut pendant ces négociations que le Pape Clément V. adressa au Comte de Savoie un Bref rempli d'un zele sanguinaire, & par lequel il prioit ce Prince de faire arrêter tous les Templiers qu'il y avoit dans ses Etats, & de se saisir de leurs Biens, pour raison, ajoutoit le Souverain-Pontife, des crimes énormes dont ils sont accusés. Mais avant d'usurper les Biens des Templiers, avant de les punir eux-mêmes, de les jetter dans des Cachots; du moins eût-il fallu les convaincre des crimes dont on les accusoit. (3) Clément V, & les Souverains qui concoururent à la destruction de cet Ordre, commirent dit-on une atrocité plus monstrueuse encore, que les prétendus crimes qu'ils imputoient à cette foule d'accusés, déja proscrits, avant qu'on

(1) *Hist. de la Confed. Helvet.* L. II.
(2) Duchesne *Hist. des Dauphins.* Ch. 10.
(3) Gichenon *Hist. Gen. de la Roy. Maif. de Sav.* T. I. p. 358-389.

eût porté contr'eux les premieres dénonciations. Il n'y eut d'énormité que dans l'injuſtice des perſécuteurs, & cet Acte d'extreme rigueur ne fait pas honneur à leur mémoire. Cependant il faut avouer que ce fut par foibleſſe, par aveugle déférence, & non par aucun excès de cruauté, que quelques Souverains ſe prêterent en cette occaſion, aux vues de Clément V. Amé, qui, ne ſuppoſoit pas le Souverain-Pontife ſuſceptible de paſſions fougueuſes, ni capable de prendre, pour les aſſouvir, des moyens illicites, crut de bonne foi les Templiers coupables de toutes les horreurs qu'on leur attribuoit, de toute la ſcélérateſſe dont on les chargeoit, de tous les attentats qu'on leur ſuppoſoit contre l'Etre-Suprême, contre les Souverains & les Peuples, & il crut la Réligion, ſa propre ſûreté, le repos de ſes Sujets intéreſſés à déférer aux volontés du Pape. D'ailleurs, il étoit encore bien éloigné de prévoir par quelle cataſtrophe l'injuſtice & l'avidité termineroient cette perſécution.

SECT. II. *Hiſtoire de la Savoie depuis l'an 1000 juſqu'à l'an 1391.*

Motifs de la conduite d'Amé dans cette affaire

Après avoir agi conformément au Bref de Clément V, le Comte de Savoie s'abſenta pour quelque tems de ſes Etats, & alla aſſiſter, accompagné de Charles de Valois, frere de Philippe le Bel, des Ducs de Bretagne & de Brabant, du Comte de Luxembourg & de Louis de Savoie, Baron de Vaud, au couronnement d'Edouard II, Roi d'Angleterre: ſolemnité qui ſe fit avec la plus grande magnificence, au Palais de Weſtminſter, en 1306. (1) Cette cérémonie n'eut pas été plutôt célébrée, qu'Amé V. ſe rembarqua pour ſe rendre en Savoie, où une ſolemnité ſemblable le rappelloit. En effet, avant ce voyage en Angleterre, Henri VII, Comte de Luxembourg, ayant été élu Empereur, avoit envoyé le Comte de Savoie, ſon Beau-frere & Guy, Comte de Namur, à Avignon, pour convenir avec le Pape Clément V. du tems, du lieu & de la forme de ſon couronnement. Le terme fixé par le Souverain-Pontife approchoit, lorſque le Comte Amé, de retour d'Angleterre, alla au devant de l'Empereur, qu'il joignit à Berne, & qu'il conduiſit par le Pays de Vaud, à Genève, & de-là à Chambery, où le Comte le reçut avec la plus pompeuſe magnificence; il l'accompagna enſuite & traverſa avec lui la Savoie.

Couronnement d'Edouard II, Roi d'Angleterre.

Henri VII, Empereur.

Les Hiſtoriens Contemporains obſervent qu'Henri VII. étant parvenu ſur la cime de la montagne près de Suze, & de là découvrant l'Italie, il ſe mit à genoux, & pria Dieu de le préſerver des factions des Guelphes & des Gibelins, qui alors déchiroient l'Italie. (2) Le Comte de Savoie, témoin des craintes que ces deux Partis inſpiroient à Henri, lui repréſenta que le moyen le plus infaillible de ſe garantir des fureurs des Guelphes & des Gibelins, étoit de reſter dans la plus inaltérable neutralité, de ne favoriſer ni l'un ni l'autre, & de ſe conduire à cet égard, comme il ſe conduiſoit lui-même, à l'exemple de ceux de ſa Maiſon, qui avoient conſtamment refuſé de prendre part à ces funeſtes diviſions. Henri VII. eût été trop heureux s'il eût eu la prudence de ſuivre les ſages avis du Comte de Savoie; il ſe fut épargné les déplaiſirs & les chagrins qu'il eſſuya en Italie.

(1) Ducheſne *Hiſt. d'Angl.* L. 14.
(2) Onufr. *Pa. Rom. Pr.* L. 3. Bzovius, Zurita, Parad. L. 2. Ch. 93. Botero.

SECT. II. *Histoire de la Savoie depuis l'an 1000 jusqu'à l'an 1391.*

Mais, il n'eût point assez de fermeté, &, par foiblesse, il prit une résolution contraire, & qui le jetta dans les plus cruels embarras. (1)

Amé V. & ses descendans créés Princes de l'Empire.

L'Empereur applaudit au conseil que son Beau-frere lui donna, & continuant son voyage, il arriva à Turin, où il se reposa quelques jours. A Asti, Henri donna à son Beau-frere Amé V, l'investiture du Comté de Savoie, des Duchés de Chablais & d'Aouste, & du Marquisat d'Italie, les créant, lui & ses successeurs, Princes de l'Empire. (2) Après la cérémonie de son couronnement comme Roi des Romains, Henri VII. envoya le Comte Amé à Bresse, avec l'Evêque de Liege, pour s'assurer de cette Place, & la conserver sous l'obéissance de l'Empereur, qui, à son départ de Milan, en donna le Gouvernement au Comte de Savoie, ainsi que des Villes de Plaisance, Asti, Véronne, Crémone, Venise & Gênes, où il commanda en qualité de Vicaire-Général de l'Empire; Dignité éminente, mais qui exigeoit, dans ces tems de trouble & de divisions les plus rares talens & une activité infatigable. En effet, il n'y avoit point alors en Italie, de Ville, ni de Bourg, dont les habitans ne fussent chaque jour prêts à s'entredétruire, les uns pour le parti des Guelphes, les autres pour celui des Gibelins. Ces deux factions s'abandonnoient aux plus grands excès à Milan; & Amé, qui ne panchoit, ni pour l'une, ni pour l'autre, les contint toutes deux, & malgré les efforts & les attentats des factieux, il fit respecter l'autorité Impériale. Aussi Henri VII. ne cessoit point de lui donner les preuves les plus distinguées de son estime, de sa reconnoissance & de son amitié: son crédit à la Cour de ce Monarque fut si puissant, que Fiffiragua, l'un des Chefs les plus turbulens du parti des Guelphes, ayant fait soulever les habitans de Lodi, & l'Empereur ayant résolu de punir exemplairement son audace, il n'y eut qu'Amé V, qui, secondé par l'Impératrice, put parvenir à désarmer la colere de Henri VII, & l'engager à pardonner au coupable Fiffiragua. (3) Il rendit le même service, & de plus importans encore, à plusieurs Villes, qui, pénétrées pour lui de la plus vive reconnoissance, le dédommagerent par des contributions volontaires, des dépenses considérables qu'il avoit généreusement faites pour leur conservation: l'estime des Pisans fut encore plus loin, & ils lui offrirent, pour plusieurs années, la Seigneurie & le Gouvernement de leur Ville, qu'il eut la rare modération & le désintéressement de refuser.

Services essentiels que le Comte de Savoie rend aux Villes d'Italie.

Ligue formée par le Roi de Naples contre le Comte de Savoie.

Mais tandis que le Comte de Savoie pacifioit, autant qu'il dépendoit de lui, les Villes d'Italie, & faisoit les plus grands efforts pour éteindre le feu des divisions publiques, un ennemi puissant conspiroit contre son repos; cet ennemi étoit Robert, Roi de Naples & de Sicile, qui, entrant tout-à-coup en Piemont & en Lombardie, fit revolter la ville de Milan contre l'Empereur, se joignit à la Maison de la Tour, & se liguant étroitement avec elle, l'obligea de faire ouvertement la guerre au Comte Amé V, à Philippe de Savoie, ainsi qu'à tous les Princes & à toutes les Villes d'Italie qui soute-

(1) *Chron. de Savoie.* Du Haillan. *Hist. de Tran.* L. 3.
(2) Paradin. *Hist. Sab.* L. 2. ch. 94.
(3) Corio. Merula.

noient les intérêts de l'Empereur. (1) Pendant que cette Ligue redoutable se formoit, le Comte de Savoie, après avoir assisté au couronnement de Henri VII, prit les plus sages mesures, soit pour la sûreté de Rome, soit pour retenir les habitans dans l'obéissance qu'ils venoient de jurer au Chef de l'Empire. Aussi Henri VII, sensible à tant de soins utiles, donna, avant que de quitter l'Italie, au Comte Amé V. & aux siens à perpétuité, la Ville, la Communauté & le Comté d'Asti, en Piemont. (2)

De toutes les Villes agitées & ravagées par les Guelphes & les Gibelins, il n'y en avoit point qui eut aussi cruellement souffert que celle d'Yvrée; les Citoyens soulevés les uns contre les autres, après s'être fait inutilement le plus de mal que la haine peut en faire, épuisés par leurs propres fureurs, commençant trop tard à connoître les dangers du vertige qui les faisoit agir, mais trop obstinés pour se concilier, s'accorderent néanmoins dans la résolution de se donner au Comte de Savoie, & à Philippe de Savoie Prince d'Achaïe son neveu, qui, d'accord avec son oncle, fit un traité avec Albert de Gonzague, Evêque d'Yvrée, par lequel la Ville, & les Princes, ses nouveaux Protecteurs, promettoient de s'entresecourir contre leurs ennemis. (3)

Guerre entre le Comte de Savoie & le Dauphin de Viennois.

La médiation de Philippe le Bel, la présence de l'Empereur & les affaires d'Italie avoient suspendu l'ancienne quérelle entre Amé V. & le Dauphin de Viennois, au sujet du siege d'Entremonts. Les anciennes treves avoient été prolongées par les soins d'Edouard, Seigneur de Baugé, qui, en l'absence d'Amé V. son Pere, commandoit en Savoie. Mais la contestation n'étoit rien moins que terminée, elle n'avoit été que suspendue. L'Empereur Henri VII. en avoit arrêté les effets; & à sa mort, le Dauphin de Viennois & le Comte de Savoie, ne s'occuperent plus que du soin de ranimer cette dispute; & aucun d'eux ne voulant rien céder de ses prétentions, les hostilités recommencerent, & ne tarderent point à dégénérer en une guerre ouverte, & si envenimée, que le Comte Amé V. envoya défier le Dauphin, & lui offrir de terminer le différend par le duel. (4) Le Comte étoit sage, prudent, & il ne pouvoit y avoir que la plus forte haine qui pût le porter à une telle extrêmité. Il se plaignoit de l'usurpation du Dauphin qui lui retenoit plusieurs Terres & Châteaux. De son côté, le Dauphin prétendoit que le Comte lui avoit usurpé la ville d'Ambronay, plusieurs Fiefs & quelques Forts. Chacun d'eux faisoit valoir ses droits sur ces possessions, les gardoit obstinément, & juroit de combattre à outrance pour leur conservation. Cependant à force d'instances, on les fit consentir à s'en remettre à la décision de quelques Arbitres, qui prononcerent & adjugerent à chacun des deux Souverains la possession des Villes & des Terres qu'ils se disputoient. Cette sentence fut acceptée de part & d'autre, (5) & dès ce moment l'inimitié cessa entre les deux Souverains, qui se liguerent quelques tems après, & promirent de s'opposer de toute leur puissance à quiconque entreprendroit d'envahir le

Ligue entre le Dauphin de Viennois & le Comte de Savoie.

(1) Scip. Ammir. *Hist. Florent.* L. 5. Villani. Lib. 9. cap. 53.
(2) Par Lettres patentes datées de Mons, au camp dessus Florence, le 8 Mars 1313, Henri VII. compare Amé V. *à un Astre éclatant qui a toujours éclairé son trône royal.*
(3) Paradin. *Hist. de Savoie.*
(4) Botero. Vanderb. Parad. *Hist. de Sav.*
(5) Guichenon. *Hist. Gén. de la Roy. Maif. de Sav.* T. 1. p. 362.

SECT. II. *Hiſtoire de la Savoie depuis l'an 1000 juſqu'à l'an 1391.*

Royaume d'Arles. Mais une expédition encore plus glorieuſe conduiſit ailleurs le Comte de Savoie.

L'Iſle de Rhodes aſſiégée par les Turcs & délivrée par Amé V.

Les Chevaliers de S. Jean de Jéruſalem avoient conquis l'Iſle de Rhodes ſur les Turcs; mais à peine ils ſe furent établis dans cette Iſle, qu'Ottoman, raſſembla toutes ſes forces & alla les y aſſiéger; les Chevaliers de St. Jean étoient dans la plus embarraſſante ſituation, lorſque le Comte Amé, ſuivi d'une partie de ſes Troupes, s'embarqua, paſſa la mer, jetta du ſecours dans cette Iſle, y pénétra lui-même, & combattit avec tant de valeur, que le fier Ottoman, humilié, battu, fut contraint de lever honteuſement le ſiege. Cette action mémorable combla d'honneur & de gloire le Comte de Savoie, qui, pour perpétuer le ſouvenir de cette illuſtre & glorieuſe entrepriſe, ſubſtitua aux Aigles que ſes prédéceſſeurs portoient dans leurs Armoiries, la deviſe FERT, que ſes deſcendans ont toujours portée depuis. (1)

Rebellion & barbarie des moines d'Ambronay.

Le Comte de Savoie n'eût pas plutôt aſſuré la délivrance de Rhodes, & ſa poſſeſſion aux Chevaliers de S. Jean de Jéruſalem, qu'il revint dans ſes Etats. Bientôt il paſſa en France, fut préſent au traité qui fut fait entre Philippe fils de France, Régent des Royaumes de France & de Navarre, & Eudes IV, Duc de Bourgogne.

Amé V. ſe ſignala toujours par les ſervices importans qu'il rendit aux plus grands Souverains; il avoit utilement ſervi l'Empereur Henri VII. Dans ſon voyage en France, il ſervit encore plus utilement le Roi Phillippe, qui, pour lui témoigner ſa reconnoiſſance, lui fit don, par lettres patentes datées de Vincennes, du Vicomté de Montlevrier & de la Maiſon de Pleſſis-les-Tours, que le Roi venoit d'acquérir par la confiſcation d'Enguerrand de Marigny, condamné à mort & exécuté pour crime de Leze-Majeſté. (2)

Le Comte de Savoie croyoit la paix faite entre lui & le Dauphin, ſolidement établie, & il étoit bien éloigné d'en violer les conditions. Le Dauphin penſoit autrement, excité par les Réligieux du Monaſtere d'Ambronay, qui profiterent du voyage du Comte de Savoie à Rhodes, pour ſe ſoulever contre lui, réſolus de ne reconnoître pour Souverain légitime d'Ambronay que le Dauphin de Viennois. Amblard de Briord leur Abbé, moins turbulent & plus fidelle, condamna vivement ce projet de rebellion. Les Moines irrités de cette oppoſition égorgerent leur Abbé; ouvrirent les portes d'Ambronay aux Troupes du Dauphin, & arborerent ſa banniere ſur la Tour la plus élevée. Juſtement indigné de cet outrage, Amé V. de retour de France, alla mettre le ſiege devant Ambronay, s'en empara, eût du exterminer ces Moines aſſaſſins & rebelles, fut aſſez bon, ou aſſez foible pour leur faire grace, & ſe contenta de leur donner un nouvel Abbé. (3) Le Dauphin de Viennois au lieu de reconnoître ſes torts, alla aſſiéger à ſon tour le Château de Mirebel & s'en rendit maître. Cette guerre s'enflamma; le Comte de Savoie raſſembla toutes ſes forces: le Prince d'Achaïe ſon neveu, Louis de Savoie, Baron de Vaud ſon frere, Léopold, Duc d'Au-

Le Dauphin de Viennois recommence la guerre contre le Comte de Savoie.

(1) Botero Doglioni, Tabouë, Papir. Maſſ. Favin. *Décad.* 2. L. 2. Borſo. L. 2. c. 2.
(2) Du Tillet *Des Rangs des Grands de France. Traité de la Majorité des Rois, & des Régences.*
(3) Paradin. L. 2. ch. 107. Botero.

riche ſon gendre & beaucoup d'autres Seigneurs du voiſinage, unirent leurs troupes aux ſiennes; enſorte qu'il étoit à la tête d'une nombreuſe armée lorſqu'il alla aſſiéger le Château de S. Germain d'Amberieu, qui fut pris d'aſſaut & mis au pillage. Le Pays des environs fut ravagé; le Bourg d'Amberieu fut auſſi emporté d'aſſaut, & ce fut par cette derniere conquête, que finirent les plus importantes opérations de cette guerre, qui dura près de trois années. (1)

Treve entre le Dauphin de Viennois & le Comte de Savoie.

Amé V. ne ſe fut pas plutôt rendu maître d'Amberieu, que joignant ſes armes à celles d'Edouard ſon fils, il alla aſſiéger le Fort de la Corbiere, qui, après cinq mois de réſiſtance, fut contraint de ſe rendre. La guerre contre le Dauphin de Viennois ſe ſoutenoit encore, mais foiblement, & les hoſtilités étoient fort ralenties de part & d'autre. Cependant comme il étoit très-vraiſemblable qui ce feu mal éteint, reprendroit tôt ou tard ſa premiere vivacité, Jeanne, Reine de France, & de Navarre, entreprit de mettre fin à cette meurtriere quérelle. Amé V. accepta volontiers ſa médiation, & conſentit, comme cette Princeſſe le deſiroit, à accorder une treve au Dauphin. Il ſe prêta avec d'autant plus de plaiſir à ces vues de pacification, qu'il n'attendoit qu'un intervalle de calme, pour aller au ſecours d'Andronic, Empereur de Conſtantinople ſon Gendre, vivement attaqué & preſſé par les Turcs. Le Comte de Savoie n'eut pas plutôt ſigné la treve à laquelle il avoit conſenti, qu'il ſe rendit à Avignon auprès du Pape Jean XXIII, auquel il s'efforça de perſuader d'entreprendre une croiſade contre les infidelles, pour délivrer ſon Gendre de l'oppreſſion & de la force des armes Ottomanes.

Mort d'Amé V. 1323.

Jean XXIII. paroiſſoit approuver cette périlleuſe expédition (2), lorſqu'Amé V, au moment où il ſe flattoit le plus de réuſſir dans ſa négociation, mourut tout-à-coup, à Avignon le 16 Octobre 1323. Son Corps fut tranſporté à Haute-Combe, où il fut inhumé au bruit des ſanglots & des gémiſſemens de ſes Sujets (3): il avoit vêcu 74 années, & en avoit régné 38. Sa valeur & ſes actions illuſtres, lui firent donner le ſurnom de *Grand:* il le fut en effet, & il le fut à tous égards, ſoit à la tête des armées, ſoit au timon du Gouvernement. Il fit trente-deux ſieges, & n'entreprit jamais de guerre injuſte; comme il n'en termina aucune ſans ſe couvrir de gloire. Il affermit la puiſſance de ſa Maiſon, recula les frontieres de ſes Etats par ſes acquiſitions & ſes conquêtes. Il fut le Médiateur & l'Arbitre des différens ſurvenus entre les Rois de France & d'Angleterre. Ses talens & ſes vertus lui acquirent l'eſtime, la confiance & l'amitié de Clément V. & de Jean XXIII. Ce fut à lui que l'Empereur Henri VII. fut redevable de ſon élection, & il lui donna les preuves les plus diſtinguées de ſa reconnoiſſance: il eût auſſi toute la confiance & l'affection de Philippe le Bel: en un mot, reſpecté dans la Chrétienté, il ſe rendit auſſi très-fameux chez les infidelles, qui redouterent ſon courage & reſpecterent ſa vertu. (4)

Son caractere.

(1) Chieza *Faſcicul. Rer. Gener.*
(2) Papir. Maſſ. Tabouë. Doglioni. *Faſcicul. Rer. Gener.*
(3) Idem.
(4) *Chron. Sab.* Genebrar. Conrad. Dubran, *Hiſt. Bohem.* Du Rubis. *Hiſt. de Lyon. L. 3. c. 4.*

SECT. II. *Hiſtoire de la Savoie depuis l'an 1000 juſqu'à l'an 1391.*

Amé V. fut marié trois fois : ſa premiere épouſe fut Sibylle de Baugé, Dame de Baugé & de Breſſe : elle mourut en 1294 ; & le Comte Amé épouſa en ſecondes noces Marie de Brabant, fille de Jean II, Duc de Brabant, de Lothier & de Limbourg. Enfin, le Comte de Savoie épouſa en troiſiemes noces, Alix de Viennois fille d'Humbert, Dauphin de Viennois, Comte d'Albon. Amé eut une poſtérité nombreuſe : & entr'autres, de Sibylle de Baugé, Edouard, Comte de Savoie, qui lui ſuccéda ; Aymon de Savoie, Seigneur de Baugé & de Breſſe ; qui parvint, après Edouard à la Souveraineté. De Marie de Brabant ſa ſeconde femme, il eut Cathérine de Savoie, qui fut mariée avec Léopold, Duc d'Autriche & de Stirie, Comte de Carniole, d'Habsbourg & de Kibourg, Landgrave d'Alſace & de Briſgaw, fils de l'Empereur Albert ; Anne de Savoie, qui fut l'Epouſe d'Andronic III. Paléologue, Empereur de Conſtantinople, ſurnommé *le jeune*, fils de Michel de Paléologue, dit *le Vieil*, Empereur d'Orient, enfin, Béatrix de Savoie, qui épouſa Henri d'Autriche, Roi de Boheme & de Pologne, Duc de Carinthie, Comte de Tyrol & de Goritie. (1) Outre onze enfans légitimes, Amé V. laiſſa un fils naturel, nommé *Arthur* de Savoie, grand guerrier, qui ſe ſignala par ſa valeur, & mérita d'être mis au rang des Chevaliers les plus illuſtres de ſon tems ; ſiecle comme on ſait, très fertile en illuſtres guerriers. Arthur, après s'être ſignalé en Europe par mille héroïques actions, fut atteint de la manie des Croiſades, mourut dans la Paleſtine, & fut inhumé dans l'Egliſe de S. Pantaléon, en Bythinie. (2)

A la mort du Comte Amé V, la Savoie & le Piemont formoient l'une des Souverainetés les plus conſidérables de l'Italie, & graces à l'habileté de ce Prince & de quelques uns de ſes prédéceſſeurs, cet Etat qui s'étoit ſucceſſivement accru, tenoit un rang diſtingué parmi les puiſſances reſpectables de l'Europe. La Savoie ne perdit, ni de ſon étendue, ni de ſa force ſous Edouard, ſurnommé *le Libéral*, Prince guerrier, entreprenant, plein d'excellentes qualités ; mais auſſi moins prudent, moins ſage qu'Amé V. ſon Pere. Il n'eſt donc pas étonnant qu'il fut moins heureux : quelque célébrité pourtant qu'il acquit par ſa valeur & l'éclat de ſes grandes actions. La fortune, il eſt vrai, ne ſeconda point toutes ſes entrepriſes ; & il ne cueillit pas toujours les lauriers ſur le champ de bataille : mais il fit, par ſa fermeté, ſa conſtance & ſon héroïſme tout ce qui dépendoit de lui pour fixer la victoire ſous ſes drapeaux, &, à force de courage, il répara, autant qu'il fut en lui, les diſgraces du ſort.

Edouard ſuccede à Amé V.

Né à Baugé en Breſſe, le 8 Février 1284, Edouard, fils aîné d'Amé V, ne prit pendant la vie de ſon pere, d'autre qualité que celle de Comte de Baugé & de Breſſe, poſſeſſion qu'il tenoit de Sibylle ſa mere. (3) Il ſuivit dès ſa plus tendre jeuneſſe le Comte Amé dans ſes diverſes expéditions militaires, & il fit ſous un tel maître de grands progrès dans l'art pénible de la guerre ; enſorte que dès 1304, il conduiſit un Corps conſidérable de Troupes au Roi Philippe le Bel, qui faiſoit la guerre aux Flamands ; il accompagna ce Monarque, & fut l'un des Généraux qui ſe ſignalerent le plus à la ba-

Sa valeur & ſes progrès dans la ſcience militaire.

(1) *Hiſtor. di Savoya.* L. 3. *Hiſt. de Piemont. Hiſt. de Breſſe.*
(2) Pingon. *Arb. Gen.*
(3) Pingon. *Arb. Gen.* Buttet.

bataille de Mons en Puelle. Ce fut en très-grande partie à Edouard que Philippe fut redevable de la victoire: & il lui fut encore redevable de la treve qui fut signée de part & d'autre au siege de Tournai, (1)

Sect. II. *Histoire de la Savoie depuis l'an 1000. jusqu'à l'an 1391.*

Après quelque tems de sejour à la Cour de France, où il avoit reçu les marques de la plus haute distinction, Edouard revint en Savoie, & n'y fut pas plutôt arrivé, qu'informé de l'incursion des Troupes du Seigneur de Foucigny, qui venoit de surprendre un Fort, il alla à son tour assiéger ce Château, qu'il recouvrit plus promptement encore qu'on ne s'en étoit emparé. Mais pendant qu'il se rendoit maître de cette Place, le Dauphin de Viennois & le Comte de Genève ligués, se mirent en campagne, fondirent sur les terres de Savoie, & prirent les Châteaux de Villete & de Brons, qu'ils démolirent, tandis que Jean de Châlon, qui étoit entré dans cette Ligue, s'emparoit du Château de Leal & du Fort la Cluse. Le nombre, ni les entrepriſes de ces ennemis réunis, n'intimiderent point Edouard, qui, en très-peu de jours reprit les Places qu'ils avoient conquises, & fit rentrer sous l'obéissance du Comte de Savoie les possessions qu'ils avoient usurpées. (2)

Cependant il faut avouer qu'Edouard parut beaucoup moins empressé à arrêter les nouvelles invasions que firent quelque tems après le Seigneur de Gex, le Comte de Genève & le Baron de Foucigny, qui ravagerent plusieurs Terres, prirent, ou incendierent quelques Forts, quelques Châteaux. Il est vrai qu'une affaire très-importante occupoit alors Edouard; il étoit passé en France avec le Comte Amé son Pere, pour la négociation & la conclusion de son mariage avec Blanche de Bourgogne; alliance qui le fixa quelque tems à la Cour de Philippe le Bel, d'où il se rendit en Angleterre, pour assister au couronnement du Roi Edouard II, fait à Westminster, en 1309. (3)

Son administration pendant l'absence du Comte Amé V.

Quelque tems après, & lorsque l'Empereur Henri VII. alla à Milan & à Rome pour se faire couronner, en 1310, le Comte Amé V. de Savoie le suivit dans ce voyage, & laissa pendant son absence le gouvernement de l'Etat à son fils Edouard qui remplit dignement cette pénible tâche: il gouverna avec sagesse, &, malgré l'inquiétude naturelle, la haine & les projets ambitieux du Dauphin de Viennois, du Comte de Genève & du Baron de Foucigny, la sage administration du jeune Prince, son activité, & la crainte de ses armes, maintinrent la Savoie en paix, à quelques hostilités près qu'il fit, pour arrêter les mouvemens de ces trois voisins. Il prit d'assaut, mit au pillage & brûla le Château de Lucinge & recouvra le Fort de la Cluse, où les ennemis firent, en le rendant, une plus grande perte qu'ils n'en avoient essuyée pour le conquérir.

Les Dauphinois n'ôsant enfreindre la treve faite par l'autorité de Philippe le Bel, ne remuerent point; mais Henri, Dauphin, Baron de Montauban & de Meuillon, envoya un Corps de Troupes Gasconnes, qui se jettant sur la côte de St. André, y commit les plus cruels ravages. Edouard, se-

(1) *Chroniq. de Sav.* Parad. L. 2. Ch. 12. Villain. L. 8. Ch. 76. & 79.
(2) *Hist. de Bresse & de Bugey. Fascicul. Rer. Genev.*
(3) Vualsing *Hist. Angl.* Papir. Mass.

SECT. II. *Hiſtoire de la Savoie depuis l'an 1000 juſqu'à l'an 1391.*

condé par Jean de Châlon, Comte d'Auxerre, Pierre de Savoie, Archevêque de Lyon, Louis de Savoie, Baron de Vaud, & par le Sire de Baujeu ſes Couſins, joignit aux Troupes qu'ils lui envoyerent celles qu'il avoit pu raſſembler; & à leur tête, marchant aux ennemis, il les attaqua, les battit, & les diſperſa près de la côte de St. André. (1). Cependant ſi les Souverains étrangers admiroient la valeur d'Edouard, ils ne l'eſtimoient pas moins par ſon intégrité. En effet, dans la conteſtation qui s'éleva entre Philippe le Bel & le Duc de Bourgogne, qui refuſoit au Roi de France l'hommage que celui-ci prétendoit lui être dû pour quelques terres ſituées en Bourgogne, Philippe conſentit à remettre la déciſion de ce différend au jugement de quelques Princes & Seigneurs, du nombre deſquels étoient le Comte Amé V. & le Prince Edouard.

Lors de la trahiſon des moines d'Ambronay, ſoutenue par le Dauphin de Viennois, dont on a deja parlé, le Comte de Savoie craignant que le Comte de Genève n'envoyât du ſecours au Dauphin, & voulant empêcher cette jonction, afin de prévenir les mouvemens du Comte, & de le retenir occupé chez lui, envoya Edouard, avec Aymon de Savoie ſon frere, & le Seigneur de Baujeu dans le Genevois, où ils prirent le Château de Genève qu'ils firent démolir, & quelque tems après, ils s'emparerent du Château de Seyſſains 2).

Son Avènement au Comté de Savoie.

1323.

Le Calme avoit enfin ſuccédé à cette longue ſuite d'orages; d'heureux traités de paix, ou des treves avantageuſes avoient fait ceſſer les hoſtilités, lorſque la nouvelle imprévue de la mort du Comte Amé V. étant parvenue en Savoie, Edouard en fut ſalué Comte, & reçut en cette qualité, le ſerment de fidélité de tous ſes Vaſſaux, au mois de Novembre 1323. Il ne fut occupé, pendant les premiers jours de ſon regne, qu'à répandre des bienfaits; il confirma les anciennes franchiſes & privileges des Villes & des Terres auxquelles ſes prédéceſſeurs en avoient accordé, ajouta de nouvelles poſſeſſions à l'appanage d'Aymon ſon frere, prit les meſures les plus ſages pour rendre ſes Etats tout auſſi floriſſans qu'ils pouvoient l'être; & lorſqu'il crut avoir aſſuré la tranquillité & le bonheur de ſes Sujets, il déclara la guerre à Hugues, Dauphin de Foucigny, qui, contre toute juſtice, avoit fait bâtir le Fort de Mont-ſorchier, ſur les Terres de Savoie (3). Edouard, juſtement irrité d'un pareil procédé, alla faire le ſiege de cette Place, qu'il prit & fit démolir. Ulcéré de cette expédition, le Baron de Foucigny, qui eût du cependant s'y attendre, ſe ligua avec Guygnes, Dauphin de Viennois ſon neveu, & avec Hugues de Genève. Enhardis par le nombre de leurs Troupes, ils allerent aſſiéger le Fort d'Alinges; mais le ſiege fut court, & le Comte de Savoie, les contraignit de le lever très-précipitamment.

Succès du Comte Edouard.

Le Baron de Foucigny, dans la vue de faire diverſion à ces hoſtilités, alla ſe ſaiſir du Fort de Chaſtellard en Bauges; mais le Comte le reprit très-peu de jours après, & porta le ravage & la dévaſtation ſur les Terres du Comte de Genève, tandis que de ſon côté, le Dauphin de Viennois dévaſtoit le Cha-

(1) *Chroniq. de Sav.* Paradin. L. 2. C. 105.
(2) Guichenon. *Hiſt. Gén. de la Roy. Maiſ. de Sav.* T. 1. P. 376.
(3) *Chron. de Sav.* Botero. Vanderb. Parad. L. 2. Ch. 120.

blais. Tous les ennemis d'Edouard parvinrent enfin à réunir leurs Troupes. Cette armée rencontra celle d'Edouard au pied du Mont-du-Mortier; on étoit de part & d'autre également dans l'impatience de combattre; le Comte de Genève comptant sur la supériorité du nombre, se flattoit de fixer la victoire sous ses drapeaux; il fut trompé dans son attente; les Genevois furent complettement battus, une partie de leur armée mise en fuite & l'autre massacrée.

Sect. II. *Histoire de la Savoie depuis l'an 1000 jusqu'à l'an 1391.*

Edouard profitant des avantages que lui donnoit cette victoire, porta ses armes en Bugey, & s'arrêta devant le Fort de Varey, appartenant à Hugues de Genève, l'un des Partisans du Dauphin (1). Eudes Duc de Bourgogne, lui envoya des Troupes, & Jean II. de Châlon, Comte de Kibourg, lui en emmena aussi. Le Dauphin de Viennois résolu de tenter les derniers efforts pour l'emporter sur le Comte Edouard, se ligua avec le Comte de Genève, Jean de Châlon, Seigneur d'Arlay, le Comte de Valentinois, Hugues de Genève & le Seigneur de Baux. Les Troupes de ses Alliés rassemblées & jointes aux siennes, le Dauphin se vit à la tête d'une Armée considérable, alla présenter la bataille au Comte de Savoie, campé dans la plaine de S. Jean de Vien, sous le Château de Varey. Le Combat s'engagea, fut long, opiniâtre, meurtrier, & d'autant plus malheureux pour Edouard, que non-seulement il fut vaincu, mais que s'étant imprudemment trop engagé, dans la mêlée, il fut fait prisonnier. Le Comte de Savoie accablé de ce chagrin, se disposoit à suivre en captif ses vainqueurs, lorsque par un bonheur inespéré, & rare dans ces momens de disgrace, Hugues, Seigneur de Boczesel, & Entremonts accourut, arracha le Comte des mains des ennemis, & le conduisit au Château Pont-Dain, où il fut en sûreté. Cette journée fut funeste à un grand nombre de Seigneurs qui périrent, & à un plus grand nombre encore, qui y furent faits prisonniers. Edouard fit en cette occasion une perte immense & presque irréparable; il ramassa les débris de son armée, & se retira en Savoie, où, s'il ne put dédommager les Seigneurs qui l'avoient accompagné à cette fatale expédition, des maux qu'ils avoient éprouvés, du moins, à force de sagesse, de soins, de vigilance, il mit l'Etat à l'abri des suites fâcheuses qu'eût pu avoir ce sinistre événement (2). Il assûra autant qu'il fut en lui la tranquillité publique; mais, le souvenir de son désastre, remplissant son ame d'amertume, il s'occupa profondement aussi des moyens de venger sa défaite.

Bataille de Mont-Mortier, & Victoire du Comte de Savoie.

Bataille de Varey.

Soins d'Edouard pour réparer la perte qu'il venoit d'essuyer.

Afin de s'assûrer du succès de la nouvelle expédition qu'il méditoit, il confia quelques Troupes à Galois de Baume, Baillif de Chablais, avec ordre de se saisir du Château de Bâlon, appartenant au Sire de Villars, partisan du Dauphin; la possession de ce Fort facilitant beaucoup l'invasion qu'Edouard se proposoit de faire sur les Terres du Comte de Genève & du Seigneur de Gex. Galois remplit avec autant de bonheur que de célérité cette commission, & après quatre jours de siege, il s'empara du Fort de Bâlon. Edouard ne fut pas plutôt instruit de ce succès, que, suivi de Louis de Savoie, Seigneur de Vaud, il alla assiéger Hermence, dont il fut cependant forcé de s'é-

(1) Guichenon. *Ibid.*

(2) *Hist. des Dauphins.* Ch. 11. *Chron. Fiorent.* L. 9. Ch. 53. *Hist. de Bresse & de Bugey.*

SECT. II. *Histoire de la Savoie depuis l'an 1000 jusqu'à l'an 1391.*

loigner, non par la réſiſtance des aſſiégés, mais par un orage ſi violent & accompagné d'une pluie ſi abondante, qu'il ne fut plus poſſible de tenir dans le Camp. Cet obſtacle, au-deſſus de toute la prudence humaine, dérangea toutes les opérations de la Campagne. (1).

Il paſſe en France & accompagne Philippe à la guerre contre les Flamands.

Les ennemis du Comte de Savoie ſatisfaits du grand avantage qu'ils avoient eu ſur lui à la Bataille de Varey, ne pouſſerent pas plus loin leurs hoſtilités, & crurent prudemment ne devoir pas tenter une ſeconde fois les haſards de la fortune. Moins tranquille qu'eux, Edouard, Guerrier par goût, ne put ſupporter les ennuis de la paix, & à la premiere nouvelle des préparatifs que faiſoit le Roi Philippe de Valois contre les Flamands récemment revoltés, il vola au ſecours du Monarque François, ſe ſignala beaucoup dans cette guerre, & ſur-tout à la célebre Bataille de Mont-caſſel, qui fut ſi fatale aux François (2). Cette mémorable journée ayant terminé la guerre, Edouard ſe rendit à Paris avec le Roi Philippe, & pendant le ſéjour qu'il y fit, Clémence de Hongrie, Reine de France, & veuve de Louis Hutin, voulut avant que de mourir, reconcilier le Comte de Savoie avec le Dauphin de Viennois, & prévenir par-là les malheurs qui menaçoient les Etats de ces deux Princes. Edouard ſe prêta volontiers aux vues pacifiques de Clémence, qui, les ayant appellés l'un & l'autre auprès d'elle, les fit s'embraſſer & ſe jurer une amitié mutuelle. Edouard s'étoit fait connoître par ſon amour pour la juſtice; & la réputation qu'il s'étoit faite par ſon équité engagea le Roi de France à confier à ſa déciſion les dénonciations portées contre Pierre Remy, Seigneur de Montigny, Tréſorier de France, accuſé de Péculat, & des plus énormes concuſſions. Le Comte de Savoie examina la procédure, interrogea le coupable, & prononça contre lui un arrêt de mort, qui fut confirmé par le Roi & les Ducs de Bretagne & de Bourgogne. (3).

Sa mort. 1329.

La Nature avoit auſſi prononcé un arrêt de mort contre le Duc de Savoie, qui, étant allé à Gentilly, près de Paris, pour prendre quelques jours de repos, y tomba malade, & mourut, le 4 Novembre 1329, dans le 45^e. année de ſon âge, & la ſixieme de ſon regne. Il paſſoit pour l'un des plus beaux hommes de ſon tems; ſon caractere étoit facile, & ſon eſprit de la gayeté la plus ſoutenue; la nature l'avoit doué d'une force prodigieuſe: il aimoit paſſionnément les armes, & il fut libéral juſqu'à la prodigalité. Ce panchant qui ſied ſi bien aux Souverains, lui fit commettre une faute irréparable, lorſqu'ayant été puiſſamment ſecouru par les Bernois contre le Dauphin de Viennois; en reconnoiſſance du ſervice qu'ils lui avoient rendu, il leur remit les droits de Souveraineté qu'il avoit ſur eux & leur Ville, & conſentit à ceſſer d'être leur Seigneur, pour devenir leur allié. Ses ſucceſſeurs n'ont jamais réparé cette faute, la plus forte ſans doute qu'un Souverain puiſſe faire. Du reſte, Edouard fut très-zélé pour la Religion, & il donna plus d'une fois à l'Egliſe & aux Monaſteres des preuves de ſon exceſſive libéralité. De Blanche de Bourgogne, fille ainée de Robert II, Duc de Bourgogne, & Roi titulaire de Theſſalonique; Edouard n'eut qu'une fille, Jeanne de Savoie, qui

(1) *Faſcicul. Rer. Genev.* G. Paradin. Guichenon. *Hiſt. Général. de la Roy. Maiſ. de Savoie.*
(2) Papire. Maſſon. Villan. L. 9. C. 53.
(3) *Chron. Sab.* Guichenon. *Hiſt. de la Roy. Maiſ. de Sav.* T. 1. p. 380.

fut mariée avec Jean III, Duc de Bretagne, Comte de Richemont, Vicomte de Limoges, Seigneur de Chailly & de Longjumeau, fils d'Artus II, Duc de Bretagne, Comte de Richemont (1).

Sect. II. *Hiſtoire de la Savoie depuis l'an 1000. juſqu'à l'an 1391.*

Le caractere guerrier d'Edouard, ſes prodigalités, ſes anciennes quérelles avec ſes voiſins mal éteintes, laiſſerent la Savoie dans une ſituation toute différente de celle où elle avoit été lors de la mort d'Amé V. Outre les hoſtilités auxquelles cet Etat ſe trouvoit expoſé, les dernieres guerres l'avoient épuiſé d'hommes & d'argent; pour comble de diſgrace, la Couronne étoit diſputée à Aymon, qui, fils d'Amé V. avoit les prétentions les mieux fondées à la Souveraineté, ſuivant la Loi de ſucceſſion obſervée en Savoie. Mais Aymon étoit capable de ſurmonter des obſtacles encore plus embarraſſans: froid, juſte & modéré, autant que ſon frere Edouard avoit été bouillant, impétueux, il applanit toutes les difficultés, prit auſſi paiſiblement poſſeſſion de l'Etat, que s'il n'avoit point eu de rival à écarter, ſe maintint par ſa prudence au rang où la naiſſance & la juſtice l'avoient appellé; fit oublier les fautes de ſon prédéceſſeur, répara les pertes que ſes Sujets avoient éprouvées, leur donna une longue paix, ſans ceſſer d'inſpirer de la terreur à ſes ennemis. Il eut, & mérita le ſurnom de *pacifique*, par les moyens qu'il mit en uſage pour être toujours prêt à repouſſer la force par la force; car ce fut par ces moyens mêmes qu'il effraya ceux qui euſſent été tentés de l'attaquer (2). Né dans la ville de Bourg en Breſſe, le 15 Décembre 1291, & deſtiné dès ſon enfance à l'Egliſe, il fut ſucceſſivement Chanoine & Comte au Chapitre de Lyon, Prieur de Villemouſtier en Breſſe, & Chanoine de Paris. Il jouiſſoit de ce dernier bénéfice, lorſque le Pape Boniface VIII. lui donna le premier Canonicat qui viendroit à vacquer dans l'Egliſe d'Yorck, en Angleterre. Mais, pendant que le Pape s'occupoit de l'élévation eccléſiaſtique d'Aymon, ce jeune Prince, qui n'avoit nulle ſorte de goût pour cet état, ſongeoit à le quitter; dans cette vue, il refuſa de ſe lier par les Ordres ſacrés; & d'après ſes repréſentations, Amé V, Comte de Savoie, ſon Pere, lui donna la Terre de Baugé & pluſieurs Seigneuries (3).

Aymon lui ſuccede.

La Ducheſſe de Bretagne lui diſpute la ſucceſſion.

Content de ſa ſituation, Aymon jouiſſoit paiſiblement de ſa fortune, & il étoit à Avignon, auprès du Pape Jean XXII, lorſque deux Evêques & quatre Barons des Etats de Savoie, vinrent lui porter la nouvelle de la mort de ſon frere Edouard, & le prier d'aller prendre poſſeſſion du Comté de Savoie. Il étoit appellé à cette Souveraineté par la proximité du ſang; ſes droits étoient inconteſtables; cependant Jeanne de Savoie, Ducheſſe de Bretagne, ſa niece, prétendit devoir l'emporter ſur lui, comme fille d'Edouard; & Jean, Duc de Bretagne, époux de cette Princeſſe, envoya des Députés aux Etats de Savoie pour leur notifier ſa prétention & s'oppoſer à l'élévation d'Aymon (4). Les Etats aſſemblés ouïrent les Députés de Jean, & Bertrand, Archevêque de Tarentaiſe, leur répondit, au nom de l'aſſemblée, que les prétentions de Jeanne, Ducheſſe de Bretagne, n'étoient nullement fondées, que la Loi l'excluoit du rang auquel elle aſpiroit, attendu qu'en Savoie les fil-

(1) *Chron. de Bretagne* Argentré. L. 4. Ch. 2. Favin. Buttet.
(2) Guichen. *Hiſt. de la Roy. Maiſ. de Sav.* T. 1. P. 388.
(3) Ping. Buttet Papir. Maſſ.
(4) Argentre. *Hiſt. de Bret.* L. 4. Ch. 42. *Hiſt. Gén.* de Sainte Marthe, L. 35. Ch. 6.

SECT. II. *Hiſtoire de la Savoie depuis l'an 1000. juſqu'à l'an 1391.*

les ne ſuccédoient point à la Couronne lorſqu'il y avoit des mâles (1). D'après cette déclaration, approuvée par les Etats, les députés de Bretagne furent renvoyés, & les Seigneurs les plus diſtingués de cette Souveraineté, craignant des troubles, & ſoupçonnant le Duc de Bretagne d'avoir des intelligences dans le Pays, où il ne manquoit pas de Partiſans, preſſerent vivement l'arrivée d'Aymon, qui, connoiſſant lui-même combien il lui importoit de hâter ſon retour, ſe rendit à Chambéry, où il fut reçu aux acclamations du Peuple, ſalué, nommé Comte de Savoie, & inſtallé ſuivant l'uſage, par l'anneau de St. Maurice.

Quelques Auteurs ont prétendu, que le Duc de Bretagne ſe déſiſta enſuite à prix d'argent de ſa demande. C'eſt une erreur: ce Prince n'entra dans aucune ſorte de compoſition pour ſes droits; & l'on ne doit attribuer le ſilence profond qu'il garda, ainſi que ſon épouſe, ſur cet objet, qu'aux ſoins que les Etats de Savoie prirent de leur faire connoître évidemment que la Loi ſalique étoit inviolablement obſervée en Savoie (2).

Quoi qu'il en ſoit, Aymon reſta paiſible poſſeſſeur de la Souveraineté: & ce fut un bonheur pour ſes Peuples, à la tranquillité desquels il ſe conſacra tout entier. Il parut dès les premiers jours de ſon regne, diſpoſé à entrer en guerre, & à ſe venger de l'injure qu'il croyoit avoir reçue du Dauphin, qui, malgré l'accommodement fait à Paris entre lui & le Comte Edouard, par la médiation de la Reine Clémence, s'étoit étroitement ligué avec le Duc de Bretagne, auquel il avoit promis les plus grands ſecours pour s'emparer de la Savoie. Les préparatifs d'Aymon allarmerent le Dauphin de Viennois: le Roi Philippe qui s'intéreſſoit également à ces deux Princes, entreprit de les reconcilier, & voulant être leur Arbitre & leur Juge, il leur envoya des Députés chargés de prendre connoiſſance de leurs différens (3). Le Dauphin ſe plaignoit de ce qu'Aymon lui détenoit le Château de Genève appartenant à Guillaume de Genève, ſon homme lige, qu'il empêchoit de lui rendre les devoirs auxquels il étoit tenu comme ſon Vaſſal; & que, d'ailleurs, il lui avoit pris par force le Château de la Corbiere en Dauphiné. Aymon, de ſon côté, ſoutenoit que c'étoit à lui ſeul que le Comte de Genève devoit hommage; & ſe plaignoit de voir au pouvoir du Comte & du Dauphin quantité de Châteaux & de poſſeſſions qui appartenoient à la Maiſon de Savoie, & qu'on refuſoit de lui reſtituer.

Les demandes du Comte étoient ſi conſidérables & ſi multipliées, & le Dauphin avoit auſſi des prétentions ſi fortes, que le Roi de France, après avoir tenu ces deux Princes en treve pendant deux ans, déſeſpéra de parvenir à les accommoder, & renonça au projet qu'il avoit formé de les reconcilier. Le Comte de Savoie qui n'attendoit que le moment de ſe faire juſtice, raſſembla toutes les forces de ſes Etats, reçut des Troupes du Prince d'Achaïe ſon Couſin, de Louis de Savoie, Seigneur de Vaud, ſon Oncle, ſe ligua avec Amé, Comte de Genève, attira à ſon parti Hugues de Goinville, Seigneur de Gex, alla mettre le ſiege devant le Château de Monthous

(1) Idem.
(2) Ste. Marche. *Hiſt. Gen.* L. 35. ch. 6. *Hiſt. des Dauphins.* ch. 11.
(3) *Hiſt. des Dauphins.* ch. 11.

près de Genève, appartenant à Humbert, frere du Dauphin, & s'en rendit maître (1). Mais à peine il eut porté plus loin ſes armes, que Hugues de Genêve, Partiſan du Dauphin, aſſiégea à ſon tour le Château de Monthous, & le prit par eſcalade. Aymon retournant ſur ſes pas, alla pour la ſeconde fois aſſiéger cette Place; Hugues de Genève s'avança pour y jetter du ſecours; mais Aymon lui donna bataille; le défit; & l'obligea de ſe renfermer dans Monthous, où il fut ſi vivement preſſé, que quelques jours après il fut contraint de rendre ce Fort par capitulation.

Guerre entre le Comte de Savoie & le Dauphin de Viennois.

Informé des efforts que faiſoit le Dauphin pour raſſembler le plus de Troupes qu'il lui étoit poſſible, le Comte de Savoie, dans la vue d'arrêter la marche de cette Armée, & de déconcerter le plan de ſes opérations, fit conſtruire ſur les avenues du Dauphiné, deux Forts, les Marches & les Mottes (2). Cependant Hugues de Genève ulcéré de la perte de Monthous, prit, pour s'en dédommager, le Château de Ville-la-Grande, en Genévois, & le fit démolir. Le Dauphin encore plus irrité que Hugues, des ſuccès du Comte de Savoie, alla mettre le ſiege devant le Fort de la Perriere; mais cette expédition lui fut fatale; car, s'étant avancé ſans précaution, il fut frappé d'un coup d'Arbalête, & bleſſé ſi cruellement, qu'il mourut dans ſa tente quelques heures après.

Mort du Dauphin de Viennois.

Le Dauphin de Viennois étoit chéri de ſes Sujets, qui, déſeſpérés de ſa mort, & furieux contre les Aſſiégés, forcerent le Château de la Perriere, mirent à mort une partie de la garniſon & raſerent le Fort (3). Humbert, Seigneur de Foucigny, & frere du Dauphin Guygnes, lui ſuccéda, il hérita encore plus de la haine de ſon prédéceſſeur contre la Maiſon de Savoie. Cependant le Comte Aymon avoit les plus grands avantages ſur ſes ennemis, ſoit par la mort de leur Souverain, ſoit à cauſe de l'éloignement de ſon ſucceſſeur, qui, lors de cet événement, étoit à la Cour de Naples. Mais quelques ſuccès que lui promit cette ſupériorité décidée, Aymon fut aſſez généreux, ou aſſez imprudent pour ne point en profiter: il fit plus même; le nouveau Dauphin lui ayant fait témoigner quelque deſir de ſuſpendre les hoſtilités, le Comte de Savoie conſentit volontiers à une treve, pendant laquelle le Roi Philippe amena ces deux Princes à un Traité de Paix, par lequel ils ſe céderent l'un à l'autre pluſieurs des Terres & Châteaux qui avoient été les ſujets de leurs conteſtations, & ſe jurerent l'amitié la plus durable. Ils croyoient être l'un & l'autre de bonne foi, & ils ne s'appercevoient pas dans ce moment du levain de reſſentiment & d'animoſité que leurs anciennes quérelles avoient mis dans leurs cœurs.

Traité de paix.

Cependant, auſſi-tôt que le Comte Aymon eut cru avoir rétabli le calme, il paſſa en Piémont, où il reçut l'hommage ſi ſouvent refuſé, du Marquis de Saluces; il termina auſſi le différend qu'il avoit avec Jacques de Savoie, Pierre d'Achaïe & le Seigneur de Milan, au ſujet de la Seigneurie de Vercel, que les Arbitres nommés de part & d'autre, déclarerent dépendante de la Souveraineté de Savoie (4). Quelques fortes que fuſſent les aſſurances d'a-

(1) *Chron. de Sav.* Paradin. Botero. Vanderb.
(2) Mém. de Thomas. *Hiſt. des Dauph.* ch. 11. Chieza.
(3) *Hiſt. des Dauph.* Ch. 11. G. Paradin. Chieza.
(4) *Hiſt. de Breſſe. Hiſt. de Sav.* L. 2. ch. 149. *Hiſt. de Piemont.*

SECT. II. *Hiſtoire de la Savoie depuis l'an 1000. juſqu'à l'an 1391.*

mitié que s'étoient mutuellement données, Aymon & le Dauphin de Viennois, & quelqu'égard que l'un & l'autre de ces Souverains duſſent avoir pour l'autorité du Roi Philippe qui les avoit reconciliés, ces conſidérations ne purent l'emporter ſur leurs anciens ſentimens de haine. Le Dauphin de Viennois fut le premier à ſuivre les mouvemens de ſa paſſion; & au mépris de la foi jurée, il fit des incurſions ſur les terres de Savoie, dont les habitans armés ſe diſpoſoient à repouſſer la force par la force, lorſque des médiateurs puiſſans s'empreſſerent d'étouffer cette nouvelle quérelle, & firent conſentir les deux Princes à un nouveau traité, qui ne contenoit autre choſe qu'une promeſſe inviolable & ſolemnelle de remplir avec exactitude toutes les conditions du traité précédent.

Nouvelles Hoſtilités du Dauphin de Viennois & nouveau Traité de paix.

Pendant qu'Aymon s'occupoit de cette importante affaire; Henri, Comte de Montbeillard & Seigneur de Montfaucon, récemment engagé dans une guerre contre le Duc de Bourgogne, lui écrivit pour lui demander du ſecours, & lui offrir de ſe ſoumettre, lui & les ſiens perpétuellement à lui & à ſes ſucceſſeurs. Il ne paroit pas que cette propoſition ait engagé le Comte de Savoie à ſoutenir la cauſe du Comte de Montbeillard, contre le Duc de Bourgogne. Aymon cherchoit moins à étendre ſes Etats qu'à affermir ſa puiſſance, & à rendre ſtable le repos de ſes Sujets. Ce fut dans cette vue, que, de concert avec le Dauphin, il nomma des arbitres pour limiter les terres de Bugey & de Dauphiné du côté de Roſſillon: & cette limitation trop longtems négligée, prévint bien des conteſtations, des quérelles & des guerres entre les deux Etats (1). A la ſuite de cette importante opération le Comte de Savoie termina auſſi tous les différens qu'il avoit avec le Sire de Baujeu, auquel il céda les villes, châteaux & terres de Toiſſey, Lent, Buene & Coligny, à la charge de l'hommage tel que Louis de Savoie, Seigneur de Vaud, Jacques de Savoie, Prince de Piemont & le Comte de Genève, le devoient à la couronne de Savoie. Peu de tems après, le Comte Aymon acquit encore de l'Evêque d'Yvrée l'hommage que les Marquis de Montferrat devoient à cet Evêque (2).

Fixation des limites entre les Etats de Savoie & de Dauphiné.

Il reſtoit encore quelques conteſtations à prévenir, au ſujet des terres que le Comte Aymon avoit en Bugey & en Dauphiné, enclavées dans les poſſeſſions du Dauphin de Viennois: & ce fut pour empêcher tout différend à cet égard, que les deux Princes convinrent par un traité du 7. Septembre 1337, que leurs terres ſeroient limités par tout où elles ſeroient mêlées les unes & les autres: que les traités de paix faits entre leurs prédéceſſeurs, ſeroient obſervés par leurs Sujets, & jurés par les principaux d'entr'eux. Qu'ils ſe feroient hommage des Terres qu'ils tenoient en Fief l'un de l'autre, & de s'entr'aider & ſe ſecourir contre tous ceux qui tenteroient de leur nuire; que le Comte Aymon céderoit en fief au Dauphin, les Villes & les Châteaux de St. Germain, des Alimes, de Luyſandes, d'Ordonnos, des Avenieres, &c. tout ce qu'il poſſédoit depuis la riviere d'Albarine, au deſſous de Tenay, juſqu'à S. André de Briord & Luys (3).

Le

(1) *Hiſt. de Breſſe. Bibl. Hiſt.* Guichenon. *Hiſt. Gén. de la Mais de Sav.* T. 1. P. 360.
(2) *Hiſt. Chron. Pidémont.* L. 6.
(3) *Mém. de Ravineau. Tit. des Archiv. de Turin.*

Sect. II. *Hiſtoire de la Savoie depuis l'an 1000. juſqu'à l'an 1391.*

Le Comte de Savoie ne s'étoit juſqu'alors occupé que du bien de ſes Sujets, & tous les traités qu'il avoit faits n'avoient eu d'autre objet que la tranquillité publique. Lorſqu'il crut l'avoir aſſurée, il ſe permit de travailler auſſi à ſa propre gloire, & de ſuivre le deſir qu'il avoit d'acquérir de la célébrité par ſa valeur & par ſes armes, toutefois ſans que ce goût put en aucune maniere nuire au repos de ſes Etats, ni au bonheur de ſes Sujets. Il attendit une occaſion favorable; elle ne tarda point à s'offrir. Edouard, Roi d'Angleterre, prenant prétexte des anciennes prétentions de ſa couronne ſur celle de France, venoit de ſe liguer contre cette Puiſſance avec l'Empereur, le Duc de Brabant, de Gueldres, de Haynaut, de Juliers & de Cleves. Peu allarmé de cet orage, Philippe, Roi de France, ſe ligua contre l'Angleterre, avec Philippe, Roi de Navarre, David, Roi d'Ecoſſe, & Jean de Luxembourg, Roi de Bohême, Charles, fils de Jean, & qui depuis fut Empereur, les Ducs de Lorraine & d'Autriche, Henri, Comte Palatin du Rhin, Louis, Comte de Flandres, & pluſieurs autres Souverains (1).

Aymon prend parti pour Philippe, & lui envoie des Troupes.

Le Comte Aymon étoit proche parent du Roi d'Angleterre, & il étoit vivement ſollicité en faveur de ce Monarque par l'Empereur; cependant il étoit à l'exemple de ſes prédéceſſeurs, étroitement attaché à la France, & ſon inclination l'emportant ſur les liens du ſang & ſur toute autre conſidération, il ſe déclara pour Philippe, & lui envoya des troupes ſous les ordres du Comte de Genève, de Louis de Savoie, Seigneur de Vaud & du Sire de Villars, qui furent accompagnés dans cette expédition par une foule de Capitaines, de Seigneurs & de Gentils-hommes de Savoie (2). Aymon lui-même ſe préparoit à ſe rendre auprès de Philippe, & pour ſe mettre en route il n'attendoit que le retour des Ambaſſadeurs qu'il avoit envoyés au Pape Benoit XII. Ces Ambaſſadeurs revinrent, chargés d'une Bulle, par laquelle le Souverain Pontife déclaroit que *ſon intention étant de ſolemniſer la cérémonie de ſon exaltation, le Comte de Savoie conduiroit ſa Sainteté par le frein du cheval, à moins qu'il n'y eût des Rois à la cérémonie;* Bulle qui prouve quelle étoit dès lors la haute conſidération de la Maiſon de Savoie, à laquelle on décernoit des honneurs auſſi éclatans, & qui n'étoient réſervés qu'aux Rois: car la vérité eſt, qu'il n'y avoit que des Rois, que les Papes dans ces tems jugeaſſent dignes de tenir le frein de leur cheval. Les choſes ſont changées, & il eſt vraiſemblable qu'elles changeront encore davantage, & que les Rois, ſans manquer aux égards dus au Souverain Pontife n'oublieront pas non plus ce qu'ils doivent à la Royauté.

Bulle du Pape Benoit XII en faveur du Comte Aymon.

Ce contre-tems retarda le Voyage d'Aymon pour la France, où ſes troupes étant arrivées, Philippe, en reconnoiſſance du ſervice qu'elles lui rendoient, & de ceux qu'il en attendoit confia l'important Gouvernement de Douai à Louis de Savoie, Seigneur de Vaud, & celui de Cambrai, à Gallois de la Saulne; ils s'immortaliſerent l'un & l'autre par leur valeur & leurs grandes actions dans ces poſtes périlleux (3).

Cependant, à peine l'obſtacle qui avoit arrêté le Comte Aymon dans ſes

(1) Guichenon. *Hiſt. Gén. de la Roy. Maiſ. de Sav.* T. 1 p. 392.
(2) Idem.
(3) Froiſſart. Papir. Maſſ. Duplex. *Chron. de Fland.* Ch. 81.

Etats fut levé, qu'il se mit en marche, suivi d'une Troupe considérable, & se rendit au Camp de Philippe, devant Tournai, assiégé par les Anglois; il se signala par son courage, qui l'exposoit sans cesse aux dangers les plus imminens, & rendit par son activité les services les plus essentiels au Roi de France. Secondé par Eudes, Duc de Bourgogne, & par le Roi de Navarre, il fatigua si fort l'Armée angloise, que bientôt Edouard parut desirer la cessation de ces hostilités: aux premieres ouvertures d'accommodement qui lui furent faites, le Roi de France remit ses intérêts au Comte Aymon, au Roi de Bohême, au Comte d'Armagnac, à Louis de Savoie & au Seigneur de Nevers; ensorte que ce fut par les négociations de ces habiles Plénipotentiaires que la paix fut conclue entre les Monarques de France & d'Angleterre.

Le Comte de Savoie n'ayant plus de services à rendre à Philippe contre ses ennemis, & aussi satisfait d'avoir rendu le calme à la France, qu'il devoit l'être de l'avoir solidement fixé dans ses propres Etats, se rendit en Savoie, où il ne s'occupa qu'à rendre justice à ses Sujets, & à remplir les devoirs de la religion. Son état augmentoit son ardeur pour la piété, qu'il n'avoit jamais négligés, mais qu'alors, sa situation lui rendoit infiniment plus chere: car ce Prince souffroit depuis long-tems d'une maladie facheuse, & d'autant plus inquiétante, qu'il avoit résisté à tous les remedes & aux soins des plus habiles médecins. La terre, ni les hommes, ne lui donnant aucune sorte de soulagement, il s'adressa au Ciel, fit des vœux & des pélérinages, & sa cruelle maladie fit de nouveaux progrès. Il se fit transporter au Château de Montmeillan, où, après avoir souffert des douleurs très-aigues pendant quelques jours, il mourut le 2 juin 1343.

Mort d'Aymon. 1343.

A l'envi les uns des autres les Historiens contemporains se sont attachés à donner les plus grands éloges à ce Prince, qui fut digne en effet de l'estime, de l'amour & du respect de ses Sujets. Doux, modéré pendant la paix, il se livra tout entier au bonheur de son peuple; fier, terrible & redouté pendant la guerre, il ne fut jamais vaincu, & emporta presqu'autant de victoires qu'il livra de combats. Deux traits de sa vie suffisent pour donner une idée de son amour pour la justice, & du soin assidu qu'il prit de la félicité publique. Il fut le premier des Souverains de Savoie, qui, à l'exemple des Empereurs d'Allemagne & des Rois de France, eut auprès de sa personne un habile Jurisconsulte, qui résida constamment à sa Cour sous le titre de Chancelier, & dont l'unique occupation étoit de rendre la justice & de veiller sur la conduite & sur l'intégrité des juges. L'affection du Comte Aymon pour ses Peuples fut telle que même, dans les circonstances les plus fâcheuses, il n'imposa, en aucun tems de son regne, qu'un seul subside de six gros par feu. Quelque légere même que fut cette contribution, il se repentit de l'avoir établie & il la supprima. Ses vertus étoient éminentes, & il n'en ternit l'éclat que par une seule foiblesse, qu'à la vérité il conserva jusqu'à sa derniere maladie. Cette foiblesse fut un penchant outré pour les femmes; & il faut avouer qu'il ne fut délicat, ni sur le nombre, ni sur le rang de ses maîtresses, dont il eut plusieurs enfans naturels. Il mourut dans la cinquante deuzieme année de son âge, & dans la quatorzieme de son regne. De son mariage avec Yolande de Montferrat, fille de Théodore Paléologue de Montferrat, qu'il avoit épousée en 1330, Aymon eut quatre enfans;

Son caractere.

Sect. II. *Hiſtoire de la Savoie depuis l'an 1000. juſqu'à l'an 1391.*

Amé VI ſurnommé le *Comte-Verd*, qui lui ſuccéda; Jean de Savoie, mort en bas âge; Blanche de Savoie, qui fut d'abord recherchée en mariage par le fils d'Edouard, Roi d'Angleterre, & mariée enſuite à Galéas Visconti, Seigneur de Milan; & Catherine de Savoie, qui mourut très-jeune, après avoir cauſé la mort de ſa mere, qui périt en la mettant au monde. Le contrat de mariage entre le Comte Aymon & Yolande, fut une ſource cruelle & abondante de guerres, qui pourtant n'éclaterent que fort long-tems après. En effet, par ce contrat il fut arrêté que ſi le Marquis de Montferrat, Beau pere du Comte de Savoie, venoit, lui, ou ſes deſcendans, à mourir ſans laiſſer d'enfans mâles, Yolande & ſes ſucceſſeurs auroient le Marquiſat de Montferrat, en donnant en argent une dot aux filles. C'eſt cette Clauſe, qui, plus de deux ſiecles après, fut la cauſe d'une guerre très-envenimée entre les Ducs de Savoie & de Mantoue; guerre, qui pendant beaucoup d'années embraſa l'Italie entiere, & qu'il fut ſi difficile d'éteindre.

Amé VI ſuccede à ſon Pere à l'âge de dix ans.

Amé VI de Savoie réunit en lui ſeul les vertus & les grandes qualités qui avoient caractériſé les plus illuſtres d'entre ſes prédéceſſeurs, on dit qu'il fut un modele accompli de valeur & de juſtice. Il fut ſurnommé le *Comte-Verd*, du goût décidé qu'il avoit pour cette couleur. Il naquit à Chambéry, le 4 janvier 1334, & Amé, Comte de Genève ſon Parrain, lui donna ſon nom. Il n'avoit que dix ans, lorſque la mort lui enlevant ſon pere, l'éleva à la Souveraineté. Dans les petits Etats, ainſi que dans les grandes Monarchies, les tems de minorité ſont communément fort orageux; il n'en fut pas de même pendant la minorité d'Amé VI, par les ſages meſures qu'avoit priſes le Comte Aymon ſon pere, qui, ayant nommé pour Tuteurs de ſon fils, Louis de Savoie, Seigneur de Vaud, & Amé Comte de Genève, leur donna à eux-mêmes des Conſeillers, réſidants dans chacune des Provinces de la Souveraineté; enſorte que ces tuteurs & leurs Conſeillers n'ayant qu'un même but, & tous d'une intégrité reconnue, la Savoie jouſt du calme le plus heureux ſous leur adminiſtration. Auſſi tous leurs ſoins avoient pour objets la prompte & ſage adminiſtration de la juſtice, la ſûreté des places frontieres, le bon ordre dans la perception & l'emploi des revenus publics, & l'éducation du jeune Souverain. Ce dernier objet méritoit d'autant plus l'attention des Régens, qu'Amé, quoique très-jeune encore, donnoit les plus heureuſes & les plus belles eſpérances: la ſuite de ſa vie répondit à ſa brillante aurore (1).

Louis de Savoie & ſon Co-régent Amé de Genève, commencerent leur adminiſtration par un traité qui mit pour jamais la Savoie à l'abri des guerres auxquelles elle eût pu être expoſée. Par ce traité fait avec le Roi Philippe de Valois, il fut convenu que le Roi ſe départiroit de tous les droits que Philippe de Valois Duc d'Orléans & Comte de Valois ſon fils avoit & prétendoit ſur la Maiſon de Savoie, en qualité d'héritier de Jeanne de Savoie, Ducheſſe de Bretagne, moyennant la remiſe que les deux tuteurs lui firent de deux mille livres de rente affectées ſur le tréſor royal à Paris, & la ceſſion des Châteaux de Vinceſtre & Milly. (1) Froiſſart & quelques autres Hiſto-

(1) Ping. *Hiſt. de Breſſe.*
(2) *Hiſt. de Bourg.*

Sect. II. *Histoire de la Savoie depuis l'an 1000, jusqu'à l'an 1391.*

riens ont dit qu'Amé VI. se trouva à la mémorable & funeste journée de Crecy, en 1346, & qu'il y commanda l'arriere-garde de l'armée Françoise; c'est une erreur: Amé n'avoit alors que douze années, & ce n'est pas communément à cet âge que l'on commande l'avant, ni l'arriere-garde d'une armée; d'ailleurs, il est prouvé que c'étoit Louis de Savoie, Seigneur de Vaud, qu'on a mal-à-propos confondu avec son neveu, qui commandoit cette arriere-garde. (1) Quant au Comte Amé VI, il étoit en Savoie, où les Etats formoient le projet de le marier avec la fille du Duc de Bourgogne, & ébauchoient un traité d'alliance & de confédération perpétuelle entre les Maisons de Savoie & de Bourgogne. Les Etats s'occupoient aussi du soin de remédier aux désordres qui agitoient le Piemont. Cette Souveraineté, où les Rois de Naples de la Maison d'Anjou avoient plusieurs places, étoit remplie de troubles par la négligence de Jeanne Reine de Naples, trop entrainée par ses plaisirs & ses fougueuses passions, pour faire quelqu'attention à l'état de ces possessions éloignées; ses Sujets n'y prenoient pas un plus vif intérêt, & ils ne cherchoient que les moyens de satisfaire le mécontentement qu'ils avoient de la domination de Jeanne. Ces troubles fournirent aux Princes voisins du Piemont l'occasion de s'y aggrandir. Albe s'étoit donnée à Jacques de Savoie, Prince d'Achaïe; Dronero & Busque à Thomas, Márquis de Saluces. Falet, Seigneur de Ville, s'étoit emparé de Polenzo; Jean, Marquis de Montferrat, s'étoit rendu maître de Valence sur le Pô; Alexandre, Tortone, Bra & Sainte-Victoire étoient passées sous la domination de Luchin Visconti, Seigneur de Milan. (2) Le reste du Piemont étoit aussi de toutes parts menacé d'invasion.

Amé VI. passe en Piemont & y fait des conquêtes.

Amé VI, intéressé à conserver ses possessions, & desirant de les étendre, partit de Savoie, à la tête d'une armée considérable, & suivi de ses tuteurs & de la principale noblesse de ses Etats, il passa les Alpes, & à ses forces se joignirent celles du Prince d'Achaïe, que le même desir d'étendre sa puissance conduisoit en Piemont. Ces deux Princes éprouverent peu de resistance, conquirent en très-peu de tems Quiers, Queraſque, Montdevis, Savillan & Cony. Comme leurs efforts réunis les avoient rendus maîtres de ces places importantes, ils résolurent de les conserver de la même maniere qu'ils les avoient acquises, c'est-à-dire, d'en jouir en commun, & de nommer alternativement les Officiers qui y commanderoient, & tous ceux qui y seroient employés, soit pour la défense, dans le cas d'attaque, soit pour l'administration de la justice, & tout ce qui concerne l'ordre public, la forme & les loix du Gouvernement. Louis de Savoie, & Amé, Comte de Genève confirmérent, en qualité de tuteurs du Prince régnant, les franchises, privileges & les immunités des Villes récemment soumises à l'obéissance du Comte; & quand toutes les précautions nécessaires pour la sûreté de ces places, & pour la tranquillité de leurs habitans eurent été prises, Amé VI. retourna dans ses Etats, où pour se délasser des fatigues de cette expédition, il ordonna des joutes & des tournois pendant trois jours, en fit faire la publication, se mit au rang des combattans, & quoiqu'il eut à peine treize ans

(1) Froissart. du Haillan. de Serres. Duplex. *Apol. Fr. pour la Maif. de Sav.*
(2) Chieza. Botero. Paradin. Vanderb.

accomplis, fut l'un des tenans qui se distinguerent le plus. (1). Ce fut à l'occasion de cette fête, que le premier jour du Tournoi Amé VI. s'étant présenté revêtu d'armes vertes, son cheval caparaçonné de verd, & ses Gens vêtus d'une livrée de la même couleur, il fut surnommé le *Comte-verd*, surnom qui lui resta, & qu'il adopta d'autant plus volontiers, qu'il avoit fait paroître sous ces armes une merveilleuse adresse, & une force infiniment au dessus de son âge. (2)

Sect. II. *Histoire de* la Savoie *depuis l'an* 1000. *jusqu'à l'an* 1391.

Mais, pendant que le Comte s'occupoit en Savoie de tournois & de joutes, ses nouvelles conquêtes en Piemont étoient menacées de passer sous la domination d'un nouveau possesseur. Luchin Visconti, Seigneur de Milan, jaloux des succès des armes d'Amé VI, résolut de lui faire la guerre, & mit dans ses intérêts le Marquis de Saluces, qu'aucune considération n'eût du détacher du Comte de Savoie, son parent, son bienfaiteur, & dont il étoit le Vassal: mais en lui l'intérêt prévalut sur les liens du sang & sur les devoirs de la reconnoissance: il fit avec Luchin un traité d'alliance, par lequel il fut convenu qu'ils feroient de concert la guerre au Comte de Savoie & au Prince d'Achaïe. Afin de donner une apparence de justice au but de cette ligue, attendu qu'il n'est point d'Usurpateur qui ne soit flatté de donner une vraisemblance de légitimité à ses usurpations, Luchin obtint de Jeanne, Reine de Naples, la cession de plusieurs Terres en Piemont, & entr'autres de Montdevis, Cony, Queraſque; enfin, de toute la Vallée de Sture jusqu'à Mérones & à S. Paul; tandis que de son côté, le Marquis de Saluces obtint en don de la même Reine, tout ce qui étoit en deçà de la Sture. Dans ce traité, ainsi que dans ces dons, il n'y avoit qu'un seul défaut, c'est que les Pays au sujet desquels on avoit traité, de même que les Places données, n'étoient, ni au pouvoir de la Reine Jeanne de Naples, ni en la puissance des deux Alliés. Aussi le Comte de Savoie ne fut pas plutôt informé des desseins de ses ennemis, qu'il rassembla ses troupes & se disposa à porter ses armes en Piemont. (3) Mais un événement imprévu le dispensa de faire ce voyage. Luchin Visconti mourut, & cet accident ruina tous les projets du Marquis de Saluces, trop foible pour entreprendre seul la guerre.

Ligue du Marquis de Saluces & de Luchin Visconti, contre Amé VI.

Mort de Luchin.

Luchin laissa sa Souveraineté à Jean Visconti, Archevêque de Milan, qui, plus juste que son prédécesseur, & voulant conserver la Principauté à Galéas & à Barnabé ses neveux, les fit venir à Milan, d'où ils avoient été durement chassés par Luchin, qui avoit usurpé la Seigneurie après la mort d'Etienne leur pere. Galéas & Barnabé s'étoient refugiés en Savoie auprès du Comte Aymon, qui les avoit accueillis en Princes opprimés & les avoit soigneusement fait élever avec le Comte Amé VI. son fils, les traitant comme ses enfans. Tant de bienfaits avoient pénétré de reconnoissance ces deux jeunes étrangers, qui, rappellés par l'Archevêque de Milan leur oncle, & rétablis dans le rang de leur pere, penserent à l'égard du Comte de Savoie tout autrement que Luchin leur oppresseur. (4) A peine ils furent arrivés,

Amitié de ses successeurs pour la Maison de Savoie.

(1) Chieza. C. 66. *Chroniq. de Sav.* Buttet.
(2) Guichenon. *Hist. Gén. de la Roy. Maif. de Sav.* T. 1. 402.
(3) Id. *Chron. de Sav.* Chieza. Corio.
(4) Albert. Argentin. *in Chroniq.*

SECT. II. *Hiſtoire de la Savoie depuis l'an 1000 juſqu'à l'an 1391.*

qu'à leur perſuaſion l'Archevêque propoſa un traité de paix au Comte Amé VI. & au Prince d'Achaïe, dans lequel fut compris Amé, Comte de Genève. Ce traité, tel qu'il fut propoſé par l'Archevêque de Milan fut accepté, & ce qui rendit encore la paix plus ſtable, fut le mariage de Blanche de Savoie, ſœur du Comte-verd avec Galéas. Cette union célébrée à Ciriés avec magnificence, porta le dernier coup au trop ambitieux Marquis de Saluces, qui dès lors vit ſa Maiſon tomber en décadence, ne pouvant eſpérer de ſe reconcilier avec les Princes de Savoie, & fut privé pour jamais de l'appui des Seigneurs de Milan, à cauſe de l'étroite union qu'il y avoit eu entre lui & leur oppreſſeur.

Humbert, Dauphin de Viennois, irréconciliable ennemi de la Maiſon de Savoie, n'avoit qu'un fils; ce fils mourut, & avec lui s'éteignirent toutes les eſpérances d'Humbert, qui, d'un côté, ſe voyant ſans poſtérité, & de l'autre craignant de perdre ſes Etats, engagé comme il l'étoit dans une guerre envenimée & perpétuelle avec le Comte de Savoie, contre lequel ſon âge, ni ſa foibleſſe ne lui permettoit pas de lutter, crut que le moyen le plus ſûr de s'affranchir du trouble qui l'agitoit, étoit de remettre ſa Souveraineté à un Prince aſſez puiſſant pour la défendre & la conſerver. Le Pape Clément VI, qui réſidoit alors à Avignon, informé de ces vues, crut être le Prince puiſſant que le Dauphin cherchoit, & il fit beaucoup de démarches pour ſe faire remettre le Dauphiné. Ce n'étoit pourtant point à lui qu'Humbert penſoit. Son Lieutenant-Général Henri de Villars, Archevêque de Lion, avoit ſur ſon eſprit le plus fort aſcendant, & il étoit lui-même gagné par le Roi Philippe de Valois, à qui le Dauphiné convenoit mieux qu'à tout autre Prince de l'Europe. Villars négocia cette grande affaire, avec tant de chaleur, d'adreſſe & de ſuccès, qu'Humbert déterminé par ſes conſeils, alla en France en 1343, donna le Dauphiné à Philippe, fils puiné du Roi, ou à l'un des fils de Jean, Duc de Normandie, ſon fils ainé. Le Comte de Savoie fit ce qu'il put pour empêcher Humbert de conſommer cette ceſſion; mais ſes démarches, & l'inconſéquence même d'Humbert ſur laquelle il comptoit beaucoup, ne firent point que le Dauphiné ne paſſât irrévocablement ſous la domination Françoiſe. (1)

Donation faite par Humbert du Dauphiné à Philippe de Valois, Roi de France. 1343.

Environ deux années après cet événement ſi favorable à Philippe, le Pape Clément VI. imagina, ſans doute parce qu'il croyoit l'Europe trop peuplée, de publier une nouvelle Croiſade, & de diſpoſer les Princes Chrétiens à ruiner leurs Etats pour la brillante gloire d'aller périr, eux & une partie de leurs Sujets, dans l'Aſie. Cette Croiſade fut très-nombreuſe; une foule de Princes de la Chrétienté s'empreſſerent de paſſer les mers; &, à la ſollicitation de Philippe de Valois, Humbert fut élu Chef de cette expédition. Elle ne fut point heureuſe pour les Croiſés, & elle ne fut rien moins que glorieuſe pour Humbert, qui s'y conduiſit fort mal, n'y fit aucune action remarquable, perdit ſa réputation, & s'en revint avec aſſez de honte (2). Pendant qu'il étoit en Aſie, ſa femme Marie de Baux mourut en Dauphiné: de maniere qu'à ſon retour, Humbert, qui ſe repentoit déja de la

Nouvelle Croiſade; Humbert en eſt élu Chef, & ne ſe diſtingue point.

(1) J. de Serre. Du Haillan. *Hiſt. Gén. de la Roy. Maiſ. de Sav.* T. 1. p. 402-403.
(2) *Hiſt. des Dauphins.* Chieza.

ceſſion qu'il avoit faite de ſes Etats, ſe voyant libre, réſolut de ſe remarier, dans l'eſpérance que s'il avoit des enfans, leur naiſſance annulleroit de droit la donation qui avoit fait paſſer ſes Etats à Philippe. Dans cette vue, il fit ſecrétement demander à Pierre, Duc de Bourbon, Jeanne de Bourbon ſa fille ainée en mariage. Pierre conſentit volontiers à cette demande, & Humbert qui ne voyoit plus d'obſtacles, ceſſant de faire un ſecret de ſon mariage, envoya pluſieurs Seigneurs Dauphinois, en qualité d'Ambaſſadeurs recevoir ſolemnellement Jeanne, ſa future épouſe: mais par malheur, le Duc de Bourbon ayant donné avis du mariage de ſa fille à Philippe de Valois, il reçut ordre de rompre cette affaire, ſoit que dès lors Philippe ſongeât à épouſer Jeanne, qu'en effet, il épouſa quelque tems après, ſoit qu'il ne cherchât qu'à renverſer les eſpérances du Dauphin (1).

Pénétré de chagrin, Humbert ſe propoſa de renoncer totalement au monde, & d'aller paſſer dans un Cloître le reſte de ſes jours: Bivel, Général des Chartreux, le fortifioit dans ces diſpoſitions, lorſque le Roi de France le fit preſſer par l'Archevêque de Lyon, non-ſeulement d'effectuer la donation qu'il avoit faite, mais encore de relâcher tout ce qu'il s'étoit réſervé, & ces réſerves étoient très-conſidérables. Le foible Humbert conſentit, ſouſcrivit à tout, & ſe rendit à Lyon dans le deſſein de ſatisfaire à toutes les demandes qu'on lui faiſoit. Amé VI. fit encore tous ſes efforts pour empêcher la concluſion de cette affaire, mais quand ſon Député Guillaume de la Baume arriva à Lyon, le contrat étoit ſigné de part & d'autre, & Jean, Duc de Normandie, étoit déja en poſſeſſion du Dauphiné (2). Guillaume de la Baume ſe conduiſit avec autant d'habileté que de prudence: il ſe rendit à la Cour de Philippe, s'aſſura de l'amitié de ce Monarque pour Amé VI, témoigna au nom de ſon maître le deſir que celui-ci avoit de vivre en bonne intelligence avec le nouveau Dauphin, propoſa l'échange de quelques terres des deux Souverains, enclavées dans la domination l'un de l'autre, & obtint à ce ſujet l'agrément de Philippe & de Jean, Duc de Normandie. Clément VI, qui depuis long tems avoit renoncé à ſes vues ſur le Dauphiné, s'étoit auſſi rapproché du Roi de France, & afin de lui ôter tout ſujet d'allarme du côté de l'inconſtant Humbert, il ſe hâta de donner à ce dernier le Patriarchat d'Alexandrie, le chargea de l'adminiſtration de l'Archevêché de Rheims, & pour qu'il ne lui prit plus envie de ſe marier, lui conféra l'ordre de prêtriſe, infaillible moyen d'empêcher la révocation de la donation du Dauphiné par ſurvenance d'enfans. Cependant Amé VI. n'ayant plus pour voiſin un Prince foible & inquiet mais un puiſſant Monarque, ſûr l'appui & l'amitié duquel il pouvoit compter, licentia ſes troupes; il n'avoit plus d'orage à craindre du côté de cette Contrée, qui, juſqu'alors avoit été pour la Savoie, une ſource inépuiſable de conteſtations, de différens & de guerres (3).

Humbert effectue la donation qu'il a faite à Philippe.

Humbert, ancien Dauphin, eſt fait prêtre & Patriarche d'Alexandrie.

Amé VI. & ſes Etats firent une perte ſenſible, celle de Louis de Savoie, l'un des tuteurs du Prince, & qui avoit gouverné avec tant de ſageſſe. Ce

(1) Id. Les Ste. Marthe.
(2) Du Haillan. *Chron. de Sav.* G. Paradin. Botero. Vanderb.
(3) Guichenon. *Hiſt. Gén. de la Roy. Maiſ. de Sav.* T. 1. p. 401.

SECT. II. *Hiſtoire de la Savoie depuis l'an 1000 juſqu'à l'an 1391.*

crut qu'il ſeroit dangereux de laiſſer toute l'adminiſtration des affaires au Comte de Genève juſqu'à la majorité du Souverain; & cette crainte étant fondée ſur les anciennes inimitiés des Maiſons de Savoie & de Genève, les Etats aſſemblés crurent devoir confier la perſonne d'Amé & le Gouvernement à Guillaume de la Baume, auquel ils donnerent des Conſeillers d'une capacité & d'une intégrité reconnues. Ce choix fut généralement applaudi, &, du moins en apparence, par le Comte de Genève lui-même, qui, pour ne point juſtifier les ſoupçons qu'il avoit inſpirés, ſe démit paiſiblement & volontairement de ſes charges & ſe retira. Par ſes ſoins, ſes talens & ſa vigilance, Guillaume de la Baume confirma la haute idée qu'on avoit de ſa ſageſſe & de ſon intelligence, & il ne parut point que la Savoie eût rien perdu à la mort du Prince Louis (1).

Rebellion en Piemont.

Les Troupes que le Comte avoit licentiées, ne pouvant ſervir l'Etat, chercherent à le dévaſter; elles paſſerent en Piemont, & ſous prétexte qu'on ne les avoit pas entierement payées, elles firent d'horribles dégats, ſe ſaiſirent de l'Abbaye de Stafarde, où elles ſe fortifierent, & de-là, continuant leurs hoſtilités, ou plutôt leur brigandage, elles déſolerent tout le Pays des environs. Informé de ce déſordre, Amé VI. écrivit au Prince d'Achaïe de ſe mettre en Campagne au plutôt; mais craignant ou que ce Prince ne fut pas aſſez fort pour réprimer cette foule de revoltés, ou que ceux-ci ne reçuſſent des ſecours de quelqu'un des Souverains du voiſinage, il paſſa lui-même en Piemont ſuivi d'un Corps de troupes peu nombreux, mais fort aguerri; après avoir laiſſé la Lieutenance-Générale de la Savoie à Galois de la Baume, Seigneur de Montrevel. Le Comte-verd ne fut pas plutôt arrivé en Piemont, que joignant ſes troupes avec celles du Prince d'Achaïe, il marcha contre les rebelles, leur livra bataille, les vainquit, en maſſacra une partie, & mit en fuite les autres, qui allerent ſous la conduite de leurs Chefs, ſe refugier à Stafarde; Amé les y ſuivit, aſſiégea la Place, la prit, & fit pendre les Chefs de cette Troupe revoltée (2).

Amé VI. réprime & punit les revoltés.

Ce ne fut point ſeulement contre ces rebelles que le Comte-verd eut à combattre; les Comtes de Caſtellemont & de St. Martin lui refuſerent l'hommage, & parurent même vouloir lui reſiſter à force ouverte: il les prévint, & dès les premieres hoſtilités, ces deux Comtes craignant, s'ils l'irritoient, plus long-tems, des déſaſtres auxquels il ne leur ſeroit plus poſſible de remédier, ſe ſoumirent. Il n'en fut pas de même de Guichard Tavel, Evêque de Sion, qui fit ouvertement la guerre au Comte de Savoie, ne ſe déconcerta point par les défaites multipliées qu'il eſſuya, & fit les plus grands efforts pour ſe dédommager de ſes pertes: mais ſes efforts ne lui réuſſirent point, & le Comte de Savoie, ſecondé par le Sire de Baujeu, battit ſi complettement ce Prélat obſtiné, qu'il prit le ſeul parti qu'il eut à prendre, celui de reconnoître ſes torts, de ſe ranger à ſon devoir & de demander la paix, qui lui fut accordée (1).

Hoſtilités de l'Evêque de Sion contre Amé VII.

Quel-

(2) *Chron. de Sav.* G. Paradin. Botero. Chieſa. Vanderb.
(3) *Hiſt. de Breſſe. Chron. de Sav. Hiſt. de Bourg.* L. 3, Ch. 95.
(3) Chieza, *Hiſt. Chron. Pedemont.* C. 44.

Quelque tems après ces derniers troubles, le Comte-Verd fit à Villeneuve d'Avignon, un Traité avec le Roi Jean au nom du Dauphin fils du Roi, & par ce traité fort important, puisqu'il terminoit tous les anciens différens & prévenoit toutes les contestations qui pourroient s'élever à l'avenir, il fut convenu, que le Traité de paix fait entre le Comte Aymon & le Dauphin Humbert seroit observé; que le Roi, ni le Dauphin, ni leurs successeurs ne pourroient acquérir aucunes Terres en Savoie, ni le Comte en Dauphiné; qu'en place du Vicomté de Maulevrier, le Roi donneroit au Comte une Terre en toute justice au Bailliage de Sens, ou dans celui de Troyes, & l'Hôtel de Boheme situé à Paris; que le Comte de Savoie & le Dauphin demeureroient perpétuellement ligués contre les Anglois & leurs Adhérans, excepté l'Empereur, Archevêque de Milan, Maffée, Barnabé & Galéas ses neveux; que le Comte Amé rendroit à Mâcon Jeanne de Bourgogne, pour la marier à un autre qu'au Dauphin; que lui-même ne pourroit point se marier avec la fille du Roi d'Angleterre, sans le consentement du Roi de France: que ce dernier payeroit au Comte Amé VI. soixante mille florins d'une part, & cinquante mille florins de l'autre, à Saint Laurens près de Mâcon, ou qu'en place de ces deux sommes, il lui remettroit les Châteaux de Cusery & de Sagy. Enfin, que le Roi de France feroit mettre le Comte de Savoie en possession du Château de Romenay, le Roi se chargeant du dédommagement envers l'Evêque de Mâcon. (1).

Sect. II. *Histoire de la Savoie depuis l'an 1000 jusqu'à l'an 1391.*

Les Officiers du Comte de Savoie prennent quérelle & se battent.

De Villeneuve d'Avignon, où ce traité fut signé, le Comte-verd alla faire un voyage en Bresse, où il reçut l'hommage des Gentils-hommes, & confirma les franchises & les privileges des Villes & des Bourgs. Pendant qu'il s'occupoit de ce soin, ses Officiers & ceux du Dauphin ayant eu entr'eux quelques difficultés au sujet de la propriété de la ville d'Ambronai, & ne pouvant se convaincre les uns les autres à force de raisons, ils en vinrent aux injures, & des injures aux coups. Informé de cette quérelle & voulant en prévenir les suites, le Comte envoya sur les lieux Galois de la Baume & quelques autres Seigneurs pour tâcher de pacifier ce différend. Le Dauphin y envoya aussi de son côté plusieurs Chevaliers: ceux-ci disputerent beaucoup, n'en vinrent point aux voies de fait; mais la dispute ne fut point terminée, & ce ne fut que quelque tems après que, muni d'un plein pouvoir par le Comté Amé VI, le Comte de Genève fit un nouveau traité qui termina toute contestation (2).

Les échanges projettés par les deux Souverains ne furent point exécutés aussi paisiblement; il survint quelques démêlés entre les deux Princes; & les Dauphinois entrant avec chaleur dans les intérêts de leur maître, prirent les armes, pénétrerent dans le Bugey, y firent beaucoup de ravage, & se rendirent maîtres de plusieurs places qu'ils mirent au pillage. Irrité de ces hostilités inattendues, Amé VI. rassembla ses troupes, & il se disposoit à user de représailles & à porter les fureurs de la guerre en Dauphiné, lorsque le Bailif de Mâcon, vint de la part du Roi de France lui promettre une prompte réparation de tous les désordres commis dans le Bugey. Appaisé par ces as-

(1) *Chron. de Sav.*
(2) *Histor. di Savoia.*

SECT. II. *Hiſtoire de la Savoie depuis l'an 1000 juſqu'à l'an 1391.*

ſurances, le Comte licentia ſes Troupes; mais quelques ſoldats de cette Armée licentiée étant ſortis de Genève, pour ſe retirer en Bourgogne, où ils avoient été engagés, furent attaqués dans leur retraite par Pierre de Genève, Seigneur d'Alby, excité par Hugues de Genève ſon oncle, Lieutenant-Général du Dauphin dans le Foucigny, & ennemi de la Maiſon de Savoie. Cette attaque fut très-vive; Pierre de Gex mit ces Soldats en fuite, les pourſuivit juſqu'à Nyon, dans le Pays de Vaud, tua Château-Regnaud leur Chef, en conduiſit pluſieurs priſonniers à Gex, dévaſta les environs de Genève, & ceux du Château de Verſoy, tandis que Hugues de Genève portant encore plus loin ſes dévaſtations, faiſoit prendre par la Garniſon qu'il tenoit au Château de Varey, le Fort de Château-Gaillard, & après s'être emparé de Verancy, dans le Pays de Gex, y abattoit les banieres de Savoie & faiſoit raſer la forteresſe (1). Aymonet de Montfort, Gentil-homme du Foucigny, ſurprit en même tems par les ordres d'Hugues de Genève le Château de Monthoux, commis par Amé VI à la garde du Seigneur de Valbonais, & paſſa juſqu'aux murs de Genève, dont il tenta de s'emparer.

Hoſtilités commiſes par les Partiſans du Dauphin.

Le Dauphin fait ouvertement la guerre au Comte de Savoie.

Le Comte de Savoie ſe plaignit amerement au Roi de France de ces infractions; il n'en reçut aucune réponſe ſatisfaiſante; & décidé à ſe faire juſtice par lui-même, il ſurprit le Château de Gex, d'où il chaſſa Hugues de Genève qui s'y étoit retiré. Le Dauphin irrité quoiqu'il n'eut cependant point du l'être, attendu que c'étoient ſes Sujets & ſes Partiſans qui avoient commencé les hoſtilités, envoya des Troupes à Hugues de Genève, qui ſe rendit maître des Châteaux des Mezieres & de Bonnevaux, la guerre fut dès lors ouvertement déclarée entre ces deux Princes; & les Dauphinois ſe jetterent en foule ſur la Savoie, les uns du côté de S. Pierre de Soucy, les autres du côté de S. Symphorien d'Auxon, ravagerent tous les lieux par où ils paſſerent, & brûlerent le Bourg de Dolombieu (2).

Quelques vives cependant que fuſſent ces hoſtilités, des Médiateurs puiſſans engagerent les deux Princes à terminer par des voies moins violentes leurs conteſtations. Ils y conſentirent, envoyerent des députés à Mâcon, & convinrent d'une ſuſpenſion d'armes de deux mois: mais au mépris de cette treve, les Dauphinois, qui néanmoins ne pouvoient l'ignorer, fondirent ſur les terres de Savoie & y commirent de ſi cruels déſordres, que les habitans indignés, fondoient à leur tour ſur les poſſeſſions du Dauphin & y exercerent encore plus de ravages. Malgré l'armiſtice jurée de part & d'autre, ces incurſions mutuelles ne diſcontinuerent point: elles furent, au contraire, ſi fort multipliées par les Dauphinois, que le Comte de Savoie ne pouvant plus ſupporter ces excès d'injures & d'outrages, ſe mit à la tête de ſon armée, & marcha contre Hugues de Genève, qui s'étoit fortifié à Dolombieu. Enhardi par ſes ſuccès, Hugues ſortit ſuivi de toutes ſes troupes, les rangea en bataille & donna le ſignal du combat; la fortune lui fut contraire; la victoire ſe rangea du côté d'Amé VI, qui battit ſi complettement ſes ennemis, que de tous les Gentils-hommes qui avoient ſuivi Hugues, il n'en reſta aucun pour porter à ſes compatriotes la nouvelle de cette défaite (3).

Amé VI. remporte une victoire complette.

(1) *Hiſt. Gén de la Maiſ. Roy. de Sav.* T. 1. p. 406.
(2) Paradin. *Chron. de Sav.* Botero. Vanderb.
(3) *Chron. de Sav.* Botero. Paradin.

De Dolombieu le Vainqueur alla faire le ſiege du Château des Marches. Le Dauphin profondément ulcéré de la diſgrace de ſes partiſans, envoya défier le Comte de Savoie à un combat ſingulier: Amé VI. accepta le duel, ſe rendit à Chapparouillan, lieu indiqué pour le Combat, y attendit inutilement le Dauphin, qui ne parut point, & alla ſe ſaiſir de la Tour-du-Pin. Cependant le Roi de France, contre le gré duquel le Dauphin ſon fils continuoit cette guerre, voulut abſolument prendre connoiſſance de la véritable cauſe de cette meurtriere quérelle, & dans cette vue, il aſſigna une journée ou Congrès, à Mâcon, où ſe rendirent les députés des deux Princes ennemis. Mais ces députés ne voulant ſe rien céder les uns aux autres, ne purent convenir de rien. Le Roi ne ſe rebuta point; il indiqua une nouvelle ſéance au Parlement de Paris, & il y préſida dans tout l'éclat de la Majeſté Royale. Le Dauphin & le Comte de Savoie y envoyerent chacun ſes Députés: ceux d'Amé VI. repréſenterent, qu'en vertu des traités faits entre le Souverain de Savoie & les Dauphins de Viennois, le Fief, ou la propriété de pluſieurs Terres & Châteaux appartenoient au Comte; qu'au mépris cependant de ces mêmes traités, le Dauphin s'étoit emparé de ces Fiefs & de ces terres, qu'il avoit fait contre toute juſtice la guerre aux Vaſſaux de la Couronne de Savoie. Le Dauphin ſe plaignit très-vivement de ſon côté, des infractions aux mêmes traités de paix, qu'il imputoit au Comte & à ſes adhérans (1). Les négociations penſerent pluſieurs fois être rompues; mais enfin, le Dauphin conſentit à ſe relâcher de quelques-unes de ſes prétentions, Amé VI. fit quelques autres ſacrifices, & on parvint à conclure le mémorable traité du 5 Janvier 1355, par lequel le Roi aſſura de nouveau au Comte de Savoie l'Hôtel de Boheme ſitué à Paris, près de la porte S. Honoré, pour le tenir ſous l'hommage de la Couronne, ainſi que le Vicomté de Maulevrier: Amé VI. promit auſſi, moyennant quarante mille Florins de Florence, de lui remettre à Mâcon, le lendemain des Brandons, Jeanne, fille de Philippe de Bourgogne, libre de vœu de mariage & de Religion, pour être mariée au Prince qu'on voudroit lui deſtiner, à l'exception toutefois du Dauphin, auquel Amé ceda pluſieurs Villes, Bourgs, Terres & Châteaux qui avoient été les ſujets des dernieres hoſtilités, ainſi que toute la Terre & Seigneurie de Viennois, & généralement tout ce qu'il poſſédoit entre le Rhône, l'Iſere & le Guyer; (2) & en dédommagement le Dauphin lui céda les Seigneuries de Foucigny & de Gex, & généralement tout ce qu'il poſſédoit en de-ça des rivieres d'Ains & d'Albarine, du côté de Breſſe, de Bugey & d'Ambronai: enfin il fut convenu qu'ils s'entreſecourroient envers & contre tous, & ſpécialement contre le Roi d'Angleterre; & que pour rendre plus ferme & plus durable cette confédération, le Comte de Savoie épouſeroit Bonne de Bourbon, couſine du Roi: (3) mariage qui ne tarda point à être célébré.

Le Dauphin défie le Comte à un combat ſingulier.

Traité de Paix. 1355.

Il paroit d'après ce traité que la France ſe préparoit déja à faire la guerre à l'Angleterre; qui n'étoit pas moins animée contre la France. En effet, peu de tems après le Roi Edouard, à la tête d'une formidable armée deſcendit à Calais, & le Roi Jean ayant raſſemblé ſes troupes ſur la frontiere de Pi-

Deſcente d'Edouard à Calais. Amé VI. marche au ſecours du Roi de France.

(1) Guichenon. *Hiſt. Générale de la Roy. Maiſ. de Savoie.* T. 1. p. 408.
(2) Idem. *Hiſtoria di Savoia.* Du Buttet.
(3) Guichenon. *Hiſt. Général de la Roy. Maiſ. de Sav.*

SECT. II. *Histoire de la Savoie depuis l'an 1000 jusqu'à l'an 1391.*

cardie & d'Artois, demanda du secours à ses alliés. Le Comte de Savoie accourut suivi de l'Elite de sa noblesse & de ses troupes, & se rendit à St. Omer; bientôt il joignit ses forces à celles de Jean, qui, vivement ulcéré contre Edouard, lui offrit de vuider la quérelle par un combat seul à seul à outrance. Edouard étoit sans contredit l'un des guerriers les plus braves de son siecle, sa valeur étoit connue, il en avoit donné des preuves éclatantes; cependant il ne paroit pas qu'il ait accepté le défi; mais il paroit du moins que les Anglois ne se crurent pas assez forts pour remplir le vaste projet de conquête qu'ils avoient médité; car, au lieu d'avancer dans les Terres comme on s'y attendoit, ils se rembarquerent fort précipitamment & repasserent la mer; ensorte que tous ces grands préparatifs d'attaque & de défense faits par les deux Nations, ne produisirent rien; & tout cet appareil de guerre se dissipa beaucoup plus promptement qu'il n'avoit été formé (1).

Amé VI. n'ayant plus, du moins pour cette fois, de services importans à rendre à la France, s'en retourna dans ses Etats, & alla passer quelque tems à Bourg en Bresse, avec Bonne de Bourbon son épouse. La Savoie étoit tranquille, & son Souverain redouté par ses propres forces, & par la puissance de ses alliés, ne prévoyant ni trouble, ni orage, envoya en Boheme Guillaume de la Baume, & Hugues Bernard, savant Jurisconsulte, chargés de demander à l'Empereur Charles IV. la confirmation de tous les privileges accordés successivement par les Chefs de l'Empire aux Comtes de Savoie. Charles ne se contenta point d'accorder cette confirmation, il ajouta dans les patentes qu'il délivra à ces Députés, à Prague, dans le mois d'Août 1356, que tous les appels des Archevêques, Evêques, Prélats, Abbés & Juges séculiers des Etats de Savoie, qui se portoient à la Chambre impériale, seroient portés à l'avenir devant le Comte Amé, qui jugeroit sur ces appellations, avec le même pouvoir & aussi définitivement que l'Empereur lui même.

Revolte des habitans d'Yvrée.

Toutefois, quelque respectée & solidement établie que fut l'autorité du Comte Verd, il y eut quelques troubles dans ses Etats, au sujet de l'étendue de cette même autorité que tous les habitans n'étoient pas également disposés à reconnoître: tels furent ceux d'Yvrée, qui, prétendant ne pas être assujettis à la Couronne de Savoie, se souleverent & tenterent de faire valoir par la force leurs prétentions. Leurs efforts ne réussirent point; & après quelques revoltes qui furent réprimées aussi tôt que formées, ils furent contraints de se soumettre, & prêterent solemnellement l'hommage auquel ils s'étoient refusés (2). Ce mouvement appaisé, Amé VI, qui préféroit, pour se rendre formidable, de puissantes alliances à des expéditions militaires, envoya des Ambassadeurs à Avignon pour former & conclure une nouvelle ligue avec le Roi Louis, Jeanne, Reine de Sicile, & le Prince de Tarente leur fils. L'objet de cette ligue étoit de réunir les forces des Souverains qui la formoient, contre tous ceux qui entreprendroient de les attaquer, à la reserve cependant du Pape & de l'Empereur. Cette Ligue fut conclue le dernier jour de Septembre 1357 (3).

Les échanges faits entre le Dauphin & le Comte de Savoie n'avoient pas

(1) Les F. de Sainte Marthe.
(2) Chron. *Hist. Pédémont.* C. 6.
(3) Guichenon *Hist. Générale de la Maison de Sav.* T. 1. p. 410.

encore été entierement exécutés par le Comte Amé VI, qui nomma de nouveaux Commissaires, afin que cette Clause de son traité avec la France exactement remplie, il ne restât plus au Dauphin aucun sujet, aucun prétexte de contestation. Il termina aussi dans le même tems tous les anciens démêlés que ses prédécesseurs & lui-même avoient eus avec l'Archevêque de Tarentaise. Mais à peine cette affaire étoit finie, qu'il lui en survint une autre, au sujet de l'entreprise du Comte de Genève, qui, se croyant en droit d'agir en Souverain, fit battre monnoie de sa propre autorité. Amé VI. s'opposa vivement à cette innovation. Après quelques démêlés, les deux Princes soumirent le sujet de la dispute à la décision de l'Archevêque de Tarentaise, & de deux autres Arbitres qui prononcerent que le Comte de Genève reconnoitroit par Acte authenthique, tenir ce droit du Comte de Savoie & comme son Vassal. Le Marquis de Saluces n'avoit cessé de cabaler contre la Maison de Savoie, qui fut enfin délivrée de ce voisin turbulent; il mourut, & Fréderic son fils, qui pensoit tout différemment, n'eût pas plutôt succédé à son pere, qu'il envoya un Député en Savoie, chargé de rendre au Comte l'hommage que son pere lui avoit si souvent refusé. (1)

SECT. II. *Histoire de la Savoie depuis l'an 1000 jusqu'à l'an 1391.*

Amé VI. reçoit l'hommage du nouveau Marquis de Saluces.

Pendant que l'Etat de Savoie prospéroit sous un Prince qui s'étoit consacré tout entier au bonheur de son Peuple, le trouble, le désordre & la confusion agitoient vivement la France. Le Roi Jean, complettement battu à la funeste journée de Poitiers, avoit été fait prisonnier par les Anglois qui l'avoient conduit à Londres. Le Dauphin de Viennois, Régent de France, avoit à lutter contre une puissante faction formée & conduite par le Roi de Navarre, le plus perfide & le plus dangereux des ennemis de la Maison Royale. Le Dauphin environné de traitres & de conspirateurs, eut recours au seul ami fidelle qui lui restoit, & il fit porter par un Courier au Comte-Verd, une Lettre conçue dans les termes les plus obligeans, & par laquelle, lui témoignant la plus entiere confiance, il l'invitoit & le pressoit de venir au plutôt le défendre contre *les Partisans du Roi de Navarre, qui, ayant prémédité de faire périr toute la Maison-Royale, avoient résolu de s'en prendre même à la personne du Comte-Verd.* Amé VI. se hâta d'envoyer au Dauphin de puissans secours en hommes & en argent; mais un nouvel orage vint rendre encore plus cruelle la situation du Régent de France. Le Roi d'Angleterre informé du malheureux état de ce Royaume, résolut d'en venir faire la conquête, & de se jetter sur l'Artois à la tête d'une puissante Armée. (2) Instruit de ce projet le Dauphin eut encore recours au Comte de Savoie, & l'envoya prier de venir le joindre promptement avec le plus de troupes qu'il pourroit lever. Cependant le Roi d'Angleterre faisoit de rapides progrès dans son invasion; il s'étoit emparé de Provinces entieres: & de succès en succès, il avoit porté ses conquêtes jusqu'aux environs de Paris. Dans cette détresse, le Dauphin fit faire au Conquérant quelques propositions avantageuses au sujet de la délivrance du Monarque captif; le Roi d'Angleterre parut ne pas s'éloigner de ces propositions, le Régent de France convoqua les Etats, & écrivit au Comte de Savoie pour le prier d'assister à cette Assemblée, *comme étant*, lui marquoit-il, *entre tous mes amis celui à*

Services rendus par Amé VI. au Régent de France.

Lettre du Dauphin au Comte de Savoie.

(1) Idem T. I. p. 411. Chieza.
(2) De Serres. Du Haillan. Mezerai. *Hist. de Fr.*

SECT. II. *Hiſtoire de la Savoie. depuis l'an 1000 juſqu'à l'an 1391.*

qui je veux le plus déférer, aux choſes qui touchent le plus mon honneur & mon Etat.

Toutefois quelqu'apparence qu'il y eût d'un traité prochain de paix entre la France & l'Angleterre, & quelque preſſante que fut la Lettre du Dauphin, le Comte de Savoie ne put ſe rendre aux États aſſemblés; une affaire pour lui importante l'obligeoit de paſſer les Alpes & de ſe rendre au plutôt en Piemont. Jacques de Savoie, Prince d'Achaïe avoit obtenu de l'Empereurs Charles IV. la permiſſion d'impoſer quelques nouveaux tributs ſur les Piemontois, & abuſant avec le plus inſupportable deſpotiſme de cette permiſſion, il avoit écraſé le Peuple d'impôts, & en avoit établi juſques ſur les marchandiſes qui paſſoient de Piemont en Savoie. Les Sujets d'Amé VI. ſe plaignirent de cette vexation; il en fut tout auſſi irrité que ſes Sujets mêmes, & il envoya en Piemont un Gentil-homme & un Commiſſaire avec ordre d'arrêter les ſuites de cette innovation, & de faire le procès au Prince d'Achaïe. Cette commiſſion fut exactement remplie, le Prince d'Achaïe fut condamné par contumace, & les Piémontois déclarés affranchis des impôts exceſſifs auxquels on les avoit ſoumis. Furieux de cet Arrêt, Jacques de Savoie alla ſaiſir les Députés du Comte-Verd qui l'avoient condamné, & il les fit cruellement mourir. (1)

Entrepriſe de Jacques de Savoie & ſes vexations en Piemont.

Amé VI. indigné de cette atrocité, jura de venger ſon autorité compromiſe & outragée, & paſſant les Monts, ſuivi d'une Armée conſidérable, compoſée d'Hongrois, de Savoyards & de Siciliens; il marcha bruſquement contre ce Prince, qui, ayant oſé réſiſter, fut battu, fait priſonnier & conduit à Rivoles. Le Comte-Verd profitant de ſa victoire, ſe ſaiſit de Pignerol, Vigon, Villefranche, Luzerne, Savillan, Turin, Foſſan, & généralement de tout ce que Jacques poſſédoit en Piemont; enſorte que ce malheureux Prince fut, pour r'avoir la liberté, contraint de ſe ſoumettre à la Sentence des Commiſſaires que le Comte de Savoie nomma pour le juger, & qui ordonnerent qu'il abandonneroit le Piemont au Comte-Verd, & qu'en dédommagement, il ſe contenteroit de quelques Places en Bugey.

Jacques de Savoie eſt battu, & fait priſonnier.

Pendant que le Souverain de Savoie ſe vengeoit ainſi avec éclat de l'injure qu'il avoit reçue, Guillaume de la Baume ſon Miniſtre, lui acqueroit de Catherine de Savoie, Comteſſe de Namur, la Baronnie de Vaud, & les Terres que cette Princeſſe poſſédoit dans le Bugey & dans le Valromey, au prix de ſoixante mille florins, & qui furent dès lors unies pour toujours & incorporées à la Couronne de Savoie. (2)

L'exemple du déſaſtre de Pierre d'Achaïe ne fut pas aſſez puiſſant pour contenir Fréderic, Marquis de Saluces, qui, tenant les Villes de Revel, de Carmagnole, & de Raconis en Fief du Prince Jacques, auquel il en avoit fait hommage, refuſa de rendre le même devoir au Comte de Savoie, après l'abandon que le Prince d'Achaïe avoit fait du Piemont. Le Comte de Savoie juſtement irrité du refus obſtiné de Fréderic, ſe mit à la tête de ſes Troupes, & ſe jettant ſur le Marquiſat de Saluces, il s'empara de la ville

(1) Buttet. Chieza. *Ping. Aug. Taur. Hiſt. di Pedemont.*
(2) Ping. *Aug. Taur.* Chieza. *Arb. Gent.*

de Barges, qu'il reduisit en cendres, Frédéric qui eût du s'attendre à cette irruption, implora le secours de Barnabé Visconti, Seigneur de Milan, & offrit, s'il en étoit aidé, de se rendre son Vassal. Flatté d'une telle offre, Barnabé l'accepta, & envoya des secours à Frédéric, qui, par cette Ligue avec Barnabé Prince aussi mépriſé par ſes vices que déteſté par ſa tyrannie, ſe vit abandonné de ſes plus proches; ils unirent même leurs forces à celles du Comte de Savoie, qui, pourſuivant le cours de ſes conquêtes, s'empara de Buſque, ainſi que de tout le reſte des Places appartenantes à ſon infidelle Vaſſal, & ſe rendit à Rivoles, où il confirma aux Gentils-hommes Piémontois tous les privileges qu'ils tenoient du Prince d'Achaïe, & promit que le Piemont demeureroit perpétuellement uni à la couronne de Savoie.

Sect. II. *Hiſtoire de* la Savoie *depuis l'an* 1000 *juſqu'à l'an* 1391.

Le Piemont réuni à la couronne de Savoie

Lorsqu' Amé VI. s'occupoit à terminer cette expédition, le Pape Innocent VI irrité des hoſtilités de Barnabé, Seigneur de Milan, qui, aprés avoir entrepris de ſe ſaiſir de la ville de Bologne, avoit fait des courſes dans la Romagne, ſur les terres de l'Egliſe, écrivit au Comte de Savoie, pour l'inviter à ſecourir de ſes armes & de ſon autorité l'Evêque de Sabine, Légat Apoſtolique, chargé de s'oppoſer aux incurſions de Barnabé. (1)

Tandis que le Marquis de Saluces éprouvoit les plus cruelles dévaſtations, la guerre s'allumoit entre Galéas Viſconti, Seigneur de Milan, & Jean, Marquis de Montferrat, proche parent du Comte de Savoie, qui embraſſa ſa cauſe contre celle de Galéas, dont il n'avoit rien moins qu'à ſe louer. Cependant la bonne intelligence entre ces deux alliés ſe ſoutint peu de tems: on ne dit point à quel ſujet ils ſe diviſerent, mais les hiſtoriens contemporains diſent ſeulement, qu'armés l'un contre l'autre ils étoient prêts à en venir aux mains, lorſque le Pape Urbain V. leur envoya Marc de Viterbe, Général des Freres-Mineurs, qui les raccomoda. Il ne paroit pas néanmoins que cette reconciliation fut bien ſolide, puiſque la quérelle ſe ranimant très-peu de tems après, le Comte ſe ſaiſit du Château d'Uſſon, dans le Dioceſe d'Yvrée, & de celui de Cinzan. (2) Couvert de gloire, puiſſant & redouté au-dehors, aimé & reſpecté de ſes Sujets, Amé VI, pour éterniſer la mémoire de ſa proſpérité, & donner aux Gentils-hommes les plus diſtingués de ſa Souveraineté de nouveaux motifs de zele & d'émulation, inſtitua l'ordre du Collier, dont il ſe décora lui-même, & qu'il donna à quinze Chevaliers. (3)

Guerre entre Amé VI & le Marquis de Montferrat

Inſtitution de l'Ordre du Collier.

Toujours obſtiné dans ſa rebellion, & trop affligé de la perte des Places qui lui avoient été priſes pour conſentir à ſe ſoumettre, le Marquis de Saluces ſe diſpoſa, contre toute apparence de ſuccès, à faire la guerre au Comte de Savoie, qui, dans la vue d'abattre entierement ce Vaſſal inquiet, forma une ligue avec Galéas Viſconti. Par ce Traité les deux Princes s'engagerent à réunir leurs forces pour chaſſer les Anglois du Canaveys; & pour détruire entierement le Marquis, les Etats duquel ils ſe partagerent dès lors, afin qu'après la conquête il ne put ſurvenir entr'eux, ni conteſtation, ni difficulté. Ce fut dans ce même tems que le Comte-Verd, ſenſible au repentir

Revolte du Marquis de Saluces.

(1) Gichenon. *Hiſt. Gén. de la Roy. Maiſ. de Sav.* T. 1. p. 413.
(2) Chieza. Corio. Beneven. San-Geor.
(3) *Hiſt. di Piem.*

SECT. II. *Hiſtoire de la Savoie depuis l'an 1000 juſqu'à l'an 1391.*

du Prince d'Achaïe, & aux ſervices par leſquels cet ancien ennemi avoit cherché à gagner ſon affection & ſa confiance, le rétablit généreuſement dans le Comté de Piemont.

Succès d'Amé dans le Marquiſat de Saluces.

Amé crut que cet acte d'indulgence envers le Prince d'Achaïe feroit impreſſion, ſur le Marquis de Saluces; mais voyant que rien ne pouvoit ramener cet eſprit obſtiné; il employa les voies de rigueur, &, ſuivi de ſes troupes, il alla s'emparer de Carail, de Raconis, & ſe diſpoſant à aſſiéger Saluces, il inveſtit cette place avec des forces ſi ſupérieures, que Fréderic, hors d'état de réſiſter, prit le parti de ſortir de la Ville, & allant ſeul dans la tente du Comte de Savoie, ſe jetta à ſes pieds, avoua ſes torts, & ſe ſoumit à toutes les loix qu'il plairoit à ſon Souverain de lui impoſer (1). Etonné d'une démarche à laquelle il ne s'attendoit pas, le Comte de Savoie ſe conduiſit avec la plus rare généroſité; quelque ſujet qu'il eût d'être profondément irrité contre le Marquis de Saluces, ſa ſoumiſſion le déſarma, & il conſentit même que le différend qu'il y avoit entr'eux fut jugé par des Arbitres. Ceux-ci s'aſſemblerent, & prononcerent que Fréderic & ſes ſucceſſeurs, mâles & femelles feroient hommage au Comte de Savoie & aux ſiens des Villes & Châteaux de Saluces, & qu'il céderoit au Comte quelques Places & quelques Fiefs qui furent déſignés. Fréderic ſe ſoumit à tout, & pour prouver la ſincérité de ſon retour, il rendit ſon hommage à genoux, un linge au col, comme un criminel, & en punition de la témérité de ſa rebellion contre ſon Suzerain (2).

Tout ſuccédoit au Comte Amé VI; ſes ennemis les plus envenimés avoient fini par ſe ſoumettre; ſes voiſins reſpectoient les frontieres de ſes Etats, que ſa valeur & ſes heureuſes négociations reculoient chaque jour davantage. Il fit une nouvelle acquiſition à laquelle il ne ſongeoit même pas. L'Empereur Charles IV, par une Bulle datée de Surtenvalde, au mois de Septembre 1357, unit au Comté de Savoie le Comté de Mazin en Canaveys, ordonnant aux Comtes de Mazin de rendre déſormais à la Couronne de Savoie l'hommage qu'ils avoient rendu juſqu'alors, & qu'ils devoient à l'Empereur.

Nouvelle rebellion du Marquis de Saluces.

Depuis ſa reconciliation avec ſon Souverain, le Marquis de Saluces ſembloit chercher, toutes les occaſions de donner au Comte Amé des preuves de zele & de fidélité. Dans un voyage qu'il fit en Dauphiné, où il alloit viſiter le Comte de Genève ſon Beau-pere, il fit de lui-même, & ſans y être invité en aucune maniere, une déclaration, par laquelle il promettoit de nouveau, ſous la foi du ſerment, d'obſerver exactement toutes les clauſes du traité auquel il avoit conſenti devant la ville de Saluces. La conduite de Fréderic & ſes proteſtations réitérées d'attachement & de fidélité, paroiſſoient devoir être des gages aſſurés de ſa conduite future: mais malheureuſement le Marquis de Saluces étoit le plus volage & le plus inconſtant des hommes. A peine il eut fait cette déclaration, bien moins humiliante que la maniere dont il avoit rendu l'hommage au Comte-Verd, qu'il s'en repentit, & ſe croyant aſſuré du ſecours de Barnabé, Seigneur de Milan, ſon ami, qui venoit de faire ſa paix avec le Marquis de Montferrat, il ſe ſouleva de nouveau contre ſon

(1) Pingon. *Aug. Taur.* Chieza. Buttet.
(2) *Chroniq. de Sav.* Paralin. Botero. Vanderb.

ſon Souverain, & crut l'occaſion d'autant plus favorable, qu'Iblet & Jean de Chalant venoient de ſuſciter des troubles dans le Val d'Aouſte, & que les Troupes Angloiſes licentiées par le Marquis de Montferrat, s'étoient jettées dans le Canaveys, où elles portoient le ravage & la dévaſtation (1). Frédéric penſa donc que la violence de ces hoſtilités donneroit tant d'occupation au Comte-Verd, qu'il auroit le tems d'exécuter avec Barnabé de Milan ſon allié, l'invaſion qu'il avoit méditée: mais il ſe trompa dans ſes vues, ainſi que dans ſes eſpérances. Le Comte de Savoie paſſa en Piemont, appaiſa les troubles excités au Val d'Aouſte; capitula par l'entremiſe de Guillaume de Granſon, avec les Anglois qui déſoloient le Canaveys, &, moyennant une ſomme convenue qu'il leur fit compter, les engagea à ſe retirer. Le Comte-Verd ne ſe vit pas plutôt libre de tout autre embarras, qu'il s'occupa des moyens de réduire & punir l'infidelle Marquis de Saluces, contre lequel il envoya Jacques de Savoie, Prince d'Achaïe. La vengeance du Comte fut pleinement ſervie par Jacques, qui, s'étant emparé de Pianezza, en fit mettre à mort les Seigneurs de la Maiſon de Provana, partiſans & complices du Marquis de Saluces. Celui-ci affoibli, effrayé & fort mal ſecondé par Barnabé de Milan, ſur lequel il avoit tant compté, diſcontinua ſes hoſtilités, & ne ſongea qu'à mettre ſa perſonne en ſûreté contre la juſte punition dont il étoit menacé (2). Amé VI fut de ſon côté obligé de revenir en Savoie, afin d'y recevoir l'Empereur Charles IV qui devoit s'y rendre inceſſamment, & s'y repoſer quelques jours, dans le voyage qu'il avoit entrepris pour voir le Pape Urbain VI à Avignon.

Charles IV en effet, ne tarda point à ſe rendre à Chambéry, où il fut reçu avec magnificence par le Comte-Verd, qui lui rendit hommage comme Prince de l'Empire, & reçut de lui le titre de Vicaire-Général de l'Empire, pour les Evêchés de Syon, de Lauſanne, de Genève, d'Aouſte, Yvrée, Turin, Maurienne, Tarentaiſe & Bellai, de même que pour le Comté de Savoie, l'Archevêché de Lyon, & pour les Evêchés de Mâcon & de Grenoble, en ce qui dépendoit de l'Empire (3). Amé VI accompagna Charles IV à Avignon, où cet Empereur, à la ſollicitation du Comte de Savoie, établit à Genève une Univerſité, à laquelle il accorda des privileges fort étendus; dont il déclara Amé VI conſervateur, voulant que Genève lui fut ſoumiſe comme au Vicaire-Général de l'Empire (4).

Fondation d'une Univerſité à Genève.

Pendant le ſejour du Comte de Savoie à Avignon, le Pape Urbain VI l'avoit engagé à aller en Grece, porter du ſecours à Jean Paléologue, Empereur de Conſtantinople, vivement attaqué par le Roi de Bulgarie & par Amurat, Empereur des Turcs, qui dévaſtoient ſes Etats & le retenoient priſonnier. Le Comte-Verd, proche parent de Jean Paléologue, s'étoit d'autant plus volontiers déterminé à cette expédition, qu'il croyoit rendre un ſervice important à la Chrétienté, en délivrant ce Prince, opprimé par les Barbares; & qu'il étoit d'ailleurs aſſuré du ſecours de pluſieurs Souverains, qui ſe ligue-

Amé VI ſe diſpoſe à ſecourir Jean Paléologue, Empereur de Conſtantinople.

(1) Henning. T. 4. Chieza. *Chroniq. de Sav.*
(2) *Chroniq. de Sav.* Paradin. Chieza.
(3) Botero. Vanderb. *Chroniq. de Sav.*
(4) Guichenon. *Hiſt. Gén. de la Roy. Maiſ. de Sav.* T. 1. p. 416.

SECT. II. *Hiſtoire de la Savoie depuis l'an 1000 juſqu'à l'an 1391.*

roient avec lui pour cette cauſe, ainſi que l'avoit déja fait le Roi de Hongrie, proche parent auſſi de Jean Paléologue. Amé de retour en Savoie, y fit tous les préparatifs qu'il jugea néceſſaires au ſuccès de cette grande entrepriſe, & après avoir laiſſé le Gouvernement de ſes Etats, pendant ſon voyage d'Outremer, à Bonne de Bourbon ſon épouſe, il fixa le rendez-vous de ſes troupes à Veniſe, & paſſa en Piemont, dans le deſſein d'y pacifier la quérelle qui s'étoit élevée entre les enfans de Jacques de Savoie, Prince d'Achaïe. Il prit la tutelle d'Amé de Savoie, que ſon pere avoit fait héritier; au préjudice de Philippe, frere ainé d'Amé, & que ſon pere avoit deshérité. Philippe avoit déclaré la guerre à ſon frere; mais il fut battu par le Comte de Savoie, qui l'aſſiégea à Foſſan, le fit priſonnier, & mit Amé en poſſeſſion de Turin & du Comté de Piemont (1).

Cette guerre heureuſement terminée, le Comte de Savoie ſe rendit à Veniſe, où il fut joint par ſes troupes & par l'élite de la Nobleſſe de ſes Etats. Il s'embarqua après avoir fait donner le Commandement de cette Armée à Gaſpard, Seigneur de Montmayeur, & à Etienne Bâtard de la Baume, le premier, Maréchal, & l'autre, Amiral de Savoie. (2) A ſon paſſage à l'Iſle de Coron, Amé VI pacifia une violente diſpute qu'il y avoit entre l'Archevêque de Patras & le Prince, ou Deſpote d'Inus: & il alla enſuite former le ſiege de Gallipoli; mais il y éprouva une forte réſiſtance de la part des Turcs, qui s'en étoient rendus maîtres. Ils ſe crurent plus forts que le Comte, & firent contre lui une ſortie générale dont ils eſperoient le plus grand ſuccès; mais ils furent trompés dans leur attente; Amé VI les battit, les diſperſa, s'empara de Gallipoli, & y établit des Gouverneurs. Avant que de pouſſer plus loin ſes conquêtes, il crut devoir commencer par délivrer Jean Paléologue, que le Roi de Bulgarie détenoit priſonnier; & pour cet effet, il réſolut de porter la guerre dans les Etats de ce Souverain. Cette expédition réuſſit: l'invaſion d'Amé VI en Bulgarie fut heureuſe, & après s'être emparé de Mantopoli, Srapſida, Suzopoli, il aſſiégea & prit d'aſſaut Méſambrie, entra par compoſition dans le Fort de Limeno, attaqua Collocaſtro, qui, après une longue & opiniatre réſiſtance ſe rendit, & alla former le ſiege de Varna, Capitale du Royaume des Bulgares (3).

Ses ſuccès & ſes conquêtes en Bulgarie.

Le Roi des Bulgares entre en négociation.

Etonné de la rapidité de ces conquêtes, & de la ſupériorité des armes d'un tel Conquérant, le Roi de Bulgarie, craignant de perdre ſes Etats & de ſe voir dépouiller de la Royauté, fit des avances pour fléchir le Vainqueur, & lui fit propoſer quelques moyens d'accommodement. Amé VI, quelqu'avantage qu'il eut, ne ſe montra point difficile, & par la médiation du Patriarche de Conſtantinople, il fut fait un traité entre lui & le Roi de Bulgarie, par lequel celui-ci promettoit de rendre la liberté à Jean Paléologue, à condition qu'Amé leveroit le ſiege de Varna & rendroit tout le Pays & toutes les Places qu'il avoit conquiſes. L'unique objet qui eut amené le Comte étoit la délivrance de l'Empereur de Conſtantinople, & il ne l'eut pas plutôt obtenue, qu'il s'éloigna des murs de Varna, rendit au Roi des Bulga-

(1) Buttet. Matth. *Alliance de Fr. & de Sav.*
(2) *Chroniq. de Sav.*
(3) Boſquet. *In Urb. VI.* Paradin. Buttet.

Sect. II. *Hiſtoire de la Savoie depuis l'an 1000. juſqu'à l'an 1391.*

res tout ce qu'il lui avoit pris, & ſe rendit à Conſtantinople, où il fut reçu comme le Libérateur du Prince & de l'Etat (1). Peu content d'avoir rendu ce ſervice à Jean Paléologue, il entreprit d'en rendre un encore plus eſſentiel à l'Egliſe Romaine, en diſpoſant cet Empereur à embraſſer la foi Catholique, & il fut tout auſſi heureux dans cette entrepriſe, qu'il l'avoit été dans ſon expédition.

Délivrance de l'Empereur Jean Paléologue.

De Conſtantinople, Amé VI paſſa à Rome & à Viterbe, où il préſenta au Pape le Patriarche de Conſtantinople, que Jean Paléologue envoyoit au ſujet de ſa converſion, en qualité d'Ambaſſadeur. On ſent combien le Pape Urbain fut empreſſé de faire rendre les honneurs les plus diſtingués au Comte de Savoie, qui, après avoir rapidement traverſé l'Italie, ſe rendit en Piemont, où Philippe de Savoie, fils ainé du Prince d'Achaïe, toujours irrité de la préférence que ſon pere avoit donnée, à ſon frere puiné, avoit formé une conjuration formidable contre l'Etat. Amé VI, pour ne point haſarder le ſang de ſes Sujets, offrit à Philippe, qui accepta le défi, de vuider cette quérelle par un combat de cinquante Chevaliers contre cinquante. Le lieu du combat étoit indiqué, & l'on ne doutoit point que le Cartel préſenté & reçu, ne fut exécuté au jour marqué, lorſque le Comte de Savoie & le Marquis de Montferrat, nommés juges du Camp, recurent une lettre de l'Empereur, qui, ne voulant point permettre cette action, ordonna que le cartel ſeroit regardé comme non avenu (2). Ce fut à peu près dans ce tems, que Leonel d'Angleterre, Duc de Clarence & Comte de Leyceſter, ayant conclu ſon mariage avec Yolande, fille de Galéas, Prince de Milan, & de Blanche de Savoie, paſſa à Chambéry, & alla avec le Comté Amé à Milan, où cette union fut célébrée avec la plus grande magnificence: mais les réjouiſſances de cette fête eurent d'étranges ſuites; car le Duc de Clarence étant mort quelques mois après, Edouard, ſurnommé le *Dépenſier*, Gentil-homme Anglois, auquel le Duc avoit confié le Gouvernement des Villes & Châteaux de Cony, de Carail, de Montdevis & de Bra, céda pour de l'argent ces Places au Marquis de Montferrat, au lieu de les rendre, comme il l'eût du, au Seigneur de Milan, après la mort de ſon gendre. Juſtement irrité d'un tel acte de perfidie, Galéas prit les armes & marcha contre le Marquis de Montferrat, auquel il enleva Caſal & Valence ſur le Pô. Battu & accablé par les pertes multipliées qu'il éprouvoit, le Marquis eut recours au Comte de Savoie, qui promit d'employer tous ſes ſoins pour le raccommoder avec le Seigneur de Milan, auquel il envoya propoſer quelques moyens de reconciliation; mais Galéas étoit trop ulcéré pour adopter aucune ſorte de médiation; les bons offices d'Amé VI furent infructueux, & pendant la négociation, le Marquis de Montferrat mourut, laiſſant ſes enfans ſous la tutelle d'Otthon, Duc de Brunswich, Epoux de Jeanne, Reine de Naples (3).

Honneurs rendus en Italie au Comte Amé VI.

Suites fâcheuſes du mariage du Duc de Clarence, avec Yolande fille de Galéas, Seigneur de Milan.

Mort du Marquis de Montferrat & ſituation de ſes enfans.

Cet accident étoit très-favorable aux vues de Galéas, & penſoit devoir cauſer la ruine des enfans du Marquis de Montferrat, auxquels il ne reſtoit pour Défenſeur & pour appui qu'un tuteur, dont l'abſence & l'éloigne-

(1) Cuſpinian. Vigner. Vanderb. Botero.
(2) Boſquet. *in Urb. VI.* Chieza. Froiſſart.
(3) Chieza. Corio. *Chroniq. de Sav.*

ment laiſſoient leurs poſſeſſions en proie aux horreurs de la guerre. Touché de leur ſituation, & hors d'état de les ſecourir par lui-même, le Duc de Brunswich écrivit au Comte de Savoie, & le ſollicita vivement en faveur de ces Orphelins opprimés. Mais ſi Amé VI étoit neveu du feu Marquis de Montferrat, il étoit en même-tems le Beau-frere de Galéas; &, ne ſachant quel parti prendre entre d'auſſi proches parens, il reſta quelque tems dans l'indéciſion. Cependant le ſouvenir des pertes qu'avoit entrepris de lui cauſer Barnabé, ligué avec le Marquis de Saluces, & la crainte des maux qui menaçoient le Piemont, ſi le Seigneur de Milan venoit à s'emparer d'Aſti, qu'il tenoit aſſiégé, l'emporterent, & déterminé par des maximes d'Etat qui euſſent fait prendre le même parti à tout autre Souverain en ſa place, & par la compaſſion que lui inſpiroient les enfans du Marquis de Montferrat, il ſe déclara pour eux contre Galéas, leva une Armée, & alla tenter de délivrer Otthon, Duc de Brunswich, dans la ville d'Aſti, & vivement preſſé par les Milanois, Amé VI ſe mit à la tête d'une partie de ſon Armée, & envoya le reſte de ſes troupes, ſous la conduite de Gaſpard, Seigneur de Montmayeur, au ſecours des Aſſiégés (1).

Amé VI ſe déclare contre Galéas pour les enfans du Marquis de Montferrat.

Informé de l'approche de ces Troupes, Otthon ſortit de la Place, & préſenta bataille aux Aſſiégeans, qui furent vaincus & fort maltraités. Incertain ſur l'événement, le Comte-Verd envoya un nouveau détachement ſous les ordres de Grandſon, qui, après une aſſez légere réſiſtance de la part des Milanois, entra ſuivi de ſa Troupe, dans la Place aſſiégée. Les Milanois découragés, ne ſongeoient plus qu'aux moyens d'abandonner, avec le moins de perte poſſible le ſiege qu'ils avoient entrepris, & ils avoient déja diſcontinué leurs attaques, lorſque le Comte Amé parut, ſuivi du Corps d'Armée, & rencontrant les ennemis à quelque diſtance d'Aſti, il crut qu'ils étoient venus au devant de lui dans le deſſein de lui livrer le combat: c'étoit ce qu'il deſiroit, & dans cette vue, il rangea, ſecondé par le Comte de Genève, ſes troupes en bataille, & fut joint par le Duc de Brunswich & ſa Garniſon, & par Gaſpard de Montmayeur. Cette journée ſe paſſa en eſcarmouches, qui furent très-avantageuſes au parti des enfans du Marquis de Montferrat. Cependant le Comte de Savoie, impatient d'en venir à une action plus générale & déciſive, fit attaquer le lendemain, dès la pointe du jour le Camp des Milanois, qui, de leur coté, attaquerent le Camp du Comte-Verd: mais ces tentatives n'eurent point de ſuites: le Comte de Vertus, fils de Galéas, voyant combien une bataille pouvoit lui devenir funeſte, & déſeſpérant de prendre Aſti, leva prudemment le ſiege, & ramena ſon armée affoiblie dans le Milanois (2).

Le Comte de Savoie marche à la tête d'une armée un ſecours des aſſiégés.

Les Milanois levent le ſiege & ſe retirent.

Auſſi-tôt que les ennemis ſe furent éloignés, Amé fit ravitailler Aſti, & recouvra le Château de Vulpian, pour le jeune Marquis de Montferrat, qui, formant avec ſon Défenſeur une plus étroite ligue, conclut avec lui un traité, par lequel Amé promit de défendre de toute ſa puiſſance le Marquis, ſes terres & ſes adhérans envers & contre tous; & en reconnoiſſance le Marquis de Montferrat promit de payer au Comte de Savoie deux cens mille

(1) *Hiſtor. di Sav.* Corio. Guichenon. *Hiſt. Gén. de la Roy. Maiſ. de Sav.* T. 1. p. 419.
(2) *Chron. de Savoie.* Chieza. Botero.

florins d'or, ou de lui remettre Chivas, toute la partie du Canaveys, ſituée au de-ça du Pô, Ripa, Podivarino, & le fief de Monſenchue (1).

Sect. II. *Hiſtoire de la Savoie depuis l'an 1000 juſqu'à l'an 1391.*

Tandis que Galéas cherchoit à envahir le Montferrat, il étoit menacé lui-même d'un orage encore plus violent. Mortellement haï, de même que Barnabé ſon frere, par le Pape Grégoire XI, qui ne leur pardonnoit pas d'avoir uſurpé des terres ſur l'Egliſe, ils étoient depuis quelque tems occupés à ſe défendre contre les troupes envoyées ſur leurs poſſeſſions par le Souverain-Pontife. Mais comme les armes temporelles du Pape n'ont été dans aucun tems bien formidables, & que les Troupes du ſucceſſeur de S. Pierre n'ont jamais paſſé pour les plus aguerries, ni pour les plus redoutées de l'Europe, Grégoire XI, qui rendoit juſtice à la valeur de ſes ſoldats, ſentit bien qu'ils ne parviendroient pas à ſervir ſa vengeance; & réſolu néanmoins de ſe venger, il s'adreſſa à l'Empereur Charles IV, très-irrité auſſi contre les Seigneurs de Milan, à cauſe des Places qu'ils avoient priſes ſur l'Empire. En cette occaſion, le Sacerdoce & l'Empire, ſi ſouvent, & preſque toujours diviſés, ſe réunirent; & les deux Souverains également courroucés, jetterent les yeux ſur le Comte-Verd, pour en faire le Chef de la puiſſante ligue qu'ils avoient méditée contre Galéas & Barnabé.

Ligue redoutable formée contre Galéas & Barnabé.

Cette ligue, dans laquelle Louis, Roi de Hongrie entra, fut formée & conclue le 7 juillet 1372. Le Comte-Verd promit de fournir à ſes dépens mille lances; il fut réglé que le Marquis de Montferrat, l'Evêque de Vercel & le Duc de Gênes pourroient, lorſqu'ils voudroient ſe déclarer, être admis dans la ligue, dans laquelle étoit déja entrée Jeanne, Reine de Naples. Enfin, il fut convenu qu'à l'égard des Places qu'Amé VI prendroit ſur les Seigneurs de Milan, celles de l'Egliſe ſeroient reſtituées au Souverain-Pontife; que celles qui avoient jadis appartenu à la couronne de Naples, ſeroient rendues à la Reine Jeanne; & que le Comte-Verd garderoit pour lui celles que Galéas, ſon frere, ou leurs prédéceſſeurs, avoient priſes ſur l'Empire (2). Grégoire XI montra dans cette occaſion la plus ardente activité; il envoya au Comte de Savoie les brefs les plus flatteurs, & dans leſquels il lui prodiguoit des éloges ſur ſa valeur, ſes talens militaires, ſes vertus, ſon attachement à la foi Catholique, &, ce qui valoit mieux que des louanges & des brefs, il lui envoya des troupes, ſous le commandement du Comte de Valentinois, de Nicolas de Beaufort, Seigneur de Limeuil, frere du Pape, de Raymond de Turenne, dont le nom n'eſt devenu illuſtre par les armes qu'environ trois ſiecles après, & du Seigneur d'Apcher.

Traité entre les Souverains ligués.

Dans cette guerre, le Marquis de Saluces, toujours peu éclairé ſur ſes vrais intérêts, avoit pris le parti des Visconti contre la ligue; & ce fut auſſi par lui que le Comte de Savoie commença les hoſtilités. Il prit en peu de jours Cony, Carail, Valgrana, Cental & pluſieurs autres places: enſuite il courut au ſecours des Aſtéſans, qu'Ambroiſe, Bâtard de Milan, tenoit aſſiégés: mais ce ſiege fut court; parce que Jean Aucut, Capitaine Anglois, qui avoit combattu pour les Visconti à la tête de trois cens lances angloiſes & de deux cens archers, étoit paſſé tout-à-coup au ſervice de la ligue, & ra-

(1) Corio. *Chroniq. de Sav.* Benevent. San. Geor. *Hiſt. di Monferr.*
(2) Boſquet. *ju. Gregor. XI. Chroniq. de Sav. Hiſt. de Pièm.*

SECT. II. *Hiſtoire de la Savoie depuis l'an 1000. juſqu'à l'an 1391.*

vageoit le Parmeſan & les environs de Plaiſance. Ambroiſe, plus intéréſſé à arrêter le cours de ces dévaſtations, leva le ſiege d'Aſti, pour marcher contre Aucut. Mais à peine il s'étoit éloigné des murs d'Aſti, que le Comte Amé VI alla ſe préſenter devant Côme, qu'il força de ſe rendre, ainſi que le Château, qu'il eut par compoſition. De là il paſſa dans le Vercellois, s'empara des Châteaux de Saintia & de S. Germain, & alla, de conquête en conquête, juſques dans la Novarre, où il ſurprit Conſienza & ſe ſaiſit du Fort de Galiat (1). Le peu de réſiſtance qu'il trouva, & la ſupériorité de ſes forces lui permirent de s'avancer ſur les terres de Milan, juſqu'à Vomercat; & après avoir ravagé, Martezana, Mouciasque & les environs, il fit jetter un pont ſur la riviere d'Adde, près du Château de Brinio, & contraignit tous ceux qui s'étoient déclarés pour la faction des Guelphes, de quitter le parti de Barnabé.

Succès & conquêtes d'Amé.

Couvert de gloire, & méditant de plus vaſtes conquêtes, Amé revint à Chivas, & envoya des Députés à Léopold & Albert, Ducs d'Autriche, pour conclure avec eux une ligue, qui donnât une vigueur nouvelle à celle qui s'étoit déja montrée ſi puiſſante (3). Aucut continuoit ſes ravages, & il avoit déja pénétré juſqu'aux environs de Ferrare, quand le Légat du Pape invita ce brave Capitaine à paſſer le Pô, & à réunir ſa troupe victorieuſe à l'Armée du Comte-Verd: mais le Comte de Vertus informé de cette invitation, & croyant devoir s'oppoſer à la jonction d'Aucut & du Comte Amé VI, paſſa rapidement la riviere de Chiere, & rencontra ſur le bord oppoſé l'Armée de l'Egliſe (4). Comme il n'avoit qu'une très-défavorable idée de la valeur de cette Armée, il ne balança point à lui offrir la bataille; elle ne lui fut point heureuſe, &, à ſa grande ſurpriſe, peut-être même contre l'attente des Vainqueurs, il fut complettement battu, & eut la plus grande peine à échapper à la pourſuite des ennemis. Le Pape, qui ne s'attendoit très-aſſurément point que par une eſpece de miracle, les troupes papales triompheroient une fois ſous ſon Pontificat, témoigna la plus grande joie en recevant cette nouvelle, en effet très ſurprenante; & il ſe hâta d'écrire au Comte-Verd pour l'inviter à aller recueillir le fruit de cette victoire, & à repaſſer le Teſin, le plutôt qu'il lui ſeroit poſſible. Mais le Comte de Savoie plus inſtruit dans l'art de la guerre que le Pape Grégoire XI, paſſa l'Adde, traverſa, ſans rencontrer d'obſtacles, le Bergamasque, le Breſſan, & alla à Mantoue, d'où il ſe rendit à Bologne. Il forma le projet d'aſſiéger Plaiſance, & il n'eut pas différé plus long-tems l'exécution de cette entrepriſe, s'il n'en eût été empêché par une maladie dont il fut attaqué, & qui l'obligea de ſe faire tranſporter à Montdevis. Cette maladie dura plus long-tems qu'on ne l'avoit penſé, & l'hiver approchant, les Troupes ſe retirerent dans leurs Garniſons.

Le Comte de Vertus livre bataille à l'armée de l'Egliſe & eſt battu.

Paix entre le Pape & les Seigneurs de Milan.

La Campagne ſuivante fut moins vive, & les actions moins fréquentes. Les Visconti fatigués de cette guerre ruineuſe, & qui leur avoit cauſé juſqu'alors tant de pertes, firent des avances pour la paix, conſentirent à de grands ſa-

(1) *Chroniq. de Sav.* Chieza. Corio.
(2) *Hiſtor. di Savoy.* Corio.
(3) *Hiſt. de Mil.* Guichenon. *Hiſt. Gén. de la Roy. Maiſ. de Sav.* T. I. p. 421.

crifices, appaiſerent enfin le Souverain-Pontife, qui conſentit à la paix, dont le traité fut conclu le 22 Juin 1375. (1).

Sect. II. *Hiſtoire de la Savoie depuis l'an 1000. juſqu'à l'an 1391.*

Cette longue & meurtriere quérelle ne fut pas plutôt terminée, qu'Amé VI. ſe rendit en Savoie: il n'y goûta que peu de tems les douceurs du repos, & il fut obligé de reprendre les armes pour réduire le Marquis de Saluces, qui continuoit de lui refuſer obſtinément l'hommage. Le Comte-Verd réſolut de paſſer en force dans le Piemont & de ſoumettre ce rebelle Vaſſal: mais, celui-ci abandonné par les Viſconti, & trop foible pour lutter contre le Comte de Savoie, imagina pour s'aſſurer de l'appui & de la protection du Roi de France, Charles V, de prier Bouillé, Gouverneur du Dauphiné, de l'avouer, & reconnoître pour Vaſſal du Dauphin. Sa demande fut acceptée, & le Marquis ayant rendu, par Procureur, ſon hommage au Roi de France, Bouillé écrivit de la part de Charles V. au Comte-Verd, qu'il n'inquiétât plus le Marquis de Saluces, qui n'avoit d'autre Suzerain que le Roi de France. Amé VI, qui n'avoit ni prévu, ni pu prévoir cette démarche, ſe plaignit à Charles V; mais les égards qu'il avoit pour ce Monarque l'obligeant à des ménagemens, il conſentit à mettre ce différend en négociation, & il eut fini même par céder quelque choſe de ſes intérêts, ſi l'Empereur Charles IV, informé de ce qui ſe paſſoit, & prétendant que le Marquiſat de Saluces étoit un Fief impérial, n'eût cédé au Comte de Savoie tous les droits qu'il pouvoit y avoir comme Chef de l'Empire, lui défendant expreſſément de conſentir que cette conteſtation fut portée devant qui que ce fut, autre que Sa Majeſté Impériale (2).

Le Marquis de Saluces prête au Roi de France l'hommage qu'il refuſe au Comte de Savoie.

Pendant ce démêlé le Comte Amé VI. entreprit de rétablir ſur ſon ſiege Epiſcopal Edouard de Savoie, fils du Prince d'Achaïe, & Evêque de Syon, que les Valéſans revoltés avoient chaſſé de ſon Dioceſe. Edouard étant l'un de ſes plus proches parens, & le Vallais faiſant partie des terres de Savoie, le Comte-Verd avoit un double intérêt dans cette affaire; l'un de rétablir l'Evêque ſon parent, & l'autre de ramener la paix parmi les Valéſans ſes Sujets: mais ceux-ci entraînés par l'eſprit de revolte, ne voulurent, ni recevoir leur Evêque, ni reconnoître leur Souverain. Le Comte-Verd n'ayant pu réuſſir par les voies de la douceur, employa des moyens plus efficaces, & levant une armée, il alla former le Siege de Syon, qui ne ſe rendit qu'à la derniere extrêmité: il s'empara auſſi de pluſieurs Châteaux, humilia & ſoumit les rebelles, rétablit l'Evêque ſur ſon ſiege, & lui rendit toutes les Places qui lui appartenoient (3). A peine ce ſoulevement étoit appaiſé, qu'il en arriva un de la même nature en Piemont, où les habitans de la Ville de Bielle, irrités contre Jean de Fieſque. Evêque de Vercel, après l'avoir tracaſſé de mille différentes manieres, finirent par ſe ſaiſir de ſa perſonne, & le remirent à Iblet de Chalant, qui l'emmena priſonnier dans ſon Château de Monjouët, au Val d'Aouſte (4). Pendant le trouble qu'excita l'empriſonnement de l'Evêque, Galéas Visconti, profitant du déſordre, s'empara de Vercel; mais Amé, qui craignoit avec raiſon les ſuites de cette premiere entrepriſe,

Soulevement en Piemont.

(1) Corio. *Chroniq. de Sav.* Chieza.
(2) Guichenon. *Hiſt. Gén. de la Roy. Maiſ. de Sav.* T. 1. P. 422.
(3) Champier. Buttet. Simler. *De Republ. Helv.*
(4) Paradin. Vanderb. Bottero. *Chron. de Sav.*

SECT. II. *Hiſtoire de la Savoie depuis l'an 1000 juſqu'à l'an 1391.*

réſolut de faire ceſſer des troubles dont la ſuite pouvoit être ſi favorable aux vues de Visconti, & pour cet effet, il fit rendre la liberté à Jean de Fieſque, qui, pour ſa rançon, céda à Iblet de Chalant la Seigneurie d'Andorne, & donna au Comte de Savoie les Châteaux de Bielle & de Verrue. Dans le même tems, Amé reçut du Marquis de Montferrat, à titre d'engagement, la Ville & le Château de Chivas.

Cependant l'héritier du Prince d'Achaïe, Amé de Savoie ayant atteint ſa majorité, le Comte-Verd, ſon tuteur, lui remit Montcarlier, Pignerol, ainſi que tout ce que le dernier Prince d'Achaïe avoit poſſédé en Piemont, ne ſe reſervant que l'hommage qui lui étoit dû. Galéas Visconti Seigneur de Milan étant mort, Jean Galéas, Seigneur de Vertus, fut reconnu Seigneur de Milan, & par un traité de paix qu'il fit avec le Comte-Verd, il conſentit que toutes les Villes & Châteaux qu'Amé VI. poſſédoit, & qu'il avoit conquis ſur Galéas, lui reſtaſſent à perpétuité, & que les anciennes Confédérations entre les Souverains de Savoie & de Milan fuſſent confirmées & prolongées auſſi à perpétuité. Jean Galéas plus conſtant que ſon pere dans ſes engagemens, parut de jour en jour s'attacher davantage au Comte-Verd; & quelques mois après leur premiere alliance, ces deux Princes ſe promirent ſolemnellement l'un à l'autre par un traité, de ne jamais former aucune confédération avec quelques Souverains, ou Seigneurs, que ce fuſſent, ſans s'y comprendre l'un l'autre, ainſi que leurs Sujets, & de ne point ſe lier ſi étroitement avec qui que ce fut, qu'ils ne reſtaſſent en état de s'entreſecourir, eux & leurs Etats (1).

Traité entre Jean Galéas Viſconti, Seigneur de Milan & le Comte de Savoie.

Par malheur pour l'Italie & pour l'Europe, le Pape Grégoire XI. mourut ſi inopinément, que ſa prompte maladie n'avoit point donné le tems aux Cardinaux de ſe concerter au ſujet de celui ſur lequel il leur conviendroit le mieux de diriger leurs vues; & par un fâcheux méſentendu, le plus grand nombre de voix ſe réunit ſur Urbain VI, homme altier, inquiet, jaloux de ſa puiſſance, & d'une ſévérité outrée. Peu de jours après ſon exaltation, les Cardinaux ſe repentirent de l'imprudence qu'ils avoient eue à ſe donner un tel maître; & revoltés du ton d'empire & d'ingratitude-même qu'il prenoit avec eux, ils prétendirent que le S. Eſprit n'avoit point du tout préſidé à leur élection, & qu'elle avoit été forcée. D'après ce prétexte bon, ou mauvais, ils ſe raſſemblerent & élurent Robert, Cardinal de Genève, qui prit poſſeſſion d'un bout du filet de S. Pierre & de l'une des Clefs de ſon Collegue, ſous le nom *de Clément VII.* Cette double élection fut une ſource abondante & cruelle de diviſions, de guerres, de fanatiſme & de fureurs (2). L'Egliſe juſqu'alors n'avoit pas été déchirée par un ſchiſme auſſi violent. Peut-être de nos jours le même événement ne cauſeroit aucune ſorte de troubles; & il eſt vraiſemblable qu'on laiſſeroit paiſiblement les deux Elus ſe diſputer leur bénéfice; & que les nations Européennes ne croiroient pas devoir s'armer les unes contre les autres & s'entredéchirer, parce qu'il auroit plu à quelques Prêtres, aſſemblés en Conclave pour ſe donner un Supérieur, de s'en donner deux au lieu d'un.

Mort du Pape Grégoire XI, & élection d'Urbain VI. & de Clément VII.

Quoi-

(1) *Hiſt. Chron. Pedemont.* l. 10. Pingon. *Aug. Taur. Mém. du Général Herman.*
(2) Duchesne. *Hiſt. des Papes Annal. S. Victoni* Corio. Chiza. Papir. Maſſ.

[Sect. II. *Hiſtoire de la Savoie depuis l'an 1000. juſqu'à l'an 1391.*

Quoiqu'il en ſoit, on penſoit tout différemment dans le XIV ſiecle, &, d'ailleurs, il y avoit alors de grandes raiſons pour envenimer ce ſchisme. Clément VII. n'étoit pas un Moine vieux, obſcur & ignoré, il étoit d'une naiſſance illuſtre; il n'avoit que trente-ſix ans; il étoit plein de valeur, de grandeur d'âme, ennemi d'Urbain ſon Compétiteur, prêt à s'expoſer aux périls les plus imminens, plutôt que de ſouffrir ſon rival à la tête de la Chrétienté. D'ailleurs, il étoit, ou proche parent, ou allié de la plupart des Souverains régnans; enſorte que ceux-ci ayant un motif de plus pour regarder ſa cauſe comme la plus juſte, il ne fut pas plutôt élu, qu'il vit dans ſon parti la France, l'Eſpagne, l'Ecoſſe, qui ne prend plus parti en ſemblable matiere, Naples, la Sicile, le Duc de Bourgogne le Comte de Savoie, les Ducs de Lorraine & de Bar, les Marquis de Montferrat & de Saluces, les Seigneurs de Milan, le Comte de Genève, Marie de Bourbon, Impératrice de Conſtantinople & Princeſſe de Tarente; en un mot, le plus grand nombre des Souverains & des Princes Européens. Urbain VI, n'avoit pas tant de Puiſſances pour lui, mais il pouvoit compter ſur l'obédience de la plus grande partie de l'Allemagne, ſur pluſieurs Villes d'Italie, ſur preſque toute la Milice Monaſtique, & il avoit ce grand avantage ſur ſon rival, qu'il avoit été élu le premier; c'étoit alors une grande raiſon pour le croire ſpécialement favoriſé du Ciel (1).

Caractere de Clément VII. & d'Urbain VI.

Clément VII. eſpérant beaucoup plus de la force des armes que de la légitimité de ſes droits au Pontificat, ne ſongea qu'aux moyens de réunir tous les Princes & Souverains de ſon parti. Dans cette vue, comprenant que la guerre qu'Otthon, Duc de Brunswich & le Marquis de Montferrat faiſoient au Seigneur de Milan ne pouvoit que nuire à ſes deſſeins, il s'occupa du ſoin de les reconcilier, & pria le Comte de Savoie de ſe charger de cette commiſſion épineuſe: il la remplit avec le plus grand ſuccès, & aſſura en même tems la paix entre Barnabé, Seigneur de Milan, & les Seigneurs de Verone de la Maiſon de la Scale, diviſés par la guerre depuis pluſieurs années (2).

Clément VII. ramene la paix parmi les Princes d'Italie, qu'il attire dans ſon parti.

Pendant les préparatifs que faiſoient les deux Papes pour s'exclure l'un l'autre de la chaire de S. Pierre, & tandis qu'en attendant les effets d'armes plus formidables, ils lançoient l'un contre l'autre leurs foudres les plus brûlans, Charles V, Roi de France mourut, & Charles VI. ſon fils invita le Comte de Savoie à ſe trouver à Reims à ſon couronnement (3). Quelques mois après, la Reine Jeanne de Naples, ayant adopté Louis, Duc d'Anjou; ce Prince n'eut rien de plus preſſé que de céder au Comte Amé VI, toutes les prétentions que les Rois de Naples & de Sicile, Comtes des Provence & Forcalquier ſes prédéceſſeurs, avoient, ou pouvoient avoir ſur le Comté de Piemont (4). Avant le Comte-Verd, nul Souverain de Savoie n'avoit reçu un honneur auſſi diſtingué que celui qui lui fut rendu, & dont il ne fut redevable qu'à la réputation qu'il s'étoit acquiſe par ſa prudence & ſon intégrité. En effet, les Vénitiens étant en guerre avec les Génois depuis environ cinq ans, Louis, Roi de Hongrie, François Cawara, ainſi que le Pa-

(1) Duchesne, *Ibid.* Chieza. Corio.
(2) Benevent. San-Geor. *Hiſt. di Montferr.*
(3) Froiſſart. Jean Juvenal des Urſains. *Cérémonial de France.*
(4) Ping. *Aug. Taur.* Chieza. Corio.

SECT. II. *Hiſtoire de la Savoie depuis l'an 1000 juſqu'à l'an 1391.*

triarche d'Aquilée s'étoient déclarés pour les Génois, tandis que les Vénitiens avoient dans leur parti le Roi de Chypre & Jean Empereur de Conſtantinople.

Cette guerre s'étoit envenimée & menaçoit d'embraſer l'Italie entiere. Clément VII. n'avoit pu en modérer la violence. Amé VI. fut plus adroit & plus heureux: il s'aſſura d'abord de la confiance & des diſpoſitions pacifiques des Génois & de leurs alliés; enſuite, il envoya offrir ſa Médiation, & fit faire quelques propoſitions préliminaires aux Vénitiens; ils ſe montrerent auſſi favorablement diſpoſés que les Génois, & après quelques Négociations, les deux Républiques & leurs alliés, ſoumirent tous leurs différens à la déciſion du Comte de Savoie, qui fut choiſi ſeul pour Arbitre & juge dans cette importante affaire: il reçut des Ambaſſadeurs de ces diverſes Puiſſances, examina les différens objets de leur conteſtation, peſa leurs intérêts, &, à leur ſatisfaction reſpective, prononça (1) un jugement qui rétablit ſolidement la paix. Son jugement fut exécuté de bonne foi; il n'y eut que le Commandant de la Forteresſe de Tenedos qui refuſa de remettre cette Place entre les mains de Boniface, Seigneur de Piozasque, chargé, aux termes de la Sentence, de la recevoir au nom du Comte de Savoie: mais les Vénitiens irrités du refus, y envoyerent une armée, qui, après une aſſez longue réſiſtance prit par compoſition ce Fort, & le remit à Antoine de Soliers, Gentilhomme d'Yvrée, auquel le Comte-Verd avoit donné pouvoir de garder le château de Tenedos, qui fut démoli deux ans après, ainſi qu'on en étoit convenu (2).

Le Comte de Savoie rétablit la paix.

Senſibles au ſervice eſſentiel qu'Amé VI. leur avoit rendu, les Génois deſirerent de ſe lier plus étroitement avec lui, & il y eut entr'eux & ce Prince un traité d'alliance & de confédération pour dix années. Par ce traité, les Génois & le Comte ſe liguerent contre tous leurs ennemis, quels qu'ils fuſſent, à l'exception néanmoins du Pape & de l'Égliſe, de Venceſlas, Roi des Romains, de l'Empereur & de Louis, Roi de Hongrie & de Pologne, ſous peine de cent mille florins contre celui des contractans qui enfreindroit les conventions.

Traité de Confédération entre les Génois & le Comte Amé VI.

Lié avec la France, dont la gloire & les intérêts lui étoient infiniment chers, Amé VI. ne perdit aucune occaſion de donner au Souverain de cette Monarchie les preuves les plus diſtinguées de ſon attachement. Auſſi, quelque deſir qu'il eut de prendre du repos après tant d'années de guerre & de fatigue, à peine le Duc d'Anjou, déſigné Roi de Naples, lui eut demandé du ſecours pour lui faciliter la conquête de ce Royaume, que le Comte-Verd réſolut d'accompagner lui-même ce nouveau Souverain, & de ne rien négliger pour le placer ſur le trône de Naples. Afin de ſe concilier ſur les moyens de réuſſir dans cette entrepriſe, les deux Princes ſe donnerent rendez-vous à Lyon, où ils eurent à ce ſujet pluſieurs conférences en 1381. Le Pape Clément VII, qui étoit alors à Avignon, fut d'autant plus charmé que le Comte de Savoie aidât le Duc d'Anjou dans cette expédition, que le

Louis d'Anjou invite Amé VI. à l'aider dans la conquête du Royaume de Naples. 1381.

(1) Juſtin. *De Reb. Venet.* Blondus. *Dec.* L. 2. *Hiſt. Ven.* Sabell. *Ænead.* 10. L. 5.
(2) *Hiſt. Venet.* Blondus. *Decad.* 10.
(3) Vignior. Guichenon. *Hiſt. Général. de la Roy. Maiſ. de Savoie.* T. 1. p. 425.

compétiteur de ce dernier, Charles de Duras, ayant été couronné Roi de Naples par Urbain VI, la cauſe du Duc d'Anjou étoit par cela même celle de Clément VII, irréconciliable ennemi d'Urbain (1).

Sect. II. *Hiſtoire de la Savoie depuis l'an 1000. juſqu'à l'an 1391.*

Après avoir pourvu à la ſûreté & à la tranquillité de ſes Etats, & raſſemblé l'élite de ſa nobleſſe, qu'il invita à paſſer avec lui à Naples, Amé VI. ſe rendit à Avignon, où il trouva le Duc d'Anjou & Clément VII; le Pape lui fit rendre les honneurs les plus diſtingués, & couronna ſolemnellement Louis, qu'il déclara ſeul légitime Roi de Naples, comme il ſe diſoit lui-même ſeul légitime Pape. L'Armée de Louis étoit d'environ trente mille hommes; elle devint bien-tôt encore plus conſidérable: car les Provençaux qui s'étoient déclarés pour Urbain, & qui, par cela même paroiſſoient diſpoſés à défendre la cauſe de Charles de Duras, n'eurent pas plutôt ecouté la force des raiſons du Comte-Verd, & vu l'appareil formidable préparé pour la conquête du Royaume de Naples, que, changeant tout-à-coup de réſolution, ils abandonnerent Charles, & s'attacherent à Louis, qui, toujours accompagné du Comte, partit à la tête de ſon armée, & prit ſa route par le Dauphiné & le Piemont. Le Comte-Verd & le Duc d'Anjou allerent en Savoie joindre les Troupes du premier, commandés par Louis de Savoie, frere du Prince d'Achaïe, & par Oddo-Pierre, Comte de Genève.

Départ des deux Princes & de leur armée pour l'Italie.

Les deux Souverains traverſerent l'Italie, ſans être nulle-part arrêtés par aucun obſtacle: Louis pénétra dans l'Abruze, où il s'empara de Cita-Reali, & de l'Aigle, les deux plus importantes Places de cette Province, Sainte-Victoire & Mataloné tomberent auſſi en ſon pouvoir. Les ſuccès du Duc d'Anjou euſſent du, ce nous ſemble, le diſpenſer de recourir au moyen qu'il prit à Ayroles, ſans doute dans l'idée de terminer plutôt ſa quérelle: il envoya un cartel de défi à Charles de Duras, lui offrant un combat de dix contre dix. Le Comte-Verd étoit le premier des dix combattans qui devoient décider la queſtion. Charles de Duras eût du accepter ce combat, par la même raiſon que ſon rival, ſupérieur en force, n'auroit pas du ſonger à le propoſer; mais, heureuſement pour ce dernier, Charles, qui croyoit gagner tout en gagnant du tems, refuſa le cartel.

Mort d'Amé VI. 1383.

Cependant le Comte Amé VI. pourſuivant le cours de ſes conquêtes, s'empara de Monteſſarto, paſſa de-là à Campobaſo, & ſe rendit au château de S. Etienne dans le Dioceſe de Bitonte. Ce ſejour lui fut fatal; il y fut attaqué de la peſte avec tant de violence, qu'il mourut (2) le 2 Mars 1383, dans la cinquantieme année de ſon âge & la quarantieme de ſon regne. Amé fut, ſans contredit, l'un des plus illuſtres Souverains de ſon ſiecle; nul d'entre ſes prédéceſſeurs n'avoit acquis tant de gloire: il mérita d'être appellé le Protecteur du S. Siege, & le Défenſeur de l'Egliſe, l'appui le plus inébranlable de la Puiſſance Impériale, l'ami & le vengeur des Princes malheureux, le Conſeil & le Médiateur des Souverains & des Monarques: ſes armes victorieuſes releverent en Aſie, comme en Europe, des trônes abattus: il fut pieux & libéral; il donna beaucoup à l'Egliſe, & recula conſidérablement les frontieres de ſes Etats: car, il unit à ſa Couron-

Son caractere.

(1) Froiſſart. Dupleix. Noſtradamus. Bosquet. *In Urb.* VI.
(2) Sainte Marthe. Ruffi. *Hiſt. des Comtes de Prov.* Froiſſart. Chieza. Papir. Maſſ.

SECT. II. *Histoire de la Savoie depuis l'an 1000. jusqu'à l'an 1391.*

ne les Baronnies de Vaud, de Gex & de Foucigny; Valromey, Quiers, Bielle, Cony, Queraſque & Verrue. Il fut toujours en guerre, mais ſes Etats furent toujours en paix; & il combattit moins pour lui-même que pour ſes voiſins. (1)

Le Comte Aymon, Pere, d'Amé VI, avoit promis de le marier avec Marguérite de Luxembourg, fille de Charles, Comte de Luxembourg, Roi de Boheme & enſuite Empereur; mais ce mariage n'eut point lieu. Dans la ſuite les tuteurs d'Amé penſerent à lui faire épouſer Jeanne, fille ainée de Pierre, Duc de Bourgogne: mais cette Princeſſe ayant épouſé Charles V, Roi de France, le Comte de Savoie fut enſuite promis à Jeanne de Bourgogne, fille de Philippe de Bourgogne, Comte d'Artois, & cette union lui faiſoit eſpérer les plus grands avantages; cette Princeſſe même fut élevée à la Cour de Savoie; mais ce mariage ne fut point conſommé, ſoit parce qu'elle n'étoit pas propre à avoir des enfans, comme le diſent quelques Hiſtoriens du tems, ſoit pour quelqu'autre conſidération; & Amé VI. épouſa Bonne de Bourbon, ſœur de Jeanne de Bourbon, Reine de France, & dont il n'eut que deux enfans; Amé VII, ſurnommé *le Rouge*, qui ſuccéda à ſon Pere, & Louis de Savoie, qui mourut fort jeune. (2)

Amé VII lui ſuccede.

Amé VII, auquel la couleur de ſes cheveux fit donner le ſurnom de *Rouge*, ou de *Roux*, ne fit que ſe montrer, pour ainſi dire, ſur le trône, & il commençoit à juſtifier les hautes eſpérances qu'il avoit données de lui dans ſa jeuneſſe, lorſqu'une mort précipitée l'enlevant à ſes Sujets, l'empêcha de parvenir au faîte de la gloire, où il eſt vraiſemblable qu'il ſeroit arrivé. Il naquit à Veillane en Piemont, le 24 Février 1360. Elevé ſous les yeux, & formé par les ſoins d'Amé VI. ſon pere & de Bonne de Bourbon ſa mere, il montra dès ſa plus tendre jeuneſſe, les plus heureuſes diſpoſitions, le deſir de la gloire & le goût de la vertu. Ses talens furent cultivés, & il ne ceſſa point de donner des preuves éclatantes de ſa prudence dans les affaires, de ſa valeur dans les combats, & de ſon aſſiduité dans l'exercice des vertus. (3) Il atteignoit ſa dix-neuvième année, lorſque le Comte-Verd lui ayant donné pour ſon appanage les Seigneurie de Breſſe & de la Valbonne, il ſe rendit à Bourg pour y recevoir l'hommage des Gentils-hommes & de ſes Vaſſaux, qui eurent pour lui tant d'eſtime & de confiance, qu'Edouard, Seigneur de Baujeu & de Dombes & le Sire de Villars le prirent pour Arbitre dans les différens qui s'étoient élevés entr'eux. Mais le premier de ces Seigneurs oubliant bientôt ce qu'il devoit au jeune Prince, refuſa de lui rendre hommage pour les terres qu'il poſſédoit en Breſſe & en Dombes. Amé VII, quelque raiſon qu'il eut d'être irrité, ne voulut cependant point uſer d'autorité ſans l'aveu du Comte-Verd ſon pere, auquel il écrivit pour lui rendre compte du refus qu'il eſſuyoit. Le Comte de Savoie indigné de l'obſtination de ce Vaſſal, répondit à ſon fils de le contraindre par la force à l'hommage qu'il dénioit avec tant d'injuſtice. Le jeune Prince raſſembla

(1) Theodor. *Aklam.* L. 1. Cap. 35. Ping. Corio. *Chron. de Sav.* Froiſſart. Papir. Maſſ.

(2) Henning. Pingon. Ste. Marthe. Vignier. Dupleix, Heterus. L. 1. *Hiſt. de Bourg.* C. 15.

(3) Ping. Buttet. *Chroniq. de Sav.*

quelques Troupes, marcha contre le Sire de Baujeu, passa en Dombes, s'empara du Château de Beauregard sur Saône, & de celui de Lent; mit le siege devant Toyssey, qui, vivement pressé, ne pouvoit gueres plus tenir (1), lorsque le Sire de Baujeu, sentant son infériorité, implora la Médiation de Louis II, Duc de Bourgogne, qui lui fit accorder une treve d'un an, prolongée ensuite par les bons offices du même Médiateur pour une autre année.

Ses premiers succès militaires.

Il passe en France & rend des services signalés à Charles VI.

Pendant que le Comte-Verd & Louis, Duc d'Anjou, se liguoient pour la conquête du Royaume de Naples, Charles VI, Roi de France, projettant une expédition en Flandres contre les Gantois qui s'étoient revoltés, & ayant invité le Comte de Savoie à prendre part à cette entreprise, Amé VI, que ses engagemens appelloient en Italie, ne put se rendre à cette invitation, & envoya au Roi de France, Amé son fils en sa place. Ce jeune Prince rendit dans cette guerre les mêmes services que son pere eût rendus; il se signala par sa valeur & ses grandes actions, se fit remarquer parmi les plus braves, dans la mémorable bataille de Rosebeque, donnée le 27 Novembre 1382. De retour en Savoie, il se rendit à Bourg, & la treve accordée au Sire de Baujeu étant expirée, Amé, suivi de ses troupes, prit les Villes & les Châteaux de Toyssey, Montmerle, Chalamont, & il eût porté ses conquêtes plus loin, si une funeste nouvelle ne fut venue l'arrêter au milieu de sa course. Cette nouvelle étoit celle de la mort du Comte-Verd son pere, enlevé par la peste au Château de S. Etienne, dans le Diocese de Bitonte, ravagé par ce cruel fléau. (2) Cet événement suspendit les hostilités d'Amé VII, qui se rendit aussi-tôt à Chambéri pour y prendre possession de ses Etats: il y reçut un bref du Pape Clément VII, qui déplorant, ainsi que le reste des Souverains de l'Europe, la perte du Comte-Verd, fondoit ses plus grandes espérances sur les grandes qualités du nouveau Comte de Savoie.

Il est reconnu Comte de Savoie après la mort du Comte-Verd.

Le Sire de Baujeu sentant plus vivement qu'il ne l'avoit fait jusqu'alors, les fâcheuses conséquences de la témérité qu'il avoit eue de lutter contre son Souverain, desira ardemment la paix, & la fit demander par le Duc de Bourbon & le Sire de Coucy, qui allerent exprès en Savoie intercéder pour le coupable. (3) Amé VII. voulut bien consentir aux propositions qui lui furent faites, & il fut convenu que le Comte de Savoie, par égards pour le Roi Charles VI. & le Duc de Berri, de Bourgogne & de Bourbon qui s'étoient intéressés dans cette affaire, relacheroit au Sire de Baujeu toutes les places qu'il lui avoit prises en Dombes, à l'exception néanmoins du Château de Beauregard sur Saône, à condition que le Sire de Baujeu lui rendroit hommage & ne refuseroit plus de le reconnoître pour son Suzerain. Le service essentiel que Louis, Duc de Bourbon avoit rendu dans cette négociation au Sire de Baujeu, fut l'un des principaux motifs de la donation que ce Seigneur lui fit de tous ses Biens quelques années après, en 1400; donation en vertu de laquelle les Seigneuries de Dombes & de Beaujollois entrerent dans la Maison de Bourbon. (4)

(1) Vanderb. Bottero. Paradin. *Hist. de Bresse.*
(2) *Chroniq. de Sav.* Buttet. Paradin.
(3) Guichenon. *Hist. Gén. de la Roy. Maif. de Sav.* T. 1.
(4) Ste. Marthe. *Chron. de Sav.* Bottero.

SECT. II. *Hiſtoire de la Savoie depuis l'an 1000 juſqu'à l'an 1391.*

On ſait quelles furent les ſuites de la bataille de Roſebeque: on ſait qu'au lieu de ſe ſoumettre, les Gantois perſiſtant dans leur rebellion, appellerent à leur ſecours les Anglois, qui paſſerent la mer, & allerent mettre le ſiege devant Ypres. Charles VI. déterminé à reduire & punir ces rebelles, marcha, ſuivi d'une puiſſante Armée, en Flandres. Amé VII, ami de la France, & ambitieux de ſe couvrir de gloire, ſaiſit avec empreſſement cette occaſion, & invité par Charles VI, il ſe rendit avec ſept cens Lances au Camp devant Ypres. Les Anglois furent contraints d'abandonner le Siege qu'ils avoient formé, & Charles à ſon tour, accompagné d'Amé VII, alla faire le Siege de Bourbourg. Ce ſiege fut très-mémorable par les combats fréquens qui furent livrés. Le Comte Amé ſe ſignala par deſſus tous les Chevaliers qui acquirent de la réputation pendant cette guerre. Dans un même combat il tua Alain de Tournemine, Gentil-homme Breton & Henri Sanglier; bleſſa & déſarma Thomas Trevel, Gentil-homme Anglois. Dans ce tems, la gloire des armes conſiſtoit à ſortir vainqueur des combats de barriere: ces combats furent très-fréquens durant les différentes treves qui ſuſpendirent, pour diverſes cauſes, les hoſtilités; & le Comte de Savoie fut de tous les Chevaliers celui qui y moiſſonna le plus de lauriers. (1) Ce fut auſſi ſa valeur qui engagea Bourbourg à capituler; & les Anglois qui étoient dans cette place, ayant obtenu de Charles VI. la permiſſion de ſe retirer dans leur pays, ils demanderent pour toute grace au Roi de France, que ce fut ſous l'eſcorte du jeune Comte de Savoie; elle leur fut accordée, & Amé VII. reçut en Angleterre l'accueil le plus diſtingué. Il retourna bientôt en France, & ne reſta que peu de tems à la Cour de Charles VI; la revolte des Valéſans, qui, pour la ſeconde fois, venoient de chaſſer leur Evêque, l'obligeant de ſe rendre inceſſamment dans ſes états, pour arrêter & diſſiper ces troubles dans leur naiſſance. Ce ne fut qu'avec peine que Charles conſentit à ſon départ, & quelques jours avant de ſe ſéparer, le Monarque lui fit don de l'Hôtel de Berri, ſitué près du Temple; il offrit auſſi de lui envoyer le Maréchal de Sencerre avec ſix cens hommes d'armes; le Duc de Berri lui en promit trois cens, & le Duc de Bourbon cent.

Amé VII. marche au ſecours de Charles VI.

Revolte des Valéſans.

C'étoit Galéas Viſconti, Seigneur de Milan qui avoit ſoulevé les Valéſans; ceux-ci ayant pris les châteaux de l'Evêque, après l'avoir chaſſé, y arborerent les armes de Milan, ſe jetterent enſuite ſur le Chablais & y commirent quelques vives hoſtilités. Auſſi-tôt qu'il ſe fut rendu dans ſes Etats, Amé VII. envoya Jean de Vernay, Maréchal de Savoie, à la tête de quelques Troupes, contre les Valéſans, en attendant que pour marcher lui-même à cette expédition, il eut levé une Armée plus conſidérable. Du Vernay eut des ſuccès, & il s'étoit déja rendu maître de quelques places, lorſque le Comte parut à la tête de toutes ſes troupes, & accompagné des Seigneurs les plus diſtingués de ſes Etats. Il commença cette entrepriſe par le ſiege de Sion. La réſiſtance des aſſiégés fut inutile; Amé ſe rendit maître de Sion, ainſi que des châteaux de Mayere & de Torbillon (2): tout plia devant le Vainqueur, qui rétablit l'Evêque, reduiſit les rebelles, & voulut

Amé VII envoie des Troupes contre les rebelles, & y marche lui-même.

(1) Froiſſart. *Chron. de Flandres.* Papir. Maſſ. Dupleix.
(2) *Chroniq. de Sav.* Bottero. Buttet.

bien ne pas abuſer du droit que lui donnoient la force & la victoire. Quelques tems après, l'Evêque de Sion ayant réglé les frais de cette guerre, & ſe trouvant redevable de cent mille florins d'or envers le Comte Rouge, il lui remit par traité, juſqu'à ce qu'il ſe fut acquitté, les Villes de Sion, les châteaux de Montorge, Mayere, Suſe, Chatillon & quelques autres places; ce traité fut autoriſé par le Pape Clément VII. & le Chapitre de Sion. (1)

Défaite & ſoumiſſion des Valéſans.

Tandis que le Comte de Savoie étoit occupé contre les Valéſans, le Marquis de Montferrat ſaiſiſſant cette occaſion, forma le projet de lui faire la guerre, & il alloit commencer les hoſtilités, lorſque Galéas, Seigneur de Milan, l'engagea à renoncer à cette entrepriſe, & termina, par ſa médiation, le différend au ſujet duquel le Marquis s'étoit propoſé d'employer la voie des armes. (2) Ce fut à-peu-près dans ce même tems, qu'Emmanuel & Aleran Marquis de Savonne & de Zuccarel déclarerent la guerre aux Génois, qui, ligués avec le Roi de Chypre, les Vénitiens & le Duc de Milan prévinrent les deux freres, s'emparerent de Noli, & ſe fuſſent rendus maîtres de toutes les poſſeſſions de leurs Aggreſſeurs, ſi ceux-ci n'euſſent imploré les bons offices du Comte Amé, qui pacifia cette quérelle, à la ſatisfaction des deux freres & des Génois. Pendant qu'il négocioit pour les autres avec tant de bonheur, il traitoit pour lui-même avec autant de ſuccès; il conclut à Plaiſance une ligue avec le Comte de Vertus, par laquelle ils ſe promirent, pour eux & pour leurs ſucceſſeurs à perpétuité, de ne jamais s'offenſer l'un autre, ni les habitans de leurs Souverainetés reſpectives; d'être conſtamment alliés fidelles, bons amis & voiſins, toujours prêts à s'entre-ſecourir. (3)

Traité du Comte de Savoie avec le Comte de Vertus.

Depuis que pour s'autoriſer dans ſon refus, le Marquis de Saluces avoit prêté au Roi de France l'hommage qu'il avoit, ainſi que ſes Ancêtres, juſqu'alors rendu à la Couronne de Savoie, cette grande quérelle étoit reſtée indéciſe. Amé, par égards pour la France, n'avoit pas pourſuivi ſes droits; mais le Marquis de Saluces obſervant moins de ménagemens, avoit fait diverſes entrepriſes ſur le Piemont, & avoit ſouffert que les Villes & Châteaux de Meronnes, S. Paul, Serene, Arcié, Fouilloux & les habitans de la Vallée de Sture ſe donnaſſent à lui. Ulcéré de ce procédé, mais trop occupé pour en tirer raiſon, Amé attendit la fin des troubles du Vallais, qui n'eurent pas plutôt ceſſé, que paſſant les Alpes, ſuivi d'une armée conſidérable, il fit à ſon tour de violentes hoſtilités contre le Marquis de Saluces, ſur lequel il prit deux places importantes. Il ſe diſpoſoit à reduire entierement cet ennemi, lorſqu'il fut invité par Charles VI. à prendre part à la guerre qu'il avoit déclarée à l'Angleterre, & pour laquelle il faiſoit les plus grands préparatifs. Amé VII. ſacrifiant ſes plus chers intérêts à ceux du Roi de France, ſuſpendit l'exécution de ſes projets contre le Marquis de Saluces, conclut avec lui une treve, &, ſuivi de mille Chevaliers, paſſa en France & ſe rendit à l'Ecluſe, en Flandres. On ſait que le grand projet du Roi

Hoſtilités du Marquis de Saluces en Piemont.

Amé paſſe en France, où il eſt appellé par Charles VI.

(1) Guichenon. *Hiſt. Gén. de la Roy. Maiſ. de Sav.* T. 1.
(2) *Hiſt. di Maufer.* Henninges. Tom. 4. Beneven. *San-Geor.*
(3) Chieza. *Hiſt. de Breſſe.* Simler. de Reb. Helvet.

SECT. II. *Hiſtoire de la Savoie depuis l'an 1000 juſqu'à l'an 1391.*

Charles VI. étoit de porter la guerre contre les Anglois, dans le ſein de l'Angleterre même; & le tems fixé pour ce départ étoit déja marqué, lorſque, par des raiſons qui n'ont été, ni bien connues, ni bien développées, le Duc de Berri fit manquer cette entrepriſe, au moment même où l'on s'étoit flatté de la commencer; enſorte qu'après avoir vainement atendu, l'armée françoiſe, qui étoit auſſi formidable que nombreuſe, ſe diſſipa, ruinée par la rigueur de la ſaiſon, par la longueur de la route & le défaut des vivres. Amé VII. eut rendu, ſi cette expédition eût eu lieu, les plus grands ſervices par ſa valeur, il n'en rendit pas de moins importans dans ces fâcheuſes circonſtances, par ſa prudence & ſa libéralité: car on ſait avec quelle généreuſe magnificence il ſecourut la nobleſſe françoiſe de vivres, d'habits, de munitions; ſa table reſtant nuit & jour ouverte & ſervie dans ſa tente que les François appelloient l'*Hotel de S. Julien.* (1)

Le Royaume de France étoit depuis quelques tems agité par de puiſſans factieux, & le plus dangereux de ces redoutables Vaſſaux, étoit le Duc de Bretagne, contre lequel Charles VI étoit profondément ulcéré. Amé VII entreprit de ramener cet eſprit altier & il y réuſſit, au point qu'il eut la plus grande part à la reconciliation de ce Seigneur avec le Roi, auquel il le préſenta. Mais pendant que ſes ſoins, ſes conſeils & ſes bons offices éteignoient la haine dans le cœur des Souverains, il étoit lui-même inſulté par un ennemi dont il ne ſe défioit point; par le Marquis de Montferrat, qui, pour mieux réuſſir dans ſes vues d'invaſion & d'uſurpation, avoit fomenté une violente revolte dans le Canaveys. Dès la premiere nouvelle de ce ſoulèvement, le Comte de Savoie ſe hâta de retourner dans ſes Etats, & paſſa en Piemont, où déja le Marquis de Montferrat avoit formé le ſiege de Verrue. (2) Amé VII vola au ſecours de la place aſſiégée, & il ſe propoſoit de ſe venger avec éclat, lorſque Galéas Viſconti, Comte de Vertus, craignant que cette diviſion dégénerant bientôt en guerre envenimée, ne troublât le repos du Piemont & de la Lombardie, alla négocier lui-même pour la tranquillité publique, auprès du Comte & du Marquis, parvint à les reconcilier & à régler leurs différens par un traité de paix, en vertu duquel le ſiege de Verrue fut levé, & les rebelles de Canaveys reduits & chatiés, (3)

Il entre en guerre avec le Marquis de Montferrat, & lui donne la paix.

De tous les Sujets ſoumis à la Couronne de Savoie, les Valéſans étoient les plus indociles, & ceux qui avoient conſtamment montré le plus de penchant aux émeutes, aux revoltes & aux ſoulèvemens: ils étoient preſque perpétuellement oppoſés à leur Souverain, & il ſuffiſoit qu'il embraſſât un parti, pour qu'ils choiſiſſent auſſi-tôt le parti contraire. Amé VII reconnoiſſoit pour Pape unique & légitime Clément VII, & par cela même les Valéſans rejettoient Clément VII & ne vouloient connoître qu'Urbain VI pour Souverain-Pontife. (4) L'Evêque de Sion, qu'ils avoient tant de fois inquiété, mourut, Clément VII lui donna pour Succeſſeur Humbert de Bul-

Indocilité & ſoulèvement des Valéſans.

liens.

(1) *Chroniq. de Sav.* Froiſſart. *Chroniq. de Flandres.*
(2) Corio. Beneven. *San-Geor. Hiſt. de Monfer.*
(3) *Chroniq. de Sav.* Guichenon. *Hiſt. de la Roy. Maiſ. de Sav.* T. 1.
(4) *Chroniq. de Suiſſe.* Vignier. *Bibl. Hiſt.*

liens. Urbain VI, qui prétendoit auſſi devoir excluſivement nommer aux Evêchés, plaça de ſon côté un ſujet ſur la Chaire Epiſcopale de Sion. Celui-ci fut ſeul agréable aux Valéſans, qui refuſerent d'obéir à Humbert de Bulliens; le Comte de Grueres & Raoul ſon fils, proches parens d'Humbert, s'intéreſſerent à ſa cauſe, & engagerent à défendre ce Prélat le Comte de Savoie, qui entrant ſuivi de ſes troupes, dans le Vallais, ſoumit les habitans, les contraignit de recevoir Humbert, dont il chaſſa le concurrent, & obligea les partiſans les plus turbulens d'Urbain à ſortir du Pays (1).

Sect. II. *Hiſtoire de la* Savoie *depuis l'an* 1000, *juſqu'à l'an* 1391.

La guerre entre Louis, Duc d'Anjou, couronné Roi de Naples par Clément, & Charles de Duras, couronné par Urbain, ſe ſoutenoit toujours avec la même activité, lorſque le Duc d'Anjou mourut au ſein de la victoire, laiſſant ſes prétentions, ſa couronne mal affermie & ſes conquêtes à pourſuivre à Louis ſon fils & ſon héritier. Charles mourut auſſi, & tranſmit tous ſes droits à Ladiſlas ſon fils unique, appellé *Lancelot* par la plûpart des Hiſtoriens. Ces deux Princes qui ſuccéderent à la haine mutuelle de leurs peres, diviſerent en deux factions violemment acharnées l'une contre l'autre, non-ſeulement les Royaumes de Naples & de Sicile, mais auſſi les Comtes de Provence, de Forcalquier, de Nice & de Vintimille. Ces deux factions, l'une des Angevins & l'autre des Duraſſiens, perpétuellement armées, ſe faiſoient une guerre cruelle. George de Marle, Sénéchal de Provence pour Louis, & à la tête des troupes de ce Prince, pourſuivit en Provence avec tant de vigueur les partiſans de Ladiſlas, qu'ils furent tous forcés de s'éloigner de la Provence. Il n'eut pas le même bonheur dans les comtés de Nice & de Vintimille, où, malgré tous ſes efforts, les Duraſſiens ſe ſoutinrent. Cependant ceux-ci, fatigués & conſidérablement affoiblis, après avoir fortement combattu pendant ſix ans contre de Marle, pour Ladiſlas, envoyerent à ce Prince des Députés chargés de lui demander du ſecours, & lui repréſenter qu'avec leurs ſeules forces ils n'étoient plus en état de tenir contre ſon rival (2). Ladiſlas, trop occupé à Naples & en Hongrie des moyens de ſe ſoutenir au milieu des embarras que lui donnoient ſes ennemis, reçut ſes députés à Gayette où il étoit avec la Reine Marguérite ſa mere; & touché du péril qui menaçoit ſes partiſans de Nice & de Vintimille, mais hors d'état de les ſecourir, il leur permit par des patentes qu'il fit expédier, de ſe ſoumettre au Prince qu'ils jugeroient à propos, pourvu que ce ne fut point à Louis d'Anjou, & de vivre ſous l'obéiſſance de celui qu'ils auroient choiſi, à condition néanmoins que ſi le ſort ſecondoit Ladiſlas au point de lui permettre de rentrer dans trois ans en Provence, les habitans de Nice, auxquels il payeroit tous les frais que cette guerre leur coutoit, le reconnoîtroient pour leur Souverain.

Le fils du Duc d'Anjou & celui de Charles de Duras diviſent l'Italie.

Les habitans de Barcelonette, qui alors avoient combattu pour les droits de la maiſon de Duras, affoiblis, & craignant également de ſuccomber ſous les Angevins, ne députerent point à Ladiſlas comme leurs voiſins avoient fait, & ſe donnerent volontairement au Comte de Savoie, & à Amé de Savoie, Prince de Morée, dans le mois de Mai 1388. Leur exemple fixa l'incertitu-

(1) *Chroniq. de Sav.* Vignier.
(2) *Apolog. pour la Maiſ. de Sav.* Botero. Buttet.

SECT. II. *Hiſtoire de la Savoie depuis l'an 1000, juſqu'à l'an 1391.*

de des habitans de Nice & de Vintimile, &, conformément aux Patentes de Ladiſlas, ils ſe donnerent auſſi au Comte Amé VII, qui étoit à Paris, auprès du Roi Charles VI, occupé, avec les Ducs de Bourgogne & de Berri à faire rentrer le Duc de Bretagne, ſous l'obéiſſance du Roi. L'importante nouvelle de la diſpoſition de ces Provinces étrangeres qui ſe donnoient à lui, ne lui permit point de reſter plus longtems au ſervice de Charles, & ſe hâtant de revenir dans ſes Etats, il ſe rendit en Piemont, d'où il fut au ſecours de Nice, dont il fit lever le ſiege, reçut l'hommage des Seigneurs & des principaux habitans du Pays, qui, par deux traités, l'un du 2 Août, & l'autre du 28 Septembre de la même année, le reconnurent pour leur Souverain, & promirent de lui reſter fidelles, ainſi qu'à ſes ſucceſſeurs. C'eſt ainſi que les Comtés de Nice & de Vintimille ſont entrés dans la Maiſon & ont été réunis à la Couronne de Savoie (1).

Les habitans de Barcelonette, de Nice & de Vintimille, ſe donnent au Comte Amé VII. 1388.

Dans le XIV ſiecle, les Souverains les plus puiſſans de la Chrétienté, étoient dans l'uſage d'aller de tems en tems voir le Pape, qui, de ſon côté, n'alloit viſiter aucun Potentat, à moins que les intérêts les plus preſſans ne l'y engageaſſent. Charles VI s'acquittant de cette eſpece de devoir, ſe rendit à Avignon, & dans ſa route, il fut joint à Lyon par le Comte Amé VII, auquel il fit l'accueil le plus diſtingué, le priant de ſe trouver auſſi à Avignon. (2). Amé y fut, & pendant le ſéjour qu'il y fit, Clément VII, ſecondé par quelques Cardinaux, moyenna une treve, de douze années entre ce Prince & Marie, Reine de Jéruſalem & de Sicile, Ducheſſe d'Anjou, & Comteſſe de Provence, au ſujet de leurs différens concernant le Comté de Nice. Quelque tems après, il y eut un nouveau traité de ligue & d'alliance perpétuelle entre le Comte de Savoie & Galéas, Comte de Vertus, Seigneur de Milan, par lequel ces deux Princes ſe promirent l'un à l'autre de ne donner paſſage par leurs Etats, à aucun de leurs ennemis, de ſe défendre, au contraire, & de ſe ſecourir mutuellement contre quiconque attaqueroit l'un des deux, à la reſerve toutefois du Pape, du Roi des Romains & du Roi de France (3).

Treve entre Marie Reine de Jéruſalem & de Sicile, & le Comte de Savoie.

Au milieu de ſes proſpérités, ſecondé par la fortune, couronné par la victoire, Amé VII, pour ſe diſtraire des affaires importantes qui l'occupoient ſans ceſſe, étant allé un jour à la chaſſe, dans la Forêt de Lorme, près de Thonon, & ayant attaqué un ſanglier dans ſon fort, ſon cheval épouvanté s'abattit, & froiſſa ſi rudement le Comte, qu'il ſe fit tranſporter à Ripailles, où il mourut très-peu de jours après, le 1er. Novembre 1391, âgé de 31 ans, dans la huitieme année de ſon regne (4). Sa valeur le rendit formidable, autant qu'il ſe fit aimer par ſes excellentes qualités. Fils tendre, ami ſenſible & parent zélé, on dit qu'il ne put inſpirer à ſes plus proches les ſentimens qu'il avoit pour eux: car, entre les diverſes perſonnes qui furent ſoupçonnées d'avoir avancé ſes jours par le poiſon, la chute qu'il avoit faite n'étant point reputée mortelle, on s'arrêta principalement à Amé, Prince de la Morée, qui, diſoit-on, s'étoit ſervi, pour conſommer ce cri-

Mort du Comte de Savoie. 1391.

(1) Froiſſart. *Chroniq. de Sav.* Champier. Paradin. Ping. *Aug. Taur.* Vanderb.
(2) *Continuat. de la Chroniq. de Flandr.* Froiſſart.
(3) Corio. *Chroniq. de Sav.* Buttet.
(4) Ping. *Arb. Gent.* Papir. Maſſ. Chieza. Corio

me, de Jean de Grandville, Médecin étranger, auquel le Comte ſe confia dans ſa derniere maladie. Otthon de Grandſon, Seigneur de Sainte-Croix & d'Aubonne, fut auſſi fortement ſoupçonné, & il eſt vrai que Grandville ayant pris la fuite, Grandſon lui donna retraite dans le Pays de Vaud. Le Prince de la Morée parut très-ulcéré des ſoupçons qu'on avoit ſur ſon compte, & il ſe juſtifia. Grandſon fut pris, on lui fit ſon procès, mais il ſe défendit avec tant de ſuccès, qu'il fut renvoyé abſous, & il paſſa au ſervice du Duc de Bourbon. Mais ſi cet arrêt arracha Otthon aux rigueurs de la juſtice, il ne le juſtifia point aux yeux du Peuple, dont la prévention fut telle, que Grandſon fut obligé de quitter les Etats de Savoie. On ſoupçonna violemment auſſi Pierre de Lupinis, qu'on regardoit comme le complice du Médecin Grandville; Lupinis fut trainé en priſon; il ne fut point auſſi heureux dans ſa défenſe que l'avoit été Grandſon, il périt à Bourg, ſur l'Echafaud. Cependant le ſucceſſeur du Comte-Rouge, ayant fait faire dans la ſuite de nouvelles informations, & ces informations conſtatant l'innocence de Lupinis, il fut détaché du gibet, & enterré honorablement à Bron; juſtification ſatisfaiſante pour ſa famille, mais qui n'empêchoit pas qu'il ne fut mort dans les ſupplices, ſous la main du bourreau (1).

On le croit mort de poiſon.

Amé VII ne regna que huit ans, & cependant il accrut conſidérablement ſa Souveraineté, puiſqu'il ajouta aux Etats qu'il avoit reçu de ſes peres, Cony & Chivas en Piemont, les Comtés de Nice & de Vintimille, le Port de Ville-franche, Barcelonette & ſes Vallées. Ce ne fut point à des conquêtes qu'il dût ces riches & vaſtes poſſeſſions, mais aux ſentimens que ſa juſtice & ſa puiſſance avoient inſpirés aux habitans de ces Contrées; & cette maniere d'acquérir eſt bien plus glorieuſe que la voie des armes, très-rarement exempte d'injuſtice & d'uſurpation. De Bonne de Berri, fille de Jean, Duc de Berri, fils de France & de Jeanne d'Armagnac, Amé VII, qui l'avoit épouſée en 1376, eut trois enfans (2). 1 Amé VIII. premier Duc de Savoie & puis Pape ſous le nom de Félix V. 2, Bonne de Savoie, qui épouſa ſon parent, Louis de Savoie, Prince de la Morée & Comte de Piemont. 3, Jeanne de Savoie, poſthume, qui fut mariée à Jean Jacques Paléologue, Comte d'Aquoſana, fils de Théodore Paléologue, Marquis de Montferrat (3).

Son mariage.

Ses Enfans.

(1) Bosquet. *In Clement. VII.* Ping. *Aug. Taur.* Botero.
(2) Les Fr. de Ste. Marthe. *Alliance de France & de Sav. Chroniq. de Sav.*
(3) Du Tillet. *Hiſt. Sabaud. Hiſt. de Breſſe.* Papir. Maſſ.

Fin de la ſeconde Section du treizieme Chapitre & du Tome Trente-ſeptieme.